

SIXIÈME PARTIE.

SYRIE.

SECTION I.

SYRIE PROPREMENT DITE.

I.

CYRRHUS.

1826.

Copie de Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 5, n. 25. — A Khoros.

D(is) M(anibus). U[lp]p(io) Victor(i) im[ag]ini[fer]o leg(ionis) VII ex [centurione] II pr(incipe) post(eriore). Vixit ann(is) XVI. Aur. Martinus, mil(es) leg(ionis) IV Fl(aviae), frater et secundus heres fratri ex provincia Moes(ia) Super(iore) reg(ione) Vim[i]nac[i]o, [t(itulum)] b(ene) m(erenti) p(osuit).

L'explication des lettres **PR. POST.** est donnée par les inscriptions suivantes : *Per Aresium Maximum 7 legionis XI principem posteriorem coh(orte)... et Aebutium Liberalem 7 ejusdem leg(ionis) (h)astatum posteriorem coh(orte) I* (Orelli, 3452); *milit(avit) centurio IIII pr(inceps) post(erior) annis XI* (Orelli, 3454). La seconde inscription fournit un exemple exactement semblable au nôtre, car le mot *cohorte* a été omis dans les deux. Ainsi Ulpus Victor était *imaginifer* de la septième légion après avoir été *centurio princeps posterior* dans la deuxième cohorte. Sur la hiérarchie des officiers légionnaires sous l'empire, voyez l'excellent article de Henzen (*Annal. Instit. archéol.*, 1858, p. 32-34).

1827.

Copie de Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 5, n. 25. — A Khoros.

M. An(nius)? Marcellus, (miles legionis) VIII Aug(ustae).

1828.

Copie de Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 5, n. 24. — A Khoros.

Aur(elius) Vindex, miles (legionis) VII C[la]u(diae).

1829.

Copie communiquée à Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 65, n. 5. — A Khoros.

Θάρασι Σύνκιε? Στρατωνιανέ· οὐδὲς ἀθάνατος.

Cette formule se retrouve souvent sur les monuments funéraires de la Syrie.

1830.

Copie communiquée à Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 65, n. 4. — A Khoros. — *Corpus inser. gr.* 8681.

.. ἔτους σωτηρίου. Θεο[φ]ιλου βασιλέως πολὰ τὰ ἔτη· Θεοδώ[ρας] Α]ῶ[γ]ούστ[ης] πολὰ τὰ ἔτη.

Restitution de Kirchhoff. Théophile fut empereur de Byzance, épousa Théodora en 830 et mourut en 842. Les mots πολὰ τὰ ἔτη étaient une formule de salutation qui s'adressait aux empereurs (voyez les passages cités par Du Cange *in v. εὐφημεῖν*), et elle est demeurée dans l'usage journalier des Grecs modernes. On la trouve aussi quelquefois sur les monuments funéraires de la Syrie.

1831.

Copie communiquée à Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 65, n. 2.—A Khoros.—
Corpus inscr. gr. 8897.

Εὐσταθίου δομεστίκου πολὰ τὰ ἔτη. *Ε[τ]ου[ς] χλ'.

A † Ω

La croix accostée ou cantonnée des lettres A et Ω se voit très-souvent sur les monuments chrétiens de la Syrie; c'est une allusion au passage de l'Apocalypse (I, 8) : Ἐγὼ εἶμι τὸ Α καὶ τὸ Ω, λέγει κύριος ὁ Θεός.

A la fin je crois qu'il y a une date de l'ère d'Antioche, ère fort usitée dans le nord de la Syrie, et dont nous retrouverons plus loin de nombreux exemples. Voyez mes *Mélanges de Numismatique*, 2^e série, p. 168.

II.

BERCEA.

1831 a.

Copié par moi en 1861. — A Alep, sous la voûte de la porte appelée en arabe Bab-el-Nusr (porte du secours), et en turc Karanlik-Kapousi (porte des ténèbres); sur une pierre encastrée dans le mur. Il y a dans cette pierre deux trous, où les habitants viennent mettre les doigts pour se guérir leurs verrues; d'après la tradition locale ils ont été faits par un martyr chrétien à son agonie. Lettres assez belles. W. — *Corpus inscr. gr.*, 4443.

ΑΡΤΕΜΙΔΩ | ΚΑΛΛΙΣΤΗ
ΡΟΧΗΡΑ · Α | ΓΑΙΣΕΙΧΑΙΡ
ΛΥΠΕΧΑΙΡΕ | ΕΑΛΥΠΕ

Ἀρτεμίδωρος Ἡρᾶ ἄλυπε χαίρε.
Καλλίστη Γαίσει χαίρε ἄλυπε.

La copie de cette inscription reproduite dans le *Corpus* n'en donne que la première ligne. C'est la seule inscription que j'aie pu découvrir à Alep.

III.

CHALCIS.

[1832.

Copie communiquée à Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 65, n. 1.—A Conossera, château fort situé à environ deux jours de marche au midi d'Alep. C'est sans doute la ville ordinairement appelée Kinnesrin, assez importante pendant les premiers siècles de l'islamisme et maintenant déserte; on s'accorde à la considérer comme marquant l'emplacement de Chalcis. W. — *Corpus inscr. gr.* 8712.

Θε[ι]ο[ι]ς τῆς βασιλείας [συγχω]ρήμασιν,
κατ'αφρονοῦσα βερ[βάρων] καταδρομῆς,

ἐν τα[ί]ς πόλεις ἱστῆσι [τοῦς] εὐεργέτας,
σωτῆ[ρ]α Χριστὸν [κἀε]νίκους δεσπότης,
...νον πανεύφημον, ὑπάρχους πραιτωρίων,
καὶ δ]ὴ τὸν ἁγιότατ[ον] αὐτῆς ἐπίσκοπον,
κατ' ἐνδόξην χάριν, [ἐν] μηνί [Γ]ορπί[ου],
ἔ]τους ωε', [χρόνοις ἰνδ(ικτιῶνος)]...

Cette inscription, conçue en mauvais trimètres iambiques, devait se trouver sur une des portes de la ville, où on avait placé l'image du Christ et les statues des empereurs, des préfets du prétoire, de l'évêque et d'un autre personnage qui portait le titre de πανεύφημος. Le sujet de la phrase est πόλις, et le mot se trouvait peut-être dans une première ligne qui a été perdue. Le sens exige ἐπάρχους au lieu de ὑπάρχους; mais, comme l'inscription paraît avoir été correctement copiée, il est probable qu'il y avait ὑπάρχους sur la pierre; la même confusion entre les mots ἐπαρχος et ὑπαρχος se remarque souvent dans le texte des constitutions impériales byzantines, par exemple dans celles de Justinien (*Novell.*, 166, 167). La date à la fin ne peut être restituée avec certitude. Sur le titre πανεύφημος, voyez les notes du n° 2110.

IV.

RIHA.

1833.

Copie de Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 65, n. 1. — Cette inscription a été copiée par Pococke sur un tombeau taillé dans le roc, dans la montagne qui s'élève derrière un village dont il écrit le nom Reah, selon la prononciation anglaise, et qui s'appelle effectivement Riha. C'est un bourg à douze heures au sud-ouest d'Alep situé sur la lisière méridionale de la plaine d'Edlip, et au pied du pâté de montagnes, appelé Djebel-Riha, dans lequel se trouvent les ruines d'El-Barra et beaucoup d'autres ruines dont je parlerai plus loin. J'ai visité Riha en 1861, et j'y ai trouvé quelques restes antiques et quelques tombeaux sur le flanc de la montagne; mais je n'y ai pas remarqué d'inscriptions. — W. — *Corpus inscr. gr.* 9150.

*Ετους . . . μηνός Λώου γ' [ἰνδικτ. . . .] Ἀλέξανδρο[ς]

L'inscription a été si mal copiée qu'on ne peut la restituer avec quelque certitude.

V.

ARRHA.

1834.

Copie de Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 65, n. 2. — Au village de Frikey près de Marra; c'est la petite ville appelée M'arret-en-Nemân, située sur la route des caravanes d'Alep à Hamah, et sur le versant oriental du Djebel-Riha. W.

Cette inscription n'est qu'un fragment d'un texte plus considérable, copié également par Pococke; Kirchoff en a réuni et expliqué les deux parties. Voyez *Corpus inscr. gr.* 9899.

VI.

ANTIOCHE.

1835.

Copie de M. de Sauley, *Voyage autour de la mer Morte*, pl. IV.

Μαρκελ[λ]ίνα ελπιε χαίρει.

VII.

SÉLEUCIE DE PIÉRIE.

1836.

Copie de Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 5, n. 15.

Imp. Caesari T. A[e]li[o] Hadriano A[ntonino P]io [Aug.] Ramin.....

1837.

Copie de Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 5, n. 15.

Sempronius] leg(ionis) X F[retensis]?

VIII.

LAODICÉE.

1838.

Copie de Pococke, *Inscr. antiq.*, p. 4, n. 19. — Sur une borne milliaire, au sud de Lattakié, près des bords du Nahr-el-Kehir.

Imp. Caesar, divi Marci Antonini Pii Germanici Sarmatici filius, divi Commodi frater, [divi] Antonini [Pii] nepos, d[iv]i Hadriani pronepos, divi Trajani Parthici et divi Ne[rv]ae] abuepos, Lucius [S]e[p]t[im]i[us] Se[v]e[r]us.....

1839.

Copies de Pococke, *Inscr. ant.*, p. 5, n. 20; de Chandler (*Inscr. Append.*, p. 92); de Richter (Francke, *Richtersche Inschriften*, p. 167). — A Lattakié, sur trois faces d'une base octogone. — *Corpus inscr. gr.* 4472 et *Addenda*, p. 1172. — Étant à Lattakié en 1862 je n'ai pu ni retrouver cette inscription, ni savoir ce qu'elle était devenue, et j'imagine qu'elle a été apportée en Europe par Allier de Hauteroche, qui résida longtemps en Syrie; toutefois elle n'est ni au Louvre, ni au Musée Britannique. Dans les papiers de Le Bas j'ai trouvé deux lithographies de grandeur différente, et reproduisant des dessins faits d'après le monument; ces dessins ont été exécutés avec beaucoup de soin et donnent toutes les cassures de la pierre. Les lithographies étaient évidemment destinées à figurer dans quelque ouvrage, mais les épreuves sont avant la lettre, et je crois qu'elles n'ont jamais été publiées; elles donnent la date consulaire de la dernière ligne plus exactement qu'aucune autre copie. W.

Αυρήλιος Σεπτίμιος, Εὐτύχ[ου] υἱός, Εἰρήναιος, Κολων[ός] Λαοδ[ι]-
κεύς Μητροπολίτης κα[ὶ] ἄλλων πόλεων πολίτης, μόνος ἐγὼ ἐκ τῆς
ἐαυτοῦ πατρίδος ἀπὸ πάσης κρίσεως ἀγωνισάμενος καὶ νεικήσας τοὺς
ὑποταταγμένους ἀγῶνας.

Ἐν Αὐγούστῃ Καισαρείᾳ Σεουήρειον Οἰκουμηνικὸν Πυθικὸν πυγμῆν·
Αὐγούστου Ἀκτια ἐν Νεικοπόλει τῆς περιόδου παιδίων πυγμῆν· ἐν Και-
σαρείᾳ Ἰσακτίον παιδίων πυγμῆν· ἐν Τύρῳ Ἡράκλεια Κομμύδεια παιδίων
πυγμῆν· ἐν Λαοδικείᾳ τῆ πατρίδι μου Πυθιάδι πρώτη ἀρχεῖσιθ Οἰκουμ-
ηνικὸν Ἀντωνεινιανὸν ἀνδρῶν πυγμῆν· καὶ ἡγωνισάμενη ἐπὶ τὸν στέφανον
ἀνδρῶν πυγμῆν τῆς ἀρχαίας περιόδου Σεβάσμια Νέμιτα τῆ πρὸ τριῶν
Καλανδῶν Ἰανουαρίων ἐπὶ τῆς πενταετηρίδος Μεσσάλα καὶ Σεβ[ε]ρίῳ
ἐπάτοις.

Ταλαντιαῖοι· Ἀσκάλων(να), Σκυτόπολιν, Σειδ[ῶ]να τρίς· Τρίπολιν
δίς· Λευκάδα γ' πυγμῆν, δρόμον· Ἱερὰν πόλιν τρίς πυγμῆν, πάλην,
πανκράτιον· Βέροϊαν δίς· Ζεῦγμα δίς· Ἀπάμειαν τρίς· Χαλκίδα πυγμῆν,
δρόμον· Σαλαμείνα τρίς· Κίτι[ο]ν πυγμῆν, πανκράτιον· Μάζακα β'.
Εἰκόνι[ο]ν πυγμῆν, δρόμον· Ἀντιόχειαν, Πάτρας πυγμῆν, δρόμον· Τά-
ραντον πυγμῆν· Αἰγαίας β', Ἄδανα β', Μάμφαστον β'. Ἐτους ηῤσ',
μηνὸς Ξανδικῶ, ὑπάτων Οὐετ[ε]ρίου Γράτου καὶ Οὐετ[ι]λίου Σελεύκου.

Sur les jeux mentionnés dans cette inscription, voyez les notes de Franz, et les miennes aux nos 1209 et 1620, b, de ce recueil.

Les premiers consuls mentionnés, Messalla et Sabinus, sont ceux de l'an 214; les autres, qui indiquent l'année où l'inscription a été gravée, sont ceux de 221; les noms de ces derniers donnent lieu à quelques difficultés, à cause de l'imperfection

des copies. Dans une inscription publiée par Orelli (n° 5514), ils sont appelés Gratus et Seleucus; dans une autre, publiée par Boissieu (*Inscr. de Lyon*, I, 47), les noms sont Sabinianus et Seleucus.

Dans le manuscrit du Vatican du livre 79 de Dion Cassius, les noms des consuls dans la table en tête du livre sont écrits ainsi :

Γ ΒΕΤΕΣΤΡΑΤΟCCΑΒΙΑΝ
ΚΑΙ ΜΦΑΒΙΤΕΑΛΣΕΛΕΥΚΟΣ.

Enfin la lithographie, dont j'ai parlé plus haut, donne :

ΟΥΕΤ.ΙΟΥΓΡΑΤΟΥΚΑΙΟΥΕ...ΛΙΟΥΣΕΛΕΥΚΟΥ.

Il est évident que pour le premier nom les lettres ΒΕΤΕC du manuscrit représentent le mot ΟΥΕΤΤΙΟΣ ou ΒΕΤΤΙΟΣ, et que les noms du consul sont C. Vettius Gratus Sabinianus.

Pour le second, la lithographie donne ΟΥΕ...ΛΙΟΥ et la copie de Chandler ΟΥΕΤ...ΟΥ, d'où résulte la leçon ΟΥΕΤ...ΛΙΟΥ qui correspond au ΒΙΤΕΑΑ du manuscrit. Le nom doit donc être Vetillius, et le consul s'appelle M. Fabius Vetillius Seleucus. Borghesi, qui a traité cette question sans connaître la nouvelle copie de l'inscription de Laodicée, est arrivé à des résultats un peu différents. (*Œuvres*, III, p. 424 sqq.)

IX.

ARADUS.

1840.

Copies de M. de Bertou et de Barth, *Rheinisches Museum*, 1850, p. 247.—
Corpus inscr. gr. 4556, c, in *Addendis*, p. 4178.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Ἀραδίων Δάμιν Μνασίου, ἀγορανομήσαντα καλῶς καὶ φιλοτείμως ἐν τῷ ζοτ' ἔτει, τιμῆς καὶ εὐνοίας χάριν.

Inscription de l'année 149 ap. J.-C. Voyez les notes de Franz.

1841.

Copies de M. de Bertou et de Barth, *loc. cit.*, p. 246.—*Corpus inscr. gr.* 4556, c, in *Addendis*, p. 4177.

Ὁ δῆμος Δέκμον Λαίλιον, Δέκμου υἱόν, ἐπαρχον στόλου, εὐνοίας ἔνεκεν.

Decimus Laelius commandait la flotte de Pompée sur les côtes d'Asie (*Caes.*, *Bell. civ.*, III, 5). Voyez les notes de Franz.

1841 a.

Copié par moi en 1861. — Sur une anse d'amphore trouvée à Tortose (Antaradus) et maintenant chez M. Péretié, chancelier du consulat général de France à Beyrouth. — W.

* ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΕΥΣ *

Ἀριστοκράτης. Les lettres sont du premier ou deuxième siècle avant l'ère chrétienne.

L'amphore provient de quelque ville doricque, probablement de Rhodes.

SECTION II.

PHÉNICIE, COELÉ-SYRIE, PALESTINE.

I.

BÉRYTUS.

1841 b.

Copié par moi en 1861. — A l'hôpital des sœurs, sur une base. W.

I O M H
T · PONTIVS · MAXI
MVS · Q · F · PROTO
CTETVS
V L A S

J(ovi) O(ptimo) M(aximo) H(eliopolitano), T. Pontius Maximus
Q. f. Protocetus v(otum) l(ibente) a(nimo) s(olvit).

1841 c.

Copié par moi en 1861. — Sur une pierre trouvée au pied de la tour
ronde, au-dessous de la caserne, le long de la nouvelle route de Da-
mas. L'inscription n'avait que trois lignes; belles lettres. — W.

VG · ET · IN
XII · CVM
VS · PHOEBV

...A]ug. et Im[p. Caes...
...XII, C. Um[mi]dius...
...us Phoebu[s]...

M. Renan, qui a aussi copié cette inscription, a remarqué,
après le C de la seconde ligne, un point qui m'a échappé. Si

ce point existe, le fragment appartiendrait à une dédicace faite
sous l'administration du légat impérial, C. Ummidius Quadra-
tus, qui gouverna la Syrie pendant les règnes de Claude et de
Néron, de l'année 51 à l'année 60, et mourut dans l'exercice de
ses fonctions (Tac., *Annal.*, XII, 45, 48; XIV, 26), et alors il
faudrait restituer : [imp. X]XII. La vingt-deuxième salutation
impériale de Claude est de l'année 51. Sur Ummidius Quadra-
tus, voyez le Mémoire à la fin du volume.

1841 d.

Copié par moi en 1861. — Dans un champ à droite de la route de Damas,
entre la chancellerie du consulat de France et la caserne, sur une base
mutilée à gauche et en haut. W. — Krafft, *Topographie Jerusalem's*,
Inscript. n° 13.

... A ...
... IONEEQVOI ...
IVG · PONTIFICI · II VIROQVI ...
AFF IMP VESPASIANI CAESAR AVG
BLICI EX DECR
DEC ET
PVLII VOLVNTATE

...Front]on[i]? equo [publico, fl[amini]] Aug(ustali), ponti-
fici, duumviro quinquen(nali), [pr]a[e]f(ecto) Imp. Vespasiani
Caesar(is) Aug(usti), [pu]blic[e] ex decr(eto) dec(urionum) et
[po]puli voluntate.

Lorsque Krafft a copié ce texte, il était un peu plus complet;
à la fin de la troisième ligne on lisait QVINQVEN.

Le préfet d'un empereur dans une colonie était le magistrat
qui remplaçait l'empereur, lorsqu'il acceptait les fonctions
honoraires du duumvirat; on en connaît de nombreux exemples
(Orelli, 3875, 3876, etc.). Voyez les notes du n° 1815.

Le nom propre *Fronto* est emprunté à une autre inscription de Béryte, n° 1848.

1842.

Donati, p. 464, 9. — Orelli, n. 514. — A Deir-el-Qal'a, au temple de Baal-Marcod.

Imp. Caesari, divi T[raiani] Par[thi]ci f[il]io, divi Ner[vae] n[epoti], Tr[a]ia[n]o Hadriano Au[gusto], pont. max. trib. po[t. . .], cos III, p. p. Col[onia] Jul[ia] Aug[usta] Fel[ix] Be[rytus].

1842 a.

Copié par moi en 1861. — Dans le verger du nommé Djibraïl Chentiré, près du bord de la mer, au Ras Beyrouth; stèle rognée sur les côtés. L'inscription est difficile à lire, parce que la surface de la pierre est rongée. — W.

POMPONIO
RVCCIOTRIARIO
LIOC·ERVCCICIAPIC

L·MVCIMEIVSPFCABDICI
SACERDOTIANVS

... Pomponio [E]ruccio Triario, [f]ilio C. Eruccii C[il]ia[r]i c. [v.] L. Mu[m]meius P. I. Ca[r]dici[a] Sacerdotianus.

C. Erucius Clarus fut consul en l'an 170, et gouverna la Judée sous le règne de Marc Aurèle; sa femme s'appelait Pomponia Triaria; c'est ce qui résulte d'une inscription inédite d'Éphèse que j'ai sous les yeux, et dont voici un extrait: 'Η βουλή καὶ ὁ δῆμος ἐταίμησαν Πομπωνίαν Τριαρίαν, γυναῖκα Ἐρουκίου Κλάρου ὑπάτου, ἡγεμόνος Ἰουδαίας ἀντιστρατήγου τοῦ κυρίου αὐτοκράτορος Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνίνου. On remarquera que sur la pierre de Béryte le nom est écrit *Eruccius* au lieu de *Erucius*.

Un autre Mummeius est mentionné dans une inscription du temple de Baal-Marcod (n° 1858). Le mot Cardicia, nom de la patrie de Mummeius, a été restitué par M. Léon Renier.

1842 b.

Copie de Krafft, *Topographie Jerusalem's, Inscr.*, n° 24. — Sur une borne milliaire au bord de la mer, au nord du Nahr-el-Kelb, et à dix minutes au sud du pont romain, appelé Djisir-Mamiltein.

Imp. Caes. M. Aurel. Antoninus Aug. pont. max. trib. pot. cos II, divi Antonini fil., divi Hadriani nep., divi Traiani pron., divi Nervae abnep. M[illiarium] CCXV, M[illia] P[assuum] XI.

Cette borne était la onzième à partir de Béryte; l'inscription permet de restituer les chiffres d'une autre borne de la même voie, n° 1847.

1843.

Donati, p. 465, 11. — Près de Beyrouth.

Pro salute Imp. Caes. L. Septimii Severi Pij Per[tina]c[i]s [Augusti] A[rab]ici, Adiabeni, p. p. et M. Aureli Antonini Caes. filii ejus, et Juliae Domnae Aug. matris castrorum, liberorumque et totius domus divinae ejus, sacrum geni[o] populi Sentia Magnia Saephare flami[ni]ca.

Inscription de l'an 196.

1844.

Donati, p. 464, 4. — Borne milliaire trouvée à Beyrouth. — Orelli, n° 995.

Imperatores Caesares L. Septimius Severus Pius Pertinax Aug. Arabicus Adiabenicus Parthicus Maximus, tribunicia potes. VI, imp. XI, cos. II, pro cos. p. p., et M. Aurel. Antoninus Aug. filius ejus vias et miliaria [per Q.] Venidium Rufum leg. Augg. [pro] praesidem provinc[iae] Syriae Phoenic[iae] renoverunt. I.

On a trouvé plusieurs autres bornes milliaires semblables près de Sidon; celle-ci était sans doute la première sur la route de Sidon, en partant de Béryte. L'inscription est de l'année 198. Sur Q. Venidius Rufus, voyez le Mémoire à la fin du volume.

1845.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, II, p. 649. — Sur le rocher, à l'embouchure du Nahr-el-Kelb. — Copié par moi en 1861. W. — Orelli, 952.

Imp. Caes. M. Aurelius Antoninus Pius Felix Augustus Parthicus Maximus Britannicus Maximus Germanicus Maximus, pontifex maximus, montibus imminentibus Lyco flumini caesis, viam delatavit per [legionem III Gallicam] Antoninian[am] suam.

Il y a ANTONINIANVM sur la pierre.

La légion dont le nom a été martelé doit être la troisième Gallica, qui tenait garnison en Syrie à cette époque. J'ai copié dans la Trachonite plusieurs inscriptions où le nom de la légion a été martelé, mais où il est encore lisible; dans l'une d'entre elles le nom a été rétabli après coup; voyez aussi *Corpus inscr. gr.*, 4548. Dans une inscription d'Aradus, rapportée par M. Renan, et maintenant au musée du Louvre (*Mission de Phénicie*, p. 33), le nom de la légion a aussi été martelé. Deux des inscriptions que j'ai relevées dans la Trachonite ont été gravées sous l'administration d'Avidius Cassius, et c'est peut-être parce que la troisième légion avait pris part à sa révolte; mais l'inscription du Nahr-el-Kelb étant du règne de Caracalla, le martelage a sans doute été opéré à la suite de la révolte d'un certain Verus, légat de la légion, sous Élagabale (*Dio*, LXXIX, 7).

1846.

Copie de Bailie, III, p. 127. — A l'embouchure du Nahr-el-Kelb.

Invicte Imp(erator) Antonine Pie Felix Aug(uste), multis annis impera.

1847.

Copie de M. de Sauley, *Voyage*, II, p. 648. — Borne milliaire, au sommet de la montée taillée dans le roc, un peu avant d'arriver au Nahr-el-Kelb. Je donne ici la copie de cette inscription que j'ai faite avec beaucoup de soin en 1861; elle est fruste et d'une lecture difficile. W.

M Λ
 M Λ X II
 A C P R I M I

SEMPER Λ
 f i c i c o n s
 f i l v l c o n s i
 f i l y l c o n s t
 M C B I L L C Λ L O O O
 Θ
 C C Y I I
 S .
 M

Imp. Caes. Fl. Constantino] Maxi[mo, victori] ac [t]ri[umphatori] semper A[ugusto, et] Fl. Cl. Cons[tantino et] Fl. Jul. Cons[tantio et] Fl. Jul. Const[anti] nobill. Caess. Θ. CC[X]II[1].

La lettre Θ indique que cette borne était la neuvième à partir de Béryte, ce qui correspond parfaitement avec la distance; il y a en effet environ deux heures de marche. Voyez le n° 1842, b.

1847 a.

Copié par moi en 1862. — Sur une plaque de marbre apportée de Beyrouth, et maintenant au consulat de Prusse à Jérusalem. Lettres longues et grêles, les barres transversales à peine indiquées. Cette inscription a été copiée, lorsqu'elle se trouvait encore à Beyrouth, par M. Thomson, et publiée avec un commentaire dans la *Bibliotheca Sacra* de New-York, 1848, p. 387. — W.

LEONTI
 PRAETORIO AD OVEO IN ARIO CONSVLI
 PROVOCANTIBVSEIVSMERITISQVLEPER
 SINGVLOSHONORVMGRADOSADHOS
 5 TIVMDIGNITATVMAPICESPROVEXERVNT
 DECRETISPROVINCIAEPHOENICESSENTEN
 TIADIVINAFIRMATISDDNNCONSTANTIIET
 CONSTANTISAEETERNORVMPRINCI
 PVMORDOBERYTIORVMSTATVAM
 10 SVMPITIBVSSVIS ELLERELOCATAM
 CIVILIHABITO DEDICAVIT

Flavio Domitio] Leontio [v. i., praefect]o praetorio adque o[rd]i[nario] consuli, provocantibus ejus meritis quae per singulos honorum grados ad hos [e]um dignitatum apices provexerunt, decretis provinciae Phoenices sententia divina firmatis dominorum nostrorum Constantii et Constantis aeternorum principum, ordo Berytiorum statuam sumptibus suis e[x] aere locatam civili habito dedicavit.

La copie de M. Thomson donne à la première ligne l'O qui termine le mot *Leontio* et celui qui termine le mot *praefecto*. Lorsque j'ai copié l'inscription, ces deux lettres ne se voyaient plus, soit que la pierre eût été rognée, soit qu'elles eussent été couvertes de plâtre lorsqu'on a scellé la pierre dans le mur du consulat, à Jérusalem. Dans la gravure sur bois ci-dessus, on a omis la queue du Q à la seconde ligne, et on a indiqué à tort des lacunes à la cinquième et à la onzième ligne.

Le personnage à qui la ville de Béryte avait élevé une statue s'appelait Flavius Domitius Leontius (*Orelli-Henzen*, 6413; *Cod. Theod.*, IX, 1, 7). Il fut préfet du prétoire sous Constance; il y a des lois des années 338, 342, 343 et 344 qui lui sont adressées avec ce titre (*Cod. Theod.*, IX, 1, 7; I, 5, 4; IX, 21, 5; XII, 1, 35; XIII, 4, 3); notre inscription prouve qu'il était préfet du prétoire d'Orient. Il fut consul en 344, et c'est sans doute à l'occasion de son élévation à la dignité consulaire que les habitants de Béryte lui décernèrent une statue.

1847 b.

Copié par moi en 1861. — Dans un cartouche, sur le flanc d'un sarcophage en pierre, au quartier appelé Ras-en-Naba, chez un nommé Abou-Nesser-Allah Ghodrési. L'inscription est assez difficile à lire. Il y a une autre copie, qui avait été envoyée à Borghesi par quelque voyageur; voyez *Œuvres complètes*, IV, p. 297. — W.

D · M

M·AVRELIO·DOMITIO·TRIERARC

HO·CL·PR·ANTONINIAN·RAVENNAT·

P · V

VETTIA·VETILLAHEPESMARITOBENE

MERENTI·POSVIT

QVI·EA·APERVERITĀINTVECORPVS

INDVXERIT·DARE·FISCO·CAESARIS

III D NVMMVM

D(is) M(anibus). M. Aurelio Domitio trierarcho cl(assis) pr(aetoriae) Antoninian(ae) Ravennat(is) P(iae) V(indicis), Vettia Vetilla he[r]es marito bene merenti posuit. Qui ea aperuerit a[liu]tve corpus induxerit dare fisco Caesaris tria millia d(enariorum) nummum.

La copie envoyée à Borghesi donne ALIVTVE, qui est la vraie leçon, et DABIT; mais je suis à peu près certain qu'il y a DARE sur la pierre.

On trouvera dans le recueil d'Orelli de nombreuses inscriptions relatives à la flotte prétorienne de Ravenne.

1848.

Donati, p. 464, 5. — Près de Beyrouth. — Donati a réuni ensemble deux inscriptions, celle de Licinius Fronto, et celle de Gavius Callistus, qui se trouve plus loin sous le n° 1862.

M. Licinius M. f. F[a]b(ia) Fron[t]o vix(it) ann(is) VII, d(ibus) X[X]IV,

1849.

Copie de M. de Sauley, *Voyage*, pl. II. — Dans le jardin de Michel Médaouar. — Copié par moi en 1861. W.

Flaviae Ti. fil. Alexandriae Atticillae, L. Dellius L. fil. Fab(ia) Rufus Artorianus, conjugii piissim[ae] et castissimae in exemplum ex d(ecreto) d(ecurionum) sta[t](uam) marm(oream) s(ua) pec(unia) fecit.

Sur ma copie, il y a FAB, et EX.D.O.SIAI. J'ai noté que sur la pierre il y a PISSIME.

1850.

Copie de Le Bas. — Au-dessous d'un bas-relief; stèle rapportée de Beyrouth par M. de Sauley et donnée à Le Bas.

Νεχαία Σίμωνος ἡρώνη χαίρει.

1850 a.

Copié par moi en 1861. — Sur un fragment de marbre trouvé à Beyrouth, et conservé chez M. Péretié, chancelier du consulat général de France. Ce fragment est maintenant au Louvre. — W.

^ ΕΚΜΕΜΑΡΚΙΕ

ΩΣΧΡΗΣΤΕ

ΑΙΑΛΥΠΕΧΑΙΡΕ

Δέχμε Μάρκιε, [ἦρ]ως χρηστὸ [κ]αὶ ἄλυπε χαίρει.

Sur l'orthographe Μάρκιος pour Μάρκιος, voyez les notes du n° 1572, et Borghesi, *Œuvres complètes*, II, p. 239.

1851.

Copie de M. de Sauley, *Voyage*, pl. IV.

Ἐρωῦ ἄλυπε χαίρει.

1852.

Copie de M. de Sauley, *Voyage*, pl. IV.

Δούλε, εὐψύχ(ε)ι.

1853.

Copie communiquée à Le Bas.

Ἀγρείπα χρηστὰ καὶ ἄλοιπαι, ζήσας ἐτη θ' [μῆνας] ι'.

Orthographe barbare!

1854.

Copie communiquée à Le Bas.

Φιλόκλεια χρηστή και άωρε, ζήσασα έτη ιζ'.

1854 a.

Copié par moi en 1862. — Sur un fragment de sarcophage, apporté de Beyrouth ou des environs, et actuellement au consulat de Prusse à Jérusalem. L'inscription est sur une tablette carrée; à gauche, on voit un génie soutenant des guirlandes. W.— *Bibliotheca Sacra*, 1848, p. 591.

Θ Α Ρ Σ Ε Ι Τ Ε Θ Ν Η
Κ Α Σ Γ Α Ρ Α Π Ε Ν Θ Η
Τ Ο Ι Σ Ε Π Ι Τ Ε Κ Ν Ο Ι Σ
Σ Ω Υ Σ Α Ν Π Ρ Ο Λ Ι
Π Ω Ν Η Ν Ε Π Ο Θ Ε Ι Σ
Α Λ Ο Χ Ο Ν

Θάρσει· τέθνηκας γάρ ἀπενθήτοις ἐπὶ τέκνοις,
ζώουσαν προλιπὼν ἦν ἐπόθεις ἄλοχον.

1854 b.

Copié par moi en 1861. — Sur le cartouche d'un sarcophage orné de têtes de bœuf et de bélier, dans un jardin, à la droite de la route qui mène au Nahr-el-Kelb en sortant de la ville. W.

Σ Ε Κ Ο
Υ Ν Δ Ο C

Σέκουνδος. C'est le nom du mort.

1854 c.

Copié par moi en 1861. — Sur une plaque de marbre, à la maison des Jésuites; lettres mal gravées. W.

Τ Ο Π Ο C Δ Ι Α Φ Ε Ρ Ψ
Ν C Α Μ Ο Υ Η Λ Ο Υ Υ Ι
ΟΥC Α Μ Ο Υ Η Λ Ο Υ C
Ι Ρ Η C Α Ρ Ι Ο Υ Κ Α Ν Δ C
Δ Α C Υ Ι Ο C Κ Α Ι Δ
Ε Β Ψ Ρ Α C Δ

Chandelier à sept branches.

Τόπος διαφέρων Σαμουήλου υιοῦ Σαμουήλου σαρ[η]αρίου. Καν-
θ[έ]δας υἱὸς καὶ Δεθωρᾶς. δ.

Je ne sais ce que signifie la dernière lettre. Le juif Samuel paraît avoir été ouvrier en soie, *sericarius*; voyez les notes sur l'Édit de Dioclétien, cap. XVI, 54.

1854 d.

Estampage. — Sur un fragment de stèle trouvé en 1860 au Ras-Beyrouth, et donné par M. François Lenormant au Musée du Louvre. La pierre est brisée par le haut, complète en bas.

Λ Β Ι Δ Β Η Λ Ο Υ Δ Ω Ρ Ι Ω
Ο Ζ Ε Ρ Β Α Λ Ο Υ Μ Α Ξ Ι Ν
Μ Ο C C Τ Ρ Α Τ Ω Ν Ο C
Ε Υ Χ Α Ρ Ι C Τ Ο Υ Ν Τ Ε C Δ Λ
5 Λ Η Λ Ο Ι C Μ Η Ν Ε Θ Υ
Β Α Ρ Γ Ο C C Ω Κ Ρ Ο Υ C Ο
Φ Ι Λ Ο C Η Μ Ω Ν Κ Α Ι
Γ Ο Ι Γ Α C Ο Υ Π Η Ρ Ε Τ Η C

Ἄδεια] Ἀβιδβήλου, Δωρίων, Ὁζερόβλου, Μάξιμος Στράτωνος εὐχαριστοῦντες ἀλλήλοις, Μηνεθυβαργος? Σώκρους? ὁ φίλος ἡμῶν καὶ Γοίγας ὁ ὑπερέτης.

Inscription intéressante, parce qu'elle donne la prononciation de quelques noms phéniciens au deuxième ou troisième siècle de l'ère chrétienne. La fin de la cinquième ligne est fruste.

II.

TEMPLE DE BAAL-MARCOD.

1855.

Estampage. — Les deux fragments sont dessinés dans l'Atlas du *Voyage de M. de Sauley*, pl. 57. — A Deir-el-Qal'a, couvent maronite, construit sur les ruines du temple de Baal-Marcod, à une demi-heure du village de Beit-Méri et à deux heures et demie de Beyrouth. Le premier fragment est dans la cuisine du couvent. J'ai recopié en 1861 le dernier fragment qui est encastré dans un mur, mais je n'ai pas vu l'autre. W. — Le-tronne, *Revue archéologique*, 5^e année, p. 78. — *Corpus inser. gr.* 4355, 4356, et *Addenda*, p. 1176.

A Μ. Ὁκταούτος Ἰλαρο[ς] εὐξάμενος ἀνέθηκα ὑπὲρ σωτηρίας Κο[ίν]του? Εὐτύχους καὶ τέκνων. Ἐλάθι μοι, Βαλμαρκώς, κοίρανε κόμων καὶ κλύε· σοῦ, δέσποτα, νῦν Ἰλάρου σοι.

B ρων ἀνέθηκα
τηλόθεν ἐκ νήσαιο Ἰρόδου τέχνασμα ποθ(ε)ινόν,
Ἄμμωνος κεραοῦ χάλκεον ἀντίτυπον,
προχέοντα βροτοῖς ἱερόδρομον ὕδωρ.

Sur l'estampage et sur ma copie il y a, au commencement du dernier fragment, ΡΩΝΑΝ; les panses des Ρ sont très-peu développées, mais on les distingue cependant des Ι. Les inscriptions sont bien conservées et la lecture est certaine partout.

Les mots κοίρανε κόμων sont probablement la traduction de Baal-Marcod. A ce sujet, un savant hébraïsant, M. J. Boulmier, a eu l'obligeance de me communiquer la note suivante: « Marcod, *sallatio*, de la racine שרר, *saliit*, *subsiliit*. Baal-Marcod, *dominus sallationis*, *dominus chororum*. » Robinson (*Later Bi-*

blical Researches, p. 17), est du même avis, et fait remarquer qu'on trouve en chaldéen le participe דַּנְיָן, un danseur.

La fin de l'inscription est relative à une fontaine, dont l'orifice en bronze représentait une tête de Jupiter Ammon. Au commencement du dernier vers, le lapicide a probablement omis le mot qui devait compléter l'hexamètre. La leçon ἱερόδρομον est parfaitement certaine, et il ne faut pas songer à l'ingénieuse conjecture ἀερόδρομον proposée par Letronne. D'ailleurs le temple est situé sur le sommet d'une montagne assez élevée, tandis que l'aqueduc dont on voit encore les restes, et qui fournissait de l'eau à Béryte, est situé bien loin de là dans la vallée du Nahr-Beyrouth.

1856.

Estampage. — De Saulcy, atlas, pl. 57. — Sur une base dans la cour du couvent, où je l'ai copiée; belles lettres. W. — Corpus inscr. gr. 4356. — Orelli-Henzen, 5616.

P. Postumius P. l. Auctus Jovi Balmarcodi v(otum) l(ibens) m(erito) s(olvit).

1857.

Copie de M. de Wildenbruch. — Sur une pierre détachée.

Θεῶν Βαλμαρκῶδι καὶ [Ἄ]ρπασος καὶ Μοῦνδος Δ. [κ]αὶ Μοῦνδος υἱός.

1858.

Copie de M. de Saulcy, Voyage, pl. 57. — Il y a deux inscriptions gravées sur les deux faces d'un cippe rond, servant d'auge et gisant dans la cour du couvent, près du puits; je reproduis les deux textes d'après ma copie. W.

A. MVMMEIVSINGENVOSPRO
SALVTESVAETFRATRVM
ETFILIORVM
V · L · A · S

B. PROSALVTEDO. .NINIMP. .ES
L·SEPTIMISEVERIPERTINACISAVG
IOMMIMVM
MEIVSINGENVOSA/S

A. Mummeius Ingenuos pro salute sua et fratrum et filiorum v(otum) l(ibente) a(nimo) s(olvit).

B. Pro salute do[m]ni n(ostri) Imp. [Ca]es. L. Septimii Severi Pertinacis Aug. J(ovi) O(ptimo) m(erito) [l(ibens)] Mummeius Ingenuos v(otum) s(olvit).

L'explication des lettres MI m'a été donnée par M. Momm- sen. Je voulais lire: I. O. M. M(arcodi) [L.] Mummeius In-

genuos [L.] A. V. S.; mais je reconnais que la première explication est plus simple. Il y a un L. Mummeius mentionné dans une inscription de Béryte (n° 1842, a).

1859.

Copies de MM. de Wildenbruch et de Saulcy, Voyage, pl. 2; copié par moi en 1861. — Sur une base renversée et ébréchée des deux côtés, dans la cour du couvent. W. — Plus complète, Donati, p. 465, 9.

Genium Col.
Antistia Victo-
rina Fabaria
pro salute sua
5 [et] C. Antisti et An[tis-
ti Victorini et Sal[vi
e]t Hotarionis et Carae
v. s.

La pierre était un peu moins mutilée lorsqu'a été faite la copie publiée par Donati. Il y a maintenant sur la pierre: l. 1, ENIVM·COL.; l. 5, C·ANTISTI·ETA; l. 6, TI·VIC dans la copie de M. de Saulcy, IVIC dans celle de M. de Wildenbruch, L·VIC dans la mienne; l. 7, P·HOTAR, dans la mienne, et à la fin CA dans la mienne et celle de M. de Saulcy; l. 8, V·S, dans celle de M. de Saulcy et V... dans la mienne; je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'autres lettres à la dernière ligne.

1860.

Estampage. — Dans le mur du couvent. Bien que ce fragment soit bien conservé, je n'avais pas pu le déchiffrer sur place à cause de la forme insolite des caractères; j'en donne ici un fac-simile d'après l'estampage. L'inscription est complète en bas, et peut-être à droite, mais rognée en haut et à gauche. W.

VAUTUM
LASTULLUM
ASIAESUO
ME^{AI}GULLAM
ALIAUSA
COMMUM
VAUIT

..... dir]utum?
 tet]rastylum
 cum b]asi de suo
 aediculam
 aribus a?
 commu
 navit.

Il s'agit de la construction de quelque petit sanctuaire.

1861.

Copie de M. de Saulcy. — Dans le mur du couvent; inscription fruste.

Fragment dont on ne peut rien tirer; j'en ai un estampage.

1862.

Estampage. — Dans le mur du couvent.

Gavius Call[i]stus. L(ocus) in la(titudinem) p(edes) XVI.

La dernière lettre est plus grande que les autres; c'est plutôt un P avec un petit appendice qu'un R. L'explication m'a été suggérée par M. Mommsen.

1863.

Copie de M. de Wildenbruch. — Au-dessus d'une fenêtre du couvent. Je donne cette inscription d'après ma copie, qui est plus exacte. W.

Imp. Caes. L. Septimio Severo Pio Pert[in]aci Aug. p. p. et Col. Jul. [Aug Fel. Beryto. ae]di-
 culam et simulacra de suo fec[it].

1863 a.

Copié par moi en 1861. — Dans le mur de la sacristie de l'église, en grandes lettres. W.

INGENVAEAN

III.

HELDUA.

1864.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 5. — A El-Khaldah entre Beyrouth et Saïda.

Ἰουλίαν Μη[τροδώρου]

1864 bis.

Copie du même. — A El-Khaldah, dans une niche; inscription fruste.

Ἰουλιανή Σ. χαίρ[ε], ζήσασ]α ἔτη ε'.

IV.

SIDON.

1865.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, 1865, I, p. 35 et pl. II. — Borne milliaire à deux kilomètres environ de Saïda sur la route de Tyr.

Borne milliaire exactement semblable, sauf le chiffre des milles, à celle que nous avons publiée sous le n° 1844.

1866.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, I, p. 35 et pl. II.

Fragment d'une inscription semblable à la précédente et gravée sur la troisième borne à partir de Sidon.

1866 a.

Copié par moi en 1862. — Dans un jardin à Saïda; l'inscription A est à gauche de l'inscription B sur la même pierre. W.

A. ΣΙΔΩΝΙΩΝΗΠΟΛΙΣ
 ΔΙΟΤΙΜΟΝΔΙΟΝΥΣΙΟΥΔΙΚΑΣΤΗΝ
 ΝΙΚΗΣΑΝΤΑΝΕΜΕΑΡΜΑΤΙ

ΤΙΜΟΧΑ..ΣΕΛΕΥΘΕΡΝΑΙΟΣΕΠΤΟΙΗΣΕ

B. ΑΡΓΟΛΙΚΟΙΣΟΚΑΠΑΝΤΕΣΕ
 ΗΛΑΣΑΝΕΚΔΙΦΡΩΝΕΙΣΕΡΙΝΑΝ;
 ΣΟΙΚΑΛΟΝΩΔΙΟΤΙΜΕΦΟΡΩΝΙΔΟΣ
 ΚΥΔΟΣΑΕΙΜΝΑΣΤΟΥΣΔΗΛΘΕΣΥΠΟΣΤΕΦ
 5 ΑΣΤΩΓΓΑΡΠΡΑΤΙΣΤΟΣΑΦΕΛΛΑΔΟΣΙΠΠΙΚΟΝ.ΥΧΟΣ
 ΑΓΑΓΕΣΕΙΣΑΓΑΘΩΝΟΙΚΟΝΑΓΗΝΟΡΙΔΑΝ
 ΑΥΧΕΙΚΑΙΘΗΒΑΣΚΑΔΜΗΙΔΟΣΙΕΡΟΝΑΣΤΥ
 ΔΕΡΚΟΜΕΝΟΝΝΙΚΑΙΣΕΥΚΛΕΑΜΑΤΡΟΠΟΛΙΝ
 ΠΑΤΡΙΤΕΣΩΙΤΕΛΕΣΕΙΔΙΟΝΥΣΙ. ΙΩΝΟΣ
 10 ΕΛΛΑΣΕΠΕΙΤΡΑΝΗΤΟΝΔΕΒΑΣΟΕ
 ΟΥΜΟΝΟΝΕΝΝΑΥΣΙΝΜΕΓΑΛΥΝΕ
 ΑΛΛΕΤΙΚΑΙΪΕΥΚΤΟΙΣΑΘΛΟΦ

A. Σιδωνίων ἢ πόλις Διότιμον Διονυσίου δικαστὴν νικήσαντα Νέμεα ἔρματι.
 Τιμόχα[ρι]ς Ἐλευθερναίος ἐποίησας.

B. Ἀργολικοῖς ὄκα πάντες ἐ[ν] σταδίοισιν ἀριστεῖς
 ἦλασαν ἐκ δίφρων εἰς ἔριν ἀνι[ό]χον,
 σοὶ καλὸν, ὦ Διότιμε, Φορωνίδος [ἐκ ποτε γαίης
 κῦδος, ἀειμνάστους δ' ἦλθες ὑπὸ στεφ[άνου]ς·
 5 ἀστῶν γὰρ πρᾶτιστος ἀφ' Ἑλλάδος ἱππικὸν [ε]ὔχως
 ἀγαγες εἰς ἀγαθῶν οἶκον Ἀγηνοριδῶν·
 αὖχει καὶ Θήβας Καδμηίδος ἱερὸν ἄστυ
 δερκόμενον νίκαις εὐκλέα ματρόπολιν,
 πατρί τε σῶν τελέσει Διονυσίῳ ἱρὰ Δίῳνος,
 10 Ἑλλάς ἐπεὶ τρανῆ τόνδ' ἐβόασε [θρόον·
 οὐ μόνον ἐν ναυσὶν μεγαλύνε[ται] ἀμφιπέλισσας,
 ἀλλ' ἔτι καὶ ζευκτοῖς ἀθλοφ[ορεῖς] ὄχεσιν.

Je dois la restitution de ce texte à mon savant confrère M. Miller.

Le sculpteur Timocharis d'Eleutherna en Crète est déjà connu par deux inscriptions de Rhodes et une autre d'Astypalée; il paraît s'être établi à Rhodes, car son fils Pythocritus était citoyen de cette ville. Voyez Brunn, *Geschichte der Griechischen Künstler*, I, p. 460. Timocharis vivait probablement au troisième siècle av. J.-C.

1866 b.

Sur le revers de la même pierre, qui a été retournée et qui a été employée plus tard comme base d'une autre statue. W.

. . . . martelé
 ΤΟΝΔΙΑΣΗΜΟΤΑΤΟΝ
 ΟΙΝΙΟΙΔΙΟΔΩΡΟΥ
 ΤΟΝΠΑΤΡΩΝΑΔΙΑ
 ΠΑΝΤΑ
 Ϝ Ϝ

. . . . τὸν διασημώτατον οἱ υἱοὶ Διοδώρου τὸν πατέρα διὰ πάντα.
 Le titre διασημώτατος est celui qu'on donnait généralement aux ἡγεμόνες ou gouverneurs de province; voyez n^{os} 551, 1909.

1866 c.

Sur une pierre trouvée à Saïda en 1864 et donnée par moi au Musée du Louvre. W.

ΕΡΑΓΩΝΟΘΕΤΟΥΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥΣ
 ΤΟΥΑΒΔΥΪΜΟΥΝΟΥΔΙΟΤΙΜΟΣ
 ΑΒΔΟΥΒΑΣΤΙΟΣΓΑΛΗΝΙΚΗΣΑΣ
 ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕΛΦΙΚΩΙ

Ἐπ' ἀγωνοθέτου Ἀπολλοφάνου τοῦ Ἀβδουζμουνοῦ, Διότιμος Ἀβδουβάστιος πάλῃ νικήσας Ἀπόλλωνι Δελφικῶ.

Cette inscription est intéressante à cause des noms phéniciens qu'elle contient et dont elle nous donne la prononciation grecque; on remarquera que les pères ont des noms phéniciens tandis que ceux des fils sont helléniques.

Ἀβδουζμουνος signifie serviteur d'Esmoun, dieu qui correspond à l'Esculape des Grecs. Ἀβδουβάστιος est dérivé du nom de la déesse égyptienne Pascht.

1866 d.

Copié par moi en 1861. — Au consulat-général de France à Beyrouth, sur une petite stèle apportée de Saïda. — W.

ΑΧΩΡΙCTEΧΡΕ
 ΗCTEΚΑΙΑΩΡΕ
 ΧΑΙΡΕΖΗCΑCΕ
 ΤΗΚΖΕΤΕΛΕ
 ΥΤΗCΕΝΗΛCΜΝ
 .ΟCΔΑΙCΙΟΥΚ.

Ἀχώριστε χρηστὴ καὶ ἄωρε χαίρε. Ζήσας ἔτη κζ' ἐτελεύτησεν ἡλσ' μη[ν]ὸς Δαισίου κ'.

1867.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, p. 5.

Ἰουλιανὴ χρηστὴ καὶ [α]ἰ [ἀλ]υ[π]ε χαίρε, Ζήσα[ς] αἴτ' ἡ κ'.
 Ἰουλιανὸς ἠργάσατο τῷ [υἱ]ῷ.

Il y a peut-être sur la pierre βῖφ par une orthographe vicieuse pour υῖφ.

1868.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 4.

Ἰουλιανὲ χρηστὲ καὶ ἄωραι χαῖρε, ζήσας αἴτη κζ'.

1869.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 4.

Τιτιανὸς χρηστὲ καὶ ἄωρε χῆραι, ζήσας ἔτη κ[γ'], ἔτους γτ'.

1870.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 4.

Ἀντιγόνα χρηστ[ῆ] καὶ ἄλοιπαι χαῖρε, ζήσα[σα] ἔτη πα'.

1870 a.

Copié par moi en 1862. — Dans un hypogée de la nécropole de Saïda, inscription peinte en lettres rouges sur le stuc. — W.

ΜΝΑΞΕΙΙΘΥΓΑ
ΤΗΡΜΕΧΤΟΥ

Μνάξις θυγάτηρ Μεσήτου.

V.

ORNITHOPOLIS.

1871-1872.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 2. — A Adloun, entre Saïda et Sour.

Fragments insignifiants.

VI.

TYR.

1873.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 2.

Marescalcu[s].

Fragment d'une inscription du moyen âge.

VII.

ABILA DE LYSANIAS.

1874.

Copies de Vidua, pl. 28, 1, et de M. de Saulcy, pl. 51. — L'inscription est répétée deux fois, à chaque extrémité de la tranchée faite dans le roc pour donner passage à la voie romaine, au-dessus du Barada, sur la rive gauche; elle est gravée dans un cartouche sur le rocher et parfaitement conservée. W. — *Orelli*, 4997.

Imp. Caes. M. Aurel. Antoninus Aug. Armeniacus et Imp. Caes. L. Aurel. Verus Armeniacus viam fluminis vi abruptam interciso monte restituerunt per Jul. Verum leg(atum) pr(o) pr(aetore) provinc(iae) Syr(iae) et amicum suum, impendiis Abilenorum.

Cette inscription a été gravée pendant l'une des années 163, 164 ou 165. Elle fixe la position d'Abila à *Soug-wadi-Barada*, et donne le nom d'un légat de Syrie qui n'est pas mentionné ailleurs. Voyez le Mémoire à la fin du volume.

1875.

Copies de Vidua et de M. de Saulcy. — Au même endroit que la précédente; cette inscription est également répétée deux fois. — *Orelli*, 4998.

Pro salute Imp. Aug. Antonini et Veri, M. Volusius Maximus centurio leg(ionis) XVI F(laviae) F(irmae), qui operi institit, v(otum) s(olvit).

Sur la seizième légion Flavia Firma, voyez les notes du n° 2056.

1875 a.

Copié par moi en 1861, au moyen d'une échelle. — Sur une pierre encadrée dans le mur extérieur du moulin, au bord du Barada; l'inscription est bien conservée et complète à droite et en bas. — W.

.. ΙΝΟΥ ΙΟΥΛΙΟΥ
 ... ΒΙ ...
 5 .. ΡΚΟΥΡΙΟΥ ΜΑΧΧΙ
 .. ΛΟΥΕΥΣΕΒΩΝ ΛΕ
 .. ΡΟΝΑΝΔΡΙΑΝΤΑ
 .. ΙΟΥΑΝΕΘΗΚΕΝΥΠ
 .. ΤΕΑΥΤΟΥ ΚΑΙ ΓΥ
 10 ΝΑΙΚΟΚΚΑΙ ΤΕΚΝΟΥ
 . ΤΟΥ ΣΙΒΦΔΑΙΣΙΟΥ

.. Με]ρκουρίου Μαχχι[θή]λου εὐσεβῶν λε. . ρον ἀνδριάντα . . . του ἀνέ-
 θηκεν ὑπ[έρ] τε αὐτοῦ καὶ γυναικὸς καὶ τέκνου. [Ἐ]τους ἰβφ', Δαϊσίου.

L'année 512 de l'ère des Séleucides, qui était en usage à Abila, commence le 1^{er} octobre 201 de l'ère chrétienne.

1876.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 51.

Ἐτους το', Ὑπερβερετέου κη'. Ἀντωνία [Ἐ]λα. . . [γυ]νή Κοϊντού
 Ἀντ[ω]νίου Γαίου, Γαίου υἱοῦ, Φαβία, Γεμίνου Κλαυδιανοῦ.

L'année 370 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 59 de l'ère chrétienne. Le mot Γαίου paraît avoir été répété par erreur.

1877.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 52. — Dans une niche creusée dans le roc.

Ἐτους ηου', Δίου ζ'. [Σ]ηροθζς? Ἀνθου, ἐτῶν κ'.

Il y a peut-être Ἀνθας sur la pierre. L'année 478 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 168 de l'ère chrétienne.

1877 a.

Copié par moi en 1861. — Stèle funéraire arrondie par le haut et bien conservée; sur le flanc de la montagne de la rive droite du Barada. W.

ΕΤΩΝ Κ
 ΑΛΟΥΦΑΓΥΝΗ
 ΜΑΣΙΜΟΥΧΡΗ
 ΕΤΕΧΑΙΡΕ

Ἐτῶν κ'. Ἀλουφα, γυνή Μαξιμου, χρηστὴ χαῖρε.

1878.

Copie communiquée à Le Bas par M. de Saulcy. — Dans le piédroit de la porte d'une maison du village. — L'inscription a été plus tard transportée au consulat de France à Damas (de Saulcy, *Voyage*, II, p. 593). — *Corpus inscr. gr.* 8641.

Ἐπὶ τοῦ ἀγιωτάτου Ἰωάννου ἐπισκ(όπου) ἡμῶν, τοῦ ἱεραπολ(είου) ὁ ἔμβολος ἐπλακίθη[η] ἐν μ(η)νὶ Δεσίου τοῦ ὡσε' ἔτους, ἰνδ(ικτιῶνος) ἰβ'.

L'année 875 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 563, et la douzième indiction le 1^{er} septembre de la même année.

Il faut lire ἱεραπολείου et non ἱεραπόλειος ou ἱεραπολείτου. Je n'ai pas trouvé d'exemple de l'emploi du mot ἱεραπολείου, mais ἱεραπόλος et ἱεραπολείω sont usités, et je crois que ἱεραπολείου a le même sens que ἱερατεῖον, c'est-à-dire la nef de l'église. Il s'agirait donc ici du dallage du portique qui donnait accès dans la nef. Voyez nos 2019, 2020. Le mot ἔμβολος se trouve aussi dans une inscription de Gerasa. (*Corpus Inscr. gr.*, 4662, b.)

Le nom de l'évêque Jean est à ajouter à la liste peu nombreuse des évêques d'Abila, donnée par Lequien (*Oriens Christianus*, t. II). Le métropolitain dont dépendait Abila était l'évêque de Damas et non celui d'Hierapolis.

VIII.

DAMASCUS.

1879.

Copie communiquée à Le Bas par M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 49. — *Corpus inscr. gr.* 4515. — Je reproduis cette inscription d'après la copie que j'en ai faite en 1861. La pierre est encadrée dans le mur d'un édifice à contre-forts, construit avec des matériaux anciens, près de la grande mosquée et du Médressé d'Abdallah Pacha. L'inscription est complète, sauf à l'extrémité de droite, qui est engagée dans le mur; elle est placée assez haut, et j'ai fait apporter une échelle pour la copier. — W.

ΕΠΙ ΤΩΝ ΠΕΡΙ ΑΝΤΩΝΙΑΝΟΝ
 ΙΕΡΟΤΑΜΙΩΝ ΤΟ ΓΑΜΜΑ ΑΠΟ ΤΟΥ Γ
 ΤΗΣ ΑΜΑΞΗΛΑΤΟΥ ΕΙΣ ΟΔΟΥ ΕΘΕΜ
 Γ ΕΚ ΤΩΝ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΔΙΟΥ

Ἐπὶ τῶν περὶ Ἀντωνιανόν ἱεροταμιῶν τὸ γάμμα ἀπὸ τοῦ [μέχρι] τῆς ἀμαξηλάτου εἰσοδοῦ ἐθεμ[ελιώθη] ἐκ τῶν τοῦ κυρίου Διός [προσόδων].

Le Γ au commencement de la quatrième ligne est douteux. Il est difficile d'admettre qu'on ait écrit τὸ γάμμα en toutes lettres, au lieu de τὸ γ', pour la troisième fois; dans tous les cas je n'en connais pas d'autre exemple; aussi serais-je assez disposé à croire que les Damasquins avaient donné le nom de

γάμμα à quelque édifice ayant la forme de la lettre Γ, par exemple un portique bordant deux côtés d'une place carrée. Le mot σίγμα s'emploie de cette façon, τὸ τρίκογχον σίγμα (n° 1913).

IX.

HÉLIOPOLIS.

1880.

Copie de M. de Sauley, *Voyage*, pl. 53. — A Baalbek, sur des fragments d'architrave, auprès des murs de la ville, au sud du temple, sur le flanc de la colline; une tour qui se trouve à côté a été construite avec des fragments du monument auquel appartenait cette architrave, et peut-être en la démolissant on en découvrirait d'autres. J'ai copié en 1861 les fragments A et B, et j'ai noté qu'il y en avait un troisième qui avait été brisé en morceaux, et un quatrième encastré dans la tour, mais illisible. W. — *Corpus inscr. gr.* 4323.

Ἡ δεινα] ου γυνή, [τοῦ δεινος] θυγάτηρ, Ζηνοδώρω Λυσ[α-

νίου τ]ετραράρχου καὶ Λυσ[ανία καὶ τ]οῖς υἱοῖς [καὶ] Δυσαν[ία καὶ τοῖς υἱοῖς μν[ήμ]ης χάριν [ἐκ τῶν ἰδίων] ἀνέθηκεν.

Je donne ici la restitution proposée par mon savant confrère M. Renan, et développée par lui dans un Mémoire sur les tétrarques de l'Abilène, lu devant l'Académie des Inscriptions. On y trouvera l'indication et la discussion de tous les textes et de tous les monuments relatifs à Zénodore et à sa famille. Voyez aussi *Mission de Phénicie*, p. 318.

1881.

Estampage. — Cette inscription a souvent été copiée et toujours inexactement à cause de la position où elle se trouve; j'en donne ici le texte d'après un excellent estampage, qui a été fait en 1866 par M. Joyau, architecte chargé par le gouvernement d'une mission en Syrie, et qui m'a été communiqué par M. de Sauley (voyez *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1867, p. 19). L'inscription est répétée sur les bases de deux colonnes, engagées dans la face orientale de la plate-forme du temple à environ dix mètres du sol (de Sauley, *Voyage*, II, p. 624); les lettres sont longues et grêles. W. — *Orelli*, 1951.

M ὅ D I I S · H E L I V P O L ὅ P R O S A L

SDN ANTONINIP IIFELAVGETIVLIAE AVGMATRISDNCASTR·SENAT·PATR·AVR·ANT·LONGINVS·SPECVL·LEGI
VNAECAPITACOLVMNARVMDVΛAEREALAVROINLVMINATA ὅ SVAPECVNIA EX VOTO ὅ L·A·S ὅ

ὅ M ὅ D I I S ὅ H E L I V P

..VICTORIISDN ANTONINIP IIFELAVG·ETIVLIAE AVGMATRISDNCASTR...IT·PA·R·
..IONINIANAECAPITACOLVMNARVMDVΛAEREALAVROINLVMINA·ASVA·ECV

M(agnis) diis Heliupol(itanis), pro sal(ute) [et] victoriis d(omi)ni n(ostri) Antonini Pii Fel(icis) Aug(usti) et Juliae Aug(ustae) matris d(omini) n(ostri) castr(or)um senat(us) patr(iae), Aur(elius) Ant(oni)us Longinus, specul(ator) leg(ionis) I [An]toninianae, capita columnarum dua aerea auro inluminata sua pecunia ex voto l(ibens) a(nimo) s(olvit).

La forme barbare *dua* est répétée dans les deux textes. La formule *libens animo solvit* est appliquée mal à propos à des chapiteaux de colonnes; c'est sans doute une erreur du rédacteur de l'inscription, à moins qu'on ne veuille lire *ex voto libente animo soluto*.

La légion première Antoniniana doit être la légion première Parthica, dont on a trouvé d'autres monuments en Syrie; on sait que sous le règne de Caracalla la plupart des légions, sinon toutes, reçurent le surnom d'*Antoniniana*. Voyez les notes du n° 1951.

1882.

Copie de M. de Sauley, *Voyage*, II, p. 625, pl. 53. — Dans le mur d'un verger au nord du temple, inscription fruste dans un cartouche. — *Corpus inscr. gr.* 8617.

Ἔργον τοῦ ἐνδ[οξοτά]τ[ου] Ἀνατολίου στρατο[πεδ]άρχου καὶ ὑπάτου.

À la troisième ligne, la planche de M. de Sauley donne TO..MAPXOY. La leçon CTPATONOMAPXOY est une *correctio tacita*, qui a été adoptée à tort par M. Kirchhoff.

Ce savant a reconnu avec raison que cette inscription se rapporte à Anatolius, personnage important sous les règnes de Théodose le Jeune et de Marcien, qui fut consul en Orient en l'an 440. C'est lui qui renouvela le traité de paix entre les Romains et les Perses lors de l'avènement de Vararanès en 420; il était alors maître de la milice du Diocèse d'Orient, τῆς ἐν στρατηγός (Procop., *Bell. Pers.*, I, 2; cf. I, 16). En 438, il était *magister utriusque militiae per Orientem* (Theodos., *Novella* 46); il l'était encore probablement en 442 (*Cod. Just.*, XII, 55, 4) et *magister militum* en 443 (*Ibid.*, I, 46, 3; XII, 60, 7). Plusieurs lettres de Théodoret lui sont adressées. En 451, il était *magister militum praesentalis*, et dans le préambule des Actes

du concile de Chalcédoine, il est toujours nommé le premier parmi les grands officiers de l'empire qui assistaient aux délibérations du concile : Ἀνατόλιος ὁ μεγαλοπρεπέστατος καὶ ἐνδοξότατος στρατηλάτης καὶ ἀπὸ ὑπάτων πατρίκιος. (*Mansi*, VI, p. 564); dans quelques passages on lui donne aussi le titre de ἀπὸ ἐπάρχων (*Ibid.*, p. 937).

La traduction ordinaire et officielle des mots *magister militum* est στρατηλάτης, et moins exactement στρατηγός. Mais on se servait aussi du mot στρατοπεδάρχης pour désigner les mêmes fonctions, bien que sous le haut empire il ne s'appliquât qu'au *præfectus castrorum* (Joseph., *Bell. Jud.*, VI, 4, 3); ainsi dans les Actes du concile de Chalcédoine nous trouvons les expressions : πρὸς τὸν μεγαλοπρεπέστατον καὶ ἐνδοξότατον στρατοπεδάρχην τῆς ζω, c'est-à-dire *magistrum militum per Orientem* (*Mansi*, VII, p. 88).

1883.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, II, p. 616, pl. 55. — Dans l'enceinte de la ville, à l'angle nord-ouest d'une tour carrée.

Κεντυρία πρώτη.

Inscription de la première centurie de quelque cohorte en garnison à Héliopolis.

1884.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, II, p. 627 et pl. 55. — Sur la clef de voûte de la porte d'une des galeries souterraines du temple.

Divisio

Sur ma copie, il y a à la seconde ligne, SCHOV.
Voyez l'inscription suivante.

1885.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, II, p. 628, pl. 55. — Auprès de la première clef de voûte de la grande galerie, qui porte une figure d'Hercule avec sa massue. D'autres clefs de voûte portent une tête d'Hercule avec la peau de lion, un buste de Diane avec le croissant, une corne d'abondance. W.

Divisio Mosc[hi].

Ma copie porte MOSC[hi].

Cette inscription, de même que la précédente, a été gravée par une des escouades d'ouvriers occupées à bâtir les voûtes qui soutiennent la plate-forme; le chef de cette escouade s'appelait *Moschus*; le nom de l'autre ne peut être restitué.

1886.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, II, p. 627, pl. 55. — Autre clef de voûte.

Girsu.

L'inscription, que j'ai aussi copiée, est complète; voyez les notes du numéro précédent.

1886 a.

Estampage de M. Joyau. — Sur un morceau d'architrave renversé; la position de l'inscription montre qu'elle a été gravée par l'ouvrier pendant le travail. (Note de M. Joyau.)

Μ Ν Η Θ Η Μ Α Ρ Ν Ο Υ Σ

Μνησθή Μάρνου.

C'est une invocation pieuse d'un ouvrier nommé Μάρνης.

1887.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, II, p. 616, pl. 55. — Dans les murs de la ville.

L. Fecenn[ius].
P. F[ecen]nius?

1888.

Copies de Vidua (pl. 28, 2) et de M. de Saulcy, *Voyage*, II, p. 615, pl. 55. Dans le mur de la ville.

C. Cassius Arrianus monumentum sibi in loco suo vivus fecit.

1889.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, II, 616, pl. 55. — Dans les murs de la ville.

Μα Σειδωνί[α] χρηστή καὶ ἄλυπ[ε] χαίρε.

X.

KEFR-HAOUAR.

1890.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, II, p. 367, pl. 30. — Dans un piédroit de la porte d'une cabane adossée aux ruines du temple.

Α]ούκιος Ἀκ[κα]θαίου εὐσεβ[ῶν] καὶ πεμφθει[ς] ὑπὸ τῆς κυρία[ς] Ἀ]ταργάτη[ς].

Le sanctuaire de *Kefr-Haouar* était probablement un temple d'Atergatis. M. de Saulcy est d'avis que ces ruines marquent l'emplacement de la ville d'Aera; mais la position d'Aera a été fixée par les inscriptions au bourg d'*Es-Sanamein*, au midi de Damas, sur la route du Hadj (*Corpus inscr. gr.*, 4554). *Kefr-Haouar* est à peu près à moitié chemin entre Banias et Damas; on ignore son nom ancien.

XI.

PANIAS.

1891.

Copie de M. Jens Pell communiquée à Le Bas par Borrell; c'est celle qui a servi à Bailie, III, p. 435. — Copie d'Abeken, *Bull. Instit. archéol.*, 1848, p. 66. — Sur le rocher, à la grotte de Pan. — *Corpus inscr. gr.* 4538, b, in *Addendis*, p. 1179.

Πανί τε καὶ Νύμφαις Μαίης γόνον ἐνθ' ἀνέθηκεν
Ἐρμεῖαν, Διὸς υἱόν,
Οὐτίκ[τ]ω[ρ], Λυσι[μάχ]ου παῖς,

Victor, fils de Lysimachus, est mentionné dans l'inscription suivante. Pour la restitution de ce texte je ne tiens pas compte de la copie publiée par Bailie, qui est corrigée et interpolée.

1892.

Copie de M. Jens Pell, communiquée par Borrell. — Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 49. — Bailie, III, p. 452. — Au même endroit, dans un cartouche, au-dessous d'une niche taillée dans le roc. — *Corpus inscr. gr.* 4538, et *Addenda*, p. 1179.

Τῆνδε θεῶν ἀνέθηκε φιλευλήχῳ Διόπανι
Οὐτίκτωρ ἀρητήρ Λυσιμάχοιο γόνος;

Voyez les notes de Franz.

1893.

Copie de M. Jens Pell, communiquée par Borrell. — Bailie, III, p. 450. — Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 49. — Au même endroit. — *Corpus inscr. gr.* 4537, et *Addenda*, p. 1179.

Ἵπὲρ σωτηρίας τῶν κυρίων Αὐτοκρατόρων,
Οὐαλέριος [Τιτι]ανὸς ἱερεὺς θεοῦ Πανός, τὴν
κυρία[ν Νέμ]εσιν καὶ τὸν [σ]ὺν τῇ ὑπ' αὐτοῦ κοιλαν-
θείσῃ πέ[τ]ρα [τ]ελεσιουρ[γ]ηθ[έ]ντα [σηκ]ὸν αὐτῆς,
[σὺν κ]ανκέλλῳ σιδηρῷ,
[ἔτους] . π. ., Ἀπε[λλαίου].

Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit au sujet des textes publiés par Bailie, et modifiés arbitrairement par cet auteur peu scrupuleux. A la deuxième ligne, toutes les copies portent : ΠΑΝΟC. A la troisième ligne, la copie de Pell donne : ΚΥΡΙΑΛΙΝΟΛ.ΕCΙΝΚΑΙΤΟΝ.ΥΝΤΗΥΠΑΥΤΟΥΚΟΙΛΑΝ; à la quatrième, ΘΕΙCΗΠCΥΡΑΙΕΛΘΕΙCΡΙ. . ΝΤΑ. . . . ΟΝΑΥΤΗC; à la cinquième, ΑΝΚΕΜΩCΙΔΗΡΩ; elle omet la sixième.

Κάνκελλος, *cancellus*, est un grillage ou une balustrade; σηκός, une chapelle, un petit sanctuaire. La restitution de la dernière ligne est nécessairement très-incertaine.

1894.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 49. — Sur le rocher, au-dessus de la précédente. — *Corpus inscr. gr.* 4539 et *Addenda*, p. 1180.

Ἄγριππα[ς] Μάρκου ἀρχῶν ἔτους σγ', δν(ε)ίρω χρ[η]σιμοδο[τη]θεὶς τ[ῆ]ν κ[υ]ρίαν Ἦχὼν ἀνέθηκεν ἅμα [Ἄ]γρι[π]πιάδι συμ[β]ίῳ καὶ Ἄγριππίνῳ καὶ Μάρκῳ καὶ Ἄγριππα βουλευταῖ[ς] καὶ Ἄγριππεινῇ καὶ Δόμνῃ τέκνοις αὐτῶν.

L'année 223 de Panias correspond à l'année 222 ap. J.-C. Voyez les notes de Franz.

XII.

JÉRUSALEM.

1895.

Copie de M. de Saulcy, II, p. 204, pl. 24. — Sur une pierre retournée et encadrée dans le mur méridional de la plate-forme du temple, au-dessus de la porte double. — Vogüé, *Temple de Jérusalem*, pl. 5.

Imp. Caes.] Tito Ael(io) Hadriano Antonino Aug. Pio p. p. pontif(ici) augur(i), d(ecreto) d(ecurionum).

Inscription sur le piédestal d'une statue d'Antonin le Pieux.

1896.

Copie de M. de Saulcy, *Voyage*, pl. 43. — Sur un tombeau taillé dans le roc, dans la vallée de Hinnom. — *Corpus inscr. gr.* 9138. — Vogüé, *Temple de Jérusalem*, p. 154.

Μνήμα διαφέρον Θέκλα Ναρούλφου Γερμανικῆ. Σ[ιὼ]ν.

J'ai examiné cette inscription avec soin en 1862; ma copie est conforme à celle de M. de Saulcy, sauf à la deuxième ligne, où je lis ΝΛΡΕ.Υ. les deux dernières lettres étant marquées incertaines; à la fin il y a C N, et entre ces deux lettres des traces douteuses d'un I et d'un Ω. L'inscription est complète et la restitution de Kirchhoff n'est pas admissible.

Les mots τῆς ἁγίας Σιών appartiennent à un autre tombeau.

1897.

Copie de M. de Saulcy. — Dans le caveau situé sous les ruines de l'église de l'Ascension, sur le mont des Oliviers. — Vogüé, *Temple de Jérusalem*, p. 136.

Θάρο(ε)ι Δομετί(λ)α· οὐδ(ε)ις ἀθάνατος.

1898.

Copie de M. de Saulcy. — Dans la vallée de Hinnom. — *Corpus inscr. gr.* 9142.

Μνήμα [διαφέ]ρο[ν] Τη.....
Τῆ[ς ἁ]γίας Σιών.

Voyez les notes de Kirchhoff.

1899.

Copié par moi en 1862. — Dans la chapelle dite « tombeau de la Vierge », au pied du mont des Oliviers; dans la première petite chapelle à droite en descendant, sur une dalle rognée des deux côtés. W. — Vogüé, *Temple de Jérusalem*, p. 132, pl. 27.

.....ερου...
.....ης μο...
.....τον εις.....
...χ]αι εις την κι...
.....ωρασης κατα...
τύμβο]ν τούτον μη ἂν
ἐντ]αφῆναι ἕτερο[ν
πᾶ]ς δὲ ἐπιχειρῶν π[αραθαίειν
τοῦ]το ἔχει πρὸς την [δργήν
την με]λλουσαν +.

La croix à la fin m'a paru être d'une autre main que l'inscription, et pourrait avoir été ajoutée après coup. La formule finale se retrouve dans une inscription de Rome : εἴ τις τὰ δεσπῆ μου σκύλει ἔσται αὐτῷ πρὸς την ἐπερχομένην δργήν (*Murator*, 1949, 3). On pourrait aussi suppléer le mot κρίσιν; dans ce cas l'inscription serait certainement chrétienne. Les caractères sont du

troisième ou du quatrième siècle. Nous avons rencontré plus haut la formule, ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν θεόν (nos 1654, 1703).

1900.

Copié par moi en 1862. — Près de la porte de St-Étienne, dans le mur à côté de la fontaine dans la Voie Douleoureuse. W. — Vogüé, *Temple de Jérusalem*.

Inscription fruste, où on ne distingue que la formule π[ολ]λὰ τὰ ἔτη. Voyez les notes du n° 1830.

1901.

Copié par moi en 1862. — Dans la Qoubbet-es-Sakhra (mosquée d'Omar), à l'intérieur de la porte orientale, sur une plaque de marbre ornée d'une couronne. W. — Vogüé, p. 135, pl. 37.

Ὑπὲρ σωτηρίας Μαρίας.

La forme des lettres montre que l'inscription appartient à l'époque byzantine.

1902.

Copié par moi en 1862. — Sur un tombeau de la vallée de Hinnom, situé au-dessus des jardins et en face de Siloë; l'inscription est gravée sur le roc, au-dessus de l'entrée. W. — *Corpus inscr. gr.* 9159. — Vogüé, p. 154, pl. 37.

Θήκη διαφέρ(ουσα) Θέκλα Σεβα(στῆ)? ἡγουμ(ένη) μοναστηρίου Βενα[των] τοῦ Γε[ω]ργίου.

Selon M. de Vogüé, Thécla était la fille de l'empereur Théophile, qui mourut en 842; Du Cange dit qu'elle porta le titre d'Auguste et qu'elle mourut dans un couvent; elle vivait encore sous Basile le Macédonien (867-886) qui la persécuta dans son couvent, la fit battre de verges et dépouiller de ses biens. C'est probablement à la suite de cet événement qu'elle quitta Constantinople et vint finir ses jours dans le couvent de Saint-George à Jérusalem. Si les lettres Σεβα représentent le mot Σεβαστῆ, comme il est probable, l'identification proposée par M. de Vogüé est incontestable; mais j'avoue que je conserve un léger doute pour deux raisons: 1° parce qu'il n'y a pas le signe de l'abréviation à la suite du mot, tandis qu'il se trouve à la suite de tous les autres mots tronqués de l'inscription; 2° parce que Jérusalem était alors depuis longtemps soumise à la domination musulmane; voyez cependant sur ce point les observations de M. de Vogüé.

Le mot Βενα est pour Βενάτων, forme grécisée de l'arabe *Benat*, « filles »; l'emploi de ce mot arabe justifierait et confirmerait la date un peu basse qu'on attribue au monument de Thécla.

1903.

Copié par moi en 1862. — Sur une pierre brisée au deux bouts et encastée dans le mur d'une maison, près du coin de la rue du Temple (Souq-Bab-es-Silsileh), dans la rue de la Vallée (Haret-el-Wad). W. — Vogüé, p. 135, pl. 37.

Fragment d'inscription funéraire chrétienne, où on ne reconnaît que les mots *Ἰωάννου* et *Σοφίας*.

1903 a.

Copié par moi en 1862. — Dans le tombeau dit des prophètes, *graffito* sur le stuc du caveau. — Vogüé, pl. 37.

Φλωριανὸς ἑστα[τ]ος.

Florianus était un *hastatus* de la légion en garnison à Jérusalem.

XIII.

GAZA.

1904.

Sur un plomb carré, trouvé en Syrie, et donné par moi au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. W.

Κολωνίας Γάζης, ἐπὶ Ἡρώδου Διοφάντου, ιε ?.

Les lettres *IE* sont douteuses. Ce plomb, qui est fort bien conservé, ne porte aucune indication de poids. La lettre du revers est un *mim* phénicien, initiale du nom du dieu Marnas, et symbole bien connu des monnaies de Gaza.

Ce monument nous apprend que Gaza avait reçu le titre de colonie; il n'y a aucune trace de ce fait sur les nombreuses monnaies de Gaza qui s'étendent depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui de Gordien, et je ne crois pas qu'il soit mentionné ailleurs.

XIV.

HÉBRON.

1905.

Copié en 1866 par le marquis de Bute, et extrait d'une lettre publiée dans le journal le *Times*, n° du 14 janvier 1867. — Dans la grande mosquée, à l'angle nord-est de la nef orientale; sur une tablette insérée dans le mur, et qu'on dit avoir été retirée du caveau sous la mosquée. W.

Ἄγιε Ἀβρααμά, βιώθι [τὸ]ν δοῦλον τὸν καὶ Ἀγαθήμερον καὶ Ὑγίαν καὶ [Θ]ωμά[σ]ι[ον] καὶ Θωμασίαν καὶ Ἀδελφ[ί]α[ν] καὶ Ἀναστασίαν.

On sait que les tombeaux d'Abraham et de sa famille se trouvaient dans la caverne de Macpélah, à Hébron (Genèse, Chap. XXIII). Au-dessus de cette caverne les juifs, les chrétiens et les musulmans ont élevé successivement des constructions qui existent encore. Le tombeau d'Abraham a toujours été l'objet d'une profonde vénération de la part des musulmans, aussi bien que des juifs et des chrétiens, et ce n'est que dans ces derniers temps que quelques voyageurs ont pu pénétrer dans la mosquée.

L'inscription copiée par le marquis de Bute est une prière adressée au patriarche par des pèlerins.

ROYAUME NABATÉEN

OU

PREMIÈRE PROVINCE ROMAINE D'ARABIE.

I.

BOSTRA.

1906.

Copie de l'auteur. — Ces cinq fragments sont encastrés dans le mur nord et dans la porte nord de la grande mosquée. — Wetzstein, *Ausgewählte Griechische und Lateinische Inschriften*, n. 84 à 85; extrait des Mémoires de l'Académie de Berlin, 1863. — L'un des fragments a été publié dans le *Corpus inscr. gr.* 8978.

a. . . . τῆς δω[δεκάτ]ης καὶ ἀπὸ [τῶν κο]μμερκια[νῶν. Ὡστ]ε τὸν ἐν [Μεσοπ]οταμίᾳ [καὶ ἀπ]ὸ τοῦ Κλύσ[ματος τῆ]ς αὐ[τοῦ]

b, c. . . . ἐξ ὅλας δὴποτε αἰτίας λαμβάνειν. Ὡστε ἕκαστον τῶν δουρικῶν καὶ σκρινιαρίων [μ]όνα λαμβάνειν τὰ ἀφωρισμένα αὐτῶν κατὰ τὸ ἀρχαῖον ἔθος ὑπὲρ ἀνωνῶν καὶ καπίτο[υ] ἐκ τοῦ δημοσίου καὶ ἐκ τοῦ

d, e. . . . καὶων τὴν ἐν ταῖς μάτριξιν ὀρδινάτονα φυλάττειν καὶ μηδένα βαθμὸν ἢ νῦν ἢ μετὰ ταῦτα ἐν[α]λλάττειν πα[ρ]ὰ τὴν τάξιν τῆς μάτρικος. Ὡστε τὰ πράκτια τῶν δουρικῶν μηκέτι πιπράσκεσθαι ἀλλὰ κατὰ βαθμὸν ἀνύεσθαι οὕτως.

Ces fragments appartiennent à un édit impérial, émanant probablement de l'empereur Anastase; du moins il existe à Mothana, ville peu éloignée de Bostra, des fragments d'un édit de ce prince, qui a une grande analogie avec celui-ci (n° 2033), et les caractères des deux inscriptions, sans être pareils, peu-

vent appartenir à la même époque. L'édit est un règlement d'administration publique relatif aux militaires, analogue à celui d'Anastase trouvé à Ptolémaïs en Cyrénaïque, dont nous donnerons plus loin le texte, et au commentaire duquel nous renvoyons pour l'explication de quelques mots employés dans l'inscription de Bostra.

La restitution du fragment *a* est fort incertaine. Κομμέριον est un impôt sur les marchandises (*Du Cange*, in v.); j'ai écrit κομμερκιανῶν à cause de la préposition ἀπὸ qui précède, mais sans avoir trouvé d'exemple de ce mot. A la ligne suivante il y a peut-être le commencement d'un nouveau paragraphe; comme on le verra plus loin, chaque clause de l'édit commence par le mot ὥστε. La restitution des mots suivants est empruntée à l'inscription de Mothana, où on lit : ἐν Μεσσοποταμίᾳ καὶ ἀπὸ τοῦ Κλύσματος. Ainsi que le fait observer M. Kirchhoff, il s'agit ici des frontières du diocèse d'Orient, la Mésopotamie au nord, et au sud la forteresse de Clysmā, située sur la limite de l'Arabie et de l'Égypte.

Les fragments *b, c* se font suite l'un à l'autre. Sur les *duciani* et les *scriniarii*, voyez les notes de l'inscription suivante.

Les fragments *d, e* se suivent. Le premier paragraphe paraît se rapporter aux promotions arbitraires ou changements de grades des soldats; l'édit ordonne de s'en tenir à l'ordre établi dans le registre matricule (μάτριξ) du corps; voyez *Cod. Theod.*, VII, 3. Le mot πράκτια, qui se trouve aussi dans l'inscription de Mothana, doit être l'équivalent de πρακτικά, et signifier un acte public (*Du Cange*, in v. πρακτικά), et l'édit ordonne que les actes publics ou pièces émanant de l'*officium* du *dux* ne soient plus vendus, mais délivrés selon le rang de chaque *ducianus*, d'après le tarif suivant (οὕτως); cette explication n'est pas certaine, mais je n'en vois pas de meilleure.

1906 a.

Copie de l'auteur. — La pierre, trouvée à Ptolémaïs de la Cyrénaïque, encadrée dans la façade d'un édifice militaire, a été rapportée en France par M. Vattier de Bourville, et déposée au Musée du Louvre. — *Corpus inscr. gr.* 5187.

- Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Φλ. Ἀναστάσιος νικητῆς, εὐσεβῆς, εὐτυχῆς,
 τρ[οπ]εῦχος, ἀεισέβαστος, Α(ὕ)γουστος δέδωκεν τοὺς ὑπογεγραμμένους
 θεῖους τύπους ἐπὶ τοῦ περιβλ(έπτου) κόμητος καὶ δ[ο]υκὸς Δανιήλ.
 Ὡστ[ε] τοὺς νῦν καὶ κατὰ καιρὸν δουκικοὺς καὶ τοὺς ταύτην λ[αμ]πρὰν
 5 π[λ]ηρ[ῶ]σα[ν]τ[ε]ας ἢ πληροῦντας τὴν στρατιὰν μῆτε στρατιωτικὰ κομίζεσθαι
 σιτηρέσι[α μῆ]τε εἰς μάτρικας στρατιωτικὰς ἀναφέρεσθαι. Ὡστε εἶνα[ι] τοὺς
 δουκικοὺς μὲ[ν] τεσσαράκοντα μόνους καὶ μόνας τὰς τεσσαράκοντα ἀν[ν]ώνας
 καὶ τὰ τεσσαράκοντα κάπιτα τὰ ἑκτατόμενα αὐτοῖς παρὰ τῶν ἐνδοξοτάτων
 ἐπάρχων ἐν ταῖς καθ' ἔτος δ[ι]ατάξεσιν κομίζεσθαι, καὶ μεταξὺ ἑαυτῶν ὡς ἂν
 10 βούλοιντο διαν(ε)ῖμαι, ὀφ(ε)λιόντας πάντας καὶ προσκαρτερεῖν ταῖς δικαστικαῖς καὶ δη-
 μοσιαῖς ὑπηρεσίαις, καὶ τρέφεσθαι ἐκ τῶν οἰκ(ε)ίων σιτηρέσιων· [οὐ]δὲ γὰρ ἠγοῦμεθα
 πλ(ε)όνων δεῖσθαι τὸ πρᾶγμα, τούτω[ν] παραμεν[ό]ντων τῆ [θε]ίᾳ στρατ[ι]ᾷ.
 Ὡστε κρατεῖν τὰς μάτρικας τὰς παρὰ Δανιήλ τ[ο]ῦ περιβλέ[πτ]ου κόμητος
 καὶ δουκὸς ἐπιταγίστας. Ὡστ[αι] μὴ ἐξεῖν[αι] τῶν κατὰ καιρὸν δου-
 15 κί κομίζεσθαι τι παρὰ τῶν στρατιωτῶν ὑπὲρ τῆς [καλο]υμένης μὲν εὐμε-
 ν(ε)ίας, οὐσης δὲ ἐξ ἔθους οὐκ ἀγαθοῦ κακῆς συνηθείας. Ὡστε μὴ ἐξεῖναι τοῖς
 νῦν ἢ κατὰ καιρὸν νομεραρίοις ἢ πριμισκρινίοις κομίζεσθαι τι [π]αρὰ τῶν στρατιω-
 τῶν τῶν πέντε ἀριθμῶν λόγῳ [χ]αρτατικῶν. Ὡστε τὴν [δ]ωδεκάτην μοῖραν μὴ ἐκ
 τῶν προτέρων διδομένων [ἐκ τοῦ] δημοσίου πᾶσαν παρακατε[φ]εῖσθαι, ἀλλ' αὐτῶν
 20 τῶν κατὰ μέρος διδομένων τ[ῆ]ν μὲν ἑ[ω]δεκάτην κατὰ ἀναλογίαν ἔ[χ]ειν ἑκάστ[ο]ν
 τῶν προσώπων ὡς ἢ τοιαύτη ἀφώ[ρι]σ[τ]αι παραμυθία, τὰ δὲ λοιπὰ μέρ[η]
 τοὺς γενναιοτάτους κομίζεσθαι στρατιώτας, ἑμ[ο]ιον [μέ]ρο[ς] ἑκάστου
 τούτων κατὰ ἀναλογίαν τῶν ἐκ τοῦ δημοσίου δοθε[ῖ]σιν . . . εντιῶν? [ἀ]εὶ
 κομιζομένους, κ(αὶ) μὴ τοὺς μὲν ἀποπληροῦσθαι τὴν αὐτῶν παραμυθίαν τοὺς δὲ στρα-
 25 τιώτας χρεωστ(ε)ῖσθαι. Ὡστε μὴ καταζητ(ε)ῖσθαι ὡς ἀσθενεῖς
 ἢ ἀχρεῖους τοὺς πρώτους ἑκάστου ἀριθμοῦ καὶ κάστρου, τοῦτ' ἐστὶν εἰ μὲν
 ἕκατον εἶεν ἄνδρες, τοὺς πρώτους πένται, εἰ δὲ διακόσιοι,
 εἰ δὲ δ[ι]ακόσιοι, τ[ο]ὺς πρώτους] δέκα, τὴν δὲ αὐτὴν ἀναλ[ο]γίαν καὶ ἐπὶ τοῖς
 πλ(ε)ίοσιν καὶ ἐπὶ τοῖς ἐλάττωσιν ἀνδράσιν φυλάττεσθαι. Ὡστε οἱ
 30 τῶν τ[ρι]ῶν ἀριθμῶν κα[ὶ] οἱ ἀφ' ἑκάστου [τ]ούτων ἀποκεκλη[μέν]οι τῶν περιβλέπτῳ
 δουκὶ ἤτοι τοῖς περὶ τῶν τοιούτων ἀποσταλλομαῖνοις ὀφ(ε)λιουσιν εἰς γράμματ[α] ἢ ἀποκομι-
 δὴν καὶ ἄλλας ἀποκρίσεις στρατιώτας δέκα [κ]αὶ πέντε, ὁστιαρίου πέντε, [καὶ] εἰς π[α]ρ-
 φυλακὴν τοῦ δημοσίου δεσμοτηρίου στ[ρα]τιώτ[α]ς [ἐ]π[ὶ]τά, παρέχεσθαι δὲ τ[ο]ύτου[ς] ἐκ τῶν
 35 λόγῳ ὑπηρεσίας ἐν ἑκάστῳ ἀριθμῶ ἑαθέ[ν]τω]ν καὶ οὐκ ἀναγκαίων ἐν καιρῶ πολέ-
 μου, καθεστῶτων ἐκ τῆς σχολ[ῆ]ς τῆς δηλονότι τῶν κερκιτόρων καὶ τῶν μετ' αὐτοὺς
 στρατιωτῶν, τοὺς δὲ λοιποὺς πάντα[ς] προσκαρτερ(ε)ῖν τοῖς φυσσάτοις.
 Ὡστε τὸν ἐπικεκλη[μέν]ον τισαυθιθηπα . . . αὐτῶ μὲχρι νομισμάτων ἑκατον
 λαμβάν(ε)ιν . . . νομίσματος καὶ αὐτὸν . . . ἐξετάζ(ε)ιν τὴν ὑπόθεσιν, εἰ δὲ μὴ, πα-
 40 ρα αἰς ἀξίαις . . . τον α α . εν[τ]α φυλάττεσθαι.
 Ὡστε το κάστροις τας δίδοναι π . σ . ερουσ τὰ μιτῆτα
 ἑκάστο[υ]ς περὶ ὅστι[α]ν τῶν οἰκ[η]μάτων
 τὰ ἐκ(ε)ίνων οἰκήματα καὶ αὐτοὺς τ[ο]ύς στρα-
 τιώτας παρέχειν μη-
 καὶ μὴ ἰδιώτας προφάσει ἢ
 45 τῶν αὐτῶ διαφερόντων
 κ[α]στρησ[ια]νοὺς μετὰ πάσης ἐπιμελ(ε)ίας
 παρα[φ]υλάττε(ε)ιν τίνα παρειέναι ἐπὶ τ[ο]ύς
 βαρβάρους μῆτε τ[ὰ] ἀ[λ]λάγματα πρὸς αὐτοὺς τι αἰ ἀ[λ]λά φυλάττειν αὐτοὺς
 καὶ τὰς ὁδοὺς ἐπὶ τῶν μῆτε να . . . μῆτε ἑτερόν τινα δ[ι]ὰ προστάγ-
 50 ματας τὴν ἀπόδοσιν ἐπὶ τοὺς βαρβάρους τοὺς δὲ ἐκ τοῦ ἔθνους τῶν
 Μακῶν διὰ γραμμάτων τοῦ πρ[αι]φέκ[το]υ [ἀ]πο[ο]κ[ε]χωρῖσθαι ἐπὶ τὰ χ[ώ]ρ[ια] διὰ
 πόλεως παρα[γεν]έ[σ]θαι. Ὡστε π[α]ρὰ τ[ο]ῖς γε[ν]να(ι)οτάτοις στρατιώταις

- δι. α. ινος? παρὰ τὸ δίκαιον ἐπ(ε)ισα[γο]μένης ἐπιρ(ε)ίας παρ[έ]χε[σθαι]. Ὡστε τὸν παρα-
 βαινόντά τι τῶν τυπωθέντων πενήκοντα χ[ρ]υ[σί]νου λίτρας λόγῳ προσ-
 55 τίμου μεθ... τεσθαι καὶ [τ]αύτας ἐπιμέλ(ε)ϊαν
 νασθαι [ὑ]πὸ π[ι]στῶν? μετὰ τὰ συνηθ(ε)ῶν τυ-
 πωθέντων καθ' ἕκαστον ἔτος. Ὡ[στε παρ]ὰ [τῶν] γε[ν]ν[α]ιωτάτων στρατιωτῶν
 ἐκ πάντων τῶν ἀριθμῶν κα[ὶ] κάστρων] ἕκασ[τον] τούτων διαφόρ[ου]ς
 [λαμβάνειν]. ν
 60 κατὰ τὴν ω[ν] ὄπ[ισω]?
 οὐδὲν πλέον αὐτοὺς ἐπινοεῖσ[θ]-
 αι χρῆ, οὕτως. Συνκαθέδρω τ[ο]ῦ περ[ι]-
 βλέπτου δουκὸς νο(μίσματα) πδ'. Δομε-
 στίω τοῦ αὐτοῦ νο(μίσματα) κς'. Κανκι-
 65 λλ[α]ρίω τοῦ αὐ[τοῦ] νο(μίσματα) κδ'. Τῶ
 δεκάτω καὶ σο[υ]βσκριβε]ν[δ]αρίω
 καὶ σπαθαρίω καὶ β[ο]υκινάτορι καὶ
 προ[σ]ώποις τοῦ δουκὸς τοῖς πᾶσιν . . .
 . . . νο(μίσματα) ρ' .
 70 Τῆ τά[ξ]ει λόγῳ καλανδαρικῶν
 νο(μίσματα) . ξα' .
 πριμισκριν[ίω] ὄπ[ερ]
 ἀν[ω]νάας προστιθεμένης
 . . . ωπης νό(μίσμα) α'. Τοῖς αὐ-
 75 τοῖς ὑπὲρ καπίτου ὁμοίως προ[σ]τε-
 θεμένου νό(μίσμα) α'. Τοῖς α-
 ὑτοῖς ὑπὲρ προκοπῆς βαθμοῦ νο(μίσματα) ν'. Τοῖς α-
 ὑτοῖς ὑπὲρ στρατευσίμου καὶ τῆς καλ-
 ουμ[έ]νης προβατωρίας νό(μίσμα) α'. Τοῖς αὐ-
 80 τοῖς λόγῳ χαρτατικῶν, ἀπὸ ἐκ-
 ἀ]στου κάστρου τῶν καστρη-
 σιανῶν νο(μίσματα) . . .
 Τοῖς αὐτοῖς λόγῳ τετραμηναί-
 ων ὁμοίως νο(μίσματα) δ' .

L'édit d'Anastase, découvert à Ptolémaïs dans la Cyrénaïque par le voyageur Pacho, n'est connu que par la copie incomplète et inexacte qu'il en a donnée, et que Franz a reproduite dans le *Corpus inscriptionum græcarum* (n° 5187). Avec la copie de Pacho, il était impossible de restituer à ce document important son véritable caractère; aussi ai-je saisi avec empressement l'occasion que m'offraient les inscriptions similaires de Bostra et de Mothana, pour en publier une copie exacte, soigneusement collationnée sur le monument original. Grâce à un excellent estampage, que je dois à l'obligeance de M. Fræhner, j'ai pu étudier l'inscription à loisir et en reconstituer une grande partie, et j'ai toujours pu m'assurer si mes restitutions correspondaient exactement soit aux lacunes, soit aux traces fugitives de lettres qui se voient encore sur la pierre. Malgré ses imperfections, la copie de Pacho n'est pas inutile; car, la pierre étant brisée en plusieurs morceaux, les bords des cassures ont souffert pendant le voyage, et plusieurs lettres que le voyageur a copiées ont complètement disparu.

La pierre est un grès grossier, qui s'effrite facilement à l'air, et, soit par la faute du lapicide, soit parce que la surface a été inégalement rongée par l'action du temps, les lettres sont tantôt profondément gravées, tantôt à peine reconnaissables; les premières lignes sont assez régulièrement gravées, mais, à mesure qu'on approche de la fin de l'inscription, la gravure devient de plus en plus négligée. Une circonstance qui augmente sensiblement la difficulté de la lecture, c'est qu'il y a beaucoup de trous

dans la pierre, les uns anciens et antérieurs à la gravure, les autres postérieurs, et il est quelquefois difficile de juger *a priori* s'il y a une lacune dans le texte ou non; il y a aussi au commencement de chaque paragraphe des espaces vides de longueur variable, dont il faut tenir compte; de plus, il y a beaucoup de fautes d'orthographe, comme ὄσται, πένται, ἀποστελλομαίνοις, φυλάττιν, ζητίσθαι. En somme, l'inscription est d'une lecture difficile, même pour une personne accoutumée à la phraséologie légale du bas empire. Dans le texte épigraphique, j'ai indiqué par des lignes les endroits où il y a des trous dans la pierre, ainsi que les espaces laissés en blanc par le lapicide.

L'inscription est disposée sur trois colonnes, deux grandes et une petite; les deux premières se font suite l'une à l'autre, et contiennent l'édit proprement dit; la troisième contient un tarif annexé. La première colonne peut être restituée presque intégralement, ainsi que la troisième; mais une grande portion de la seconde est tellement mutilée que la restitution du texte y est impossible, sans la découverte d'un autre monument analogue.

Cet édit n'est pas un extrait des lois d'Anastase *De erogatione militaris annonæ*, dont plusieurs fragments ont été incorporés dans le Code Justinien (XII, 38, 16-19); car il traite de plusieurs sujets qui n'ont aucun rapport avec le service des subsistances militaires; c'est le sommaire d'une ou plusieurs ordonnances destinées à préciser les droits et les devoirs du *dux*, ou commandant militaire de la Libye, et des troupes sous ses or-

dres. Dans quelques-unes de ses dispositions il ressemble à l'édit de Justinien relatif à l'administration des provinces d'Égypte et de Libye (*Justinian. Edict.* XIII), document fort important pour l'histoire de l'administration à cette époque, mais qui est malheureusement incomplet, et qui devait se terminer par un tarif semblable à celui qui se trouve à la fin de notre inscription. Nous allons passer en revue les différentes clauses du texte, en nous bornant aux explications nécessaires, et en laissant aux savants, qui ont étudié en détail l'administration du bas empire, le soin d'en donner un commentaire moins incomplet.

L. 1-3. — L'édit émane directement de l'empereur; mais, au lieu de porter une date consulaire, comme les lois et les constitutions impériales, il est daté du gouvernement du *dux* Daniel, ce qui montre qu'il était destiné seulement à la province de Libye. La nomenclature des titres de l'empereur est complète. Θεῖοι τύποι est le terme consacré dans le langage officiel de l'époque pour désigner les édits ou constitutions des empereurs : ἕκαστος θεῖος πραγματικὸς τύπος (*Justinian. Novell.*, CLII, 1); θεῖοι τύποι ἢ θεῖαι κελεύσεις (*Novell.*, CXIII, *initio*); ἐκ θεῖων μὲν ἡμῶν τύπων προστάξεων δὲ τῶν θρόνων τῶν σῶν (*Edict.*, XIII, 5). Le rang de *comes* restait attaché à la personne qui l'avait reçu, tandis que les fonctions de *dux* n'étaient que temporaires; c'est pourquoi, lorsque la même personne cumulait les deux titres, celui de *comes* est mentionné le premier : *Nestorio comiti et duci* (*Cod. Theod.*, XI, 36, 33; Cf. VIII, 7, 11). Le titre officiel du *dux* est *spectabilis*, περίελεπτος, mais il est appelé quelquefois *clarissimus*, λαμπρότατος. Daniel n'est pas mentionné ailleurs, que je sache; il était *dux Libyæ* ou *Libyarum*; Ptolémaïs appartenait à la *Libya superior*, appelée aussi *Libya Pentapolis*; mais les commandements militaires des deux Libyes étaient réunis entre les mains d'un seul chef (*Notit. Dignit. Orient.*, cap. 27; *Justinian. Edict.*, XIII, 18).

L. 4-6. — Tous les paragraphes de l'édit commencent par le mot ὅστε. Les *δουκικοί*, *duciani*, appelés aussi ταξῆσται, étaient les membres de l'*officium*, τάξις, du *dux*; ils ne devaient pas être portés sur les registres matricules des soldats légionnaires, στρατιῶται, ni recevoir les mêmes rations de blé, σιτηρέσια στρατιωτικά; et, en effet, ils formaient un corps parfaitement distinct et en dehors de l'armée régulière. Leur chef portait le titre de *princeps*, et était un *ducenarius de schola agentum in rebus*, δουκηνάριος τάξις δουκός (voyez les notes du n° 2122). Les *μάτρικες* étaient les registres matricules des corps : *ματρικιον*, ἢ ἀναφορὰ τῶν στρατιωτῶν (*Gloss. Basil.*); *μάτρικες*, ἀπογραφὰ τῶν καταλόγων (*Lydus, de Magistr.* III, 2).

L. 6-12. — Le nombre des *duciani* est limité à quarante, ce qui paraît peu; car Justinien en accorde six cents au *præfectus augustalis* de l'Égypte, dont le gouvernement était, il est vrai, beaucoup plus important que celui du *dux Libyarum* (*Edict.*, XIII, 2), et qui réunissait à cette époque dans sa personne l'autorité civile et militaire. Les *annonæ* étaient les rations tirées des magasins impériaux et distribuées non-seulement aux soldats, mais aussi à des fonctionnaires; elles comprenaient le pain, le vin, l'huile, le sel, la viande, le lard, et quelques autres denrées; les *capita* étaient les rations de paille et de foin pour les chevaux (*Lydus, de Magistr.*, I, 46). La quantité et la qualité de ces rations étaient fixées par les préfets du prétoire, *ἐπαρχοι*, dont dépendait tout le service des subsistances militaires, et les rations des *duciani* étaient sans doute supérieures à celles des soldats légionnaires, σιτηρέσια στρατιωτικά. Sur tout ce sujet,

voyez Godefroy (*Cod. Theod.*, VII, *paratillon*, et 4, 7). Les rations ne sont pas délivrées à chaque homme individuellement, mais au corps, et les *duciani* les partagent entre eux comme ils l'entendent, ce qui implique peut-être une table commune, ce qu'on appelle aujourd'hui une *mess*; mais ils doivent se contenter de leurs rations, οἰκεία σιτηρέσια, c'est-à-dire qu'il leur est interdit de se faire nourrir chez l'habitant ou de se faire donner des provisions par eux, ce qu'ils devaient souvent être tentés de faire. Ils doivent prêter leur concours à tous les services publics et judiciaires; par δημοσίαις ὑπηρεσίαις, il est probable qu'on entend plus particulièrement le recouvrement des impôts, que les *duciani* n'étaient pas chargés d'opérer, mais pour lequel ils avaient souvent à prêter main-forte aux agents du fisc (*Justinian. Edict.*, XIII, 9). Les derniers mots du paragraphe ne sont pas très-clairs; la restitution que j'ai donnée remplit bien les lacunes du texte épigraphique, mais elle n'est pas certaine. Le sens est peut-être, *tant que ceux-ci resteront au service impérial*.

L. 13-14. — Les registres matricules préparés par les soins du *dux* Daniel devront faire foi; cette disposition fait supposer que sous les gouverneurs précédents il s'était introduit des irrégularités dans les registres, et qu'on y avait inscrit abusivement des noms qui ne devaient pas y figurer.

L. 14-16. — Défense au *dux* de rien recevoir des soldats pour ce qu'on appelait l'εὐμένεια, c'est-à-dire la bonne volonté, la bienvenue; l'édit blâme cette coutume. Il y avait eu de tout temps des abus de ce genre; ainsi, sous les premiers Césars, les soldats légionnaires payaient habituellement à leurs centurions, sous le nom de *vacationes*, une redevance pour être exemptés de certaines corvées; et c'était devenu une sorte de tribut annuel, contre lequel les soldats réclamaient vivement dans les moments de trouble ou de révolte militaire (*Tacit., Ann.*, I, 17; *Hist.*, I, 46). Ce sont sans doute des redevances analogues, que l'édit de Justinien nomme *συνήθειαι*, et pour lesquelles il accorde une compensation au préfet d'Égypte (*Edict.*, XIII, 3); de leur côté les gouverneurs de province avaient aussi des droits considérables à payer, lors de leur nomination, sous le même nom de *συνήθειαι* (*Justinian. Novell.*, VIII, *Epilogus*).

L. 16-18. — Les *numerarii* étaient des agents du fisc, qui contrôlaient les comptes des villes, et s'occupaient d'autres affaires de ce genre; il y en avait plusieurs dans l'*officium* des gouverneurs de province, et notamment dans celui du *dux Libyæ* (*Notit. Dignit. Orient.*, cap. 27). Les *scriniarii* faisaient aussi partie de l'*officium*; ceux du *dux* étaient chargés de recevoir et d'examiner les comptes des *actuarii* ou commis aux vivres, et pouvaient par conséquent exercer une influence considérable sur le bien-être du soldat; les *scriniarii* du *dux Libyæ* sont mentionnés dans une loi du Code Théodosien (VIII, 1, 16). Le *primiscriniius* était le chef des *scriniarii*. Dans les anciens glossaires le mot *scriniarius* est généralement traduit par χαρτοφύλαξ ou χαρτουλάριος. Le *scriniarius* tenait un rang élevé dans l'*officium* du *dux*: Ἐστράτιος σκρινιάριος τῆς δουκικῆς ὑπάρχων τάξις (*Du Cange*, in v.); *primiscrinii*, οἱ πρῶτοι τῆς τάξεως (*Glossæ Basilic.*). Sur le *primiscriniius* et les *scriniarii*, voyez *Lydus, de Magistr.*, III, 11-15, 35-36. Le *χαρτατικὸν* était un droit qu'on payait pour un diplôme, ou pour une pièce officielle quelconque, *χάρτα*, au fonctionnaire qui était chargé de la délivrer; sous Justinien ce droit était devenu très-onéreux pour les gouverneurs de province qui venaient de recevoir leur

nomination, et il en régla le montant par une constitution spéciale, où il déclare qu'à l'avenir, προίκα μὲν κομιζέσθαι τὰς ἀρχάς, μέτρια δὲ παρέχειν προφάσει τῶν ὑπὲρ ἐκάστης διδομένων συμβόλων τε καὶ χαρτῶν (Novell., VIII, 1). Le mot *chartaticum* ou *chartiaticum*, comme il est généralement écrit dans les manuscrits, se trouve déjà dans Ulpien (*Digest.*, XLVIII, 20, 6). Sur les *χάρται*, voyez Lydus, *de Magistr.*, III, 14.

Le mot *numerus*, ἀριθμός, désignait au cinquième siècle un corps de fantassins, généralement de la milice palatine, c'est-à-dire des troupes de première classe; je ne trouve nulle part d'indication sur le nombre de soldats qui composait un *numerus*; mais les *numeri* étaient des corps ayant leur existence propre et différents des légions (*Cod. Theod.*, VII, 1, 16-18, et les notes de Godefroy; Theophan. *Chronogr.*, p. 117, éd. de Bonn : Ἀρχάδιος ἐποίησεν ἴδιον ἀριθμὸν οὗς ἐκάλεσεν Ἀρχαδικούς). L'inscription nous apprend qu'il y avait cinq *numeri* sous les ordres du *dux Libyæ*, mais nous ne savons pas lesquels, car le chapitre qui concerne ce fonctionnaire manque dans la Notice. Plus loin, ligne 30, il n'est plus question que de trois *numeri*.

L. 18-25. — Quelques mots de cette clause sont douteux. Παραμυθία, *solatium*, se disait des petits bénéfices en dehors de la solde ou du salaire proprement dit (Godefroy, *ad Cod. Theod.*, VI, 30, 23). Ainsi les *optiones* d'une légion, chargés de recevoir et de distribuer les rations, lorsque le corps était en passage dans une localité, avaient droit au quinzième à titre de *solatium* : ἔχειν δὲ τοὺς ὀπίσθιας τὴν ἀφορισμένην αὐτοῖς προφάσει παραμυθίας πεντεκαίδεκάτην μοῖραν (Justinian. *Novell.*, CXXX, 1). Παραψύχη est employé dans le même sens (Justinian. *Edict.*, XIII, 3). Lydus (*de Magistr.*) se sert des deux expressions. Le but de cette clause est d'empêcher que les officiers qui ont droit au *solatium* du douzième (πρόσωποι οὗς ἀφώρισται παραμυθία) ne le prélèvent tout à la fois; ils ne doivent le prendre qu'au fur et à mesure des distributions, par exemple, tous les mois ou tous les quatre mois, mais non en un seul prélèvement au commencement de l'année, comme ils auraient pu être tentés de le faire. Les mots τοὺς δὲ στρατιώτας χρῆσταισθαι doivent se traduire, *tandis que les soldats restent créanciers de ce qui leur est dû*, c'est-à-dire, *ne le reçoivent pas*. Les comptes des vivres et des rations se réglaient habituellement tous les quatre mois, d'où les expressions *quadrimestres breves*, τετραμηνιαία.

L. 25-29. — Je ne démêle pas le sens de cette clause, et cependant la ligne 25 est assez bien conservée et devrait être facile à lire. Il s'agit de quelque exemption accordée aux plus anciens soldats de chaque corps, en les considérant comme ἀσθενεῖς et ἀχρεῖους. Les mots εἰ δὲ διακόσιοι ont été répétés par le lapicide en tête de la deuxième colonne du texte, qui commence à la ligne 28. Il ne manque rien au commencement des lignes 26 et 27. A la ligne 29, ainsi qu'à la ligne 39, il y a ΦΥΛΛ-ΤΣΤΕΘΔΙ sur la pierre.

L. 29-36. — Il est question dans ce paragraphe du nombre de soldats que les différents corps étaient tenus de fournir au *dux* ou à d'autres fonctionnaires pour des services déterminés. Ἀποκρίσεις, *negotia*; le mot est souvent employé dans ce sens par les auteurs du bas empire, par exemple dans les Nouvelles de Justinien (CXXIII, 36). Ὀστιάριος, un portier, un factionnaire à la porte. Il y avait deux sortes de *circitores*, les uns, qui constituaient le deuxième grade dans la *schola agentum in rebus*; les autres, qui étaient des cavaliers de première classe, et recevant des rations doubles, soit qu'ils eussent deux chevaux à

entretenir, soit parce qu'ils avaient le droit de se faire servir par un esclave; c'est probablement de ces derniers qu'il s'agit ici; sur les *circitores*, voyez Godefroy (*ad Cod. Theod.*, VII, 22, 2; VI, 27, 3). Tous les soldats, qui ne sont pas détachés pour des services spéciaux, doivent rester au camp, ou veiller aux retranchements, προσκαρτερεῖν τοῖς φοσσάτοις; *fossa* ou *fossatum*, est à proprement parler le fossé d'un camp, et ensuite par extension le camp lui-même; sur ce mot, voyez Godefroy, (*ad Cod. Theod.*, VII, 15, 1). Une des punitions, dont était menacée une légion qui avait manqué à ses devoirs, était d'être envoyée au-delà du Danube pour être employée à la garde des retranchements sur les frontières, τοῖς ἐκείσε λιμίταις τῆς παραφυλαχῆς ἐνεκα προσκαρτερῆσον (Justinian. *Edict.*, XIII, 11).

L. 36-52. — Toute cette portion de l'inscription est très-endommagée. La lecture de la ligne 37 est à peu près certaine, mais les lettres qui suivent le mot ἐπιτεκμημένον ou ἐπιτεκμημένον ne donnent aucun sens. Μητάτον ou μιτάτον, *metatum*, est le logement que l'habitant est obligé de fournir aux soldats ou aux fonctionnaires en passage dans une localité. Le huitième titre du septième livre du Code Théodosien est consacré en entier au règlement des *metata*, qui étaient une lourde charge pour les villes, où les troupes passaient souvent; voyez Godefroy, *Cod. Theod.*, VII, *paratillon*. Καστρησιανοί, *castrenses*, *castriciani*, sont les soldats qui occupaient d'une façon permanente un camp, ou un poste fortifié, *militēs in castris constituti* (*ibid.*, VII, 4, 15). Les βάρβαροι sont les tribus nomades de la Libye. *Præfectus* se disait à cette époque du commandant d'une légion. Πάρδος, *transitus*, est le mot consacré pour désigner le passage dans une localité d'une troupe en marche : στρατιωτικὰς παρόδους (Justinian. *Edict.*, VIII, 3). Les *Maca*, Μάκαι ou Μάκοι, étaient une peuplade qui habitait les rivages de la grande Syrie; ils sont mentionnés par Hérodote (IV, 175), Scylax, Plin (V, § 34) et Ptolémée (IV, 3, 27).

L. 52-57. — Γενναϊότατος, ou ἀνδρείότατος, *fortissimus*, est l'épithète habituelle des soldats dans le langage des lois de ce temps. L'amende de cinquante livres d'or, imposée à ceux qui violent la loi, est exorbitante; cependant le texte de ce passage ne peut guère être interprété autrement.

L. 57-62. — Ce paragraphe, qui suit l'énonciation de l'amende, est évidemment le dernier de l'édit et doit précéder immédiatement le tarif; malheureusement la fin de la deuxième colonne et le commencement de la troisième sont mutilés. Le tarif contient l'énoncé des redevances que les soldats doivent payer aux différents membres de l'*officium* du *dux*; plusieurs des chiffres sont douteux.

L. 62-84. — Le *συνκἀθεδρος*, *assessor*, était une personne versée dans la connaissance du droit, et servant de conseil au *dux*, qui généralement devait être peu au fait du droit civil; on l'appelait aussi *πάρεδρος*. Ses fonctions sont bien définies dans une Nouvelle de Justinien : τοῖς μὲν γὰρ ἡμετέροις ἀρχουσι πάρεισι πάντως καὶ πάρεδροι, τὰ ἐκ τῶν νόμων ἐψηγοῦμενοι, καὶ τὰς ἀσχολίας ἀναπληροῦντες τὰς αὐτῶν, ἐπειδήπερ πολλὰς περιεχόμενοι φροντίσιν, ἃς ὑφ' ἡμῖν ἔχουσιν, εἰκότως τὸ δικαστικὸν ἀναπληροῦσι μέρος τῆ τῶν οἰκείων παρουσίᾳ παρέδρων (Novell., LXXXII, *præfat.*).

Le *domesticus*, οἰκεῖος ou οἰκειακός, était un secrétaire des commandements, un serviteur d'un ordre supérieur, et par conséquent tantôt le confident du personnage qu'il servait, tantôt un espion attaché à ses pas : ὁ δὲ τῶν ἀπορρήτων Ἄσπαρι ἔφη κοινῶς εἶναι· δομέστικον δὲ τοῦτον τῆ σφετέρων γλώσση καλοῦσι Ῥωμαῖοι

(Procop., *Bell. Vandal.*, I, 4). Le *cancellarius* était à proprement parler l'huissier du prétoire du magistrat; le passage suivant d'Agathias montre ce qu'étaient ses fonctions : *Ναρσῆς δὲ ἐπὶ Ῥάβενναν ἰὼν μόνους ἐπήγετο τοὺς ἀμφ' αὐτὸν θεραπευτὰς τε καὶ δορυφόρους, καὶ ὅσοι τῆς ἀρχῆς αὐτῶ ὑπῆρξαν ἐτύγχανον ὄντες, οἷς δὴ τὰ ἀρχεῖα ἐπεφρόντιστο τῆς τε ἄλλης εὐκοσμίας περὶ, καὶ ὅπως μὴ χυδῶν ἅπασιν τοῖς βουλομένοις ὡς αὐτὸν εἰσιτητέα εἶη· τοὺτους δὲ ἔθος Ῥωμαίοις ἐκ τῶν κιγκλίδων (*cancellorum*) ἐπονομάζειν, καὶ τῆς ἐν τούτοις ἐπιμελείας (*Hist.*, I, 19). Voyez aussi un passage analogue de Lydus (*de Magistr.*, III, 36-37). Le magistrat choisissait ses assesseurs, mais ses *domestici* et ses *cancellarii* étaient désignés par l'autorité supérieure; la raison de cette différence était que les assesseurs ne donnaient que des conseils, mais n'étaient pas responsables des décisions; tandis que, si le magistrat avait pu choisir ses *domestici* et ses *cancellarii*, il aurait été souvent accusé d'avoir choisi des complices ou des complaisants. Il y a un titre du Code Théodosien, *De assessoribus, domesticis et cancellariis* (I, 12); Godefroy a réuni dans son commentaire tout ce qui se rapporte à ces trois fonctionnaires.*

Le *decanus* correspond aux lieutenants des magistrats du haut empire (Godefroy, *ad Cod. Theod.*, VI, 33). Le *subscribendarius* figure dans la Notice parmi les officiers des *duces* des provinces d'Orient; il était chargé de signer les mandats expédiés au nom du *dux* aux préposés des greniers publics et aux autres fonctionnaires, chargés de livrer les rations aux soldats; ce mandat était présenté par l'officier commandant le détachement ou par son *optio*, et sur sa présentation les rations étaient livrées (Godefroy, *ad Cod. Theod.*, VII, 4, 1). *Σπαθάριος*, un garde du corps; *βουκινάτωρ*, *buccinator*, un clairon, trompette. *Καλανδαρικά*, les dons qu'on faisait habituellement aux calendes de janvier, les étrennes; on disait aussi *καλανδικά* (*Justinian.*, *Edict.*, XIII, 3). *Προκοπή βαθμοῦ*, l'avancement d'un grade à un autre. *Στρατεύσιμον*; le sens de ce mot est incertain, et je ne l'ai pas rencontré ailleurs. *Προβατωρία*, un certificat d'aptitude, un diplôme: *ἐπειδὴν ἡ τάξις καταστῆ, μηδένα τῶν ἀγουσταλιανῶν γενέσθαι χωρὶς τῶν προβατωριῶν, ἐκ τῆς ἡμετέρας χειρὸς ὑπογραφομένης, καθάπερ μέχρι νῦν* (*ibid.*, XIII, 3; cf. VIII, 3). Les *τετραμηνιαῖα* sont les *breves quadrimestres*, c'est-à-dire les listes des rations fournies et à fournir aux soldats; ces listes, dressées par l'*officium* du *dux*, étaient envoyées tous les quatre mois au préfet du prétoire, à l'administration duquel ressortissait tout le service des subsistances militaires (*Cod. Theod.*, XI, 25).

1907.

Copie de l'auteur. — Dans l'église cathédrale, dans une chambre latérale à droite de l'apside. Belles lettres. — Wetzstein, n° 80.

[Ἐκ προνοίας] Φρόντωνος τοῦ κυρίου ἡγεμόνος, ἡ πόλις Ἐπι-
καρπίω Διὰ τὸν βωμὸν ἰδρύσατο, ἐπὶ Σαβείνου Ἀμρειλίου προέδρου τὸ β'
καὶ συναρχόντων.

Cette inscription est le plus ancien texte grec que j'aie rencontré à Bostra, et le seul où on trouve la lettre Ω au lieu de ω. Je crois donc que Fronton fut légat d'Arabie peu de temps après la conquête, et dans la première moitié du second siècle. L'expression *κύριος*, appliquée à un légat, dénote aussi une cer-

taine inexpérience de la phraséologie officielle de l'empire romain; d'ordinaire ce mot ne désigne que l'empereur. Il y a eu plusieurs consuls pendant le second siècle qui ont porté le nom de Fronto, *Æmilius Fronto* sous le règne d'Hadrien, *Cornelius Fronto* en 143, *Aufidius Fronto* en 199; l'un d'eux peut avoir été le légat de notre inscription; les légats d'Arabie étaient des légats prétoriens, mais souvent ils arrivaient au consulat en quittant la province.

Σαβίνος Ἀμρειλίου figure avec le titre de *βουλευτής* de Bostra dans une inscription d'*Ayoun* (n° 1984, a). Dans d'autres inscriptions, le nom *Ἀμρειλίος* est écrit *Ἀμβρίλιος* (n° 1999, 2485).

Ζεὺς Ἐπικάρπιος est le dieu des fruits de la terre, qu'on invoquait pour avoir une moisson abondante (*Aristot.*, *de Mundo*, 7). Il était adoré sous le même nom en Eubée (*Hesych. in v.*).

C'est ici le lieu de dire quelques mots sur l'histoire de Bostra.

La forme sémitique du nom de la ville a été conservée dans une inscription de Palmyre, dont j'ai vérifié le texte sur le monument original (*Wood, Inscr. Palmyr.*, n° 5; Vogüé, *Inscr. Palmyr.*, n° 25); il y est question de la légion qui tenait garnison à Bostra, *בצרה די לבנונה*. La même orthographe se retrouve dans un passage du Talmud, cité par Reland (*Palastina*, II, p. 666), un passage *בוצריה רבי ברביה*, *Rabbi Berachia Bostrenus*. La forme arabe est la même; dans Aboulféda, on trouve *بصر* et *بصرى*; cette dernière est celle qu'on emploie de nos jours en Syrie. Dans les inscriptions grecques l'ethnique est *Βοστρηνός*, mais j'ai rencontré une fois la forme *Βοστρηνός* (n° 2229), qui se rapproche plus de l'orthographe sémitique.

L'identification de Bostra avec une des localités mentionnées dans la Bible, sous les noms de *בצר*, *Betzer* ou *Botzor*, et *בצרה*, *Botzrah*, a donné lieu à de nombreuses discussions. Eusèbe et saint Jérôme (*Onomasticon*, in v. *Βοσώρ*), n'hésitaient pas à regarder Bostra d'Arabie comme identique avec la ville de refuge appelée *בצר*, et située à l'est du Jourdain, sur le territoire de la tribu de Ruben (*Deuteron.*, IV, 43; *Josué*, XX, 8). Mais cette opinion soulève une objection péremptoire, c'est que le territoire de la tribu de Ruben ne s'étendait pas assez loin au nord, à beaucoup près, pour pouvoir renfermer Bostra dans son périmètre. En effet, si l'on examine les limites des trois tribus trans-jordaniques, telles qu'elles sont clairement définies dans le livre de Josué (*Chap. XIII*), on voit qu'elles étaient échelonnées du sud au nord, s'appuyant au Jourdain à l'ouest, et au désert à l'est. Ruben possédait Médaba et Hesbon, deux villes dont les noms n'ont point changé et dont les positions sont connues; la tribu de Gad s'étendait depuis Hesbon jusqu'à la pointe du lac de Tibériade, et comprenait une grande partie de la région montagneuse de Galaad; enfin, Manassé comprenait l'autre moitié de Galaad, et le royaume de Basan, avec la ville d'Édréi, l'Adraa des Grecs, dont la position à *Dérad* est parfaitement certaine, et qui n'est éloignée de Bostra que de 25 milles romains (Voyez les notes du n° 2070, e). Maintenant, si on considère la position des trois villes de refuge, désignées par Josué à l'est du Jourdain, on voit qu'il y en avait une au midi, Betzer, dans la tribu de Ruben, une plus au nord, Ramoth-Galaad, dans la tribu de Gad, et enfin, une tout à fait au nord des possessions israélites, à Golan, maintenant *Djolan*, dans la tribu de Manassé; et ces trois villes correspondent aux trois autres villes de refuge cis-jordaniques, situées en face d'elles sur une ligne parallèle du sud au nord, à savoir, Hébron dans le territoire de Juda, Sichem dans celui d'Éphraïm, et

Kadesch dans celui de Nephthali (*Josué*, XX, 7, 8). C'est ainsi que les auteurs du Talmud l'ont compris (Reland, *Palästina*, II, p. 662), et avec la connaissance exacte que l'on possède maintenant de la géographie de la Palestine, cette explication me semble incontestable.

Quant à la ville de l'Idumée ou de la Moabitude, appelée Botzrah par les prophètes Esaïe (LXIII, 4) et Jérémie (XLVIII, 24; XLIX, 43), elle ne peut pas non plus être la même que Bostra, parce que l'Idumée et la Moabitude ne se sont jamais étendues si loin au nord. Restent les villes appelées Βόστρα et Βοσόρ dans le premier livre des Maccabées (V, 26, 28, 36); l'auteur dit expressément qu'elles étaient dans la Galaadite, c'est-à-dire dans la région montagneuse qui s'étend à l'est du Jourdain, et non dans la plaine; d'ailleurs, dans le chapitre même où la prise de Βοσόρ par Judas Maccabée est mentionnée, son alliance et son amitié avec les Nabatéens sont également racontées; or, si Βοσόρ était Bostra, il ne pouvait songer à prendre une ville qui appartenait à ses alliés; enfin, aucune de ses expéditions ne s'étendit aussi loin que Bostra, et il opérait toujours dans un rayon peu étendu autour de Jérusalem.

De tout ceci je conclus que Bostra ne répond ni au Betzer, ni au Botzrah de la Bible, et telle est l'opinion formulée depuis longtemps par Reland, dont la sagacité dans ces questions est d'autant plus remarquable, que la véritable topographie de la Palestine était à peu près inconnue de son temps; Ritter, dont il faut lire l'intéressant chapitre sur Bostra, est du même avis. D'ailleurs, le mot בצרה signifie *mine* ou *carrière*, et בצרה a le sens de *lieu fortifié*; il n'est donc pas étonnant que ces noms aient été appliqués à plusieurs localités. Reland (p. 662) a émis l'opinion que Bostra est la ville lévitique appelée בעשתרה, *Béastérah*, qui appartenait certainement au territoire de la demi-tribu de Manassé (*Josué*, XXI, 27), et dont Eusèbe dit : Βεεσθαρά, φυλῆς Μανασσή, Αεὐταῖς ἀφωρισμένη ἐν τῇ Βασιανίδι (*Onomasticon*, in v.). Ici, il n'y a pas de difficulté géographique, mais maintenant que l'inscription de Palmyre a établi clairement l'orthographe sémitique de Bostra, il y a une difficulté étymologique qu'il n'est pas facile de surmonter; car le changement de בעשתרה en בצרה serait contraire à toutes les règles. M. Wetzstein (*Hauran und die Trachonen*, p. 408, sqq.) a repris la conjecture de Reland, et l'a défendue par des rapprochements fort ingénieux; il fait remarquer que, dans le passage parallèle des Chroniques (*I Chron.*, VII, 71), au lieu de בעשתרה on trouve עשתרות, et il en conclut que *Béastérah* n'est qu'une corruption de Bêt-Astéra, c'est-à-dire *la maison d'Astarté*, que les trois noms *Astaroth*, *Astaroth-Karnaïm* et *Béastérah*, appliqués à des localités de Basan, ne sont que des variantes d'un même nom, et qu'ils désignent tous une même ville, la ville de Bostra. Les arguments du savant orientaliste méritent d'être examinés avec soin, et je regrette de n'être pas assez versé dans la connaissance de l'hébreu pour pouvoir les discuter sérieusement; je dirai seulement que la difficulté étymologique me paraît très-grave. Il me semble aussi que M. Wetzstein a écarté un peu légèrement le système qui place Béastérah, ou Astaroth, à *Tell-Eschtré*, monticule situé à une heure et demie de marche au nord de *Dérat*, c'est-à-dire précisément à l'endroit où Eusèbe et saint Jérôme placent Astaroth (*Onomasticon*, in v. Ἀστάρωθ).

En somme, je crois que Bostra était une ville relativement moderne, et qu'elle n'existait pas aux jours de la puissance

d'Israël; elle est située au milieu d'une vaste plaine, dans un pays qui de tout temps a été parcouru par les nomades, tandis que presque toutes les anciennes villes mentionnées dans la Bible étaient placées sur des hauteurs et dans des positions d'une défense facile, selon l'usage universel des époques primitives. Son nom sémitique, qui signifie *lieu fortifié*, *forteresse*, semble indiquer qu'elle fut d'abord une place forte, et il est probable qu'elle fut bâtie par les rois nabatéens, soit pour leur servir de défense contre les agressions venant du nord, soit plutôt pour leur fournir une base d'opérations et une retraite assurée, lorsqu'ils ravageaient les riches plaines de l'Auranite. Adraa, Bostra et Salkhad formaient une excellente frontière pour le nord de leur royaume.

Le plus ancien auteur profane qui en fasse mention est Cicéron, qui, en l'an 54 avant J.-C., parle d'un personnage de Bostra, qui était entré en rapport avec les Romains, probablement à la suite de la campagne de Pompée en Syrie (*ad Quintum Fr.*, II, 42; je dois dire toutefois que dans ce passage la leçon *Bostrenum* n'est pas absolument certaine). La ville faisait partie du royaume nabatéen, ainsi que le prouve une inscription votive en caractères nabatéens, que j'y ai copiée, et qui est datée du règne du roi Malchus (Vogüé, *Inscript. Nabat.*, n° 4); j'y ai trouvé aussi plusieurs monnaies de bronze des rois nabatéens. Bostra fut fortifiée d'abord, si l'on peut en croire Damascius, par un de ces princes, pour tenir en échec les habitants de la ville voisine de Dionysias (Damascius, *ap. Photium*, cod. 242, p. 347, ed. Bekker). Lors de la conquête des États nabatéens par Cornelius Palma, le général de Trajan, Bostra dut jouer un rôle de quelque importance; mais toute l'histoire de cette guerre se réduit à trois lignes de Dion Cassius, et on ne connaît absolument que le fait de la conquête et de la réduction du royaume nabatéen en une province romaine, qui reçut le nom de province d'Arabie, et dont Bostra fut la capitale. Le légat impérial y établit sa résidence, ainsi que le quartier général de la légion qu'il commandait; aussi bien, dans Ptolémée, qui écrivait au milieu du second siècle, on lit : Βόστρα, λεγιών. Cette légion paraît avoir été dès l'origine la troisième Cyrénaïque; elle résidait certainement à Bostra pendant le deuxième et le troisième siècle, ainsi que le prouvent Dion Cassius (LV, 23), et les nombreuses inscriptions que nous publions plus loin, et elle y était encore à l'époque où fut rédigée la *Notitia Dignitatum*, c'est-à-dire au commencement du cinquième siècle. Trajan embellit sans doute la ville, car sur ses plus anciennes monnaies elle prend le titre de νέα Τραϊανή Βόστρα. Sous Élagabale, les légendes des monnaies commencent à être écrites en latin, *Nova Traiana Bostra*; sous Sévère-Alexandre, la ville fut érigée en colonie, et on rencontre les légendes, *colonia Bostra, n(ovae) Tr(a)ianae Alexandrianae col(oniae) Bostr(ae)*; enfin sous Philippe commence le titre de métropole, *Col. Metropolis Bostra*, qui continue sous Trajan Dèce. Dans les inscriptions le titre de colonie ne se trouve qu'une fois, sous le règne de Gordien (n° 1908). Lorsque Damascius (*loc. cit.*) dit que Bostra ne devint une ville que sous l'empereur Sévère, c'est sans doute à son érection en colonie romaine par Sévère-Alexandre qu'il fait allusion. Au quatrième siècle, Bostra, Gerasa et Philadelphie étaient les villes les plus importantes de la province (*Ammian. Marcell.*, XIV, 8, 43). Au cinquième siècle, sous le règne de l'empereur Léon, il est fait mention d'un sénateur de Bostra et de

représentations dans le théâtre de la ville (Justinian., *Novell.*, 89, 2). Sous Justinien, il y eut dans la ville des troubles, qui furent une des causes des réformes introduites par ce prince dans l'administration de l'Arabie (*Novell.*, 102, 2). Les fonctionnaires mentionnés dans les inscriptions sont le *πρόεδρος*, le *βουλευτής* (n° 1984, a, 2302), les *ἀρχοντες* (n° 1910), le *flamen* et l'édile ou *ἀστυνόμος* (n° 1924); sous Justinien, le phylarque, qui était probablement un prince Ghassanide, était un personnage important, qui tenait en échec le gouverneur de la province (*Novell.*, 102, 1). Un autre phylarque, contemporain de l'empereur Léon, qui exerçait une autorité considérable à Bostra, est mentionné dans la vie de saint Euthymius (*Acta Sanctorum*, januar. 20, p. 302 sqq.).

Bostra était le siège d'un évêché d'abord, et ensuite d'un archevêché, dont le titulaire exerçait son autorité sur une vingtaine d'évêques. Plusieurs évêques de Bostra ont marqué dans l'histoire ecclésiastique. Au milieu du troisième siècle, Beryllus se signala par l'élégance de ses écrits; après avoir été longtemps un des champions de la foi orthodoxe, il tomba dans l'hérésie, mais fut ramené à ses premières convictions par les exhortations d'Origène; à cette occasion, et de nouveau quelques années plus tard, un synode provincial se rassembla à Bostra sous la présidence d'Origène (*Euseb.*, *H. E.*, VI, 20, 33, 37; Mansi, *Conciles*, I, p. 787). Au siècle suivant, l'évêque Titus fut chassé de son siège par les persécutions de l'empereur Julien; il fut l'auteur d'un livre contre les Manichéens, dont le texte syriaque a été retrouvé récemment (*Sozomen.*, *H. E.*, V, 15; Theophan., *Chronogr.*, p. 74, éd. de Bonn; Julian., *Epistol.*, 52). Au temps de Titus, les païens et les chrétiens étaient en nombre égal dans la ville. Sur Antipater, autre évêque célèbre de Bostra, voyez les notes du n° 1914.

1908.

Copie de l'auteur. — Près des colonnes corinthiennes, inscription encadrée mais brisée à gauche. — *Corpus inscr. gr.* 4644.

Ἵπὲρ σωτηρίας καὶ νίκης καὶ αἰωνίου δι[α]μονῆς Αὐτοκράτορος Καίσαρος [Μάρκου Ἀντωνίου Γορδιανοῦ Σεβαστοῦ Ε]ὐτυχῶς πατρὸς πατριδὸς ἢ κολωνία, ἐπὶ Μάρκου) [π]ρεσβ(ευτοῦ) Σεβ(αστοῦ) ἀντιστρατήγου, [ἀ]νέστησεν τὸ ἔτους τῆς ἐπαρχ[είας] ἑκατοστοῦ τριακοστοῦ τετάρτου.

Il y a à la fin de la première ligne un sigle qui ressemble à un B.

L'année 134 de l'ère de Bostra commence le 22 mars 239, et l'empereur Gordien régnait depuis le mois d'août de l'année précédente. Sur l'ère de Bostra, voyez mes *Mélanges de numismatique*, 2^e série, p. 160, et les notes du n° 2463.

1909.

Copie de l'auteur. — Dans le château, au-dessus d'une petite porte; la fin des deux premières lignes est engagée dans un mur. — *Corpus inscr. gr.* 4649.

Ἐκ προνοίας Μ(ά)ρκου Πέτρου τοῦ διασ[η]μ(στάτου) ἡγεμ(όνος) ἐκτίσθη τὸ τεῖχος ἔτ(ε)ι σογ' ἐ[πι] Ἰουλ(ίου) Κυρῶλου.

Les lettres MP représentent ici le nom Μάρκος, comme dans d'autres inscriptions que nous publierons plus loin (n° 1969, 2512). Nous rencontrerons dans les inscriptions grecques de la Syrie d'assez nombreuses traces de l'influence sémitique, qui faisait omettre les voyelles en écrivant certains mots.

L'année 173 de Bostra commence au 22 mars 278, et tombe par conséquent sous le règne de Probus.

1910.

Copie de l'auteur. — Dans le château; grande pierre au-dessus d'une porte dans un passage voûté, non loin de la grande porte d'entrée. L'inscription est encadrée et bien conservée. — *Corpus inscr. gr.* 4648.

Ἐκ προνοίας καὶ σπουδῆς Μεγεθίου Γερμανοῦ β' καὶ Χελωνος Μαλχίωνος ἀρχόντων, τὸ τέμενος ἐκ θεμελίων ἐκτίσθη, ἔτ(ε)ι σιε'.

L'année 215 de Bostra commence au 22 mars 320. Les ἀρχοντες sont probablement les duumvirs de la colonie.

1911.

Copie de l'auteur. — Dans la chapelle attenante à la maison, dite de Boheira, inscription encadrée et très-bien conservée. — *Corpus inscr. gr.* 4645.

Γαλλωνιανὸς ὑπατικ(ός) ἐκτι[σ]εν Ἀγρίππας ἱπικ(ός) ἐπισκόπ(ει). Χάρη. Βόστρα.

Gallonianus est un légat consulaire de la province d'Arabie dont je n'ai trouvé aucune mention ailleurs; il appartient probablement à la fin du troisième siècle ou au commencement du quatrième. Voyez le Mémoire à la fin du volume. Sur l'emploi du mot ὑπατικός en Syrie, dès le second siècle, voyez les notes du n° 2212.

Je ne saurais expliquer le mot Χάρη, dont la lecture est certaine.

1912.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre de 4^m de long, encadrée dans le mur extérieur de la maison du cheikh, près des colonnes corinthiennes. Très-bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 8606.

+ Στῆσε Σαβινιανὸν τὸν αἰδίδιμον ἡγεμονῆα ἀνθ' εὐεργεσίας ἢ πόλις ἢ σφετέρη.

Selon Franke (*Richtersche Inschriften*, p. 24), il s'agit ici de ce Sabinianus qui en 359 fut mis à la tête de l'armée d'Orient chargée de combattre les Perses (*Ammian. Marcell.*, XVIII, 5 sqq.; XIX, 3). Il paraît avoir été originaire de Bostra, et ses concitoyens lui élevèrent une statue pendant qu'il exerçait son commandement; il est douteux qu'il ait été gouverneur d'Arabie. Sur l'orthographe vicieuse ἀνθ' εὐεργεσίας, voyez la note de Kirchhoff.

1913.

Copie de l'auteur. — Dans la grande mosquée, sur deux colonnes contiguës en marbre blanc ; chaque inscription est entourée d'un double trait circulaire. Magnifiques caractères byzantins. — *Corpus inscr. gr.* 8625.

Ἐν ὀνόματι τοῦ σωτῆρος Χριστοῦ, ἐπὶ Φλ(αβίου) Ἀρχαδίου Ἀλεξάνδρου τοῦ λαμπροτάτου σχο(λαστικοῦ) καὶ ἡγεμόνος, ἐκτίσθη ἐκ θεμελίων τὸ τρίκογχον σίγμα καὶ ἐπληρώθη ἐν ἔτει τπγ', χρὸν(οις) Ἰνδικ(τιῶνος) ἐνδεκάτης.

Le τρίκογχον σίγμα est un édifice ou portique demi-circulaire, ayant la forme d'un C, et orné de trois κόγχαι ou niches pour placer des statues. Les κόγχαι sont souvent mentionnées dans les inscriptions du Haourân, et il en existe encore plusieurs ; ce sont des niches prises dans l'épaisseur des murs d'un édifice et dont le haut imite la valve striée d'une coquille. Il y avait un τρίκογχον à Constantinople (Théophan., *Chronogr.*, p. 245, éd. de Bonn).

L'année 383 de Bostra commence le 22 mars 488, et la onzième indiction, le 1^{er} septembre 487.

Sur les *scholastici*, voyez Godefroy (*ad Cod. Theod.*, VIII, 10, 2), et les n^{os} 594 et 2485. Le titre de λαμπρότατος se rapporte à ἡγεμόνος ; car le titre propre aux *scholastici* était ἑλλογιμώτατος, *facundissimus* ; ainsi, dans une inscription chrétienne récemment découverte à Athènes, un certain Paulus est appelé ὁ τῆν λογίαν μνήμην σχο(λαστικὸς) καὶ θεῖος δικαστὴς γενόμενος ; les mots λογία μνήμη font allusion au titre de ἑλλογιμώτατος, et θεῖος δικαστὴς signifie juge impérial, juge nommé par l'empereur (*Comptes rendus Acad. inscript.*, 1867, p. 248).

1914.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la grande porte du château, à l'intérieur, sur une pierre de cinq ou six mètres de long, dont l'extrémité de gauche est engagée dans un mur. Grandes et belles lettres.

+ Δόξης] ὀρθοτόμου ταμίης καὶ ὑπέρμαχος ἐσθλός,
ἀρχιερεὺς θεόπνευστος εἰδείματο κάλλος ἄμετρον
[Ἀντίπατρο]ς] κλυτόμητις ἀεθλοφόρος μετ' ἀγῶνας,
κυδαίνων μεγάλως θεομήτορα παρθένον ἁγνήν
Μαρίαν πολυύμνον ἀκήρατον ἀγλαῶδωρον. +

Je crois que cette inscription, la plus belle parmi les inscriptions chrétiennes que j'ai copiées dans le Haourân, est l'œuvre d'Antipater, archevêque de Bostra et métropolitain d'Arabie sous le règne de l'empereur Léon (457-474). En effet, il n'y a guère que lui à qui l'expression ὑπέρμαχος ἐσθλός puisse convenir ; car il fut l'auteur d'un grand nombre d'écrits polémiques, dirigés surtout contre les doctrines d'Origène. Antipater est mentionné dans la vie de saint Euthymius, qui mourut en 472, et l'incident où il figure se rapporte aux dernières années de la vie du saint (*Acta sanctorum*, 20 januarii, p. 317). Il a été canonisé par l'Église grecque, et sa fête est célébrée le 13 juin. Voyez Lequien, *Oriens Christianus*, t. II, et *Acta sanctorum* 13 junii.

Les épithètes employées dans cette inscription décèlent un auteur versé dans la littérature classique ; ainsi ἀγλαῶδωρος et κλυτόμητις sont les épithètes homériques de Déméter et d'Hé-

phaestos, παρθένος ἀκήρατος et θεὸς πολυύμνος sont des expressions empruntées à Euripide (*Troad.*, 670 ; *Ion*, 1074).

1915.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de la cathédrale, à sa place originare. Inscription très-bien conservée. — *Corpus inscr. gr.* 8625.

+ Ἐπὶ τοῦ θεοφιλεστάτου καὶ δσιωτάτου Ἰουλιανοῦ ἀρχιεπισκο(πίου) ἠχοδομηθῆ καὶ ἐτελιώθη ὁ ἅγιος ναὸς Σεργίου, Βάχχου καὶ Λεοντίου τῶν ἀθλοφόρων καὶ καλλιπικίων μαρτύρων, ἐν ἔτει υζ', Ἰνδικ(τιῶνος) ε +

L'année 407 de Bostra commence le 22 mars 512, et la sixième indiction, le 1^{er} septembre de la même année.

Lorsque l'empereur Anastase chassa le patriarche Flavianus du siège d'Antioche, et le remplaça par le moine Severus, sectateur de l'hérésie d'Eutychès, Julianus, évêque de Bostra, et quelques autres évêques refusèrent d'admettre les lettres synodales de Severus qui condamnaient les décisions du concile de Chalcédoine ; Julianus dut quitter son évêché pendant quelque temps et se réfugia à Épiphanie en Célé-Syrie.

L'élévation de Severus au siège patriarcal d'Antioche eut lieu en 513 (Evagrius, *Hist. eccl.*, III, 33). D'après d'autres auteurs, Julianus quitta son évêché en 512 (Victor Tunnunensis, *Chronicon*, *Theodoro cos.* — Marcellinus, *Chronicon*, *Paulo et Mussiano cos.*). Mais notre inscription prouve que Julianus était encore à Bostra à la fin de l'année 512, et que par conséquent la date donnée par Evagrius est la vraie. Julianus reprit plus tard possession de son siège. Son conflit avec Severus est raconté avec plus de détails dans la vie de saint Théodore l'archimandrite, dont il avait été le disciple (Lequien, *Oriens Christianus*, t. II, *Episcopi Bostræ*).

Sergius et Bacchus souffrirent le martyr sous Galère-Maximien ; le premier, à Resapha, ville située entre Palmyre et l'Euphrate, et appelée plus tard Sergiopolis ; le second, à Barbalissus dans la Commagène. Ils sont mentionnés dans le Martyrologe attribué à saint Jérôme et dans tous les Martyrologes latins et grecs, à la date du 7 octobre. On trouvera les Actes de leur martyr et tout ce qui se rapporte à leur histoire dans la collection des Bollandistes, à la date que je viens d'indiquer.

Le culte de ces deux martyrs était assez répandu en Orient. Dès l'année 354 on élevait à l'Éitha, dans la Batanée, une chapelle dédiée à saint Serge (voyez n^o 2124) ; dans la Trachonite j'en ai trouvée une fondée en 517 (n^o 2477), et une autre dans l'Auranite (n^o 2412). Justinien bâtit à Constantinople une église, ἅγιος ἐπιφανέσι Σεργίου καὶ Βάχχου (Procop., *de Edif.*, I, 4. Cf. Cedrenus, *Histor.*, p. 338, C.) ; le même empereur fit construire à Ptolémaïs une chapelle en l'honneur de saint Serge, οἶκον τοῦ ἁγίου Σεργίου, et fit creuser un puits dans le monastère de saint Serge sur le mont Cisseron, ἐν ὄρει καλούμενῳ Κισσερών (*ibid.*, V, 9). A Resapha ou Sergiopolis, qui fut fortifiée par Justinien, il y avait une grande église dédiée au même saint, et Evagrius attribue à son intervention miraculeuse l'insuccès de Chosroès lorsqu'il mit le siège devant la ville ; Procope, auteur contemporain, l'explique plus naturellement par le manque d'eau dans le camp persan (Evagrius, *Hist. eccles.*, IV, 28. — Procop., *Bell. Persic.*, II, 9 et 20). Saint Serge est resté un

des principaux saints de l'Église russe. Le culte des martyrs Sergius et Bacchus était peu répandu en Occident; cependant il existait autrefois à Chartres une église qui leur était dédiée.

Léontius était aussi un des martyrs les plus célèbres en Syrie. Il souffrit le martyre à Tripolis en Phénicie, et dès le cinquième siècle on lui avait dédié une église dans cette ville, τὸ ἱερόν τέμενος Λεοντίου τοῦ θεσπεσίου μάρτυρος, τοῦ ἐπὶ τῆς Τριπολιτῶν Φοινίκης παράλου τιμωμένου (Evagrius, *Hist. eccles.*, III, 33). Son anniversaire est célébré le 18 juin dans les églises d'Occident et d'Orient. Il existe deux rédactions grecques des Actes de son martyre, publiées dans le recueil des Bollandistes (*Martyr.* 18 *junii*, p. 555, 562); toutes les deux placent cet événement sous un gouverneur de Phénicie appelé Hadrianus, et la première ajoute que c'était sous le règne de Vespasien; mais la seconde rédaction, qui paraît la moins altérée des deux, ne mentionne aucun empereur et ne parle que du gouverneur Hadrien, Ἀδριανὸς ἡγεμονεύων Φοινίκης. Il est donc possible que Leontius ait été mis à mort par l'empereur Hadrien, qui fut légat de Syrie pendant les dernières années du règne de Trajan; dans tous les cas, on ne connaît aucun autre gouverneur de Syrie qui ait porté le nom d'Hadrien. Justinien bâtit à Damas une chapelle dédiée à saint Leontius (Procop., *de Edif.*, V, 9); il est cité avec Sergius par Théodoret parmi les plus illustres martyrs (*Sermo de martyribus*, Opera, t. IV, p. 607, ed. Paris. 1642).

1916.

Copie de l'auteur. — Dans le château, à côté d'une embrasure dans un bastion au nord. — Wetzstein, n° 86.

Ἐκ φιλοτιμίας [τ]οῦ φιλοχρ[ι]στοῦ ἡμῶν δεσπότη Ἰουστινιανοῦ
..... ἀ[γ]ιω[τάτης] μητρ(ο)π(ό)λεως ἐκτίσθη διὰ Δου-
σαρίου καὶ Ἰωβίου προνοητῶν χρυσοχόων προβάτων παρὸ τῶν
δημιωτ(ικῶν), ἔτους υλδ'. +

L'année 434 de Bostra commence le 22 mars 530. Le nom propre Dusarius montre la persistance des habitudes du paganisme au milieu du sixième siècle. Sur Dusarès, la principale divinité honorée à Bostra, voyez les notes du n° 2023. Jovius est aussi un nom païen, mais on le trouve porté par un évêque de la province d'Arabie, celui de Néné, au concile de Chalcedoine.

Bien que le texte de cette inscription soit certain, il n'est pas facile de l'interpréter, car il a été gravé par un lapicide peu habitué à la langue grecque. Les lettres qui suivent le mot Ἰουστινιανοῦ contiennent la désignation de l'édifice bâti par Dusarius; mais je ne puis rien en tirer; on serait tenté d'écrire ἀνύ(ε)σθαι, si ce mot pouvait se concilier avec la teneur du reste de la phrase. L'interprétation des deux dernières lignes est plus sûre, quoiqu'elle ne soit pas exempte de difficultés.

Les χρυσοχοί, ou orfèvres, étaient souvent des gens riches et importants: κατεσκεύασε διὰ τοῦ ἀρχοντος τοῦ χρυσοχόου λογιωτάτου πάνου ὄντος καὶ συγγενοῦς Ἀντωνίου πατριάρχου τὸ τε πενταπύργιον καὶ τὰ δύο μέγιστα ὄργανα ἐλόχρυσα (*Georgius monachus, in Theophoti*, cap. 5, édit. de Bonn); ἐκ φιλοτιμίας Ἰσακίου χρυσοχόου (*Inscript. d'El-Kefr*, n° 2293).

Le mot προβάτος, transcription du latin *probat*, signifie

« approuvé, patenté »; le terme προβατορία, *probatoria*, a passé du vocabulaire des lois romaines dans le texte grec des lois du Bas-Empire, et se rencontre dans les édits de Justinien (*Edict.*, VIII, 3; XIII, 3); il signifie « attestation, diplôme ».

Παρό est pour παρὰ, écrit selon la prononciation locale de l'*alpha*, dont nous trouverons d'autres exemples, comme ἀλοφόρων pour ἀθλοφόρων (n° 2158), Θεονδρίτιον pour Θεανδρίτιον (n° 2046), βίαρχος pour βίαρχος (n° 2037). De nos jours aussi les Arabes de Palestine prononcent *o* dans quelques mots où on prononce généralement *a*; ainsi le nom propre قبالان, prononcé *Qabelân* dans le Haourân, est prononcé *Goblân* par les Adouân et les tribus voisines de la mer Morte.

A la fin, δημοτ(ικῶν) est pour δημοσι(κῶν), avec la substitution de l'*oméga* à l'*omicron*, si fréquente dans les inscriptions de basse époque; παρὸ τῶν δημοτικῶν est l'équivalent de la formule ordinaire ἐκ τῶν δημοσίων. Il faut se souvenir, en étudiant les inscriptions du Haourân, surtout celles des derniers temps de l'empire, que la masse de la population parlait des dialectes syriaques ou arabes, et que le grec n'était pour elle qu'une langue officielle, qu'on comprenait sans doute, mais avec laquelle on était peu familiarisé.

1916 a.

Copies de Burekhardt, Buckingham, Richter et Berggren, *Corpus inscr. gr.* 8658. — Voyez aussi Monk, *The Golden Horn*, 1881, II, p. 274. — En dehors de la porte, dans un mur. Je n'ai pas retrouvé cette inscription.

Ἐκ προμ[η]θείας [καὶ] φιλοτιμίας [τῶν] ὀρθοδόξ[ων] ἡμῶν βασιλέων Ἰουστινιανοῦ καὶ Θεοδώρου, ἠκοδομηθήθη ὁ εὐκ[τ]ήριος οἶκος τοῦ ἁγίου καὶ ἀθλοφόρου Ἰωβ, ἐπὶ τοῦ πα(ν)οσιωτά(του) καὶ ἀγιοτάτου ἀρχιεπι-
σκόπου

Il faut lire Ἰωβ avec Burekhardt et Monk, et il n'y a pas lieu de changer cette leçon en Ἰακώβου. Le patriarche Job est considéré comme un saint par les Grecs, les Syriens et les Coptes, qui célèbrent sa fête le 6 mai; le ménologe de l'empereur Basile Porphyrogénète l'appelle, dans la traduction latine, *virum justum et multorum certaminum victorem*; dans l'office du 6 mai il est appelé μυρίαθλος (*Acta sanctorum* 10 maii, p. 495). Une tradition fort ancienne plaçait la résidence de Job dans les environs de Bostra, et faisait dériver le nom de cette ville de celui de la mère du patriarche; Βόστρα, ἐπώνυμος αὔσα Βοσώρας τῆς μητρὸς τοῦ θεσπεσίου Ἰωβ (Synode de Bostra, au troisième siècle, *Mansi*, I, p. 787). Deux des personnages qui jouent un rôle dans le livre de Job étaient probablement originaires de la Batanée; voyez à ce sujet les notes des n° 2202, 2242. Il existe près de Néné dans le Haourân un monastère du sixième siècle, qui porte encore le nom de *Deir-Eyoub*; et le souvenir du patriarche s'est conservé dans la tradition populaire du pays jusqu'à nos jours.

Job était et est encore le patron des hospices, surtout des léproseries; je serais donc tenté de croire que l'édifice, qui portait cette inscription, était ce πτωχεῖον fondé à Bostra par Justinien (Procop., *de Edif.*, V, 9).

On remarquera que, dans cette inscription comme dans les

précédentes, le titulaire du siège de Bostra porte le titre de ἀρχιεπίσκοπος, tandis que les auteurs ecclésiastiques l'appellent toujours ἐπίσκοπος; c'est que Bostra était la métropole de la province d'Arabie et son évêque était le supérieur hiérarchique de tous les évêques de la province.

1917.

Copie de l'auteur. — Au sommet d'une des tours du château; bien conservé.

+ Ἰωάννης Σουήρου χαρτουλάρ[ιος] εὐχαριστῶν τῷ θεῷ μου ἐκ θεμηλίων ἔκτισα ἐν ἔτει . . . χρόν(οις) δεκάτης ἰνδ[ικ](τιῶνος).

L'orthographe θεμηλίων pour θεμελίων se rencontre assez souvent dans les inscriptions du Haourân. Sur le mot χαρτουλάριος, *scriniarius*, voyez les notes du n° 1906, a.

1918.

Copie de l'auteur. — Sur une fenêtre extérieure du château à gauche de la porte d'entrée.

Εἷς θεὸς καλός? Ἀμήν. Κτίσμα Ἀμάζου Ὀχβόλο[υ].

1919.

Copie de l'auteur. — Près des colonnes corinthiennes; lettres grossières. — *Corpus inscr. gr.* 8626.

Ἐπὶ τῆς πρᾶν. Ἀεοντίου.

1920.

Copie de l'auteur. — Dans la mosquée appelée El-Mobrak.

+ Ὑπὲρ ἀναπαύσεως τῶν κεκοιμη(η)μέ(νων) μαρ(τύρων). Διαφέρ(ει) τῷ μοναστηρ(ίῳ) τοῦ ἀγ(ίου) Κυρι(α)κοῦ κανονικ(οῦ) Γηωργίας μαρτυρίου. †

Le texte de cette inscription est bien conservé, mais le sens en est obscur. Le mot μαρτυρίου a peut-être été mis par erreur pour μάρτυρος. Il y a plusieurs saints ou martyrs du nom de Cyriaque.

1921.

Copie de l'auteur. — Dans la cathédrale; lettres grossières.

Σαιργήου, Βάχχου.

Σαιργήου est pour Σεργίου. Sur les martyrs Sergius et Bacchus, voyez les notes du n° 1915.

1922.

Copie de l'auteur. — Sur un autel rond, à côté d'un édifice carré, situé au nord de la ville et appelé Mélak.

Δὲ [Φρα]τρίῳ καὶ Ἡρα θεοῖς πατράοις Γ. Ἰούλιος Μάξιμος στρα-
τιώτης) λεγ(εῖνος) γ' Κυ(ρηναϊκῆς).

1923.

Copie de l'auteur. — Près des colonnes corinthiennes. — *Corpus inscr. gr.* 4646.

Τ. [Γέ]μνο[ς] ἐκ τῶν ἰδίων τὰς β' παραστάδας σὺν στρώσει καὶ κρη-
πίδι εὐσεβῶν ἀνέθηκεν.

Le nom du donateur est douteux.

1924.

Copie de l'auteur. — Aux colonnes corinthiennes, sur un fût de colonne, au-dessous d'une console. Grandes lettres. — *Corpus inscr. gr.* 4647.

Ἀὐρ. Μάρκος Κρίσπος ἀπὸ φλαμένος ἀστυνομήσας τὸν δαδοῦχον τῇ
κυρία πατρίδι.

L'expression ἀπὸ φλαμένος est la traduction du latin *ex flamine*. Crispus, après avoir été *flamen* de la colonie de Bostra, était devenu édile, et à l'expiration de sa charge il avait fait hommage d'un candélabre à sa ville natale.

1925.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une fenêtre, dans une maison au nord-est du village. Encadré et bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 4630.

Βάσσοσ ἀνὴρ Βόστρης ἐρικυδέος ἄκρον ἄωτων
τύμβον εὐξέστοις λάσειν ἰδρουσάμην.

La restitution ἄκρον adoptée par Franz est confirmée par ma copie.

1926.

Copie de l'auteur. — Dans le château, en haut d'un bastion à l'angle nord-ouest. Complet et bien conservé.

Κρισπείνο[ς] Ὅτ. . . . ν Κόστωδι Ὠνέμου Μαξίμου ἀδελφός καὶ
ἐμαυτῷ ἐν τῷ αὐτῷ προητοίμασα ταῦτα· καὶ τ[ῆ].

L'explication de la première ligne n'est pas certaine; Κόστωδι paraît être la transcription du nom propre latin *Custodi*. Il n'y a rien sur la pierre entre ταῦτα et καί; il semble que l'inscription est restée inachevée et qu'elle devait se compléter par le nom de la femme de Crispinus.

1927.

Copies de Berggren, Burckhardt, Buckingham et Richter ; sur un cippe grossier dans les ruines du théâtre, à l'intérieur du château. — *Corpus inscr. gr.* 4651. — Le théâtre, qui est englobé dans le château arabe de Bostra, est en partie occupé par des maisons de fellahs, dans la construction desquelles cette inscription aura probablement été employée ; je ne l'ai pas retrouvée, bien que je l'aie cherchée à cause de son intérêt historique.

Φλ. Μάξιμος στρατιώτης λεγ(εῶνος) γ' Κυρ(ηναϊκῆς) στρατευσάμενος ἔτη κγ', ἀποθανὼν [ἐ]ν τῇ Μεσοπ[οταμί]α, [ο]ῦ τὰ δ[σ]τᾶ ἐν[θ]άδε κ[ι]τ[ε]

La copie de Berggren donne de plus que les autres les lettres ΕΠ et ΕΙΕ placées de chaque côté de l'inscription principale. Franz y a reconnu avec raison une date qu'il restitue ἔτ(ε)ι εἰρ', mais qu'on pourrait également lire ΕΙΕ comme au n° 1910. Les années 115 et 215 de Bostra correspondent aux années 220 et 320 ap. J.-C.

1928.

Copie de l'auteur. — Sur un tombeau du cimetière musulman ; bien conservé.

Φαση[ἐλ]η[ς] δολύλης ἐτῶν κς', ἡ[ν] οἱ θεοὶ ἐγδικήσειαν [ἀ]πὸ τῶν κακολογούντων αὐτήν, ἡ τῷ σώμ[α]τι

Il y a sur la pierre ἦς et ἐπό. Nous trouverons plus loin le même nom propre écrit Φασαίλη (n° 2445).

1929.

Copie de l'auteur. — Près de la mosquée du grand réservoir ; fruste. — Cette inscription a été classée par erreur parmi celles de Soueida dans le *Corpus inscr. gr.* 4621.

. Φλ. Αἰνείας ἑκατόνταρχος ἔκτισα τὸ μ(ν)ῆμα. Ἐνθάδε κῆ[τ]ε Ἐλπ[ι]δ[ι]ος ἐμὸς υἱὸς ἐτ[ῶ]ν . .

Les lettres $\frac{X}{P}$ signifient ἑκατόνταρχος et non χιλίαρχος. Voyez le n° 1484.

1930.

Copie de l'auteur. — A la petite mosquée, sur une pierre retournée et encastrée dans le mur.

Αὐξ[ι]δωρο[ς] μετὰ τῶν τέκνων.

1931.

Copie de l'auteur. — Dans une cour, pierre tumulaire ; l'inscription est complète.

Κάσσαιος Ἀνάμου ἐτ(ῶν) ο'.

1932.

Copie de M. Wetzstein, n° 78. — Sur une pierre tumulaire, dans le cimetière près du grand réservoir à l'est de la ville.

Κοέμας Ἐχάρου ἐτ(ῶν) ι'.

1933.

Copie de M. Wetzstein, n° 79. — Sur une pierre gisant devant une petite mosquée bâtie en 638 de l'hégire par Nedjm-ed-dîn Eyoub.

Κλαύδ[ι]ος Οὐα[ρ]άνης [στρατιώτης] λεγ(εῶνος) [γ' Κυρ(ηναϊκῆς) ἐ]τ(ῶν) κ'.

1934.

Copie de l'auteur. — Dans la nécropole, à l'ouest de la ville, à cent mètres au nord du n° 1958 ; fruste.

Ἰέκουμος [Αὔ]λου τοῦ Σίθρου.

1935.

Copie de l'auteur. — Fragment au-dessous du n° 1915.

. . . ρου καὶ Οὔσου.

1936.

Copie de l'auteur. — Dans le château, sur une pierre détachée ; bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 9145.

† Πάντα χθὼν φύει καὶ ἔμπαλιν ἀμφικαλύπτει·
τοῦνεκα μὴ στοναχοὶ τις ἀπὸ χθονὸς εἰς χθόνα δύνων.
Ὅταν κάμῃς, τοῦτο τὸ τέλος.

Il est douteux que cette inscription soit chrétienne ; la croix peut avoir été ajoutée après coup.

1936 a.

Copie de Berggren. — Sur une pierre près du théâtre. — *Corpus inscr. gr.* 9144. — Je n'ai pas retrouvé cette inscription.

+ ΧΜΓ. Τόδε τὸ μνημα ἐκτίσεν Μακέντιος Διογένους τοῦ κα[1] Κο-
λαρίου ἐ[τι] τῆς ἐ[π]αρχίας. Δόξα τῷ αἰω[νίῳ] Χριστῷ τῷ συν-
χωροῦν[τι τ]ῆς ἀμαρτίας. +

La date était écrite en toutes lettres; il y avait peut-être
ξτ(ε)ι τριακοσίων ἑνδεκάτω. Sur les lettres ΧΜΓ, voyez les notes
du n° 2145.

1937.

Copie de l'auteur. — Au milieu des ruines, à deux cents mètres au nord
des colonnes corinthiennes.

Ἐνθάδε κατοικ(εῖ) Παν. . . .

1938.

Copie de l'auteur. — Dans un escalier extérieur du château; fruste. L'ins-
cription n'avait que deux lignes, et elle est complète à gauche.

Χάστος

1939.

Copie de l'auteur. — Fragment entre la tour ronde et Bab-el-Hava. Grandes
lettres.

Καὶ πάντα τὰ

1940.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau intérieur d'une porte de la grande
mosquée. Très-grandes lettres.

Ἰουλίαν Δό[μνην] Σ[εβαστῆς]?

1941.

Copie de l'auteur. — A la mosquée du réservoir, sur un morceau de linteau;
fruste.

Fragment dont on ne peut rien tirer.

1942.

Copie de l'auteur. — Sur une colonne en pierre de la grande mosquée;
belles lettres.

Q. Fl(avio) Balbo leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) optiones
(centurionum) leg(ionis) III Cyr(enaicae).

Sur ce légat, voyez le Mémoire à la fin du volume.

1943.

Copie de l'auteur. — Pierre encastrée dans un mur à cent mètres au nord
de la grande mosquée; fruste.

P. Aelio Severiano Maximo leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore)
imm[unes ejus]

Ce Severianus est le même qui gouvernait la Cappadoce au
commencement du règne de Marc-Aurèle et qui périt avec le
corps d'armée qu'il commandait au début de la guerre contre
les Parthes. Il fut légat d'Arabie vers la fin du règne d'An-
tonin. Voyez le Mémoire à la fin du volume.

1944.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'un édifice avec une grande arcade;
fruste. Grandes et belles lettres.

C. Aeli]o? Antistio Adv[ento]
leg. Augg. pr. p[r].
cos. des.
. es leg. III Cyr.

Sur mon carnet la lettre S qui précède le mot COS est
marquée comme très-douteuse, et, comme l'inscription est
fruste, je crois qu'il ne faut pas en tenir compte. Il n'y a rien
sur la pierre après le mot DES; la pierre est rognée des deux
côtés.

Il y a un Antistius Adventus qui fut légat de la Germanie
Inférieure (Brambach, *Inscript. Rhenanæ*, 53) et de la Bre-
tagne (Orelli, 3403); son *praenomen* était peut-être Caius,
mais ce n'est pas sûr. Je crois que le légat d'Arabie est le
même personnage, et qu'il gouverna l'Arabie sous Marc-
Aurèle. Il avait un autre *nomen* qui précédait celui d'An-
tistius; j'ai écrit *Aelio* pour remplir la lacune, et seulement
exempli gratia. Il devait être le père ou le frère de L. Antistius
Burrus Adventus, consul en 181, au début du règne de Com-
mode. La belle forme des lettres de l'inscription ne permet
guère de placer la légation d'Adventus après le règne de Marc-
Aurèle, sous Septime-Sévère et Caracalla par exemple. Voyez
le Mémoire à la fin du volume.

1945.

Copie de l'auteur. — Dans le mur du même édifice que l'inscription précédente; grandes lettres de bonne époque.

P. Julio Gemin[i]o Marciano leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) co(n)s(uli) des(ignato), C. Jul(ius) Germanus (centurio) leg(io-nis) III Cyr(enaïcae).

Il y avait sans doute GEMINIO sur la pierre.

Geminus Marcianus est un personnage bien connu par les inscriptions; il fut légat d'Arabie sous Marc-Aurèle et L. Verus et l'était encore en 169, après la mort de ce dernier; il fut consul *suffectus* en 170, proconsul de Macédoine probablement l'année suivante, et enfin proconsul d'Asie sous le règne de Commode. Sa carrière a été étudiée en détail dans un excellent travail de M. Léon Renier (*Mélanges d'épigraphie*, p. 97 sqq.). Voyez le Mémoire à la fin du volume.

Le centurion Julius Germanus est mentionné dans une inscription d'Aera (*Corpus inscr. gr.*, 4554) gravée sous le règne d'un empereur, dont le nom a été effacé et qui portait le titre de *Pius Felix*; cet empereur ne peut être que Commode, et la date $\epsilon\tau\omicron\upsilon\varsigma$ ις' qui termine l'inscription doit être la seizième année de son règne, comptée à partir de 177, époque à laquelle il reçut le titre d'Auguste et fut associé à l'empire; la seizième année correspond à l'an 191. L'explication proposée par Franz n'est pas admissible; car à cette époque Aera faisait partie de la province de Syrie et non de celle d'Arabie. Le nom de la légion dont Germanus était centurion a été également effacé, et comme c'était une légion qui fournissait des détachements à des villes de la province de Syrie, elle ne peut être que la troisième *Gallica*, dont le nom a été martelé à Phæna et ailleurs (voyez les notes du n° 1845).

1946.

Copie de l'auteur. — Dans le même édifice que l'inscription précédente. L'inscription est complète et bien conservée, les lettres sont bonnes.

M. Caecilio Fusciano Crep[e]reiano F[l]or[i]ano leg. Aug. pr. p[r.] et M. Caecilio Rufino filio ejus, e[q](uites) sing(ulares) exerc(itus) Arab(ici), item drom(edarii).

Il y a sur la pierre un petit signe qui précède les lettres EOSING, mais ce n'est pas une lettre.

Je n'ai trouvé aucune mention du légat Cæcilius Fuscianus. Sur les *equites singulares*, voyez le Mémoire de Henzen (*Annal. Instit. archéol.*, 1850, p. 7). On trouvera plus loin d'autres inscriptions où il est question d'un $\delta\rho\omicron\mu\epsilon\delta\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\varsigma$ (nos 2267, 2424). Plusieurs ailes de *dromedarii* sont mentionnées dans la *Notitia Dignitatum*; en Égypte, il y avait l'*ala tertia* et l'*ala prima Valeria dromedariorum*, qui faisaient partie des troupes commandées par le *dux Thebaidos*, et, en Palestine, une *ala Antana dromedariorum* dans le corps d'armée du *dux Palæstinae*.

1947-1948.

Copie de l'auteur. — Dans le fossé du château, du côté de l'ouest. Sur deux fragments encastrés dans le mur, l'un à côté de l'autre, et dont les lettres sont identiques.

Cl. Sollemnio Pac[atiano] leg.
Aug. pr. pr. v. c. et Cl. Sollemnio
Marino c. p. filiu[m] ejus
Fl. Severus o[pt]i[i]o leg.
I[I]I Cur. Severianae [Alexandr.
patronos h. c.

Voici encore un légat inconnu jusqu'à présent; son *cognomen* peut être Pacatus, Pacatianus ou Pactumeius. L'inscription a été négligemment rédigée et gravée; elle commence au datif, et au mot *filium* elle passe à l'accusatif et se termine par l'accusatif *patronos*; plusieurs des A ne sont pas barrés. Les lettres C. P. signifient *clarissimo puero*, et HC, *honoris causa*; la lettre C est la dernière de l'inscription et se termine par une grande queue.

Cette inscription nous apprend que la légion Cyrénaïque prit, comme beaucoup d'autres, le surnom de Severiana sous Sévère-Alexandre. La dernière lettre de la cinquième ligne est douteuse; elle m'a semblé être un N, mais elle pourrait être un A, et alors il faudrait lire *Alexandrianae*. La légion Cyrénaïque était certainement à Bostra pendant le règne de Sévère-Alexandre (*Dio*, LV, 23). Fl. Severus était *optio* de quelque officier ou de quelque corps d'officiers de la légion; voyez n° 1942.

1949.

Copie de l'auteur. — Dans le théâtre; encadré et très-bien conservé.

Ael(ium) Aur(elium) Theonem v. c. leg. Augg. pr. pr. praes(i-dem) provinc(iae) Arabiae vet. integerrimum benignissimum atque justissim(um) Statil(ius) Ammianus pr(a)ef(ectus) alae patronu[m] ob multa merita.

Sur le légat Theon, voyez l'inscription suivante. Les lettres VET sont fort embarrassantes; l'explication qui se présente naturellement est *veteris*, mais il n'est question nulle part d'une *provincia Arabia vetus*; il serait possible cependant que, sous le règne de Valérien ou un peu auparavant, ait eu lieu un des remaniements qui changèrent les limites et les divisions des provinces de Syrie, de Palestine et d'Arabie, et que le rédacteur de l'inscription ait ajouté le mot *veteris* pour indiquer que Theon avait gouverné la province avant les changements survenus récemment. La question des limites des provinces de la Syrie pendant le troisième siècle est assez obscure, et nous l'examinerons dans le Mémoire à la fin du volume.

1950.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur de la cathédrale; encadré. — *Orelli*, 3592.

Ael(io) Aurel(io) Theoni leg. Augg. pr. pr. cos. desig. optiones (centurionum) leg. III Kur(enaicae) Valerianae Gallianae rarissimo et per omn(i)a justissimo co(n)s(ulari) [h](onoris) c(ausa).

Il y a RARISSIMO, OMNA et GALLIANAE sur la pierre.

Nous avons déjà vu une autre inscription gravée par les soins des *optiones* des centurions de la troisième légion (n° 1942). *Gallianae* est une erreur du lapicide pour *Gallienae*. Les lettres IIC à la fin doivent être lues *honoris causa*, comme dans l'inscription n° 1947. Le mot COS peut signifier *consulari* et alors il faudrait admettre que déjà sous le règne de Valérien l'usage s'était introduit de donner le titre de consulaire à des gouverneurs de province qui n'avaient pas été consuls; sur l'emploi du mot ὑπατικός; en Syrie, voyez les notes du n° 2212. On peut aussi supposer que les lettres COSIIC ont été ajoutées après coup, lorsqu'on reçut à Bostra la nouvelle que Theon était devenu consul; mais je préfère la première explication; c'est aussi le sentiment de M. Mommsen.

Il existe une autre inscription trouvée à Rimini et relative à Theon; elle donne son *cursus honorum* avant qu'il fût promu au gouvernement de l'Arabie (*Orelli*, 3174).

1951.

Copie de l'auteur. — Sur le mur de l'édifice, qui se trouve à l'intersection des deux principales voies antiques de la ville, et qui a été appelé à tort l'arc de triomphe; à droite de la petite arcade de gauche, sous une console. — *Orelli*, 3585. — *Wetzstein*, n° 87.

Julio Juliano v(iro) e(gregio) ducenar(io) praef(ecto) leg(ionis) I Parthicae Philippiana, duci devotissimo, Trebicius Gaudinus praef(ectus) alae novae firmae (milliariae) catafract(ariorum) Philippiana, praeposito optimo.

La leçon *Gaudinus* est certaine; la quatrième lettre du mot n'est pas un O, mais un D mal fait, ayant la forme d'un O pointu par le haut.

Les trois légions Parthiques furent levées par Septime Sévère. La première n'est pas mentionnée souvent dans les inscriptions, sans doute parce qu'elle avait habituellement son quartier général en Mésopotamie, province dont on ne possède pas de monuments épigraphiques. Voyez plus haut n° 1881, et *Orelli-Henzen*, 6871. Notre inscription montre que sous le règne de Philippe la légion avait pris le surnom de Philippiana, mais il ne résulte pas nécessairement de ce texte qu'elle ait tenu garnison à Bostra à cette époque.

Les fonctions du préfet d'une légion ont été expliquées et définies par M. Léon Renier (*Mém. Acad. inscript.*, XXVI, p. 304). Cet officier commandait la cavalerie attachée à la légion; pendant longtemps d'un rang inférieur à celui des tribuns militaires, il finit par l'emporter sur ces derniers et par devenir le lieutenant du légat, qu'il remplaça ensuite comme commandant en chef de la légion. On ne peut encore préciser

l'époque où ces divers changements furent introduits; mais notre inscription semble indiquer que sous le règne de Philippe le préfet d'une légion n'exerçait encore qu'un commandement de cavalerie, et que les corps de cavalerie auxiliaire étaient plus particulièrement sous ses ordres.

Sur les *ducenarii*, voyez Godefroy (*ad Cod. Theod.*, XI, 7, 1); sur les *cataphracti* ou *cataphractarii*, voyez le passage classique d'Arrien (*Tactic.*, 4).

1952.

Copie de l'auteur. — Dans le château, à dix pas de la porte d'entrée; la fin de l'inscription est engagée dans le mur. Grandes lettres.

Leg(io) III Cyrenaica.

1953.

Copie de l'auteur. — Dans un mur de clôture, à cent mètres environ du château; la pierre est brisée à gauche. L'inscription est bien conservée; les lettres grecques sont plus grandes que les lettres latines.

Val]enti alu[m]no sim[pli]cissim[o Co]ru(eli) Egri[liani] centurionis I]eg(ionis) III Cyr(enaicae).

Οὐ]άλεν[τι] θρεπ[τῶ] [ἀ]πλουσ[τά]τῳ Κορ[υ]ηλίου Ἐγ[ρι]λιανοῦ [ἐ]κατοντάρχου λ]εγ[εῖνος] III Κυρ[ηναϊκῆς].

L'auteur de cette inscription est peut-être ce C. Cornelius Egrilianus qui devint plus tard préfet de la quatorzième légion Gemina sous Septime Sévère (Renier, *Inscript. de l'Algérie*, 3085).

1954.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur du château, mais du côté intérieur, le long d'un petit chemin de ronde; stèle dont le bout a été taillé en bossage par les constructeurs arabes du château. Bien conservé.

D(is) M(anibus) C. Aponi Luciani b(eneficiarii) tribuni semen(stris) leg(ionis) III Cyr(enaicae). Vix(it) ann(is) XLVII, mil(itavit) ann(is) XXV. Mercuri(us) M.

Dans une liste de sous-officiers de la troisième légion Augusta à Lambèse, on trouve plusieurs militaires qui sont appelés *beneficiarii sexm(enstris)* (Renier, *Inscript. de l'Algérie*, 127; *Orelli-Henzen*, 6792, a); notre inscription donne plus complètement le titre de la fonction. Sur les *tribuni semestres*, voyez Mommsen, *Berichte der saechsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1852, p. 250; notre inscription montre clairement que *tribunatus semestris* signifie le grade de tribun militaire dans une légion.

1955.

Copie de l'auteur. — Stèle encadrée dans les fondations d'une tour.
Inscription encadrée et bien conservée.

D(is) M(anibus) M. Julii M. f. Sab(atina) Maximi, Man[te]ua,
(centurionis) leg(ionis) III Cyr(enaicae) coh(orte) V pr(incipis)
pos(terioris). Ju[lia] [L]ais conjugii ob [me]ri[ta].

Les restitutions sont dues à M. Mommsen. Maximus était centurion *princeps posterior* dans la cinquième cohorte. Voyez les notes du n° 1826.

1956.

Copie de l'auteur. — Dans le château au-dessus d'une porte dans un corridor obscur; copié à la lumière d'une chandelle. La dernière ligne est très-incertaine.

D(is) M(anibus). L. Valerio Bito, natione Bessus, mil(iti) leg(io-
nis) III Cyr(enaicae). Vix(it) ann(is) XXXVIII, mil(itavit) an-
n(is) XX.

Le lapicide a mis *Bessus* au lieu de *Besso*.

1957.

Copie de l'auteur. — Dans la nécropole en dehors de la ville, à l'ouest, sur un cippe, très-bien conservé.

D(is) M(anibus). Antoniae Fortunatae Antonius Eutices conjugii
piissimae.

Eutices est pour *Eutyches*.

1958.

Copie de l'auteur. — Fragment d'un grand cippe, à côté du précédent.

. . . . fr[atr]es ejus, Augurino et Sergiano cos.

Les consuls sont ceux de l'an 132.

II.

DJMIRRIN.

1959.

Copie de l'auteur. — A Djmirrin, village désert à une demi-heure au nord de Bostra. Dans un mur; pierre encadrée et brisée à gauche.

Ἐπι Προτία
ἐκτίσθη ἡ πύλη καὶ δὲ ναός. Ἄντι-
ανός ὑπὲρ Ἄντι]ανού καὶ Οὐάλλη-
ντος τοῦ δι]αδόχου, ἔτους

Restitution fort incertaine.

1959 a.

Copie de Wetzstein, n° 88. — Sur une petite arche du pont sur le ouadi; la voie romaine de Bostra à Damas passait sur ce pont. La pierre n'est pas à sa place originale.

Κάλλος ἐμὸν [τ]όδε τεῦξε Γελάσιος, ὡσπερ δρᾶτε,
ψυχῆς ἡδὲ κακῶν λυτήριον ὄφρα πέλοιτο,
τοίχου[ς] ἡδὲ θ[έ]μεθλα καὶ εὖ καθύπερ[θ]εν] ἐρέψας,
[Δ]ωσι[θ]έου ἁγίου Βόστρης ἱερ[ητέ]οντος.

Restitution de Kirchhoff. Dositheus est un évêque de Bostra à ajouter à la liste donnée par Lequien (*Oriens Christianus*, II, p. 854 sqq.).

1959 b.

Copie de Seetzen. — Sur une pierre servant de marche d'escalier. — *Corpus inscr. gr.* 9146.

Ἐκ[τ]ίσθη τὸ μνημ[εῖον] τ(οῦ) μακαρ(ίου) Στεφάνου, πα[υ]σ[α]μέ-
νου ἐν μην(ί) Ἀπρι[λί]ου ἰνδ[ικτιῶ]νος ζ' τοῦ ἔτους υλῆ'.

L'année 438 de Bostra commence le 22 mars 543, et la septième indiction, le 1^{er} septembre de la même année; mais le mois d'avril de l'année 543 appartient à la sixième indiction, et il faut lire ἰνδ[ικτιῶ]νος ζ' au lieu de ἰνδ[ικτιῶ]νος ζ'; ces deux chiffres sont souvent confondus dans les copies.

1960.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte; pierre rognée à droite. — *Corpus inscr. gr.* 8953.

Ἀὐτῇ ἡ πύλη τοῦ Κ(υρίου)· δίκαιο[ι] εἰσελεύσονται ἐν αὐτ[ῇ].

Inscription sur la porte d'une église ou chapelle; nous trouverons plus loin de nombreux exemples d'inscriptions analogues. Voyez *Corpus inscr. gr.*, 8930 à 8934. La citation est empruntée au Psaume 118, v. 20.

1961.

Copie de l'auteur. — Linteau de porte, sur lequel a été sculptée une croix, accostée de deux palmes et d'ornements en zigzag. Entre ces emblèmes se trouvent pour toute inscription les lettres suivantes :

Τ Π Π Τ

Je ne saurais expliquer ces lettres.

III.

QREYÉ.

1962.

Copie de l'auteur. — A Qreyé, bourg considérable dans l'antiquité, situé à l'ouest-nord-ouest de Bostra, et maintenant habité par les Druses. Dans une cour, inscription encadrée et complète. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 195.

Ἀνηλώθησαν (δηνάρια) μύ(ρια) ἔτους λδ'.

Le sigle qui représente le mot *δηνάρια* est le sigle habituel *; quant au chiffre, je crois que c'est un M incomplet (voyez n° 1963) et coupé par l'encadrement de l'inscription, d'autant plus que la copie de Porter donne un Y au-dessus du chiffre; cet Y m'a échappé.

Cette inscription est importante parce qu'elle contient la date la plus ancienne de l'ère de Bostra. L'année 34 commence le 22 mars 139, et on peut conclure de l'emploi de l'ère de Bostra dès cette époque à Qreyé que cette ville appartenait à la province d'Arabie. Le nom ancien de Qreyé ne se trouve pas dans les inscriptions. Porter (*loc. cit.*, p. 195) est d'avis que les ruines sont celles de Qérioth ou Qarioth, קריא, קריא, localité de la Moabitude, mentionnée par Jérémie (XLVIII, 24); mais à Qreyé nous sommes bien loin de la Moabitude. On aurait pu penser à Kωρεάθη ou Coraiatha, bourg de la province d'Arabie, mentionné dans les Notices ecclésiastiques (S. Paul, *Geograph. sacra*, p. 50 sqq.); mais Eusèbe et S. Jérôme (*in v. Cariathaim*) disent formellement qu'il était situé à dix milles à l'ouest de Médaba. En supposant que le nom moderne n'est qu'une altération du nom ancien, je ne vois guère que la κώμη Χέρους, mentionnée dans la même Notice, qui puisse avoir des droits sur les ruines de Qreyé.

1963.

Copie de l'auteur. — Auprès du réservoir; bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 4645.

Ἀγαθῆ Τύχη. Ἐκτίσθη ἡ λίμνη ἔτους ρμ' ἐ(κ) κοινῶν ἀναλωμάτων τῆς κώμης, (δηναρίων) ἐ(κ) μ(υριάδων), ἐκ προνοίας Φλ(αβίου) Κορνηλιανοῦ π(ριμι)π(ιλαρίου).

L'année 190 de Bostra commence le 22 mars 295. Sur la valeur du *denarius* à cette époque, voyez mes notes sur l'Édit de Dioclétien, p. 146.

1964.

Copie de l'auteur. — Dans une maison; pierre brisée à gauche.

Ἐκ προνοίας καὶ σπουδῆς [Μα]λιχάθου καὶ Σεουήρου Μα[λέχ]ο[υ] Βαθο[υ]όρου? ἐκτίσθη, ἔ(τους) σν'.

L'année 250 de Bostra commence le 22 mars 355.

1965.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une tour; lettres un peu grossières. J'ai copié cette inscription au coucher du soleil lorsqu'elle était déjà dans l'ombre, et, ayant quitté Qreyé pendant la nuit, je n'ai pu vérifier ma copie, de sorte que quelques lettres sont restées douteuses. — Porter, *Transactions of the Royal Society of Literature*, V, p. 249.

+ Ῥιπάθης Σάλμου (καὶ) Σέο[υ] συμβίου Ἄννα ἐκεδ κτίσα τὸ μεμούρι(ο)ν ἐς λόγον [μ]οῦ (καὶ) τεκνῶν, ἔτους σπδ' χρ(όνοισ) γ' ἰνδ(ικτιῶνος). + Σαλάματος (καὶ) Θεάνδ[ριος] οἰκοδόμοι.

A la fin de la quatrième ligne, la copie de Porter donne ΧΡΙΓ, et la mienne, ΨΡΙΓΙ; il est évident que la vraie leçon est ΧΡΣΓΙΝΔΣ; mais, comme je l'ai déjà dit, les lettres de l'inscription sont assez grossièrement faites.

L'année 284 de Bostra commence le 22 mars 389, et la troisième indiction, le 1^{er} septembre de la même année. Ce texte à demi-barbare a été rédigé par quelqu'un qui savait fort mal le grec. Anna était la fille de Riphathé et de Séos; les lettres *ἐκεδ* représentent probablement les mots *ἐξ ἰδίων*; le mot *μεμούρι(ο)ν* paraît être un mot barbare équivalent à *μνημεῖον* et formé du latin *memoria*. Σέος est un nom propre que nous rencontrerons souvent dans les inscriptions du Haourân. Les deux noms à la fin sont embarrassants; il faut probablement lire Σαλάμα[ος] (καὶ) Θεάνδρ[ιος] οἰκοδόμοι] comme dans d'autres inscriptions où le nom du maçon est inséré à la fin. Θεάνδριος ou Θεανδρίτης est le nom d'une divinité arabe mentionnée dans plusieurs inscriptions du Haourân (n° 2046, 2481, *Corpus inscr. gr.*, 4609) et a persisté comme nom propre après le triomphe du christianisme comme Δουσάριος à Bostra (n° 1916). D'ailleurs ce mot avait aussi un sens dans la phraséologie des chrétiens; il est employé par les auteurs ecclésiastiques pour désigner la double nature du Christ, à la fois Dieu et homme.

1966.

Copie de l'auteur. — Près du réservoir. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 195. — Cette inscription a été classée par erreur à Salkhad par Wetzstein, n° 48.

Ἦπερ σωτηρίας Σαίου Φιλοκάλου τοῦτον ἐκτίσθαι ἐξ [ι]δίου ἔ(τ)ε ἰυγ'.

Il devrait y avoir τοῦτο ἐκτίσθη. L'année 433 de Bostra commence en 538.

1966 a.

Copie de Wetzstein, n° 77. — A l'est du bourg, pierre encastrée dans l'angle d'une maison, et brisée en bas.

Βαδάβαιλος Ἀ[θ]άρου μνημείον ἐπόησεν ἐκ τῶν ἰδίων

1967.

Copie de l'auteur. — Près du réservoir.

Χάλδη Σεουήρου σῶφρον ἐτ(ῶν) κη'.

Χάλδη ou Hulda, 𐤅𐤆𐤋𐤁, est le nom d'une des femmes d'Aré-
tas Philodème, roi des Nabatéens; il est inscrit sur les mon-
naies de ce prince (De Luynes, *Revue Numism.*, 1858, p. 295).

1968.

Copie de l'auteur. — Pierre tumulaire; l'inscription est bien conservée et paraît complète.

Ῥοηλάθης Γείρων[ος].

IV.

EL-'AYÏN ou *AYÏN-ABOU-HAMAKA*.

1968 a.

Copies de Cyril Graham (*Transactions Royal Soc. Lit.*, VI, p. 279) et de
Wetzstein, n° 49. — Auprès d'une belle source, entre Qreyé et Ayoun,
où sont les ruines isolées d'un temple de l'époque romaine; sur un mor-
ceau d'architrave. Je n'ai pas visité cette localité.

Ἵπὲρ σωτηρίας
Γορδιανῶ Σεβ
Θ[α]ϊμ[ο]ς Ἀμέρου
Ὀνόμα[το]ς Ἀσλ[ά]μου
.

En l'honneur de l'empereur Gordien.

V.

SAHWET-EL-KHUDR.

1969.

Copie de l'auteur. — Dans une rue, en haut du village, un peu au-dessous
du fort. Encadré et bien conservé. Le village est habité par des Druses.

Ἵπὲρ σωτηρίας Μ(α)ρκ. Αὐρ. Ἀν(τωνείνου) Καί(αρος), Διὰ κυρία,
διὰ Οὐάδδου Ἀσλάμου, Μολέμου Ἀνάου καὶ Ῥούφου οὐετρανοῦ ἱεροτα-
μιῶν, ἔτ(ους) ξς'.

L'année 66 de Bostra commence le 22 mars 171 et tombe
par conséquent sous le règne de Marc-Aurèle. Il est assez rare
de trouver le nom de l'empereur ainsi abrégé et sans le titre
d'Auguste. La date de cette inscription montre que *Sahwet-el-
Khudr* faisait partie de la province d'Arabie.

1970.

Copie de l'auteur. — Dans l'église; encadré.

Ἐκ προνοία[ς] καὶ σπουδῆς Ῥα[μ]ά[δ]ου? Σαμέθου καὶ Σαβίνου Θέμου
καὶ Μαλιγάθου οἰκοδο[μ]ήθη ἔτ(ους) σθ'.

L'année 239 de Bostra commence en 344.

1971.

Copie de l'auteur. — En bas du village, dans un édifice en ruines; inscrip-
tion fruste.

Ἐκ σπουδῆς Ῥουφίνου κ[αὶ] Σέου καὶ Σονίου α[ι]

1972.

Copie de l'auteur. — Au même endroit; très-fruste.

. . . . ὁ οἶ[κ]ος ἀνεκείνη ἐκ [θεμελίων].

1973.

Copie de l'auteur. — Dans la maison du scheikh; pierre encadrée, mais
brisée à gauche.

. ος Πρέισκο-
ς ης ἐξ εἰδί-
ων σεν ουδι
. τος αγα
. Πρέισκος.

1974.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'entrée de la maison du scheikh; pierre encadrée, mais brisée par le bas.

Ταυρεῖνος Αὐθαθάνου δῆτρανός λεγειονάρ(ι)ος ἐπόησεν . . .

᾽Οῦτρανός est pour οὐετρανός. Voyez n° 1989.

1975.

Copie de l'auteur. — Dans l'église.

Οὐαλέριος Μάξιμος οὐετρανός ἐκ τῶν ιδίων.

1976.

Copie de l'auteur. — Fragment dans la chapelle de Saint-George.

Κλα[υ]διανοῦ, Σαμέ[θ]ου, Καδάμου . . .

Le nom propre Σάμεθος se trouve ci-dessus (n° 1970) et dans une inscription de *Meyémès* (n° 1982).

1977.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de l'entrée de l'enceinte qui entoure la chapelle de Saint-George. Encadré et bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 4650.

᾽Οθαῖδος Μαξίμου τὸ μνημεῖον οἰκοδομήσας καὶ τὰ λείψανα τῶν γονέων συναγαγὼν κατέθαψεν, ἔτ(ους) σ'.

L'année 200 de Bostra commence le 22 mars 305.

1978.

Copie de l'auteur. — Sur une fenêtre de l'enceinte du fort, à l'extérieur.

Μαξίμου Μολέμου ἀπὸ φρουμ(εν)ταρίου τὸ μνημα.

Traduction du latin *ex frumentario*.

1979.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, pierre tumulaire.

Θαῖμος Ζοβεΐδου, ἔτ(ῶν) . . .

1980.

Copie de l'auteur. — Dans le liwân du scheikh, sur une petite stèle. L'inscription paraît complète.

Χάμεδος, Μοξίερος εἰεροπ(οιοί).

1981.

Copie de l'auteur. — Sur la porte de la chapelle de Saint-George (*ziaret-el-khudr*), à sa place originale. Très-bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 8901.

+ Ἅγιε Γεώργιε, πρόσδεξαι, καὶ Σχολαστίκιον τὸν προσενεγκόντα εὐχαῖς σου διατήρησον, καὶ Κόμητι ἀδελφῶ ἀνάπαυσιν αἴτησον.

Scholasticus est le fondateur de la chapelle; il prie saint George de recevoir son offrande, de le protéger par ses prières et d'intercéder pour le repos de l'âme de son frère Comes. Saint George était en grande vénération dans toute la Syrie, et encore maintenant chrétiens et musulmans viennent en pèlerinage à la chapelle de *Sahwet-el-Khudr* et y sacrifient un agneau sur le seuil de la porte. En arabe saint George est appelé *El-Khudr*.

Ce saint, appelé *μεγαλόμαρτυρ* et *τροπαιοφόρος* par les Grecs, fut mis à mort par Dioclétien, probablement à Lydda en Palestine, où il existait au moyen âge une grande église, qui lui était dédiée. Malgré ou plutôt moyennant la grande extension que prit de très-bonne heure le culte de saint George, les actes de son martyr nous sont parvenus sous une forme tellement altérée, qu'on ne peut guère en tirer de renseignement historique. Sa fête est célébrée le 23 avril; voyez *Acta sanctorum* 23 aprilis, p. 100. Nous trouverons plus loin d'autres monuments du culte dont il était l'objet dans le Haourân; voyez n°s 2038, 2092, 2126, 2158. Les reliques de saint George furent transportées à Zorava dans la Trachonite, au commencement du sixième siècle, ainsi qu'il résulte d'une inscription que j'y ai copiée (n° 2498).

VI.

MEYÉMÈS.

1982.

Copie de l'auteur. — A Meyémès, à une heure environ au nord-ouest de *Sahwet-el-Khudr*, vers la montagne, dans un endroit où il y a de belles sources. Il y a eu là une grande église, bâtie sur l'emplacement d'un temple païen, mais il n'y a pas eu de village important. L'inscription se trouve au-dessus d'une porte latérale dans la façade de l'église; la pierre est brisée aux deux extrémités; belles lettres.

᾽Ο δεῖνα καὶ Πρεῖσκος υἱοὶ Σαμέθου εὐσεβοῦντες ἀνέστησαν.

1983.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre retournée et employée dans l'intérieur de l'église. Bonnes lettres.

..... ἔδ[ωκ]εν δὲ εἰς λόγον ἡμέρας [δηνάρια] τ'.

VII.

'AYOUN.

1984.

Copie de l'auteur. — A Ayoun (les Sources), bourg considérable dans l'antiquité, où il y a de belles sources. Les ruines sont désertes, et je n'ai pas eu le temps de m'y arrêter aussi longtemps que je l'aurais voulu. L'inscription est encastrée dans le mur de la mosquée; elle est encadrée. — *Corpus inscr. gr.* 4631.

Θέμος Ὁ[ταί]σου, Δανούβι[ος] Ο[ύ]κτορος, Νάμερος οἰκοδόμος πι(σ)-τά(ς).

Je crois que cette inscription est la même que celle qui a été publiée dans le *Corpus* (n° 4631) d'après une copie défectueuse de Burckhardt.

1984 a.

Copie de Wetzstein, n° 50. — Dans la partie méridionale des ruines, devant un grand édifice, dans l'herbe.

Σα[β]ίνος Ἀ[μ]ρειλίου
βουλευτής [καὶ] πρόεδρος
πόλεως Βό[στ]ρας ἔκτι-
σεν τὸ μνη[μ]εῖον, μὴνός
Ἀώου ις' [ἔ]τους

Ce Sabinus est probablement le même qui est mentionné dans une inscription de Bostra (n° 1907). Nous rencontrerons plus loin un autre sénateur de Bostra (n° 2302).

1984 b.

Copie de Wetzstein, n° 51. — Dans une église, sur une stèle.

Ἐπλακώ[θ]η τὸ ἱερὸν ἐπὶ Ἀλεξάνδ[ρ]ου Β[αθ]ούρου οὐετρ(ανοῦ) καὶ Γερ[μ]ανοῦ ἔτ(ους) ρξζ', Ὑπερβερετίου . . .

L'année 467 de Bostra commence le 22 mars 272.

1984 c.

Copies de Wetzstein, n° 52, et de Cyril Graham, *Transact. Roy. Soc.*, VI, p. 279. — Sur une pierre retournée et encastrée dans le mur de la cour de l'église.

Ὅβεδος καὶ Γερμανὸς καὶ Μάξιμος οἰκοδόμησαν ἔτ(ους) ρπδ'.

Inscription de l'an 289.

1984 d.

Copie de Wetzstein, n° 53. — Dans une église au milieu de la ville, dont le mur est orné de consoles pour supporter des statues.

Ἄβγαρος Μάξιμος καὶ Ἀουίτος Σαμαίης προνοηταὶ οἰκοδόμησαν ἔτ(ους) σδ'. Βάσσοσ οἰκοδόμ[ο]ς.

Inscription de l'an 309.

1984 e.

Copie de Wetzstein, n° 54. — Dans la même église, sur une stèle.

Ἐτ(ους) ρνη'. Μαριαν[οῦ] καὶ Ἀν[α]φ[ο]υ καὶ Μαξίμου.

Inscription de l'an 263.

1985.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tumulaire.

Βάσσοσ Οὐίκτορος στρατιώτης ζήσας ἔτη κ'.

1986.

Copie de l'auteur. — Dans une petite église vers l'est du village, près d'une grande tour carrée; pierre tumulaire, inscription complète. — Wetzstein, n° 55.

Ἐπαύστω Αὔθος ἔτους σλε', μὴνός [ς] Ἀπελ(λαίου) ιδ'.

Inscription de l'année 340, et probablement chrétienne.

1987.

Copie de l'auteur. — Fragment dans l'intérieur de l'église; très-grandes lettres.

Fragment insignifiant.

1988.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de l'église, fragment.

Ἐκτίσθη] παρὰ Μαρίας (καὶ) Σάβα.

VIII.

SALKHAD (SALKHAT).

1989.

Copie de l'auteur. — Dans le château, sur une grande pierre servant de linteau; très-bien conservé. Au milieu de l'inscription il y a un grand espace bombé, qui a été martelé; il tient la place de douze lettres environ; mais l'inscription paraît complète. — Copie de Burchardt, *Corpus inscr. gr.* 4640.

Φάρεκον Σολέου βουλε(υτήν), Ἀλέξανδρον Οὐάλεντ[ος], Σεουῆρον καὶ Βάσσον οὐτρανοὶ ἐπίσκοποι.

Il semble qu'il devrait y avoir ΟΥΙΤΠΑΝΟΥΣ sur la pierre; mais il y a ΟΥΙΤΠΑΝΟΙ. Sur les ἐπίσκοποι, voyez les notes du n° 1990.

Salkhat, en arabe *ساخت* ou *صاخت*, est certainement l'endroit appelé *Salcah*, סלחא, dans la Bible. Le nom ancien ne s'est pas rencontré dans les inscriptions grecques; mais, dans une inscription nabatéenne que j'y ai copiée, M. de Vogüé l'a trouvé écrit סלחא (*Inscr. nabat.*, n° 6). Eusèbe et S. Jérôme écrivent Σελχά, *Selcha*, et ajoutent que c'était une ville de la Basanitide appartenant au roi Og; mais ils ne disent pas, comme ils le font généralement, que la ville existait encore de leur temps. Du reste, elle n'est mentionnée par aucun géographe, et ne se trouve ni parmi les garnisons citées dans la *Notitia Dignitatum*, ni dans les listes d'Hiéroclès, ni dans les *Notices ecclésiastiques*, qui contiennent cependant les noms d'un grand nombre de villes et de villages de la province d'Arabie. On doit en conclure que *Salkhad* avait changé de nom, et pris celui de Dionysias ou de Tricomia, ou tel autre nom parmi ceux des villes de la province, dont on ne connaît pas encore l'emplacement. Les auteurs arabes, Aboulféda entre autres, parlent des vignobles de *Salkhat* et des environs; ce serait une raison pour croire que la ville, tout en conservant son nom indigène, était appelée Dionysias par les Grecs, et Damascius nous apprend que Dionysias était voisine et rivale de Bostra (*apud Photium*, cod. 242); *Salkhat* est à quatre heures de marche de Bostra. Les ruines sont habitées depuis peu par une nombreuse colonie de Druses.

Dans tous les passages de la Bible où il en est question, *Salcah* est citée avec Edréi ou Adraa comme une ville frontière du royaume de Basan (*Deuter.*, III, 10; *Josué*, XII, 5; XIII, 11; *I Chron.*, V, 11). Comme *Rabbath-Ammon* appartenait aussi à Og, roi de Basan (*Deuter.*, III, 11), on a trois points certains pour déterminer l'étendue de son royaume, à savoir, *Ammân* ou

Rabbath-Ammon, *Dér'ât* ou Edréi et *Salkhat*, et il est clair que ces deux dernières villes en marquaient la limite septentrionale.

1990.

Copie de l'auteur. — A l'entrée du château, à droite; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 47. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 180.

Ἄγαθῆ Τύχη. Θαῖμος Ναέμου, Σάβιος Σέχμου, Βάσσος Οὐλίπλου, Βόρρος Σα[ρ]ήλου ἐπίσκοποι ἐκ τῶν τοῦ θεοῦ ἔκτισαν, ἔτους ρμζ'.

J'ai vérifié le texte de cette inscription avec soin et la leçon que je donne est certaine. L'année 147 de Bostra commence le 22 mars 252.

Les magistrats appelés ἐπίσκοποι sont souvent mentionnés dans les inscriptions du Haourân (n° 1989, 2298, etc.). Leurs fonctions sont ainsi définies par le jurisconsulte Charisius, qui écrivait sous Constantin : *episcopi, qui præsunt pani et cæteris venalibus rebus, quæ civitatum populis ad quotidianum victum usui sunt* (*Digest.*, L, 4, 18); elles étaient donc analogues à celles des agoranomes, et il est possible que les magistrats appelés agoranomes en Grèce et généralement dans les pays helléniques aient porté dans l'intérieur de la Syrie le titre d'épiscopes; dans tous les cas, j'ai rencontré plusieurs évêques dans les textes du Haourân, et je n'y ai trouvé qu'un seul exemple d'un agoranome, à Kanatha (n° 2330). Notre inscription semblerait prouver que les évêques exerçaient aussi quelque surveillance sur les revenus sacrés; mais l'expression τὰ τοῦ θεοῦ est assez vague, et peut s'appliquer à des amendes infligées par les évêques, et dont le produit était consacré aux réparations des temples. Une inscription trouvée récemment dans l'île de Rhodes a aussi révélé l'existence d'un ἐπίσκοπος parmi les dignitaires de ces confréries, appelées *éranes* ou *thiases*, et si nombreuses dans les pays helléniques; il serait intéressant de savoir quelles étaient ses fonctions, et si cette organisation existait en Syrie; jusqu'à présent on n'en a pas trouvé de traces. Voyez Wescher, *Revue archéol.*, avril 1866. Quant aux évêques que les Athéniens envoyaient dans les villes tributaires, il n'en est plus question après la guerre du Péloponnèse.

Il est intéressant de rencontrer si près du berceau du christianisme le mot ἐπίσκοπος appliqué à un fonctionnaire civil. C'est là, peut-être, que les apôtres l'ont pris pour le donner aux premiers surveillants et directeurs des communautés chrétiennes. Quelques théologiens ont soutenu que dans la hiérarchie de l'église primitive, le titre de πρεσβύτερος a été emprunté aux usages juifs, tandis que celui d'ἐπίσκοπος dérive de l'organisation municipale des Grecs; il nous semble plutôt que les deux termes sont d'origine palestinienne ou syrienne.

1991.

Copie de l'auteur. — Dans la même maison que le n° 2008; sur un fragment d'architrave; belles lettres. Le fragment a est complet à gauche; la première ligne du fragment b a été martelée.

a. Ὑπατείας Ἄν. . . .

b. α
πα]ρ' ἡμείν στρατ[ηγού . .

1992.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment d'architrave, orné des mêmes moulures que les précédents.

Ἰπέρ σωτ]ηρίας τῶν κυρίων . . .

Ce fragment appartient probablement à la même inscription que les précédents, mais je ne pourrais l'affirmer.

1993.

Copie de l'auteur. — Fragment en grandes lettres.

. . . ἐκ τοῦ] κοινοῦ δώσ(ε)ι ✕ ἐπτάκις μύρια.

1994.

Copie de l'auteur. — Dans une cour, fragment d'inscription encadrée; lettres en relief.

. . . ἀνα[λώσας δραχμ.]ὰς χιλίας Σύρας.

Ce fragment est probablement antérieur à la domination romaine; voyez cependant le n° 2037.

1995.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de la même maison que le n° 2005. Inscription encadrée, complète et bien conservée.

+ Αὕτη ἡ πύλη τοῦ Κ(υρίου)υ· δίκαιοι εἰσελεύσονται ἐν αὐτῇ. Ἐν ἔτ(ε)ι τμθ' τῆς ἐπαρχίας, ἰνδ(ικτιῶνος) ε', ἐκτίσθη τὰ ὄδα, ἐπὶ Φλ(αβίου) Ἀν(άμου)?

L'année 392 de Bostra commence le 22 mars 497, et la cinquième indiction, le 1^{er} septembre de l'année précédente. Nous avons déjà rencontré un exemple de la sentence pieuse qui précède la date (n° 1960).

1996.

Copie de l'auteur. — Dans le château, encadré. — Wetzstein, n° 46.

+ Σαβίνος καὶ Θεότιμος τέκνα Ζάγου ἐκτίσαν τὸν αὐτὸν ἐν ἔτ(ε)ι υμς'.

La leçon TONAYTON est certaine; il est probable qu'il y avait une autre inscription à côté de celle-ci, relative à la construction d'un édifice, ναός, πύργος; les auteurs de notre inscription ont écrit τὸν αὐτὸν au lieu de répéter le mot propre. L'an-

née 496 de Bostra correspond à l'an 601; cette construction fut donc élevée peu de temps avant l'invasion musulmane.

1997.

Copie de l'auteur. — Dans le château, au pied du mur où se trouve le n° 1989. La première ligne est fruste, le reste est bien conservé.

+ + Ἰπέρ ἀμπα(ύσεως) Ἀναστασίου (καὶ) Ὁβελζάθη(ς) ὁ ναός ἐκτῆ(σθη) φκη'. (Καὶ) Γεωργίου αὐτ(ῶν) υἱοῦ τὴν ἀλλήν φξ'. +

La rédaction de ce texte est peu correcte. Les années 528 et 560 de Bostra correspondent aux années 633 et 665 de l'ère chrétienne. La première n'est antérieure que de quatre ans à l'établissement définitif de la domination musulmane en Syrie et à la soumission du dernier prince Ghassanide, qui eurent lieu en 637; l'autre est postérieure à ces événements, mais ce n'est pas une raison pour la rapporter à une autre ère, l'ère chrétienne, par exemple, comme le voudrait Wetzstein; car il n'y a aucune trace de l'emploi de cette ère en Syrie à cette époque, et la conquête ne change pas en un jour les habitudes d'un peuple. Pendant le premier siècle de la domination musulmane il devait rester encore beaucoup de chrétiens dans ces districts écartés et arides, si peu faits pour exciter la cupidité de conquérants qui avaient devant eux tant de riches provinces à envahir; et il est très-naturel de supposer qu'ils aient conservé pendant quelques années leurs usages et leur ère traditionnelle; voyez n° 2028. Au surplus, je n'ai pas rencontré dans le Haourân de date plus récente que celle de notre inscription.

1998.

Copie de l'auteur. — Dans une maison; encadré et bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 4652.

Τοῦτο τὸ μνημῖον ἔκτισεν Ἄναμος Θεασάμου, ἔτους σιζ'.

Inscription de l'année 322.

1999.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de la maison où est le n° 2009; très-bien conservé.

Ἀμβριλίου καὶ Ζήνωνος υἱῶν Ἀλεξάνδρου τοῦ Καττίου τὸ μνημῆμα, ἀμφοτέρων γγ. ὀρδινάριων, ὅπερ συνετελέσθη διὰ Ἀλεξάνδρου Ἀμβριλίου καὶ Ἀλεξάνδρου Ζήνωνος περιόντος τοῦ Ἀμβριλίου ἐν ἔτ(ε)ι σμ'. Πρῶτος δὲ περιεστάλη ἐν αὐτῷ ὁ Ζήνων ἑτῶν ν'. Ἔστιν δὲ τὰ ὀνόματα τῶν οἰκοδόμων Πάκατος καὶ Θαῖμος καὶ Αἰθῶς καὶ Ἀστέρι(ο)ς· ἀνηλώθησαν (δηναρίων) ιγ' (μυριάδες).

Inscription de l'an 345. Ce tombeau devait être un édifice considérable, probablement une de ces tours carrées, comme il en existe encore beaucoup dans les ruines du Haourân. On remarquera le signe du denier, dont la forme diffère un peu de la forme habituelle ✕. Les lettres XX sont certaines, et j'ai fait apporter une échelle pour les vérifier; mais elles ne sont

pas faciles à expliquer. Il est probable qu'elles ont été gravées par un lapicide ignorant, aux lieux des lettres $\frac{x}{p}$, abréviation ordinaire du mot *ἐκατόνταρχος*; car au quatrième siècle on donnait le nom de *ordinarii* aux cinq premiers centurions de la légion (*Veget.*, II, 7.). Il y avait aussi des officiers appelés *ordinarii* dans l'*officium du præsès Arabiæ* (*Notit. Dignit. Orient.*, cap. 30); mais on ne sait pas quelles étaient leurs fonctions. Voyez n° 2033, et Godefroy, *ad Cod. Theod.*, VIII, 4, 16.

Κάτιος paraît être Pethnique de quelque bourg de la province; car on ne peut guère songer aux Catti de la Germanie, qui ne sont plus mentionnés après les guerres de Marc-Aurèle. Le mot peut aussi être un nom propre.

2000.

Copie de l'auteur. — Dans la même maison que le n° 2008; inscription encadrée, avec un trait entre les lignes; la pierre est brisée à gauche.

Ὁ δεῖνα καὶ Σονέ[ας καὶ ὁ δεῖνα Ἰω]άννου [τοῦ . . .]ου υἱοὶ τοῦ[ῦτον τόν] τάφον ἀνήγειραν, ἔτους σμζ'. [Ἀνήλωσαν ἐπι]τὰ μυριάδας χιλίας.

Inscription de l'année 351.

2001.

Copie de l'auteur. — Dans le château; encadré et bien conservé. — Copie de Buckhardt, *Corpus inscr. gr.* 4644.

Βάσσης Ἀνδρομάχου ὄρφανός ἀνατραφεὶς ἐξ ἰδίων καμάτων μετὰ τέκνων οἰκοδόμησαν τὸ μνήμα ἐν ἔτ(ε)ι σζδ'. Βάσσης μίτων?

Inscription de l'année 369. Les mots en dehors du cadre à gauche sont obscurs; Βάσσης et μίτων sont certains, les autres lettres sont probablement ΟΙΚΟΔΟ, mais elles ont été martelées; il y a peut-être là un nom de lieu.

2002.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte, encadré.

Τόδε τὸ μνημῖον ἐκ [γ]αίας? ἀνέγειρεν Ζηνοδόωρος καὶ Μαξίμα γυνὴ αὐτοῦ, ἔτ(ε)ι σοβ'. Βόηθος Τοβίου.

Il y a ΝΑΙΑС sur la pierre. Βόηθος est le nom du constructeur. L'inscription est de l'an 377.

2003.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte, dans la maison où se trouve le n° 1999; encadré et bien conservé, mais brisé à gauche.

Εἰς κτ[ίσμα αἰώνιον [τὸν τάφον] ἐκτίσεν Σόλ[εος υἱ]ός Ζηνοδόωρου [ἵνα αὐ]τ[ὸ]ῦ ἀξιοὶ τελε ῶσιν. Οἰκοδομήθη ἐν ἔτ(ε)ι σ . .

2004.

Copie de l'auteur. — Dans la même maison que le n° 2008; encadré, mais brisé en haut.

. . . . ἔκτισαν σὺν τοῖς] τέκνοις ἐξ ἰδίων καμάτων[ν] πολλὰ ἀναλόσαντες, ἔτους σπζ'.

Inscription de l'an 392.

2005.

Copie de l'auteur. — Dans la même maison que le n° 1995.

Ἄλιου Σαλμάνου τὸ κτίσμα. Κέαμος οἰκοδόμησεν Ῥιμέας. Λύο[ν] παροδῖτα ἔνθεν καὶ

Rimea est le nom d'un village de la Trachonite; voyez n° 2416 et suivants.

2006.

Copie de l'auteur. — Au château, dans le mur extérieur d'une tour carrée; copié avec une lorgnette, lecture difficile.

Αῤξι Σέου καὶ Ῥάουδε καὶ Θείμε.

Αῤξις est un nom d'homme que nous retrouverons dans d'autres inscriptions (n° 2415).

2007.

Copie de l'auteur. — Dans le château, encadré et bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 4642.

Ἐνθα κῆται Σάμσος ἐσθλός, ἀνυμένεος, ἀμώμητος γόνος Σοείδου.

2008.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, encadré.

Ἰάσλεμος Ο(ὀ)λπια(οῦ), Εἰδαῖος Πρεῖσκου, Ἄσβος Ἄβδου, Σαβίνου Ματίμου.

2009.

Copie de l'auteur. — Sur la porte de la maison où se trouve le n° 1999; inscription très-fruste.

+ Εἰσὶν τὸ μέ[ρ]ος τοῦ μνημῖου οὗτος τοῖς τῶν Καυξίτου [μέρ]ος τέταρτ[ον] καὶ τοῖς τον . . νομου μέρος τρίτον καὶ υἱῶ Νόνου καὶ υἱ[ῶ] Βρ. α . .

Les portions de cette inscription dont la lecture est à peu près certaine sont les suivantes : ΙΟΥΤΟΥΜΝΗΜΙΟΥΟΥ, ΕΟΟΤΕΤΑΡΤΩΝ, ΚΑΙΤΟΙΣΤΟΝ. .ΝΟΜΟΥΜΕΡΟΟΤΡΙ- ΤΟΝΚΑΙ; le reste est plus ou moins douteux. Il s'agit d'un monument funéraire dont différentes portions sont affectées à différentes familles, ou à plusieurs branches de la même famille. Nous verrons plus loin d'autres exemples d'arrangements semblables (nos 2146, 2245).

2010.

Copie de l'auteur. — Dans une chambre obscure du château; mal conservé.

+ Λουος, Μούσης, ὑπὲρ ἀφέσεος τῶν ἁμαρτιῶν.

2011.

Copie de l'auteur. — Dans le château; complet.

+ Περιοδευτές. +

Il faut lire *περιοδευτής*. Les *περιοδευταί* étaient des prêtres chargés par les évêques de visiter les églises de leurs diocèses; ils sont souvent mentionnés par les auteurs ecclésiastiques. Voyez Du Cange, *Glossarium*, in v., et *Corpus inser. gr.*, 8822.

2012.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur de la mosquée, en grandes lettres; fragment intact à gauche et en bas.

Ομαλεγω.

2013.

Copie de l'auteur. — Dans la même maison que le n° 2005; fragment brisé à droite.

Fragment insignifiant.

2014.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur d'une grande tour carrée du château; fragment.

Insignifiant.

IX.

ORMANA? (ORMAN).

2015.

Copie de l'auteur. — A la maison du scheikh; encadré. — *Corpus inser. gr.* 4653.

Εὐσεβίης τόπος οὗτος ὃν ἔκτισεν ἐγγύθι λίμνης
ἔξοχος ἐν στρατιῇ Ἀμμώνιος, ᾧ περ' ἄμ' [ἴ]σῃν
ἀθάνατοι φιλέοντες εὐφροσύνην τε καὶ δόξαν
δοῖεν ἔχ(ε)ιν, στρατιῇ τε φέρ(ε)ιν κλέος αἰὲν ἄριστον.

La *λίμνη* mentionnée dans ce texte est un grand réservoir qui se trouve auprès des ruines, et destiné à recevoir les eaux pluviales pendant l'hiver; il y en a de plus ou moins grands dans presque toutes les localités antiques du Haourân.

Ormán est habité par quelques familles Druses.

2016.

Copie de l'auteur. — A la maison du scheikh; encadré. — Wetzstein, n° 45.

Βορκαῖος Ναταίου κ(αί) γυνή αὐτοῦ Βόρη Σασιάσου ἐπόησαν μζ'.

Les lettres M et Z de la date sont séparées par un petit trait beaucoup moins haut que ces deux lettres, et qui n'est pas la lettre I. L'année 47 de Bostra commence le 22 mars 152. Wetzstein a lu *Σαγιάσου*, qui est peut-être la vraie leçon; car les lettres de cette inscription sont mal formées et il est facile de confondre un E mal fait avec un Γ; nous rencontrons plus loin un nom propre semblable, *Σάγετος* (n° 2141). Quant à la date, je l'ai vérifiée avec soin, en montant auprès de la pierre.

2017.

Copie de l'auteur. — A la maison du scheikh; inscription encadrée, sauf la dernière ligne. Wetzstein, n° 42. — *Corpus inser. gr.* 4659.

Μνήμης εἰνεκά ποτε ἐν ζωῶ(ε) ἐσθλῶν ἀνδρῶν Ὁταῖσου τοκῆος καὶ
Οὐάλεντος κασιγνήτου, ἐγ' λεγεῖνος ἀνή[ρ] ὀνόματι Ἰουλιανὸς
αἵματι τόνδ' ἐδέϊματο τύμβον ἔτει ρμς'.

Le commencement de la dernière ligne est obscur. J'ai noté sur mon carnet que les lettres *ΩΗΑΩΑΙΜΑΤΙ* étaient certaines. L'inscription est de l'an 251.

2018.

Copie de l'auteur. — A la maison du scheikh ; encadré et bien conservé. — *Corpus inscr. gr.* 4658.

Εὐτυχῶς. Ὑπάτιος Μαρκιανοῦ ζῶντος τοῦ πατρὸς τὸ μνημῖον ἐξ ἰδίων ἐκτίσεν, σλς'.

Inscription de l'an 341.

2019.

Copie de l'auteur. — A la maison du scheikh ; encadré. — *Corpus inscr. gr.* 4655.

Γαῦτος Σολέμου βουλευτῆς Φιλιππουπολ(ίτης) ἐξ ἰδίων οἰκοδόμησεν τόδε μνημα, ἐτ(ε)ι σγγ'.

Inscription de l'an 358. C'est cette inscription qui a fait admettre par tous les géographes, depuis Burckhardt, que les ruines de Philippopolis se trouvent à *Ormán*; elle prouve plutôt le contraire, car, s'il en était ainsi, Gautus se serait intitulé βουλευτής tout court. Au surplus, j'ai trouvé une autre inscription dans la Trachonite (n° 2506), où il est aussi fait mention d'un βουλευτῆς Φιλιπποπολίτης, et, quant à Philippopolis, son emplacement est marqué sans le moindre doute par les belles ruines de *Chéhbé* (voyez les notes du n° 2072).

Les ruines qu'on voit à *Ormán* sont celles d'un bourg, mais il n'y a jamais eu là une ville importante. L'ancien nom doit être *Ormana*; car les localités voisines *Imtán* et *Bousán* s'appelaient dans l'antiquité *Mothana* et *Bosana*; voyez les notes des n° 2037, 2242.

2020.

Copie de l'auteur. — A la maison du scheikh ; encadré et bien conservé. — Wetzstein, n° 41. — *Corpus inscr. gr.* 4657.

*Ετ(ου)ς σγς', Δρακόντι(ο)ς Θεμάλλου τόδε σῆμα εἰς ἐτευξεν.

2021.

Copie de l'auteur. — A la maison du scheikh, encadré. — *Corpus inscr. gr.* 4654.

Ἀναίος τόδε σῆμα εἰς καμάτοισιν ἐτευξεν.

Il y a ΕΤΕΥCEN sur la pierre. L'inscription forme un vers hexamètre.

2021 a.

Copie de Wetzstein, n° 44. — *Corpus inscr. gr.* 4656.

Ἐνθάδε κίτε θανὼν ἀνὴρ πινυτός τε καὶ ἐσθλός,
Δομιττιανὸς Θεμού, οὗ κλέος οὐποτ' ὀλίτε,
τέτταρα τέκν[α] λιπῶν χαίρων.

2021 b.

Copie de Wetzstein, n° 45. — Dans une église, sur un autel.

Σαίος Θαίμου οἰκοδόμος εὐσεβῶν ἀνέθηκεν.

2022.

Copie de l'auteur. — Au nord du village, au pied d'un mur ; fragment assez fruste.

Fragment dont on ne peut rien tirer.

X.

HARÍSE.

2022 a.

Copie de Wetzstein, n° 58. — Dans une maison ; inscription fruste.

Ἐπὶ π[ρ]ονοία Σέου Οὐάλου καὶ Σ[άλ]μου Λήθου καὶ [Μ]αλί[χ]ου καὶ Γαδούου πιστῶν καὶ Γαδούου Τ[εμέ]ρου οἰκ(οδόμου) ἐτελι[ώθ]η ἐτ(ε)ι τιδ'.

Inscription de l'an 419. Sur le mot πιστοί, voyez les notes du n° 2394.

XI.

MÉLAH-ES-SARRAR.

2023.

Copie de l'auteur. — Au milieu des ruines de la ville, dans le mur d'une maison ; inscription encadrée, avec un trait entre les lignes.

Νάγος Χαίρου ἱερεὺς θεοῦ Δουσάρεος ἐπόησε τὸν βωμὸν ἐκ τῶν ἰδίων ἔτει νθ'.

Les ruines de Mélah sont considérables ; il y avait là dans l'antiquité une ville de quelque importance ; elles sont désertes maintenant.

L'année 59 de Bostra commence le 22 mars 164 ; cette inscription est donc une des plus anciennes de la province.

Le culte de Dusarès, dans différentes parties de la péninsule arabe, est attesté par plusieurs auteurs. Δουσαρή, σκόπελος καὶ κορυφή ὑψηλοτάτη Ἀραβίας· εἶρηται δὲ ἀπὸ τοῦ Δουσάρου· θεὸς δὲ

οὗτος παρὰ Ἀραβῶν καὶ Δαχαρηνοῖς τιμώμενος· οἱ οἰκοῦντες Δουσαρηνοί, οἱ Δαχαρηνοί (*Steph. Byz.*); les *Dachareni* sont les Nabatéens : Δαχαρηνοί, ἔθνος Ἀραβίας, ἀπὸ Ναβάτου προσαγορευθὲν Ναβαταίων· σημαίνει δὲ τὸ Δαχαρηνοὶ ἀρσενικούς (*Steph. Byz.*). Pline parle d'une espèce de myrrhe appelée *Dusiritis* (*H. N.*, XII, § 69). Ces différents passages montrent qu'il y avait dans l'Arabie Heureuse une peuplade ou un district qui tirait son nom d'une montagne appelée Dusarès; c'est là sans doute que se trouvait le sanctuaire de Dusarès. Mais ce nom lui-même est composé, ainsi que le montre sa forme sémitique, דוּשָׁרִי , et M. Lévy, dont il faut lire les intéressants développements à ce sujet, est d'avis que le nom du dieu, écrit en arabe ذُو الشَّرَى, vient d'une chaîne de montagnes appelée *Schérâ*, et qu'il signifie *seigneur de Schérâ* (*Zeitschrift der Deutschen morgenl. Gesellschaft*, XIV, p. 465. Voyez aussi Osiander, *ibid.*, VII, p. 477).

Selon Tertullien, le culte de Dusarès était particulier à la province d'Arabie : *Unicuique provinciarum et civitatum suus est deus, ut Syriae Astarte, Arabiae Dusares* (*Apolog.*, 24). En effet, à Bostra et à Adraa, il est attesté par les médailles, qui ont conservé le nom des jeux appelés *Dusaria*, et par le nom propre *Dusarius* (n° 1915) porté par un chrétien au cinquième siècle; nous le trouvons à *Mélah-es-Sarrar*, et les inscriptions nous en fourniront un autre exemple (n° 2312). Son culte à Petra est attesté par Suidas, qui, trompé par une étymologie ridicule, l'assimile à l'Arès des Grecs, mais qui nous a conservé de précieux renseignements : Θευσάρης, τούτέστι θεὸς Ἀρης, ἐν Πέτρα τῆς Ἀραβίας. Σέβεται δὲ θεὸς Ἀρης παρ' αὐτοῖς· τόνδε γὰρ μάλιστα τιμῶσι· τὸ δὲ ἀγάλμα λίθος ἐστὶ μέλας, τετράγωνος, ἀτύπωτος, ἕψος ποδῶν τεσσάρων, εὖρος δύο· ἀνάκειται δὲ ἐπὶ βάσει χρυσελάτου. Τούτῃ θύουσι, καὶ τὸ αἶμα τῶν ἱερῶν προχέουσι, καὶ τοῦτο ἐστὶν αὐτοῖς ἡ σπονδή· ὁ δὲ οἶκος ἅπας ἐστὶ πολύχρυσος, καὶ ἀναθήματα πολλὰ.

A *Oumm-el-Djemâl*, j'ai trouvé un autel dédié au même dieu, ainsi que l'atteste l'inscription nabatéenne qui y est gravée (voyez Vogüé, *Inscript. nab.*, n° 9). Il est mentionné dans une autre inscription nabatéenne provenant de Saïda et datée de la trente-deuxième année du règne d'Arétas (voyez Saulcy, *Musée Parent*, 1867, p. 41). Enfin le nom propre *Abd-Dusara* se trouve dans une inscription du Sinâi (Lévy, *loc. cit.*); ce nom est l'équivalent sémitique de *Dusarius*.

Les auteurs grecs assimilaient Dusarès à Dionysus : Δουσαρήν τὸν Διόνυσον οἱ Ναβαταῖοι ὀνομάζουσι (*Hesych.* in v.). Leur dire est confirmé par les médailles de Bostra, où à côté du mot *Dusaria* on voit la représentation d'un pressoir. Je puis ajouter que dans les temples nombreux, dont on voit encore les ruines dans le Haourân, on ne rencontre guère d'autre ornement architectural que des pampres.

2024.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison; encadré et bien conservé.

Ζάγλος Ἀνίχου Ζεΐδος οἰκοδόμησεν ἔτους διακόστου δεκάτου.

L'année 201 de Bostra correspond à l'an 345.

2025.

Copie de l'auteur. — Au sud de la ville, dans le mur extérieur d'un édifice isolé qui paraît avoir servi de mosquée; l'inscription est encadrée, mais difficile à lire, et la pierre a été retournée. — Cyril Graham, *Transactions Royal Soc. Lit.*, VI, p. 296.

Φλ. Γόρπος Σοέ[δου] κ[α] Σέος Ζίζος [ἔ]τους τς'. Ἀγαδο[ς] ἐκ κώμ(ης) Ἐγ[λων]?

Le nom et le village du maçon qui a construit l'édifice sont souvent indiqués sur les monuments du Haourân. Ici le nom du maçon est Ἀγαδος; le nom du village est douteux, mais c'est peut-être Ἐγλα, village peu éloigné de *Mélah*, que nous trouverons mentionné dans d'autres inscriptions (n° 2209, 2266). L'année 306 de Bostra correspond à l'an 444.

2026.

Copie de l'auteur. — A côté du précédent, dans un encadrement; la pierre est retournée. — Wetzstein, n° 40. — Cyril Graham, *ibid.*, p. 296.

Ἐτους τζα' Γαδοῦς Μαλέγου ἐκτίσσε τὸ μνημεῖον. Σοέδα[ς οἰκοδόμος]

Inscription de l'an 466.

2027.

Copie de l'auteur. — Dans la ville, fragment; lettres grossières.

Ἐτ(ε)ι σα [κ]α Σέος Ρού[φου].

2028.

Copie de l'auteur. — Au même édifice que le n° 2025. Au milieu de l'inscription il y a un cercle qui a été martelé. — Wetzstein, n° 59.

+ Ἐκτίσθη ὑπὸ Ἰωβίου (καὶ) Λαβ[δ]ί[ου ἔ]ν (μηνί) Ματίου] ιθ', [ινδ(ικτιῶνος)] γ', ἔτους φλθ', χ(ε)τρί Ἀμρου Σέου.

Le nom *Λαβδίου* est douteux. L'année 539 de Bostra commença le 22 mars 644, et la troisième indiction le 1^{er} septembre de la même année. Cette inscription est du petit nombre de celles qui sont postérieures à la conquête musulmane. Voyez les notes du n° 1997.

XII.

MIGDALA (MEDJDEL-ESCH-SCHÓR).

2029.

Copie de l'auteur. — Au sud du village; encadré et bien conservé; grandes lettres. Au milieu de l'inscription il y a un cercle qui a été martelé. La pierre est à sa place originale, au-dessus de la fenêtre d'une maison. — Wetzstein, n° 61.

Ἐκ προνοίας καὶ σπουδῆς Γαδοῦ καὶ Σωπάτρου καὶ Ἀμιράθου πιστῶν ἐκτίσθη ὁ δημόσιος οἶκος ἕτ(ε)ι σνζ'.

Inscription de l'an 362. Bien que le nom ancien de ce village ne soit pas mentionné dans les inscriptions, il est certain que l'arabe *Medjdel* représente le mot Magdala ou Migdala, nom de lieu assez fréquent en Palestine et en Syrie; nous trouverons plus loin une φυλὴ Μεγδαληνῶν (n° 2483). Il y a une autre *Medjdel* dans le nord du Haourân (voyez nos 2401 et suivants), et celle-ci est appelée *Ech-Chôr*, c'est-à-dire *la ville du conseil*, pour la distinguer de son homonyme. Les ruines ne sont pas habitées. Sur le mot πιστοί, voyez les notes du n° 2394.

2030.

Copie de l'auteur. — Dans une ancienne mosquée, au-dessus de la porte, sur une tablette qui a été martelée en entier, sauf la date qui se trouvait en dehors de l'encadrement.

Ἐν ἕτ[ε]ι τ 0'.

Inscription de l'an 414.

2031.

Copie de l'auteur. — Au sud du village, dans un encadrement.

Ῥητορικῆς πόνος οὗτος ὄν ἤνυσε πολλὰ μογήσας
Γαυδέντιος πινυτὸς ἄκρον ἔχων σοφίης·
ἐνθ' ἄδ᾽ πατρὸς εἶο καὶ μητέρας ἀστῆα θῆκεν,
τῶ με[ν] θρέπτρα διδοὺς τῇ δὲ τόκου χ[άρ]ιτας·
5 ὅσος οἶος μνημεῖον ἐπέλεσεν
αὐτ[ῆ] καὶ γενέταις κτῆμα συνηγορίας.

La cinquième ligne est complète telle qu'elle est.

2032.

Copie de l'auteur. — A l'extérieur de la mosquée, en deux morceaux; le troisième morceau manque.

Θάρρει, Ἐλλην, φίλε τέκνον,
αὶ οὐδεὶς ἀθάνατος

δ' ἕτ[ι] ἀνέθηκα τὸ σὸν [μνημεῖον
ἔμα μητρὶ Γαουαίη ἵνα τ. . . .
ἦσι θρῶν ἐνθάδε κείται
. . σὺ Ἀναίου υἱὸς θανῶν

XIII.

MOTHANA (IMTAN).

2033.

Copie de l'auteur. — Dans les murs extérieurs et sur le toit de la mosquée se trouvent les fragments suivants, qui appartiennent à la même inscription; le fragment d est devant la mosquée; ils sont tous plus ou moins frustes. — Wetzstein, nos 65 à 68.

a. Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Φλ.] Ἀναστάσιος εὐσε[β]ῆ[ς] νι[κ]ητῆς
. . . . ἐν Μεσσοποταμίᾳ καὶ ἀπὸ τοῦ Κλύ[σμα]τος
. . . . Ὄστ]ε τὰ πράκτια τῶν δου[κ]ικῶν
. . . . ἔχειν τὸ πονίσαι [τ]ῆν ἰδίαν

b. του καὶ σουβασ[κ]ριβενδάρου
. αὐτῶν ἐπι
. καὶ τῶ αὐτῶ ἐρ.
. τὰ πέντε χρυ[σ]ία
. ν πρόστι[μ]ον
. ωναρίων κατ
. ο]ύσης ἀξιοπίσ[του]

c. λεσθαι καὶ ἐκ
. γ]ινόμενον δομέ[στι]κον
. το]ῦ δομεστίκου χε
. ἐν τε τοῦ χρυσοῦ
. τῆ]ν ποσότητα τῶν
. τὴν ἀνάγκην ε

d.
. ἐπὶ τὸ αὐτὸ
. τοῖς τῆς δου[κ]ικῆς τάξεως
. στινον
. ἦν τῶν δρακ
. ἰω ὁ μὲν .δο
. ἦσαν εστ. σ

Sur ces fragments, voyez les notes des nos 1906 et 1906 a.

2034.

Copie de l'auteur. — A l'intérieur de la mosquée, sur une des faces d'un grand pilier carré; l'inscription est bien conservée et les lettres sont grandes et grêles. — Wetzstein, n° 62, a.

Ἐπὶ τῆς ἀγίας τοῦ κυρίου μπουδῆ Φλ. Ἱεροκλέου[ς], προνοίας
Λίχνος? βουλ(ευτοῦ) ἐγδίκου καὶ Ῥουαίου καὶ Ἀέδου καὶ Αὔσου πιστῶν

τὸ χῶμα ἐκαθαρίσθη καὶ ἡ πλάτις ἱερατικῆ οἰκοδομήθη καὶ ἐκτίσθη ἐπ' ἀγαθῶν πόλις.

Cette inscription est contemporaine de la suivante, qui est datée de l'an 343; aussi est-il fort probable que Flavius Hiérocès est le personnage de ce nom qui fut consulaire de la province de Cœlé-Syrie de 344 à 348 (*Cod. Theod.*, XI, 36, 7; X, 1, 6), et à qui sont adressées plusieurs lettres de Libanius. Il gouverna sans doute l'Arabie avant la Cœlé-Syrie. Quant aux lettres ΜΤΟΥΔΗΗ, dont la lecture est certaine, je ne saurais les expliquer.

Les mots βουλευτοῦ et πόλις montrent que Mothana était une ville et non une κώμη. Πόλις est pour πόλιος. Le mot πλάτις, qui se trouve aussi dans l'inscription suivante, paraît être une forme barbare de πλατεῖα, une rue ou une place.

2035.

Copie de l'auteur. — Sur une autre face du même pilier; bien conservé; mêmes lettres. — Wetzstein, n° 62, b.

Υπερ σωτηρίας καὶ νείκης τῶν δεσποτῶν ἡμῶν Κωνσταντίου καὶ Κωνσταντος Αὐγούστων ἐκοσμήθη ἡ πλάτις ἱερατικῆ τῇ (ε)ρξτῆ ἡμέρᾳ, ἔτ(ε)ι σλζ'.

L'année 238 de Bostra commence le 22 mars 343; à cette époque Constance et Constant étaient empereurs.

2036.

Copie de l'auteur. — A l'extérieur de la mosquée, au-dessus de la porte; encadré, avec un trait entre les lignes, et bien conservé. — Wetzstein, n° 65.

Τεσσαρακοντούτης Στερκορία Γάλλιξ ἐνθάδε κίτε πόλ(ειος) Ῥατομάγου. Μονῶν [ἀ]π' ἐῆς καὶ τὸ μνημα τοῦθ', ὡς ἄρξ, ἐκ θεμελίων μέχρις ὕψους Φλ. Γεσαίκας ἀνὴρ π(ο)τ' ἐξ ἰδίων ἐξετέλεσ[εν] ἀναλώσας δηνάρια μύ(ρια) πεντακισχ(ιλια ἐν ἔτ(ε)ι σλζ'.

L'année 237 de Bostra correspond à l'an 342. Stercoria était Gauloise et originaire de la ville de Rotomagus ou Rouen. Je crois qu'il faut lire μονῶν ἀπ' ἐῆς, et traduire « seul, loin de sa patrie »; c'est peu grammatical, mais je ne vois pas quel autre sens on peut donner à ces mots.

2037.

Copie de l'auteur. — Près du mur oriental de la mosquée; l'inscription est encadrée, avec un trait entre les lignes. — Wetzstein, n° 64.

+ Α. Οὐρρος ἀκτουάρις οὐξίλλατιῶνος Μοθανῶν τὸ μνημα οἰκοδομήσας ἐκ θεμελίων ἐ[τ]ους σμε', μηνὶ Ἰουνίου κγ'. Ἐνθάδε κίτε Οὐρρος βίαιχος πατήρ τοῦ ὑποταγαμένου Οὐρρου διὰ τῆς ἐπιμηλῆς [Τ]ι. Κλ. Αὐξίτω. Οἰκεία τῆς ἀναπαύση[ω]ς οἰ[χ]ομένη. Χαίαμ[ο]ς οἰκοδόμος. [Ἀν]ήλωσα δραχμὰς μ(υρίας) χιλίας Σύρο[υ]ς ἐγὼ ὁ Ὀρρος ἐξ ἰδίων [π]όλων.

Inscription de l'an 350; l'orthographe en est assez barbare et la dernière clause n'est pas claire, bien qu'elle se rapporte évidemment aux dépenses de la construction. Dans une inscription de Salkhad (n° 1994), beaucoup plus ancienne que celle-ci, il est vrai, il est question de δραχμὰς Σύροι; mais au quatrième siècle l'emploi de cette expression s'explique difficilement. Après le mot Σύρους, je lis ἐγὼ ὁ, d'après la copie de Wetzstein ΕΓΩΟ.

L'*actuarius*, en grec ὑπομνηματογράφος, ὑπομνηματοφύλαξ, était le comptable, qui dressait les rôles d'après lesquels le *susceptor* délivrait les rations aux soldats; sur les fonctions de cet officier, voyez la note de Godefroy (*ad Cod. Theod.*, VII, 4, 11). Βίαιχος est pour βίαιχος; sur cette orthographe particulière au Haourân, voyez les notes du n° 1946. Les βίαιχοι formaient la troisième classe du corps d'état-major appelé *agentes in rebus* (*Cod. Justin.*, XII, 20, 3). Ursus était *actarius* du corps de cavalerie, *vexillatio*, en garnison à Mothana; dans la phraséologie du haut empire le mot *vexillatio* s'appliquait à un détachement, généralement d'une légion; mais, au quatrième siècle, *vexillatio* est employé en opposition à *legio* et signifie une troupe ou un régiment de cavalerie, parce que le *vexillum* était l'étendard propre aux troupes à cheval. La *Notitia Dignitatum*, rédigée environ cinquante ans après la date de notre inscription, nous apprend qu'à cette époque la garnison de Mothana était formée des *Equites Scutarii Illyriciani*. Dans la Notice le nom de la ville est écrit *Motha*, mais l'inscription montre que la véritable forme est *Mothana*; c'est d'ailleurs ce qu'indique la forme arabe *Imtân*, forme altérée de *Mutân*; de même la ville de *Bosana*, peu éloignée de *Mothana*, est appelée par les Arabes *Bousân*. C'est peut-être le même endroit dont Étienne de Byzance dit: Μωθῶ, κώμη Ἀραβίας, ἐν ᾗ ἔθανεν Ἀντίγονος ὁ Μακεδὼν ἐπὶ Ῥαβίλου τοῦ βασιλέως τῶν Ἀράβων, ὡς Οὐράνιος ἐν πέμπτῳ· ὁ ἐστὶ τῆ Ἀράβων φωνῆ τόπος θανάτου· οἱ κωμῶται Μωθηνοὶ κατὰ τὸν ἐγγύριον τύπον.

Les ruines d'*Imtân* sont assez étendues, mais complètement désertes.

XIV.

KHUDR-IMTÂN.

2038.

Copie de l'auteur. — Dans la chapelle de Khudr-Imtân (Saint-George-d'Imtân); inscription fruste encastrée dans le mur, à l'intérieur.

..... ἐ[πὶ] τοῦ θεοφίλ[ε]στά[του οἰκ]ονόμο[υ] Ἀβαηλίου τοῦ Κυον.....

On pourrait aussi lire: ἀβ(ε)ξ Ἰλίου.

XV.

SAMMET-EL-BERDAN.

2039.

Copie de l'auteur. — Dans une petite mosquée. Sous l'inscription il y a une figure. — Wetzstein, n° 71.

Θάρα(ε)ι Ροῦφε Ἄθου οὐετρανός, ἐτ(ῶν) οε'.

Les ruines de *Samm-el-Berdán* sont désertes; et il en est de même de celles d'*Awwas*, de *Meschqouq*, d'*Ans*, d'*Oumm-el-Qottein*, de *Ghariyat* et de *Oumm-er-Roumman*.

2040.

Copie de l'auteur. — Pierre, dans laquelle on a taillé un demi-cercle qui a emporté une partie de l'inscription.

+ Αὔσος Ἰωάνν[ου] πρ[εσβ.] ἐτ(εἰ) [υ]κθ'.

L'année 429 de Bostra correspond à l'an 534.

XVI.

BOSOA? (AWWAS).

2041.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'un édifice; encadré et très-bien conservé, sauf la dernière ligne. — Wetzstein, n° 58.

Ἐτ(ουε) ρε', ἐπὶ Μάγνου καὶ Μάλχου οὐετρανῶν καὶ Σαρμιμάθου καὶ Νασέρου [κα]ι Ἀμαθούου Γαλέσου.

L'année 190 de Bostra correspond à l'an 295.

Le nom ancien d'*Awwas* n'est pas mentionné dans les inscriptions de cette localité; mais je crois l'avoir retrouvé dans la κόμη Βοσσηνῶν, patrie du maçon qui a construit l'édifice de *Deir-el-Meyás*, situé à peu de distance d'*Awwas*. Les maçons ou entrepreneurs faisaient souvent graver leur nom sur les monuments du Haourán, et quelquefois ils ajoutaient le nom du village dont ils étaient originaires, et qui naturellement était peu éloigné. *Awwas* me paraît être une corruption de Βόσοα, et je ne vois pas d'autre localité dans le voisinage qui puisse revendiquer ce nom antique à meilleur titre. Voyez les notes du n° 2053, b.

2042.

Copie de l'auteur. — A côté du précédent; encadré et très-bien conservé. — Wetzstein, n° 59.

Ἐτ(ουε) σε', ἐπὶ Νασέρου Ὀτειμίου καὶ Ἀλασάθου Γαλέσου, Ὀτειμίου Αὔσου, Μάνου Οὐαλέντου προνο(η)τῶν.

Inscription de l'an 310.

2043.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur, au nord des ruines; encadré et bien conservé.

Ἐπὶ Μάρκου Πρίσκου καὶ Βοσέδου Σαβίνου καὶ Γαλέσου Μάλχου προνοητῶν ἐγένετο ὁ τ(υ)ῖχος καὶ [αἰ] ἀψίδες ἐτ(εἰ) σιθ'. Σόμενος οἰκοδ[ό]μος.

Il y a ΗΑΨΙΔΕC sur la pierre. L'année 219 correspond à l'an 324 de l'ère chrétienne.

2044.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison; encadré et bien conservé. — Wetzstein, n° 56.

Ἐκ προνοίας καὶ σπουδῆς Βοήθου Πρόκλου καὶ Νέστορος Σαδδάθου καὶ Ἀζίζου Οὐλπιανοῦ καὶ Θείου Ἀσμάθου προνοητῶν ἀφιερῶθη ἡ βασιλικὴ καὶ ἡ θύρα ἔτους σκε'.

Inscription de l'an 330.

2045.

Copie de l'auteur. — A terre, près des numéros 2041, 2042, pierre brisée par le haut. — Wetzstein, n° 60.

... καὶ Πρίσκου Οὐαλέντος καὶ Ὀτειμίου Ἀέδου πιστῶν ἐκτίσθη οἶκος ἔτους σμθ'.

La copie de Wetzstein donne au commencement le mot ΚΑΙ qui ne se trouve pas sur la mienne. L'inscription est de l'an 354. Pour le mot πιστοί, voyez le n° 2394.

2046.

Copie de l'auteur. — A terre, près du numéro 2044; inscription encadrée, avec un trait entre les lignes, et bien conservée. — Wetzstein, n° 57.

Ἐκ προνοίας καὶ σπουδῆς Οὐαλέντος Ἀζίζου καὶ Σοβέου Ἀουίτου καὶ Μάγνου Ἀβγάρου καὶ Μάνου Θείου πιστῶν ἐκτίσθη τὸ Θεονδρίτιον, ἐτ(εἰ) σπθ'.

Inscription de l'an 394. Θεονδρίτιον est pour Θεανδρίτιον, c'est-à-dire un temple du dieu Θεανδρίτης. Sur l'usage arabe de pro-

noncer *o* au lieu de *a* dans certains mots, voyez les notes du n° 1916.

Théandritès était une divinité adorée à Bostra : *Εγω δὲ Ἰσιδωρος ἐνταῦθα (ἐν Βόστροις) τὸν Θεανδρίτην, ἀρρενωπὸν (ed. ἀρρενωπὸν) δῖτα θεόν, καὶ τὸν ἄθλητον βίον ἐμπνέοντα ταῖς ψυχαῖς (Damascius, *Vita Isidori*, apud Photium, cod. 342, p. 347, éd. Bekker). Les manuscrits de Marinus donnent à tort la forme Θεανδρίτης : Θεανδρίτην ἄλλον Ἀραβίοις πολυτίμητον θεόν (*Vita Procli*, p. 16, éd. Boissonade). Dans une inscription d'Atil (n° 2374, *a*) on trouve la forme Θεάνδριος. Ce dieu est aussi mentionné dans une inscription de Zorava, que nous publierons plus loin (n° 2484). Voyez aussi les notes du n° 1965.

2047.

Copie de l'auteur. — Au milieu des ruines; lettres grossières.

Ἀλάσαθος Ῥοβέσ[υ], Σιλουανὸς Νουήρο[υ]?

2048.

Copie de l'auteur. — Encadré et bien conservé.

Νάσερος Ὀνένου καὶ Ὀνενοῦ Γράτου τόδε τὸ μνημῖον ἑαυτοῖς.

2049.

Copie de l'auteur. — Pierre tumulaire bien conservée.

Σάδος Ὀνμες ἐτ(ῶν) λδ'. Θάρσ(ε)ι, οὐδ(ε)ις ἀ[θ]άνατος.

Le nom Ὀνμες est fort singulier, mais la lecture est certaine.

2050.

Copie de l'auteur. — Pierre tumulaire.

Ἐνθάδε κίτε Μόσσεος Ἀζίζου ἱππεύς. Θάρσει, οὐδὲς ἀθάνατος. Ἐτ(ῶν) με'.

2051.

Copie de l'auteur. — Pierre tumulaire.

Θούαθος Ἐδαίου ἐτῶν κ'.

2052.

Copie de l'auteur. — Près des numéros 2041, 2042.

Ἡ δεῖνα] Μοσάρου
τόδ]ε τὸ μνη-

μεῖο]ν φιλοκα-
λήσα]σα ἑαυτῇ
καὶ τοῖς ἀ]δελφοῖς ἐποίησ[εν

XVII.

MESCHQOUQ.

2053.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre retournée et encastrée dans le bas d'une grande tour, du côté de l'est; l'inscription est encadrée. — Cyril Graham, *Transactions Royal Society of Literature*, VI, p. 297. — Wetzstein, n° 72.

Ἀγαθῇ Τύχη. Εὐτυχῶς ἐκοδομήθη ὁ πύργος. Βάσσοις δαυτρὸς ἐξ ὀρδεναρῖω, σ(τ)ρατιόμενος ἐμ. Μεσοποταμίᾳ. Σουάνιος οἰκοδόμος. Ἡτους σμε'. Ἀνελόθ[η] ✕ μύρια. Σέος σε...

En copiant cette inscription j'ai oublié de transcrire la date qui se trouve dans les copies de Graham et de Wetzstein. J'ai conservé l'orthographe barbare de ce texte, dont la lecture est certaine, pour montrer combien la critique et la restitution des inscriptions du Haourân diffère de celle des inscriptions ordinaires. Le sens de notre texte est parfaitement clair, sauf la fin; Σέος est un nom propre fort répandu dans l'Arabie et la Batainée, mais ce mot est suivi de quelques lettres dont le sens m'échappe. L'année 243 de Bostra correspond à l'an 350 de l'ère chrétienne.

Ἰουτρὸς est pour οὐετρανός. Ἐξ ὀρδεναρῖω est la transcription du latin *ex ordinario*. Kirchhoff cite à ce propos une inscription latine (Orelli, 3391) : *Protector ex ordinario leg. II Italiae Divit(esium)*. Sur les différents sens du mot *ordinarius*, voyez n° 1999, et la note de Godefroy (*ad Cod. Theod.*, VIII, 4, 16).

XVIII.

ANZ.

2053 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 73. — Sur une pierre tumulaire encastrée dans un mur. — Je n'ai pas visité les ruines d'Anz.

...μος Ἀλέβου ἐτῶν π'.

XIX.

DEIR-EL-MEYAS.

2053 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 74. — Dans le mur extérieur de l'édifice, au-dessus de l'entrée; la pierre est placée très-haut et à peine lisible avec une lorgnette. Deir-el-Méyás (le couvent de Méyás) est, au dire de M. Wetzstein, l'édifice le plus beau et le mieux conservé du Haourân. Je n'ai pas visité cette localité.

Εἷς] θεός ὁ βο[η]θ[ῶν]. Ὁ δαίνα ὑπὲρ
θεοῦ Σολέμου εὐξ[άμενος
τῷ θεῷ ἐπέτ[υχ]εν [καί] ἐ[κ]τ[ισεν] τοῦ-
το ἐξ εἰδίων καμάτων [ε]του[ς]. . . .
. . . . Προνοία Ὁνένου οἰκοδόμου
κώμες Βοσογηῶν ἐτελιώθη
ἡ αὐ[λ]ῆ ἐ[ν] ἡ[μέ]ραις τρι[ά]κοντ[α]
καὶ εἴς. Καί σοι ὁ [πᾶν] γινώ[σ]κων
β[ο]ή[θη]σοι ὁ θεός· καὶ ἔριζε, [μὴ
φθόνι δέ· φοβᾶ γ[ὰρ]

J'ai restitué cette inscription, dont le texte est assez incertain, un peu autrement que ne l'a fait Kirchhoff.

Du reste, la partie essentielle du texte, celle qui nous donne le nom du maçon et de son village, est bien conservée. On lit à la fin de beaucoup d'inscriptions du Haourân le nom du maçon ou plutôt des entrepreneurs, et quelquefois le nom du village qu'il habitait, et qui devait se trouver dans le voisinage; ces inscriptions sont précieuses pour la topographie locale, et nous en profiterons plus d'une fois. Le village de *Bósoz* doit être celui dont les ruines portent maintenant le nom d'*Awás*, nom qui paraît être une corruption du nom ancien. *Awás* est à quatre heures de marche environ au nord de *Deir-el-Méyás*; au midi de cette localité, il n'y a plus guère que le désert, de sorte que si on voulait y bâtir, c'est dans un des villages du nord qu'il fallait chercher un entrepreneur. On remarquera enfin que, dans les inscriptions d'*Awás*, on trouve deux personnes qui portent le nom de Ὁνένος (n° 2048).

XX.

OUMM-EL-QOTTEIN.

2053 c.

Copie de M. Wetzstein, n° 75. — A l'extrémité nord des ruines, sur une pierre encastrée très-haut dans la façade d'une maison; inscription copiée à la lorgnette. Je n'ai pas visité cette localité.

Βῆκος Γάδδου βουλευτής καὶ Ὁμρη[ς] Ὀλαίμου [ἀνεψ]ιός αὐτοῦ ἐκ-
τι[σ]αν τὸ [ν οἶ]κόν.

Le mot βουλευτής semble indiquer que les ruines d'*Oumm-el-Qottein* sont celles d'une ville, πόλις, et non d'un village, κώμη; car si Βῆκος avait été sénateur d'une autre ville, de Bostra par exemple, on aurait certainement écrit βουλευτής Βοστρηνός. Les ruines d'*Oumm-el-Qottein* sont considérables, mais leur nom actuel est purement arabe et nous n'avons aucun moyen de déterminer le nom qu'elles portaient dans l'antiquité.

XXI.

GHARIYAT-SCHUBEH.

2053 d.

Copie de M. Wetzstein, n° 76. — Sur une pierre à côté d'un puits, au milieu des ruines. Je n'ai pas visité cette localité.

Ἀβράνη[ς] Ἀ[νέ]μου ἀνέθη[κ]ε.

XXII.

OUMM-ER-ROUMMÂN.

2054.

Copie de l'auteur. — Encadré et bien conservé.

Θαμηήλου καὶ Αὔθου υἱοὶ Ζαβούδου τὸ κτίζμα ἐν ἔτ(ει) σθ'.

Le lapicide a mit YIOI au lieu de YIWN. L'année 259 de Bostra correspond à l'an 364.

2055.

Copie de l'auteur. — Dans un encadrement.

Φλα. Ζοῦδαθος Μαυέλου οὐ(ε)τρανός [καί] Οὐπελάθ[η] σύνθιο[ς] αὐτοῦ
ἐν [ε]τ(ει) σζ'.

Les fautes d'orthographe sont sur la pierre. L'inscription est de l'an 366.

2056.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment d'architrave, entre une ligne d'oves et un méandre; pierre brisée à gauche. Grandes lettres, mal faites.

Ἐκ προνοίας] Βαδαγίου καὶ Μοχέσου
ἐκτίσθη τὸ κοιν]οβούλι(ο)ν? ἔτ(ε)ι τζζ'.

Inscription de l'année 468.

2057.

Copie de l'auteur. — Inscription encadrée, mais restée inachevée.

Ἐἶς θ[εός.

XXIII.

OUMM-EL-DJEMAL.

2057 a.

Copie de M. Cyril Graham, *Transactions of the Royal Society of Literature*, VI, p. 301. — Sur une pierre mutilée et tombée sous un arc de construction romaine.

IMPCAESMAVPANTONINO
AVGARIMAPIMEICEB.....M

Imp. Caes. M. Aur. Antonino Aug. Ar[m. P]a[rth.] Me[d.
G]e[rm. Sar]m.

Inscription en l'honneur de Marc-Aurèle.

2057 b.

Copie de M. Cyril Graham, *ibid.* p. 301. — Sur une pierre très-mutilée.

OROS VALLIPERHOMNSVR....
SEVEROLECAM RPCOCDI

A la seconde ligne, je crois qu'il faut lire :

Severo le[g.] A[ug. p]r. p[r.] co[s.] d[es.]

Severus doit être un légat prétorien de la province d'Arabie, peut-être sous le règne de Marc-Aurèle; car je ne serais pas éloigné de croire que les deux fragments copiés par M. Graham appartiennent au même monument. Je n'ai pas retrouvé ces

deux inscriptions, bien que j'aie exploré avec soin pendant plusieurs heures les ruines d'*Oumm-el-Djemal*.

Ces ruines sont considérables et présentent un aspect imposant au milieu du désert; mais elles sont moins importantes qu'on ne le penserait à première vue, parce qu'elles contiennent de grands espaces vides, où il n'y a jamais eu de constructions. M. Cyril Graham, le seul voyageur qui les ait visitées avant moi, et dans des circonstances beaucoup moins favorables (*Journal Royal Society of Geography*, 1858), en a un peu exagéré l'importance; la ville n'a jamais été entourée de murailles, et le prétendu arc de triomphe qu'il signale n'est qu'un de ces édifices à deux ou trois arcades, comme on en voit beaucoup dans le Haourân. Les constructions sont toutes de basse époque. J'y ai copié plusieurs inscriptions funéraires en caractères nabatéens, et une autre qui est la dédicace d'un autel au dieu Dusarès (Vogüé, *Inscript. nabat.*, n° 9). MM. Cyril Graham et Porter (*Handbook for Syria and Palestine*, p. 522) identifient *Oumm-el-Djemal* avec *Beth-gamul*, localité mentionnée par le prophète Jérémie (XLVIII, 19-24); mais cet endroit était situé dans la Moabitude, et par conséquent n'a de commun avec *Oumm-el-Djemal* que la ressemblance fortuite des deux noms. Au surplus, les théories de M. Porter sur la situation du royaume de Basan et sur quelques autres points de géographie biblique, sont singulièrement risquées, et je me réserve de les discuter ailleurs; voyez les notes des nos 2070, e, 2329. L'ancien nom d'*Oumm-el-Djemal* est absolument inconnu; les ruines sont inhabitées.

2058.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte.

Salvis d(ominis) n(ostris) Valentiniano, Valente et Gratiano, victoriosissimis semper Aug(ustis), dispositione Juli v(iri) c(larissimi) com(itis) magistri equitum et peditum, fabricatus est burgus ex fundamento mano devotissimorum equitum Nono-Dalm(atarum) s(ub) c(ura) Vahali trib(uni) in consulatum d(omini) n(ostri) Gratiani perpetui Aug(usti) iterum et Probi v(iri) c(larissimi).

L'interprétation des lettres SC, *sub cura*, a été suggérée par M. Hübner.

L'inscription est datée de l'an 371 et constate la construction d'un fort par les cavaliers de la neuvième *vexillatio* de Dalmates, qui tenait sans doute garnison à *Oumm-el-Djemal*. Dans la *Notitia Dignitatum*, rédigée environ trente ans plus tard que notre inscription, les *equites Nono-Dalmatae* et *Quinto-Dalmatae* sont mentionnés parmi les *vexillationes comitatenses*, qui étaient *sub dispositione viri illustris magistri militum praesentalis*; les *Tertio-Dalmatae* étaient alors sous les ordres du *magister militum per Orientem*, et se trouvaient encore en Syrie du temps de Justinien : ἀριθμὸς Τερτιοδελμάτων ἐν Φοινίκῃ (Justinian., *Edict.*, IV, 2). Julius était donc un des deux *magistri militum* appelés *praesentales*, c'est-à-dire attachés à la cour du prince; je n'ai trouvé aucune mention de lui dans les lois et les écrits de cette époque. Les *magistri militum* avaient en même temps le titre de *comites*; mais généralement il est omis (*Cod. Theod.*, VII, 12, et 13). Sur les *magistri militum*, voyez Gode-

froy (*ad Cod. Theod.*, VII, paratitlon) et Böcking (*Notit. Di-
gnit. Occid.*, p. 207).

Le plus ancien exemple du mot *burgus* que j'aie rencontré se trouve dans une inscription du midi de l'Algérie, datée du règne de Caracalla (Renier, *Inscr. alg.*, 1647), où il est question de la construction d'un *burgus speculatorum Antoninianorum*. Le mot est employé plus tard par Végèce, qui l'explique par *castellum parvulum* (*De re Milit.*, IV, 10), dans le Code Justinien (I, 27, 2) et ailleurs. C'est le mot allemand *burg*, qui a été adopté par les Romains, et de là a passé dans la langue arabe, بروج, *bordj*; je ne crois pas qu'il faille le dériver directement du πύργος des Grecs, bien que la racine soit la même; car alors les Romains auraient écrit *byrgus* ou *pyrgus*.

2059.

Copie de l'auteur. — Fragment employé dans un mur; mal conservé.

Fragment où on ne distingue que les mots : οίκους τῶν et [ἄλ]ογον. Les lettres χωιτης sont peut-être la fin d'un ethnique tel que Σαλχαιώτης.

2060.

Copie de l'auteur. — Autre fragment, à côté du précédent; mal conservé.

On reconnaît les mots : γενομένη, [δ]ύο μέρη.

2061.

Copie de l'auteur. — Encadré et bien conservé.

Αὔσος Ἰαλόδου ββ. πολεμήσας ἀνηρέθη ἐτῶν λβ'. Σάμεθος ἀδελφὸς κατεσκευάσασα. Ἄσμεμος οἰκοδόμησας.

Je ne saurais expliquer les lettres BB liées par un trait horizontal, qui se trouvent dans d'autres inscriptions du Haourân (n° 2293; *Corpus Inscr. gr.* 4541). Je ne crois pas qu'elles aient rien de commun avec le β ou le δις, si usité dans les généalogies de l'Asie Mineure.

2062.

Copie de l'auteur. — Pierre tumulaire.

Νάσλος Ἀουάδα, ἐτ(ῶν) οη'.

2062 a.

Copie de M. Cyril Graham, *loc. cit.* p. 302. — Dans le mur d'une maison.

᾽Οδαίναθος Ἀ[μ]ρο[υ], ἐτ(ῶν) ςλ'.

2063.

Copie de l'auteur. — Fragment en lettres grossières.

Fragment insignifiant.

2064.

Copie de l'auteur. — Fragment.

... Μάσεχος Ἀουσα[δου].

2065.

Copie de l'auteur. — Fragment de pierre tumulaire; grandes lettres.

... δος Ἀσάδου.

2066.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte.

Εἶς + θεός.

2067.

Copie de l'auteur. — Sur la façade d'une petite église. La première inscription est gravée sur le linteau de la porte; la seconde, sur le linteau de la fenêtre de droite, et la troisième sur le linteau de la fenêtre de gauche.

Εὐχὴ Νοουμεριανοῦ + καὶ τῶν τέκνων.

Εὐχὴ Μαρίας + καὶ τέκνων.

Εὐχὴ Ἰωάννου + καὶ τέκνων.

2068.

Copie de l'auteur. — Du côté méridional des ruines, il y a une grande tour carrée, faisant partie d'un grand édifice, qui paraît avoir été un palais ou un monastère, et qui se compose d'une cour entourée d'arcades et de chambres, d'une maison d'habitation avec un escalier extérieur, beaucoup de dépendances, et une église à trois nefs. Les inscriptions suivantes sont gravées sur les quatre faces de la tour à différentes hauteurs; les lettres sont grandes et grêles, et ont été remplies de couleur rouge.

A. Face nord. En haut, près d'une petite fenêtre :

Οὐρι[ή]λ.

Plus bas :

Εὐχὴ Νοουμεριανοῦ (καὶ) Ἰωάννου. Ἐκ γαστρὸς μητρὸς θε(ε)δς ἡμῶ[ν] σὺ εἶ, μὴ ἐγκαταλίπης. +

Ces paroles sont empruntées au Psaume XXI, v. 11. La ver-

sion des Septante porte: ἐκ κοιλάδας μητρούς μου θεός μου εἶ σύ, μὴ ἀποστῆς ἀπ' ἐμοῦ.

Plus bas, l'extrémité de gauche engagée derrière un mur :

Θεὸς ἀγγ(έ), ζ(ού)λ(α)ξ(ο)ν ἡμᾶς.

B. Face ouest. A la même hauteur que la troisième ligne de la face nord :

+ Ἐμμμανουήλ.

Plus bas et à droite :

Εἰρήνη Χρ(ιστοῦ) πᾶσιν.

C. Face est. En haut, sur un mâchicoulis :

Γαβριήλ.

Plus bas, à la même hauteur que la deuxième ligne de la face nord :

Κ(ύρι)ε [ᾧ] θ(εός), δέκα[ς] τοὺς ἀδικοῦντας ἡμᾶς (καὶ) πολέμησον αὐτοὺς τῇ σῆ δ(υ)ν(ά)μ(ει).

Plus bas, à la même hauteur que la troisième ligne de la face nord :

Τοῦτ[ο] + νικᾷ (καὶ) βοηθ(ε)ῖ.

D. Face sud :

Δ(ο)ξ(α) σο[φ]ι(α) Θ(εός) Ἀβρ(α)μ (καὶ) Ἰσ(α)κ (καὶ) Ἰακώβ.

Le grand édifice sur lequel se trouvent toutes ces inscriptions a été bâti par les mêmes Numérianus et Joannès qui ont élevé la petite église où est gravée l'inscription n° 2067. La première inscription de la face nord correspond à Γαβριήλ sur la face est, et porte le nom d'un autre ange ou archange, Οὐριήλ.

Les archanges Michel et Gabriel sont assez souvent nommés dans les inscriptions chrétiennes; mais c'est la première fois, je crois, qu'on rencontre le nom d'Uriel sur un monument antique. Selon la gnose répandue aux premiers siècles de notre ère chez les Juifs, quatre anges occupent les quatre angles du trône de Dieu, orienté aux quatre points cardinaux; ces quatre anges sont Michel, Gabriel, Raphaël et Uriel (Buxtorf, *Lexic. chald. talm. rabb.*, in v. ܘܪܝܐܠ). Les trois premiers, appelés ταξιάρχοι, tiennent une place considérable dans le culte de l'église grecque, et beaucoup de chapelles leur sont dédiées; quant à Uriel, il est assez rarement question de lui. La plus ancienne mention de cet ange paraît être contenue dans l'Apocalypse ou quatrième livre d'Esdras, écrit de la fin du premier siècle (IV, 1; V, 20; X, 28); il y figure sans attributs spéciaux et fait connaître à l'auteur la révélation divine. Dans le livre apocryphe d'Énoch, cité par Cédrenus (*Histor.*, p. 11, B), c'est Uriel qui enseigne à Énoch la connaissance des mois, des solstices, de l'année et des cinquante-deux semaines qui la composent. Dans l'écrit talmudique cité par Buxtorf, les quatre anges placés aux angles du trône de Dieu sont les génies des quatre points cardinaux; Uriel est l'ange du Nord, et effectivement, à la tour d'*Oumm-el-Djemâl*, son nom est gravé sur la face Nord, et l'édifice est mis sous la protection des deux

anges Gabriel et Uriel; les noms de Michel et de Raphaël ont été omis.

XXIV.

OUMM-ES-SOUMAK.

2069-2070.

Copies de l'auteur. — Fragments de pierres tumulaires. Les ruines sont désertes.

XXV.

EL-MUARRABA.

2070 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 89. — Encastré dans le mur de la mosquée; la pierre est brisée à droite.

Ἐκ προνοίας Κορνηλ[ιανοῦ
Γεανοῦ πιστῶν καὶ Γε
Εὐνόμου Κασίου προνο[η]τῶν ἐκτίσθη ὁ
κοινὸς οἶκος ἐ[ν] ἔτι σλα'. Δ[άδος?] οἰκοδόμος.
Εὐτυχεῖτε.

L'année 231 de Bostra correspond à l'an 336 de l'ère chrétienne. Γεανός est pour Γαιανός.

XXVI.

SAHWET-EL-QAMH.

2070 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 90. — Dans le mur extérieur d'une maison; inscription mal gravée et difficile à lire.

Σευῆρος Ἀ[θ]ιάρου ἦν κτίσας τοῦτο τὸ μνημῖον ἐν τῷ κόπῳ αὐτοῦ καὶ Ἴνος ὁ τούτου ἀδελφὸς ἐλυ[σ]εν αὐτὸ καὶ ἔκτισεν [κ]αὶ ἀνήλωσεν . . . καὶ τοῦτο διαφέρ(ε)ι τοῖς τέ[κ]ν[ο]ις Ἰ[ν]ου.

Restitution de Kirchhoff. Nous trouverons plus loin d'autres exemples du nom propre Ἴνος (n° 2249); il y eut un martyr de ce nom.

XXVII.

EL-MUSEFIRE.

2070 c.

Copie de M. Wetzstein, n° 91. — Inscription encastrée très-haut dans le mur d'une maison et difficile à déchiffrer; la pierre est brisée à gauche.

Ἡ πόλις ἐποίησεν τὸν
οἶκον . . ἐπὶ Ἐρρουκίου? Σεουήρου
τοῦ λαμπρ. ἡγεμόνος] διὰ ἐπιμελη[τ]ῶν
. ο]υ Ἀν[ά]μου Ν[ασα]ήλου
. κα]ὶ Συμ[α]ίου Β[ά]μου
. νόθου Θ[έ]μο[υ]
. ου Ὀτάσου Μάνου.

Restitution très-incertaine. L'inscription semble contenir le nom d'un légat de la province, peut-être le même Sévèrus qui est mentionné dans une inscription d'*Oumm-el-Djemâl* (n° 2057, b).

XXVIII.

GHARZ.

2070 d.

Copie de M. Wetzstein, n° 94. — Devant une maison.

Ταυρ[ι]νος Σαούδου, ἐτ(ὼν) . .

XXIX.

ADRAA (DER'ÂT).

2070 e.

Copie de M. Wetzstein, n° 204. — A Dér'ât, dans le mur extérieur d'une maison de paysan, sur une pierre rognée des deux côtés.

Ἰπέρ] σωτηρίας [καὶ νείκης τοῦ
κυρίου ἡμῶν
ἐ]κτίσθη ἡ πόλις [ἐπὶ
Κοκ. Προυφείνου τοῦ λαμ-
5 προτάτου ἡ[γε]μόνος, ἐκ δω-

ρεῖς τοῦ αὐτ[οκράτορος],
. . . τῶντος Κο.
τῆ] ὑψηγῆσει ο.
ἐ]πισκοπεύοντ[ος τοῦ δεῖνος
το]ῦ [Λέο]ντος ο.

Il est regrettable que cette inscription soit si mutilée, car elle nous donne le nom d'un nouveau légat d'Arabie, qui s'appelait probablement Cocceius Rufinus.

Adraa était une des principales villes de la province d'Arabie; comme Bostra et Petra elle avait le droit de battre monnaie; mais ses médailles sont fort rares dans les collections. L'ethnique est toujours ΑΔΡΑΗΝΩΝ. On a trouvé à Constantine l'inscription gravée sur la base d'une statue du légat Geminus Marcianus (voyez n° 1943) élevée par les habitants d'Adraa; en voici le texte: Η. Ἰουλίω Γεμινίω Μαρκιανῶ, πρεσβευτῆ Σεβαστῶν ἀντιστρατήγῃ, ὑπάτῳ, Ἀδραηνῶν πόλις ἢ τῆς Ἀραβίας, διὰ Δαμασέου Κοίφου, πρεσβευτῆ (sic) Ἀδραηνῶν ἐπαρχίας Ἀραβίας (Renier, *Inscr. Alg.*, 1820). C'est le seul monument épigraphique qui contienne le nom de la ville.

Adraa est l'ancienne ville, appelée Edréi dans la Bible, et qui avec Astaroth et Salkhad faisait partie du royaume de Basan; après que les Israélites eurent vaincu le roi Og, ce territoire fut assigné à la demi-tribu de Manassé qui habitait au-delà du Jourdain (*Nombres*, XXI, 33; *Deuter.*, I, 4; III 10; *Josué*, XII, 4). En hébreu le nom est écrit אדרעא, et أدراعات, *Ezréât*, par les géographes arabes; l'orthographe moderne est درعات, *Dér'ât*; mais les Bédouins ont conservé l'ancienne prononciation ادراعات, *Édréât* (Wetzstein, *Hauran und die Trachonen*, p. 77); la transcription grecque Ἀδραά est parfaitement exacte, et conforme au système suivi dans les inscriptions bilingues de Palmyre pour les noms propres qui contiennent la lettre γ; voyez Vogüé, *Inscr. Palmyr.*, p. 4.

Adraa est placée par Eusèbe à 25 milles de Bostra (*Onomast.*, in vv. Ἀσταρόθ, Ἐδρασί), et, dans la table de Peutinger, à 24 milles de Bostra sur la route de Capitolias et de Gadara. L'ancienne voie romaine existe encore entre Bostra et *Dér'ât*, et la distance est bien celle que ces auteurs ont indiquée. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'identification de *Dér'ât* avec l'Adraa de la province d'Arabie et l'Édréi de la Bible. J'insiste sur ce point, qui est d'une importance capitale pour la géographie biblique, parce que dans ces dernières années il a été contesté par M. Porter et par d'autres écrivains anglais, qui veulent placer Édréi à *Ezra*, gros village situé à la pointe sud-ouest du Ledja; mais les inscriptions qui y ont été copiées prouvent d'une façon péremptoire qu'*Ezra* s'appelait Zorava dans l'antiquité; nous le montrerons plus loin, lorsque nous serons arrivé aux inscriptions de la Trachonite (voyez les notes du n° 2479). Adraa faisait sans doute partie du royaume nabatéen, comme le reste de la province d'Arabie; on y adorait Dusarès comme à Pétra et à Bostra (Mionnet, *Arabie*, n° 5 et 6). Plusieurs évêques d'Adraa sont mentionnés dans les Actes des conciles; ils étaient suffragants de l'archevêque de Bostra; voyez Lequien, *Oriens Christianus*, t. II, et Reland, *Palæstina*, p. 547.

2070 *f.*

Copie de M. Wetzstein, n° 92. — Au-dessus d'une colonne dans la grande mosquée appelée Rouwâq.

Ἐἴσαλθε ἐπ' ἀγαθῶν.

Nous avons déjà rencontré la formule ἐπ' ἀγαθῶν (n° 2034). Elle est d'un usage fréquent sur les monuments païens et chrétiens de l'Égypte; voyez *Corpus Inscr. Gr.*, 4913, 4945, 8610, 8646, etc.

2070 *g.*

Copie de M. Wetzstein, n° 93. — Au-dessus d'une autre colonne.

Εὐτυχῶς τῇ πολ(ε)ι.

2070 *h.*

Copie de M. Wetzstein, n° 98. — Dans l'intérieur d'une maison.

Ὅστ' ἄ [ἐπ]ὶ ξείνης τ[ά]δ[ε] δέρκεο τῶδ' ἐνὶ τύμβῳ,
Σιλουανοῦ μελέου [λ]ψ[α]να [π]υ[ρ]καίης·
πόντος καὶ γαῖα δάσσαντό με καὶ τρ[ί]των πῦ[ρ],
ῆ]τορ ἕδω[ρ]

Restitution de Kirchhoff.

2070 *i.*

Copie de M. Wetzstein, n° 203. — Dans la cour de la maison du scheikh.

Βάσσης Ζάβδου ἔτους κ. . .

2070 *k.*

Copie de M. Wetzstein, n° 100. — Dans le cimetière, près du tombeau de Nedjm-ed-dîn el-Edréâtî.

Μαραζέχης Ἀμραίου βουλευτή[ς], ἐτ(ῶν) ν'.

2070 *l.*

Copie de M. Wetzstein, n° 99. — Au même endroit.

Ζηνόδωρος Βανθάθου, ἐτ(ῶν) λβ'.

2070 *m.*

Copie de M. Wetzstein, n° 96. — A l'ouest de la ville, dans une nécropole antique, à une centaine de mètres d'un grand édifice appelé le tombeau des quarante martyrs d'Edréât. M. Wetzstein fait observer qu'il y a là beaucoup de restes antiques, et une nécropole ancienne qui fournirait beaucoup d'inscriptions si le fanatisme des habitants ne rendait toute fouille impossible quant à présent.

Οὐάλεντίνος Νέστορος, ἐτ(ῶν) κ'.

2070 *n.*

Copie de M. Wetzstein, n° 95. — Au même endroit.

Ο. . . εημος Μοσαάου, [ἐ]τ(ῶν) ξε'.

2070 *o.*

Copie de M. Wetzstein, n° 96. — Au même endroit.

Οὐνευνάθη.

XXX.

TURRA.

2070 *p.*

Copie de M. Wetzstein, n° 208. — Dans le mur extérieur de la maison du scheikh; inscription encadrée.

Κάσσιος οἰκοδόμος, τῆς πόλεως Ἀβέλις. †

Cassius était originaire d'Abila, ville de la Décapole, située à environ deux heures à l'ouest de Turra. Ce dernier village se trouve à l'ouest d'Adraa, mais sur le versant oriental des montagnes; il devait par conséquent dépendre d'Adraa, et faire partie de la province d'Arabie.

BATANÉE.

I.

PHILIPPOLIS (SCHEHBE).

2071.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre longue de 2^m50, servant de linteau de porte à une maison du village, près des six colonnes corinthiennes; l'inscription est dans un cartouche, gravée avec soin et parfaitement conservée. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4601.

Ἵπὲρ σωτηρίας καὶ νίκης τῶν κυρίων Αὐτοκρατόρων Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνίνου καὶ Α. Αὐρηλίου Κομμόδου υἱοῦ αὐτοῦ Σεβαστῶν, ἐπὶ Μαρτίου Οὐήρου πρεσβ(ευτοῦ) Σεβ(αστῶν) ἀντιστρ(ατήγου), ἐφεστῶτος Πετουσίου Εὐδήμου ἑκατοντάρχου λεγι(ῶνος) ις' Φλ(αβίαι) Φίρ(μης), ἐπὶ Αἰλάμου Δαθάνου στρατηγοῦ. Αἰλάμος Δαθάνου στρα(τηγός).

Le mot Κομμόδου a été martelé dans l'antiquité, mais on en distingue encore facilement les lettres.

Commode reçut le titre d'Auguste et fut associé à l'empire en 177, et Martius Verus fut consul pour la deuxième fois au commencement de l'an 179, époque à laquelle il devait nécessairement être à Rome; notre inscription fut donc gravée pendant la seconde moitié de 177 ou la première de l'année suivante. Sur Martius Verus, qui fut un des premiers généraux de son temps, voyez le Mémoire à la fin du volume. Le centurion Pétusius Eudémus est mentionné dans deux inscriptions de Phæna (voyez nos 2531, 2532).

La seizième légion résida longtemps en Germanie; elle souffrit beaucoup pendant la guerre civile qui précéda l'avènement de Vespasien; ce prince la réorganisa et lui donna le surnom de Flavia, auquel elle ajouta plus tard celui de Firma. On ne sait pas au juste à quelle époque elle passa en Orient; mais elle prit part à la guerre Parthique de Trajan (*Henzen*, 6749); elle était en Syrie pendant tout le règne de Marc-Aurèle, ainsi que l'attestent l'inscription d'Abila publiée plus haut (n° 1875), celles de Phæna (nos 2526, 2527, 2531, 2532) et celle de Phi-

lippopolis. Sous Sévère-Alexandre, la légion résidait toujours en Syrie (*Dio*, LV, 24), et à la fin du quatrième siècle elle était cantonnée à Sura, près de l'Euphrate, dans la province d'Euphratesia ou de Commagène (*Notit. Dignit. Orient.*, p. 88). Sous le règne de Marc-Aurèle, son camp permanent, *stativa*, devait être dans les environs de Damas, de même que celui de la troisième légion Gallica; car à cette époque les deux légions fournissaient simultanément ou alternativement des détachements pour la garde du poste important de Phæna, situé au point où la voie romaine entrait dans la Trachonite.

Le titre de stratège attribué à Ælamus ne prouve pas que Philippopolis était déjà à cette époque une πόλις et non une κώμη; car dans la Batanée les κῶμαι avaient aussi des stratèges (voyez le n° 2399); mais on ignore le nom qu'elle portait avant son agrandissement par Philippe; voyez les notes du n° 2072.

Les ruines sont maintenant habitées par les Druses et portent le nom de *Schéhbé*, d'après la prononciation locale; le mot s'écrivit $\lambda\alpha\theta\acute{\omega}$.

2072.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison, à environ 100 mètres au midi des colonnes corinthiennes; inscription mal gravée, mais bien conservée. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 79.

Ἵπὲρ σωτηρίας τῶν κυρίων Μ(άρκων) Ἰουλίῶν Φιλίππων Σεβαστῶν, ἐπ(ι)μελο[υ]μένων Ἰουλίου Σεντίου Μάλχου καὶ Ἀμωνί[ου] καὶ Ἀλεξάνδρου βουλ(ευτῶν), προεδρία Μαρρῖνου, ἔτους πρώτου τῆς πόλεως.

Philippe fils reçut le titre d'Auguste en 247, et périt avec son père vers l'automne de 249; c'est entre ces deux événements que notre inscription fut gravée, et que tombe la première année de la ville.

J'ai déjà démontré ailleurs, en me fondant sur cette inscription et sur les suivantes, et en les comparant avec les médailles, que les belles ruines de *Schéhbé* sont celles de l'ancienne Philippopolis d'Arabie (*Revue numismatique*, 1865, p. 56; *Mélanges*, 2^e série, p. 61). Comme ce point a une véritable impor-

tance pour la géographie du Haourân, je résumerai ici les arguments que j'ai développés précédemment.

Quelques écrivains modernes ont voulu placer Philippopolis à Bostra, mais : 1° les médailles de Bostra, frappées sous Philippe et Trajan Dèce, ne font aucune allusion à ce changement de nom, pas plus que les nombreuses inscriptions qui y ont été copiées ; 2° les Actes du concile de Chalcédoine, tenu en 451, et le *Synecdemus* d'Hieroclès, rédigé sous Justinien, mentionnent Bostra et Philippopolis, comme faisant toutes les deux partie de la province d'Arabie. Cette opinion n'est donc pas soutenable ; elle ne s'appuyait d'ailleurs que sur un seul passage, tiré de Zonaras (*Annal.*, XII, 19) ; en parlant de Philippe, cet auteur dit : Ὁρμητο δ' ἐκ Βόστρων, ἔπου καὶ πόλιν βασιλεύσας ἐπόνυμον ἑαυτῆ ἔδομήσατο, Φιλιππούπολιν ὀνομάσας αὐτήν. Ou bien Zonaras s'est trompé purement et simplement, ou bien par le mot Βόστρων il a voulu désigner la province d'Arabie qui effectivement est quelquefois appelée la province de Bostra, par exemple dans les Actes du concile de Constantinople, tenu en 381 (*Mansi*, III, p. 568).

Une autre opinion, mise en avant par Burekhardt, et adoptée depuis par presque tous les géographes, consiste à placer Philippopolis à *Ormán*, parce qu'on a trouvé en cet endroit un monument funéraire élevé par un βουλευτής Φιλιππουπόλεως (n° 2019) ; mais j'ai trouvé une autre inscription à *Schagra* dans la Trachonite (n° 2506), où il est fait mention d'un sénateur de Philippopolis, et il est évident qu'une mention de ce genre, loin de fixer l'emplacement d'une ville à l'endroit où elle a été trouvée, prouve plutôt le contraire ; dans la très-grande majorité des cas, une inscription gravée dans la localité où le personnage à qui elle se rapporte a exercé des fonctions dira qu'il a été βουλευτής ou στρατηγός sans ajouter le nom de la localité, parce que cela s'entendait de soi ; au contraire, s'il les a exercées ailleurs, il est indispensable de le dire, pour éviter toute confusion. J'ajouterai qu'*Ormán* n'a jamais été qu'un village, et non une ville.

Laissant de côté les assertions sans valeur de Cédrenus (p. 451, *éd. de Bonn*) qui place Bostra en Europe, de Cassiodore (*Chronic.*, p. 643, *éd. Mommsen*) et de Jornandès (*de Regn. successionē*, p. 108, *éd. 1648*), qui confondent Philippopolis d'Arabie avec la ville homonyme de la Thrace, j'arrive à Aurélius Victor, le seul auteur qui ait transmis des renseignements exacts au sujet de Philippe, et qui écrivait environ un siècle après la mort de ce prince. Voici ce qu'il dit : *Igitur M. Julius Philippus Arabs Trachonites, sumpto in consortium Philippo filio, rebus ad Orientem compositis, conditoque apud Arabiam Philippopoli oppido, Romam venit* (cap. 28) ; à ce passage il faut joindre le suivant, emprunté au second Aurelius Victor : *Is Philippus humillimo ortus loco fuit, patre nobilissimo latronum ductore* (cap. 28).

Ainsi Philippe était un Arabe de la Trachonite, fils d'un célèbre chef de brigands, et il fonda en Arabie une ville appelée Philippopolis. Or, sur la lisière même de la Trachonite, nous trouvons les ruines d'une grande ville, entourée de murailles qui forment une enceinte rectangulaire, percée de deux grandes voies pavées qui la coupent en croix, ornée d'un théâtre, d'un aqueduc, de bains, de temples et de nombreux édifices publics ; nous remarquons que tous ces édifices sont de la même époque ; que la ville a été bâtie pour ainsi dire d'un coup, et qu'une portion de son périmètre n'a même jamais été occupé par des maisons ;

en un mot nous constatons à *Schéhbé* tous les signes d'une création rapide et artificielle plutôt que d'un accroissement régulier et naturel ; nous trouvons que la ville fait commencer une ère nouvelle au règne de Philippe, et enfin, sur dix inscriptions que nous y avons relevées, il y en a une d'époque incertaine, une du règne de Marc-Aurèle, une chrétienne, et les sept autres se rapportent à Philippe et à sa famille. Voilà, ce me semble, des preuves péremptoires qui ne laissent aucun doute sur le nom qu'il faut donner à ces belles ruines ; mais nous pouvons pousser la démonstration plus loin.

Il existe des médailles de bronze, de fabrique asiatique, et toutes de la même époque, qui portent au revers la légende ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑΣ, avec les lettres S. C. et le type de Rome assise ; au droit, elles présentent, les unes, l'effigie de Philippe ou d'Otacilia ; les autres, le buste d'un personnage inconnu, accompagné de la légende ΘΕΩ ΜΑΡΙΝΩ ; le buste est posé sur un aigle aux ailes éployées, ce qui indique qu'il s'agit d'une apothéose. Les numismatistes ont longtemps cherché qui ce Marinus pouvait être ; Eckhel était d'avis que c'était Marinus Pacatianus qui se révolta en Mœsie contre Philippe, mais cette explication soulevait de graves difficultés ; plus tard Tôchon d'Annecy émit la conjecture que Marinus était le père de Philippe, et cette solution, qui avait l'avantage de ne soulever aucune objection sérieuse, a été généralement adoptée depuis ; grâce aux inscriptions que j'ai copiées à *Schéhbé*, la conjecture du savant archéologue est devenue une certitude ; en voici le texte.

1° Sur une console, dans le mur d'un petit temple carré, du côté gauche de la porte d'entrée : Θεῶ Μαρινω . . . ος ἑπα- (τικός). L'inscription est répétée sur une autre console à droite de la porte (n° 2076).

2° Sur une pierre détachée, à une centaine de pas du petit temple : Μ. Ἰούλιον Μαρίνον θεῶν πατέρα [τοῦ Σεβαστοῦ] Ἀυρή- λ(ιο) Ἄντω[νεῖνος] δουκηνάριο[ς] (n° 2075).

3° Sur deux fragments, près de la porte du temple carré : Τοῦς δεσπ[ό]τας τῆς οἰκουμέν[ης] Μ. Ἰουλίους Φιλίππους Σεβ(αστοῦς) . . . Ἀυρήλ(ιο) Ἄντωνίνος Πελαγίσι (n° 2074).

Ces inscriptions prouvent que Marinus était le père de Philippe, ainsi que le supposait Tôchon d'Annecy ; Philippe était sans doute natif, soit du bourg qui devint Philippopolis, soit de quelque village de la Trachonite, qui commence presque aux portes de la ville. Je n'ai trouvé à *Schéhbé* qu'une seule inscription antérieure au règne de Philippe, c'est celle qui fut gravée sous le gouvernement de Martius Verus (n° 2071). Philippe agrandit et embellit le bourg qui existait auparavant, lui donna son nom, et lui accorda le titre de colonie. Toutefois, dans notre inscription, la ville s'intitule πόλις et non κολωνία. Quant à l'ancien nom, je n'en ai trouvé aucune trace.

2073.

Copie de l'auteur. — Sur une console, dans le mur d'un édifice, qui se trouve en face des six colonnes corinthiennes et de l'autre côté de la voie antique.

Αὐτοκράτορα Κέσαρα [Μ. Ἰ]ούλιον Φιλίπ[π]ον εὐσεβῆ εὐτυχῆ Σε- β(αστὸν) Ἑακκαϊῶται.

Il y a sur la pierre ΕΑΚΚΑΙΩΤΑΙ et non ΚΑΚΚΑΙΩΤΑΙ, ainsi que je l'ai vérifié à plusieurs reprises; et cependant il ne peut guère être question ici que des habitants de Σακκία, ville ou district de la Batanée mentionné par Ptolémée (V, 15, 26), et dont les ruines, situées à une heure et demie de marche de Schéhbé, portent encore maintenant le nom de *Schagga*; c'est peut-être un lapsus du lapicide qui a gravé l'inscription. Sur Saccæa et Êaccæa, voyez les notes du n° 2136.

2074.

Copie de l'auteur. — Le premier fragment se trouve dans une étable à côté du petit temple carré, près du théâtre; le second, auprès de la porte de ce même temple. Grandes lettres, mal gravées. — Le second fragment a été attribué à tort dans le *Corpus* à Rimet-el-Lohf, village de la Trachonite, peu éloigné de Schéhbé (*Corpus Inscr. Gr.*, 4587.).

Τὸς διαπ]ότας τῆς οἰκουμέν[ης Μ. Ἰουλί]ου Φιλίππου Σεβαστοῦς
... Αὐρήλ(ιος) Ἀντωνεῖνος Πελαγίσι.

Aurélius Antoninus est aussi l'auteur de l'inscription suivante en l'honneur de Marinus. La dernière lettre du mot Πελαγίσι est douteuse, et il faut peut-être lire Πελάγι(ος); ce mot peut être un nom propre ou un ethnique. S'il y a Πελαγίσι, il s'agirait d'une dédicace aux nymphes de l'Océan, ce qui est assez difficile à admettre.

2075.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre détachée, près du petit temple carré, mais de l'autre côté de la voie antique. Grandes lettres mal gravées, semblables à celles du numéro précédent; l'inscription est incomplète à droite.

Μ. Ἰούλι]ον Μαρι[νον] θεὸν πατέρα [τοῦ Σεβαστοῦ] Αὐρήλ(ιος) Ἀντω-
[νί]νος] δουκηνάριο[ς].

Marinus est le père de l'empereur Philippe; voyez les notes du n° 2072.

Aurélius Antoninus est le même personnage qui a fait graver l'inscription précédente. Sur les différents sens du mot *ducenarius*, voyez la note de Godefroy (*ad Cod. Theod.*, XI, 7, 4).

2076.

Copie de l'auteur. — Sur deux consoles dans le mur du petit temple carré, de chaque côté de la porte. — L'inscription a paraît complète à droite et en bas.

a. Θεῶ Μαρείνω ... τοσ ὑπα[τικός].

b. Θεῶ [Μαρε]ίνω

Le personnage qui a fait graver ces inscriptions était probablement le légat de la province; nous verrons plus loin (n° 2212) que dès le second siècle les légats de la province de Syrie portaient quelquefois, même dans les inscriptions monumentales, le titre

de ὑπατικός, *consularis*, qui devint si répandu plus tard, au lieu de celui de *legatus Augusti pro praetore*, qui était à cette époque le titre officiel. Le nom de ce légat se composait de cinq ou six lettres et se terminait en τος ou en γος.

Le temple sur lequel ces inscriptions sont gravées était dédié à Marinus, le père de l'empereur Philippe; voyez les notes du n° 2072.

2077.

Copie de l'auteur. — Sur une console dans le mur, auprès du carrefour antique, entre le passage voûté et la maison du scheikh. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4602.

Τὸν δεῖνα ... Ἰουλ]ίου Πρεῖσ[κου τ]οῦ ἑξοχωτά[του] ἐπάρχου Μεσο-
[πο]ταμίας υἱὸν ἀ[ω]ρον ἢ πόλις, διὰ Ἰουλίου Μάλχου βουλ(ευτοῦ), συν-
δίκου καὶ ἐπιμελητοῦ, μ(νήμης) χάριν.

Cette inscription et la suivante ont été gravées en souvenir du fils d'un préfet de Mésopotamie enlevé à la fleur de l'âge. Ce préfet, qui se nommait Priscus, devait être un personnage important aux yeux des habitants de la ville, puisqu'ils honoraient ainsi la mémoire de son jeune fils; de plus, le sénateur Julius Malchus peut très-bien être le même que Julius Sentius Malchus, contemporain de Philippe, mentionné au n° 2072. Il s'agirait donc peut-être ici de Priscus, frère de l'empereur Philippe, à qui ce prince confia le commandement des troupes en Syrie, et dont les exactions par tout l'Orient amenèrent la révolte qui y éclata sous la conduite d'Iotapianus (*Zosim.*, I, 19-20). Toutefois le mot πόλις indique que Schéhbé était déjà une ville, lorsque l'inscription a été gravée, et, comme rien ne nous autorise à supposer qu'il en ait été ainsi avant la fondation de Philippopolis, il faut bien reconnaître que l'inscription est postérieure à l'avènement de Philippe. Dès lors il devient difficile d'admettre que le frère de l'empereur soit resté dans une position aussi inférieure que celle de préfet de la Mésopotamie, et Priscus serait plutôt un parent ou seulement un concitoyen de l'empereur. Au demeurant, on sait si peu de chose du règne de Philippe que presque toutes les conjectures sont possibles, et le rapprochement que j'ai hasardé n'est pas inutile.

On a trouvé à Rome une inscription mutilée où il est question d'un personnage du temps de Philippe et de Gordien qui fut préfet du prétoire après avoir été préfet de Mésopotamie (*Orelli-Henzen*, 6923); il se pourrait que ce personnage fût Priscus, qui à l'avènement de son frère à l'empire l'aurait remplacé dans les fonctions de préfet du prétoire. Un autre préfet de Mésopotamie est mentionné dans un fragment d'inscription publié par Muratori, p. 768, 1.

Les lettres MX à la fin de l'inscription doivent signifier μνή-
μης χάριν; cependant ici, comme dans l'inscription suivante, la lettre M est surmontée d'un petit I, dont je ne m'explique pas le sens. Sur le mot σύνδικος, voyez les notes du n° 1176.

2078.

Copie de l'auteur. — Sur une autre console, à côté de la précédente. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4603.

Τὸν δαίνα Ἰουλίῳ Πρεΐσκου τοῦ ἐξο[χω]τάτου ἐπάρχου Μεσσοποταμίας υἱὸν Κάσσιος Τειμόθεος ἀπὸ β(ενε)φ(ικιαρίου) πετειτορ τὸν ἄωρον, μ(νήμης) χ(άριν).

Voyez les notes de l'inscription précédente. Cassius avait été *beneficiarius* du préfet de Mésopotamie, et ensuite *petitor*.

On ne sait pas encore au juste ce que signifient les mots *petitor* ou *militiæ petitor*, qui se rencontrent dans un certain nombre d'inscriptions (*Orelli*, 3563, 6826, etc.). Voyez à ce sujet les observations de Henzen et de Mommsen (*Bullet. Instit. Archeol.*, 1868, p. 144).

2079.

Copie de l'auteur. — Dans le liwân du scheikh. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4604.

Ἐπι] Κλαυδίου Ἀσμάθου [κα] Μαίωρος Γαύτου [ο]ικοδομήθη ὁ βωμός.

2080.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison carrée, à cent mètres du liwân du cheikh, dans un encadrement. L'inscription est très-effacée, mais lisible au soleil du matin; la date est certaine.

Ἐκ σπουδ[ῆ]ς Ἰω[άννου] καὶ Ἡλίου Τέκμαος [υἱῶν]? ἐγένετο τὸ περ(ίβολον) ἐν ἔτ(ε)ι υμς'.

Les noms propres indiquent que l'inscription est chrétienne. L'année 446 de Bostra commence le 22 mars 551. Le mot qui suit Ἡλίου est douteux.

II.

'AMRA.

2081.

Copie de l'auteur. — Sur une base, dans une cour. Bien conservé.

Ἀουεῖδος Δάδου ἐποίησε τῇ Ἀθηνᾶ, σεννότου ρή'.

L'année 190 de Bostra correspond à l'an 295. Je suis tenté de croire que σεννότου est une transcription du mot *schénat*, année; dans tous les cas je ne saurais l'expliquer autrement. Sur la prononciation *o* au lieu de *a*, voyez les notes du n° 4916.

La date 295 est importante, parce qu'elle est le plus ancien

exemple de l'emploi de l'ère de Bostra que j'aie rencontré dans la portion septentrionale du Haourân. Cette portion ne faisait pas partie du royaume Nabatéen, ni de la première province d'Arabie; mais, lors du grand remaniement territorial qui eut lieu probablement sous Dioclétien, la Batanée et la Trachonite furent détachées de l'ancienne province de Syrie et annexées à la nouvelle province d'Arabie, qui conserva Bostra pour capitale, mais qui perdit Pétra et toute la partie méridionale de l'ancien royaume Nabatéen. L'emploi de l'ère de Bostra à *Amra* montre que le changement avait déjà eu lieu en 295. Avant l'annexion de la Batanée et de la Trachonite à la province d'Arabie, les monuments de ces districts sont datés de l'année du règne de l'empereur. Sur les limites des provinces de Syrie et d'Arabie à différentes époques, voyez le Mémoire à la fin du volume.

2082.

Copie de l'auteur. — Sur la terrasse d'une maison. Inscription bien gravée; couleur rouge dans les lettres.

Εἶθε σὲ καὶ χρυσέω ἀγάλματι ὄδε δυναίμ[η]ν
Τιόεριον στήσειν πεποθήμενον πατριῶι κῦδος.

Il y a ΔΥΝΑΙΜΕΝ sur la pierre. Le premier vers se retrouve avec une légère variante dans une inscription de *Bréké*, village de la Trachonite, peu éloigné d'*Amra* (n° 2414).

2083.

Copie de l'auteur. — Dans une cour.

Μοαῖμος Διογένου ἔστησεν.

2084.

Copie de l'auteur. — Dans la cour intérieure d'une maison. Grandes et belles lettres.

Ἀζίζος Μασαδάθου οἰκοδόμησ[ε].

2085.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte, dans un encadrement.

Σιλουανὸς οὐετρανὸς εὐτυχῶς ζήσας ἑαυτῶ καὶ τέχνους ἔκτεισεν.

2086.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; pierre brisée à droite.

Ἀλαμος Οὐ[α]βαλάθου ἐν ἰδί(ο)ις ἑαυτῶ τὸ μ[νη]μιον ᾠκομοδ[ό]μησε.

Ces deux noms propres étaient fort usités à Palmyre.

2087.

Copie de l'auteur. — Dans un grand édifice ruiné, au sud du village.

Μνήσθητι κ(ύ)ρ(ι)ε τὸν κτίσαντα, ὃν τὸ ὄνομα γεινώσκεις. Ἐκτίσθη δὲ ἔτους τξη'.

Inscription de l'année 473. La formule ὢν κύριος γινώσκει τὰ ὀνόματα se trouve aussi sur le baptistère de Bethléhem. Voyez, pour des formules analogues dans les inscriptions latines et dans les auteurs, Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 563.

2088.

Copie de l'auteur. — Dans le même édifice; inscription encadrée.

Ἐκτίσθη ἐπὶ τῆς α' ἰνδ(ικτιῶνος), κατὰ Βόστρα ἔτους υλγ', ἡ θύρα.

Il y a ΕΚΤΙΘΕ sur la pierre.

L'année 433 de Bostra commence le 22 mars 538, et la première indiction, le 1^{er} septembre 537.

Cette inscription est importante parce qu'elle est une de celles qui prouvent que c'est bien l'ère de Bostra qui était en usage dans l'Auranite, la Batanée et la Trachonite, jusqu'à la conquête musulmane. Voyez les notes du n° 2463.

2089.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte d'un édifice en ruines, qui était probablement une église.

Ⲫ Ἐπὶ τοῦ θεοσεβ(εστάτου) Ἡλίου καὶ Καιόνου πρ(ε)σβ(υτέρου) ἐγέ[νε]το ἡ θύρα ἐν ἔτει υμε', χρόνων ιδ' ἰ[νδ(ικτιῶνος)].

L'année 445 de Bostra commence le 22 mars 550, et la quatorzième indiction, le 1^{er} septembre de la même année.

Θεοσεβέστατος, *religiosissimus*, est un titre qui s'applique aux dignitaires ecclésiastiques en général, évêques, archimandrites, etc.

2090.

Copie de l'auteur. — Dans une autre cour de la même maison que le n° 2081.

Μνήσθητι Κ(ύ)ριε πῶ[ν]των? τῶν ἀδε[λφῶν]?
Ἐπὶ τῶν θεοσεβ(εστάτων) Δονέσου κ(αί) Ἡλίου ἐκτίσθη ἐν ἔτει υν'.

Inscription de l'année 555. A la première ligne, je crois qu'il faut lire πόντων pour πάντων, selon la prononciation dont nous avons déjà signalé plusieurs exemples; voyez les notes du n° 1916. Sur le titre θεοσεβέστατος, voyez les notes de l'inscription précédente.

2091.

Copie de l'auteur. — Dans le mur du même édifice que le n° 2088. Très-bien conservé.

Ἐκτίσθη ἐπὶ τῶν θεοσεβ(εστάτων) Καιανοῦ καὶ Δονήσου καὶ Ἡλία πρ(ε)σβ(υτέρων) κ(αί) Σεργίου οἰκονόμ(ου). Ἰωάννης κώμης Μωσεμέρας οἰκοδ(όμος).

Malgré la ressemblance des noms, je ne crois pas que Mosemera soit l'ancien nom d'*Amra*; généralement l'entrepreneur d'un monument n'indiquait son domicile, que lorsqu'il n'habitait pas la localité où le monument avait été élevé; car dans la plupart des cas cette indication n'était qu'une réclame, et elle n'était pas nécessaire si l'entrepreneur habitait la localité même. Il y a d'ailleurs parmi les villages voisins d'*Amra*, et dont le nom antique n'est pas connu, une localité dont le nom actuel n'est que le mot Mosemera, très-légèrement altéré; c'est *Es-Souémira*, petit village abandonné, situé au bord du *Ledja*, un peu au nord d'*Oumm-es-Zeitoun*, et à une heure environ à l'ouest d'*Amra*.

Sur les fonctions des οἰκονόμοι, voyez les notes du n° 2124.

2092.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, sur la face intérieure du linteau de la porte.

+ Ἐκτίσθη ὁ οἶκος οὗτος τοῦ ἁγί(ου) Γεωργίου ἐκ σπουδῆς Σεργίου πρ(ε)σβυτέρου καὶ Ζήνωνος ἀρχιδιακ(όνου).

Sur le culte de saint George en Syrie, voyez les notes du n° 1981.

2093.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau d'une porte, dans un encadrement.

Θεόδωρος πρ(ε)σβύτ(ερος) καὶ ἀρχιμ(ανδρίτης) ἔκτισε(ν).

Sur les archimandrites, voyez les notes du n° 2124.

2094.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre, au-dessus d'une porte, à dix mètres du n° 2089. L'inscription est bien conservée, et il ne manque que peu de lettres à la droite de la première ligne.

Ἄγγελος εὐλα[θείας] ὁ ἀββᾶς Ἀντίπατρος. α + ω.

Les moines sont souvent comparés aux anges par les écrivains ecclésiastiques; de là, les expressions ἀγγελικός βίος, la vie monastique; ἀγγελικὴ ἐσθῆς, l'habit de moine; voyez les nombreux passages cités par Du Cange (*Glossar.*, in v. Ἀγγελικός). Antipater était abbé de quelque monastère à *Amra*.

III.

EL-HÉYÁT.

2095.

Copie de l'auteur. — Sur une tablette encadrée et encastrée à sa place originaire dans la façade de l'édifice appelée Kasr-Murschiak. L'inscription étant placée assez haut et ne pouvant être déchiffrée entièrement d'en bas, je me suis fait descendre avec des cordes le long de la façade pour la copier exactement.

Ἀναλωθέντων ὑπὲρ τῆς οἰκοδομῆς πάσης ἐκ τῶν ἱερατικῶν καὶ κυνοῦ μυριάδων ἕξ, ἔδωκαν Θεῖμος Μάνου καὶ υἱοὶ αὐτοῦ ἐκ τῆς οἰκοδομῆς δηνάρια τρισχίλια εὐσεβοῦντες ἐκ τῶν [ιδί]ων.

Il y a sur la pierre, après le mot ἕξ, un sigle qui ressemble à une feuille de chêne. Κυνοῦ est pour κοινοῦ.

2096.

Copie de l'auteur. — Sur une autre tablette encadrée et encastrée à sa place originaire dans la même façade. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 39; *Journal of the American Oriental Society*, 1856, p. 183.

Μάνος Θεῖμου καὶ υἱοὶ αὐτοῦ ἔδωκαν ἐκ τῆς οἰκοδομῆς δραχμὰς δισχιλίας καὶ θύραν εὐσεβοῦντες ἐκ τῶν ἰδίων.

La mention de drachmes au lieu de deniers dans cette inscription montre qu'elle est plus ancienne que la précédente; Μάνος est le père du Θεῖμος du premier texte.

2097.

Copie de l'auteur. — Inscription encadrée, sur une pierre employée dans l'enceinte du même édifice. — *American Oriental Society*, 1856, p. 183; *Transactions of the Royal Society of Literature*, V, p. 245.

Πρόκλος Αὔμου τῷ θεῷ τὸν Γανυμήδη ἐξ ἰδίων ὑπὲρ Αὔμου υἱοῦ ἀνέθηκεν.

Cette inscription montre que l'édifice était consacré à Zeus ou plutôt à quelque dieu assimilé au Zeus des Grecs.

2098.

Copie de l'auteur. — Dans la cour devant le même édifice, sur une pierre brisée par le haut.

Ὁ δεῖνα τὴν] Ἀφροδείτην ἐξ ἰδίων ὑπὲρ Ἀσμάθης θυγατρὸς ἀνέθηκεν.

2099.

Copie de l'auteur. — Sur le pilier d'une arche, dans le souterrain de gauche du même édifice.

Ἄβειος καὶ Θομσάχη σύμβιος τὴν Νίκην ἀνέθηκεν.

2100.

Copie de l'auteur. — A l'intérieur du second étage de droite, sur une pierre qui a servi à recharger la voûte; inscription fruste et mal gravée.

On ne distingue que les mots τὸ ἀνάθημα et Θεῖμου.

2101.

Copie de l'auteur. — Dans un mur de clôture du village; inscription encadrée et bien conservée.

Θέμος Αὔμου γ', υἱοὶ Ἀνάμου Σαθάου γ', Ἀνηλος Ἀγρίπου δ', Αὔμος Ἀγρίπου καὶ Σάθας ε', Φίλιπος Ὀδῆρου, Θέμος Ὀδῆρου.

Liste de personnes qui avaient probablement contribué à quelque construction. Le nom Agrippa est écrit ici avec un seul π comme sur les médailles d'Agrippa I.

2102.

Copie de l'auteur. — Dans une cour, sur un fût de colonne; bien conservé.

Ἀζάρηλος Σαθάου τοῦ Ἀζαρήλου ὑπὲρ Ἀμλάχης ἰδίας θυγατρὸς εὐχῆς χάριν.

2103.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, inscription encadrée.

Δείμαντες τὸδε σῆμα ἀείμνηστοι ὀνόματ' ἔθεντο Ἄβειός τε Μογνίου καὶ Μόγνιος Καϊάμου.

2104.

Copie de l'auteur. — Dans le même mur que le n° 2101; inscription encadrée et très-bien conservée; la première ligne est en dehors du cartouche. — *Transact. Roy. Soc. lit.*, V, p. 245; *American Oriental Soc.*, 1856, p. 183.

Μαρηάθη Αὔμου κατὰ φιλοστοργίαν Ἄβειος Αὔμου καὶ Ἄεδος καὶ Αὔμος υἱοὶ Σαθάου θ(ε)ίου τὸ μ[νημε]ῖον ἐποίησαν.

Ἄβειος est le frère de Μαρηάθη; les autres sont les fils de son oncle Σάθας.

2105.

Copie de l'auteur. — Dans une cave; pierre retournée et employée dans la construction d'une ogive de l'époque musulmane. L'inscription est encadrée.

Γαίρηλος Αύσου καὶ Διναῖος υἱὸς τὸ μνημῖον.

2106.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour que le n° 2110, sur une pierre employée dans le plafond de l'écurie.

Δέμος Μογαίρου, ἐτ(ῶν) ιη'.

2107.

Copie de l'auteur. — Dans une cour, pierre tumulaire fruste.

Βον..... παρθένος.

2108.

Copie de l'auteur. — Fragment.

Σάβας Σαβίου

2109.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour que le n° 2110, fragment fruste dans l'écurie.

Πᾶσαν ἀλλήν Θα[ίμος?

2110.

Copie de l'auteur. — Dans la cour d'une grande maison antique, sur une grande pierre encadrée au-dessus d'une porte; la pierre a été un peu rognée aux extrémités, de sorte que la ligne d'encadrement a été enlevée aux deux bouts, mais l'inscription est intacte; elle est assez bien gravée, très-bien conservée, et il y a un trait entre les lignes.

+ Φλ(άβιος) Σείος Ὀλβάνου ἐπίτροπος) καὶ Ὀλβανος υἱὸς ἐξ ἰδίων ἔκτισαν τὴν πᾶσαν ἀλλήν ἀπὸ θεμελίων μέχρι ὕψους, ἐπὶ τοῦ πανευφ(ήμου) Ἀλαμουνδάρου πατρο(ικίου), ἐν ἔτι σογ' τῆς ἐπαρχ(είας) Ἰνδ(ικτιῶνος) ια'.

L'année 473 de Bostra commence le 22 mars 578, et la onzième indiction, le 1^{er} septembre 577.

L'historien Ménandre raconte assez longuement le mauvais accueil fait par l'empereur Justin à une ambassade envoyée par Ambros ou Amr, roi des Arabes de Hira, qui étaient alliés des Perses, puis il ajoute : Ὡς δὲ οἱ Σαρακηνοὶ ἐνδον τῆς ἑαυτῶν ἐγένοντο, ἀπήγγειλάν τε τῷ Ἀμβροῦ τὴν τοῦ βασιλέως βουλὴν περὶ τοὺς μηδίζοντας τῶν Σαρακηνῶν, τότε δ' Ἀμβροῦ Καμβώση (Qâbous) τῷ ἀδελφῷ,

ὃς Ἀλαμουνδάρου τῷ τῶν ὑπὸ Ρωμαιοὺς Σαρακηνῶν ἡγουμένῳ ἀντικαθιστάμενος ἦν, σημαίνει καταδραμεῖν τὴν Ἀλαμουνδάρου γῆν· ἥδε δὲ ἡ γῆ ὑπὸ Ἀραβίαν τελεῖ (*Excerpt. Menandr.*, p. 295, éd. de Bonn). Ces événements se passaient en 567. Il s'agit dans notre inscription du même personnage; il appartenait à la grande famille des Ghassanides qui régna sur les Arabes du Haourân et du désert de Syrie jusqu'à la conquête musulmane, et il était fils du roi Hârith V qui, selon les calculs de M. Caussin de Perceval, gouverna depuis l'an 529 jusqu'en 572 environ (*Histoire des Arabes*, liv. V, p. 233-241). La chronologie des princes Ghassanides de cette époque est loin d'être fixée avec certitude, et, grâce à notre inscription, on pourra désormais la préciser davantage. Selon Théophane, Hârith, le patrice et phylarque des Sarrasins, vint à Constantinople au mois de novembre 563, pour présenter à l'empereur celui de ses fils qui devait lui succéder dans sa phylarchie (*Chronogr.*, p. 371, éd. de Bonn); mais l'annaliste n'indique pas le nom de ce fils. Hârith n'est plus mentionné après cette date, et le passage de Ménandre cité plus haut montre qu'en 567 son fils Al-Moundhir était déjà phylarque des Sarrasins sujets de l'empire; d'après notre inscription, il l'était encore au milieu de l'année 578. Al-Moundhir est mentionné par les auteurs ecclésiastiques syriens, Barhebraeus et Jean d'Éphèse, dont l'histoire, retrouvée dans un manuscrit syriaque, a été publiée récemment (*Die Kirchen-Geschichte von Johannes von Ephesus*, von Schönfelder, Munich, 1862; *Johannes, Bischof von Ephesos*, von J. Land, Leyden, 1856). Paul, patriarche des Jacobites, se réfugia pendant les persécutions dirigées contre ses coreligionnaires auprès d'Al-Moundhir (Barhebr., *apud Assemani Bibl. Or.*, II, p. 331; *Johannes Ephes.*, II, 8). Ce prince fit la guerre avec succès contre Qâbous, roi de Hira; mais, mal récompensé de ses services par l'empereur Justin, il se mit en hostilité contre les Romains, se retira dans le désert, et laissa les Arabes de Hira ravager à leur aise la province d'Antioche; au bout de trois ans, une réconciliation eut lieu, et Al-Moundhir envahit de nouveau le territoire de Hira; plus tard, de concert avec le général romain Maurice, il fit une campagne contre les Perses, et remporta, après le départ de Maurice, une victoire complète sur les Persans et les Arabes réunis (*Johann. Ephes.*, VI, 3, 4, 16-18). Cet événement eut lieu à la fin du règne de Justin ou au commencement de celui de Tibère, en 578 ou 579, et Al-Moundhir dut mourir peu de temps après. La première victoire d'Al-Moundhir sur Qâbous est placée dans la chronique syrienne intitulée *Liber Khalifarum* à l'année 570 (Land, *Anecdota Syriaca*, I, p. 113).

Son frère Hârith VI lui succéda; le premier événement de son règne mentionné par les historiens est le combat d'Ayn-Obâgh où il vainquit Al-Moundhir IV, roi de Hira, ce qui eut lieu en 583 (*Caussin de Perceval*, p. 242). Les auteurs arabes passent sous silence le règne de notre Al-Moundhir et présentent Hârith VI comme le successeur de Hârith V; mais on ne peut maintenant lui refuser une place dans la liste des rois Ghassanides, et le titre de patrice qu'il portait comme son père montre bien qu'il possédait la même autorité, et qu'après la mort de Hârith V la phylarchie n'avait pas été partagée entre ses enfants.

Nous verrons plus loin une autre inscription d'Al-Moundhir trouvée à Hidjâné, à six heures à l'est de Damas, près des lacs; dans ce texte il s'intitule : ὁ πανεύφημος πατρικίος καὶ φύλαρχος (*Wetzstein*, n° 173).

Ainsi il faut modifier la chronologie des rois Ghassanides, telle qu'elle a été établie par M. Caussin de Perceval; il faut placer la mort de Hārith V et l'avènement d'Al-Moundhir vers 563, et l'avènement de Hārith VI entre 578 et 583.

Le titre de πανεύφημος ne se rencontre pas souvent dans les auteurs. Je le trouve appliqué à un *dux Thebaidos* dans une inscription du règne de Justin (*Corpus Inscr. Gr.*, 8646); à un protospathaire dans une inscription d'Orchomène de l'année 872 (*ibid.* 8683), et nous l'avons déjà rencontré plus haut, porté par un personnage d'un rang élevé (n° 1832). Bien que ce titre ne fût pas un de ceux qui étaient habituellement employés à la cour de Byzance, il paraît cependant avoir été plus particulièrement affecté aux patrices; ainsi, outre les deux inscriptions d'Al-Moundhir, j'en trouve deux autres exemples, l'un cité dans le *Thesaurus (Maxim. Mart. Comp.*, p. 313, 4), l'autre dans Étienne de Byzance (*in v. Ἀκόναι*) qui appelle son contemporain le patrice Pierre: ὁ πανεύφημος πατρικίος καὶ ὁ πάντα σοφώτατος μάγιστρος Πέτρος.

2111.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour, sur une pierre encastrée dans le mur.

Σέος Ὀλβάνου ἐπίτροπος καὶ Ὀλβανος αὐτοῦ υἱὸς ἐξ ἰδίων ἀνέγισαν τὴν πᾶσαν αὐλήν μ(ηνί) Ἰουλ(ίῳ) ἰνδ(ικτιῶνος) ια'.

Cette inscription est en quelque sorte l'abrégé de la précédente. Le mois de juillet de la onzième indiction tombe en 578. Le nom propre Σέος était très-répandu dans la province d'Arabie.

IV.

EITHA (EL-HÍT).

2112.

Copie de l'auteur. — Sur deux fragments, dont l'un se trouve dans une cour de la maison du sheikh Asad-Amer, et l'autre dans les décombres d'une maison en ruines à cinquante mètres de la première; les autres fragments se trouvent peut-être sous ces décombres. L'inscription est encadrée, et il y a un trait entre les lignes; elle est très-bien conservée.

Ἐπὶ βασιλείῳ μεγαλοῦ Μάρκου Ἰου-
λίου Ἀγρίππα, ἔτους . . . ὁ δεῖνα
Χάρητος ἐπαρχος
σπείρης Ἀγρίππης καὶ στρατηγ-
ὸς νομάδων
ης καὶ Χαλ.

Cette inscription montre que le roi Agrippa appartenait à la famille Julia; on le savait du reste déjà par un marbre d'A-

thènes (*Corpus inscr. gr.*, 361), qui paraît être resté inconnu aux nombreux auteurs qui ont parlé de la dynastie iduméenne, bien qu'il ait été publié depuis longtemps. Nous examinerons en détail les noms et les titres des deux Agrippa dans nos notes sur la grande inscription de Sia (n° 2365). Il est bien regrettable que l'inscription d'Eitha soit si mutilée; car elle aurait fourni de précieux renseignements sur l'administration de la Batanée sous les rois iduméens. Nous trouverons plus loin (n° 2196) un autre exemple d'un στρατηγὸς νομάδων. Le nom de la cohorte est probablement Ἀγρίππης; je crois qu'il s'agit ici de la σπεῖρα Σεβαστή, mentionnée dans les Actes des Apôtres (XXVII, 1), et qui tenait probablement garnison en Palestine sous le règne d'Agrippa II. Les lettres χαλ peuvent faire partie du mot Χαλκίδος ou Χαλκιδηνῆς, ou bien il peut être question d'une statue de bronze. Le nom propre Χάρης se retrouve dans une autre inscription d'Eitha, du temps de Sévère-Alexandre (n° 2114).

2113.

Copie de l'auteur. — Sur le mur de la cella d'un petit temple, à droite de la porte; inscription bien conservée. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 50.

Ἰδρυσε φαιδρὸν δῆμος Ἐιθηνοῖν Καισαρήων
ἐκ φιλοτιμίας ζυγῆς κλέος ἀφθιτον ἀεί.

L'inscription n'a jamais été terminée et les deux dernières lettres du mot ἀεί n'ont pas été gravées. L'auteur de l'inscription a voulu en faire deux vers hexamètres. Le mot φαιδρὸν se rapporte à ναὸν ou ἱερὸν sous-entendu.

El-Hit s'appelait dans l'antiquité Eitha ou Caesarea Eitha; c'était une petite ville ou μητροκομμία; mais les ruines ne sont pas très-étendues, et il n'y avait pas d'édifice public considérable. Un stratège est mentionné dans l'inscription suivante.

2114.

Copie de l'auteur. — Dans la grande chambre de la maison du sheikh. *Corpus Inscr. Gr.*, 4593.

Ἐτους ιε' κυρίου ἡμῶν Σεουήρου Ἀλεξάνδρου Εὐτυχ(οῦς) Σεβ(αστοῦ),
Οὐβρος Νοαίρου καὶ Οὐβρος Χάρητος Χελιδόνας ἱεροταμίαι [. θεῶ]
τὴν οἰκοδομὴν ἀνήγειραν ἐξ ἱερατικῶν ἐπὶ Ἡρακλίτου Χάρητος στρα-
τηγῶ.

Le nom de l'empereur a été martelé, mais on le reconnaît aisément; le mot qui suit ἱεροταμίαι a été également martelé; j'ai cru reconnaître les lettres ΘΕΑC. Χελιδὸν paraît être le nom de l'aïeul de Varus; mais le nom est singulier pour un homme.

Cette inscription est datée de l'année du règne de l'empereur, comme toutes celles de la Batanée et de l'Auranite pendant le second siècle et une partie du troisième; on peut en conclure que sous Sévère-Alexandre l'ère de Bostra n'était pas encore en usage dans ces districts, que Bostra n'était pas encore la capitale de la province, et par conséquent que les li-

mites premières de la province d'Arabie n'avaient pas encore été changées.

2115.

Copie de l'auteur. — Sur un petit édifice à deux arcades, près du temple; l'inscription est gravée sur le mur à sa place originale. — *Porter*, II, p. 50; *Transact. Roy. Soc. lit.*, V, p. 245; *American Oriental Soc.*, 1856, p. 183.

Ἀλιος Μάξιμος ἑπαρχος τῆ πατρίδι ἔκτισεν διὰ Ἡρώδου Ἡρώδου ἰδίου καὶ διὰ Φιλίππου Μάλχου καὶ Ἀδδου Ἀκραβάνου ἐπιμελητῶν.

Les lettres de la dernière ligne n'appartiennent pas à l'inscription, et paraissent avoir été ajoutées après coup.

Ælius Maximus était peut-être préfet de quelque cohorte en garnison dans la province; ou bien on peut supposer que l'organisation locale existant sous les rois Iduméens s'était maintenue sous la domination romaine et qu'il y avait des éparques de districts, comme l'était Dareius sous Agrippa (voyez n° 2135); dans tous les cas, il est singulier de trouver à l'époque romaine un ἑπαρχος ou *praefectus*, sans autre indication de la nature de ses fonctions.

2116.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre encastrée dans le mur extérieur de la maison du scheikh. — *Porter*, II, p. 49; *Transact. Roy. Soc. lit.*, V, p. 245.

Διὶ Μεγίστῳ Ἀραβιανὸς Διομήδους κατ' εὐχὴν ἀνήγειρεν.

2117.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre encastrée dans le mur extérieur de la même maison; l'inscription est dans un encadrement. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4596, a.

Μόνιμος Γαφάλου ἐπιμελητῆς ἐπισκευῆς θύρας θεοῦ ἐκ τῶ(ν) ἰδίου(ν) ἐπέδωκ[ε]ν (δραχμὰς) ν'.

Le sigle à la fin est celui qui est souvent employé dans les inscriptions pour désigner la drachme; voyez n° 1291. Μόνιμος est le nom d'une divinité adorée en Syrie (*Julian.*, *Orat.*, IV, p. 150, ed. Spanheim); comme nom propre, il est porté par un soldat d'une cohorte d'Ituréens (*Orelli*, 5051) et par un homme mentionné dans une inscription de *Btheiné* (n° 2128).

Les fonctions d'ἐπιμελητῆς ἐπισκευῆς θύρας θεοῦ rappellent celles des portiers du temple à Jérusalem. Les Lévités chargés de ce service étaient au nombre de deux cent douze, et ils avaient la garde non-seulement des entrées du temple, mais des trésors et des vaisseaux du tabernacle (*I Chron.*, IX, 17 sqq.).

2118.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre encastrée dans le mur extérieur de la même maison. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4596, b.

Θε]όφιλος Μο[ν]ίμου φιλοτιμησάμεν[ος] τὸν Γανυ[μ]ήδη ἐκ τῶ[ν] ἰδίων ἀνήγειρεν.

Une inscription d'*El-Heyâl* (n° 2097) fait aussi mention d'une statue de Ganymède.

2119.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte d'entrée d'une cour. Grandes et belles lettres; l'inscription est complète à droite et en bas. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4597.

Ἄγ]αθῆ [Τύ]χη.
Μηγός] ἰδ', κατὰ σελήνην ἱεράν,
θύειν? . . .]ησος ἐκέλευσεν.

Le nom qui se termine en ησος est peut-être celui de quelque divinité locale.

2120.

Copie de l'auteur. — A l'intérieur de la maison où se trouve le n° 2124; grandes lettres.

Μνημα Πρ]ηξιλάου τοῦ εἰς Μοισία[ν] πεμφθέντος καὶ ἄρξαντος σπεύρης Ἰ]τουραίων καὶ στρατη[γ]ήσαντος

Cette inscription doit être du temps des Agrippa; les lettres sont pareilles à celles du n° 2112. La restitution est nécessairement fort incertaine, cependant il est assez probable que Praxilaüs avait commandé un corps auxiliaire d'Ituréens envoyé par un des Agrippa à l'armée romaine de Mœsie.

Les Ituréens habitaient l'Anti-Liban, c'est-à-dire la région montagneuse qui s'étend au nord-est et au sud-ouest de l'Hermón, ou *Djebel-esch-Scheikh*. Les géographes modernes regardent généralement le petit district de *Djédour*, au sud-ouest de Damas, comme formant au moins une partie de l'ancienne Iturie; mais il est difficile d'admettre que le mot arabe جيدور puisse être dérivé de l'hébreu גיבור, et le *Djédour* est une plaine fertile, tandis que tous les témoignages anciens représentent les Ituréens comme une race de montagnards, vivant dans des cavernes et adonnés au brigandage. M. Wetzstein, qui conteste avec raison l'assimilation de l'ancienne Iturie au *Djédour* actuel, regarde les Ituréens comme les anciens habitants du *Djebel-Haurân* (*Hauran und die Trachonen*, p. 91-92); mais je ne saurais être de son avis, car les témoignages des auteurs anciens, bien que très-peu précis, s'accordent cependant à placer l'Iturie plutôt entre Panias, Damas et Émèse, c'est-à-dire dans l'Anti-Liban. Tous les passages anciens relatifs à l'Iturie ont été réunis dans un savant travail de Münter (*De rebus Ituræorum*, Hafniæ, 1824); il faut lire aussi les excellentes observations de Wetzstein (*loc. cit.*) qui empruntent une grande valeur à la parfaite connaissance de l'état actuel du pays, que possède leur auteur.

Les Ituréens étaient employés comme troupes auxiliaires dans les armées romaines. Cicéron reproche à Marc-Antoine d'avoir amené à Rome une garde d'Ituréens (*Philipp.*, II, 8 et 44), et, sous l'empire, les inscriptions font connaître deux ailes et plusieurs cohortes formées de soldats de cette nation. L'*ala prima Augusta Ituræorum sagittariorum* servait en Dacie sous Trajan (*Orelli*, 5443), et l'*ala Augusta Ituræorum* tenait garnison dans la Germanie supérieure (Brambach, *Inscr. Rhen.*, 2003). La *cohors prima Ituræorum* était en Dacie sous Trajan (*Orelli*, 5443); elle servit aussi dans la Germanie supérieure (*ibid.*, 5050-5052); c'est sans doute la même qui s'appelait *cohors prima Augusta Ituræorum* (Brambach, *Inscr. Rhen.*, 1099). La deuxième cohorte d'Ituréens surnommée *Felix* avait ses cantonnements en Nubie sous Hadrien et Antonin (*Corpus inscr. gr.*, 5050, 5081, 5110); enfin on connaît deux préfets de la troisième cohorte (*Orelli*, 4007; Renier, *Inscr. Alger.*, 1534, 1535). Si notre inscription était intacte, elle nous aurait peut-être appris quelque chose sur la première formation d'un de ces corps. Plusieurs des noms propres des soldats ituréens mentionnés dans les inscriptions se retrouvent sur les monuments du Haourân; par exemple, Thæmus (et non T. Hæmus, *Orelli*, 5443), Monimus, Hanelus, Iamlicus.

2121.

Copie de l'auteur. — Dans la cave d'une maison, près du petit temple. L'inscription est complète en bas, et bien conservée.

.....νετος και φιλόπατρις από Γερμανίας ἀνελθὼν
καὶ ἐν εἰρήῃ Ἀγριππιανῆ ἀποθανὼν εἰς τὰ ἴδια μεθηνέχθη.

Μεθηνέχθη est pour μετηνέχθη; voyez les notes du n° 1912. On a trouvé à Worms l'inscription funéraire d'un cavalier de *Pala Agrippiana*, natif de Trèves; le nôtre était originaire d'Eitha, et son épitaphe prouve que le corps auquel il appartenait ne tenait pas garnison en Germanie à cette époque, mais plutôt en Syrie. Du reste les deux inscriptions ne sont pas datées. L'aile peut avoir reçu son nom soit d'un des rois Agrippa, soit du gendre d'Auguste.

2122.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre employée dans le dallage de la grande chambre dans la maison du scheikh; l'inscription est dans un cartouche. — Porter, II, p. 50; *Transact. Roy. Soc. Lit.*, V, p. 245; *American Oriental Soc.*, 1856, p. 184.

Ὁλιβι ἀνδρῶν, Φίλιππε, δοκηνάρια τάξις δουκός, ὃς μνημὴ σὺν αὐτῇ ἐκ θεμελίων ἐγ(ε)ῖρας ἀμπεράψασο σὺν αἰδύ[γ] παρακοίτι και τέκνοισι εἰς κλέος ἀεί. Καὶ Σαλαμάνης.

Ἀμπεράψασο est un barbarisme pour ἀμπερέψω, deuxième personne de l'aoriste moyen de ἀμπερέψω, couvrir, mettre le toit; ἐρέψω et ἀμπερέψω sont usités dans Homère et dans l'Anthologie, et c'est pour cela que le mot est employé ici avec d'autres bribes de la langue homérique. Αἰδύη est pour αἰδοίη; nous avons déjà rencontré dans une autre inscription d'Eitha l'expression κλέος ἀφθιτον ἀεί. Σαλαμάνης est probablement le nom

d'un des fils de Philippe, qui a été ajouté après coup, lorsqu'il fut enterré dans le même tombeau que son père.

Philippe était chef de l'*officium* (τάξις) du *dux* ou commandant militaire de la province d'Arabie. Au quatrième siècle, les gouverneurs civils des provinces et les gouverneurs militaires des frontières avaient comme chef de service un officier qui sortait généralement de la *schola agentum in rebus*, ou corps d'état major, et dont le titre officiel était *princeps de schola agentum in rebus ducenarius*; ces officiers sont souvent mentionnés dans la *Notitia Dignitatum*. Le grade de *ducenarius*, *ducenæ dignitas*, était le plus élevé dans le corps des *agentes in rebus*, et c'est parmi eux qu'on prenait les *principes* ou chefs d'état major des gouverneurs et des commandants militaires. Dans la province d'Arabie, où il y avait à la fois un *præses* et un *dux*, chacun des deux avait son *officium* à la tête duquel se trouvait un *princeps de schola agentum in rebus* (*Notit. Dign. Orient.*, p. 83, éd. Böcking). Sur les *agentes in rebus*, voyez Godefroy, *Paratitlon ad Cod. Theod.*, VI, 27, et sur le *dux Arabiæ*, voyez les notes du n° 2194.

2123.

Copie de l'auteur. — Fragment de stèle funéraire; grossièrement gravé.

Μαλαχος Μολίχου [ε]τ[ῶν] ...

2124.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'entrée d'une maison du village; l'inscription est dans un cartouche. — *Corpus Inscr. Gr.*, 8819.

Ἐπὶ τοῦ ἀγιωτ(άτου) Εὐλογίου πρεσβ(υτέρου) καὶ ἀρχιμανδρ(ίτου) καὶ Δωέρου προ(εσβ(υτέρου) καὶ Ἡλία διακ(όνου), Σαβιτιανὸς διακ(όνος) καὶ οἰκονόμος ἐκτίσεν καὶ ἀνέγ(ε)ιρεν ἱερὸν Σέργι(ον), ἔτους σμβ', μ[η]ν(ι) Μαρτί(ω).

L'année 219 de Bostra commence le 22 mars 354.

Cette inscription est importante parce qu'elle est une des plus anciennes, sinon la plus ancienne, qui constate la construction d'un édifice en l'honneur d'un saint. Nous avons déjà parlé de saint Serge, qui souffrit le martyre sous Galère-Maximin, et qui fut de bonne heure l'objet d'une grande vénération dans toute la Syrie; voyez les notes du n° 1915.

Eitha n'était pas une ville épiscopale, et elle dépendait sans doute de l'évêque de Philippopolis; le clergé local se compose d'Eulogius, prêtre et archimandrite du monastère, du prêtre Doërus, du diacre Élias et de Sabinianus, diacre et économiste de la communauté. Le titre d'archimandrite est dérivé du mot *μάνδρα*, une bergerie, qui fut de bonne heure appliqué aux communautés religieuses, dans les écrits de saint Épiphanes par exemple, qui écrivait au milieu du quatrième siècle et qui est peut-être le plus ancien auteur ecclésiastique où on trouve le mot employé dans ce sens; quant au mot *ἀρχιμανδρίτης*, le plus ancien exemple que j'en aie rencontré se trouve dans les Actes du concile d'Éphèse tenu en 341, où il est fait mention d'un certain Basilius, *διάκονος ἀρχιμανδρίτης*. Les fonctions de l'archimandrite étaient les mêmes que celles de l'abbé ou hégou-

mène d'un monastère; les trois termes sont employés dans le même sens dans une Nouvelle de Justinien : Κελεύομεν τοίνυν τὸν ἀββᾶν ἢ τὸν ἀρχιμανδρίτην τοὺς ἐν ἑκαστῷ μοναστηρίῳ προβάλλεσθαι κ. τ. λ., τοῦ ἐπισκόπου, ὑφ' ὃν τὸ μοναστήριον τέτακται, τὸν οὕτως ἐπιλεγόμενον πᾶσι τρόποις ἡγούμενον προβαλλομένου (*Novell.*, 123, 34). L'archimandrite pouvait être diacre ou prêtre. Les économes devaient rendre compte à l'évêque de leur gestion; leurs fonctions sont définies dans la même Nouvelle : Τὸς δὲ οἰκονόμους καὶ πτωχοτρόφους καὶ ξηνοδόχους καὶ νοσοκόμους καὶ τοὺς τῶν ἄλλων εὐαγῶν οἰκων διοικητὰς κελεύομεν ὑπὲρ τῶν ἐμπιστευθεισῶν αὐτοῖς διοικήσεων παρὰ τῷ ἰδίῳ ἐπισκόπῳ ἀποκρίνεσθαι καὶ τοὺς λογισμοὺς τῆς ἰδίας διοικήσεως ποιῆσθαι (123, 23).

L'édifice construit par Sabinianus n'est désigné que par les mots ἱερὸν Σέργιον; c'était sans doute une chapelle. On remarquera l'emploi du mot ἱερὸν, emprunté aux usages païens et qui fut bientôt remplacé par d'autres expressions; on disait de même ἀρχιερεὺς d'un évêque.

2125.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, sur le linteau d'une porte; inscription à peine lisible.

Ὁ δεῖνα . . .]ου ἐκ τῶν εἰδῶν + ἐποίησεν.

2126.

Copie de l'auteur. — Au petit temple, où se trouve le n° 2113, sur le linteau d'une porte latérale; inscription gravée après coup, lorsque l'édifice a été converti en église.

Ἅγιος Γεώργιος.

Sur le culte de saint George en Syrie, voyez les notes du n° 1981.

V.

BTHEINE.

2127.

Copie de l'auteur. — Dans l'intérieur d'un édifice adossé à une grande cour, sur une pierre retournée et employée dans la construction d'un mur; il y a un trait entre chaque ligne. — *Wetzstein*, n° 132; *Porter*, II, p. 54; *Transact. Roy. Soc. lit.*, V, p. 246; *American Oriental Soc.*, 1856, p. 184.

Ἀῦσος Γαύτου, Θεόδωρος Πασιφειλου, Ὀνεος Ἀδίου, Ἀναμος Γαύτου, Ζόβεδος Ναταμέλου πιστοὶ ἀνέγειραν τὸ τυχεῖον ἐκ τῶ τῆς κώ[μ]ης.

La copie de M. Wetzstein donne quelques lettres de plus que la mienne à la dernière ligne. Il y a ἀνέγειραν sur laierre,

et ἐκ τὸ est un solécisme ou une faute du lapicide pour ἐκ τοῦ.

Τυχεῖον est un temple de la Fortune, Τύχη, déesse fort en honneur chez les Arabes; ainsi elle est souvent représentée sur les monnaies d'Adraa avec la légende ΑΔΡΑΗΝΩΝ ΤΥΧΗ; elle avait des sanctuaires à Æra (*Corpus inscr. gr.*, 4554) et ailleurs.

Les ruines de *Btheinè* se composent d'une vingtaine de maisons et de deux grandes tours; l'endroit n'a jamais été qu'un petit village sans importance, et dans notre inscription il est appelé κώμη; il n'y a jamais eu là une ville comme Porter le croit (II, p. 57). Ce voyageur, préoccupé de l'idée que le royaume biblique de Basan comprenait tout le Haourân et le Ledja, a donné aux ruines de *Btheinè* une importance qu'elles sont loin d'avoir. Il est certain que le district autour de ce village porte le nom de *Ard-el-Bethéniyé*; il est certain également que les deux noms *بثينة* et *البثنية* ont la même origine, et que tous les deux dérivent de *Βατανία*, qui était sans aucun doute l'ancien nom de cette partie du pays (voyez les notes du n° 2136); mais il y a loin de là à l'identifier avec le royaume de Basan dont la capitale était Edréi ou Adraa; voyez à ce sujet les observations de M. Wetzstein (*Hauran und die Trachonen*, p. 83-88), et les notes des n°s 1989 et 2070, e. Quant à moi, je doute que la Batanée des historiens et des géographes grecs soit identique avec le Basan de la Bible. Je reviendrai sur cette question en traitant des limites des provinces de Syrie et d'Arabie, dans le Mémoire à la fin du volume.

2128.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison. — *Wetzstein*, n° 133.

Προνοία Γαδού[υ] καὶ Μονίμου πιστῶν ἀνευώθη.

Nous avons déjà rencontré à Êitha le nom propre Μόνιμος (n° 2117). Sur le mot πιστός, qui se trouve aussi dans l'inscription précédente, voyez les notes du n° 2394.

2129.

Copie de l'auteur. — Au pied d'une tour; l'inscription est complète à gauche.

[Η κώμη]

τὸ [φρ]ούριον τὸ κο[ινὸν ἀνή-
γειρεν προνοία [.] Το-
θέου καὶ Ἄου[εἰδου]
. τοι

Φρούριον est un poste d'observation, une tour pour monter la garde; le village étant situé sur la lisière du désert, et étant par conséquent exposé aux attaques des nomades, un édifice de ce genre était très-nécessaire.

2130.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre encastrée dans le mur d'une grande tour carrée; l'inscription est placée assez haut, et il faut une lorgnette pour bien la lire; j'ai vérifié ma copie à plusieurs reprises. — *Porter*, II, p. 56; *Transact. Roy. Soc. lit.*, V, p. 246; *American Oriental Soc.*, 1856, p. 184.

Ἀγαθῆ Τύχη. Αὐξίλεθεαπόλλα δαπάνη καλῆ τῶν πιστῶν Μάχος κέ Ὀσηθέου κέ Ἀείτος κέ Νέστωρις κέ Πρίσκος Ε. . στάτου κέ Ἡδεδάνου κώμας Ἰνάχου.

Le texte de cette inscription est certain, sauf deux ou trois lettres de la ligne supérieure, gravée en dehors de l'encadrement. *Porter* lit ΕΦ . . . ΣΤΑΤΟΥ; ma copie donne ΕΣ. ΣΤΑΤΟΥ; à la fin de la même ligne, *Porter* a vu un P là où j'ai vu un A; enfin *Porter* a omis la lettre I dans le mot INAXOY.

L'inscription est tout à fait barbare. Au commencement le sens exige ἐκτίσθη ἢ πύλη ou quelque expression analogue, mais je ne puis rien tirer des lettres sur la pierre, dont la lecture est cependant parfaitement certaine; les noms propres sont moitié au nominatif, moitié au génitif. Il n'est pas probable que Ἰναχος soit le nom ancien de *Blheiné*; c'est le nom du village dont était originaire Ἡδεδάνος, le dernier personnage mentionné dans l'inscription; il existe dans le désert au midi de Mothana (*Imtân*) une localité ancienne, qui a été visitée par M. Wetzstein, et qui est appelée *Enâk* par les Arabes; Ἰναχος doit être le nom ancien de ce village.

2131.

Copie de l'auteur. — Dans le mur de la tour carrée, où se trouve le n° 2127, à vingt mètres de terre; grandes lettres. L'inscription est encadrée.

Σάβδου Σαίου μνημεῖον.

2132.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tumulaire, — *Porter*, II, p. 55; *American Oriental Soc.*, 1856, p. 184.

Αἶρηλος Ὁμαίμου ἄωρος, ἐτῶν νε'.

2133.

Copie de l'auteur. — Dans la même tour que le n° 2131.

Σάβδος Μαλίχου ὁ οἰκτρὸς καὶ ἀτυχῆς νύμφιος, ἐτ(ῶν) κ'.

2134.

Copie de l'auteur. — Dans l'intérieur d'une petite église, en très-grandes lettres. — *Porter*, II, p. 55.

Ἰησ + οῦς.

VI.

DEIR-ESCH-SCHA'IR.

2135.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte d'un édifice en ruines; grandes lettres en relief. L'inscription est à sa place originale.

Δομήδης [Δ]αρήιος ἑπαρχος βασιλέως μεγάλου Ἀγρίππα ἀπὸ θεμελίων ἀνήγειρεν.

Les ruines de *Deir-esch-Scha'ir* se composent de l'édifice où est gravée notre inscription, des décombres de quelques maisons et de deux grandes citernes. L'endroit n'est pas marqué sur l'excellente carte de Wetzstein; il est situé un peu au nord-ouest des ruines de *Ta'illé*, et sur une ligne tirée de *Tell-el-Khâlidîyé* à *El-Hit*. Il faisait partie de la ligne de postes fortifiés qui s'étendait le long de la lisière orientale de la Batanée, et la protégeait contre les incursions des nomades.

Δομήδης doit être une corruption de Διομήδης, nom que nous avons rencontré à *Éitha* (n° 2116).

L'historien Josèphe raconte (*Bell. Jud.*, II, 17, 4) qu'au commencement de la révolte des Juifs, Agrippa II envoya à Jérusalem pour soutenir le parti de la paix trois mille cavaliers tirés de l'Auranite, de la Batanée et de la Trachonite, sous le commandement de l'hipparque Dareius et du stratège Philippe. L'hipparque Dareius est sans doute le personnage mentionné dans notre inscription et qui auparavant avait été éparque d'un district de la Batanée. Je dois dire toutefois, pour ne rien omettre, que, lorsque j'ai copié cette inscription, la première lettre du nom propre, la seule de toute l'inscription qui soit endommagée, m'a paru être un Λ plutôt qu'un Δ. L'inscription peut avoir été gravée sous le règne du premier ou du second Agrippa, car tous les deux ont pris sur les monuments le titre de μέγας. Sur les noms et les titres des deux Agrippa, voyez les notes du n° 2365.

VII.

ÉACCÆA (SCHAGGĀ).

2136.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur du grand édifice isolé, situé au midi du village, et appelé le Deir; en une seule ligne, sur un morceau d'architrave, orné de méandres et de rosaces. — Wetzstein, n° 137.

Πρὸ ζ' ἰδῶν Μαρ(τίων) πέπτωκεν τοῦτο τὸ ἐπιστολίον καὶ ὄχλου γενομένου τῆς κώμης ἐν τῷ θεάτρῳ

Il est probable que le théâtre mentionné dans cette inscription était situé là où se trouve actuellement l'édifice appelé *Deir*, ou couvent, et comprenant une église, une haute tour et un ensemble de bâtiments d'habitation.

La mention d'un théâtre montre que Éaccæa, avant de devenir une πόλις, était déjà une κώμη considérable, et l'emploi de la division romaine du mois prouve que la population était en grande partie d'origine latine, ce qui ne peut s'expliquer que par la présence d'une garnison romaine.

La position de *Schaggā*, au milieu de terres fertiles, et à la lisière du désert volcanique qui s'étend vers l'est, était indiquée par la nature pour servir de résidence aux troupes destinées à garder le nord-est de la province contre les incursions des nomades. On y voit les ruines d'un grand édifice du troisième ou quatrième siècle, que les habitants appellent encore le *Kaisariyé*, et qui était sans doute la résidence du commandant romain; à Bosana, autre station frontière, il y a aussi un *Kaisariyé*; voyez les notes du n° 2241. Il est possible que Éaccæa ait été la résidence d'un procureur; du moins j'y ai trouvé l'épithaphe d'un interprète des procureurs, ἐρμηνεύς ἐπιτρόπων (n° 2143).

Ptolémée mentionne Saccæa dans un passage qui n'est pas exempt de difficultés: Βαταναίας χώρας, ἧς ἀπ' ἀνατολῶν ἡ Σακκαία, καὶ ταύτης ὑπὸ τὸ Ἀλσάδαμον ὄρος οἱ Τραχωνῖται Ἄραβες: Γέρρα, Ἐλέρη, Νέλαζα, Ἄδραμα (V, 15, 26). Le génitif Βαταναίας est gouverné par les mots πόλεις αὐτῆς, sous-entendus ici, mais exprimés dans presque tous les autres paragraphes du chapitre; malheureusement on ne connaît la position d'aucune des quatre villes mentionnées, sauf peut-être celle de Νέλαζα, que je crois être située à *El-Mouschenef*; voyez les notes du n° 2247. Il faut donc traduire: Les villes suivantes appartiennent à la Batanée, à l'orient de laquelle est la Saccée, et dans ce dernier district, au pied du mont Alsadamus demeurent les Arabes Trachonites.

Pour bien comprendre ce passage, il faut se rappeler que tout le district qui entoure *Schaggā* porte encore le nom de *Arđ-el-Bathaniyé*, et que ce nom s'est localisé particulièrement au petit village de *Btheiné* (voyez les notes du n° 2127), situé à peu de distance de *Schaggā*. Ainsi *Schaggā* se trouve dans la partie orientale de la Batanée, et non, comme on aurait pu le supposer, à l'est et en dehors de cette province. Maintenant, dans le texte de Ptolémée, l'expression ἡ Σακκαία indique-t-elle une ville ou un district? L'usage de ce géographe est de ne pas

mettre l'article devant les noms de ville dans ses listes, et à *priori*, ἡ Σακκαία, doit être un nom de district; de plus, le mot ταύτης qui s'applique à Σακκαία n'aurait pas de sens s'il s'agissait d'une ville; en effet on ne pouvait dire que les Arabes Trachonites appartenaient à la ville de Saccæa, car ils devaient occuper un territoire considérable, et étendre leurs campements assez loin à l'entour.

C'est d'ailleurs ce qui a lieu de nos jours dans ce pays où les habitudes n'ont pas changé depuis vingt siècles; les Arabes de la Trachonite, c'est-à-dire les tribus du *Ledja* et du *Safa*, chassées du désert par la sécheresse, viennent tous les ans passer l'été et l'automne sur le versant oriental du *Djebel Haourán* et dans les plaines qui l'avoisinent. Ainsi, dans la pensée de Ptolémée, ἡ Σακκαία est le nom d'un petit district dans la portion orientale de la Batanée, et ce nom s'est perpétué dans celui de *Schaggā* porté de nos jours par les ruines de la principale ville du district. Le nom de la ville était-il aussi Σακκαία, ou bien était-ce l'Ἐακκαία de l'inscription de *Schéhbé* (voyez n° 2073), et ces deux noms presque identiques se sont-ils confondus en un seul? C'est ce qu'il n'est guère possible de décider, d'autant plus que les deux noms ont dû exister simultanément; car Étienne de Byzance mentionne deux tribus arabes appelées. L'une Ἀκχληνοί, l'autre Σακχληνοί, dont les noms rappellent d'une manière frappante Ἐακκαία et Σακκαία. A tout prendre, j'incline plutôt à croire que le nom ancien de la ville était Éaccæa, et c'est ce nom que je lui appliquerai désormais.

Les inscriptions nous apprennent qu'Éaccæa, après avoir été une κώμη, devint une πόλις, et qu'elle porta aussi le titre de colonie (n° 2139). De même que Bostra, après avoir été pendant longtemps le quartier général d'une légion, devint une colonie romaine, Éaccæa dut sans doute à sa garnison le même privilège; nous avons déjà fait remarquer qu'il y avait une population romaine dans la ville, et qu'elle était peut-être la résidence d'un procureur; l'inscription monumentale en latin qu'on va lire (n° 2137) est une nouvelle preuve à l'appui de cette assertion. Éaccæa n'a jamais été entourée d'une enceinte régulière, comme sa voisine Philippopolis, et n'a jamais eu, à beaucoup près, la même importance; néanmoins elle avait son ère particulière, ἔτος τῆς πόλεως, employée dans toutes les inscriptions datées; malheureusement les inscriptions ne permettent pas d'en déterminer le point de départ; voyez à ce sujet les notes du n° 2159.

Éaccæa était une ville épiscopale; deux de ses évêques sont mentionnés dans les inscriptions (nos 2158, 2160, 2160, α), et cependant le nom de la ville ne figure ni dans les listes de *Oriens Christianis*, ni dans les Notices ecclésiastiques: il est possible toutefois qu'elle ait changé de nom, et qu'elle soit la Constantia d'Arabie, mentionnée par Hiéroclès, et citée parmi les villes épiscopales de la province.

Schaggā est habité par des Druses, dont le chef appartient à la famille *Qa'āni*; les villages de *Nimré*, *Djeneiné*, *Radeimé*, *Doumá* et *Teima* dépendent de la même famille.

2137.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre mutilée, au bord d'une rue, et sur le toit d'une maison qui se trouve en contre-bas; grandes et belles lettres. — Wetzstein, n° 132.

L. Domitius Aurelianus pius fel]ix [A]ug. Ge[r]manicus [ma-
ximus,

Gothicus maximus, pont. max., tri]bunicie potestatis, pate[r]
patriae,

fortissimus et indulgentissimus im]p., restitutor orbis, Alem[an-
norum victor.

Je ne vois que l'empereur Aurélien à qui cette inscription puisse s'appliquer; lui seul, pendant la première année de son règne (270), porta le surnom de *Germanicus*, le titre de *restitutor orbis*, et soutint une guerre contre les Alamans. Les hordes de cette nation pénétrèrent jusqu'au cœur de l'Italie et causèrent dans tout l'empire une profonde terreur; elles furent finalement vaincues et entièrement détruites par Aurélien, et cet événement eut un grand retentissement; voyez Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III, p. 382. Le consulat est omis, parce que Aurélien ne fut consul que la seconde année de son règne.

2138.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour que le n° 2131; l'inscription est dans un cartouche.

On peut lire *d(i)vo*, ou *d[e]vo[ltus]*.

2139.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison, sur une pierre brisée à gauche; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 139.

..... δικ]ασπόλου ἠδέ τε ἀγνοῦ
..... ἀνδρ]ῶς ἀριπρεπέος κατὰ κόσμο(ν)
..... κῆ]δος δὲ οἱ ἀφθιτον αἰεί·
..... κα]ὶ μάλα καὶ πόλεις ἄλλας
..... τει]μῆς χάριν ὑπατείης τε
..... ιου. Εὐτυχ]ίτω ἡ κολωνία.

Il est très-regrettable que l'autre moitié de ce texte n'ait pas été retrouvée; car elle nous aurait appris le nom du personnage honoré par les habitants d'Éaccæa, qui était gouverneur de la province et consul; elle nous aurait aussi permis de former une opinion sur l'époque à laquelle la ville reçut le titre de colonie.

2140.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; bien conservé. — Wetzstein, n° 128.

Χαίλος Σάβδου εὐσεβῶν ἐξ ἰδίων τὴν πόλιν ἀνήγειρεν Διὶ μεγίστῳ.

2141.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur du Deir, sur une grande pierre. Grandes lettres. — Wetzstein, n° 136.

Μάσαχος Σαγέτου οἰκοδόμησεν κατ' εὐχὴν τέκνων.

2142.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines du Deir; pierre très-fruste.

Θαίμος [ὁ] κα[ὶ] Ζάββας ἐκ τῶν κόπ[ω]ν . . οἶκος.

Zabbas est le nom d'un général palmyrénien, contemporain de la reine Zénobie; voyez n° 2611.

2143.

Copies de l'auteur et de M. de Vogüé. — Au Deir, sur une pierre encadrée dans le haut de la tour; l'inscription est encadrée.

Ἀλέξανδρον Ἀκραβάνου ἀρχιερέα εὐσεβὴν φιλόπατριν, ἐρμηγέα ἐπι-
τρόπων, Ναμήλη [γ]υ[νῆ] α[ὐ]τοῦ Πετραία καὶ Ῥοῦφος υἱὸς ἐν ἰδίῳι
κατέθεντο.

La femme était originaire de Petra. Alexandre était inter-prête des procureurs romains, et ses fonctions ne devaient pas être une sinécure dans une province où la masse de la population parlait des dialectes syriaques ou arabes, où le grec était compris seulement par les classes aisées, et le latin probablement par presque personne.

2144.

Copie de l'auteur. — Pierre gisant au pied d'une grande tour funé-
raire, d'où elle est tombée; l'inscription est dans un cartouche.

Διονύσιος Ἀλεξάνδρου (δεκάδαρχος) καλῶς βιώσας ἐκ τῶν ἰδίων
ἐποίησεν.

De même que $\frac{X}{P}$ signifie *εκατόνταρχος*, $\frac{X}{I}$ doit signifier *δεκά-
δαρχος*. Nous trouverons plus loin un autre exemple de ce mot
(n° 2270).

2145.

Copie de l'auteur. — Ces trois inscriptions sont encastrées à leur place originaire, dans la façade méridionale d'une tour funéraire carrée, située un peu au nord du village. Chaque inscription est dans un encadrement; elles sont toutes bien conservées. La première est au-dessus de la porte, la seconde à droite, et la troisième à gauche; cette dernière est moins bien gravée que les autres. — Wetzstein, n° 129. *Corpus Inscr. Gr.*, 4598, 4599.

- a. Βάσσοσ ἐῆσ πάτρης μεγακύδοσ ἀγλῶν δμμα
ἐκ σφετέρου καμάτοιο γειωπονίης τέ μ' ἔδειμεν
ὄτ' αὐτῆ παίδεσσί θ' ὁμῶσ κεδνῆ τε γυναικί
μνῆμ' ἀγανόν· βουλαίσι δ' ἀειζῶοιο θεοῖο
γηραλέουσ πάντασ μάλα δέξομαι, εὔτ' ἂν ἕκαστοσ
τέρμα ποτὲ σφετέρων βιοτῆσ πεπρωμένον ἔλθῃ·
Εὐτύχι, Βάσσα. Ἐτελέσθη ἔτουσ τῆσ πόλ(εωσ) σα'.
- b. Αὐτῆ καὶ τεκίεσσι καὶ ἧ πινυτῆ με γυναικί
ἐξ ἰδίον κτεάνιον πολλὰ πογησάμενοσ
Βάσσοσ τύμβον ἔτευξεν, ἐρισθενέσ ἔρμα πόλῆοσ,
ὄν βαθὺ γῆρασ ἔλοι τέκνα τε γηθόμενον·
αὐτὰρ ὑπερθεν ἐμείο πελιάσι καλὸν ἔδειμεν
κόσμου τηλεφανῆ πύργον ἀριπρεπέοσ.
- c. Βάσσοσ Ἀθουρίοιο πονήσατο τοίσ ἀγαθοίσ μὲν
χάρματα, τοίσ δὲ κακοίσ εὐρ[ά]μενοσ δδύνασ·
ἀλλὰ μιν παιδάσ τε ἐούσ καὶ αἰδοίην παράκοιτιν
δέγσο γηράσ[α]ν[α] [ε] [ε]· Αἰ[δου], πότνια νόμφη,
καὶ [ψ]υχῆσ προύπεμπε, θθι ξανθόσ Παδάμανθοσ.
γμγ — ρβ'.

La fin de la dernière inscription est mal rédigée et mal gravée; à la septième ligne, ma copie porte *CAΛOIC*, mais j'ai noté qu'on pouvait lire *CAΛΩC*; à la neuvième, ma copie donne *IOIZANΘOYCA*, celle de Wetzstein *OΘIΞΘNΘOC PA*. Les restitutions sont celles de Kirchhoff. La date à la fin est marquée comme certaine dans mon carnet; cependant Wetzstein a lu *ΘO*.

Je crois que ces inscriptions sont l'œuvre d'un chrétien et qu'elles ont été gravées pendant les temps de persécution ou au moins avant la paix de l'Église. Les lettres *ΧΜΓ*, presque partout où on les a rencontrées, accompagnent des inscriptions chrétiennes du quatrième et du cinquième siècle, et elles paraissent avoir été adoptées ici comme un signe secret de reconnaissance, qui ne pouvait attirer l'attention. L'expression *ἀειζῶοιο θεοῖο* n'est pas païenne, les dernières lignes, où il est question de Rhadamanthe et de l'enfer, sont mal gravées et paraissent avoir été embrouillées à dessein; car tout le reste de l'inscription est parfaitement clair. *Πότνια νόμφη* peut être une invocation déguisée à la Vierge, et il ne manque pas d'exemples d'épithètes et de formules tirées des poètes grecs et appliquées à la Vierge dans les inscriptions métriques (voyez n° 1914); cependant je croirais plutôt que les deux dernières lignes étaient une concession aux idées dominantes, et il est notoire d'ailleurs que les auteurs d'épithètes chrétiennes métriques ne se faisaient pas faute d'introduire dans leurs vers le Styx et l'Olympe, les Mânes et les Parques; voyez à ce sujet, Leblant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, II, p. 406. Il est bien regrettable que l'on ne puisse pas déterminer le point de départ de l'ère de la ville, et la date

exacte de cette inscription, qui est un des rares exemples d'un monument chrétien, non enfoui dans une catacombe, et antérieur au triomphe du christianisme. Sur l'ère de la ville, voyez les notes du n° 2159.

J'ai dit plus haut que les lettres *ΧΜΓ* se lisent sur des monuments chrétiens du quatrième et du cinquième siècle. En Syrie, on les trouve tantôt isolées entre deux croix (n° 2672), tantôt en tête ou à la fin d'une inscription (nos 1936 a, 2663, 2665, 2691), une fois intercalées au milieu des mots *εἰς Θεοῖο — μόνοσ* (n° 2660). En dehors de la Syrie, je n'en connais que deux exemples, l'un tiré des catacombes de Syracuse (*Ἀθανασίου, γμγ +*, *Corpus Inscr. Gr.*, 9455), l'autre, que j'ai rencontré dans une inscription copte, publiée par Lepsius (*Denkmäler*, pl. 102, 3); mais il en existe probablement d'autres. Il est évident que ces trois lettres représentent une formule chrétienne, comme les lettres *ΙΧΘΥC* représentent les mots *Ἰησοῦσ Χριστόσ Θεοῦ υἱόσ σωτήρ*; mais il est fort difficile d'en donner la clef. J'avais pensé à *Χριστόσ, Μιχαήλ, Γαβριήλ*, parce qu'on trouve les noms de ces deux archanges sur quelques monuments chrétiens fort anciens; mais on ne peut guère admettre que les chrétiens aient formé une sorte de triade, composée du Christ et de deux archanges. L'explication la plus plausible qui me vienne à l'esprit est de considérer ces lettres comme l'abréviation des mots *Χριστόσ ὁ ἐκ Μαρίας γεννηθείσ*, que je trouve employés dans une inscription de *Refadi*, près de *Deir-Sém'dn* (n° 2697), et qui faisaient partie du symbole des Apôtres.

Les grandes tours, qui dans le Haourân surmontent si souvent les tombeaux, servaient aussi de colombiers; cette destination est mentionnée dans notre inscription, ainsi que dans plusieurs autres; voyez les nos 2173, a, 2381, 2474.

2146.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, inscription encadrée.

Οἶκο[ν . . .]οιο κεκασμένον κάλλε[ι] παντ[ι] θ(εἰ)μαν ἄνδρεσ ἀριστοι
πατρός Ἀθούριοσ Ἀρχελάου μέροσ γιβ'. Ἀρχελάου Ἡρα-
κλίου μέροσ γιβ'. Σαβίνουσ Μαξιμουσ.

Je ne saurais expliquer les lettres qui suivent le mot *πατρός*. Quant aux lettres *ΓΙΒ* qui sont répétées deux fois et que j'ai marquées comme certaines, elles signifient *trois douzièmes*; c'est comme quand nous écrivons *3/12*. Je n'ai pas rencontré d'autre exemple de cette notation; mais dans une inscription de Bosana, qu'on trouvera plus loin (n° 2245), au lieu de *μέροσ γιβ'*, il y a écrit tout au long *μέροσ τρίτον δωδέκατον*. La construction d'un tombeau en commun par plusieurs personnes, qui en avaient chacune une part déterminée, est un fait qui n'est pas rare; voyez les notes des nos 2009 et 2245.

2147.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour que le n° 2140; bien conservé. — Wetzstein, n° 127.

Ἄναμος καὶ Σαλαμάνης καὶ Ὀδενάθη καὶ Θαμάρη, Γυνεκῶν, υἱῶν Ὀσέσου τὸ μνημα.

L'inscription est singulièrement rédigée, mais la lecture est certaine.

2148.

Copie de l'auteur. — Dans une tour; bien conservé. — Wetzstein, n° 130.

Ἐθαίσιθος Ἀμέρου αὐτῶν καὶ τέκνοις ἐποίησε.

2149.

Copie de l'auteur. — Dans une cour, sur une pierre brisée à droite.

Μάσχο[ς] καὶ ὁ δεῖνα
υἱὸν Γερ[μανοῦ] ἐκ τῶν
ἰδίων ἐπ[ό]ησαν.

2150.

Copie de l'auteur. — Dans le mur oriental du Deir.

Μαίωρος Ζοβαΐδου τέκτονος, υἱωνοῦ Ζοβαΐδου, τοῦτο μνημα.

2151.

Copie de l'auteur. — Dans une cour.

Ἀκραβάνης, Ὀτηράθη, υἱῶν Ἀίου Ἀκραβάνου, ἐτῶν ιη'.

Voici encore une inscription singulièrement rédigée, et dont la lecture est certaine. Au lieu de υἱῶν il aurait été plus simple de mettre παῖδες; il faut traduire « *ex pueris* ». On pourrait aussi peut-être lire : Ἀκραβάνης Ὀτηράθη υἱων(ῶν) Ἀίου.

2152.

Copie de l'auteur. — Au Deir, sur une pierre tumulaire, à côté du n° 2141. — Wetzstein, n° 135.

Ἄουεῖδος Ῥαβδίλου.

2153.

Copie de l'auteur. — Dans une cour.

Ἄσμος Μονίου ἐτ(ῶν) ιζ'.

2153 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 134. — Dans les ruines du Deir.

Ἀνοῦνος Μοκείμου ἐτ(ῶν) κς'.

2154.

Copie de l'auteur. — Dans un mur; l'inscription est encadrée. — Wetzstein, n° 138.

Πρεῖσκου Σαβάου.

Cette inscription est la plus ancienne de celles qui ont été trouvées à *Schaqqâ*; c'est la seule où le sigma ait la forme Σ.

2155.

Copie de l'auteur. — Dans la même tour que le n° 2148. — Wetzstein, n° 131.

Τοβαΐθη Βέρρου.

2156.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; fragment.

Δάμαθος ι...

2157.

Copie de l'auteur. — Fragment employé dans une maison antique, ayant une porte en pierre.

Θεοφίλου

2158.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre, brisée en deux morceaux, sur la place devant le liwân du scheikh. Dans l'intervalle au milieu de l'inscription, il y avait un grand cercle avec une croix qui a été martelée. — *Corpus Inscr. Gr.*, 8609.

+ Οἶκος ἀγίων ὀλοφόρων μαρτύρων Γεωργίου καὶ τῶν σὺν αὐτῶν ἀγίων. Ἐκ προσφωρ(ᾶς) Τιθερίνου ἐπισκ(όπου) ἔκτισεν ἐκ θεμελίων τοῦ

ἱερατίον καὶ τὴν προσθήκην τοῦ ναοῦ, ἰνδ(ικτιῶνος) ιε', ἔτους σζγ', σπουδῆ δὲ Γεωργίου καὶ Σεργίου μεγάλου διακ(όνων).

L'inscription était mieux conservée lorsqu'elle fut copiée par Burekhardt; les lettres entre crochets dans le texte épigraphique ne se voient plus maintenant.

Sur le culte de saint George, voyez les notes du n° 1984; sur l'orthographe *θλοφόρων*, voyez celles du n° 1916. Les exemples de l'orthographe vicieuse *προσφορὰ*, τὸ sont nombreux dans les textes du Haourân.

Le rédacteur de l'inscription a commencé comme s'il voulait mettre *ἐκτίσθη*, puis il a écrit *ἐκτισεν*, de sorte que la phrase n'a pas de sujet. Ἱερατεῖον est la nef de l'église. Προσθήκη paraît être un porche couvert accolé à l'église, à en juger du moins par le passage suivant de Théophane: Ἐν Ἀντιοχείᾳ ἐπεκτίσθη ἐν τῇ Ταυριανῇ λεγομένη πόλῃ προσθήκη εἰς πλάτος τῆς γαβύρας καὶ ἐπεστεγάσθη (*Chronogr.*, p. 109, éd. de Bonn); plusieurs églises antiques du Haourân ont des porches, qui ont été ajoutés après coup.

L'année 263 ne peut être comptée d'après l'ère de Bostra, car elle correspondait alors à l'an 368 qui est une onzième indiction; c'est donc d'après l'ère locale qu'il faut la compter; voyez les notes du n° 2159. Cette inscription et le n° 2160 montrent qu'Éaccæa était une ville épiscopale, à moins qu'elle ne dépendit de l'évêché de Philippopolis; mais, comme c'était une πόλις, elle devait avoir ses propres évêques.

2159.

Copie de l'auteur. — Dans la façade d'une maison, près du livân du sheikh; très-bien conservé. — *Corpus Inscr. Gr.*, 8616.

+ Ἡλίας Κασσιόου Τιζάλου διακ(ονος) ἐξ ἰδίων ἐκτισεν τὸ μαρτύριον τοῦ ἁγίου Θεοδώρου τῷ κοινῷ τῆς πόλεως ὑπὲρ ἀφήσεως ἁμαρτιῶν, ἐν μηνὶ Ἀπριλίου, ἰνδ(ικτιῶνος) ιδ', ἔτους τῆς πόλ(εως) τι'. +

Saint Théodore fut mis à mort à Apamée de Syrie, avec saint Maurice et d'autres martyrs, sous le règne de Maximien; voyez *Acta Sanctorum 24 Februarii*. Nous trouverons à *Soueida* un autre édifice construit en son honneur (n° 2327).

L'année 310 est comptée d'après l'ère de la ville. Les différentes dates que nous rencontrons sur les monuments de *Schagqâ* sont les suivantes :

ἔτους τῆς πόλεως σα', εἰ ρθ'.
 ἔτους σζγ', ἰνδικ. ιε'.
 ἔτους τῆς πόλεως τι', ἰνδικ. ιδ', μηνὶ Ἀπριλίου.
 ἔτους φζη', ἰνδικ. γ'.

Le chiffre de l'indiction montre dans chaque cas qu'il ne peut être question de l'ère de Bostra. De plus, les indictions ne permettent pas de rapporter à la même ère les dates 263 et 310; mais les dates 310 et 568 peuvent se ramener à une même origine. Ainsi, soit qu'il y ait erreur dans nos copies, soit qu'il y ait eu deux ères locales successivement en usage dans la ville, on ne peut arriver avec les éléments actuels à résoudre la question du point de départ de l'ère; tout ce qu'on peut affirmer, c'est que la date 568 oblige à en reporter le commencement à une époque assez ancienne, vers la fin du premier

siècle de l'ère chrétienne, par exemple à quelque année voisine de la mort du roi Agrippa II, et de l'annexion du pays à la province romaine de Syrie.

2160.

Copie de l'auteur. — Dans la façade de la même maison; très-bien conservé.

+ Ἐκτίσθη ὁ ναὸς οὗτος ἐπὶ Σεργίου δασιωτ(άτου) ἐπισκ(όπου) ἐκ προσφορᾶς καὶ ἐξ ἰδίων Ἑοῦ καὶ Ἡλίας διακ(όνων)· ὁ δὲ κτίσας Κασσιέος καὶ Ἀἴος ἀδελφός. +

Cette inscription doit être à peu près contemporaine de la précédente. On remarquera la substitution de l'ω à l'ο dans les mots οὗτος et προσφορᾶς; voyez n° 2158. Ἑοῦ et Ἀἴος sont le même nom propre; l'une des deux orthographe est fautive.

2160 a.

Copie de Burekhardt. — Dans une maison. — *Corpus Inscr. Gr.*, 8821.

Οἶκος τῆς ἁγ[ι]ας ἐ[ν]δόξου [Θε]οτόκου Μαρίας ἐκ προσ[φ]ορ[ᾶ]ς Ἀμέ[ρ]ου Κάρσου Μάνου ἐκ[τί]σθη [ἐ]πι[τ]ι τ[ι]οῦ ὁσιωτ(άτου) Θεοδώ[ρ]ου, ἐν μηνὶ Ὀκτωβ[ρί]ω, ἰνδ. . .], ἔτους . . .

Je n'ai pas pu retrouver cette inscription, qui est sans doute cachée dans quelque cabane, et je le regrette d'autant plus qu'une nouvelle copie nous aurait peut-être aidé à déterminer l'ère de la ville. Ἐκτίσθη est mis pour ἐκτίσθη, comme dans plusieurs autres inscriptions. Théodorus était probablement évêque de la ville.

2161.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; lettres grossières. — Wetzstein, n° 133, a.

+ Σόεδως καὶ Σάβδος τέκνα Ἰωάννου Μισάσου ἐκτισαν τὸ στάβλον περικλινον ἰνδ(ικτιῶνος) γ', ἔτους(ς) φζη'. +

Le mot Στάβλον, *stabulum*, est souvent employé par les auteurs byzantins. Περικλινον doit avoir le même sens que περικλινής, qui se dit d'un toit ayant de la pente de tous les côtés, en opposition à un toit plat, ou incliné d'un côté seulement. Il s'agirait donc ici d'une écurie d'une forme particulière. Sur la date, voyez les notes du n° 2159; j'ai noté sur mon carnet que les chiffres étaient certains.

2162.

Copie de l'auteur. — A côté de l'inscription précédente; lettres grossières, mais bien conservées. — Wetzstein, n° 133, b.

+ Ἐκτισαν ἀπὸ ἰδίων χρεμάτων. Ἐ[γ]ράφι χειρὶ Σεργίου Τοννίσου. Σιάθης ἔγραψα ἐπιγ[ρ]άφειπος?

Cette inscription doit être la suite de la précédente ou de quelque autre texte. Il y a sur la pierre ΕΙΡΑΦΙ qui semble être pour ἐγράφη; voyez n° 2388. Τόνισος est le même nom propre que nous avons déjà rencontré sous la forme Δόνησος (n° 2091). Des deux mots ἐγράφη, ἐγραφα, l'un se rapporte à l'inscription, et l'autre peut-être à quelque sculpture; quant au dernier mot, on dirait qu'il a été écrit pour ἐπιγραφοποιός.

2162 a.

Copie [de M. Wetzstein, n° 126. — Dans la façade d'une maison.

+ Ἀνοῦνος Οὔρου Πετραῖος.

Nous avons déjà rencontré plus haut une femme originaire de Pétra (n° 2143).

2163.

Copie de l'auteur. — Dans la maison du scheikh, en grandes lettres.

+ Ἐνθάδε κίτ[αι ...

2164.

Copie de l'auteur. — Sur un pilier de l'église du Deir; lettres grossières. — *Corpus Inscr. Gr.* 4600.

Fragment dont on ne peut rien tirer.

VIII.

ΤΑΦΑ.

2165.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre posée sur un des cintres, dans une nef latérale de l'église; l'inscription, dont il ne reste que ce fragment, était longue et très-bien gravée; à l'extrémité de gauche la pierre est intacte. Ce village était habité, il y a peu d'années, par quelques familles druses; mais, lorsque je l'ai visité, il était abandonné, par suite d'une *vendetta* entre deux grandes familles druses, les Qala'ani de Schaqqa et les Awamiré de Chéhbé, qui s'en disputaient la possession.

On ne reconnaît que les mots : θε[ε]ῶν Μη... του Ἡλί[ου], κώμ[η] et ἱερο]ταμιῶ[ν].

2166.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur de l'église; fruste.

Μό[γν]ιος Αὔσου ἱερεὺς ἐποίησε

2167.

Copie de l'auteur. — Fragment dans l'intérieur de l'église.

Ὁ δεῖνα Ἐμ]μεγάνου οπ.....
..... ν τῷ θεῶ γ.....

Le nom propre Ἐμμεγάνης se rencontre ailleurs (n°s 2189, 2286).

2168.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre détachée, près de l'église; l'inscription est encadrée et les lettres sont en relief.

Ἀλέξανδρος Ἐδέου οἰκοδόμος εὐνοῶν τ[ῆ] αὐτοῦ πατρῶι φ(ι)λοτιμη-
[σ]άμενος οἰκοδόμησ[ε].

Les fautes d'orthographe se trouvent sur la pierre.

2169.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre employée dans le montant d'une porte à battant en pierre; inscription bien conservée.

Δι]λ' Ἰάμου Σομάχου Γαμήλου Ζαβαδάνου καὶ Θανούμου Τανήλου
Μαξίμου Κασσίου καὶ Σαβίνου ἐκδικίου ἐκτίσθη ὁ οἶκος.

Le nom propre Σόμαχος n'est pas nécessairement une forme altérée du grec Σόμμαχος; car on trouve chez les princes de la Characène le nom de femme Σομαχώ (Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 2, 1). Sur les ἐκδικιοί, voyez les notes du n° 628.

2170.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison, dans un encadrement. Belles lettres en relief.

Αὔμος Σκούδου καὶ υἱὸς αὐτοῦ.

2171.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre couverte de mousse, dans un encadrement. — Inscription d'une lecture difficile.

..... Κασσιάνης Σά[νου] πρ]εσβ(ύπερος) [καὶ] Κασσιάνης [β
υ]ἱὸς αὐτοῦ μαθηταὶ ἐπο[τήσαν τὸ] μνημ[εῖον] καὶ

IX.

NAMARA (NIMRE).

2172.

Copie de l'auteur. — Dans la cour d'une maison; inscription bien gravée; la pierre est rognée de tous les côtés.

Ἔτους .. τοῦ κυρίου αὐτο[κ(ράτορος) Κομόδ]ου ..
 τὸν] οἶκον ᾠκοδόμησεν
 ος γεγραμ[μ(α)έν]ος
 κφων· ἀπὸ ἔτους
 Ἄτερ]γάτι ποιηθῆ τὰ ξε.
 Νάταμος Ὀδοισά[θου]
 καὶ Ὀθαί]σαθος ἀδελφ[ός]· Ἄμ[ερος]
 α Νάταμος Ἀθέμο]υ
 ἀπελευθέρα Ἄλ.
 Σάβας Ἄρο]
 ιτα Μάσε]ρος
 λισος Νατάμ]ου
 εγα ..

Ce fragment est remarquable par le nombre de lettres liées qu'il renferme.

2173.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre retournée et employée dans la construction d'un cintre.

Προνοία Πρόκλου καὶ Παννονίου ἀδελφοῦ συνδίκου, ὧν Κρησκεντείου, ἐκτίσθη τὰ τείχη εὐτυχῶς.

Sur le mot σύνδικος, voyez les notes du n° 1176.

2173 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 143. — Pierre encadrée dans le mur de l'église.

Ἐπὶ τῇ οἰκονομίᾳ Πρίσκου καὶ Ἀνατολίου τῶν Ἀματάρης ἐ[κ]τίσθη ὁ περιστεριῶν.

Sur les colombiers, fort nombreux dans le Haourân, voyez les notes du n° 2145.

2173 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 141. — Dans le mur de l'église; pierre brisée à gauche.

Ὁ δεῖνα Ταν]ήλου? ἐκ τῶν εἰδί-
 ων εὐσεβ]ῶν ἀνέθηκεν
 ἐπισκοπούσ]ης Βαην[ῶν]? φυλ-
 ῆς.

Restitution de Kirchhoff.

2174.

Copie de l'auteur. — Dans le liwân du scheikh. Belles lettres en relief, excepté celles de la dernière ligne, qui sont plus petites et en creux. Wetzstein, n° 140.

Βάσσος Σίθρου ὠνὸς Σόρου Ἀσουαδάνου οἰκοδόμησεν διὰ Θαίμου Γόμου.

2175.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; pierre brisée à droite et en bas. Il y a un trait entre les lignes.

Γαυρεῖνος [τοῦ δεῖνος καὶ
 Μάζιμο; υἱὸς τὸν οἶκον
 ἐκτισαν ἐκ [τῶν ἰδίῶν
 παυσιῶν? τιθ]έντες
 τοῖς παρὰ]γουσιν.

Παυσιῶν doit être la corruption de quelque mot comme παῦλα ou παῦμα; voyez n° 2190.

2176.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre couverte de mousse, sur la pente du ravin au nord du village. — Wetzstein, n° 141.

Εἰ κλύες ε. ηῖς [π]ροτέροιο ου
 τῶν ἀπὸ Κε[ρτ]έννου? τῶν ποτὲ γευναμέν[ων]
 μίλιον ἢ δὲ Ἰύλης ἱερὸν ἀνάθημα' ἀ[ν]αθέντων,
 καίνων ἢ σορὸς ἢ δ', ἣν θέσαν ἐναίεται
 5 ἀντ' εὐεργεσίας Ναμαρχήσιοι ἀγγι πυλάων·
 ἀλλὰ μιν ἐκ γαίης πολλὸν ἀπεκρέμασεν,
 λ[ε]ῖψανα τ' ἄλλοθεν ἀλλὰ πάλαι φθιμένων συναγείρας
 θ]ρηψαμένων θείων θῆκε παρὰ προγόνους
 οἴκου ὑπὲρ νεάτοιο ὑφ' ἀφίδα τὴν Διομήδης,
 10 Αὔσονίων μούσης ὀφινούου πρότανις.

Cette inscription donne l'ancien nom de *Nimré*. Namara était, selon saint Jérôme, un gros village de la Batanée : *est usque ad præsens vicus grandis Namara in regione Batanæa* (Onomast, in v. *Nemra*; dans le texte grec d'Eusèbe, il y a par erreur *Νεβρά* et *Ναβαρά*; édit. Larsow et Parthey, p. 300). En hébreu le mot s'écrivait נַמְרָא; il y avait un village de ce nom dans la

Galaadite (*Nombres*, XXXII, 3). Nous verrons, plus loin, qu'il y avait dans le désert à l'est de la Batanée, un poste fortifié du même nom (n° 2264).

Le texte n'est pas très-clairement rédigé; mais on voit qu'il s'agit d'un tombeau construit par un certain Diomède pour recevoir les restes de son père et de ses oncles qui l'avaient élevé. Diomède paraît avoir été poète, et avoir écrit en latin, *Αἰσονίων μούσης πρότανις*. A la neuvième ligne, τὴν est pour τήνδε. Le sens de μέλιον est obscur, mais la lecture du mot est certaine. A la fin de la deuxième ligne, il y a ΜΕΝΗΙ.

2177.

Copie de l'auteur. — A côté du liwân du scheikh; pierre rognée à droite et en bas. — Wetzstein, n° 146.

Εὐδαίμων ἐμὲ Μάχρος ὁ Μάϊρος εἴσατο τύμβον
τῆς ἰδιοκτίτου μνήμα πνευτυχίης·
ἡμιτελὲς δὲ λιπὼν ἔλκχεν μόρον· αὐτίκα δ' οὐδὲ
Μαίωρ κρηπίδ[ας]

2178.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; fragment très-bien conservé. Wetzstein, n° 147.

Τῶ δεῖνα Ὀσαιθέου τὸ μνημεῖον Μαρκιανὸς υἱὸς ἐποίησεν.

2179.

Copie de l'auteur. — Dans une maison; pierre brisée à droite.

[Ὁ δεῖνα]
Σ]έου Μευαί[ρου υἱὸς
τὴν τοῦ πα[τρὸς σορὸν
ἐξ ἰδίων ἐποίησεν
καὶ τοῖς ἀπο[γόνους τὸ
μνημῖον.

2180.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; fragment.

*Αθει[θος]] τὸ μνημῖον [ἐκ τῶ]ν ἰδίων ἀγ[απῶν] ἐποίησε.

2181.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tumulaire.

Γοαίματος Σοραίλου ἐτῶν κε'.

2182.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour que le n° 2172; pierre tumulaire. — Wetzstein, n° 143.

Ὀνομάθη Μογνίου ἐτῶν κδ'.

2183.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tumulaire.

Χέεμος Ἀρείου ἐτῶν κε'.

2184.

Copie de l'auteur. — Dans la vallée au-dessous de Nimré, du côté de Schaqqâ, dans un grand édifice en ruines appelé Deir-esch-Schéhib. Grandes lettres grossières. — Wetzstein, n° 142.

Ἐκ προνοίας τῶν διοικητῶν τῶν Ἐκάτων, διὰ Ἀσταθου καὶ Σοαίρου καὶ Κασάνου καὶ Τιμοθέου ἐκτίσ[θη] ἡ π[ύ]λη.

Il y a ΠΟΛΗ sur la pierre. Je ne saurais expliquer le mot Ἐκάτων.

2185.

Copie de l'auteur. — Dans le même édifice; sur une pierre encastrée à sa place originaire dans un mur d'assez bonne construction; la partie droite de l'inscription est cachée par un mur transversal. Bien conservé.

+ Εὐλογ[ητὸς ὁ
Κύριος. Ἄν[ε]ρος Ἀμ-
ερος πρ[ε]σβύτερος καὶ Ὑ
διάκ[ονος] τὸ μνη[μ]εῖον
ἐκτίσεν εἰς [μνημ-
ώσεων [Ἀμέ-
ρου καὶ Βαδα[βαίλου
πρ[ε]σβυτέρων]· εἶναστ

Μνημώσεων est pour μνημόσουνον.

X.

DJENEINE.

2186.

Copie de l'auteur. — Sur un ancien linteau de porte, rogné aux deux extrémités. Les lettres sont belles, et ce qui reste de l'inscription est bien conservé; le milieu a été martelé.

Ἔτους] ιη' Αὐρηλίου Οὐήρου Καίσαρος ἐθεμελ-
 ιώθη] ἢ οἰκία ἐκ

 [ὑπὲρ σωτη]ρίας τῶν κυρ(ι)ων.

La dix-huitième année de Marc-Aurèle tombe en l'an 178, lorsque Commode était déjà associé à l'empire; c'est pour cela qu'il y a κυρίων à la fin de l'inscription. Il est très-singulier qu'à cette époque on ait continué à donner à l'empereur le nom d'Aurélius Vêrus qu'il cessa de porter après son avènement au trône.

2187.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; l'inscription est dans un cartouche, sauf la dernière ligne; la pierre est brisée à droite.

Ἐκ θείου νεύμ[ατος
 τοῦ δεσπότου ἡμ[ῶν
 βασιλιέως Ἰουλ[ιανοῦ
 νόν ναόν τοῦ θε[οῦ . . .
 5 δῆου οἰκοδόμη[σε Γεν-
 ηέν[ων? τὸ κοινόν,
 προνοία Σωπάτρου.

La sixième ligne est restée inachevée et ne contient que les lettres HEN. Cette ligne devait contenir le nom de la localité, qui s'appelait probablement Γενήενα ou quelque nom semblable, représenté par l'arabe *Djeneiné*. On comprend qu'à l'époque de Julien, moment de lutte et de crise entre les chrétiens et les païens, un monument comme celui-ci soit resté inachevé.

2188.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines d'un édifice pavé de grandes dalles. — L'inscription est bien conservée, sauf la première ligne. Wetzstein, n° 151.

Τούτο ἀροίμον? ἐθήκεν τὸ σ. κόμης ἀπάσης,
 ἐκ προνοίας καὶ σπουδῆς τιμωτάτων διοικητῶν
 Ὀλυμπίου Σαβινιανοῦ Ἀγρίππου τε Σωπάτρου,
 Δωσιθέου Εὐνόμου καὶ Δωσιθέου Σαμέθου υἱοῦ·
 τούτους πάνυ σπουδαίους κόμης ἐπελέξατο δῆμος.

2189.

Copie de l'auteur. — A côté de l'inscription précédente; grandes lettres. L'inscription est bien conservée. — Wetzstein, n° 150.

Ἐγένετο ἡ βασιλικὴ προνοία Ἀβίβου Ἀσμου καὶ Αἰλάμου Σαβά]ου
 καὶ Σεουήρου Ἀλεξάνδρου καὶ Παθήλου Ἐμμεγάνου.

Les noms de la troisième ligne ont été martelés; M. Wetzstein a cru y lire ΛΑΛΟΥΣΑ.

2190.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; inscription encadrée et bien conservée; la pierre est brisée à droite.

Μνημα τόδ' ἐξ [ιδίων
 Σαβινιανός Ὀρε[στίλλη-
 ς ἀνὴρ, ζῶσι μὲν οἶκον,
 παῦμα δὲ τεθν[εῶσιν.

Les tombeaux dans le Haourân servaient souvent de colombiers (voyez les notes du n° 2145); c'est pour cela que j'ai restitué le mot οἶκον, comme faisant allusion à cette coutume.

2190 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 149. — Dans une maison du village.

Τούτο (τὸ) μνημα ἐκτισαν Μουνάτιος ἡδὲ Ἀγρίπ[πα]ς υἱοὶ Κλαυδία-
 [v]οῦ, πραγματικοὶ ἡδὲ [δ]ίκαιοι.

2191.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; pierre tumulaire.

Ἄσμος Ἐνου.

Le nom propre Ἄσμος se trouve aussi au n° 2189.

XI.

RADEIME.

2192.

Copie de l'auteur. — Dans une cour.

Φλ. Ἀ[λ]έξ[αν]δρος οὐετρανός τὸ μνημῖον ἐκ τῶν ιδίων οἰκοδόμησεν.

2193.

Copie de l'auteur. — Dans la maison du scheidh; pierre rognée à gauche.
— Wetzstein, n° 148.

Χα]ζμῆνος Χιλων[ος κέ] Διομήδης ἀδελφός υἱο[υ] Ὀλεμάθη[ς ἐκ] τῶν
ἰδίων οἰκοδ[ό]μησαν. Θάρσι, τέκε, [ο]ῦδέεις ἀθάνατος.

Je crois que τέκε est un vocatif barbare de τέκος.

XII.

KHIRBET-EL-'ARÂDJI.

2194.

Copie de l'auteur. — Dans la portion des ruines qui se trouve à l'est du
ouadi. — L'inscription est encadrée.

Ἐκ προνοίας Φλ. Σαλουινανοῦ τοῦ γενεωτάτου δουκὸς τὸ φρούριον
ἐκτίσθη ἔτι σμς'.

L'année 246 de Bostra commence le 22 mars 351. Nous
avons déjà rencontré (n° 2122) une mention du *dux* de la
province, ainsi que celle des *δουκικὰ* ou *duciani* (nos 1906, 2033);
nous trouverons plus loin un autre *dux* mentionné dans une
inscription d'*El-Kefr* (n° 2293 a).

Un chapitre de la *Notitia Dignitatum Orientis* est consacré
au *dux Arabiæ*, et on y trouvera la nomenclature des troupes
sous ses ordres et des fonctionnaires qui composaient son *offi-
cium*. Le *dux* était le commandant militaire de la province,
tandis que le *præses* était le gouverneur civil. Je n'ai trouvé
aucune mention de Flavius Salvianus dans les auteurs.

Khirbet-el-'Arâdji est situé sur la lisière du désert pierreux
qui s'étend à l'est vers le *Safa*; le φρούριον était donc un poste
fortifié pour défendre le pays contre les nomades, comme ce-
lui que nous avons déjà signalé à *Btheinè* (n° 2129). Les ruines
ne sont pas habitées, non plus que celles d'*El-Mâlikiyé*.

XIII.

EL-MÂLIKIYÉ ou EL-MALKA.

2195.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; sur une petite stèle fracturée
en haut.

...ον Μαλέχου ἐπόησεν Κεραυνίφ.

Le culte de Ζεὺς Κεραυνίος se rencontre dans plusieurs parties

de l'Orient. Voyez à ce sujet les observations de M. de Vogüé,
Journal asiatique, VI^e série, t. X, p. 103 et 163.

2196.

Copie de l'auteur. — Dans le mur de la mosquée; l'inscription est an-
cadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 10; Cyril Graham, *Tran-
sact. Roy. Soc. Lit.*, VI, p. 297.

Ἀδριανοῦ τοῦ καὶ Σοαίδου Μαλέχου ἐθνάρχου, στρατηγοῦ νομάδων,
τὸ μνημίον, ἐτῶν λβ'. Ἀδδος ἀδελφός, ἐτῶν κη'.

Cette inscription est importante parce qu'elle nous donne
le nom et le titre d'un de ces chefs arabes, vassaux de l'em-
pire romain, et régnant sur les tribus nomades, qui occu-
paient le grand désert de Syrie, et qui alors, comme de nos
jours, étaient obligées pendant l'été de venir chercher le long
du *Djebel Haourân* de l'eau et des pâturages pour leurs trou-
peaux. Ce chef s'appelait Σοαίδος Μαλέχος de son nom arabe, et
il avait adopté le nom d'Hadrien en l'honneur de l'empereur
romain; il fut donc contemporain de ce prince ou de son suc-
cesseur Antonin. Il portait le titre d'ethnarque et de stratège
des nomades; nous verrons plus loin (n° 2203) les nomades, οἱ
ἀπὸ ἔθνους νομάδων, élever une statue à un légat impérial de la
province, et nous avons déjà rencontré un στρατηγὸς νομάδων,
contemporain du roi Agrippa (n° 2412).

Il est fort possible que ce Μαλέχος soit le même personnage
que Mâlik, dont les descendants régnèrent sur les tribus sy-
riennes, au dire des auteurs arabes, après la chute de Zéno-
bie; mais les renseignements de source arabe sur les phylar-
ques antérieurs aux Ghassanides sont si maigres et si obscurs
qu'on ne peut arriver à aucune certitude à cet égard; voyez
Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. II, p. 200. Voyez
aussi les notes des nos 2236, 2308.

2197.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre employée dans un cintre, au-
dessus d'un trou. L'inscription est encadrée, mais fruste. — Wetzstein,
n° 11.

Εὐτυχος, ἔτους σζβ', κ(αί) Κώερος Σαδδαίο[υ]. +

Inscription de l'an 397.

2198.

Copie de l'auteur. — Au milieu des décombres; en grandes lettres et
bien conservée; la pierre est brisée aux deux extrémités.

...που, ἔτους υκη', ἐτάφει ...
...τουτος, ἄμκ Σείος κα[ὶ] ...
...κ προτ + κκα Σευέρα ...

Ἐτάφει est pour ἐτάφη; à la troisième ligne je ne distingue
que Σευέρα. Inscription de l'an 533.

2199.

Copie de l'auteur. — Dans une maison; inscription fruste.

+ Αὐρ. Κογοβα? [καί] Ἡλίας Ναλά[μου] ἐπίεσαν [τὴν] αὐλὴν . . .

Ἐπίεσαν et αὐλὴν sont pour ἐποίησαν et αὐλὴν.

XIV.

DOUMA.

2200.

Copie de l'auteur. — Dans une écurie; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 12.

Φίλιππος οὐετ(ρανός) ἀρχὰς ἤρξατο, οἰκοδόμησεν ἑαυτῷ μνημῆων, ἐτελεύτησεν. Ἀγάρη ἄρχου γυνὴ αὐτοῦ ἀπ[ι]ήρησεν βοηθοῦντος Σοναίω ἀδελφῷ.

Le lapicide a oublié le *v* à la fin de οἰκοδόμησεν et l'a reporté après ἑαυτῷ. Μνημῆων, Σοναίω, ἀδελφῷ sont pour μνημῆιον, Σοναίω, ἀδελφοῦ, et ἀπ[ι]ήρησεν pour ἀπ[ι]ήρησεν.

Douma est peut-être la ville d'Arabie appelée Δοῦμαθα et mentionnée par Étienne de Byzance. Voyez aussi les notes du n° 2202.

2201.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; inscription encadrée, lettres grossières. — Wetzstein, n° 13.

Σουηῆρος διάκονος καὶ Νοχοράθη σύνδικος.

XV.

TEIMA.

2202.

Copie de l'auteur. — Dans la maison du scheikh; encadrée. — Wetzstein, n° 9.

Γαδοῦος Καϊαμάθου ἐκτίσματο.

M. Wetzstein rapproche les noms bibliques Douma et Téma, attribués à deux fils d'Ismaël, des noms identiques des deux villages du versant oriental du *Djebel Haourân* (*Genèse*, XXV, 13-15; *I. Chroniques*, I, 29-31; *Ésaïe*, XXI, 14, 14; *Job*, VI, 19; *Jérémie*, XXV, 23). Il faut lire à ce sujet les intéressants

développements du savant voyageur (*Hauran und die Trachonen*, p. 93-95). Voyez les notes des nos 1916, a, et 2242.

XVI.

THARBA (TARBA).

2203.

Copie de l'auteur. — Devant le liwân du scheikh, sur une petite colonne retournée; le haut de l'inscription est sous-terre. Je recommande au premier voyageur qui visitera Tarbâ de faire dégager le commencement de cette inscription, qui contient le nom d'un légat impérial de Syrie. Je n'ai malheureusement pas pu m'arrêter à Tarbâ, à cause d'une querelle entre les Druses qui m'accompagnaient et le scheikh de l'endroit.

Τὸν δεῖνα πρεσ[β]ε(υτην) Σεβ(αστοῦ) ἀντιστρά(τηγον) οἱ ἀπὸ ἔθνους νομάδων, ἀγνείας χάριν.

Le nom ancien de Tarbâ était Θάρβα, ainsi qu'il résulte d'une inscription de *Némara* que nous publierons plus loin, et où on lit les mots : κώμης Θαρβαίων (n° 2269).

Sur les νομάδες, voyez les notes du n° 2196.

2203 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 16. — Dans la mosquée, encadrée dans le mur.

Ἀθηνᾶ τῇ [κυ]ρία Πάσος Οὐάλου Σαυαρηνός [μ]νημόσυνον ὑπὲρ ἑαυτοῦ κα[ί] τέκνων τὸν βο[μ]ὸν ἀνέθηκεν.

Il existe de nombreux monuments du culte d'Athéné dans le Haourân; voyez nos 2081, 2216, 2308, 2346, 2410, 2461.

Σαυαρηνός est l'ethnique de Σάουρα, évidemment une localité du Haourân; en effet, il existe sur la lisière orientale du *Ledja*, l'ancienne Trachonite, deux villages en ruines, qui portent les noms de *Souaret-el-Kebîrê* et *Souaret-es-Saghîrê*, c'est-à-dire *Souaré* la grande et *Souaré* la petite. Les ruines de la première sont assez considérables, et c'est sans doute la localité qui portait dans l'antiquité le nom de Savara.

2203 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 17. — Au-dessous de la précédente; pierre rognée à droite.

Ἰουμαινάθη Σάλου τοῦ Ἐμράνου ἐπ[ι]οίησεν τῇ κυ[ρ]ία [Ἀθ]ηνᾶ κόν-χη[ν] ὑπέ[ρ] σω[τη]ρ[ί]ας Δωσιθ[έ]σο[υ] Φηλικια[ν]οῦ υἱοῦ.

2203 c.

Copie de M. Wetzstein, n° 14. — Au-dessus de la porte d'une maison.

Μόγιτος Ἀνέου καὶ Ἴνος καὶ Θαΐμος ἀδελφοὶ μνημόσυνον τῆν . . .

2203 d.

Copie de M. Wetzstein, n° 15. — Au-dessus de la porte d'une maison.

Ὁ δεῖνα] Ἀβούδου ὑπὲρ σωτηρίας Ὁραίου υἱοῦ οἰκοδόμησεν).

XVII.

EL-KUSEIB.

2204.

Copie de l'auteur. — Dans une maison en ruines; inscription encadrée.

Προνοία Αὔθου βουλευτοῦ καὶ Ὁδενάθου καὶ Σαβεΐνου υἱῶν Σαμέθου ἐκτίσθη τὸ μνημῖον.

Authos était *βουλευτής* de la ville dont dépendait le village, appelé maintenant *El-Kuseib*; car cette localité n'a jamais été une ville; les ruines sont peu importantes.

XVIII.

OUMM-ROUAQ.

2205.

Copie de l'auteur. — Dans un encadrement, fruste.

Ἀοῦσος Μοσθέου ἐξ ἰδίων οἰκοδόμησεν τὸ μνημῖον. Σα.
ἔσχεν ἀσελγῆς π.Le village d'*Oumm-Rouaq* est habité par des Dr u ses.

2206.

Copie de l'auteur. — Dans un encadrement, bien conservé.

Ἀοῦσος Σάδου ἐτῶν ν'. Αὔδη γυνή, Ψακιδάνης καὶ Σάλος υἱοὶ οἰκοδόμησαν.

2207.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 18.

Βασιλίσκος ὑ[π]ὲρ εὐ(χ)ῆς υἱῶν Μάζι(μου).

Restitution de Kirchhoff.

2208.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre servant de linteau; la pierre est couverte de lichens, l'inscription est mal gravée et difficile à lire; pour la déchiffrer, il aurait fallu beaucoup plus de temps que je n'ai pu y mettre.

+ Διὰ τοῦ Θεοῦ (καὶ) σωτῆρ(ος) ἡμῶν Ἰ(ησοῦ) Χ(ριστοῦ) [ἐ]κτισ(εν) Ἀνάανος Σάδου

Dans le reste de l'inscription on ne reconnaît que quelques mots: Σαβίου, ὑπέρ, διὰ Σέου.

XIX.

EGLA (EL-'ADJEILAT).

2209.

Copie de l'auteur. — Près de la maison du scheikh; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 19.

Οἱ ἀπὸ κόμης Ἐγλων θεῶ αὐτῶν Ἐθάρι ἀνέστησαν δημοσίαν τὴν οἰκοδομήν.

Le nom de ce village se retrouve dans une inscription de *Némara* (n° 2266), et peut-être dans un texte de *Mélah-es-Sarrar* (n° 2025). Le nom moderne *El-'Adjeilat* s'applique au petit district montagneux qui s'étend autour du village, et le village s'appelle *Qariet-el-'Adjeilat*; voyez Wetzstein, *Hauran und die Trachonen*, p. 45 et 77.

Ἐδάρος paraît être le même dieu qui était honoré, à Palmyre et dans d'autres parties de la Syrie, sous le nom d'Athi, ἰθυ, ainsi que le fait remarquer M. de Vogüé; voyez à ce sujet son commentaire sur l'inscription palmyrénienne, n° 5.

2210.

Copie de l'auteur. — A l'entrée d'une caverne, sur une pierre rognée en haut et à droite; inscription bien conservée, avec un trait entre les lignes.

Ἡ δεῖνα] Ἐτίνου, γυνὴ Μασέχου Ἐαβιθίου Μοόρου φυλῆς Ἀλιφηνῶν.

Bien que le côté droit de la pierre ait été rogné, l'inscription ne paraît pas avoir été atteinte. Le nom de la tribu des Ἀλιφηνοί ne se trouve pas ailleurs.

2210 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 20. — A l'intérieur d'une chambre, au-dessus d'une petite porte.

Ζόβαιδος κα[ι] Ἰάμυλιχος Χαάμω πατρι ἐποίη[σ]αν.

XX.

NELA (EL-MOUSCHENNEF).

2211.

Copie de l'auteur. — Devant le temple, sur une pierre brisée en deux morceaux; l'inscription est encadrée, avec un trait entre les lignes; la fin est fruste. — Wetzstein, n° 30.

Ἵπὲρ σωτηρίας κυρίου βασιλέως Ἀγρίππα καὶ ἐπανάδου κατ' εὐχὴν Διὸς καὶ πατρῶου? ὁμονόιας τὸν οἶκον ὤχοδόμησεν

Il s'agit ici du roi Agrippa I^{er}, et le mot ἐπανάδος fait allusion au retour de ce prince dans ses États après son second voyage à Rome, à l'époque de la mort de Caligula et de l'avènement de Claude (41 ap. J.-C.). Pour les titres portés par les deux Agrippa, voyez les notes du n° 2365.

Cette inscription est importante, parce qu'elle montre que le royaume d'Agrippa s'étendait au moins jusqu'à *El-Mouschennef*; voyez les notes du n° 2217.

2212.

Copie de l'auteur. — A côté de la précédente; les lettres sont belles et l'inscription est encadrée, avec un trait entre chaque ligne. — Wetzstein, n° 21. — Cyril Graham, *Transact. Roy. Soc. Lit.*, VI, p. 280.

Ἵπὲρ σωτηρίας τοῦ κυρίου Αυτοκράτορος Καίσαρος Μ. Ἀδρηλίου Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ καὶ τοῦ σύνπαντος οἴκου καὶ νείκης, ἔτους ἑνδεκάτου, ἐπὶ Ἀουιδίου Κασίου τοῦ λαμπροτάτου ὑπατικοῦ] καὶ Κυριναλίου Γεμέλλου ἑκατοντάρχου.

Les mots entre les crochets ont été légèrement martelés dans l'antiquité, mais sont parfaitement lisibles.

La onzième année effective du règne de Marc-Aurèle commence le 7 mars 171; mais on ne sait pas au juste comment on comptait en Syrie.

Outre cette inscription, j'en ai trouvé quatre autres dans le Haourân, gravées sous l'administration d'Avidius Cassius, une (n° 2525) antérieure à la mort de L. Verus qui eut lieu en janvier 169, deux (n°s 2237, 2438) de la neuvième année de Marc-Aurèle qui commence le 7 mars 169, et une de la dixième année (n° 2331). L'absence de monuments d'Avidius Cassius, postérieurs à l'année 171, est une preuve, négative, il est vrai, mais non sans valeur, en faveur de l'authenticité de la lettre de Marc-Aurèle à Faustine, et de son discours au sénat, rapportés par Vulcatius (*Script. Hist. Aug.*). Dans ces deux documents l'empereur, après avoir parlé de la suppression de la révolte de Cassius, annonce la désignation de son gendre Pompeianus comme consul pour l'année suivante; or Pompeianus

fut consul ordinaire en 173, et il en résulte que la révolte eut lieu en 172 au plus tard. Les historiens modernes ont généralement reporté cet événement à l'an 175, mais cette opinion nous paraît erronée. Nous reviendrons sur ce sujet dans le Mémoire à la fin du volume.

Avidius Cassius jouissait d'une grande popularité en Syrie, où le nom de Cassius ne réveillait que des souvenirs sympathiques; et, bien que les légions lui fussent hostiles, les populations s'étaient prononcées en sa faveur. On en trouve sur les monuments une preuve remarquable. Le sénat l'avait déclaré ennemi de la patrie, et, selon l'usage en pareil cas, son nom devait être effacé de tous les monuments publics où il avait été gravé; or, tandis que les noms de Commode, de Maximin et d'autres princes sont effacés de manière à ce qu'on ne puisse en lire une seule lettre, celui de Cassius n'est jamais martelé que très-légèrement et pour la forme; on peut presque toujours le lire sans la moindre difficulté.

Le titre officiel du légat impérial de Syrie était *legatus Augusti pro praetore*, *πρεσβευτῆς Σεβαστοῦ ἀντιστράτηγος*, et on le trouve sous cette forme dans les inscriptions de Cornelius Palma (n° 2296), d'Avidius Cassius (n°s 2331, 2525), de Martius Verus (n° 2074) et de Pomponius Julianus (n° 2399). Mais, comme le légat de Syrie était toujours un consulaire, on prit de bonne heure dans cette province l'habitude de lui donner ce titre au lieu du titre officiel, qui n'était peut-être pas très-bien compris par les populations; ainsi les légats Avidius Cassius, Domitius Dexter et Asellius Æmilianus sont appelés seulement ὑπατικός (n°s 2237, 2308, 2213) ou λαμπροτάτος ὑπατικός (n° 2212); et, dans une inscription de la fin du deuxième siècle, on trouve l'expression βοηθὸς κορινθιαίων ὑπατικοῦ (n° 2700); voyez aussi les notes du n° 4950. Dès cette époque, au lieu de *legat consulaire de Syrie*, on disait *consulaire de Syrie*. De même, dans des inscriptions latines du second siècle (*Orelli*, 3666, 6919), on rencontre déjà les expressions *legatus consularis Syriae*, *consularis trium Daciae*, au lieu du titre officiel; et, dans les inscriptions de la Germanie du second et du troisième siècle, l'expression *beneficiarius consularis* ou *consularis Germaniae* est très-fréquente. Tous ces légats avaient passé par le consulat, et il faut bien se garder de confondre le titre vrai, mais non officiel, de ὑπατικός, qu'on leur donnait en Syrie dès la seconde moitié du deuxième siècle, avec le titre officiel de *consularis*, qui devint au quatrième siècle le titre régulier des gouverneurs de certaines provinces, mais qui n'impliquait aucunement l'exercice préalable de la charge de consul. Les exemples fournis par les inscriptions du Haourân montrent comment le mot *consularis* perdit peu à peu son sens primitif, et, après avoir été appliqué à des légats qui avaient été consuls, finit par désigner des gouverneurs de province, de rang secondaire, qui n'avaient pas passé par le consulat, et qui au bout de quelque temps ne recevaient même plus le consulat codicillaire. Je crois qu'on trouvera dans d'autres provinces helléniques de l'empire romain des exemples de l'emploi du mot ὑπατικός, comme synonyme de *legat consulaire*, et cette remarque n'est pas sans importance pour l'histoire de l'administration romaine. Nous reviendrons sur ce sujet, à propos d'une inscription de Palmyre, relative à Odeynath (n° 2602).

Voyez aussi les notes du n° 2309, et les observations de Borghesi, *Annal. Instit. Archéolog.* 1856, p. 51.

2213.

Copie de l'auteur. — Dans une petite cave, près de la maison du scheikh.

Ἐπερ σωτηρίας καὶ νείκης κυρίου Κα[ίσα]ρος Κομόδου, ἐπὶ Ἀσελλίου Αἰμιλλιαν[οῦ] ἑπατικοῦ, ἐφιστώτος Ἀγικίου Ῥοιμανοῦ (ἐκατοντάρχου?), τὸ κοινὸν Μανηῶν ἔκτισεν τὸ ὑπερῶν, διὰ Τ(α)ννήλου Ἐβρικάνου καὶ Σαμέθου Ῥαβίου,, ἔτους ι'.

Il y a Τννήλου sur la pierre; la lacune de la dernière ligne a été martelée; après la lettre I à la fin de l'inscription, il y a un signe douteux qui ressemble à un Φ ou à un Ρ.

La dixième année de Commode commence en mars 189. Le gouvernement d'Æmilianus en Syrie est mentionné par Hérodien (III, 2); notre inscription en précise l'époque et nous apprend que ce personnage appartenait à une famille, assez obscure d'ailleurs, la *gens Asellia*. Æmilianus fut le prédécesseur de Pescennius Niger en Syrie; il fut plus tard proconsul d'Asie, prit part à la révolte de Niger et fut vaincu et mis à mort par les généraux de Septime-Sévère. Sur ce personnage, voyez le Mémoire à la fin du volume.

Μανηοί est le nom d'une tribu, ou peut-être des habitants de quelque village voisin; mais ce n'est pas l'ethnique de la ville qui occupait l'emplacement d'*El-Mouschennef*, et dont le nom était certainement Nêla; voyez les notes du n° 2217. A *Nedjran* dans la Trachonite il y avait des Μανεινηοί, et une φυλὴ Μανηῶν (nos 2427, 2428).

2214.

Copie de l'auteur. — Fragment de linteau. Grandes, belles lettres; la deuxième ligne a été martelée, et la lecture en est douteuse.

Ἐπὶ τοῦ θείνου πρεσβ. Σεβ. ἀν[τι]στρα[τή]γου, ἔτους

2215.

Copie de l'auteur. — Le fragment *a* a été employé dans un cintre; la pierre a été brisée par le bas. Le fragment *b* est rogné partout, excepté en bas. Les lettres des deux fragments sont les mêmes, et ils m'ont paru appartenir à la même inscription, bien que trouvés dans des endroits différents.

a. Ἐπατείας Κλαυδίου
Σεουήρου καὶ Κλαυ-
δίου Κουιντιανοῦ
.

b. καὶ εἰ . . .
.. σ[τ]ράτορος οἰ
.. Α[δ]ρ. Βερνεκία[νοῦ].

Il y a ΤΡΑΤΟΡΟΣ et non ΚΡΑΤΟΡΟΣ sur la pierre. Claudius Severus et Claudius Quintianus sont les consuls de

l'année 235. Il est question probablement dans cette inscription du *strator* de quelque gouverneur romain.

2216.

Copie de l'auteur. — A l'est du village, sur une grande pierre; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 28.

Πρόκλος δὲ καὶ Μάσπ[ος] Γάδ[δου] Καναθηνὸς βουλευτὴς καὶ Ὀαῖχος δὲ καὶ Τειμόθεος καὶ Ἀντίοχος δὲ καὶ Σάμεθος ἀδελφοὶ τῆς κυρίας Ἀθηνῆς τὸ πρόπυλον σὺν παντὶ κόσμῳ ἐκ τῶν ἰδίων ἠκοδόμησαν.

Proclus était sénateur de Kanatha; mais sa famille était probablement originaire d'*El-Mouschennef*.

2217.

Copie de l'auteur. — Dans une cave, sous la maison du scheikh; inscription bien conservée.

Ἐκ προνοίας καὶ σπουδ[ῆ]ς Φλ. Μάλχου Ἰούστου ὄφεκ[α]νοῦ τῆς Νηλωμίας ἢ στοῦ ἀνευέωθη.

Le mot ὄφεκκανοῦ est fort obscur; est-il un nom propre ou désigne-t-il une fonction, et serait-il par hasard une forme barbare du mot ὄφφικιάλιος, *officialis*?

Dans la liste des villes de la province d'Arabie, donnée par Hiéroclès, Νηλωμία figure entre Bostra et Adraa. Dans l'*Onomasticon* d'Eusèbe (*in v. Νηλά*) on lit: Κεῖται καὶ ἐν τῇ Βαταννίᾳ Ἐειλά, ce qui est une erreur évidente pour Νηλά; car saint Jérôme traduit: *Est hodieque in regione Batanaza viculus nomine Neila* (Euseb., *Onomasticon*, p. 300, 301, éd. Larsow et Parthey, 1862). Ptolémée (V, 15, 26) cite Νηλαζα parmi les villes ou villages de la Batanée, et Étienne de Byzance mentionne Νέγλα, πόλις ἐν Ἀραβίᾳ. Enfin, parmi les évêques de la province d'Arabie qui adhèrent aux décisions du concile de Chalcédon, figure Γαῦτος πόλιως Νηλῶν. Notre inscription montre que la véritable orthographe est Νηλά, et que cet endroit était plutôt une μητροκωμία, le chef-lieu d'un district comprenant plusieurs villages, qu'une ville proprement dite. Néanmoins les ruines d'*El-Mouschennef* sont assez étendues et sont bien celles d'une petite ville; elles sont habitées par des Druses.

Cette inscription est fort importante pour la topographie ancienne du *Haourân*; car elle montre clairement que la Batanée s'étendait au moins jusqu'à *El-Mouschennef*.

2218.

Copie de l'auteur. — A l'extérieur de la mosquée, à l'ouest du village; lettres grossières. — Wetzstein, n° 25. — Cyril Graham, *Transact. Roy. Soc. Lit.*, VI, p. 282.

Ἐκτίσθη ἡ κρηπίς καὶ ἡ κόγχ[η] τοῦ θεοῦ ἐπὶ ἱεροταμίας Φουσκίαν[οῦ] καὶ Σονίου καὶ Μιλησίου, οἰκοδομησάντων Μαξίμου καὶ Θεγίου καὶ Ἀλεξάνδρου καὶ Χανγάβου καὶ Ουάλεντος.

Ἱεροταμίας est pour ἱεροταμείας, mot formé comme ταμείον pour ταμειών, ainsi que le fait observer Kirchhoff.

2219.

Copie de l'auteur. — Dans les décombres, à l'est du village, près du ravin.

Ἐκ προνοίας κα[ι] σπουδῆς Ταυρίνου συνδίκου [καὶ] Ἀνέρου καὶ Τα[ν]ήλου πιστῶν ἡ ἀφίς ἐγένετο.

Ma copie porte Ἀνέρου; c'est peut-être une erreur pour Ἀμέρου. Sur le mot σύνδικος, voyez les notes du n° 4176, et sur le mot πιστός, celles du n° 2394.

2220.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre gisant dans une rue du village; lettres embrouillées et très-mal faites.

Ἐπὶ συνδίκου Σέου Διογένους συνδίκου[ν] φυ(λῆς) Ἀουδρενῶν, οἰκοδομήθη ἡ καμάρα· Καμόσιλο[ς] καὶ Νοέφθως καὶ Σόσος καὶ Ἀναμος καὶ Σαθίνος καὶ τῶν καὶ Γερμανοῦ Ὀσοδόνου καλῶς οἰοικησάν[τ]ω[ν] μν[η]σ[θ]ῶσ[ι] καὶ Χέρο καὶ Ὀγά.

Voici encore une de ces inscriptions dont l'orthographe et la syntaxe sont également barbares; comme dans d'autres textes que nous avons déjà publiés, on a substitué ο à ω dans plusieurs mots.

Sur le mot σύνδικος, voyez les notes du n° 4176. La tribu Ἀουδρηνῶν n'est pas mentionnée ailleurs; les lettres de l'inscription sont si mal faites qu'on ne sait s'il faut lire Ἀουδρενον ou Ἀουορενον; la première lecture m'a semblé plus probable.

Le mot καμάρα se trouve aussi au n° 2240.

2221.

Copie de l'auteur. — Inscription encadrée; la fin est fruste.

Μ]ολόρερο[ς] Ἀζ[ί]ζου λιτουργήσας πᾶσαν λιτουργίαν ἐκ τῶν ἰδίων, Οἰνόα σὺν Σίου καὶ Ἀνίου ἀδ[ελ]φῶ[ν] οἰκ[ο]δόμησαν.

Σὺν a été mis au lieu de μετά.

2222.

Copie de l'auteur. — Fragment fruste et mal gravé.

. . . . ω τὴν θύραν οἰκοδόμησεν, σλ'.

La dernière lettre de la date, celle des unités, n'est pas lisible; mais les lettres CA sont certaines. L'année 230 de Bostra correspond à l'an 335.

2223.

Copie de l'auteur. — A la mosquée; fragment d'une inscription bien gravée et encadrée.

Τά]ννηλος [Σέο]υ ἀνέθηκεν.

2224.

Copie de l'auteur. — Au pied d'un mur, sur une pierre de quatre mètres de long, qui a été rognée à l'extrémité de droite. L'inscription est encadrée, avec un trait entre les deux lignes, et bien conservée.

Γαῦτος Νατιμάθου Φωισμάνειος φυλῆς Ῥασειατη[νῶν] γυνῶν τὸ μνημεῖον οἰκοδόμησεν καὶ Θεμισάχη γυναικί.

Il y avait probablement deux tribus appelées Ῥασειατηνὴ et on ajoutait un second nom pour les distinguer l'une de l'autre. L'ethnique Φωισμάνειος ne se rencontre pas ailleurs; Φώσιμανα était sans doute le nom de quelque village des environs de Néla; la terminaison est la même que dans Μόθανα, Βόσανα.

A la fin de l'inscription on pourrait aussi lire : καὶ Θεμισάχη γυνή.

2225.

Copie de l'auteur. — A la mosquée; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 22. — Cyril Graham, *Transact. Roy. Soc. Lit.*, VI, p. 281.

Φλ. Μάξιμος Σαθείνου, β(ενε)φ(ικιάριος) καὶ ἀκομενταρήσιος καὶ κορινουλάριος καὶ ἑκατόνταρχος γενόμενος τῆς ἡγεμονίας, τὸ μνημεῖον ἐκ τῶ(ν) ἰδίων οἰκοδόμησε(ν) σὺν Θεμδέχη γυναικί.

Au lieu de κομενταρήσιος, *commentariensis*, le rédacteur de l'inscription a écrit ἀκομενταρήσιος parce qu'il avait dans l'esprit la formule *a commentariis*. Τῆς ἡγεμονίας est l'équivalent de τῶν ἡγεμόνων.

2226.

Copie de l'auteur. — Dans une maison en ruine; inscription encadrée. — Wetzstein, n° 27.

Ἄναιος Ὀτάσου ἄτεκνος τὸ μνημεῖον ἑαυτοῦ ἐποίησεν [καὶ] Ἄδδη [Ἀ]ουαίδου γυναικί αὐτοῦ, ἔχων ἀδελφούς Μάνον, Σάγειον, Μάλεγον.

2227.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, pierre retournée et employée dans un cintre. Inscription bien conservée.

Ἀὐρ. Ἄννιος Διομήδους οὐτρανικὸς καὶ Σεουῖρος ἀδελφός ἐποίησεν τὸ μνημεῖον.

2228.

Copie de l'auteur. — Pierre employée dans un conduit d'eau pour un moulin, à l'ouest du village.

Ἄν(νιος) Μάξιμος οὐετρ(ανός) ἱππεὺς λε(γιῶνος) γ'. Αὐρ. Γαίη Ἀραβιανοῦ τὸ μνημεῖον ἐαυτῇ ἐποίησεν, τοῖς τέκν[οις καὶ τῷ ἀνδρὶ.

On peut aussi lire : ἱππεὺς λεγ(ιωνάριος).

2228 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 29. — Dans le mur d'un édifice.

Ματαράνης Ὁρέρου ὁ καὶ Κορτινο[ς] ἐξ ἡδίων ἐποίησεν τὸ μνημεῖον.

Κορτινος est peut-être la transcription de *Quartinus*. Ἡδίων est pour ἰδίων.

2229.

Copie de l'auteur. — A l'intérieur de la mosquée; inscription bien conservée.

Βάθελος Μάνου, Μάνος υἱός, Ὀνημάθη Σεουήρου Βοσρηνή.

Βοσρηνή se rapproche plus de la forme sémitique que la forme ordinaire Βοστρηνή.

2230.

Copie de l'auteur. — A l'extérieur de la mosquée; inscription encadrée, belles lettres en relief. — Wetzstein, n° 23.

Ἰουλία Κουκελλία Νασεάθη καὶ Μάλεχος υἱός.

2231.

Copie de l'auteur. — Devant la mosquée; pierre tumulaire. — Wetzstein, n° 24.

Γαβιάθης Ἀνάμου παρβένου, ἐτῶν δεκαεξ.

2231 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 26. — Devant la mosquée; pierre tumulaire.

Ἄεδος Ὀαίθου, ἐτῶν λε'.

2232.

Copie de l'auteur. — Fragment de pierre tumulaire.

Ἀλεξάνδρου Νικομ[άχου].

2233.

Copie de l'auteur. — Pierre tumulaire.

Σάχρηλος Φαλαίελου.

2234.

Copie de l'auteur. — Fragment de stèle.

Σόπατρος Ἀγίου . . .

2235.

Copie de l'auteur. — Dans une cave sous la maison du scheikh, près du n° 2217; inscription bien conservée.

+ Πρόσδεξε, κ(ύρι)ε, τὴν προσφορὰν τοῦ δούλου σου Σέου πρωτ(ο-διακόνου). Ἐκ τῶν ἰδίων ἐκουδόμησεν ἐτ(ους) τπζ', ἐπὶ Διοκλήους ἐπιτ(όπου). Γαδοῦος, Ζόσιμος οἰκοδ(όμοι). +

Les fautes d'orthographe sont sur la pierre. L'inscription est de l'an 492. Le nom de Dioclès, évêque de Néla ou Nelcomia, est à ajouter aux listes de l'*Oriens Christianus*.

XXI.

RAMA.

2236.

Copie de l'auteur. — Au milieu des décombres; inscription encadrée et bien conservée.

Ὁδαινάθρ Σκουάδου στρατηγῆσαντι Ἀουιδηνῶν Κεφαλή, Κολάη, ἐπι-Θομαλέχη γυνή καὶ Σκουῶδος πατήρ α[ὐτ]οῦ ἀνέστησαν.

L'inscription a été gravée par un lapicide ignorant ou négligent; le texte est parfaitement conservé et d'une lecture certaine. Κεφαλή et Κολάη paraissent être des noms propres; cependant ces mots pourraient bien avoir été estropiés par le lapicide qui a écrit AXIOY pour AYTOY. Θομαλέχη est un nom propre formé comme Θομασάχη et Θομαδέχη (nos 2224, 2225). Ἀουιδηνοί est le nom d'une tribu; au n° 2272, le même mot se trouve comme nom propre ou comme nom de tribu.

*Οδαίναθος appartenait peut-être à la famille des Benou-Samaydá; voyez les notes des n^{os} 2196, 2308.

XXII.

BOSANA (BOUSÂN).

2237.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre servant de linteau à une porte, dans un encadrement. — Wetzstein, n^o 34.

*Ετους θ' αὐτοκράτορος Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνίνου καὶ Αὐδίου Κασίου (ὑπατικοῦ) γα. ἀγκυρὶς ἡ κόμη εὐχαριστεῖ.

La quatrième ligne de l'inscription a été martelée; elle devait contenir le nom d'une divinité. Sur Avidius Cassius, voyez les notes du n^o 2212, et le Mémoire à la fin du volume.

2238.

Copie de l'auteur. — Inscription encadrée et bien conservée.

*Ἐπὶ Δαρείου Αἰνείου συνδίκου καὶ Μαζίου Ἰνου καὶ Μαζάξου Ἰνου πιστῶν ἐτελέθη, ἔτους σιζ' τῆς ἐπαρχίας.

Sur le mot σύνδικος, voyez les notes du n^o 4176, et sur le mot πιστός, celles du n^o 2394. L'année 217 de Bostra commence le 22 mars 322. On remarquera les formes barbares ἐτελέθη et τῆς ἐπαρχίας; du reste, on disait quelquefois τὸ ἐπαρχεῖον, au lieu de ἡ ἐπαρχία ou ἐπαρχία; on en trouvera un exemple dans la célèbre inscription de Varius Marcellus (*Orelli*, 946).

2239.

Copie de l'auteur. — Près d'une source au midi du village. La partie gauche de l'inscription est fruste.

*Ἐκ προνοίας καὶ σπουδῆς Παυλείνου συνδίκου καὶ [Α]ρουκ[ιλαν]οῦ πιστῶν, τῶν εταξυτων? ἡ πηγὴ ἐθεμελιώθη καὶ ἀνευρώθη ἐν αὐτῷ τῷ ἐνιαυτῷ, ἔτους σξ' τῆς ἐπαρχίας.

Inscription de l'année 363. Sur les σύνδικοι, voyez les notes du n^o 1176. Il s'agit de quelque édifice élevé au-dessus de la source voisine.

2239 a.

Copie de M. Wetzstein, n. 35. — Au près d'une source, située à cinq minutes du village et appelée Aïn-er-Rân, sans doute la même source qui est mentionnée dans l'inscription précédente.

*Ἐπὶ συνδικίας Τα[ην]αήλου Ταυρίνου, [διὰ] Ἀμ[έ]ρου καὶ Ταν[α]ήλου πιστῶν ἡ [ἀ]ψίς [ἐκτίσθη.

2240.

Copie de l'auteur. — Pierre employée dans un cintre, et rognée par le bas; l'inscription est très-bien conservée.

*Ἐπὶ συνδικίας Ταυρίνου Ταυρίνου συνδικο(ῦ) καὶ Ταηναήλου Σέου καὶ Θεσπεσίου Φιλίππου πιστῶν ἐκτίσθη ἡ καμάρα τοῦ δήμου.

Nous avons déjà rencontré le mot καμάρα au n^o 2220.

2241.

Copie de l'auteur. — Dans la cour de l'édifice appelé Qaisariyé; très-bien conservé. — Wetzstein, n. 32. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 283.

*Ἐξ ἐπιμελίας καὶ σπουδῆς Μογαίρου Μάρκου καὶ Ἀ[ν]του Ναζάλου ἐκτίσθη τὰ ἐργαστήρια ἐν ἔτ(ε)ι σα'.

Inscription de Pan 386.

2242.

Copie de l'auteur. — Pierre brisée à droite; l'inscription était encadrée et bien conservée.

Καύχημα μι. . .
δρων Σαθάσ[υ] . . .
συνδίκου κ[αὶ] . . .
ρου ἡλείως
ον τῆς οἰκ[ο]δομῆς ἀν-
αστησά[ντων] καὶ
ἀφιερω[σάντων].
Θεός, ὕψου Βόσανα.

Ce fragment est important à cause de la dernière ligne, qui donne le nom ancien de la localité, Βόσανα; il se trouve aussi dans une autre inscription, ἐν Βοσάνοις (n^o 2251).

Βόσανα est l'endroit appelé Βωζάν par Eusèbe : Βωζάν, γῆ Κηδάρ, ἐν Ἱερεμιά.

Dans le passage cité de Jérémie (XXV, 23) le nom est בוז, Βοζ, et saint Jérôme, dans sa traduction de l'Onomasticon, écrit le mot de la même façon (Euseb., *Onomast.*, p. 128, 129, éd. Larsow et Parthey). Il est évident qu'Eusèbe identifiait le Βωζάν de son temps avec le Βοζ du prophète. Ailleurs il explique le mot Κηδάρ par χώρα Σαρακηνῶν, et l'on sait qu'au quatrième siècle on appelait Σαρακηνοί les Arabes tributaires de l'empire romain et habitant les plaines qui avoisinent les provinces de Syrie, d'Arabie et de Palestine. Bosana se trouve à l'extrême limite des terres cultivées, sur la lisière du désert; et le passage de Jérémie s'applique parfaitement à cette position. Le prophète s'écrie : α Je pris la coupe et en fis boire à toutes les nations auxquelles l'Éternel m'envoyait; savoir, à Jérusalem, et aux villes de Juda et à ses rois; à Pharaon, roi d'Égypte, et à ses serviteurs; . . . et à tous les rois du pays de Huts, et à tous les rois des Philistins, à Ascalon, à Gaza, à Hébron et au reste d'Asdod; à Édom, et à Moab, et aux enfants

d'Ammon; à tous les rois de Tyr et de Sidon et aux rois des îles qui sont au-delà de la mer; à Dédan, à Téma et à Boz et à tous ceux qui sont aux bouts et aux extrémités; à tous les rois d'Arabie, et à tous les rois du mélange qui habitent au désert. » (XXV, 17-24.) Dans cette énumération le prophète passe en revue tous les États, petits et grands, limitrophes de la Palestine, et les expressions « Dédan, Téma, Boz et ceux qui sont aux bouts et aux extrémités » ne peuvent s'appliquer qu'à des localités situées sur la lisière du désert et au nord du pays des Ammonites et des Moabites, c'est-à-dire à des endroits situés sur la frontière de la Batanée et du désert; et, en fait, plusieurs de ces noms se sont perpétués sans changement jusqu'à nos jours et appartiennent à des localités situées précisément à la limite de la Batanée et du désert. Ainsi Boz, appelée Βοζάν par Eusèbe, s'appelle encore Bousân; Téma n'a pas changé de nom (voyez n° 2202). Dans un passage d'Ésaïe, les Dédanim et les habitants de Téma figurent comme voisins des enfants de Kédar, et Douma est mentionnée dans la même prophétie (XXI, 11-17); nous avons vu qu'un village auprès de Téma s'appelle encore maintenant Douma. L'identification des trois villages de Bousân, de Téma et de Douma avec les localités homonymes mentionnées dans l'Ancien Testament n'est donc pas douteuse, et ce point est d'une grande importance pour la géographie biblique.

M. Wetzstein (*Hauran und die Trachonen*, p. 94) fait remarquer que, dans le livre de Job (VI, 19), il est question de la caravane de Téma, et que, parmi les personnes mentionnées dans cet écrit, on remarque un habitant de Téma et un habitant de Boz; la tradition qui place la patrie de Job dans le Haourân est encore vivante dans le pays; voyez les notes du n° 1916, a.

Les ruines de *Bousân* sont habitées par quelques familles druses; elles sont assez étendues, et le nom de *Qaisariyé*, donné par les habitants à un des principaux édifices, ferait supposer que Bosana était autrefois la résidence de quelque commandant militaire, chargé de surveiller la frontière du désert.

2243.

Copie de l'auteur. — Pierre rognée aux deux extrémités. L'inscription est bien conservée, et elle ne contenait probablement que quatre lignes.

Ταυρίνος? σύνδικος ἄμα Ἰν[ος]
ἐκτι[σαν] ὡς ἐν παντ[ί] χειρ[ω].
. . . λων Πρίσκος τε Μόνιμος οἱ Σ.
. . . λας Ἰνου καὶ πιστοῦ Γαραμ[ήλου].

Nous avons rencontré plus haut le nom propre Μόνιμος (n° 2117).

2244.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une fenêtre; inscription bien conservée. — Wetzstein, n. 31.

Στρωτῆρας τοῦδε δόμου τεκτῆνατο Ἄδδος Ταρούδου,
οἰκοδόμων ὄχ' ἔριστος ἔργον δέ τε ἐξετελέσθη.

Les στρωτῆρες sont les solives qui portent le plafond; il s'agit sans doute ici des solives en pierre employées partout dans les anciennes constructions du *Haourân*; elles sont taillées dans la pierre basaltique du pays et ont quelquefois jusqu'à quatre mètres de long. Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 12.

2245.

Copie de l'auteur. — Dans une écurie; pierre brisée par le haut. L'inscription était encadrée.

Τὸ μνημεῖον ἐκ τῶν ἰδ[ί]ων ἀνεύωσαν Οὐαβὼ μέρος τρίτον δωδέκατον, καὶ Σαβαὼ Νακνακίω τρίτον δωδέκατον, καὶ Σαβαὼ ἕκτον. [Ἔτους] ςϋσ'.

Inscription de l'année 401.

L'édifice avait été construit en commun par trois personnes, dont les deux premières ont contribué chacune pour trois douzièmes et la troisième pour six douzièmes. Cette inscription justifie l'explication que nous avons donnée d'un texte de *Schaqqa* (n° 2146), où, au lieu de μέρος τρίτον δωδέκατον, on a écrit μέρος ςϋσ'.

2246.

Copie de l'auteur. — Dans la même écurie; sur une grande pierre brisée [par le bas]. L'inscription est bien conservée et encadrée, avec un trait entre les lignes. Les lettres sont bien gravées.

Ἀραμήλου Μοσαρράμου τὸ μνημεῖον χρησιμεύσαντος ἐν τῷ ἔθνει κατὰ πάντα, ὡς πάντες μαρτυροῦσι μεμνημένοι

Cette inscription est peut-être la plus ancienne de Bosana.

2247.

Copie de l'auteur. — Inscription encadrée; l'encadrement est partagé en deux par un trait vertical.

Χαῖρε μάκαρ Βάναθε [σύ]ν ἱεραῖς τέκνοις Μάγρω τε καὶ Ἐσμαήλῳ ὅς καὶ τὸς ἄμα θεοῖς ἵ[κε]λος καὶ θνητοῖσι τὸ χίλιον. Ἐσμαήλος καὶ Βάναθος υἱοὶ Παύλου συνκτίσαντες τὸ μνημεῖον μέγα κῦδος ζῶντες ἔλαγαν. Ἔτους ςλς'.

Inscription de l'an 341. La partie gauche est un peu fruste; il y a ΕΛΑΧΑΝ sur la pierre.

2248.

Copie de l'auteur. — A l'est du village. Pierre encadrée, mais brisée à droite.

Καύχ[ημα]
Ναζάλου

νου υἱοῦ ἐξ ἰδίων
τὸ μνημα οἰκ[οδομησάν-
των ἀγάλμα ε.
μον ἐκτίσθη ἐν ἔτει

Pour le mot *καύχημα*, voyez n° 2242.

2249.

Copie de l'auteur. — Sur le toit d'une maison. Lettres bien gravées.
— Wetzstein, n° 33.

Χόστη σύμβιος Ἰνου τοῦ μάρτυρος προσέφερον τῷ οἴκῳ τῆς εὐχῆς
χρυσίνου (λίτρας?) δεκατέσσαρες.

Il y a *τέσσαρες* sur la pierre. Le sigle qui précède le nombre paraît être un λ barré.

Cette inscription paraît avoir été gravée par la veuve d'un chrétien, victime peut-être des dernières persécutions qui précédèrent la paix de l'Église. Le martyr Inus n'est mentionné dans aucun martyrologe.

2250.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre renversée. Inscription bien conservée; mais le milieu de la pierre a été mutilé.

+ Κάδαμος . . . γλο(υ) τῷ ἀ[γί]ῳ θεῷ δωροῦ[μαι] ἐκ τῶν ἰδίων, ἐπὶ
Μην[ᾶ] ἐπισκ[όπου], ἔτο(υ)ς υἱῆ'.

Inscription de l'année 573. L'évêque Ménas n'est pas mentionné ailleurs, que je sache; il est probable qu'il était évêque de Bosana, mais cette ville ne figure dans aucune des Notices ecclésiastiques.

2251.

Copie de l'auteur. — Dans une cour. Inscription bien conservée; lettres très-mal faites. La pierre est rognée à gauche.

Αὐ[τῆ] ἀψὶς ἐγένετο διαφέρει Σοῖδῳ Ὀθέβο(υ) τῶν υἱῶν]
Ἀχιλανοῦ· ἐκ τῶν ἰδίων μετοικήσας ἐν Βοσάνοις οἰκοδομήθη ἔτει υοζ'
τῆς ἐπαρχείας, ἰνδικτ(ῶνος) εἰ'.

L'année 477 de Bostra commence le 22 mars 582, et la quinzième indiction, le 4^{or} septembre de l'année précédente.

L'orthographe et la syntaxe de cette inscription sont également barbares, ainsi qu'on peut le voir en comparant la transcription que je viens de donner avec le texte épigraphique, dont la lecture est certaine. Néanmoins elle est importante parce qu'elle donne une seconde fois le nom de la ville, Βόσανα; voyez les notes du n° 2242. Pour le sens, ce texte ressemble à une inscription de Sala (n° 2258) où on trouve aussi l'expression τῶν τῶν Ἀχιλανοῦ, « ceux de la race d'Acilanus ». Voyez aussi nos 2339, 2348. Le lapicide a écrit οἰκοδομήθη au lieu de ἐκοδόμησεν.

2252.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre qui a été employée plus tard pour faire un battant de porte.

. . . + Ταρίνος Γενναδίου πρεσβύτερος ἐξ ἰδίων ἐκτίσεν]. +

L'emploi qui a été fait plus tard de cette pierre montre que l'usage de construire des portes, dont les battants étaient en pierre, se perpétua longtemps dans le Haourân. Dans les plus anciennes mosquées de Bostra, on voit encore quelques exemples de ces portes. Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 44; et les notes du n° 2260.

2253.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte d'une maison antique.

+ Χρισ + τὸς νικᾷ. +

XXIII.

SA'NE.

2253 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 36, a. — Au-dessus de la porte d'un édifice, près de la mosquée.

Καίματος ε[ἰ] φρονέων πολυλ[ή]ειος ἐνθάδε κείται
ἐξ ἰδίης στρατιῆς σῆμα πο[ν]η[σά]μ[ε]νος.

Restitution de M. Kirchhoff.

2253 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 36, b. — Au même endroit.

Σεουῆρος Μάξιμος οὐετρανὸς καλῶς στρατεύσας μετὰ Μαρσάτη(ς) συμ-
[ε]ίου ἐκ παρθεν[ί]ας καὶ ἐν[τ]ε[ί]μιος ἀπολυθείς.

Restitution de M. Kirchhoff, qui signale la formule à double entente qui termine cette épitaphe.

XXIV.

SALAMANESTHA (SÁLA).

2254.

Copie de l'auteur. — Auprès de la source, au nord du village; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 37. — *Corpus Inscr. gr.*, 4628.

Γαδοῦος Θέμο(υ) καὶ Ἀτάσαθος Σαλαμανήσθιοι ἐκτίσαντο ἔτ(ους) σνδ' εὐτυχῶς.

Inscription de l'an 359. L'ancien nom de la localité est Salamanestha, dont le nom actuel n'est que l'abréviation; il se retrouve probablement dans l'inscription suivante. J'ai noté sur mon carnet que la lecture du mot était parfaitement certaine.

2255.

Copie de l'auteur. — Inscription en très-grandes lettres et bien conservée; il n'y a jamais eu qu'une seule ligne.

... τοῦτο ἐκτίσεν Κύρις Σαλαμα[νήσθιος].

On peut aussi restituer κύρι(ο)ς Σαλάμα[νος]. Ce nom propre se trouve dans une autre inscription de *Sala* (n° 2262) et ailleurs.

2256.

Copie de l'auteur. — Au nord du village, au-dessus d'une porte, en grandes lettres, et bien conservé.

Ἀγαθῆ τύχη Γαδοῦου καὶ Καδάμου υἱῶν Σαθίνου* οἰκοδόμησαν ἔτους [τ]κα' Ὁτεράθη καὶ Μεγαθία [ἀδελ]φή γυνή Κ[αδάμου].

Les dernières lettres de la troisième ligne sont douteuses et celles du mot ἀδελφή ont été interverties. Je ne saisis pas le sens des lettres qui suivent la date, et la forme de l'inscription est bizarre.

L'année 321 de Bostra correspond à l'an 426.

2257.

Copie de l'auteur. — Pierre retournée et servant de linteau à une porte. L'inscription est encadrée et bien conservée.

Ἰουλιανὸς οἰκοδόμησα Σομ[α]ιάθη.

2258.

Copie de l'auteur. — Dans un encadrement.

Τὸ] μνημῖον διαφέρει τοῖς τῶν Δαμμάϊας καὶ τῶν Μαυράγγα καὶ τῶν Ἀκιλανοῦ καὶ τῶν Σάδου τοῖς τέσσαρ[σι, . .]εἰς κτίσ[εως] κοινῆς, μηδ[ενὶ δ' ἄλλω.] Ἐν ἔτει Χαίρετε.

Je ne saurais restituer le mot qui suit τέσσαρσι d'une façon satisfaisante; le sens exige un mot comme δαπάναις. Le tombeau a été construit en commun pour quatre familles, ceux de la race de (τοῖς τῶν) Dammæa, et trois autres. Les mots τῶν Ἀκιλανοῦ se trouvent dans une inscription de Bosana, analogue à celle-ci (n° 2251).

2259.

Copie de l'auteur. — Auprès de la source au nord du village; pierre brisée à gauche. — *Corpus Inscr. gr.*, 4629.

..... Ἰωάννου
..... κτήματος
ἐκ τῶν ἰδίων] ἐξόδων
ἐκτί]σθε. Χιρόγραφος. . . .

Voyez les notes du n° 2162.

2260.

Copie de l'auteur. — Fragment qui a servi à faire le linteau d'une porte à battants en pierre.

... καὶ Βάλας υἱὸς ἐπότη[σαν].

Voyez les notes du n° 2252.

2261.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines d'une maison. Inscription encadrée, avec un trait entre les lignes, et bien conservée.

+ Ιε. ἀνευρώθη ἡ ἀγνω(άτη) ἐκκλησία ἐκ προνοίας τοῦ κοινοῦ καὶ σπουδῆς Γεωργίου καὶ Ἰίο[υ] ἐπιμελητῶν, ὁμνούντες κατὰ τῆ[ν] ἀγίαν τριάδα ὅτι οὐδὲν ἐγρίπησαν, ἐν ἔτη [.]ξυ' τῆς ἐπαρχίας. +

Inscription de l'année 566 à 574; le chiffre des unités a été enlevé par une cassure, ainsi que le bas de celui des dizaines. Γριπέω paraît être le même mot que γριπεύω, γριπίζω, « pêcher », et doit signifier ici « faire un profit ». Il aurait dû y avoir ὁμνόντων. La constatation sur un monument public du serment exigé des ἐπιμεληταί n'est pas flatteuse pour ces derniers.

2262.

Copie de l'auteur. — Dans une petite fenêtre; inscription encadrée, avec un trait entre les lignes. La deuxième ligne, dont les lettres sont plus grandes, est complète; les autres sont frustes à l'extrémité de droite.

Εἰς Θεὸς ὁ βοηθ[ός]. κα[τ] Σ[κ]λάμανο[ς] υἱοῦ Γαδοῦου καὶ Γ[αί]ος Σαβίνου ἐξαδε[λφός] οἰκ[ο]δό[μ]ησαν.

Voyez le n° 2255.

2263.

Copie de l'auteur. — Dans un cartouche grossier.

+ Μαρία, [ἔ]γιος Μιχαήλ.

XXV.

NAMARA (NÉMARA).

2264.

Copie de M. de Vogüé. — Dans l'enceinte du poste fortifié, au-dessus d'une porte; l'inscription est restée inachevée. — Cyril Graham, *Transaction Roy. Soc. Lit.*, VI, p. 293.

Ἐπὶ Α(ὐτοκράτορος) Μ. Αἰρ. Ἀντωνίου κοκω.

Némara est situé dans le désert à une forte journée de marche à l'est de *Téma* et de *Tarba*, villages frontières du *Haourân*. C'est un petit monticule qui s'élève au milieu du *Wadi-esch-Scham*; on donne ce nom au long ravin qui commence à *El-Mouschennef*, et qui, après avoir traversé le désert volcanique appelé *El-Harra*, va déboucher dans la petite plaine du *Rouhbé*, près des volcans éteints du *Safa*; il y passe beaucoup d'eau en hiver et au printemps, mais le reste de l'année il est à sec. Les Romains avaient établi dans cet endroit solitaire un petit poste fortifié, gardé par quelques soldats, et destiné à tenir en respect les maraudeurs du désert; il y a là un puits où on trouve de l'eau à peu près toute l'année et qui est par conséquent souvent visité par les Bédouins du désert, lorsque dans leurs courses ils traversent ce désert brûlant, couvert de pierres noires, et l'une des régions les plus désolées qu'on puisse imaginer. Il y avait probablement un second poste dans le *Rouhbé*, petite plaine formée d'alluvions très-fertiles, véritable oasis au milieu du désert, et enfin, au pied du *Djebel Seis*, grand volcan éteint situé encore plus loin à l'est sur la limite des steppes qui s'étendent jusqu'à l'Euphrate, il y avait un troisième poste, dont, M. de Vogüé et moi, nous avons retrouvé les ruines. Ces trois postes étaient sans doute des étapes de la route suivie par les caravanes qui, partant de Palmyre, se di-

rigeaient directement sur Bostra et la Palestine. Dans plusieurs parties du désert, notamment entre le *Rouhbé* et *Némara*, nous avons trouvé une route tracée; les pierres noires qui couvrent partout le sol avaient été enlevées et rangées de chaque côté en ligne droite, de manière à indiquer la voie. Quand on a parcouru ces tristes et brûlantes solitudes, où le voyageur qui s'égare est voué à une mort presque certaine, on comprend toute l'utilité d'une pareille précaution.

Les inscriptions de *Némara* sont des *graffiti* assez grossièrement tracés sur les blocs de rocher, et ne contiennent guère que les noms des soldats qui ont employé leurs loisirs à les tracer; quelques-unes néanmoins sont importantes pour la topographie locale. Les soldats appartiennent tous à des corps qui résidaient à Bostra, de sorte que le poste de *Némara* dépendait du gouverneur de la province d'Arabie; mais, comme aucune des inscriptions ne porte une date, on ne peut savoir si le poste faisait partie de l'ancienne aussi bien que de la nouvelle province d'Arabie. Dans le doute, j'ai suivi l'ordre topographique, qui rattache *Némara* à la Batanée.

2265.

Copie de l'auteur. — Auprès du fort. — Wetzstein, n° 4.

Ἀζῶος Βόρδου κόμης Σοδάλας, φυλῆς Χαθηνῶν.

Sodala était le nom de quelque village de la Batanée ou du royaume Nabatéen; ni ce nom, ni celui de la tribu, ne se rencontrent ailleurs.

2266.

Copie de l'auteur. — Auprès du fort; lettres grossières.

Κώμ(ης) Ἐγλων Δάδος Ἀνάμου.

Égla est le nom ancien du village appelé maintenant *El-Adjeilat*; voyez n° 2209.

2267.

Copie de l'auteur. — Auprès du fort. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 293.

Θαῖμος Σίδμου. Γάδος δρομεδάρι(ο)ς.

Sur les *dromedarii*, voyez les notes des nos 1946, 2424.

2268.

Copie de l'auteur. — Auprès du fort. — Wetzstein, n° 3. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 293.

Σαβίνος Βανίου, αὐρ. [κ]ώμης Ἄνω?

2269.

Copie de l'auteur. — Auprès du fort.

Σάβυρος Ἀλέσου, Γάνιος Ἀνίου, κώμης Θαρβαίων.

Cette inscription donne le nom ancien du village moderne appelé *Tarba*, et situé sur la lisière du *Haourân*, juste en face de *Némara*. Voyez n° 2203.

2270.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un rocher devant la porte de l'enceinte.

Μνησθῆ Ὀδῆρος δεκάδαρχο[ς] Ναμά[ρας]

Le commandant du poste était un *decurio* ou *δεκάδαρχος*; nous avons déjà rencontré ce mot écrit par un I surmonté d'un X (n° 2144). Les lettres *Ναμα* ne peuvent guère être que les restes du mot *Ναμάρας*; et il en résulterait que *Némara*, aussi bien que le village de *Nimré*, s'appelait *Namara* dans l'antiquité; voyez les notes du n° 2176.

2271.

Copie de M. de Vogüé. — Inscription très-fruste.

Μεσάμαρος? ἵππεύς Κυρ(ηναϊκῆς), γένο[ς] Νάβας.

Cet individu était de race nabatéenne, et servait dans la cavalerie de la 3^e légion Cyrénaïque, cantonnée à Bostra.

2272.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un bloc de pierre.

Ἄουειδηνός Μάλχου ἔγραψα.

Nous avons rencontré plus haut le mot *Ἄουειδηνός* comme nom de tribu (n° 2236); il en est peut-être de même ici, si *Μάλχου*, au lieu d'être un génitif, n'est que la transcription de la forme nabatéenne du nom, *ܡܠܚܝ*.

2273.

Copie de M. de Vogüé. — Sur une pierre de l'enceinte, à gauche de la porte. — Wetzstein, n° 2.

Φλά(θ)ι(ο)ς Ἀδριανός.

2274.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un rocher devant la porte. — Wetzstein, n° 6. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 293.

Φλά(θ)ι(ο)ς Δωσίθεος, Μαῦνος

2275.

Copie de M. de Vogüé. — A côté du n° 2273.

Λουκιανός.

2276.

Copie de M. de Vogüé. — Sur une pierre tombale, au pied de la montagne, à l'est.

Εὔνομος μίλης.

Μίλης, *miles*.

2277.

Copie de M. de Vogüé. — Sur le mur, à droite de la porte.

Μνησθῆ Μάγνος Χειλωνάιτης?

Cette inscription nous donne probablement l'ethnique de quelque localité de la province, que je n'ai pas pu retrouver.

2278.

Copie de M. de Vogüé.

Μνησθῆ Μ. . . .

2279.

Copies de l'auteur et de M. de Vogüé. — Auprès du fort. — Wetzstein, n° 8.

Leg(io) II ae(terna) p(ia) f(idelis), co(hors) III.

Il s'agit ici de la deuxième légion Parthique. Une inscription de Rome donne la nomenclature complète de ses titres sous

Sévère-Alexandre : *Legio II Parthica Severiana pia felix fidelis aeterna* (*Annal. Inst. archéol.*, 1858, p. 28), et récemment on a retrouvé à Albano le cimetière de la légion, qui avait là son quartier général (*Annal. Inst. archéol.*, 1867, p. 37 sqq.). Voyez aussi n° 2643.

2280.

Copie de M. de Vogüé.

Jovi Maximus Gaianus [legionis]? II ae(ternae)?

2281.

Copie de M. de Vogüé. — Wetzstein, n° 5.

Leg(io) III Cyr(enaica).

Les lettres YR forment un monogramme, comme dans les inscriptions de Bostra.

La même légion paraît être mentionnée dans un autre fragment copié par M. Wetzstein, n° 7.

2282.

Copie de M. de Vogüé.

Gaianos Maximus.

2283.

Copie de M. de Vogüé.

Maxime.

2284.

Copie de M. de Vogüé.

T. Ael(ius) Magnus fel(ix).

2285.

Copie de M. de Vogüé.

Fragment dont on ne peut rien tirer de certain.

XXVI.

HÉBRÂN.

2286.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre employée dans le toit d'une église, et presque à sa place originaire; l'église est un ancien temple dont la porte et une portion de la cella existent encore. L'inscription est encadrée et parfaitement conservée. — Wetzstein, n. 200. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 202; *Transactions Roy. Soc. Lit.*, V, p. 248; *American Oriental Society*, 1833, p. 186.

Ἐπεὶ σωτηρίας κυρίου Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνεῖνου Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς, ὁ ναὸς ἐκ τῶν ἱερατικῶν ἐκτίσθη ἔτους ὀκτωκαιδεκάτου Ἀντωνεῖνου Καίσαρος, προνοησαμένων Ἀριστείδου Θαίμου, Ὀπιθέλου Ἐμμεγίνου, Ἐμμεγάνη Χαμένου ἐκδ(ι)κων, Θαίμ(ο)υ Ἀβχόρου, Ἐνου Μασέχου, Ἐμμεγάνη Νάρου ἱεροταμιῶν.

Inscription de l'an 155. Elle est datée d'après l'année du règne et non d'après l'ère de Bostra, ce qui prouve que *Hébrân* ne faisait pas partie de la première province d'Arabie.

Ce fait est confirmé par un texte nabatéen que j'ai trouvé à *Hébrân* et que j'ai rapporté au musée du Louvre (Vogüé, *Inscr. nabat.*, n° 1); il est daté de la septième année du règne de Claude, et il montre que *Hébrân* faisait partie du royaume d'Agrippa I^{er}, annexé après la mort de ce prince à la province romaine de Syrie, et rendu ensuite à son fils Agrippa II; cette localité était donc toujours restée en dehors des États nabatéens. Nous trouverons néanmoins dans l'inscription suivante un exemple de l'emploi de l'ère de Bostra à *Hébrân* avant la formation de la nouvelle province d'Arabie; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, car *Hébrân* était sur la lisière des deux provinces, et d'ailleurs l'inscription a été gravée par une tribu arabe, qui sans doute passait l'hiver dans les plaines de la province d'Arabie et l'été dans les montagnes au-dessus d'*Hébrân*, qui dépendaient de la province de Syrie. Je n'ai pas retrouvé dans les inscriptions l'ancien nom d'*Hébrân*; mais, à en juger d'après les noms similaires *Bousân*, *Bosana*, *Imtân*, *Mothana*, le village devait s'appeler Hebrana dans l'antiquité.

Sur les ἐκδικοί, voyez les notes du n° 628.

2286 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 201. — Sur le toit d'une maison; pierre brisée à gauche.

Ἐπεὶ σωτηρίας Αὐτοκράτορος Ἀντωνεῖνου Σεβαστοῦ Θε]ῶ Λυκούργω ὁ δεινα] αὐετρανὸς ἀπολυθεὶς ἐντείμως ἐκ τ]ῶν ἰδίων ἀνέθηκεν εὐσεβείας χά]ριν, ἔτους ιθ'.

L'inscription est datée de la dix-neuvième année du règne d'un des Antonins; il ne peut être question que d'Antonin le

Pieux, ou de Marc-Aurèle, car il n'est pas probable qu'on ait compté les années de règne de Caracalla à partir du moment où il reçut le titre d'Auguste plutôt que de la mort de son père.

Je ne crois pas qu'il faille corriger la copie de M. Wetzstein et lire *Αύκουργος*; il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'un particulier ait dédié un monument à Lycurgue divinisé.

2287.

Copie de l'auteur. — A droite de la porte du temple, à sa place originelle. Bien conservée. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4624.

Φυ(λή) Μοζαιδηγῶν Αὐρ. Ἀντώνιον Σαβείνον οὐτρανὸν τὸν πάτρωνα εὐχαριστίας χάριν, ἔτ(ει) ρθ'.

Notre inscription n'est pas le seul monument qui ait conservé le souvenir de cette tribu. Dans un texte nabatéen de Bostra elle est appelée *ܡܘܙܝܕܘܢ* *ܗܐ*, *Al-Mésa'idou* (Lévy, *Zeitschrift D. M. G.*, XXII, p. 268); nous trouverons plus loin les mots *δῆμος Ὀβασιηγῶν* rendus par *ܡܘܙܝܕܘܢ* (n° 2366).

La tribu des *Μοζαιδηγοί*, ou du moins une tribu arabe portant le même nom, existe encore et habite le même district. Parmi les renseignements relatifs aux Bédouins du Haourân, que j'ai recueillis à *El-Hit* de la bouche du scheikh Asad-Amer, un des principaux chefs druses du pays, je trouve la note suivante : « Les *Béni-Mézaoud* campent pendant l'été sur le versant du *Djeb el Haourân* du côté de *Sâlâ* (voyez n° 2254); ils se divisent en trois fractions : 1° les *Mézaïd*, qui ont environ cent tentes et soixante cavaliers; 2° les *Schérafât*, cent tentes et cinquante cavaliers; 3° les *Athamât*, quatre-vingts tentes et soixante cavaliers. » J'ai rencontré moi-même des campements appartenant à cette tribu, et M. Wetzstein raconte qu'en 1860 il a été l'hôte de *To'émis*, principal scheikh des *Mésa'id* (*Ausgewählte Inschriften*, p. 336). Le savant orientaliste écrit *Mésa'id*, mais j'ai noté que Asad-Amer prononçait *Méza'id*. Il n'est guère douteux que les *Mésa'id* de nos jours ne soient les descendants de l'*Al-Mésa'idou* ou *φυλή Μοζαιδηγῶν* des premiers siècles de l'ère chrétienne, et ce fait est fort intéressant pour l'histoire du Haourân; car il explique comment les noms anciens des localités se sont maintenus presque partout, malgré la ruine et l'abandon des villes et des villages; les tribus nomades sont restées, parcourant chaque année le même cercle de campements et de pâturages que leurs pères avaient parcouru avant eux, et ce sont eux qui ont conservé les traditions et les dénominations locales.

L'année 109 de Bostra correspond à l'an 214 de notre ère. Cette date est la plus ancienne de l'ère de Bostra que j'aie rencontrée en dehors des limites de la première province d'Arabie; mais j'ai déjà fait remarquer (n° 2286) que l'inscription a été gravée par une tribu qui habitait sur les confins des provinces de Syrie et d'Arabie, et passait selon les saisons de l'une dans l'autre. Sur les limites de la province d'Arabie à différentes époques, voyez le Mémoire à la fin du volume.

2288.

Copie de l'auteur. — Dans le même édifice. Bonnes lettres. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4625.

Τὸ(ν) ναὸν κυρίου Διὸς ἔκονησα.

Inscription gravée par l'ouvrier qui avait enduit de stuc (*κομία*) les parois du temple, ou par la personne qui avait fait les frais de l'opération. Cf. *ἐκονεῖσθαι*, *Corpus inscr. gr.*, 9153.

2289.

Copie de l'auteur. — Dans une chambre de la maison du scheikh, sur un petit autel. Inscription bien conservée. — Wetzstein, n° 199.

Διὶ μεγίστῳ, ὑπὲρ σωτηρίας κυρίου Καίγαμβο(υ) ὁ υἱὸς Κ[ώ]νστα; θ' εὐζάμενος ἀνέθηκεν.

Le nom propre *Καίγαμβος* est certainement fort étrange; mais ma copie concorde avec celle de M. Wetzstein qui a lu *ΚΑΙ-CAMBO*, et j'ai marqué sur mon carnet que la lecture était certaine. J'ai aussi lu *ΚΙΑΙΝΕΤΑ* au lieu de *ΚΩΝΕΤΑ*. La lettre *Θ* semble indiquer le nombre de fois que Constans avait prié.

2290.

Copie de l'auteur. — Sur un petit autel, dans la maison du scheikh. — Wetzstein, n° 198. — Cyril Graham (*Transact. Roy. Soc. Lit.*, VI, p. 283) a attribué cette inscription par erreur à Bousân.

Διὶ κυρίῳ [ε]ὐχῆν, ἰατίας χάριν, [Δέκ]μος Ἰου[λι]ος Φα[δ]ιανός [στρ]ατιώτη[ς] λεγεῶ[νος] . . .

A la fin de l'inscription, après les lettres *NOC*, ma copie donne la lettre *Ξ*, qui doit être le numéro de la légion mal copiée. Les lettres *CIACXAPIN* sont gravées en retour sur une autre face de l'autel, à la suite des lettres *IAA*; il faut donc lire *ἰασίας χάριν*, *piaculi causa*; le mot *ἰασία* ne se trouve pas dans les lexiques, mais les formes *ἰασμός*, *ἰασμα*, sont connues.

2290 a.

Copie de Burckhardt. — Au-dessus de la porte d'une maison. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4626.

Σπουκαδ . . .
νης Σαβάου . . .
οἰκοδόμησε . . .

2291.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une cabane à l'ouest du village. — Wetzstein, n° 202.

.... in æde] Jovis G. Jul[ius Maxi]mus vetran(us), qui sub ambos militavit, [e]cit.

XXVII.

KAPRA (EL-KEFR).

2292.

Copie de l'auteur. — Sur un petit autel.

Διὰ μεγίστω Ἰούλιος Γερμ[ανός].

Parmi les évêchés de la province d'Arabie cités dans les Notices ecclésiastiques (C. de Saint Paul, *Geographia sacra*, p. 50), je trouve celui de κόμη Κάπρων; c'est probablement le nom ancien d'*El-Kefr*. Les ruines sont celles d'un bourg; elles sont habitées par quelques familles druses.

2292 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 197. — Dans l'intérieur d'une maison.

Ἰούλιος Κλαύδιος Ταυρεῖνος δς καὶ Νόσσεγος ἐκ τῶν ἰδίω[v] ἐποίησεν εὐσεβ[ῶ]ν

2293.

Copie de l'auteur. — Dans une rue du village; inscription encadrée et bien conservée.

Ἀὐρ. Φίλιππος ββ καὶ Μόνιμος καὶ Φαλέταθος υἱ τρ(ε)ῖς ἀδελφῶ καὶ Φίλιππος Φαλετάθου ββ, ἔτους σις' οἰκοδόμη[σαν].

On remarquera la singulière façon dont on a orthographié les mots οἱ ἀδελφοί. L'inscription est de l'année 321.

Nous avons déjà rencontré au n° 2061 les lettres B-B, dont je ne puis deviner le sens; elles sont liées ensemble par un trait horizontal, et surmontées d'un autre trait qui indique une abréviation.

2293 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 196. — Dans la même maison que le n° 2292 a.

Ἐπί Φ[λ]. Βόνου τοῦ λαμπρ(οτάτου) κόμ(ητος) καὶ δουκὸς ἡ ἐκ[κλ]ησία ἐκτίσθη ἐτ(ε)ι σπζ'.

Inscription de l'an 392. Sur le titre *comes et dux*, voyez les notes du n° 1906, a. Flavius Bonus était *dux Arabiæ*; sur ce fonctionnaire, voyez les notes du n° 2194. Kirchhoff lit Φαβ[ω]-[λ]ου, mais la lecture que je propose se rapproche plus de la copie de M. Wetzstein; on connaît plusieurs exemples du nom propre *Bonus*.

2294.

Copie de l'auteur. — Dans une rue du village, sur une pierre détachée. Lettres grossières, mais bien conservées.

+ Μετὰ τὸ ἐπολέμισεν Μάξιμος προτ(έκτωρ) ἐτῶ(ν) ιγ' δς? ἀλαθον ἔκτισεν ἐν (ἐ)τ(ε)ι υοη', α' ἰνδ(ικτιῶνος),

L'année 478 de Bostra commence le 22 mars 583, et la première indiction, le 1^{er} septembre de l'année précédente. Ἐπολέμισεν est pour ἐπολέμησεν. Les lettres προτ suivies d'un signe d'abréviation doivent représenter le mot προτέκτωρ, ou προτίκτωρ, comme il est généralement écrit par les auteurs byzantins. Sur les *protectores*, ou gardes du corps, voyez Godefroy, *ad Cod. Theod.*, VI, 24, *paratitlon*. Quant au mot σαλαθον ou ἀλαθον, qui se trouve dans une autre inscription (n° 2358), je ne saurais l'expliquer. J'ai noté sur mon carnet que la lecture du texte était certaine.

XXVIII.

'AÏN-MOUSA.

2295.

Copie de l'auteur. — Aux sources d'Aïn-Mousa, à un quart d'heure d'El-Kefr; sous la voûte qui recouvre une des sources. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4627.

Ἐκ φιλοτιμίας Ἰσακίου χρυσοχ(όου).

On a écrit χρυσοχ au lieu de χρυσοχ. Sur les χρυσοχόοι, voyez les notes des n°s 1916, 2602.

Cet orfèvre était sans doute un Juif; et c'est peut-être en souvenir de son bienfait que la source porte le nom de fontaine de Moïse.

XXIX.

QASR-EL-BIR.

2095 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 195. — Dans les ruines d'un temple, situé à quatre cents pieds au-dessous du sommet de la montagne appelée *Qleib-Haourân* (cœur du Haourân); l'endroit est appelé *Qasr-el-Bir* (château de la fontaine) à cause d'une grande citerne creusée dans le roc, qui se trouve auprès des ruines. L'inscription n'est qu'un fragment.

Ὁ δεῖνα] Ἀσγάρο(υ) τοῦ τὸν τόπον [ἀφιέρωσ]εν? ἐν ἔτ(ε)ι υις'.

Inscription de l'année 520.

XXX.

EL-'AFINÉ.

2296-2297.

Copie de l'auteur. — Le n° 2296 est sur le toit d'une maison, et le n° 2297 dans l'escalier d'une autre maison. Les deux inscriptions sont pareilles et se complètent réciproquement.

Ἐπερ σωτηρίας καὶ ὑγι(ε)ας αὐτοκράτορος Νερούα Τραϊανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ, ἀγωγῆς ὑδάτων εἰσφερομένων εἰς Κάνατα ἐκ προνοίας Κορνηλίου Πάλμα πρεσβ(ευτοῦ) Σεβ(αστοῦ) ἀντιστρ(ατήγου).

Cette inscription est le premier monument épigraphique relatif à Cornelius Palma qu'on ait découvert en Syrie ou même ailleurs; car son nom n'est mentionné que dans un petit nombre de dates consulaires, où il figure comme l'un des éponymes des années 99 et 109. On ne sait rien de sa carrière avant son premier consulat en 99; il succéda à Julius Quadratus comme légat de Syrie dans le courant de l'année 104 et quitta cette province dans le courant de 108, pour aller à Rome entrer en charge comme consul pour la seconde fois, le 1^{er} janvier 109. Pendant sa légation de Syrie, il fit la conquête de Pétra et des États nabatéens et les réduisit en province romaine, sous le nom de province d'Arabie; ces faits ne sont mentionnés que par Dion Cassius (LXVIII, 14). Nous avons vu que l'ère de la nouvelle province commence le 22 mars 106, ce qui fixe l'époque de la conquête. Palma est aussi mentionné dans un fragment d'inscription monumentale découvert à Soueida (n° 2305). Pour le reste de sa carrière, voyez le Mémoire à la fin du volume.

Il ne faut pas confondre l'endroit appelé Κάνατα dans notre inscription avec la ville bien connue de Κανάθα, dont nous étudierons plus loin les nombreux monuments. Il s'agit ici d'une localité de la plaine du *Haourân*, appelée *Kerak*, où M. Wetzstein a découvert plusieurs inscriptions, une notamment ainsi conçue: Δὲ μεγίστω Κορνηλιῶν ὁ [δῆμος]; voyez n° 2412 d. Si on examine la carte, on voit qu'aucun obstacle naturel ne s'oppose à ce que les eaux des sources nombreuses qui avoisinent *El-Afiné* soient dirigées sur *Kerak* en suivant les dernières pentes du *Djebel-Haourân*; il n'y a qu'un petit ravin à traverser. Il est presque inutile d'ajouter que Kanatha est situé plus haut dans la montagne qu'*El-Afiné*, et se trouve d'ailleurs abondamment pourvu d'eau. Nos deux inscriptions sont gravées sur des stèles ou bornes, qui étaient sans doute placées de distance en distance le long du conduit, pour en indiquer le tracé; nous trouverons plus loin (n° 2301) un autre exemple d'une stèle semblable à celles-ci.

On ne connaît pas le nom ancien d'*El-Afiné*; il est toutefois digne de remarque que, dans un passage de la Genèse (XIV, 5) où il est question d'Astaroth Karnaim, la version samaritaine du pentateuque porte Afinit au lieu de Astaroth; on peut conclure de ce fait que le nom d'*El-Afiné* représente probablement un

nom ancien à peu près identique. Voyez Wetzstein, *Hauran und die Trachonen*, p. 109.

XXXI.

MDJÉMIR.

2298.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, sur une pierre brisée à gauche, mais complète à droite.

Ἀγαθῆ] Τύχη

..... ἡγ]άπησαν καὶ δι' αὐτοῦ ὁ κύριος	
..... αίνει καὶ Χάστος υἱὸς καὶ Σάε-	
ρος	ἡ[ε]υτης Ἀζίζος Μασέγου
..... Σαέ]ρου ἐπίσκοπος	Σάερος Σαέρου
..... ἐπίσκο]πος	Δέλλος Βαδάρου
..... ἐπίσ]κοπος	Ἄμρος Σανάου
..... ἐπί]σκοπος	Σηάλλας Ῥαββήλου
..... ἐπίσκοπ]ος	Ῥαββήλου υἱὸς
	Θαίμος Ἀζίζου.

Il manque malheureusement au moins la moitié de l'inscription; c'est d'autant plus fâcheux qu'elle aurait probablement jeté quelque jour sur la nature des fonctions des évêques; voyez à ce sujet les notes du n° 1990.

2299.

Copie de l'auteur. — Sur la terrasse d'une maison; inscription encadrée, mais brisée en deux morceaux.

Θεοτε... [X]ΜΓ Ἡλίας

κι... ασιου μονις

Μάγ[ν]ος οἰκοδ(όμος) Διονυσι-

εὑ[ς]?... α, ἔτους υἱά, θ' ἰνδ.

L'année 411 de Bostra commence le 22 mars 516, et la neuvième indiction, le 1^{er} septembre de l'année précédente. Sur les lettres χμγ, voyez les notes du n° 2145. Le constructeur paraît avoir été originaire de Dionysias, ville de la province d'Arabie, voisine de Bostra, et probablement la même ville que Soada; voyez les notes du n° 2309.

2300.

Copie de l'auteur. — Dans une maison, en grandes lettres; pierre brisée à droite.

Σίας Ταδούου μ...

ἐκτησεν, Φλ. Νόμου...

Ταδούου est probablement une erreur pour Γαδούου; ἔκτησεν est pour ἔχτισεν.

XXXII.

‘*IRÉ*’.

2300 a.

Copie de Burckhardt. — Dans le mur de la mosquée. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4623.

... ἐαυτῶ] καὶ Να[γ]αύνη? γυναικὶ καὶ υἱοῖς καὶ φίλοις [ἀ]νά-
παυμα.

Il n’y a que peu de restes d’antiquité à ‘*Iré*’; le village est habité par des Druses et des chrétiens, et il est la résidence du fameux chef druse Ismail-el-Atrasch; son frère est scheikh d’*El-Afiné*.

XXXIII.

ARRA (*RAHÁ*).

2301.

Copie de l’auteur. — Sur une pierre ou borne brisée à l’extrémité inférieure; lettres grossières.

Υπ(ἔ)ρ σω[τη]ρίας καὶ [δ]γείας αὐτοκράτορος Νερούα Τραϊανῶ Καί-
σαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ, ἀγωγὸς ὑδάτων εἰσφε[ρομ]έν[ων]
εἰς ...]ρον....

Cette pierre était une borne placée pour indiquer le tracé du conduit qui menait les eaux de la montagne à quelque village de la plaine, dont le nom est malheureusement perdu. L’inscription est exactement semblable à celles de Cornelius Palma que nous avons déjà étudiées (n° 2296), et se rapporte certainement à un travail exécuté sous son administration. L’ancien nom de *Rahá* était probablement Ἄρρα, et le village dépendait du territoire de *Soueida*, l’ancienne Soada; c’est ce qui résulte d’une inscription de cette dernière ville, où il paraît être question du même conduit d’eau qu’ici (n° 2308).

2302.

Copie de l’auteur. — Sur une pierre employée dans un tombeau moderne, et qu’on m’a dit avoir été apportée d’une ruine dans la montagne, appelée Krásché, ou quelque nom semblable. L’inscription est encadrée et bien conservée.

Αὐρ. Ἀλέξανδρος ὁ καὶ Ἄνατος Ἐβρικανῶ βουλευτῆς Βοστρηγὸς οἰκοδόμησεν.

Sur les sénateurs de Bostra, voyez les notes du n° 1907.

XXXIV.

SOADA QUÆ ET DIONYSIAS?
(*SOUEIDA*).

2303.

Copie de l’auteur. — Dans une maison attenant au temple du côté nord, fragment mutilé de tous les côtés; bonnes lettres en relief, lignes séparées par un trait.

... βασιλέων φίλων
... Γα]δοῦος υἱὸς εὐσε[βῶν] . . .
... οἰκ]οδόμησεν αὐτῶν

Ce fragment est probablement contemporain des rois Iduméens.

2304.

Copie de l’auteur. — Dans une autre maison à cent mètres du temple, fragment en grandes et belles lettres; la ligne est complète à droite.

... Ιουδαῖος

Il n’y a pas Ἰουδαῖος, comme on pourrait le supposer.

2305.

Copie de l’auteur. — Dans une maison, sur plusieurs fragments de frise employés dans la maçonnerie, et ornés de deux moultures différentes, une grande et une petite; les fragments de la ligne *a* ont la grande moulure, et ceux de la ligne *b* la petite; les lettres sont belles. Ces fragments proviennent du nymphæum que Berggren a vu encore debout, mais qui a été détruit depuis. Dans le texte épigraphique les portions entre crochets sont empruntées à la copie de Berggren, et je donne ici l’inscription tout entière avec les corrections fournies par ma copie. L’inscription devait être gravée en trois grandes lignes. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4616.

Αὐτοκράτορι Νερούα Τραϊανῶ Καίσαρι, Σεβ(αστοῦ) υἱῶ, Σεβαστῶ
Γερμανικῶ Δακικῶ τὸ τε[μένειον] καὶ τὸ νύμφαιον ἀφιέρωσεν ἡ πόλις, τὸν

ἀριγόν τῶν ὑδάτων [κατασκευάσαα], ἐπὶ Α(ύλου) [Κορηλίου Πάλμα] πρεσβ(ευτοῦ) Σεβ(αστοῦ) ἀντιστρ(ατήγου).

Nous verrons plus loin une inscription analogue à celle-ci et provenant également du nymphæum (n° 2308). On pourrait hésiter pour la restitution du nom du légat, parce que Julius Quadratus et Cornelius Palma portaient tous les deux le prénom Aulus; mais les inscriptions d'*El-Afiné* et de *Rahâ* (n°s 2296, 2301) montrent que Cornelius Palma s'occupa particulièrement du régime des eaux dans la Batanée, et pendant qu'il organisait la nouvelle province d'Arabie il dut souvent séjourner à *Soueida* ou dans les environs.

2306.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de l'église grecque actuelle, sur une plaque de marbre blanc, mutilée en haut, à gauche et en bas. L'inscription est fruste, mais bien gravée.

..... Δι[σ]μ[ε]γ[ίστ]ου ω...
 αὐτοκρ[άτορος] Καίσαρος
 Γ. Αἰλίου Ἀδριαν[οῦ] Ἀντωνίνου Σε-
 βαστοῦ τοῦ ἡμῶν κ[υρίου] καὶ Αὐρηλίου
 5 Θύηρου Καίσαρος υἱοῦ αὐτοῦ καὶ λοι-
 πῶν αὐτοῦ τέκνων καὶ σύνπαντος
 οἴκου Σεβαστοῦ καὶ τῆς ἱερωτάτης συνλιθί-
 του Ῥώμης καὶ τῆς ἡγεμονίας Ῥωμαίων,
 ἐπὶ Ἀπικίου Ἰουλιανοῦ
 10 ὑπατικοῦ διὰ γραμμᾶτων αὐτοῦ βουλῆς
 συναχθείσης περὶ πόλεως τε καὶ χώρας κα-
 οἰκιστρίας πόλεως ἰ?
]υ· πρὸς Καλ(ανδῶν) Σεπ-
 τεμβρίου Ὀλυμπίου παροι...
 15 υ ἐπὶ τω...

Le préambule de cette inscription est presque le même que celui d'une inscription de Gérasa gravée à la fin du règne d'Antonin (*Corpus inscr. gr.*, 4661). A la première ligne, la restitution du mot *μεγίστου* est à peu près certaine, mais il peut se rapporter à une divinité ou à l'empereur. Apicius Julianus doit être le légat impérial de Syrie; car le nom de ce fonctionnaire devait avoir sa place dans un préambule aussi développé; Julianus n'est pas mentionné ailleurs, que je sache, mais il y a sous le règne d'Antonin une lacune considérable dans la série des gouverneurs de Syrie, et jusqu'à preuve du contraire je crois qu'il faut y admettre Julianus; voyez le Mémoire à la fin du volume. L'inscription suivante, qui paraît faire partie du même document que celle-ci, est datée de l'an 149, et fournit une indication approximative pour l'époque du gouvernement de Julianus.

2307.

Copie de l'auteur. — Dans le mur méridional de la même église, pierre et lettres pareilles à celles de l'inscription précédente. Le marbre est mutilé en haut, à gauche et en bas; l'inscription est fruste et difficile à lire; il y a beaucoup de lettres liées.

.....
 συλεεν συνεχώρησα

EXPLICATION DES INSCRIPTIONS, T. III.

..... Σ[οαδε]η[ν]εῖς καὶ ..

 5 βεβαι-
 νας χάριν τῶν παρη-

 εὐμενῶς
 ησαμένων θε-
 10 Δωσιθέου
 Ἰμ[μ]οθέου ἀλει
 Κλαυδίου Κρίσ-
 που] ἐ[μ]ενος καὶ ἐπὶ ὑ-
 καὶ γράμματι ..
 15 δόγ]μα.
 Ἐπὶ ὑπάτων Σεβ[ασ]τοῦ Σεπτιμίου Ὀρ-
 φίου καὶ Κοίντου Σ[ο]σίου Πρείσκου,
 ὁ δεῖνα] ν τῶν ἐν Κανά-
 θοις] ἀρχ(ουσι) βου[λ]ῆς χαίρειν.....

Il est bien fâcheux que ce texte soit tellement mutilé; car il paraît contenir une lettre ou une décision impériale (*συνεχώρησα*) relative à quelque cérémonie qui intéressait les villes de Soada (l. 3) et de Kanatha (l. 18), et nous verrons plus loin (n° 2370) que les habitants de Soada célébraient tous les ans une fête dans un sanctuaire qui dépendait du territoire de Kanatha. A la ligne 2, il faut peut-être restituer le mot *ἄσυλον* ou *ἀσυλίαν*.

Cette inscription fait partie de la même série de documents que la précédente; les lettres sont les mêmes dans les deux textes, et la date consulaire correspond à l'année 149, c'est-à-dire au milieu du règne d'Antonin le Pieux.

Le nom ancien de la ville se trouve à la troisième ligne; mais il eût été difficile de le reconnaître, s'il ne nous était donné par un autre texte parfaitement conservé, que j'ai copié près de *Qanawat* (n° 2370); ce texte est ainsi conçu: Ἡ ἐορτὴ τῶν Σοαδηνῶν ἀγεται τῷ θεῷ Λύου λ'. La ville était considérable, mais je n'en ai trouvé aucune mention dans les auteurs, et il est probable qu'elle changea de nom au troisième siècle, comme plusieurs autres villes de la province; c'est sans doute à *Soueida* qu'il faut placer la Dionysias d'Arabie, mentionnée par Hiéroclès et dans les Notices ecclésiastiques; voyez les notes du n° 2309.

2308.

Copie de l'auteur. — Dans la cave de la maison où se trouve le n° 2305; inscription encadrée et bien conservée. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 126; *Transact. Roy. Soc. Lit.*, V, p. 247.

Ἔτους ἡ' κυρίου Καίσαρος Μ. [Κομ]οδου Ἀντωνίνου, ἐπὶ Δομιτίου Δέξτρου ὑπατικοῦ, ἡ πόλις τοὺς ἀπὸ τῶν πηγῶν ἀγωγούς Ἄρρων, Κανάθων, Ἀφετάθων, Ὀρσοῦων, ἐπεσκεύασεν καὶ κατασκεύασεν, καὶ τὸν ναὸν τῆς Ἀθηνᾶς ἐν Ἄρροις σὺν τοῖς ἀγάλμασιν ἀνέστησε, ἐπισκοπούσης φυλῆς Σομαθητῶν.

Le nom de Commode a été soigneusement martelé. La huitième année du règne de ce prince commence le 17 mars 187, si on compte à partir de la mort de Marc-Aurèle; mais il avait été associé à l'empire avec le titre d'Auguste, dès l'année 177. C. Domitius Dexter est un nouveau nom à ajouter à la liste des

67

légats de Syrie; on ne connaît pas la date de son premier consulat, qui fut un consulat *suffectus*, mais il fut consul pour la deuxième fois en 196, et plus tard *praefectus urbi* sous Septime Sévère; voyez le Mémoire à la fin du volume.

Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer (n° 2305), cette inscription provient du nymphæum, et se rapporte aux conduits destinés à amener les eaux de différentes sources des environs, soit dans la ville même, soit dans ses dépendances. Arra, où il y avait un temple d'Athéné, était probablement situé sur l'emplacement du village actuel de *Rahâ* (voyez n° 2304). Orsona doit être le nom ancien du petit village de *Resâs*, situé à peu de distance de *Soueïda*. Quant à Aphéthatha et Kænatha, qu'il ne faut pas confondre avec la ville de Kanatha, on les retrouverait peut-être dans les noms modernes de quelques-unes des sources des environs de *Soueïda*; car dans le Haourân la plupart des noms anciens se sont conservés presque sans altération.

Le culte d'Athéné était fort répandu dans la Batanée; voyez n° 2203, a.

Le nom de la tribu des *Σουαϊθηνοί* ressemble singulièrement au nom de la tribu appelée Bénou-Samaydâ par les auteurs arabes, tribu qui fournit des princes aux Arabes de la Syrie. « Suivant ces auteurs, dit M. Caussin de Perceval, les Romains, maîtres de la Syrie et de la Mésopotamie, voulant former entre eux et les Parthes un État intermédiaire qui leur servît de rempart pour arrêter les incursions de ces ennemis constants de l'empire, donnèrent à Odheyra, descendant de Samaydâ, le premier chef des Arabes de Syrie dont le nom ait acquis de la célébrité, la souveraineté de la Syrie orientale et d'une portion de la Mésopotamie; souveraineté, ou, plus exactement, phylarchie, qu'Odheyra et ses successeurs exercèrent comme alliés et sous le patronage des Romains. D'après le nombre des descendants et successeurs d'Odheyra, dont le dernier était contemporain de Djodhayma, roi des Arabes de l'Irak, je présume qu'Odheyra avait dû commencer à régner vers l'an 163, c'est-à-dire au temps de Marc-Aurèle. Les auteurs arabes ne signalent qu'une ligne de descendants d'Odheyra, Bénou-Odheyra, formée par trois princes qui régnèrent successivement après lui, Hassân, Zharîb et Amr. » (*Hist. des Arabes*, II, p. 191, 192). M. Caussin de Perceval est d'avis que l'Odheyra des écrivains arabes n'est autre que l'Odeynath des inscriptions de Palmyre, l'aïeul de l'époux de Zénobie; mais, d'un côté, les auteurs arabes eux-mêmes ne font aucune allusion aux grands événements du règne d'Odeynath, et ne connaissent même pas son existence (*Histoire des Arabes*, II, p. 197), et, de l'autre, les inscriptions nouvellement découvertes à Palmyre nous fournissent des renseignements précis sur sa généalogie, et prouvent que sa famille n'avait rien de commun avec les Bénou-Samaydâ; voyez à ce sujet les observations de M. de Vogüé, *Inscr. Palmyr.*, p. 35, et mes notes au n° 2621. Il doit néanmoins y avoir un fonds de vérité dans les traditions arabes relatives à Odheyra et aux Bénou-Samaydâ, et il me semble que les inscriptions de *Soueïda* jettent quelque jour sur la question. En effet, non-seulement nous y trouvons une tribu *Σουαϊθηνοῦν*, mais le monument le plus remarquable qu'on y voit est un magnifique tombeau, unique dans son genre dans tout le Haourân, construit par Odeynath, fils d'Annélus, pour son épouse Khamraté (voyez n° 2320, et Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. I). Ce tombeau date au plus tard du premier siècle de l'ère chrétienne, et doit être con-

temporain du règne des Agrippa, époque de tranquillité et de prospérité pour la Batanée; rien ne s'oppose à ce qu'il soit un peu plus ancien; cependant je ne le crois pas, parce qu'on ne trouve dans le pays aucun édifice antérieur aux rois Iduméens (voyez les notes du n° 2329). La date approximative que les auteurs arabes assignent à leur Odheyra n'a pas de valeur historique, et ce personnage peut avoir vécu au premier siècle tout aussi bien qu'au second, de sorte que je serais assez disposé à l'identifier avec l'Odeynath de *Soueïda*. J'ajouterai que dans les inscriptions bilingues de Palmyre le mot *φυλή* est rendu par *בני*, *beni*, ce qui montre que, même dans les villes, les tribus syriennes avaient le caractère de la tribu arabe, la descendance vraie ou supposée d'un ancêtre commun; ainsi *φυλή Σουαϊθηνοῦν* est bien la traduction de *Bénou-Samaydâ*; voyez, à ce sujet, M. de Vogüé, *Inscr. Palmyr.*, p. 37. Sur les autres ethnarques ou stratèges des nomades, mentionnés dans les inscriptions, voyez les nos 2196, 2236.

2309.

Copie de l'auteur. — Dans une maison adossée à la mosquée, sur une pierre qui formait le linteau d'une des portes de la mosquée. Les lettres qui manquent ont été martelées. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4617.

Ἐτους ι' [τοῦ ἡμῶν] κυρίου Αυτοκράτορος [Μ. Αδρηλίου Σευήρου Ἀλεξάνδρου Σεβαστοῦ], ὑπατεύοντος Ἰουλίου Σατορνεῖνου, ἡ πόλις τὸ κτίσμα τῶν ἐργαστηρίων καὶ παντὶ κόσμῳ κα[τασκευάσεν], ἐπισκοποῦντων βουλευτῶν φυλῆς Βιταϊνηνοῦν, προνοία κυρίου κτίστου Διονύσου.

La copie de Buckingham porte ETOYCE, mais il n'y a sur la pierre que ETOYCI; la lacune qui suit est de sept ou huit lettres.

Le nom martelé doit être celui de Sévère-Alexandre. En effet, parmi les empereurs du second et du troisième siècle dont les noms ont été effacés sur les monuments, il n'y a que Commode et Sévère-Alexandre, dont les règnes aient duré dix ans, et il ne peut être question de Commode, parce que pendant les dernières années de son règne la légation de Syrie fut occupée successivement par Domitius Dexter, Asellius Æmilianus et Pescennius Niger (voyez nos 2308, 2213). Nous avons déjà rencontré à Eïtha un monument sur lequel le nom de Sévère-Alexandre avait été martelé (n° 2114).

Saturninus était légat de Syrie; il est mentionné dans une inscription de Phæna (n° 2524), et dans une autre inscription de *Soueïda* (n° 2309, a) il porte le titre de *ὑπατικός*, qui était souvent appliqué aux légats consulaires de la province (voyez les notes du n° 2212). De même que le mot *ὑπατικός* est employé comme synonyme de *légal consulaire*, le mot *ὑπατεύω*, qui régulièrement signifie « être consul », a ici le sens « être *ὑπατικός*, remplir les fonctions de *ὑπατικός*, être légat consulaire ». La leçon *ἀνθυπατεύοντος*, proposée par Franz, est inadmissible, parce que, sous l'empire, il n'y eut jamais de proconsuls en Syrie, cette province ayant constamment été une province de l'empereur et non du sénat. On ne peut non plus prendre le mot dans son sens ordinaire d'être consul, parce qu'il est presque sans exemple que dans une inscription monumentale de cette époque on n'ait nommé qu'un seul consul, et parce qu'aucun des consuls ordinaires du temps de Sévère-Alexandre n'a porté le nom de Saturni-

nus. Il faut donc accepter l'emploi de *ὕπατεύω* dans le sens de *ἡγεμονεύω*, bien que ce soit une anomalie, dont je ne connais qu'un seul autre exemple, celui de l'inscription gravée sur un poids, originaire de quelque ville grecque, mais dont on ne connaît pas la provenance exacte. La légende, *ὕπατεύοντος Τ. Ίου. Κλατίου Σεουήρου*... *Ἰταλικὸν διδασκάλον*, après avoir été interprétée de diverses manières, a enfin été expliquée par Borghesi, qui cite à ce propos l'inscription de *Soueida* (*Corpus Inscr. Gr.* 8544; *Annali Instit. Archeol.* 1856, p. 51). Sur Saturninus, voyez le Mémoire à la fin du volume.

La tribu des *Βιταιηνοί* est mentionnée dans une autre inscription (n° 2310); on voit qu'il y avait des *βουλευταί* choisis dans chaque tribu. A la fin il y a *Διονύσου* et non *Διονυσίου*; Dionysus était regardé comme le fondateur de la ville, et c'est sous son inspiration, manifestée sans doute dans un songe ou par quelque prodige, que l'édifice avait été construit. J'ai déjà fait remarquer que, malgré son importance, Soada n'est mentionnée par aucun auteur, et j'en concluais que la ville avait changé de nom vers le troisième siècle, comme plusieurs autres villes de la province. Il me semble que les mots *κτίστης Διονύσος* fournissent la solution de la difficulté, et que Soada n'est autre que la ville de Dionysias, mentionnée par Hiéroclès et Damascius (*apud Photium*, cod. 242, p. 347, éd. Bekker) et dans les Notices ecclésiastiques parmi les villes de la province d'Arabie. L'inscription n° 2327 montre que Soada était une ville épiscopale. J'avais pensé d'abord que Salkhad pouvait avoir quelques droits au nom de Dionysias (voyez les notes du n° 1989); mais je crois maintenant qu'il faut donner la préférence à Soada. Un personnage originaire de Dionysias paraît être mentionné au n° 2299.

2309 a.

Copie de Buckingham. — Dans la mosquée, sur une pierre brisée. Je n'ai pas retrouvé ce fragment. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4618 b.

Σα[τ]ρ[ο]ρναίνου ὑπ[α]τι[σ]κοῦ.

Voyez les notes du n° 2309.

2310.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre, dans une maison au midi de la mosquée. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 125.

Ἡ πόλις, ἐπισκοπούσης φυλῆς Βιταιηνοῦν.

Cette tribu est mentionnée au n° 2309.

2311.

Copie de l'auteur. — Dans une maison près de la mosquée; inscription encadrée et très-bien conservée.

Ὑπὲρ ὀνηναρίων ἑκατὸν λήμψεται ὁ μισθωτῆς ὄβολον ἓνα ἀργυρικόν.

Le sigle employé est celui du denier ✱, et non celui de la drachme Ζ. *Μισθωτῆς* peut signifier « un serviteur à gages » ou « un locataire ». Je ne sais pas quelle monnaie on entend par *ὄβολος ἀργυρικός*.

2312.

Copie de l'auteur. — Près de la grande église, du côté sud. Lettres grossières.

..... αἴθρος Μ. . .
 ἱερὸς Δυσάρου θε[οῦ]
 ἀνικήτου
 ἀνέστη]σεν.

Sur le dieu Dusarès, voyez les notes du 2023. L'épithète *ἀνικήτου* est aussi appliquée au dieu Ἡλῖος (n° 2392).

2313.

Copie de l'auteur. — Dans une maison à l'est du village; stèle sur laquelle est sculptée une tête radiée, mais sans cornes; l'inscription est gravée au-dessous de la tête.

Ἄμμων νεκρῶ.

Nous verrons plus loin une inscription funéraire de *Steim* qui se termine par les mots *Ἄμμων ζήτω* (n° 2382).

2314.

Copie de l'auteur. — Dans le liwân du scheikh. Stèle sur laquelle est sculpté un buste, la main sur la poitrine; au-dessus un aigle, les ailes éployées et les pattes posées sur la tête du personnage. Sur la face opposée, il y a un autre buste sans aigle. L'inscription est gravée sur trois côtés de l'arête de la moulure. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4617.

Θαίμος Ἀζίζω ἐπο(τρ)σα.

Ἀζίζος était une divinité syrienne adorée à Edesse : *Οἱ τὴν Ἐδεσσαν οἰκούντες, ἱερὸν ἐξ αἰῶνος ἡλίου χώριον, Μόνιμον αὐτῶ καὶ Ἀζίζον συγκαθιδρύουσιν. Αἰνέττεσθαι φησὶν Ἰάμβλιχος ὡς ὁ Μόνιμος μὲν Ἐρωῆς εἶη, Ἀζίζος δὲ Ἄρης, ἡλίου πάτερδοι* (Julian., *Oratio 4*, p. 150, éd. Spanheim). On a trouvé en Dacie plusieurs inscriptions votives, *Deo Azizo bono puero, Bono deo puero phosphoro, Deo bono phosphoro Apollini Pythio* (Orelli, 4986, 1934 à 1938), qui montrent que Azizus doit être plutôt assimilé à Apollon qu'à Arès, ce qui est d'accord avec l'expression *ἡλίου πάτερδοι*. La racine du mot est *ἰττ*, *validus, potens fuit*. On peut aussi rapprocher cette divinité du Ζεὺς Ἄσειος adoré à Laodicée de Phrygie; voyez *Revue numismatique*, 1851, p. 175, et les observations de M. de Vogüé, *Journal asiatique*, VI^e série, t. X, p. 159.

2315.

Copie de l'auteur. — Sur la face intérieure de l'entablement du péristyle du temple; grandes lettres.

Χαῖρε κύριε.

Invocation adressée à la divinité adorée dans le temple; nous verrons plus loin une invocation semblable adressée au dieu Ἡλῖος (n° 2398).

2316.

Copie de l'auteur. — Au sud de la grande église, dans le mur extérieur méridional d'un grand édifice; l'inscription est complète à droite.

Λούκιον Ἄννιον Ὀνορᾶτον
 ἔπαρχον εἰληῆς
 ἡ πόλις.

Annius Honoratus est sans doute le père ou le fils de ce L. Annus Italicus Honoratus, légat de la Mésie Inférieure sous Sévère-Alexandre, dont le *cursus honorum* a été trouvé récemment à Kustendjé par M. Ernest Desjardins (*Annal. Instit. archéol.*, 1868, p. 97). On sait par une autre inscription qu'il avait deux fils appelés Italicus et Honoratus (*Gruter*, 5, 3). Le nom de l'aile de cavalerie, dont Honoratus était préfet, n'a pas été conservé.

2316 a.

Copie de Burchardt. — Sur une pierre retournée et encastrée dans le mur intérieur d'un édifice, situé à gauche dans la rue qui descend du nymphæum. — Je n'ai pas retrouvé cette inscription. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4618, et *Add.*, p. 1182.

.. Α]λ[λ. Ἰ]ουλιανῶ α
 ισχ? Ἀλεξανδρίῳ? δε[κ]ά[νδ]-
 ρ[ω] ἀνδρῶν πράγμα-
 τ[α] δι[κ]αζόντων, χε[ι]-
 λι[τ]άρχῳ λεγιῶνος
 τεσσαρεσκαιδεκά-
 της Γεμίν[η]ς

Cette inscription a certainement été mal copiée, et la restitution proposée par Franz n'est guère admissible. Les mots contenus entre le nom propre et *χειλάρχῳ* ne peuvent être que la désignation des autres fonctions remplies par Julianus; je soupçonne qu'il y avait sur la pierre la formule *δέκαεδρος τῶν τὰ πράγματα δικαζόντων*, ou quelque autre formule semblable correspondant au latin *decemvir stlitibus judicandis*; voyez *Corpus inscr. gr.*, 4029. Avant de devenir tribun d'une légion, un jeune Romain passait toujours par une des fonctions du vigintivirat, comme le décemvirat judiciaire ou le triumvirat monétaire.

2317.

Copie de l'auteur. — Au nord de la grande église; fragment d'inscription encadrée.

Ἀδρη. Μάξιμος Ἀλε-
 ξανδρεῦ[ς] τὸν δεῖνα . . .
 μου τὸν καὶ
 ἐν πάσαις π[ο]λιτείας
 διαπρέψαν[τα]
 χοποῖόν

2318.

Copie de l'auteur. — Dans une cour, fragment dans le foyer d'une cheminée; l'inscription est complète en bas.

Fragment dont on ne peut rien tirer.

2319.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour; fragment d'inscription encadrée; grandes lettres.

Fragment insignifiant.

2320.

Copie de l'auteur. — Sur la face nord du grand tombeau carré à l'ouest du village; grandes belles lettres. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4620.

Ὁδαίνατος Ἀννίλου ἠκοδόμησεν τὴν στήλην Χαμράτη τῇ αὐτοῦ γυναικί.

Cette inscription est une des plus anciennes, sinon la plus ancienne, que j'aie rencontrée dans le Haourân. L'iota souscrit se trouve dans les mots *ἠκοδόμησεν* et *τῇ*, et la forme des lettres indique le premier siècle avant ou après notre ère; je croirais cependant que le monument appartient à l'époque d'Hérode plutôt qu'à l'époque antérieure; voyez à ce sujet les notes du n° 2329. Ce tombeau, l'un des édifices les plus curieux du Haourân, est figuré dans *l'Architecture de la Syrie centrale* de M. de Vogüé, pl. I. Sur Odeynath, voyez les notes du n° 2308.

Il y a sur la face orientale du monument une inscription araméenne qui est la traduction du grec; voyez M. de Vogüé, *Inscr. du Haourân*, n° 4.

2321.

Copie de l'auteur. — Sur un rocher au sud-est du village. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4622.

Χαίρε καλή, πιασῶν προφερεστάτη εἶνεκε πάντων,
 σεμνοτάτη συνόμενε, καλῶν ὑπόδειγμα φιλόδρων,
 Φλάουια, τῶν Χαρίτω[ν] τοῦνομα κτησαμένη·
 εἰκόνας σῆς ἀρετῆς παιδάς γαμέτη προλιποῦσα,
 οὐκ ἔφθης μετὰ τοῖσι πάτρων φιλό[υ]ς τε συναίμο[υ]ς
 Ἀντιόχειν ἰδεῖν γενέτην θ' ἄμα τὸν σε ποθοῦντα.
 Ἐτῶν κθ', μην(ῶν) ε'.

Plusieurs des lettres sont liées ensemble d'une façon assez insolite, ce qui, joint à la surface rugueuse de la pierre, rend la lecture assez difficile. J'ai donné le texte épigraphique tel que je l'ai copié. Le nom de la femme était Flavia Charis et elle était originaire d'Antioche.

2322.

Copie de l'auteur. — Dans l'intérieur d'une maison, au-dessus de la porte; inscription encadrée et bien conservée.

Ἦπνος ἔχει σε, μάκαρ, πολυήρατε, διε Σαθινέ,
καὶ ζῆς ὡς ἤριος, καὶ νέκυς οὐκ ἐγένου·
εὐδεις δ' ὡς ἔτι ζῶν ὑπὸ δένδροισι σοῖς ἐνὶ τύμβ[οις].
ψυχὰὶ γὰρ ζῶσιν τῶν ἄγαν εὐσεβῶν

Εὐσεβῶν est pour εὐσεβίων.

2323.

Copie de l'auteur. — Fragment dans un bel encadrement.

Θεόδωρος βός.
Ἄμδῆ Μαυδάου γυνή. Ἄθαβ. . . .
Θεοδώρου Διονίκα[ο].

2324.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison; pierre brisée à gauche.

..... ζῶν κ-
..... τοῖς ἀκολού-
θοις καὶ ἡ χάρις
..... ἀ]ρσενος; ε-

2325.

Copie de l'auteur. — Dans une maison à l'ouest de la grande église; inscription encadrée, mais brisée à droite.

Ἔστι καὶ
ὡς ἀπεδ.
μνημα γὰρ α.
ἤγαγεν ἐς γλυκερόν

Fragment d'une épitaphe métrique.

2326.

Copie de l'auteur. — Dans les décombres, près de la porte occidentale de la ville ancienne; inscription fruste.

Fragment où on distingue les mots: *leg. III*, *Aug.*, et la formule, *v. s. l. m.*

2327.

Copie de l'auteur. — Dans une maison à l'ouest de la mosquée. L'inscription est bien conservée.

Ἐπὶ τοῦ] ὀσιωτ[άτου] Ἡέτρον ἐπισκ[όπου] κτιζεται ὁ ξενεὼν τοῦ ἁγίου Θεοδώρου.

Le mot *ξενοδοχεῖον* est plus usité que *ξενεὼν*; cependant nous trouverons dans un autre texte la forme *ξενίων* (n° 2524); voyez aussi n° 638. Sur saint Théodore, voyez les notes du n° 2159. Cette inscription prouve que Soada était une ville épiscopale, probablement Dionysias; voyez les notes du n° 2309.

2328.

Copie de l'auteur. — Dans la même maison que la précédente. Lettres grossières; l'inscription est complète.

+ Ἐκ προσφθρας Μαγίστου ἐνδοξ[οτάτου] κό[μητος]? +

Megistus doit être un nom propre; quant aux lettres ΚΟ, suivies de deux signes d'abréviation, elles ne peuvent guère indiquer que le mot *κόμης*.

XXXV.

KANATHA (QANAWÁT).

2329.

Copie de l'auteur. — Sur deux assises séparées et employées dans la construction d'un édifice, qui paraît avoir été une église. Cet édifice se trouve à droite de la voie pavée antique qui monte vers le bâtiment, que les habitants appellent le *médressé*. Les lettres sont belles; celles des deux premières lignes sont plus grandes que les autres. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 295, nos 23, 24.

a. Βασιλεὺς Ἀγρίππας φιλόκκισαρ [καὶ φιλορώ-
μαιος λέγει·
..... θηριώδους καταστάσεω]ς

b. οὐκ οἶδ' ἔπος μέχρι νῦν λαθόντες καὶ
ἐν πολλοῖς τῆς χώ]ρας μέρεσιν ἐνφωλεύσαντες
..... εἴργεν ἢ μηδ' ἔλιως ποτὲ γ.
.....

L'édit dont il ne reste que ces fragments émane d'un des deux Agrippa; mais comme ils ont porté tous les deux les mêmes titres, rien n'indique auquel des deux il faut l'attribuer; voyez les notes du n° 2365. Toutefois l'objet et la teneur de l'édit font plutôt supposer qu'il remonte au règne du premier Agrippa. Sur la formule *λέγει*, voyez les notes du n° 535, p. 148.

Ces deux fragments se font évidemment suite et forment le milieu d'un texte qui se prolongeait à droite et à gauche sur d'autres assises; il est probable que celles qui portaient le reste de l'inscription ont été employées dans le même édifice, qui est construit tout entier avec des matériaux antiques; mais, malgré mes recherches, je n'en ai pas retrouvé d'autres.

Il est extrêmement regrettable qu'une si faible partie de ce document nous soit connue; car il en reste assez pour montrer de quelle importance il était pour l'histoire de la Batanée. Le roi Agrippa paraît reprocher aux habitants de la province d'avoir vécu jusqu'alors comme des bêtes fauves dans des ta-

nières (ἐνφωλεύσαντες), et il les invitait sans doute à bâtir des maisons et à quitter leur ancien genre de vie. Ces reproches étaient bien mérités; car les auteurs contemporains nous ont laissé des détails circonstanciés sur les mœurs des populations de ces pays, notamment de la Trachonite et de la Décapole. Les tribus adonnées au brigandage vivaient dans des cavernes à entrées étroites, mais fort larges à l'intérieur, où hommes et bestiaux trouvaient place, où on avait des magasins et de l'eau, et où on pouvait soutenir une attaque de quelque durée (ἐν σπηλαίοις μετὰ πάντων τῶν οἰκείων ἐφώλευον, Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 13, 5; οὐδὲ βράδιον ἦν ἐπισχεῖν τοὺς περὶ τὸν Τράχωνα, ἐν ἔθει τὸ ληστεύειν πεποιθμένους, καὶ βίον οὐκ ἄλλοθεν ἔχοντας· οὔτε γὰρ πόλις αὐτοῖς, οὔτε κτήσις ἀγρῶν ὑπῆρχε, ὑποφυγαὶ δὲ κατὰ τῆς γῆς καὶ σπηλαία, καὶ κοινὴ μετὰ τῶν βοσκημάτων δίαιτα. Μεμηγάνηται δὲ καὶ συναγωγὰς ὑδάτων καὶ προπαρασκευαῖς σιτίων, καὶ δύνανται πλείστον εἰς ἀφανοῦς ἀντέχειν. Αἴ γε μὴν εἰσοδοὶ στεναὶ καὶ καθ' ἓνα παρερχομένων, τὰ δ' ἔνδον ἀπίστως μεγάλα, καὶ πρὸς εὐρυχωρίαν ἐξειργασμένα· τὸ δ' ὑπὲρ τὰς οἰκίσεις ἔδαφος οὐχ ὑψηλόν, ἀλλ' ὡς ἐπιπέδου, *ibid.*, XV, 10, 1; cf. XVI, 9, 1; *Strab.*, XVI, 2, 20). M. Wetzstein a constaté l'existence de ces habitations souterraines sur plusieurs points du Haourân et des districts voisins, notamment à *El-Adjeïta*, et à *Schibikké*, sur le versant oriental du *Djebel-Haourân*, et à *Dér'ât*, l'ancienne Adraa; voyez *Hauran und die Trachonen*, p. 44-48. Moi-même j'en ai visité plusieurs dans le *Djebel-Haourân* et dans le *Ledja*, notamment à *Dama*, où il existe de vastes excavations souterraines; les Druses m'ont souvent assuré qu'il en existait de tous les côtés, mais qu'en général elles ne sont connues que des Arabes du *Ledja*, pillards invétérés qui conservent précieusement la tradition de leurs ancêtres du temps de Zénodore; elles leur servent de magasins et de citernes.

Les passages de Josèphe que nous avons cités sont le meilleur commentaire de l'édit du roi Agrippa; les habitants de la Batanée, l'état social était un peu plus avancé à cause de la fertilité de certaines parties du sol; mais là non plus il n'y avait que des villages, et la grande majorité de la population devait être nomade. Aussi, malgré les recherches prolongées et minutieuses que j'ai faites pendant un séjour de cinq mois dans le pays, je n'ai pu découvrir aucun monument antérieur au règne d'Hérode. Il y a sans doute des habitations grossièrement construites en pierres brutes, des cavernes fermées par une devanture en pierres sèches, qui peuvent être de toutes les époques, et dont quelques-unes sont peut-être fort anciennes, mais, je le répète, il n'y a pas trace de civilisation régulière, de temples, d'édifices publics avant le règne d'Hérode. Même de cette époque, il n'y a que très-peu de monuments; l'immense majorité des constructions publiques ou privées du Haourân appartient aux siècles de la domination romaine, depuis Trajan jusqu'à Justinien; il suffit de parcourir ce recueil pour s'en assurer, et tous les voyageurs qui ont vu le pays ont été frappés de l'homogénéité des édifices qui le couvrent; partout on retrouve les mêmes procédés de construction, les mêmes moulures, les mêmes ornements. Le Haourân n'a jamais joui que d'une seule période de tranquillité et de bon gouvernement, c'est celle qui embrasse les siècles prospères de l'empire romain; après, comme avant, il a été habité par des races plus ou moins nomades et à moitié barbares.

On suppose généralement que Kanatha est l'ancienne localité

appelée Kénath, קנא, dans la Bible; j'avoue que je conserve quelques doutes à ce sujet; car l'identité des noms n'est pas une preuve décisive dans un pays où le même nom est souvent porté par plusieurs localités assez éloignées l'une de l'autre. Dans plusieurs passages de la Bible, les auteurs sacrés sont d'accord pour assigner à la demi-tribu de Manassé une partie du district de Galaad et le royaume de Basan; Makir, fils de Manassé, eut Galaad, et Jair, un autre de ses fils, eut la contrée d'Argob, jusqu'à la frontière des Guésuriens et des Mahacathiens (*Nombres*, XXXII, 39-41; *Deutéron.*, III, 13-15; *Josué*, XII, 5-6; XIII, 7-11; *I Chron.*, V, 23). Kénath n'est mentionné que dans deux passages (*Nombres*, XXXII, 42; *I Chron.*, II, 22, 23); dans le premier, après avoir indiqué les parts de Makir et de Jaïr, l'écrivain sacré ajoute: «Et Nobah s'en alla, et prit Kénath avec les villes de son ressort et l'appela Nobah, de son nom.» Nobah était sans doute un autre descendant de Manassé, bien que ce ne soit pas dit expressément. Le récit du livre des Chroniques est un peu différent; il y est dit que «Jaïr eut vingt-trois villes au pays de Galaad, et qu'il prit sur Guésur et sur Aram les bourgades de Jaïr, et Kénath avec les villes de son ressort, qui sont soixante villes.» Le nom de Kénath ne se trouve pas ailleurs dans la Bible, mais il est question de Nobah au livre des Juges, dans le récit de la campagne de Gédéon contre les Madianites qui avaient franchi le Jourdain et étaient entrés en Palestine. Gédéon met l'ennemi en fuite, traverse le Jourdain à sa suite, et après avoir passé par Succoth et Pénuel «il monte par le chemin de ceux qui habitent dans les tentes, du côté oriental de Nobah et de Jogbéha», et surprend les Madianites à Karkor; de là il revient à Succoth (*Juges*, VIII, 4-17). Succoth, Pénuel et Jogbéha sont trois localités qui appartenaient à la tribu de Gad (*Josué*, XIII, 27; *Nombres*, XXXII, 35); Succoth était dans la vallée du Jourdain en face de Scythopolis (Hieronym., *ad Gen.*, 33, 17); il est donc évident que Nobah était sur le versant oriental des montagnes de Galaad, dans la direction de Gérasa ou de Bostra, et près de la limite des territoires de Gad et de Manassé; et si, comme il y a tout lieu de le croire, la Nobah du livre des Juges est identique avec la Kénath-Nobah du livre des Nombres, rien ne nous autorise à placer Kénath dans la *Djebel-Haourân*; si, au contraire, les deux localités sont distinctes, le champ est ouvert aux conjectures, et on peut identifier Kénath, soit avec Kanatha, soit avec Kanata, ville de l'Auranite, située non loin de Bostra (voyez les notes du n° 2412, d), soit encore avec Kané, village de la tribu de Manassé, cité dans l'Onomasticon d'Eusèbe. Pour ma part, j'ai quelque peine à admettre que les Israélites aient jamais été maîtres du *Djebel-Haourân*, ni que leurs frontières aient dépassé la plaine du Haourân; voyez les notes des nos 1989, 2070, e.

Eusèbe et saint Jérôme identifiaient peut-être Kénath avec Kanatha, mais ce n'est pas sûr; voici le passage de l'Onomasticon: Κανάθ, κώμη τῆς Ἀραβίας εἰς ἔτι Καναθὰ λεγομένη, ἣν ὀνόμασε Ναβὼθ, καὶ γέγονε φυλῆς Μανασσῆ· κείται δὲ καὶ ἔτι καὶ νῦν ἐν Τραχωνίτιδι πλησίον Βόστρων. Du temps d'Eusèbe, Kanatha faisait bien partie de la province d'Arabie, mais non de la Trachonite, et d'ailleurs on s'explique difficilement comment cet auteur aurait appelé κώμη une ville assez importante, qui était le siège d'un évêché.

Quoi qu'il en soit de Kénath, la première mention certaine de Kanatha se trouve dans Josèphe à la septième année du règne d'Hérode; l'historien raconte comment les troupes de ce prince

furent battues près de Kanatha par les Arabes sous les ordres d'Athénion (*Bell. Jud.*, I, 19, 2). Il place Kanatha dans la Coelé-Syrie, ce qui ne doit pas surprendre; car les auteurs appliquent ce nom, non-seulement à la Coelé-Syrie proprement dite entre le Liban et l'Anti-Liban, mais aussi au pays damasquin et à toute la Pérée jusqu'à Philadelphie, ville dont les monnaies portent la légende Φιλαδελεῶν Κοίλης Συρίας; dans le passage parallèle des *Antiquités judaïques*, où les mêmes événements sont racontés (XV, 5, 4), les manuscrits donnent la leçon Κανάθας ou Κανὰ Κοίλης Συρίας.

Le village que Josèphe appelle Κανὰ, situé dans le même pays, et près duquel le roi de Syrie, Antiochus Dionysus, fut vaincu et tué par les Arabes, est aussi probablement Kanatha (*Antiq. jud.*, XIII, 15, 4). Il faut toujours cependant se rappeler la confusion possible entre Kanatha et Kanata.

Pline mentionne parmi les villes de la Décapole Kanatha ou Kanata (*Hist. nat.*, V, § 74); Ptolémée place aussi Kanatha dans la Décapole. Dans la table de Peutinger on trouve Chanata sur la voie qui menait de Damas à Bostra, en passant par Phæna; la voie existe encore dans bien des parties de son tracé, mais elle paraît avoir passé au bas de la montagne où est bâtie Kanatha, et n'avoir atteint cette ville que par un embranchement. Kanatha est mentionnée par Étienne de Byzance et par Hiéroclès parmi les villes de la province d'Arabie; elle figure aussi dans les Notices ecclésiastiques, et elle envoya ses évêques à plusieurs conciles.

Dans les inscriptions du Haourân l'ethnique est Καναθηνός (nos 2216, 2331, η) ou Κεναθηνός (n° 2343). Dans les manuscrits d'Hiéroclès, dans les Notices ecclésiastiques et dans les Actes du concile de Chalcédon (*Mansi*, t. VII, p. 145), le nom de la ville est écrit Κάνωθα ou Κένωθα, ce qui ne doit pas étonner si on tient compte de la prononciation particulière aux habitants du Haourân (voyez les notes du n° 1916); et il en est de même dans une inscription bilingue fort curieuse, découverte en 1862 près de Trévoux (*Mémoires Soc. Antiq. de France*, XXVIII, p. 4; *Bullet. Instit. archéol.*, 1867, p. 204), et qui est l'épithaphe d'un négociant syrien, établi à Lyon et originaire du village d'Athila, auprès de Kanatha (voyez les notes du n° 2372). Voici les portions de ce texte qui nous intéressent : Θαιμος ὁ καὶ Ἰουλιανός Σαῶδου Ἀθεκληνός, βουλευτὴς πολίτης τε Κανωθαί[ων] ἐ[παρχείας] Συρίας, *Diis Manibus Thæmi Juliani, Sati fil., Syri de vico Athelani, decurion(i) Septimiano Canatha*. Il en résulte que Kanatha faisait alors partie de la province de Syrie, et en effet ce n'est qu'après la réorganisation des provinces, vers le règne de Dioclétien, que la Batanée fut comprise dans la nouvelle province d'Arabie; jusqu'alors elle avait toujours appartenu à la Syro-Phénicie. Le mot *Septimiano* constitue une petite difficulté, car on ne peut guère l'accorder avec *municipium* sous-entendu; il vaut mieux supposer avec M. Henzen (*Bullet. loc. cil.*) qu'il y avait à Kanatha des *decuriones Septimiani*, c'est-à-dire une nouvelle catégorie de décurions, créés pour un motif que nous ignorons sous le règne de Septime-Sévère. Les inscriptions de l'Algérie nous ont fait connaître l'existence d'une cohorte appelée : *cohors prima Flavia Canathenorum* (Renier, *Inscr. Algér.*, 1534, 1535); le surnom de *Flavia* montre qu'elle fut levée avant le mort d'Agrippa II et l'annexion définitive de la Batanée à la province de Syrie.

Aucune des monnaies attribuées par Mionnet à Kanatha n'appartient à cette ville; les unes ont été frappées à Kanata (*Déca-*

pole, nos 15, 16), les autres sont mal décrites et doivent être restituées à Ascalon (*Suppl. Décapole*, n° 5); nous reviendrons plus loin sur les monnaies de Kanata; voyez les notes du n° 2412 d. Pour ma part, je n'ai jamais rencontré qu'une seule monnaie de Kanatha, dont voici la description :

ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΝΤΟ. ΚΟΜ. Tête aurée et barbue de Commode.

Ρ' ΚΑΝΑΘ. ΓΛΙΥ. Tête aurée et barbue de Zeus. Æ 5.

Les dernières lettres de la légende ne sont pas claires et je ne saurais les expliquer, mais ΚΑΝΑΘ est certain. Cette pièce fait partie de la collection de M. de Vogüé.

2330.

Copie de l'auteur. — Sur l'édifice qu'on appelle le *mèdressé* ou école; dans un encadrement. Inscription très-bien conservée. — Porter, II, p. 114. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4612.

Ἐπερ σωτηρίας Αὐτοκρ(άτορος) Τραϊανῶ Ἀδριανοῦ Καίσα(ρος) Σεβ(αστοῦ) τοῦ κυρίου, διὰ Ἀσουαδάνου Ὁσαιήλου, Θαιμοῦ Βαδάρου, Μοινίου Χλαμμέου, Σαμεάτου Γαύτου, Θαιμοῦ Δοαίου,, ἔτους ἧ', ἀγορανομῶντος Μ. Οὐλπίου Φιλίππου.

Inscription de la huitième année du règne d'Hadrien, 124-125 ap. J.-C.

Les noms propres qui manquent avant le mot *ἔτους* ont été martelés. Dans cette inscription on trouve encore la forme Ω au lieu de Ω. C'est le seul texte du *Haourân* où on rencontre la mention d'un agoranome.

2331.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre servant de seuil à une porte, près de la voie antique qui monte au *mèdressé*, et de l'inscription d'Agrippa, n° 2329.

Ἐπερ σω[τη]ρίας [Αὐτο]κρ(άτορος) Καίσα(ρος) Μ. Αἰρηλίου Ἀντωνεῖνου Σεβ(αστοῦ), ἔτ(ους) ι', ἐπι Ἀουιδίου Κασσίου πρεσβ(ευτοῦ) Σεβ(αστοῦ) [ἀντιστρατήγου]

Inscription de la dixième année du règne de Marc-Aurèle, 170 ap. J.-C.

Le légat impérial de Syrie à cette époque était Avidius Cassius, dont le nom a été martelé; voyez les notes du n° 2212.

2331 a.

Copie de Seetzen. — Près de la porte d'une cour. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4613.

Ἐπερ σωτη[ρίας τοῦ] κυρίου Κ[α]μμόδου Κ[α]ίσαρος, Καναθηνώ[ν] ἡ π[όλις] ἐκτίσιν διὰ [τιῦ] δεινοῦ βα[σι]λευτοῦ

Je n'ai pas retrouvé cette inscription, dont la copie est fort imparfaite. Il semble que le César était Commode, dont le nom

aura été martelé. Ce texte est presque le seul trouvé à *Qanawat*, qui contienne le nom de la ville; voyez le n° 2343.

2331. b.

Copie de M. Wetzstein, n° 192. — A l'intérieur de l'édifice appelé le *médresse*; dans la cuisine d'un paysan qui en habite une partie. Inscription très-mal gravée.

[Pro salute]
 J]ul. Domi[ae]
 A[ug.] matris
 d(omini) [n](ostri)
 5
 [M. A]ur. Va[ler.]
 V[a]lerianus
 7] leg(ionis) III Cyr(enaicae)
 A[n]toninia-
 10 n[ae] devot[i]s-
 s[im]us numi-
 [n]i ejus.

Après les mots *domini nostri*, il devrait y avoir *castrorum, senatus, patriæ*, comme dans d'autres inscriptions (voyez n° 1881); mais les lettres de la copie n'admettent guère cette restitution. La légion Cyrénaïque prit, comme tant d'autres, le surnom d'Antoniniana sous le règne de Caracalla; pour son histoire et ses surnoms, voyez les notes des n°s 1907, 1947, 1950.

2332.

Copie de l'auteur. — Dans le montant de la porte d'une cour, près du *Weli-Ibrahim*. La pierre est rognée des deux côtés.

Ἐπιθρωτηρίας καὶ νεῖκης κυρίου Αὐτοκρ. Καίσ. Μ.
 Ἀδρ]ηλίου [Ἀντωνινοῦ Σ]ε[βαστοῦ Εὐσεβίου Ἐδυροῦς,
 καὶ κυρίας τήτης τοῦ κυρίου [Ἰουλίης Μαισης καὶ σύμπαντος
 αὐτοῦ οἴκου τὸ ξόανον [ἢ πόλις ἀνέθηκεν.

Le nom de l'empereur a été martelé dans l'antiquité; après le mot *ξόανον*, il y a un espace vide sur la pierre.

Il s'agit ici d'Élagabale et de son aïeule Julia Mæsa, qui est souvent associée sur les monuments aux honneurs rendus à son petit-fils. Voyez *Orelli-Henzen*, 947, 5515.

2333.

Copie de l'auteur. — Au temple qui se trouve en dehors de la ville, sur le chemin d'Atil, sur la base d'une des colonnes occidentales. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4605.

. . . εβάνης Σίθρου τοῦ Τα. . γαίου [ἐκ
 τῶν ἰδίων εὐσεβῶν ἀνέθηκεν.

La première ligne est un peu mutilée aux deux extrémités; la deuxième est intacte.

2334.

Copie de l'auteur. — Sur une autre base à côté de la précédente. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4606.

. Μαλχι]αθου? ἀνάθ[ημz.

2335.

Copie de l'auteur. — Sur une autre base, à côté de la précédente. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4606.

. κ]αί φιλό[πατρις . . .
 ωραβ.

2336.

Copie de l'auteur. — Sur une autre base, à côté de la précédente. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4606.

. . . . λος] Χ]εττίσου? ἀ[νέθηκεν
 ἐκ τῶν] ἰδίων εὐσεβίας χ]αίριν.

2337.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment d'une base renversée, à côté des précédentes. L'inscription est complète à droite.

. αλος Σάλαμα-
 νου σὺν τῷ οἴ]ῳ κοινωνήσας.

2338.

Copie de l'auteur. — Sur la face horizontale d'une des assises du temple, qui est encore en place et qui porte une moulure. Les lettres n'ont pu être gravées que pendant la construction ou après la destruction de l'édifice.

Ἐουφείνη.

2339.

Copie de l'auteur. — Au temple situé au midi de l'édifice qu'on appelle le *Seraï*: sur la base de la colonne de droite. Inscription très-bien conservée. — *Wetzstein*, n° 188. — *Rey*, *Voyage dans le Hauran*, p. 140.

Πούπλιος Αἴλιος Γ[ε]ρμανὸς βουλευτής, Ποσπλίου Αἰλίου Φιλίππου υἱός, τῶν Βεννάθης, φιλοτειμησάμενος Δι' μεγίστω ἐκ τῶν ἰδίων εὐσεβῶν ἀνέστηκεν.

La dernière lettre de la deuxième et de la troisième ligne a été ajoutée par le lapicide pour remplir l'espace vide qui restait. *Βεννάθη* est le nom d'une tribu ou d'une famille; nous

avons déjà rencontré des expressions semblables (n^{os} 2251, 2258) et nous en verrons plus loin un autre exemple, τῶν Μονακικειδάνου (n^o 2348).

2340.

Copie de l'auteur. — Au même temple, sur la base de la troisième colonne à partir de la droite. Lettres en relief, très-bien conservées. — Wetzstein, n^o 189. — Rey, *Voyage dans le Haourân*, p. 139.

Τηγ(ράνης) Ἀντίοχος φιλοτιμησάμενος Διὶ μεγίστῳ ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέσ[τησ]εν.

Les lettres τη ne sont pas une date; car, le temple étant du siècle des Antonins, et l'inscription constatant qu'Antiochus avait fait don d'une des colonnes, ni l'ère des Séleucides, ni l'ère de Bostra ne pourraient avoir été employées; d'ailleurs il est extrêmement rare de trouver le chiffre d'une date gravé isolément sans le mot ἔτους ou le sigle L. Il ne faut donc voir dans ces lettres que l'abréviation d'un nom propre, comme Τιγράνης ou Τιγέλλιος.

2340 a.

Copie de M. Wetzstein, n^o 190. — Dans la maison du scheikh, sur une base.

Αὐρ. Μοκίρεσος Θάϊμου Βάδρ[ου] ἐφιλο[τι]μησάτο [*] πεντακόσια ἐκ τοῦ

Le nom propre Βάδρος se trouve dans une autre inscription de Kanatha (n^o 2354).

2341.

Copie de l'auteur. — A l'odéon, au bord du ravin qui longe la ville. L'inscription est gravée en une seule ligne sur tout le pourtour de la première assise au-dessous des gradins. Il y a au milieu du demi-cercle une lacune de onze lettres environ; le haut de l'assise manque, mais, comme la moulure inférieure est interrompue, il est probable qu'il y avait là une statue ou un autel; dans ce cas, il ne manquerait que les lettres ΕΚ. Les lettres sont belles et ont quinze centimètres de hauteur. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4614.

Ἀγαθῆ Ἰύχη. Μάρκος Οὐλίπιος Λυσίας Ἰκαύρου πρόεδρος ἐφιλοτιμήσατο τῇ γλυκυτάτῃ πατρίδι [ἐκ] τῶν ἰδίων εἰς τὸ κτίσμα τοῦ θεατροειδοῦς ὠδείου δ[ι]ήνια μύρια, * M, εὐτυχῶς καὶ καλῶς.

Le chiffre des deniers est répété deux fois, d'abord en toutes lettres, ensuite en sigles. Le mot Ἰκαύρου est certain; c'est le nom du père de Lysias.

2342.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la précédente, mais n'occupant que le milieu du demi-cercle. Au milieu, il ne manque probablement qu'une lettre, comme dans l'inscription précédente; la pierre qui portait la fin de la ligne a été enlevée dans l'antiquité et remplacée par une pierre unie, sans doute lors de quelque réparation faite à l'édifice. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4614.

Πολύβιος Κουαρτεῖνος τὸν [β]αθμὸν καὶ τὰς

2343.

Copie de l'auteur. — Petit autel brisé par le bas et gisant sur le bord du chemin, entre le médressé et le deuxième moulin. Inscription mal gravée et fruste.

Τὸν ἄγιον βωμὸν ἠγήρηθη Κεναθηνὸς ἐκ σωθεὶς θεοῖς σωτήρησι νόσων Ροῦφος

ἠγήρηθη est un solécisme pour ἀνήγειρεν. On remarquera l'orthographe Κεναθηνός au lieu de Καναθηνός.

2344.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; belles lettres en relief, dans un encadrement.

Χ]άμμος Γαιρήλου εὐσεβείας [χ]άριν ἐξ ἰδίων.

La lettre *oméga* a ici la forme Ω qu'on rencontre très-rarement dans les inscriptions du Haourân; l'inscription est donc assez ancienne. Il ne faut pas confondre le nom propre Χάμμος, dont il y a d'autres exemples (n^{os} 2210, a, 2515), avec Χλάμμος que nous avons rencontré au n^o 2330.

2345.

Copie de l'auteur. — Dans la maison du scheikh Hussein, sur une base carrée, brisée par le haut. — Wetzstein, n^o 191.

Ὁ δεῖνα] ἀφείρωσεν [τ]ὴν χάραν σὺ[ν] τῷ βωμῷ τῆ κυρία Ἀθηνᾶ Γοζμαίη ἐκ τῶν ἰδίων μνήμης χάριν.

Le surnom local d'Athéné est nouveau.

2346.

Copie de l'auteur. — A l'église, pierre brisée et employée dans le mur d'une maison; les lignes sont complètes à droite.

. νος οὐστρανὸς Μάνου
. ος εὐσεβῶν ἐ[φι]λο-
[τι]μησάτο ἐκ τῶν ἰδίων.

2347.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une cour; belles lettres assez grandes.

Ὁ δεῖνα τὸ δίστυλον εὐσεβῶν ἀνέθηκεν.

2347 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 493. — Sur un fragment de colonne, tombé dans le ravin qui longe la ville, près de la maison du scheikh.

Σόλιος Ὁ... λιος τὸ δίστυλον ἐκ τῶν ιδίων ἀνέθηκεν.

2348.

Copie de l'auteur. — Sur une des faces d'une stèle octogone.

Ῥοῦφος Προκλίανος, τῶν Μοναικειδάνου, εὐσεβῶν ἀνέθηκεν.

Μοναικειδάνος est le nom d'une famille ou d'une tribu; voyez les notes des n°s 2251, 2258, 2339.

2349.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte d'une maison antique, à sa place originare; inscription bien conservée.

Φλωρεντεῖνος ἄριστος ἀνὴρ καὶ ὑπεύθυνος ἄλλων οἴκων ἐδείματο τόνδε μετ' εὐκλείης σοφίης ταί.

Tai est une faute d'orthographe pour té.

Il est assez probable que ce Florentinus est le personnage de ce nom dont on voit le magnifique tombeau à Pétra, et dont l'inscription funéraire est ainsi conçue: [*L. Ge*]minio? *L. f. Pal. Sexto Florentino, III viro aur. arg. flando, trib. milit. leg. I Minervia, q. prov. Achaia, trib. pleb., leg. leg. VIII Hispana, procos. pr. [Na]rb(onensis), leg. Aug. pr. pr. prov., A[ti]t[icus] patri pi[issim]o, ex testamento ipsius. La légion neuvième Hispana fut détruite ou dissoute probablement sous le règne d'Hadrien (Borghesi, *Oeuvres complètes*, IV, p. 110 sqq.), de sorte que Florentinus dut gouverner l'Arabie au plus tard sous Antonin le Pieux. A cette époque Kanatha faisait partie de la province de Syrie, et il est possible que Florentinus y ait fait construire une maison pour passer l'été et échapper à la chaleur accablante des plaines de la province d'Arabie; cette supposition s'accorde avec le fait que ce légat mourut apparemment dans l'exercice de ses fonctions et sans doute de maladie.*

Le texte de l'inscription de Pétra qu'on vient de lire a été restitué par M. Léon Renier, d'après une nouvelle copie faite en 1865 par M. le marquis Arconati.

2350.

Copie de l'auteur. — Dans une cour, près du n° 2329, au-dessus de la porte d'une écurie. Inscription très-bien conservée.

Κλαύδιος Ἡλιόδωρος Πλάκου μάγιστρος πρετωρίου φ. φ. Φοινίκης ἐκτισεν, καὶ εὐτυχίτω διὰ παντός.

Πλάκος est le nom du père d'Héliodore; ce nom assez rare était porté par un évêque de Gérasa, mentionné dans les Actes du concile de Chalcédon (*Mansi*, t. VII, p. 167). Je ne saurais expliquer la nature des fonctions remplies par Héliodore; si l'inscription n'était pas parfaitement conservée, et d'une lecture certaine, je proposerais de lire *πορτωρίου* au lieu de *πρετωρίου*; les fonctions de *magister portorii* sont mentionnées dans d'autres textes. Quant aux lettres φφ je n'en vois pas d'explication plausible.

2351.

Copie de l'auteur. — Dans une cave servant d'étable. L'inscription *a* est gravée en relief et n'a pas été achevée; l'inscription *b* est sur la même pierre à droite de la première et gravée en creux assez légèrement; entre les deux, il y a un creux dans la pierre.

Τιβέριος Κλαύδιος Νατάρηλος στρατευσάμενος δεκουρίων τ[ης] β' ἄλας ...

Le lapicide paraît avoir fait deux essais qu'il a ensuite abandonnés; en réunissant les deux on trouve le texte ci-dessus. Ἄλας est le mot latin *ala*, au lieu de εἰλη.

2352.

Copie de l'auteur. — Dans l'écurie d'une maison où se trouve une statue mutilée; fragment en grandes lettres.

Ἰππικοί.

2353.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison où j'ai logé; l'inscription est bien conservée, et elle est complète à droite et en bas.

... Ἰέντινος Μίνιος πακ.

2354.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison, dans un encadrement.

Βάβρος Σίθρου τοῦ καὶ Ἐμμισάνου τὸ μνημεῖον ἐκ τῶν ιδίων ἐποίησεν.

2355.

Copie de l'auteur. — A côté de l'odéum; grossièrement gravé.

Μάγνος Αὔζου οἰκοδόμησεν τὸ μνημεῖον.

2356.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison, dans un encadrement; grandes belles lettres en relief. — Cette inscription a été attribuée à tort à Zorava dans le *Corpus inscr. gr.*, 4367.

Κλαύδιος Σανάμου τὸ μνημεῖον.

2357.

Copie de l'auteur. — Au séraï, sur une pierre tombée; grandes lettres, bien conservées.

. . . . εἰ ἔμ]ελλεν ἄλλος ἐνταφῆ[ναι
. κηγχατεῆ? μόνους

2358.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour que le n° 2353; pierre brisée par le haut.

. κου σάλαθον, πολλὰ τὰ ἔτη.

Sur cette formule, voyez les notes du n° 1830. Le mot σαλαθον ου αλαθον se trouve aussi dans une inscription d'*El-Kefr*, n° 2294.

2359.

Copie de l'auteur. — Sous une voûte et au-dessus d'une petite niche; grandes belles lettres. — Porter, II, p. 110.

Αὔζονι μάκαρι.

Μάκαρ est employé ici comme ἥρωσ sur les monuments funéraires de l'Asie Mineure.

2360.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur de la tour ruinée qui se trouve à l'est du séraï; grandes lettres. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 295.

Πάραγε καὶ μὴ φθόν(ε)ι.

Nous retrouverons la même formule sur un monument de *Medjdel* (n° 2406).

2361.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison, dans un encadrement. Cette inscription est attribuée par erreur à Zorava dans le *Corpus Inscr. Gr.*, 9147.

Πέτρος Διομήδους ἐπίσκοπος Μαξιμιανουπόλεως ἐνθάδε κείται.

Bien que cette inscription soit l'építaphe d'un évêque, elle ne porte aucun signe de christianisme; elle peut avoir été gravée avant la paix de l'Église, ou bien les emblèmes chrétiens se trouvaient peut-être sur d'autres parties du monument auquel elle appartenait.

Maximianopolis est une ville de la Palestine, située entre Césarée et Megiddo; l'itinéraire de Bordeaux la place à dix-sept milles de Césarée. Des évêques de Maximianopolis assistèrent aux conciles de Nicée et de Chalcédon, et au concile de Jérusalem tenu en 536 (Reland, *Palaestina*, p. 894; Lequien, *Oriens Christianus*; *Mansi*, t. VII, p. 150). Notre inscription est la première, je crois, où le nom de cette ville est mentionné. Je dois ajouter que parmi les suffragants de l'archevêque de Bostra, qui figurent dans les Actes du concile de Chalcédon (*Mansi*, t. VII, p. 167), il y a un évêque de Maximianopolis, et, s'il n'y a pas d'erreur dans les copies, il faudrait admettre l'existence d'une seconde ville de ce nom, située dans la province d'Arabie; voyez les notes du n° 2413. Enfin, il y avait une troisième Maximianopolis dans l'Ostroëne, qui fut rebâtie par Constantin et qui abandonna son nom ancien pour celui de Constantina (Malalas, *Chronographia*, XIII, p. 323, éd. de Bonn).

2362.

Copie de l'auteur. — Au séraï, sur le mur à droite de la porte de la grande salle; grandes belles lettres allongées; inscription très-bien conservée. Au même endroit, sur le mur à gauche de la porte, il y a eu une autre inscription en caractères semblables; mais elle a été martelée et on ne voit plus que quelques lettres douteuses. — *Corpus Inscr. Gr.*, 8799.

Ἐποτέτακτε ὁ κατηγλασμένος ἀποστολικὸς ἥμων θούκος,

C'est-à-dire :

Ἐποτέτακται ὁ κατηγλασμένος ἀποστολικὸς ἡμῶν θούκος.

Cette inscription devait faire partie d'un texte plus considérable; car, telle qu'elle est, on n'en voit ni le but ni le sens. Le siège apostolique est sans doute celui d'Antioche.

2363.

Copie de l'auteur. — Dans une maison située en face de celle où se trouve le n° 2252. La croix est une croix latine à branches inégales.

Ἰγθός.

Tout le monde connaît la signification symbolique de ce mot

composé des initiales des cinq mots, Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ.

XXXVI.

ΣΕΪΑ (SĪ'A).

2364.

Copie et estampage de l'auteur. — Sur une base trouvée devant le temple, à droite de la porte; le pied de la statue était encore adhérent à la base. Inscription très-bien conservée.

Βασιλεῖ Ἡρώδῃ κυρίῳ Ὀυαίσατος Σαδδου ἐθηκα τὸν ἀνδριάντα ταῖς ἐμαῖς δαπάναις.

Les ruines de *Sī'a*, en arabe سيع, sont situées à une demi-heure environ de *Qanawāt*, en remontant le *wadi Qanawāt*, sur le sommet d'une petite colline, au pied de laquelle jaillissent des sources assez abondantes. Lorsque je les visitai pour la première fois, on n'y voyait qu'un monceau informe de pierres taillées, à moitié recouvert de broussailles, comme il y en a tant dans le *Haourān*, et, après les avoir parcourues, plutôt pour l'acquit de ma conscience d'archéologue que dans l'espoir d'y trouver des monuments intéressants, j'allais redescendre la colline pour retourner à *Qanawāt*, lorsque j'aperçus au milieu des décombres un fragment d'inscription nabatéenne; je me remis à examiner les pierres voisines avec grand soin, et je ne tardai pas à trouver d'autres fragments nabatéens et un morceau de l'inscription d'Agrippa II (n° 2365). Le lendemain, de bonne heure, je revenais à *Sī'a* avec mon compagnon de voyage M. de Vogüé, et après un examen attentif des ruines nous résolûmes de faire déblayer l'édifice qui couronnait autrefois la colline, et dont les fragments aperçus la veille nous révélaient l'importance. Nos fouilles eurent un plein succès; elles mirent à découvert un temple contemporain des rois Iduméens, et présentant des détails architectoniques du plus grand intérêt (voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 2 et 3), ainsi qu'un certain nombre d'inscriptions grecques et nabatéennes.

Les formes des lettres de notre inscription sont remarquables; tandis que les lettres de l'inscription d'Agrippa II ont encore à peu près les formes de l'époque dite macédonienne, celles de l'inscription d'Hérode affectent déjà les formes de la décadence, c'est-à-dire les formes qu'on rencontre partout en Syrie à partir de la fin du premier siècle de notre ère.

L'Hérode de notre texte est le grand Hérode, le chef de la dynastie iduméenne, car aucun autre prince de ce nom n'a régné sur la Batanée. En effet, après sa mort, cette province fit partie des États de son fils Philippe, et ensuite appartint successivement aux deux Agrippa. Ce monument est donc le premier où Hérode soit mentionné, et le mot *κυρίῳ* montre qu'il a été élevé de son vivant. Il ne serait pas impossible que les monuments de *Sī'a* eussent été élevés par des membres de la colonie

de trois mille Iduméens qu'Hérode avait établis sur la lisière de la Trachonite pour assurer la tranquillité du pays, troublée par les révoltes de ses sauvages habitants; je ne serais pas éloigné de croire que la colonie avait été placée à *Kanatha*, la position étant centrale et bien choisie pour dominer le pays (*Jos., Ant. jud.*, XVI, 9, 2).

Une particularité intéressante se rattache à la découverte de ce monument. Lorsque l'inscription apparut au milieu des décombres, nous conçûmes l'espoir de retrouver la statue et d'enrichir le Louvre d'un monument d'un grand intérêt, d'un buste authentique du roi Hérode; mais il fallut bientôt renoncer à cette espérance. Les autres bases que nous avons découvertes étaient encore à leurs places sur le parvis du temple, et les statues qui les avaient surmontées gisaient en morceaux sur le dallage, brisées dans la chute générale de l'édifice; celle de la statue d'Hérode, au contraire, à laquelle un pied adhérait encore, avait été arrachée violemment de sa place et la statue avait été brisée en mille fragments, évidemment par la main de l'homme; cette destruction était sans doute l'œuvre des premiers chrétiens qui avaient voulu venger le massacre des innocents sur l'effigie du meurtrier.

2365.

Copie de l'auteur. — Sur une architrave qui a fait partie, soit du temple, soit de quelque édifice contigu. La pierre était brisée en trois morceaux. Belles lettres régulières.

Ἐπὶ βασιλείῳ μεγάλῳ Ἀγρίππᾳ φιλοκαίσαρος εὐσεβοῦς καὶ φιλορωμα[ίου], τοῦ ἐκ βασιλείῳ μεγάλῳ Ἀγρίππᾳ φιλοκαίσαρος εὐσεβοῦς καὶ [φι]λορωμαίου, Ἀφραεὺς ἀπελευθερὸς καὶ Ἀγρίππας υἱὸς ἀνήθηκον.

Cette inscription est importante parce qu'elle donne pour la première fois la série complète des titres adoptés par les deux Agrippa; nous réunirons ici tout ce que les médailles et les inscriptions fournissent de renseignements à ce sujet.

La famille d'Hérode le Grand était entrée dans la *gens Julia*; c'est ce qui résulte clairement d'une inscription d'Athènes en l'honneur de Bérénice, fille d'Agrippa I^{er}: Ὁ δῆμος Ἰουλίαν Βερενείκην, βασιλίσσαν μεγάλην, Ἰουλίου Ἀγρίππᾳ βασιλείῳ θυγατέρα, καὶ μεγάλων βασιλέων εὐεργετῶν τῆς πόλεως ἔχονον (*Corpus inscr. gr.*, 361). Le même fait est attesté par l'inscription d'Éliha, que nous avons publiée plus haut (n° 2112): Ἐπὶ βασιλείῳ [Ιου]λίῳ Ἀγρίππᾳ.

Le prénom d'Agrippa II était Marcus, en souvenir de Marcus Agrippa, l'ami d'Hérode; on le trouve sur une médaille à la légende βασιλείῳ (sic) Μάρκου Ἀγρίππου (Mionnet, *Rois de Judée*, n° 400) et je l'ai rencontré dans une inscription d'*Helboun*, qui peut appartenir à Agrippa I^{er} aussi bien qu'à son fils, mais plutôt à ce dernier: Ἐπὶ βασιλείῳ (sic) μεγάλῳ Μάρκου φιλοκαίσαρος καὶ φιλορωμαίων (n° 2552). Il est probable que le prénom d'Agrippa I^{er} était aussi Marcus, mais il ne se trouve sur aucun monument certain de ce prince.

Quant aux titres de μέγας et de φιλοκαίσαρ, notre inscription montre qu'ils furent portés par les deux Agrippa; les médailles de Césarée les avaient fait connaître pour Agrippa I^{er} (Mionnet, *Rois de Judée*, n° 87. Cette pièce a été mal décrite par Mionnet; sur l'exemplaire du cabinet de France, qui paraît être unique,

la légende est ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΑΓΡΙΠΠΑΣ ΦΙΛΟ-ΚΑΙΣΑΡ). Les titres εὐσεβής et φιλορώμαιος, communs aux deux rois, se trouvent aussi ici pour la première fois; les monnaies n'en font pas mention. Dans l'inscription de Kanatha (n° 2329) les titres sont probablement les mêmes qu'ici, sauf celui de εὐσεβής.

Les titres du père et du fils étant les mêmes, on ne peut en tirer une règle pour distinguer les monuments de l'un de ceux de l'autre. Comme Agrippa II a régné beaucoup plus longtemps que son père, la plupart des inscriptions doivent lui appartenir, et on ne peut revendiquer avec certitude pour Agrippa I que celle d'*El-Mouschenef* (n° 2211), où on ne donne au prince aucun titre, et celle d'*Agraba*, dans le *Djédour* (n° 2413 b), qui est dans le même cas. Je termine cette note en donnant l'indication de toutes les inscriptions de Syrie où il est fait mention d'un des rois de la famille iduméenne : n°s 2112, 2135, 2211, 2329, 2364, 2365, 2413 b, 2552, 2553.

2366.

Copie de l'auteur. — Sur un piédestal, trouvé devant le temple; l'inscription est dans un encadrement de forme particulière.

Ὁ δῆμος ὁ τῶν Ὀβαιοσηῶν ἐτίμησεν Μαλείχαθον Μοαίερου ὑπεροκαδομήσαντι (sic) τὸ ἱερόν ἀρετῆς τε καὶ εὐσεβείας χάριν.

Sur une base encore en place sur le parvis du temple, et qui supportait autrefois ce piédestal, nous avons trouvé une inscription araméenne qui est la traduction de celle-ci. Les mots δῆμος Ὀβαιοσηῶν sont rendus par ܡܫܝܚܝܗܘܢ, et les noms propres sont écrits ܡܘܥܝܚܐ ܒܪ ܡܘܥܝܚܐ ܒܪ ܡܘܥܝܚܐ; voyez M. de Vogüé, *Inscriptions du Haourân*, n° 3. Les Ὀβαιοσηοί étaient sans doute les habitants de quelque bourgade voisine de Sira; on trouve parmi les noms de peuplades de la péninsule arabique des noms semblables, tels que Ἀβασηοί, Βασινοί (*Steph. Byz.*). Voyez aussi les notes du n° 2287.

Les trois inscriptions suivantes se rapportent au même Malichathus et à son neveu ou à son petit-fils, qui avaient bâti le temple en tout ou en partie.

2367.

Copie de l'auteur. — Sur une base encore en place sur le parvis du temple. Lettres de 3 centimètres.

Σειτηῶν τὸ κοινὸν [ἀ]νέθηκον Μαλείχα[θ]ῶ Αὔσου τοῦ Μοαί[ε]ρου, [ὅτι κατεσκευά]σας τὸ ἱε[ρό]ν ? καὶ τὸν περὶ αὐτ[ὸ] πάντα κόσ[μ]ον.

L'inscription se termine par les lettres MON, de sorte qu'on ne peut guère restituer autrement qu'en admettant l'emploi de la seconde personne du verbe, κατεσκευάσας, comme si l'auteur de l'inscription s'adressait directement à Malichathus. Le mot ἱερόν est un peu court pour la lacune qui existe sur la pierre.

Σειτηνός est l'ethnique de Σεσία, Sira; dans une autre inscription nous trouverons la forme Σειτηνός (n° 2418).

2368.

Copie de l'auteur. — Sur une corniche ornée de pampres et brisée en deux morceaux.

Μαλείχαθος Αὐ[σ]ου τοῦ Μοαίερου.

2369.

Copie de l'auteur. — Sur une autre corniche pareille, en deux morceaux.

Μαλείχαθος [Μ]οαίερου.

Malichathus, fils d'Ausus, est le neveu ou le petit-fils de Malichathus, fils de Moaérus.

2369 a.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment de la base d'une petite statue; l'inscription s'étendait probablement sur les quatre côtés de la base.

Ἐντ. [ὁ δεῖνα] οὐ ἐπόχσ[εν].

XXXVII.

DEIR-ES-SMEIDJ.

2370.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tombée, devant l'entrée de l'enceinte. L'inscription est dans un encadrement et très-bien conservée. Lettres en relief. — Porter, *Five years in Damascus*, II, p. 89.

Ἡ ἑορτὴ τῶν Σοαδηῶν ἀγεται τῷ θεῷ Λῳου λ'.

Les ruines de *Deir-es-Smeidj* sont situées dans la vallée au-dessous de Kanatha, à une demi-heure environ de la ville, au milieu des arbres et de la verdure; elles consistent en une grande enceinte rectangulaire, ou péribole, qui embrasse quelques monceaux de décombres. Il y avait là autrefois un sanctuaire où les populations des environs venaient célébrer leurs fêtes; et elles ne pouvaient mieux choisir, car on y trouve de l'eau et de véritables arbres, deux choses assez rares dans le pays.

Les Σοαδηοί sont les habitants de Σόζδα ou *Souida*, et dans une inscription de cette ville (n° 2307) nous avons vu qu'il était probablement question des rapports entre Kanatha et Soada. Notre inscription prouve que les habitants de Soada venaient célébrer une fête dans ce sanctuaire dépendant de Kanatha, le 30 du mois Loüs de chaque année.

Le nom moderne des ruines s'écrit en arabe دِير السميع, ainsi que me l'a assuré un jeune écrivain arabe de Qanawât.

2371.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tombée du haut de la porte de l'enceinte.

Ὁ δαίνα] ου ἐποίησεν.

XXXVIII.

ATHILA (ATHILA).

2372.

Copie de l'auteur. — Sur l'ante de gauche du temple corinthien; inscription complète et très-bien conservée. La même inscription était répétée sur l'autre ante, mais il n'en reste que la moitié de droite. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4608.

Ἐπερ σωτηρίας κυρίου Καίσαρος Ἀντωνίνου Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς, Οὐάδδῆλος Μαθείου τοῦ Οὐά(δ)δῆλου τὰς παραστάδας καὶ κίων(ι)α καὶ τ[ῆ] ἐπάνω αὐτῶν ἐπιστήλια καὶ καλί(α)ς ἐκ τῶ(ν) ἰδίων ἐποίησεν ἔτους εἰς Ἀντωνίνου Κ(αίσαρος).

Les fautes d'orthographe sont sur la pierre. A la sixième ligne il y a καλίς, et non ψαλίδας. Καλία signifie une niche pour recevoir une statue. L'inscription est datée de la quatorzième année du règne d'Antonin le Pieux, qui correspond à l'an 151.

Une inscription bilingue, dont nous avons déjà parlé (voyez les notes du n° 2329), nous a conservé le nom ancien d'*Athila*; il est écrit Ἀθιλα en grec, *Athela* en latin. Voici les portions essentielles de ce texte: Ἐνθάδε κεῖται Θεῖμος ὁ καὶ Ἰουλιανὸς Σαάδου Ἀθειλῆνός, βουλευτῆς πολίτης τε Κανωθαί[ων] ἐ[παρχείας] Συρίας, *Diis Manibus Thæmi Juliani Sati fil., Syri de vico Athelani, decurioni Septimiano Canatha*. Thæmus était natif d'Athila et sénateur ou décurion de Kanatha; Athila était un village dépendant de cette ville, dont il n'est éloigné que d'une bonne demi-heure de marche.

2373.

Copie de l'auteur. — Sur l'ante de droite du second temple, au nord du village. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4607.

. . . καὶ τὸν ναὸν σὺν παντὶ κόσμῳ εὐσεβῶν ἐξ ἰδίων ὀκοδόμησεν.

2374.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison; inscription mal gravée, mais bien conservée.

Ὁ δαίνα κ[αὶ] Βίδρος υἱὸς Λουεῖδου Χαίρου οἰκοδόμησαν τὴν πόλιν καὶ τὰ στέγη αὐτῶν θεῶν Οὐασακιάθου ἐκ [τῶν] ἰδίων τειμῆς χάριν.

Le dieu Οὐασακιάθου ou Οὐασαάθου est assimilé, dans l'inscription suivante, à Théandrios ou Théandritès, autre divinité nabatéenne mentionnée dans plusieurs inscriptions du Haourân; voyez les notes du n° 2046. Pour la terminaison, on peut comparer le nom d'une autre divinité locale que nous rencontrons plus loin, θεὸς Ἀῦμου (n° 2455, 2456).

2374 a.

Copie de Seetzen. — A l'intérieur d'une maison, dans une chambre obscure; je n'ai pas retrouvé cette inscription. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4609, et *Add.* p. 4184.

Ἐπερ σωτηρίας τῶν Αὐτο[κρ]α[τόρων] Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνίνου καὶ Π. Σεπτ[ι]μίου [Γέτα] Καίσαρων Σεβ. Εὐσεβ[ε]ῖ. θεῶν Οὐ[α]σάθου πατρῶν Θεανδρίῳ Ἰούλιος Προκ. . . . ἐτε[λ]ίωσε [τ]ῆ[ν] πόλιν[ν]. . . .

Voyez les notes de l'inscription précédente. Les empereurs sont Caracalla et Géta, et l'inscription a été gravée pendant le court intervalle qui s'écoula entre la mort de Septime Sévère et le meurtre de Géta.

2374 b.

Copie de Seetzen. — Dans une maison. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4610, et *Add.* p. 4184.

Ἐπερ σωτηρίας κ[αὶ] νεκ[ρ]ῶν τοῦ κυρίου ἡμῶν Αὐτ[οκρ]. Μ. Αὐρ. Σεουήρου Ἀντωνίνου τὸν βωμόν οἰκοδόμησε Μ. Αὐρ. Οὐλπ[ι]ῶς Σερρήνος [στρ(ατιώτης) λεγιώνος] γ' Κυ[ρηναϊκῆς] Ἀντωνιανῆς [εἰ]κ τῶν ἰδίων ἐξ ἐντολῆς Σ[αβείνου] πατρὸς αὐτοῦ.

Inscription en l'honneur de Caracalla, qui prend assez souvent le nom de Severus, sur les monnaies des villes grecques, ainsi que sur quelques monuments épigraphiques; voyez n° 2512. Nous avons déjà rencontré une inscription où la troisième légion Cyrénaïque prend le surnom d'*Antoniniana* (n° 2331, b).

2374 c.

Copie de Seetzen. — Inscription bien conservée. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4611.

Οὐάλης Μ[α]ξίμου ἀκολούθως διαθήκη Ζηνοδώρου ἀδελ[φ]οῦ τὸ ἀνάλωμα τοῦ ἐργαστηρίου ἔδωκεν.

2375.

Copie de l'auteur. — Dans le liwân du scheikh, sur un petit cippe; inscription mal gravée. — *Weltstein*, n° 187.

Κρόνος, Κάσσιος καὶ Ἀνοῦνος υἱὸς Ἀνοῦνου ἀνέθεσαν.

Nous verrons plus loin (n° 2544) un autre monument du culte de Kronos.

2376.

Copie de l'auteur. — Dans l'intérieur d'une cabane, en grandes lettres.

Συνπόσι(ο)ν.

XXXIX.

SÉLEMA (SLEIM).

2377.

Copie de l'auteur. — Fragment tombé d'un grand édifice, du côté oriental du village.

... Σε]λαιμηγοί ...

Ce fragment nous donne l'ancien nom du village; comme pour la plupart des localités du Haourân, le nom moderne n'est que la dénomination ancienne, très-légèrement altérée.

2378.

Copie de l'auteur. — Sur l'extrémité de droite du linteau de la porte du même édifice; le reste du linteau est tombé. Grandes lettres.

... κ]ώμη.

Sélæma était une κώμη, et non une πόλις; en effet, les ruines sont peu étendues.

2379.

Copie de l'auteur. — Sur les deux extrémités encore en place d'un autre linteau du même édifice; les morceaux du milieu se trouvent probablement dans les ruines d'une maison qui est au-dessous.

Les lettres στρ doivent appartenir au mot ἀντιστρατήγος, et l'inscription contenait probablement le nom d'un légat impérial.

2380.

Copie de l'auteur. — Dans une cour.

Μνησί]θεος Θ[αίμ]ου ἐπίλεκτ[ος] καὶ ἱερεὺς τῶν [θεῶν] κυρίων Ἀντωνε[ίνου] καὶ [Κομμόδο]υ ἐκ τῶν [ν]ιδίων τὸ ἀγαλμα ἀνέθηκεν εὐσε[βίων].

Στρατιώτης ἐπίλεκτος signifie un soldat d'élite.

2381.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tombée dans les ruines d'un grand tombeau carré à l'est du village. L'inscription est dans un encadrement. — Porter, *Journal of the American Oriental Society*, 1855, p. 185; *Transactions of the Royal Society of Literature*, V, p. 247.

Μνήμα με ὄρξ̄ς περικαλλές, αἰδόμενον αἰὲν ὀδίταις·
ἔστι δέ μου καθύπερθε πελειάων ὄμος ἐπύς·
Ῥουφίνος δέ μ' ἔτευξε, θεοῦ δ' ἰότητι τέταγμαί
γηραλέους δέξασθαι, ἀτὰρ νέον οὐποτε πάνπαν·
εἰμὶ δ' ἀλυπότατος κλινιτήρ πάντεσ(σ)ιν ἐτοίμος,
ὕϊασι θ' υἱοῖσιν τε πολὺ πρῶτῃ γῆρας ἰοῦσιν.
Σάδος Νεσπολίτης οἰκοδόμησεν εὐτυχῶς.

Cette épitaphe métrique est une des meilleures que j'aie rencontrées dans le Haourân. Ἐπύς et πρῶτῃ sont des fautes d'orthographe, pour αἰπύς et πρῶτῃ. Sur les tombeaux servant aussi de colombiers, voyez les notes du n° 2145.

La ville de Néapolis, d'où était originaire l'architecte ou l'entrepreneur du tombeau, est sans doute la Néapolis d'Arabie, qui envoya un évêque au premier synode de Constantinople et au concile de Chalcédon, et qui est mentionnée dans le Synecdémus d'Hiéroclys; on n'en connaît pas la position. Voyez les notes du n° 2413.

2382.

Copie de l'auteur. — Dans la maison du scheikh.

Κγ'. Ἀλέξανδρε Ἀλεξάνδρου, στρατιῶτα, ἀπόδημε, ἄωρε, χαῖρε, εὐ-
θυμε. Κάν τῶ θνητῶ προεπερχόμενοι ὀδύναι τοῖς γενήσασι. Ἄμμων
ζήτω.....

Le chiffre au commencement indique le nombre d'années qu'avait vécu Alexandre. Le lapicide a écrit προεπερχόμενοι pour προεπερχόμενοι. On ne voit pas trop ce que signifie à la fin l'invocation au dieu Ammon, sur un monument funéraire; mais nous en avons déjà rencontré une semblable, Ἄμμων νικᾷ (n° 2313).

2383.

Copie de l'auteur. — A la maison du scheikh; inscription encadrée.

Ἰούλιος Ἀλέξανδρος Οὐλιπιανὸς υἱὸς Ἀζίου Σάδο(υ) ἐποίησεν.

2384.

Copie de l'auteur. — Au même endroit; fragment.

... Α]ρβα[ν]ὸς Ἑλλαντικοῦ ἱππεύς.

XL.

MIF'ALÉ.

2385.

Copie de l'auteur. — Dans un encadrement, mal gravé. — Wetzstein, n° 194.

Ῥοῦφος Δάδου καὶ υἱοὶ αὐτοῦ μόνοι καὶ Σοβολάθη Γερμανοῦ μήτηρ ἐξ ἰδίων κόπον τὸ μνημα εἰποίησαν.

Les fautes d'orthographe sont sur la pierre.

2386.

Copie de l'auteur. — Dans une maison; inscription encadrée et très-bien conservée.

Ῥογερὸς Ῥουφείνου καὶ Μεγεθὶς σύμβιος καὶ Ῥουφείνος καὶ Θαίμος καὶ Ἀμμώνι(ο)ς υἱοὶ καὶ Μανάφι(ο)ς ὑιώνς, οὗτοι τὸ μνημεῖον ἐξ εἰδίων ἀνέθηκαν.

2387.

Copie de l'auteur. — Sur un cippe; bien gravé.

Σάβας Ἀθέμου.

2388.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte; très-grossièrement gravé.

+ Ἐγράφη Ἀγουστίνος[ς . . .] λφ' ἔτους.

Le nom propre doit être Ἀδγουστίνος; la date est tout à fait incertaine. Le mot ἐγράφη se trouve dans d'autres inscriptions (n° 2162).

2389.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte; très-grossièrement gravé.

+ Σέργιος Μακοδάτου Χόμου οἰκοδόμησεν τὸν οἶκον.

On remarquera la forme bizarre des M.

XLI.

MERDOCHA OU MARDOCHA
(MOURDOUK).

2390.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte, dans une couronne. — Wetzstein, n° 123.

Ζεῦ ἀνίκητε, ὕψου Οὐράνι(ο)ν τὸν εὐσεβήν.

Le nom ancien de ce village, Μάρδοχα ἢ Μέρδοχα, se trouve dans plusieurs inscriptions de *Deir-el-Lében* (n°s 2393, 2394, 2395).

2391.

Copie de l'auteur. — Fragment encadré dans un mur. Grandes belles lettres.

..... ἀν]δρός τε σαόφρων
..... κατὰ] μέγαρον
..... θνητο]ις ἀνάπαυμα μέγιστον
..... γ]ειοπότης.

Fragment d'une épitaphe métrique.

2391 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 124. — Sur deux fragments encadrés dans le mur d'une maison nouvellement construite. Je n'ai copié que le premier et le plus petit des deux fragments.

Ἐὰν μὴ ὁ κύρι]ος φυ[λ]άξη πόλιν, εἰς μάτη[ν ἤγρ]ύπησεν ὁ φυλάσσειν.

Sur ma copie il y a ΕΙCMA à la seconde ligne. La citation est tirée du Psaume CXXVII, v. 1.

SECTION V.

AURANITE.

I.

DEIR-EL-LÉBEN.

2392.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines du Deir; inscription encadrée et très-bien conservée.

Διὸς ἀνικητοῦ Ἡλίου θεοῦ Αὔμου.

Le dieu Αὔμος est mentionné dans plusieurs inscriptions de *Deir-el-Lében* et de la Trachonite; voyez nos 2393 à 2395, 2441, 2455, 2456. La forme araméenne du nom est Αὔμου; voyez n° 2455. Je n'ai rien trouvé dans les auteurs au sujet de cette divinité.

2393.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre de quatre mètres de long, couverte de mousse et d'incrustations calcaires, gisant devant l'entrée des ruines. Il m'a fallu trois heures pour la nettoyer et déchiffrer l'inscription.

Ἐπὶ ὑπάτων τῶν κυρίων ἡμῶν Κωνσταντίνου Αὐγ(ούστου) τὸ ς' καὶ Κ[λ](αυδίου) Κωνσταντίνου εὐ[ε]γε[ν]εστάτου Καίσαρος α[ι]ω[ν]ίων Αὐγούστου, ἡ αὐτὴ καὶ ὁ εἰς τὸν δεσπότην [καὶ] ἀνικητὸν Ἡλίον θεὸν Αὔμου. Κάσι(ο)ς Μαλίχαθος κώμ(ης) Πειμέας φυλ(ῆς) Χασσητηνῶν, καὶ Παῦλος Μαξιμίνος κώμ(ης) Μερδόχων φυλ(ῆς) Αὐδηνῶν, τὸ στέγος ἐκ] θεμελίων [καὶ] τὸ πανμεγεθὲς κτίσμα ἀνήγειραν ἀ[φ]ειδῶς ἐπη[ρ]ετήσαντες τὸν ἑαυτῶν χρόνον, προνοίᾳ Αὔμου καὶ Ἀμελᾶθου [ὁ]σ[υ]ϊερέων.

Les consulats sont ceux de l'année 320. L'inscription est importante à cause de la date, qui montre une fois de plus que sous le règne de Constantin le paganisme était encore assez puissant et assez confiant dans l'avenir pour élever des édifices considérables. Riméa est le nom d'un village situé sur la lisière de

la Trachonite, et Merdocha ou Mardocho, celui d'un autre village presque au bas du versant occidental du *Djebel Haourân*; tous les deux ont conservé leurs noms anciens, et sont à peu de distance de *Deir-el-Lében*; voyez nos 2417, 2390. Quant aux ruines qui portent ce nom, elles sont situées sur un petit mamelon isolé au milieu de la plaine; il y avait là autrefois un sanctuaire du soleil et un péribole, qui ont été remplacés par le monastère ou *deir*, dont on voit maintenant les restes.

L'une des tribus mentionnées dans ce texte se rattache aux plus anciennes traditions arabes; les *Χασσητηνοί* ou *Χασσητηνοί* rappellent la fameuse tribu des Azdes, qui joua un rôle si important dans l'histoire de la Syrie méridionale. La présence d'une initiale aspirée dans le mot *Χασσητηνοί*, tandis que le mot arabe *أزد* n'en a pas, est certainement une difficulté, et je ne songerais pas à établir ce rapprochement, s'il ne s'appuyait sur d'autres considérations. La tribu azdite, qui avait quitté le Yémen à l'époque de la rupture de la digue de Mareb, vint se fixer dans le midi de la Syrie vers l'an 205; elle avait pour chefs Djafna, Moudjâlid, Aus et Khazradj; vers l'an 300 les descendants des deux derniers retournèrent dans le Hedjaz, mais les autres restèrent en Syrie et sont célèbres dans l'histoire sous le nom de Ghassanides (Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, V, p. 202, 212). Ainsi une portion des Azdites était établie définitivement en Syrie depuis le commencement du troisième siècle; les *Χασσητηνοί* de Riméa ne pourraient-ils pas en faire partie? Le nom de la tribu se trouve peut-être aussi dans un texte d'*Oumm-er-Zeitoun* (n° 2547) et *Χάσσετος* se rencontre comme nom propre (n° 2544). J'ajouterai que le nom propre Ausos, en arabe *أوس*, était très-répandu dans la Batanée, mais il est vrai de dire qu'on le trouve aussi à une époque antérieure à l'immigration des Azdites (n° 2367).

Ces rapprochements n'auraient peut-être pas grande valeur, si à côté des *Χασσητηνοί* on ne trouvait des *Σάβαοι* (n° 2396); or les Azdes étaient une subdivision de la grande race des Sabéens Yectanides du Yémen (*ibid.*, II, p. 46), et, quand on trouve les deux noms réunis dans le même voisinage, il est difficile de ne pas admettre leur parenté dans la Trachonite comme dans le Yémen. J'ajouterai qu'à peu de distance de *Deir-el-Lében* se trouve un village appelé *Nedjran*, et l'on sait que ce nom est

celui d'une ville célèbre dans l'histoire anté-islamique des Arabes; voyez n° 2431. Quant à la tribu Αὐδηῶν, je ne la trouve pas mentionnée dans l'histoire arabe.

2394.

Copie de l'auteur. — Inscription encadrée et très-bien conservée. — *Corpus inscr. gr.*, 4590.

Διὸς ἀνεκλήτου Ἡλίου θεοῦ Αὐμοῦ ἐκτίσθη τὸ περιβόλαιον τῆς αὐλῆς διὰ Κασσίου Μαλιχάθου κόμη(ης) Ρειμέας καὶ Παύλου Μαξιμίνου κόμη(ης) Μαρδόχων, πιστῶν.

Cette inscription est contemporaine de la précédente. Nous avons rencontré le mot πιστοί dans un grand nombre d'inscriptions, et en les comparant entre elles j'avais espéré pouvoir déterminer à quelle catégorie de personnes et dans quel sens il s'appliquait; mais je dois avouer que mes recherches n'ont amené aucun résultat. Le mot est employé indifféremment dans des inscriptions païennes et chrétiennes, et paraît signifier *homme de confiance*, ou peut-être *fidéi-commissaire*.

2395.

Copie de l'auteur. — Au-dessus du n° 2397.

Διὸς ἀνεκλήτου Ἡλίου [θ]εοῦ Αὐμοῦ ἐκτίσθη [θ] βωμὸς διὰ Κασσίου Μαλιχάθου κόμη(ης) Ρειμέας καὶ Ρ[ό]δωνος? καὶ διὰ Παύλου Μαξιμίνου κόμη(ης) Μερδόχων, πισ(τῶν).

Inscription contemporaine des deux précédentes.

2396.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre.

a. Ἰούλ. Μάξιμος Ὀριδάνου κόμη(ης) Ριμακίας ἱεροτομεὺς οἰκοδόμησεν φυλῆς Χασετηνῶν.

b. Αὐρ. Α[ουί]τος Ἀτ[τικοῦ μη]τροκωμίας Βοργεῶθ Σαβῶων ἱεροτ[ο]-μεὺς οἰκοδόμησεν φυλῆ[ς Α]ὐδη[ῶν].

La troisième ligne de l'inscription *b* a été effacée à dessein; à la septième, il y un Θ sur la pierre.

Βοργεῶθ Σαβῶων est le nom ancien du village de *Breiké*, situé un peu en dedans de la lisière de la Trachonite, à peu de distance de *Deir-el-Lében*; c'était une des *μητροκωμιαί* ou bourgades de la Trachonite; on en connaît deux autres, Phæna (n° 2524) et Zorava (n° 2480). Sur les noms des tribus, voyez les notes du n° 2393.

Le mot ἱεροτομεὺς est nouveau et devrait signifier sacrificateur, mais c'est probablement une forme barbare du mot ἱεροταμία; nous trouverons plus loin (n° 2557) la forme ἱεροταμία.

2397.

Copie de l'auteur. — Au-dessous du n° 2395. — Inscription mal gravée, mais bien conservée.

Αὐρ. Γλάκος Βερνικιανῶν κόμη(ης) Ἰδνου? ωροτομης κοδομης. Αὐρ. Μοντανὸς Αὔσου κόμη(ης) Ρημέας οροτομης κοδομης, φηλῆς Χησητενῶν.

Le nom du premier village Ἰδνου est très-douteux; on ne distingue clairement que la lettre Υ; le reste paraît avoir été martelé. L'orthographe de l'inscription est tout à fait barbare; en la comparant avec la précédente, on voit que les mots ωροτομης ου οροτομης et κοδομης correspondent à ἱεροτομεὺς οἰκοδόμησεν, et il est évident que l'inscription a été gravée par un lapicide syrien qui ignorait le grec. Φηλῆ Χησητενῶν est pour φυλῆ Χασετηνῶν.

2398.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre renversée, ornée d'une couronne et de deux ornements quadrilobes. Grandes lettres.

Εἰσελθὲ χαίρων Ἡλίου τοῦ κόσμου. Εὐτύχ(ε)σι.

Le dernier mot est dans la couronne. Cette inscription était gravée sur l'entrée du temple tournée sans doute vers l'Orient. Nous avons vu à *Souaida* une inscription analogue (n° 2345).

II.

KEFR-LAHĀ.

2399.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre, servant de linteau à une porte; inscription très-bien conservée; grandes lettres. — *Corpus inscr. gr.*, 4585, et *Add.*, p. 4484.

Ἦπερ σωτηρίας καὶ νείκης καὶ αἰωνίου διαμονῆς [τῶν κυρίων] ἡμῶν [Αὐτοκράτορος Γ. Ἰουλίου Οὐήρου Μαξιμίνου καὶ Γ. Ἰουλίου Οὐήρου Μαξιμου Καίσαρος] υἱοῦ αὐτοῦ Σεβαστῶν, ἐπὶ Πομπωνίου Ἰουλιανοῦ πρεσβ(ευτοῦ) Σεβαστῶν ἀντιστ(ατήγου), ὑπατείας [Μαξιμίνου] καὶ Ἀφρικανῶν, οἱ κωμῆται ἔκτισαν ἐξ ἰδίων τῶ κοινῶ καὶ ἐκ φιλοτιμίας τῶν ὑποταγμένων ὀνομάτων, στρατηγείας Οὐλ(πίου) Σκαυριανῶν. Ἰούν(ιος) Βάσσος οὐετ(ρανὸς) * τ', Φλαουίου Οὐλπίου οὐετ(ρανῶ) υἱοὶ * υ', Οὐλπί(ος) Ρουφείνος οὐετ(ρανὸς) * λ'.

Les noms de l'empereur Maximin et de son fils Maxime ont été martelés avec soin dans l'antiquité, et le nom du premier a encore été effacé dans la date consulaire. Maximin fut proclamé en mars 235, et les consuls sont ceux de l'année suivante, Maximin lui-même et M. Pupienius Africanus. Sur le légat Pomponius Julianus, voyez le Mémoire à la fin du volume.

On remarquera que la κόμη avait un στρατηγός. *Kefr-Lahā*

est un petit village habité par quelques familles druses; les ruines ne sont pas importantes.

2400.

Copie de l'auteur. — Fragment en grandes lettres.

Γαιανοῦ ἀρχιδιακόνου.

III.

MIGDALA (MEDJDEL).

2401.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre encastrée à sa place originale dans le mur d'un édifice, à côté d'une grande arche; cet édifice fait partie de l'habitation du scheikh. L'inscription est encadrée. — *Corpus inscr. gr.*, 4579.

Ἡ σορός ἡ μεσάτη λέχος ἀνέρος Ἀντιόχοιο,
ὅς ποτ' ἐνὶ στρατιῇ κλέος εἴλετο· τὰς δ' ἐκάτερθε
Μάξιμος εὐδαίμων καὶ Γαιανὸς δύο παῖδες
ἐκτισαν Ἀντιόχοιο, καὶ ἀψίδα τῆνδ' ἐπὶ πάσαις
ἵστασαν, ὅφρα πέλοιτο φίλω παρὰ πατρὶ θανόντες.

L'ἀψίς mentionnée dans l'inscription est la grande arche qui existe encore, et sous laquelle reposaient autrefois les trois sarcophages.

Le nom ancien de *Medjdel* ne se trouve pas dans les inscriptions, mais il est certain qu'il représente ici et dans d'autres localités syriennes l'ancien nom Magdala ou Migdala; j'écris Migdala parce que nous trouverons plus loin une φυλὴ Μιγδαληνῶν (n° 2483); voyez aussi les notes du n° 2029. Les ruines de *Medjdel* ne sont pas très-considérables; le village actuel est habité par des Druses.

2402.

Copie de l'auteur. — Dans le mur de la mosquée; inscription encadrée. — *Corpus inscr. gr.*, 4581.

Ἀγαθῆ Τύχη. Γερμανὸς Οὐρου (ἐκ) τῶν ἰδίων καμάτων τὸ μνημεῖον ἐποίησεν.

2403.

Copie de l'auteur. — Dans un mur; inscription encadrée. — *Corpus inscr. gr.* 4584.

Ἀγαθῆ Τύχη. Σιλού(ο)ς καὶ Ἀντίοχος καὶ Νάζος καὶ Ἄμσρος υἱεῖς Ἠρίσκου ἐξ ἰδίων καμάτων τὰς τὸ μνημεῖον ἐκτισαν· θυγατέρα αὐτῶν μὴ

ἐξουσιάζειν τοῦ μνήματος· εἰ δὲ συμβῆ μίᾳ αὐτῶν πλο[υ]τῆσαι, τὸ σκέ[πασμα ἀνασκευαζέτω.

La restitution de la dernière ligne est incertaine; cependant elle s'accorde bien avec les lettres qu'on voit sur la pierre, sauf le Θ qui suit le Π et qui est certain, mais que je crois être une erreur du lapicide. Il y avait en dehors de l'encadrement une dernière ligne, qui a disparu.

2404.

Copie de l'auteur. — Dans le même mur, à côté de la précédente. — *Corpus inscr. gr.*, 4583.

Αὐρ. Σαβίνος οὐετρανὸς ἀμα Βερνικιανῶ καὶ Ζάβδω καὶ Μαξιμῶ υἱοῖς αὐτοῦ μνημεῖον ἐκτισεν ἐξ ἰδίων καμάτων τῶνδ' ἐνὶ χώρῳ.

*Ἐκτισεν est pour ἐκτισεν.

2405.

Copie de l'auteur. — Près des précédentes; inscription encadrée. — *Corpus inscr. gr.*, 4582.

Μάξιμος ἐδ(ε)ίματο τῶνδ' ἐνὶ χώρῳ αὐτῶ καὶ Ἀ[γ]άρης ἀλόγῳ, ὅτε ὄλλητε, κόνηην, προπάροιθεν ἔχων σωρόν, ἐνθάδε γῆρας θέμενος αἰῶνι [ὦ]ς ἂν ἐσθλῆς ἐκ στρατ(ίης). Ἐκ γεοπονίης δουκιδὸς τὴν τάξ(ιν) ἐπετέλ(ισε), καὶ στέφανον νίκης νοσφίσατο. Μάξιμος οὗτος κεντηνά[ρι]ος.

Les deux derniers mots ne se trouvent pas sur ma copie, mais Burekhardt et Seetzen les ont vus.

L'orthographe de l'inscription est fort incorrecte et la construction de la phrase très-embrouillée. Le nom de la femme doit être Ἀγάρη (voyez n° 2200), mais il y a ΑΙΑΡΗC sur la pierre. Ὀλλητε est pour ὄλλυται, et σωρόν pour σορόν. Maximus avait construit un tombeau, orné d'une niche (κόνηη) pour une statue, et ayant un sarcophage (σορός) placé devant la niche; ces κόρηαι se rencontrent fréquemment dans les monuments du Haourân. La phrase suivante signifie, qu'après avoir servi dans l'*officium* (τάξις) du *dux*, il avait achevé ce monument avec le produit de ses terres.

Δουκιδός est une faute d'orthographe pour δουκιδός; nous avons vu plus haut (n° 2122) un exemple d'un δουκηνάριος τάξ(ε)ως δουκός, et Maximus était κεντηνάριος τάξ(ε)ως δουκός. Ainsi que le fait remarquer Franz, Maximus était probablement chrétien; de là les expressions ἐσθλή στρατιή et στέφανος νίκης; voyez n° 2419.

2406.

Copie de l'auteur. — Dans le même édifice que le n° 2401, de l'autre côté de l'arche. Grandes belles lettres en relief, dans un encadrement. *Corpus inscr. gr.*, 4580.

+ Πάραγε καὶ μὴ φθόνε[ι].

Nous avons déjà rencontré la même sentence sur un monument de Kanatha (n° 2360).

IV.

RIMET-HAZÍM.

2407.

Copie de l'auteur. — Dans la maison du scheikh; grandes belles lettres.

Ἡλίω θεῶ μεγίστω
 Ἰουλιανὸς ἑκατόνταρχος λεγ(ιῶνος) δ' [Σκυθικῆς
 εὐχῆν.

Le mot ἑκατόνταρχος est représenté par un P surmonté d'un trait. La légion quatrième Scythique était cantonnée dans le nord de la Syrie.

Le village de *Rimet-Hazim* est celui qui est désigné sur la carte de Wetzstein sous le nom de *Rimet-el-Khalkhat*; mais ce dernier nom ne paraît pas être connu dans le pays. Il est probable que l'ancien nom était Riméa, comme pour le village homonyme de la Trachonite. Un peu à l'est du village on voit les ruines d'un petit temple; les habitants sont Druses.

2408.

Copie de l'auteur. — Près de l'entrée de la maison du scheikh; pierre brisée à droite, complète des trois autres côtés. Grandes lettres.

Διομήδης τοῦ δεινός
 τοῦ Μοόρου ἐκτίσεν τὰ παν-
 δοχεῖα μνήμ[ης χάριν.

Les πανδοχεῖα ou hôtelleries sont mentionnés dans d'autres inscriptions (2462, 2463).

2409.

Copie de l'auteur. — Dans une cour, sur une pierre retournée. L'inscription paraît complète.

M. A. Ὁρκαῖος Ὀναίου ἐποίησεν ἐκ τῶν ἰδίων.

Je ne saurais expliquer les lettres M, A, qui sont surmontées chacune d'un trait. Nous avons rencontré dans une inscription d'*Ormán* (n° 2016) le nom propre Βορκαῖος; mais ici il y a Ὁρκαῖος.

V.

WALGHA.

2410.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une cour.

Ὀναῖνος Χεέγλο[υ] ἐποίησεν τὴν νε[κ]ρῶν θεῶ Ἀθηνᾶ ἐκ τῶν ἰδίων εὐ-
 σεβείας χάριν.

Sur le culte d'Athéné dans le Haourân, voyez n° 2203, a.
Walga est un petit village habité par quelques familles druses.

2411.

Copie de l'auteur. — Dans une écurie.

Ὁ δεινα Ρ]ουφίνου υἱός
 καὶ]θη μ[ή]τηρ.

VI.

DEIR-EL-KADI.

2412.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'entrée du *deir*, à sa place originale. Les lettres sont bien gravées et l'inscription est bien conservée.

Μεῖζονα τοῦ προτέρου σὺν ἀσφαλέεσσι θεμέθλοις
 εἰς ἔδαφος νεύοντα Γεώργιος οἶκον ἔγειρεν,
 Ἀντιπάτρου γενετῆρος ἀμείνονα κόσμον ἀνύσας,
 μάρτυρι Σεργίῳ περικαλλέα νηὸν ὀπάσας. †

Sur le martyr Sergius, voyez les notes du n° 1915.

Deir-el-Kadi est un ancien monastère en ruines, situé à une heure et demie de marche de *Soueida*, dans la plaine, et un peu au midi d'une ligne tirée de *Walga* à *Mélihat-esch-Scharkiyé*; c'est un bon exemple d'un ancien édifice monastique, qui n'a pas été remanié. L'endroit est désert.

VII.

ET-TA'LE.

2412 a.

Copie de Burckhardt. — Dans un édifice en ruines. — *Corpus Inscr. Gr.*, 4637.

... Σαθείνος κὲ Σαθείνος κὲ Γέος κὲ Θεόδωρος κὲ Βαγάηλος ...

Γέος est pour Γαῖος.

2412 b.

Copie de Burckhardt. — Dans la mosquée, sur deux pierres. — *Corpus inscr. gr.*, 8634.

Ὁ ἐκ Θεοῦ πρωτεύων [υ] Ἡλίας Κοσέσου ἐκτίσεν, βασιλεύ[οντος] Ἰ[ο]υστινιανοῦ, τῷ ια' ἔτει, ἔτ(ους) [υ]λγ'.

La copie de Burckhardt donne la date ΧΛΓ; mais dans cette portion du pays, qui dépendait de la province d'Arabie, on se servait de l'ère de Bostra. Il faut donc lire ΥΛΓ, et effectivement l'année 433 de Bostra, qui commence le 22 mars 538, correspond à la onzième année du règne de Justinien.

VIII.

ED-DĀRĀ.

2412 c.

Copie de Burckhardt. — Dans le mur de la mosquée. — *Corpus inscr. gr.*, 4658.

Ἀούτος Ἀνάμου τοῦ καὶ Γεδάραν[ου] ... ὧκοδόμη[σεν] ἐξ ἰδί[ων].

IX.

KANATA (KÉRAK).

2412 d.

Copie de M. Wetzstein, n° 185. — Dans une maison de paysan.

Διὰ με[γ]ίστ[ω] Κανατηνῶν δ [δῆμος].

Une inscription trouvée à *El-Afiné* (n° 2296) nous a appris que le légat de Syrie, Cornelius Palma, avait fait construire un

conduit, qui amenait à Kanata les eaux des sources qui jaillissent auprès d'*El-Afiné*; et si on jette les yeux sur l'excellente carte de M. Wetzstein, on voit que le terrain ne présente aucune difficulté pour l'établissement d'un conduit d'eau entre ce village et *Kérah*. Le texte copié par M. Wetzstein montre que *Kérah* occupe l'emplacement de l'ancienne Kanata, qu'il faut bien se garder de confondre avec la ville bien connue de Kanatha; voyez les notes du n° 2329. L'inscription suivante, qui fait mention d'un βουλευτής, semble montrer que Kanata était une πόλις, et cependant dans une autre inscription la localité est appelée κόμη. C'est par erreur que j'ai placé Kanata dans l'Auranite; car cet endroit appartenait certainement à la première province d'Arabie; voyez les notes du n° 2412, f.

Parmi les médailles attribuées jusqu'à présent à Kanatha, il y en a une frappée sous Claude avec la légende ΚΑΝΑΘΗΝΩΝ et la date ΒΙΡ, et une autre sous Domitien avec la légende ΚΑΝΑ... et la date ΖΝΡ (Mionnet, *Décapole*, n°s 15, 16); elles doivent être restituées à Kanata, qui était un endroit d'une certaine importance, puisque Cornelius Palma y faisait amener de l'eau de si loin. L'emploi d'une ère particulière et la présence de l'effigie impériale sur les monnaies de cette époque montrent que la ville jouit de bonne heure d'une certaine autonomie et que, comme Gadara, Philadelphie et d'autres villes de la Décapole, elle relevait directement de l'empire romain et non des souverains locaux. Elle dut sans doute son autonomie à Pompée, car l'ère des monnaies doit être l'ère pompéienne, la même qui était en usage dans les villes libres du voisinage, et qui commence en l'an 690 de Rome. Il est possible que la ville de la Décapole appelée *Kánathz* dans les éditions de Ptolémée (V, 15, 23) ne soit autre que notre Kanata. J'ai déjà signalé la confusion qui règne dans les textes au sujet de ces deux villes; voyez les notes du n° 2329.

2412 e.

Copie de M. Wetzstein, n° 184. — Au-dessus de la porte de la même maison.

Ἐπισκοποῦντος Μονίμου Φλακίου βουλευτοῦ.

Sur les ἐπίσκοποι, voyez les notes du n° 1590. Le mot βουλευτής semble montrer que Kanata était une πόλις; voyez les notes de l'inscription précédente.

2412 f.

Copie de M. Wetzstein, n° 186. — Dans une mosquée en ruines.

Ἀγαθῇ Τύχη. Ὑπέ[ρ] σ]ωτηρίας τῶν κυρίων, ἐπισκοποῦντων Ἀνέμου Σαβίνου καὶ Βαυλάνης Ὀδενίθου καὶ Πασίφιδος Καμασάνου, ἐκτίσθη δ ὄϊκος ἐκ φιλοτιμίας τῆς κόμης ἐξ ὧν ἔδωκεν Ἰουλιανὸς Διονυσίου ✱ φ'... Ἔτους ρμη'.

L'indication de la somme dépensée est incomplète; il manque le chiffre des mille. La date ne peut être calculée d'après l'ère pompéienne, en usage à Kanata au premier siècle de l'empire (voyez les notes du n° 2412, d); car l'année 148 tomberait sous

le règne de Domitien, tandis que le mot *κυρίων* montre qu'il y avait deux empereurs sur le trône, lorsque l'inscription a été gravée. Les habitants avaient donc renoncé à se servir de l'ère pompéienne, probablement à l'époque où la province d'Arabie fut organisée. L'année 148 de Bostra commence le 22 mars 253, époque à laquelle Trébonien Galle et Volusien étaient empereurs. L'emploi de l'ère de Bostra au milieu du troisième siècle montre que Kanata appartenait à la première province d'Arabie; voyez les notes du n° 2463 et le Mémoire à la fin du volume. Le lapicide a mis une partie des noms propres au nominatif au lieu du génitif; ces incorrections sont fréquentes dans les inscriptions du Haourân.

2412 g.

Copie de M. Wetzstein, n° 183. — Sur une pierre encastrée dans un mur moderne.

Ἀννηλ[ε]ς Καμασάνου ἐπόησε Διὰ Μάρνα τῶ κυρίω.

Sur le dieu Marnas, qui avait à Gaza un sanctuaire célèbre, voyez Eckhel, *Doctr. num.*, III, p. 450.

X.

GHARIYÉ.

2412 h.

Copie de M. Wetzstein, n° 182. — Pierre tumulaire dans l'ancienne néeropolé située un peu à l'ouest du village.

Σαδού Ανέμου . . .

C'est par inadvertance que j'ai placé ici l'inscription de *Ghariyé*; ce village, de même que *Kérak*, appartenait à la première province d'Arabie; voyez n° 2412, f.

XI.

KUTEIBÉ.

2412 i.

Copie de M. Wetzstein, n° 101. — Dans la maison du scheikh, pierre servant de banc.

+ Ἐκτίσθη ἡ ἀ[γία] ἐκλ[η]σία προνο[ία] Σαλαμάνου πρεσβ[υτέρου] χρο[ν]ο[ι] [ε]ν[δ]ε[σ]τ[ο]υ, ζ[ε]τ[ο]υ υ[π]ο[σ]τ[ο]υ.

L'année 470 de Bostra correspond à l'an 575.

XII.

NAHITE.

2412 k.

Copie de M. Wetzstein, n° 102. — Dans une maison; inscription endommagée.

Φλ. Μάζιμος ὀρδινάριος ἐξ ἰδίων καμ[άτ]ων ἔκτισεν τὸ μνημ[ε]ῖον [κα]τὰ τὸν ἐπικείμενον περὶ τερ[ε]σ[σ]ῶ[ν] ἐν ὑπα[τ]ίᾳ Κ[ων]σταν[τι]νου [Ἀδ]υ[ού]στου [τὸ]ν ἡ[γε]ν[ε]ῖα καὶ Ἰου[λι]ανῶν Κ[ε]σσο[ύ]ρου τ[ὸ]ν ἀ[δελφ]οῦ.

Les consulats sont ceux de l'année 356. Sur le mot *ordinarius*, voyez les notes du n° 1999, et, sur les colombiers du Haourân, voyez n° 2445.

2412 l.

Copie de M. Wetzstein. — Dans un édifice à arcades tombé en ruines. — *Corpus inscr. gr.*, 4659.

Μασαλέμου Ράββου κτίσμα ἐξ ἰδίων κόπων γεωργικῶν, ἐν ἔτ[ε]σι σπ[η]ν.

L'année 280 de Bostra correspond à l'an 385. La copie prise par M. Wetzstein, et qu'il a bien voulu me communiquer, est conforme au texte publié dans le *Corpus*, sauf pour le mot *Ράββου*.

2412 m.

Copie de M. Wetzstein. — Au-dessus de la porte d'un édifice en ruines. *Corpus inscr. gr.*, 8652.

+ Ἰ(ησοῦ)ς Χ(ριστός) Κυριακὸς καὶ Ὁσεὸς αὐτοῦ υἱὸς καὶ τέκνα αὐτοῦ ἐθεμελίωσαν καὶ ἔκτισαν τὸν ναὸν τοῦ ἐνδοξοῦ μάρτυρος ἁγίου Γεωργίου, μηνὸς Νοεμβρίου γ', . . . τοῦ ἔτους φη' τῆς ἐπαρχείας, [ὑπ]ὲρ τ' αὐτῶν καὶ Νοέρου υἱοῦ Ὁσεῦος Αλιάσου· ἐκτίσθη αὐτὸν ἐκ ἐπόδου αὐτῶν. +

+ Καὶ ἁγίου Ἡλίου.

La copie de M. Wetzstein, que je reproduis dans les textes épigraphiques, est beaucoup meilleure que celle de Burckhardt; M. Wetzstein m'écrit que faute d'échelle il n'a pu obtenir une copie aussi exacte qu'il le désirait.

L'année 518 de Bostra commence le 22 mars 623; les lettres ΕΠΑΧΡ signifient, sans aucun doute, ἐπαρχείας, et il n'y a aucune raison pour admettre l'explication ἐνα(νθρωπήσειος) Χρ(ιστοῦ), proposée par Kirchhoff (*Ausgewählte Inschriften*, p. 260). Sur l'emploi de l'ère de Bostra au septième siècle, voyez nos 1997, 2028, 2463, 2413, a. Quant aux lettres qui suivent le mot ΝΟΕΜΒΡ, elles sont moins claires; la copie de Burckhardt donne ΓΜ ΙΔ ΙΘ, celle de Wetzstein, ΙΜ ΥΑΤΟΗ; il ne peut être question d'indictions, puisque l'abréviation de ἰνδίκαιωνος est toujours ἰνδ; d'ailleurs, s'il s'agissait d'une indiction,

on ne saurait lire que $\iota\upsilon\delta. \iota\alpha'$, ce qui est peu conforme à la copie de Wetzstein, et la onzième indiction ne s'accorderait pas avec la date du 3 novembre 623, puisqu'elle commence le 1^{er} septembre 622. Je crois que les lettres IM (il y a peut-être HM sur la pierre) représentent plutôt le mot $\eta\mu\acute{\epsilon}\rho\alpha$, et qu'il s'agit du jour de la semaine; le mot suivant est douteux, mais il faut peut-être lire $\kappa(\epsilon\rho)\alpha$, comme au 2035 où il y a $\tau\tilde{\eta} \iota\epsilon\rho\alpha \eta\mu\acute{\epsilon}\rho\alpha$, $\xi\tau\epsilon\iota \sigma\lambda\eta'$.

L'édifice a été construit en commun par le père et le fils en l'honneur de saint George (voyez les notes du n° 1981). La dédicace à saint Elisyas a été ajoutée après coup; je n'ai trouvé aucune mention de ce saint dans les Acta Sanctorum, et il ne peut guère être question du prophète Élisée, dont le nom s'écrit toujours Ἐλισσαίος .

XIII.

DOROA (DOUR).

2412 n.

Copie de M. Wetzstein. — Dans la mosquée. — *Corpus inscr. gr.*, 4576.

Ἀὐρ. Σάεδος Μοένου κόμητος Δορόα[ς] ἠκοδόμησεν μ[ν]ήματος [χαρίν.

Cette inscription est importante parce qu'elle donne l'ancien nom du village, Doroa, dont les habitants ont fait *Dour*. La copie que je tiens de l'obligeance de M. Wetzstein est un peu plus exacte que celle de Seetzen.

Dans la même mosquée, Seetzen avait copié deux autres inscriptions mutilées (*Corpus inscr. gr.*, 4577, 4578); mais on ne peut rien en tirer. M. Wetzstein m'a aussi communiqué quelques autres fragments mal conservés qu'il a copiés à *Dour*; mais le court séjour qu'il a fait dans ce village ne lui a pas permis de leur consacrer le temps nécessaire.

2412 o.

Copie de M. Wetzstein, n° 103. — Dans le mur extérieur d'un grand édifice en ruines, appelé *Khan-el-Harir* (khan de la soie).

Βίαρος Ἀνέου κτίσεν τὸ μνημῖον] ἐξ ἰδίων καμάτων τελέσας, μηδενὸς αὐτῶ τῶν προστηκόντων συμβαλλομένων] ἐν χρέμασιν. Μηδέν[α] ἐξουσιάζειν τοῦ κτισμ[α]τος. Παροδιτέ ἐσμεν πάντες τοῦ βίου κα[τ] οὗ [α] [θ]ήμεθα καὶ

2412 p.

Copie de M. Wetzstein, n° 103. — Au-dessus de la porte d'une maison; inscription fruste.

+ Οὐάρος [Κ]υρίλ[λ]ου [α] καὶ [Κ]ύριλλος[ς] ὁ αὐτοῦ υἱ[ός] ἐξ ἰδίων κόπων ἔκτισαν τὸν ν[α]ὸν τ[ῶ]ν ἁγίων Λεοντίου ἐν ἔτ[ε]ι υἱ', ἰνδ[ι]κτιώνος) . .

L'année 460 de Bostra commence le 22 mars 565, et correspond aux indictions XIII et XIV: Sur saint Léontius, voyez les notes du n° 1915.

XIV.

MELIHET-EL-ATASCH ou EL-HARIRI.

2412 q.

Copie de Burckhardt. — Au-dessus d'une porte. — *Corpus inscr. gr.*, 4575.

Ὑπὲρ σωτηρίας τοῦ ἐνδοξοτάτου κόμ[ι]τ[ος] Ἀνόμο[υ]?, διὰ σπουδῶ[ς] . . .

Κόμιτος est pour *κόμητος*. Le nom du *comes* est douteux.

XV.

SCHEIKH-MISKIN.

2413.

Copie communiquée à M. de Vogüé par M. Siouffi, drogman du consulat général de France à Beyrouth. — L'inscription est dans un cartouche.

Ὁ δεῖνα] Ἰουλίου Φιλίππου τὸ μ[ν]η[μ]εῖον ἔκτισεν ἔτους δ' τῆς πόλεως.

Cette inscription montre que le bourg de *Scheikh-Miskin* occupe l'emplacement ou est situé dans le proche voisinage de quelque ville antique qui a été fondée ou qui a changé de nom sous l'empire romain; le nom de Julius Philippus porté par un particulier établit une forte présomption que le monument a été élevé une ou deux générations après le règne de l'empereur Philippe. Nous avons vu que Philippopolis adopta une ère nouvelle, ἔτος τῆς πόλεως, lors de son agrandissement par Philippe, et nous verrons plus loin (n° 2537, a) un exemple d'un fait analogue; il en a été de même ici. Mais quel était le nom de la ville qui a précédé *Scheikh-Miskin*? On ne peut faire à ce sujet que des conjectures. Parmi les villes de la province d'Arabie citées par Hiéroclès, il y a Néapolis et Hiéropolis, dont on ne connaît pas l'emplacement; c'est probablement l'une des deux qui doit revendiquer notre inscription. Enfin, parmi les suffragants de l'archevêque de Bostra qui sont mentionnés dans les Actes du concile de Chalcédon, je trouve un évêque de Maximianopolis, et, s'il n'y a pas erreur dans les manuscrits, il faut admettre une

seconde ville de ce nom, différente de celle de la Palestine; voyez les notes du n° 2361. Quoi qu'il en soit, *Scheikh-Miskîn* marque l'emplacement d'une des villes les moins anciennes de la province d'Arabie, et les découvertes futures nous permettront sans doute un jour d'en déterminer le nom.

XVI.

DEIR-EYOUB.

2413 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 181. — Sur le linteau de la porte d'entrée de l'église.

+ Αὕτη ἡ πόλις κυρίου· δίκαιοι εἰσελεύσονται ἐν αὐτῇ. Τοῦτο τὸ ὑπέρθυρον ἐτέθη ἐν χρόνοις Ἡλίου εὐλαβεστ(άτου) ἡγουμέ(νου), μ(ηνὶ) Ἰουλίῳ κέ, τοῦ ἔτους πεντακοσιοστοῦ τριακοστοῦ ἔκτου, κυρίου Ἰ(ησοῦ) Χ(ριστοῦ) βασιλεύοντος.

L'année 536 de Bostra commence le 22 mars 644, et la quinzième indiction le 1^{er} septembre de la même année; ainsi, dans l'inscription qui est datée du mois de juillet, il y aurait désaccord entre l'année et l'indiction, si on adopte la restitution *ἰνδ. ιε'*, proposée par Kirchhoff.

Ce savant (*Ausgewählte Inschriften*, p. 260) est d'avis que l'ère employée ici est l'ère chrétienne; mais, sans avoir des exemples plus concluants, on ne peut admettre l'usage de cette ère en Syrie au septième siècle. Au surplus, la portion de l'inscription relative à l'indiction a été copiée inexactly par M. Wetzstein, et, jusqu'à ce qu'on en ait une meilleure copie, il faut rapporter à l'ère de Bostra cette date, comme toutes les autres de la province d'Arabie. Voyez à ce sujet les notes des n°s 1997, 2028, 2412, *m*, 2463. La mention du règne de Jésus-Christ à la fin de l'inscription me semble prouver indirectement qu'elle a été gravée au moment de la conquête arabe, alors que les chrétiens du Haourân pouvaient encore considérer la défaite des Grecs comme un revers passager, plutôt qu'un changement définitif de maîtres; ils n'étaient plus sujets de l'empereur, et ils espéraient ne pas rester longtemps ceux du khalife; c'est pourquoi on a écrit κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ βασιλεύοντος.

Le commencement de l'inscription est emprunté au Psaume CXVIII, v. 20; voyez les notes du n° 1960. *Deir-Eyoub* (le couvent de Job) est situé à une heure et demie de marche au sud de *Nawâ*, entre ce bourg et le château de *Mezeirib*. Sur le culte du patriarche Job dans le Haourân, voyez les notes du n° 1916 a.

XVII.

'AQRABA.

2413 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 179. — Dans une maison de paysan, sur une pierre employée dans le plafond, juste au-dessus de l'âtre; la pierre était noircie par la fumée et difficile à déchiffrer à cause de sa position.

* Ἐτους ΙΙΙ βασιλέως Ἀγρίππα κυρίου, Ἀουεῖδος Μαλειχάθου ἐποίησεν τὰ θυρώματα σὺν κόζμ[ω] καὶ τὸν βωμὸν ἐκ τῶν ἰδίων [ε]ῖθεθείας [ἐνε]κα Δᾶ κυρίω.

Le chiffre de l'année du règne est douteux; on peut lire *ιη'* avec M. Kirchhoff, ou bien supposer que c'est le chiffre trois écrit à la manière orientale, comme au n° 1654; mais la leçon *ιη'* est plus conforme aux usages de l'épigraphie grecque. S'il y a *ιη'* il ne peut être question que d'Agrippa II, s'il y a le chiffre trois il se peut agir de lui ou de son père. L'absence de titres et la ressemblance avec l'inscription d'*El-Mouschenef* (n° 2244) feraient pencher la balance en faveur d'Agrippa 1^{er}. Sur les titres des deux Agrippa, voyez les notes du n° 2365.

Le village d'*Agrabâ* est situé sur la lisière occidentale du district de *Djedour*, au pied d'un cône volcanique; d'après M. Wetzstein, le seul voyageur qui les ait visitées, les ruines sont assez considérables.

2413 c.

Copie de M. Wetzstein, n° 177. — Au-dessus de la porte de la résidence du scheikh, à sa place originale; cette résidence est une maison ou un palais antique, et la salle où on reçoit les étrangers est ornée de sculptures anciennes.

Θεῶ Ἡρακλεῖ, διὰ ἐπιμελητοῦ Ζηνοδώρου Κλυμένου καὶ Μάθου Ναέμου προνοη(τῶν).

On n'a trouvé en Syrie que très-peu de monuments relatifs au culte d'Hercule, bien qu'il ait eu une grande importance chez les Phéniciens; voyez cependant n° 2428.

2413 d.

Copie de M. Wetzstein, n° 178. — Au-dessus de la porte d'une maison de paysan.

Ναάμων ἤρξατο, Ἡρακλίδας ἐτελώσων.

L'inscription se termine par une croix, mais elle a peut-être été ajoutée après coup; car l'inscription paraît être antérieure au troisième siècle. *Ναάμων* est le nom syrien Naaman, si connu par les récits bibliques.

XVIII.

DJIBÁ.

2413 e.

Copie de M. Wetzstein, n° 180. — Sur un morceau d'architrave, au-dessus de la porte de la maison du scheikh.

Μάρ. Αὐρ. Ἄλεσος Ὁδᾶθου ἐποίησεν ἐκ τῶν ἰδίων.

Le village de *Djibá* est situé à l'extrémité sud-ouest du massif du mont Hermon, et appartient plutôt à l'Iturée qu'à l'Auranite; on y voit le tombeau de *Sa'd-ed-din el-Djibáwi*, fondateur d'un ordre religieux musulman.

XIX.

ÆRA (ES-SANAMEIN).

2413 f.

Copies de Seetzen, Berggren et Richter. — Sur l'architrave d'un temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4354.

Ἵπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης τοῦ κυρίου αὐτοκράτορος [M. Αὐρ. Κομμόδου] Σεβ. Εὐσεβ. Εὐτυχοῦ[ς], Ἰούλιος Γερμανός, ἑκατόνταρχος [λεγ. γ' Γαλλικῆς], εὐεργέτης Αἰρησίων καὶ κτίστης, τὸν σηκὸν ἀπὸ τῆς ἐπιγραφῆς συνετέλεσεν καὶ τὸ Τύχαιον ἀφιέρωσεν, ἔτους ις'.

L'année doit être celle du règne de l'empereur, comme sur tant d'autres monuments de la province; par conséquent le nom martelé ne peut être que celui de Commode; encore faut-il compter à partir de l'année 177, époque à laquelle il reçut le titre d'Auguste et fut associé à l'empire, car il ne régna seul que treize ans. En calculant de cette façon, la date de l'inscription serait 192, dernière année du règne de Commode. Franz est d'avis que l'année 16 se rapporte à une ère locale; mais, lorsqu'il en était ainsi, on écrivait presque toujours ἔτους τῆς πόλεως (voyez nos 2072, 2159, 2413, 2537, a). La légion dont le nom a été martelé doit être la troisième Gallique, la seule dont le nom ait été effacé sur les monuments publics en Syrie; voyez les notes du n° 1845. Le centurion Germanus est peut-être le même qui est mentionné dans une inscription de Bostra et qui de la troisième Cyrénaïque aurait passé dans la troisième Gallique; voyez n° 1945. L'expression ἀπὸ τῆς ἐπιγραφῆς est obscure; elle signifie peut-être que Germanus avait achevé l'édifice à partir de l'endroit où se trouvait l'inscription. Le culte de la déesse Τύχη était fort répandu en Syrie et en Arabie.

Cette inscription fixe à *Es-Sanamein* la position de la ville d'Æra ou d'Eré, placée dans l'itinéraire d'Antonin sur la route de Damas à Névé, à trente-deux milles de la première ville et

à trente de la seconde. Le bourg moderne de *Nāwā* marque l'emplacement de Névé, de sorte que cette portion de la voie romaine de Damas à Scythopolis est parfaitement connue; les distances réelles ne s'accordent peut-être pas tout à fait avec les indications de l'itinéraire, mais dans tous les cas la différence n'est pas grande, et d'ailleurs la carte de cette portion de la Syrie n'a pas encore été dressée avec toute l'exactitude désirable. Je n'ai pas trouvé dans les auteurs d'autre mention d'Æra; mais parmi les évêques d'Arabie qui siégèrent au concile de Chalcédon figure celui d'Erra ou Erré, πόλεως Ἐρρης ou Ἐρρας; c'est probablement d'Æra qu'il s'agit, cependant ce n'est pas sûr, car Ptolémée (V, 15) mentionne parmi les localités de la Batanée une ville appelée Γέρρα, qui pourrait aussi avoir des droits sur cet évêché.

2413 g.

Copies des mêmes. — Sur les murs du même temple; l'inscription est répétée trois ou quatre fois. — *Corpus inscr. gr.*, 4355.

Φιλοναῖος Κυνάγου τοῦ Μόρρου ἱεράσας Δόμναν θυγατέρα τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ τῆ Τύχῃ τοὺς τέσσαρας λαμπαδηφόρους ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν.

Philonæus avait consacré sa petite-fille au service de la déesse, *sacerdotem Fortunæ fecit*, ainsi que le font remarquer les commentateurs de cette inscription; le mot ἱεράω ne se trouve pas ailleurs, mais la forme ἱεράομαι est fréquente.

2413 h.

Copies des mêmes. — Sur une niche arrondie du même temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4556.

Θεόδοτος Ἐκτορος Ἐπτακινεθιανὸς ἄμα συμβίῳ καὶ τέκνοις τὴν Τυχῆαν σὺν τῇ κόγχῃ τῇ πατρίδι χρυσοῖ ἐκόσμησεν.

Tυχῆα ou Τυχαία est une statue de la déesse Τύχη, qui était placée dans la niche ou κόγχη; sur les κόγχαι, voyez les notes du n° 1913. Le mot Ἐπτακινεθιανὸς est l'ethnique d'un village voisin d'Æra, ou plutôt le nom d'une tribu; le mot πατρίδι montre que Theodotos était originaire d'Æra ou du voisinage.

2413 i.

Copie de Richter. — Dans le mur d'une cour, près du même temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4557.

Δαμ]ασ[κ]ίων Κλή[με]ντος τῆ σε[μνοστ]ά[τ]η Τ[ύ]χῃ [ε]ρ[σ]α[σάμ]ενος Ζηνο[θ]έ[σιον] ὑ]ἱὸν ἀνέθηκεν.

Restitution de Franz. La copie de cette inscription laisse à désirer.

2413 j.

Copies de Seetzen, Berggren et Richter. — Dans une tour. — *Corpus inser. gr.*, 4358.

Διὰ τῶν κυρίων Καίταμο(ς) Μαλχαίου καὶ υἱοῦ αὐτοῦ τὴν θύραν σὺν νεοκαδίοις καὶ μεγάλῃ Νείκῃ καὶ λεονταρίοις καὶ πάσῃ γλυφῇ καὶ τῆς ἐκ τῶν δύο μερῶν καθαρουργίας ἐκ τῶν ἰδίων κατ' εὐσέβειαν (ἀν)έθηκαν.

Voyez les notes de Franz. Nous verrons plus loin (n° 2436) un autre exemple du nom propre Καίταμος,

2413 k.

Copie de Berggren. — A la mosquée appelée Djami-el-Améri. — *Corpus inser. gr.*, 4339.

Ἄμερος Μαθείου καὶ Ὀναῖνος ἀδελφὸς ἐποίησα[ν] τὸν βωμὸν θεοῦ Διὸς ἐκ τῶν ἰδίων.

XX.

EL-MAHADJÉ.

2413 l.

Copie de Buckingham. — Au-dessus de la porte d'une maison. — *Corpus inser. gr.*, 4339 b.

Inscription mal copiée, où on ne distingue que les mots καὶ Φερμινανού.

XXI.

DJÉBÁB.

2413 m.

Copie de Seetzen. — *Corpus inser. gr.*, 4333.

Inscription mal copiée, où on ne distingue que les mots οἰκονάμου, et Μ]όκειμος Θαιμ[ο]ν ἀν[έ]θηκα.

XXII.

EL-GHAWÁGHIB.

2413 n.

Copie de Berggren. — *Corpus inser. gr.*, 4352.

Ἄγαθῇ Τύχῃ. Γάβνης λαοζό[ο]ς ἐκ [τῶ]ν ἰδίων ἐπέει [τὸ]ν βωμὸν.

Γάβνης est le nom arabe Djefné. Ἐπέει est pour ἐποίηει.

XXIII.

KÉNÁKIR.

2413 o.

Copie de M. Wetzstein, n° 175. — Dans le mur d'une grande maison antique à l'ouest du village.

Ἀζιζίωνος τοῦ Φιλοκτίστου πολλὰ τὰ ἔτη.

Sur la formule πολλὰ τὰ ἔτη, voyez les notes du n° 1830. Φιλοκτίστος paraît être un nom propre formé comme Θεόκτιστος (*Vita S. Euthymii*, cap. 11, apud Acta Sanctorum, januarii 20). On pourrait aussi proposer de lire φιλο[χρ]ίστου.

Kénákir est un gros village, situé sur les limites du Djédour et du district appelé *Wadi-el-Adjem*; les ruines sont considérables et montrent qu'il y avait là autrefois une ville de quelque importance.

2413 p.

Copie de M. Wetzstein, n° 176. — Dans le mur extérieur de la maison du scheikh.

Λεόντι(ο)ς Ζαβάνωνος ἐξ εἰδίων πόνων τὸ [μ]νῆμα ἔκτισεν ἐν τῷ β....

TRACHONITE.

I.

BORÉCHATH SABÆORUM (*BREIKÉ*).

2414.

Copie de l'auteur. — Dans l'intérieur d'une maison; inscription encadrée et bien conservée.

Ἄμφω ἀριστότακος καὶ ἀγλαόπαις ἐστὶν
 Τιβέριος, ὃς Μαρκελλῖνον τέκετ' ἔξοχ' ἀνδρῶν·
 οὗτος καὶ πατρίδ' ἔην ἔσωσεν παρ' ἀνακτος·
 εἶθε νῦν καὶ χρυσέοισιν ἀγάλμασιν ὧδε δυναίμην
 5 ἀνοστήσειν, Μαρκελλῖνε, πεποθημένον πατρίδι κύδος,
 ὃς τόδε σῆμα ποιήσας ἀρετῆς μνήμην ἀνεγίρας
 αὐτῷ καὶ γενετῆρι καὶ υἱόσι κυδαλίμοισιν.

Il y a υἱόσι pour υἱάσι sur la pierre. Les vers 4 et 5 se retrouvent avec une légère variante dans une inscription d'Amra (n° 2082), et les deux textes se rapportent probablement au même personnage Tiberius, qui paraît avoir réussi dans quelque ambassade, dont il avait été chargé auprès de l'empereur.

Le nom ancien de *Breiké* nous est fourni par une inscription de *Deir-et-Leben* (n° 2396), *μητροκομία Βορεχάθ Σαβίων*; sur les *Σάβαιοι*, voyez les notes du n° 2393. On connaît deux autres *μητροκομίαι* de la Trachonite, *Zorava* (n° 2480) et *Phæna* (n° 2524). On ne sait pas si le nom de *μητροκομία* implique quelque privilège que ne possédaient pas les *κῶμαι* ordinaires, ou la résidence de quelque petit fonctionnaire impérial; en fait, les *μητροκομίαι* sont des bourgs, analogues à nos chefs-lieux de canton, et intermédiaires entre les *πόλεις* et les *κῶμαι*. Le mot paraît avoir été usité surtout en Syrie (Épiphané, *Anacephal.*, p. 145, éd. Petau; Johannes Damascenus, vol. I, p. 89); cependant on le trouve dans une loi de l'an 468 (*Cod. Just.*, X, 49, 8).

La voie romaine de Phæna à Bostra passe à *Breiké* et non à *Rimé*, comme M. Wetzstein l'a indiqué sur sa carte. *Breiké* est situé un peu en dedans de la lisière du *Ledja*; les ruines sont assez considérables et d'une construction plus soignée que celle

de la plupart des villages de la Trachonite; elles sont habitées par des Druses.

2415.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison; l'inscription est dans un cartouche, sauf la dernière ligne, et bien conservée.

Αὔξι Μαρκελλῖνε, ὁ Θεός σε ἐβοήθησεν· θεμελιώσας τὴν αὐλήν οἰκοδόμησας, ἔκτισας καὶ τὸ μνήμα ἐπ' ἀγαθῶ· τοιαῦτα τὰ τέκνα σου καὶ ἄλλα πολλά, καὶ ὁ φθονῶν βραγύτω· Ἄναμος οἰκοδόμησεν.

Cette inscription sort un peu des formules ordinaires. *Οἰκοδόμησας, ἔκτισας* sont pour *ᾠκοδόμησας, ἔκτισας*. Nous avons déjà rencontré le nom propre *Αὔξις* (n° 2006), ainsi que l'expression *ἐπ' ἀγαθῶ* (n°s 2034, 2070, f).

2416.

Copie de l'auteur. — Dans l'intérieur d'une maison, sur une longue dalle employée dans le plafond de la chambre principale. L'inscription est très-enfumée et difficile à copier à cause de sa position, quoique très-bien conservée.

Ἀμέλαθον ὄρῃς με θεῶν φίλον ἀρχιερεῖα
 ὃς τόδε σῆμα ἴποίησα μίην τε σορὸν κατέτευξα
 οὐνον ἐνθάδε γλυκὸν ὑπνον λαύσω·
 ἱερεὺς γάρ εἰμι πρωτοτόκιον ἐκτελέθ[ων]
 ετισπινα τῆσδε σοροῦ ἐπαείροι
 ὃδ' ἔστω ἐκαεπρημ[τ] ἐμῶν ὑπαρχόντων

Je regrette de n'avoir pu mieux copier cette inscription; mais il m'aurait fallu beaucoup plus de temps que je ne pouvais y en mettre.

II.

RIMÉA (*RIMET-EL-LOHF*).

2417.

Copie de l'auteur. — Fragment encastré dans le mur d'une maison. — Wetzstein, n° 423.

Ἔτους γι' κυρίῳ
 παροδύσαντος
 κωμητῶν ὑπογ[εγραμμένων] ?

2418.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte, sur une pierre retournée.

Μοέλεμος Φαρέκου Σειηνός ἐποίησεν τὴν θυρίδα.

Il y a θυρίδαν sur la pierre. Σειηνός est l'ethnique de Σεία ou Σεεία, village situé près de Kanatha; voyez n° 2367. Le nom propre Φάρεκος se trouve aussi au n° 1989.

2419.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre encastrée dans une tour carrée à sa place originaire; l'inscription est encadrée et très-bien conservée. — *Corpus inscr. gr.*, 4388.

Κελεστεινος πινυτός με ἐδ(ε)ίματο τῶδ' ἐνὶ χώρῳ
 αὐτῷ καὶ τεκέεσσι φίλῃ τ' ἀλόγῳ ἐποίησεν,
 νηὸν Πλουτῆι καὶ ἑπενῆ Φερσαφονείῃ,
 ἐσθλῆς ἐκ στρατιῆς. Νῦν δ' οὐδενός εἰμι τάφος·
 Οὕτω καὶ μείνεμι πολὺν χρόνον· (ε)ἰ δ' ἄρα κέ θ(ε)ῖ,
 δεξαίμην γηράσκοντας, εὐδαίμονας, τεκνώσαντας.

Les mots ἐσθλῆς ἐκ στρατιῆς indiquent peut-être que Cælestinus était chrétien; voyez n° 2405. Sur les allusions aux dieux de l'enfer dans les inscriptions métriques chrétiennes, voyez les notes du n° 2145, qui a quelque analogie avec notre texte. Ἐπενῆ et μείνεμι sont pour ἐπανῆ et μείναιμι. Jacobs a déjà fait remarquer que cette épitaphe se rapproche beaucoup d'une de celles qui font partie de l'Anthologie Palatine (VII, n° 228) et qui est ainsi conçue :

Αὐτῷ καὶ τεκέεσσι γυναικί τε τύμβον ἔδειμεν
 Ἄνδρωτίων· οὕτω δ' οὐδενός εἰμι τάφος·
 οὕτω καὶ μείναιμι πολὺν χρόνον· εἰ δ' ἄρα καὶ θεῖ,
 δεξαίμην ἐν ἐμοὶ τοὺς προτέρους προτέρους.

J'ai déjà signalé ailleurs des emprunts faits aux Anthologies, où les rédacteurs d'inscriptions funéraires puisaient comme dans un manuel; voyez les notes du n° 775, etc.

2420.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre dans un mur, à côté de la tour carrée. — *Corpus inscr. gr.*, 4389.

Μαρτεῖνος καὶ Κάσσιος καὶ Ἄμερος υἱοὶ Ἀβάβου τὸ μνημεῖον ἐποίησαν.

2421.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison.

Σώπατρος οἰκοδόμος ἐκτήσατο.

2422.

Copie de l'auteur. — Fragment en grandes lettres.

... ἐρ προνο. . .

2423.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre brute; grandes lettres.

Ναχθμα.

2424.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte; inscription encadrée et complète. — Wetzstein, n° 122.

Julius Candidus vet(er)anus ex dupl(icario) Val(eriae) drum(e-dariorum).

Il est sans doute question ici de l'escadron appelé *ala prima Valeria dromedariorum*, qui tenait garnison en Égypte (*Not. Dign. Orient.*, 28). Les *dromedarii* sont mentionnés dans d'autres textes du Haourân (n°s 1946, 2267).

2425.

Copie de l'auteur. — Dans un mur.

Ἡλίαν + νικᾷ ἢ τύ + χη τὸν κό[σμον]. +

Cette inscription est singulière et ne présente pas de sens satisfaisant.

Le nom ancien de *Rimé*, Ρειμέα, se trouve dans les inscriptions de *Deir-el-Leben* (n° 2393, etc.) et de *Salkhat* (n° 2005). Le village est habité par des Druses.

2426.

Copie de l'auteur. — Fragment très-bien conservé.

Ἄ εἰτευξε Γαυδέντιος δ.
 ερει Χριστοῦ ἀθανατ.
 λλος ποιήσατο πατρίδ[ι].

III.

MEBNÁ-EL-BEIT.

2426 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 121. — Sur un autel, dans une petite église.

Ἄμερος Σολύμου ἐπέσεν.

Mebná-el-Beit est un petit village sans habitants sur la lisière du *Ledja*.

2426 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 120. — Dans la même église, sur une arcade.

Γάδου Σαθάου προσφορῆ τὸν κάμαρον τ[οῦ]τον

Κάμαρον est pour καμάραν.

IV.

NORÉRATHÉ? (*NEDJRÂN*).

2427.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison; inscription encadrée et très-bien conservée. — *Corpus inscr. gr.*, 4378 b.

Οἱ ἀπὸ φυλῆς Μανιγηῶν εὐτυχίσοντες ἐνδοξὸν οἰκοδομὴν ἐτελίωσαν
 προνύα Ἀνδρονίκου Ἀγρίππου καὶ Κάρου Μοσαμάμου πιστῶν.

Εὐτυχίσοντες est pour *εὐτυχίσαντες*. Nous avons déjà rencontré un *κοινόν Μανιγηῶν* (n° 2243), et l'inscription suivante a été gravée par des *Μανιγηνοί*. Sur le mot *πιστός*, voyez les notes du n° 2391.

2428.

Copie de l'auteur. — Dans un jardin, au-dessus de l'entrée d'une cave. Wetzstein, n° 107.

Ἔτους . . . , ἠκοδόμησαν Μανεινηνοὶ πατρικῶ θεῶ Ἡρακλεῖ.

La copie de M. Wetzstein donne à la première ligne ΚΔΙ ΟΝΗΙ; sur mon carnet, au contraire, j'ai marqué que l'inscription était complète telle que je la donne. Le premier voyageur qui ira à *Nedjran* en décidera. Après le mot *ἔτους* il y a sur la pierre un signe dont le sens m'échappe, mais qui doit être un signe numérique. Nous avons déjà rencontré plus haut (n° 2413, c) un exemple du culte d'Hercule dans ces contrées.

2429.

Copie de l'auteur. — Dans une mosquée en ruines, autrefois une église; en deux fragments; lettres grossières.

. Μόσ[χ]ου Γαύτου, Μάρδου
 Ἀνάμου, Ἄμμου Μονάθου, Δάδου Ἀδδου

2430.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de la mosquée, il y a deux bustes martelés, un grand et un petit; et au-dessus, l'inscription suivante, peinte en rouge, et paraissant ancienne.

Ἀγαθῆ Τύχη. Ἡλιος, Σελήνη.

2431.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur du minaret de la mosquée, sur une pierre retournée et employée dans la construction. J'ai fait dégager la fin de l'inscription qui était couverte de plâtre. — Wetzstein, n° 106.

+ Σέργιος Σαμαάθου [κ]ώ(μης) Νορεράθης, φυλῆς Σοβορηῶν, ἐξ ἰδίων ἔκτισεν τὸ(ν) ναὸν τοῦ ἀγίου Ἡλία ἐν ἔτ(ε)ι οὐνή, ἰνδικ[τι]ῶνι . . . Ἀγαθῆ Τύχη . . . ο βοθη(ο)ῖ.

J'ai copié cette inscription à deux reprises dans les deux voyages différents que j'ai faits dans le Haourân et je puis garantir la parfaite exactitude du texte, qui, du reste, est confirmée par la copie de M. Wetzstein. Il y a dans le corps de l'inscription une grande couronne au milieu, et deux cercles, un de chaque côté; les deux cercles ont été martelés, et dans la couronne sont les mots *Ἀγαθῆ Τύχη*, κ. τ. λ. La couronne et les deux cercles appartiennent à une inscription antérieure, et je crois qu'on devait y lire comme au n° 2430, les mots *Ἡλιος*, *Σελήνη*, un dans chaque cercle; lorsqu'on a gravé l'inscription chrétienne, on a laissé subsister les mots qui sont dans la couronne.

L'année 563 de Bostra correspond aux indictions XI et XII.

L'ancien nom de la localité est très-probablement Norérathé, mais il est possible que ce soit le nom d'un village du voisinage; le nom actuel *Nedjrân* est un nom purement arabe, imposé sans doute par les conquérants musulmans en souvenir de la ville célèbre de *Nedjrân* dans le Yémen. Le village actuel, qui est assez considérable, est habité par des Druses et des Chrétiens.

La tribu *Σοβορηνοί* n'est pas mentionnée ailleurs. Sur le culte de saint Élie, voyez les notes du n° 2497.

2432.

Copie de l'auteur. — Sur un tombeau moderne surmonté d'une coupole; l'inscription est dans un cartouche. — *Corpus inscr. gr.*, 4378 c, et *Add.*, p. 1180.

Τόνδε νέον οἱ τύμβον ἀνήρ [ὄνομα]στος ἔδειμε,
 Τίρωνος ἀρτιεπῆς υἱώνος, φίλος δ'λιθίος τς,
 ὅς ποθ' ἠγεμόνος βενεφικιάριος κατὰ ἔθνος
 ἔπλετο Φοινίκων, Δαλματίας, ἅντα δόμοιο
 αὐλῆς τε προπαροῖθε ἐνεύδειν οἶον ἀπ' ἄλλων,
 ὅπποτ' ἂν αἴσα ἔλθῃσιν ὁμοίου θανάτοιο,
 ὄφρα νέκυσ τ' ἀνδρέσσιν αἰεὶ ζωοῖσιν ἐνεΐη.

Le propriétaire du tombeau s'appelait Dalmatius, petit-fils de Tiron; il avait été *beneficiarius* du gouverneur de la province de Phénicie. A la première ligne il y a sur la pierre *ωαστος*, mais c'est une erreur du lapicide pour *ὄνομαστος*; ou bien peut-être faut-il lire *ὄριστος* pour *ὁ ἄριστος*, comme au n° 2474.

2433.

Copie de l'auteur. — Fragment dans une cour.

Ἰούλ.] Γερμανός ο[ύστ-
 ραν]ός λεγ[ιῶνος] γ' Κυρ[ηναϊκῆς] οἰ[χο-
 δό]μησεν τὸ μνημ[α
 ἐκ] τῶν ιδίων.

2434.

Copie de l'auteur. — Dans une maison; lettres grossières.

Ῥοῦφος ἐτῶ(ν) κε'. Τάννηλας ἐτ(ῶν) κε'. Ἄτρη ἐτῶ(ν) ιη'. . . .

Les derniers mots de l'inscription sont inintelligibles.

2435.

Copie de l'auteur. — Sur une série de pierres gisant au milieu de la mosquée, et paraissant être tombées de l'ancienne voûte. — *Corpus inscr. gr.*, 4378. d.

Les lettres gravées sur ces pierres formaient une inscription monumentale, qui régnait sur toute la longueur de l'édifice. En

les combinant de différentes manières on peut obtenir quelques mots, mais il n'y a de certain que *ἀγαθῶ τύχῃ* et *ἐτελέσθη*.

V.

DIÁTĒ.

2436.

Copie de l'auteur. — Sur la porte d'une petite église antique, qui a servi plus tard de mosquée, mais qui est restée à peu près intacte. — L'inscription est bien conservée.

+ Ἥλιος Καιάμου τῶν [Δ]αείου ἠκωδόμεσεν τοῦτων μαρτύρον ἁγίος Ἥλιος,

C'est-à-dire

Ἥλιος Καιάμου τῶν [Δ]αείου οἰκοδόμησεν τοῦτο μαρτύριον ἁγίου Ἥλιου.

L'inscription a été gravée par des gens qui ne savaient guère le grec. La première lettre de la deuxième ligne est si mal faite qu'on ne sait pas trop quelle valeur lui attribuer; si la leçon *Δαείου* était certaine, on pourrait voir dans ce mot le nom d'une tribu ou famille, qui aurait donné son nom à la localité. Nous avons déjà vu d'autres exemples de ces noms de famille précédés de *τῶν*; voyez n° 2339. Sur le culte de saint Élie, voyez les notes du n° 2497. Nous avons déjà rencontré le nom propre *Καίαμος* (n° 2413, j).

Les ruines de *Diátē* ne sont pas habitées.

VI.

AÉRITA (‘ĀHIRĒ).

2437.

Copie de l'auteur. — Sur le mur de la mosquée, près du n° 2438; inscription bien conservée.

Ἔτους γ' Ἀντωνίνου Σεβαστοῦ Ἄννηλος Κελλεβάνου τοῦ Ναεβάθου ἐκ τῶν ιδίων ἀνέθηκεν εὐσεβεῖας χάριν.

Il s'agit probablement ici d'Antonin le Pieux.

2438.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte antique, qui fait partie de la mosquée, sur une grande pierre qui est encore à sa place originale; l'inscription est encadrée et très-bien conservée.

Ἔτους θ', ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης αὐτοκράτορος Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνείνου Σεβ(αστοῦ) Ἀρμενιακοῦ Παρθικοῦ Μηδικοῦ μεγίστου, ἐπὶ Λουιδίου Κασσίου τοῦ λαμπροτάτου ὑπατικοῦ, ἐφεστῶτος Τ. Αὐρηλίου Κυρινάλιου [ἐκατοντάρχου] λεγι(ῶνος) γ' Γαλλικῆς, Τ. Κλ. Μάγνος οὐδευτρανό, Ἀερίτηνός, ἀνέγειρεν τὴν πύλην ἐκ τῶν ἰδίων ἀπὸ θεμελίων μέχρι τέλους.

Les portions du texte épigraphique entre crochets ont été légèrement martelées dans l'antiquité, mais sont parfaitement lisibles.

La neuvième année effective du règne de Marc-Aurèle commence le 7 mars 169. Sur Avidius Cassius, voyez les notes du n° 2212, et le Mémoire à la fin du volume. T. Aurelius Quirinalius est mentionné dans une inscription de Phæna (n° 2528) et il est peut-être le même personnage que le Quirinalius Gemellus du n° 2212. Le nom de la troisième légion Gallique a été martelé ici comme sur les autres monuments de la légion trouvés en Syrie; voyez les notes du n° 1845.

Le village d'*Ahiré* a conservé son ancien nom, Aéríta, comme la plupart des localités de cette région. Le village actuel est habité par une assez nombreuse colonie de Druses; il est situé au cœur du *Ledja* et a une certaine importance, parce qu'il est le seul de l'intérieur de ce district où il y ait de l'eau toute l'année. L'ancienne voie romaine de Damas à Bostra passe à une petite distance à l'est d'*Ahiré*, après avoir contourné le pied du *Tell 'Ammâr*, monticule conique qui domine le village; du sommet du *Tell* on voit la voie antique, s'étendant au nord et au midi à perte de vue; elle est construite en blocs de lave, avec un petit rebord de chaque côté et parfaitement conservée. Aéríta devait être une des stations sur la route, car depuis Phæna jusqu'à Boréath, c'était le seul endroit où les voyageurs fussent sûrs de trouver de l'eau.

2439.

Copie de l'auteur. — Dans un mur de clôture; l'extrémité gauche de la pierre est engagée dans un mur transversal.

Ἔτους . . . αὐτοκράτορος Κο[μ]μόδου
Ἀντωνείνου κυρίου Καίσαρος, Κ[λ]. Πρεισ[κ]-
ιανός . . . αἰθου φ(υ)λ(ῆς) Ὀσαίνηνων [θ]ε[ῶ]
. ἐκ τῶν ἰδίων εὐσεβῶν [ἀνέθηκεν.

Il y a ΚΟΝΟΔΟΥ sur la pierre. Les lettres ΦΛ représentent probablement le mot *φυλῆς*; la tribu Ὀσαίνηνων n'est pas mentionnée ailleurs.

2440.

Copie de l'auteur. — Sur le mur de la mosquée, en grandes belles lettres; l'inscription est complète.

Ἔγένει Ἀδριανὸς Παλμυρηνός.

Ἔγένης est le nom d'une divinité archaïque, que les mythologues anciens identifiaient avec Ἔκειανός. Étienne de Byzance dit: Ἔγενος, ἀρχαῖος θεός, ὅθεν ὠγενίδαι καὶ ὠγένιοι [οἱ] ἀρχαῖοι. Παρθένιος δὲ Φωκαεὺς Δήλω· σὺν τῇ ἐγὼ Τηθύς τε καὶ Ἔγενίης Στυγὸς ὕδωρ. Voyez *Thesaurus linguae Graecae*, in v. Ἔγην, et surtout le passage de Phérécyde, qui y est cité.

2441.

Copie de l'auteur. — Fragment au sud du village.

Θεῶ Αἰ[μ]ω
[Μ]οαίε[ρο];
.

Nous avons déjà rencontré le nom propre *Μοαίερος* (n° 2366). Sur le dieu Αἰμός, voyez les notes du n° 2392.

2442.

Copie de l'auteur. — Sur un mur bâti en grandes pierres taillées, entre deux pilastres; très-grandes lettres.

Βασιλεῦ δέσποτα, ἔλαθι καὶ δίδου πᾶσιν ἡμῖν ὑγίην καθαρὰν, πρήξις ἀγαθὰς καὶ βίου τέλος ἐσθλόν.

2443.

Copie de l'auteur. — Sur le même mur, au-dessous de la précédente; grandes lettres.

Χάρη δὲ σεμνορογατος.

Je ne saurais expliquer cette inscription.

2444.

Copie de l'auteur. — Dans une maison; fragment.

. ἰος Σεου[ῆ]ρος
. των
. ἰος διατάγ[μα]τος
. τοὺς στρα[τη]γούς
. ἰ αἰ τία

Ce fragment doit faire partie d'un décret de l'empereur ou

du légat de la province; on peut lire Σεπτίμιος ou 'Ιούλιος avant Σεουήρος.

2445.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre gisant à terre près du n° 2438. Inscription bien conservée.

Οὐλ(πιος) Ἀλέξανδρος υἱετρανός λεγ(ιῶνος) γ' [Γαλλικῆς] ἀπὸ σπτιόνος καὶ Οὐλ(πίου) Φασαιέλη σύνθιος ἐποίησεν.

Le nom de la troisième légion Gallique paraît avoir été martelé ici comme au n° 2438 et ailleurs; voyez les notes des n°s 1845, 2438. Le nom propre Φασαίηλη se trouve dans une inscription de Bostra (n° 1928).

2446.

Copie de l'auteur. — Dans le plafond d'une chambre, chez le scheikh; belles lettres en relief. L'inscription était encadrée, mais elle est brisée par le haut.

... Γ[άφαλος Μοισιό[υ] .ε. . . ω οἰκοδόμησεν ἀπὸ θεμελίων μέγροι τέλους.

2447.

Copie de l'auteur. — Dans un mur; inscription encadrée, mais mutilée au milieu; grandes lettres en relief.

*Ἀέδο[ς Μο]αιδέλου?, Θ[έμος] Ὀάέμου ο[ικοδό]μησεν.

2448.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tumulaire.

Νατούρος Γαυάλου ἐτῶν κ'.

2449.

Copie de l'auteur. — Fragment complet en bas.

Κλ. Κλαυθ[ιανῶ] ..
Μάγνου

2450.

Copie de l'auteur. — Fragment.

Fragment insignifiant.

VII.

DĀMĀ.

2451.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'un édifice au midi; lettres grossières; inscription encadrée et bien conservée. — Wetzstein, n° 118; Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 284.

Εἷς ὁ θεὸς ὁ βοηθὸς Τοβείη εἰς τὴν οἰκοδομήν, ἣν ἐξ ἰδίου οἰκοδόμησε· καὶ ὁ βοθέσας εἰς τὴν οἰκοδομήν βοηθήσῃ κ(ὲ) ἐς τοὺς γάμους, Γαδράθη.

Voilà encore une inscription dont l'orthographe accuse une assez grande ignorance de la langue grecque. Γαδράθη paraît être la femme que Tobias désirait épouser, et dont il ajouta le nom plus tard sur la pierre.

2452.

Copie de l'auteur. — Dans le même édifice; inscription encadrée.

Ἀὐρ. Οὐράνι(ος) Οὐαθήλου ἐξ οἰκ(ε)ίων πόνων τὸ μνημα καὶ τὴν αὐλήν καὶ τὸν ἐνόνη λακόν καὶ συκῶνα ἐφύτευσεν καὶ τοῖς υἱοῖς μ[ε]τὰ παρεδῶκεν καὶ . . . νελεδε? σπο[υ]δῆς Μασάχνης συμβίου.

Le lapicide a oublié le mot ἔκτισεν. Autour du tombeau, il y avait une cour plantée de figuiers, et sous la cour une citerne (λάκος). Les citernes sont nombreuses et vastes à Dāmā, et elles étaient fort nécessaires; car le village est situé au centre du Ledja et loin de toute source. Les ruines ne sont pas considérables; elles étaient habitées en 1862 par une colonie de Druses exilés du Liban à la suite des massacres de 1860.

2453.

Copie de M. Wetzstein, n° 119. — Au-dessus de la porte du petit temple, qui est ornée de pampres sculptés; lettres en relief. L'inscription est encadrée, mais fruste. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 285.

Ἀ[θ]ηναῖ τῆ κυρί[α] Τάννηλος Μοαίρου [τ]ὸ πρόπ[υλ]ον ἀνέθηκεν.

J'ai aussi copié cette inscription, mais à la hâte, et ma copie est très-défectueuse; le texte que je donne est celui de Wetzstein, avec quelques lettres empruntées à la mienne et à celle de Cyril Graham. Ce dernier donne deux autres fragments copiés à Dāmā, mais on ne peut rien en tirer.

2454.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tumulaire.

Ἄβγαρος Αὔσου ἐτ(ῶν) κγ'.

VIII.

AGRÆNA OU GRÆNA (EL-DJREIN).

2455.

Copie de l'auteur. — Devant la porte de l'église, sur une grande pierre.
— Wetzstein, n° 114.

Ἔτους ια' κυρίου Μ. Αὔρ. Ἀντ[ωνε]ί[ου] Σεβ., τὸ κοινὸν Ἀγραίνης ἐποίησεν θε(ε)ῶ Αὔμου διὰ Αὔρ. Πλάτωνος Βαρβάρου καὶ Ἀβούνου Χατράνο[υ] ἱεραταμεῶν.

Il s'agit ici de Caracalla, et on a compté les années de son règne à partir de son association à l'empire; car les mêmes magistrats sont mentionnés dans l'inscription suivante, qui est du temps de Sévère Alexandre. On a conservé ici, ainsi que dans l'inscription suivante, la forme araméenne Αὔμου sans la décliner; sur cette divinité, voyez les notes du n° 2392.

Le nom ancien de la localité est écrit Ἀγραίνα ou Γραινα, et s'est perpétué dans le nom moderne. Les ruines ne sont pas habitées.

2456.

Copie de l'auteur. — Dans un mur, près de l'église. — Wetzstein, n° 116.

Ἔτους ιβ' κυρίου Καίσαρος Ἀλεξάνδρου τὸ κοινὸν Ἀγραίνης ἐποίησεν θεῶ Αὔμου δι(ὰ) Πλάτωνος καὶ Ἀβούνου.

Le nom d'Alexandre a été légèrement martelé dans l'antiquité. Sur le dieu Αὔμου, voyez les notes de l'inscription précédente.

2457.

Copie de l'auteur. — A la mosquée, derrière un arbre; chaque inscription est dans un encadrement séparé, mais elles se font suite l'une à l'autre. — Wetzstein, n° 113.

Τὸ κοινὸν Γραινῆς Βερνικιανῶ(ς) Συμμάχου Σαμέου Ἐισέου, Νιδῶρος Ἡρόδου, Ἄρδος Οὐιταλίου, Μάξιμος, Βερνικιαν[ῶς], Ἀμερος Α., Πράκλος[ς], Σύμαχος

EXPLICATION DES INSCRIPTIONS, T. III.

C'est une liste des citoyens qui composaient la commune d'Agæna.

2457 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 115. — Dans l'intérieur de l'église, sur le pilier d'une arche.

Τὸ κοινὸν κώμης Ἀγραίνης ἐποίησεν ἐπιμελία Φιλίππου Γαφάλου καὶ Τιβερί[ου] Ἀγ[ρίπ]πα.

2457 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 117. — Dans l'église, sur un pilier. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 300, attribue cette inscription à un endroit appelé Sybbein, au sud-ouest de Dama.

Ἰδαμος Ἀμέρ[ου] ἀνέθη[κ]εν θεῶ

2458.

Copie de l'auteur. — A la mosquée, à côté du n° 2459.

Μαί[ω]ρ Αισάμου ἐποίησεν.

* 2459.

Copie de l'auteur. — A la mosquée; inscription encadrée.

Ἀδρηλία Αὔδη λέγει· θάρσ(ε)ι Ἀρένι(ο)ς Ἀρενίου, οὐδ(ε)ις ἀθάνατος· ἐ[τ]ελίσο[α]ς τὸν βίον σου καλῶς καὶ εὐ(σ)χημόνως· εὐχαρίστου αἰὲν οὖν τῷ παντοκράτορι Θε[ῶ] τ[ῶ] βοηθήσαντι ἡμῖν Ἐποικήσαμέν σοι μνημ(ε)ῖον ἐς ἀνάπαυσιν καὶ μνή[μην].

Cette inscription funéraire est rédigée d'une façon assez insolite; c'est la mère qui s'adresse à son fils défunt; elle devait être chrétienne. Nous avons déjà rencontré le nom propre Αὔδη (n° 2206).

IX.

HARRÂN.

2460.

Copie de l'auteur. — Dans les fondations de la porte de l'église, sur une pierre retournée. — Wetzstein, n° 109.

Ἰπὲρ σωτηρίας τῶν κυρίων Α. Σεπ. Σεουήρου καὶ Ἀντωνεῖνου καὶ αἱ Γέτα υἱῶν αὐτοῦ καὶ Ἰου. Δό[μ]ν[η]ς Σεβ., ἔτους ιζ', [ἐπὶ]ητιανοῦ

5 πρεσβ.] Σεββ. [ἀν]τ[ιστρ. ἢ κίωμα ἀν]έστ-
τη]σεν διὰ [Αὔ]σου Ανν.

La copie de M. Wetzstein est un peu plus complète que la mienne; les lettres entre crochets dans le texte épigraphique lui sont empruntées.

Le nom de Géta a été martelé. La dix-septième année de Septime Sévère commence en juin 209. La mutilation du nom du légat impérial est d'autant plus fâcheuse, que la liste des gouverneurs de Syrie pendant le règne de Septime Sévère est presque entièrement à faire; voyez le Mémoire à la fin du volume.

2461.

Copie de l'auteur. — Dans l'église, sur deux fragments de corniche, dont l'un est encastré dans le mur intérieur, l'autre est à terre. — Wetzstein, n° 108.

Κυρία Ἀθηνᾶ Αὐρήλιοι Τερεντιανός καὶ Ε. . . .

2462.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte d'un édifice antique, à côté de l'église; inscription bien conservée. — Wetzstein, n° 141.

Ἀντὶ πολλῆς εὐχαριστίας καὶ μνήμης, προνοία Μαξιμου Ὁρέζου καὶ Μαλιχάθου καὶ Ἀμέρου καὶ Πρίσκου διοικητῶν, ἐτελέσθη τὸ δη[μ]όσιον πανδοχίον, ἔτους σϛϛ' τῆς Βοστρηνῶν, ἰνδ(ικτιῶνος) ι'.

Il y a ΔΗΝΟCΙΟΝ sur la pierre. Voyez les notes de l'inscription suivante.

2463.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une fenêtre, au premier étage du même édifice; l'inscription est à sa place originale et bien conservée. — Wetzstein, n° 143.

Ἀντὶ εὐχαριστίας καὶ μνήμης, προνο(ία) Γορέπου Αὔμου καὶ Ὁδαρδ. . . Ἀννήλου καὶ Ἀμέρου Οὐλιπιανοῦ καὶ Ἀνάμου Μαρκιανοῦ διοικητῶν, ἐτελέσθη τὸ κοινὸν πανδοχίον, ἰνδ(ικτιῶνος) ια', ἔτους σϛϛ' τῆς ἐπαρχίας.

Le nom Ὁδαρδ. . . est emprunté à la copie de M. Wetzstein; sur la mienne il est remplacé par des points; au lieu de Οὐλιπιανοῦ, M. Wetzstein a lu Οὐαδῆλου. Quant aux dates, je les ai vérifiées avec soin pendant mon second voyage dans le *Ledja*, et mes copies sont parfaitement d'accord avec celles de mon savant prédécesseur dans ces contrées.

Ces dates ont une importance particulière, parce qu'elles permettent de déterminer d'une manière précise le point de départ de l'ère de Bostra; M. Wetzstein s'en est servi dans ce but (*Ausgewählte Inschriften*, p. 258); je les ai aussi discutées ailleurs (*Mélanges de numismatique*, p. 160), et je résumerai ici ce qui a été dit précédemment.

Le point de départ de l'ère de Bostra est indiqué dans le

Chronicon Paschale, où on lit à l'année 405 après Jésus-Christ: Πετραῖοι καὶ Βοστρηνοὶ ἐντεῦθεν τοὺς ἑαυτῶν χρόνους ἀριθμοῦσι (éd. de Bonn, p. 472). Cette année est celle où le royaume nabatéen, conquis par Cornelius Palma, devint une province de l'empire romain, sous le nom de province d'Arabie. L'ère n'était pas en usage à Pétra et à Bostra seulement, mais dans toute la province; aussi est-elle appelée ἔτος τῆς ἐπαρχίας dans plusieurs inscriptions (n° 1995, 2110, 2238, 2239, 2251, 2261, 2477), et notamment dans une de celles qui existent à Bostra (n° 1908); néanmoins dans certains cas, comme à *Amra* (n° 2088) et à *Harrân*, son origine est rapportée plus directement à Bostra, et on trouve les expressions ἔτος Βοστρηνῶν, ἔτος κατὰ Βόστρα, qui sont très-naturelles, puisque Bostra était la capitale de la province.

Les deux inscriptions de *Harrân* se trouvent encore à leur place originale, l'une au-dessus de la porte d'entrée de l'édifice, l'autre au-dessus d'une fenêtre du premier étage; le rez-de-chaussée a été construit par certaines personnes, et ensuite d'autres personnes ont ajouté le premier étage; le tout a été terminé pendant l'année 292 de la province ou de Bostra; mais, lorsque la partie inférieure a été achevée, on était dans la dixième indiction, tandis que, lors de l'achèvement de l'étage supérieur, la onzième indiction était commencée. Ainsi donc une même année de l'ère correspondait à deux indictions.

En prenant pour base l'an 405, indiqué dans le *Chronicon Paschale*, on voit que l'année 292 de Bostra correspond à peu près à l'an 397 de notre ère; or la dixième indiction commence le 1^{er} septembre 396, et la onzième, le 1^{er} septembre de l'année suivante; donc le commencement de l'année 292 de Bostra tombe entre le 2 septembre 396 et le 31 août 397. Mais un passage du commentaire de Simplicius sur la physique d'Aristote (*lib. V*, p. 205) nous apprend que les Arabes et les gens de Damas commençaient leur année à l'équinoxe du printemps, et par conséquent on peut fixer avec toute certitude au 22 mars le commencement de l'année de Bostra. Ainsi l'ère commence au 22 mars de l'an 406, et, en ajoutant 405 à une année de l'ère de Bostra, on trouvera l'année correspondante de l'ère chrétienne, au 22 mars de laquelle elle a commencé.

Ce résultat, auquel était déjà arrivé M. Wetzstein, est confirmé par toutes les inscriptions de la province, où, avec l'année, il est fait mention de l'indiction ou du règne de l'empereur; l'accord est parfait, et les exemples sont si nombreux qu'il est inutile de les citer en détail; il suffit de parcourir ce recueil pour s'en assurer. Dans les cas très-rare où nous avons constaté une divergence entre l'année de l'ère et le chiffre de l'indiction, le désaccord n'existe probablement que parce que l'inscription a été mal copiée; voyez n° 2412, *m*, 2413, *a*. J'ajouterai enfin que les rares médailles de la province d'Arabie, qui portent une date, viennent ajouter leur témoignage à celui des inscriptions; au surplus, je n'en connais que deux sur lesquelles la date soit d'une lecture certaine, l'une frappée à Bostra sous Septime Sévère avec la date 104, et l'autre frappée à Rabbathmoba à l'effigie de Caracalla, avec la date 405 (Mionnet, *Arabie*, n° 44, 53).

L'examen des localités, où l'ère de Bostra a été employée, nous conduit à des résultats assez importants pour la topographie administrative du pays sous l'empire; car il nous donne les moyens de déterminer avec précision les limites de la grande province de Syrie et de la première province

d'Arabie, qui se composait uniquement des anciens États nabatéens. A une époque, qu'on ne peut encore fixer exactement, mais probablement vers la fin du troisième siècle, sous le règne de Dioclétien, il y eut un grand remaniement dans les divisions territoriales de l'empire et notamment en Syrie. De la province d'Arabie on fit deux parts, l'une, qui eut Pétra pour capitale, et à laquelle une portion de la Palestine fut annexée; l'autre, qui conserva son ancienne capitale Bostra et qui fut augmentée au nord de la Batanée, de l'Auranite et de la Trachonite, enlevées à la province de Syrie. Cette nouvelle province conserva le nom d'Arabie, tandis que celle dont Pétra était la capitale devint la troisième Palestine. La distinction entre l'ancienne et la nouvelle province d'Arabie n'a pas été bien saisie par la plupart des géographes modernes, et il en est résulté beaucoup de confusions et d'inexactitudes.

La première province d'Arabie ne comprenait ni la Batanée ni l'Auranite, et, par conséquent, l'ère de Bostra ne devait pas être employée dans ces districts avant la formation de la nouvelle province d'Arabie, c'est-à-dire avant la fin du troisième siècle ou à peu près. Or l'étude de nos inscriptions montre, qu'au nord d'une certaine ligne de démarcation, pendant le deuxième et le troisième siècle, on datait les monuments d'après les années du règne des empereurs, tandis qu'au midi on se servait de l'ère de Bostra; cette ligne, qu'on peut établir avec beaucoup de précision, est la frontière de la province de Syrie et de la première province d'Arabie, ou, en d'autres termes, des États de la dynastie Iduméenne et du royaume nabatéen. Au contraire, à partir de la fin du troisième siècle, on trouve l'ère de Bostra employée indistinctement au nord et au midi de la ligne, et l'usage de dater d'après les années de règne des souverains disparaît complètement; c'est qu'à partir de cette époque la frontière avait été modifiée, et la Batanée, l'Auranite et la Trachonite reconnaissaient Bostra pour capitale. Cet aperçu suffit quant à présent, mais nous reprendrons le sujet plus en détail dans le Mémoire à la fin du volume. L'ère de Bostra fut employée jusqu'à la conquête musulmane, et même un peu après; voyez nos 1997, 2028, etc.

2464.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte de l'église, à sa place originale; inscription bien conservée. — Wetzstein, n° 110.

Ἀσαράηλος Ταλέμου φύλαρχος ἐκτισεν τὸ μαρτύριον τοῦ ἁγίου Ἰωάννου ἐνδ(ικτιωνος) α' τοῦ ἔτους υζγ'. Μνησθῆς ὁ γράψας. †

L'année 463 de Bostra commence le 22 mars 568, et la première indiction, le 4^{er} septembre de l'année précédente. Μνησθῆς est pour μνησθῆς.

Asaraël ou Scharahil, selon la forme arabe, était phylarque de quelque tribu arabe du *Ledja*. Il ne faut pas confondre ces petits chefs de tribu avec les phylarques Ghassanides, qui régnaient sur un grand nombre de tribus et qui portaient le titre de patrice. A l'époque où fut construite l'église de *Harrân*, le phylarque Ghassanide, suzerain d'Asaraël, était Al-Moundhir, ainsi que nous l'avons vu plus haut; voyez les notes du n° 2110.

Le texte grec de l'inscription est accompagné d'une traduc-

tiou ou d'un équivalent arabe, qui a été gravé en même temps; un examen attentif de la pierre ne laisse aucun doute à cet égard: car il n'y a rien eu de martelé, sauf la grande croix placée au milieu du linteau: le commencement de l'inscription est marqué par une petite croix, placée en tête du texte arabe, et la fin par une autre petite croix gravée à la fin du grec, de sorte que l'arabe est en quelque sorte le texte principal. J'ai visité *Harrân* deux fois, en 1861 et en 1862; la seconde fois, j'y suis retourné exprès pour obtenir une copie aussi exacte que possible d'un texte dont j'appréciais toute l'importance, et, dans l'intervalle entre les deux voyages, je m'étais beaucoup exercé à la transcription des textes coufiques de différentes époques, de sorte que je crois pouvoir garantir la parfaite exactitude du fac-simile que je donne; au surplus, il ne diffère que par quelques détails de celui qu'a donné M. Wetzstein.

L'inscription de *Harrân* a une grande importance, parce qu'elle est le monument le plus ancien de l'écriture arabe, qu'on ait découvert jusqu'à présent; quand on pourra explorer tranquillement la péninsule arabique, on en trouvera sans doute encore d'aussi anciens, mais on en rencontrera difficilement d'autres qui présentent le double intérêt d'une date certaine et d'une traduction grecque. Après le monument de *Harrân*, il faut descendre jusqu'à l'année 691 pour trouver un autre exemple d'écriture arabe; c'est à cette année qu'appartient la grande inscription monumentale, que j'ai copiée à Jérusalem dans la *Qoubbet-es-Sakhra* ou mosquée d'Omar; elle fait partie de la mosaïque primitive qui décorait les parois de l'édifice, et constate la fondation de la mosquée par le khalife Abd-el-Mélik en l'an 72 de l'hégire; on peut en voir la partie historique reproduite dans l'ouvrage de M. de Vogüé sur le temple de Jérusalem (pl. 21); le reste de l'inscription, qui fait tout le tour de l'octogone intérieur, est composé de différents passages du Koran. L'inscription arabe la plus ancienne, à ma connaissance du moins, après celle d'Abd-el-Mélik, est celle des plaques de bronze, qui se trouvent au-dessus des portes d'entrée de la même mosquée, et qui relatent la restauration de l'édifice en l'an 216 de l'hégire par le khalife abbasside El-Mamoun. Du reste, à partir de l'an 76 de l'hégire, les monnaies arabes nous fournissent en abondance des exemples de l'écriture monumentale de l'époque; les plus anciens dinars sont de l'an 76, et les plus anciens dirhems, de l'année 78; ils sont fort nombreux dans les collections de médailles, notamment dans celle du Cabinet de France. C'est l'alphabet employé sur ces différents monuments et longtemps après, qu'on appelle *coufique*, du nom de la ville de Coufa, fondée vers l'an 640 par le khalife Omar, et qui devint bientôt un des centres les plus importants de la civilisation musulmane. On a souvent dit que l'écriture coufique avait été inventée à Coufa; c'est une erreur, car elle existait longtemps avant la fondation de cette ville; mais c'est dans les écoles de Coufa qu'elle fut perfectionnée et qu'elle adopta les formes si pures et si élégantes qu'on admire sur les nombreux dirhems frappés sous les khalifes Ommeyyades dans ses ateliers monétaires et dans ceux de sa voisine Waseth.

Les caractères de l'inscription de *Harrân* sont les mêmes qu'on retrouve un siècle plus tard sur les monnaies des Ommeyyades et à la mosquée de Jérusalem; les contours sont moins réguliers et moins élégants, mais les formes sont les mêmes, ainsi que le système des liaisons, qui joue un si grand rôle dans

l'écriture arabe, et sans lequel l'écriture coufique, qui n'a presque jamais employé les points diacritiques, serait à peine intelligible. On me permettra de signaler ici en passant un détail de paléographie intéressant et peu connu : c'est qu'il y eut de très-bonne heure à Damas une tentative en faveur de l'introduction de certains points diacritiques. Sur un dirhem de l'année 86, on trouve les deux points au-dessus de la lettre ت, dans le mot ست; sur des dirhems des années 87, 90 et 91, le point diacritique de la lettre ب est gravé dans le mot ضرب. Bien qu'il me soit passé entre les mains un très-grand nombre de dirhems des Ommeyyades, je n'ai remarqué cette particularité que sur ces quelques pièces frappées à Damas; je ne l'ai observée, ni sur les monnaies de Damas, postérieures à l'an 91, ni sur les pièces frappées dans les autres ateliers monétaires de l'empire des khalifes. Ces faits prouvent que l'idée des points

diacritiques usités chez les Arabes est fort ancienne, et que la tentative faite dans la capitale de l'empire pour les introduire fut un essai de réforme isolé et promptement abandonné.

Comme l'alphabet coufique est peu connu, même des arabisants, j'en donne ici le tableau, afin de faciliter le déchiffrement de l'inscription de Harrân; les exemples sont empruntés uniquement à l'inscription d'Abd-el-Mélik et aux dirhems des Ommeyyades, antérieurs à l'an 100 de l'hégire. Quant à l'origine de l'alphabet coufique, il suffit de jeter les yeux sur les tableaux dressés par M. de Vogüé (*Revue archéologique*, 1865, t. XI, pl. 8) pour se convaincre qu'il dérive directement de l'alphabet nabatéen, tel qu'il est connu maintenant par les inscriptions que nous avons découvertes dans le Haourân; l'écriture arabe *neskhi* n'est que la cursive de la coufique et fut employée de bonne heure concurremment avec elle.

ISOLÉES. FINALES. MÉDIALES. INITIALES.

	ISOLÉES.	FINALES.	MÉDIALES.	INITIALES.
ا	ا	ا		
ب ت ث	ب	ت	ث	ب
ج ح خ	ج	ح	خ	ج
د ذ	د	ذ		
ر ز	ر	ز		
س ش	س	ش	س	س
ص ض	ص	ض	ص	ص
ط ظ	ط	ظ	ط	ط
ع غ	ع	غ	ع	ع
ف ق	ف	ق	ف	ف
ك	ك	ك	ك	ك
ل	ل	ل	ل	ل
م	م	م	م	م
ن	ن	ن	ن	ن
ه	ه	ه	ه	هههه
و	و	و	و	و
ي	ي	ي	ي	ي

J'arrive à l'interprétation du texte arabe de *Harrân*, qui présente de sérieuses difficultés, les unes inhérentes à tout texte arabe dépourvu de points diacritiques, les autres résultant de la forme bizarre de certaines lettres. Les deux noms propres se reconnaissent facilement; mais c'est à mon savant confrère, M. le baron de Slane, qu'appartient le mérite d'avoir trouvé la clef de la phrase, le verbe بنيت et le pronom أنا, ainsi que la formule finale حيد نعم. La lecture de ces mots est certaine, mais celle des mots intermédiaires est en partie douteuse, en partie rebelle à tous les essais tentés jusqu'à présent. Le mot qui suit le verbe est le pronom ذا, forme ancienne de هذا; le mot suivant contient un caractère fort singulier, qui ressemble à un Φ grec incliné; je crois qu'il est composé des lettres ط et و liées ensemble, et je propose de lire المرطول, transcription du grec τὸ μαρτύριον. Au commencement de la seconde ligne, je pense qu'il faut lire شيخ يحيو, correspondant au grec τοῦ ἁγίου Ἰωάννου; paléographiquement, cette lecture est irréprochable, mais je ne sais s'il existe des exemples de la forme يحيو, *Yahou*, pour rendre le nom propre Jean; on dit ordinairement يحيى, *Yahia*, mais la forme ظالم, au lieu de l'arabe ordinaire ظالم, nous autorise à admettre يحيو pour يحيى. Le troisième mot de la seconde ligne renferme des lettres dont je ne saurais déterminer la valeur, et les deux suivants n'ont pas encore été lus d'une façon certaine, bien qu'ils ne présentent que des combinaisons ordinaires de lettres. J'ajouterai toutefois à titre de renseignement, que sur quelques dirhems du troisième siècle de l'hégire, la lettre « a la forme Δ, qui a quelque analogie avec la lettre répétée deux fois dans le singulier mot de la seconde ligne. Laissant aux arabisants le soin de résoudre toutes ces difficultés, je suis heureux de pouvoir insérer ici, dès à présent, la note suivante que M. le baron de Slane a bien voulu me communiquer.

« J'ai examiné de nouveau l'inscription de *Harrân*, mais sans pouvoir arriver à un résultat qui me satisfasse complètement. Voici ce que j'ai déchiffré :

« أنا, *moi*.

« شراحيل = شرحيل, *Scharahil*. Ibn-Doreid nous apprend qu'il faut prononcer *Scharahil* et non pas *Schorahil*. L'alef de prolongation est supprimé, comme cela a très-souvent lieu dans l'écriture dite *coufique*.

« ظالمو = ظالمو, *Dalémou*. La forme arabe est ظالم, nom bien connu. Dans l'inscription, l'alef de prolongation est supprimé; le و final est une terminaison à la nabatéenne.

« بنيت, *j'ai bâti*.

« ذا المرطول, *ce martyrium*. En arabe, le nom qui suit le pronom démonstratif doit être déterminé par l'article *el*, ou par un autre mot déterminé et régi au génitif. Ici la détermination s'est faite au moyen de l'article.

« شيخ, *oh! scheikh! oh! seigneur!* Si l'auteur de l'inscription avait voulu dire : *pour le scheikh*, il aurait écrit للشيوخ.

« يحيى = يحيو, *Yahia*, Jean?

« Le mot suivant est indéchiffrable.

« عكث, *remettez, retardez*; forme impérative du verbe sourd.

« ممسكى. Je lis ممسكى, *le temps où je dois être saisi*, c'est-à-dire par la mort, sous-entendu. Le ي final, représentant le

pronom possessif de la première personne, a été supprimé pour la même raison que l'alef de prolongation.

« حيد = حيدًا, *bonum est id, euge*, etc. L'alef de prolongation a été supprimé.

« نعم, *bonum sit, bene*.

« Je traduis donc : *Moi Scharahil, fils de Dalémou, j'ai bâti cette chapelle. Oh! seigneur Jean reculez l'heure de ma mort! Quod bonum faustumque sit.* »

2465.

Copie de l'auteur. — Sur un édifice situé près de l'église.

† Αὔμος ἀνὴρ ἅγιος τὸδε μνημα δεῖματ' ἑαυτοῦ οἶον πόνων ἐξ ἰδίων καὶ ὁσίων καμάτων, οἴκου θεοῦ προπάροισθεν· πρεσβύτερος αὐτοῦ Κιλγάστας Χρι[σ]τοῦ δοῦλος ὦν[η]ν? εὐχομένων Οὐλιπ(ο) οἰκοδόμος· Γραίνη, σοί. Α Μ.

La fin de l'inscription est obscure, et le nom propre Κιλγάστας est singulier; cependant j'ai noté sur mon carnet que la lecture de ce mot était certaine. Il faut sous-entendre υἱός ou ἀδελφός avec πρεσβύτερος.

Γραίνη doit être le nom de la femme d'Aumus; car le village de Γραίνη, voisin de *Harrân*, n'a rien à faire ici.

2466.

Copie de l'auteur. — Sur le même édifice.

Χάριτας πλ(ε)ίστας ὁμολογῶ τῷ Θεῷ καὶ τῷ Χριστῷ αὐτοῦ ἐγὼ Κάβθεος διάκονος τῷ βοηθήσαντι, εἴ μ(οι) ἐτελίωσε τὴν προσφορὰ(ν) τῆς οἰκοδομῆς τοῦ οἴκου τούτου.

Sur l'orthographe Χρηστός, voyez les notes du n° 783.

2467.

Copie de l'auteur. — A l'église; extrémité de droite d'une grande inscription martelée.

Ἐπὶ Θεο]δύρου [τ]οῦ ἡμῶν ἐπι[σ]κ-
όπου, ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος] υἱός· ἐκ λε-
.

Fragment d'inscription chrétienne.

2468.

Copie de l'auteur. — Auprès du réservoir, fragment fruste.

On ne distingue que le mot Κύπρον.

2469.

Copie de l'auteur. — A l'église, sur une colonne; fruste.

Τὸ πρόπυλον.

2470.

Copie de l'auteur. — A l'église, sur une autre colonne.

Εὐσεθείας.

X.

BUSR-EL-HARIRI.

2471.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre, auprès des colonnes torsées.

Ἀλέη Προύφου ἐποίησεν ἑαυτῇ καὶ Κανδίδου ἀνδρὶ ἐκ τῶν ἰδίων μνήμησιν
ἐνεκα. Ἡρακλείδης ἀρχιτέκτων.

2472.

Copie de l'auteur. — Dans la petite église; inscription très-bien conservée.

Ζήση Ὁσέδος ὁ διδάσκαλος, ζήση.

2473.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre brisée en haut.

..... μνημείον] δ(ε) [ματ[ο] Μαρκιανῆ
 υἱῶν παίδεσσιν ἀμύμων τε θυγατέρων
 αὐτῆς, κυδ(α)λίμων ἐξοχ' ἐν ἡμερίοις·
 τῶν τινὰ μὴ δέξαιτο νέον παιδ', ἀλλὰ γέροντα,
 πλήσαντα λιπαρῶς κύκλον ἐτῶν ἑκατόν.

Sur la pierre la fin de chaque vers est marquée par une virgule. Nous avons déjà rencontré plusieurs inscriptions funéraires analogues à celle-ci; voyez nos 2143, 2419.

2474.

Copie de l'auteur. — Dans la petite église; inscription très-bien conservée.

Τύμβος ὑπουδαίων μακάρων ὁδε· τῷ ἐνὶ κείτῃ
 συνκλήτου φίλον ὄμμα σάοφρων Μαιουρίνος,
 οὗ δύσις ἀντολίη τε μεσημβρή τε καὶ ἄρκτοι
 πιστοτάτου ἐλέλευσιν ἀμωμήτοιο τε κερτου
 5 εὐρύ τε καὶ μάλα καλὸν ἀεὶ κλέος αἰέδουσιν·
 τεῦξε δὲ μιν ὄριστος ἐν ἡμερίοισι Φίλιππος,
 αὐτοκασιγνήτης πινυτόφρονος ἔκγονος ἥρωος,
 καὐτὸς ἐὼν βασιλῆος ἀμύμωνος ἐσλὸς ὁπάων,
 καὶ κτίσει πύργον ὑπερθεὶν εὐπτερούγεσσι πελείαις,
 10 λαοτύπων παλάμησιν ἐς οὐρανὸν εὐρὸν αἰέρας.

Dans cette inscription, comme dans la précédente, la fin de chaque vers est indiquée par une virgule.

Ce Majorinus, dont la gloire était chantée au levant et au couchant, au midi et au nord, est inconnu; du moins je n'ai pu trouver aucune mention de lui chez les auteurs du quatrième et du cinquième siècle, et il n'est pas postérieur à cette époque, car dans une inscription (n° 2477), datée de l'an 517, il est question d'un membre de sa famille. L'inscription suivante nous apprend qu'il avait été préfet du prétoire.

Ἐλέλευσις paraît être un mot nouveau dérivé de ἐλεεῖν, un cri de guerre ou de victoire (*Hesych.* in v.); quant au mot κερτου ou τεκερτου, je n'ai pu en découvrir le sens, et je ne crois pas m'être trompé en copiant l'inscription, car elle est très-bien conservée.

Sur les colombiers du Haourân, voyez les notes du n° 2143.

2475.

Copie de l'auteur. — Dans le même édifice; inscription bien conservée.

Sede [s]ub hac recuba[t] clarus pratorique præfectus
 Majorinos, virtute cælebratus magna per orbem.
 Hæc illi nu(n)c requies fati, hæc sedis æter(n)a,
 Filippi extracta studiis Gratique nepotis.

Prætori est pour *prætorio*. Majorinus avait été préfet du prétoire; voyez les notes de l'inscription précédente.

2476.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre, près de la grande église; grossièrement gravé.

† Χρ(ιστέ), βο(ήθει) Μαιουρίν[ω].

2477.

Copie de l'auteur. — A la grande église, sur le linteau d'une porte, à sa place originare; inscription très-bien conservée.

† Φλ. Χρυσάφι(ος) ἔκτισεν τὸν ναὸν τοῦ ἁγίου Σεργίου ἐξ ὑποβολῆς τοῦ τῆς μακαρίας μνήμης Ἡλίας ἀδελφοῦ λογωβ(έτο)υ, Εὐαγγελίου δὲ

πραβ(υτέρου) προσφέροντος τὸ πρὶν ἐνθα ἀπόθητον, μετὰ ἀψίδων καὶ πλακίωσεως· διὸ ἐνθάδε κ(ε)ῖται· ἐξ ἐπιμελ(ε)ίας δὲ Ἡλία ἀρχιδ(ιακόνου), γένους Μαιουρίνου· ἔτους υἱθ' τῆς ἐπαρχ(ε)ίας, χρόνον ια' ἰνδικ(τιῶνος).

L'année 412 de Bostra commence le 22 mars 517, et la onzième indiction, le 1^{er} septembre de la même année. Toutes les fautes d'orthographe sont sur la pierre. Les mots τὸ πρὶν ἐνθα ἀπόθητον indiquent sans doute que l'église a été bâtie sur l'emplacement d'un temple païen; voyez n° 2498.

Nous avons déjà rencontré dans une inscription d'Amra (n° 2089) χρόνων au génitif au lieu de χρόνους; on trouve de même tantôt ἔτους, tantôt ἔτει.

L'archidiacre Élie était de la famille de ce Majorinus, dont il a été question dans les inscriptions précédentes. Sur saint Serge, voyez les notes du n° 1915.

Λογοθέτης, *rationalis*, un comptable; il y avait des fonctionnaires d'un rang fort élevé à la cour de Byzance, qui portaient ce titre, λογοθέτης γενικός, μέγας λογοθέτης, λογοθέτης τοῦ δρόμου; mais il ne s'agit pas d'eux ici; Élie devait être un simple comptable, soit de l'église, soit de quelque administration locale. Sur les différents logothètes, voyez le Glossaire de Du Cange.

2478.

Copie de l'auteur. — A la grande église; grossièrement gravé.

Ῥουφίνος καὶ Ἀντίπα[τρος] . . .
Τ[ε]νοννεεῖς ἐξ ἰδίων ἐκτίσαν.

Le premier mot de la seconde ligne est probablement l'ethnique de quelque localité de la Trachonite ou du voisinage, peut-être du bourg dont *Busr-el-Hariri* occupe l'emplacement; mais je n'oserais l'affirmer, l'inscription étant très-mal gravée.

XI.

ZORAVA (ZOR'A ou EZR'A).

2479.

Copie de l'auteur. — Au pied du minaret de la mosquée, sur une grande stèle de trois mètres de haut.

Ἐπερ σωτηρίας καὶ νείκης κυρίου ἡμῶν Αὐτοκράτορος Μ. Αὐρ. Ἀντωνίνου Ζοραουηνῶν γεωργοὶ ἀνέθηκαν τὴν νείκην ἰδίαις δαπάναις.

Monument en l'honneur de Marc-Aurèle ou de Caracalla.

Cette inscription et les suivantes prouvent d'une façon évidente qu'*Ezra* occupe l'emplacement d'un bourg ou *μητροκωμία*, appelé Zorava, et non de la ville d'Adraa ou Édréi; voyez les notes du n° 2070 e. Je n'ai trouvé aucune mention de Zorava

dans les auteurs; mais dans les Actes du concile de Chalcédon, parmi les évêques de la province d'Arabie, figure Νόννος πόλειος Ζεραθενῆς ou Ζαζαθενῆς; c'est évidemment Ζεραθενῆς ou Ζοραθενῆς; qu'il faut lire. Zorava était certainement une ville épiscopale, ainsi que le prouve l'inscription n° 2497, où il est question d'un évêque nommé Varus. Les autres *μητροκωμίας* de la Trachonite étaient Phæna et Borékath Sabæorum. Les deux passages de Josèphe (*Ant. jud.*, XIII, 15, 4, et XIV, 1, 4), où on a cru trouver une mention de Zorava, s'appliquent à Zoara de la Palestine et non à Zorava.

2480.

Copie de l'auteur. — A la mosquée, près du minaret, inscription bien conservée. — Cyril Graham, *Transact. Roy. soc. Literature*, VI, p. 290. — *Corpus inscr. gr.*, 4562.

Ἀγαθῆ Τύχη. Ἐπερ σωτηρίας καὶ νείκης τοῦ κυρίου ἡμῶν Αὐτοκράτορος Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου Σεουήρου Ἀλ[εξάνδρου], Εὐσεβοῦς, Εὐτυχοῦς, Σεβαστοῦ, οἱ ἀπὸ μητροκωμίας Ζοραουηνῶν ἐκτίσαν τὸ βαλανεῖον ἰδίαις δαπάναις.

Le nom de l'empereur a été martelé, mais on en distingue encore les deux premières lettres. La restitution οἱ ἀπὸ μητροκωμίας Ζοραουηνῶν est empruntée au n° 2497 où on lit: οἱ ἀπὸ Ζορ(αούας) ἐκτίσαν, et au n° 2505, qui commence; ἔδοξε τοῖς ἀπὸ κώμης.

2481.

Copie de l'auteur. — Dans la grande église de Saint-George, sur une grande pierre, brisée à droite. Inscription bien conservée, avec un trait entre les lignes.

Θεανδρ[ίτη], Ἐπερ σωτηρίας καὶ νείκης τῶν κυρίων οἰκοδόμησαν οἰκίαν Σααμηνοὶ οἱ ἀπὸ Ζοραουηνῶν.

Il y a sur la pierre un espace vide, à la fin de la première ligne, après les lettres ΟΙΚΟ, ce qui montre que cette portion de l'inscription est complète; mais la position des lettres ΘΕΑΝΔΡ prouve qu'il y avait une seconde inscription à droite, relatant sans doute une dédicace semblable faite par une autre communauté.

Les Σααμηνοὶ étaient sans doute une tribu de Zorava; Étienne de Byzance cite parmi les nomades de l'Arabie des Σααμηνοὶ et des Σαμηνοὶ. Il y a un village, appelé *Sammé* et situé près de *Dour*, à peu de distance d'*Ezra*; il y a aussi dans l'intérieur du *Ledja* un endroit appelé *Qal'at Samma*, et nous avons vu plus haut que dans les environs de Salkhad il y a des ruines qui portent le nom de *Sammet-el-Berdan* (n° 2039).

Sur le dieu Θεανδριος ou Θεανδρίτης, voyez les notes du n° 2016.

2482.

Copie de l'auteur. — Dans l'église Saint-George, sur un petit autel.

Κασσιανός ἐποίησεν.

2483.

Copie de l'auteur. — A l'église Saint-George; sur une pierre, dans la galerie extérieure qui entoure la coupole; inscription bien conservée.

Ὁ δαίνα] Μοεΐθου τὴν θύραν ἐποίησεν
ἐκ τῶν ἰδίων, φυλῆς Μιγδαληνῶ(ν).

Les tribu des *Μιγδαληνοί* a donné son nom aux deux villages du Haourân appelés *Medjdel*; voyez n^{os} 2029, 2401.

2484.

Copie de l'auteur. — Je n'ai pas indiqué sur mon carnet la position exacte de cette inscription.

Α]λλῆς νῦν [ἔσορᾶς] πρόθυρον μόνον· εὔτε δὲ πᾶ[σαν
Μάξιμος ἐκτελέσῃ, αἴψα δὲ τοῦτο πέλοι,
ᾄψαι Ἀλκινόου προφερέστερα δώματα πάντα·
τέκνοις δ' ἐκτελέοι καὶ τεκέων τέκισιν.
Τελείω.

Sur Ζεὺς Τελείος, voyez Preller, *Griechische Mythologie*, p. 114.

2485.

Copie de l'auteur. — Dans l'intérieur de l'église de Mar-Elias; inscription encadrée. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 285.

Ἄμβρόλιος κε[ν]τηνάριος ὁ θεμελιώσας, Παλλάδιος σχολαστικὸς σὺν
υἱοῖς τελιώσας. Καὶ σὺ τὰ διπλᾶ, ὑγία, ζοή.

Sur le mot *κεντηνάριος*, voyez les notes du n^o 2405. Sur les *σχολαστικοί*, voyez n^{os} 594, 1913. La formule *καὶ σὺ τὰ διπλᾶ, οὐ καὶ σοὶ τὰ διπλᾶ*, se rencontre souvent sur les monuments de la Syrie.

2486.

Copie de l'auteur. — A la mosquée, dans le mur extérieur du minaret. Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 289. — *Corpus inscr. gr.*, 4571.

Ὁ δαίνα ὀπίων] πρίνκιπος λεγι(ῶνος) γ' Γαλλικῆς οἰκοδόμησα τοῖς
ἐμοῖς τέκνοις Ζηνοδώρῳ καὶ Διομήδῃ καὶ Δρά[κ]ον[τ]ε καὶ Κλαυδιανῶ
καὶ Γετ...φ

Le nom de la légion n'a pas été martelé, tandis qu'il l'est presque toujours sur les monuments de la Syrie; voyez les no-

tes du n^o 1845. Le *princeps* d'une légion était le premier centurion des *principes*.

2487.

Copie de l'auteur. — A l'extrémité orientale de la mosquée, à l'extérieur; deux tablettes sur la même pierre; il y a un trait entre les lignes. — *Corpus inscr. gr.*, 4566, et *addenda*, p. 1180.

Κλ. Κλαυδιανός οὐστ(ρανός) Θ[ε]οφάνου leg(ionis) I P(arthicae) ex
leg(ione) III K(yrenaicae), ἐποίησεν τὴν στήλην ἰδίαις αὐτοῦ δα-
πάναις.

Claudianus était fils de Théophanès et vétéran de la première légion Parthique après avoir servi dans dans la troisième Cyrénaïque.

Sur ma copie, le chiffre de la première légion est indiqué comme certain, mais la lettre initiale de son nom est marquée comme douteuse; j'avais cru y voir un G, mais c'est P qu'il faut lire avec Burckhardt, qui a vu le monument en meilleur état qu'il n'est maintenant; c'est également à sa copie qu'on doit la lettre K placée en bas en dehors du cadre, et qui est l'initiale du mot *Kyrenaicae*.La première légion Parthique était cantonnée en Orient; sur la troisième Cyrénaïque, qui avait son quartier général à Bostra, voyez les notes du n^o 1907, et sur la première Parthique, celles du n^o 1951.

2488.

Copie de l'auteur. — A l'église Saint-George, dans la chapelle du saint, appelée *Ziaret-el-Khudr*; la pierre est brisée à droite. — *Corpus inscr. gr.*, 4568.

K[λ]. Σ[α]βείνος Βερρίου στρα[τιώτης] λεγιῶνος
καὶ Πρεσιβάθη γυνὴ αὐτοῦ ἐ[κ] τῶν ἰδίων ἐποίησεν.

2489.

Copie de l'auteur. — Au pied du minaret de la mosquée; fragment en grandes lettres; il n'y avait rien au-dessous de la troisième ligne.

Fragment insignifiant.

2490.

Copie de l'auteur. — Dans l'église de Mar-Elias; inscription complète, mais fruste. — *Corpus inscr. gr.*, 4573.

Ἰώβ(ο)ς Τοβείου, (ἐτῶν) δκ'.

Nous avons déjà rencontré le nom propre Tobias (n^o 2451).

2491.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte; au-dessus de l'inscription, il y a des pampres; l'inscription est complète. — *Corpus inscr. gr.*, 4365.

Ἀγαθῆ Τύχη. Εὐτυχος. Καὶ σὺ πλ.

J'ai noté sur mon carnet qu'il n'y avait pas la formule καὶ σὺ τὰ διπλά, si fréquente sur les monuments de la Syrie.

2492.

Copie de l'auteur. — Dans une cour; inscription encadrée. — *Corpus inscr. gr.*, 9148.

Γεροντίου ψυχὴ σωζέσθω.

Inscription chrétienne.

2493.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour, en grandes lettres; l'inscription est complète et bien conservée.

Πάτριον Περιψημάσου.

Περιψημάσος est un nom propre fort extraordinaire, et je ne sais s'il ne faut pas lire περιψημά σου. Περιψημα est employé dans le sens de *balayure, ordure*, et par extension, de *coquin*; mais on ne voit pas comment on peut l'appliquer ici.

2494.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tombale.

Γάννος Ἀδδου, ἐτῶν λ'.

2495.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tombale.

Ἀβαθαί[η] ἢ καὶ Σομαιδάθη Ἀνάμου ἐτῶν λ'.

2496.

Copie de l'auteur. — Dans l'église Saint-George, pierre tombale.

Οὐάελος Ἀνάμου, ἐτῶν κε'.

2496 a.

L'inscription funéraire, copiée par Burckhart et Richter (*Corpus inscr. gr.*, 4563), au-dessus de la porte de la mosquée, existe encore, et il y en a une autre du même genre à côté; elles sont toutes les deux assez bien conservées, mais le temps m'a manqué pour les copier.

2497.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de l'église de Mar-Elias, à sa place originale; l'inscription est entourée d'un gros méandre, et au milieu il y a une croix. Très-bien conservée. — *Corpus inscr. gr.*, 8628. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 287.

+ Οἱ ἀπὸ Ζορ(αούας) ἐξ ἰδίων νῶν Ἡλίου προφ(ήτου) σπουδῆ Ἰωάννου Μεννέου διακ(όνου) ἐν ἔτ(ε)ι υζ' ἔκτισαν ἐπὶ Οὐάρου θεοφ(ι-λεστάτου) ἐπισκόπου, ᾧ ἐπήγαγ(εν) ὁ Θε(ε)ὸς πότιμον Βόνθωνος Μά[λ]ης?

L'année 407 de Bostra correspond à l'an 512. Je ne saurais expliquer les deux derniers mots, mais la lecture en est certaine.

Cette inscription prouve que Zorava était une ville épiscopale; voyez les notes du n° 2479. Le culte du prophète Élie était fort répandu en Syrie et en Grèce. On a souvent remarqué qu'il a remplacé dans beaucoup d'endroits le culte du soleil, et que la similitude des noms Ἡλίας, Ἡλιος, prêtait à la substitution d'un culte à l'autre. Il en a été de même dans la Trachonite, où saint Élie a succédé au dieu solaire Ἀῦρος, dont le principal sanctuaire était à *Deir-el-Leben*; voyez n° 2392. Nous avons rencontré le culte d'Élie à *Diaté* (n° 2436) et à *Nedjran* (n° 2431).

2498.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de l'église Saint-George, à sa place originale. L'inscription est très-bien conservée; de chaque côté, il y a une croix et des pampres, et sur le mur à côté, une croix, A et Ω et deux grappes de raisin. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 305. — *Corpus inscr. gr.* 8627.

Θεοῦ γέγονεν οἶκος τὸ τῶν δαιμόνων καταγύγιον· φῶς σωτήριον ἔλαμψεν ὅπου σκότος ἐκάλυπτεν· ὅπου θυσίαι εἰδώλων, νῦν χοροὶ ἀγγέλων, καὶ ὅπου Θεὸς παρωργίζετο, νῦν Θεὸς ἐξευμενίζεται. Ἄνθρ τις φιλόχριστος ὁ πρωτεύων Ἰωάννης, Διομηδέως υἱός, ἐξ ἰδίων δῶρον Θεῷ προσήνεγκεν ἀξιόθεατον κτίσμα, ἰδρύσας ἐν τούτῳ τοῦ καλλινίκου ἀγίου μάρτυρος Γεωργίου τὸ τίμιον λ(ε)ῖψανον, τοῦ φανέντος αὐτῷ Ἰωάννη οὐ καθ' ὕπνον, ἀλλὰ φανερωῖς ἐν ἔτ(ε)ι θ', ἔτους υ'.

L'année 410 de Bostra commence le 22 mars 515, et la neuvième indiction, le 1^{er} septembre de la même année; le rédacteur de l'inscription a écrit ἐν ἔτει θ' au lieu de ἰνδικτιῶνι θ'.

Cette inscription constate la construction d'une église chrétienne dédiée à saint George sur l'emplacement d'un temple païen, probablement celui du dieu Théandritès; voyez n° 2481. L'édifice fut bâti par Jean, fils de Diomède, un des principaux citoyens de Zorava, à qui le saint avait apparu, dit le texte, non en songe, mais en réalité; les reliques du saint furent placées dans l'église. Sur le culte de saint George, voyez les notes du n° 1984.

L'église bâtie par le pieux Jean existe à peu près intacte, et elle est un des monuments chrétiens les plus anciens et les plus remarquables qui existent. Comme la cathédrale de Bostra, bâtie à la même époque, elle a la forme d'un octogone inscrit dans un carré; huit piliers reliés par des arcades soutiennent la coupole, qui est entourée à l'extérieur par une galerie ouverte; dans les quatre angles, il y a de petites chapelles, et d'un côté une grande chapelle en saillie sur le carré, où se trouve le tombeau de saint George, objet de la vénération des chrétiens et des musulmans. On y célèbre encore le culte, la population d'Esra étant en partie chrétienne. La première église octogone paraît avoir été celle qui fut construite à Antioche sous le règne de Constantin; elle servit sans doute de modèle à celles qui furent bâties plus tard dans le Haourân (Theophan., *Chronogr.*, p. 41, éd. de Bonn). Il y en avait aussi une à Byzance (*ibid.*, p. 187).

2499.

Copie de l'auteur. — A l'église de Mar-Elias; dans le mur extérieur de l'apside, à sa place originale. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 286. — *Corpus inscr. gr.*, 8631.

+ Πίστ(ε)ι διέδραμεν. + Θεόδωρο; προτε(ύων) σπουδῆ κ(αί) ἐργουοισιν εἰς ἀγαθῶν ἀνταπόδοσιν προφήτου Ἡλία σὺν ἀ[γγ]έλοις ἐν οὐρανοῖσι. +

Dans ma copie les lettres ΩΝ de la seconde ligne ont été omises par inadvertance, mais elles se trouvent sur toutes les autres.

Les mots πίστις διέδραμεν rappellent le chapitre onze de l'Épître de saint Paul aux Hébreux; ils signifient : « par la foi il a achevé sa course. » Ἀνταπόδοσις signifie « récompense » dans la langue du Nouveau Testament. Les ἀγαθοί sont Élie et les anges; il eût été plus régulier d'écrire Ἡλία καὶ ἀγγέλων.

2500.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une ancienne église.

Σολ τῶν σῶν προσάγομεν, Χ(ριστ)έ, ὁ θε(ὸς) ἡμῶν· προσδέξε τὴν προσφορὰν τῶν καρποφορησάντων καὶ καρποφορούντων ἐν τῷ ἁγίῳ ναῷ τούτῳ, πρεσβ(ε)ία τῆς σε τεκούσης· προσεδέξου τὰ δύο λεπτὰ τῆς χήρας.

Προσδέξε et προσεδέξου sont des fautes d'orthographe pour προσδέξαι et προσεδέξω. Πρεσβεία, intercession. Λεπτὰ τῆς χήρας, voyez saint Luc, XXI, 2. Le mot καρποφορεῖν est employé par les auteurs ecclésiastiques dans le sens d'apporter une offrande; ainsi dans la liturgie de Chrysostome et de Basile, on lit : μνήσθητι, κύριε, τῶν καρποφορούντων καὶ καλλιεργούντων ἐν ταῖς ἀγίαις σου ἐκκλησίαις; on en trouvera de nombreux exemples dans le Glossaire de Du Cange, *in v.* καρποφορούντες. C'est dans le même sens que le mot est employé dans une inscription de la Troade, que j'ai publiée plus haut (n° 1740, d), et où je l'ai traduit, par erreur, comme s'il y avait καρπουμένων.

2501.

Copie de l'auteur. — Dans le mur de la même église; au-dessous il y a un ornement de pampres, plus ancien que l'inscription. — *Corpus inscr. gr.*, 8921.

+ Μέγας θεὸς ὁ Θεὸς ἡμῶν, ὅσος δυνατός, ποιῶν θαυμάσια, ἐξαίρων ἀνομίας, ὑπερβαίνων ἀδικείας· ἡ μονὰς ἐν τριάδει, καὶ ἡ τριάς ἐν μονάδει.

Il y a ici une réminiscence du Psaume XCV, v. 3 : Θεὸς μέγας κύριος, καὶ βασιλεὺς μέγας ἐπὶ πάντας τοὺς θεούς. La dernière clause est empruntée au *Credo* de saint Athanase.

2502.

Copie de l'auteur. — Dans un mur; inscription bien conservée.

+ Ἡ ἁγία | Μαρία.
+ Μαρθι | νεσιασια.

La seconde ligne est obscure; il y est peut-être question de Marthe, la sœur de Marie de Magdala.

Je dois toutefois, pour ne rien omettre, faire un rapprochement qui peut-être jettera quelque jour sur ce singulier texte. Voici ce que saint Epiphane dit de l'hérésie des Sampséens ou Helkéséens : Σαμφαῖοι καὶ Ἐλκεσαῖοι, ἐτι δεῦρο τὴν Ἀραβίαν κατοικοῦντες, καθύπερθεν τῆς ἐρυθρᾶς θαλάσσης κειμένην χώραν, οἵτινες ἀπὸ Ἐλκεσαίου τινὸς ψευδοπροφήτου ἠπατημένοι, οὗ ἐτι δεῦρο ἐκ τοῦ γένους ὑπῆρχε Μαρθοῦς καὶ Μαρθίνη, γυναῖκες δύο προσκυνούμεναι ὑπὸ τῆς αἵρέσεως ὡς θεοί, παραπλησίως τοῖς Ἐβιωναίοις πάντα ἔχοντες (*Anacephal.*, p. 145, éd. Petau); et ailleurs : Σαμφαίων . . . αἵρεσις τις ὑπάρχει ἐν τῇ Περσίᾳ, πέραν τῆς νεκρᾶς καλουμένης θαλάσσης, ἐν τῇ Μωαβίτιδι χώρᾳ, περὶ τὸν χειμάρρουν Ἀρωνῶν, καὶ ἐπέκεινα, ἐν τῇ Ἰτουραϊᾷ καὶ Ναβατίτιδι . . . Καὶ ἀκηκόειν ὅτι τέθνηκεν ἡ μία γυνὴ ἡ Μαρθοῦς καλουμένη, ἔμεινε δὲ καὶ ἡ νῦν Μαρθάνα, εἰ μὴ καὶ αὕτη τέθνηκεν. Εἴ ποτε δὲ ἔξοδον εἶχον αἱ τοιαῦται ποι βαδίζουσαι, συνεισπόμενοι οἱ ὄχλοι αὐτῶν, τὸν χυῖν τῶν ποδῶν λαμβάνοντες, ἰάσεως ἕνεκεν δῆθεν, καὶ τὸν σίελον τῶν πτυσμάτων ὡσαύτως, μεγάλως ἐμπαίζόμενοι ἔχρῶντο ἐν φυλακτηρίοις τε καὶ περιάπτοις. . . Σαμφαῖοι γὰρ ἐρμηγύονται Ἡλιακοί (*Adv. Haeres.*, II, p. 461, 462). Il y avait donc des hérétiques Sampséens dans l'Iturée, une de leurs saintes s'appelait Μαρθίνη ou Μαρθάνα, et leur doctrine se rattachait de quelque façon au culte du Soleil; aussi me suis-je demandé si la seconde ligne de notre inscription ne contenait pas le nom de Μαρθίνη. La Syrie était un foyer de toutes sortes d'hérésies bizarres, et nous verrons plus loin une inscription constatant l'érection d'une synagogue par les Marcionistes (n° 2558).

2503.

Copie de l'auteur. — A l'église de Mar-Elias, près de la porte. — *Corpus inscr. gr.*, 8629.

Ὁ ἅγιος + Ἡλίας.

2504.

Copie de l'auteur. — Dans un mur.

+ Γεώργιος . . .

XII.

SCHAQRA.

2505.

Copie de l'auteur. — Dans un petit édifice, construit avec des matériaux antiques, près de la maison du scheikh; sur deux fragments séparés. Inscription fruste.

*Ἐδοξεν τοῖς ἀπὸ Κω[ρ]ίνου? κώμης, ἐκ κοι-
νῆς α[ὐ]τῶν] εὐδοκῆσ[εως], μηδένα τῶν
αὐτῶν κωμητῶν . . . ἐπὶ κοινῶ [τ]ῶ-
πων, τοῦτ' ἐστὶν ἐν γῶματι Δανάβων,

5 μήτε ἀλώνιον μή[τ]ε ἕτερόν [τ]ε πεφ. . γ
μ]ένοντος ζα. . . ἡς ἔθο(υς)· αἰὼν δέ τ[ι]ς

Cette inscription est malheureusement brisée en deux morceaux et en partie assez effacée, de sorte que l'ancien nom de la localité est fort douteux; j'ai noté sur mon carnet qu'il n'y avait de certain que les lettres Κ et ΟΥ. Nous avons déjà rencontré la formule οἱ ἀπὸ κώμης au lieu de οἱ κωμηῖται; voyez nos nos 2480, 2497.

Le γῶμα Δανάβων, probablement quelque monticule du territoire de *Schagra*, porte le même nom que la station militaire romaine de Danaba, située entre Damas et Palmyre. A la fin, αἰὼν est pour ἐάν. Le but du décret paraît être de défendre aux habitants d'établir leurs aires pour battre le grain sur un terrain communal. A la cinquième ligne, on est tenté de lire πεφρυγμένον.

Schagra est un petit village, habité par quelques familles musulmanes, et situé sur la lisière occidentale du *Ledja*.

2506.

Copie de l'auteur. — Au même endroit; inscription fruste.

*Υπὲρ σω[τηρίας καὶ ν]είκης [κυρίου
Αὐτοκράτορος, ἐφιλοτείμησεν
νος Σομαίου βουλευτῆς, ἀγγου[στάλιος]?
Φιλιπποπολείτης [πλη-

5 σίον τῶν Τυχίων
τὸ [καὶ τὰ
ἀγ[άλματ]α στρατη[γούντων]?
ἐν τῇ πόλει.
.

L'auteur de l'inscription était sénateur de Philippopolis; voyez les notes du n° 2072. Sur les Τύχια, voyez les notes du n° 2512.

2507.

Copie de l'auteur. — Partie supérieure d'une stèle brisée.

*Υπὲρ σωτηρίας τῶν κυρίων

2508.

Copie de l'auteur. — Fragment.

*Υπὲρ σω[τηρίας καὶ
νείκης] τοῦ κυρίου
ἡμῶν Σεπ. [Σεουήρου
ἐφιλοτείμησεν [Ἀδρ.
. . . . σος Αἰζ.

2509.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tumulaire.

. . . . Σιούαδα ζήσασα καλῶς ἔτη ρε' κατα[λι]ψασα? ἤρωα; ἀνδρας.

Il faut peut-être lire καταλείψασα, bien que ce soit un barbarisme, au lieu de καταλιποῦσα.

2510.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte de l'église, à sa place originaire; grandes lettres bien conservées.

a. + Σόρεος Δηνάρου εὐχαριστῶν ἔκτι(σεν) τὸ μ(α)ρ(τύριον)
ἔτο[υ]ς . . .

b. + Σόρεος Δηνάρου (ἐκ) τῶν αὐτο(ῶ) ἔκτισεν τὸ μαρτύριον.

La fin de la première ligne n'a jamais été achevée.

XIII.

QIRATA.

2511.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une des portes du deir, en grandes lettres. — *Corpus inscr. gr.*, 4561.

Νάολος Αἰρου, Ἀοῦσος Σάγου.

Les ruines de *Qirata*, situées sur la lisière occidentale du *Ledja*, sont désertes; il y a une belle source au bord de la plaine.

2511 α.

Copie de l'auteur. — Au pied d'une belle tour en pierres de taille; fragment en grandes belles lettres.

..... ἀλόχο[υ]

Cette tour était un tombeau.

XIV.

ZEBIRÉ.

2512.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre tombée, au milieu des décombres; l'inscription est encadrée et très-bien conservée; en dehors de l'encadrement il y a une amphore et une rosace.

Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ αἰωνίου διαμονῆς τοῦ κυρίου Αὐτοκράτορος Μ(άρ)-
(κου) Σεουήρου Ἀντωνεῖνου Καίσαρος Βριτανικοῦ, τὰ Τύχεια οἰκοδόμησαν
Ἀρισηνοὶ καὶ Ἰαχφίρηνοὶ οἱ ἀπὸ ἐποικίου Ἀθιβηνῶν καὶ Βάσσος, ὑπα-
τ(ε)ίας Σεουήρου τὸ δ' καὶ [Β]αλβίνου β'.

Les consuls sont ceux de l'année 213, Caracalla pour la quatrième fois, et D. Cælius Balbinus pour la seconde. Je ne connais pas d'autre monument où Caracalla est appelé Severus tout court; mais il est souvent appelé Severus Antoninus sur les monnaies et dans les inscriptions de l'Asie; voyez n° 2374 b. Caracalla reçut le titre de Britannicus en 210, du vivant de son père, pendant la guerre de Bretagne.

Il y a PΑΛΒΙΝΟΥ sur la pierre.

Les Τύχεια ou Τύχια sont des chapelles de la déesse Τύχη, qui était fort en honneur dans la province.

Ez-Zubeir et *Zébiré* sont deux villages, situés à une heure environ au sud-est de *Khabez* dans une des parties les plus tourmentées et les plus sauvages du *Ledja*, et séparés par quelques minutes de marche seulement. *Ez-Zubeir* était habité lors de mon passage en 1861 par quelques familles musulmanes; *Zébiré* était déserte. Une fraction de la tribu des *Souloutes*, si connue par ses brigandages dans les plaines au midi de Damas, campait dans le voisinage; je lui dois cette justice de dire qu'elle m'accueillit parfaitement, et que son chef lui-même, Khalef Abou-Suleimân, me fit voir l'importante inscription qu'on vient de lire; le malheureux mourut subitement peu de temps après, à la suite d'une entrevue avec un fonctionnaire turc, qui eut lieu à *Khabez*, et pendant laquelle il avait eu l'imprudence de boire le café que son hôte lui avait fait servir. Je ne sais si *Arisa* et *Jachphira* sont les noms anciens d'*Ez-Zubeir* et de *Zébiré*; c'est très-possible, mais il est possible aussi que ces localités n'aient pas eu d'autre nom que ἐποικίον Ἀθιβηνῶν, « la ferme ou la métairie des gens de Habiba, » et que les Ἀρισηνοὶ et les Ἰαχφίρηνοὶ aient été deux tribus arabes, vassales des habitants de Habiba, et chargées de garder leurs trou-

peaux dans l'intérieur de la Trachonite. C'est ainsi que de nos jours certaines petites tribus arabes du Haourân sont en quelque sorte vassales des principales familles druses et gardent leurs troupeaux, moyennant partage du produit dans une proportion déterminée. Habiba est le village de *Khabez*, situé sur la lisière du *Ledja*; voyez n° 2514.

2513.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre encadrée à sa place originale dans la façade d'une tour funéraire; inscription bien conservée.

Γάρμος Σίθρου σὺν Μάλχῳ καὶ Σίδρῳ καὶ Ἀδριανῶ τέκνοις ἔκτισεν.
Τὸ μνημ(ε)ῖον ὄρῳ, ξένο· τίπιτε τέθηπας;
αἰῶνος μακάρου νόχιον δόμον α[ὐτ]οὶ ἔτευξαν.

*Ἐκτισεν et μακάρου sont pour ἔκτισεν, μάκαρος.

XV.

HABIBA (KHABEB).

2514.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une maison; grandes lettres.

Ὑπατ(ε)ίας Διοκλητιανοῦ τὸ η' καὶ Μαξιμιανοῦ τὸ ζ' Σε(βαστῶ)ν,
Αὐρ. Οὐρος Ἀουίδου βου(λευτῆς) τὸ Τύχ(ε)ιον ἐξ εἰδίων ἐποίησεν.

Les consulats sont ceux de l'année 303. Le nom ancien de *Khabez* nous a été conservé dans l'inscription de *Zébiré* (n° 2512); il est remarquable que dans le nom moderne on ait ajouté une forte aspiration au nom ancien; le mot *Khabez* ferait supposer que le nom ancien était *Χάβεια*; de même le nom ancien *Eitha* est devenu *El-Hit*.

Khabez est un gros village entièrement habité par des chrétiens.

2515.

Copie de l'auteur.

Μαλέχαθος Χαάμου οἰκοδόμησε τῷ θεῷ ἐκ τῶν ἰδίων.

2516.

Copie de l'auteur. — Inscription encadrée, mais fruste.

Τὸ μνημ(ε)ῖον Λεοντίου Σαοῦδου. Τὸ νό[τι]ον? μέρος . . Χαίρου
Γηβ. . .

Le tombeau paraît avoir été partagé entre plusieurs personnes; voyez les notes des nos 2146, 2245, 2258.

2517.

Copie de l'auteur. — Fragment.

Ὁ δέϊνα] Γαύτου [έκτισ]εν τὸ μνημεῖον.

XVI.

IB.

2517 a.

Copie de l'auteur. — Fragment d'inscription funéraire.

Fragment insignifiant.

IB est un petit village inhabité du *Ledja*, qui n'a jamais eu d'importance, et où on ne voit pas de ruines d'édifices publics. Je n'ai pu y découvrir que le petit fragment ci-dessus.

XVII.

KREIM.

2518.

Copie de l'auteur. — Inscription fruste.

Στόγμος, Ὑζος νε(ώτερος)? Ἀβχορος.

Ἀβχορος, nom propre que nous avons déjà rencontré (no 2286), est probablement une autre forme du nom propre bien connu Ἀβγαρος.

2519.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte.

Εἰρήνη πᾶσι + καθολική. + Ἐκκλησία + ἀγία [K]ορ(ίου) +

XVIII.

SCHA'ARA.

2520.

Copie de l'auteur. — A la mosquée. — *Corpus inscr. gr.*, 4560.

Ὑπὲρ σωτηρίας Αυτοκράτορος Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνεῖνου καὶ Λ. Αὐρηλίου Οὐήρου, Πρόκλος Γερμανοῦ καὶ Σαῖος Ζοβαΐδου καὶ Ἄλειος Ἀθάβου στρατηγοὶ ἀνέθηκαν.

2521.

Copie de l'auteur. — A la mosquée; fragment.

Τὸ κοιν[όν]
εὐτυχο[ῦς]
τῆς μεγά[λης] θεᾶς? . . .

2522.

Copie de l'auteur. — Sur une colonne, devant la mosquée.

Ἰουλ. Οὐθ[υ]διανός? Θεοδώρου εἰσευδὸς καὶ Βάσσος θεῖος αὐτοῦ ἐξ ἰδίων ἀνέθηκαν.

2523.

Copie de l'auteur. — Dans le mur de la mosquée; fragments en grandes lettres, paraissant appartenir à la même inscription.

Il n'y a rien à tirer de ces fragments, dont deux sont en grec et les deux autres en latin.

Les ruines de *Scha'ara* sont assez considérables, mais elles n'étaient pas habitées lorsque je les ai visitées en 1861.

XIX.

PHENA (MISMIE).

2524.

Copie de l'auteur. — Sur le montant de droite de la porte du temple; très-bien conservé. — *Corpus inscr. gr.*, 4551.

Ἰούλιος Σατουρνίνος Φαινησίους μητροκωμιά τοῦ Τράχωνος χαίρειν. Ἐάν τις ὑμῖν ἐπιδημήσῃ βιαίως στρατιώτης ἢ καὶ ἰδιώτης, ἐπιστείλαντές μοι ἐκδικηθῆσεσθαι οὔτε γὰρ συνεισφορὰν τινα ὀφείλετε τοῖς ξένοις, καὶ ξενῶνα ἔχοντες οὐ δύνασθε ἀναγκασθῆναι δεῖξασθαι ταῖς οἰκίαις τοῦς ξένους. Ταῦτά μου τὰ γράμματα ἐν προδήλω τῆς μητροκωμίας ὑμῶν χωρῖον πρόθετε, μή τις ὡς ἀγνοήσας ἀπολογῆσθαι.

Sur ma copie il y a, sans doute par suite d'une distraction en copiant, ΟΥΙΔΙΟC; M. Wetzstein, qui a bien voulu me communiquer sa copie, a lu ΙΟΥΛΙΟC, comme Burckhardt. Sur Julius Saturninus, légat de Syrie sous Sévère Alexandre, voyez les notes du n° 2309, et le Mémoire à la fin du volume.

³Εκδικηθήσεσθαι est pour εκδικηθήσεσθε.

La lettre adressée par le légat aux habitants de Phæna est relative aux logements des militaires et des voyageurs chez les citoyens; on y voit que lorsqu'une ville avait établi un ξενών (cf. n° 2327), c'est-à-dire une sorte de caserne de passage, on ne pouvait contraindre les habitants à loger les étrangers, militaires ou autres. La lettre montre en outre que le *Ledja* est bien le Trachon ou Trachonitis des anciens, et que Phæna était une μητροκομία de la Trachonite; sur les autres μητροκομίαι, voyez les notes des n°s 2396 et 2480.

Le nom de la ville est Φαίνα, ainsi que le portent les manuscrits du Synecdémus d'Hiéroclès, et non Φαινώ; cette dernière leçon est une correction introduite par Holsteinius et adoptée par Wesseling; ces savants ont confondu Φαίνα avec Φανώ ou Φινών, endroit où il y avait des mines et situé entre Petra et Zoara, et appartenant du temps d'Hiéroclès à la troisième Palestine et non à l'Arabie. Dans la carte de Peutinger le nom de la ville est défiguré; sur la voie de Damas à Bostra par Kanatha, voie qui existe encore en grande partie et qui passe à *Mismié*, la seconde station, située à 24 milles de Damas, est *Enos*, corruption évidente de *Phænos*. Il est singulier de trouver la même forme dans les Actes du Concile de Chalcédon, où, parmi les évêques suffragants du siège de Bostra, on trouve Μάλχος πύλω; Αίνου. Je ne crois pas que la ville soit mentionnée ailleurs.

2525.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte du temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4544.

Ἐπὲρ σωτηρίας καὶ νίκης τῶν κυρίων Αὐτοκρατόρων Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνεῖνου καὶ Α. Αὐρηλίου Οὐήρου Σεβ(αστῶν) Φαινῆσιοι ἀφιέρωσαν ἐπὶ Ἀουιδίου Κασσίου πρεσβ(ευτοῦ) Σεβ(αστῶν) ἀντιστρατήγου, ἐφεστῶτος Ἐγνατίου Φούσκου ἑκατοντάρχου λεγιῶνος γ' Γαλλικῆς.

Le nom d'Avidius Cassius a été imparfaitement martelé dans l'antiquité, mais se lit aisément, et le mot ΓΑΛΛΙΚΗC a été refait, sans doute après avoir été martelé une première fois. Il est possible que la troisième légion Gallique ait pris part à la révolte d'Avidius Cassius, et que son nom ait été effacé sur les monuments dès cette époque et ensuite rétabli; elle se révolta certainement plus tard sous Élagabale; voyez les notes du n° 1845. Sur Avidius Cassius, voyez les notes du n° 2212, et le Mémoire à la fin du volume. C. Egnatius Fuscus est mentionné dans une autre inscription (n° 2530).

2526.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la niche, qui se trouve à gauche de la porte du temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4545.

Ἐπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης [τῶν] κυρίων Αὐτοκ[ρατόρων] Α. Αὐρηλίου Μάξιμος ἑκατόνταρχος λεγιῶνος ις' Φλ(αβίας) Φίρ(μης) τὴν Εἰρήνην ἀνέθηκεν.

Le centurion L. Aurelius Maximus est mentionné dans l'inscription suivante.

Sur la seizième légion Flavia Firma, voyez les notes du n° 2071.

2527.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la niche, qui se trouve à droite de la porte du temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4546.

Ἐπὲρ σω[τηρ]ίας καὶ νείκης τῶν κυρίων Αὐτοκρατόρων Α. Αὐρηλίου Μάξιμος ἑκατόνταρχος λεγιῶνος ις' [Φλ. Φίρ.] τὴν Εἰρήνην ἀνέθηκεν.

2528.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre de l'architrave du temple, en grandes lettres. — Wetzstein, n° 163.

Ἐπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης Αὐτοκράτορος Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνεῖνου Σεβ(αστῶν) Ἀρμενιακοῦ Παρθικοῦ Μη[δικ]οῦ μεγίστου, ἐπὶ Ἀουιδίου Κασσίου πρεσβ. Σεβ. ἀντιστρατήγου, ἐφεστῶτος Αὐρηλίου Κυριναλίου ἑκατοντάρχου λεγιῶνος γ' Γαλλικῆς.

Cette inscription est contemporaine de celle d'Aérita (n° 2438), qui est datée de la neuvième année de Marc-Aurèle, et où le même centurion est mentionné.

2528 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 164. — Au-dessus de la porte d'un édifice antique. — *Corpus inscr. gr.*, 4548.

Ἐπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης Αὐτοκράτορος Κίσιχρος Μ. Αὐρηλίου Κομμόδου Ἀντωνεῖνου Σεβ(αστῶν) Εὐ[σ]εβ(ούς) Εὐτυχούς, Γ. Ἐλούιος Μαρριανός [ἑκατόνταρχος] λεγιῶνος γ' [Γαλλικῆς] τὸν ναὸν καὶ τὸ ἄγαμα ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν.

Dédicace en l'honneur de Commode, par C. Helvius Marianus, centurion de la troisième légion Gallique. Voyez n° 2536, a.

2529.

Copie de l'auteur. — A la porte du temple, sur une pierre détachée. — *Corpus inscr. gr.*, 4547.

...σῆς Αὐτοκράτορα
Καί]σαρα Λ. Σεπτίμι[ον
Σουῆρον
Πε]ρίνακα Σεβ(αστόν).

Inscription en l'honneur de Septime-Sévère.

2530.

Copie de l'auteur. — Dans le temple, sur une console. — *Corpus inscr. gr.*, 4542.

Γ. Ἐγνάτιον Φοῦσκον ἑκατόνταρχον λεγ(ιῶνος) γ' Γαλλικ(ῆς) Φαινής-
σι[οι] ἀγνείας χάρ[ιν].

Egnatius Fuscus est mentionné dans une autre inscription (n° 2525).

2531.

Copie de l'auteur. — Dans le temple, sur une console. — *Corpus inscr. gr.*, 4543.

Πετούσιον Εὐδῆμον ἑκατόνταρχον λεγ(ιῶνος) ἐς' Φλα(βίας) Φίρ(μης)
Φαινῆσιαι.

Petusius Eudemus est mentionné dans une inscription de Philippopolis, du temps de Marc-Aurèle et de Commode (n° 2071), et dans l'inscription suivante.

2532.

Copie de l'auteur. — Dans le temple, sur une console. — Wetzstein, n° 161.

Πετούσιον Εὐδῆμον ἑκατόνταρχον λεγ(ιῶνος) ἐς' Φλα(βίας) Φίρ(μης)
Ῥουστικὸς Σωπάτρου Φαινῆσιαι τὸν φίλον καὶ εὐεργέτην.

2533.

Copie de l'auteur. — Sur une base de colonne de la façade du temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4549.

Σουῆρος Ἀσκαίωνος χειλιάρχος τῆ πατρίδι ἐφιλοτεμήσατο.

2534.

Copie de l'auteur. — Sur une autre base. — *Corpus inscr. gr.*, 4550.

Ὁ δεῖνα τῆ πατρίδι ἐφιλοτεμήσατο.

2535.

Copie de l'auteur. — Sur une autre base. — Wetzstein, n° 162.

... Δη]μητρίου βο[λευτοῦ
... ου τοῦ καὶ ...

Les deux dernières lettres de la première ligne sont empruntées à la copie de M. Wetzstein.

2536.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre brisée, devant le temple.

Fragment d'une inscription assez longue, dont on ne peut rien tirer. Cyril Graham a copié sur une pierre détachée un autre petit fragment sans importance; voyez *Transact. Roy. Soc. Lit.*, VI, p. 298.

2536 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 165. — Sur une base brisée, devant le temple.

C. Helvius Ma]rianus 7 leg(ionis) III Gal(licæ) [sua pecun]ia [f]ecit.

Le nom peut être *Valerianus*, ou tout autre nom semblable; mais il est probable qu'il s'agit du même centurion qu'au n° 2528 a.

2537.

Copie de l'auteur. — Au temple, sur le montant de droite de la porte, à côté du n° 2524; inscription bien conservée et complète.

On trouvera aux textes épigraphiques un fac-simile de cette inscription, dont les caractères sont fort singuliers et paraissent être un mélange de lettres grecques et latines de basse époque. Je n'ai rien pu en tirer.

XX.

CONSTANTIA? (BRAK).

2537 a.

Copie de M. Wetzstein. — Dans l'intérieur d'une chambre; l'inscription est dans un cartouche. Je n'ai pu retrouver cette inscription, ni la suivante. — *Corpus inscr. gr.*, 4540, et *Add.*, p. 4180.

Ἔτους ε' τῆς πόλεως, Ἀπελλέου ἐξ, Φλάβιοι Εὐνομοὶ καὶ Ἀγριπ-
πίνος υἱοὶ Σαυκᾶνου Σαυάν(ου) ἐτελίωσαν τὸ μνημεῖον ἠγαρίων. Τὸ
δὲ ἀν[άλ]ωμ[α] * φ'?

Cette copie, que M. Wetzstein a bien voulu me communiquer, étant inédite, on la trouvera aux textes épigraphiques. Les lettres ΦΛ.ΦΛ représentent le mot Φλάβιοι, ainsi que Cavedoni l'avait proposé (*Corpus inscr. gr.*, III, Add., p. 1180). Après le mot *δηναρίων* il y a une croix, et le sigle qui se trouve à droite du cartouche paraît être une croix surmontée d'un Φ.

L'inscription étant chrétienne, les mots *ἔτος τῆς πόλεως* montrent que la ville, dont on voit les ruines à *Brák*, avait été fondée ou agrandie après la paix de l'Église. Or Hiéroclès mentionne parmi les villes de la province d'Arabie, et précisément à côté de Phæna, une ville appelée Constantia; il y a tout lieu de croire que *Brák* en marque l'emplacement. On remarquera que tous les personnages mentionnés dans les inscriptions de *Brák* portent le nom de Flavius, ce qui confirme la supposition que la ville a été fondée ou embellie par Constantin. Dans les Notices ecclésiastiques, et dans les Actes du concile de Chalcédon, le nom est écrit *Constantina* ou *Constantiana*. Dans mes notes sur le n° 2136, j'ai émis la conjecture que *Schagqá* pouvait être la Constantia d'Hiéroclès; mais, lorsque je les ai écrites, je ne connaissais pas encore la nouvelle copie de l'inscription de *Brák*.

Les ruines ne sont pas habitées.

2537 b.

Copie de M. Wetzstein. — *Corpus inscr. gr.*, 4541.

Ἔτους η', Περιτίου ι', Φλάβιοι Καπίτων καὶ Ναιραῖος Νατάρου Καπούνου ββ. μετὰ τὸ δ. . . σθαι συνελθόντες τὸ μηνμίον ἐποίησαν.

On trouvera aux textes épigraphiques la nouvelle copie de cette inscription, prise par M. Wetzstein. Le mot Φλάβιοι est représenté un peu autrement que dans l'inscription précédente; au lieu de Φλ.Φλ., on a écrit ici ΦΦλλ. Sur les lettres ββ, voyez les notes du n° 2293.

XXI.

SAVARA (SOUËRET-EL-KÉBÎRÉ).

2537 c.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte d'une petite église.

Ἰ(ησοῦ) Χριστὲ βοήθει.

Au-dessus de l'inscription, il y a deux croix et le monogramme du Christ; sur une pierre à droite de la porte on voit l'emblème du poisson. Les vantaux de la porte sont en pierre.

L'ancien nom de la localité doit être *Σαύαρα*, dont nous avons rencontré l'ethnique *Σαυαρηνός* dans une inscription de Tharba (n° 2203, a). Les ruines sont désertes.

XXII.

EL-HAZM.

2537 d.

Copie de M. Wetzstein, n° 160. — Dans la cour d'une église; l'inscription paraît complète.

Φρήτρα Ἀθασηνῶν? [ἐ]κ τ[οῦ] κοινοῦ αὐτῶν ἐποίησα[ν εὐσ]εβεία; χάριν τὴν κρη[π]ιδ[α]ν σὺν τῷ βωμῷ.

Il est singulier de rencontrer ici le mot *φρήτρα*. Le nom de la tribu ne se trouve pas ailleurs, et la lecture n'en est peut-être pas tout à fait sûre. *Κρηπίδαν* est pour *κρηπίδα*.

El-Hazm est un village abandonné, situé sur la lisière orientale du *Ledja*.

XXIII.

KHULKHULA.

2537 e.

Copie de M. Wetzstein, n° 158. — Dans le mur d'une mosquée.

Θεόμνηστος Λιλάμου ὁ καὶ Θαιμὸς βουλ(ευτῆς) καὶ Γαῦτος ἀδελφός, ὀπίτιον λεγ(ιῶνος), ἐποίησαν τὸ ἔργον.

Ἄπίτιον est pour ὀπίτιον, *optio*. Le titre de *βουλευτής* indique que l'endroit avait autrefois de l'importance, ou qu'il dépendait de quelque ville voisine.

2537 f.

Copie de M. Wetzstein, n° 159. — Dans l'intérieur de la même mosquée, pierre employée dans la construction.

Ἐνθάδε τὸν πάσῃσι κεκασ[μ]ένον ἀγ[λ]αίῃσιν εἶλε φθόνος, δυνατ[ῶ]ν μήτι· καὶ οὐκ ἐθέλων . . .

Δυνατῶν μήτι, par les intrigues d'hommes puissants.

XXIV.

DEKÍR.

2537 g.

Copie de M. Wetzstein, n° 157. — Dans la mosquée.

Ῥάββηλος Ταυ[ρ]είνου ἐτῶν [εἴκ]οσι.

Dekir était une bourgade importante; on y voit les ruines d'un temple dans la partie orientale des ruines. L'endroit est désert.

Nous avons déjà vu au n° 2231 un exemple du nombre d'années écrit en toutes lettres.

XXV.

HADAR.

2537 h.

Copie de M. Wetzstein, n° 156. — Au-dessus de la porte d'une mosquée en ruines.

Ἄγαθῆ Τύχη. Οὐθρος Ἄδ[δ]ου ο[ί]κοδόμησεν τῷ πατρὶ κα[ὶ] τῷ ἀδελφῷ μου Μαρκέλλου.

La grécité de cette inscription est peu correcte.

Les ruines de *Hadar* sont assez belles, et les édifices sont d'assez bonne construction. L'endroit est inhabité.

XXVI.

LAHITHA.

2538.

Copie de l'auteur. — Dans un mur de clôture; inscription bien gravée et encadrée. — Wetzstein, n° 154.

Ἡμην ποτὲ νέος, εὐπλόκαμος, Ἄδωνι ὄμοιος·
αὐτὰρ ἐπ(ε)ῖτα χαλεπὸν γῆρας με ἐδάμασσε,
κυρτὸν ἤδ' ἀναλκιν, κεφαλῆς δὲ τρίχας [ώ]λεσε,
κωφόν, ἀμβλυωπόν, [ὀ]δόντας ἐξετ[η]σε·
5 εἰμι δὲ ὁ γράψας ἔτη ὀγδοήκοντα βιώσας·

EXPLICATION DES INSCRIPTIONS, T. III.

Οὐερδιανὸς Μαζίμου μνήμης ἔνεκεν ἐπέλεσα·
πάντων δέ, φίλε, τέλος θάνατος καὶ βυθός,
πλούτου, πενίης, ἀλόγων τε καὶ ἀνδρῶν.

Les restitutions des lignes 3 et 4 sont empruntées à M. Kirchhoff.

Lahitha est occupé par quelques familles druses; c'est le seul village habité sur la lisière orientale du *Ledja*.

2538 a.

Copie de M. Wetzstein. — Dans une maison en ruines.

Τάβος Σάλμου καὶ Ἄναμος ἀδελφὸς οἰκοδόμησαν τὴν θύραν.

XXVII.

EL-QUSEIFÉ.

2539.

Copie de l'auteur. — Au-dessus d'une porte; inscription encadrée et très-bien conservée.

Ἀὐρ. Μάϊορ, οὐειτρανὸς ἀπὸ λεγ(εῶνος) γ' Κυ(ρηναϊκῆς) ἐκοδόμησεν.

Pour la forme barbare *ἐκοδόμησεν*, voyez les notes du n° 2397.

2540.

Copie de l'auteur. — Dans un mur; inscription encadrée et bien conservée.

Ἀὐρήλιος Ἄουεῖτος Ὀρδένατος, υἱὸς Ὀδενάθου, ἐτῶν λε'.

2541.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre retournée et servant de linteau à une porte à vantaux en pierre. — Grandes belles lettres.

Ἄλαμος ἐ[ποίη]σε.

XXVIII.

OUMM-EL-HÂRÉTEIN.

2542.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre retournée et servant de linteau à une porte dont les battants sont en pierre. Grandes lettres mal gravées.

Ἀγαθῆ Τύχη. Αὐθός Ἀλάμου καὶ Σάναρος υἱός . . .

XXIX.

OUMM-EZ-ZEITOUN.

2543.

Copie de l'auteur. — Sur deux pierres à côté l'une de l'autre, dans le mur d'une maison; lettres mal faites.

*Ἐτους ζ', ἀγαθῆ τύχη τοῦ κυρίου αὐτοκράτορος] Σεουήρου Ἀλε[ξ]άν[δρο]υ, [ὁ δεῖνα] Ἰουλί[ο]υ, Ἄξιος Κασσιανοῦ, Μαλίχατος Ἀρχελάου [καὶ] Δομίτι[ανός] υἱός . . .

La longueur des lignes est incertaine. L'inscription est de la sixième année du règne de Sévère Alexandre.

2544.

Copie de l'auteur. — Dans la cave d'une maison; inscription bien conservée.

Ἀγαθῆ Τύχη. *Ἐτους β' τοῦ κυρίου ἡμῶν Τραϊανοῦ [Δεκίου], Δόμητος Χασέτου καὶ Παυσανίας Μονίμου ἱεροταμίαι θεοῦ Κρόνου ἐκ τὸν τοῦ θεοῦ ἠχοδόμησαν.

Le mot qui suit Τραϊανοῦ a été martelé; comme le nom d'Hadrien n'est jamais effacé sur les monuments, le mot qui manque ne peut être que *Decius*. Le nom de Trajan Dèce était exécré des chrétiens, à cause des persécutions qui eurent lieu sous son règne, et c'est à eux qu'il faut attribuer le martelage.

Nous avons déjà rencontré à Athila un monument du culte de Kronos (n° 2375).

2545.

Copie de l'auteur. — Sur la façade d'un petit édifice surmonté d'une coupole. — Cyril Graham, *loc. cit.*, p. 303. — *Corpus inscr. gr.*, 4592.

Ἀγαθῆ Τύχη. Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης τοῦ κυρίου ἡμῶν Μ. Αἰρη(λίου) Πρόβου Σεβ(αστοῦ), ἔτους ζ', ἐκτίσθη ἡ ἱερά καλυθὴ ὑπὸ κοινοῦ τῆς κόμης εὐτυχῶς.

Cette inscription a été gravée à la fin du règne de Probus; car cet empereur ne régna pas tout à fait sept ans; voyez Eckhel, *Doctr. num.*, VII, p. 506.

L'édifice sur lequel est gravé ce texte est encore à peu près intact; c'est un petit édicule surmonté d'une coupole; de là le nom de *καλυθὴ*. Pour un dessin du monument, voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. VI, n° 5.

2546.

Copie de l'auteur. — Sur la façade du même édifice; inscription très-bien conservée. — *Corpus inscr. gr.*, 4591.

Ἀγαθῆ Τύχη. Τὸ κοινὸν τῆς κόμης καὶ τοῦ θεοῦ τὴν ἱεράν καλυθὴν ἐκτίσεν διὰ Οὐλπίου Κασσιανοῦ οὐιτρανικοῦ, καὶ Γαδοῦου Σαούρου βουλευτοῦ, καὶ Νιγρεῖνου Μαρρίνου οὐιτρανικοῦ, προνοητῶν.

Οὐιτρανικός est pour οὐετρανικός (voyez n° 2227); le mot signifie peut-être *fil* ou *descendant de vétéran*, ou bien il est simplement synonyme de οὐετρανός. Nous avons rencontré plus haut (n° 2539) la forme οὐετρανός. L'inscription est contemporaine de la précédente.

Le mot βουλευτής montre que la localité avait autrefois quelque importance, et effectivement les ruines sont assez considérables. Nous avons déjà rencontré le nom propre Μάρρινος à Philippopolis (n° 2072).

2546 a.

Copie de Burckhardt. — Près du même édifice. Je n'ai pas retrouvé cette inscription. — *Corpus inscr. gr.*, 4593, et *Add.*, p. 1181.

Ὑπατία Βάσσου καὶ Ἀβλαβίου πῶν λαμπροτάτων, ἔτος[ος] . . ., Σατορνίνος οὐετρα(νός), Παυλίνος Ἀργηρίου?, Ἀβούρι(ος) Μαθίου, Βένις? Ἀγρίππου, Ῥόμεος Θέμου, Ἡράκλιτος οὐετρα[νός] ἠχοδόμησαν . . .

Les consuls sont ceux de l'année 331; après la date consulaire il y avait peut-être aussi la date d'après l'ère de Bostra, mais ce n'est pas sûr.

2547.

Copie de l'auteur. — Dans une construction, auprès du grand réservoir. — *Corpus inscr. gr.*, 4594.

Προνοία διοικητῶν
Μαξίμου Ὑγ., Σατορνίνου Ἀλε., Μα[ρ]

κιανοῦ Ἀργι., Παυλίνου Προελτ[ί-
 νου Ἀργι., Κασσιανοῦ Οὐλπι., Ἡρακλ-
 5 έου Ἡρακ., Βερνικιανοῦ Θεοφίλ[ου
 Γαυλ., Ῥουφίνου Χασ., Ἀγρίπου Καί.,
 Ἀ]γρίπου Γαυλ., Δρακοντίου Ἀλ[εξ-
 άνδρου Ἡρω[δ], Ἀννέου Γ.
 υαλις Ἀγριπ., Μάχου Σα
 10 . Γαδοῦ[σ]υ
 λεξ. . . ν

La pierre était moins endommagée lorsque Burckhardt l'a copiée; les portions du texte épigraphique qui sont entre crochets sont empruntés à sa copie.

Les mots abrégés qui suivent les noms propres doivent être des noms de tribus, plutôt que les noms des pères; car, dans plusieurs cas, les noms des pères sont ajoutés outre les noms abrégés. Dans les inscriptions de *Deir-el-Leben* (nos 2393 à

2397) les noms des tribus, auxquelles appartiennent les personnages, sont toujours indiqués, et il est possible qu'il en soit de même ici. Nous connaissons déjà la tribu des *Χασετηνοί* (n° 2393); mais je dois dire que le nom propre *Χάσσετος* existe aussi (n° 2344). Les lettres Γαυλ sont peut-être les initiales de Γαυλανίτης, habitant de la Gaulanite.

2348.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre détachée, à l'édifice où est le n° 2343. — *Corpus inscr. gr.*, 8841.

Ἀνατόλι(ο)ς Οὐάλεντος οἰκοδόμησεν τὸ μνημεῖον(ο)ν.

Cette inscription était plus complète lorsqu'elle fut copiée par Burckhardt.

DAMASCÈNE, ABILÈNE, ITURÉE, LAODICÈNE, ÉMÈSE.

(Les districts compris dans cette section formaient, avec la Palmyrène, la province de *Phœnicia Libanesis* détachée sous Dioclétien de l'ancienne province de Syro-Phénicie; voyez le Mémoire à la fin du volume. Les inscriptions d'Abila et d'Héliopolis ont déjà été données plus haut, nos 1874 à 1889.)

I.

DAMASCUS

(*DIMESCHQ-ESCH-SCHAM*; vulgo *SCHAM*).

2549.

Copie de l'auteur. — A la mosquée des Ommeyyades, dans une chambre qui forme le rez-de-chaussée du minaret du nord-ouest, sur une pierre qui sert de linteau à la porte d'entrée.

Ἐντεῦθε ἀρχιερεὺς ἐγὼ ποτ' ὄκο[υ]ν ἄνθος ξυράμενος νέων ἰούλων, ψυχὴν εὐσεβείης ὑπερ τεθληῶς καὶ σεμν[α]τῆς μακάρων ὑπηρετεῖταις. Ἄμ' εἰς γῆρας ἔκουσθε πάντες ἐξῆς, μνείαν Μητροφάνους ὅσοι ποιήσθε· νῆ τὸν Δία συντηρήσω.

Ἐνθεῦθε et ἔκουσθε sont des erreurs pour ἐντεῦθα et ἔκοισθε. Métrophanès était grand-prêtre du temple, qui occupait autrefois l'emplacement de la mosquée, et dont il reste encore quelques ruines. La formule finale est nouvelle et assez originale.

2550.

Copie de l'auteur. — Au même endroit; fragment brisé à gauche.

..... ν]ειώτερος
..... τῶν ἱερέων
... ἄ]νυμφος? Διός
... .. π]ληθεῖς? ὑπὸ
.....

Ce fragment appartient au premier siècle; on y trouve les lettres Σ, Ε.

2551.

Copie de l'auteur. — A la même mosquée, sur une colonne près de la grande porte de l'est. La lacune, causée par un éclat de la pierre, est d'une douzaine de lettres.

Ἀντί[νιος]ς Κοινάρου.

Ces trois inscriptions sont, avec celle dont j'ai donné un meilleur texte au n° 1879, les seules que j'ai pu découvrir à Damas, pendant le séjour de plusieurs mois que j'ai fait dans cette ville.

2551 a.

Copie de Berggren. — Dans une mosquée, à l'entrée d'un souterrain.
— *Corpus inscr. gr.*, 4512.

Καίσαρι Ἰουλιαν[ῶ] ἐπὶ ἱερο]ταμιῶν

Je n'ai pas retrouvé cette inscription.

2551 b.

Copie de Berggren. — Près de la rivière. — *Corpus inscr. gr.*, 4514.

... ἔ]κοδομήθη τὸ παρὸν τῆχος τοῦ δ. λη σπουδῆ Τιτω.

Je n'ai pas retrouvé cette inscription.

2551 c.

Copie de Porter, *Five years in Damascus*, I, p. 65. — A la mosquée des Ommeyyades, à l'extérieur de la façade méridionale, au-dessus de la porte du transept de l'ancienne église chrétienne, qui forme le noyau de la mosquée. — J'ai vu cette inscription, mais je n'en ai pas pris copie, celle de Porter étant parfaitement exacte.

+ Ἡ βασιλία σου, Χριστέ, βασιλία πάντων τῶν αἰώνων καὶ ἡ δεσποτία σου ἐν πάσῃ γενεᾷ καὶ γενεᾷ.

Ce passage est emprunté au Psaume CXLV, v. 13, en y ajoutant le mot Χριστέ.

II.

HELBON (HALBOUN).

2552.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre de quatre mètres de long, formant un côté de la vasque de la fontaine devant la mosquée; elle était presque entièrement enterrée, et je l'ai fait déblayer. Lettres de 15 centimètres. — Porter, *Five years in Damascus*, I, p. 330.

Ἐπὶ βασιλείῳ μεγάλῳ Μάρκου Ἰουλίῳ Ἀγρίππᾳ φιλοκαίσαρος καὶ φιλορωμαίων (sic), [. ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκαν διὰ ἐπιμελητοῦ τοῦ θεοῦ . . . τοῦ δεῖνος.

Le lapicide a gravé *φιλορωμαίων* au lieu de *φιλορωμαίου*, par une erreur dont j'ai remarqué d'autres exemples; après ce mot, il y a un espace vide sur la pierre; le reste de l'inscription devait occuper une autre pierre pareille à celle-ci, et qui se trouve probablement dans le soubassement de la mosquée.

Sur les titres des deux Agrippa, voyez les notes du n° 2365; il peut être question ici de l'un ou de l'autre. L'inscription montre que leur royaume s'étendait assez loin au nord; *Halboun*, qui se trouve au fond d'une gorge de l'Anti-Liban, devait faire partie de l'ancienne Iturée; voyez les notes du n° 2120.

Porter (*loc. cit.*, p. 331) a montré que *Halboun* doit être la ville mentionnée dans Ézéchiel (XXVII, 48), et appelée *חלבון* en hébreu, *Χελβών* dans la version des Septante; la forme arabe *حلبون* reproduit fidèlement le mot hébreu. Le verset du prophète a été traduit de différentes façons; par les Septante: *Δαμασκὸς ἔμποροι σου, ἐκ πλῆθους πάσης δυνάμεώς σου οἶνος ἐκ Χελβών καὶ ἔρια ἐκ Μιλήτου, καὶ οἶνον εἰς τὴν ἀγοράν σου ἔδωκαν*; par saint Jérôme: *Damascenus negotiator tuus in multitudine operum tuorum, in multitudine diversarum opum, in vino pingui, in lanis coloris optimi*. La divergence en ce qui touche le mot *חלבון* tient à ce que ce mot signifie aussi *pinguis*; Gesenius et la plupart des commentateurs modernes s'accordent à le considérer comme un nom de ville, mais ils se trompent en l'identifiant avec le *Χελβών* de Ptolémée (V, 15, 17), qui était situé dans le nord de la Syrie, non loin de la ville moderne d'Alep.

Comme le fait très-bien observer M. Porter, le vin de ce dernier district serait venu à Tyr par Alexandrette et la voie de mer, et non par Damas, tandis que le vin du district de *Halboun* faisait naturellement l'objet du commerce des négociants de Damas. Le *Χαλυβώνιος οἶνος* de Strabon (XV, 3, 22) peut être celui de Helbon ou celui de Chalybon, près d'Alep.

Halboun et les environs sont encore aujourd'hui célèbres pour la qualité de leurs raisins; on y voit quelques ruines qui montrent qu'il y avait là un bourg considérable dans l'antiquité.

2553.

Copie de l'auteur. — Dans les jardins, près du ruisseau; fragment d'inscription encadrée.

Ἐπὶ βασιλείῳ μεγάλῳ Ἀγρίππᾳ φιλοκαίσαρος, τῷ ἐγὼ μεγάλῳ βασιλείῳ Ἀγρίππᾳ φιλοκαίσαρος καὶ] φιλορωμαίου

Ce fragment appartient évidemment à une inscription datée du règne d'Agrippa II; les lettres, notamment le *Ε*, sont exactement semblables à celles de l'inscription précédente. Voyez les notes du n° 2365.

2554.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre, dans un champ; l'inscription n'avait qu'une ligne, et elle est complète à gauche; bonnes lettres. — Porter, *loc. cit.*, p. 333.

Λυσίας Μαμβογαίου [ἀνέθηκεν.

2555.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre employée dans la porte d'une cour, près du champ où se trouve l'inscription précédente. — L'inscription n'avait que deux lignes, et elle est complète à droite. — Porter, *loc. cit.*, p. 333.

Λυσία]ς Μαμβογαί[ου ἀν]έθηκεν.

2555 a.

Copie de Porter, *loc. cit.*, p. 333. — Sur les deux faces d'une grande pierre employée dans une porte; inscription fruste. Je n'ai pas retrouvé ce texte.

Ἰούλιος? Φ[ίλιπ]πος ἐκ τῶν εἰδ[ίω]ν ἀνέθη[κεν].
. οἶων Φιλίππου.

2355 b.

Copie de Porter, *loc. cit.*, p. 328. — Dans la vallée de Halboun, près du village de Dereidj, sur un tombeau taillé dans le roc.

Αυσιμάχου Ἀδρου μνημεῖον.

III.

HAREIRI.

2356.

Copie de l'auteur. — A la fontaine du village; lettres mal faites et frustes.

.....
 θεοῦ Ἐρθερεῦς ἐγένετ[ο
 δ]ὲ διὸ ἐπιμελητῶν Ἀβιδεήλου
 Μη]δέου καὶ Ζήνων[ος] Ἰδελάμο-
 υ] ἐκ τὰ τοῦ θεοῦ καὶ τῆς κόμης.

Je crois être sûr du mot Ἐρθερεῦς, bien qu'il paraisse fort bizarre; j'ai noté sur mon carnet qu'on ne pouvait lire autrement. Sur l'orthographe διὸ pour διὰ, voyez les notes du n° 1916 et l'inscription suivante. Nous avons déjà vu des exemples du solécisme ἐκ τὰ τοῦ θεοῦ, pour ἐκ τῶν τοῦ θεοῦ. Le nom propre Ἀβιδεήλος se trouve aussi dans une inscription de *Beyrouth* (n° 1854 d). Quant à la première ligne de l'inscription, je ne puis rien en tirer.

Hareiri est un petit village de l'Anti-Liban, situé au nord et au-dessus de *Souq-Wadi-Barada*, l'ancienne Abila; il appartenait donc à l'Abilène ou à l'Iturée; il y a là quelques ruines.

IV.

APHIEIARA? (IFRI).

2357.

Copie de l'auteur. — A l'intérieur de la mosquée, dans un endroit voûté qui recouvre la source; inscription très-bien conservée, et complète à droite. Porter, *loc. cit.*, p. 336.

Ἔτους ... Γορ]πι[έ]ου ζκ',
 ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος ἐ[ε]ροτομίας ἐπὶ τὴν ἀρχὴν αὐτοῦ
 και [Α]ρειάρω[ν].

Sur la pierre, il y a à la première ligne ΠΙΚΟΥ, et à la troisième ΑΦΙ; la dernière lettre est un N dans la copie de Porter, un H dans la mienne; pour le reste, les deux copies sont parfaitement d'accord.

Sur l'orthographe ἱεροτομίας pour ἱεροταμίας, voyez l'inscription précédente, et les notes des n°s 1916, 2396. Porter suppose, probablement avec raison, que le dernier mot de l'inscription est le nom ancien de la localité, Ἀφειάρα, d'où serait venu le nom moderne *Ifri*. Le village est un petit endroit insignifiant, situé dans l'Anti-Liban, au nord et au-dessus du village de *Fidjé*, bien connu des voyageurs à cause de la magnifique source qui y sort du pied de la montagne.

V.

DEIR-QÂNOUN:

2357 a.

Copie de Vidua, *Inscript. antiq.*, pl. XXVII, 2. — Sur un rocher, dans lequel il y a trois cryptes ou grottes. — *Corpus inscr. gr.*, 4520.

*Ἐτος ηοῦ, Νότραος Μαλχίωνας ἱερῦ[ς] Διὸς Κεραυνί[ο]υ ἐ]αυτῶ τὸ μνημα.

Vidua fait observer que le T au commencement de la seconde ligne est douteux.

Deir-Qânoun est un village situé sur la rive droite du Barada, entre *Souq-Wadi-Barada* et *Fidjé*.

VI.

DEIR-EL-ASCHÂYIR.

2357 b.

Copie de M. Girard de Rialle. — Dans la cour d'une maison de paysan.

*Ἐτους σμς', ἐπ[ί] Σ[ε]λ...α[ί]ου τοῦα, [H]λιοδώρου.....

L'année 246 des Séleucides commence le 1^{er} octobre de l'an 66 avant Jésus-Christ.

Le village de *Deir-el-Aschâyir* est situé sur le versant nord du mont Hermon, entre la montagne et la route de Beyrouth à Damas; il y a auprès du village les ruines d'un temple assez considérable. Voyez Porter, *Handbook for Syria*, p. 458, et les observations de M. Girard de Rialle dans le *Bulletin de la Société de géographie*, 1868, p. 236.

Cette inscription, ainsi que quelques-unes des suivantes, a été copiée en 1866 par M. Girard de Rialle, qui a bien voulu m'autoriser à les insérer dans ce recueil.

VII.

RAKHLÉ.

2557 c.

Copie de M. Girard de Rialle. — Dans les ruines du grand temple.

*Ετους . . . τ',
 Ξ]ανδι[κ]ου, ἐπ-
 ἰ ἀρχῆς Ἀβιλ-
 ανου, Π[ε]σ[α]ίας Σ-
 5 αμσαίου ἱερο[ταμίας
 καὶ Βερ[ν]ικιαν[ος]
 ἱερο[ν]ος ἀνένει[κα-
 ν] ἐκ περι[σ]σειῶν
 . . . συν

On a cru trouver dans cette inscription une mention d'un tétrarque de l'Abilène; mais la copie de M. Girard de Rialle donne un sens satisfaisant, telle qu'elle est, et il n'y a pas lieu de la corriger arbitrairement; il faut donc attendre une nouvelle copie ou un estampage avant de la modifier.

Rakhlé est un village situé à une heure trois quarts de *Deir-el-Aschâyir* et à deux heures et demie de *Rascheiya*. Sur les ruines qui s'y trouvent, voyez Porter, *Handbook for Syria*, p. 457.

2557 d.

Copie de M. Girard de Rialle. — Sur un fût de colonne, à côté de la précédente.

*Ε]το[υ]ς δ'υ'
 Παν[ή]μου . .
 ἐν [ἱ]εροσού[νη]
 Σελεύ[κ]ου
 . . . Βάγγ[ι]ος
 Αουκίου
 ου Γαν[υ]μήδην? καὶ
 κίο[να]

Restitution fort douteuse, la longueur des lignes étant incertaine. Nous avons déjà rencontré la mention d'une statue de Ganymède (n° 2097). L'année 404 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 82.

VIII.

KEFR-KOUK.

2557 e.

Copie de Buckingham. — Sur une architrave. — *Corpus inser. gr.*, 4322.

*Ετους . . τ', Βελιάβος Σ[υ]χίουμου εὐ[ε]χόμενος ἐπόησεν.

Kefr-Kouk est situé entre *Rakhlé* et *Rascheiya*; il y a là les ruines d'un temple, et quelques fragments d'inscriptions qui mériteraient d'être examinés.

IX.

LEBABA (*DEIR-ALI*).

2558.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau d'une porte dans le village.

Συναγωγῆ Μαρκιωνιστῶν κύρι(ης) Λεβάβων τοῦ κυρίου κ[α]ὶ σ[ω]τή(ρ)ος Ἰη(σοῦ) Χρηστοῦ, προνοία Παύλου πρεσβ(υτέρου), τοῦ λχ' ἔτους.

Cette inscription est datée d'après l'ère des Séleucides, la seule usitée dans les environs de Damas; l'année 630 de cette ère commence le 1^{er} octobre 318. Épiphané, qui écrivait dans la seconde moitié du quatrième siècle, témoigne de la persistance de la secte des Marcionistes en Syrie de son temps: ἡ δὲ αἵρεσις ἔτι καὶ νῦν ἐν τῇ Πρώμῃ καὶ ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, ἐν Αἰγύπτῳ τε καὶ ἐν Παλαιστίνῃ, ἐν Ἀραβίᾳ τε καὶ ἐν τῇ Συρίᾳ, ἐν Κύπρῳ τε καὶ Θηβαίῃ, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἐν τῇ Περσίῃ καὶ ἐν ἄλλοις τόποις εὐρίσκειται (*Adv. Hæres.*, p. 302, éd. Petau). Sur la doctrine de Marcion et de ses disciples, on peut lire le traité fort détaillé d'Épiphané (p. 302, sqq.), et l'exposé d'Hippolyte (*Refut. Hæres.*, VII, 29-31; X, 19). La formule κύριος καὶ σωτήρ Ἰησοῦς Χριστός ne doit point étonner, car Marcion enseignait expressément que Jésus-Christ avait été envoyé pour sauver les âmes; seulement, au lieu de le considérer comme le fils de Dieu, il disait qu'il avait été envoyé par le bon principe qui existe dans le monde. Sur l'orthographe Χρηστός, voyez les notes du n° 783.

Cette inscription est d'un grand intérêt, parce qu'elle constate pour la première fois l'existence d'un lieu de culte public consacré à une hérésie, et antérieur aux monuments datés les plus anciens du culte public des chrétiens. On remarquera que la synagogue des Marcionistes fut construite en l'an 318, c'est-à-dire après que Constantin fut devenu maître de l'Occident, mais pendant que Licinius régnait encore sur tout l'Orient;

c'était une époque de tolérance générale; on ne persécutait plus, mais le christianisme n'était pas encore religion d'État, et toutes les sectes pouvaient se construire des lieux de culte, ce qui peut-être n'eût pas été possible plus tard. Enfin il faut signaler l'emploi du mot *συναγωγή*, au lieu d'*ἐκκλησία*, ce qui est d'autant plus singulier que les tendances de Marcion, loin d'être judaïsantes, étaient plutôt hostiles aux Juifs.

Deir-Ali est un village de quelque importance, habité par des Druses; il a dû y exister un village de tout temps, à cause des belles sources qui y jaillissent, et il y a quelques ruines d'édifices anciens parmi les maisons modernes. L'ancien nom, *Lehaba*, donné par notre inscription, ne paraît pas être mentionné ailleurs.

X.

NEDJHA.

2559.

Copie de l'auteur. — Dans la mosquée, sur une petite colonne retournée la tête en bas; les deux inscriptions empiètent un peu l'une sur l'autre; elles sont complètes en bas.

- a. C. Aur. Val.] Diocletiano et M. Aur. Val. Maximiano piis f(elicibus) invic(tis) Aug(ustis), et Fl. Val. Constantio et Gal. Val. Maximiano nob(ilissimis) Cæs(aribus).
- b. Fl. Constantino max(imo) [in]vi[c](to) semper Aug(usto) et Cl. Constantino et Jul. Constantio et [Jul.] Constanti no[bilissimis] Cæsariib(us) votis.

Nedjha est un petit village situé sur l'*Awadj*, rivière qui vient du mont Hermon, passe à *Keswé* et va se jeter dans le lac d'*Hidjané*. C'est le dernier village de la plaine de Damas, lorsqu'on se dirige vers le Haourân en suivant la lisière orientale du *Ledja*. Il n'y a pas de ruines antiques.

XI.

EL-HIDJÂNE.

2559 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 472. — A dix minutes du village, sur une pierre au milieu des champs; inscription mal gravée.

Τὸ μεσῶρι(ο)ν διορίζων μεταξύ Ἰζολέλων? καὶ Δρασσαρμελών.

Διορίζων est pour *διόριζον*. La pierre était une borne de démarcation entre les territoires de deux villages, dont l'un était

probablement *El-Hidjané*. Bien que les terres d'*El-Hidjané* soient renommées pour leur fertilité, le village était abandonné depuis quelque temps, lorsque je l'ai visité au printemps de 1862, à cause des déprédations continuelles des Arabes.

El-Hidjané est situé auprès du lac de ce nom, *Bahret-Hidjané*, qui est formé par les eaux de l'*Awadj*.

2560.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur d'une ancienne tour carrée, qui a servi de minaret à une mosquée. — Wetzstein, n° 470.

*Ἐτου[ς] ενφ', Δαισίου. ., Βάτσο[ς] ἐτελ[ε]ύτησεν ἐτῶν λε'.

L'année 535 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 243.

2561.

Copie de l'auteur. — Dans l'intérieur de la même tour. — Wetzstein, n° 471.

*Ἐτους βοφ', Περιτίου γ', [Γ]αζαβάν[η? ἐ]τῶν ιζ', Νε.οὰς ἐτῶν . ., Σ]οιμιάς ἐτῶ[ν . .], Ναγγούης ἐτ[ῶν . .], Θυγατέρες [Ἵ]ο]μάνου.

L'année 572 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 260. Les noms propres sont tous plus ou moins douteux.

2561 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 469. — Dans une maison de paysan.

*Ἐτους ηπφ', Ἀντων[ί]α Γενέου ἐτῶ[ν] κε'.

L'année 588 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 276.

XII.

EL-GHASSOULÉ.

2562.

Copie de l'auteur. — Sur une colonne, dans les ruines de la mosquée. — Wetzstein, n° 466.

D(ominorum) n(ostorum) Constantii victoriosissimi Aug(usti) et Constantii nobil(issimi) Cæsaris. M(illia) P(assuum).

Il s'agit ici de l'empereur Flavius Julius Constantius et du César Flavius Claudius Constantius Gallus, et l'inscription est de l'an 352 ou d'une des années suivantes. Le chiffre des milles n'a jamais été gravé, et il n'y avait pas de véritable voie romaine dans cette direction, car *El-Ghassoulé* est presque sur la

limite du désert; il est possible toutefois qu'il y ait eu une voie tracée depuis Damas jusqu'au dernier village de la plaine.

XIII.

SEKKA.

2562 a.

Copie de M. Wetzstein, n° 168. — Sur une pierre tumulaire.

Ἔτους δ'αφ', Γορπιέου ιβ', Ἀντωνίνα Γαύτου ἐτῶν λγ'.

L'année 534 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 222.

2562 b.

Copie de M. Wetzstein, n° 167. — Sur une autre pierre tumulaire.

Ἔτος βξφ', Ξανδικού θκ', Μάρκελ(λ)ος Ρούφου ἐτῶν ..

L'année 562 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 250.

XIV.

EL-BURDJ.

2562 c.

Copies de M. Wetzstein, n° 173, et de Vidua, tab. XXVII, 1. — Sur une pierre qui était placée au-dessus de l'entrée du fort; elle est couverte de mousse et il en manque un morceau au-dessous de la croix. — *Corpus inser. gr.*, 4517.

+] Φλ(άβιος) Ἀλαμούνδαρος [δ] πανεύφημος πατρίκιος καὶ φύλαρχος εὐχαριστ[ῶ]ν τὸν δεσ[π]ότην Θε[ο]ῦ καὶ τὸν ἀγιον Ἰ[ουλ]ιανὸν ὑπὲρ σωτηρίας αὐ[τοῦ] καὶ ἐνδοξ(στάτων) αὐτο[ῦ] τέκνων τ[ὸν] πύργου ἐκτίσεν. +

Sur la pierre, il y a εὐχαριστων et θεων, au lieu de εὐχαριστῶν et θεόν.

Bien qu'il y ait plusieurs princes Ghassanides appelés Al-Moundhir, il est probable que celui-ci est le même qui est mentionné dans l'inscription d'*El-Heydt* (n° 2110), et dont nous avons déjà parlé; son règne se place entre les années 566 et 580. L'inscription d'*El-Burdj* nous apprend qu'il portait le nom de Flavius, qui probablement était commun aux autres princes

de la famille. Kirchhoff (*Ausgewählte Inschriften*, p. 316) est d'avis que les lettres qui précèdent le mot Ἀλαμούνδαρος contiennent la date; mais il n'y a que trois lettres, et il n'y a pas de place pour le mot ἔτους, qui n'aurait certainement pas été omis dans une inscription monumentale; il n'y a pas de raison pour rejeter la leçon Φλ(άβιος), qui est parfaitement naturelle, et quant à la première lettre du texte, que Wetzstein a lue B ou H, c'est probablement une croix pareille à celle qui termine l'inscription.

El-Burdj est situé un peu au nord des lacs de Damas, et à une heure environ au midi du village de *Domeir*.

XV.

EL-KHIRBÉ.

2562 d.

Copie de Vidua, tab. XXV. — Dans la forteresse, au milieu des décombrés, et non loin de la portion la plus élevée du mur d'enceinte; sur une base, haute de 1 mètre 60, large de 75 centimètres. Les lettres, qui ont 5 centimètres, sont bien gravées, mais serrées et allongées; on voit encore la couleur rouge dans les creux. — *Orelli*, 5484.

Imp. Cæsari, divi Antonini fil(io), divi Hadriani nep(oti), divi Traiani Parth(ici) pronep(oti), divi Nervæ abnep(oti), L. Aurelio Vero Aug(usto), pontif(ici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) II, cos. II, p(atr) p(atr)ia, coh(ors) I Fl(avia) Cha[](cidenorum) e[q](uitata) sa[g](ittariorum) sub At[t]i[d]io Corneliano leg(ato) Aug(ustorum) pr(o) pr(æ)tor(e), per Ælium Herculanum præf[](ectum).

Cette inscription a été restituée par Borghesi, dans son Mémoire sur Burbuleius (*Oeuvres complètes*, IV, p. 164). Le véritable nom du légat se trouve dans un fragment de fastes sacerdotaux, découvert à Rome, où on le lit deux fois : L. Attidius Cornelianus (*Orelli-Henzen*, 6057); il est mentionné aussi dans une inscription mutilée trouvée à Gerasa (*Corpus inser. gr.*, 4661); il était légat de Syrie à la fin du règne d'Antonin et au commencement de celui de Marc-Aurèle et de L. Verus, et soutint le premier choc de l'invasion des Parthes (*Script. Hist. Aug.*, M. Aurel., cap. 8). Sur ce personnage, voyez le Mémoire à la fin du volume.

Une *cohors Chalcidenorum* est mentionnée dans une inscription de Rome, mais il n'est pas sûr que ce soit la même que celle qui tenait garnison en Syrie. Voici cette inscription : *Tito Staberio T. f. Quir. Secundo, præf. coh. Chalciden. in Africa, tribuno militum leg. VII Geminæ Felicis in Germania, præf. equit. alæ Mœsicæ Felicis Torquatæ, Staberia mater impensa sua* (*Orelli-Henzen*, 6702). C'est peut-être aussi une cohorte de Chalcidènes qui est mentionnée dans l'inscription mutilée d'Éitha, contemporaine d'Agrippa II (n° 2112). Une autre cohorte de Chalcidènes, *cohors II Chalcidenorum*, tenait garnison dans la Mœsie Inférieure sous le règne d'Hadrien, en l'an 134 (*Henzen, Annali Instit. Archeol.*, 1857, p. 31).

El-Khirbé, c'est-à-dire la ruine, appelé aussi l'ancien Do-

meir, est situé à une heure environ à l'est du village de *Domeir*; il y a là une grande forteresse rectangulaire de trois cent cinquante pas de long, sur trois cents de large, selon M. Wetzstein, avec vingt bastions, et sur chaque face une large entrée ayant quinze pas de large; les murs ont seize pieds d'épaisseur et avaient autrefois un revêtement en belles pierres de taille; autour on voit les restes d'une ville considérable. Vidua, qui visita ces ruines en 1820, donne des détails analogues; seulement, il dit que l'enceinte fortifiée est un carré de deux cent soixante pas. Ces ruines mériteraient d'être explorées avec soin; on y découvrirait probablement d'autres inscriptions, qui permettraient de déterminer le nom ancien de cette importante station militaire, où résidait certainement un des corps sous les ordres du *dux Phœnicæ*; voyez *Notit. Dignit. Orient.*, cap. 31. La position où a été trouvée l'inscription suivante montre que la forteresse fut réparée ou reconstruite, postérieurement au règne de Valérien.

2562 e.

Copie de Vidua, tab. XXVI. — Sur une pierre retournée et encastrée assez haut dans le mur de la forteresse; inscription mal gravée.

Imp. Ca(e)sari P. Licin. Valeri[an]o p(ri)mo fel(ici) no[b]illissimo Ca(e)s(ari) fil(io) Ga(l)lieni A[ug]g. . . Ala Ep. Vol. ? devota numini ma(j)estatique eorum.

Le nom de l'aile est très-douteux et je ne l'ai pas retrouvé ailleurs.

2562 f.

Copie de M. Wetzstein, n° 174. — A l'intérieur de la forteresse, à l'angle sud-est, dans un édifice construit avec des matériaux anciens. Inscription fort endommagée.

Μη[ν]ῶς Ἀώου ε', Ἀυρήλιος δουπλικιὰ[ριος] καὶ κανδιῶτος τὸ μνημῖον τοῦτον ἐποίησεν ἔτους

Il y a τούτων pour τούτο sur la pierre.

XVI.

ADMEDERA? (DOMEIR ou EL-MAKSOURA).

2562 g.

Copies de Vidua (*Inscript. antiq.*, tab. XXIII, 2), et de Porter (*Transactions of the royal Society of literature*, V, p. 244). — Sur la façade orientale du temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4516.

Ἐπεὶ σωτηρίας τῶν κυρίων ἡμῶν Ἀυτοκρατόρων Καισάρων Μάρκων Ἰουλιῶν [Φιλίππων Σεβαστῶν], ἀφιερῶθη καὶ συνετελέσθη ναὸς Ἀειχάλας, ἐπὶ τῶν περὶ Μάρκων Ἀυρήλιον Ἄνεον Γαώρου καὶ Γά[ω]ρον Ὀ[α]σ[α]ίου βουλευτοῦ εἰροταμιῶν, ἐκ τῶν τοῦ θεοῦ, ἔτους ζνφ', Ἐπερβερεταίου ιε'.

Le nom des empereurs a été martelé dans l'antiquité, mais ne peut être que celui des deux Philippe.

L'année 536 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 245; dans le calendrier syro-macédonien, le seul en usage en Syrie à cette époque, Hyperberetæus était le premier mois de l'année, et les mois coïncidaient exactement avec les mois romains; ainsi le quinzième jour d'Hyperberetæus correspond au 15 octobre 245; voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, p. 430, et les notes du n° 2571 b. Franz s'est trompé en appliquant au calcul de cette date le calendrier d'Éphèse (*ibid.*, p. 419), dont l'usage ne s'étendit jamais au-delà d'une portion assez restreinte de l'Asie Mineure. En octobre 245, Philippe père était seul Auguste; son fils n'avait encore que le titre de César, et ne devint Auguste qu'après le mois d'août 246, selon Eckhel, ou plutôt après le 1^{er} janvier 247, selon Borghesi. Dans l'inscription, le titre de Σεβαστός est commun aux deux; mais il ne faut pas s'étonner de cette inexactitude, dont les monnaies provinciales offrent souvent des exemples, surtout dans un texte où les deux princes ne sont pas nommés séparément. Nous avons déjà vu une inscription de Philippopolis, dont l'intitulé est pareil à celui du monument de *Domeir* (n° 2072) et j'en avais conclu qu'elle était postérieure au 1^{er} janvier 247; je crois maintenant qu'il ne faut pas insister sur le mot Σεβαστῶν, et que l'inscription peut très-bien avoir été gravée un an ou deux plus tôt. En effet, le texte de Philippopolis est daté de la première année de la ville, ἔτους πρώτου τῆς πόλεως, et Aurelius Victor raconte que Philippe fonda Philippopolis avant de quitter la Syrie pour aller à Rome; si on admet, comme pour l'inscription de *Domeir*, que le titre de Σεβαστός a été appliqué au jeune Philippe irrégulièrement et avant la déclaration officielle, l'accord entre le monument et le texte de l'historien devient plus complet. Voyez les notes du n° 2072.

J'ai restitué le nom propre Ὀάσαθος d'après le nom de divinité Ὀυασαίαθος, que nous avons rencontré plus haut (n° 2374). Le mot Ἀειχάλας, ou Ἀεχάλας selon la copie de Vidua, est embarrassant; il ne peut guère être que le nom de la divinité à laquelle le temple était consacré, et cependant la forme du nom est en apparence une forme féminine, tandis qu'à la fin de l'inscription on lit : ἐκ τῶν τοῦ θεοῦ. Il est donc probable que le nom du dieu est Ἀειχάλας, indéclinable; nous avons déjà rencontré deux autres cas où le nom araméen d'une divinité n'était pas décliné (n° 2374, 2374 a, 2455, 2456). M. de Vogüé me communique à ce sujet la note suivante : « La transcription naturelle de Ἀειχάλας est ʾAīḥāla, mot très-commun qui signifie temple. Dans l'inscription palmyrénienne n° 16 (voyez le n° 2585), on le trouve écrit ʾAīḥāla avec suppression de la quiescente et rendu dans le texte grec par ναός. S'il s'agit, comme je le crois, d'un nom divin, il faut chercher son étymologie non plus dans l'araméen ou l'hébreu où ʾAīḥāla est inusité, mais dans l'arabe : la racine quadrilittère ʾAīḥāla, signifie être grand, élevé. Nous aurions donc le nom d'une divinité arabe, le Grand, comme Azizou, le Fort, et Ouassaiath, le Large, de وسع, *amplus fuit*; quant à ce dernier, il est bien arabe, car la racine n'existe pas en araméen, et en hébreu elle a la forme ʾAīḥāla. »

Domeir est aussi appelé *El-Maksoura*, c'est-à-dire la ruine; à une petite heure de marche vers l'est on rencontre les ruines d'une grande forteresse romaine, appelée maintenant *El-Khirbé* (voyez n° 2562 d); et à la même distance environ, au

midi, on trouve à *El-Burdj* les restes de l'édifice élevé par le Ghassanide Al-Moundhir (voyez n° 2562 c). Ces trois localités formaient en quelque sorte les postes avancés qui couvraient la riche plaine de Damas du côté du nord-est, et se reliaient à d'autres postes fortifiés situés à l'est des lacs, appelés maintenant *Ed-Diouira*, et plus loin aux garnisons qui surveillaient la frontière orientale de la Trachonite et de la Batanée. Vidua (p. 28) est d'avis que *Domeir* marque l'emplacement de *Ad-medera*, station de la voie romaine de Damas à Palmyre, marquée sur la carte de Peutinger à 26 milles de Damas. La ressemblance des noms et la distance, qui est de six heures de marche environ, autorisent cette conjecture; mais les localités mentionnées dans la carte de Peutinger sont encore trop peu connues pour qu'on puisse l'accepter définitivement; voyez les notes du n° 2571.

2562 h.

Copie de Vidua, *ibid.*, tab. XXIV, 1. — Sur un linteau de porte dans le village. — *Corpus inscr. gr.*, 4518.

Ἔτους βμν', Πανήμου [9κ'], Βάγρατος Γαύτο[υ] ἐτελεύτα ἐτ[ῶ]ν ιζ', μνηῶν η'.

L'année 442 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 129.

2562 i.

Copie de Vidua, *ibid.*, tab. XXIII, 3. — Sur une porte. — *Corpus inscr. gr.*, 4519.

Ἔτους αο', Γορπιαίου ..., Σάδδα Γαύτου Βαγράτου ἐτελεύτα ἐτῶν ιζ',

L'année 471 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 159.

2562 l.

Copie de Vidua, *ibid.*, tab. XXIV, 2. — Dans le mur extérieur d'une maison; inscription difficile à lire. — *Corpus inscr. gr.*, 8944.

Ἐἰς θεὸς ὦ [β]ραιθῶ[υ]. Μνήθητε[ι] Ἀνόμου καὶ Σεμουέλου υἱ[οῦ, δ]ς ... καλῶς ἐπ[ο]ι[ῆ]σεν· ἀν[ά]λωμα [τῆς οἰ]κοδομῆ[ς αὐ]τοῦ νομίματα ψ'.

On remarque dans plusieurs mots la substitution de ω à ο, si fréquente en Syrie dans les inscriptions de basse époque.

XVI.

'ATNI.

2562 m.

Copie de Vidua, pl. XXII, 2. — En dehors du khan, vers l'est, dans un petit mur percé d'une porte; l'inscription est encastrée dans le montant même de la porte sur une petite base retournée; elle est assez fruste.

Imp. Caesari T. Aelio Hadrian[o] Antonino Aug. Pio p(atr) p(atr)iaë, pontif(ici) max(im)o, trib(unicia) pot(estate) [II], coh(ors) VII

Antonin fut consul pour la deuxième fois en 139, l'année qui suivit son avènement; comme il renouvelait sa puissance tribunicienne le 1^{er} janvier, et non à l'anniversaire de son adoption par Hadrien, ses titres en 139 sont *trib. pot. II, cos. II*. Le nom de la cohorte est fourni par l'inscription suivante.

'Atni est un petit village situé à une heure à l'est de *Djeiroud*, et à environ dix heures de *Qariétein* (voyez n° 2571); c'est le dernier endroit habité qu'on rencontre sur la route de Palmyre avant d'entrer dans le désert. Le khan est construit en grande partie avec des matériaux anciens, qui proviennent sans doute du camp ou du fort romain qui se trouvait dans cet endroit. Sur les localités anciennes situées entre Damas et Palmyre, voyez les notes du n° 2571.

2562 n.

Copie de Vidua, pl. XXII, 1. — Au même endroit, au-dessus de la porte.

Sabin[i]æ Tranquillin[æ] Aug(ustæ), conjug(i) d(omi)ni [n(ostri)] Gordiani Aug(usti), coh(ors) VII Camp. Gordiana P(ia) F(idelis) de[vo]lta numini maj[est]atique eorum.

Le nom de la cohorte peut être *Campestris*, *Campanorum* ou *Campagonum*, et on voit qu'elle séjourna assez longtemps au poste de *'Atni*.

XVII.

KHAN-QOSEIR.

Montfaucon (*Antiq. expliq.*, IV, p. 133) et Muratori (p. 455, 6) donnent une inscription, copiée par le voyageur Desmouceaux à *Khan-Qoseir*, endroits tué sur la route d'Alep, à quatre heures environ de Damas. Elle contient le nom de l'empereur Septime Sévère et d'un personnage nommé Calpurnius; le reste est douteux ou a été mal lu. Je recommande aux voyageurs qui séjourneront quelque temps à Damas de rechercher cette inscription.

XVIII.

SAÏDNÂYA.

2562 a.

Au-dessus de l'entrée d'un tombeau creusé dans le flanc oriental du monticule où est bâti le couvent, il y a trois niches, contenant chacune deux bustes, et au-dessous de chacune il y a une inscription. — *Corpus inscr. gr.*, 4515. — Je n'ai pas retrouvé ces inscriptions, mais Porter (*Handbook for Syria*, p. 494) les a vues.

a. Ἔτους ιφ', Ἰούλ]. Ἀρτε[μ]ιδ[ω]ρος καὶ Πρε[σ]τ[α]ρ[α] γυνή.

b. Ἰούλ]. Φιλ[ιπ]πικὸς καὶ Δομνείνα γυνή.

c. Ἰούλ]. Δημήτριος καὶ Ἰ[σ]τ[ρ]ία γυνή πάντας ἐποίησαν.

L'année 510 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 198.

Selon Porter, les auteurs ecclésiastiques de l'Église grecque fixent à *Saidnâya* l'emplacement de l'ancienne Danaba; ils se trompent, car Danaba est placée dans la Palmyrène par Ptolémée, et, dans la table de Peutinger, elle figure comme station de la route de Damas à Palmyre.

XIX.

MAGLULA (M'ALOULA).

2563.

Copie de l'auteur. — En dehors de la ville, sur le chemin de Jabroud, on voit les figures d'un homme et d'une femme sculptées sur le rocher dans une niche cintrée; sur le rebord du cintre se trouve l'inscription suivante; les lettres sont bien gravées.

Ἐγνατία Βερενίκη, Γάτος Ἰούλιος [Ἄλ]βος.

L'inscription doit être du premier siècle de l'empire.

M'aloula est un bourg très-pittoresque, situé dans une gorge profonde de l'Anti-Liban, sur une des routes qui conduisent de Damas à Homs. Voyez Porter, *loc. cit.*, p. 551, et M. Girard de Rialle, *Bulletin de la Société de géographie*, 1868, p. 261.

On ne trouve l'ancien nom de la ville que dans une liste d'évêchés, dressée du temps de Léon le Philosophe, et publiée par Charles de Saint-Paul (*Geographia sacra*, p. 50); elle figure sous le nom de κλίμα Μεγλούδων, qui est une erreur de copiste pour Μεγλούλων, parmi les évêchés de la province de Phénicie Libanésienne.

2564.

Copie de l'auteur. — Sur la paroi du rocher, dans une grotte sépulcrale, en haut de la ville, près du couvent latin; inscription fruste.

Ἔτους δαυ', Σαμισιγέρα[μ]ου

L'année 494 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 182. Sur le nom de Σαμισιγέραμος, voyez les notes du n° 2567.

2565.

Copie de l'auteur. — Dans une grotte sépulcrale, en haut de la ville, en descendant vers le ravin de l'est. L'inscription est dans une des niches qui sont taillées dans les parois du rocher; elle est bien conservée.

+ Ἔτους θφ', Σάαιμος Διοδώρου Φιλίππιονος ἐπ' ἀγαθῶ τὸ σπήλαιον συνετέλεισεν.

L'année 509 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 197. Soæmus est le nom de deux princes d'Émèse et de l'Iturée qui ont régné au premier siècle de l'ère chrétienne.

Nous rencontrerons le mot σπήλαιον, appliqué à une grotte sépulcrale, dans les inscriptions de Palmyre (nos 2612, 2613). Pour la formule ἐπ' ἀγαθῶ, voyez les notes du n° 2070 f.

XX.

'AÏN-ET-TÏNE.

2565 a.

Un homme du pays m'a donné une copie qu'il avait faite d'une inscription à *'Aïn-et-Tinë*, village situé à une demi-heure de *M'aloula* en descendant le ruisseau qui sort de la gorge. Je n'y suis pas allé et je ne signale cette inscription que pour attirer l'attention du premier voyageur qui passera par là. On ne reconnaît dans la copie que le mot Μάλτι[ος]. — On trouvera la copie telle qu'elle m'a été donnée aux textes épigraphiques.

XXI.

IABRUDA (IABROUD).

2566.

Copie de M. Girard de Rialle. — Sur une pierre placée au-dessus d'un égout, dans une maison voisine de l'église grecque unie, qui est un ancien temple romain.

.....
 αὐτοῖς οὐ....
 Ζιθοῦτου ? καὶ i ...
 ἀποκα[ταστήσειν
 θ[ε]οῖς το....
 αὐτ....
 ἡ[μ]έρᾳ μον....
 ἐν παντὶ
 ἀπ[ο]καταστ[ήσειν] ...

On ne peut rien tirer de cette inscription, que sa position rendait presque impossible à copier; il faudra que le premier voyageur qui visitera *Iabroud* la fasse dégager et nettoyer, car elle est probablement intéressante.

Iabruda, dont le nom n'a pas changé, est mentionnée par Ptolémée parmi les villes de la Laodicène, district dont le chef-lieu était Laodicée, située au pied des derniers contre-forts du Liban et de l'Anti-Liban, entre Émèse et Héliopolis, et qui comprenait tout le nord de l'Anti-Liban, avec ses deux versants. Au concile de Chalcédon, il y avait un évêque de Iabruda, et l'évêché figure parmi ceux de la Phénicie Libanésienne, sous le nom de κλίμα Ἰαμβροῦδων, dans la Notice ecclésiastique de Léon le Philosophe (Saint-Paul, *Geographia sacra*, p. 50).

Dans le mur extérieur de droite de l'église, M. Girard de Rialle remarqua une pierre encastrée et portant un fragment d'inscription latine, dont il ne put lire que le mot CAESAR.

XXII.

KARA.

2566 a.

Copies de Porter, *Handbook for Syria*, p. 551, et du colonel Squire (Walpole, *Travels in the East*, 1820, p. 320). — Dans le mur d'une ancienne église, transformée en mosquée; l'inscription est mutilée et les voyageurs qui l'ont copiée n'ont pu en lire que les deux mots qui suivent. A mon passage à Kara, je n'ai pas remarqué ce texte. — *Corpus inscr. gr.*, 8830.

Ἀθανάσιος ἐπίσκοπος

Kàra est un bourg situé sur la route des caravanes entre *Iabroud* et *Homs*.

Dans les actes du concile de Chalcédon on trouve la signature de Δάδας ἐπίσκοπος πόλεως Χονακάρων, et dans la lettre à l'empereur Léon, celle de *Dadas Chomoarenius*; l'évêché est compté parmi ceux de la Phénicie Libanésienne. Lequien (*Oriens Christianus*) a cru que le mot Χονάκαρα était une corruption de κώμη Κάρα, et il cite un *vicus Carra*, mentionné par l'Anonyme de Ravenne (II, 14); mais cet endroit appartenait à la Palestine et non à la Syrie, dont les villes sont énumérées dans un autre chapitre (II, 15). Il confond également Χονάκαρα avec Χαρράν. La position de *Kàra* correspond assez bien à celle d'une ville appelée *Ocurura*, et placée dans la carte de Peutinger sur une route transversale, allant de Laodicea ad Libanum à Damas à travers l'Anti-Liban. Enfin, parmi les évêques qui assistaient au concile de Nicée, on trouve Gerontius, évêque de Coara. Il est difficile de se prononcer au milieu de ces témoignages contradictoires, et le nom ancien de *Kàra* demeure incertain.

XXIII.

EMISA (HOMS).

2567.

Copie du docteur Skender Effendi. — Sur une pierre provenant du grand tombeau qui se trouve au sud-ouest de la ville. Skender Effendi, chirurgien militaire d'origine allemande, m'a assuré que la pierre existait encore, mais qu'elle était enterrée dans une maison particulière, où il l'avait vue et copiée. — *Corpus inscr. gr.*, 4511.

Γάιος Ἰούλιος, Φαβία, Σαμσιγέραμος ὁ καὶ Σε[λ]ίας, Γαίου Ἰουλίου Ἀλεξίου υἱός, ζῶν ἐποίησεν [ἐ]αυτῷ καὶ τοῖς ἱ[δ]ίοις, ἔτους ιγ'.

La nouvelle copie de ce texte, connu depuis longtemps, est importante parce qu'elle nous en donne la date, qui manquait dans toutes les autres copies. L'année 390 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 78.

Samsigéramus ou Sampsicéramus, comme on trouve le mot généralement écrit dans les manuscrits, est le nom de deux princes de la dynastie qui régnait à Émèse pendant les deux siècles qui précédèrent et suivirent l'ère chrétienne. Le premier est mentionné en 59 et en 43 avant Jésus-Christ (Cic., *ad Attic.*, II, 16; *Strabo*, XVI, 2, 10). Le second régnait encore en l'an 44 de notre ère (Joseph., *Ant. Jud.*, XIX, 8, 1). Après lui le trône d'Émèse fut occupé successivement par ses deux fils Azizus et Soæmus, qui régnait encore en l'an 73; la dynastie dut s'éteindre peu de temps après; car les premières monnaies d'Émèse sont de Domitien. L'importance du monument sur lequel se trouvait notre inscription montre que celui qui l'avait construit était un personnage considérable; et il est fort probable qu'il appartenait à la famille royale.

Le même nom se rencontre dans une inscription de Maglula (n° 2564). Le nom de Silas se rattache aussi à l'histoire de ces

contrées; Silas était tyran de Lysias, ville située non loin d'Apamée et détruite par Pompée (Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 3, 2).

2568.

Copie de M. Girard de Rialle. — Dans une rue de la ville.

Ἔτους ια', μη[η]νός Π[α]νήμο[υ] κα', Γάϊος . . .

L'année 411 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 99.

2568 a.

Copie du même. — Dans une rue.

Ἔτους η'ιω', μηνός Ἀρτεμεισί[ο]υ, Ἀριοβαρ[ζά]νης ζῶ[ν] ἀ[ν]έστησε[ν].

Inscription du 1^{er} mois de mai 107.

2568 b.

Copie du même. — Dans une rue.

Ἔτου[ς] ξύ', Πα[ν]ήμου, Μοξα [ἀ]ωρο[ς] χέ[ρ]ε.

Xépe est pour χαίρε. La date correspond au mois de juillet 149.

2568 c.

Copie du même. — Dans une rue.

Ἔτους ου', Αὐ[δ]ναίου, Ἀθηνόδωρος Ἐρμα[ί]του.

Inscription du mois de janvier 159.

2568 d.

Copie du même. — Dans une rue.

Ἔτους ζου', μη[η]νός Λ[ώ]ου [αί], Μαία Δ . . . η ἀ[λ]υπε χαίρε.

Inscription du mois d'août 166.

2568 e.

Copie du même. — Dans une rue.

Ἔτους . . .], μηνός Αὐδανά[ο]υ ι', Τρεβώνη Θεοδώ[ρ]ου ἄωρ[ε] χαίρε.

Τρεβώνη est pour Τρεβώνιε.

2568 f.

Copie du même. — Dans une rue.

Βέννος Ἀντιπάτρου ἄλυπε χαίρε ζοῶν.

Zoōn est pour ζῶν.

2568 g.

Copie du même. — Dans une rue.

. . . Μαργα[α] ἄλυπε χαίρε.

2569.

Copie de l'auteur. — Dans une rue, sur un cippe orné d'une couronne.

Βαθσαία Ἀδδάσαμο[υ].

Sur les noms propres sémitiques formés comme Bathsæa, Bathzébinah, voyez les notes de M. de Vogüé, *Inscript. de Palmyre*, n° 84. Ἀδδάσαμος, *serviteur du soleil*.

2569 a.

Copie de M. Girard de Rialle. — Dans une rue.

Ἰούλιος [Σ]όκιμος αμ

Soæmus est le nom de deux des princes d'Émèse. Il serait possible que cette inscription soit la suite du n° 2568; cependant la forme des A est différente dans les deux fragments.

2569 b, c.

Copies du même. — Dans des rues de la ville.

Fragments dont on ne peut rien tirer.

2570.

Copie de l'auteur. — Dans la grande mosquée, sur la base d'une colonne.

+ Κυκλοτερής κόσμοιο τύπος βασιλεὺς ἐκο

ἔθνεα πάντα λαχόντα σοφαῖς φρεσὶν ἡνιοχ[εύ]ων

La grande mosquée de *Homs* est en partie une ancienne église chrétienne, qui elle-même contenait les restes d'un temple païen; un examen approfondi de l'édifice, qui est considérable, serait intéressant, mais le fanatisme des habitants le rendrait difficile. Il est possible que ce soit là l'emplacement du grand temple du Soleil, dont Élagabale était grand-prêtre.

2570 a.

Copies de l'auteur et de M. Girard. — Au-dessus de la porte d'une mosquée, sur un morceau de linteau sculpté; lettres en relief. — *Corpus inscr. gr.*, 8934.

Α[ύτη] πύλη το[ῦ] θεοῦ [ἀ]ρίκοις αὐτῆς [οὐκ ἐστὶν εἴσοδος.

La copie de M. Girard porte ΔΙΚΟΙΑΥΤΗΣ; et les deux copies donnent $\overset{\circ}{\Gamma}$ et non ΤΟΥ.

2570 b.

Copie de l'auteur. — Dans une rue, au-dessus d'une porte; fragment complet à droite.

.. Συμεών Γεώργι(ο)ς Κύρ(ι)ε βωήθ.

2570 c.

Copie de l'auteur. — A la mosquée appelée Turkmen-djami, dans le mur du minaret; lettres en relief.

Ὁ ἐγ(ε)ίρον ἀπὸ γῆς [πτωχὸν

Ἐγίρον est pour ἐγείρων.

Le même passage de l'Écriture sainte se retrouve au n° 2651 et ailleurs.

2570 d.

Copie de l'auteur. — A la même mosquée, dans le mur de la cour, près des tombeaux.

Λεοντίου υἱοῦ Λεοντίου.

.....

XXIV.

SIDDÉ.

2570 e.

Copie de M. de Kremer, *Mittelsyrien und Damascus*, p. 224. — Dans le mur d'une tour arabe bâtie sur la digue du lac.

Ἔτους ηλυ', Ἰαδ[δ]αίος Ἰαδ[δ]έου ἀλυπε χαίρε.

Le nom propre Ἰαδδαίος se trouve dans les inscriptions de Palmyre (n° 2596). L'année 438 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 126. Le village de *Siddé* est situé à l'extrémité du lac de *Homs*, près de l'endroit où l'Oronte en sort. Toute cette portion du lac est entourée d'une digue assez élevée, qui paraît être de construction antique, et qui était destinée à protéger la plaine de *Homs* contre les inondations.

SECTION VIII.

PALMYRÈNE ET CHALCIDÈNE.

I.

NAZALA (QARIËTEIN).

2571.

Copie de M. de Vogüé. — Au-dessus de la porte de la maison du scheikh.
— Kremer, *Mittelsyrien und Damascus*, p. 199.

Ζηνόβιος Μόσχου Ναζαληνός ἀρχιερεὺς τὸ μνημεῖον ἐκ τῶν ἰδίων
ἔποιη[σεν].

M. de Vogüé, qui copia cette inscription lors de son excursion à Palmyre en 1833, a noté sur son carnet que la lacune est de onze lettres environ.

Cette inscription est fort importante parce qu'elle fixe la position d'une localité ancienne marquée sur la carte de Peutinger et qui occupait l'emplacement du village actuel de *Qariëtein*, dont le nom *قريتين* est purement arabe, et signifie *les deux villages*. Il est vrai que la mention de l'ethnique dans une inscription funéraire est loin d'être toujours une preuve que cet ethnique appartienne à l'endroit où l'inscription a été trouvée, et même elle prouve souvent le contraire; dans ces questions il faut tenir compte des usages locaux et des données empruntées à d'autres sources. Ici il y a accord entre l'inscription et la géographie; en effet, *Nezala* est une station de la route de Damas à Palmyre, d'après la carte de Peutinger; dans l'édition de Leipsig, 1824, il semble qu'il y a *Nehala* plutôt que *Nezala*; mais il y a bien *Nezala* sur l'original, ainsi que me l'écrivit M. Ernest Desjardins, qui a fait une étude particulière de ce précieux document. Voici l'itinéraire :

Damaspo	M. XXVI
Admedera	X
Adarin	XII
Adamana	XX
Casama	XX
Cehere	XVIII
Danova	XX
Nezala	XLIII
Heliaramia	XXXII
Palmyra.	

Dans le chapitre de la *Notitia Dignitatum*, consacré au *dux Phœnicæ*, on lit qu'une troupe d'*equites promoti indigenæ* était cantonnée à *Nazala*; la localité n'est pas mentionnée ailleurs, que je sache.

D'après cet itinéraire, il y avait 212 milles de Damas à Palmyre, et *Nezala* était situé à 126 milles de la première et à 76 de la seconde. Porter (*Handbook for Syria*, p. 336) compte 19 1/2 heures de marche de Damas à *Qariëtein* par *Djeiroud*, et 20 heures de *Qariëtein* à Palmyre; ce qui met *Qariëtein* à peu près à moitié chemin entre Palmyre et Damas. Ces distances ne s'accordent pas bien avec celles de la carte de Peutinger; mais la route par *Djeiroud*, l'ancienne *Geroda*, est la plus courte et la plus directe; c'est celle dont une portion est donnée dans l'itinéraire d'Antonin, qui compte 40 milles de *Geroda* à Damas en passant par *Thelseæ*; tandis que celle de la carte suivait un autre tracé plus long, qui ne passait ni à *Geroda*, ni à *Thelseæ*, et s'infléchissait probablement vers le midi, par les villages de *Rouheibé* et *Domeir*. En somme, nous n'avons, pour la région qui s'étend entre Damas et Palmyre, que deux points des anciens itinéraires qui soient identifiés avec certitude, à savoir, *Nazala*, fixé à *Qariëtein* par notre inscrip-

tion, et Geroda, dont le nom moderne *Djeiroud*, *جيرود*, n'est que la transcription arabe de l'ancien. Tout ce district mériterait une exploration attentive; il est parsemé de ruines, et en tenant compte des distances marquées dans les itinéraires, ainsi que des nécessités résultant de la rareté de l'eau, on arriverait assez facilement à reconstituer la topographie ancienne du pays, surtout si des découvertes épigraphiques venaient fournir quelques nouveaux points de repère. Malheureusement, les voyageurs ne songent généralement qu'à arriver le plus vite possible à Palmyre et n'accordent aucune attention aux nombreuses ruines qu'ils aperçoivent à droite et à gauche du sentier de la caravane; en faisant cette course au printemps et en se mettant en rapport avec un chef influent de la tribu des *Seb'â*, cette exploration ne présenterait pas de difficulté sérieuse; il serait particulièrement intéressant de retrouver *Danaba*, le quartier-général de la troisième légion Gallique, que la carte de Peutinger place à 20 milles de Nazala dans la direction de Damas.

2571 a.

Copie de Kremer, *Mittelsyrien und Damaseus*, p. 498. — Dans la maison du scheikh, sur une pierre octogone.

Ἐτο[υ]ς [γρ]υ', Ξανδικῶ [θ',
τ]όνδε δεύτερον κε[ί-
σιν] ἀνέθηκαν Α...
Ἐλαιος [κα]ὶ Ἰαρο[ί]ος
υἱοὶ Μόσγου θε[ῶ]
μεγαλ[ῶ] Ναζα[λ]ηνῶν?
Ἡ[π]έρ [σωτηρίας] α-
[β]τῶν καὶ γυναικῶν.

Le nom de la divinité, qui occupait une portion de l'avant-dernière ligne, est malheureusement mutilé; c'est peut-être le dieu *Ἀειλάς* que nous avons rencontré au n° 2562, *g. M. de*

Vogüé propose de lire *Ναζαληῶν*. Le nom propre *Ἰαροί*: se trouve dans les textes de Palmyre; voyez nos 2585, 2627. L'autre nom doit être *Ἀραβαίος*, nom qu'on trouve à Palmyre (Vogüé, *Inscript. de Palmyre*, n° 94). Les deux fils de Moschus sont peut-être les frères du Zénobius de l'inscription précédente.

II.

PALMYRA (THADMOR).

2571 b.

Copie de M. de Vogüé, d'après un moulage. — Sur un autel rapporté par Wood et Dawkins, et conservé au musée d'Oxford. — *Corpus inscr. gr.*, 4503. — Texte palmyrénien; Vogüé, *Inscriptions de Palmyre*, n° 123 a.

Διὲ ὑψίστῳ καὶ ἐπηκόῳ Ἰού(λιος) Ἀδρ(ήλιος) Ἀντίπατρος ὁ καὶ Ἀλαφώνης Ἀαίλαμει τοῦ Ζηνοβίου τοῦ Ἀκοπάου εὐζάμενος ἀνέθηκεν, ἔτους δμψ', Ἀύδυναίου κδ'.

L'année 544 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 232; par conséquent l'inscription a été gravée le 24 janvier 233. Cette inscription est importante pour la concordance du calendrier usité à Palmyre avec le calendrier macédonien, et nous allons en dire quelques mots, parce que nos nouvelles inscriptions confirment et précisent les faits déjà connus.

Les douze mois de l'année sont mentionnés dans les monuments épigraphiques de Palmyre, sept dans des textes bilingues, cinq dans des textes grecs ou palmyréniens seulement; en voici le tableau :

Octobre,	Ὑπερβερεταῖος,	Thischri,	תשרי	Inscr., n. 2601.
Novembre,	Δίος,	Kanoun,	כנון	— 2618.
Décembre,	Ἀπελλαῖος,	Kisloul,	כסלול	— 2607.
Janvier,	Ἀύδυναῖος,	Tebeth,	תבת	— 2571 b, 2620.
Février,	[Περίτιος],	Schebat,	שבט	Vogüé, 67, 89.
Mars,	Δύστρος,	Adar,	אדר	Inscr., 2592, 2594, 2595, 2627.
Avril,	Ξανθικός,	Nisan,	ניסן	— 2586, 2596, 2599, etc.
Mai,	[Ἀρτεμισιάς],	Iyar,	איר	Vogüé, 88.
Juin,	[Δακισιάς],	Siwan,	סיון	— 33.
Juillet,	Πάνημος,	[Thammouz],	[תמוז]	Inscr., 2588.
Août,	Ἀῶος,	Ab,	אב	— 2590, 2611.
Septembre,	[Γορπιαῖος],	Eloul,	אלול	Vogüé, 78, 79, 123 a.

Ce calendrier est à peu de chose près celui des Juifs, tel qu'on le connaît par l'historien Josèphe; la seule différence concerne le mois *Dius*, qui chez les Juifs s'appelait *Markheschwan*, *מרחשון* tandis que les Palmyréniens lui donnaient le nom de Kanoun, usité chez les Syriens. On peut signaler aussi une légère divergence dans l'orthographe du mois Kisloul, qui est écrit *Kislev*, *כסלר*, chez les Juifs.

Dans deux inscriptions (nos 2571 b, 2627) le jour du mois est

indiqué dans les deux langues, et il y a accord complet; le 24 d'Audynæus correspond au 24 Tebeth, et le 21 Dystrus au 21 Adar.

Les inscriptions honorifiques gravées pendant le mois de Nisan ou Xanthicus sont beaucoup plus nombreuses que les autres.

2571 c.

Copie de Wood, *Ruines de Palmyre*, inscr. n° 6. — Sur un autel, auprès de la grande source chaude; je n'ai pas retrouvé ce monument. — *Corpus inscr. gr.*, 4302.

Διὲ ὑψίστῳ μεγίστῳ καὶ ἐπηκόῳ Βωλανός Ζηνοβίου τοῦ Αἰράνου τοῦ Μοκίμου τοῦ Μαθθαῖ ἐπιμελητῆς αἰρεθείς Ἐφκας πηγῆς ὑπὸ Ἰαριβώλου τοῦ θεοῦ τὸν βο[μ]δ[ν] ἐξ ἰδίων ἀνέθηκεν, ἔτους δού', μηνός Ὑπερβερεταίου κ'.

Zénobius s'appelait Aailamis de son nom palmyrénien; on a retrouvé l'inscription de son tombeau (n° 2617) et celle d'une colonne monumentale élevée en son honneur (n° 2586). Je doute que Βωλανός soit un nom propre dérivé de Βῶλος ou Baal, comme le suppose Franz; c'est plutôt le *cognomen* romain bien connu et appartenant à la *gens Vellia*; il y eut plusieurs consuls appelés Vettius Bolanus, et c'est sans doute en souvenir de l'un d'eux que Zénobius avait donné ce nom à son fils. On trouve aussi le nom de femme Bolana. Sur la fontaine Ἐφκα, voyez les notes de M. de Vogüé, *Inscriptions de Palmyre*, n° 93.

L'inscription est datée du 20 octobre 162.

2572.

Copie de l'auteur. — Sur un autel, dans le cimetière musulman.

Διὲ ὑψίστῳ καὶ ἐπηκόῳ τὸν βομὸν ἀνέθηκεν Ἰούλιος Σ...ις ἀπελειόθερος Γαίου Ἰουλίου Βάσσου ὑπὲρ σωτηρίας Ἰαίθας υἱοῦ] αὐτοῦ, ἔτους μϛ', μηνός Ξανδικοῦ.

Il y a plusieurs fautes d'orthographe sur la pierre. Inscription du mois d'avril 179.

2573.

Copie de l'auteur. — Sur un autel mutilé en bas, au même endroit.

Διὲ ὑψίστῳ Α[ὐρ.] Διογένης Σωσιβίου ἄμα Δόμνη εὐξάμενοι καὶ ἐπακουσθέντες

2574.

Copie de l'auteur. — Sur un petit autel, au même endroit.

Διὲ ὑψίστῳ καὶ ἐπηκόῳ εὐξάμενος ἀνέθηκεν Α...ευρος καὶ Σώπατρος καὶ θεῶ μεγάλῳ Σ[α]λλούντῳ? Ἐνεουάρει?

Le nom de la divinité est malheureusement très-douteux, à cause du mauvais état de l'inscription; c'est peut-être la même à laquelle est dédié un monument de Nazala (n° 2571 a).

2575.

Copie de l'auteur. — Sur un petit autel, au même endroit. — Texte palmyrénien: Vogüé, *Inscript. de Palmyre*, n° 101.

Διὲ ὑψίστῳ καὶ ἐπηκόῳ τὸν βομὸν ἀν[έθηκεν] εὐχαριστῶν ὁ δεῖνα.

2576.

Copie de l'auteur. — Petit autel, au même endroit; l'inscription est sur le rebord de la moulure. — Texte palmyrénien: Vogüé, n° 108.

Ἡλίου πατρός καὶ ἐπηκόῳ θεῶ.

Le texte grec est complet; après le mot θεῶ, il y a sur la pierre un κ , qui appartient à la première ligne du palmyrénien.

2577.

Copie de l'auteur. — Sur un petit autel, au même endroit.

Ἰούλιος Αὐρ(ήλιος) Σαμένα Ἀθσελίκ εὐξάμενος καὶ ἐπακουσθείς ἀνέθηκε ὑπὲρ ὑγείας αὐτοῦ καὶ σ[υ]μβίου καὶ τέκνων, ἔτους ζμϛ'.

Dans cette inscription les A ne sont pas barrés, de sorte que la lecture des noms propres n'est pas tout à fait certaine. La date correspond à l'année 234-235.

2578.

Copie de Wood, n° 22. — Sur la base d'une colonne du grand temple. Je n'ai pas retrouvé cette inscription, qui est sans doute cachée dans une des maisons qui sont adossées aux colonnes du temple. — *Corpus inscr. gr.*, 4478.

Μάλιχον Νεσᾶ τοῦ Κομαῖ τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀσάσου, φυλῆς Χομαρηνῶν, Παλμυρηνῶν ὁ δῆμος εὐνοίας ἔνεκα.

Les tribus ou clans de Palmyre mentionnés dans les inscriptions sont: les Χομαρηνοί, les Μαθθαβώλιοι (n° 2579), les Ζαβδιώλιοι (n° 2593) et la φυλὴ Κλαυδιάς (n° 2613); les Béni-Hatari (Vogüé, n° 31), les Béni-Meytha (*ibid.*, n° 32), les Béni-Hélah (*ibid.*, n° 67, 132), les Béni-Migdath (*ibid.*, n° 423 a) et les Béni-Hanéfi (*ibid.*, 433).

2579.

Copie de l'auteur. — A la grande colonnade, section occidentale, c'est-à-dire à l'ouest des quatre piliers carrés, sur le fût de la onzième colonne.

Μαθθαβωλίων φυλὴ Τί(τον) Φλ(άβιον) Κερεάλιον.

Dans l'épigraphie latine les lettres *Ti* représentent le prénom *Tiberius*; mais dans les inscriptions grecques il n'en est pas toujours ainsi, et comme le prénom *Tiberius* se rencontre rarement en dehors des *gentes Julia et Claudia*, tandis que *Titus*

est très-fréquent chez les *Flavii*, je crois qu'il faut lire ici *Titus*. La tribu et le personnage ne sont pas mentionnés ailleurs.

2580.

Copie de Wood, n° 25. — Sur la base d'une colonne du grand temple, près du n° 2578. — Je n'ai pas retrouvé cette inscription, qui est probablement cachée par les maisons du village. — *Corpus inscr. gr.*, 4488.

Ἰούλιος Ἰουλιανὸς εὐσεβῆς καὶ φιλόπατρις
καὶ τετελειμημένος ὑπὸ τῶν θει[ο]τάτων Λ[ύ]-
ποκρατόρων τετάρτης [σ]τρατείας, ἑπαρχ[ο]-
ς εἰλης αραας, τειμη[σ]
ἐν[ε]κεν, ἔτους

Il serait bon d'avoir une copie plus complète de ce texte, afin de savoir le nom de l'aile de cavalerie en garnison à Palmyre; Franz suppose qu'il est question de la quatorzième légion *Gemina Martia Victrix*, mais il n'y a place dans la lacune que pour le nom d'un seul corps, et d'ailleurs la légion est toujours appelée *Martia Victrix* et non *Martia* tout court. Julius Julianus pourrait bien être le personnage de ce nom, qui nous est connu par une inscription de Bostra (n° 4954) et qui était préfet de la première légion Parthique sous le règne de l'empereur Philippe.

Τετάρτη στρατεία, *militia quarta*, est le quatrième grade qui pouvait être conféré à un chevalier romain ou qui conférait l'ordre équestre à ceux qui en étaient revêtus; ces quatre grades furent d'abord ceux de *praefectus cohortis*, de *praefectus ala*, de *tribunus militum* et de *primipilus*, auxquels on en ajouta ensuite d'autres. Celui qui les avait parcourus tous les quatre se qualifiait de *a quatuor militiis equestribus*. Dans le cas de Julianus, la quatrième *militia* était le commandement d'une aile de cavalerie. Toute cette question a été parfaitement élucidée par M. Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 203, sqq. Voyez aussi n° 2610.

2581.

Copie de l'auteur. — Au petit temple, sur la base de la troisième colonne de la façade; il y avait une inscription palmyrénienne sur la face latérale de la base, mais on n'en distingue plus que deux lettres. — *Corpus inscr. gr.*, 4493.

Λουκίου Αὐρηλίου Ἡλιοδώρου τοῦ τοῦ [τει]μῆς
χάριν, ἔτους [μην]εῖ Ἀπελλάϊφ.

2582.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, entre la deuxième arcade et les quatre piliers carrés; sur le fût d'une colonne. — *Corpus inscr. gr.*, 4487.

Σεπτ(ίμιον) Ἀψάϊον τὸν πολεῖτην καὶ προστάτην ἡ πόλις.

Il est regrettable que cette inscription ne soit pas datée; car elle se rapporte probablement à un personnage historique. Zo-

sime (I, 60) raconte qu'après la défaite de Zénobie, lorsque l'empereur Aurélien était déjà arrivé en Europe, il reçut la nouvelle que les Palmyréniens s'étaient soulevés à l'instigation d'un certain Apsæus, qui avait déjà été la cause de leurs premiers malheurs, et qu'ils avaient revêtu de la pourpre un personnage appelé Antiochus. Aurélien revint en toute hâte, s'empara de la ville sans coup férir et la saccagea. Le récit de Vopiscus (*Aurelianus*, 31) est un peu différent; il ne parle pas d'Apsæus et il donne au chef choisi par les Palmyréniens le nom d'Achilleus au lieu d'Antiochus. Nous verrons plus loin (n° 2629) que le véritable nom est probablement celui qui est donné par Zosime, et quant à Apsæus, notre inscription prouve qu'il a également raison et que son récit de la chute de Palmyre est puisé à de bonnes sources. En effet, le nom propre Apsæus ne se rencontre pas ailleurs, et le titre de *προστάτης* appliqué à un citoyen de la ville montre bien qu'il s'agit d'un chef important.

2583.

(Voyez au n° 2606 a.)

2584.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade; section occidentale, quatrième colonne. — *Corpus inscr. gr.*, 4494.

Γ. [Σ]ηδάτιον Οὐελλήϊον Πρεῖσκον Μακρεῖνον τὸν ἀγνὸν καὶ δίκαιον
σωτήρα, Μάννος ὁ καὶ Μεζαββάνα[ς] Ὀλιμῆ τὸν εὐεργέτην.

Le personnage honoré dans cette inscription est peut-être celui qui était légat de Bithynie pendant la seconde année du règne de Claude le Gothique, et qui est mentionné dans deux inscriptions de Nicée sous le nom de Velleius Macrinus (*Corpus inscr. gr.*, 3747, 3748); dans tous les cas, il appartenait à la même famille.

Un évêque de Jérusalem appelé Μεζάβανος est mentionné par Zonaras (*Annal.*, XII, 23).

2585.

Copie de l'auteur. — Au petit temple, sur la base de la première colonne de la façade. — *Corpus inscr. gr.*, 4482. — Texte palmyrénien :
Vozūō, n° 16.

Ἦ βουλή καὶ ὁ δῆμος Μαλῆν τὸν καὶ Ἀγρίππαν Ἰαραίου τοῦ Ῥακίου,
γραμματεῖα γενόμενον τὸ δεύτερον ἐπιδη[μ]ία θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἀλιμμα
παρισχόντα ξένους τε καὶ πολεῖται[ς], ἐν πᾶσιν ὑπηρετήσαντα τῇ τ[ε]
τῶν] στρατευμάτων ὑπο[δοχ]ῆ καὶ τὸν ναὸν [τοῦ]τον [τοῦ Ἡ]λίου σὺν τῶ
τ. . . αὐω. . . [καὶ τ]αῖς ἀλλα[ί]ς . . . το. . . .

La date de cette inscription est fournie par le texte palmyrénien; on ne distingue que le premier trait des centaines; mais les chiffres des dizaines et des unités sont parfaitement clairs, et le nombre 442 est certain. L'année 442 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 130. Cette date est importante, parce qu'elle fixe approximativement l'époque du voyage d'Hadrien à

Palmyre. On est généralement d'accord pour placer le séjour de ce prince en Égypte à l'année 130 (Greppo, *Voyages d'Hadrien*, p. 229), et les auteurs rapportent qu'il arriva à Péluse après avoir parcouru l'Arabie et la Judée; d'un autre côté, notre inscription est nécessairement postérieure à son passage à Palmyre, mais probablement pas de beaucoup, puisque la statue fut élevée à l'occasion des services rendus par Agrippa pendant ce passage; on peut donc fixer à l'année 129 la visite du prince voyageur. Le titre de θεός donné à un empereur de son vivant n'a rien d'insolite en Orient; à Rome, on attendait leur mort pour leur décerner l'épithète de *divus*, mais les populations asiatiques étaient habituées depuis longtemps à montrer plus d'empressement envers leurs souverains.

C'est sans doute à l'occasion de ce voyage que Palmyre prit, comme tant d'autres villes, le nom de Ἀδριανή; il n'y a aucune trace de ce fait sur les monuments de Palmyre, mais dans une inscription votive trouvée à Rome et datée de l'année 547 des Séleucides, 236 de l'ère chrétienne, un citoyen de Palmyre s'intitule Ἀδριανός Παλμυρηνός (*Corpus inscr. gr.*, 6015). Voyez aussi plus haut le n° 2440. Étienne de Byzance dit expressément : οἱ δὲ Παλμυρηνοὶ Ἀδριανοπολίται μετωνομάσθησαν ἐπικτησιάζης τῆς πόλεως ὑπὸ τοῦ αὐτοκράτορος.

On ne sait pas au juste à quelle époque Palmyre reçut le titre de colonie romaine. Quelques auteurs citent une médaille à l'effigie de Caracalla, dont la légende serait *colonia Palmyra*, mais je ne l'ai rencontrée dans aucune collection, et je ne suis pas convaincu de son existence. Ulpian, qui écrivait sous Caracalla, cite Palmyre parmi les villes qui jouissaient du *ius italicum*, et, bien qu'il ne le dise pas expressément, il résulte du contexte qu'elle avait aussi le titre de colonie (*Digest.*, L, 15, 1). Le jurisconsulte romain ne dit pas sous quel empereur Palmyre obtint ce privilège, et, comme il a soin de signaler les villes qui le reçurent sous Sévère et Caracalla, on est tenté de croire que le fait est antérieur à Septime-Sévère; je crois néanmoins que c'est sous son règne qu'il eut lieu.

En effet, les citoyens qui portent des noms romains s'appellent, à peu près sans exception, Septimius ou Julius Aurelius; le premier de ces noms prouve que la qualité de citoyen romain était due à Septime-Sévère; le second indique probablement qu'elle venait de Caracalla et de sa mère Julia Domna; et j'en conclus que le titre de colonie fut accordé à l'époque où Caracalla avait déjà le titre d'Auguste et était associé à l'empire. Néanmoins on peut aussi rapporter l'origine des noms Julius Aurelius à Élagabale et à son aïeule Julia Mæsa, qui exerçait une influence prépondérante sous son règne. Je n'ai rencontré qu'un seul exemple d'un palmyrénien dont le *gentilicium* romain rappelât un autre empereur, c'est celui de Publius Ælius Obæanus (n° 2616), qui avait sans doute reçu le droit de cité d'Hadrien, et dont le tombeau est daté de l'an 117, l'année même de l'avènement de ce prince, d'où il résulte qu'il l'avait reçu lorsqu'Hadrien n'était encore que légat de Syrie.

Dans les inscriptions le titre de colonie se trouve pour la première fois à l'année 242 (n° 2598, texte palmyrénien); on le trouve répété, ainsi que celui de *μητροκοινωνία*, à l'année 262 (n° 2606 a, 2607).

2586.

Copie de l'auteur. — Sur le fût d'une grande colonne isolée, au nord du temple du Soleil. — *Corpus inscr. gr.*, 4479. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 1.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Ἀιλιάμειν Αἰράνου τοῦ Μοκίμου τοῦ Αἰράνου τοῦ Μαθῶθ, καὶ Αἰράνην τὸν πατέρα αὐτοῦ, εὐσεβεῖς καὶ φιλοπάτριδας καὶ παντὶ τρόπῳ φιλοτείμως ἀρέσαντας τῇ πατρίδι καὶ τοῖς πατρίοις θεοῖς, τειμηῆς χάριν, ἔτους νυ', μηνὸς Ξανδικοῦ.

Ailamis portait aussi le nom grec de Zenobius (n° 2571 c, 2617). La date correspond au mois d'avril 139.

2587.

Copie de l'auteur. — Sur le fût d'une grande colonne isolée, faisant pendant à la précédente, au sud-ouest du temple; elle est maintenant renversée. — *Corpus inscr. gr.*, 4481. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 2.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Βαρείχσιν Ἀμρισάμου τοῦ Ἰαριβιολέου καὶ Μόκιμον υἱὸν αὐτοῦ, εὐσεβεῖς καὶ φιλοπάτριδας, τειμηῆς χάριν.

Le texte palmyrénien est daté du mois de Nisan 450; cette colonne a donc été élevée en même temps que celle d'Ailamis, à laquelle elle sert de pendant.

2588.

Copie de l'auteur. — Sur une base d'un mètre de haut, dans le cimetière musulman. — *Corpus inscr. gr.*, 4480. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 3.

Ἡ βουλὴ Ἀστάλειν Αἰράνου τοῦ Σαβᾶ τοῦ [Αἰρά]νου τοῦ Βωννέου, ἐπανγει[λά]μενον αὐτῇ ἐπίδοσιν αἰώνιαν [κα]ὶ θυσίαν κατ' ἔτ[ος] κ(αί) [ἀ]ν[α]θέματα [Μα]λαχθῆλα καὶ Τύχη Θαιμείος κ[αὶ] Ἀτεργ[ά]τει, πατρῴοις θεοῖς, τειμηῆς καὶ [μ]νήμης χάριν, ἔτους αν', Πανήμο[υ].

Sur Τύχη Θαιμείος, et sur les autres divinités, voyez les notes de M. de Vogüé (n° 3 et 93); j'ai noté sur mon carnet que la lecture du mot Θαιμείος était parfaitement certaine. L'inscription est du mois de juillet 140.

2589.

Copie de Wood, n° 5. — Sur une base, dans la cour du temple du Soleil. Je n'ai pas retrouvé cette inscription, qui est sans doute cachée par les maisons. — *Corpus inscr. gr.*, 4489.

Νεσῆ Ἀλᾶ τοῦ Νεσῆ τοῦ Ἀλᾶ τοῦ Περφέλου τοῦ Ἀρισσέου συνοδιάρχην οἱ συναναβάντες μετ' αὐτοῦ ἐμποροὶ ἀπὸ Φοράθου καὶ Ὀλαγασιάδος, τειμηῆς καὶ εὐχαριστίας ἕνεκεν, ἔτους γνυ', μηνὸς Ξανδικοῦ.

Phorath est une ville de la Mésène ou de la Characène, située, suivant Plinè, à douze milles de Spasinou-Charax, et appelée par les auteurs syriens *Ferath-di-Misan*, c'est-à-dire *Ferath de Mésène* (Saint-Martin, *Recherches sur la Mésène*, p. 27, sqq.); elle était soumise aux rois de la Characène; c'est sans doute,

ainsi que le fait remarquer M. de Vogüé, la même ville dont le nom est écrit *Epara* sur la carte de Peutinger, et qui y est placée à quinze milles de Spasinou-Charax, sur la route de Séleucie et de Vologésias. Cette dernière ville était située à soixante-deux milles de Séleucie, à dix-huit de Babylone, et près du Tigre, mais non sur le fleuve même (Ptol., V, 20, 6). L'orthographe Ὀλαγασιάς rappelle les monnaies des Arsacides Vologèse III et Vologèse IV à la légende ΟΛΑΓΑΣΟΥ (Longpérier, *Num. des Arsacides*, p. 147); plus loin, nous trouverons Ὀλογεσιάς (n° 2599), qui correspond à la forme ordinaire du nom royal dans les auteurs et sur une partie des médailles de Vologèse IV (Longpérier, p. 148).

Συνοδία signifie *caravane*, et συνοδιάρχης, *chef de caravane*. Sur l'importance des chefs de caravane et sur le commerce de Palmyre, qui se faisait entièrement par le désert, voyez les notes de M. de Vogüé (n°s 4, 5). L'inscription est du mois d'avril 142.

2590.

Copie de l'auteur. — Sur une base brisée en haut, dans le cimetière musulman. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 5. Le palmyrénien est gravé sur la face latérale de la base.

Τὸν δεῖνα ἢ ἀπὸ Σπασίνου) Χάρακος συνοδία βο[ηθή]σαντα αὐτῇ παντὶ τρόπῳ διὰ Ζαβδέαθου Ζαβδέλα τοῦ Ἰα[δαίου] συνοδιάρχου, ἔτους 450, μηνὸς Ἀῶου.

Inscription du mois d'août 155.

Dans le texte palmyrénien, le nom de la ville est écrit ܟܪܟܝܫܝܢܐ, *Karak-Ispasina*, la forteresse d'Ispasina. Le véritable nom du fondateur de la ville a été révélé récemment par la découverte d'un tétradrachme à son effigie avec la légende Βασιλέως Ὑσπασίνου, et la date 188 des Séleucides, ou 124 avant Jésus-Christ (*Revue numismatique*, 1866, p. 305; *Mélanges de numismatique*, 2^e série, p. 79); dans la prononciation ordinaire on laissa tomber de bonne heure la voyelle initiale, ainsi que l'*o*, et les Grecs s'habituaient à dire *Spasinou-Charax*.

Il est fâcheux que le nom de la personne honorée soit perdu; car il devait être celui de quelque personnage influent chez les Parthes. Le commencement du texte palmyrénien manque; mais le nom du personnage est peut-être contenu dans ce qui reste de la seconde ligne, que M. de Vogüé propose de lire ܡܪܟܝܢܐ ܡܪܟܝܢܐ... *Marcos Alexandros*. Cette lecture ne s'accorde pas avec ma copie qui porte : . . . ܡܪܟܝܢܐ ܡܪܟܝܢܐ . . . ; on ne voit que le bas du ܟ, mais les autres lettres sont à peu près certaines, la pierre n'étant pas fruste, mais brisée par le haut; je crois donc qu'il faut lire *Marcos? Alkibiadou*.

L'inscription du tombeau de Zabdeathès existe encore (n° 2618); le nom y est écrit Ζαβδάθης. Sur les συνοδία et le συνοδιάρχης, voyez n°s 2589, 2599, 2606 a, et les notes de M. de Vogüé, n°s 4, 5.

2591.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section occidentale, sur le fût d'une colonne renversée.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Ζεβεΐδαν Θαιμῆ τοῦ Μοχίμου τοῦ Γαβδᾶ, τὸν κτίστην καὶ φιλόπατριν, τειμῆς ἔνεκεν, ἔτους οὐ', μηνὸς Δεΐου.

Un autre Ζεβεΐδης est mentionné au n° 2599. Thaimarsas, frère de Zebeidas est honoré dans une autre inscription (n° 2596). La date correspond au mois de novembre 158.

2592.

Copie de l'auteur. — Colonnade transversale, au sud de la grande; sur une console. — *Corpus inser. gr.*, 4506. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 13.

Μάρθριν Ἀλεξάνδρου τοῦ καὶ Ἰαδῆ τοῦ Οὐαβαλλάθου τοῦ Συμόνου Σόραιχος Αἰράνου ἀνὴρ αὐτῆς, μηνὸς ἔνεκεν, μηνὸς Δύστρου τοῦ 90' ἔτους.

Inscription du mois de mars 179.

2593.

Copie de l'auteur. — Même colonnade, sur une des quatre colonnes debout avec de doubles consoles. Il ne reste du texte grec que quelques lettres éparses. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 10.

Voici la traduction du palmyrénien, d'après M. de Vogüé : « Cette statue est celle de Alaina, fils de Tsepphera, fils de Alaina, fils de Tsepphera, élevée par tous les Beni-Zabdiol, pour avoir bien mérité d'eux, en son honneur. Dans le mois de Adar de l'année 490. »

On voit qu'il s'agit d'un membre de la même famille que dans les inscriptions suivantes.

2594.

Copie de l'auteur. — Même colonnade, sur une autre colonne, à côté de la précédente. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 41.

Ἡ βουλὴ Σόραιχου Αἰράνου τοῦ Ἀλαινῆ Σεφφερᾶ, εὐσεβῆ καὶ φιλόπατριν καὶ φιλότειμον, τειμῆς καὶ εὐνοίας χάριν, μηνὸς Δύστρου τοῦ 90' ἔτους.

2595.

Copie de l'auteur. — Même colonnade, sur une autre colonne, à côté de la précédente. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 12.

Ἡρώδην τὸν κ[αί] Αἰράνην Σοράιχου τοῦ Αἰράνου τοῦ Ἀλαινῆ Σεφφερᾶ οἱ ἐγ γένους Ζαβδιθωλείων τειμῆς ἔνεκεν, μηνὸς Δύστρου τοῦ 90' ἔτους.

On trouve assez souvent l'orthographe ἐγ pour ἐκ; voyez n° 2553. Les Ζαβδιθωλείοι étaient probablement une tribu de Palmyre, comme les Μαθθαβώλιοι (n° 2579). Sur les tribus de Palmyre, voyez le n° 2578.

2596.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section occidentale, sur le fût d'une colonne renversée, que j'ai fait retourner, à côté du n° 2591. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 6.

Τὸν ἀνδρ[ι]άντα ἀνέστησαν [Θαιμαρ]σᾶ Θαιμῆ τοῦ [Μο]κίμου τοῦ [Γ]α[β]βᾶ συν[ο]διάρχῃ οἱ σὺν αὐτῷ ἀναβάντες [ἀπὸ] Σπασίνου Χάρ[α]-
κος, ἀφειδήσαν[τι] αὐτο[ί]ς χρυσᾶ παλαιὰ δηνάρι[α] τριακόσια ἀναλ[ωμ]ά-
[τ]ο[ι]ν, καὶ ἀρέσ[αν]τι αὐτοῖς, εἰς τειμὴν [αὐτοῦ] καὶ Ἰαδδαίου καὶ Ἀδδι-
βώλου υἱῶν αὐτοῦ, ἔτους δφ', Ξανδοικοῦ.

Inscription du mois d'avril 193.

Le texte palmyrénien est complet et donne le nom du chef de caravane, qui est écrit תימרצו, *Theymartsou*; il était frère du Zebeidas mentionné au n° 2591. Le nom propre Γαββᾶς, que nous avons déjà rencontré (n° 2591), est écrit en palmyrénien גבגב, *Gadba*, d'après ma copie.

Sur *Spasinou-Charax*, voyez les notes du n° 2590; dans le texte palmyrénien le nom de la ville est écrit כרבי, *Karabi*, tout court. La restitution ἀφειδήσαντι est commandée par le mot palmyrénien קסח, qui se retrouve au n° 2598, et qui y est traduit de la même manière; sur le sens de ce mot, qui présente quelque difficulté, voyez les notes de M. de Vogüé. J'avais d'abord rempli la lacune après Χάρακος par les mots ἔμποροι ἀφέντι, mais ici le mot ἔμποροι n'est pas rendu dans le palmyrénien, tandis qu'il se trouve dans l'inscription similaire n° 2599. Le sens de παλαιά n'est pas très-clair; dans le palmyrénien il y a : דנין די דהב תלת מאה, *trois cents deniers d'or anciens*, et il me semble qu'il est question d'un don d'une valeur de trois cents pièces d'or anciennes, ou *aurei* du haut empire, pièces plus lourdes que les *aurei* qu'on frappait en l'an 193, plutôt que d'une ancienne dette; car il s'agirait alors d'une dette contractée pendant un voyage antérieur, accompli par une autre caravane, et il est peu probable que les mêmes voyageurs et le même chef se soient trouvés ensemble deux fois. D'ailleurs à Palmyre, ville située sur les confins de l'empire romain, toutes sortes de monnaies devaient avoir cours; nous verrons plus loin, dans une inscription de l'an 254, une somme comptée en drachmes attiques (n° 2601).

2597.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade; sur la console de la première colonne à l'est où il y ait une inscription; il n'y a pas d'autre inscription entre l'extrémité orientale de la colonnade et la première arcade.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Πομπώνιον Δαρσείον (ἐκατόνταρχον) λεγε[ῶ]νο[ς] Σεουηριανῆς Π(αρθικῆς) ἀγνόν καὶ δίκαιον, τειμῆς ἔνεκεν, στρατηγούντων Ἰουλι(οῦ) Αὐρη(λίου) Ἐπειῶ [Α]θηναίου καὶ Τιτιαν[οῦ] Ἀθηνοδώρου, ἔτους ελφ'.

Inscription de l'année 224-225.

Il est assez difficile de dire quelle est la légion dont il est question ici; l'inscription est du temps de Sévère Alexandre, et sous son règne la plupart des légions prirent le surnom de *Severiana* ou *Alexandriana*; mais ici le nom particulier de la légion, qui devrait précéder le mot Σεουηριανῆς, a été omis,

tandis que ce mot est suivi des lettres ΠΙ, dont la première est marquée comme douteuse sur mon carnet. C'est peut-être la légion première Parthique qu'on a voulu indiquer, mais c'est fort douteux.

Le nom propre Ἀθηναῖος se retrouve dans une inscription funéraire de la même époque que celle-ci et qui appartient au frère du stratège Eibas (n° 2620).

2598.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, entre la deuxième arcade et les quatre piliers carrés, en face de l'inscription de Zénobie, n° 2611. — *Corpus inscr. gr.*, 4483. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 15.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Ἰούλιον Αὐρηλίον Ζηνόβιον τὸν καὶ Ζαβδίλαν οἱς Μάλχου τοῦ Νασσοῦμου, στρατηγήσαντα ἐν ἐπιδημίᾳ θεοῦ Ἀλεξάνδρου καὶ ὑπηρετήσαντα παρουσίᾳ διηνεκεῖ Ρουτιλλίου Κρισπίνου τοῦ ἡγήσαν-
μένου καὶ ταῖς ἐπιδημησάσαις οὐξήλλατίοσιν, ἀγορανομήσαντά τε καὶ οὐκ ὀλίγων ἀφειδήσαντα χρημάτων καὶ καλῶς πολιτευσάμενον, ὡς διὰ ταῦτα μαρτυρηθῆναι ὑπὸ θεοῦ Ἰαριβώλου καὶ ὑπὸ Ἰουλίου [Φιλίππου] τοῦ ἐξοχωτάτου ἐπάρχου τοῦ ἱεροῦ πραιτωρίου καὶ τῆς πατρίδος, τὸν φιλόπατριν, τειμῆς χάριν, ἔτους δνφ'.

Sévère Alexandre passa à Palmyre en 229 lorsqu'il marchait contre les Perses, et Rutilius Crispinus commandait son armée; Zénobius était alors stratège; plus tard il fut agoranome et fit en cette qualité de grandes largesses. Sa conduite mérita l'approbation de sa patrie, celle du dieu Iarhibol, exprimée sans doute par un oracle, et enfin celle du préfet du prétoire Philippe. Le nom de ce dernier a été martelé comme sur beaucoup de monuments; il était devenu préfet du prétoire l'année même où l'inscription fut gravée (242-243) et il était à cette époque en Orient avec l'empereur Gordien. Ἐξοχώτατος est le titre qu'on donnait habituellement aux préfets du prétoire et qu'ils conservèrent longtemps; voyez n° 1906 a.

Le mot ἀφειδήσαντα est traduit dans le texte palmyrénien par קסח, mot qui embarrasse les commentateurs, parce que dans les lexiques il a le sens de *diminuit*, *pepercit*. Il semble qu'une racine qui signifie *diminuit* peut facilement arriver à signifier *expendit*, et dans tous les cas les deux inscriptions où le mot se trouve (n° 2596, 2598) montrent clairement qu'elle avait ce sens à Palmyre.

Sur le dieu Iarhibol, voyez les notes de M. de Vogüé, n° 93. C'est sans doute la même divinité qui est assimilée au soleil dans une inscription latine de la Dacie : *Deo Soli Hierobolo* (Gruter, p. 33, 3). Sur les dieux lunaires de l'Asie Mineure, voyez les notes du n° 668.

Je crois que le Zénobius de notre inscription était le père de Zénobie. La position de l'inscription de Zénobie (n° 2611), qui est gravée sur une colonne juste en face de celle de Zénobius; l'importance des fonctions qu'il exerça, l'identité des noms, l'intervalle d'une génération qui sépare les deux personnages, tout porte à croire que Zénobius était le père de la reine de Palmyre. Le fils d'Odeynath et de Zénobie s'appelait Julius Aurelius Septimius Wabballath, et, puisque le nom de Septimius était certainement celui de son père, il est probable que ceux de Julius Aurelius lui venaient de la famille de sa mère. Voyez les notes du n° 2611.

2599.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, sur une colonne à côté de la précédente. — *Corpus inscr. gr.*, 4490. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 4.

Ἰούλιον Αὐρήλιον Ζεβεΐδαν Μοκίμου τοῦ Ζεβεΐδου Ἀσθώρου Βαιδᾶ οἱ σὺν αὐτῷ κατελθόντες εἰς Ὀλογοσιάδα ἐμποροὶ ἀνέστησαν ἀρέσαντα αὐτοῖς, τειμῆς χάριν, Ξανδικῷ τοῦ ἡνρ' ἔτους.

Inscription du mois d'avril 247.

Nous avons déjà rencontré un Ζεβεΐδας, appartenant à une autre famille (n° 2591).

Sur Vologésias, voyez le n° 2589, et, sur les caravanes de Palmyre, les notes de M. de Vogüé (n°s 4, 5).

2600.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale; les trois premières lignes sont sur la console, les autres sur le fût de la colonne. — *Corpus inscr. gr.*, 4491, 4492. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 22.

Σεπτίμιον Αἰράνην Ὀδαινάθου τὸν λαμπρότατον συγκλητικόν, ἔξαρχον Παλμυρηνοῶν, Αὐρηλί[ος Φιλίνος] [Μα]ρ(ίου) Ἡλιοδώρου στρατιώτης; λεγ[ε]ῖνος Κυρηναῖχης, τὸν πάτρωνα τειμῆς καὶ εὐχαριστίας χάριν, ἔτους γζψ'.

Inscription du mois d'octobre 251; le mois est donné par le palmyrénien.

Le texte palmyrénien est complet et permet de suppléer aux lacunes du grec. Odeynath y est appelé *ܩܘܪܘܢܩܘܪܐ*, *chef de Thadmor*, terme un peu vague qui correspond au terme également vague *ἔξαρχος*; ce mot, dont la restitution est certaine, paraît ici pour la première dans l'épigraphie grecque; il correspond très-exactement au latin *princeps*, dans l'expression *princeps civitatis*. Le nom de la légion est rendu par les mots *ܩܘܪܘܢܩܘܪܐ*, *légion de Bostra*; la légion en garnison à Bostra à cette époque était la troisième Cyrénaïque (voyez n°s 1942-1956), mais sans le texte palmyrénien on aurait pu hésiter entre elle et la troisième Gallique, cantonnée non loin de Damas; sur la pierre on ne voit qu'un des jambages de la lettre qui précède la terminaison *αῖης*; et qui pouvait être un A ou un Λ. Sur l'orthographe du nom de Bostra, voyez n° 1907.

Cette inscription est importante pour l'histoire de Palmyre. Heyran (ܩܘܪܘܢܩܘܪܐ, Αἰράνης) est le fils du premier Odeynath (ܩܘܪܘܢܩܘܪܐ, Ὀδαινάθος, Ὀδέναθος, Ὠδέναθος), et le frère du second, qui fut l'époux de Zénobie. La généalogie d'Odeynath nous est donnée par l'inscription qu'il avait fait graver sur son tombeau de famille : Τὸ μνημεῖον τοῦ ταφεῖδος ἔκτισεν ἐξ ἰδίων Σεπτίμιος Ὀδαινάθος, ὁ λαμπρότατος συγκλητικός, Αἰράνου Οὐαβαλλάθου τοῦ Νασσώρου, αὐτῷ τε καὶ υἱοῖς καὶ υἱωνοῖς εἰς τὸ παντελές αἰώνιον τειμῆν (n° 2621); la date manque, mais l'analogie de l'inscription avec d'autres qui sont datées montre que le monument a dû être élevé vers l'an 230. Odeynath était donc sénateur romain, car les mots *σὺγκλητος* et *σὺγκλητικός* ne s'appliquent jamais qu'au sénat de Rome, le mot *βουλὴ* servant toujours à désigner le sénat local (voyez les notes du n° 519); à partir du règne de Caracalla, et

surtout sous ceux d'Élagabale et de Sévère-Alexandre, un grand nombre d'Orientaux furent admis dans les rangs du sénat. Odeynath n'est mentionné que dans un fragment du continuateur anonyme de Dion Cassius, que je reproduis ici à cause de son importance : Ὅτι τὸν Ὀδέναθον τὸν παλαιὸν Ῥουφίνος ἀναιρεῖ ὡς νεωτέροις ἐπιχειροῦντα πράγμασιν. Κατηγορεῖ δὲ ὁ νεώτερος Ὀδέναθος Ῥουφίνου ὡς φονεύσαντος τὸν πατέρα αὐτοῦ. Ὁ δὲ βασιλεὺς ἠρώτησε τὸν Ῥουφίνον διὰ τί τοῦτο ἐποίησεν. Ὁ δὲ εἶπεν ὅτι σὺν δίκῃ τοῦτο ἐποίησε· καινοῖς γὰρ ἐπεχείρει πράγμασι· καὶ εἶθε ἐπέτρεπες μοι καὶ τοῦτον τὸν Ὀδέναθον τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἀνελεῖν, καὶ παραχρημα τοῦτο ἐποίησεν Καὶ ἐπήνεσε τοὺς λόγους αὐτοῦ ὁ Γαλιηνός (*Fragm. Hist. Græc.*, IV, p. 195, éd. C. Müller). Ce passage montre que le premier Odeynath était déjà un personnage considérable, et il est le seul qui établisse la filiation entre lui et son illustre fils; quant à Rufinus, dont je n'ai pas trouvé de mention ailleurs, il devait être le commandant de quelque corps de troupes ou plutôt le légat impérial de la province de Syro-Phénicie, à laquelle appartenait Palmyre. Il y a toutefois une difficulté chronologique, c'est que, d'après la place que ce fragment occupe dans les extraits de l'Anonyme, et d'après le récit lui-même, la mort d'Odeynath aurait eu lieu sous le règne de Gallien seul, ou dans tous les cas peu de temps auparavant, tandis que d'après notre inscription Heyran, fils d'Odeynath, était déjà chef des Palmyréniens en octobre 251, c'est-à-dire trois ans avant l'avènement de Valérien et neuf ans avant que la captivité de ce prince eût laissé Gallien seul Auguste; de plus, tous les historiens assignent un rôle considérable au second Odeynath dès le début du règne de Gallien, et nous verrons plus loin (n° 2602) qu'en avril 258, il était déjà consulaire et prince de Palmyre. L'anecdote rapportée par l'Anonyme a tous les caractères de l'authenticité, mais il est probable qu'il s'est trompé en faisant intervenir l'empereur Gallien, au lieu du prédécesseur de Valérien, Trébonien Galle, dont le nom aura sans doute été confondu avec celui de Gallien. Il faut donc placer la mort d'Odeynath en 251; Heyran lui succéda, et c'est probablement à cette occasion que son client Philinus lui éleva une statue; vers la fin de la même année Trébonien Galle s'empara de l'empire, et on peut supposer que le jeune Odeynath s'empressa d'aller accuser auprès du nouvel empereur le meurtrier de son père.

M. de Vogüé (*Inscr. Palmyr.*, p. 30) a cru trouver une autre mention du premier Odeynath dans un passage de Trébellius Pollion (*Trig. Tyranni*, cap. 2), qui dit de Cyriadès, tyran fort obscur qui n'est pas mentionné ailleurs : *Odenatum primum deinde Saporem ad Romanum solum traxit*. Mais ce rapprochement, qui m'avait séduit d'abord, est fondé sur une mauvaise leçon du texte; en effet, les seuls manuscrits de Trébellius Pollion qui fassent autorité, le manuscrit Palatin et celui de Bamberg, portent *Odomastem* au lieu de *Odenatum*, et il s'agit ici, non d'Odeynath, mais de quelque général ou satrape de Sapor, ainsi que Saumaise l'a déjà fait remarquer. D'ailleurs, on ne pourrait guère appliquer à Odeynath l'expression *in solum Romanum traxit*, puisque Palmyre faisait partie de l'empire romain. Sur Cyriadès, il faut lire l'intéressante note de Charles Müller, d'après lequel ce tyran serait le même que le Mariadès ou Mariadnus, mentionné par d'autres auteurs; voyez *Fragm. Hist. Græc.*, IV, p. 192.

Heyran était probablement le fils aîné d'Odeynath, et portait, selon l'usage assez général dans l'antiquité, le nom de son aïeul; il était sénateur comme son père, et prince de Palmyre,

mais il n'est pas mentionné par les historiens. Heyran est sans doute le nom dont les écrivains latins ont fait *Herennianus*, et qu'ils attribuent à un des fils du grand Odeynath.

2601.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale. — *Corpus inscr. gr.*, 4484. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 17.

Ἡ β[ουλὴ καὶ ὁ δῆμος Ἰ]ουλίον
 Αὐρή[λιον Ὀγγαν τὸν καὶ] Σελευ-
 κον [δὲ τοῦ Ἀζίζου τοῦ Σεελαῖ,
 δυανδρικόν, φιλοταίμωις
 5 στρατ[ηγῆσαντα καὶ μαρτυ-
 ρηθέν[τα καὶ φιλο]στειμη-
 σάμενον τῇ αὐτῇ] κρατίστη
 βουλῇ Ἀτ[τικᾶς] μυρίας,
 τειμῆς ἔνεκεν, ἔτους
 10 ςξϛ', Υπερβερεταίῳ.

Inscription du mois d'octobre 254.

Nous verrons plus loin une autre inscription en l'honneur du même personnage (n° 2605). Le texte palmyrénien est complet et permet de restituer le texte grec, dont cependant il n'est pas la traduction exacte. Ainsi, après le nom de Seila, on y lit : *πληρωσασθαι τὴν ἰσθμὸν καὶ τὴν ἰσθμὸν*, qui *administravit et placuit illis in strategia sua*, ce qui correspond au grec *στρατηγῆσαντα καὶ μαρτυρηθέντα*, mais ne rend pas le mot qui commence par les lettres ΔΥΑ. Je crois qu'il faut restituer *δυανδρικόν*, mot qui remplit bien la lacune et qui correspond au *duumvir* des Romains. Palmyre était déjà colonie romaine à cette époque et devait avoir des *duumvirs*, c'est-à-dire les mêmes magistrats qui sont appelés stratèges dans les autres inscriptions ; c'est pour cela que le mot n'a pas été traduit dans le palmyrénien, et qu'on s'est borné à parler de la stratégie qui était en effet la même chose que le *duumvirat*. Les stratèges de Palmyre sont mentionnés dans les inscriptions, n°s 2597, 2598, 2601, 2606 a, 2607, dont la plus ancienne est de l'an 224, et la plus récente de l'an 262.

A la huitième ligne il y a sur la pierre AT et non ΔΡ, comme on aurait pu le supposer ; il est singulier sans doute de trouver à cette époque la mention de drachmes attiques ; mais il s'agit ici de drachmes des rois parthes, qui étaient frappées d'après le système attique, et qui avaient certainement cours à Palmyre. Du reste nous avons déjà rencontré des *χρυσῶν παλαιῶν ἀργυρίων* à Palmyre, et nous avons vu que dans le Haourân on comptait encore quelquefois en drachmes sous la domination romaine ; voyez n°s 1994, 2000, 2037. A Palmyre, la monnaie romaine et celle des Parthes devaient avoir cours ensemble.

2602.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, dernière colonne avant l'arcade de l'ouest. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 23.

Σεπ[τήμιον Ὀδαίναθον]
 τὸν λαμ[πρότατον ὑπατικόν]
 συντέ[λειαν τῶν χρυσοχ]ρόων
 καὶ ἀργ[υροκόπων τ]ῶν δεσπότην
 τειμῆς χάριν, [ἔτ]ους θξϛ',
 μηνὶ Ξανδικῷ.

Le texte palmyrénien est complet et donne le nom du personnage, ainsi que son titre *ὑπατικός*, *consularis*.

J'ai déjà parlé du premier Odeynath et de son fils aîné Heyran (n° 2600) ; je vais maintenant dire quelques mots de son autre fils, le second Odeynath, l'Odénat des historiens et l'époux de Zénobie, en me bornant à signaler les faits nouveaux qui sont révélés par les textes que j'ai copiés à Palmyre. Notre inscription nous apprend qu'au mois d'avril 258, Odeynath avait déjà reçu de l'empereur la dignité ou tout au moins les insignes du consulat, et qu'il était prince de Palmyre (*δεσπότης*, *ἰσθμῶν*, *notre seigneur*) ; c'est à peu près à cette époque que Valérien commençait sa campagne contre l'usurpateur Cyriadès ou Mariadès et contre Sapor.

Au troisième siècle, le titre *ὑπατικός*, *consularis*, implique presque toujours que le titulaire avait réellement passé par le consulat, et comme il y avait au moins dix consuls suffects tous les ans (Commode en créa une fois vingt-cinq la même année), les consulaires étaient assez nombreux dans l'empire ; le père et le frère d'Odeynath ayant été sénateurs, rien ne s'oppose à ce que lui-même ait été consul suffect. Mais dans toutes les inscriptions de la Syrie, où nous avons rencontré le mot *ὑπατικός*, il a un sens beaucoup plus restreint, celui de légat consulaire de la province ; nous l'avons vu appliqué à Avidius Cassius, à Domitius Dexter et à Asellius Æmilianus, légats sous Marc-Aurèle et Commode, à un légat de la fin du second siècle, et à Julius Saturninus, légat sous Sévère-Alexandre (n°s 2212, 2309). Je ne serais pas éloigné de croire que le mot a le même sens ici, et qu'Odeynath, nommé d'abord légat de la province de Syro-Phénicie par Valérien, reçut ensuite de Gallien des pouvoirs analogues à ceux dont Marc-Aurèle avait autrefois investi Avidius Cassius, et qui s'étendaient à toutes les provinces orientales de l'empire, *totius orientis imperium* (Treb. Poll., *Gallien.*, 10). Autrement on ne comprend pas comment il put commander des armées romaines dans toute la Syrie, faire la guerre à Sapor et soumettre des généraux révoltés ; car ce n'est pas avec les seules ressources de Palmyre, ni en sa qualité de prince de cette ville, qu'il put accomplir d'aussi grandes choses, et d'ailleurs il n'agit jamais que comme lieutenant de Gallien, et ne cessa de le reconnaître pour son souverain, même au milieu de ses plus brillants succès ; Trébellius Pollion le dit expressément (*Gallien.*, cap. 10). Enfin Wahballath, fils et successeur d'Odeynath, inscrit le même titre *ὑπατικός* sur ses monnaies, ainsi que nous le verrons plus loin, et ce fait serait difficile à expliquer, s'il ne s'agissait que d'une distinction honorifique, qui n'avait plus une grande valeur à cette époque.

Si on ne veut pas admettre qu'Odeynath ait réellement été

consul suffect, alors le mot ὑπατικός ne peut signifier qu'une chose, c'est qu'il était de rang consulaire, c'est-à-dire qu'il avait reçu de l'empereur les insignes du consulat, *ornamenta consularia*, τιμὰ ὑπατικά. On rencontre en effet dans les inscriptions et chez les historiens quelques exemples de personnages à qui cette faveur avait été accordée par l'empereur; il y en eut sous Jules César (Sueton., *Jul.*, 76), sous Auguste (*Dio*, XLVI, 41), sous Tibère (*Orelli*, 3130; Sueton., *Claud.*, 5), sous Claude (Sueton., *Claud.*, 24), sous Antonin le Pieux (*Orelli*, 3137). La distinction paraît avoir été purement honorifique; elle avait pour but tantôt de donner satisfaction à des hommes dont on ne pouvait ou on ne voulait pas faire des consuls suffects, tantôt de faire entrer au sénat un préfet du prétoire ou tel autre personnage qui avait suivi la carrière des fonctions équestres; Claude l'accorda au jeune Agrippa, avant qu'il devint roi des Juifs (*Dio*, LX, 8). Celui qui était investi des insignes consulaires prenait rang au sénat parmi les véritables consulaires et opinait avec eux dans les discussions (*Dio*, *locis citatis*), mais il n'acquiescrait pas le droit de participer au tirage des provinces sénatoriales, ni probablement celui de concourir pour une légation consulaire. La distinction entre le consulat et les insignes consulaires subsistait encore au troisième siècle, et elle est toujours soigneusement maintenue par Dion Cassius, qui écrivait sous Sévère-Alexandre et qui était fort au courant de ces questions; ainsi il dit de Comazon, le favori d'Élagabale : τὰς τιμὰς τὰς ὑπατικάς ἔλαβεν, καὶ μετὰ τοῦτο ὑπάτευσεν καὶ ἐπολιάρχησεν, οὐχ ἅπασι μόνον ἀλλὰ καὶ δεῦτερον καὶ τρίτον (LXXIX, 4). Vers la fin du troisième siècle on trouve une nouvelle formule, *allectus inter consulares*, employée peut-être autrefois par Auguste (*Dio*, LII, 42), mais que ses successeurs n'avaient appliquée qu'à des personnes de rang prétorien, *allectus inter praetorios*; elle fut l'origine du consulat codicillaire ou honoraire, qui commence sous les empereurs du quatrième siècle, et qui paraît être devenu de plus en plus fréquent à mesure que l'usage de nommer des consuls suffects tombait en désuétude; le dernier exemple certain d'un consul suffect est probablement celui de Symmachus en l'an 376. On comprend en effet que, tant qu'on nommait une dizaine ou plus de consuls suffects tous les ans, il y avait là de quoi contenter bon nombre d'ambitions et de vanités.

Je suis entré dans ces détails pour bien montrer ce que pouvait signifier en Syrie et au troisième siècle le titre ὑπατικός, porté par Odeynath et Wahballath; des deux solutions je préfère la première, mais je reconnais que la question est douteuse.

La seconde inscription relative à Odeynath, que j'ai copiée à Palmyre, n'est pas bilingue; mais le texte palmyrénien est complet, et comme il est conçu à peu près dans les mêmes termes que l'inscription bilingue de Zénobie (n° 2611), l'interprétation en est certaine. En voici la traduction, d'après M. de Vogüé (*Inscr. Palmyr.*, n° 28): « Statue de Septimius Odeynath, roi des rois, et regretté de la ville tout entière. Les Septimiens Zabda, général en chef, et Zabbaï, général de Thadmor, très-excellents (κράτιστοι), l'ont élevée à leur seigneur, au mois de Ab de l'année 582 (août 271). »

Cette inscription fut gravée en même temps que celle de Zénobie, quatre ou cinq ans après la mort d'Odeynath, et peu de temps avant la prise de Palmyre par Aurélien. Le titre d'Odeynath, roi des rois, מלך מלכא, est celui que les princes Arsacides et Sassanides prennent sur leurs monnaies, et il semble prouver

qu'il ne porta jamais celui d'Auguste; la question pourtant ne me semble pas définitivement résolue, et il est bon d'en rappeler ici les éléments. Trébellius Pollion dit qu'en 264, *Odenatus rex Palmyrenorum optinuit totius orientis imperium* (*Gallien.*, 10), puis il ajoute qu'après de nouvelles victoires d'Odeynath, et la conquête de toute la Mésopotamie, *Gallienus Odenatum participato imperio Augustum vocavit ejusque monetam, qua Persas captos traheret, cudi jussit; quod et senatus et urbs et omnis aetas gratanter accepit* (*ibid.*, 12).

Aucun autre auteur ne parle de ce fait, et on n'a pas retrouvé de monnaies d'Odeynath, tandis qu'il en existe de différents usurpateurs qui ont régné à peine quelques mois, de sorte que l'assertion de l'historien latin a été généralement révoquée en doute. Il y a cependant un document qui semble lui donner raison, c'est une inscription, sur laquelle nous reviendrons plus loin (voyez n° 2611), et qui donne à Zénobie le titre de Σεβαστή, tandis que son fils Wahballath n'a que celui de αυτοκράτωρ; l'inscription a donc été gravée avant la révolte de Zénobie, et avant que Wahballath eût pris le titre d'Auguste, et par conséquent ce n'est pas en sa qualité de mère d'un Auguste que Zénobie est appelée Σεβαστή. M. de Sallet, qui le premier a fait cette remarque, en conclut que Zénobie ne pouvait jouir de ce titre qu'en sa qualité de veuve d'un Auguste, et que par conséquent l'assertion de Trébellius Pollion peut être vraie (*Die Fürsten von Palmyra*, p. 55); j'ajouterai que l'élévation d'Odeynath au rang d'Auguste, si elle eut réellement lieu, ne put précéder sa mort que de quelques mois. En effet, il ne reçut le gouvernement général de tout l'Orient qu'en 264 (Gallieno et Saturnino coss.); il fit ensuite contre les Perses une longue campagne mêlée de succès et d'échecs, et ce n'est qu'après qu'il eut conquis la Mésopotamie, et qu'il fut parvenu sous les murs de Ctésiphon, que Gallien l'aurait associé à l'empire; en 267, ou peut-être déjà dans le dernier trimestre de 266, il fut assassiné. Dans d'autres inscriptions palmyréniennes (Vogüé, n° 25) le mot Σεβαστός est rendu par קסר, César; mais à Palmyre on ne se piquait pas de traduire très-exactement les noms des fonctions romaines qu'on connaissait imparfaitement, et généralement on se bornait à transcrire les dénominations latines; aussi rien n'empêche d'admettre qu'on ait considéré le titre de roi des rois comme équivalent de celui d'Auguste; en Orient et dans l'empire byzantin, le mot βασιλεύς finit par être le titre officiel de l'empereur, et à Palmyre on était en plein Orient, et fort peu en contact avec les coutumes et la phraséologie de Rome. Nous verrons plus loin que Zénobie prenait en même temps les titres de βασίλισσα et de Σεβαστή. A tout prendre, il me semble, comme à M. de Sallet, que la question du titre porté par Odeynath à la fin de sa carrière reste indécise, mais je penche plutôt en faveur de la réalité du titre d'Auguste.

On pourrait donc formuler les titres successifs d'Odeynath de la manière suivante: 1° Ὑπατικός, légat consulaire de Syrie, vers 257, sous Valérien et au commencement du règne de Gallien. 2° En 264, *imperator*, αυτοκράτωρ, pour toutes les provinces orientales de l'empire (*totius orientis imperium*); il transmet ce titre à son fils. 3° *Augustus*, Σεβαστός, βασιλεύς βασιλέων, pendant les derniers mois de sa vie; Zénobie, qui avait partagé ce titre avec lui, le conserva après sa mort.

La date de la mort d'Odeynath est déterminée par les médailles de son fils Wahballath, frappées à Alexandrie. Celles qui portent au revers l'effigie d'Aurélien sont datées de la quatrième

année de Wahballath et de la première d'Aurélien; par conséquent la quatrième année du prince palmyrénien courait du 29 août 269 au 28 août 270, et la première avait fini le 28 août 267; c'est donc entre le 29 août 266 et le 28 août 267 qu'il faut placer son avènement et la mort de son père.

2603.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade. — *Corpus inscr. gr.*, 4486. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 7.

Ἡ βουλ[ῆ] καὶ ὁ δῆμος Ἰούλιον
 Αὐρήλιον τὸν καὶ Σαλμά[λ]λαθον
 Μαλῆ τοῦ [Ἀβδαίου ἀ]ρχέμπορον
 ἀνακομίσα[ντα τὴν] συνοδίαν
 προῖκα ἐξ ἰδίων, τειμῆς χάριν,
 ἔτους θξφ'.

Le texte palmyrénien est complet. Sur les caravanes de Palmyre, voyez les notes de M. de Vogüé (n° 4, 5). L'inscription est de l'année 257-258.

2604.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, auprès du n° 2606. — *Corpus inscr. gr.*, 4495. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 20.

Αὐρήλιον Οὐροδόην ἱππικὸν καὶ βουλευτὴν Παλμυρητῶν Βηλάκαθος Ἀρσᾶ τὸν φί[λον] τειμῆς χάριν, ἔτους σφ'.

Inscription de l'année 258-259.

Ἰππικός, qu'il ne faut pas confondre avec ἱππεύς ou ἱππεὺς Ῥωμαίων (n° 2609), répond au latin *vir egregius* (Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 217). Néanmoins ἱππικός et ἱππεύς sont rendus tous les deux en palmyrénien par le même mot 𐤏𐤓𐤏, qui n'est que la transcription de ἱππικός; du reste, ces nuances de titres se perdent toujours dans les traductions.

2605.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 18.

Ἡ βουλ[ῆ] καὶ ὁ δῆμος
 Σ[έ]λ[ευκον] Ἀζίζου τοῦ
 [Ἀζίζου τοῦ Σεειλᾶ]
 . . . ἱππέα Ῥωμαίων
 5 ον [καὶ τειμῆς
 χάριν, [ἔτους σφ' μ]ηνεὶ
 [Ξανδικῶ].

Inscription du mois d'avril 259.

Le texte palmyrénien est à peu près complet, et permet de restituer le texte grec qui est fort endommagé; toutefois la

quatrième ligne du grec n'a pas d'équivalent dans le palmyrénien. Il faut restituer ἱππέα Ῥωμαίων, titre que nous trouverons au n° 2609, et c'est sans doute à l'occasion de cette distinction accordée à Séleucus que le sénat et le peuple lui érigèrent une nouvelle statue; cinq ans auparavant, ils lui en avaient déjà élevé une (n° 2601).

2606.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, auprès du n° 2604, sur la console de la colonne. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 25.

Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος Σεπτίμιον
 Οὐροδόην τὸν κράτιστον ἐπι-
 τροπον [Σεβ]αστοῦ τοῦ κυρίου
 δουκῆ[νάριον] τειμῆς
 χ[ά]ριν, [ἔτους δοφ', μηνί
 Ξ]ανδικῶ.

Le texte palmyrénien est complet et donne la date, avril 263. Sur Vorodès ou Worod, voyez les notes de l'inscription suivante.

2606 a.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, auprès du n° 2609. — *Corpus inscr. gr.*, 4483. — Il y avait aussi un texte palmyrénien, mais il n'en reste que quelques lettres éparses. (Le texte épigraphique de cette inscription porte le n° 2583, par suite d'une erreur dans le classement.)

Ἡ βου[λ]ῆ καὶ ὁ δῆμος Σεπτίμ[ι]ον Οὐροδόην τὸν κράτιστον ἐπίτροπον Σεβαστοῦ δουκῆ[νάριον, δι]μεσότην τῆς μητροκο[λ]ωνείας, καὶ ἀνακομίσαν[τα τ]ῆς συνοδίας ἐξ ἰδίων, καὶ μαρτυρηθέντα ὑπὸ τῶν ἀρχεμπόρων, καὶ λαμπρῶς στρατηγήσαντα, καὶ ἀγορανομήσαντα τῆς αὐτῆς μητροκολωνείας, καὶ πλείστα οἰκοθεν ἀναλώσαντα, καὶ ἀρέσκντα τῆ τε αὐτῆ βουλῆ καὶ τῶ δήμῳ, καὶ νυνεὶ λαμπρῶς συμποσίαρχον τῶν Το. . . . Διὸς Βήλου ἱερέων ἀ[γνείας καὶ] τειμῆς ἔνεκεν, ἔτ[ους] . . . μηνεὶ Ξανδικῶ.

Bien que le nom de Worod ne se lise plus sur la pierre, il n'est pas douteux que c'est à lui que l'inscription se rapporte. Déjà le sénat et le peuple lui avaient décerné une statue (n° 2606), probablement peu de temps après sa nomination aux fonctions de procurateur; maintenant ils lui en élèvent une seconde à l'occasion de ses nouvelles fonctions de symposiarque des prêtres de Bélus, et rappellent tous les services qu'il avait rendus antérieurement.

Worod, comme d'autres citoyens considérables de Palmyre, avait été agoranome, stratège et chef de caravane; il devint ensuite procurateur de l'empereur au traitement de deux cent mille sesterces, et juge de la ville. Le mot δικαιοδότης répond au *juridicus* des Romains, et il s'agit sans doute ici d'un *juridicus* nommé directement par l'empereur, et spécial à la ville de Palmyre; ce fait, dont je ne connais pas d'autre exemple, doit s'expliquer par la position isolée de Palmyre et par son importance comme ville frontière, où venait aboutir le commerce d'une grande partie de l'Orient, et où les procès entre gens de

nationalités différentes devaient être fréquents. Il ne faudrait pas assimiler le *juridicus* de Palmyre à celui d'Alexandrie, le seul autre *juridicus* appartenant à l'ordre équestre, qui soit mentionné dans les inscriptions ; car, en Égypte, tout le personnel de l'administration était pris dans cet ordre, et le *juridicus* d'Alexandrie, qui paraît d'ailleurs avoir étendu sa juridiction sur toute la province, avait vis-à-vis du préfet d'Égypte la même position que les *juridici* ordinaires vis-à-vis des légats dans d'autres provinces impériales ; voyez les notes du n° 176 et *Hensen*, n°s 6924, 6925. Sur les *juridici* des provinces impériales, autres que l'Égypte, notamment de la Bretagne et de l'Espagne, voyez *Borghesi, Œuvres complètes*, V, p. 362.

Toutes les inscriptions relatives à Worod (n°s 2606-2610) ont été gravées pendant les années 263 à 267, c'est-à-dire sous le règne de l'empereur Gallien, qui est le *Σεβαστός* du texte. Quelques commentateurs ont cru que l'Auguste était Odeynath, mais nous avons vu (n° 2602) qu'Odeynath ne porta pas ce titre à Palmyre. On a cru également que Worod était fils d'Odeynath, et que c'est le prince appelé Hérode par les historiens ; mais cette supposition est sans fondement et ne repose que sur la ressemblance des deux noms, Ουροώδης et Ἡρώδης, qui sont cependant parfaitement distincts (voyez n° 2610), le premier étant un nom parthe, l'autre un nom iduméen. Il n'y a pas même de motif sérieux pour admettre une parenté entre Worod et Odeynath ; le nom de Septimius, qu'ils portent tous les deux, prouve seulement que leurs ancêtres avaient reçu le droit de cité de l'empereur Septime-Sévère.

Le mot *μητροκολονία* ne se trouve que dans cette inscription ; dans la suivante (n° 2607), qui est de la même année, la ville est appelée *κολωνία*. *Μητροκολονία* est formé comme *μητρόπολις* et s'applique à une ville qui avait à la fois les titres de métropole et de colonie romaine. Sur les monnaies d'Antioche, qui était dans le même cas, on trouve les deux titres *μητρόπολις* et *κολωνία* réunis dans la même légende, mais non en un seul mot.

Le mot qui précède Διός est malheureusement fort endommagé ; j'ai cru lire ΤΟΚΚΚΑ, mais il n'y a que les deux premières lettres de certaines.

2607.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale. — *Corpus inser. gr.*, 4496. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 24.

Σεπτίμιον Ουροώδη τὸν κράτιστον ἐπίτροπον Σεβαστοῦ δουκηνάριον Ἰούλιος Αὐρήλιος Νεβ[άβαλος] Σοάδου τοῦ Αἰ[ρᾶ], στρατηγὸς τῆς λαμπροτάτης κολωνείας [τ]ὸν ἑαυτοῦ φίλον, τειμῆς ἕνεκεν, ἔτους δοφ', μηνεὶ Ἀπελλάϊφ.

Inscription du mois de décembre 262.

On remarquera le titre de colonie donné à la ville de Palmyre dans ce texte, tandis que dans le précédent elle est appelée *μητροκολονία*.

Le nom propre *נבוב* est écrit ici *Νεβάβαλος* et non *Νεβόβαλος* ; cette dernière forme se trouve peut-être dans une autre inscription (n° 2612).

2608.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale. — *Corpus inser. gr.*, 4497. — Il ne reste que quelques lettres du texte palmyrénien.

Σεπτίμιον Ουροώδη τὸν κράτιστον ἐπίτροπον Σεβαστοῦ δουκηνάριον καὶ ἀργαπέτην Ἰούλιος Αὐρήλιος Σεπτίμιος Μάλχος Μαλωχᾶ Νασσοῦμου ὁ κράτιστος τὸν φίλον καὶ προστάτην, τειμῆς ἕνεκεν, ἔτους σοφ', μηνεὶ Ξανδικῶ.

Il y a sur la pierre *Σεπιμιος*, mais c'est une erreur du lapicide pour *Σεπτίμιος*. L'inscription est du mois d'avril 265.

2609.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, entre la première arcade et les quatre piliers carrés. — *Corpus inser. gr.*, 4498. Texte palmyrénien : Vogüé, n° 27.

Σεπτίμιον Ουροώδη τὸν κράτιστον ἐπίτροπον Σεβαστοῦ δουκηνάριον καὶ ἀργαπέτην Ἰούλιος Αὐρήλιος Σάλμησ Κασσιανοῦ τοῦ Μαεναίου ἱππεὺς Ῥωμαίων τὸν φίλον καὶ προστάτην, ἔτους ησοφ', μηνεὶ Ξανδικῶ.

Inscription du mois d'avril 267.

Sur le mot *ἀργαπέτης*, *ארגאפטיס*, qui signifie probablement *commandant de forteresse*, voyez les notes de M. de Vogüé. Le nom propre *ארגא*, généralement rendu en grec par *Μαεναίος* ou *Μεναίος*, est transcrit *Μαεναίος* dans notre texte ; cette transcription rend plus fidèlement la lettre *γ* du palmyrénien.

2610.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale. — *Corpus inser. gr.*, 4499. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 26.

Σεπτίμιον Ουροώδη τὸν κράτιστον ἐπίτροπον Σεβαστοῦ δουκηνάριον καὶ ἀργαπέτην, Ἰούλιος Αὐρήλιος Σεπτίμιος Ἰάδης ἱππικίος, Σεπτίμιου Ἀλεξάνδρου τοῦ Ἡρώδου ἀπὸ στρατιῶν, τὸν φίλον καὶ προστάτην, τειμῆς ἕνεκεν, ἔτους ησοφ', μηνεὶ Ξανδικῶ.

L'expression *ἀπὸ στρατιῶν* correspond au latin *a militiis*, c'est-à-dire *a militiis equestribus* (Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 217) ; voyez n° 2580.

2611.

Copie de l'auteur. — Grande colonnade, section orientale, colonne à côté du n° 2602. — Vogüé, *Bulletin archéol. de l'Athenaeum français*, 1853, p. 35. — Texte palmyrénien : Vogüé, n° 29.

Σεπτίμιαν Ζηνοβίαν τὴν λαμπροτάτην εὐσεβῆ βασίλισσαν Σεπτίμιου Ζάβδας ὁ μέγας στρατηλάτης καὶ Ζαβδαίος ὁ ἐνθάδε στρατηλάτης, οἱ κράτιστοι, τὴν θέσποιναν, ἔτους βπφ', μηνεὶ Λώφ.

La date de cette inscription est la même que celle de l'ins-

cription palmyrénienne d'Odeynath citée au n° 2602, le mois d'août 271; les deux statues ont donc été élevées simultanément et par les mêmes généraux. Dans le texte palmyrénien, qui est complet, le mot βασιλισσα est rendu par כְּתִיבָה, et le nom de Zénobie, par les mots סֶפְטִמְיָא בַּת־וִיבִינָה; *Septimia Bathzebinah*.

Cette inscription nous donne le nom indigène de Zénobie; elle s'appelait Bathzebinah, mot qui signifie la fille du marchand; Zénobie était le nom grec destiné aux étrangers, qu'il était d'usage, à Palmyre et dans toute la Syrie, surtout dans les familles considérables, d'ajouter au nom sémitique; on trouvera dans ce recueil de nombreux exemples de cette coutume. Le nom de Zénobie est le seul qui ait été connu des historiens, et même des auteurs arabes, qui en ont fait Zeynab. Les inscriptions honorifiques ne donnent pas la généalogie de Zénobie, pas plus qu'elles ne donnent celle d'Odeynath; mais il ne faut pas s'en étonner, et je crois qu'on trouverait difficilement un exemple d'un monument public élevé en l'honneur d'un souverain, et sur lequel on aurait rappelé le nom de son père, s'il n'avait pas été souverain aussi; dans ces cas la généalogie n'ajoute rien à l'illustration personnelle. Cette omission n'est donc pas une raison pour attribuer à Zénobie une origine obscure; il est probable au contraire qu'elle était issue d'une des familles considérables de Palmyre, et je serais très-porté à croire avec M. de Sallet (*Die Fürsten von Palmyra*, p. 31) qu'elle était fille de ce Julius Aurelius Zenobius, qui remplit des fonctions importantes sous les règnes de Sévère-Alexandre et de Gordien, et dont le *cursus honorum* (n° 2598) est gravé sur la colonne en face de celle de Zénobie. La reine porte, il est vrai, le *nomen gentilicium* de son époux, Septimia; mais elle peut l'avoir adopté en entrant dans sa nouvelle famille, et il n'est pas nécessairement le *gentilicium* de son père. M. de Sallet a démontré que Wahballath, fils d'Odeynath et de Zénobie, s'appelait Julius Aurelius Septimius, de même que quelques autres Palmyréniens mentionnés dans les inscriptions (nos 2608, 2610), et il en conclut que, Septimius étant certainement le *gentilicium* de la famille d'Odeynath, Julius Aurelius devait être celui de la famille de Zénobie; il me semble que la conjecture du savant allemand atteint un haut degré de probabilité. L'inscription n° 2610 fournit un exemple exactement analogue: Julius Aurelius Septimius Iadès est le fils de Septimius Alexandre.

Outre l'inscription ci-dessus, il en existe deux autres relatives à Zénobie, que nous allons reproduire ici pour réunir tous les monuments authentiques de la célèbre reine de Palmyre. La première se trouve sur un tronçon de colonne, au pont qui traverse le Wadi-Fidar, à quarante minutes de marche au midi de *Djebeil*, l'ancienne Byblos; c'était probablement une borne milliaire de la voie romaine qui suivait le littoral. Elle a été relevée par plusieurs voyageurs, dont les copies ont été utilisées dans le *Corpus inscriptionum graecarum* (n° 4503 b, in *Addendis*, p. 1174), et par Krafft (*Topographie Jerusalems*, pl. II n° 25); le texte a été restitué d'abord par Henzen (*Bullet. Instit. archeol.*, 1847, p. 124), et par M. de Sallet (*loc. cit.*, p. 42). Du reste, toutes les copies s'accordent entre elles, sauf pour quelques petits détails; voici ce texte important:

.....
 ΩΠ
 ΑΝΘΥΠΑΤ ΙΑ
 ΑΝΕΙΚΗΤΩ ΣΕΒΑΚΤΩ

Ω ΚΑΙ ΣΕΠΤΙΜΙΑ ΖΗΝΟΒΙΑ
 ΣΕΒΑΣΤΗ ΜΗΤΡΙΤΟΥ
 ΤΟΥ ΑΗΤΤΗΤΟΥ Η
 ΚΡΑΤΟΡΟΣ ΟΥ ΑΒΑΛΛΑ
 ΑΘΗΝΟΔΩΡΟΥ

A la deuxième ligne, la copie de Wilkinson (*Numismatic Chronicle*, IX, 1847, p. 128) porte ΩΠ, celles de Thomson et de Krafft, ΩΠ (*Bibliotheca sacra de New York*, V, 1848, p. 6). A la septième ligne, la dernière lettre est un Ι chez Wilkinson, un Η chez Thomson et chez Krafft; elle est omise dans les autres copies. Il est fâcheux que cette importante inscription n'ait pas été estampée ou copiée par un épigraphiste exercé; car il est à craindre qu'elle n'ait été détruite; M. Renan, qui a séjourné assez longtemps à *Djebeil* en 1861, ne l'a plus retrouvée; elle doit être restituée de la façon suivante:

Αὐτοκράτορι Καίσαρι Μ. Αδρ. Κλαυδίῳ, ἀρχιερεῖ μεγίστῳ, [ὁ] π[ά-
 τῳ], ἀνθυπάτῳ, πατρὶ πατρίδος, ἀνεκλήτῳ Σεβαστῷ, καὶ Σεπτιμιά
 Ζηνοβίᾳ Σεβαστῇ, μητρὶ τοῦ [δεσπότη] τοῦ ἀηττήτου ἡ[μῶν] Αὐτοκράτορος
 Οὐαβαλλά[θου] Ἀθηνοδώρου.

L'empereur peut être Claude ou Aurélien, mais plutôt Claude; car la guerre entre Zénobie et Aurélien éclata environ un an après l'avènement de ce dernier. Le seul mot dont la restitution présente quelque difficulté est celui qui terminait la sixième ligne; Henzen a restitué Σεβαστοῦ, mais M. de Sallet (p. 24) fait observer avec beaucoup de raison que, si Wahballath avait déjà eu le titre d'Auguste à cette époque, le monument aurait été dédié aux trois Augustes, Claude ou Aurélien, Zénobie et Wahballath, tandis que Wahballath occupe évidemment un rang inférieur et ne figure que comme fils de Zénobie; nous verrons d'ailleurs plus loin que Wahballath ne prit le titre d'Auguste sur ses monnaies que lors de sa révolte, pendant la seconde année du règne d'Aurélien. M. de Sallet propose στρατηγῶ, mais toutes les copies, sans exception, portent ΤΟΥ au commencement de la septième ligne. Il vaut mieux restituer δεσπότης (voyez nos 2602, 2611), ou si l'on veut, une épithète comme λαμπρότατος, κράτιστος, μέγιστος. Le mot δεσπότης correspondrait au כְּתִיבָה des inscriptions palmyréniennes (Vogüé, nos 23, 25, 28), et au *dominus noster* des textes latins. Enfin, la restitution ἡμῶν repose sur les copies de Thomson et de Krafft et ne soulève aucune difficulté.

A cette inscription il faut en joindre une autre en latin, qui se trouve également sur une borne milliaire, à deux heures au nord de *Burdj-er-Rihán*, et qui n'a été copiée que par Krafft (pl. II, n° 27); on n'y reconnaît que les mots: *im]pera[tori*, et *At]henodo[r]o*. La copie de Krafft est défectueuse, et il faut espérer que quelque voyageur en rapportera une nouvelle, ainsi qu'un estampage. L'existence des noms de Zénobie et de Wahballath sur les bornes milliaires de la grande voie romaine du littoral syrien indique que leur domination était régulièrement établie et fut de quelque durée.

J'ai trouvé une troisième inscription relative à Zénobie dans le désert, à trois heures et demie de marche de *Thadmor* sur la route de *Homs*; elle est gravée sur un tronçon de colonne, dont l'extrémité inférieure était enterrée et malheureusement je n'avais aucun moyen de la dégager. On en trouvera le texte épigraphique sous le n° 2628; en voici la transcription:

Ἵπὲρ σωτηρίας Σεπτιμίας Ζηνοβίας τῆς λαμπροτάτης βασιλίσσης μητρὸς

Elle est à peu près contemporaine de la seconde et montre qu'à Palmyre Zénobie ne prit pas le titre d'Auguste, ou plutôt que le titre de βασιλισσα y était regardé comme l'équivalent de Σεβαστή.

Pour épuiser la liste des monuments authentiques de Zénobie et de son fils, il nous reste à parler de leurs monnaies; ici nous n'aurons qu'à suivre l'excellent travail de M. de Sallet (*Die Fürsten von Palmyra*, Berlin, 1866), qui a soumis ces pièces à une critique sévère, a écarté tout ce qui était faux ou suspect, et a enfin réussi à expliquer la légende énigmatique des monnaies de Wabballath, qui avait tant tourmenté les numismatistes et qui avait donné lieu à de si singulières interprétations. Je renvoie le lecteur au livre lui-même, qui est un modèle de jugement et de critique archéologique, et je me borne à indiquer ici les conclusions de l'auteur.

La légende des monnaies de Wabballath doit se lire sur les pièces grecques :

Ἰ(ούλιος) Α(ύργλιος) Σ(επτίμιος) Οὐαβάλλαθος Ἀθηνό(δωρος) ἑ(πατάκις), αὐτ(οκράτωρ), σ(τρατηγός) Ῥω(μαίων);

et sur les pièces latines :

Vabalathus v(ir) c(onsularis) R(omanorum), im(perator), d(ux) R(omanorum).

On voit que les deux légendes sont la traduction l'une de l'autre; mais que la légende grecque est l'original dont la légende latine est une mauvaise traduction. J'ajouterai seulement aux observations de M. de Sallet que l'expression *vir consularis Romanorum* a son pendant dans la formule ἱππεὺς Ῥωμαίων des inscriptions de Palmyre (n° 2609). La légende étant expliquée, voici maintenant la liste des monnaies certaines de Wabballath, en laissant de côté les variétés sans importance :

I. Monnaies latines, frappées peut-être à Antioche.

A. Sans le titre d'Auguste.

VABALATHVS VCRIMDR. Tête laurée à droite.

R^r. IMP AVRELIANVS AVG. Tête radiée d'Aurélien à droite; sous la tête, les lettres grecques Α, Β, Γ jusqu'à Η, indiquant les différentes émissions.

B. Avec le titre d'Auguste.

IMC VHABALATHVS AVG. Tête radiée.

R^r. VENVS AVG ou VICTORIA AVG, avec les types habituels.

II. Monnaies grecques, frappées à Alexandrie.

A. Sans le titre d'Auguste.

1. ΙΑC ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝ ΥΑCΡ. Tête laurée et diadémée; pas de date.

R^r. ΑΥΤ Κ Α ΔΟΜ ΑΥΡΗΛΙΑΝΟC CΕΒ · ΛΑ. Tête laurée d'Aurélien.

2. ΙΑC ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟ ΥΑΥΤCΡΩ · ΛΔ. Même tête,

R^r. Comme le n° 1.

3. Même légende, avec la date ΛΕ.

R^r. Même légende, avec la date ΛΒ.

4. ΑΥΡΗΛΙΑΝΟC ΑΘΗΝΟΔΩΡΟC. Têtes affrontées d'Aurélien et d'Athénodore, la première laurée, la seconde laurée et diadémée.

R^r. ΛΑ · ΛΔ, dans une couronne de laurier.

B. Avec le titre d'Auguste.

ΑΥΤ Κ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟ CΕΒ. Tête laurée.

R^r. Types divers, avec la date ΛΕ.

Quant aux monnaies de Zénobie, on n'en connaît pas de certaines à légende latine, bien que leur existence soit probable; les seules pièces qui soient à l'abri du soupçon sont celles qui ont été frappées à Alexandrie, et dont voici la description :

CΕΠΤ. (ou CΕΠΤΙΜ ou CΕΠΤΙΜΙΑ) ΖΗΝΟΒΙΑ · CΕΒ.
Tête diadémée à droite.

R^r. Types divers, avec la date ΛΕ.

On ne connaît pas de monnaies certaines de Zénobie de l'année Δ, mais il est probable qu'on en découvrira.

Les trois inscriptions que nous avons données et les médailles que venons de citer sont les seuls monuments authentiques de la puissance de Zénobie et de Wabballath. Ils prouvent d'une façon définitive que, comme sa mère et comme une foule de ses concitoyens, Wabballath ajoutait un nom grec à son nom sémitique; et dans ce cas le nom grec est peut-être la traduction du nom palmyrénien, car Wabballath, *וַבְּבַלְתַּ*, signifie « don d'Allath », et il est fort possible que la déesse Allath ou Alilat ait été assimilée à l'Athéné des Grecs; voyez M. de Vogüé, *Inscr. Palmyr.*, n° 8, 13.

Les légendes et les dates des monnaies montrent : 1° Que Wabballath ne frappa pas de monnaies, du moins à Alexandrie, pendant les trois premières années qui suivirent la mort de son père. 2° Que pendant la quatrième année (29 août 269 — 28 août 270) et une partie de la cinquième, il frappa des monnaies, qui impliquaient la reconnaissance d'Aurélien comme son suzerain, et sur lesquelles il prenait les titres de *imperator* et *dux Romanorum*. 3° Que dans le courant de sa cinquième année (29 août 270 — 28 août 271), il prit le titre d'Auguste, et cessa de placer le portrait d'Aurélien sur le revers de ses monnaies; c'était l'assertion de son indépendance et le signal de la révolte. 4° Qu'on ne connaît pas de monnaies de la sixième année, frappées à Alexandrie; d'où on peut conclure qu'avant le 28 août 271, les troupes palmyréniennes sous le général Zabda avaient été expulsées de l'Égypte. 5° Que les monnaies de Zénobie sont datées d'après les années du règne de son fils; et en effet les historiens s'accordent à dire qu'elle gouvernait au nom de ses enfants. Trébellius Pollion se trompe lorsqu'il affirme qu'elle gouvernait au nom de Timolaüs et d'Hérennianus; Vopiscus en fait la remarque expresse (*Aurelian.*, 38), et les monuments lui donnent raison. Il est possible, ainsi que le suppose M. de Vogüé (p. 33), que Wabballath soit mort avant la prise de Palmyre et que ses frères aient seuls figuré au triomphe d'Aurélien, ce qui expliquerait l'erreur de Trébellius Pollion; mais Zosime (I, 59), dont le récit mérite confiance, ne mentionne qu'un fils de Zénobie, emmené par Aurélien à

Rome. 6° Que dans la même année 271, Zénobie prenait le titre de *Σεβαστή* à Alexandrie, pendant qu'elle portait celui de *βασίλισσα* à Palmyre; d'où on peut conclure qu'aux yeux des Palmyréniens les deux titres étaient équivalents.

Quant aux incidents de la guerre entre Aurélien et Zénobie, la prise de Palmyre et la captivité de Zénobie, le retour d'Aurélien en Europe, la deuxième révolte des Palmyréniens et la destruction de la ville par Aurélien, il est impossible de les faire entrer tous dans la seconde moitié de l'année 271, comme le voudrait M. de Sallet. J'ai copié à Palmyre une inscription votive datée du mois d'août 272 (Vogüé, n° 116); c'est la dernière inscription datée que j'aie rencontrée, et elle est nécessairement antérieure au sac du temple par les troupes d'Aurélien; d'ailleurs, si on élevait encore des statues à Odeynath et à Zénobie en août 271, on ne devait pas encore être engagé dans une lutte à outrance avec l'empereur.

Si on tient compte des exigences du climat, qui ne permet guère de faire une campagne contre Palmyre à une autre époque de l'année qu'au printemps, il est difficile de placer le siège et la prise de la ville avant le printemps de 272. Il faut ensuite laisser à Aurélien le temps de retourner en Europe, de battre les Carpes, si toutefois le récit de Vopiscus (*Aurelian.*, 30) est exact, et de revenir en Orient pour châtier la révolte des Palmyréniens sous Achilleus ou Antiochus; c'est seulement alors qu'il détruisit la ville et laissa piller le temple. Comme ce dernier événement est postérieur au mois d'août 272, il faut probablement le retarder pour les raisons que j'ai déjà indiquées jusqu'au printemps de 273, bien que la ville ait été prise cette fois à peu près sans résistance.

Ce n'est pas dans un commentaire épigraphique qu'on peut examiner à fond toutes les questions relatives à l'histoire de Zénobie, et aux campagnes des Palmyréniens en Égypte et contre Aurélien; j'ai voulu seulement mettre en lumière les faits nouveaux et positifs que l'épigraphie et la numismatique nous font connaître; quant au détail des événements, je ferai remarquer que l'autorité de l'historien Zosime, le seul qui donne un récit clair et logique des faits, est confirmée par les monuments, et je renvoie le lecteur aux travaux si exacts et si consciencieux de MM. de Vogüé et de Sallet.

Avant de passer à d'autres textes, il nous reste à dire quelques mots des généraux Zabda et Zabbai, qui firent élever les statues de Zénobie et d'Odeynath. Ils sont mentionnés par Trébellius Pollion (*Claud.*, 11) et Vopiscus (*Aurelian.*, 25), qui les confondent ensemble; Zosime est le seul auteur qui assigne à Zabda son véritable rôle, celui de général en chef, tandis que Zabbai commandait à Palmyre. M. de Vogüé (p. 35) montre très-bien comment Zabbai, que ses fonctions mettaient en contact journalier avec les Arabes, est seul mentionné dans leurs traditions, qui l'appellent Zebba et en font la sœur de Zeynab.

2612.

Copie de l'auteur. — Wadi-el-Qebour, grand tombeau, près du n° 2614; sur une tablette encastrée assez haut. — Le texte palmyrénien est à moitié emporté; je n'ai copié que ce qui reste de la date.

Τὸ μνημεῖον καὶ τὸ σπήλαιον ἠκοδόμησαν
Σάξεις Ἐνέτου Ζαβδάδου Θαυμαῖος καὶ Νεβόβλαος?

νιαω... Αἰράνου τοῦ Βηλσούρου τοῦ Γ...
ου τοῦ ἐπικαλουμένου Βάλ, εἰς τε ἑαυτοῦς καὶ
τοὺς ἐγγόνους, μηνὶ Ξανδικῷ τοῦ [...] εἶτους.

De la date en chiffres palmyréniens, il ne reste que le chiffre trois cents, et deux vingtaines; le tombeau a donc été construit entre les années 340 et 400 de l'ère des Séleucides, et il est un des plus anciens qui existent à Palmyre. A côté de ce tombeau, il y en a un autre, une tour sans ornement, qui porte une inscription palmyrénienne, placée assez haut, et dont je n'ai copié que la date, l'année 345; il est probable que les deux monuments sont à peu près contemporains.

2613.

Copie de l'auteur. — Groupe de tombeaux au nord-ouest de la ville, du côté du château arabe; sur une plaque encadrée. — Texte palmyrénien: Vogüé, n° 33.

Τὸ μνημεῖον τοῦτο καὶ τὸ σπήλαιον αὐτοῦ ἠκοδόμησεν Μάλιχος Μοκείμου τοῦ Βωλθαράχου, φυλῆς Κλαυδιάδος, αὐτῷ καὶ υἱοῖς αὐτοῦ καὶ ἀδελφοῦ εἰς τειμὴν αἰώνιαν, ἔτους αητ'.

L'année 391 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 79. La mention de la φυλὴ Κλαυδιάς, qui est omise dans le texte palmyrénien, est l'indication la plus ancienne que donnent les monuments sur l'influence romaine à Palmyre; car c'est évidemment en l'honneur de l'empereur Claude que la tribu fut nommée. Sur les tribus de Palmyre, voyez n° 2578.

2614.

Copie de l'auteur. — Wadi-el-Qebour, grand tombeau à cinq étages; au-dessous de la niche qui décore la façade, et dans laquelle était la statue couchée du constructeur du tombeau; voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 26. — *Corpus inscr. gr.*, 4304. — Texte palmyrénien: Vogüé, n° 36 a, b.

Μνημεῖον, αἰώνιον γέρας, ἠκοδόμησεν Ἰάμιλιχος Μοκείμου τοῦ καὶ Ἀκκαλείσου τοῦ Μαλίχου εἰς τε ἑαυτὸν καὶ υἱοὺς καὶ ἐγγόνους, ἔτους διγτ', μηνὶ Ξανδικῷ.

L'inscription est répétée au-dessus de la porte du tombeau, ainsi que le texte palmyrénien. Le tombeau est un des plus beaux qui existent encore à Palmyre.

La date correspond au mois d'avril 83.

2615.

Copie de l'auteur. — Wadi-el-Qebour, sous la niche qui décore la façade d'un grand et beau tombeau, sur une plaque de marbre; voyez Wood, pl. 55 à 57. — *Corpus inscr. gr.*, 4305. — Texte palmyrénien: Vogüé, n° 37.

Τὸ μνημεῖον ἐκτίσαν Ἐλάβηλος, Μανναῖος, Σοχαίεις, Μάλιχος Οὐαβαλλάθου τοῦ Μανναῖου τοῦ Ἐλαβήλου αὐτοῖς καὶ υἱοῖς, ἔτους διυ', μηνὸς Ξανδικῷ.

La date correspond au mois d'avril 103.

L'intérieur de ce tombeau, le plus beau qui existe encore à Palmyre, est richement décoré, et donne une haute idée de la prospérité de la ville à cette époque; il renferme un grand nombre d'inscriptions palmyréniennes, qui accompagnent les bustes de différents membres de la famille, appartenant à la branche de Wahballath; ce nom y revient très-fréquemment. Voyez M. de Vogüé, n^{os} 38 à 59.

2616.

Copie de l'auteur. — Groupe de tombeaux au nord-ouest de la ville; à quarante mètres du mur d'enceinte, et à cent mètres du n^o 2613, sur deux fragments d'un linteau renversés et à moitié enterrés. L'inscription doit exister à peu près en entier, mais je n'ai pu en copier qu'une partie, faute de moyens pour retourner les pierres. Au-dessus du grec, il y a quatre lignes de palmyrénien, dont je n'ai pu copier que quelques lettres.

Πόπλιος Αἴλιος Ὀθαιαν[ος] τοῦ Νουρβήλου τὸ μνημεῖον ἐκτίσεν καὶ ἀφιέρωσεν [ἐκτυῶν καὶ τοῖς υἱοῖς, ἔτους Θκυ', μηνός Ξανέ[ικοῦ].

Le fragment de palmyrénien que j'ai copié et que j'ai reproduit en caractères hébraïques dans le texte épigraphique, afin d'en indiquer la position, est le commencement du texte sémitique et montre qu'il ne manque que trois lettres de grec au bout des lignes.

La date correspond au mois d'avril 118, c'est-à-dire à l'année qui suivit l'avènement de l'empereur Hadrien, qui, au moment de la mort de Trajan, était légat de Syrie; Ὀθαιανός avait sans doute reçu de lui le droit de cité romaine.

2617.

Copie de M. de Vogüé. — Wadi-el-Qebour, à l'entrée du côté de la ville; tombeau formé d'un grand cube de maçonnerie, sur lequel étaient couchées deux grandes statues de pierre. Je n'ai pas retrouvé cette inscription, qui été copiée par M. de Vogüé en 1853. Voyez M. de Vogüé, *Inscript. de Palmyre*, n^o 1.

Ἀκλάμεις [ὁ] καὶ Ζηνόβιος Αἰράνου Μοκίμου τοῦ Αἰράνο[υ] ἔτους ξυ' [μηνός

Je soupçonne que la lettre O a été transposée dans la copie de M. de Vogüé.

L'inscription n^o 2586 concerne le même personnage.

2618.

Copie de l'auteur. — Wadi-el-Qebour; au milieu du wadi, à moitié chemin entre les tombeaux d'Elabélus et d'Iamblichus, sur un grand linteau gisant sur le sol, et provenant d'un tombeau ruiné. — Texte palmyrénien: Vogüé, n^o 63.

Τὸ κτίσμα τοῦτο ἐστὶν αἰώνιος τειμή, τάφος· ἐκτίσεν Ζαβδαάθης Ζαβδίλα τοῦ Ἰαδδαίου εἰς τειμήν αὐτοῦ καὶ υἱὸν καὶ υἱωνῶν εἰς τὸ παντελές, μηνὶ Δεῖφ τοῦ γπυ' ἔτους.

La formule initiale est analogue à celles des n^{os} 2614, 2621. L'inscription n^o 2590 est relative au même personnage. La date correspond au mois de novembre 171; mais dans le texte palmyrénien il y a 493 au lieu de 483; la différence provient sans doute d'une erreur du lapicide.

2619.

Copie de l'auteur. — Groupe de tombeaux au nord-ouest des ruines; tombeau pris dans l'enceinte même de la ville; sur le linteau renversé et fracturé à gauche. Le reste de l'inscription doit être dans les décombres. — Texte palmyrénien: Vogüé, n^o 65.

Τὸ μνημεῖον τοῦ ταφεῖωνος ἠχοδόμησαν Ζηνόβιος καὶ Σαμουήλος Ληοῦ τοῦ Ἰακούβου [τοῦ Σαμουήλου εἰς τειμήν] Ληοῦ πατρὸς αὐτῶν, αὐτοῖς καὶ ἀδελφοῖς καὶ υἱοῖς καὶ υἱωνοῖς καὶ [ἐγγόνις] εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον, μηνὶ Ξανδικῶ τοῦ γκφ' ἔτους.

La date correspond au mois d'avril 212. Dans le texte palmyrénien, Zénobios s'appelle Zébeida. Cette famille était juive; sur la colonie juive établie à Palmyre, voyez les notes de M. de Vogüé, n^{os} 13 et 63, et Dérenbourg, *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine*, I, p. 22, 224.

Dans cette inscription, ainsi que dans quelques textes du Haourân, j'ai remarqué que la lettre l était accostée de deux points ·l·; serait-ce là l'origine du double point diacritique qui distingue la lettre i dans l'alphabet arabe, ou bien faudrait-il y voir un tréma? Voyez n^{os} 2353, 2692, etc.

2620.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment d'architrave, mutilé aux deux extrémités et gisant sur le sol à trente mètres au nord de l'inscription de Zénobie (n^o 2611). Cette pierre, qui provient d'un monument funéraire, n'est plus à sa place originale. — Texte palmyrénien: Vogüé, n^o 66.

Τὸ μνημεῖον ἐκτίσεν Ἰούλιος [?] Αὐρήλιος Περφάβωλος Ἀθηακάβου Περφάβωλου τοῦ Ἀθηακάβου τοῦ ἐπικαλουμένου Ν[εβαθάλου] ἐκτυῶν καὶ υἱοῖς καὶ υἱωνοῖς καὶ ἐγγόνις εἰς τὸ παράπαν, Αἰδουαίφ τοῦ θκφ' ἔτους.

J'ai donné dans le texte épigraphique le commencement du palmyrénien, afin de montrer ce qui manque à la fin de la première ligne du grec.

Le stratège mentionné au n^o 2597 était probablement le frère de Réphabolos. La date correspond au mois de janvier 218.

2621.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre, servant de linteau à la porte du village de Thadmor. — *Corpus inscr. gr.*, 4507. — Texte palmyrénien: Vogüé, n^o 24.

Τὸ μνημεῖον τοῦ ταφεῖωνος ἐκτίσεν ἐξ ἰδίων Σεπτίμιος Ὀδαίναθος, ὁ λαμπρότατος συνκλητ[ικός], Αἰράνου Οὐαβαλλάθου τοῦ Νασώρου αὐτῶν τε καὶ υἱοῖς αὐτοῦ καὶ υἱωνοῖς εἰς τὸ παντελές, αἰώνιον τειμήν.

Ce tombeau a été construit par le premier Odeynath, père de l'Odénat des historiens; voyez les notes du n° 2600. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de date; j'ai noté que l'inscription était complète, telle qu'elle est.

2622.

Copie de l'auteur. — Sur trois fragments d'architrave, au milieu des ruines d'un grand édifice à trente mètres du temple hexastyle; lettres de quinze à vingt centimètres. — *Corpus inscr. gr.*, 4508, 4509. — Texte palmyrénien: Vogué, n° 71.

Τὸ μνημεῖον τοῦτο ἔκτιτα καὶ ἀφιέρωσα υἱοῖς καὶ υἰωνοῖς ἄρσεσι, ἐπὶ τῷ κατὰ μηδένα τρόπον κοινῶν αὐτοῦ προσλαβεῖν, κατὰ τὸ γεγραμμένον

J'ai ajouté au texte épigraphique les deux premiers mots du palmyrénien, pour en montrer la position; si la ligne de palmyrénien avait la même longueur que celle de grec, la lacune à la fin du grec ne serait que de deux ou trois lettres; mais ce n'est pas probable. Il y avait sans doute encore la date qui se trouvait à la fin du grec et au commencement du palmyrénien.

2623.

Copie de l'auteur. — Wadi-el-Qebour, à vingt pas du n° 2618, sur un linteau très-orné, gisant sur le sol. Inscription très-mutilée; il ne reste qu'une douzaine de lettres du palmyrénien.

.....
 υἱοῖς καὶ υἰωνοῖς καὶ ἐγγόνοις ἄρσεσι
 παρὰ τὸ ἔξον ο[ὐ] ἐ[π]ήποτε τ[ὸ] τρόπον ἀπαλλοτριῶσαι τὸ σ
 τοῦ τ[ῆ]σ[φ]ου σι

2624.

Copie de l'auteur. — Wadi-el-Qebour, à l'est du n° 2614; l'inscription est sur le linteau de la porte, dont le milieu a été brisé. — Texte palmyrénien: Vogué, n° 70.

Αἱ ἐν τῇ ψαλίδι εἰκόνας Μ[οκείμου καὶ Θαιμῆ καὶ Βαιδᾶ τοῦ] Ἐλασσᾶ τοῦ Σαεδεῖ τοῦ Ἐλ[ασσᾶ, καὶ] Ἐλασσᾶ καὶ Ὀγγήλου καὶ Σαεδε[ῖ καὶ τοῦ] δεινός τούτου Μοκείμου, καὶ Ἐλασσᾶ τοῦ[τ]ου [Θα]ι[μῆ, καὶ] ἐνού [καὶ] Μοκείμου [τούτου Βαιδᾶ, φυλῆς Μαθθαβωλ]ίων?, μὴνός Δείου τοῦ η ἔτου[ς].

La restitution de ce texte a été faite par M. de Vogué d'après le palmyrénien.

2625.

Copie de l'auteur. — Wadi-el-Qebour, à vingt mètres du mur d'enceinte de la ville, sur un linteau à moitié enfoui devant une grande caverne. La fin des lignes est sous terre; le palmyrénien est très-mutilé.

Τὸ σπήλαιον τοῦ παραιῶνος ὄρυξεν καὶ ἀποδόμησεν ἐξ ἰδί[ων] ὁ δεινα ἑαυτῶ[ν] τε καὶ υἱοῖς καὶ υἰωνοῖς καὶ ἐγγ[όνοις]

2626.

Copies de Halifax (*Philosophical Transactions*, 1695, XIX, p. 101) et de Wood, n° 27. — Dans un édifice en ruines, sur une petite colline du côté oriental des ruines. — *Orelli*, 513. — Malgré mes recherches, je n'ai pas pu retrouver cette inscription.

Reparato]res orbis et propagatores generis humani d(omini) n(ostri) Diocletianus [et Maximianus invicti]ssimi imp(eratores) et Constantius et Maximianus nob(ilissimi) Cæs(ares) castra feliciter condiderunt, [cura]nte Sossiano Hieroclete v(iro) p(erfectissimo) præ(s)ide) provinciae, d(evoto) n(umini) m(ajestati)q(ue) eorum.

Le camp construit par Dioclétien est sans doute celui qui, un siècle plus tard, était occupé par la première légion Illyrienne (*Notit. Dignit. Orient.*; cap. 31). Sossianus Hieroclès, qui n'est pas mentionné ailleurs, que je sache, était *præses* ou gouverneur de la Phénicie Libanésienne, à laquelle appartenait Palmyre; cette province, établie par Dioclétien, était un démembrement de l'ancienne province de Syro-Phénicie, constituée par Septime-Sévère.

III.

ROUTE DE PALMYRE A HOMS.

2627.

Copie de l'auteur. — Dans le désert, à trois heures et demie de Palmyre, sur la route de Homs, se trouvent trois grands autels à quelques pas l'un de l'autre et de dimension pareille. Sur celui qui est à l'est du groupe, il y a un grand foudre, et une inscription grecque et palmyrénienne; sur celui qui est à l'ouest, il y a aussi un foudre, et la même inscription, sauf une variante dans le palmyrénien; sur le troisième autel qui est brisé, l'emblème paraît être différent, mais ce qui reste de l'inscription est la répétition des deux autres. — *Corpus inscr. gr.*, 4500. — Texte palmyrénien: Vogué, 124.

Διὶ ὑψίστῳ καὶ ἐπηκόῳ ἡ πόλις εὐχθήν.

Ἔτους εκυ', Δύστρου ακ', ἐπὶ ἀργυροταμιῶν Ζεβεΐδου Θαιμοαμέδου καὶ Μοκείμου Ἰαριβωλέους καὶ Ἰαριαίου Νουρβήλου καὶ Ἀνανίδος Μάλχου.

La date correspond au 21 mars 114; le texte palmyrénien est daté du 21 du mois Adar, ce qui prouve la parfaite coïncidence des mois palmyrénien avec ceux du calendrier macédonien usité en Syrie; voyez les notes du n° 2571 b. L'inscription est antérieure à l'érection de Palmyre en colonie romaine; les éponymes sont ici les trésoriers de la ville, comme dans quelques cités grecques.

2628.

Copie de l'auteur. — A cent cinquante pas des trois autels, sur un tronçon de colonne, qui a l'aspect d'une borne milliaire; au-dessus de l'inscription, on distingue les traces d'une autre inscription grecque plus ancienne, ainsi que les lettres DN d'une inscription latine. Le reste de l'inscription de Zénobie doit se trouver sous terre, mais je n'avais avec moi absolument aucun moyen de dégager le bas de la borne.

Ἐπὲρ σωτηρίας Σεπτιμίας Ζηνοβίας τῆς λαμπροτάτης βασιλίσσης, μὲτρος

Sur cette inscription, voyez les notes du n° 2610.

2629.

Copie de l'auteur. — Dans le désert, à cinq heures et demie de Palmyre, sur la route de Homs, sur une borne milliaire; les inscriptions sont frustes et une partie du grec doit être caché sous terre.

a. . . . Dio[c]l[etiano c[o]l[onia] Palm[yra]

b. . . . ρε. . . του τιτο β? Ἀντιόχου

Cet Antiochus est probablement celui que les Palmyréniens revêtirent de la pourpre, lorsqu'ils se révoltèrent contre Aurélien, après la première prise de la ville. Antiochus et Apsæus, dont nous avons parlé plus haut (n° 2382), sont mentionnés tous les deux par Zosime (I, 60, 64), l'auteur le mieux informé au sujet des événements de Palmyre. L'un ou l'autre doit être l'Achilleus mentionné par Vopiscus et qu'il appelle *parens Zenobiae* (*Aurelian.*, 34). L'autorité de Zosime est confirmée par un passage de Polemius Sylvius, qui écrivait au milieu du cinquième siècle, et qui donne une liste de tous les empereurs et tyrans depuis César jusqu'à Théodose. On y lit: *Sub Aureliano Victorinus, [Va]bala[thus] et mater ejus Zenobia, vel Antiochus* (Mommsen, *Polemii Silvii Laterculus*, Abhandlungen der Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften, III, 1853, p. 243).

Si j'avais connu l'importance de cette inscription, lorsque je l'ai copiée, j'aurais peut-être pu en tirer meilleur parti.

2630.

Copie de l'auteur. — Dans le désert, autre borne, à six heures et demie de Palmyre, sur la même route. Inscription très-fruste.

On ne peut rien tirer de cette inscription.

IV.

TAYIBEH.

2631.

Copie de M. le Dr Lévy, d'après un moulage, *Zeitschrift D. M. G.*, 1861, p. 616. — Sur une pierre, autrefois encastrée dans le mur de la mosquée, maintenant déposée au Musée britannique. — *Corp. inser. gr.*, 1450.

Δὲ μεγίστω κεραυνίῳ, ὑπὲρ σωτηρίας Τρα(ιανού) Ἀδριανοῦ Σεβ(αστοῦ) τοῦ κυρίου, Ἀγαθάγγελος Ἀβδηλῆνος τῆς Δεκαπόλεως τὴν καμέραν

EXPLICATION DES INSCRIPTIONS, T. III.

ἠχοδόμησεν καὶ τὴν κλίνη[ν] ἐξ ἰδίων ἀνέθηκεν, ἔτους εμ', μηνός Λώου.

La date correspond au mois d'août 134. Agathangélus était originaire d'Abila de la Décapole, qu'il ne faut pas confondre avec Abila de Lysanias, et qui était située dans les montagnes entre *Dér'at*, l'ancienne Adraa, et la vallée du Jourdain. Le texte palmyrénien qui accompagne le grec a été commenté par M. Lévy (*loc. cit.*). Ritter (*Erdkunde*, XVII, p. 1441) cite un passage d'Étienne de Byzance, d'après lequel l'ancien nom de *Tayibeh* serait Tybæ ou Hadrianopolis; mais il m'a été impossible de le retrouver. Cicéron (*ad Famil.*, XV, 4) mentionne un endroit appelé Tyba, qui était peut-être situé dans la Palmyrène: *Pacorum cum permagno equitatu Parthico transisse Euphratem et castra posuisse Tybæ, magnumque tumultum esse in provincia Syria excitatum*. Le nom actuel paraît purement arabe.

V.

RÉSAPHA QUÆ ET SERGIOPOLIS
(RISAFFA).

2631 a.

Copie de Halifax, *Philosophical Transactions*, 1695, XIX, p. 410. — Dans les ruines de l'église d'un monastère. — *Corp. inser. gr.*, 8829.

Ἐπὶ Σεργίου ἐπισκό(που) τοῦ συνγεν(οῦς) Μαρωνίου τοῦ χωρεπισκό(που).

Ptolémée cite *Ῥάσαφα* parmi les villes de la Palmyrène (V, 15, 24); dans la table de Peutinger, *Risapa* est une station de la route de Palmyre à Sura sur l'Euphrate. La ville fut restaurée par Justinien, qui l'appela Sergiopolis, en souvenir du martyr Sergius (voyez les notes du n° 1915); elle est assez souvent mentionnée par les historiens ecclésiastiques et dans les récits des guerres entre les Ghassanides et les princes de *Hira*. Sergiopolis ne figure pas dans les listes d'Héroclès, mais les actes des conciles montrent que cette ville, ainsi que Sura, appartenait à la province d'Euphratesia et non à la Phœnicia Libanensis; cette dernière province comprenait le territoire de Palmyre, mais n'allait pas jusqu'à l'Euphrate, tandis que l'Euphratesia comprenait la longue zone de territoire qui s'étend le long du fleuve depuis Sura au midi jusqu'à Samosate et Zeugma au nord.

Selon Halifax, le seul voyageur qui ait visité les ruines de *Risaffa*, et qui ne put guère s'y arrêter, elles se composent d'une enceinte rectangulaire, contenant plusieurs édifices. Les Arabes de la tribu des *S'ba'a* m'en ont souvent parlé et m'ont offert de m'y conduire au printemps, à l'époque où leurs campements sont répandus dans tout le désert entre *Thadmor* et

l'Euphrate. *Risaffa* est à deux journées de marche de *Thadmor* et à quatre heures environ du fleuve.

Sur les *χωρεπίαχοποι*, voyez le Glossaire de Du Cange.

VI.

ROUTE DE PALMYRE A SALAMIÉ.

2632.

Copie de l'auteur. — Dans une gorge du Djébel-Bélâs, à douze heures de marche de Salamié, sur un bloc de pierre, auprès de quelques fragments de grosses colonnes.

Imp. Ca[esar], divi Hadriani f[ilius], divi Traiani Parthici nepos, divi Nervæ [pronepos], T. Aelius Hadrianus Antoninus Augustus

Il y avait là probablement un corps de garde ou un refuge pour les voyageurs, avec un réservoir; car c'est là qu'a toujours passé la route des caravanes allant de *Salamié* et de *Kinnesrîn* à Palmyre.

VII.

SALAMINIAS (SALAMIE).

2633.

Copie de l'auteur. — Sous la porte d'entrée du fort; inscription mal gravée.

Ἡ πύλη καλῆ [σ]π[ο]υδῆ τοῦ ὁσιωτάτου περιόδ[ευτοῦ] Σεργίου καὶ Κύρου οἰκονόμου γέγονεν. +

Sur les *περιοδεύται*, voyez les notes du n° 2011.

Salamié est située à six heures à l'est-sud-est de *Hamah* et à huit de *Homs*, sur la lisière des déserts de la Palmyrène. Autour du village s'étend une plaine fertile et abondamment pourvue d'eau; limitée vers l'est et le sud par le désert, cette plaine s'étend presque sans interruption jusqu'à *Alep*; on y trouve de l'eau à peu près partout et le sol se couvre tous les ans de riches pâturages, qui ne servent qu'aux Bédouins du désert. Ce district est l'ancienne Chalcidène, renommée dans l'antiquité pour sa fertilité, maintenant complètement abandonnée ou livrée aux troupeaux des Arabes nomades. Elle était traversée autrefois par la voie romaine de Bérœa (*Alep*) à Émèse (*Homs*), passant par Chalcis (*Kinnesrîn*), Androna (*Andrein*), Seriane (*Seria* ou *Ezri*) et Salaminias (*Salamié*). Toutes les

stations de cette voie existent encore et les noms que les Bédouins donnent à leurs ruines sont les noms qui figurent dans l'Itinéraire d'Antonin. Le district tout entier attend encore un explorateur; l'excursion ne présente aucune difficulté pour un voyageur habitué aux Arabes et aux mœurs du désert; c'est probablement d'Alep qu'il faudrait partir, et c'est là qu'il serait le plus facile de faire des arrangements avec quelque scheikh influent; comme pour toutes les courses dans le désert, le printemps serait la meilleure saison. Il faudrait en même temps examiner les deux autres voies romaines qui allaient, 1° de Chalcis à Épiphanie (*Hamah*) par Arra (*Ma'arret-en-Nomân*) et Cappareas; 2° de Chalcis à Apamée (*Qala'at-el-Mudik*), par Temmelisus ou Teumessus.

La ville dont *Salamié* occupe l'emplacement n'est mentionnée que dans l'Itinéraire d'Antonin, sous le nom de Salaminias, et dans une notice ecclésiastique du temps de Léon le Philosophe, sous celui de Σαλάμιαζ (saint Paul, *Geograph. sacra*, p. 50); elle appartenait à la *Phénicie Libanésienne*.

Les ruines de la ville sont assez étendues, mais presque entièrement de l'époque byzantine ou des premiers siècles de l'islamisme; je n'y ai remarqué aucun édifice contemporain du haut empire. La principale construction est un grand fort ou caravansérail, de forme rectangulaire, muni de quelques tours carrées, et construit vers le temps des sultans éyoubites; l'intérieur est plein de maisons, et c'est là que réside le scheikh de *Salamié*, avec quelques familles qui se soutiennent difficilement contre les exactions des Bédouins et se plaignent amèrement de l'abandon où les laisse le gouvernement turc, qui entretient cependant une assez nombreuse garnison à Hamah. C'est pitié de voir ces belles et fertiles plaines aux mains d'un pareil gouvernement.

2634.

Copie de l'auteur. — Dans le haut d'une tour du fort, du côté de l'ouest; inscription encadrée.

Χριστὲ μνήσθητι ἡμῶν ἐν τῇ βασιλείᾳ σου.

Il y a sur la pierre *μνισθετι*.

2635.

Copie de l'auteur. — Dans le mur d'une cabane; grandes lettres.

. . . . Εἶπεν Κ(ύριος)[ς] πρὸς ἡμᾶς·
Ἐγὼ εἶμι ὁ Θεὸς Ἀβρα-
ὰμ, Ἰσαὰκ, Ἰακώβ, ὁ Θεὸς[ς]
ἡμῶν οὐ νεκρῶν

Ce passage est emprunté à l'Évangile selon saint Matthieu, ch. XXII, v. 31, 32, où on lit: Περὶ δὲ τῆς ἀναστάσεως τῶν νεκρῶν οὐκ ἀνέγνωτε τὸ ῥηθὲν ὑμῖν ὑπὸ τοῦ Θεοῦ λέγοντος· Ἐγὼ εἶμι ὁ Θεὸς Ἀβραάμ, καὶ ὁ Θεὸς Ἰσαὰκ καὶ ὁ Θεὸς Ἰακώβ; οὐκ ἔστιν ὁ Θεὸς Θεὸς νεκρῶν ἀλλὰ ζώντων.

2636-2637.

Copies de l'auteur. — Dans le mur extérieur du fort, du côté du sud; à côté d'un rinceau de pampre.

Fragments insignifiants.



VIII.

BRIADÍN.

2637 a.

Copie des voyageurs anglais Lanoy et Goodyear, qui visitèrent Palmyre en 1678 (*Philosophical Transact. and Collect.*, III, 2^e partie, p. 489). — Sur une pierre à moitié enterrée. — *Corpus inscr. gr.*, 4510.

Ἀφιερώθη α' Αὐτῶν[α]ίου τοῦ αμφ' ἔτους διὰ Ματέρνου καὶ Πάππου καὶ Μάρκου καὶ

Briadín est une petite localité en ruines, qui n'a été visitée, à ma connaissance du moins, que par les voyageurs nommés ci-dessus, lors de leur voyage d'Alep à Palmyre, par Androna (voyez n^o 2637 b); elle est située à environ six heures de marche au sud-sud-est de cette dernière ville.

L'année 541 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 229.



IX.

ANDRONA (*ANDREIN*).

2637 b.

Copie des mêmes, Seller, *Antiquities of Palmyra*. — *Corpus inscr. gr.*, 8843.

Μαρτύριον [ε]ρὸν [τοῦ ἁγίου] Μιχαήλ.

D'après le récit des voyageurs anglais, les ruines d'*Andrein* ou *Andrin* sont assez étendues, et contiennent deux ou trois églises chrétiennes. L'ancien nom de la ville est Androna, et il ne se trouve que dans l'Itinéraire d'Antonin, comme station de la voie romaine de Chalcis à Salaminius; voyez les notes du n^o 2633. Androna appartenait à la Chalcidène.

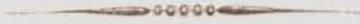


2637 c.

Copie des mêmes, dans les ruines d'une ancienne église. — *Corpus inscr. gr.*, 8874.

+ Εὐξάμενος ἐγὼ Ἰωάννης ἐπέτυχ[ον] καὶ εὐχαριστῶν τῷ Θε(ε)ῷ προσέν(ε)ικα ὑπὲρ τῶν ἁμαρτιῶν μου.

Il y a probablement ἐπέτυχ sur la pierre; nous avons déjà rencontré plus haut la forme ἐνεικα pour ἤνεικα (n^o 2557 c), et plus loin nous trouverons ἤλθα pour ἤλθον (n^o 2670). On trouvera dans le *Corpus inscriptionum graecarum* (n^{os} 8928 à 8934) quatre fragments de sentences pieuses, provenant des ruines de la même ville.



SECTION IX.

CASSIOTIDE ET APAMÈNE.

(Les localités comprises dans cette section appartenaient à la deuxième Syrie, détachée probablement sous Dioclétien de la province de Cœlé-Syrie ou Syrie proprement dite; une partie de la Cassiotide était comprise dans la première Syrie. Voyez le Mémoire à la fin du volume.)

I.

EPIPHANEA OU HAMATH (HAMAH).

2638.

Copie de l'auteur. — A la grande mosquée, dans le mur extérieur donnant sur un petit jardin, il y a une fenêtre cintrée, qui appartient à une construction antérieure; autour du cintre l'inscription suivante est gravée en relief et très-bien conservée.

+ Ἐτέθη ὁ λίθος μηνὶ Σεμβρίου ἔτους ιζ'

C'est-à-dire

Ἐτέθη ὁ λίθος μηνὶ Σεπτεμβρίου ἔτους ιζ'

L'inscription ne doit pas être antérieure de beaucoup à la conquête musulmane; quant à la date, qui paraît être exprimée en années et en indictions, je ne puis rien en tirer, bien que les lettres soient bien conservées.

Cette inscription est la seule que j'aie pu découvrir à Hamah.

II.

KÉFARBOU.

2639.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte d'une maison; inscription bien conservée.

+ Ἀνεῦθεν μηνὶ Ἀρτημησίου τοῦ ἀνω' ἔτους, Ἰνδ(ικτιῶνος) γ' . +

L'année 851 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 539, et la troisième indiction, le 1^{er} septembre de la même année; la date correspond donc au mois de mai 540.

Kéfarbou est un petit village chrétien, situé à une heure et demie de *Hamah*, vers le sud-ouest.

III.

DURBAH.

2640.

Copie de l'auteur. — Sur une petite stèle ornée d'une aigle éployée.

Ἐτους ζκ', Ἀλκιμος ὑπὲρ σωτηρίαν (sic) τῶν κυρίων.

L'année 427 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 115.

Durbah est un village abandonné, situé à environ six heures de *Hamah* vers le sud-ouest, sur le chemin de *Qal'at-el-Hosn*; on y remarque un grand tombeau musulman avec un dôme blanc.

2641.

Copie de l'auteur. — A la mosquée ou ziaïet; sur une pierre brisée des deux côtés, mais complète en bas.

. ιος Ἀνοτόλι(ο)ς τρι.

. . . ἀνευ]έωσεν μηνὶ Πανέμου

Ἀνοτόλις est pour Ἀνατόλιος.

2642.

Copie de l'auteur. — Sur une grande pierre renversée;
lettres en relief de 15 centimètres.

Inscription de basse époque, où on ne distingue que les
mots *δικεσοῦνης κ(αί) σωτηρία[ς]*.

IV.

LARISSA (QAL'ÂT-SEDJAR).

2642 a.

Copie de Burckhardt. — Sur un autel. — *Corpus inscr. gr.*, 4477.

Βερνικιανὸς Βαρνά ὑπὲρ Κλεονείκης τῆς Δόμου, γυναικὸς αὐτοῦ, ἱε-
ρασαμένης ἐν τῷ ἰδῷ ἔτει ἀνέθηκεν.

L'année 514 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 202.

Je n'ai pas retrouvé cette inscription à *Qal'ât-Sedjar*, et je
n'ai pu en découvrir aucune autre.

V.

APAMEA (QAL'ÂT-EL-MUDIK).

2643.

Copie de l'auteur. — Dans le mur extérieur du château arabe, du côté
de l'ouest; l'inscription est bien conservée, mais placée un peu haut;
au-dessous des lettres D. M, il y a un buste martelé. — Voyez *Biblio-*
theca sacra de New-York, vol. V, 1848, p. 92.

D(is) M(anibus). Septimio Zeno[ni], Strato(nicea), [m]il(iti) le-
g(ionis) II Part(hicæ) [S]everian(æ) [p]ri(icipi) f(elicis) f(idelis) æter-
(næ), (centurioni) nona pri[ncipi] post(eriori). Vixit ann(is) LIII,
militavit ann(is) XXII. Fl(avius) Jul(ius) Maximus (ex) d(o)d(rante)?
eres, Mucianus legatar(ius), b(ene) m(erenti) p(osuerunt).

Sur la deuxième légion Parthique, voyez les notes du n° 2279.
Henzen a publié une inscription, trouvée à Rome et relative à
un autre centurion de la même légion (*Annal. Instit. Archeol.*,
1858, p. 28, sqq.) : *Aurelio Victorino mil. leg. II Parth. Seve-*
rianæ P. F. F. Aeternæ, 7 IIII pil(o) post(eriori). On voit
qu'elle est contemporaine de la nôtre, avec laquelle elle a une
grande analogie; seulement il y est question d'un *pilus poste-*
rior au lieu d'un *princeps posterior*, et le numéro de la cohorte
est en chiffres au lieu d'être écrit en toutes lettres : *nona sc.*
cohorte. Notre inscription montre donc qu'il ne faut pas lire

dans celle de Rome : *centurioni quarto*, mais : *centurioni*
quarta cohorte; tel est du moins l'avis de M. Mommsen, si com-
pétent en pareille matière. Sur la hiérarchie des officiers légion-
naires sous l'empire, il faut lire les observations de Henzen
(*loc. cit.*).

A la première ligne, on pourrait aussi lire : *Stratonis filio*.
Les lettres DD, qui précèdent le mot *heres*, sont obscures;
l'explication ordinaire serait *dedicavit*, mais ce mot ferait dou-
ble emploi avec *posuerunt* à la fin de l'inscription; je serais
tenté d'y voir une expression comme *ex dodrante, héritier*
pour les trois quarts.

La voie romaine d'Émèse à Antioche passait à Apamée; au
nord de cette dernière ville elle suivait la vallée de l'Oronte, où
on la voit encore, notamment entre *Qal'ât-el-Mudik* et le vil-
lage de *Hawasch* (Porter, *Handbook for Syria*, p. 619); il y a
là plusieurs bornes milliaires encore en place, dont les inscrip-
tions n'ont jamais été copiées; j'avais l'intention d'aller les
examiner, mais les circonstances m'en ont empêché et je les
recommande aux premiers voyageurs qui visiteront cette por-
tion de la Syrie.

VI.

EL-BARRA.

2644.

Copie de l'auteur. — Sur le mur extérieur d'une maison antique, au-
dessus de l'ouverture par laquelle on versait le raisin dans le pressoir,
en grandes lettres. — Voyez *Bibliotheca sacra*, 1848, p. 592. — M. de
Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 35.

Nectareos succos, Baccheia munera cernis,
Quæ bitis genuit aprico sole refecta.

Bitis est pour *vitis*.

El-Barra ou *El-Bâra* est situé au milieu d'un massif monta-
gneux borné à l'ouest par l'Oronte, au midi par la plaine
d'Apamée, à l'ouest par la route des caravanes de *Hamah* à
Alep, au nord par la grande plaine d'*Eddip*, et parsemé de rui-
nes, presque toutes de l'époque chrétienne et présentant un
très-grand intérêt. En effet, elles sont les monuments d'une
société chrétienne riche et civilisée, qui est venue s'établir dans
ces montagnes, soit pour y chercher la tranquillité et fuir le
bruit d'Antioche et des grandes villes du littoral, soit seulement
pour y respirer pendant l'été un air plus pur. Il n'y avait pas là
de villes proprement dites, bien que les ruines d'*El-Barra* soient
fort étendues; on ne voit pas un édifice public, sauf les églises;
pas de portiques, de théâtres, de stades; rien que des maisons
d'habitation spacieuses, avec de nombreuses dépendances et un
enclos qui était planté de vignes et d'arbres fruitiers. Ce sont
des lieux de villégiature, de tranquille retraite, de recueille-
ment religieux; il n'y a aucune trace de la vie publique de l'an-
tiquité, pas un décret du sénat et du peuple, pas une inscrip-
tion honorifique, seulement quelques sentences pieuses et
quelques courtes inscriptions funéraires; encore la grande ma-

porité des tombeaux ne porte-t-elle qu'une croix et rien de plus. D'un autre côté, les monuments annoncent une société riche; car tout a été construit en bel appareil, en pierres de grande dimension, et quelquefois l'ornementation n'a pas été épargnée, surtout sur les tombeaux. Les édifices appartiennent presque tous au cinquième et au sixième siècle; il n'y a presque rien d'antérieur au christianisme, ni de postérieur à l'islamisme; le district tout entier paraît avoir été abandonné lors de la conquête, et il n'est habité maintenant que par un petit nombre de musulmans. La vigne, l'olivier, le figuier, le noyer, prospèrent dans ces montagnes, dont l'aspect général est assez aride, parce qu'elles sont formées de calcaire blanc, mais qui recèlent partout, dans les vallons, les creux et les interstices des rochers, une terre rouge d'une grande fertilité; on n'y rencontre presque pas de sources, mais les citernes sont nombreuses; elles ont toutes été creusées dans l'antiquité, et quelques-unes sont de très-grande dimension.

Le raisin d'*El-Barra* est célèbre dans le nord de la Syrie, et je dois dire que je n'en ai jamais rencontré de plus délicieux; c'est sans doute celui qui était connu dans l'antiquité sous le nom de *uvæ Apamænæ*; l'empereur Élagabale, qui était originaire de cette partie de la Syrie, en faisait venir à Rome à grands frais et ensuite le faisait manger à ses chevaux (Lamprid., *Elagab.*, 21).

Cette région si intéressante était fort peu connue, il y a quelques années, et complètement négligée par les nombreux voyageurs qui tous les ans se rendent en Syrie, bien qu'elle soit d'un accès relativement facile, et bien que Pococke et Burckhardt aient signalé depuis longtemps l'importance des monuments dont elle est couverte; les missionnaires américains Thomson et De Forest étaient les seuls voyageurs qui l'eussent traversée dans ces derniers temps; voyez *Bibliotheca sacra de New-York*, V, 1848, p. 673, sqq., et Ritter, *Erdkunde*, XVII, p. 1054-1070. En 1861, je l'ai explorée village par village, et je fus tellement frappé de l'importance des ruines pour l'histoire de l'architecture chrétienne, que l'année suivante j'engageai fortement mon ami M. de Vogüé à aller faire un séjour à *El-Barra* et dans les environs, afin d'en dessiner les monuments avec tout le soin qu'ils méritaient. Nous nous y rendîmes vers l'automne de 1862, accompagnés d'un jeune architecte de grand mérite, M. Edmond Duthoit, et, après avoir parcouru les ruines ensemble pendant quelques jours, je continuai mon voyage vers le nord, tandis que MM. de Vogüé et Duthoit remplissaient leurs portefeuilles de nombreux et excellents dessins et mesuraient les principaux édifices avec la persévérance et l'exactitude qu'ils mettent à tous leurs travaux. L'ouvrage intitulé *Architecture de la Syrie centrale* est le résultat de leur labeur; chacun peut maintenant juger par ses propres yeux de l'intérêt que présentent les ruines d'*El-Barra* et des montagnes environnantes; elles remplissent la lacune qui existait dans l'histoire de l'architecture entre la décadence de l'empire romain et l'invasion de l'islamisme, entre le style gréco-latin du quatrième siècle et le byzantin du huitième.

Le pâté de montagnes dont *El-Barra* est le centre ne paraît pas avoir de nom collectif; la portion septentrionale est appelée *Djebel-Arb'aïn* (montagne des quarante), ou *Djebel-Riha*, du nom d'une petite ville qui se trouve à sa base; le point culminant est le *Nébi-Eyoub*, qui domine la vallée de l'Oronte. Deux autres massifs montagneux, situés plus au nord,

celui du *Djebel-'Ala* et celui du *Djebel-Sém'dn*, contiennent une foule de ruines semblables à celles d'*El-Barra*. Nous en avons compris les inscriptions dans une autre section, parce que le district où on les rencontre se rattachait administrativement à la province d'Antioche et parce qu'elles sont toutes datées d'après l'ère particulière à cette ville, tandis qu'à *El-Barra* et dans les environs, ainsi que dans le reste de la deuxième Syrie, on avait conservé l'usage de l'ère des Séleucides. Au surplus, l'épigraphie de toute cette partie de la Syrie est fort pauvre; les grandes villes ont été détruites et rebâties tant de fois qu'on n'y trouve que peu de vestiges d'antiquité; dans les montagnes au contraire, où les ruines sont d'une étonnante conservation, il ne paraît pas y avoir eu de cités proprement dites, mais plutôt des villages ou des groupes d'habitations, bâtis sur un territoire qui dépendait du domaine d'une grande ville: ainsi le district d'*El-Barra* devait appartenir à la ville d'Apamée, de même que celui du *Djebel-'Ala* dépendait d'Antioche; voyez les notes du n° 2691. Il résulte de cet état de choses que les inscriptions de ces régions sont peu nombreuses et peu importantes, comparées à celles que nous avons recueillies dans le Haourân; elles ont cependant leur intérêt propre, parce qu'elles nous permettent de préciser l'époque du grand développement de l'architecture et de la civilisation chrétiennes, et parce qu'elles mettent en lumière la foi simple et vive des populations.

J'ai dit que le district montagneux d'*El-Barra* et ses nombreux villages devaient dépendre d'Apamée, la ville la plus rapprochée; je crois en avoir trouvé, sinon la preuve, du moins une indication, dans l'inscription funéraire d'un Syrien mort en Gaule (*Corpus inser. gr.*, 9893; Leblant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 225): ἐνθάδε κείται Ἀζίζος Ἀγρίππα Σύρος καὶ(μῆς) Καπροζαβαδαίων ὄρων Ἀπαμίων. Le mot Σύρος, constamment appliqué dans les inscriptions du temps de l'empire aux habitants de la province de Syrie, et les deux noms propres également particuliers à cette contrée, montrent qu'il s'agit d'Apamée de Syrie. Le mot Καπροζαβαδαίων est la transcription du nom de lieu purement araméen *Kefr-Zabada* ou *Kefr-Zabda*, et on voit que c'était un village des montagnes de l'Apamène, ὄρη Ἀπαμίων, autrement dit, ἡ τῶν Ἀπαμίων ὄρεινή, comme aurait écrit Strabon. Il y a dans toutes les parties de la Syrie une foule de noms de lieux précédés du mot *Kefr*, qui signifie *village*; il y en a notamment dans les montagnes d'*El-Barra*, et, comme dans la plupart des cas les noms modernes ne sont que les noms anciens très-légèrement modifiés, on peut espérer de retrouver quelquefois les villages mentionnés dans les inscriptions et dans les auteurs ecclésiastiques; voyez les notes du n° 2673. C'est ainsi que nous avons reconnu dans *Atil* le *vicus Athelanus* d'une inscription de la Gaule (voyez n° 2373); mais parmi les localités des montagnes d'*El-Barra* dont j'ai noté les noms, il n'y en a pas qui ressemble à *Kefr-Zabda*. On peut lire dans l'ouvrage de M. Leblant une note sur la position de Καπροζαβαδα, par M. François Lenormant, qui se prononce en faveur d'Apamée de la Mésène; cette opinion, fondée sur des rapprochements d'ailleurs fort ingénieux, me paraît inadmissible.

2645.

Copie de l'auteur. — Près du village, du côté des ruines, au-dessus de l'entrée d'une grotte sépulcrale; au-dessus de l'inscription, il y a deux rosaces et une croix accostée des lettres Α Ω. — *Corpus inscr. gr.*, 9452. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 80.

Ἔτους ηκψ', Ξανδικου ζ', Μάλχος Γούρα.

Inscription du mois d'avril 417.

2646.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte intérieure d'une maison antique; inscription bien gravée, en une seule ligne.

+ Κύριος φυλάξη τὴν ἰσοδὸν σου καὶ τὴν ἔξοδον ἀπὸ τοῦ νῦν καὶ ἕως τῶν αἰώνων, ἀμήν.

Ces paroles sont empruntées au Psaume CXXI, v. 8. Voyez n° 1814 c. Φυλάξη est une faute d'orthographe pour φυλάζει.

2647.

Copie de l'auteur. — Près du n° 2644, sur un linteau de fenêtre; au-dessus, il y a une ligne de rosaces et de croix accostées des lettres Α Ω.

+ Δόξα ἐν ὑψίστοις [Θεῶ] καὶ ἐπὶ γῆ εἰρήνη

S. Luc, ch. II, v. 14.

2648.

Copie de l'auteur. — Sur deux linteaux de porte d'une grande maison antique. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 46.

a. Ἐ[δο]μάς μοι εὐ[φροσ]ύνην εἰ[ς] τὴν καρδίαν μου.

+ Ἀπὸ καρποῦ σίτου καὶ οἴνου καὶ ἐλλέου ἐνεπλήσθημεν ἐν ἰρήνῃ.

b. Δόξα Πατρὶ καὶ Υἱῷ καὶ ἁγίῳ Πνεύματι.

Le premier passage est emprunté au Psaume IV, v. 8 : ἔδοκας εὐφροσύνην εἰς τὴν καρδίαν μου· ἀπὸ καρποῦ σίτου καὶ οἴνου καὶ ἐλαίου αὐτῶν ἐπληθύνθησαν· ἐν εἰρήνῃ ἐπὶ τὸ αὐτὸ κοιμηθήσομαι.

2649.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre brisée en deux morceaux et employée dans la clôture d'un champ, dans la vallée en allant vers Bélioum.

+ Κύριος τῶ(ν) δυναμέων μεθ' ἐμῶν ἔστω.

Ἐμῶν est pour ἡμῶν.

2650.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un linteau de porte.

Κ(ύριος) ποιμέν(ι) με + καὶ οὐδέν μοι ὑστερήσ(ει) +.

Ce passage est emprunté au début du Psaume XXIII : Κύριος ποιμαίνει με, καὶ οὐδέν με ὑστερήσει.

2651.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un linteau de porte.

Χριστὸς ἀεὶ νικᾷ. + Πίστις, ἐλπίς, ἀγαπή. +

Ἐγίρει ἀπὸ γῆς πτωχὸν καὶ ἀπὸ κοπρίας ἀνυψ[ο]ῖ πένητα.

Ce passage se trouve au Psaume CXIII, v. 7 : ὁ ἐγείρων ἀπὸ γῆς πτωχὸν καὶ ἀπὸ κοπρίας ἀνυψῶν πένητα.

2652.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un linteau de porte.

+ Γένοιτο, Κύριε, τὸ ἐλεός σου ἐφ' ἡμᾶς + καθάπερ ἠλπίσαμεν ἐπὶ σέ.

Psaume XXXIII, v. 22.

2653.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines du palais, au milieu du grand clos; fragment en grandes lettres.

. . . . Θεὸς ἰσχυρός.

. . . . ν μα

VII.

EL-MOUDJÉLEYÉ.

2654.

Copie de l'auteur. — Sur un grand sarcophage sans moulures, en grandes lettres; au milieu, il y a une croix. Inscription très-bien conservée. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 87.

Τὸν Ὑψιστον θεου καταφυγὴν σου· οὐ προσελεύσετε πρό(ς) σε κακά, καὶ μάστιξ οὐκ ἐνγίῃ ἐν τῷ σκηνώματί σου.

El-Moudjéleyé est situé à peu de distance d'El-Barra; l'endroit n'est pas habité.

Psaume XCI, v. 9, 10 : Τὸν ὕψιστον ἔθου καταφυγὴν σου· οὐ προσ-
ελεύσεται πρὸς σε κακὰ, καὶ μάστιξ οὐκ ἐγγισί τῳ σκηνώματί σου.

VIII.

KHIRBET-HAS.

2655.

Copie de l'auteur. — Sur une stèle employée dans une clôture.

Ἐτους ηϋν', Αὐ[δου]ναίου κ', [Διο]μήδης Δε[ξάν]δρου ἀλ[υπε], χαίρει.

Inscription du mois de janvier 187.

2656.

Copie de l'auteur. — Sur une stèle auprès de la précédente; au-dessus
de l'inscription il y a un aigle.

Μηνὸς Αὐδουναίου πέμπτη, Ἀρίσταρχος Δεξάνδρου ἀνέστησεν

2657.

Copies de l'auteur et de M. de Vogüé. — Sur l'entrée d'un tombeau creusé
dans le roc. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*,
pl. 82, n° 4.

+ Ἐτελιώθη τὸ μνημῖον ἔτους αμψ', μην(νός) Ξανδικῶ κ', ἰνδι-
[κτι]όνος ιγ'. +

Inscription du mois d'avril 430; la treizième indiction com-
mence le 1^{er} septembre 429.

2658.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte qui n'est pas à sa place
originnaire.

+ Ἐτους ζω', μην(νός) Ἀρτεμισίου

Inscription du mois de mai 566.

2659.

Copie de l'auteur. — Sur deux linteaux de porte d'une maison antique.

a. ΙΧΘΥΣ, ἀλληλούια.

b. Ἀλληλούια.

Sur le mot symbolique Ἰχθυς, voyez les notes du n° 2145;
nous le retrouverons plus loin au n° 2695.

IX.

HAS.

2660.

Copie de M. de Vogüé. — L'inscription *a* est sur la facade extérieure d'un
tombeau taillé dans le roc, dans un cartouche; l'inscription *b* est sur
la porte intérieure.

a. Ἐτους θπχ', Ἀρτεμισίου ε', ἐπὶ σπουδῆς Ἀγρίππα τοῦ Μαήνου καὶ
Δομλ[ά]της Σέττα γονεὸς αὐτοῦ ἐτελιώθη.

b. Εἶς Θεὸς, ΧΜΓ, μόνος.

Inscription du mois de mai 377.

Sur les lettres ΧΜΓ, voyez les notes du n° 2145. Le nom
propre Μάηνος rappelle la forme Μαεναῖος, que nous avons si-
gnalée à Palmyre (n° 2609).

2661.

Copies de l'auteur et de M. de Vogüé. — Grand tombeau à deux étages.
Les inscriptions *a*, *b*, *c*, sont gravées sur la corniche inférieure en
grandes lettres et en une seule ligne qui faisait le tour de l'édifice de
trois côtés. Les inscriptions *d*, *e*, *f*, sont gravées sur des sarcophages
placés au premier étage du tombeau et plus ou moins mutilés. —
Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 70, 71.

a, côté nord :

Ἐὐλογημένος ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι Κυρίου. Θεὸς Κύριος καὶ ἐπί-
φανεν ἡμῖν.

Ces paroles sont empruntées textuellement au Psaume
CXVIII, v. 26, 27. Ἐπίφανεν est une faute pour ἐπέφανεν.

b, côté ouest :

Ἐπισκέψου τὴν γῆν καὶ ἐμέθυσας αὐτήν· ἔασε τὰ συνθρίμματα αὐτῆς
ὅτι ἐσαλεύθη.

Je n'ai pas pu retrouver ce passage dans les Écritures saintes.

c, côté est, deux fragments :

. . . . κληρονομίαν ο
. . . . δυνάμει σονη

d, sur un sarcophage :

Τὰ ἄνω εἰς τὸν ναὸν [τούτ-
ων] Ἀντωνίου Διογ[ένους]
ὡσαύτως τὰ κάτω ἐκ [τούτ-
ων] ἐπὶ ἄρκτον τὰ δύο Ἀντ-
ωνίου Διογ[ένους].

e, sur un autre sarcophage :

Διογένης Ο
κος Εύσεβίου καὶ Ἀν-
τωνίνου ἀδελφ[οῦ]
ἐπὶ κοινά.

f, sur un fragment d'un autre sarcophage brisé :

.....
Εύσεβίου μέσ[ον].

Le mot *ναός* indique la partie supérieure du monument, qui avait la forme d'un petit temple.

X.

KEFR-AMBIL.

2662.

Copie de l'auteur. — Sur une stèle très-fruste.

Ἐ]τους θπ[ύ]? ἀλυπε γαίρε. Εύσεβει.

2662 a.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte richement orné.

+ Ὁ Θεός τῶν δινομέων φιλά[ξα]ι καὶ ἐλεῆσ[αι]
τὸν εἰσῶδον ἡμῶν καὶ τὸν ἐξῶδον.

Il y a plusieurs fautes d'orthographe dans ce texte. Sur la substitution de *ο* à *α*, voyez les notes du n° 1916; cette prononciation existe encore dans le district; ainsi on écrit *Hás*, mais on prononce *Hós*, *Khirbet Hós*.

Pour le passage de la Bible, voyez n° 2646.

XI.

DEIR-SAMBIL.

2663.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un tombeau creusé dans le roc; au-dessus de l'inscription on voit le monogramme du Christ, accosté des lettres A Ω. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 81.

ΧΜΓ. Ἐτους ψ', μη(νός) Λώου δκ', ἐτελέσθη τὸ ἔργον. + Ἡλιάδου.

Inscription du mois d'août 399, Ἡλιάδης est le nom du propriétaire du tombeau.

Sur les lettres ΧΜΓ, voyez les notes du n° 2145.

2664.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un tombeau creusé dans le roc.

+ Ἐτους κψ', ἰνδ(ικτιῶνος) ζ' ἐτε[λέσ]θη. Λιθανίου.

L'année 720 des Séleucides commence le 1^{er} octobre 408, et la septième indiction, le 1^{er} septembre de la même année.

2665.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un tombeau creusé dans le roc; l'inscription *a* est au-dessus de l'archivolte, l'inscription *b* est au-dessus de la porte intérieure.

a. Τοῦ κυρίου ἡ γῆ καὶ τὸ πλήρωμα αὐτῆς καὶ π[άν]τες οἱ κατοικ(ο)ῦντες ἐν αὐτῇ. + ΧΜΓ.

b. Ἐτους αλ[ψ], μ(ηνός) Πα[ν]ήμου

Inscription du mois de juillet 420.

Le passage de l'Écriture sainte est le commencement du Psaume XXIV: τοῦ Κυρίου ἡ γῆ καὶ τὸ πλήρωμα αὐτῆς, ἡ οἰκουμένη καὶ πάντες οἱ κατοικοῦντες ἐν αὐτῇ.

Sur les lettres ΧΜΓ, voyez les notes du n° 2145.

XII.

DELLOUZA.

2666.

Copie de M. de Vogüé. — Sur deux portes de la même maison. — Voyez M. de Vogüé, *Architectur*e, pl. 39.

a. Κύριε, βοήθη τῷ οἴκῳ τούτῳ καὶ τοῖς ὑκοῦσιν ἐν αὐτῷ. Ἀμήν.

b. + Εἰς Θεὸς ὑπερ ὑμῶν τίς ὁ καθ' ὑμῶν; δόξα αὐτῷ πάντοτε. +

Ἰκοῦσιν est pour οἰκοῦσιν.

Dellouza est un village situé entre Deir-Sambil et El-Barra.

XIII.

KTEL-LATA.

2667.

Copie de M. Vogüé. — A la fontaine, en une seule ligne.

+ Ἐπὶ Ἀντ[ω]νίνου Φιλίππου καὶ Ἰσο[υ]ρίου? Πέτρου
ἔτους ζυ', ἰνδ(ικτιῶνος) τρήτ(ης).

Τρήτης est pour τρίτης; quant aux lettres qui suivent le mot Πέτρου, je ne puis en tirer aucun sens.

Ktel-Lata ou *Kefr-Lata* appartient au même groupe de localités qu'*El-Barra*, puisque le village est situé sur le versant septentrional des montagnes, non loin de *Riha*; et cependant l'ère employée n'est plus l'ère des Séleucides, mais celle d'Antioche, que nous trouverons partout sur les monuments dans le *Djebel-'Ala* et à *Deir-Sém'dn*. Cette anomalie peut tenir au caprice du personnage qui a fait élever le monument, ou bien à ce que le village se trouve en quelque sorte sur la limite du domaine des deux ères.

L'ère d'Antioche a son point de départ à l'automne de l'année 49 avant Jésus-Christ. Le véritable commencement de l'année syrienne était le 1^{er} octobre; mais, à une époque qu'on ne peut déterminer avec précision, on le recula d'un mois afin de faire coïncider le commencement de l'année civile avec celui de l'indiction, c'est-à-dire avec le 1^{er} septembre. On trouve dans les auteurs des exemples des deux manières de compter, et nous verrons qu'il en est de même dans les inscriptions. Ainsi l'historien ecclésiastique Évagrius, qui écrivait à Antioche au sixième siècle, fait commencer l'année au 1^{er} septembre, comme l'a démontré Ideler (*Handbuch der Chronologie*, I, p. 463), et l'historien syrien Abou-l-Faradj dit que, de son temps, les Grecs de Syrie commençaient l'année au 1^{er} sep-

tembre, tandis que les Syriens proprement dits conservaient l'ancien usage du 1^{er} octobre (*ibid.*, I, p. 453).

Dans le district de *Deir-Sém'an* l'usage avait prévalu, ainsi que nous le verrons plus loin (n° 2687), de faire concorder le commencement de l'année civile avec celui de l'indiction; mais il n'en était pas de même dans les montagnes d'*El-Barra*, et l'inscription de *Ktel-Lata* en fournit la preuve. En effet l'année 497 d'Antioche commence à l'automne de l'année 448 de notre ère, et la troisième indiction au 1^{er} septembre de l'an 449; si donc l'année de l'ère commençait, comme l'indiction, au 1^{er} septembre, il y aurait juste une année de différence entre l'année civile et l'indiction, et les deux données chronologiques ne s'accorderaient pas entre elles; mais, si on fait commencer l'année de l'ère au 1^{er} octobre, le dernier mois de cette année coïncidera avec le premier mois de la troisième indiction, et il en résultera que l'inscription a été gravée au mois de septembre 449.

L'ancien nom de *Ktel-Lata* ou *Kefr-Lata* se trouve probablement dans une inscription chrétienne de Rome, où on lit : ἀπὸ κόμης Λατ. . . . ὁρῶν Ἀπαμείων (*Corpus inscr. gr.*, 9730); sur le sens des mots ὁρῶν Ἀπαμείων, voyez les notes du n° 2644.

2668.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un tombeau, lettres tracées en noir au pinceau, mais non gravées; inscription un peu effacée.

Je ne reconnais que les mots τὸν ἄστυλον.

XIV.

KHAN-SEBİL.

2669.

Copie de l'auteur. — Fragment encastré dans un mur; assez bonnes lettres; l'inscription n'avait probablement que trois lignes.

· Ἀγ]αθῆ Τ[ύχη
· . . . αλτοι Γε
· . . θεῖός αὐτ[ῶ]ν . . .

Khan-Sebil est une station de la route des caravanes, située entre *Sermîn* et *Marret-en-Nomân*. Il y a là un beau *Khan* bâti avec des matériaux antiques.

XV.

ROUEIHA.

2670.

Copie de l'auteur. — Au grand tombeau carré surmonté d'une coupole; sur le mur à côté de la porte, en grandes lettres. — *Corpus inscr. gr.*, 9151, a. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 91.

Βίζος Πάρδου ἐπηδήμησα καλῶς, ἦλθα καλῶς, καὶ κίμε καλῶς. Εὐ-
ξήται ὑπὲρ ἡμοῦ.

Inscription pleine de fautes d'orthographe.

Βίζος est le nom d'un évêque de Séleucie, mentionné par Photius (*cod.* 52).

Roueiha est situé à deux heures au nord de *Marret-en-Nomán*; les ruines sont belles et étendues; l'endroit n'est pas habité. Pococke donne une autre inscription chrétienne copiée à *Roueiha*; je ne l'ai pas retrouvée; voyez *Corpus inscr. gr.*, 4462.

2671.

Copie de l'auteur. — Sur la porte de la grande église, près des deux tombeaux. — *Corpus inscr. gr.*, 9151, b. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 68, 69.

Βίζος Πάρδου . . . (trois lignes martelées).

2672.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte, lettres tracées en rouge au pinceau, mais non gravées.

+ Ὁ κατοικῶν ἐν βοηθίᾳ τοῦ Ὑψίσ-
του, ἐν [σ]κέπη τοῦ Θεοῦ τοῦ οὐρανοῦ
αὐλισ]θήσε[τ]αι· ἐ[ρε]ί τ[ῶ]ν Κυρ[ί]ων, ἀντι-
λήπτωρ μου ἐ[ἴ] καὶ κ]ατ[α]φυγή] μου,
[ὁ θεός μου, ἐλπιδὴ ἐπ' αὐτόν].

Passage emprunté textuellement au Psaume XCI, v. 1, 2.

XVI.

ADDANA? (DANA).

2673.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un tombeau à quatre colonnes, faces sud et est. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 78.

Κοῖνος Γούρου ἔστησεν μνημόστυον συνόβιου αὐτοῦ Ὀλυμ-
πιανῆς.

Dána est une localité ancienne, située à moitié chemin entre *Roueiha* et *Marret-en-Nomán*; les ruines sont intéressantes, mais ne diffèrent pas de celles des environs. Il y a une autre *Dána*, située au pied de la montagne de *Scheikh-Béréket*; voyez n° 2688.

L'ancien nom de ces deux villages est peut-être *Ἀδανα*, nom d'un village de la Syrie mentionné dans une inscription chrétienne de Vérone (κ[ώ]μης Ἀδάνων π[ρ]ὸς Συρίας, *Corpus inscr. gr.*, 9875), dans une autre de Rome et dans deux de Trèves (κ[ώ]μης Ἀδάνων ou Ἀδάνων, *Corpus inscr. gr.*, 9787, 9891, 9892; Leblant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, 248, 267). Il ne peut être question d'Adana de Cilicie qui était une ville considérable, et à l'époque où ces inscriptions ont été gravées, c'est-à-dire au quatrième siècle, on n'appliquait plus guère le nom de Syrie qu'au nord de l'ancienne province de ce nom, à la Syrie proprement dite, dans laquelle se trouvent les deux villages de *Dána*. Voyez les notes du n° 2644.

2674.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte, entre deux croix.

X M Γ

Sur ces lettres, voyez les notes du n° 2145.

2675.

Copie de l'auteur. — Fragment.

. . . γεννηθήτω ἱρήνη ἐν τῇ δ. . . .

2676.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un linteau de porte.

. να μεθ' ἡμῶν αν
. ω ἡ[μ]ῶν ὁ Θεὸς Ἰακώβ.

2677.

Copie de M. de Vogüe. — Sur un linteau de porte.

Μ[α]κάριος ἄνθρωπος θε[ο]σ[ε]β[ε]στ[ὸ]ς
ἐπὶ [Κύ]ριον, καὶ οὐ μὴ ἀπο[λει]ταί.

Ἀπολειταί est pour ἀπολείται. Voyez Psaume XXXIV, v. 9.

XVII.

FRIKEY.

Pococke a publié deux inscriptions qu'il avait copiées au village de *Frikey*, près de *M'arret-en-Nomán* (*Corpus inscr. gr.*, 4463, 4464, 9899; voyez plus haut n° 1834); aucun autre voyageur n'a visité cette localité, et je n'en ai point entendu parler lorsque j'étais dans le pays; je la signale à l'attention du premier voyageur qui ira visiter les ruines d'*El-Barra*. Il ne faut pas oublier qu'il y a un autre *M'arra* dans la plaine d'*Edlip*, appelé *M'arret-Mesrin*, et qu'il y a peut-être eu confusion entre les deux localités homonymes.

SECTION X.

ANTIOCHÈNE.

Au nord des montagnes d'El-Barra, dont il est séparé par la fertile plaine d'Edlip, s'étend un groupe de montagnes appelé Djebel-'Ala, qui, à l'ouest, domine le lac d'Antioche, et, à l'est, pousse ses derniers contre-forts jusqu'à une demi-journée d'Alep. Plus au nord, on rencontre un second groupe de montagnes moins élevé que le Djebel-'Ala, et qui porte le nom de Djebel-Sém'an; son point culminant est la montagne de Scheikh-Béréket. Dans le premier groupe, il existe une foule de belles ruines chrétiennes semblables à celles d'El-Barra, et dans le second, la magnifique église de Deir-Sém'an, bâtie à la fin du cinquième siècle en l'honneur de saint Simon Stylite, et qui est sans contredit la plus belle ruine chrétienne qui existe au monde. La grande route d'Antioche à Alep passe entre les deux pâtés de montagnes et suit la dépression qui les sépare.

Les dates gravées sur les monuments de ce district ne sont pas comptées d'après l'ère des Séleucides, mais d'après celle d'Antioche, qui commence à l'automne de l'année 49 avant Jésus-Christ; il dépendait en effet de la grande métropole de la Syrie, dont il n'est séparé par le territoire d'aucune autre ville ancienne et on peut l'appeler Antiochène (voyez les notes du n° 2691); il faisait partie, ainsi que les villes de Bérœa et de Chalcis, de la première Syrie.

I.

DEIR-SËTA.

2678.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un linteau de porte.

Εἰς Θεὸς ὁ βοηθῶν πάντων. Ἔτους ζυ', μηνός Ἀρτεμισίου . . .

L'année 460 de l'ère d'Antioche commence le 1^{er} septembre 411.

Deir-Séta est le premier village du *Djebel-'Ala* qu'on rencontre en partant de *Keftin*, qui est dans la plaine; les ruines sont considérables; il y a cinq maisons habitées.

2679.

Copie de l'auteur. — Sur deux fragments, dans les ruines de l'église.

Ἐν ὀνόματι Πατρὸς καὶ Υἱοῦ καὶ Ἁγίου Πνεύματος καὶ τῆς Θεοτοκίου παρθεύου?

II.

BAKOUSA.

2680.

Copie de M. de Vogüé. — Dans une grotte; l'inscription est encadrée.

Οἱ ἐπαναβαίνοντες παῖδες εἰς τὰ ε' ἔτη, ἐμβαίνοντες εἰς τὰ ις', ἵνα συνδυατῶσι τῇ κόμῃ τὰς

Le sens de cette inscription est obscur; elle est évidemment incomplète, et cependant il n'y a pas trace d'une autre tablette; il est probable qu'elle n'a jamais été achevée. On disait *ἀναβαίνειν εἰς ἄνδρας* des éphèbes qui, arrivés à l'âge viril, se faisaient inscrire sur les listes des citoyens; voyez Newton, *Halicarnassus and Branchidæ*, II, p. 701. Il s'agit ici d'enfants qui allaient atteindre leur quinzième année et qui entraient dans la seizième.

Bakousa est un endroit désert à une demi-heure de *Deir-Séta*; on y voit une grande église bien conservée.

III.

KOKANĀYAH.

2681.

Copie de l'auteur. — Dans un tombeau à deux niches creusé dans le roc, et dont l'entrée est couverte par une dalle à fleur de terre. Inscription bien conservée. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture de la Syrie centrale*, pl. 96.

+ Εὐσεβίῳ + Χριστιανῶ. + Δόξα Πατρὶ καὶ Υἱῶ καὶ ἁγίῳ Πνεύ-
[μα]τι. Ἔτους ζιϛ', μηνὶ Λώου κζ'.

Inscription du mois d'août 369.

Il est remarquable que, dans la seconde moitié du quatrième siècle, en plein christianisme, on ait encore cru nécessaire d'inscrire la qualité de chrétien sur un tombeau; cela tient peut-être à la réaction païenne inaugurée peu de temps auparavant par Julien l'Apostat, qui avait passé à Antioche l'année 362 et qui n'était mort qu'en 363.

Kokanāyah, dont les ruines sont fort intéressantes, est un endroit désert, situé à une heure de *Bakousa*, en allant vers *Bechindélayah*.

2682.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte sans ornements.

Εἷς Θεὸς καὶ Χριστός. Αὐδυνέου θκ' τοῦ ζκν' ἔτους. Δάμας τεχνίτης.

Inscription du mois de janvier 378.

2683.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte, orné d'une croix perlée et du monogramme du Christ, tracé en lignes perlées.

+ Θεοῦ καὶ Χριστοῦ δύναμις ἀνήγγισεν, μηνὸς Λώου α' τοῦ θου' ἔτους.
Δόμος τεχνίτης.

Inscription du mois d'août 431.

IV.

BECHINDÉLAYAH.

2684.

Copies de l'auteur et de M. de Vogüé. — Sur l'entablement d'un grand tombeau taillé dans le roc, sous une rangée de guirlandes et de bucranes; l'inscription *a* est en deux lignes, la première en très-grandes lettres, la seconde en lettres plus petites. Les inscriptions *b* et *c* sont sur un obélisque, debout à côté de l'entrée du tombeau. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 92.

a. Τι(θέριος) Κλ(αύδιος) Φιλοκλήης Τι(θέριον) Κλ(αύδιον) Σώσανδρον
τὸν πατέρα αὐτοῦ καὶ Κλ(αυδίαν) Κιπαροῦν τὴν μητέρα [εὐσεβεῖ]ας
καὶ μνήμης χάριν, ἔτους βπρ', μηνὸς Δύστρου κζ'. Σώσανδρε πα-
τήρ, χαιρε.

b. Inscription pareille à la précédente.

c. Τι. Κλ. Σώσανδρον, Κλ. Κιπαροῦν . . . Χαίρεται.

Χαίρεται est pour Χαίρετε.

La date correspond au mois de mars 434, selon l'ère d'Antioche.

Bechindélayah est un village druse, à trois heures de *Kokanāyah*, situé sur la crête occidentale du *Djebel-^cAla*; on a de là une très-belle vue sur le lac d'Antioche et sur la chaîne de l'Amanus, *Ghiaour-dagh*, qui s'élève au delà. Les ruines ne sont pas considérables.

V.

QALB-LOUZI.

2685.

Copie de M. de Vogüé. — Dans l'église, au centre de l'archivolte du chœur.

A. [Ω]. Ἰ(ήσοῦς) Χριστός

Qalb-Louzi est un hameau du *Djebel-^cAla* habité par deux ou trois familles druses, et remarquable par la belle église qu'on y voit. Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 122-129.

VI.

ESCHREQ.

2686.

Copie de M. de Vogüé. — Dans une grotte, où il y a un pressoir taillé dans le roc; l'inscription est dans un cartouche. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 114.

Καὶ σὺ.

Exclamation qu'on rencontre souvent sur les monuments funéraires de la Syrie. Voyez n° 2699.

Le grotte où cette inscription est gravée se trouve dans une vallée du *Djebel-'Ala*, à deux petites heures de *Qalb-Louzi*, près d'un village ruiné, qui se nomme *Eschreq*.

VII.

SARMÉDA.

2687.

Copie de M. de Vogüé. — Sur le piédestal de deux colonnes isolées et placées au-dessus d'un tombeau taillé dans le roc. Inscription mutilée. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 93.

Κυ[ρί]οις Ἀλεξάνδρου καὶ ὁ δεῖνα] Ἀλεξάνδρου καὶ ὁ δεῖνα] σὺν πα[τρὶ] διὰ Σωκράτου τοῦ Ἀντιόχου, ἔτους πρ', Ξανδικῶ ς'.

Inscription du mois d'avril 132, selon l'ère d'Antioche.

VIII.

ADDANA? (DĀNA).

2688.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un tombeau taillé dans le roc. — *Corpus inscr. gr.*, 4457. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 93.

Ἐτους βοτ', μηνὸς Δύστρου γ', Ἡλιοδόρα καὶ Μάρθων ἐποίησαν διπλᾶ μνήμης χάριν. Ἀφιέρωτε.

Ἀφιέρωτε est pour ἀφιέρωται.

Inscription du mois de mars 324, selon l'ère d'Antioche.

Dāna, qu'il ne faut pas confondre avec la localité du même nom près de *M'arret-en-Nomān* (n° 2673), est un gros village situé dans une plaine fertile qui s'étend jusqu'au pied de la montagne de *Scheikh-Béréket*. Les restes antiques sont assez nombreux. Sur le nom ancien de la localité, voyez les notes du n° 2673.

2689.

Copie de M. de Vogüé. — Sur un linteau de porte, en face de l'église. — *Corpus inscr. gr.*, 9154.

Εἷς Θεὸς καὶ [ὁ] Χριστὸς αὐτοῦ καὶ τὸ ἅγιον Πνεῦμα βοηθήτω καὶ . . . Ἐτους βλψ', μ(ηνὸς) Γορπιέου κζ', Ἰνδικ(τιῶνος) ζ'. †

L'année 532 de l'ère d'Antioche commence à l'automne de 483, et la septième indiction, le 1^{er} septembre de la même année. Comme Gorpiaeus correspond à septembre, cette inscription prouve qu'à l'époque où elle a été gravée l'année civile commençait en même temps que l'indiction, c'est-à-dire au 1^{er} septembre. Voyez les notes du n° 2667.

Cette inscription doit être la même que celle que Berggren place à un endroit qu'il appelle *Kwellousin* entre Alep et Antioche (*Corpus inscr. gr.*, 9154).

IX.

TOKAT ou INDJIR-KEUÏ.

2690.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre brisée et employée dans une clôture, sur le bord de la route d'Alep.

Ἐτους . . . μηνὸς] Ἀρτε[μι]σίου . . ἐτελεύτησεν Γαιανὸς ἐν Ἐγ[α]-λωσίᾳ?, ἔτη . . γενόμε[ενος].

L'inscription nous donne probablement l'ancien nom du village. Appelé *Tokat* par les Arabes, et *Indjir-Keuï*, village des figes, par les Turcs, il est situé sur la grande route d'Alep à Antioche et à Alexandrette, à cinq heures environ d'Alep.

X.

TELANISSUS (*DEIR-SÉM'ÂN*).

2691.

Copies de l'auteur et de M. de Vogüé. — Sur le linteau de la porte d'une maison ordinaire sans ornements; inscription fruste et mal gravée. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 113.

+ ΧΜΓ. Ἐγέν(ετο) τοῦτο τὸ πανδ(ογείον) ἐν [μηνί] Πανήμ[φ] ἰδ' τοῦ ζκαφ' ἔτους. Χ(ριστ)ῆ βοήθῃ. Σιμεώνης Τουμιώας? ἐποίησεν. +

A la cinquième ligne, la copie de M. de Vogüé donne ΠΙΜΗC.

L'inscription est du mois de juillet 479. Sur les lettres ΧΜΓ, voyez les notes du n° 2145.

Les ruines de *Deir-Sém'an* couvrent une grande étendue et sont celles d'une véritable ville. Sur un petit plateau escarpé, situé à l'extrémité septentrionale des ruines, et dominant la vallée de l'*Afrin*, sont les magnifiques ruines de l'église et des bâtiments qui en dépendaient; elles portent le nom de *Qal'ât-Sém'an*; voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 139-150. Cette église a été bâtie en l'honneur de saint Simon Stylite à l'endroit qu'il avait choisi pour passer sa vie solitaire; elle a la forme d'une grande croix à branches égales; le milieu est un octogone, entourant un gros bloc de rocher, qui est la base de la colonne de quarante coudées où le saint passa tant d'années. L'historien Évagrius, qui visita lui-même l'église, en donne une description qui s'accorde parfaitement avec l'aspect et le plan du monument, notamment en ce qui touche l'octogone central (ἀλλή ὑπαίθριος· ἐνθα ὁ τεσσαρακοντάπηγος ἵσταται κίων, *Hist. eccl.*, I, 14). Saint Simon Stylite mourut vers l'an 460.

Théodore, contemporain de saint Simon, dit que le village auprès duquel ce personnage vint s'établir dépendait de l'évêque d'Antioche et s'appelait Telanissus: εἰς Τελάνισσον ἀφίκετο κώμην, τῇ κορυφῇ ἐφ' ἣ νῦν ἕστηκεν ὑποκειμένη (*Religiosa Historia*, p. 879, 881, éd. Garnier). Selon Assemani, le nom syriaque de l'endroit est *Tel-nescie* ou *Tel-nescin* et signifie *collis mulierum*. Il existe une biographie de saint Simon par son disciple Cosmas, publiée en syriaque par Assemani (*Bibl. orient.*, I, p. 239; cf. *Acta Sanctorum*, 5^o januarii), et il est question de lui plus ou moins dans la plupart des historiens et des chroniqueurs qui ont parlé des événements du cinquième siècle. Il fut enterré à Antioche où ses reliques étaient en grande vénération.

Notre inscription et la suivante constatent la construction d'hôtelleries peu d'années après la mort du saint, lorsque l'endroit où il avait vécu était devenu un lieu de pèlerinage. Évagrius parle de l'affluence des pèlerins de son temps.

2692.

Copie de l'auteur. — Sur le linteau de la porte d'une maison ordinaire; au-dessus de l'inscription, il y a une rosace et les lettres Α Ω.

Ἐκτ(ισθη) τοῦτο τὸ πανδ(ογείον) ἐν μ(ηνί) Ὑπερβ(ερεταίω) ἰε', ἰνδ(ικτιώνος) γ', τοῦ ηκαφ' ἔτ(ους). Ὑγία τοῖς κυρίοις Αὐ[γ]ούσ(τοις) κέρδος.

Dans cette inscription, il y a un I accosté de deux points; voyez n° 2619.

L'année 528 de l'ère d'Antioche et la troisième indiction commencent toutes les deux le 1^{er} septembre 479; l'inscription est donc du 15 octobre 479, et elle prouve qu'à cette époque dans le nord de la Syrie on faisait coïncider le commencement de l'année civile avec celui de l'indiction; voyez les notes des n°s 2667, 2689.

2693.

Copie de l'auteur. — Sur un autre linteau; devant la porte il y a plusieurs auges.

+ Ἐκτεσην κύρος Συμεώνης [οἰκοδό]μος.

Ἐκτεσην est pour ἔκτισεν, et κύρος pour κύριος.

2694.

Copie de M. de Vogüé. — Au pied du plateau, sur la porte de l'église, dans un cartouche.

Χ(ριστ)ὸς ν(ικῶ). + Τῷ οἴκῳ σου πρετ. τας μακάριε. +

Μακάριος s'applique sans doute à saint Simon Stylite; quant au mot qui précède, je ne saurais le restituer.

XI.

REFÂDI.

2695.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte sans ornements. Bien conservé.

Ἰ(ησοῦς) Χ(ριστὸς) Θ(εοῦ) υ(ἱὸς) σωτήρ. Χρ(ιστὸς) ἀρχὴ τοῦ νηοκτίστου. Ἐτους ζπύ, μ(ηνὸς) Ξανδικοῦ α'.

Nous avons déjà rencontré le mot symbolique ΙΧΘΥC (n° 2659). Νηοκτίστου est pour νεοκτίστου. La date correspond au mois d'avril 439.

Refadi ou *R'fadi* est un village abandonné à une demi-heure de *Qal'ât-Sém'an*; les ruines sont intéressantes et présentent

le même caractère que les autres ruines chrétiennes des environs.

2696.

Copie de l'auteur. — Sur le parapet de la galerie extérieure d'une maison antique. Bien conservé. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 140.

Συμεώνης. + Κύριε εὐλόγησον τὴν εἴσοδον καὶ τὴν ἐξοδὸν ἡμῶν, ἀμή(ν). Ἐπληρώθη σταθὲν ἐν μ(ηνί) Λώου ις', ἰνδ(ικτιῶνος) τρίτης, τοῦ ηνρ' ἔτους. Ἀηράμης.

L'année 558 de l'ère d'Antioche et la troisième indiction commencent le 4^e septembre 509; l'inscription est donc du mois d'août 510.

Συμεώνης et Ἀηράμης sont les propriétaires de la maison. On remarquera combien le nom propre Συμεώνης est fréquent dans ce district.

2697.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la fenêtre d'une maison; inscription bien conservée.

+ Ἰησ(οῦς) ὁ Ναζωραίος, ὁ ἐκ Μαρίας γεννηθ[ε]ίς, ὁ υἱὸς τοῦ Θε(ο)ῦ, ἐνθα κατοικεῖ μὴ ἔστω οὐδὲ... [Μηνὸς Ἀ]πελ(αίου) ς', εἰςφ' ἔτους. +

Inscription du mois de décembre 516. Il y a plusieurs fautes d'orthographe; μὴ est pour μή.

XII.

KHATOURA.

2698.

Copies de l'auteur et de M. de Vogüé. — Entre Refadi et Khatoura au-dessus d'un tombeau creusé dans le roc, on voit deux colonnes isolées avec leur architrave, sur laquelle est gravée l'inscription suivante en grandes lettres. L'inscription est placée assez haut, et, lorsque je l'ai copiée, elle était si mal éclairée que je n'ai pu la lire en entier; M. de Vogüé en tira l'année suivante une copie plus complète, mais qui laisse encore à désirer; c'est celle qu'on trouvera aux textes épigraphiques. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 94.

*Ετους αο[ρ']? Ὑπερβερεταίου θ',
Εἰσιδωρος Πτολεμαίου τὰ? ἐαυτῷ ἐποίησεν τὰ μ[νημεῖα
καὶ Μαρξία Κοδράτου τῆς γυναίκα αὐτοῦ καὶ
.....

A la deuxième ligne, ma copie porte : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ

...Ε; à la fin de la troisième : ΚΑΙ...; à la quatrième : ΜΑΧΡΑΘΗ... ΤΗΣΕΓΑΔ. ΙΩΝΥΑΛΙΑ.....

2699.

Copie de l'auteur. — Dans le ravin, qui servait de nécropole, il y a un tombeau creusé dans le roc et surmonté d'une niche, dans laquelle on voit en bas-relief un homme couché entre deux femmes assises, et au-dessus, un aigle les ailes éployées. L'inscription est sous le bas-relief; elle est bien conservée et il y a encore de la couleur rouge dans les lettres. — *Corpus inscr. gr.*, 4452.

T. Flavius Julianus veteranus leg(ionis) VIII Aug(ustae) dedicavit monumentum suum in sempiternum Diis Manibus suis et [F]. [T]itia uxoris suae, inferisque et heredibus suis posterisque eorum, ut ne liceret ulli eorum abalienare ullo modo id monumentum.

T. Φλαυῖος Ἰουλιανὸς οὐετρανὸς λεγεῶνος ἡ' Σεβαστῆς ἀφιέρωσεν μνημεῖον αὐτοῦ διηνεκὲς θεοῖς καταχθονίοις καὶ δαίμοσι αὐτοῦ τε καὶ τῆς γυναίκας αὐτοῦ, κληρονόμοις αὐτοῦ καὶ τοῖς ἐγγόνοις αὐτῶν, ὅπως μηδενὶ ἐξόν ἢ ἀπαλλοτριῶσαι κατ' οὐδένα τρόπον τὸ αὐτὸ μνημεῖον.

Καὶ σύ.

Nous avons déjà rencontré l'exclamation καὶ σύ; voyez n° 2682.

Khatoura est un village abandonné, situé à une demi-heure environ de Qal'at-Sém'an, au pied de la montagne de Scheikh-Béréket; les ruines ne sont pas exclusivement chrétiennes comme celles de la plupart des localités de ce district.

2700.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de la porte intérieure d'un grand tombeau creusé dans le roc; en grandes lettres et très bien conservée. A l'extérieur il y a deux grandes colonnes avec leur architrave, qui marquaient l'entrée du tombeau. — *Corpus inscr. gr.*, 4453. — Voyez M. de Vogüé, *Architecture*, pl. 94.

Ἀφιέρωσα Αἰμιλλίῳ Ἐργείῳ, τῷ ἐξ Οὐλπίας Ἐργίλλης καὶ Αἰμιλλίου Πτολεμαίου, στρατευσαμένῳ ἔτη ε', βοηθῶ κορνικουλαρίων ὑπατικοῦ, ζήσαντι ἔτη κα' μῆνες θ' μέγρι Πανήμου κ' τοῦ γμσ' ἔτους.

Inscription du mois de juillet 195.

Βοηθὸς κορνικουλαρίων ὑπατικοῦ est la traduction du latin *adjutor officii corniculariorum consularis* (Orelli-Henzen, 1251, 6792). Sur le mot ὑπατικός, qui désigne souvent en Syrie le légat consulaire de la province, voyez les notes des n°s 2212, 2300, 2602.

2701.

Copie de l'auteur. — Au-dessus de l'entrée d'un tombeau creusé dans le roc, devant lequel il y a un portique à trois arcades; les lettres qui manquent n'ont jamais été gravées.

*Ετους ηπσ' Πανήμου. Ἐρώτα καταχθ[ονίους].

Inscription du mois de juillet 240.

Par une bizarrerie singulière, au lieu d'inscrire le nom du défunt, on invite le passant à interroger les dieux infernaux, s'ils désirent savoir son nom.

2702.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte.

Χάρα, Ζεύς, Ὑγία.
Ὅσα λέ[γεις], φίλε, καί σοι διπλά.

Le mot Ζεύς est dans une couronne accostée de deux palmes; les mots χάρα, Ὑγία, sont chacun dans un croissant.

La formule habituelle καί σοι τὰ διπλά se trouve ici plus complète.

2703.

Copies de l'auteur et de M. de Vogüé. — Dans le ravin, près du n° 2699, il y a plusieurs figures et bustes sculptés sur le rocher dans des niches; au-dessous étaient écrits les noms des défunts. Les inscriptions encore lisibles sont les suivantes.

- a. Βαρλάας.
- b. Βαράθης ἄλυπε χαίρε.
- c. Αὔσα? Λαραραῖος? ἄλυ[πε, χρη]στέ, χαίρε.
- d. Ἐγ]νατία να κείμε.

Pour l'inscription c, la copie de M. de Vogüé porte ΕΛΛΟΑ-ΑΙΟΚΑΛΥ. L'inscription d est gravée au-dessous d'une rangée de quatre figures assises de face.

2704.

Copie de l'auteur. — Sur un linteau de porte; inscription fruste.

Ἰησοῦ] Χρηστέ, βοήθει
Εἰς Θεός μόνος.
Ἐκτισεν Θάλασσις.

Ὅσα λέγεις, φίλε, κέ σοι τὰ διπλά. Ἐτους πτ'. Εἰσελθέ, Χ(ριστ)έ.

L'année 380 de l'ère d'Antioche commence le 1^{er} septembre 331. L'inscription est un des plus anciens textes chrétiens datés qu'on ait découvert en Syrie.

Nous venons de voir sur un monument païen (n° 2702) la même formule. Sur l'orthographe Χρηστός, voyez les notes du n° 783.

2705.

Copie de l'auteur. — Sur deux linteaux de porte dans la même maison. Il y a sous chaque inscription un symbole formé d'une croix et d'un X.

- a. Ἐτους δαφ' μ(ηνός) Ξανθικοῦ . .
- b. Ἐτους δαφ', μ(ηνός) Ξανθικοῦ δα'.

La forme de la lettre Δ dans la seconde inscription est remarquable.

La date correspond au mois d'avril 476.

XIII.

SCHEIKH-BÉRÉKET.

Au sommet de la montagne de Scheikh-Béréket il y a une chapelle musulmane qui occupe l'emplacement d'un ancien sanctuaire consacré aux dieux Μάλαχος et Σελαμάνης. C'est là que Pococke copia les trois inscriptions reproduites dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, sous les n°s 4449-4451. Les copies, celles des deux premiers textes surtout, sont fort imparfaites et je m'étais proposé de rechercher si les originaux existent encore; malheureusement j'ai oublié de le faire pendant que j'étais campé à *Qal'ât-Sém'an*, à proximité de la montagne, et, lorsque je songeai à réparer mon oubli, il était trop tard pour revenir sur mes pas. Les inscriptions sont intéressantes, et je les recommande au premier voyageur qui visitera *Deir-Sém'an*; l'ascension de la montagne ne présente aucune difficulté, et on peut la faire en partant, soit de *Dana*, soit de *Dabret-Ezzé*, autre village situé juste au pied de la montagne.

XIV.

PLAINE DE L'AMK.

2706.

M. Blondel, pensionnaire de l'École française à Athènes, me communique la copie, faite par un de ses amis, d'une inscription funéraire dont je ne puis presque rien tirer; voyez le texte épigraphique. Elle est gravée en lettres rouges sur un rocher de couleur jaunâtre, dans la plaine de l'Amk, au sortir d'une passe de l'Amanus, sur la route d'Alexandrette à Alep; il paraît y avoir des figures sculptées sur le roc à côté de l'inscription. Bien que j'aie parcouru cette route moi-même, ce monument m'a échappé; il est vrai que j'ai fait une partie du chemin pendant la nuit. Je signale l'inscription à l'attention des voyageurs.

SECTION XI.

PIÉRIE ET CASSIOTIDE.

I.

ANTIOCHIA (ANTAKIE).

2707.

Copie de M. Renan. — Entre Antioche et Beit-el-mâ (Daphné), à l'endroit appelé Halsié, *هالسيه*, à une heure d'Antioche. Sur une base.

Ἡ βουλὴ [ἐκ τῶν] ὄντων ἑαυτῇ Πομπ[ή]ιον Ἀντίπατρον, ἐπιμεληθέντος Λικινίου Μα[ξι]μου τοῦ γραμματέως.

2708.

Copie de M. Renan. — Au même endroit; sur une base brisée à droite.

.....
 σαν[τ]ας ἐξ
 σεις ἐπιδόν[τ]ας
 ἀργυρικὰς καὶ
 νους ν' ἐν τοῖς
 νιακοῖς καὶ
 πολιτείας π. . . .
 νος πολιτε[ύ]σαντας
 λυμπρῶς
 Σ[ε]κούδου

Fragment de décret honorifique.

2709.

Copie de M. Renan. — Sur une petite stèle représentant un homme accoudé sur un triclinium, tenant une couronne de la main droite et une coupe de la gauche; devant lui il y a une table servie. Cette stèle a été rapportée par M. Renan, qui l'a donnée à M. Eger.

Θεμισίων ἄλυπε χαιρε.

2710.

Copie de M. Renan. — Petit cippe encastré dans le mur de la maison de M. Vidal, et représentant un personnage assis, la main engagée dans son vêtement.

Νικόστρατος ἄλυπε χαιρε.

2711.

Copie de M. Renan. — Au même endroit; petit cippe représentant deux personnages, la main engagée dans leur vêtement.

Τρύφων Νειχαρίχου ἄλυπε χαιρε.

2712.

Copie de M. Renan. — Dans la caserne bâtie par Ibrahim Pacha, au pied de la rampe de l'escalier, dans la cour, à droite en entrant. — *Corpus inscr. gr.*, 4465.

Χρόνη κλόνη τε πρὸς φθορὰν νενευκότα
 ἔ]ρδειν Θ(εὸς) μέδων τετεύχαι σὺν τάχει
 σπουδῇ στρατο[ύ]μόγω τε τῶν
 τὸν πύργον

Le fragment copié par M. Renan appartient à l'inscription copiée autrefois par Ainsworth dans une tour des remparts; la

Pierre aura été enlevée et brisée pour être employée dans les constructions d'Ibrahim-Pacha. Le morceau retrouvé par M. Renan permet de restituer l'inscription un peu plus complètement.

2713.

Copie de l'auteur. — Sur un poids carré en plomb, pesant 340 grammes, que j'ai acquis à Alep, et qu'on m'a dit avoir été trouvé à Antioche. Je l'ai donné au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Ἔτους γιτ', μηνός Ξανδικού, ἐπὶ Μάρκου Αὐρηλίου Ἰέρακος χιλιάρχου, ἐσηκώθη ἡμιλίτρι(ο)ν ὀγκίων Ι<.

La date correspond, selon l'ère d'Antioche, au mois d'avril 265.

Ἐσηκώθη, a été pesé, vérifié. La mention du chiliarque ou tribun militaire ferait supposer que le poids était destiné à l'usage des troupes romaines en garnison à Antioche.

Le plomb est bien conservé, quoiqu'un peu oxydé, et ne peut avoir perdu qu'une faible partie de son poids; mais il ne rentre ni dans le système de la livre romaine, ni dans celui de la mine usitée en Syrie; en effet, la livre romaine pesait 327,45 grammes et la mine d'Antioche environ 1,070 grammes (Longpérier, *Annal. Instit. Archéol.* 1847, p. 346). Dans l'Édit de Dioclétien le mot λίτρα s'applique toujours à la livre romaine (voyez plus haut, p. 447), mais ici nous avons une λίτρα de 680 grammes. La division en onces est également singulière; notre hémilitrion correspond à dix onces et une fraction, car le sigle à la fin indique peut-être une demi-once; mais ce n'est pas sûr.

II.

DAPHNÉ (BEIT-EL-MA).

2713 a.

Copie du Rév. H. Morgan, missionnaire américain en Syrie, publiée avec un commentaire par M. le professeur Hadley, *Journal of the American Oriental Society*, t. VI, 1860, p. 530. — Sur une pierre trouvée dans un jardin à Beit-el-mâ, et envoyée depuis en Amérique au musée de la Société Orientale. Les lettres sont inégales et peu profondément gravées, ce qui rend la lecture du texte un peu difficile. La pierre est brisée en haut. — Voyez Schömann, *Philologus*, t. XVII, 1861, p. 345.

Τὸν δαίνα τ]ῆς εἰς ἡμᾶς καὶ τὰ [π]ράγ[μ]α[τα] δ]ια[θ]ε[σ]ε[ω]ς [π]ολλὰς καὶ μεγάλας ἀποδ[ε]ξ[ε]ῖς [π]επο[ι]η[μ]ένον ἐκτενῶς καὶ οὕτε τῆς [ψ]υχ]ῆς ο[ὗ]τε τῶν ὑπα[ρ]χόντων πεφεισμένον[υ] εἰς τὰ ἡμῖν συμφέροντα, διεξ- γηροῦσα δὲ καὶ τὰ ἐγγειρισθέντα αὐτ[ῶ]ν ὡς ἦν προσήκον, καὶ κατὰ τὰ λοιπὰ ἀγόμενον [ἀ]ξίως τῶν προὔπηργμένων εἰς αὐτοῦ εἰς τὰ π[ρά]- γματα, ἡδουλόμεθα μὲν εἶ[τ]η συνέχειν συμπράσσοντα ἡμῖν πολλὰ [ἀ]λλ[λ] αὐτοῦ προφερομένου τὴν περὶ τὸ σῶμα [γε]γεννημένην ἀσθένειαν διὰ τὰς συνεχεῖς κακοπ[α]θ[ε]ῖας, ἀξιοῦ[ν]τός τε ἡμᾶς εἶσαι αὐτὸν ἐφ' ἡσ[υ]-

χίας γενέ[σθ]αι δ[π]ως τὸν ἐπίλοιπον χρόνον τοῦ β[ε]ου [ἀ]δ[ι]α[σ]πάστως ἐν εὐσταθείᾳ τοῦ σώματος γέ[ν]ηται, συμπεριγέχθημεν [θ]ε[λ]οντες καὶ ἐν τ]οῦτοις φανεράν ποιεῖν ἣν εἰ[χ]ομεν πρὸς αὐτὸν ἀρεσ[ε]ῖν. Ἰνα μὲν οὖν κα[ὶ] εἰς τὸ [λ]ο[ι]πὸν τυγχάνη πάντων τῶν εἰς τιμὴν καὶ δ[ό]ξαν ἀνη- κόντων, ἡμῖν ἔστα[ι] ἐπιμελ[ε]ῖ. Ἐπειδὴ, τῆς ἀρχιερωσύνης τοῦ Ἀπολ- λωνο[ς] καὶ τῆς Ἀρτέμιδος τῶν θεῶν καὶ τῶν ἄλλων ἱερῶν ὧν τὰ τεμένη ἐστὶν ἐπ[ὶ] Δάφνης προσδεσμένης ἀνδρὸς φίλου [δ]υνησομένου δὲ προστῆνα[ι] ἀξίως τῆς [θ]εῶν τοῦ τόπου σπουδῆς ἦν ἔσχον ο[ἱ] τ[ε] πρόγονοι καὶ ἡμεῖς καὶ τῆ[ς] εἰ[ς] ἡμῶν πρὸς τὸ θεῖον εὐσεβείας, ἀποδε- [δ]εῖχμα[ε]ν αὐτὸν ἀρχ[ε]ρέα τούτων, πα[π]ε[ι]σ[μ]ε[ν]οὶ τὴν περὶ τὰ ἱερ[ῶ]ν ἐξαγωγὴν μάλιστ' ἂν διὰ τούτου συντελεσθῆσθαι δεόντως, συντάξον[τες] ἐν τε τοῖς χρηματισμοῖς καταχωρ[ε]ῖν αὐτὸν ἀρχιερέα τῶν δεδηλωμένων ἱερῶν καὶ προτιμᾶν τὸν ἀνδρα ἀξίως τῆς ἡμετέρας κρίσεως· καὶ ἐὰν εἰς τινα παρακαλ[ῆ] τῶν ἀνηκόντων εἰς ταῦτα συνεπιλαθάνεσθ[η]σι τοὺς τε πρὸς τοὺς ἱεροῖς γινομ[ε]νοὺς καὶ τοὺς ἄλλους οὓς καθήκει π[ε]ιθαρχεῖν αὐτοῦ, συστήσαι παραγγε[λ]α[σ]τας ὑπακούειν [π]ερί ἂν ἂν γράφ[η] ἢ σ[υ]ντά[σ]σῃ· ἀναγραφῆναι δὲ καὶ τῆς ἐπιστολῆς τὸ ἀντίγραφον εἰς στήλας καὶ ἀναθεῖν[αι] ἐν τοῖς ἐπιφανιστάτοις τόποις· δ[ε]κρ', Δίου ιδ'.

Les restitutions, qui ont presque toutes été faites par M. Hadley et ses collègues, ne donnent lieu qu'à un petit nombre d'observations. A la première ligne, M. Hadley lit *σαφειάτας* *πολλὰς* *καὶ* *μεγάλας*, mais il n'est pas conforme à l'usage de faire précéder les mots *πολλὰς* *καὶ* *μεγάλας* par un autre adjectif, et il est plus naturel de remplir la lacune avec le substantif auquel se rapporte l'article τῆς; le mot *διαθέσεως* répond bien aux lettres conservées à la première ligne, qui est un peu endommagée. Dans une note insérée dans le tome VII du Journal de la Société (p. XLIV), M. Hadley, répondant aux critiques de M. Schömann, constate que sur la pierre il y a, à la ligne 20, HMIN et non YMİN; qu'à la fin de la ligne 31, il y a ΣΥΝΤΑΞΟΝ, et qu'à la ligne 22, les lettres ΔΑΙΤΤΩΝ sont fort douteuses, mais qu'il n'y a certainement pas ΔΑΦΝΑΙΩΝ, comme le propose le savant allemand. Je crois que dans le dernier passage il faut lire *διόμων*, épithète habituelle d'Apollon et d'Artémis, et dans l'autre, *συντάξοντες*, le mot étant au futur comme *ἔσται* un peu plus haut, et gouvernant les infinitifs qui suivent. Les *χρηματισμοί* sont les actes ou documents officiels.

La date, calculée d'après l'ère des Séleucides, correspond au mois de novembre 189 avant Jésus-Christ. L'inscription contient la fin d'une lettre adressée probablement aux autorités d'Antioche et annonçant la nomination d'un personnage aux fonctions de grand-prêtre d'Apollon et des autres divinités qui avaient des sanctuaires à Daphné, en récompense de ses services et comme retraite à cause de la faiblesse de sa santé. La date montre que la lettre émane du roi de Syrie Antiochus III ou Antiochus le Grand; quant au nom du personnage nommé grand-prêtre, il ne se trouve pas dans la portion du texte qui a été conservée.

L'inscription fixe définitivement la position du fameux temple de Daphné à *Beit-el-Mâ*, où on s'accordait généralement à le placer, bien que quelques voyageurs aient exprimé des doutes à ce sujet, à cause de l'absence presque complète de ruines et de la difficulté de comprendre comment un sanctuaire aussi considérable eût laissé si peu de traces.

III.

SELEUCIA (SOUEIDIYĒ).

2714.

Copie de M. Renan. — Dans le grand tunnel. — *Corpus inscr. gr.* 4460, et *Add.*, p. 4172.

Ἐπὶ Kaisίου Π[ρ]ίσκου ἑκατοντάρχου λεγεῶνος τετάρ[τη]ς, ἔθεν ἀρχ[ή].

L'inscription était destinée à marquer l'endroit où les soldats et les ouvriers sous les ordres du centurion Cæsius Priscus avaient commencé leur portion du travail dans le tunnel.

2715.

Copie de M. Renan. — Au même endroit; inscription difficile à lire. — *Corpus inscr. gr.* 4461.

Ἐπὶ]ίου Γερμανοῦ [να]υάρχου, ἔ[θ]εν ἀρχ[ή], ἐπὶ Μάρκου Δ[ουκί]λίου.

Inscription analogue à la précédente.

2716.

Copie de M. Renan. — Au même endroit, en face de l'inscription précédente; inscription mal gravée.

Σεμπρόνιος.

2717.

Copie de M. Renan. — Au même endroit, tout près de la précédente; la lacune est produite par des mousses, qu'on pourrait enlever, si on avait une échelle; elle est égale dans les deux lignes et correspond à cinq ou six lettres.

Vex[illatio]nis leg(ionis) X [Fret. F]elic(is).

Il ne peut guère être question ici que de la dixième légion *Fretensis*, qui séjourna longtemps en Syrie et en Palestine; on ne lui connaît pas d'autre surnom, mais, comme les monuments où elle est mentionnée sont fort peu nombreux, il est très-possible qu'à une certaine époque elle ait reçu le surnom de *Felix*, à la suite de quelque fait d'armes heureux.

2718.

Copie de M. Renan. — Près du monument qu'on appelle « tombeaux des rois ».

.....
 κατέστεφον
 κ]είμενος τύμβοις αγ. . . .
 ου χάριτες εὐ[φ]ραίνετε
 ενων γὰρ ἡμῶν τέρμα μοχ[θη]ρῶν. . . .

Fragment d'une inscription funéraire en vers iambiques.

2719.

Copie de M. Renan. — Au-dessus de Séleucie, dans la montagne, il y a une grotte sépulcrale d'un beau style grec, appelée *mugharet el arbain bendt*, « la grotte des quarante vierges ». L'inscription *a* est au-dessus de l'entrée et très-fruste; l'inscription *b* est dans l'intérieur, au-dessus d'un caveau, en très-beaux caractères.

b. Ημῶ, Καλλιπίχης.

Inscription de l'an 148 des Séleucides, qui commence le 1^{er} octobre 165 av. J.-C.

IV.

LAODICEA AD MARE (LATAKIÉ).

2720.

Copie de l'auteur. — Sur un poids carré en plomb, pesant 641 grammes, que j'ai acquis en Syrie et que j'ai donné au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. Au milieu du champ on voit un croissant surmonté d'une étoile.

Λαοδικέων τῶν πρὸς θαλάσση, [ἀγο]ρα[νομοῦντο]ς Φιλοδάμου, μνα.

Le plomb est fortement oxydé; à la troisième ligne, il n'y a de certain que les lettres PA.

Quoique très-oxydé, le plomb ne paraît pas avoir perdu beaucoup de son poids; dans tous les cas, nous avons ici une mine qui diffère considérablement de celle qui était usitée à Antioche; voyez Longpérier, *Annal. Instit. Archéol.* 1847, p. 346.

V.

BÆTOCÆCE (HOSN-SULEIMÂN).

2720 a.

Estampage de M. Guillaume Rey, fait en 1864; voyez le texte épigraphique dans les *Archives des missions scientifiques*, t. III, pl. III, p. 336; on y trouvera aussi une description des ruines. — J'ai collationné le texte sur l'estampage avec M. Rey, et j'en garantis l'exactitude; l'estampage ne commence qu'à la huitième ligne. — *Corpus inser. gr.*, 4474; *Orelli*, 3657.

Imp. Caesar Publius Licinius Valerianus Pius Felix Aug. et Imp. Caesar Publius Licinius Gallienus Pius Fel(ix) Aug. et Licinius Cornelius Saloninus Valerianus nobilissimus Caesar Aurelio Mareae [e]t aliis : Regum antiqua beneficia consuetudine etiam insecuti temporis adprobata is qui provinciam regit remota violentia partis adversae incolumia vobis manere curabit.

Ἐπιστολὴ Ἀντιόχου βασιλέως.

Βασιλεὺς Ἀντίοχος Εὐφύμῳ χαίρειν. Ἐδόθη δὲ κατακεχωρισμένος ὑπομηματισμός· γενέσθω οὖν καθότι δεδήλωται περὶ ὧν δεῖ διὰ σοῦ συντελεσθῆναι. Προσνεχθέντος μοι περὶ τῆς ἐνεργείας θεοῦ Διὸς Βαιτοκαίης ἐκρίθη συνχωρηθῆναι αὐτῷ εἰς ἅπαντα τὸν χρόνον, ὅθεν καὶ ἡ δύναμις τοῦ θεοῦ κατέρχεται, κώμην τὴν Βαιτοκαί[χη]ν, ἣν πρότερον ἔσχεν Δημήτριος Δημητρίου τοῦ Μνασαίου εντουριωνα τῆς περὶ Ἀπάμιαν σατραπείας, σὺν τοῖς συνκυροῦσι καὶ καθήκουσι πᾶσι κατὰ τοὺς προϋπάρχοντας περιορισμούς καὶ σὺν τοῖς τοῦ ἐνεστῶτος ἔτους γενήμασιν, ὅπως ἡ ἀπὸ ταύτης πρόσδοδος ἀναλίσκηται εἰς τὰς κατὰ μῆνας συντελουμένας θυσίας καὶ τᾶλλα τὰ πρὸς αὐξήσιν τοῦ ἱεροῦ συντείνοντα ὑπὸ τοῦ καθεσταμένου ὑπὸ τοῦ θεοῦ ἱερέως, ὡς εἴθισται· ἀγωνοῦνται δὲ καὶ κατὰ μῆνα πανηγύρεις ἀτελεῖς τῆ πεντεκαιδεκάτῃ καὶ τριακάδῃ· καὶ εἶναι τὸ μὲν ἱερὸν ἄσυλον, τὴν δὲ κώμην ἀνεπί[ταθ]μον μηδεμιᾶς ἀπορρήσεως προσνεχθείσης, τὸν δὲ ἐναντιωθησόμενον τισι τῶν προγεγραμμένων ἔνοχον εἶναι ἀσεβείᾳ. Ἀναγραφῆναι τε καὶ τὰ ἀντιγραφα ἐν στήλῃ λιθίνῃ καὶ τεθῆναι ἐν τῷ αὐτῷ ἱερῷ. Δεήσει οὖν γραφῆναι οἷς εἴθισται, ἵνα γένηται ἀκολούθως τοῖς δηλουμένοις.

Ψήφισμα τῆς πόλεως πεμφθὲν θεῷ Αὐγούστῳ.

Ἐπάνανκες δὲ ἀνέρχεσθαι πάντα τὰ ὄνεια διὰ τῶν ἐνταῦθα καὶ ἐπὶ χώρας ἀγορητῶν πραθησόμενα καθ' ἐ[κ]άστην ἱερομηνίαν πρὸς τὸ ἀδιάλει(ι)π[τ]ῆ ὑπάρχιν πᾶσι τοῖς ἀνιοῦσι προσκυνηταῖς, ἐπιμελομένου τοῦ τῆς πόλεως ἀγορητοῦ μηδὲ ἐπιχειροῦντος ἢ δγλοῦντος προφάσει παροχῆς καὶ τέλους καὶ ἐπιηρείας τινος ἢ ἀπαιτήσαιως· ἀνδράποδα δὲ καὶ τετράποδα καὶ λοιπὰ ζῶα ὁμοίως πωλείσθω ἐν τῷ τόπῳ χωρὶς τέλους ἢ ἐπιηρείας τινος ἢ ἀπαιτήσαιως.

Οἱ κάτοχοι ἀγίου οὐρανίου Διὸς τῆς ὑπὸ τῶν Σεβαστῶν εἰς τε τὸν θεὸν εὐσεβείας καὶ τὸν τόπον ἐλευθερε[ί]ας τὴν θεῖαν ἀντιγραφὴν ὑπὸ πάντων προσκυνουμένην προέταξαν.

Il y a sur la pierre : l. 16, ΒΑΙΤΟΚΑΙΚΗC; l. 19, ΕΝΤΟΥΡΙΩΝΑ; l. 25, ΑΝΕΠΙΘΑΜΟΝ; l. 32, ΕΑCΤΗΝ et ΑΔΙΑΛΕΠ. Α.

Les empereurs Valérien et Gallien confirment aux habitants de Bætocæcé les privilèges qui leur avaient été accordés anciennement par les rois de Syrie. Ces habitants (κάτοχοι) firent

graver le rescrit impérial, suivi d'une lettre du roi Antiochus adressée à Euphémus, probablement le satrape d'Apamée, et d'une portion d'un décret de la ville dont dépendait Bætocæcé adressé à Auguste. L'orthographe de l'inscription est celle des bas temps, et il y a quelques fautes dues au lapicide, mais les documents paraissent avoir été fidèlement reproduits.

Cavedoni fait remarquer qu'Ammien Marcellin (XXIII, 12, 5) mentionne un certain Mareas d'Antioche qui, sous le règne de Gallien, aida les Perses qui assiégeaient la ville; mais le véritable nom de ce personnage est plutôt Mareades ou Cyriades (voyez les notes du n° 2600), et il n'a rien de commun avec les villageois de Bætocæcé.

Le mot εντουριωνα, dont la lecture est certaine, est probablement un terme d'origine sémitique désignant quelque fonction; Franz propose de lire ἐντὸς ὄριων, mais on ne peut guère supposer que le lapicide se soit trompé à ce point, et d'ailleurs il manquerait un mot comme οὐσαν ou κειμένην. Sous les Séleucides, la Syrie proprement dite ou Séleucide était partagée en quatre satrapies, dont les chefs-lieux étaient Apamée, Laodicée, Antioche et Séleucie (*Strab.* XVI, 2, 4); Bætocæcé devait appartenir à celle d'Apamée. Le sens du mot ἀγορητής n'est pas très-clair; ses fonctions étaient certainement différentes de celles de l'agoranome, et paraissent plutôt avoir été celles d'un crieur à la halle chargé de vendre aux enchères les denrées qu'on apportait au marché.

VI.

PLOMBS TROUVÉS EN SYRIE.

2721.

Copie de l'auteur. — Sur un plomb carré, provenant de la côte de Phénicie, peut-être de Tortose, et maintenant au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Ἐτ(οις) σ., Πρωτογερω.

2722.

Copie de l'auteur. — Sur un plomb de forme triangulaire de même provenance, maintenant au Cabinet des médailles.

Τριακ. τὸ δ'.

Au revers, il n'y a que les deux lettres ΔΕ.

2723.

Copie de l'auteur. — Sur les deux faces d'une bulle en plomb, trouvée en Syrie, et maintenant au Cabinet des médailles.

a. Σεργίου

b. κανδιδάτου.

2724.

Copie de l'auteur. — Sur les deux faces d'une bulle en plomb, trouvée en Syrie, et maintenant au Cabinet des médailles. D'un côté, il y a une figure nimbée, assise de face, avec une légende circulaire à moitié effacée; de l'autre, la légende occupe tout le champ.

a. [M(ήτη)ρ] Θ(εο)ῦ [βοήθει τῷ σ]ῶ δούλω

b. Βασιλείω, προέδρω καὶ γενικῶ λογοθέτη, τῷ Ξηρῶ.

Dans la légende du revers, qui est très-bien conservée, on voit tous les accents qui ont été gravés avec beaucoup de soin.

La charge de πρόεδρος, ou président du sénat, était une dignité palatine, qui fut instituée par l'empereur Phocas; le λογοθέτης γενικός était à la tête de l'administration des contributions directes, δημοσίων φόρων λογιστής; les deux fonctions sont souvent mentionnées par les auteurs byzantins; voyez Du Cange, *Gloss.*, in v. v. La famille Ξηρός était une famille considérable de Constantinople, et plusieurs de ses membres remplirent des fonctions importantes au dixième et au onzième siècle. Mon savant confrère M. Miller me signale deux lettres de Michel Psellus (n^{os} 54 et 57 du manuscrit grec, n^o 4182 de la Bibliothèque impériale) adressées : τῷ κριτῇ τῶν Θρακησίων τῷ Ξηρῶ et τῷ πραι-τωρι Θρακησίων τῷ Ξηρῶ; la dernière commence par les mots : Βούλομαι μὲν, μεγαλοπρέπεστατε πρόεδρε καὶ ἀδελφὲ περιπόθητε. Il se pourrait bien que ce Ξηρός soit celui de notre bulle.

ILE DE CYPRE.

I.

CITIUM (LARNACA).

2725.

Copie de l'auteur d'après un estampage de M. Duthoit. — Sur une plaque de pierre noire, trouvée dans une maison à Larnaca, mais dont on ignore la provenance exacte. La pierre est un peu rognée à droite. — Voyez Piéridis, *Revue archéologique*, 1866, XIII, p. 437.

Ἀγαθὴ Τύχη. Σοαντείων ὁ θίασος τῆς Ἀρτέμιδος Τιμοκράτην Στασιόκου, καὶ τὴν γυναῖκα Τιμάγιον, τὴν θυγατέρα Τιμιδ[α], καὶ τὴν θυγατέρα αὐτῆς Ἀρίστ[ιον], καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ Στασιό[κον] Βόισκον Ἀριστοκρέοντα Ἀριστ[όλο]γον, Στασιόκου τὸν υἱὸν Τιμοκράτην, τὴν θυγατέρα Κάριον, Βόισκου [τὸν υἱὸν] Τιμοκράτην, εὐνοίας ἔνεκεν τῆς εἰς [α]ἰτίας.

M. Piéridis est d'avis que l'emplacement de Soanta est le village musulman, appelé maintenant ἡ Σῆντα, et situé dans la Mésoorée ou plaine centrale de l'île; il y a là quelques ruines dont M. Piéridis donne la description. Comme on ignore si la pierre a été trouvée à Larnaca même, ou apportée de l'intérieur de l'île, on ne peut guère se prononcer sur la conjecture de M. Piéridis. D'ailleurs le mot Σοαντεῖοι n'est pas nécessairement un ethnique, et peut très-bien être le nom d'un clan ou d'une confrérie.

Stasiæcus est le nom d'un roi de Marium détrôné par Ptolémée Soter en 313, et il serait possible, ainsi que le fait remarquer M. de Vogüé (*Rev. archéol.*, loc. cit.), que les personnages honorés dans l'inscription fassent ses descendants. D'après la forme des caractères, l'inscription appartient au deuxième ou peut-être au premier siècle avant l'ère chrétienne.

Sur les *thiasos*, voyez les articles de M. Wescher (*Rev. archéol.*, 1864, X, p. 460; 1865, XI, p. 497; XII, p. 214) et de M. Foucart (*ibid.*, 1864, X, p. 399).

2726.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment de plaque de marbre, trouvé à Larnaca, et donné par M. de Vogüé au musée du Louvre.

Τι(βέριος) Κλαύδιος Ἰουνκος ἀνθύπατος λέγει Φιλιδώρου τὴν εἰς τὴν πατρίδα φιλοτειμίαν καὶ δι' ὧν ἐκ πάλαι αὐτὴν εὐεργε[τεῖ] . . .

Cette inscription nous donne le nom d'un nouveau proconsul de Cypre et jette quelque jour sur une question qui a beaucoup occupé les commentateurs de Juvénal, celle de savoir qui était le consul Juncus mentionné dans la quinzième satire (*nuper consule Junco*, v. 27); de la solution de ce petit problème dépend la date de la satire. Borghesi s'en est occupé longuement (*Œuvres complètes*, V, p. 50, sqq., *Intorno all' età di Giovenale*) et s'est prononcé en faveur d'un Æmilius Juncus mentionné dans une inscription de Sparte du temps d'Hadrien (*Corpus inscr. gr.*, 1346); il a cru reconnaître le même personnage dans un des consuls suffects de l'année 127, dont les noms se trouvent à la fin d'un diplôme militaire d'Hadrien, trouvé en Sardaigne (Cardinali, *Diplomi*, 14). Mais sur ce bronze, dont j'ai pu examiner un excellent estampage chez mon ami M. Léon Renier, il y a VLIO IVNCO ou . . . VDIO IVNCO; M. Renier préfère la première leçon, et moi la seconde; mais le doute ne porte que sur la seconde lettre, qui n'est pas aussi profondément gravée que les autres, tandis que V est parfaitement clair, et dans tous les cas on ne peut lire AEMILIO, comme le proposait Borghesi (voyez *Œuvres complètes*, V, p. 509, note). Je crois donc que le consul suffect de 127 s'appelait Ti. Claudius Juncus et qu'il avait été proconsul de Cypre, sans doute peu de temps avant son consulat; Cypre était une province du sénat réservée aux anciens préteurs, et sous le règne d'Hadrien on ne pouvait participer au tirage des provinces qu'une douzaine d'années après la magistrature urbaine qui y donnait droit.

Nous avons déjà parlé plus haut (n° 409) d'un autre Juncus, qui fut propréteur d'Asie en 75 av. J.-C.

Sur le mot λέγει dans les édits des magistrats romains, voyez les notes du n° 535, p. 148; aux exemples que j'y ai cités, il

faut ajouter ceux que donne Josèphe (*Antiq. jud.*, XIV, 12, 5; XVI, 6, 2).

2727.

Copie de l'auteur. — Sur une plaque de marbre brisée, chez M. Piéridis; le marbre est intact à gauche et mutilé des trois autres côtés. L'inscription est bien conservée.

.....
χρῆμα δυνηθ[ῆ]
κγονι, ἵνα δυνηθῶσιν
ομένων τὰ ἐνκείμενα
παρεχόντων τούτοις τὰ σιτηρέ[σια] ταύ-
της τῆς διατυπώσεως, καὶ οὕτω[ς]
Προετέθη τῇ πρὸ ιη' Καλ[ανδῶν] Μ[αίων]?
Πανταχοῦ καὶ ἀεὶ πρόνοιαν ποιού[μενοι]
τὰς εὐτυχῶς ἀρχομένους ὑπὸ τῆς σῆ[ς] μεγαλοπρεπειᾶς?
τοῦ παρόντος πρὸς τὸ αἰώνιον τοῦ
..... μ[α]δὲ διὰ τῆς σῆ[ς]
.....

L'inscription est assez bien gravée et la forme des lettres indique qu'elle appartient au quatrième ou au cinquième siècle. C'est un fragment d'une constitution (διατύπωσις) impériale, adressée à quelque grand fonctionnaire de l'empire, probablement un préfet du prétoire, puisqu'il est question des rations (σιτηρέσια) à fournir aux militaires, et que ce service dépendait des préfets du prétoire; voyez plus haut p. 457. Il est bien regrettable qu'un document aussi intéressant soit tellement mutilé; il serait possible toutefois qu'un savant très-versé dans la connaissance des lois du bas-empire pût retrouver cette constitution dans les codes de Théodose ou de Justinien.

2728.

Copie de L. Ross, *Rheinisches Museum*, N. F. VII, p. 512. — Sur un fragment de plaque de marbre trouvé à Larnaca, et maintenant déposé au Palais de l'Académie des Sciences à Turin; le marbre est brisé à gauche. — *Archäologische Zeitung*, 1867, *Anzeiger*, p. 75.

Ἰουλιανὸν Δόμν]αν Σεβαστήν, μητέρα
στρατοπέδων, ἐ]πί Σέξτου Κλωδίου
..... νιανοῦ ἀνθυπάρχου .
καὶ]ου Ἀππιανοῦ λογιστοῦ,
ἡ βουλή? ἐκ τῶν ἐ]δίωκτον προσόδων.

Cette inscription nous fait connaître le nom incomplet d'un nouveau proconsul de Cypre, et celui d'un *curator* de la ville de Citium. Sur les *curatores*, voyez le Mémoire de M. Henzen (*Annal. Instit. archeol.*, 1851, p. 5).

2729.

Copie de Ross, *loc. cit.* — A l'église Saint-George, près de Larnaca; sur une base en marbre bleu. — Sakellarios, *Κυπριακά*, I, p. 46.

Ἡ πόλις [Ἄ]πολλόδωρον Διονυσίου πολιτικὸν στρατηγόν.

Selon Ross, le stratège de la ville est appelé πολιτικός pour le distinguer du stratège militaire envoyé ou nommé par les rois d'Égypte.

2730.

Copie de Ross, *loc. cit.* — Au port de Citium, sur une base en marbre bleu.

Διονύσιος Διδύμου ὑπογυμνασιαρχῶν.

2731.

Copie de Sakellarios, *Κυπριακά*, p. 46. — Sur une pierre trouvée près du moulin à vent, sur le port, et déposée dans une maison près de l'église Saint-Lazare.

Διοκλῆς Ζήνωνος γυμνασιαρχῶν τῆς στοᾶς ἐπι[στυλίου]? . . .

2732.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment de marbre encastré dans le mur d'une rue. — Ross, *loc. cit.* — Sakellarios, p. 46.

Ζήνων Ἄν[τιπάτρου]? στρα[τηγῶν].

2733.

Copie de Ross, *loc. cit.* — Sur un fragment de marbre bleu, chez M. Piéridis.

.....
..... κ]ατὰ τὴν νῆσον
ἀρετῆς ἕνεκα] καὶ εὐνοίας ἧς ἔχ[ει εἰς
τὴν πόλιν τὴν] Κιτιέ[ω]ν καὶ ἑαυτ. . . .

2734.

Copie de l'auteur. — A Larnaca, chez M. Paul Bonditzianès; sur une base. — L. Ross, *loc. cit.* — Σακελλάριος, p. 48.

Τὸ κοινὸν τὸ Κυπρίω[ν] Ἡρακλεῖδην Ἐρμοδάμαντος τὸν γυμνα-
σίαρχον καὶ ἀγωνοθέτην καὶ προῖκα πρεσβεύσαντα πρὸς τὸ[ν] Σεβαστὸν
ἐπ[ὶ] τῆς νήσου.

Inscription du premier siècle de l'empire.

2735.

Copie de L. Ross, *loc. cit.* — Dans une maison, sur une base en marbre blanc.

Ἡ πόλις Σώδαμον Σωδάμ[ου] τ[ὸ]ν φιλόπατριν, τὸν γυμ[να]σίου ἀρχή-
σαντα καὶ ἀγορ[αν]ομήσαντα, καὶ τὸ θεάτρ[ον] κατασκευάσαντα ἐκ ἑ[μ]-
μελίων καὶ τὰ ἐν αὐτ[ῷ] ἰδί[ο]ις ἀναλώμ[α]σι.

Les lettres sont ornées d'arabes, et l'inscription est de l'époque romaine. On n'a pas trouvé jusqu'à présent trace du théâtre de Citium.

2736.

Copie de M. Caprara, consul d'Autriche, communiqué à L. Ross, *loc. cit.* — Au village de Livadia, près de Larnaca, sur une base carrée.

Τὴν δεῖνα τοῦ δεῖνας, γυναῖκα δὲ Σ[α]ρα[π]ίω-
νος γυμνασιαρχήσαντος Στρατ[η]γίς Ναυάρχου
τοῦ γυμνασιάρχου [κ]α[τ]ὰ [τ]ὴν [ε]πι[σ]τολήν [α]πὸ [τ]ῆς
ἐαυ[τ]ῆς θυγατέρας.

Restitution de Ross.

2737.

Copie de L. Ross, *loc. cit.* — A Livadia, dans un jardin appartenant à M. Caprara, sur une base en marbre bleuâtre.

Τιβέριον Κλαύδιον, Τιβερίου Κλαυδίου Ἰσιδώρου υἱόν, Κυρεῖνα, Ἰσι-
δώρον ἀρξάντ[α] τῆς πόλεως καὶ πρεσβεύσαντα πρὸς τοὺς Σεβαστοὺς
πολλάκις προῖκα καὶ γυμνασιαρχήσαντα ἐκ τῶν ἰ[δ]ίων Πρὸ[κλ]α? Γε-
γανία Λουκιφέρα τὸν ἐαυ[τ]ῆς ἀνδρα εὐνοίας χάριν.

2738.

Copie de l'auteur. — Chez M. Marco Santi, sur un fragment de marbre.

..... οἰς Διονύσιος (ε)ἰκόν' ἀρίστου
..... Πα[τ]ρίας ὅστις ἀνεύρετ' ἔδος.

Fragment de distique.

2739.

Copie de l'auteur. — Dans le mur de la maison du papas Antonios; inscription fruste et mal gravée.

... κ[ε]χλωμένον τύχοι τοῦ Κεραυνίου· ἂν τις αὐτὴν ἀβ[η], κ[ε]χλω[σ]-
λωμένης τύχοι· ἂν τι[ς] β[ε]β[η] κόπρια, κ[ε]χλωμένης τύχοι τῆς Κεραυ-
νίας

Ζεὺς Κεραύνιος est mentionné dans une autre inscription de Citium (*Corpus inscr. gr.*, 2641), ainsi que dans les textes phéniciens de la ville; voyez M. de Vogüé, *Journal asiatique*, 6^e série, t. X, p. 103, 163. La déesse Κεραυνία paraît ici pour la première fois.

2740.

Copie de l'auteur. — Dans la maison de Hadji Omar Effendi, sur un autel rond, orné de guirlandes.

Αἰὲ Κεραυνίω? ὑψίστω, Θεῶν οἰκοδόμος εὐχῆν.

2741.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment de marbre, trouvé à Larnaca, et donné par M. de Vogüé au musée du Louvre. Au-dessous du grec, il y a une inscription phénicienne qui en est la traduction; voyez M. de Vogüé, *Journal asiatique*, 6^e série, t. X, p. 116.

Ξά]νθιο[ς] ἐκ] Λυκίης [Σ]μύρνος ἐνθάδε καίμαι, ἀνὴρ ἐκπωμα[τ]ο-
ποιός.

Les caractères sont du commencement du quatrième siècle. Bien que le nom propre soit écrit 𐤍𐤏𐤍, *Murnos*, dans le phénicien, je crois qu'il faut écrire Σμύρνος dans le grec, parce qu'il y a une lacune d'une lettre au commencement de la troisième ligne; Σμύρνος et Μύρνος sont deux formes du même mot.

M. de Vogüé fait remarquer que le mot Λύκιος est écrit 𐤍𐤏𐤍 en phénicien, d'où il résulte que le Y grec se prononçait alors *u* ou *ou*.

L'épithaphe est rédigée de façon à former la fin d'un pentamètre et un hexamètre.

2742.

Copie de l'auteur. — Dans le jardin de l'évêque, sur une stèle haute et grêle en marbre blanc. — Ross, *loc. cit.*

Θεόδωρος Ζήνωνος Ἀράδιος.

Lettres du commencement du quatrième siècle avant l'ère chrétienne.

2743.

Copie de l'auteur. — Dans la maison de feu D. Thémistoclès, professeur de grec; sur le couvercle d'un sarcophage.

Βίων Ἀνάνδριος.

Lettres du troisième siècle.

2744.

Copie de l'auteur. — Chez Hadji Omar Effendi, sur un cippe rond. — Ross, *loc. cit.*

Εὐήμερε χρηστέ χαῖρε.

2745.

Copie de l'auteur. — Chez M. Constantin Roba, sur un cippe rond. — J'ai retrouvé et copié dans la même maison l'inscription n° 2626 du *Corpus*; elle a été publiée très-exactement.

Νέων χρεστέ χέρε.

2746.

Copie de l'auteur. — A la porte d'une maison, sur un cippe rond.

Ἐλπίδι χρηστὴ χαίρε.

2747.

Copie de l'auteur. — Chez M. Santi Mattei, sur un cippe rond.

Ἀνδρονίκη χρηστὴ χαίρε.

2748.

Copie de l'auteur. — Chez le même, inscription trouvée dans un tombeau près de Larnaca. — Sakellarios, p. 49.

Μακελίνε, ο(ὐ)δί(ς) ἀθάνατος.

2749.

Copie de Ross, *loc. cit.* — A Larnaca.

Ὀλυμπιανὴ χρηστὴ χαίρε.

2750.

Copie de Ross, *loc. cit.*

Μαρκιανὴ χρηστὴ [ἀ]είμνηστε [χ]αίρε.

2751.

Copie de Ross, *loc. cit.*

Δημητριανὴ χρηστὴ χαίρε.

2752.

Copie de Sakellarios, p. 49. — Au couchant de l'église Saint-Lazare, dans la maison de C. Pilabaki.

Δεμετρία χρεστὴ χέρε.

2753.

Copie de Sakellarios, p. 49. — Dans l'église Saint-George, sur un sarcophage.

Χέρε, ἡ ὑπὸ θεῶν πεφιλημένη καὶ ὑπὸ ἀνθρώπων ζητηθίσα· εὐψύχι, οὐδὲς ἀθάνατος.

Orthographe des bas temps.

II.

SALAMIS (HAGIOS SERGIOS).

2754.

Copie de M. Duthoit. — A Limnia, village un peu au midi de Famagouste. La pierre est complète en bas, brisée sur les côtés.

Veneri] et deo [Salaminio
Rom]ani qui in Salam[ine
negot]iantur sac[r]um
...]ino et L. Caeli[o.

Cette inscription doit être du temps de la république ou du commencement de l'empire. Le mot *Romani* ne paraît pas assez long pour remplir la lacune, et on pourrait restituer *Puteolani* ou quelque ethnique semblable. La dernière ligne pourrait être une date consulaire, mais je n'en trouve aucune qui s'accorde avec la copie; les lettres L. C sont indiquées comme douteuses.

2755.

Copie de l'auteur. — A Famagouste, devant la cathédrale, sur une base en marbre noir, brisée à gauche. — *Corpus inscr. gr.*, 2634.

Αὐτοκράτορ]α Νερούαν Τραϊανὸν Καίσαρα
Σεβαστὸ]ν Γερμανικόν, υἱὸν Θεοῦ
Νερούα Σε]βαστοῦ, ἡ πόλις, (ἔτους) γ'.

Je n'ai reproduit cette inscription, connue depuis longtemps, que pour donner exactement la longueur des lacunes et la forme des lettres, notamment celle du Π.

2756.

Copie de M. Piéridis, *Revue archéologique*, 1866, XIII, p. 440. — A Limnia, sur deux pierres, qui appartenaient à la base d'une statue.

Ο[ὶ ἔφηβοι? οἱ] ἐκ γυμνασίου τρίτ[ου τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος γυμνασίαρχον?, τὸν γενόμεν[ο]ν ἐπὶ τῆς πόλει[ς] στρατηγόν, ἀρετῆς ἕνεκα καὶ εὐνοίας ἣν ἔχων διετέλε[ε] εἰς βασιλέα Πτοί[ε]μαῖον καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν, καὶ θεοῦ φιλομήτορας, καὶ τὴν πόλιν τῶν Σα[λαμινίων].

Les deux pierres ne contiennent guère que la moitié de l'inscription, ainsi que le montre la troisième ligne.

Il s'agit ici de Ptolémée Philométor qui régna de l'an 181 à 146; il avait épousé sa propre sœur Cléopâtre.

2757.

Copie de L. Ross, *loc. cit.*. — A Knodara, village situé au nord-ouest des ruines de Salamine, sur une plaque de marbre bleu.

Σελευκον τὸν σ[υ]γενῆ τοῦ βασιλέως, τὸν στρατηγὸν
καὶ ναύαρχον καὶ ἀρχιερέα, τὸ κοινὸν τῶν ὑπ' αὐτὸν
τασσομένων Κρητῶν ἀρετῆς [ἔνεκα καὶ εὐνοίας τῆς εἰς
βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασιλισσῆν Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν
καὶ βασιλισσῆν Κλεοπάτραν τὴν γυναικα, θεοῦς εὐεργέτας,
καὶ τὰ τέκνα, καὶ τῆς εἰς τὸ κοινὸν εὐεργεσίας.

Restitution de Ross, d'après une inscription de Curium en l'honneur du même personnage (voyez n° 2781, et *Corpus inser. gr.*, 2622). Le roi est Ptolémée Evergète II, appelé aussi Physcon, qui, après avoir régné quelque temps à Cyrène, succéda en 146 à son frère Philométor sur le trône d'Égypte et de Cypre; il épousa alors sa sœur Cléopâtre, veuve de Philométor; mais, au bout de peu d'années, il la répudia pour épouser sa fille par Philométor, une autre Cléopâtre; il mourut en 117.

2758.

Copie de Sakellarios, p. 171. — Dans les ruines de Salamine.

Σαλαμινίων τῇ πόλει καὶ τῷ δήμῳ
Πασικράτης? Ἐμπύλου καὶ Ἰάσων Καρπ-
ίωνος [ἀγ]ορανομοῦντες
στοάς? παντοίας κατεσκεύασαν.

La restitution est celle proposée par Sakellarios, qu'il est difficile de contrôler, puisqu'il ne donne pas le texte épigraphique.

2759.

Copie de M. Piéridis, *Revue archéol.*, *loc. cit.*. — A Limnia, sur une base.

Σεραφίου Σουλπίκιον Παγκλέα Οὐθρανιανὸν Ζήνων Ὀνησάνδρου ἀρ-
χιερασάμενος.

M. de Vogüé (*Revue archéol.*, *loc. cit.*) fait remarquer que l'ouvrage d'Onésandre sur l'art militaire est dédié à un certain Q. Veranius, probablement le personnage de ce nom qui fut chargé en l'an 48 par l'empereur Tibère d'aller recevoir la soumission de la Cappadoce, et qui fut consul en 49. D'un autre côté, le citoyen honoré dans l'inscription était peut-être fils adoptif d'un Veranius, et celui qui lui élève une statue était fils d'Onésandre. Il est donc possible que l'érection de la statue de Veranianus ait été le résultat et la continuation des liens de patronage qui existaient entre la famille de Veranius

et celle d'Onésandre, et dans ce cas, ce dernier, dont la patrie est inconnue, aurait été originaire de Salamine.

2760.

Copie de l'auteur. — Sur une petite base en marbre blanc, trouvée dans les ruines de Salamine et maintenant chez M. D. Michaelopoulos, à Larnaca. L'inscription a est sur la surface supérieure de la base; b, sur un côté, et c, sur le côté adjacent. — Sakellarios, p. 171.

a. Λεοντίου ἐπαρχικοῦ].

b, c. Ἐρμούλαος Ψυχάρους ἐποίου.

Ἐπαρχικός, *praefectianus*, un appariteur du préfet du prétoire; voyez Du Cange, *Glossar.*, in v.

2761.

Copie et estampage de M. Piéridis, *Revue archéologique*, *loc. cit.*. — Sur une pierre trouvée au village de Hagios Sergios, auprès des ruines de Salamine, et actuellement déposée chez M. Piéridis.

Τύμβε, τίνος τόδε σῆμα τεὰν ὑπὸ λισσάδα κεῖται;

Τίς, φράσον, οἰκτροτάτην μοῖραν ἐνεγάμενος;

Δημῶναξ, Σαλαμῆς ἐν ἐθρέφατο παιδα φέριστον

ἐμπορίας· πικρὸν δ' εἰς Ἀγέροντ' ἐμολεν,

5 πόντον ἐπιπλώσας ἄλιμυρέα καὶ πολυκλαύτη

ματέρι καὶ γενέτα στυγρὰ λιπὼν δάκρυα·

οὐχ ἦψαν γὰρ φῶς τὸ γαμήλιον οὐδ' ἠμέναιον

ἔλλαγον, ἀλλὰ γόους, δακτακαίκοσέτους.

Οὐ κακὸς ἐστ' Αἶδας· πάριθι, ξένης, χαῖρε προσείπας,

10 κοινὸς ἐπεὶ θνατοῖς ὁ πλῶος εἰς φθιμένους.

L'explication de la neuvième ligne, la seule qui offrait quelque difficulté, est due à M. Miller (*Revue archéol.*, 1866, XIV, p. 62), qui, entre autres rapprochements, cite une inscription d'Athènes où on rencontre la même pensée : σοὶ δὲ χάρις, Πλουτεῦ, ἀνάχη θεῶ (Corpus inser. gr., 1067). Depuis, M. de Vogüé a examiné de nouveau l'estampage et a reconnu qu'il y a bien ΠΑΡΙΘΙ. Προσείπας est le participe, et non l'indicatif de la forme aoriste εἶπα. A la première ligne, τεὰν est une forme dorique pour σῆν; à la septième, le lapicide paraît avoir interverti l'ordre des mots γὰρ φῶς.

A la neuvième ligne, M. Schädel (*Philologus*, XXVI, p. 445) propose de lire : οὐκ ἄκος ἔσται δ' ὡς παριῶν, ξένης, χαῖρε προσείπας, mais cette restitution s'éloigne beaucoup du texte, dont la lecture est certaine, et ne donne pas un sens aussi satisfaisant que celle de M. Miller.

2762.

Copie de l'auteur. — Au village de Synchris, à l'ouest de Salamine, dans la plaine, sur un cippe rond, dans l'église ruinée de Saint-Nicolas.

M]ελίτων [χρ]ηστέ, [χα]ίρε.

2763.

Copie de l'auteur. — Au village de Hagios Sergios, sur une base carrée en pierre, devant la porte du papas. Inscription bien conservée. — Sakellarios, p. 172.

Ἐγένοντο σὺν Θ(ε)ῶ κ[ε] σ[υ]ταί εἰσιπτά ἀψίδες ἐκ τῶν φιλοτιμηθέντων παρὰ Φλ(αβίου) Ἡρακλίου τοῦ θεοστέπτου ἡμῶν δεσπότης ἀπὸ τοῦ ἱπποδρόμου, μη(ν)ι ς' [iv]δ(ικτιῶνος) ς'. +

Cette inscription provient, ainsi que les trois suivantes, d'un grand aqueduc qui amenait l'eau à travers la plaine dans l'intérieur de la ville de Salamine, où il aboutissait à une grande citerne qui existe encore. Quelques-unes des arches de l'aqueduc sont encore debout, et on y voit encastrées au-dessus des piliers des pierres pareilles à celle-ci et portant des inscriptions complètement mutilées. Il résulte de l'inscription que sept arches de l'aqueduc à partir de l'hippodrome avaient été construites avec les libéralités de l'empereur Héraclius. L'orthographe du texte est assez barbare.

Ce texte est à ajouter au petit nombre de monuments qui donnent le *nomen gentilicium* d'Héraclius (voyez les papyrus publiés par M. Brunet de Presles dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XVIII, 2^e partie, p. 242, 256); il s'appelait Flavius, comme presque tous les empereurs du cinquième et du sixième siècle, et régna de 611 à 641. La sixième indiction, qui revient deux fois sous son règne, tombe en 618 et en 633.

Saint Épiphane, évêque de Salamine au quatrième siècle, nous apprend que les Salaminiens se servaient du calendrier égyptien; mais au septième siècle il paraît être tombé en désuétude, et on disait *μὴν πρῶτος, δεύτερος*, etc., comme dans certaines parties de l'Asie Mineure (voyez les notes des nos 1611, 1620 c); du reste Épiphane lui-même compte aussi quelquefois de cette façon (*μηὸς πέμπτου πέμπτη*, *Adv. Hæres.*, LI, 24).

Le titre *θεόσπετος ἡμῶν δεσπότης* correspond au latin *dominus noster a domino coronatus*, qu'on trouve dans la dédicace de la colonne de Phocas à Rome (*Henzen*, 5597).

2764.

Copie de l'auteur. — A Hagios Sergios, pierre encastrée dans le mur extérieur d'une maison. — Sakellarios, p. 171.

+ Ἐγένετον (sic) καὶ αὐτε ἡ δέκα ἀψίδες ἐπὶ Πλουτάρχου ἀρχιεπισκόπου ἡμῶν, ἰνδ(ικτιῶνος) ιγ'. +

Cette inscription étant de la même époque que la précédente, la treizième indiction peut correspondre aux années 610, 625 ou 640. Salamine, qui portait alors le nom de Constantia, était au sixième siècle la métropole de l'île. L'archevêque Plutarchos est à ajouter à la liste donnée par Lequien dans l'*Oriens Christianus*.

2765.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre apportée de Hagios Sergios et maintenant chez M. Santi Mattei à Larnaca.

+ Ἐγένοντο καὶ αὐτε ἡ τρι[ς] ἀψ[ι]δες ἐπὶ Πλουτ[άρ]χου ἀρχιεπισκόπου, ἰνδ(ικτιῶνος) η'. +

La huitième indiction peut correspondre aux années 620 ou 635. Même orthographe barbare.

2766.

Copie de l'auteur. — A Tricomo, village à une heure des ruines de Salamine, sur une pierre encastrée dans le mur extérieur de l'église.

Ἐγένοντο καὶ αὐτε [ἡ πέ]ντε ἀψ[ι]δες [μη(ν)ι η' ἰνδ(ικτιῶνος) ι'?

Le chiffre de l'indiction est peut-être incomplet.

III.

CYTHRI (KYTHRÆA).

2767.

Copie de l'auteur. — A Kythraea, chez M. G. Petrakidis, sur un fragment de stèle en pierre noire, brisée de tous les côtés excepté à droite; la plupart des lignes ont été martelées, de sorte que la lecture de l'inscription est extrêmement difficile. Le texte que je publie est le résultat de plusieurs heures de travail. — Sakellarios, p. 193.

..... καὶ Θρασυμήδης
 τες
 σιλλο. θορήσαντες τῆ τε
 τ]ὴν ἡμετέραν χώραν κατε
 τῆ]ς πόλεως ἐπὶ τοσο[ύτων] ὕ-
 θρεως] ενοι καὶ τυραννῆ[ται] ε.
 ες ἐξόρειαν ὥστε καὶ τ[α].
 τισιν τῶν πολιτῶν . . .
 πρ]οαγόντων αὐ[τ]οῦς .
 ἔτι] δὲ καὶ φθορὰς ὕπαν-
 νι ἐκ τῶν ἀσύλων ἰε-
 ρῶν καὶ πεπρ]αχότες εἰς τὴν εἰρ-
 εσίαν] κ. ν ἔτι δὲ καὶ ἀσ-
 ἀ]πὸ τῆς ἀρχῆς ἐπι
 συν]ωμοσίας καὶ ἀντι
 αὶ τὰ δημόσια ε-
 τῶν ἀρχαίων καὶ
 λογιστῆν ..

Les caractères sont du deuxième siècle avant l'ère chrétienne.

L'inscription se rapportait à des troubles politiques, et il est très-fâcheux qu'elle soit si mutilée.

2768.

Copie de l'auteur. — Sur un fragment de pierre noire; lettres semblables à celles de l'inscription précédente, mais mieux gravées.

.....
 εγγ[ε.....
]ερμα..
 ... Θρασυ]μήδους?
 αριστο
 ... εὐνοίας] ἔνεκεν
 τῆς ε]ίς αὐτοῦ[ς.

Cette inscription n'est pas un fragment de la précédente, mais elle est à peu près de la même époque, et, si la restitution Θρασυμήδους était certaine, elle pourrait se rapporter au même personnage.

2769.

Copie de l'auteur. — Sur deux fragments d'une plaque de marbre, dans une maison du village.

D[d. N]n.
 C]onstant[ius] victor ac
 t]riumphat[or se]mper Aug. et
 [Claudius Constantius]
 nobiliss[imus] C]æsar, pro
 virtutum [. . . .]i et laboru[m]
 quos in p[raefectur]a emensu[s] est,
 viro clar[issimo] Filippo p[raef].
 praetorio [statua]m ex aere
 fusam aur[oque] d]ecorata[m]
 conloca[ri jusse]runt.

Le prince dont le nom a été martelé est Flavius Claudius Constantius Gallus, qui reçut le titre de César en 351 et fut mis à mort par l'empereur Constance II en 354. C'est entre ces deux années que notre inscription a été gravée.

Flavius Philippus fut consul en 348, et préfet du prétoire en 346 et en 349.

2770.

Copie de l'auteur. — Dans une maison du village, fragment très-bien conservé; couleur rouge dans les lettres.

[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Φλάβιος]
 Ἰουστινιανός, εὐ[σεβ.], εὐ[τυχ.], ἀεισέ-
 βαστος, Αὐ[γούστος], Ἀ[λαμαννικός],
 Γοτθικός, Φραγγικός, [Γερμανικός,
 Ἀντικός], Οὐανδαλικός, Ἀ[φρικανός],
 νικητ[η]ρής, ἔνδοξος, τ[ροπεῦχος]
 ησι

Fragment d'un édit de l'empereur Justinien. Les mêmes titres se trouvent dans l'édit reproduit dans le Chronicon Paschale (I, p. 635, *éd. de Bonn*), et dans les préambules des Institutes et du Digeste, ainsi que dans une inscription monumentale de Trébizonde (*Corpus inscr. gr.*, 8636). La seule différence consiste en ce que l'un des deux titres Ἀλανικός et Ἀντικός paraît avoir été omis dans l'inscription de *Kythræa*.

IV.

LEUKOSIA (NICOSIA).

2771.

Copie de l'auteur. — Sur un sarcophage, dans la cour de la mosquée appelée Yéni-djami. — *Corpus inscr. gr.*, 2647.

Κἂν τροχάδην βαίνης, φίλε ὃ παροδείτα, βαιὸν ἐπίσχο[u].
 Ἡ[ρπα]σεν [ἀθ]ανά[τιον με] χορός, τὸ δὲ σῶμα καλύπτει
 γαῖα, λαβοῦσα γέρας τοῦθ', ὃ δέδωκε πάλαι·
 ἢ γὰρ μοι ψυχὴ μὲν ἐς αἰθέρα καὶ Διὸς αὐλάς,
 5 ὁστέα δ' εἰς Ἀΐδην ἄτροπος εἶλε νόμος.
 Τοῦτ' ἔλαχον μέγα δῶρον ὑπ' αὐτῶν οὐρανόων
 Εὐλάλιος γαμικός, μοῦνος ἐνὶ φθιμένοις.

Je reproduis le texte de cette inscription, que j'ai copiée avec soin, parce qu'elle a été l'objet d'assez nombreux commentaires, et de modifications plus ou moins ingénieuses.

Elle est bien conservée, sauf au commencement du premier distique. Le mot *χορός* est certain, ainsi que *ἢ* au commencement du deuxième distique; la correction βῆ, proposée par Böckh est nécessaire pour que la phrase soit bien construite, mais la lettre β n'a jamais été gravée sur la pierre. Voyez les notes du *Corpus*.

Malgré mes recherches, je n'ai trouvé aucune autre inscription à Nicosie.

V.

LAPETHOS (KARABAS).

2772.

Copie de l'auteur. — Au bourg de Karabas, dans le mur d'une maison, sur un fragment du socle d'une statue. La ligne est complète, et est surmontée d'une moulure.

Σεβαστοῦ θεοῦ Καίσαρος.

Si l'inscription est complète, elle se rapporte à Auguste divinisé.

Le village de Karabas est à un quart d'heure des ruines de Lapethos, qui occupent au bord de la mer un espace assez considérable. Le monastère d'*Achiropiti* (τῆς Ἀχειροποιήτου) est bâti auprès des ruines mêmes, et au pied de la montagne à une demi-heure des ruines se trouve un gros village qui a conservé l'ancien nom de *Lapethos*, Λάπηθος. Les deux villages ont été construits avec les débris de la ville antique.

2773.

Copie de l'auteur. — A deux cents mètres à l'est du monastère d'Achiropiti, dans les ruines, sur une base carrée; inscription parfaitement conservée.

Τιβεριῶ Καίσαρι Σεβαστῶ θεῶ, θεοῦ Σεβαστοῦ υἱῶ, αυτοκράτορι, ἀρχιερεὶ μεγίστῳ, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ λα', ἐπὶ Λευκίου Ἀξίου Νάσωνος ἀνθυπάτου, καὶ Μάρκου Ἐτρειλίου Λουπέρκου πρεσβευτοῦ, καὶ Γάτου Φλαβίου Φίγλου ταμίᾳ (sic) Ἀδράστου φιλοκαίσαρ, ὁ ἐγγενικὸς ἱερεὺς τοῦ ἐν τῷ γυμνασίῳ κατεσκευασμένου ὑπὸ αὐτοῦ ἐκ τοῦ ἰδίου Τιβερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ ναοῦ καὶ ἀγάλματος, ὁ φιλόπατρις καὶ πανάρετος, καὶ δωρεὰν καὶ αὐθαίρετος γυμνασίαρχος, καὶ ἱερεὺς τῶν ἐν γυμνασίῳ θεῶν, κατεσκεύασεν τὸν ναὸν καὶ τὸ ἄγαλμα ἰδίῳ ἀναλώμασιν τῷ α(ὐ)τοῦ θεῶ. Ἐφηβαρχοῦντος Διονυσίου τοῦ Διονυσίου τοῦ καὶ Ἀπολλοδότου φιλοκαίσαρος, Ἀδράστου φιλοκαίσαρ καθιέρωσεν, συναθιεροῦντος καὶ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ Ἀδράστου φιλοκαίσαρος, τοῦ καὶ αὐτοῦ δωρεὰν καὶ αὐθαίρετος γυμνασίαρχου τῶν παιδῶν, τῇ γενεσίῳ Τιβερίου, (ἔτους) ις', Ἀπογονικοῦ κδ'.

La trente et unième puissance tribunitienne de Tibère commence le 27 juin de l'an 29, et la seizième année effective de son règne comptée à partir de la mort d'Auguste commence le 19 août de la même année. Dans le calendrier en usage à Chypre, Apogonicos est le second mois de l'année; il a trente jours et commence le 24 octobre, de sorte que le 24 Apogonicos correspond au 16 novembre de l'année julienne (Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, p. 427). La date est donc exacte quant à l'année; elle l'est aussi pour le jour; car la naissance de Tibère est fixée au 16 des kalendes de décembre par les témoignages concordants de Suétone (*Tiber.*, 5), de Dion Cassius (LVII, 18), du *Feriale Cumanum* (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 310) et des *Fastes d'Antium* (*ibid.*, p. 329). Dans les œuvres de saint Épiphane, qui était évêque de Salamine au quatrième siècle, on trouve une autre concordance pour le mois Apogonicos entre le calendrier romain et le calendrier cyprite; le 16 Apogonicos est indiqué comme correspondant au 8 novembre, ce qui est parfaitement exact (*Adv. Hæres.*, LI, 24). Dans le même passage, l'auteur fait remarquer qu'il y avait deux calendriers en usage dans l'île, celui de Salamine, qui était celui des Égyptiens, et celui de Paphos, qui est le calendrier cyprite de l'hémérologe cité par Ideler; notre inscription prouve qu'il était aussi en usage à Lapethos et sans doute dans toute la partie occidentale de l'île. Voyez les notes des nos 2763 et 2806.

La nomenclature des fonctionnaires romains est complète; le proconsul, son légat et son questeur sont nommés chacun à leur rang. Je n'ai trouvé aucune mention de ces trois personnages, ni dans les auteurs, ni dans les inscriptions.

2774.

Copie de Sakellarios, p. 129. — Dans une maison du village de Karabas.

Ποσειδών[ι]ος Ἐρμοφάντου χρηστὴ χαῖρε.

2775.

Copie de l'auteur. — Fragment fruste encasté dans le mur d'une maison à Karabas.

Fragment dont on ne peut rien tirer.

2776.

Copie de M. Duthoit. — Au monastère d'Achiropiti, sur une stèle.

Εὐχὴ Παῦλι Ἀττικοῦ.

2777.

Copie de l'auteur. — Dans l'église du monastère, sur une dalle tombale du moyen âge, avec la figure du défunt gravée au trait; l'inscription qui est fruste, faisait le tour de la pierre. — Sakellarios, p. 129.

Τῇ ἡμέρᾳ κριακῆ, ἀφ' ἧς Χ(ριστο)ῦ, ἐκινή(θη) ὁ δούλος τ[οῦ] Θεοῦ ἐν

Je reproduis cette inscription, qui est de l'an 1546, parce que la copie de Sakellarios est fort inexacte.

VI.

TEMPLE DE POSEIDON LARNAKIOS
(LARNAX LAPITHOU).

2778.

Copie de l'auteur. — Au-dessus du village de Λάρναξ Λαπήθου il y a un rocher surmonté d'un amoncellement factice en pierres et mortier; au pied du rocher il y a une petite source. L'inscription est gravée sur le rocher. — Sakellarios, p. 208. — Rangabé, *Antiq. helléniques*, II, n° 1235.

Ἀθηνᾶ Σωτείρᾳ Νίκη καὶ βασιλείῳ Πτολεμαίου Πραξιδημοῦ ἀνέθ[η]κεν ἀγαθ[ῆ] Τύχη

Au-dessous du grec se trouve une inscription phénicienne qui en est la traduction libre et qui a été publiée et expliquée par M. de Vogüé (*Journal asiatique*, 6^e série, t. X, p. 120, sqq.). Le mot καὶ peut avoir été transposé par le lapicide, ou bien le mot νίκη doit être sous-entendu avant βασιλείως. Dans tous les cas il s'agit ici de la victoire de Ptolémée Soter sur Antigone et

les princes cypriotes en 312; Praxippos, roi de Lapethos, était au nombre des rois alliés d'Antigone qui succombèrent dans la lutte. La forme des lettres est bien celle de la seconde moitié du quatrième siècle.

Le village de *Larnax Lapithou*, ainsi nommé pour le distinguer de l'autre *Larnax* ou *Larnaca*, est situé au sud-ouest de Lapethos, sur le versant méridional de la chaîne de montagnes qui longe tout le nord de l'île. Le nom ancien de la localité devait aussi être *Larnax*, ainsi que le montre l'inscription suivante.

2779.

Copie de M. Duthoit. — A cinquante pas environ de l'inscription précédente.

Νουμήνιος Νουμηγίου.

Ἐπειδὴ Νουμήνιος Νουμηγίου [ἔχ] προγόνων
εὐεργέτης ὢν τῆς πόλεως διετέλ[ε] δὲ [καὶ νῦν
τὴν πᾶσαν ἐπιμ[έ]λειαν ποιούμενος τούτο[υ] τοῦ
5 [νοῦ] τοῦ Ποσειδῶνος τοῦ Λαρνακίου καὶ τῶν
ἀρχιερέων καὶ τῶν ἱερέων καὶ λόγῳ καὶ ἔργῳ
ἔδοξεν Πραξιδήμ[ω] τῷ ἀρχιερεὶ καὶ τοῖς ἱερεῦσι
τοῦ Ποσειδῶ[ω]νος τοῦ Λαρν[α]κίου δοῦναι
Νουμηγίῳ καὶ ἐγγόνις [ὄτ]αν θύσωσιν
10 ἀτελε[ίαν] τῶν ἱερῶν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον.
Τύ[χ]η [τῆ] ἀγα[θ]ῆ.

M. Duthoit n'indique pas de lacunes à la fin des premières lignes, et ne dit pas si la pierre est brisée à droite; mais la position des deux mots qui forment le titre de l'inscription montre qu'elle est défectueuse à droite. Il semble aussi qu'une ligne a été omise dans la copie après la quatrième ligne. Quoi qu'il en soit, ce texte est fort intéressant, parce qu'il nous fait connaître le nom d'une divinité honorée à Lapethos, et l'origine du nom de *Larnax* ou *Larnaca* qu'on rencontre sur deux points de l'île; voyez aussi les notes du n° 2836 a.

Le sanctuaire de Poseidon Larnakios dépendait de Lapethos; cela résulte du nom moderne de la localité, et de l'expression *εὐεργέτης τῆς πόλεως*, qui ne peut s'appliquer qu'à Lapethos; car il n'y a jamais eu à *Larnax Lapithou* qu'un petit village auprès du temple.

Le grand-prêtre Praxidème est peut-être le même qui a fait graver l'inscription en l'honneur de Ptolémée; cependant les caractères de l'inscription appartiennent, autant qu'on peut en juger par la copie, plutôt à la fin qu'au commencement du troisième siècle. Il est probable que la prêtrise était héréditaire, comme il arrivait souvent, et dans ce cas notre Praxidème serait le petit-fils du premier.

Νουμήνιος est un nom cypriote bien connu par l'inscription bilingue d'Athènes consacrée à la mémoire d'un Citien de ce nom.

2780.

Copie de l'auteur. — Au même endroit, sur une base, dans les ruines d'une petite église. — Sakellarios, p. 208.

Ἡραγόρας [Νου]μηγίου στρατηγός.

Ce personnage est probablement le fils du bienfaiteur du temple, mentionné dans l'inscription précédente.

Il y aurait des fouilles à faire à l'endroit où ces inscriptions ont été trouvées.

VII.

SOLI (KARABOSTASION.)

Les ruines de Soli, situées auprès de la *scala* de *Καρθοστάσιον* et à une petite heure du village turc de *Λεῦκα*, sont considérables et mériteraient qu'on y fit des fouilles. Nous n'y avons trouvé qu'une inscription en caractères cypriotes, maintenant au musée du Louvre.

VIII.

ARSINOË (POLIS CHRYSOCHOU).

2781.

Copie de l'auteur, d'après un estampage. — Sur une base trouvée à Chrysochou par M. Duthoit, et maintenant déposée au musée du Louvre. Bonnes lettres de l'époque macédonienne.

Ἀρ]σινοίων ἡ πόλις
Θεόδωρον τῶν πρώτων φίλων, καὶ ἐπὶ Σαλαμίνος καὶ ἐπὶ τῆς
κατὰ τὴν νῆσον γραμματε[ί]ας τῶν πεζικῶν καὶ ἱππικῶν δυνάμεων,
τὸν υἱὸν τὸν Σ[ε]λ[εύ]κου, [τ]οῦ συγγενοῦς τοῦ β[α]σιλέως,
τοῦ στρατηγού καὶ ναυάρχου καὶ ἀρχιερέως τῶν κατὰ τὴν νῆσον
[.] ἱερῶν, ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς [β]ασιλέα
Πτ[ο]λ[ε]μαίου καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν καὶ βασίλισσαν
Κλεοπάτραν τὴν γυναῖκα, θεοῦς Εὐεργέτας, καὶ τῶν τέκνων αὐτῶν,
καὶ τῆς εἰς ἑαυτὴν εὐεργεσίας.

Séleucus est mentionné dans d'autres textes du temps de Ptolémée Évergète II, trouvés à Curium (*Corpus inscr. gr.*, 2622) et à Salamis (voyez n° 2757), où il porte les mêmes titres qu'ici.

Nous verrons à Palæpaphos (n° 2796) une inscription relative à son fils Théodore, le même probablement qui est honoré par les habitants d'Arsinoë; le mot *Θεόδωρον* remplit exactement la lacune au commencement de la ligne, et, autant qu'on peut voir sur l'estampage, la lettre qui précède l'O est un P. Théodore était stratège de Salamine, où on a trouvé une inscription en l'honneur de sa femme Olympias; voyez n° 2796.

Sur les titres τῶν πρώτων φίλων et συγγενῆς τοῦ βασιλέως, voyez Letronne, *Recherches sur l'Égypte*, p. 58, 321, et Franz, *Corpus inscr. gr.*, t. III, p. 290. Les termes πεζικαὶ καὶ ἰππικαὶ δυνάμεις se trouvent dans une inscription d'Ombos (*Corpus inscr. gr.*, 4860). Les γραμματεῖς des troupes sont souvent mentionnés dans les inscriptions de Chypre et de l'Égypte (*Papyr. Mus. Brit.*, II, 90; *Corpus inscr. gr.*, 2625, 4698, 4836).

Notre inscription fixe définitivement à *Chrysochou* la position de la ville d'Arsinoé, fondée par Ptolémée Philadelphie en l'honneur d'Arsinoé, sa sœur et sa seconde femme.

2782.

Copie de M. Duthoit. — Au village de Πόλις τοῦ Χρυσσοῦ, fragment.

Βασιλέως Πτολ[ε]μα[χ]ίου [καὶ . . .
 βασιλίσσης Ἀρσ[ι]νότη[ς] θεῶ[ν]
 φιλαδέλφων] γουμτος
 Στ[η]σαγόρου
 φιλαδέλφω[ν]
 ωνα
 ου
 τος
 ν . χρ[ο]ν .

Inscription du temps de Ptolémée Philadelphie, fondateur de la ville.

2783.

Copie de M. Duthoit. — Au même endroit, fragment brisé à gauche.

Fragment où on reconnaît les mots : κ]αρπῶν, μοῖραν, δύο ἀβό[λους], γενομένης, [δρ]αχμῆς δύο κριῦ, [τε]τρώβολον, τάλαντα. Il paraît se rapporter à un tarif pour les sacrifices.

IX.

NEA-PAPHOS (BAFO).

2784.

Copie de l'auteur. — A Bafo, dans le mur d'un jardin, sur une base en marbre blanc.

Βασίλισσαν Βερενίκην τῆ[ν]
 βασιλέ[ω]ς Πτολεμαίου καὶ
 βασ[ι]λίσσης Κλεοπάτρας, θ[ε]ῶ[ν]
 φιλομητόρων.

Il s'agit ici de Ptolémée Soter II, appelé quelquefois Philométor dans les inscriptions, mais généralement désigné par les

auteurs sous le nom de Lathurus; il était le fils aîné d'Evergète II et avait épousé sa propre sœur Cléopâtre, qu'il répudia par ordre de sa mère peu de temps après son avènement, pour épouser Séiéné, une autre de ses sœurs; il fut maître de Chypre pendant tout son règne (117 à 81), mais en l'an 107 il fut chassé de l'Égypte et n'y rentra qu'en 89. Bérénice, sa fille, lui succéda et épousa peu de temps après son cousin germain Ptolémée Alexandre II, qui la fit assassiner dix-neuf jours après leur mariage, en l'an 80.

2785.

Copie de l'auteur. — A Bafo, fragment de marbre blanc au-dessus d'une porte dans la rue, près de l'église de Hagia Kyriaké.

[Ἐπὲρ σωτηρίας Αὐτοκράτορος]
 [Καίσαρος Α. Σεπτιμίου Σεουήρου]
 Εὐτυχοῦ(ς) Περ[τ]ίνακος Εὐσεβοῦς
 Σεβαστοῦ Ἀραβι[κοῦ] Παρθικοῦ
 Σε]β. Κλ. Φλ. Πάφος [ἡ ἱερὰ μητρό-
 πο]λις τῶν κατὰ Κύπρον πολέων
 δι]ὰ τῶν τὸ ἕκτον
 τῶν.

A la dernière ligne, il n'y a rien avant τῶν.

Sur les titres que prenait la ville de Paphos, voyez les notes du n° 2806.

2786.

Copie de l'auteur. — A Bafo, fragment en brèche rose et blanche, dans une cour près de la chapelle de la Παναγία Θεοσεβέστη. L'inscription est incomplète à droite seulement.

Ἀρτέμιον τὴν θυγατέρα τοῦ δέινο, τοῦ συγγενοῦς
 τοῦ βασιλέως καὶ στρατηγοῦ καὶ ναυάρχου
 καὶ ἀρχιερέως τῆς Ἀφροδίτης τῆς Παφίας καὶ
 Κλεοπάτρας θεῶ[ν], τὸ κοινὸν τῶν κατὰ τὴν νῆσον
 τ]ασσομένων....

2787.

Copie de l'auteur. — A Ktima (Κτήμα), près de Bafo, dans la cuisine de l'évêché, sur une base en marbre blanc, servant d'évier. — *Corpus inscr. gr.*, 2624.

[Τὸν δεῖνα τὸν συγγενῆ τοῦ]
 β]ασιλέως, τὸν στρατηγὸν καὶ ἀρχιερέα
 τ]ῶν κατὰ τὴν νῆσον ἱερῶν, φιλαγαθίας
 ε]νεκεν τῆς εἰς

2788.

Copie de l'auteur. — A Bafu, dans un jardin, auprès d'un pressoir, sur un socle en marbre blanc; au-dessous de l'inscription il y a des moulures. Les deux dernières lignes sont gravées en caractères un peu plus petits que les deux premières, et sont séparées d'elles par un espace vide. — L. Ross, *Rheinisches Museum*, 1850, VII, p. 512. — Cette inscription a été attribuée par Le Bas à Phaselis (n° 1356) d'après Bailie, qui n'avait pas vu l'original, mais l'avait emprunté au recueil manuscrit tiré de différentes sources, qui lui avait été communiqué par H. P. Borrell; voyez les notes du n° 1356.

Ἀσπίδα καὶ Νείκην Πα[λ]λάς χειρὶ θ[ῆ]κα [γελῶσα·
ἀλλ]λων οὐ χρῆζω πρὸς Κύπριν ἐργουμένη·
Κεκρο]πίδης μ' ἀνέθηκε πάτρης ἀπο πατρίδ' ἐς ἀλλη[ν]
Ἐρ]μόδοτος Παφίους Φειδιακὴν χάριτα.

Les lettres ont des *apices* et les P ont la forme P, comme il arrive quelquefois dans les inscriptions du premier siècle de l'empire romain; l'inscription appartient certainement à cette époque, ainsi que l'indiquent les formes des lettres H, Z, et l'orthographe du mot *νείκην*.

La fin de la première ligne est difficile à restituer. Après le Θ on voit le bas de deux jambages droits qui ne peuvent guère appartenir qu'à un H; ensuite il y a AI, les traces d'un Σ ou d'un E, une lacune d'une lettre, et les traces d'un Ω. La restitution que je propose correspond bien aux traces des lettres. Pallas est souvent représentée tenant de la main droite une petite Victoire et appuyant la main gauche sur son bouclier; c'est d'une statue de ce genre qu'il s'agit ici. On fait dire à la déesse: « J'ai pris en souriant mon bouclier et ma Victoire; en venant auprès d'Aphrodite, je n'ai pas besoin d'autres armes. » Ross a indiqué le sens de cette restitution, et il en propose aussi une autre, ainsi que Welcker (*Rhein. Mus.*, VII, p. 524), mais elles ne s'accordent pas avec les traces des lettres qu'on voit sur la pierre. La statue avait été dédiée dans le temple de Paphos par l'Athénien Hermodote, et les mots Φειδιακὴ χάρις semblent indiquer qu'elle était une copie ou plutôt une réduction (le socle est assez petit) d'une œuvre de Phidias.

2789.

Copie de l'auteur. — A Nicosie, dans une maison particulière, sur les anses de deux amphores trouvées à Bafu.

- A. Sur une anse : Ἐπὶ Ξενοφάντου, Πανάμου.
Sur l'autre : Κύγου ?
- B. Sur une anse : Ἐπὶ Ἀλεξιάδα, Ἀγριανίου
Sur l'autre : Διοκλείας.

Les mois Ἀγριανίος et Πανάμος appartiennent au calendrier rhodien, et c'est de Rhodes que ces amphores ont été apportées à Paphos. Les magistrats Ἀλεξιάδας et Ξενοφάντος sont déjà connus par d'autres anses, ainsi que Διοκλεία. Voyez Franz, *Corpus inscr. gr.*, t. III; *præfatio*, p. 5, tab. I, nos 48, 355; tab. IV, n° 44.

2790.

Copie de l'auteur, d'après un estampage communiqué par M. Piéridis. — L'inscription a huit lignes, et serait facile à lire sur la pierre; mais l'estampage est mal venu et je n'ai pu en déchiffrer qu'une partie.

. . . σπιονεικος ἐπὶ χρυσο
. γενητορειων βα
ἤρπα]σε συνθραύσας δαίμων βαρύς, οἱ δὲ [γ]έρον]τες
ὄς] σκείπωνι γονῆ γῆρας ἐρειδόμενοι·
Τερτίαν δ' ὁ τάλας Διονύσιος
δαίγμα τύχη θνητοῖς θῆκεν ἀνομκλήην·
ἤ]ρα θεοῖς οὐκ ἔστι βροτῶν λόγος, ἀλλὰ τ. . . ντες
αὐτοματ. . ζώην

Σκείπωνι est pour σκῆπωνι.

2791.

Copie de l'auteur. — A Bafu, dans une église en ruines, sur une stèle de marbre blanc, de 4^m,20 de haut sur 0^m,35 de large.

Ἐπὲρ ἀναπαύσεως Ἰσιδώρου διακ(όνου).

X.

PALÆPAPHOS (KOUKLIA ou KOUKLA).

2792.

Copie de l'auteur. — Au milieu des ruines du temple, sur une base carrée en marbre grossier. Inscription fruste.

Ἀ]φρο[δίτη] Π[αφ]ία.
Τιβέριον Καίσαρα, θεοῦ Σεβαστ[οῦ] υἱόν
Σεβαστόν, αὐτοκ[ρ]άτορα, ἀρχ[ιερέα],
Σε]βαστῆς Πάφ[ου] [ἡ] βουλή καὶ ὁ δῆμος.

Inscription en l'honneur de l'empereur Tibère.

2793.

Copie de l'auteur. — Sur une base adossée au mur d'une maison, à côté de l'église de Ἀπόστολος Λούκας; inscription fruste.

Ἡ πόλις ἡ Παφίων Ἀριστονίκην τὴν Ἀμμωνίου, γυναῖκα δὲ Ἀριστοκράτους τοῦ συγγενοῦς καὶ ὑπομνηματογράφου κ[α]τὰ τῶν κατὰ Κύπρον περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν, φιλαγαθίας ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτήν.

Nous avons vu le mot ὑπομνηματισμός employé dans le sens de « rescrit, document émanant de la chancellerie royale » (n° 2720 a); ὑπομνηματογράφος signifie donc « rédacteur officiel, rédacteur de la chancellerie ». La compagnie des artistes dionysiaques de Chypre est mentionnée dans d'autres inscriptions (n° 2794; *Corpus inscr. gr.*, 2619, 2620). Le mot συγγενής est

81.

l'abrégé du titre συγγενῆς τοῦ βασιλέως que nous avons déjà rencontré; voyez n° 2781.

2794.

Copie de l'auteur. — Devant l'église de la Παναγία Καθολική, sur une base mutilée.

Ἀφροδίτη Παφ[ί]α.
Ἄττα]λος Στασικράτου τ[ῶν περὶ] τὸν [Διόνυσον
καὶ θεοῦ; Εὐεργέτας τεχνιτῶν τὰ ἐ[αυτοῦ] παῖδια
Τ]ιμόκριτον, Καλλίστιον.

Voici encore un membre de la compagnie des artistes dionysiaques de Chypre; voyez l'inscription précédente.

2795.

Copie de l'auteur. — Dans le mur de la même église. — *Leycester, Transactions of the royal Society of Literature*, VII, p. 386. — *Corpus inscr. gr.*, 2640.

...
...αι...ον τὸν μαντιάρχην, καὶ [τ]ὸν ἀδελ[φὸν τὸν δεῖνα ἱερέα
Ἀφροδίτης καὶ Διὸς Πολιέως καὶ Ἡρας, φιλαγαθίας [ἔνεκεν τῆς εἰς
ἑαυτούς.

Ce chef des devins appartenait sans doute à la famille des Cinyrades, qui avait le monopole des oracles à Paphos; voyez les notes du n° 2798.

2796.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines du temple, sur une base carrée en marbre grossier; inscription fruste. — L. Ross, *loc. cit.* — *Corpus inscr. gr.*, 2635.

Θεόδωρον Σελεύκου, τὸν συγγενῆ τοῦ βασιλέως
καὶ στρατηγὸν κ[α]ί [ν]α[ύ]αρχον [καὶ ἀρχιερέα,
τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ τασσομένων Μα[κ]ίων
ἐ]ῦ[ε]ρ[γ]εσίας ἔνεκεν τῆς εἰς ἐ[αυ]το[ύ]ς.

J'ai copié cette inscription avec beaucoup de soin, et j'ai noté que le dernier mot de la troisième ligne était certain, sauf la lettre X; c'est évidemment Μακίων qu'il faut lire. Il s'agit d'un de ces corps de mercenaires comme il y en avait plusieurs en garnison dans l'île; les Μάκται étaient une peuplade nombreuse qui habitait la Cyrénaïque et qui par conséquent était soumise à l'empire des Ptolémées. Sur les Μάκται, voyez les notes du n° 1906 a, l. 51.

Nous avons déjà vu une inscription gravée très-probablement en l'honneur du même Théodore, et on en a trouvée une autre à Salamine qui mentionne sa femme Olympias (*Corpus inscr. gr.*, 2619); elle doit être restituée de la façon suivante :

Ὀλυμπιάδα τ[ὴν] τοῦ δεῖνος, γυναῖκα δὲ
Θεοδώρου τοῦ [Σελεύκου, τοῦ συγγενοῦς τοῦ
Βασιλέως, τοῦ στ[ρατηγοῦ] καὶ ναυάρχου

καὶ ἀρχιερέως, τὸ κο[ινὸν] τῶν κατὰ
Κύπρον γραμματ[εῖων] καὶ τῶν περὶ Διόνυσον
τεχνιτ[ῶν].

En effet l'inscription d'Arsinoé (n° 2781) nous apprend que Théodore était chef des écrivains ou comptables de l'infanterie et de la cavalerie, οἱ κατὰ τὴν νῆσον γραμματεῖς τῶν πεζικῶν καὶ ἵππικῶν δυνάμεων.

2797.

Copie de l'auteur. — Sur une base en marbre, dans l'église de Ἀπόστολος Λούκας.

Καρπίωνα τὸν ἐαυτ[ῶν] πατέρα Ἄνδρων, Ἡρόδοτος, Καρπίων, Πτολεμαῖος, καὶ οἱ ὑπ' αὐτὸν τεταγμένοι κατὰ τὴν νῆσον ἀρχιτέκτονες.

Il résulte de cette inscription que les architectes formaient dans l'île une sorte de société organisée hiérarchiquement.

2798.

Copie de l'auteur. — Sur une base en marbre grossier, sous un arbre, entre l'enceinte du temple et l'église de la Παναγία Καθολική. — L. Ross, *loc. cit.* — Sakellarios, p. 96. — Rangabé, *Antiquités helléniques*, II, n° 1234. — *Leycester, loc. cit.* p. 383.

Ἀφροδίτη Παφία, Δημοκράτης Πτολεμαίου ὁ ἀρχὸς τῶν Κινυραδῶν καὶ ἡ γυνὴ Εὐνίκη τὴν ἑαυτῶν θυγατέρα Ἀρίστην.

Les Cinyrades, ou descendants de Cinyras, étaient la famille sacerdotale de Paphos et les prêtres héréditaires d'Aphrodite (*Tacit., Histor.*, II, 3; *Hesych.* in v. Κινυράδαι; *Schol., Pindar. Pyth.*, II, 15). Sur le culte de Cinyras et les Cinyrades, voyez Engel (*Kypros*, t. II, p. 94-136), qui a réuni et discuté tous les témoignages des auteurs anciens. Ἀρχός est un ancien mot homérique, peu usité à l'époque classique de la littérature, et qu'on a retrouvé dans une inscription archaïque de la voie sacrée de Branchides : Χάρης ἐμὶ δὲ Τειχιούσσης ἀρχός (*Newton, Halicarnassus et Branchidae*, II, p. 784).

2799.

Copie de l'auteur. — Devant l'église de la Παναγία Καθολική, sur une base en marbre noir.

Ἀρχετίμην Ἀπελλέους θυγατέρα τὰ παῖδια Σάμιον καὶ Ὀνήσιον.

2800.

Copie de l'auteur. — Dans l'église de Ἀπόστολος Λούκας, sur une base servant d'autel.

Ὀλυμπιάδων Φιλοκλέους τὸν αὐτῆς ἀνδρα Ἀγεμόνα Παλαίου καὶ τὰ παῖδια.

2801.

Copie de l'auteur. — Dans le mur sud de l'église de la Παναγία Καθολική, sur une pierre noire. — *Corpus inscr. gr.*, 2637.

Ἀφροδίτη Παφία. Γάϊον Οὐμμίδιον, Τηρητίνῃ, Κουαδρᾶτον, τὸν ἀρχιερέα, τὸν καὶ Πανταυχιανόν, Γάϊου, Τηρητίνῃ, Οὐμμιδίου Πανταύχου υἱόν, τοῦ ἀρχιερέως καὶ γυμνασιαρχήσαντος, Κλαυδία Ἀπφάριον Τεύχρου θυγάτηρ, ἡ ἀρχιέρ(ε)ια τῶν κατὰ Κύπρον Δήμητρος ἱερῶν, τὸν ἑαυτῆς υἱὸν ἐνόιας χάριν. (Ἔτους) η'.

Il y a sur la pierre ΠΑΝΤΑΥΧΟΙ et ΑΡΧΙΕΡΙΑ.

J'ai reproduit cette inscription, qui a déjà été souvent copiée, à cause de la date qui avait été mal lue. La huitième année est probablement celle de l'empereur régnant, et on peut supposer que le monument était placé auprès d'autres où le nom de l'empereur était mentionné, de manière qu'il n'y eût pas de doute sur la valeur de la date. Si on n'accepte pas cette solution, il faut admettre l'existence d'une ère locale, qui commencerait à l'époque où Paphos prit le surnom de Claudia, ou celui de Flavia. En effet, le personnage honoré dans l'inscription avait reçu son nom de C. Ummidius Quadratus, qui fut proconsul de Cypré sous Tibère (*Orelli*, 3128), et qui avait sans doute fait donner le droit de cité romaine à son père Pantauclus; de sorte que le monument peut être du temps de Claude, de Néron ou de Vespasien; la forme des lettres indique plutôt la dernière époque.

2802.

Copie de l'auteur. — Devant la même église, sur une base en marbre blanc. — *Sakellarios*, p. 96.

Ἦν χρόνος ἡνίκα τόνδε σοφ[ι]ώτατον Ἑλλάς ἐκλειζεν
Γατρωμιαίταιμ παῖδα Δαμασσαγόρα,
ὃ Πά[ρος] ἦν μὲν ἔδος, πρόγονοι δ' ὀνομαστοὶ ἀπ' [αὐτ]ῆς,
Ἐκ[γ]νοὶ Ἀτρειδᾶν Ἑλλάδος ἀγεμόνων.

Le commencement des deux dernières lignes paraît avoir été mieux conservé, lorsqu'elles furent copiées par *Sakellarios*; à la troisième, sa copie porte : ΩΙΓΑ . . . ΙΡΑΝΕΔΟΣ. J'ai copié cette inscription avec beaucoup de soin et je puis garantir le premier mot de la seconde ligne, bien que sa forme soit singulière; c'est un nom propre que je n'ai pu retrouver nulle part, et cependant le personnage honoré était le plus sage des Grecs et un descendant des Atrides.

Sur les traditions qui représentent Agamemnon comme le fondateur d'Amathus, et qui font aborder Ménélas dans l'île, voyez *Engel*, *Kypros*, I, p. 228.

2803.

Copie de l'auteur. — Fragment dans une cour, près de l'enceinte du temple; lettres de 0^m, 16.

Ἀφροδίτη Παφία.

2804.

Copie de l'auteur. — Dans la même cour, fragment en marbre noir.

. . . . ἀρχι[ε]ρέως
. . . . ἀρ[χ]ιερέα
. . . . συ[ν]γεν[ῆ]

2805.

Copie de *Sakellarios*, p. 96. — Dans la cour de l'église de la Παναγία Καθολική. Je n'ai pas retrouvé ce fragment.

. . . γραμματέα? τῆς] πόλεως καὶ Ποστουμ[ί]αν
. Μά[ρ]τιμος? ἀρετῆς χάριν

2806.

Copie de l'auteur. — Sur la route de Palæpaphos à Curium, à deux heures cinq minutes de Kouklia et à une heure cinquante-cinq minutes avant d'arriver au village de Pysouri, sur une borne milliaire renversée à côté du chemin, ayant 1^m,80 de haut, sur 0^m,50 de diamètre. Le latin est très-mal gravé, le grec passablement, et toute l'inscription est fruste. — Voyez *Sakellarios*, p. 82.

Imp. Caesari, di[vi] Antoni[ni] Pii Germanici Sarmatici filio], di[vi] Commodi fratri, M. ? Antonini Pii [nepoti, divi Hadriani pronepoti], divi Traiani Parthici et divi Ner[va]e ab]nepoti, [L. Septimio] Severo Pio Pertinaci Augusto Adiabenico maximo, pontifici maximo, tribuniciai po(t)to VI, patri patriai, et imperator(i) Caesar(i), L. Septimio(u) Severo(u) [P]ii Pertinacis Parthici Aug. maximi f(ilio), M. Antonini Pii Germanici Sarmatici nepoti, divi Antonini nepoti, divi Adriani et divi Traiani et divi Nerou(ae), M. Aurelio Antonino Augusto tribunicia p[ot]estate], et L. Sep[timio] Getæ Caesari], milia erexit Seb[aste] Pap(h)os sacra m[etropolis] cibitatioum Cypri per Audioum Bassoum procos. provinc[ia]e Cypri, an[ni] VII.

Ἀυτοκράτορι Καίσαρι, θεοῦ Μάρκου Ἀντωνίνου εὐσεβοῦς Γερμανικοῦ Σαρματικοῦ υἱῶ, θεοῦ Κομμόδου ἀδελφῶ, θεοῦ Ἀντωνίνου εὐσεβοῦς υἱῶν, θεοῦ Ἀδριανῶ ἐγγόνῳ, καὶ θεοῦ Νερούα ἀπογόνῳ, Λ. Σεπτίμιῳ Σευήρῳ εὐσεβ(ε)ῖ Περτίνακι Σεβαστῶ Ἀραβικῶ Ἀδιαθηνικῶ Παρθικῶ, ἀρχιερ(ε)ῖ μεγίστῳ, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ ε', αὐτοκράτορι τὸ ια', ὑπάτῳ τὸ β', πατρὶ πατρίδος, ἀνθυπάτῳ, καὶ Ἀυτοκράτορι Καίσαρι, Λ. Σεπτίμιου Σευήρου εὐσεβοῦς Περτίνακος Σεβαστοῦ Ἀραβικοῦ Ἀδιαθηνικοῦ Παρθικοῦ μεγίστου υἱῶ, [θεοῦ] Μάρκ. Ἀντωνίνου εὐσεβοῦς Γερμανικοῦ Σαρματικοῦ [υἱῶν], θεοῦ Ἀντωνίνου εὐσεβοῦς ἐγγόνῳ, θεοῦ Ἀδριανῶ Σαρματικοῦ [υἱῶν], θεοῦ Ἀντωνίνου εὐσεβοῦς ἀπογόνῳ, [Μάρκῳ] Αὐ. Ἀντωνίνῳ Σεβαστῶ, δημαρχικῆς ἐξουσίας, ἀνθυπάτῳ, [καὶ Λ. Σεπτίμιῳ Γέτῃ Καίσαρι], τὰ μελι(α) ἀνέστησεν Σε(βαστῆ) Κλαυδία Φλαβία [Πά]ρος, ἡ ἱερὰ [μ]ητρόπολις τῶν κατὰ Κύπρον πόλεων [διὰ] Ὀδίου Βάσσου ἀνθυπάτου, ἔτους ζ'. ΙϞ.

Cette borne milliaire était placée sur la voie romaine qui faisait le tour de l'île; c'était la quinzième à partir de Curium en allant vers Paphos. Elle est datée de la sixième puissance tribunicienne de Septime-Sévère, qui commence le 1^{er} janvier 198, et de la septième année de son règne, ce qui prouve que

les Cypriotes, comme les Égyptiens, comptaient la seconde année du règne d'un prince, non du premier renouvellement de la puissance tribunicienne, selon l'usage romain, mais à partir du premier renouvellement de leur propre année civile. Il y avait deux calendriers en usage à Cypre, le calendrier égyptien à Salamine, et un calendrier particulier à Paphos et dans l'ouest de l'île; ce dernier commençant au 23 septembre, après l'équinoxe d'automne, les Paphiens comptaient la septième année de Septime-Sévère à partir du 23 septembre 198, au lieu du 1^{er} janvier 199; l'inscription a donc été gravée à la fin de 198 (voyez les notes du n° 2773, et Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, p. 427).

Le texte latin est fort incorrect et a été rédigé sur un original grec par une personne peu versée dans la connaissance et l'orthographe de la langue latine. Ainsi il a écrit : *tribouniciai po(t) to VI*, où le *to* est emprunté au grec, et *anni VII*, qui est une traduction du grec ἔτους ζ'; il a omis aussi dans le latin quelques-uns des titres de Septime Sévère, et il a écrit *Septimio(u) Severo(u)* pour *Septimii Severi*. Cela n'est pas étonnant, l'usage de la langue latine s'étant beaucoup moins répandu dans les îles que dans les provinces continentales de l'empire romain.

Le proconsul, Audius ou Odius Bassus, est nouveau, et je n'ai trouvé aucune mention de lui ailleurs. Les titres complets de la ville de Paphos paraissent ici pour la première fois. On savait que le titre de Σεβαστή lui avait été conféré par Auguste en 739 (15 av. J.-C.) : Παφίους σεισμῶ πονήσασι καὶ γρήμκτα ἐχαρίσατο καὶ τὴν πόλιν Αὐγούσταν καλεῖν κατὰ δόγμα ἐπέτρεψεν (*Dio*, LIV, 23; voyez n° 2792; *Corpus inscr. gr.*, 2629). Les titres de Claudia, Flavia et de métropole ne sont connus que par notre borne milliaire et une autre inscription du même règne (n° 2783). Il existe de nombreuses médailles à la légende κοινὸν Κυπρίων, frappées sous les empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Septime Sévère; elles ont pour type, tantôt le temple de Vénus à Paphos, tantôt le Jupiter de Salamis; d'où on pourrait conclure que Salamis avait aussi le titre de métropole.

2807.

Copie de l'auteur. — A deux heures environ de Curium, sur la route de Paphos, au-dessous du village de Paramalion. — Voyez Sakellarios, p. 80.

a. Αὐτοκράτορα Καίσαρα Αὐ(ύκιον) Δραμίτιον [Αὐρηλιανόν] εὐσ[εβῆ ἀνείκη]τον Σεβ[αστόν, ἀρχιερέα] μέγιστον [Γ]ερμανικόν, [Γ]οσθικόν μέγιστον, [δημαρχικῆς ἐξ]ουσίας [τὸ . . . αὐτοκρ]άτορα [τὸ . . .], πατέρα [πατρίδος], ὑπάτον . . .

b. Restes d'une inscription latine en grande partie martelée, en l'honneur des empereurs Dioclétien et Maximien, et des Césars Constance et Galère Maximien; à la fin on voit le chiffre VII.

c. Restes d'une inscription grecque, gravée sur une partie de l'espace occupé par la précédente; on y distingue les mots : ν[ε]ικητής, ἔτους, πατρίδος, καὶ ἔτους [Α] [Β].

d. Au-dessus de la précédente, dont elle recouvre probable-

ment la partie supérieure, on lit l'inscription suivante, la dernière gravée sur la borne et bien conservée :

D(omini) n(ostri) Fl. Joviani maximi victoris ac triumfatoris, semper Augusti.

Cette borne était la septième à partir de Curium.

XI.

TEMPLE D'APOLLON HYLATÈS (APELLO).

2808.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines du temple, sur une grande base brisée en deux morceaux. L'inscription se composait de cinq lignes, dont les trois dernières ont été martelées. — L. Ross, *Archäologische Zeitung*, 1843, p. 103. — Sakellarios, p. 77. — Leycester, *Trans. Roy. Soc. Lit.* VII, p. 386. — Piéridis, *ibidem*, p. 396.

Βασιλέα Πτολεμαῖον, θεὸν Φιλο[μήτορα], τὸν ἐγ βασιλείως
Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης] Κλεοπάτρας, θεῶν Ἐπιφανῶν,
.....

Il s'agit ici de Ptolémée VI Philométor, fils de Ptolémée V Épiphane et de Cléopâtre, fille d'Antiochus le Grand; il régna de 181 à 146.

Ross a montré que les ruines d'Apello, situées à une petite demi-heure à l'ouest de celles de Curium, sont celles du sanctuaire d'Apollon Hylatès, et il cite les deux passages suivants, qui sont concluants : Ὑλη γὰρ ἐστὶ περὶ τὸ Κούριον, τόπον τῆς Κύπρου, ἱερὰ Ἀπόλλωνος, ἀφ' ἧς Ὑλάτην τὸν θεὸν προσαγορεύουσιν (*Tzetzès, ad Lycophr.*, 448) et : (μετὰ τὸ Κούριον) εὐθὺς ἐστὶν ἄκρα, ἀφ' ἧς ῥίπτουσι τοὺς ἀφαιμένους τοῦ βωμοῦ τοῦ Ἀπόλλωνος (*Strab.*, XIV, 6, 3). A ces textes on peut ajouter l'inscription n° 2814 qui a été gravée en l'honneur d'un prêtre d'Apollon.

2809.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines du temple, sur une base. La fin de la troisième ligne et quatre lignes qui suivaient ont été martelées. — Leycester, *Trans. Roy. Soc. Lit.* p. 388. — Piéridis, *ibidem*, p. 396.

Βασιλέα Πτολεμαῖον, θεὸν Εὐπάτορα,
τὸν ἐγ βασιλείως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης
Κλεοπάτρας, θεῶν Φιλομητόρων,
.....

Cette inscription prouve définitivement que le Ptolémée Eupator mentionné dans différents papyrus, dans une inscription de Paphos (*Corpus inscr. gr.*, 2618) et dans les textes hiéroglyphiques, est bien le fils de Ptolémée VI Philométor et de sa sœur Cléopâtre, proclamé roi à la mort de son père, et mis à mort quelques mois après par son oncle Ptolémée VII

Physeon. Telle était l'opinion de Champollion, mais les derniers auteurs qui ont traité cette question fort controversée ont été d'un autre avis et ont proposé différentes explications qui devront être abandonnées désormais; il reste acquis à la science qu'Eupator, le jeune fils de Philométor, régna réellement pendant quelques mois en Égypte et à Chypre sous la tutelle de sa mère Cléopâtre, et qu'il doit prendre rang dans la liste des souverains lagides comme Ptolémée VIII Eupator. Il existe quelques rares médailles d'un Ptolémée incertain avec la date LA, qui doivent lui appartenir. Toute la question a été discutée et tous les documents qui s'y rapportent ont été examinés par Franz (*Corpus inscr. gr.*, t. III, p. 285) et par M. Brunet de Presle (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XVIII, 2^e partie, p. 153).

2810.

Copie de Sakellarios, p. 77. — Je n'ai pas retrouvé ce fragment.

Αὐτοκράτωρ Καίσαρ
 Τραϊανὸς Σεβαστὸς Γερμανικὸς
 ραι απ
 τον Τραϊανόν

Sakellarios fait remarquer que sur la même pierre, au-dessus du mot Τραϊανός, on voit les lettres σσεισε, qui appartiennent à une inscription plus ancienne.

2811.

Copie de l'auteur. — Sur une base en marbre noir, auprès des ruines du temple.

Διόδωρον Γλαύκου τὸν γενόμενον ἱερέα τοῦ Ἀπόλλωνος οἱ υἱοὶ Γλαῦκος καὶ ὁ ἱερεὺς Ἀριστοτέλης καὶ Ἰάσων.

Ce texte montre que le sanctuaire était dédié à Apollon; voyez les notes du n° 2808.

2812.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines du temple. — Sakellarios, p. 77. — Ross, *Archäologische Zeitung*, 1845, p. 103.

Φίλων Ἀ[ντιπάτρου]? Φίλων[ι]αν τὴν Φιλίππου τὴν ἑαυτοῦ γυναίκα.

2813.

Copie de l'auteur. — Dans les ruines du temple. — Sakellarios, p. 77.

. οκράτου
 Ἀρι]στοκράτου
 [χάρι]ν.

Sakellarios a cru que ce fragment appartenait à l'inscription précédente; mais il n'en est rien.

2814.

Copie de l'auteur. — Sur une base, auprès des ruines du temple.

. νη.ουλπ.
 Κόϊντον Κοίλιον Ὀνωρᾶτον, ἐπαρχον
 σειτουδόσειω δήμου Ῥωμαίων,
 πρεσβευτὴν Σικελίας, πρεσβευτὴν
 Πόντου καὶ Βεθυνίας, ἀνθύπατον
 Κύπρου, διὰ προνοητοῦ Διονυσίου
 τοῦ Τρύφωνος τοῦ Κράτητος
 ἀρχοντος.

Voici encore un nouveau proconsul de Chypre; avant de gouverner l'île il avait été *praefectus frumenti dandi*, et légat des proconsuls de Sicile et de Bithynie; je n'ai trouvé aucune mention de lui ailleurs. Autant qu'on peut en juger par la forme des lettres, qui est bonne sauf le ω, l'inscription doit appartenir à la fin du premier siècle de notre ère ou au commencement du second.

XII.

CURION (ÉPISCOPI).

2815.

Copie de l'auteur. — A Épiscopi, dans le cimetière turc, sur une base de 0^m,80 de côté; l'inscription paraît n'avoir eu qu'une ligne.

Βασιλέα Πτολεμα[ιον] . . .

Le village d'Épiscopi est à une petite demi-heure des ruines.

2816.

Copie de l'auteur. — Dans le mur du cimetière, fragment; les lettres de la première ligne sont beaucoup plus grandes que les autres.

. απισ
 . . . Γερ]μανικὸς
 Καίσαρος υἱ[ός]?
 το

2817.

Copie de l'auteur. — Dans l'église de Ἅγιος Ἐρμογένης, au pied des ruines de Curion, sur une plaque de marbre blanc servant d'autel. La plaque a 0m,94 de haut sur 0m,57 de large; l'inscription est complète en haut, en bas et à droite, mais toute la partie gauche a été rongée par l'humidité, avant que la pierre fût placée dans l'église; la largeur de la portion conservée de l'inscription est de 0m,24, celle de la portion rongée, de 0m,30. Après la dix-huitième ligne, il y a un espace blanc de deux lignes.

..... κ]αὶ ἀρξάντων ὁ ἱερεὺς
..... ς καὶ ἀγορανόμος καὶ
..... κ]αὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς λεο
..... τὰς προσηκούσας θυσίας ἐπι
5 ψιαν διαφυλάσσωσιν καὶ τὴν
φιλοτιμίαν ἐν πᾶσιν ἀεὶ δ]εικνύμενος· τῆς δὲ
πόλεως ἐμφανούσης ἦν ἐ]ισενήγχεται φροντίδα
..... πρὸς τ]οὺς ἐνδόξους ἀνδρας καὶ
..... τῆς ἐστίας μετόχους
10 ὑπ]ὸ τῆς πόλεως ἐορταίς
..... ὁ]μήμι παρέσχηται λυσιτε-
λές]. ν ἀναστραφεῖς καὶ τὸν
..... ἰ ἐπισκευάσας τὸν τε πρό-
νοσον] ας καὶ κατὰ τοῦτο δόξης
15 ομένους τὰς αὐτὰς ἀρχὰς
..... τῆ]ν πρέπουσαν τοῖς στέμ-
ματίαις] ? οντας τυχεῖν αὐτὸν καὶ
..... ς εὐχαριστίας.
Δεδόχθαι τῷ δήμῳ ἐπὶ τούτοις ἐπαινέσαι τε τὸν
20 δεῖνα . . . καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν] χρυσοῦ στεφάνῳ
καὶ ἀναστῆσαι ἀνδριάντα χαλκ]οῦν ἐν τῷ ἐπισημο-
τάτῳ τόπῳ τῆς πόλεως καὶ ἄλλον] αὐτοῦ ὁμοίως ἐν
τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ εἰκ]όνα γραπτὴν ἐν ἀσπ-
ίδι ἐν τῷ καὶ τὰς τιμὰς ἀναγράψαι εἰς στήλην
25 ἵνα πᾶ]ντες εἰδῶσιν τὴν τε
σπουδὴν τοῦ δήμου] τ. τοῖς καλῶς καὶ ἐν-
δόξως πολιτευομένοις] ου τὰς καταξίας
[τιμὰς].

Ce décret honorifique, dont les parties essentielles manquent, ne peut être restitué; c'est d'autant plus fâcheux que c'est le seul décret émanant d'une ville de l'île qu'on ait retrouvé. Les caractères indiquent le deuxième ou le premier siècle avant l'ère chrétienne.

2818.

Copie de l'auteur. — En dehors de l'église, sur un cippe.

Δάμαντε χρηστὸν γαῖρε.

2819.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre encastree dans le mur de l'église de Kolossi, à une demi-heure à l'est d'Épiscopi.

Ἐκτῆστη ἐνε χρονία μαρμα' Χ(ριστο)ῦ, ἐν τῷ κερῶ τοῦ ἐγράμπτου
Μοράτ Παχιά κ(αὶ) Σεηδὲ Ἄμῆτ ἀφέντι δαυτερδάρ ἀτο[ῦ] Πάχ[ια]τος?
λογίζου? λαουση?, ἐπὸ σημεργίας κ(αὶ) πολλῆς σπουδῆς Πιέρου Γοννέμε
Ἐμπάλη, Ἰωάννης ὁ κτήστης.

Je donne cette inscription comme spécimen de l'épigraphie grecque de la fin du seizième siècle. L'église fut bâtie en l'an 1591, du temps de Mourat Pacha et de Séid Achmet effendi, defterdar, c'est-à-dire secrétaire du pacha.

2820.

Copie de M. Duthoit. — A l'église de Hagios Nicolaos, entre Kolossi et Limasol.

- a. Ἄπ[ὸ]λλ[ω]νι Κ. ὑ[πὲρ τῆς] [γ]υναικὸς Θε[μισφ]ατος? εὐχὴν.
b. Θεοδότῃ ὑπὲρ Θεμισφατος? εὐχὴν.

XIII.

AMATHUS (HAGIOS TYCHON).

2821.

Copie de l'auteur. — Sur une pierre en forme de brique, portant 24 centimètres sur 12, trouvée au sommet des ruines d'Amathonte, au pied du grand vase qui est maintenant au Louvre; la pierre est également au Louvre.

Ἀρσινόης φιλαδέλφου.

Il s'agit ici d'Arsinoé, sœur et deuxième femme de Ptolémée II Philadelphie, qui régna de 283 à 247. La pierre n'était pas destinée à porter une statue, mais à constater que quelque offrande avait été faite par Arsinoé.

2821 a.

Copie de Ross, Rheinisches Museum, loc. cit. — Sur une base de marbre noir, au bord de la mer; bonnes lettres de l'époque macédonienne. — Sakellarios, p. 67. — J'ai cherché en vain cette inscription.

Ἀμα[θουσίω]ν ἢ πόλις]
. ον Ἀμμωνί[ου] Σ[άμ]ιον [τ]ῶν [φί-
λων καὶ] σωματοφυλάκων, τὸν ἐπὶ τῆς
π]όλεως, καὶ Φίλαν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ

τ]ήν Καρπίωνος θυγατέρα τῶν φίλων
 Ἀ]λεξανδρίδα, καὶ τοῦς υἱοὺς Ἀμμώνιον
 καὶ] Καρπίωνα καὶ Παγκράτην τῶν διαδόχων,
 καὶ Φίλαν] τὴν θυγατέρα, ἀρετῆς ἕνεκεν
 καὶ εὐνοίας τῆς εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσα[ν
 καὶ Ἀ]μαθουσίου.

Restitution de Ross. A la fin de la deuxième ligne, les deux copies portent IONION.

Sur les titres de σωματοφύλαξ, τῶν φίλων, τῶν διαδόχων, voyez Franz, *Corpus inscr. gr.*, t. III, p. 290.

2822.

Copie de l'auteur. — Au village de Hagios Tychon, dans le mur d'une maison. L'inscription est complète et bien conservée. — *Corpus inscr. gr.* 2643.

Ἀπὸ τοῦ Ἡραίου ἕως τοῦ λιθοστράτου τὰ δένδρα Σίμος ἐφύτευσε καὶ ἀνέθηκεν τοῖς θεοῖς καὶ τὸν ναόν· ὃς ἂν δέ τι τούτων ἐξαλείψῃ, οἱ θεοὶ αὐτῷ μὴ γένοιτο εἰλως.

Εἰλως est une forme locale ou une faute du lapicide pour εἰλως.

2823.

Copie de l'auteur. — Au même endroit, dans le mur d'une maison. L'inscription est complète en haut et à droite.

Λι' Κλαυδίου Καίσαρος,
 ἐπὶ ἱερέων Ποπλίου
 καὶ Ἀπολλωνίου, παρα-
 νυνφευσάντων
 Ἀρίστωνος Κου..
 λου καὶ Ῥόδωνος
 Κ]τησίωνος,
 ...ιος

Inscription de la dixième année de l'empereur Claude. Le παρανύμφιος était le garçon d'honneur dans une noce.

2824.

Copie de l'auteur. — Aux ruines d'Amathonte, sur le rocher du côté est de l'acropole, dans un encadrement. — *Corpus inscr. gr.* 2644.

Λούκιος Οὐιτέλλιος Καλλίνικος τὴν ἀνάβασιν ταύτην σὺν τῇ ἀψείδι ἐκ τοῦ ἰδίου κατεσκεύασεν.

Il reste encore des traces du chemin ou plutôt de l'escalier de piétons que Callinicus avait fait faire pour mener de la plaine à l'acropole. Il était probablement un client de L. Vitellius, père de l'empereur, qui fut légat de Syrie sous Tibère et Caligula.

2825.

Copie de l'auteur. — Cippes rond.

Ἀπολλώνιε χρηστὲ χαῖρε.

2826.

Copie de l'auteur. — Cippes rond.

Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου χρηστὲ χαῖρε.

2827.

Copie de l'auteur. — Aux ruines d'Amathonte, au bord de la mer à l'ouest des cavernes, sur un cippes rond.

Ἀρίστων Ἀρίστωνος χρηστὲ χαῖρε.

2828.

Copie de l'auteur. — A Hagios Tychon, sur un cippes rond.

Δημήτριε Δημητρίου [χρηστὲ χαῖρε.

2829.

Copie de l'auteur. — Au même endroit, cippes rond.

Δημητρία χρηστὲ χαῖρε.

2830.

Copie de l'auteur. — Cippes rond.

Δημητρία Ὀνασάν[δρου] χρηστὲ χαῖρε.

2831.

Copie de l'auteur. — Stèle plate.

Ἐπιχαρπία Ἀπολλωνίου.

2832.

Copie de l'auteur. — Cippes rond.

Τειμῶ χρηστὲ χαῖρε.

2833.

Copie de l'auteur. — Cîppe rond.

Ἄδεια] Δημάρχου Ἀσπένδης χρηστὴ χαῖρε.

2834.

Copie de M. Duthoit. — A Limasol.

Θ]σογενίς [Θ]σογένου χρηστὴ χαῖρε.

2835.

Copie de M. Duthoit. — A Chirokitia (Χειροκίτια), près de Maronion, entre Limasol et Larnaca.

Ἀσκληπιάδης Φιλοδώρου χρηστὴ χαῖρε.

Cet endroit dépendait soit d'Amathonte, soit de Citium.

XIV.

TAMASSOS (HAGIOS HÉRACLIDIS).

2836.

Copie de l'auteur. — Au monastère de Ἅγιος Ἡρακλείδης, dans l'église, sur un cîppe rond.

Ἀρίστι(ο)ν τῇ μητρὶ Ὁμασίῳ, μνήμης χάριν.

Selon Sakellarios (Κυπριακά, I, p. 201, sqq.) l'emplacement de Tamassus est marqué par le monastère de Ἅγιος Ἡρακλείδης et les villages de Πέρα et de Πολιτικόν; on y a trouvé en effet beaucoup d'antiquités. Cet emplacement s'accorde bien avec le fait que Tamassus et Idalium firent partie pendant quelque temps du royaume de Citium (voyez M. de Vogüé, *Journal asiatique*, 6^e série, t. X, p. 100). Ἅγιος Ἡρακλείδης est situé au pied du versant nord du mont *Machæros*, à peu près à moitié chemin entre Nicosie et Amathonte.

XV.

TEMPLE DE ZEUS LARNAKIOS?
(CHANDRIA).

2836 a.

Copie de Sakellarios, p. 209. — Auprès du village de Χανδριά, dans les ruines d'un temple.

[Ἵπέρ σωτηρίας]
 Αὐτοκράτορος Ἀντωνείνου
 ὁ δεῖνα] Φι-
 λοκράτους νεώτερος [ἱερ]εὺς
 θεῶν οὐρανίων καὶ Διὸς Λαρ[νακίου
 κατεσκευάσ]εν [τ]ὰς στοὰς εὐξάμενος.

La copie porte à la deuxième ligne : του C. ορθον. ου[ρ]ανιω Φι; à la fin de la troisième : τερος κνει. . ευ, et à la dernière : . . . εν. . ναC CτσαC εὐξάμενος.

L'imperfection de la copie et l'absence de toute indication sur l'état de la pierre rendent la restitution fort difficile. Sakellarios propose de restituer Διὸς Λαρυσίου, mais l'inscription de *Larnax Lapithou* (n° 2779) mentionnant le culte de Ποσειδῶν Λαρνάκιος m'engage à restituer ici la même épithète.

Le village de Χανδριά, que je n'ai pas pu visiter, est situé au pied du versant nord du mont Machæros, à l'ouest de Ἅγιος Ἡρακλείδης.

XVI.

ARSOS.

2837.

Copie de l'auteur. — Sur un ex-voto représentant un phallus, trouvé à Arsos, et maintenant au musée du Louvre.

Σαράπιδι Εἰσιδι Ἀνούθιδι Αὐκισκος εὐχὴν.

Arsos est un village de la Mésaorée, où M. Duthoit a découvert de nombreux restes antiques, statues mutilées, ex-votos, etc. Il y avait là un temple dédié aux divinités égyptiennes, Sérapis, Isis et Anubis.

2838.

Copie de l'auteur. — Sur un autre ex-voto pareil, maintenant au musée du Louvre.

Πασικράτης ἀνέθηκεν Σαράπιδι Ἴσιδι Ἀνούθιδι.

XVII.

GOLGOS? (ATHIÉNO).

2839.

Copie de l'auteur. — Dans l'église d'Athiéno, sur un cippe rond trouvé à Pyrgo, auprès d'Athiéno.

Εὐάγγελε χρηστὲ χαῖρε.

2840.

Copie de l'auteur. — Au même endroit, sur deux cippes ronds.

Ἀρίστων χρηστὲ χαῖρε.

La légende est disposée différemment sur les deux cippes.

XVIII.

CITIUM (LARNACA).

2841.

Estampage envoyé par M. Ceccaldi, consul de France à Larnaca. — Sur une base en marbre.

Ἡ πόλις Λούκιον Αὐιάνιον Φλάκκων.

Αὐιάνιον ?

La famille Aviania est déjà connue par une autre inscription de Citium (*Corpus Inscr. Gr.* 2641, et *Add.*, p. 1106). Cicéron comptait parmi ses amis un C. Avianius Flaccus et ses deux fils, et il y avait à Pompeii un duumvir appelé L. Avianius Flaccus (*Orelli*, 5163). L'inscription est du temps d'Auguste.

FASTES
DES
PROVINCES ASIATIQUES
DE L'EMPIRE ROMAIN
DEPUIS LEUR ORIGINE
JUSQU'AU RÈGNE DE DIOCLÉTIEN.

FASTES

DES

PROVINCES ASIATIQUES

DE L'EMPIRE ROMAIN

DEPUIS LEUR ORIGINE

JUSQU'AU RÈGNE DE DIOCLÉTIEN.

Ce travail est essentiellement chronologique; il a pour but d'établir la succession des gouverneurs romains dans les différentes provinces asiatiques de l'empire, provinces dont plusieurs avaient l'étendue et l'importance d'un État moderne de premier ordre, et dont l'administration était généralement confiée aux hommes les plus importants et aux généraux les plus habiles de leur temps. N'ayant pas l'intention d'écrire l'histoire de chaque province, ni la biographie de chaque gouverneur, je ne reproduirai généralement que les témoignages anciens qui aident à préciser une date, me contentant de renvoyer à ceux qui n'ont pas une valeur chronologique, et cela surtout lorsqu'il s'agira de personnages bien connus, et d'époques dont on peut lire l'histoire détaillée dans les écrits qui ont échappé au naufrage de la littérature antique. Mais à partir du moment où s'arrêtent les Histoires de Tacite, l'empire romain n'a plus, à proprement parler, d'historien, et les grands règnes de Trajan, d'Hadrien et des Antonins comptent parmi les époques les plus obscures de l'histoire du monde. Heureusement les inscriptions et les monnaies suppléent, dans une faible mesure toutefois, au silence de l'histoire, et si les renseignements qu'on peut en tirer sont maigres, du moins ils sont exacts et toujours contemporains des faits, et ils servent de fil conducteur à travers les obscurités et les vagues récits des tristes compilateurs de l'Histoire Auguste. Aussi pour l'é-

poque impériale ai-je tâché de réunir tous les documents, même les plus insignifiants, relatifs aux gouverneurs des différentes provinces; j'espère qu'il ne m'en a pas échappé beaucoup, mais, en ce qui touche l'épigraphie latine, il est à peu près impossible d'être complet, jusqu'à ce que le *Corpus inscriptionum latinarum*, actuellement en cours de publication, ait été achevé. J'ai toujours reproduit textuellement dans leurs parties essentielles les passages des auteurs, les inscriptions grecques et latines et les légendes des médailles, afin que le lecteur ait sous les yeux les documents originaux et puisse juger par lui-même de la justesse des conclusions qu'on en tire. Quant aux monnaies, j'avertis, une fois pour toutes, que lorsque je cite seulement le nom de la collection où elles se trouvent, cela veut dire que j'ai vu la pièce moi-même et que je garantis l'exactitude de la description et de la légende que je donne; lorsque je n'ai pas vu la monnaie moi-même, ou lorsqu'elle est commune, je cite l'auteur qui me paraît l'avoir publiée le plus fidèlement.

L'histoire ne peut jamais se passer de la géographie; aussi était-il nécessaire d'indiquer les limites des provinces et leurs variations à différentes époques; j'ai cherché à le faire plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, et pour cela la connaissance personnelle que j'avais des lieux m'a été fort utile, surtout pour l'intérieur de la Syrie, dont les cartes sont

si défectueuses. Quant à l'administration proprement dite des provinces, je n'en ai parlé qu'incidemment; c'est un sujet vaste et compliqué, encore très-obscur dans plusieurs de ses parties, et qui mérite d'être traité séparément; j'espère en faire plus tard le sujet d'un travail spécial, et quant à présent je me borne à renvoyer le lecteur au troisième volume des *Antiquités romaines* de Bekker et Marquardt, le meilleur livre qui existe sur la matière.

Je serais coupable d'ingratitude envers une mémoire illustre, si, en terminant ces remarques préliminaires, je ne disais pas quels trésors de méthode et de saine critique, quelle connaissance profonde de l'administration romaine, l'on trouve dans les œuvres de Borghesi, et si je n'avouais pas combien leur étude m'a été profitable. Enfin, on rencontrera souvent dans ces pages les noms de mes amis et confrères MM. Mommsen, Henzen et Léon Renier, les disciples et les continuateurs de Borghesi; à eux aussi je dois beaucoup.

CHAPITRE PREMIER.

DES GOUVERNEURS DES PROVINCES

ET DES RÈGLES DE L'AVANCEMENT.

Sous la république, le titre que portait le magistrat romain, investi du gouvernement d'une province, variait suivant les circonstances. En temps de guerre on envoyait souvent un des consuls, et, si son gouvernement lui était prorogé au-delà de l'année de son consulat, il prenait le titre de proconsul, *pro consule*, et non *proconsul*; cette dernière forme ne devint d'un usage général que sous l'empire; les Grecs disaient ἀνθύπατος. Si une province était confiée à un consulaire, même plusieurs années après sa sortie du consulat, il prenait également le titre de *pro consule*. En temps de paix, et pour l'Asie ce fut généralement le cas, le gouvernement des provinces était presque toujours dévolu aux préteurs, mais seulement à l'expiration de leur année de magistrature urbaine. Au sixième siècle de Rome, sur les six préteurs qu'on nommait tous les ans, deux seulement restaient dans la capitale, le *prætor urbanus* et le *prætor peregrinus*; les quatre autres étaient envoyés en Sicile, en Sardaigne et dans les deux Espagnes. Mais à partir de l'établissement des *quæstiones perpetuæ* en l'an 605, ils durent rester tous les six à Rome, et ils ne furent envoyés dans les provinces qu'après l'expiration de leur charge; ils prenaient alors le titre de *pro prætore*, ἀντισπράτης. Le dictateur Sulla porta le nombre des préteurs à huit, et Jules César l'éleva d'abord à dix, puis à quatorze et à seize; mais ils ne pouvaient obtenir un gouvernement provincial qu'après la fin de leur magistrature urbaine. Quelquefois, en vue d'éventualités graves, le sénat accordait à un propréteur le *proconsulare imperium*, et alors il prenait le titre de proconsul; nous en verrons quelques exemples dans le cours de ce travail. Généralement la durée d'un gouvernement provincial était d'un an; quelque-

fois il était prorogé pour une seconde et même une troisième année.

Dans les inscriptions, sur les monnaies et chez les auteurs de la fin de la république et du commencement de l'empire, les différents titres sont distingués avec soin, bien qu'on trouve quelquefois dans Cicéron *prætor* au lieu de *pro prætore*, et dans les inscriptions *στρατηγός* pour ἀντισπράτης. Mais chez les auteurs du second et du troisième siècle, il règne à cet égard une perpétuelle confusion, et généralement ils appliquent aux époques antérieures les usages de leur temps; ainsi, dans Appien et dans Plutarque les mots *στρατηγός*, ἀνθύπατος, ἡγεμῶν, ἀρχῶν, ἡγούμενος, sont employés indistinctement pour désigner la même fonction.

En l'an 702, Pompée fit passer une loi, d'après laquelle les anciens consuls et les anciens préteurs ne purent plus obtenir le gouvernement d'une province que cinq ans après l'expiration de leur magistrature urbaine; mais la loi ne fut pas toujours strictement observée (*Dio*, XL, 30, 56).

Pendant les guerres civiles, il va sans dire que les règles ordinaires n'étaient pas appliquées; César et Antoine régissaient les provinces qui leur étaient soumises par des légats de tout rang, consulaires, prétoriens ou autres.

Par sa célèbre constitution de l'an 727 Auguste inaugura un nouveau système, que nous allons exposer en détail; car, sauf quelques modifications partielles, il demeura la loi de l'empire jusqu'au règne de Dioclétien. C'est à Dion Cassius (LIII, 42 sqq.) que nous en devons la connaissance; cet historien était fort au courant de l'administration romaine, comme ayant rempli lui-même de nombreuses et importantes fonctions, et les renseignements qu'il nous a transmis sont pleinement confirmés, jusque dans leurs moindres détails, par les monuments. Auguste partagea les provinces de l'empire en deux grandes catégories, les provinces sénatoriales, dont les gouverneurs étaient désignés annuellement par le sort dans le sein du sénat, et les provinces impériales, dont l'empereur nommait directement les administrateurs.

Les provinces sénatoriales étaient, les unes consulaires, c'est-à-dire réservées aux sénateurs qui avaient passé par le consulat, les autres prétoriennes, c'est-à-dire accessibles à tous les sénateurs qui avaient rempli les fonctions de préteur; dans les deux cas, le gouverneur de la province prenait le titre de proconsul. Le sénat n'eut jamais que deux provinces consulaires, l'Asie et l'Afrique, et il les conserva tant que dura l'organisation établie par Auguste. Quant aux provinces prétoriennes, la liste en fut modifiée plusieurs fois, par suite de nécessités politiques ou par le caprice des empereurs; celles qui font partie de notre sujet sont l'île de Chypre, qui, à partir de l'année 732, demeura toujours province du sénat, la Bithynie et la Lycie, qui le furent à certaines époques seulement.

Renouvelant la disposition introduite d'abord par Pompée, Auguste décida qu'on ne pourrait participer au tirage au sort pour les provinces sénatoriales, que cinq ans après avoir exercé la magistrature urbaine; ainsi les consulaires n'étaient éligibles pour le proconsulat d'Asie ou d'Afrique que cinq ans après leur sortie du consulat, et les prétoriens ne pouvaient se mettre sur les rangs que cinq ans après leur préture. Dans les premiers temps, tous les consulaires et tous les prétoriens, qui étaient dans les conditions voulues par la loi, pouvaient prendre part chaque année, quel que fût leur nombre, au tirage des provinces

(Dio, LIII, 14). Mais plus tard les empereurs s'arrogèrent le droit de désigner ceux qui devaient tirer au sort, en nombre égal à celui des provinces; quelquefois même ils choisissaient eux-mêmes les proconsuls, ou bien ils prolongeaient leurs fonctions au-delà de l'année réglementaire. Toutefois on évitait de violer ouvertement la loi, et on avait généralement recours à des biais. Pour les deux provinces consulaires, les seules sur lesquelles nous ayons des renseignements certains, le tirage au sort paraît dès le règne d'Auguste avoir été limité dans la pratique aux deux plus anciens consulaires présents à Rome; et il ne s'agissait que de savoir lequel des deux irait en Asie et lequel en Afrique. Il ne pouvait guère en être autrement sous Auguste, lorsqu'il n'y avait que deux ou quatre consuls par an; souvent il n'y avait que deux ou trois consulaires éligibles, et ainsi la règle de l'ancienneté s'établit. Mais, à mesure que le nombre des consuls suffects augmenta, le nombre des consulaires éligibles s'accrut bien plus rapidement encore, et l'ancienneté étant devenue une sorte de droit, on serait arrivé à ce résultat que les deux plus belles provinces de l'empire eussent toujours été gouvernées par des vieillards plus ou moins infirmes; car peu de consulaires renonçaient volontairement à leur droit, tant ces positions étaient recherchées. Il fallut bien introduire un élément nouveau dans le choix des candidats, et cet élément ne pouvait être que la volonté de l'empereur; mais on respecta généralement le principe de l'ancienneté, et l'intervention impériale s'exerça surtout par voie d'élimination, tantôt tyrannique et brutale, tantôt adoucie par une indemnité pécuniaire. Les exemples suivants montreront comment les choses se passaient.

Dion raconte que, vers la fin de son règne, lors des révoltes qui avaient agité plusieurs provinces de l'empire, Auguste avait maintenu des proconsuls dans leurs charges après l'année réglementaire, et que même il en avait remplacé quelques-uns par des légats (LV, 28). Les inscriptions nous fournissent un exemple d'un proconsul envoyé une seconde fois dans une province *extra sortem*: *Paquius Scæva — pro consule provinciam Cyprum optinuit, — pro cos. iterum extra sortem auctoritate Aug. Cæsaris et s. c. missus ad componendum statum in reliquum provinciæ Cypri* (Henzen, 6450). On remarquera l'intervention du sénat.

Dès le commencement du règne de Tibère, on trouve des exemples de l'intervention directe de l'empereur. Déjà le proconsulat de L. Apronius en Afrique avait été continué pendant trois années (771-773), ce qui était fort irrégulier; mais en 774, au moment où on allait tirer au sort les provinces d'Asie et d'Afrique, Tibère écrivit au sénat pour lui annoncer la deuxième révolte de Tacfarinas et l'invite à choisir un proconsul ayant de l'expérience militaire et capable de supporter les fatigues d'une campagne. Le sénat nomma Marcus Lepidus pour l'Asie, et quant à l'Afrique, il déclara s'en remettre à la volonté de l'empereur. Tibère répondit en désignant pour cette province Manius Lepidus et Junius Blæsus, et en laissant au sénat le soin de choisir entre les deux; c'était nommer Blæsus, qui était l'oncle de Séjan, et qui reçut effectivement le proconsulat d'Afrique (Tac. Ann. III, 32, 35). On était au début du règne, et Tibère y mettait encore des procédés. L'année suivante le proconsulat de Blæsus fut prorogé pour un an, mais celui d'Asie donna lieu à une nouvelle difficulté. Le plus ancien consulaire était Cornelius Maluginensis, le *flamen*

de Jupiter, et il réclamait la province d'Asie; mais d'anciennes lois, modifiées en partie par Auguste, défendaient au *flamen Dialis* de s'absenter de Rome pendant plus de deux jours, et cela seulement deux fois dans la même année. Le cas fut soumis à Tibère, qui conclut en faveur du maintien de la loi; aussi Maluginensis dut-il renoncer à sa prétention, et le consulaire le plus ancien après lui fut envoyé en Asie (*ibid.* III, 58, 71).

A la fin de son règne, Tibère n'y mettait plus autant de façons. En 789, le consulaire C. Sulpicius Galba, dont le tour était arrivé, se suicida, parce que l'empereur lui défendit de prendre part au tirage des provinces (Tac. Ann. VI, 40; Sueton. Galba, 3). L'on sait que Tibère, après sa retraite à Caprée, s'occupa de moins en moins des affaires publiques; pendant les dernières années de son règne, il ne changeait presque plus les légats des provinces impériales, et lorsqu'il survenait une vacance, soit par la mort du titulaire, soit par quelque autre cause, il ne faisait pas de nouveaux choix et se contentait de faire administrer par un des lieutenants du légat; c'est ainsi qu'il laissa longtemps sans gouverneur les deux grandes provinces de Syrie et de Tarragonnaise (Sueton. Tib. 41, 63; Tac. Ann. I, 80; VI, 27; Hist. II, 65; Dio, LVIII, 19; Joseph. Ant. Jud. XVIII, 6, 5). Il appliqua ces errements même aux provinces du sénat (Dio, LVIII, 23); ainsi à la fin de son règne, P. Petronius fut proconsul d'Asie pendant plusieurs années, tandis que Vibius Marsus et M. Silanus gardèrent l'Afrique, l'un pendant trois, l'autre pendant six années consécutives. C'est un fait digne d'attention que l'explication de la conduite de Tibère, donnée par le provincial Josèphe, lui est beaucoup plus favorable que celle du Romain Tacite.

Sous le règne de Claude, on trouve une dérogation à la loi, motivée par des nécessités politiques. Galba, qui fut plus tard empereur, fut envoyé en Afrique *extra sortem* et y resta deux ans pour pacifier la province, déchirée par des factions intestines et ravagée par les incursions des barbares (Sueton. Galba, 7).

Sous Vespasien, prince qui se piquait d'observer scrupuleusement les règles de l'avancement, on trouve un exemple d'un proconsulat continué au-delà du terme légal, ce qui ne pouvait se faire que par la volonté de l'empereur, l'intérêt manifeste du sénat étant de maintenir le proconsulat annuel. Eprius Marcellus, délateur fameux sous Néron, s'était insinué fort avant dans la faveur de Vespasien, et quoiqu'il fût très-peu aimé de ses collègues du sénat, il garda le proconsulat d'Asie pendant trois ans, sans doute parce que l'empereur voulait le tenir éloigné de Rome et tâcher d'assoupir les querelles dont il avait été la cause.

Un passage intéressant de la vie d'Agricola (cap. 42) nous apprend comment les choses se passaient sous Domitien. Agricola, de retour depuis plusieurs années de sa légation de Bretagne, pendant laquelle il s'était acquis une grande réputation, était devenu suspect à Domitien, qui, malgré les revers des armées romaines en Germanie et en Pannonie, ne voulait ni lui confier un commandement militaire, ni lui fournir une occasion quelconque de se distinguer. Lorsqu'arriva l'année où Agricola devait tirer au sort les provinces d'Asie et d'Afrique, les confidents de l'empereur vinrent sonder ses intentions; ils lui vantèrent les avantages du repos et de la tranquillité, et lui offrirent leurs bons offices pour faire agréer ses excuses; l'exemple du proconsul d'Asie Civica Cerealis, assassiné ré-

amment dans sa province par ordre de Domitien, servait de commentaire à leurs exhortations. Agricola se laissa conduire devant l'empereur et le supplia de lui permettre de refuser le proconsulat; Domitien agréa sa demande, mais il ne lui accorda pas l'indemnité, qu'il était d'usage d'allouer aux consulaires écartés du tirage, et qu'il avait donnée à plusieurs d'entre eux. Ainsi sous Domitien les errements sont les mêmes que sous Tibère; la règle est toujours l'ancienneté, mais lorsque l'empereur veut écarter un candidat qui lui déplaît, il lui fait entendre qu'il serait imprudent d'insister sur son droit. En fait, les proconsuls se succèdent généralement dans l'ordre de leurs consulats, et l'intervention impériale paraît avoir été exercée plutôt pour écarter tel ou tel sénateur, lorsqu'il arrivait au moment du tirage, que pour le faire tirer avant son tour. Dans certains cas, et toujours sous le bon plaisir du prince, on accordait comme fiche de consolation au sénateur lésé le montant des appointements auxquels il aurait eu droit, s'il avait exercé les fonctions de proconsul. Dion Cassius (LXXVIII, 22) rapporte un cas semblable qui se présenta sous le règne de Macrin, et il ajoute que le chiffre habituel de l'indemnité était un million de sesterces. On comprend que souvent il convenait mieux à un vieux consulaire de recevoir cette somme sans quitter Rome, que d'affronter les fatigues et les ennuis d'un voyage assez long et d'un séjour en Asie ou en Afrique.

Sous Trajan nous trouvons un exemple d'un consulaire qui, désigné par le sort pour la province d'Asie, n'accepta pas; c'est l'orateur Salvius Liberalis, dont le *cursus honorum* a été commenté par Borghesi (*OEuvres*, III, p. 178); l'inscription se termine par ces mots : *Hic sorte factus procos. provincie Asiæ se excusavit.*

Au siècle des Antonins les consuls n'étaient généralement nommés que pour deux mois, ce qui en faisait douze par an; aussi le nombre des consulaires était-il considérable. On ne sait si les éliminations étaient faites par l'empereur ou par le sénat, mais l'exemple de l'orateur Cornelius Fronto semble montrer que le choix entre l'Asie et l'Afrique dépendait du sénat. Il paraît qu'Antonin reprochait à Fronto de ne pas vouloir accepter le proconsulat d'Asie, qui lui était échu, parce qu'il aurait préféré celui d'Afrique, préférence fort naturelle, puisqu'il était originaire de Cirta. Dans sa lettre à l'empereur (*ad Antoninum Pium*, 8), Fronto se justifie : « J'ai défendu, dit-il, mon droit de choisir le premier; mais lorsque la question fut décidée en faveur de mon concurrent à cause du *ius liberorum*, je regardai comme mienne la magnifique province qui me restait, et je fis mes préparatifs en conséquence. » Il raconte ensuite comment il était sur le point de partir, lorsque le mauvais état de sa santé l'obligea à renoncer définitivement au proconsulat. Le témoignage de Fronto confirme l'assertion de Dion Cassius, à savoir qu'à ancienneté égale celui des deux consulaires qui avait le plus d'enfants l'emportait, et choisissait le premier, au lieu de tirer au sort; de même le candidat marié primait le célibataire (*Dio*, LIII, 13).

Avec l'empereur Macrin on arrive au régime du bon plaisir. Anicius Faustus avait été écarté du tirage par Sévère; Macrin non-seulement lui donna la province d'Asie, mais l'envoya remplacer Julius Asper qui en était le titulaire et qui était déjà en route pour en prendre possession. En même temps Aufidius Fronto, qui au tirage avait obtenu l'Afrique, mais que Macrin avait désigné pour succéder à Asper en Asie, vit sa nomi-

nation à cette dernière province révoquée par l'empereur (*Dio*, LXXVIII, 22).

Jusqu'au règne de Sévère Alexandre, le système établi par Auguste pour l'administration des provinces n'avait pas été sensiblement modifié, du moins en principe; la règle de l'ancienneté était toujours maintenue, et, quand l'empereur n'exerçait pas de pression, la loi suivait son cours. Sévère Alexandre, qui voulait relever l'autorité du sénat et en faire un point d'appui pour son gouvernement, renonça à intervenir dans le choix des proconsuls et en abandonna la nomination purement et simplement au sénat (*Lamprid. Alexand.* 24). Les provinces d'Asie et d'Afrique furent toujours réservées aux consulaires, mais on ne tint plus compte de l'ancienneté; en effet, Gordien, collègue de Sévère Alexandre dans le consulat, fut envoyé en Afrique en sortant de sa charge en vertu d'un sénatus-consulte (*Capitol. Gordiani*, 2, 5). L'histoire de cette époque est si peu connue qu'il n'est pas facile de citer un autre exemple de nomination faite par le sénat; il y a bien celui de Falconius Probus envoyé en Asie pour remplacer Arellius Fuscus après la mort d'Aurélien, mais comme il y eut à cette époque un interrègne de quelques mois pendant lequel le sénat fut le seul pouvoir de l'État, l'exemple n'est pas concluant; néanmoins Vopiscus (*Aurelian.* 40), en parlant des magistrats en exercice à la mort d'Aurélien, dit : *Quos aut senatus aut Aurelianus delegerat*, ce qui montre que certaines nominations appartenaient au sénat. C'est aussi sous le règne de Sévère Alexandre qu'on voit pour la première fois le même personnage obtenir successivement le proconsulat d'Asie et celui d'Afrique; on n'en connaît que deux exemples, celui de l'historien Marius Maximus et celui de Balbin, qui fut plus tard empereur. Le cas ne pouvait guère se présenter avant les réformes de Sévère Alexandre, et tant que l'ancienneté était la règle. Car pour avoir le droit de participer une seconde fois au tirage des provinces consulaires, il fallait avoir été consul deux fois; or sous l'empire un deuxième consulat était généralement le couronnement d'une longue carrière; on y arrivait assez tard dans la vie, et comme il s'écoulait un intervalle de douze ans en moyenne entre le consulat et le proconsulat, un personnage deux fois consulaire n'aurait pu arriver au second tirage que dans un âge fort avancé. Cette considération explique pourquoi on ne rencontre pas d'exemple du double proconsulat avant le règne de Sévère Alexandre.

Quant à la règle de l'ancienneté, il est probable qu'elle n'était plus observée; car, à la fin du troisième siècle, Aurelius Aristobulus, consul en 283, fut proconsul d'Afrique en 294 et pendant quatre années consécutives (*Renier, Inscr. Algér.* 2725, 4251; *Guérin, Tunisie*, I, p. 401); Cassius Dio, consul en l'an 291, fut proconsul d'Afrique en 295, et Annius Anullinus, consul en 295, obtint le même proconsulat en 303 (*Morcelli, Africa Christiana*, II, p. 175, 184); comme à cette époque il y avait encore huit ou dix consuls suffects tous les ans, il est évident que les proconsulats n'étaient pas donnés à l'ancienneté. Au surplus tous ces exemples tombent sous le règne de Dioclétien, à une époque où les anciennes provinces furent morcelées et où tout le système de l'administration romaine fut profondément remanié, de sorte qu'on ne peut les considérer comme tout à fait concluants. Voyez sur ce sujet Borghesi, *OEuvres*, V, p. 469.

C'est sous le règne de Dioclétien, ou au commencement de

celui de Constantin, que les provinces d'Asie et d'Afrique cessèrent d'être réservées aux consulaires. Je crois que ce changement doit se placer sous Dioclétien, et qu'il fut la conséquence naturelle du morcellement des provinces; on conserva longtemps encore les titres de proconsuls d'Asie et d'Afrique, mais la charge avait perdu une grande partie de son importance; sauf une certaine primauté d'honneur, et une certaine indépendance vis-à-vis des préfets du prétoire (*Eunap.* p. 60, 80, éd. Boissonade), les proconsuls d'Asie n'avaient guère plus de pouvoir que les gouverneurs des autres provinces, et il n'y avait plus de raison pour les choisir parmi les consulaires. Selon Borghesi, le changement n'eut lieu que sous Constantin (*loc. cit.* p. 470). Quoi qu'il en soit, le plus ancien exemple d'un proconsul d'Asie ou d'Afrique, ayant exercé ses fonctions avant le consulat, est celui de Petronius Probianus, proconsul d'Afrique de 314 à 316, et consul en 322 (*Cod. Theod.* XI, 30, 3, 5, 6; Godefroy, *Prosopographia*, in v. Probianus).

Nous avons vu que la constitution d'Auguste établissait un intervalle de cinq ans entre la magistrature urbaine et le proconsulat auquel elle donnait droit. Il est bon d'examiner comment cette condition fut observée; car la longueur probable de l'intervalle entre le consulat et le proconsulat, sous tel ou tel règne, sera souvent le principal élément qui nous permettra de fixer la chronologie des proconsuls. Le nombre de proconsuls d'Asie et d'Afrique, pour lesquels les dates du consulat et du proconsulat sont connues avec certitude et par des témoignages indépendants, n'est pas très-considérable; il est suffisant toutefois pour nous permettre de poser quelques règles générales, et d'ailleurs il s'accroît tous les ans par suite des nouvelles découvertes épigraphiques, qui viennent corriger et étendre les fastes consulaires de l'époque impériale, ou révéler les noms de nouveaux proconsuls.

Sous Auguste, je trouve deux infractions à la règle de l'intervalle quinquennal, celui de L. Domitius Ahenobarbus, consul en 738, et proconsul d'Afrique en 742 (*Orelli*, 3693), et celui de C. Asinius Gallus, consul en 746 et proconsul d'Asie en 748. Cette violation d'une loi si récente s'explique par le petit nombre de consulaires éligibles à cette époque; en effet, depuis l'an 726 jusqu'en 741 il n'y eut presque pas de consuls suffects, et si on tient compte des morts et des exilés, des fonctions sacerdotales qui retenaient certains consulaires à Rome, et des commandements militaires qui en tenaient d'autres éloignés, on comprend facilement que dans certaines années il n'y avait pas à Rome deux consulaires aptes à prendre part au tirage. A partir de l'année 742, à très-peu d'exceptions près, il y eut toujours au moins deux consuls suffects par an, de sorte que le recrutement des consulaires fut assuré; aussi ne trouve-t-on plus sous les règnes suivants un seul exemple d'infraction à la limite quinquennale.

Sauf les deux cas que nous venons de citer, l'intervalle sous Auguste paraît avoir été généralement de cinq à six ans, mais vers la fin du règne il tend à augmenter; je trouve un exemple d'un intervalle de treize ans, celui de Cn. Lentulus Augur, consul en 740, proconsul d'Asie en 753. Sous Tibère l'intervalle augmente régulièrement; d'abord de huit et de neuf ans, il se maintient ensuite pendant quelques années à dix ans, et à la fin du règne il est de douze à quinze ans. Sous Caligula, il est de dix à quatorze ans; sous Claude et Néron, de huit à treize ans; sous Vespasien, de neuf ans; sous Trajan, on trouve deux exem-

ples de seize ans; sous Marc-Aurèle, les seuls exemples certains donnent quatorze et quinze ans; sous Septime Sévère, treize ans; sous Macrin, dix-huit ans. La moyenne générale à partir de la mort de Tibère est douze ou treize ans, mais à mesure qu'on avance dans le second siècle l'intervalle tend à s'accroître, et ce fait s'explique naturellement par le grand nombre des consuls suffects, qui venaient encombrer chaque année la liste des consulaires.

De tous ces faits il résulte : 1° que, sauf dans les premières années qui suivirent la constitution de 727, la règle de l'intervalle quinquennal ne fut jamais abrogée ni enfreinte jusqu'aux réformes de Sévère Alexandre; 2° que, depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Vespasien, l'intervalle est ordinairement de dix ans, mais qu'il varie entre huit et quinze ans; 3° que, depuis la mort de Vespasien jusqu'au règne de Sévère Alexandre, il n'est jamais au-dessous de dix ans, qu'il est plus souvent de quinze ans, et qu'il tend toujours à augmenter.

Quelques écrivains modernes ont avancé que sous Tibère l'intervalle avait été fixé à dix ans; c'est une erreur; les dispositions de la loi de 727 ne furent jamais modifiées; l'intervalle légal minimum demeura toujours fixé à cinq ans, bien que doublé ou triplé dans la pratique.

Le tirage au sort des provinces prétoriennes entre les anciens préteurs était soumis aux mêmes règles que celui des provinces consulaires entre les anciens consuls; l'intervalle entre la magistrature urbaine et le proconsulat paraît avoir été généralement d'une dizaine d'années, mais il serait difficile d'en citer des exemples certains, parce qu'il est assez rare qu'on puisse déterminer exactement la date d'un proconsulat prétorien, et encore plus rare de connaître l'année d'une préture. D'après les règlements établis par Auguste (*Dio*, LII, 20) on pouvait être préteur à trente ans, et consul deux ans après; d'où il suit que beaucoup d'anciens préteurs arrivaient au consulat avant d'avoir participé au tirage des provinces prétoriennes, et on s'est demandé si dans ce cas ils conservaient leur droit de tirage; la question est résolue maintenant, et Borghesi (*Œuvres*, IV, p. 143) et M. Léon Renier (*Mélanges d'épigraphie*, p. 125) ont démontré par plusieurs exemples certains que leur droit restait intact.

Il n'était pas nécessaire d'avoir exercé réellement la préture pour concourir au tirage; il suffisait d'avoir été élevé par l'empereur au rang de prétorien, *allectus inter prætorios*; c'est ce que Dion Cassius veut dire lorsqu'il écrit que les provinces prétoriennes étaient réservées τοῖς ἐστρατηγηκόσιν ἢ δοκοῦσιν ἐστρατηγημέναι (LIII, 13), et les inscriptions confirment son assertion (*Orelli-Henzen*, 1470, 6461). En était-il de même pour ceux qui avaient reçu les *ornamenta consularia*, τιμὰ ὑπατικά, ou qui avaient été *allecti inter consulares*, ἐς τοὺς ὑπατευκότας καταλεχθέντες? Obtenaient-ils le droit de participer au tirage des provinces consulaires? La première de ces distinctions, assez commune sous l'empire, paraît avoir été purement honorifique; elle conférait le droit de siéger au sénat parmi les véritables consulaires et d'opiner avec eux dans les discussions (*Dio*, XLVI, 41; LX, 8), mais rien de plus; pour la première fois sous Septime Sévère, elle fut assimilée à un véritable consulat (*Dio*, XLVI, 46). Quant à la seconde, elle est fort rare sous le haut empire; je n'en trouve qu'un exemple sous Jules César et un autre sous Auguste (*Dio*, XLIII, 47; LII, 42), ensuite un sous Commode (*ibid.*, LXXII, 5); au troisième siècle, elle devient plus fréquente; d'a-

près l'analogie de la préture, il est probable qu'elle donnait les mêmes droits que le consulat effectif, mais on n'en a pas la preuve.

Lorsqu'un proconsul mourait dans l'exercice de ses fonctions, il fallait pourvoir à l'administration provisoire de la province, puisque son successeur ne pouvait être nommé qu'au tirage annuel. L'ancienne règle paraît avoir été d'en charger le questeur, mais, comme les légats étaient généralement d'un rang supérieur aux questeurs, cet arrangement donnait lieu à des conflits. Vers la fin du règne d'Auguste, le proconsul d'Achaïe étant venu à mourir au milieu de son année de gouvernement, on partagea la province entre le questeur et le légat, de manière que le premier eut le Péloponnèse, et le second tout ce qui était au nord de l'isthme (*Dio*, LV, 27). Au début du règne de Tibère, le même cas s'étant présenté pour la province de Crète et de Cyrène, l'administration en fut confiée au questeur et au légat; et il est probable que l'un eut la Crète et l'autre Cyrène (*Dio*, LVII, 14). Plus tard les empereurs confiaient l'intérim d'une province, dont le titulaire était mort, au procureur; on en connaît deux exemples, l'un sous Domitien (*Orelli*, 3651), l'autre sous Sévère Alexandre (*Orelli*, 5530).

Les proconsuls d'Asie et d'Afrique avaient droit à douze licteurs, ceux des autres provinces à six seulement; les uns et les autres revêtaient les insignes de leur dignité dès qu'ils avaient franchi les limites du pomerium et ils ne les quittaient qu'à leur retour; ils ne devaient ni porter l'épée ni revêtir l'uniforme militaire; car, comme le dit expressément Dion, aucun gouverneur n'avait le droit de porter l'épée, s'il n'avait le pouvoir de faire exécuter un soldat, c'est-à-dire s'il n'exerçait un commandement militaire (*Dio*, LIII, 13), et effectivement il n'y avait pas de troupes régulières dans les provinces du sénat. Seuls les proconsuls d'Afrique avaient une légion sous leurs ordres, du moins jusqu'au règne de Caligula.

Les proconsuls avaient droit de vie et de mort sur leurs administrés. Ils étaient accompagnés d'un questeur désigné par le sort, et d'un ou plusieurs légats, qu'ils choisissaient eux-mêmes, sauf l'approbation du prince.

Les légats des proconsuls des deux grandes provinces étaient choisis, comme leur chef, parmi les consulaires, à ce que dit Dion (LIII, 14); mais les inscriptions montrent qu'ils étaient généralement de rang prétorien seulement; ils étaient au nombre de trois, et leur nomination devait être sanctionnée par l'empereur. Dans les provinces prétoriennes, le proconsul n'avait qu'un légat, qui pouvait être soit un ancien préteur, soit un magistrat qui n'avait encore atteint qu'un grade inférieur à la préture.

Les proconsuls recevaient des appointements fixes, qui variaient selon les circonstances et selon les provinces. Il leur était expressément interdit soit de lever des contributions, soit d'enrôler des troupes, sans un ordre de l'empereur. Ils devaient quitter leur province immédiatement après l'arrivée de leur successeur et être de retour à Rome dans les trois mois. Sous la république les gouverneurs de province partaient de Rome au mois de mai; Tibère enjoignit aux proconsuls de se mettre en route avant la nouvelle lune de juin, et Claude avança encore cette époque en la fixant au 15 avril (*Dio*, LVII, 14; LX, 17). Il était d'usage pour les proconsuls d'Asie d'aborder d'abord à Éphèse, et de faire de cette ville leur principale résidence; et c'est en ce sens que Cicéron appelle le propréteur

d'Asie *Ephesius prætor* (*ad Attic.* V, 13); plus tard Caracalla en fit une obligation : *proconsuli necessitas imposita per mare Asiam applicare, καὶ τῶν μητροπόλεων Ἐφεσον primam attingere* (*Ulpian. Digest.* I, 16, 4). Cette arrivée par mer, que les Grecs appelaient *κατάπλους*, est rappelée sur une monnaie d'Éphèse, frappée sous l'empereur Philippe, avec la légende ΕΦΕΣΙΩΝ ΚΑΤΑΠΛΟΥΣ Α, et la représentation d'une galère avec un *vexillum* sur la proue (*Mionnet, Suppl. Ionie*, n° 719).

Il nous reste à parler des provinces impériales, *provinciæ Cæsaris*. Celles qui appartiennent à notre sujet sont la Syrie, la Palestine, l'Arabie, la Mésopotamie, la Cilicie, la Galatie et la Cappadoce; ainsi que nous l'avons déjà dit, la Bithynie et la Lycie dépendirent tantôt du sénat, tantôt de l'empereur. Plusieurs de ces provinces sont de création postérieure à Auguste, mais les règles qu'il établit pour celles qui existaient de son temps furent appliquées par ses successeurs aux provinces incorporées plus tard à l'empire. Tandis que les provinces du sénat étaient toutes depuis longtemps pacifiées et accoutumées à la domination romaine, celles de l'empereur étaient habitées par des populations plus récemment soumises, plus remuantes, et de plus elles étaient exposées aux invasions du dehors, parce qu'elles étaient toutes, du moins au moment de leur création, des provinces frontières. Sans doute, en laissant au sénat les provinces qui n'avaient pas besoin de troupes, tandis qu'il prenait pour lui celles où stationnaient les légions, Auguste avait voulu concentrer entre ses mains toutes les forces militaires de l'État; mais il faut bien le reconnaître, du moment qu'il y avait partage, il était du devoir du souverain qui avait les privilèges du pouvoir suprême d'en prendre aussi les risques et de se rendre personnellement responsable de la protection et de l'intégrité de l'empire.

L'organisation des provinces impériales était aussi simple qu'efficace. Les gouverneurs étaient nommés directement par l'empereur, généralement pour une période de trois à cinq ans (*Dio*, LII, 23); ils étaient pris parmi les consulaires, les prétoriens et les chevaliers, selon l'importance des provinces. Celles où il y avait plus d'une légion étaient toujours gouvernées par un consulaire, qui avait la haute main à la fois sur les affaires civiles et militaires, et qui avait sur tous droit de vie et de mort, sauf sur les centurions et sur les particuliers d'un rang élevé, qui pouvaient en appeler à l'empereur. Sous lui, des légats légionnaires, généralement de rang prétorien, étaient chargés plus particulièrement du service militaire, toutefois sans rester étrangers aux affaires civiles de leur district (*Dio*, LII, 22); en l'absence du légat consulaire, ou lorsqu'il venait à mourir, un des légats légionnaires le remplaçait. Dans les grandes provinces, comme la Syrie, le légat consulaire avait aussi auprès de lui un certain nombre de légats ou d'assesseurs. Les provinces où il n'y avait qu'une légion étaient confiées tantôt à un consulaire, tantôt à un prétorien; dans le premier cas le légat consulaire s'occupait surtout de l'administration civile et il avait sous lui un légat légionnaire; dans le second cas, le légat légionnaire réunissait l'administration civile et militaire. Tous recevaient du trésor un traitement fixe. Enfin certaines provinces étaient gouvernées par un chevalier romain, avec le titre de *procurator*, comme la Cappadoce avant le règne de Vespasien, ou avec celui de *præfectus*, comme l'Égypte et plus tard la Mésopotamie; ces officiers avaient le *jus gladii* comme les légats.

Le titre officiel des légats, tant consulaires que prétoriens, était *legatus Augusti pro prætore*, πρεσβευτῆς Σεβαστοῦ ἀντιστρατήγος; tous avaient le même nombre de cinq licteurs, d'où vint le nom de *quinquefascalis*, πρὸς πέντε ῥάβδους, qui désigna plus tard plus particulièrement les légats de rang prétorien, tandis que les autres furent souvent appelés ὑπατικοί, *legati consulares*. Quant au titre de *præses*, ἡγεμῶν, qu'on trouve souvent dans les auteurs, il ne fut d'abord qu'un titre générique, ainsi que le dit expressément le jurisconsulte Macer : *Præsidis nomen generale est, eoque et proconsules et legati Cæsaris, et omnes provincias regentes, licet senatores sunt, præsidēs appellentur; proconsulis appellatio specialis est* (*Digest.* I, 18, 1). Il ne devint d'un usage général comme titre officiel que vers la fin du troisième siècle; mais, dès le règne d'Antonin, on trouve sur les monnaies des villes de la Thrace la formule πρεσβευτῆς Σεβαστοῦ ἀντιστρατήγος remplacée par le mot ἡγε(μονεύοντος). Les légats impériaux revêtaient les insignes de leur charge en entrant dans leur province, et ils les déposaient en la quittant (*Dio*, LIII, 13).

Pas plus que les proconsuls, les légats impériaux n'avaient à s'occuper des finances dont l'administration était entièrement distincte. Nous n'avons pas à nous en occuper ici, et nous nous bornerons à dire en termes généraux que la perception de ce qu'on appelle maintenant les contributions directes était confiée à des procurateurs choisis par l'empereur parmi les chevaliers et les affranchis, tandis que les contributions indirectes étaient généralement affermées. Toutefois, selon Dion Cassius, les proconsuls recevaient directement de leurs administrés certains tributs (φόροι); mais il ne s'agit sans doute ici que de redevances en nature, de rations et d'indemnités de logement (*Dio*, LIII, 15).

Tel était le personnel de l'administration supérieure des provinces de l'empire romain. Soumis à des règles d'avancement bien entendues et assez strictement observées dans leur ensemble, recrutés parmi des fonctionnaires qui dès leur jeunesse étaient entrés au service de l'État, et qui passaient alternativement par des postes militaires et des postes civils, ils apportaient dans leurs gouvernements l'expérience et les lumières qu'une longue carrière publique peut seule donner. Les défauts que leur reprochent les auteurs contemporains, et pour lesquels ils étaient traduits devant le sénat, sont souvent l'avarice, quelquefois la cruauté, rarement l'incapacité. En somme, pendant les deux premiers siècles qui suivirent la bataille d'Actium, la condition des provinces fut assez prospère; l'ordre matériel régnait partout, ce qui avait bien rarement été le cas auparavant; les luttes de prince à prince, de ville à ville, étaient devenues impossibles et la guerre était reléguée aux frontières; le commerce et l'industrie étaient florissants; l'accès des fonctions publiques, même les plus élevées, s'ouvrait de plus en plus aux provinciaux, et enfin sous Caracalla la qualité de citoyen romain fut étendue aux hommes libres de toutes les provinces. C'est sous les Antonins que le système fonctionnaire dans sa perfection, et leur règne fut en général une époque de paix et de prospérité pour le monde civilisé; après eux, le déclin commença, mais il fallut bien des secousses, bien des bouleversements pour détruire la savante machine administrative que le despotisme intelligent d'Auguste avait créée.

CHAPITRE DEUXIÈME.

PROVINCE D'ASIE.

Il existe un travail excellent sur les gouverneurs de cette province depuis son origine jusqu'à la bataille d'Actium, par Bergmann; il est intitulé *De Asiæ Romanorum provinciæ præsidibus* et a été publié dans le *Philologus* (1847, p. 641-690). Je n'ai eu à m'écarter des conclusions de l'auteur que sur un petit nombre de points et son ouvrage m'a été d'un grand secours; la suite annoncée à la page 641 n'a jamais paru.

Bien que la province d'Asie n'ait été définitivement constituée que par Manius Aquilius après la défaite et la mort d'Aristonicus, son origine en droit remontait à la mort même d'Attale III Philométor, et il importe d'établir exactement la date de cette mort, puisqu'elle a servi de point de départ à une ère que nous trouvons employée sur les cistophores frappés à Éphèse. La question a été examinée par Clinton (*Fasti Hell.*, III, p. 419), et par Borghesi (*Œuvres*, II, p. 444-47); le premier place la mort d'Attale dans les premiers mois de l'année 133 = A. U. C. 621, le second à l'été de l'année précédente.

Le témoignage principal est celui de Plutarque : Ἐπει δὲ τοῦ Φιλομήτορος Ἀττάλου τελευτήσαντος Εὐδῆμος ὁ Περγαμηνὸς ἀνήνεγκε διαθήκην ἐν ἧ κληρονόμος ἐγγράπτο τοῦ βασιλέως; ὁ Ῥωμαίων δῆμος, εὐθὺς ὁ Τιβερίος δημαγωγῶν εἰσήνεγκε νόμον ὅπως τὰ βασιλικά χρήματα κομισθέντα τοῖς τὴν χώραν διαλαγχάνουσι τῶν πολιτῶν ὑπάρχοι πρὸς κατασκευὴν καὶ γεωργίας ἀφορμήν. Περὶ δὲ τῶν πόλεων, ὅσαι τῆς Ἀττάλου βασιλείας ἦσαν, οὐδὲν ἔφη τῇ συγκλήτῃ βουλευέσθαι προσήκειν, ἀλλὰ τῷ δήμῳ γνώμην αὐτὸς προθήσειν. Ἐκ τούτου μάλιστα προσέκρουσε τῇ βουλῇ (*Tib. Gracch.*, 14). Ce récit est confirmé par Tite-Live (*Epitom.*, lib. LVIII) et par Orose (V, 8). D'autre part, Appien (*Bell. civ.*, I, 14) place la mort de Gracchus en été, lorsque les citoyens des tribus rurales étaient dispersés pour les travaux de la moisson. Il résulte de ces divers témoignages que la mort d'Attale, et l'arrivée à Rome d'Eudème, qui dut nécessairement suivre de près, doivent se placer dans la première moitié de l'année 621, celle du tribunat de Tib. Gracchus, et plutôt dans les premiers mois de l'année. Telle est l'opinion de Clinton; mais Borghesi reporte la mort d'Attale à l'année précédente, en se fondant sur le passage suivant de Justin : *Attalus matri deinde sepulchrum facere instituit, cui operi intentus morbum ex solis fervore contraxit, et septimo die decessit* (XXXVI, 4). L'argument n'a pas une grande valeur; car dans la plaine de Pergame il fait déjà très-chaud au mois d'avril et d'ailleurs on peut attraper une maladie de bien des manières *ex solis fervore*. Il faut donc s'en tenir aux témoignages formels de Plutarque et de Tite-Live qui placent l'arrivée d'Eudème pendant le tribunat de Gracchus; car il est évident qu'un document aussi important que le testament d'Attale dut être apporté à Rome sans le moindre retard.

Au surplus, qu'Attale soit mort à l'automne de l'année 620 ou au printemps de 621, le fait n'a pas d'importance pour la fixation du point de départ de l'ère d'Éphèse. En effet les Asiatiques faisaient toujours commencer l'année civile à l'é-

quinox d'automne, c'est-à-dire au 24 septembre, et par conséquent la première année de l'ère dut être comptée à partir du 24 septembre qui précéda la mort d'Attale, c'est-à-dire à partir du 24 septembre 620. Nous verrons plus loin que les dates inscrites sur les cistophores ne permettent pas de songer à un autre point de départ.

Les événements qui en Asie suivirent la mort d'Attale sont clairement racontés par Strabon : Μετὰ δὲ Σμύρναν αἱ Λεῦκαι πολίχνην, ἡ ἀπέστησεν Ἀριστόνικος μετὰ τὴν Ἀττάλου τοῦ Φιλομήτορος τελευταίην. — ἐντεῦθεν μὲν οὖν ἐξέπεσεν, ἡττηθεὶς ναυμαχίᾳ περὶ τὴν Κυμαίαν ὑπὸ Ἑρσειῶν, εἰς δὲ τὴν μεσόγειον ἀνίων ἤθροισε διὰ ταχέων πλῆθος ἀπόρων τε ἀνθρώπων καὶ δούλων ἐπ' ἐλευθερίᾳ κατακεκλημένους, οὓς Ἡλιοπολίτας ἐκάλεσε. Πρῶτον μὲν οὖν παρῆσαν εἰς Θυάτειρα, εἴτ' Ἀπολλωνίδα ἔσχεν, εἴτ' ἄλλων ἐφίετο φρουρίων· οὐ πολὺν δὲ διεγένετο χρόνον, ἀλλ' εὐθύς αἶ τε πόλεις ἐπεμψαν πλῆθος, καὶ Νικομήδης ὁ Βιθυνὸς ἐπεκούρησε καὶ οἱ τῶν Καππαδόκων βασιλεῖς. Ἐπειτα πρέσβεις Ῥωμαίων πέντε ἦγον, καὶ μετὰ ταῦτα στρατιὰ καὶ ὑπατος Πόπλιος Κράσσος, καὶ μετὰ ταῦτα Μάρκος Περπέρνας, ὃς καὶ κατέλυσε τὸν πόλεμον, ζωγρῖα λαβὼν τὸν Ἀριστόνικον καὶ ἀναπέμψας εἰς Ῥώμην. Ἐκεῖνος μὲν οὖν ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ κατέστρεψε τὸν βίον, Περπέρναν δὲ νόσος διέφθειρε, Κράσσος δὲ περὶ Λεύκας, ἐπιθεμένων τινῶν ἔπεσεν ἐν μάχῃ. Μάνιος δ' Ἀκύλλιος, ἐπελθὼν ὑπατος μετὰ δέκα πρεσβευτῶν, διέταξε τὴν ἐπαρχίαν εἰς τὸ νῦν εἶτι συμμέμον τῆς πολιτείας σχῆμα (XIV, 1, 38). L'envoi des cinq commissaires romains au début de la révolte d'Aristonicus n'est mentionné que par Strabon; Borghesi a montré qu'ils partirent immédiatement après la mort de Tib. Gracchus, que leur chef était Scipion Nasica, le *pontifex maximus*, qui avait dirigé l'attaque contre Gracchus, et qu'il mourut à Pergame dans les premiers mois de 622 (*OEuvres*, II, p. 447). Quant aux autres personnages qui figurent dans le récit de Strabon, nous en parlerons plus loin en détail. On voit aussi par ce récit pourquoi Éphèse, seule¹ parmi les villes de la province, a inscrit sur ses monnaies une ère dont le point de départ coïncide à peu près avec la mort d'Attale. Je serais tenté de croire que le véritable point de départ n'est pas cette mort, mais le jour de la victoire remportée sur Aristonicus, victoire que les Romains durent récompenser par la concession de quelques privilèges.

Le royaume d'Attale, dont héritaient les Romains, comprenait presque toute la portion de l'Asie Mineure, située au nord du Taurus, jusqu'à la Bithynie, la Galatie et la Cappadoce, ainsi que la Chersonèse de Thrace, et la plupart des îles de la mer Égée; mais il ne fut pas compris tout entier dans la nouvelle province romaine. La Chersonèse fut sans doute annexée à la province de Macédoine, dont elle dépendait au temps de Cicéron (*In Pisonem*, 35, 86). La grande Phrygie, c'est-à-dire la partie orientale de ce pays, fut cédée par Aquilius à Mithridate Évergète, roi du Pont, en récompense de ses services pendant la guerre; mais à Rome on trouva la récompense un peu forte, et Aquilius fut accusé à son retour d'avoir été corrompu par les largesses de Mithridate (*Justin*, XXXVII, 1; XXXVIII, 5; *Appian*, *Mithrid.*, 57). A la mort de ce prince, qui eut lieu en l'an 634, le sénat reprit la Phrygie et la déclara libre, pour l'an-

nexer ensuite définitivement à la province d'Asie, dont elle faisait partie déjà avant la première guerre avec Mithridate Eupator (*Appian*, *Mithrid.*, 11, 12, 15, 56, 57; *Liv.*, *Epitome*, LXXVII). La Pisidie, qui avait appartenu à Eumène de Pergame, dut être reconquise par les Romains et fut comprise dans la province de Cilicie, qui fut constituée plus tard (voyez à la Cilicie). La Lycaonie fut donnée aux fils du roi de Cappadoce Ariarathe VI, qui avait péri dans la guerre (*Justin*, XXXVII, 1, et la note de Bergmann, *Philologus*, 1847, p. 642). La Carie, qui avait été déclarée libre après la guerre contre Persée en 586, était peut-être tombée depuis sous la domination des rois de Pergame; c'est là du moins qu'Aristonicus prolongea le plus longtemps sa résistance, car c'est dans Stratonicee qu'il fut assiégé et fait prisonnier par Perperna; quoi qu'il en soit, la Carie paraît toujours avoir fait partie intégrante de la province d'Asie, et l'était certainement en 678 (*Inscr. de Mylasa*, *Le Bas et Waddington*, n° 409); un petit district seulement, appelé la Pérée rhodienne, et situé en face de Rhodes, appartenait aux habitants de cette île. Dans le même voisinage, la ville et le port de Telmessus, qui avaient été donnés au roi Eumène après la défaite d'Antiochus, furent rendus à la confédération lycienne (*Strab.*, XIV, 3, 4). Quant aux îles de la mer Égée, il est difficile de suppléer entièrement au silence des historiens. Les îles asiatiques suivirent sans doute le sort du continent, dont elles sont si rapprochées et dont elles ont toujours formé une dépendance; dans tous les cas, à une époque postérieure, Cos, Astypalée, Calymna, Amorgos, Samos, Chios et Lesbos, obéissaient aux gouverneurs de l'Asie. Dans le groupe des Cyclades, Syros dépendait de l'Asie sous Septime Sévère (*Lebas*, *Inscriptions*, II, n° 1892); Naxos, à en juger par une monnaie frappée sous Antonin, se rattachait plutôt à l'Asie qu'à l'Achaïe, et il en était probablement de même d'Andros (voyez plus loin, § 65). Égine, qui avait appartenu à Eumène, dut évidemment être rattachée à l'Achaïe.

Telle était la province d'Asie à son origine, et telles furent ses limites à peu de chose près pendant les trois premiers siècles de l'empire romain; mais, pendant le dernier siècle de la république, elle subit à plusieurs reprises quelques modifications temporaires. En 672, le district de Cibyra fut conquis par Murena et annexé à l'Asie (*Strab.* XIII, 4, 17). Nous examinerons plus loin, au chapitre relatif à la Cilicie, si la province de ce nom fut réellement constituée en 650 ou seulement en 674; la question est encore un peu indécise, mais lorsque en 674, après la fin de la première guerre contre Mithridate, Cn. Cornelius Dolabella obtint la province de Cilicie et le commandement d'une armée contre les pirates, il est certain que sa province comprenait une partie de la grande Phrygie. En effet, Cicéron reproche à Verrès, qui avait été légat et proquesteur de Dolabella, d'avoir commis des exactions, sous l'autorité de ce dernier, dans la Milyade, la Lycie, la Pamphylie, la Pisidie et toute la Phrygie, *tota Phrygia* (*Verr.* I, 38, 95). Si on tient compte de l'exagération oratoire et du sans gêne de Verrès, qui n'avait pas hésité à piller le temple de Junon à Samos, ni à prendre les vaisseaux des Milésiens, en pleine province d'Asie, on n'accordera peut-être pas une valeur absolue au passage cité. Dans tous les cas, le diocèse de Laodicée n'avait pas été détaché de l'Asie à cette époque, ainsi que l'ont affirmé Marquardt et Bergmann; car c'est dans cette ville qu'eurent lieu le jugement et l'exécution de Philodamus de Lampsaque, et Cicéron insiste

¹ Pour ne rien omettre, je dois dire que les cistophores de Nysa en Carie portent aussi des dates; mais les exemplaires de ces pièces, fort rares d'ailleurs, qu'on a retrouvés jusqu'à présent, ne fournissent aucune indication qui permette de préciser le point de départ de l'ère. Voyez Pinder, *Cistophoren*, p. 561.

précisément sur le fait que Dolabella avait quitté sa province pour venir y assister (I, 29-30). Je crois donc que la portion de la Phrygie comprise dans la province de Dolabella, se composait seulement des diocèses d'Apamée et de Synnada, limitrophes de la Pisidie et de la Milyade. Il est probable qu'il en fut de même sous son successeur, le proconsul P. Servilius Vatia Isauricus (676-680); pour les années suivantes, on n'a pas de renseignements précis; de 692 à 698, les diocèses phrygiens, y compris celui de Laodicée, firent partie de l'Asie; de 698 à 704, ils furent annexés à la Cilicie; en 705, ils furent restitués à l'Asie et ne paraissent pas en avoir été détachés depuis; cependant sous Q. Marcius Philippus, qui gouverna la Cilicie vers 710, la ville de Philomelium, située sur la lisière de la Pisidie, appartenait encore à la province de Cilicie. Pour plus de détails, voyez plus loin les paragraphes relatifs aux différents gouverneurs.

Depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui de Dioclétien les limites de la province ne furent pas modifiées, et grâce aux nombreuses monnaies frappées par les villes depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui de Gallien, il est facile de marquer exactement la frontière de la province d'Asie et des provinces limitrophes. En effet, les monnaies frappées dans la province d'Asie à cette époque se distinguent de celles qui ont été frappées dans les autres provinces de l'Asie Mineure, par deux traits particuliers : 1° On y trouve souvent les noms des magistrats locaux, stratèges, archontes, grands-prêtres, etc. 2° L'effigie de l'empereur régnant y est souvent remplacée par une tête symbolique avec la légende ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Cette tête est celle du sénat romain, car dans la langue officielle du temps le mot *σύγκλητος* désigne toujours le sénat de Rome, tandis que le mot *βουλή* ne s'applique qu'aux sénats locaux; les auteurs n'ont pas toujours maintenu cette distinction, notamment en ce qui touche le mot *βουλή* dont ils se servent souvent pour désigner le sénat de Rome; mais elle est constante dans les inscriptions si nombreuses des villes asiatiques. En gravant la légende ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC sur leurs monnaies, les villes de l'Asie rendaient hommage au sénat, dont ils dépendaient dans une certaine mesure, puisque l'Asie fut constamment une province sénatoriale. Il est à remarquer que cette coutume était particulière à la province d'Asie; car dans la province limitrophe de Bithynie, qui pendant longtemps fut aussi une province sénatoriale, on n'en trouve pas trace. L'habitude de signer les monnaies des noms de différents magistrats locaux ne se rencontre pas non plus en dehors des limites de la province; en effet en Bithynie, en Galatie, en Cappadoce on trouve souvent sur les monnaies les noms des proconsuls ou des légats impériaux, jamais ceux des magistrats locaux; en Lycie, en Pamphylie, en Cilicie, en Pisidie, en Lycaonie, on ne trouve ni les uns ni les autres, et les monnaies des villes de ces provinces frappées sous l'empire ne portent jamais de nom propre.

Au surplus je ne saurais expliquer la cause de ces différences entre la numismatique de la province d'Asie et celle des provinces voisines; tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elles sont trop générales et trop absolues pour ne pas avoir leur origine dans les anomalies du droit qui régissait les différentes provinces.

En tenant compte de ces remarques et en les contrôlant par les listes des villes de la province, rédigées par Pline au pre-

mier siècle et par Ptolémée au milieu du second, on peut déterminer fort exactement les limites de la province d'Asie pendant les trois premiers siècles de l'empire. Commencant par le nord, le cours du Rhyndacus servait d'abord de limite (Plin., *H. N.*, V, § 142) jusque un peu au-delà de la ville d'Hadriani, qui appartenait à l'Asie et non à la Bithynie; la frontière se dirigeait ensuite à l'est, passant au nord de Dorylaeum, atteignait probablement le Sangarius, puis redescendait au midi, en passant à l'est de Midæum, d'Amorium et de Philomelium, qui était la ville la plus orientale de la province; de là la ligne passe au nord d'Antioche et d'Apollonie qui appartenaient à la Pisidie, descend entre cette dernière ville et Apamea Cibotus, et se dirige ensuite sur Cibyra qu'elle laisse un peu à l'ouest, pour gagner la mer vers l'embouchure du Calbis.

En suivant la ligne que je viens d'indiquer sur l'excellente carte de Kiepert, on se rendra compte de l'étendue de la province d'Asie jusqu'au règne de Dioclétien.

Cet empereur remania complètement le système de l'administration romaine et morcela les anciennes provinces, ainsi que le dit expressément Lactance : *Provinciae in frusta concisæ, multi præsidæ et plura officia singulis regionibus ac pæne jam civitatibus incubare, etiam rationales multi et magistri et vicarii præfectorum* (*De morte persecut.* 7). Un document fort important, conservé dans un manuscrit de Vérone et récemment mis en lumière par M. Mommsen, donne la liste des provinces sous le règne de Dioclétien telles qu'elles existaient vers l'année 297; on ne peut fixer exactement l'année où la nouvelle division fut introduite, et il est probable qu'elle eut lieu successivement dans les différentes parties de l'empire : les données fournies par la liste elle-même montrent qu'elle ne peut avoir été dressée avant 297, et que, d'un autre côté, elle est antérieure au règne de Constantin (voyez Mommsen, *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1862, et la traduction française, publiée dans la *Revue archéologique*, 1867, et à part sous le titre de *Mémoire sur les Provinces romaines*, 1867). Dans cette liste l'ancienne province d'Asie est comprise tout entière dans la *Diæcesis Asiana*, qui se compose des divisions suivantes, que je désignerai par leur nom grec d'éparchie pour plus de clarté et pour les distinguer des anciennes provinces : 1° Asia, 2° Caria, 3° Insulæ, 4° Lydia, 5° Phrygia prima vel Pacatiana, 6° Phrygia secunda vel Salutaris, 7° Hellespontus, 8° Pisidia, 9° Pamphylia. La Lycie était comprise dans la Pamphylie avec laquelle elle fut si longtemps réunie, et elle l'était encore en 313 (*Cod. Theod.* XIII, 10, 2; *Cod. Just.* XI, 48, 1); plus tard elle forme toujours une éparchie distincte. La Pisidie comprenait à cette époque la Lycaonie, qui en fut détachée plus tard. Les sept premières éparchies, sauf quelques villes données à la Pisidie, correspondent exactement à l'ancienne province d'Asie, et furent maintenues sans modification sous les empereurs byzantins; car on les retrouve dans les Actes des conciles, dans les listes d'Hiérocès et dans les Notices ecclésiastiques. Ces deux derniers documents donnent la nomenclature complète des villes de chaque préfecture et permettent d'en déterminer fort exactement les limites. Nous allons les indiquer ici, bien que notre travail s'arrête au règne de Dioclétien, parce qu'elles semblent avoir quelques rapports avec les anciennes divisions financières, c'est-à-dire avec les districts assignés à chaque procurateur. 1° L'Asie, dont le gouverneur conserva toujours le titre de proconsul, avait pour chef-lieu Éphèse, et compre-

nait le littoral de la péninsule depuis le cours du Méandre au midi, jusqu'à la chaîne du mont Ida au nord; à l'intérieur la frontière ne s'éloignait pas beaucoup de la côte, sauf dans le bassin du Caystre, qui était compris tout entier, et dans la vallée du Méandre dont la rive septentrionale appartenait à l'Asie jusqu'au-delà de Mastaura. La dernière ville de l'éparchie au nord était Assos, située à l'entrée du golfe d'Adramyttium. Ces limites sont celles qui sont indiquées par Eunape dans le dernier quart du quatrième siècle (p. 60, éd. Boissonade). 2° La Carie était bornée au nord par le Méandre et la chaîne du Cadmus, à l'est par la Lycie, au midi et à l'ouest par la mer; c'était à peu de chose près l'ancienne Carie, mais elle comprenait Milet au nord-ouest, et Cibyra au nord-est. Le chef-lieu paraît avoir été Milet ou Aphrodisias. 3° L'éparchie des Iles, dont le chef-lieu était Rhodes, comprenait toutes les îles asiatiques, ainsi que les Cyclades, Andros, Tenos, Naxos, Paros, Siphnos, Melos, Ios, Thera et Amorgos. Je crois que ces îles avaient toujours été une dépendance de la province d'Asie, mais pour plusieurs d'entre elles je ne saurais en fournir la preuve. 4° La Lydie, chef-lieu Sardes, était bornée à l'ouest par l'Asie, au midi par la chaîne du Tmolus, à l'est par la Phrygie et au nord par l'éparchie de l'Hellespont; elle comprenait toute la portion moyenne du bassin de l'Hermus. 5° La Phrygie Pacatiane, chef-lieu Laodicée, comprenait toute la moitié occidentale de la Phrygie. 6° La Phrygie Salutaire, chef-lieu Eucarpia, se composait de l'autre moitié de la Phrygie, jusqu'à la Bithynie au nord, la Galatie à l'est, la Pisidie au midi. 7° L'Hellespont, chef-lieu Cyzique, comprenait tout l'angle nord-ouest de la péninsule, entre le cours du Rhyndacus à l'est, la Phrygie, la Lydie et la chaîne de l'Ida au midi. 8° Enfin la Pisidie, chef-lieu Antioche, comprenait dans sa partie occidentale, quelques villes, comme Apamée et Philomelium, qui appartenaient autrefois à la province d'Asie.

Telle était la nouvelle division établie par Dioclétien. Voyons si les monuments de cette époque sont d'accord avec la date supposée de la liste de Vérone.

Nous avons d'abord une inscription trouvée à Ilium (*Corpus inscr. gr.* 3607), dont je reproduirai le texte plus loin, et qui a été gravée sous le règne de Dioclétien, de Maximin et des deux Césars Constance et Galère Maximin, et sous l'administration d'un proconsul d'Asie, dont le nom est mutilé. L'adoption des deux Césars eut lieu le 1^{er} mars 293 (voyez mes notes sur l'Édit de Dioclétien), et comme dans la nouvelle division Ilium appartenait à l'éparchie d'Hellespont, et non à celle d'Asie, il est clair que, du moins en ce qui touche la province d'Asie, le morcellement est postérieur à l'année 293.

Pour la Carie, une inscription d'Halicarnasse (*Bullet. Instit. archeol.* 1860, p. 170) nous donne le nom d'un *præses Carie* sous le règne des mêmes Augustes et des mêmes Césars. Une inscription d'Alabanda (*Le Bas et Waddington*, n° 551) mentionne un ἡγεμὼν ou *præses* sous le règne des Augustes Constantin et Licinius, c'est-à-dire entre 311 et 323. Enfin à Aphrodisias on trouve un ἡγεμὼν sous le règne de Constance II (*ibid.* n° 1626; *Corpus inscr. gr.* 2744) et un autre à peu près de la même époque (*ibid.* n° 593; *Corpus inscr. gr.* 2745).

Pour l'éparchie des Iles, nous avons une inscription de Mytilène, gravée sous le règne de Dioclétien, de son collègue et des deux Césars, et contenant une dédicace faite par un *præses provincie Insularum* (*Murat.* 257, 3; *Orelli*, 1059).

Dans le Code Justinien (III, 22, 5) il y a un rescrit des mêmes empereurs, postérieur à 293 et adressé à un *præses Insularum*, et un autre de l'année 361, où il est fait mention des *Insulæ*, en même temps que de la Lydie, de l'Hellespont et de la Phrygie Salutaire (VII, 62, 22). L'éparchie des Iles existait donc certainement sous Dioclétien; mais le passage suivant de Rufus (*Brev.* 10) ferait supposer qu'elle fut constituée bien plus anciennement : *Rhodus et insulæ primum libere agebant, postea in consuetudinem parendi Romanis clementer provocatæ pervenerunt, et sub Vespasiano principe Insularum provincia facta est.* Il est certain que Vespasien priva les Rhodiens de leur autonomie en même temps que les Samiens et les Lyciens (Sueton. *Vesp.* 8); mais, sauf le passage de Rufus, rien n'indique que les îles aient formé une province distincte avant le règne de Dioclétien. Au contraire, une inscription de Syros, que nous avons déjà citée (*Le Bas, Inscriptions*, II, n° 1892), prouve que, du temps de Septime Sévère, cette île dépendait du proconsul d'Asie; et deux inscriptions de Samos, que nous donnerons plus loin, montrent qu'il en était de même des Samiens, sous les règnes de Claude et d'Hadrien.

J'ajouterai que les monnaies frappées sous les Antonins par les habitants de Cos, de Naxos, de Minoa dans l'île d'Amorgos, de Mytilène, de Methymna et d'Eresos dans celle de Lesbos, portent des noms de magistrats locaux, de même que celles des villes de l'Asie; et comme la présence de ces noms de magistrats sur les monnaies est caractéristique de la numismatique de la province d'Asie sous l'empire, on peut voir dans ce fait un indice que ces îles lui appartenaient; de l'autre côté, il faut dire que, sur les nombreuses monnaies impériales de Samos, on ne rencontre jamais un nom de magistrat.

Nous venons d'exposer l'origine, les développements et le morcellement final de la grande province d'Asie; nous avons dit quel était le rang de ses gouverneurs, le mode de leur nomination, les règles qui présidaient à leur avancement; nous allons aborder maintenant le sujet principal de cette étude, la série chronologique de ces gouverneurs.

1.

P. LICINIUS P. F. P. N. CRASSUS MUCIANUS pontifex maximus, cos. 623=131.

JUSTIN. XXXVI, 4 : Attali testamento heres populus Romanus tunc instituitur. Sed erat ex Eumene Aristonicus, non justo matrimonio, sed ex pellice Ephesia citharistæ cujusdam filia genitus, qui post mortem Attali velut paternum regnum Asiam invasit. Cum multa secunda prælia adversus civitates, quæ metu Romanorum tradere se ei nolebant, fecisset, justusque rex jam videretur, Asia Licinio Crasso consuli decernitur : qui intentior Attaliæ prædæ, quam bello, cum extremo anni tempore inordinata acie prælium conseruisset, victus pœnas inconsultæ avaritiæ sanguine dedit.

Lrv. *Epitome*, lib. LIX : Adversus Aristonicum P. Licinius Crassus cos., quum idem pontifex maximus esset, quod nunquam antea factum erat, extra Italiam profectus prælio victus et occisus est. Cf. Cic. *Philipp.* XI, 8.

VELL. PAT. II, 4 : Initio belli Crassum Mucianum, virum juris scientissimum, decedentem ex Asia proconsulem interemit Aristonicus.

FLORUS, II, 20 : Aristonicus urbes regibus parere consuetas partim facile sollicitat, paucas resistentes, Myndon, Samon, Colophona vi recepit. Crassi quoque prætoris cecidit exercitum, ipsumque cepit. Sed ille memor et familiæ et Romani nominis, custodem sui barbarum virgula excæcat, in exitium sui, quod volebat, concitat.

FRONTIN. *Stratag.* IV, 5, 16 : P. Crassus, cum bellum adversus Aristonicum in Asia gerens inter Elæam et Myrinam in hostium copias incidisset vivusque abduceretur, execratus in consule Romano captivitatem, virga qua ad equum regendum erat usus, Thraci a quo tenebatur oculus eruit, atque ab eo per dolorem concito transverberatus, dedecus servitutis, ut voluerat, morte effugit. Cf. *Val. Max.* III, 2, 12.

EUTROP. IV, 20 : Adversus Aristonicum missus pontifex P. Licinius Crassus infinita regum habuit auxilia. — Victus est tamen in prælio et interfectus. Caput ejus Aristonico oblatum est, corpus Smyrnæ sepultum. Postea Perperna, consul Romanus, qui successor Crasso veniebat, audita belli fortuna ad Asiam celeravit.

De ces différents passages, auxquels il faut ajouter celui de Strabon (XIV, 1, 38) qui a été reproduit plus haut, il résulte que Crassus fut envoyé en Asie pendant son consulat, et qu'il y fut tué au commencement de l'année suivante, lorsque l'année de son consulat était déjà expirée, et lorsque son successeur s'apprêtait à partir de Rome. Velleius a donc raison de l'appeler proconsul à l'époque de sa mort; mais Florus en employant le mot *prætor* commet une inexactitude. L'expression de Justin, *extremo anni tempore*, peut s'entendre de la fin de l'année de commandement de Crassus. Les fastes Capitolins sont un peu mutilés à l'année 623, de sorte qu'on ne peut s'assurer s'ils contenaient ou non la mention *in magistratu mortuus est* ou *prælio occisus est*, généralement gravée à la suite des noms des consuls qui moururent avant de sortir de charge.

Borghesi (*OEuvres*, II, p. 447) a montré que Crassus succéda comme *pontifex maximus* à Scipio Nasica, mort à Pergame au commencement de 622. Il était fils de P. Mucius Scævola et fut adopté par P. Licinius Crassus; voyez Baïter, *Onomasticum*, p. 404.

2.

M. PERPERNA, cos. 624 = 130.

JUSTIN. XXXVI, 4 : In Crassi locum missus Perperna consul prima congressione Aristonicum superatum in potestatem suam redegit; Attalicasque gazas, hereditarias populi Romani, navibus impositas Romam deportavit. Quod ægre ferens successor ejus Manius Aquilius consul, ad eripiendum Aristonicum Perperna, veluti sui potius triumphus munus esse deberet, festinata velocitate contendit. Sed contentionem consulum mors Perperna diremit.

FLORUS, II, 20 : Mox a Perperna domitus et captus Aristonicus,

et per deditionem in vinculis habitus. Cf. Liv. *Epitome*, lib. LIX.

EUTROP. IV, 202 : Postea Perperna, consul Romanus, qui successor Crasso veniebat, audita belli fortuna ad Asiam celeravit et acie victum Aristonicum apud Stratonice civitatem, quo fugerat, fame ad deditionem compulit. Aristonicus jussu senatus Romæ in carcere strangulatus est. Triumphari enim de eo non poterat, quia Perperna apud Pergamum Romam rediens diem obierat. Cf. *Strab.* XIV, 1, 38; *Val. Max.* III, 4, 5.

Perperna mourut donc en Asie au commencement de l'année 625.

3.

M'. AQUILLIUS M'. F. M' N., cos. 625 = 129.

FLORUS, II, 20 : Aquilius Asiatici belli reliquias confecit, mixtis (nefas!) veneno fontibus ad deditionem quarundam urbium. Cf. *Justin.* XXXVI, 4.

STRAB. XIV, 1, 38 : Μάνιος Ακυλλίος, ἐπελθὼν ὑπατος μετὰ δέκα πρεσβευτῶν, διέταξε τὴν ἐπαρχίαν εἰς τὸ νῦν ἐτι συμμενον τῆς πολιτείας σχῆμα.

ACTA TRIUMPH. CAPITOLINA (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 460) : M'. Aquilius M'. f. M'. n. procos. ex Asia, anno DCXXVII (628 Varron.) III Idus Novembres.

Aquilius resta donc en Asie plus de trois ans, depuis le printemps de 625 jusque vers l'automne de 628. Il fut accusé plus tard de concussion, mais fut acquitté (*Appian. Civ.* I, 22; *Mithrid.* 57; *Cic. Divin.* 21, 69).

On a trouvé près de Tralles une inscription mutilée, qui paraît être celle d'une borne milliaire, et qui contient certainement le nom de M'. Aquilius; mais, sans une meilleure copie, on ne peut rien tirer de certain de ce texte. Voyez *Corpus inscr. gr.* 2920; *Corpus inscr. lat.* I, 557.

4.

Q. MUCIUS Q. F. Q. N. SCÆVOLA augur, cos. 637 = 117.

CIC. *de Orat.* II, 67 : Urbana dissimulatio est, cum aliter sentias, ac loquere; ut noster Scævola Septumuleio illi Anagnino, cui pro C. Gracchi capite erat aurum repensum, roganti, ut se in Asiam præfectum duceret, Quid tibi vis, inquit, insane? tanta malorum est multitudo civium, ut tibi ego hoc confirmem, si Romæ manseris, te paucis annis ad maximas pecunias esse venturum.

Ibid. I, 17 : Tum Scævola : Cum ego prætor Rhodum venissem et cum summo doctore Apollonio (Alabandensi) ea quæ a Panætio acceperam, contulissem.

Scævola alla donc en Asie comme propréteur, et la date de son gouvernement tombe entre la mort de C. Gracchus en 633 et son propre consulat en 637. On a invoqué un passage de Pline

(*H. N.* XIV, § 53) pour prouver que Gracchus avait été tué le jour anniversaire de la fondation de Rome, c'est-à-dire le onze des Kalendes de mai; mais le passage est fort obscur et il me semble difficile de lui donner le sens proposé; néanmoins il est probable que la mort du tribun eut lieu au printemps.

Sous la république, en temps ordinaire, les gouverneurs de province entraient en fonction au mois de mai, de sorte qu'à la rigueur Scævola peut être parti pour son gouvernement en avril 633; mais ce serait, il me semble, resserrer les événements un peu trop. Je serais plutôt d'avis que Scævola fut propréteur d'Asie l'année suivante, c'est-à-dire en 634. A son retour, il fut accusé de concussion par T. Albucius, se défendit lui-même et fut acquitté (*Cic. de Orat.* II, 70; *Brutus*, 26).

Scævola, qui était gendre de C. Lælius et beau-père de l'orateur Crassus, est souvent mentionné par Cicéron. Voyez Baiter, *Onomasticon*.

5.

P. RUTILLIUS RUFUS, COS. 649 = 105.

Pomponius, *Digest.* I, 2, 40 : Ab his (P. Mucio, cos. 621, Bruto, Manilio) profecti sunt P. Rutilius Rufus, qui Romæ consul et Asiæ proconsul fuit, Paulus Virginius, etc.

Le proconsulat de Rutilius n'est pas mentionné ailleurs, mais on ne peut contester l'autorité d'un jurisconsulte comme Pomponius, qui connaissait parfaitement la valeur des expressions qu'il employait et qui avait étudié spécialement les vies et les ouvrages des fondateurs du droit romain. Rutilius gouverna donc l'Asie, soit comme proconsul après son consulat, soit avec le titre et les pouvoirs proconsulaires après sa préture. La seconde hypothèse est la plus probable et la plus conforme à l'usage du temps; car sous la république on n'envoyait des consuls ou des consulaires en Asie qu'en temps de guerre; en temps ordinaire la province était toujours confiée à des préteurs. Rutilius avait échoué dans sa candidature au tribunat (*Cic. pro Plancio*, 21, 32); il fut légat de Q. Metellus en 645 et 646, pendant la guerre de Numidie et remit l'armée d'Afrique à Marius, lorsque ce dernier arriva pour prendre le commandement au printemps de 647 (*Sallust. Jug.* 50, 86); il obtint le consulat en 649. On peut donc placer sa préture en 642 ou 643, et son proconsulat d'Asie en 643 et 644.

Quelques années plus tard, il accompagna en Asie son ami Q. Mucius Scævola, en qualité de légat, et Scævola étant retourné à Rome au bout de neuf mois, il resta probablement chargé de l'administration de la province jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il s'attira la haine des publicains romains, habitués à piller les provinciaux, et dont il arrêta les exactions; en 661, longtemps après son retour à Rome, il fut accusé de concussion, et les chevaliers romains, qui exerçaient à cette époque les fonctions judiciaires, prenant fait et cause pour leurs confrères les publicains d'Asie, le condamnèrent à l'exil. Rutilius se retira d'abord à Mytilène et ensuite à Smyrne, où il reçut le droit de cité, et où il mourut entouré de la considération universelle.

Bergmann et d'autres auteurs ont confondu le proconsulat de Rutilius avec sa légation sous Scævola. Mais il est sans

exemple à cette époque qu'un consulaire ait reçu la province d'Asie en temps de paix huit ans après son consulat, sans nomination régulière, et en quelque sorte par délégation de son prédécesseur; d'ailleurs le témoignage des auteurs est formel.

LIV. *Epitome*, lib. LXX : P. Rutilius, vir summæ innocentiae, quoniam legatus Q. Mucii procos. a publicanorum injuriis Asiam defenderat, invisus equestri ordini, penes quem judicia erant, repetundarum damnatus in exsilium missus est.

DIO, fragm. 97 : Ὅτι τοῦ Ῥουτιλίου ἀγαθοῦ ὄντος ἀνδρὸς ἀδικώτατα κατεψηφίσαντο· ἐσέχθη γὰρ ἐς δικαστήριον ἐκ κατασκευασμοῦ τῶν ἱππέων ὡς δωροδοκῆσας Κεῖντῳ Μουκίῳ, καὶ ἐζημιώθη ὑπ' αὐτῶν χρήμασι· ταῦτα δὲ ἐποίησαν θυμῷ φέροντες ὅτι πολλὰ περὶ τὰς τελωνείας πλημμελοῦντας ἐπέσχεν.

Ces passages montrent clairement que Rutilius fut accusé, comme légat de Scævola, et non comme proconsul. Le procès dura longtemps et la condamnation n'eut lieu qu'en 661; ceci résulte de l'ordre des événements dans l'Épitomé de Tite-Live et d'un passage de Cicéron (*Brutus*, 30) où il est dit que Rutilius refusa le secours des deux orateurs les plus éloquents de l'époque, les consulaires L. Crassus et M. Antonius, et qu'il plaïda sa propre cause; comme L. Crassus fut censeur en 662, il n'aurait pu plaider une cause cette année-là, et le procès de Rutilius doit être antérieur à sa censure.

La condamnation de Rutilius fut un événement considérable : *Quo judicio*, dit Cicéron, *convulsam penitus scimus esse rempublicam* (*loc. cit.*). L'iniquité de la sentence, la conduite digne et simple de Rutilius, l'accueil qu'il reçut des villes et des princes de l'Asie, son refus de retourner à Rome lorsque la dictature de Sulla lui en rouvrait les portes, son séjour à Smyrne dont il était devenu citoyen, sont mentionnés par une foule d'auteurs. Sa vie et ses malheurs devinrent un véritable lieu commun. Outre les nombreux passages de Cicéron réunis dans l'Onomasticon de Baiter, voyez Vell. Patere. II, 13; Sueton. *de Illustr. gramm.* 6; Ovid. *Epist. ex Ponto*, I, 3, 63; Val. Max. II, 10, 5; VI, 4, 4; Dio, *fragm.* 97, 2; Diodor. XXXVII, *fragm.* 5; Senec. *Epist.* 24, 67, 79, 82, 98; *de Benef.* V, 17; VI, 37; *Dialog.* I, 3; VI, 22; VII, 18; IX, 16; Tacit. *Annal.* IV, 43.

Rutilius avait composé une histoire romaine en grec (Athen. IV, 66; VI, 108; XII, 61), dont les fragments ont été réunis par C. Müller (*Fragm. Hist. Græc.* III, p. 199).

6.

CN. AUFIDIUS CN. F.

INSCRIPTION d'Andros (*Corpus inscr. gr.* 2349 b; plus complet dans Le Bas, *Inscr.* II, 1802). Décret des habitants d'Andros en l'honneur d'un juge et de son greffier envoyés par la ville d'Andros : Τιμοκρίτου τοῦ Σωκλείου δικαστοῦ καὶ Ἰφικράτου τοῦ Ἰσοχρύσου γραμματέως. Ἀρχόντων γνώμη, περὶ ὧν προεγράψαντο καὶ ἡ βουλή προεβούλευσεν περὶ τῶν παραγεγονότων δικαστῶν ἀπὸ τῆς ξένης, δεδिकाκότων τὰς τε κατὰ τοὺς νόμους συνεστηκυίας δίκας καὶ τὰ ἀναπεμφθέντα δόγματα ὑπὸ Γναίου Αὐφιδίου Γναίου υἱοῦ, ἀντιστρατήγου, κ. τ. λ.

La forme des caractères de l'inscription est celle du premier siècle avant l'ère chrétienne, mais il n'y a rien dans son contenu qui permette d'en préciser la date. Selon Bœckh et Le Bas il s'agirait ici de Cn. Aufidius Orestes, préteur urbain en 677 (*Val. Max.* VII, 7, 6) et consul en 683, et il aurait gouverné l'Asie comme proconsul en 684; mais jamais dans une pièce officielle on ne trouve ἀντιστράτηγος pour ἀνθύπατος, et si cet Aufidius gouverna l'Asie, ce ne put être qu'en qualité de propréteur. Puisqu'il avait exercé la préture urbaine en 677, il put être envoyé en Asie en 678; mais nous verrons plus loin que, pour cette année et les suivantes, les gouverneurs de la province sont tous connus. Bergmann (*Philologus*, 1847, p. 650), après avoir fait valoir ces objections, montre que le préteur de l'inscription est un autre Cn. Aufidius, souvent mentionné par Cicéron, qui avait obtenu la préture, mais non le consulat.

Cic. Tuscul. V, 38 : Pueris nobis, Cn. Aufidius prætorius (cæcus) et in senatu sententiam dicebat, nec amicis deliberantibus deerat, et Græcam scribebat historiam.

Cic. de Fin. V, 19 : Equidem a Cn. Aufidio prætorio, erudito homine, oculis capto, sæpe audiebam, etc.

Cic. de Domo, 13 : Non ætas ejus qui adoptabat est quæsitæ, ut in Cn. Aufidio, M. Pupio, quorum uterque nostra memoria summa senectute alter Aurelium Orestem, alter Pisonem, adoptavit.

Le consul de 683 est certainement le fils adoptif de ce Cn. Aufidius, et comme Valère-Maxime, en parlant de sa préture, l'appelle Cn. Orestes, il est certain que son adoption eut lieu avant 677, parce qu'à cette époque aucun membre de la famille Aurelia, à laquelle appartenait le surnom Orestes, n'a porté le prénom Cnæus. Ainsi en 677 Cn. Aufidius l'historien devait avoir au moins soixante-dix ans, ce qui reporte sa préture à l'an 646 environ, lorsqu'il avait une quarantaine d'années. D'un autre côté, il était déjà aveugle, et par conséquent revenu d'Asie, lorsque Cicéron, né en 648, était encore enfant. On peut donc conclure avec Bergmann qu'il fut propréteur d'Asie vers l'an 647.

Dans l'Onomasticon de Baiter, il est dit que Cn. Aufidius fut questeur en 633, tribun du peuple en 640, et préteur en 646; mais je ne sais sur quels témoignages il se base.

7.

Q. MUCIUS P. F. P. N. SCÆVOLA pontifex maximus,
cos. 659 = 95.

VAL. MAX. VIII, 15, 6 : At ne Q. quidem Scævola, quem L. Crassus in consulatu collegam habuit, gloria parum illustris, qui Asiam tam sanete et tam fortiter obtinuit, ut senatus deinceps in eam provinciam ituris magistratibus exemplum atque formam officii Scævola decreto suo proponeret.

DIODOR. XXXVII, 5 : Κόιντος Σκαιούλας — ἐκπεμφθεὶς εἰς τὴν Ἀσίαν στρατηγός, ἐπιλεξάμενος τὸν ἀρίστον τῶν φίλων σύμβουλον Πόπλιον (Mss. Κόιντον) Ῥοτίλιον μετ' αὐτοῦ συνήδρευε βουλευόμενος καὶ πάντα διατάτων καὶ κρίνων τὰ κατὰ τὴν ἐπαρχίαν. Καὶ πᾶσαν

τὴν δαπάνην ἔκρινεν ἐκ τῆς ἰδίας οὐσίας ποιεῖσθαι τοῖς τε συνεκδήμοις καὶ αὐτῷ, κ. τ. λ.

Cic. ad Attic. VI, 1, 15 : Exceptionem habeo ex Q. Mucii P. f. edicto Asiatico; — multa que sum secutus Scævola, in iis illud, in quo sibi libertatem censent Græci datam, ut Græci inter se disceptent suis legibus.

Cic. Ferr. II, 21 : Mithridates in Asia, cum eam provinciam totam occupasset, Mucia non sustulit.

PSEUDO-ASCONIUS, in *Ferr.* II, p. 210 : Asiam singulariter rexerat, adeo ut dies festus a Græcis in honorem ejus constitueretur, qui diceretur Mucia.

Cic. ad Attic. V, 17 : Gloriam justitiæ et abstinentiæ fore illustriorem spero, si cito decesserimus; id quod Scævola contigit, qui solos novem menses Asiæ præfuit.

Scævola fut tribun du peuple en 648, édile en 651, préteur en 655, et consul en 659; dans ces trois dernières fonctions, il eut pour collègue L. Crassus l'orateur; il fut tué en 671 par ordre de Marius le jeune. Son gouvernement d'Asie se place en 656. Voyez Baiter, *Onomasticon*.

Scævola était le premier jurisconsulte de son temps et fut regardé plus tard comme le fondateur du droit civil : « Post hos Q. Mucius P. f., pontifex maximus, jus civile primus constituit, generatim in libros decem et octo redigendo (Pomponius, *Digest.* I, 2, 41). »

8.

C. IULIUS C. F. CÆSAR.

CORPUS INSCR. LAT. I, p. 278; fragment d'inscription trouvé à Rome et restitué par Mommsen de la manière suivante :

C. Julius C. f. C. n. Caesar
avus Augusti
.....voir stlit. judic. q. pr.
..... pro cos. in Asia.

PLIN. H. N. VII, § 181 : Nullis evidentibus causis obiit dum calciantur matutino duo Cæsares, prætor et prætura perfectus dictatoris Cæsaris pater, hic Pisis exanimatus, ille Romæ.

L'inscription mutilée était gravée à gauche sur la même pierre que le *cursus honorum* complet de C. Octavius, le père d'Auguste. Mommsen conclut avec raison de ce fait qu'il ne peut y être question que d'un proche parent d'Auguste et d'un ascendant, et, selon toute probabilité, de C. Cæsar, père du dictateur, à la fois aïeul d'Auguste par adoption, et son bisaïeul naturel, puisque Atia, mère d'Auguste, était fille de Julia, sœur du dictateur. D'ailleurs l'histoire de tous les autres membres de la famille des Césars, qui vécurent vers la fin de la république, est bien connue et ne s'accorde pas avec les données de cette inscription.

C. Cæsar, le père du dictateur, n'est mentionné absolument que par Pline, et dans les fastes consulaires, aux consulats de son fils. On sait par Suétone (*Cæsar*, 1) qu'il mourut en 670, lorsque son fils était dans sa seizième année; il avait donc alors de quarante à cinquante ans. Au dernier siècle de la république, on ne pouvait arriver à la préture avant quarante ans, de

sorte que l'année où C. Cæsar exerça cette magistrature doit se placer entre 655 et 665. Or il y a précisément une lacune dans la série des gouverneurs d'Asie entre Scævola, le propréteur de 656, et Cassius, celui de 664. C'est à une des années intermédiaires qu'appartient le gouvernement de C. Cæsar; l'inscription nous apprend qu'il avait reçu le pouvoir proconsulaire.

9.

L. CASSIUS.

APPIAN. *Mithrid.* 11 : Ῥωμαῖοι δὲ Νικομήδην ἑμοῦ καὶ Ἀριοβαρζάνην ἐπανῆγον ἐς τὴν οἰκίαν ἐκάτερον, πρέσβεις τὲ τινας αὐτοῖς ἐς τοῦτο συνέπεμψαν, ὃν Μάνιος Ἀκύλιος ἤγειτο· καὶ συλλαβεῖν ἐς τὴν κἀθοδὸν ἐπέστειλαν Λουκίῳ τε Κασσίῳ, τῆς περὶ τὸ Πέργαμον Ἀσίας ἡγουμένῳ, στρατιᾶν ἔχοντι ὀλίγην, καὶ τῶδε τῷ Εὐπάτορι Μιθριδάτῃ. Ἄλλ' ὁ μὲν αὐτῆς τε Καππαδοκίας ἕνεκα Ῥωμαίοις ἐπιμεμψόμενος, καὶ Φρυγίαν ἕναρχος ὑπ' αὐτῶν ἀφρημένος, οὐ συνέπραττε· Κάσσιος δὲ καὶ Μάνιος τῷ τε Κασσίῳ στρατῷ, καὶ πολλὸν ἄλλον ἀγείραντας Γαλατῶν καὶ Φρυγῶν, Νικομήδην τε κατήγαγον ἐς Βιθυνίαν καὶ Ἀριοβαρζάνην ἐς Καππαδοκίαν.

La restauration de Nicomède et d'Ariobarzane est racontée par Tite-Live (*Epitome*, lib. LXXIV) avant le consulat de Cn. Pompeius (665 = 89); ainsi l'ambassade de Manius Aquilius appartient à l'année précédente et Cassius gouvernait l'Asie en 664. La guerre avec Mithridate éclata au commencement de 665. Cassius avec ses troupes était posté sur les frontières de la Bithynie et de la Galatie (*Mithrid.* 17); après le premier engagement, dans lequel Nicomède fut mis en déroute, il battit en retraite et campa à Léontocéphale, place forte de la Phrygie, où il tâcha de réorganiser ses troupes; mais, ne pouvant y réussir, il se retira à Apamée (*ibid.* 19) et de là à Rhodes, où il se trouvait lorsque Mithridate vint assiéger la ville (*ibid.* 24); il finit par tomber entre les mains du roi et ne recouvra sa liberté qu'à la fin de la guerre (*ibid.* 112). Cassius n'est mentionné par aucun autre auteur; dans deux passages Appien l'appelle ὁ τῆς Ἀσίας ἡγούμενος (*ibid.* 11, 17) et dans un autre (24); ὁ τῆς Ἀσίας ἀνθύπατος. Il est possible que Cassius ait reçu le pouvoir proconsulaire, à cause de la mission importante dont il fut chargé conjointement avec Manius Aquilius; mais on ne peut attacher une valeur absolue aux expressions de ce genre, lorsqu'elles sont employées par un historien comme Appien, qui écrivait plus de deux siècles après les événements qu'il raconte, et qui, n'ayant aucun motif pour être rigoureusement exact en pareille matière, ne faisait peut-être que se conformer à l'usage de son temps en appelant proconsul le gouverneur de l'Asie. Mithridate s'était rapidement rendu maître de toute la province d'Asie dans le courant de l'année 665, et le gouvernement romain n'y eut plus de représentant jusqu'à l'arrivée du consul L. Valerius Flaccus en 668.

10.

L. VALERIUS FLACCUS cos. suff. 668 = 86.

APPIAN. *Mithrid.*, 51 : Κίνας δὲ Φλάκκον ἐλούμενος οἱ συνάρχειν τὴν ὑπατον ἀρχήν, ἐπεμπεύ ἐς τὴν Ἀσίαν μετὰ δύο τελευτῶν, ἀντὶ τοῦ Σύλλα, ὡς ἤδη πολεμίου γεγονότος, τῆς τε Ἀσίας ἀρχεῖν καὶ πολεμεῖν τῷ Μιθριδάτῃ. Ἀπειροπολέμῳ δ' ὄντι τῷ Φλάκκῳ συνεξῆλθεν ἐκὼν ἀπὸ τῆς βουλῆς ἀνὴρ πιθανὸς ἐς στρατηγίαν, ὄνομα Φιμβρίας.

Flaccus avait été nommé consul en remplacement de Marius, mort le jour des Ides de janvier 668 (*Liv. Epitome*, LXXX); mais il ne quitta l'Italie qu'au printemps, car Fimbria, qui l'accompagnait en qualité de légat, était encore à Rome aux funérailles de Marius et un peu après (*Cic. pro Sex. Roscio*, 12). En Thessalie il fut abandonné par une partie de ses troupes, qui allèrent rejoindre Sulla; arrivé à Byzance, il se brouilla avec Fimbria, qui menaça de retourner à Rome. Flaccus le destitua, et nomma Thermus à sa place; il passa ensuite le Bosphore pour aller à Chalcédon. Pendant son absence Fimbria, prétendant que l'armée lui décernait le commandement, enleva les faisceaux à Thermus, et poursuivit Flaccus d'abord à Chalcédon, ensuite à Nicoméde, où il le mit à mort (*Appian. Mithrid.* 51, 52; *Plut. Sulla*, 20, 23; *Liv. Epitome*, LXXXIII; *Memnon*, 34; *Strabo*, XIII, 1, 27; *Diodor.* XXXVIII, *fragm.* 8; *Dio, fragm.* 104).

On voit par ces passages que la province d'Asie avait été confiée à Flaccus par Cinna et son parti, mais qu'il put à peine y aborder; *Memnon (loc. cit.)* affirme qu'il ne conduisit pas ses troupes au-delà de Nicée. Aussi est-il assez difficile de comprendre comment les villes d'Asie, ou du moins celles qui tenaient pour les Romains, purent voter et centraliser à Tralles des fonds destinés à établir des jeux en son honneur, puisqu'il n'avait eu le temps de leur rendre aucun service; cependant l'assertion de Cicéron (*pro Flacco*, 23) est formelle. On ne peut expliquer ce fait que par l'horreur qu'inspiraient les cruautés de Mithridate, l'attente anxieuse de l'arrivée de Flaccus qui apparaissait comme un sauveur, et enfin le besoin de se faire pardonner à Rome les défections des années précédentes. Le fils de Flaccus fut plus tard propréteur d'Asie.

11.

C. FLAVIUS FIMBRIA.

LIV. *Epitome*, LXXXII : L. Valerius cos. — a C. Fimbria legato ipsius, ultimæ audaciæ homine, occisus est et imperium ad Fimbriam translatum.

APPIAN. *Mithrid.* 52, 53 : Φιμβρίας (après la mort de Flaccus) αὐτὸν αὐτοκράτορα ἀπέφηνε τοῦ στρατοῦ, καὶ μάχας τινὰς οὐκ ἀγεννώως ἠγωνίσαστο τῷ παιδί τοῦ Μιθριδάτου, αὐτὸν τε βασιλεῖα συνεδίωξεν ἐς τὸ Πέργαμον, καὶ ἐς Πιτάνην ἐκ τοῦ Περγάμου διαφυγόντα ἐπελθὼν ἀπετάφρευεν, ἕως ὃ μὲν βασιλεὺς ἐπὶ νεῶν ἔφυγεν ἐς Μιτυλήνην· ὁ δὲ Φιμβρίας, ἐπιὼν τὴν Ἀσίαν, ἐκόλαζε τοὺς καππαδοκίαντας, καὶ τῶν οὐ δεχομένων αὐτὸν τὴν χῆραν ἐλεγγάτει. Suit le récit du sac d'Ilium. Τάδε μὲν δὴ Φιμβρίας

ἐς Διον εἰργάζετο, ληγούσης ἄρτι τῆς τρίτης ἑβδομηχοστῆς καὶ ἑκατοστῆς ὀλυμπιάδος.

Flaccus fut tué à l'automne de 668 et la fin de la 173^e olympiade tombe au milieu de l'année 669. Au commencement de l'année suivante, Sulla débarqua en Asie et fit la paix avec Mithridate (Liv. *Epitome*, LXXXIII), et quelques jours après Fimbria, abandonné par ses soldats, se donna la mort à Pergame (Appian. *Mithrid.* 59, 60; Plut. *Sulla*, 25; Strab. XIII, 4, 27; Memnon, 34, 35; Diodor. XXXVIII, *fragm.* 8; Dio, *fragm.* 404).

12.

L. CORNELIUS L. F. P. N. SULLA FELIX cos. 666 = 88.

Sulla obtint le commandement de la guerre contre Mithridate en 666, mais il ne put quitter Rome qu'en 667. Il se rendit d'abord en Grèce pour y combattre les lieutenants de Mithridate; Athènes fut prise le 1^{er} mars 668, et les généraux Dorylaüs et Archelaüs furent ensuite battus à Orchomène. Sulla passa l'hiver de 668-669 en Thessalie, et alla en Asie au commencement de 670; il conclut immédiatement la paix avec Mithridate, incorpora à son armée les deux légions de Fimbria, et envoya son légat Curio réintégrer Nicomède et Ariobarzane dans leurs royaumes; il s'occupa ensuite de la réorganisation de la province d'Asie, puis il retourna en Grèce avec la majeure partie de ses troupes et débarqua à Brundisium au commencement de 671 (Appian. *Mithrid.* 60-63; Liv. *Epitome*, LXXXIII-LXXXV, etc.); son triomphe n'eut lieu qu'à la fin de janvier 673 (*Acta Triumph. Capitolina*).

Sulla est appelé ἀνθύπατος Ἀσίας par Appien (*Mithrid.* 60); c'était son vrai titre. Parmi les mesures qui lui sont attribuées, nous devons en signaler une dont le souvenir n'a été conservé que par Cassiodore: L. Cinna IV, Cn. Papirio II (670). *His coss. Asiam in XLIV regiones Sulla distribuit*. C'est en mémoire des réformes introduites par Sulla, que plusieurs villes de la Lydie et de la Phrygie adoptèrent une ère particulière qui commence à l'automne de l'année 669 (*Corpus Inscr. Gr.* III, p. 1104; *Le Bas et Waddington*, notes du n^o 980).

On a trouvé à Lagina en Carie un fragment d'inscription, où il est question d'une ordonnance rendue par Sulla à la suite de la guerre contre Mithridate (Newton, *Halicarnassus*, II, p. 796).

13.

L. LICINIUS P. F. P. N. MURENA.

APPIAN. *Mithrid.* 64 : Μουρήνας μὲν ὑπὸ Σύλλα σὺν δύο τέλεσι τοῖς Φιμβρίου καθίστασθαι τὰ λοιπὰ τῆς Ἀσίας ὑπελέλειπτο, καὶ πολέμων ἀφορμὰς ἠρεσχίλει δι' ἐπιθυμίαν θριάμβου.

STRABO, XIII, 4, 17 : Προσγενομένων δὲ (τῆ Κιβύρα) τριῶν πόλεων ἑμάρων, Βουβῶνος, Βαλβούρων, Οἰνοάνδων, τετράπολις τὸ σύστημα ἐκλήθη· ἐτυραννεῖτο δ' αἰεὶ, σωφρόνως δ' ὁμοῦς· ἐπὶ Μοαγέτου δ' ἡ

τυραννὶς τέλος ἔσχεν, καταλύσαντος αὐτὴν Μουρήνα καὶ Λυκίοις προσορίσαντος τὰ Βάλβουρα καὶ τὴν Βουβῶνα· οὐδὲν δ' ἤττον ἐν ταῖς μεγίσταις ἐξετάζεται διοικήσεσι τῆς Ἀσίας ἢ Κιβυρατικῆ.

CIC. *Verr. Act.* II, 1, 35 : Decem naves jussu L. Murenæ populus Milesius ex pecunia vectigali populo Romano fecerat, sicut pro sua quæque parte Asiæ ceteræ civitates. — Ostendent legati Milesii C. Verrem in ea classe, quæ contra piratas ædificata sit, piratam ipsum consceleratum fuisse.

APPIAN. *Mithrid.* 93 : Μουρήνας ἐγχειρήσας τοῖς πεπραταῖς οὐδὲν ἐξείργαστο μέγα.

CIC. *pro Murena*, 7, 15 : Murena amplissime atque honestissime ex prætura triumphavit. Cf. 5, 11.

CIC. *pro lege Manil.* 3, 8 : Triumphavit L. Sulla, triumphavit L. Murena de Mithridate; — ab eo bello Sullam in Italiam respública, Murenam Sulla revocavit.

Murena, excité par Archelaüs qui avait quitté le service de Mithridate, se mit à faire des incursions dans le Pont et pilla le sanctuaire de Comana, refusant de reconnaître la paix conclue par Sulla. Mithridate se plaignit à Rome, et le sénat envoya Calidius porter à Murena l'ordre de respecter le traité; mais il n'en tint aucun compte et continua ses déprédations. Alors Mithridate l'attaqua, le défit et le força de se réfugier en Phrygie. Sur ces entrefaites arriva A. Gabinius, envoyé par Sulla pour arrêter les entreprises de Murena et rétablir la paix (Appian. *Mithrid.* 64-66). La guerre de Murena contre Mithridate est placée par Tite-Live (*Epitome*, LXXXVI) sous le consulat de Marius et Carbo (672).

Le triomphe de Murena est placé dans les fragments des *Acta Triumphorum Capitolina* à la suite de celui de Sulla et la même année; voyez les notes de Henzen (*Corpus inscr. lat.* I, p. 463). Murena retourna donc à Rome à la fin de 672 ou au commencement de 673; il avait gouverné l'Asie depuis l'automne de 670.

14.

M. MINUCIUS THERMUS.

SUETON. *Cæs.* 2 : Stipendia prima in Asia fecit M. Thermi prætoris contubernio; a quo ad arcessendam classem missus, desedit apud Nicomedem, — a Thermo in expugnatione Mytilenarum corona civica donatus est.

LIV. *Epitome*, LXXXIX : Mytilenæ in Asia, quæ sola urbs post victum Mithridatem arma retinebat, expugnata dirutaque sunt.

D'après l'ordre des événements dans l'Épitomé, la prise de Mytilène peut être placée en 674 ou 675; mais, comme Claudius Nero était certainement propréteur d'Asie pour l'année 674-675, le gouvernement de Thermus doit occuper l'année 673-674; il fut le successeur de Murena.

Thermus doit être le légat de Valerius Flaccus dont il a été question plus haut (Appian. *Mithrid.* 52); il ne paraît pas être mentionné ailleurs.

15.

C. CLAUDIUS NERO.

Cic. Verr. I, 19, 50 : De expugnatione fani Junonis Samiae (per C. Verrem) quum legati ad C. Neronem in Asiam Samo venissent, responsum tulerunt, ejusmodi querimonias, quæ ad legatum populi Romani pertinerent, non ad prætorem, sed Romam deferri oportere.

Ibid. I, 29, 72 : Pertimuit Verres ne Philodamus Neronis iudicio liberaretur : rogat et orat Dolabellam, ut de sua provincia decedat, ad Neronem proficiscatur. Commotus est Dolabella; fecit id, quod multi reprehenderunt, ut exercitum, provinciam, bellum relinqueret et in Asiam hominis nequissimi causa in alienam provinciam proficisceretur.

La date du gouvernement de Nero dépend de celle du commandement de Dolabella en Cilicie. Les premières déprédations de Verres en Asie furent commises lorsqu'il accompagna Dolabella dans sa province comme légat, et l'affaire de Philodamus eut lieu lorsque Verres passa à Lampsaque, envoyé par Dolabella auprès des rois Nicomède et Sadalas (*Verr.* I, 18-24). Dolabella fut préteur en 673 et alla en Cilicie l'année suivante (voyez plus loin à la Cilicie). Nero gouverna donc l'Asie pendant l'année 674-675, et fut le successeur de Thermus.

Le premier passage cité plus haut prouve qu'à cette époque l'île de Samos dépendait de la province d'Asie.

16.

TERENTIUS VARRO.

PSEUDO-ASCONIUS, in *Cic. Divinat.* p. 109 : Terentius Varro, consobrinus frater Hortensii, reus ex Asia apud L. Furium [vel Turium] prætorem primo de pecuniis repetundis, deinde apud Lentulum Suram, est accusatus; absolutusque est a Q. Hortensio. — Appius Claudius, adolescens nobilis, qui, cum accusaret Terentium Varronem repetundarum ex Asia, victus est ab Hortensio. Cf. *Schol. Gronovianus*, p. 398.

Varro n'est pas mentionné ailleurs. P. Lentulus Sura fut consul en 683, mais la date de sa préture n'est pas connue; on peut la placer en 678 ou 679, quatre ou cinq ans avant son consulat. On ne sait pas non plus quand L. Furius ou Turius fut préteur. Quant à Appius Claudius Pulcher, il servit en Asie sous les ordres de son beau-frère Lucullus, qui, en 684, lui confia une mission auprès de Tigrane (*Memnon*, 46; *Plut. Lucullus*, 19, 21); s'il accompagna Lucullus dès le début de la guerre, il avait dû quitter Rome en 680.

Si Varro fut accusé en 678 ou 679, il dut gouverner l'Asie en 676 ou 677, et il peut même avoir été le successeur de Nero.

17.

CN. ASINIUS.

MÉDAILLES d'Atarnée en Mysie :

1. Partie antérieure d'un cheval, à droite; derrière, un serpent replié et le monogramme Δ .

℞. ΑΣΙΝΙΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΡΩΜΑΙΩΝ. Caducée. — Æ 5 (Bibliothèque impériale).

2. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℞. ΑΤΑΡ. Serpent enroulé sur lui-même. — R 1 (Bibliothèque impériale).

3. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℞. ΑΤΑΡ. Partie antérieure d'un cheval, à droite; derrière, un serpent; devant, la lettre P. — Æ 3 (Bibliothèque impériale).

En comparant la première de ces monnaies avec les deux autres, on voit qu'elle appartient aussi à Atarnée, et que le monogramme doit se lire AT ou ATA. Atarnée était une petite ville sur la côte de Mysie, non loin de Pergame, et appartenait par conséquent à la province d'Asie.

La légende ἀνθύπατος Ῥωμαίων montre que la monnaie est antérieure au règne d'Auguste et qu'il ne peut être question ici de C. Asinius Gallus, proconsul d'Asie en 748. Son père C. Asinius Pollio, célèbre comme orateur et historien, fut préteur en 709, et consul en 714; mais sa vie entre les années 709 et 714 est parfaitement connue, et il est impossible d'y placer un proconsulat d'Asie. En sortant du consulat, qu'il ne conserva pas toute l'année, il fut envoyé par Marc-Antoine contre les Parthini d'Illyrie, et il remporta sur eux une victoire qui lui valut les honneurs du triomphe à la fin d'octobre 715 (*Acta Triumph. Capitolina*). A partir de cette époque, il paraît avoir renoncé aux fonctions publiques, et être resté en Italie, partageant son temps entre ses études littéraires et la préparation de ses discours devant le sénat ou au barreau; néanmoins, il peut à la rigueur avoir été proconsul d'Asie entre 715 et 718, époque où il y a une lacune dans la série.

Mais l'expression ἀνθύπατος Ῥωμαίων et le style de la médaille me portent à croire qu'il s'agit d'un Asinius plus ancien, qui ne peut être que le père de Pollio, Cn. Asinius, le premier de la famille qui ait été citoyen romain. En effet les Asinii étaient Marruciniens d'origine, et on suppose que Herius Asinius, qui commanda les Marruciniens dans la guerre Marsique, était l'aïeul d'Asinius Pollio. Dans les Actes des Triomphes, Pollio est appelé *Cnei filius*, mais le nom de son aïeul n'est pas mentionné, ce qui signifie qu'il n'était pas citoyen romain, ou qu'il était inconnu. Sauf un certain Cn. Asinius Dio, mentionné par Valère Maxime (IX, 15, 6), et qui est peut-être le même personnage, il n'y a pas d'autre Asinius à cette époque que le père de Pollio, et, à défaut d'autres candidats, je lui attribue la médaille d'Atarnée; il aurait alors gouverné l'Asie comme propréteur, avec le pouvoir proconsulaire. Sur la famille Asinia, voyez *Borghesi*, III, p. 344, sqq.

On peut placer le proconsulat de Cn. Asinius entre celui de Claudius Nero et celui de Junius Silanus; car, avant et après, les gouverneurs sont connus et se suivent pendant quelques années sans interruption. Cette date s'accorderait bien avec l'âge de son fils Pollio, qui, d'après la chronique d'Eusèbe, était né en 678.

18.

M. IUNIUS D. F. SILANUS.

INSCRIPTION de Mylasa en l'honneur de Ἰατροκλῆς Δημητρίου (*Le Bas et Waddington*, n° 409) : Πρεσβευτής τε αἰρεθείς καὶ αὐτὸς πρὸς Μάρκον Ἰούνιον Δεκάμου υἱὸν Σιλανόν, στρατηγόν, πάτριον τῆς πόλεως, διαβαίνοντα εἰς τὴν Ἀσίαν, ἐξῆλθεν καὶ ἐπεισεν εἰσεῖν εἰς τὴν πόλιν ἡμῶν τὸν ἄνδρα, καὶ ἐποίησεν εὐεργετικώτερον διατεθῆναι πρὸς τὸν σύμπαντα δῆμον, αὐτόπτην γενόμενον τῆς σπουδῆς τῶν πολιτῶν τῆς εἰς αὐτὸν τε καὶ τὸν Ῥωμαίων δῆμον, κ. τ. λ.

PLIN. *H. N.* II, § 100 : Récit d'un phénomène céleste qui eut lieu en 678 : Cn. Octavio C. Scribonio cos. Vidit id Silanus proconsul cum comitatu suo. (Les anciennes éditions portent Licinius Silanus, mais tous les bons manuscrits ne donnent que Silanus, comme dans l'autre passage de Pliné; voyez l'édition de Sillig.)

Ibid. XXXV, § 131 : Opera ejus (pictoris Niciæ) Nemea advecta ex Asia Romam a Silano, quam in curia diximus positam.

Ibid. XXXV, § 27 : Divus Augustus in curia quoque quam in comitio consecrabat duas tabulas impressit parieti, Nemeam sedentem supra leonem, — Nicias scripsit se inussisse.

Ces trois passages prouvent que la province gouvernée par le Silanus de Pliné était l'Asie, et qu'il ne peut être question dans le second passage des Silani, proconsuls d'Asie en 740, 773 et 807; en effet la *curia Julia* fut inaugurée en 725 (*Dio*, LI, 22). Borghesi, qui le premier a fait ces rapprochements (*OEuvres*, V, p. 173, sqq.), trompé par la fautive leçon des éditeurs de Pliné, appelle le propréteur d'Asie L. Junius M. f. D. n. Silanus, mais l'inscription de Mylasa montre que c'est une erreur. Silanus gouverna l'Asie en 678; le titre de proconsul que lui donne Pliné est inexact; l'inscription montre qu'il était propréteur.

Nous devons ajouter toutefois qu'il y a un autre M. Junius D. f. Silanus, qui fut tribun du peuple entre les années 605 et 631 (Mommsen, *Corpus inscr. lat.* I, p. 55) et qui est probablement le consul de 645 (*Borghesi*, V, p. 169). Il n'est pas impossible qu'il ait gouverné l'Asie après sa préture, vers 642, et il n'y a rien dans l'inscription de Mylasa qui s'oppose à cette date. Mais ceci n'est qu'une pure conjecture, et il n'y a d'ailleurs aucune raison pour écarter le Silanus de 678.

19.

M. IUNCUS.

PLUT. *Cæsar*, 1 et 2 : Καῖσαρ ἐξέπλευσεν εἰς Βιθυνίαν πρὸς Νικομήδην τὸν βασιλέα· παρ' ᾧ διατρίψας χρόνον οὐ πολὺν, εἶτα ἀποπλέων ἀλισκεται περὶ τὴν Φαρμακοῦσαν νῆσον ὑπὸ πειρατῶν. — Τοὺς δὲ πειρατὰς ἐν Περγάμῳ καταθέμενος εἰς τὸ δεσμωτήριον αὐτὸς ἐπορεύθη πρὸς τὸν διέποντα τὴν Ἀσίαν Ἰουγκον, ὡς ἐκεῖνον προσῆκον ὄντι στρατηγῷ κολάσαι τοὺς ἐαλωκότας, κ. τ. λ. (Il y a Ἰουγκον dans les manuscrits; Ἰούνιον est une correction des éditeurs.)

VELL. PAT. II, 42 : Cæsar, mandatis custodiae quos ceperat, in Bithyniam perrexit ad proconsulem Juncum (idem enim Asiam eamque obtinebat) petens ut auctor fieret sumendi de captivis supplicii. (Les manuscrits portent : Junium cum idem Asiam eam quam obtinebat; la correction est due, en partie à Lipsius, en partie à Nipperdey, *Philologus*, VI, p. 377.)

AUL. GELL. V, 13 : Exorde du discours de Cæsar en faveur des Bithyniens : Vel pro hospitio regis Nicomedis, vel pro horum necessitate, quorum res agitur, defugere hoc munus, M. Junce, non potui. (Les manuscrits donnent : M. uince.)

Plutarque, qui ne se pique pas de suivre exactement l'ordre des faits, place l'aventure de Cæsar avec les pirates avant son retour à Rome et le procès de Dolabella; mais Suétone, qui raconte les premières années de Cæsar en suivant l'ordre chronologique, la place après ce procès, en hiver, pendant la traversée, lorsque Cæsar se rendait à Rhodes, *ad declinandam invidiam, et ut per otium ac requiem Apollonio Moloni, clarissimo tunc dicendi magistro, operam daret* (Suet. *Cæsar*, 4). Cæsar avait alors à peine vingt-six ans, puisqu'il était né en juillet 654.

Nicomède mourut au commencement de 680, ainsi que Clinton l'a démontré (*Fasti Hellen.* ad annum, et *Append.* p. 430), laissant son royaume aux Romains. Juncus, qui était propréteur d'Asie, et le fonctionnaire romain le plus rapproché de la Bithynie, alla prendre possession de la nouvelle province, et la gouverna pendant quelques mois conjointement avec l'Asie; c'est pendant qu'il était en Bithynie que Cæsar alla le voir. Dans le courant de 680, Mithridate envahit la Bithynie et forma le siège de Cyzique; à l'automne ou au commencement de l'hiver, Lucullus, le consul de 680, arriva, bloqua Mithridate dans ses lignes et le défit au printemps de 681. De son côté, Cæsar, parti de Rhodes, avait réuni quelques troupes et avait chassé de la province d'Asie le gouverneur envoyé par Mithridate (Sueton. *Cæsar*, 4).

Ainsi Juncus était propréteur d'Asie pour l'année 679-80. En l'appelant proconsul, Velleius n'a peut-être fait que se conformer à l'usage de son temps; mais il est possible aussi qu'il ait reçu le pouvoir proconsulaire à l'occasion de la mort de Nicomède et des événements qui s'ensuivirent. Juncus fut probablement le successeur de Silanus; mais, comme on ne sait pas au juste si ce dernier arriva en Asie ou la quitta en 678, il est possible qu'il y ait eu un autre propréteur entre les deux.

Le surnom Juncus a été porté par des membres de la gens Æmilia et de la gens Claudia; on ne sait à laquelle des deux appartenait notre personnage. Voyez Borghesi, *OEuvres*, V, p. 63, sqq., et mon commentaire sur l'inscription de Mylasa et sur celle de Citium (n° 2726).

20.

L. LICINIUS L. F. L. N. LUCULLUS cos. 680 = 74.

Lucullus, qui avait déjà servi longtemps en Asie comme questeur sous Sulla et Murena, obtint pendant son consulat les provinces d'Asie et de Cilicie; son collègue Cotta eut la

Bithynie. Après le retour de ce dernier à Rome au commencement de 684, la Bithynie fut ajoutée à la province de Lucullus, qui eut ainsi sous son commandement l'Asie Mineure tout entière. Mais bientôt ses ennemis à Rome lui reprochant d'avoir laissé échapper Tigrane, le sénat résolut en 685 de confier de nouveau la province d'Asie à des propréteurs, et Lucullus s'avança en Arménie pour combattre Tigrane. Enfin, en 687, Acilius Glabrio fut envoyé pour le remplacer en Bithynie et Marcus Rex en Cilicie. Lucullus retourna à Rome en 688 et ne put obtenir les honneurs du triomphe que trois ans plus tard. Les témoignages suivants entre autres prouvent que la province d'Asie lui avait été décernée.

Cic. *pro Flacco*, 34, 85 : Luculle, cum Asiam provinciam consulari imperio obtineres.

Cic. *Acad. Prior.* II, 1, 3 : Hodie stat Asia Luculli institutis servandis et quasi vestigiis persequendis.

Le terme de son gouvernement d'Asie est marqué par Dion Cassius (XXXV, 2) à l'année 685 : Λούκουλλος Τιγράνην μὲν οὐκ ἐπεδίωξεν ἀλλὰ καὶ πάνυ κατὰ σχολὴν σωθῆναι εἶπεν, καὶ ἀπ' αὐτοῦ αἰτίαν ὡς οὐκ ἐθελήσας τὸν πόλεμον, ὅπως ἐπὶ πλείον ἀρχῆ, καταλύσαι παρά τε τοῖς ἄλλοις καὶ παρὰ τοῖς πολίταις ἔσχεν· καὶ διὰ τοῦτο τότε τε ἐς τοὺς στρατηγούς τὴν ἀρχὴν τῆς Ἀσίας ἐπανήγαγον, καὶ μετὰ ταῦθ', ὡς καὶ αὐθις τὸ αὐτὸ τοῦτο πεποιημέναι ἔδοξε, τὸν ὑπατον αὐτῷ τὸν κατ' ἐκείνον τὸν χρόνον ὄντα διάδοχον ἔπειψαν.

Le consul mentionné par Dion est Acilius Glabrio cos. 687, et ce passage montre clairement qu'il ne fut pas proconsul d'Asie; car il ne pouvait succéder à Lucullus dans une province que ce dernier ne gouvernait plus depuis près de deux ans.

APPIAN. *Mithrid.* 90 : Λουκούλλου δ' ἤδη τῷ Μιθριδάτῃ παραστρατοπεδεύοντος, ὃ τῆς Ἀσίας στρατηγὸς περιπέμπων ἐκήρυσσε Ῥωμαίους ἐπικαλεῖν Λουκούλλω πέρα τοῦ δέοντος πολεμοῦντι, καὶ τοὺς ὑπ' αὐτῷ τῆς στρατείας ἀφιέναι, καὶ τῶν οὐ πειθομένων τὰ ὄντα δημεύσειν· ὧν ἐξαγγελθέντων ὁ στρατὸς αὐτίκα διελύετο, χωρὶς ὀλίγων.

Ceci avait lieu en 687 avant l'arrivée de Glabrio et prouve qu'à cette époque l'Asie était gouvernée par un préteur, comme le dit Dion. Bergmann (p. 669) et Borghesi (I, p. 324) regardent Glabrio comme ayant reçu la province d'Asie avec la Bithynie en 687, et Bergmann cite à l'appui ce passage d'Appien. Mais il ne s'agit pas ici de Glabrio; c'est le propréteur d'Asie, à cette époque le seul fonctionnaire romain en Asie Mineure, qui fût indépendant de Lucullus, qui fait savoir à l'armée la décision prise à Rome et qu'il avait probablement été chargé de lui faire connaître. Sur Glabrio, voyez à la Bithynie.

21.

T. AUFIDIUS.

VAL. MAX. VI, 9, 7 : T. Aufidius cum Asiatici publici exiguum admodum particulam habuisset, postea totam Asiam proconsulari imperio obtinuit. Nec indignati sunt socii ejus parere

fascibus, quem aliena tribunalia adulantem viderant. Gessit se etiam integerrime atque splendidissime, eoque modo demonstravit, pristinum quæstum suum fortunæ, præsens vero dignitatis incrementum moribus ipsius imputari debere.

Cic. *pro Flacco*, 19, 45 : Temni Heraclides custos T. Aufidio prætorè in frumento publico est positus; pro quo cum a P. Varinio prætorè pecuniam accepisset, celavit suos cives ultroque iis sumptum intulit. Quod posteaquam Temni literis a Varinio missis cognitum atque patefactum est, cumque eadem de re Cn. Lentulus, qui censor fuit, Temnitarum patronus, literas misisset, Heraclidem istum Temni postea nemo vidit.

Cic. *Brutus*, 48 : T. Aufidius, qui vixit ad summam senectutem, volebat esse similis T. Juventii et P. Orbii, eratque et bonus vir et innocens, sed dicebat parum.

Le *Brutus* fut écrit en 708; comme Aufidius semble n'être arrivé que tard aux fonctions publiques, il est assez probable qu'il s'agit dans ce passage du propréteur d'Asie.

La date du gouvernement d'Aufidius dépend de celle de Varinius, que nous examinerons dans le paragraphe suivant. Lentulus fut censeur en 684.

22.

P. VARINIUS GLABER.

Son gouvernement d'Asie n'est mentionné que dans le passage de Cicéron, cité au paragraphe précédent. Il fut préteur en 681, la première année de la guerre contre Spartacus, et fut battu par ce dernier, ainsi qu'il résulte des témoignages concordants de Tite-Live (*Epitome*, XCV), de Salluste (*Histor.* III, fragm. 67. éd. Dietsch), de Plutarque (*Crassus*, 9), d'Appien (*Civil.* I, 116) et de Frontin (*Stratag.* I, 5, 22). Il avait pour questeur C. Thoranius. Dans Appien, le seul auteur qui ait conservé son surnom, il est appelé Οὐαρίνιος Γλάβρος.

S'il fut préteur en 681, il ne pouvait aller en Asie comme propréteur qu'en 682; mais, cette année et les années suivantes, cette province faisait partie du grand commandement de Lucullus; ce n'est qu'en 685, ainsi que nous l'avons vu plus haut, que le sénat envoya de nouveau des préteurs pour la gouverner, et Varinius pourrait avoir été le propréteur de cette année; mais le passage de Cicéron implique que T. Aufidius le précéda de peu dans cette province et fait plutôt supposer qu'il fut son prédécesseur immédiat. Si on n'admet pas cette hypothèse, il faudrait reculer Aufidius jusqu'en 678, ce qui n'est pas possible. Il y a donc tout lieu de croire qu'Aufidius fut envoyé en Asie en 685, et que Varinius lui succéda en 686. C'est l'opinion de Bergmann (*Philologus*, 1847, p. 669).

23.

P. CORNELIUS DOLABELLA.

VAL. MAX. VIII, 1 : Eadem hæsitacione Publii quoque Dolabellæ, proconsulari imperio Asiam obtinentis, animus fluctuatus est. Mater familiæ Zmyrnæa virum et filium interemit, cum ab his optimæ indolis juvenem, quem ex priore viro enixa fuerat, occisum conperisset. Quam rem Dolabella ad se delatam Athenas ad Arei pagi cognitionem relegavit, quia ipse, neque liberare duabus cædibus contaminatam, neque punire eam justo dolore impulsam sustinebat.

La même histoire est racontée par Aulu-Gelle (XII, 7), qui cite Valère Maxime, mais qui écrit Cn. Dolabella, et par Ammien Marcellin (XXIX, 2, 49), qui omet le prénom.

On ne connaît à la fin de la république et au commencement de l'empire que trois Dolabella qui ont porté le prénom de Publius : l'un qui fut consul en 763 et plus tard proconsul d'Afrique, l'autre qui fut consul en 710 et qui fut maître de l'Asie pendant quelques mois, et un troisième qui était préteur lorsque Cicéron plaïda pour Cæcina. Nous verrons plus loin que le consul de 710 prenait en Asie le titre d'*imperator* et non de proconsul, et qu'il ne put porter le titre de proconsul d'Asie, puisqu'il ne fut maître de la province que momentanément, sans aucun droit, et parce qu'il avait assassiné Trebonius, le propréteur en exercice; d'ailleurs l'anecdote rapportée par Valère Maxime ne convient guère à un homme de son caractère, ni à une époque de guerre civile.

Reste le troisième P. Dolabella, qui était préteur l'année où Cicéron prononça son discours en faveur de Cæcina (*pro Cæcina*, 8, 23), c'est-à-dire vers 685. On ne sait absolument rien de lui, et on suppose qu'il fut le père du consul de 710 qui est appelé *Publii filius* dans les *Fasti Colotiani* (*Corpus inscr. lat.* I, p. 446), et l'aïeul du consul de 763. Il dut succéder à Varinius Glaber en Asie.

24.

Q. VOCONIUS NASO.

CIC., *pro Flacco*, 21, 50 : Iterum Heraclides Romam se retulit : persequitur Hermippus, qui nunquam istius impudentiæ cessit. Petit Heraclides a C. Plotio senatore, viro primario, qui legatus in Asia fuerat, mancipia quædam, quæ se, cum iudicatus esset, per vim vendidisse dicebat. Q. Naso, vir ornatissimus, qui prætor fuerat, iudex sumitur.

Selon Borghesi (I, p. 280) et Bergmann, Naso fut propréteur d'Asie en 689. Son gouvernement d'Asie ne repose que sur les mots du passage ci-dessus *qui prætor fuerat*, et il est probable effectivement que les mots *in Asia*, exprimés deux lignes auparavant, sont sous-entendus ici; mais ce n'est pas sûr, et Cicéron a peut-être voulu dire seulement que Naso avait exercé la préture. Quant à la date, elle est également incertaine; Bergmann se prononce pour l'année 689, parce que, selon lui, Naso jugea en 688 comme préteur la cause de Cluentius; cette

cause fut effectivement plaïdée en 688, mais Naso présidait comme *iudex quæstionis* (*pro Cluentio*, 53, 147; 54, 148) et non comme préteur, et il ne s'ensuit aucunement qu'il ait été préteur cette année-là, ni même qu'il ait été préteur à aucune époque. Ainsi le passage du discours *pro Flacco* prouve que Naso avait été préteur à une époque indéterminée, mais il n'en résulte pas nécessairement qu'il ait été ensuite propréteur d'Asie.

Sur la différence entre les préteurs et les *iudices quæstionum*, voyez Baiter, *Onomasticon*, à l'article Q. Voconius Naso. L'exemple de Paquius Scæva (*Henzen*, 6450) montre clairement qu'on pouvait être *iudex quæstionis* avant la préture.

25.

P. ORBIUS.

CIC., *pro Flacco*, 31, 76 : P. Orbius, homo et prudens et innocens, contra te, Deciane, omnia decrevit. Apud P. Globulum, meum necessarium, fuisti gratiosior : utinam neque ipsum neque me pœniteret. Flaccum injuria decrevisse in tua re dicis.

Ibid., 32, 79 : Quid? hæc Apollonidienses occasione facta ad Flaccum detulerunt? Apud Orbiium acta non sunt? ad Globulum delata non sunt? Ad senatum nostrum me consule (A. U. C. 691) nonne legati Apollonidienses omnia postulata de injuriis unius Deciani detulerunt?

CIC., *Brutus*, 48, 179 : P. Orbius, T. Juventii auditor, mens fere æqualis, in dicendo non nimis exercitatus, in jure autem civili non inferior quam magister fuit.

Orbius fut évidemment le prédécesseur de Globulus, et gouverna l'Asie pendant l'année 690-91.

Decianus était un des accusateurs de Flaccus.

26.

P. SERVILIUS GLOBULUS.

CIC., *pro Flacco*, 34, 85 : At istius hereditatis jam Globulo prætor Flacci nomine petita possessio est.

SCHOL. BOV. *in orat. pro Flacco*, p. 245 : Sed ut omni invidia liberaretur Flaccus, ait P. Globulum decessorem illius de portione hujus hereditatis ante adventum Flacci judicasse.

CIC., *pro Flacco*, 37, 91 : At fructus isti Trallianorum Globulo prætor venierant.

ASCON. *in Cornelianam*, p. 57 : C. Cornelius, tribunus plebis C. Pisone cos. (687), alienatus est a senatu ex hac causa. — Itaque P. Servilius Globulus, tribunus plebis, inventus est, qui C. Cornelio obsisteret.

Globulus fut le prédécesseur de Flaccus, et gouverna l'Asie pendant l'année 691-92.

L. VALERIUS L. F. FLACCUS.

Cic., *pro Flacco*, fragm. Bob. et 3, 6 : Sed neque Asiae luxuries infirmissimum tempus aetatis [potuit corrumpere]. — Ex hoc aetatis gradu se ad exercitum C. Flacci patris contulit. — Fuit P. Servilio imperatore in Cilicia tribunus militum. Fuit M. Pisoni quaestor in Hispania. Bellum Cretense ex magna parte gessit atque una cum summo imperatore sustinuit. In summo et periculosissimo rei publicae tempore etiam ab inimicis praetura laudatur. — Qui anno ante Romae jus dixerat, anno post in Asia jus dixit. Cf. cap. 23.

Il résulte de ces passages que Flaccus était le fils de L. Flaccus, le consul de 668, qui fut assassiné par Fimbria (voyez plus haut, n° 10) et qu'il accompagna son père en Asie. Il se rendit ensuite auprès de son oncle C. Flaccus, qui commandait une armée quelque part. Après cela il servit comme tribun militaire sous P. Servilius Isauricus, proconsul de Cilicie de 676 à 679; ensuite comme questeur sous M. Pupius Piso Frugi, propréteur d'Espagne, qui triompha en 688. Il fut ensuite légat de Q. Cæcilius [Metellus], pendant une partie de la guerre de Crète, 686-688. Il revint alors à Rome et fut préteur la même année que Cicéron fut consul (691); Cicéron se loue beaucoup de la conduite de Flaccus en cette année mémorable et du concours qu'il lui prêta (*pro Flacco*, 1 et 40; *Catilin.* III, 2 et 6). L'année suivante il alla comme propréteur en Asie, et revint à Rome en 693, d'où il fut envoyé en 694 comme ambassadeur en Gaule pour empêcher les Gaulois de se réunir aux Helvétiens (Cic., *ad Attic.*, I, 19, 2). Enfin il fut accusé de concussion en Asie par D. Lælius, et défendu par Hortensius et Cicéron; la cause fut plaidée en 695; on n'en connaît pas l'issue, mais il n'est plus question de Flaccus après 695. Le discours prononcé par Cicéron en faveur de Flaccus jette un grand jour sur l'administration de l'Asie à cette époque.

Q. TULLIUS M. F. M. N. CICERO.

Cic., *pro Flacco*, 14, 33 : Frater meus, qui L. Flacco successit. Cf. 21, 49.

Cic., *ad Attic.* I, 15 : Idibus Martiis. Asiam Quinto, suavissimo fratri, obtigisse audisti.

Ad Q. fratrem, I, 1, 1 : Factum est enim mea culpa, ut priore anno non succederetur. Quod ego, dum saluti sociorum consulo, dum impudentiae nonnullorum negotiatorum resisto, feci non sapienter; praesertim cum id commiserim, ut ille alter annus etiam tertium posset adducere.

Ad Fam., II, 15 : Fortasse etiam illud adderent : fratrem meum triennium Asiae praefuisse. Cf. *ad Attic.* VI, 6.

Ad Attic., III, 9 : Quintus frater cum ex Asia discessisset ante Kal. Maias et Athenas venisset Idibus, valde fuit ei prope-randum. — Itaque eum malui prope-rare Romam quam ad me venire. Datum Id. Jun. Thessalonicae.

Q. Cicero, frère de l'orateur, fut préteur en 692 avec C. Vergilius; le poète Archias plaïda devant lui pour soutenir son droit de cité romaine (*pro Plancio*, 40; *Schol. Bobiensia*, p. 354). Il fut envoyé en Asie en 693, et succéda à Flaccus.

On voit par ces passages que Q. Cicero quitta Rome un peu après les Ides de mars de 693 et dut arriver en Asie dans le courant d'avril, qu'il gouverna la province pendant trois ans, et la quitta à la fin d'avril 696. Il avait reçu le pouvoir proconsulaire; car Cicéron lui fait dire : « Cum Asiae proconsul praessem » (*de Divin.*, I, 28), et Suétone lui donne le même titre (*Octavian.*, 4). Sa correspondance avec Cicéron est pleine de détails sur son administration; sur sa carrière après son retour d'Asie, voyez Baiter, *Onomasticon*.

Borghesi (I, p. 288) cite un cistophore de Tralles du musée Tiepolo (I, p. 101) avec la légende TVLLI. PRO. COS. API-ΣΤΟΚΛΗΣ. Mais cette pièce, que personne n'a vue depuis, doit être un exemplaire mal lu du cistophore bien connu avec la légende PVLCHER. PRO. COS. et le même nom de magistrat. Voyez Pinder, *Cistophoren*, p. 567.

C. FABIVS M. F. [HADRIANVS].

CISTOPHORES frappés à Éphèse, Pergame, Tralles et Apamée; je n'en donne que les légendes; pour les types et les symboles, qui n'importent pas à notre sujet, voyez Pinder, *Cistophoren*, 1856.

1. ΕΦΕ·ΟΖ·C·FABI·M·F·PROCOS·ΚΝΩΣ[ΟΣ]. — Musée britannique.
2. ΠΕΡΓ·C·FABI·M·F·PROCOS·ΔΗΜΕΑΣ. — Catalogue de la vente Ivanoff, n° 125.
3. ΠΕΡΓ·C·FABI·M·[F]·PROCOS·ΜΗΝΟΦΙΛ[ΟΣ]. — Bibliothèque impériale.
4. ΤΡΑΛ·C·FABI·M·F·PROCOS·ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ [Σ]ΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΣ. — Pinder, n° 176.
5. ΑΠΑ·C·FABI·M·F·PROCOS·ΑΝΔΡΟΝΙΚΟ[Υ ΑΛΚΙΟΥ]. — Pinder, n° 173.
6. ΑΠΑ·C·FABI·M·F·PROCOS·ΑΤΤΑΛΟΥ [Β]ΙΑΝΟΡ[ΟΣ]. — Bibliothèque impériale.

Borghesi a montré que l'ère inscrite sur les cistophores d'Éphèse commence le 24 septembre 620 (voyez plus haut, p. 662). L'année OZ commence donc le 24 septembre 696; mais, comme il existe des cistophores de T. Ampius avec la même date, cette année 77 doit se partager entre les deux gouverneurs, et il en résulte que Fabius quitta la province au printemps de 697. Il fut donc le successeur de Q. Cicero, et, comme lui, il eut le titre de proconsul.

Sans connaître le cistophore d'Éphèse, Borghesi (I, p. 279, sqq.) avait déjà montré que Fabius devait avoir succédé à Q. Cicero et il a réuni tous les passages des auteurs relatifs à ce personnage. Le proconsulat de Fabius n'est mentionné nulle part, mais dans une lettre de Cicéron à son frère, écrite à la fin de 695, il y est fait allusion (*Epist.*, I, 2). Cicéron dit à son frère : *successorem habes perblandum*, sans le nommer; mais

quelques lignes plus haut il lui parle d'un C. Fabius en ces termes : « Sed quid opus fuit ejusmodi literis, quas ad Catienu misisti? — Quid vero ad C. Fabium nescio quem? nam eam quoque epistolam T. Catienu circumgestat : « Renuntiari tibi Licinium plagiarium cum suo pullo miluino tributa exigere. » Deinde rogas Fabium, « ut et patrem et filium vivos comburat, si possit; sin minus, ad te mittat, uti iudicio comburantur. » Hæ literæ abs te per jocum missæ ad C. Fabium, si modo sunt tuæ, cum leguntur, invidiosam atrocitatem verborum habent. » Bien que la coïncidence soit singulière, il est évident que ce C. Fabius nescio quis ne peut être le proconsul, qui en ce moment même exerçait probablement la préture à Rome; d'ailleurs le fait reproché à Licinius se passait évidemment en Asie, et Fabius devait être en Asie aussi; c'était un familier de Q. Cicero, mais certainement pas le proconsul.

Après son gouvernement d'Asie, C. Fabius fut pendant plusieurs années légat de César dans les Gaules en même temps que Q. Cicero, et en 705 il fut envoyé par César avec trois légions en Espagne (Cæs., *Bell. Gall.*, V, 24, anno 700; *Bell. civ.*, I, 37; I, 40, anno 705; cf. Cic., *ad Attic.*, VIII, 3, 7; VII, 3, 3).

Selon Borghesi, le père de Fabius était ce M. Fabius Hadrianus, légat de Lucullus, qui fut battu par Mithridate en 686 (Plut., *Lucull.*, 17; Dio, XXXV, 9; Appian., *Mithrid.*, 88).

30.

T. AMPIUS T. F. BALBUS.

CISTOPHORES frappés à Éphèse, à Tralles et à Laodicée :

1. ΕΦΕ·ΟΖ·Τ·ΑΜΠΙ·Τ·F·PRO COS·ΓΛΥΚΩΝΤΙΑ... ΠΕΡΙΚΛΗC. — Pinder, n° 177.
2. ΕΦΕ·ΟΖ·Τ·ΑΜΠΙ·Τ·F·PRO COS·ΔΙΟΝΥCΙΟC... ΥΙ... — Pinder, n° 178.
3. ΕΦΕ·ΟΖ·Ι·ΑΜΠΙ·[Τ·F]·PRO COS·ΕΡΜΙΑC ΚΑΥ·CΤΡ[ΙΟC]. — Musée britannique, exemplaire de Pembroke.
4. ΤΡΑΛ·[Τ]·ΑΜΠΙ·Τ·F·PRO COS·ΔΑΜΟΝΙΚΟC ΙΕΡΕΥC, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ[Σ]. — De ma collection, exemplaire de Fontana.
5. ΤΡΑ·Τ·ΑΜΠΙ·Τ·F·PRO COS·ΔΙΟΓΕΝΗ[Σ], ΔΙΟΝΥCΙΟC ΠΛ. — Bibliothèque impériale.
6. ΛΑΟ·Τ·ΑΜΠΙ·Τ·F·PRO COS·ΤΗΛΕΚΡΑΤΗC. — Pinder, n° 180.

Ces médailles montrent que T. Ampius fut le successeur immédiat de Fabius, et qu'il arriva en Asie au printemps de 697. Borghesi (I, p. 272, sqq.) a discuté tous les passages relatifs à ce personnage. Son proconsulat est mentionné par Cicéron :

Ad Fam. I, 3 : M. Cicero s. d. p. Lentulo procos. Vehementer rogo te ut, quæ T. Ampius de re A. Trebonii decrevit, ea comprobes.

Ampius retourna à Rome en 678; car Lentulus est le consul de 697, qui fut envoyé en 698 en Cilicie comme proconsul, et en

faveur duquel on avait distrait de la province d'Asie les trois diocèses de Laodicée, d'Apamée et de Cibyra; Borghesi fait remarquer que cet agrandissement de la province de Cilicie eut lieu parce qu'on y envoyait un consulaire, tandis que l'Asie restait province prétorienne, et qu'il fut maintenu sous les gouvernements d'Appius Pulcher et de Cicéron, qui tous les deux étaient consulaires. Les cistophores de cette époque confirment la remarque de Borghesi.

Ampius avait été tribun du peuple en 691 (*Vell. Pat.*, II, 40); en 699 il échoua dans sa candidature au consulat, bien qu'appuyé par Pompée, dont il était chaud partisan (*Schol. Bobiensia*, p. 257). En 705 il levait des troupes en Italie pour Pompée (Cic., *ad Attic.*, VIII, 11) et passa ensuite en Asie avec le consul L. Lentulus, dont il était légat, et s'y trouvait au mois de septembre de cette année, ainsi que l'attestent des décrets conservés par Josèphe (*Ant. jud.*, XIV, 10, 13 et 19), où ses noms se trouvent au complet : Τίτος Ἀμπιος Τίτου υἱός Βάλβος Ὀρατία. Au moment de la bataille de Pharsale (9 août 706), il était à Éphèse, et ne fut empêché que par l'arrivée de César d'enlever les trésors déposés dans le temple d'Artémis (Cæs., *Bell. civ.*, III, 105). En 708 il obtint de César son pardon, grâce à l'intervention de Cicéron, qui lui était très-attaché; il avait employé les loisirs de l'exil à écrire l'histoire de son temps (Cic., *ad Fam.*, VI, 12; XIII, 70; Sueton., *Cæs.*, 77).

On ne connaît pas le nom de son successeur dans le gouvernement de la province d'Asie.

31.

C. CLAUDIUS AP. F. PULCHER.

CISTOPHORES frappés à Éphèse, Pergame et Tralles :

1. Ε]ΦΕ·[C]·PVLCHRI·AP·F·PRO COS·ΜΕΝΕΚΛΗC — Collection de M. le général Fox, à Londres.
2. ΤΡΑ·PVLCHER PRO COS·ΑΡΙCΤΟΚΛΗC. — Bibliothèque impériale.
3. ΠΕΡΓ·C·PVLCHER PRO COS·ΒΙΩΝ. — Collection de M. le général Fox.
4. ΠΕΡΓ·C·PVLCHER PRO COS·ΜΑΧΑΩΝ. — De ma collection.
5. ΠΕΡΓ·C·PVLCHER PRO COS·ΜΗΝΟΔΩΡΟC. — Bibliothèque impériale.
6. ΠΕΡΓ·C·PVLCHER PRO COS·ΜΗΝΟΦΑΝΤΟC. — Musée de Florence.

Sur la médaille d'Éphèse, qui est surfrappée, la date est malheureusement effacée; du moins je n'ai rien pu distinguer; Pinder a cru reconnaître la date II. L'année 80 commencerait le 24 septembre 699, et non le 24 septembre 700, comme Borghesi l'a dit par erreur (II, p. 443). C. Claudius était frère d'Appius Claudius, consul en 700 et proconsul de Cilicie l'année suivante (voyez à la Cilicie), et du fameux tribun P. Clodius. Il fut préteur en 698, ainsi que le prouve le passage suivant.

Dio, XXXIX, 21, anno 698 : Ὁ δ' οὖν Κικέρων — τόν τε Μίλωνα καὶ δημόργουc τινὰc παραλαβὼν ἀνῆλθέ τε ἐc τὸ Καπιτώλιον καὶ τὰc στήλαc τὰc ἐπὶ τῆ ἑαυτοῦ φυγῆ ὑπὸ τοῦ Κλωδίου σταθεῖταc κά-

θεῖλεν. Καὶ τότε μὲν αὐτὰς ἐκείνου σὺν Γαίῳ ἀδελφῷ στρατηγούντι ἐπελθόντος ἀφῆρέθη, μετὰ δὲ τοῦτο φυλάξας ἐκδημοῦντα τὸν Κλώδιον ἀνέβη τε αὐτὸς ἐς τὸ Καπιτώλιον, καὶ λαβὼν αὐτὰς οἴκαδὲ ἀπεκόμισεν.

Cic., *ad Attic.*, IV, 15, 2 : Iter Asiaticum tuum puto tibi suscipiendum fuisse. — Sed humanitatem tuam amoremque in tuos reditus celeritas declarabat. Sed vereor, ne lepore te suo detineat diutius prætor Clodius.

Cette lettre est du mois de juillet 700. La plupart des éditions, et notamment celle d'Orelli, donnent la leçon *rhetor* au lieu de *prætor*; mais cette dernière leçon est celle des bons manuscrits; voyez Borghesi, I, p. 284, et la note de Mommsen.

Cic., *pro Scauro*, 33-35 : Neque vero hæc res Appium Claudium movisset, nisi hunc (Scaurum) C. Claudii, fratris sui, competitorum fore putasset. — At enim frater jam non petit. Quid tum? Si ille retentus a cuncta Asia supplice, si a negotiatoribus, si a publicanis, si ab omnibus sociis civibus exoratus anteposuit honori suo commoda salutemque provincie.

Ce discours fut prononcé pendant le consulat d'Appius Claudius, en 700, un peu avant le 2 septembre (Asconius, *in Scaur.*, p. 18); on peut conclure du passage cité que C. Pulcher avait déjà commencé la seconde année de son gouvernement, et qu'il renonça à sa candidature au consulat pour rester en Asie. Arrivé au printemps de 699, il y resta donc au moins jusqu'au printemps de 701. Il manque probablement un gouverneur d'Asie entre Pulcher et Thermus.

32.

Q. MINUCIUS THERMUS.

Cic., *ad Attic.*, V, 13; anno 703 : Ephesum venimus a. d. XI Kal. Sext. — Tua negotia Ephesi curæ mihi fuerunt, Thermoque, tametsi ante adventum meum liberalissime erat pollicitus tuis omnibus, tamen — Xenonem commendavi.

Cic., *ad Fam.*, II, 18 : M. Cicero imp. s. d. Q. Thermo prætor.

Dans cette lettre, écrite au moment où il quittait Laodicée pour passer en Cilicie, Cicéron recommande à Thermus de confier le gouvernement de l'Asie, après son départ, à son questeur L. Antonius, afin de ne pas offenser la famille puissante des Antonii. Cicéron se rendit en Cilicie pour faire ses préparatifs de départ au commencement de mai 704 (*ad Fam.*, II, 13, 3; *ad Attic.*, VI, 2, 4), de sorte que Thermus dut quitter la province d'Asie vers la même époque. On ne sait s'il était arrivé en Asie au printemps de 703, ou s'il était dans sa deuxième année lorsque Cicéron aborda en Asie.

Pendant la guerre civile, Thermus embrassa le parti de Pompée (Cæs., *Bell. civ.*, I, 12; Cic., *ad Attic.*, VII, 13; VII, 23).

33.

L. ANTONIUS M. F. M. N. PIETAS, cos. 713 = 41.

Cic., *ad Fam.*, II, 18; anno 704, circa Nonas Maias. — Cicéron conseille à Thermus de laisser, en quittant sa province, le pouvoir à son questeur L. Antonius, et non à un de ses légats, qui n'étaient que *quæstorii*, parce que « tres fratres summo loco natos, promptos, non indiseritos, te nolo habere iratos, jure præsertim; quos video deinceps tribunos plebis per triennium fore ».

JOSEPH., *Ant. jud.*, XIV, 10, 17 : Λούκιος Ἀντώνιος, Μάρκου υἱός, ἀντιταμίας καὶ ἀντιστράτηγος, Σαρδιανῶν ἀρχουσι, βουλῇ, δῆμῳ χαίρειν. — Τοῦτό τε αἰτησάμενός, ἐν' ἐξῆ ἑαυτοῖς ποιεῖν, τηρῆσαι καὶ ἐπιτρέψαι ἕκρινα.

La lettre est relative à certains privilèges des Juifs. Puisque L. Antonius était questeur en 704, il résulte de ce document qu'il était encore en Asie l'année suivante et qu'il gouvernait la province comme proquesteur avec les pouvoirs de préteur. Il paraît être resté en Asie assez longtemps après l'arrivée des chefs pompéiens, le consul L. Lentulus, son légat T. Ampius, et le nouveau gouverneur de la province C. Fannius; c'est du moins ce qui paraît résulter d'une lettre d'Ampius aux Éphésiens, conservée également par Josèphe, et que nous reproduirons à l'article suivant.

La carrière de L. Antonius après son départ d'Asie est bien connue. Voyez Borghesi, IV, p. 49, et les notes.

34.

C. FANNIUS.

CISTOPHORES frappés à Éphèse, à Tralles et à Apamée :

1. ΕΦΕ·ΠΣ·C·FAN·PONT·PR·ΑΡΧΙΔΗΜΟΣ. — Musée Britannique, deux exemplaires, l'un de Knight, l'autre de d'Ennery; de ma collection, exemplaire de Riccio. Les deux pièces du Musée Britannique sont mal décrites dans Pinder; sur toutes les deux, il y a ΠΣ et non ΠΕ.
2. Τ]ΡΑ·[C·F]AN·PONT·PR·ΑΡΙΚΤΟΚΛΗΣ. — Pièce fourrée; Pinder, n° 190.
3. Τ]ΡΑ·C·FAN·PONT·PR·ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ [ΙΕ]ΡΕΥΣ. — Musée de Florence.
4. ΑΠΑ·C·FAN·PONT·PR·ΜΑΝΤΙΘΕΟΣ ΜΑΝΤΙΘΕΟΥ. — Bibliothèque impériale.

C. Fannius était tribun du peuple en 695, et en 698 Cicéron parle de lui, comme destiné bientôt à de nouveaux honneurs (*pro Sestio*, 53, 113); on a conclu, de ce passage, qu'il fut préteur l'année suivante, mais ce n'est pas sûr, et il s'agit peut-être de l'édilité. Il était *pontifex* en 697 (*de Harusp. Resp.*, 6, 12). Au commencement de 705 il était en Italie; car, le 27 janvier de cette année, Cicéron, étant à Capoue, apprend que les consuls ont donné ordre à Fannius de se rendre en Sicile (*ad Attic.*, VII, 15). Mais cet ordre ne fut pas exécuté, et au mois de mars nous trouvons Fannius mentionné parmi les partisans

de Pompée qui, ayant été investis légalement de l'*imperium*, c'est-à-dire ayant été nommés au gouvernement d'une province ou à un commandement militaire, ont le droit de sortir d'Italie et de passer la mer, sans pour cela faire acte d'hostilité ouverte contre César (*ad Attic.*, VIII, 45). Comme Fannius avait été sur le point d'aller en Sicile, il est difficile d'admettre qu'il eût été désigné d'abord pour gouverner l'Asie, et je croirais plutôt avec Mommsen (*Geschichte Röm. Münzw.*, p. 375, note) que Fannius était un des préteurs de cette même année 705, et qu'il gouverna l'Asie comme préteur, ainsi que l'attestent ses cistophores, où il n'est appelé ni propréteur, ni proconsul, mais *prætor*. Il ne faut pas oublier que cette année les deux consuls, les principaux magistrats et une partie du sénat avaient quitté Rome pour s'établir en Asie, qu'il y eut des sénatus-consultes votés en Asie et que l'organisation de la capitale fut transférée momentanément au quartier général des Pompéiens.

Du reste tout est anormal et irrégulier en Asie en 705; car nous allons trouver trois fonctionnaires exerçant simultanément un pouvoir semblable dans la province avec des titres différents; c'est ce qui résulte des pièces suivantes conservées par Josèphe :

Λεύκιος Λέντιος εἶπε· Πολίτας Ῥωμαίων Ἰουδαίους, ἱερὰ Ἰουδαϊκὰ ἔχοντας καὶ ποιοῦντας ἐν Ἐφέσῳ, πρὸ τοῦ βήματος δεισιδαιμονίας ἕνεκα στρατείας ἀπέλυσα, πρὸ δεκαδύο καλανδῶν Ὀκτωβρίων, Λευκίῳ Λέντιῳ, Γαίῳ Μαρκελλίῳ ὑπάτοις. Παρήσαν Τίτος Ἄμπιος, Τίτου υἱός, Βάλβος Ὀρατία πρεσβευτής, κ. τ. λ. — Τίτος Ἄμπιος, Τίτου υἱός, πρεσβευτής καὶ ἀντιστρατήγος, Ἐφεσίων ἀρχουσι, βουλῇ, δήμῳ χαίρειν. Ἰουδαίους τοὺς ἐν τῇ Ἀσίᾳ Λούκιος Λέντιος ὑπάτος, ἐμοῦ ἐντυγχάνοντος ὑπὲρ αὐτῶν, ἀπέλυσε τῆς στρατείας. Αἰτητάμενος δὲ μετὰ ταῦτα καὶ παρὰ Φαννίου τοῦ ἀρχιστρατήγου καὶ παρὰ Λουκίου Ἀντωνίου τοῦ ἀντιταμίου ἐπέτυχον, ἡμᾶς τε βούλομαι φροντίσαι μὴ τις διενσχλῆ (*Antiq. jud.*, XIV, 40, 43).

Γαίος Φάννιος, Γαίου υἱός, στρατηγὸς ὑπάτος, Κόμων ἀρχουσι χαίρειν. Βούλομαι ἡμᾶς γνῶναι, ὅτι πρέσβεις Ἰουδαίων μοι προσήλθον, ἀξιοῦντες λαβεῖν τὰ ὑπὸ τῆς συγκλήτου δόγματα περὶ αὐτῶν γεγονότα. Ὑποτίτανται δὲ τὰ δεδομένα. Ὑμᾶς θέλω φροντίσαι καὶ προνοῆσαι τῶν ἀνθρώπων κατὰ τὸ συγκλήτου δόγμα, ὅπως διὰ τῆς ἡμετέρας χώρας εἰς τὴν οἰκίαν ἀσφαλῶς ἀνακομισθῶσι (*ibid.*, XIV, 40, 45). Suit le décret de Lentulus, rapporté plus haut, et qui est qualifié par Fannius de sénatus-consulte; il est répété encore une fois avec quelques variantes (*ibid.*, XIV, 40, 49).

On voit par ces documents qu'au mois de septembre 705 il y avait en Asie trois fonctionnaires exerçant à divers titres des pouvoirs analogues : le légat du consul T. Ampius, le préteur C. Fannius, et le proquesteur propréteur L. Antonius. La présence du dernier parmi les Pompéiens s'explique difficilement, alors que son frère était un des chauds partisans de César.

Fannius prend le titre de *στρατηγὸς ὑπάτος*, c'est-à-dire de *général en chef*; les inscriptions trouvées en Grèce et en Asie fournissent d'autres exemples de ce titre et montrent que le texte de Josèphe est correct; voyez mon commentaire sur le n° 588 de Le Bas. C'est dans le même sens qu'il est appelé *ἀρχιστρατήγος* dans la lettre d'Ampius aux Éphésiens, qui suivit évidemment de près le décret de Lentulus et appartient aussi à l'année 705; la correction *ἀντιστρατήγος* se présente naturellement à l'esprit, mais Fannius ne pouvait être appelé propréteur que l'année suivante. La date 86 inscrite sur les cistophores montre que Fannius gouvernait l'Asie après le 24 septembre 705, mais on ne sait pas combien de temps il y resta. Il est

probable qu'il se rendit sur le théâtre de la guerre et qu'il périt à la bataille de Pharsale (août 706); dans tous les cas, Cicéron parle de sa mort dans une lettre du 28 novembre (*ad Attic.*, XI, 6), et déjà lorsque César vint à Éphèse après sa victoire, c'était le légat T. Ampius qui y commandait.

Nous avons déjà parlé de ce dernier plus haut, à propos de son proconsulat d'Asie.

Borghesi a traité à deux reprises des cistophores de Fannius (I, p. 283; II, p. 436, sqq.), et il s'est prévalu des dates qu'on y rencontre pour montrer que l'ère d'Éphèse commence à l'équinoxe d'automne de 620. Ses prémisses étaient en partie fausses; car les deux cistophores de Knight et de d'Ennery, qui sont maintenant au Musée Britannique, et sur lesquels on voulait lire la date ΠΕ, portent en réalité la date ΠΣ, absolument comme celui de Riccio, qui a passé dans ma collection. Ainsi il ne reste pour le gouvernement de Fannius que l'année 86 qui pourrait commencer le 24 septembre 704 ou 705, mais certainement pas le 24 septembre 706, parce que la bataille de Pharsale avait eu lieu le 9 août et César était déjà maître d'Éphèse à la fin de ce mois. Il faut se rappeler en outre qu'à cette époque le calendrier romain était affecté d'une erreur d'environ quarante jours, tandis que le calendrier asiatique, ayant pour point de départ l'équinoxe d'automne, suivait son cours normal; ainsi la bataille de Pharsale fut livrée en réalité à la fin de juin 706, et César devait être maître d'Éphèse dès la fin de juillet. Il est facile de prouver que l'année 86 commence en septembre 705, et l'ère en septembre 620; car, si on reculait d'une année, on tomberait en plein dans le règne d'Attale, et on chercherait en vain un événement, autre que la mort de ce prince, et la réduction de l'Asie en province romaine, qui pût motiver l'adoption à cette époque d'une ère nouvelle. Voyez plus haut, p. 662.

35.

Q. CAECILIUS Q. F. Q. N. METELLUS PIUS SCIPIO, cos. Kal. Sext. 702 = 52.

CISTOPHORE frappé à Pergame :

ΠΕΡΓ·Q·METELLVS PIVS SCIPIO IMPER. Une aigle légionnaire entre les deux serpents. — Bibliothèque impériale.

PLUT., *Pomp.*, 62 : Ὁ δὲ Πομπήιος Βρεντέσιον κατασχὼν καὶ πλοίων εὐπορήσας τοὺς μὲν ὑπάτους εὐθὺς ἐμβιβάσας καὶ μετ' αὐτῶν σπείρας τριάκοντα προεξέπεμψεν ἐς Δυρράχιον, Σκηπίωνα δὲ τὸν πενθερὸν καὶ Γναῖον τὸν υἱὸν εἰς Συρίαν ἀπέστειλε ναυτικὸν κατασκευάσαντας. *Cic.*, *ad Attic.*, IX, 1; anno 705 : Scipio vel in Syriam proficiscitur, sorte; vel cum genero, honeste; vel Casarem fugit iratum. Cf. VIII, 15.

CESAR, *Bell. Civ.*, III, 4; anno 705 : Pompeius — exspectabat cum Scipione ex Syria legiones duas.

Ibid., III, 31; anno 705 exeunte : His temporibus Scipio detrimentis quibusdam circa montem Amanum acceptis imperatorem se appellaverat. Quo facto — legiones equitesque ex Syria deduxerat. Deductis Pergamum atque in locupletissimas urbes in hiberna legionibus, maximas largitiones fecit et confirmandorum militum causa diripiendas his civitates dedit. *Ibid.*, III, 33; anno 706 : Præterea Ephesi a fano Dianæ depositas

antiquitus pecunias Scipio tolli jubebat. Certaue ejus rei die constituta, cum in fanum ventum esset, adhibitis compluribus senatorii ordinis quos advocaverat Scipio, litteræ ei redduntur a Pompeio, mare transisse cum legionibus Cæsarem : properaret ad se cum exercitu venire omniaque posthaberet. His litteris acceptis, quos advocaverat dimittit; ipse iter in Macedoniam parare incipit paucisque post diebus est profectus. Hæc res Ephesiæ pecuniæ salutem attulit. Cf. 36, 57, 82, 83.

Metellus Scipio était fils de P. Cornelius Scipio Nasica et avait été adopté par Q. Cæcilius Metellus Pius; sa fille Cornelia avait épousé Pompée, dont il fut le collègue dans le consulat pendant une partie de l'année 702. En 705, il reçut du sénat la province de Syrie, mais il n'y resta pas longtemps et conduisit les troupes qu'il commandait au secours de son gendre; il leur fit prendre leurs quartiers d'hiver à Pergame et dans les villes voisines. Au printemps de 706, il passa en Macédoine avec ses troupes et prit part à la bataille de Pharsale. Il continua ensuite la guerre contre César et périt en Afrique en 707, quelque temps après la bataille de Thapsus.

Scipio ne fut jamais proconsul d'Asie; c'est comme chef militaire qu'il fit frapper des cistophores à Pergame, et qu'il augmentait encore la confusion qui régnait à cette époque dans l'administration de la province.

36.

CN. DOMITIUS M. F. M. N. CALVINUS cos. 701 = 53;
cos. II, 71 1/2 = 40.

Cæs., *Bell. Alexandr.*, 9 : Eo biduo legio XXXVII ex dediticiis Pompeianis, cum frumento, armis, telis, tormentis, imposita in naves a Domitio Calvino, ad litora Africæ delata est.

Ceci se passait au début du siège, vers la fin de l'année 706.

Ibid., 34 : Dum hæc in Ægypto geruntur, rex Deiotarus ad Domitium Calvinum, cui Cæsar Asiam finitimasque provincias administrandas tradiderat, venit oratum, ne Armeniam minorem, regnum suum, neve Cappadociam, regnum Ariobarzani, possideri vastarique pateretur a Pharnace. Cf. Cic., *pro Deiotaro*, 5, 14.

Dio, XLII, 46 : Φαρνάκης — τὴν Ἀρμενίαν ἀπόντος τοῦ Δηιοτάρου πᾶσαν, τῆς τε Καππαδοκίας καὶ τῶν τοῦ Πόντου πόλεων τινὰς κατεστρέψατο. Ὁ δὲ Καῖσαρ αὐτὸς μὲν οὐκ ἐκινήθη (οὔτε γὰρ ἡ Αἴγυπτος πω καθειστήκει) Γναῖον δὲ Δομίτιον Καλοῦνον ἐπεμψε, τὴν τε Ἀσίαν οἱ καὶ τὰ ἐκεῖσε στρατόπεδα προστάξας.

Calvinus fut battu par Pharnace pendant l'hiver et se retira en Asie. César arriva bientôt d'Égypte et vainquit Pharnace à la bataille de Zéla, IV Non. Sextiles 707.

Dio, XLII, 49 : Après la bataille de Zéla, Καῖσαρ τὰ λοιπὰ τῷ Δομίτιῳ καταστήσασθαι κελεύσας, ἐς τὴν Βιθυνίαν ἦλθε, κἀντεῦθεν ἔς τε τὴν Ἑλλάδα καὶ ἐς τὴν Ἰταλίαν ἐπλευσε.

César arriva en Italie au mois de septembre.

Cæs., *Bell. Afric.*, 86 : (Après la bataille de Thapsus), Cæsar, Cn. Domitio cum duabus legionibus Tisdræ ad obsidendum relicto, ipse Uticam contendit.

La bataille de Thapsus fut livrée VIII Id. Apriles 708.

Ainsi Domitius avait quitté l'Asie au commencement de 708 pour amener des renforts à César en Afrique et il avait assisté à la bataille de Thapsus. Le bruit avait couru en Asie qu'il avait péri dans un naufrage (*pro Deiotaro*, 9, 25). Il fut consul pour la deuxième fois en 714, et obtint en 718 les honneurs du triomphe pour ses victoires en Espagne. Avant de gouverner l'Asie il avait été légat de L. Flaccus dans la même province; il fut tribun du peuple en 675, préteur en 698, consul en 701, et commanda le centre de l'armée de César à Pharsale. Sur ses monnaies, frappées à l'occasion de ses victoires en Espagne, voyez Mommsen, *Geschichte Röm. Münzw.*, p. 669.

Bergmann (p. 683), se fondant sur une médaille qui aurait été frappée à Pergame à l'effigie de Jules César, et avec le nom de C. Vibius Pansa au revers, a supposé que ce dernier gouverna l'Asie par intérim pendant l'absence de Calvinus en Cappadoce. Mais la médaille en question, qu'Eckhel et Mionnet (*Mysie*, n° 533) ont décrite d'après Gusseme sans l'avoir vue et que personne n'a vue depuis Gusseme, est tout simplement la pièce bien connue de Nicée (Mionnet, *Bithynie*, n° 210), dont la légende aura été altérée ou mal lue; nous en parlerons au chapitre relatif à la Bithynie.

37.

P. SERVILIUS P. F. C. N. ISAURICUS cos. 706 = 48.

INSCRIPTION de l'île de Calymna, communiquée par M. Ch. Newton, conservateur des antiques au Musée Britannique : Πόπλιος Σερούλιος Ποπλίου υἱὸς Ἰσαυρικὸς ἀνθύπατος Ἀπόλλωνι Καλυμνίῳ ἀποκατέστησε.

INSCRIPTION trouvée probablement à Smyrne et apportée à Londres (*Corpus Inscr. Lat.*, I, 622) : [P]. Servilius P. [f] Isauricus procos. res[tit]uit.

Cic. *ad Fam.* XIII, 68 : Sperare tamen videor, Cæsari, collegæ nostro, fore curæ et esse ut habeamus aliquam rem publicam; cujus consiliis magni referebat te interesse. Sed si tibi utilis est, id est gloriosius Asiæ præesse et istam partem reipublicæ male affectam tueri, mihi quoque idem optatius debet esse.

Cic. *ad Fam.* XIII, 67 : Ex provincia mea Ciliciensi, cui scis tres dioichæsi Asiaticas attributas fuisse, nullo sum familiaris usus, quam Androne Laodicensi.

Cicéron recommande Andron à Servilius, les trois diocèses ayant été rendus à l'Asie déjà sous le gouvernement de Fannius. Plusieurs lettres de Cicéron (*ad Fam.*, XIII, 66-72) sont adressées à Servilius, mais elles ne contiennent que des recommandations en faveur de diverses personnes. La salutation de l'une d'elles est très-complète : « M. Tullius Cicero P. Servilio Isaurico procos. collegæ s. plurimam; » Servilius faisait sans doute partie, comme Cicéron, du collège des augures. Dans la salutation de la lettre 67, Servilius est appelé propréteur, ce qui est certainement une erreur.

Toutes les lettres de Cicéron adressées à Servilius paraissent avoir été écrites en 708, et il est certain qu'il succéda à Calvinus, mais rien n'indique à quel moment il quitta sa province. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il était à Rome en septembre 710 et qu'il parla contre Marc-Antoine après Cicéron (*ad Fam.*, XII, 2, 1). Il était fils de P. Servilius Vatia Isauricus, proconsul de Cilicie et vainqueur des pirates; voyez à la Cilicie.

38.

C. TREBONIUS C. F. COS. SUFF. 709 = 45.

APPIAN., *Civil.*, III, 2 : Après les funérailles de César, ὅσοι τῶν σφαγείων παρ' αὐτοῦ Καίσαρος εἰλήφεσαν ἡγεμονίας ἐθνῶν ἀπῆλθον ἐπὶ τὰς ἡγεμονίας. — Τρεβώνιος δὲ ἐς τὴν Ἀσίαν τὴν περὶ Ἰωνίαν.

Ad Fam., XII, 16 : Trebonius Ciceroni. Athenis veni a. d. XI Kal. Junias atque ibi vidi filium tuum — qui cum mihi in sermone injecisset se velle Asiam visere, non modo invitatus sed etiam rogatus est a me, ut id potissimum nobis obtinentibus provinciam faceret. VIII Kal. Jun. Athenis.

APPIAN., *Civil.*, III, 6 : Brutus et Cassius à Rome, πρὸς Τρεβώνιον ἐς τὴν Ἀσίαν κρύφα ἐπεμπον, χρήματα ἀγείρειν ἀφανῶς καὶ στρατὸν περιβλέπεσθαι. Cf. Dio, XLVII, 21.

DIO, XLVII, 26 : Κάσσιος ἐς τὴν Ἀσίαν πρὸς τὸν Τρεβώνιον, φθάσας τὸν Δολοβέλλαν ἐπεραιώθη, καὶ λαβὼν παρ' αὐτοῦ χρήματα, τῶν τε ἰππέων συγχούς, οὗς ὁ Δολοβέλλας ἐς τὴν Συρίαν προσηπόμφει — ἐς τὴν Συρίαν ἦλθεν.

Ibid. 29 : Κατασίω ἢ βουλή τὴν τε ἀρχὴν τῆς Συρίας ἐθεβαίωσε καὶ τὸν τοῦ Δολοβέλλου πόλεμον ἐφήρισατο. Οὗτος γὰρ ἐτέτακτο μὲν τῆς Συρίας ἀρχεῖν· καὶ τὴν ἔξοδον ὑπατεύων ἐποιεῖτο, χρόνιος δὲ διὰ τῆς Μακεδονίας καὶ τῆς Θράκης ἐς τὴν Ἀσίαν κοιμισθεὶς καὶ ἐκεῖ ἐνδιέτριψεν. Ἐπειδὴ τε ἐνταῦθα ἔτι ὄντι αὐτῷ τὸ δόγμα ἡγγέλθη, πρὸς μὲν τὴν Συρίαν οὐ προσχώρησεν, αὐτοῦ δὲ δὴ καταμείνας τὸν Τρεβώνιον οὕτω μετεχειρίσατο ὥστε δόξαν οἱ εὐνοίας πλείστην παρασχεῖν, καὶ τὴν τροφὴν τοῖς στρατιώταις παρ' ἐκόντος αὐτοῦ λαβεῖν. Ἐπειδὴ τε τῷ θαρσύνῃ διὰ ταῦτ' ἐγένετο — τὴν τε Σμύρναν νυκτὸς ἐξαπιναιῶς κατέλαβε καὶ ἐκεῖνον ἀποκτείνας τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ πρὸς τὴν τοῦ Καίσαρος εἰκόνα ἔβριψε, καὶ τούτου πᾶσαν τὴν Ἀσίαν κατέσχεν. Cf. Appian., *Civil.*, III, 26; Cic., *Philipp.*, XI, 2-4.

Trebonius était arrivé en Asie vers le 1^{er} juin 710, et fut assassiné au mois de janvier de l'année suivante. La date de sa mort est déterminée par la onzième Philippique de Cicéron, qui débute par l'annonce de cet événement, et qui fut prononcée dans les derniers jours de février 711. On y trouve de nombreux détails sur Trebonius et Dolabella.

39.

P. CORNELIUS P. F. DOLABELLA COS. SUFF. XVII Kal. April. 710 = 44.

CIC., *Philipp.*, XI, 2, 6 (fin de février 711) : Quid loquor de caede civium Romanorum? de direptione fanorum? Et nunc (Dolabella) tota Asia vagatur, volitat ut rex, nos alio bello distineri putat.

Ad Famil., XII, 15. — Dépêche de P. Lentulus Spinther au sénat sur les événements qui suivirent la mort de Trebonius, datée de Perge en Pamphylie, IV Nonas Junias.

DIO, XLVII, 30 : Ὁ δ' οὖν Δολοβέλλας ἐγκρατῆς οὕτω τῆς Ἀσίας γενόμενος ἐς τὴν Κιλικίαν ἦλθε, τοῦ Κασσίου ἐν τῇ Παλαιστίνῃ ὄντος, καὶ τοὺς Ταρασαίους ἐκουσίους προσλαβὼν — ἐς τὴν Συρίαν ἐνέβαλεν.

Lorsque Lentulus Spinther écrivait sa dépêche, il venait d'appréhender par des déserteurs de l'armée de Dolabella, que ce dernier, forcé de s'enfuir d'Antioche, se dirigeait sur Laodicée, dont Cassius n'était éloigné que de quatre journées de marche. Enfermé bientôt par Cassius dans cette ville, il se suicida.

JOSEPH., *Antiq. jud.*, XIV, 10, 11-12 : Ἐπεμφε δὲ Ὑρκανὸς τούτων τῶν πρεσβευτῶν ἓνα καὶ πρὸς Δολοβέλλαν τὸν τῆς Ἀσίας τότε ἀρχόντα, κ. τ. λ. — Ἐπὶ πρυτάνεως Ἀρτέμιωνος, Ἀθηναίωνος πρώτης, Δολοβέλλας αὐτοκράτωρ Ἐφesiῶν βουλῇ ἀρχουσι δῆμιμ χαίρειν.

La lettre confère aux Juifs l'exemption du service militaire. Le premier jour du mois Lénæon dans le calendrier asiatique correspond au 24 janvier, ce qui s'accorde parfaitement avec les récits des historiens.

Dolabella ne fut maître de l'Asie que pendant deux ou trois mois de l'année 711; car il devait être arrivé en Cilicie dès le mois d'avril, et le meurtre de Trebonius avait eu lieu vers la fin de janvier. On remarquera que dans sa lettre aux Éphésiens il prend le titre d'*imperator*.

40.

P. CORNELIUS P. F. LENTULUS SPINTHER.

CIC., *ad Attic.*, XIV, 11 : Hic mecum Balbus, Hirtius, Pansa. Modo venit Octavius, Lentulus Spinther hodie apud me; eras mane vadit.

Lettre écrite en 710 après la mort de César. Lentulus dut aller en Asie comme questeur de Trebonius, puisque l'année suivante il prend le titre de proquesteur.

Ad Fam., XII, 14 : Lentulus Ciceroni. Après avoir raconté que Dolabella est en Syrie, il ajoute : Quoniam consulibus (Hirtio et Pansæ) decreta est Asia et permissum est iis, ut dum ipsi venirent, darent negotium, qui Asiam obtineant, rogo te, petas ab iis ut hanc dignitatem potissimum nobis

tribuant et mihi dent negotium ut Asiam obtineam, dum ipsorum alter venit. IV Kal. Jun. Pergæ.

Lorsque Lentulus écrivait cette lettre, Hirtius et Pansa étaient morts depuis un mois.

Ad Fam., XII, 15 : P. Lentulus P. f. proq. propr. s. d. cos. pr. tr. pl. senatui populo plebique R. — IV Non. Jun. Pergæ.

Lentulus paraît avoir gouverné l'Asie par intérim après le départ de Dolabella et jusqu'à l'arrivée de Brutus.

41.

M. IUNIUS M. F. BRUTUS.

APPIAN., *Civil.*, III, 63 : Ἐψηφίσατο ἡ βουλὴ Κάσσιον ἀρχεῖν τῆς Συρίας καὶ πολεμεῖν Δολαβέλλῳ· τοὺς τε ἄλλους, ὅσοι τινὸς ἔθνος ἢ στρατοῦ Ῥωμαίων ἀρχοῦσιν ἀπὸ τῆς Ἰονίου θαλάσσης ἐπὶ τὴν ἑω, πάντας ὑπακούειν ἐς ὃ τι προστάσσοι Κάσσιος ἢ Βρούτος.

Ce vote eut lieu à Rome au mois de février 711, lorsqu'on reçut la nouvelle du meurtre de Trebonius.

HON., *Sat.*, I, 7, 18 : Bruto prætore tenente ditam Asiam.

DIO, XLVII, 32 : Κάσσιος δὲ ἐπειδὴ τὰ ἐν τῇ Συρίᾳ καὶ τὰ ἐν τῇ Κιλικίᾳ καταστήσατο, ἐς τὴν Ἀσίαν πρὸς τὸν Βρούτον ἀφίκετο. — Cf. *Liv.*, *Epitome*, CXXI, CXXII.

DIO, XLVII, 35 : Après la campagne de Cassius contre les Rhodiens et celle de Brutus contre les Lyciens, ἀμφοτέρω ἐς τὴν Ἀσίαν αὐθις ἦλθον — καὶ ἐς τὴν Μακεδονίαν ἠπεύγοντο.

APPIAN., *Civil.*, V, 2 : Κάσσιος ὁ Παρμησίος ὑπελείπειτο μὲν ὑπὸ Κασσίου καὶ Βρούτου περὶ τὴν Ἀσίαν ἐπὶ νεῶν καὶ στρατοῦ, χρεῖματα ἐκλέγειν.

La bataille de Philippes eut lieu vers la fin de 712; Cassius y fut tué et Brutus se donna la mort quelques jours après. Cf. *Plut.*, *Brutus*, passim. Après cette catastrophe Cassius Parmensis alla rejoindre Domitius Ahenobarbus dans l'Adriatique.

JOSEPH., *Ant. jud.*, XIV, 10, 25 : Ψήφισμα Ἐφρεσίων. Ἐπὶ πρυτάνειος Μηνοφίλου, μὴνὸς Ἀρτεμισίου τῇ προτέρᾳ, ἔδοξε τῷ δήμῳ. — Ἐπεὶ ἐντυχόντων τῶν ἐν τῇ πόλει Ἰουδαίων Μάρκῳ Ἰουνίῳ Μάρκου υἱῷ, Βρούτῳ ἀνθυπάτῳ, ὅπως ἀγῶσι τὰ σάββατα, — ὁ στρατηγὸς συνεχώρησε.

Les manuscrits donnent la leçon Μάρκῳ Ἰουλίῳ Πομπηίῳ υἱῷ Βρούτου, qui a été corrigée par Bergmann (*Philologus*, 1847, p. 687). Dans ce décret Brutus est appelé proconsul, ce qui doit être exact; car en 711 et 712 il était propréteur avec les pouvoirs de proconsul; le mot στρατηγὸς est employé dans le sens de *général*, comme dans l'expression στρατηγὸς ὑπατος. Le premier du mois Artemisius correspond au 24 mars.

42.

P. SERVILIUS CASCA.

JOSEPH., *Ant. jud.*, XIV, 10, 21 : Πρόπλιος Σερουίλιος, Ποπλίου υἱός, Γάλλας, ἀνθύπατος, Μιλησίων ἀρχοῦσι, βουλῇ, δήμῳ χαίρειν. Πρυτάνης Ἐρμού υἱός, πολίτης ὑμέτερος, προσελθὼν μοι ἐν Τράλλεσιν ἀγῶντι τὸν ἀγῶριον, κ. τ. λ.

Le décret autorise les Juifs à célébrer leurs fêtes et à suivre les coutumes de leurs ancêtres; bien qu'il ne contienne aucune indication chronologique, il est probable qu'il est de la même époque que tous les autres décrets rapportés dans le même chapitre.

Les manuscrits de Josèphe donnent la leçon Γάλλας, que les éditeurs ont changée en Γάλλας; mais à cette époque on ne connaît que des Sulpicius Galba, et non des Servilius Galba; voyez sur ce point Borghesi, IV, p. 54 sqq. et les notes. Bergmann (*Philologus*, 1847, p. 684) a proposé de lire Οὐατίας ou Βατίας, et d'attribuer le décret à P. Servilius, le proconsul de 708; Mommsen (*Corpus inscr. lat.*, I, 622; *Borghesi*, II, p. 59, note) a adopté cette correction, tout en signalant une objection qui me paraît très-forte. Il est singulier, en effet, que Servilius ne prenne pas dans ce texte le surnom d'Isauricus, le seul dont il se serve dans les inscriptions, et qu'il revienne à celui de Vatia, qui était celui de son père avant son triomphe sur les Isauriens.

Je crois qu'il s'agit plutôt de P. Servilius Casca, dont le nom se rapproche beaucoup de la leçon des manuscrits. Le seul personnage connu de ce nom est le tribun du peuple de 710, qui fut l'un des meurtriers de César, et fut déposé du tribunat la même année; il était présent à la bataille de Philippes et mourut probablement peu de temps après (*Appian.*, *Civil.*, II, 113; *Dio*, XLIV, 52; XLVI, 49; *Plut.*, *Brutus*, 45). C'est lui, ou son frère C. Casca, qui fit frapper le denier suivant, ainsi qu'un aureus avec les mêmes légendes et des types analogues :

CASCA LONGVS. Tête de Neptune, avec un trident.

RV. BRVTVS IMP. Victoire marchant à droite et tenant une palme (*Cohen*, p. 298, n° 22, 23).

Ces pièces rappellent évidemment une victoire maritime, remportée par Brutus ou un de ses lieutenants sur les côtes d'Asie. L'un des deux Casca peut avoir été chargé par Brutus du gouvernement civil de la province d'Asie dans l'intervalle qui s'étend entre la lettre de Lentulus Spinther (2 juin 711) et la bataille de Philippes (fin de 712); car on ne connaît pas d'autre gouverneur d'Asie à cette époque que Brutus lui-même.

43.

M. ANTONIUS M. F. cos. 710; triumvir, v. kal. Dec. 711.

APPIAN., *Civil.*, V, 1 : Μετὰ δὲ τὸν Κασσίου καὶ Βρούτου θάνατον ὁ μὲν Καῖσαρ ἐπὶ τῆς Ἰταλίας ἦει, ὁ δὲ Ἀντώνιος ἐς τὴν Ἀσίαν. — V, 4 : Ὁ μὲν Καῖσαρ ἐπὶ τὸν Ἴόνιον ἦει, ὁ δὲ Ἀντώνιος ἐν Ἐφέσῳ γενόμενος τῇ θεῷ μεγαλοπρεπῶς ἔθουε — τοὺς δὲ Ἕλληνας, καὶ

ὅσα ἄλλα ἔθνη τὴν ἀμφὶ τὸ Πέργαμον Ἀσίαν νέμονται, κατὰ τε πρεσβείας παρόντας ἐπὶ συνθέσει καὶ μετακεκλημένους συναγαγὼν ἔλεξεν ὧδε.

DIO, XLVIII, 24 : Μετὰ τὴν μάχην τὴν πρὸς τοῖς Φιλίπποις συμβῆσαν, ὁ Ἀντώνιος ὁ Μάρκος ἔς τε τὴν Ἀσίαν τὴν ἡπειρὸν ἦλθε, κἀνταῦθα τὰ μὲν αὐτὸς περιιών, ἔς δὲ τὰ ἄλλους πέμπων, τὰς τε πόλεις ἡργυρολόγει καὶ τὰς δυναστείας ἐπίπρασκεν. Κἀν τούτῳ τῆς Κλεοπάτρας ἐν Κιλικίᾳ οἱ ὀφθείσης ἐρασθεῖς οὐκέτ' οὐδεμίαν τοῦ καλοῦ φροντίδ' ἐποιήσατο, ἀλλὰ τῇ τε Αἴγυπτίᾳ ἐδοῦλευε καὶ τῷ ἐκείνης ἔρωτι ἐσχολάζεν. Καὶ τέλος Πλάγκον μὲν ἐν τῇ Ἀσίᾳ τῷ ἔθνεϊ, Σάξαν δὲ ἐν τῇ Συρίᾳ καταλιπὼν ἐς τὴν Αἴγυπτον ἀπέηρεν.

APPIAN., *Civil.*, V, 52 : Ὁ δὲ Ἀντώνιος χειμῶνος μὲν ἔτι τοὺς πρέσβεις κατέχευε τοὺς ἀπὸ τῶν κληρουχιῶν πρὸς αὐτὸν ἐλθόντας, — ἦρι δ' ἐκ μὲν Ἀλεξανδρείας ἐς Τύρον ὤδευεν, ἐκ δὲ Τύρου διαπλέων ἐπὶ Κύπρου καὶ Ῥόδου καὶ Ἀσίας ἤσθετο τῶν ἐν τῇ Περουσίᾳ γεγενημένων. — Φουλοῦταν μὲν οὖν εὗρεν ἐν Ἀθήναις, ἐκ Βρεντεσίου φυγοῦσαν.

Antoine quitta l'Asie vers l'automne de 713, et passa l'hiver à Alexandrie; au printemps de 714 il partit d'Égypte pour Athènes, et apprit en route la prise de Pérouse, qui avait eu lieu avant la fin de l'hiver. Cf. Dio, XLVIII, 27.

L'Asie resta au pouvoir de Marc-Antoine, sauf pendant l'invasion de Labienus et des Parthes, jusqu'à la bataille d'Actium; il la gouvernait par des lieutenants.

44.

L. MUNATIUS L. F. L. N. PLANCUS cos. 712 = 42, censor 732 = 22.

INSCRIPTION de Gaète (*Orelli*, 590; *Mommsen*, *I. N.* 4089) : L. Munatius, L. f. L. n. L. pron. Plancus cos., cens., imp. iter., VIIvir epulon., triumph. ex Ratis, ædem Saturni fecit de manibus, agros divisit in Italia Beneventi, in Gallia colonias deduxit Lugudunum et Rauricam.

ACTA Triumph. Capitolina (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 461) : L. Munatius L. f. L. n. Plancus procos. anno [DCCX] (711 Varron) ex Gallia, III k. Jan.

L. Munatius Plancus joua un rôle considérable pendant les guerres civiles. Il avait été légat de César dans les Gaules en 700 et 701, en Espagne en 705, en Afrique en 708, et préfet de Rome en 709. A la mort de César en 710, il se hâta d'aller prendre possession de la province de Gaule Transalpine, dont il avait été nommé proconsul, et y resta pendant cette année. Au printemps de 711 il quitta sa province, passa les Alpes, et, après quelques tergiversations, embrassa le parti d'Antoine. Pendant son commandement en Gaule, il avait remporté quelques succès sur les montagnards de la Rhétie, qui lui valurent le titre d'*imperator* et les honneurs du triomphe à la fin de 711. Il fut consul en 712, et l'année suivante Antoine lui confia le gouvernement de l'Asie. La vie de Plancus a été racontée en détail par Visconti (*Iconogr. Rom.*, II, 24).

Le proconsulat de Plancus n'est mentionné que dans les deux passages de Dion Cassius (XLVIII, 24 et 26), rapportés ci-dessus et à l'article suivant. Il gouverna l'Asie pour Marc-Antoine

pendant quelques mois du second semestre de 713, et s'enfuit dans les îles à l'approche de Labienus. Pour le reste de la carrière, voyez à la Syrie.

45.

Q. LABIENUS T. F.

DIO, XLVIII, 24 : Après l'arrivée de Marc-Antoine en Égypte, les Parthes envahissent la Syrie : Ἦγον δὲ αὐτοὺς Λαβιῆνος καὶ Πάκορος, οὗτος μὲν Ὀρώδου τοῦ βασιλέως, ἐκεῖνος δὲ τοῦ Λαβιῆνου τοῦ Τίτου παῖς ὢν· ἦλθε δὲ ὧδε ἐς τοὺς Πάρθους. Ἐτύγγανε μὲν τῷ τε Κασσίῳ καὶ τῷ Βρούτῳ συμμαχῶν, πεμφθεὶς δὲ πρὸς τὸν Ὀρώδην πρὸ τῆς μάχης θπας τινὰ βοήθειαν λάβη, συγγὼν ὑπ' αὐτοῦ χρόνον διετρίβη περιοριώμενος, κατοικοῦντος μὲν συνθέσθαι οἱ, δεδιότος δὲ ἀπαρνήσασθαι. — Οὗτος οὖν ὁ Λαβιῆνος ἐπειδὴ τάχιστα τὴν τε ἔκλυσιν τοῦ Ἀντωνίου καὶ τὸν ἔρωτα τὴν τε ἐς τὴν Αἴγυπτον ὁδὸν ἤσθετο, ἐπεισε τὸν Πάρθον τοῖς Ῥωμαίοις ἐπιχειρῆσαι.

DIO, XLVIII, 26 : Pacorus et les Parthes se rendent maîtres de toute la Syrie, excepté la ville de Tyr. Ὁ δὲ Λαβιῆνος ἐν τούτῳ τὴν τε Κιλικίαν κατέσχε, καὶ τῆς Ἀσίας τὰς ἡπειρωτικὰς πόλεις (ὁ γὰρ Πλάγκος φοβηθεὶς αὐτὸν ἐς τὰς νήσους ἐπεραιώθη) παρεστήσατο, πλὴν Στρατονικείας, τὰ μὲν πλείστα ἀνευ πολέμου, Μύλασα δὲ καὶ Ἀλάβανδα διὰ κινδύνων ἐλίων. Οὗτοι γὰρ ἐδέξαντο μὲν παρ' αὐτοῦ φρουρούς, φονεύσαντες δὲ αὐτοὺς ἐν ἑορτῇ τινὶ ἀπέστησαν καὶ διὰ τοῦτο τοὺς μὲν Ἀλαβανδέας αὐτὸς λαβὼν ἐκόλασε, τὰ δὲ θη Μύλασα ἐκλειφθέντα κατέσκαψεν· τῇ γὰρ Στρατονικείᾳ πολὺν μὲν προσήδραυσε χρόνον, οὐδένα δὲ αὐτὴν τρόπον ἐλεῖν ἠδυνήθη. Καὶ ὁ μὲν χρήματά τε ἐπὶ τούτοις ἐπράσσετο καὶ τὰ ἱερὰ ἐσύλα, αυτοκράτορά τε αὐτὸν καὶ Παρθικὸν ὠνόμαζεν. Voyez les inscriptions de Mylasa (*Le Bas et Waddington*, 441-43) et *Strab.*, XIV, 2, 24.

Antoine ne fit rien pour arrêter Labienus, et lorsque au printemps de 714 il se décida à quitter l'Égypte, il était trop tard; il alla seulement à Tyr et de là à Rhodes et à Athènes, sans aborder en Asie, ainsi qu'il résulte du passage suivant :

DIO, XLVIII, 27 : Ὅψι δ' οὖν ἀναγκασθεὶς ἐξαναστῆναι ἐπλευσεν Ἀντώνιος πρὸς τὴν Τύρον ὡς καὶ βοηθήσαν σφίσιν, ἰδὼν δὲ δὴ τὰ ἄλλα προκατελημμένα ἐγκατέλειπε αὐτοὺς, πρόφασιν τὸν τοῦ Σέξτου (Πομπηίου) πόλεμον ποιησάμενος — καὶ ἐς τὴν Ἑλλάδα διέβαλε.

DIO, XLVIII, 39-40 : En 715, après la conclusion du traité avec Sextus Pompée, Antoine revient à Athènes et s'y établit, ensuite τὸν Οὐεντιδίου τὸν Πόπλιον ἐς τὴν Ἀσίαν προύπεμψεν. Καὶ δὲ ἦλθέ τε ἐπὶ τὸν Λαβιῆνον πρὶν ἐκπυστος γενέσθαι, καὶ καταπλῆξας αὐτὸν τῷ τε αἰφνιδίῳ τῆς ἐφόδου καὶ τοῖς στρατεύμασιν, ἐκείθεν τε μὴδὲ ἐς χεῖρας οἱ ὑπομείναντα ἐλθεῖν ἐξέωσε, καὶ φεύγοντα ἐς τὴν Συρίαν ἐπεδίωξε.

PLUT., *Anton.*, 33 : Ἀντώνιος δὲ μετὰ τὰς διαλύσεις (avec Sextus Pompée) Οὐεντιδίου μὲν εἰς Ἀσίαν προύπεμψε. — Διηγεμιάζονται δὲ αὐτῷ περὶ Ἀθήνας ἀπαγγέλλεται τὰ πρῶτα τῶν Οὐεντιδίου κατορθωμάτων, ὅτι μάχῃ τοὺς Πάρθους κρατήτας Λαβιῆνον ἀπεκτόνοι.

STRAB., XII, 8, 9 : Κλέων ὁ καθ' ἡμᾶς τῶν ληστηρίων ἡγεμὼν ἦν ἐκ Γορδίου κόμητος· ὑπῆρξε δ' Ἀντωνίῳ μὲν χρήσιμος, ἐπελθὼν ἐπὶ τοὺς ἀργυρολογῶντας Λαβιῆνω, καθ' ὃν χρόνον ἐκεῖνος τὴν Ἀσίαν κατέσχε, καὶ κωλύσας τὰς παρασκευάς.

Après une rencontre dans le Taurus, où il fut battu, Labienus fut abandonné par ses troupes, et, après avoir erré quelque temps en Cilicie, il fut pris et mis à mort par Demetrius, qui gouvernait Cypre pour Marc-Antoine. Cf. Liv., *Építome*, CXXVII; Appian., *Civil.*, V, 65.

Ainsi Ventidius débarqua en Asie vers le milieu de l'année 715, en chassa Labienus sans coup férir, le défit et le fit périr en automne; il passa sans doute l'hiver en Cilicie et continua au printemps sa campagne contre les Parthes. Labienus fut donc maître de l'Asie pendant dix-huit mois environ, depuis la fin de 713 jusqu'à l'été de 715. Il fit frapper à cette époque la monnaie suivante, sur laquelle il prend le titre d'*imperator*, et dont le revers fait allusion à son alliance avec les Parthes :

Q. LABIENVS PARTHICVS IMP. Tête nue de Labienus à droite.

R. Cheval sellé et bridé (Cohen, *Monnaies de la Républ.* p. 48).

La plupart des historiens et des numismatistes depuis P. Mance ont admis que Labienus appartenait à la gens Atia, probablement à cause d'un passage d'une lettre de Cicéron, écrite en 705 : Pompeius ad legiones Attianas est profectus; Labienum secum habet (*ad Attic.* VII, 15, 3). Mais c'est une erreur; on sait maintenant que les noms en *enus*, comme Labienus, Vetulenus, Trebellenus, etc., sont des *nomina gentilicia*; il en est de même de beaucoup de noms en *anus*, comme Norbanus, Funisulanus, etc.

Plusieurs auteurs modernes, et même Bergmann, ont confondu Q. Labienus avec son père Titus Labienus, le célèbre lieutenant de César dans les Gaules, qui passa ensuite au service de Pompée et devint un des ennemis les plus acharnés de son ancien chef; il périt en Espagne à la bataille de Munda en 709 (Cæs., *Bell. Hisp.*, 31; Appian., *Civil.*, II, 105).

46.

P. VENTIDIUS P. F. BASSUS cos. suff. 711 = 43.

Les passages cités dans l'article précédent montrent que Ventidius ne fit que traverser l'Asie à la poursuite de Labienus; son combat contre ce dernier et ses victoires sur les Parthes eurent pour théâtre la Cilicie et la Syrie. Il revint à Rome en 716 et triompha à la fin de l'année; voyez à la Syrie. Il fut probablement chargé de la guerre contre Labienus et les Parthes, plutôt que du gouvernement de la province d'Asie, et, dès qu'Antoine apprit la fuite de Labienus, il dut envoyer quelqu'un pour diriger les affaires de la province.

47.

C. FURNIUS C. F. cos. 737 = 17.

Dio, XLIX, 17-18 : Sextus Pompée, après sa défaite par Octavien, se réfugie à Mytilène, καὶ διενεῖτο κατὰ χώραν χειμάσαι — ἐπειδὴ δὲ τὸν Ἀντώνιον δυστυχῆσαντα ἐν τῇ Μηδίᾳ ἐπέβητο καὶ Γάιος Φούρνιος ὁ τῆς Ἀσίας τότε ἀρχῶν οὐκ εὐνοικίως αὐτὸν ἐχρῆτο,

οὐ κατέμεινε, ἀλλ' ἐλπίσας τὴν τοῦ Ἀντωνίου ἀρχὴν διαδόξασθαι — παρεσκευάζετο. — Καὶ αὐτὸν ἐπιδιώξαντες ὁ τε Τίτιος καὶ ὁ Φούρνιος ἐν τῇ Μιδαιῷ τῆς Φρυγίας κατέλαβον καὶ περισχόντες ἐξώρρησαν. Peu de temps après Titius le fait périr. Ἀπέθανεν ἐπὶ Λουκίου Κορνούφικίου καὶ Σέξτου τινὸς Πομπηίου ὑπάτων (719).

APPIAN., *Civil.*, V, 133-144 : Récit détaillé des aventures de Sextus Pompée, depuis son arrivée à Mytilène, jusqu'à sa mort à Milet. Furnius est appelé ὁ τῆς Ἀσίας ἡγούμενος Ἀντωνίῳ (137).

Sextus Pompée ne put arriver à Mytilène que vers la fin de l'été, puisque Octavien ne partit pour sa campagne contre lui que le 1^{er} juillet (Appian., *Civ.*, V, 97); d'un autre côté les revers d'Antoine en Médie eurent lieu à l'entrée de l'hiver (Plut., *Anton.*, 40, 51; Dio, XLIX, 31). Furnius gouvernait donc l'Asie pour Marc-Antoine en 718 et 719.

Plus tard, en 725, il fut élevé au rang de consulaire par Auguste (Dio, LII, 42), et il fut enfin consul en 737.

48.

M. TITIVS M. F. cos. suff. kal. Mai. 723 = 31.

INSCRIPTION de Mytilène (Gruter, p. 474, 8; et mieux, *Corpus inscr. lat.*, III, 455) : Cives Romani qui Mytilenis negociantur M. Titio M. f. procos., praef. classis, cos. desig., patrono, honoris causa.

La date du consulat de Titius n'est connue que par un fragment des fastes de Venusia (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 469) perdu depuis longtemps, et dont on ne possède que des copies qui laissent plus ou moins à désirer. Ainsi on y trouve les deux leçons T. Titius et M. Titius.

Titius est mentionné sans prénom par Plutarque (*Anton.*, 42), comme questeur de Marc-Antoine pendant la campagne de 718 contre les Parthes, vers la fin de l'année. C'est le même sans doute que l'on trouve immédiatement après, arrivant de Syrie, par ordre d'Antoine, avec une flotte et spécialement chargé de combattre Sextus Pompée; il s'acquitta de cette commission et fit périr Pompée à Milet dans les premiers mois de 719 (Dio, XLIX, 17-18; Appian., *Civil.*, V, 134-144); Dion l'appelle Marcus Titius. En 722, et avant la déclaration de guerre d'Octavien contre Cléopâtre, c'est-à-dire probablement vers le milieu de l'année, Titius et Plancus abandonnent le parti d'Antoine et vont à Rome trahir ses secrets les plus intimes à Octavien (Dio, L, 3; Plut., *Anton.*, 58). Dans Dion et Plutarque, le prénom n'est pas indiqué, mais Plutarque dit : Τίτιος καὶ Πλάγκος, Ἀντωνίου φίλοι τῶν ὑπατικῶν, et s'il ne s'est pas trompé, Titius aurait déjà été consul avant 722; malheureusement, on ne peut se fier à l'exactitude de Plutarque, et il y a tout lieu de croire qu'il a commis ici une erreur en ce qui touche Titius, car Plancus avait été consul en 712. On peut supposer que l'erreur vient de ce que Titius était consul désigné pour 723.

Malgré ces différentes inexactitudes, il y a tout lieu d'admettre que, dans tous les passages cités, ainsi que dans les fastes de Venusia, il est question du même personnage et qu'il s'appelait M. Titius.

Bergmann suppose qu'il reçut le titre de proconsul lorsqu'il fut envoyé contre Sextus Pompée; mais son titre à cette époque était plutôt *praefectus classis*. Je ne serais donc pas éloigné de croire qu'il succéda à Furnius dans le gouvernement de l'Asie avec le titre de proconsul; il était probablement à Ephèse avec Antoine et Cléopâtre au commencement de 722 (Plut., *Anton.*, 56, 58).

L'inscription aurait donc été gravée dans la première moitié de 722, à l'occasion de la désignation de Titius comme consul pour l'année suivante, et avant sa rupture avec Antoine.

49.

C. CAESAR OCTAVIANUS.

SUETON., *Octav.*, 17 : Ab Actio quum Samum in hiberna se recepisset, turbatus nunciis de seditione militum — repetit Italiam — nec amplius quam septem et viginti dies, donec desideria militum ordinarentur, Brundisii commoratus, Asiae Syriaeque circuitu Aegyptum petit.

Ibid., 26 : Quartum consulatum (724) in Asia, quintum (725) in insula Samo inivit.

DIO, LI, 18 : Après la réduction de l'Égypte en province (724), Καίσαρ ἐς τὴν Ἀσίαν τὸ ἔθνος διὰ τῆς Συρίας ἤλθε, κἀνταῦθα παρεχίμασε, τὰ τε τῶν ὑπηκόων ὡς ἕκαστα καὶ τὰ τῶν Πάρθων ἅμα καθιστάμενος. — 21 : τοῦ δὲ δὴ θέρους (725) ἐς τὴν Ἑλλάδα καὶ ἐς τὴν Ἰταλίαν ἐπεραιώθη.

La bataille d'Actium fut livrée le 2 septembre 723; elle mit fin à l'autorité de Marc-Antoine dans la province d'Asie. Auguste y passa l'hiver après sa victoire, ainsi que l'hiver suivant, et il y revint à la fin de 733, pour en régler lui-même les affaires.

DIO, LIV, 7 : Ὁ δ' ὄν Λύγουστος τό τε Ἑλληνικὸν διήγαγε καὶ ἐς Σάμον ἐπέλευσεν, ἐνταῦθα τε ἐχίμασε, καὶ ἐς τὴν Ἀσίαν ἐν τῷ ἦρι ἐν ᾧ Μάρκος Ἀπουλῆιος καὶ Πούπλιος Σίλιος ὑπάτευσαν (734) κομισθεὶς πάντα τὰ τε ἐκεῖ καὶ τὰ ἐν τῇ Βιθυνίᾳ διέταξεν. — 9 : Ἐς τὴν Σάμον ἐπανῆλθε κἀνταῦθα αὐθις ἐχίμασε, καὶ ἐκείνοις τε ἐλευθερίαν μισθὸν τῆς διατριβῆς ἀντέδωκε, καὶ ἄλλα οὐκ ὀλίγα προσδιώκησεν.

Il retourna à Rome au printemps de 735.

50.

C. NORBANUS C. F. FLACCUS, cos. 716 = 38.

JOSEPH., *Ant. jud.*, XVI, 6, 3 : Καίσαρ Νορβανῶ Φλάκκω χαίρειν. Ἰουδαῖοι, ὅσοι ποτ' ὄν εἰσίν, οἱ δι' ἀρχαίαν συνήθειαν εἰώθασιν χρήματά τε ἱερὰ φέροντες ἀναπέμπειν εἰς Ἱεροσόλυμα, ἀκωλύτως τοῦτο ποιεῖτωσαν.

Ibid., XVI, 6, 6 : Γάιος Νορβανὸς Φλάκκος ἀνθύπατος Σαρδιανῶν ἀρχοῦσι χαίρειν. Καίσαρ μοι ἔγραψε κελύων μὴ κωλύεσθαι τοὺς Ἰουδαίους, ὅσοι ἂν ᾦσιν, κατὰ τὸ πάτριον αὐτοῖς ἔθος συναγαγόντας

χρήματα ἀναπέμπειν εἰς Ἱεροσόλυμα. Ἐγραψα ὄν ὑμῖν, ἵν' εἰδῆτε ὅτι Καίσαρ κατὰ οὕτως θέλομεν γίνεσθαι.

PHILO, *Legat. ad Caium*, 40 : Γάιος Νορβανὸς Φλάκκος ἀνθύπατος Ἐφεσίων ἀρχοῦσι χαίρειν. Καίσαρ μοι ἔγραψεν, Ἰουδαίους, οἳ ἂν ᾦσιν, ἰδίῳ ἀρχαίῳ ἐθισμῶ νομίζειν συναγομένους χρήματα εἰσφέρειν ἃ πέμπουσιν εἰς Ἱεροσόλυμα· τούτους οὐκ ἠθέλησε κωλύεσθαι τοῦτο ποιεῖν. Ἐγραψα ὄν ὑμῖν, ἵνα εἰδῆτε ὡς ταῦτα οὕτω γίνεσθαι κελύων.

La comparaison des deux derniers documents montre qu'ils ne sont que des traductions libres de la pièce officielle.

Il y a deux C. Norbanus Flaccus, qui furent contemporains d'Auguste, l'un qui fut consul en 716, et l'autre, probablement son fils, qui fut consul en 730. Comme le titre de Σεβαστός, qui ne fut décerné à Octavien qu'en 727, ne se trouve dans aucune des trois lettres, il ne peut être question que du consul de 716, et il est probable qu'il gouverna l'Asie peu de temps après la bataille d'Actium.

51.

M. HERENNIUS M. F. PICENS, cos. suff. kal. Nov. 720 = 34.

INSCRIPTION d'Ephèse, conservée au Musée Britannique (*Hermes*, IV, p. 195; le texte publié par M. Curtius, contient quelques inexactitudes) :

Μάρκος Ἐρέννιος Πίκης ἀνθύπατος λέγει· ἀφανοὺς γεγεννημένου τοῦ π[α]λαιῶ χ[ω]μάτος, ὅπερ δημοσίᾳ κατασκευῇ τῶν Ἐφεσίων μεταξὺ τῆς ἀγορᾶς καὶ τοῦ λιμένος γεγονέναι συνέφωνεῖται . . . τῶν καιρῶν ἢ τοῦ πολέμου πε . . . τελ.

INSCRIPTION de Veïes (*Orelli*, 110) : M. Herennio M. f. Picent, cos. municipales municipi Augusti Veientis intramurani patrono.

FASTI VENUSINI (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 471), anno 720 : K. Novem. M. Herennius.

Le consulat de M. Herennius n'est connu que par les fastes de Venusia, et les fastographes s'accordent à lui attribuer l'inscription de Veïes, qui cependant ne fut gravée qu'après l'année 727, ainsi que l'indique le mot *Augusti*. L'inscription d'Ephèse appartient au même personnage; j'en ai un estampage sous les yeux, et j'ai examiné l'original au Musée Britannique; elle est gravée en caractères ornés d'apices, comme le sont beaucoup d'inscriptions asiatiques de la fin de la république et du règne d'Auguste; voyez, par exemple, la lettre d'Auguste aux habitants de Mylasa, qui est maintenant au Louvre (*Le Bas et Waddington*, n° 441). De plus l'orthographe Πίκης, correspondant au latin *Pices*, au lieu de Πίκης, montre que l'inscription est d'une bonne époque. Il n'y a donc pas lieu, comme le voudrait M. Curtius (*Hermes*, loc. cit.), de l'attribuer à un autre Herennius, descendant du consul de 720. On ne peut dire si Herennius gouverna l'Asie avant ou après son consulat; car l'inscription de Veïes n'est pas un *cursus honorum* et ne mentionne que son consulat, et, à l'époque dont il s'agit, les règles de l'avancement établies par Auguste n'étaient pas encore

en vigueur; toutefois le titre de proconsul doit plutôt faire présumer qu'Herennius ne fut envoyé en Asie qu'après son consulat; il n'est mentionné par aucun auteur, que je sache.

52.

M. VALERIUS MESSALA POTITUS, cos. suff. kal. Nov.
722 = 32.

INSCRIPTION de Magnésie du Sipyle (*Le Bas et Waddington*, 1660 a) : Ὁ δῆμος Μεσσήλων Ποτίτων ἀνθύπατον, πάτρωνα καὶ εὐεργέτην διὰ προγόνων τῆς πόλεως.

FASTI VENUSINI (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 471), anno 722 : K. Nov. M. Valerius.

DIO, LI, 21; anno 725 : Τοῦ δὲ δὴ θέρους ἔς τε τὴν Ἑλλάδα καὶ ἐς τὴν Ἰταλίαν ὁ Καῖσαρ ἐπεραιώθη, καὶ αὐτοῦ ἐς τὴν πόλιν ἐσελθόντος οἱ τε ἄλλοι ἔθυσαν, ὡσπερ εἴρηται, καὶ ὁ ὑπατος Οὐαλέριος Ποτίτος· ἐκεῖνος (Καῖσαρ) μὲν γὰρ καὶ τοῦτο πᾶν τὸ ἔτος, ὡσπερ καὶ τὰ δύο τὰ πρότερα, ὑπάτευσεν, τὸν δὲ δὴ Σέξτον (Ἀππουλήϊον) ὁ Ποτίτος διεδέξατο. Οὗτος οὖν δημοσίᾳ καὶ αὐτὸς ὑπὲρ τε τοῦ δήμου καὶ ὑπὲρ τῆς βουλῆς ἐπὶ τῇ τοῦ Καίσαρος ἀφίξει ἐβουθύτησεν· ὃ μῆπω πρότερον ἐπὶ μηδενὸς ἄλλου ἐργάσεται.

D'après Dion Cassius, Valerius Potitus fut consul suffect en 725, tandis que les fastes de Venusia indiquent un M. Valerius comme consul suffect en 722, et n'indiquent aucun suffect pour 725. On ne connaît les fastes de Venusia que par la copie de Fra Jocondo, dont dérivent toutes les autres, et il est fort possible qu'il s'y soit glissé une erreur; car Dion s'exprime trop positivement pour qu'on puisse légèrement révoquer son témoignage en doute; il est fort possible que Potitus ait été consul suffect en 723, et que le M. Valerius des fastes de Venusia soit un autre personnage. Il y a d'ailleurs d'autres divergences entre les fastes de Dion et ceux de Venusia. On ne sait rien d'autre au sujet de Potitus, mais on suppose qu'il était frère de l'orateur Messalla Corvinus. Voyez *Borghesi*, I, 412.

53.

M. TULLIUS M. F. M. N. CICERO, cos. suff. id. Sept.
724 = 30.

APPIAN., *Civ.*, IV, 51 : Κικέρων δὲ ὁ Κικέρωνος προαπέσταλτο μὲν ὑπὸ τοῦ πατρὸς ἐς τὴν Ἑλλάδα, ἀπὸ δὲ τῆς Ἑλλάδος ἐς Βροῦτον, καὶ μετὰ Βροῦτον ἀποθανόντα ἐς Πομπήϊον ἔλθων τιμῆς παρ' ἑκατέρω καὶ στρατηγίας ἤξιοῦτο. Ἐπὶ δ' ἐκεῖνοις αὐτὸν ὁ Καῖσαρ ἐς ἀπολογίαν τῆς Κικέρωνος ἐκδόσεως, ἱερέα τε εὐθὺς ἀπέστειλε καὶ ὑπατον οὐ πολὺ ὕστερον καὶ Συρίας στρατηγόν· καὶ τὴν Ἀντωνίου περὶ Ἄκτιον συμφορὰν ἐπιστάλεισαν ὑπὸ τοῦ Καίσαρος ὁ Κικέρων δὲ ἐς ὑπατεύειον ἀνέγνω τε τῷ δήμῳ καὶ προῦθηκεν ἐπὶ τοῦ βήματος, ἔνθα πρότερον ἢ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ προῦκειτο κεφαλῇ. — Cf. V, 2; *Plut.*, *Brutus*, 24, 26; *Plut.*, *Cic.*, 49; *Dio*, LI, 19; *Seneca*, *de Benef.*, IV, 30; *Plin.*, *H. N.*, XXII, § 13; XIV, § 146.

FASTI VENUSINI (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 471), anno 724 : Eid. Sept. M. Tullius.

INSCRIPTION d'Aquinum (*Mommsen*, *I. N.*, 4321) : M. Tullio M. f. M. n. M. pn. Cor. Ciceroni cos. procos. patrono.

INSCRIPTION d'Aquinum (*Orelli*, 572; *Mommsen*, *I. N.* 4320) : M. Tullio M. f. M. n. M. pn. Cor. Ciceroni cos. procos. prov. Asiae, leg. imp. Cæs. Aug. in Syria, patrono.

MÉDAILLE de Magnésie du Sipyle :

ΜΑΡΚΟΣ ΤΥΛΛΙΟΣ ΚΙΚΕΡΩΝ. Tête nue, à droite.

Ῥ'. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΤΩΝ ΑΠΟ ΣΙΠΥΛΟΥ ΘΕΟΔΩΡΟΣ. Main tenant une couronne, une palme, un épi et un cep de vigne. — Æ. 5 (Bibliothèque impériale et Musée britannique).

M. SENECA, *Suasor.*, VII, 13 : Cum M. Tullius filius Ciceronis Asiam obtineret, homo qui nihil ex paterno ingenio habuit præter urbanitatem, cænabat apud eum Cestius.

Il n'existe aucun témoignage précis qui permette de fixer les dates du proconsulat de Cicéron et de sa légation de Syrie. Le passage d'Appien, qui ne parle pas du proconsulat, ferait supposer qu'il fut d'abord légat de Syrie, et cela peu de temps après son consulat; mais les deux inscriptions d'Aquinum, dont l'une omet la légation, tandis que l'autre la place après le proconsulat, prouvent que Cicéron alla d'abord en Asie et ensuite en Syrie; en effet, toutes les deux ont été gravées par les habitants d'Aquinum en l'honneur de leur patron, et à l'occasion des nouvelles et importantes fonctions dont il était revêtu. Nous verrons plus loin, en traitant de la province de Syrie, que la légation de Cicéron ne peut se placer après 731; ainsi il est probable qu'il gouverna l'Asie peu de temps après son consulat.

La médaille décrite plus haut a été l'objet de nombreuses dissertations, qui ont été résumées et complétées par Borghesi (*OEuvres*, I, p. 171 sqq.); ce savant était d'avis que la tête qui y est représentée est celle d'Auguste, mais il n'avait pas vu la médaille. J'ai traité de nouveau dans mes *Mélanges de numismatique* (2^e série, p. 133 sqq.) toute la question des portraits des proconsuls sur les monnaies, et il me semble démontré aujourd'hui que la tête de la médaille de Magnésie ne peut être que celle de Cicéron l'orateur ou celle du proconsul lui-même. Voyez à ce sujet les observations de Mommsen (*Hermes*, III, p. 268).

Dans le passage cité plus haut, Appien a confondu la nouvelle de la bataille d'Actium, livrée en septembre 723, avec celle de la mort de Marc-Antoine, qui eut lieu vers la même époque de l'année suivante. Cf. *Dio*, LI, 19.

54.

M. VIPSANIUS L. F. AGRIPPA, cos. III, 727 = 27; trib. pot. in quinquennium, 736 = 18; trib. pot. in alterum quinquennium, 741 = 13.

DIO, LIII, 32; anno 731 : Αὔγουστος μαθὼν τὸν Μάρκελλον οὐκ ἐπιτηδεῖας τῷ Ἀγρίππᾳ ἔχοντα, ἐς τὴν Συρίαν εὐθὺς τὸν Ἀγρίππαν ἔστειλεν· καὶ δεῖ ἐκ μὲν τῆς πόλεως εὐθὺς ἐξώρμησεν, οὐ μὲντοι καὶ ἐς τὴν Συρίαν ἀφίκετο, ἀλλ' ἔτι καὶ μάλλον μετριάζων ἐκίσσε μὲν τοὺς ὑποστρατήγους ἐπέμφεν, αὐτὸς δὲ ἐν Λέσβῳ διέτριψεν.

JOSEPH., *Ant. jud.*, XV, 10, 2 : Πέμπεται δὲ Ἀγρίππας τοῦ πέραν Ἰονίου διάδοχος Καίσαρος· καὶ τούτῳ περὶ Μυτιλήνην χειμάζοντι συντυχῶν Ἡρώδης εἰς τὴν Ἰουδαίαν πάλιν ἀναστρέφει.

DIO, LIV, 12; anno 736 : Αὐγούστος τῷ Ἀγρίππῃ ἄλλα τε ἐξ ἴσου πη ἑαυτῷ, καὶ τὴν ἐξουσίαν τὴν δημοκρατικὴν ἐς τὸν αὐτὸν χρόνον ἔδωκεν.

Ibid., LIV, 19; anno 738 : Τὸ μὲν ἄστυ τῷ Ταύρῳ μετὰ τῆς ἄλλης Ἰταλίας διοικεῖν ἐπέστρεψε· τὸν γὰρ Ἀγρίππαν ἐς τὴν Συρίαν αὐθις ἐστάλκει.

JOSEPH., *Ant. jud.*, XVI, 3, 3 : Ἀγρίππα μὲν οὖν ἀνιόντι ἐς τὴν Πρωμην, μετὰ τὴν διοίκησιν τῶν ἐπὶ τῆς Ἀσίας δεκαετῆ γεγενημένην, τὸν Ἀντίπατρον ἐπηγάγετο Ἡρώδης.

DIO, LIV, 28; anno 741 : Κἂν τούτῳ τὸν Ἀγρίππαν ἐκ τῆς Συρίας ἐλθόντα ἐς τὴν Παννονίαν ἐξέπεμψε.

On voit par ces différents passages que pendant dix ans, de 731 à 741, Agrippa reçut d'Auguste des pouvoirs étendus sur les provinces asiatiques de l'empire; mais Dion Cassius semble restreindre ces pouvoirs à la Syrie, tandis que Josèphe les étend à toutes les provinces asiatiques. En ce qui touche la Syrie, les deux auteurs sont d'accord, et il est très-probable, sinon tout à fait certain, que pendant ces dix années Agrippa était le véritable légat impérial de cette grande province, et qu'il la gouverna par des lieutenants sous ses ordres; en fait, et malgré le séjour qu'Auguste fit en Syrie en 734, et les expéditions nombreuses d'Agrippa dans les provinces occidentales de l'empire, ni Josèphe, ni aucun autre auteur, ni les monuments, ne nous font connaître de légat impérial de Syrie pendant cet intervalle décennal, tandis qu'immédiatement après la série recommence et se continue à peu près sans interruption; nous traiterons ce point en détail dans le chapitre consacré à la Syrie. On peut admettre aussi, bien qu'il n'y en ait pas de preuves, que les pouvoirs d'Agrippa s'étendaient sur les autres provinces de l'empereur, c'est-à-dire sur la Galatie et la Pamphylie, érigées en provinces en 729, après la mort du roi Amyntas, et sur Chypre qui ne devint province du sénat qu'en 732.

En ce qui touche les provinces asiatiques, qui dépendaient du sénat, c'est-à-dire l'Asie, la Bithynie et le Pont, la question est plus difficile. Avant 738 on ne trouve aucune trace d'autorité exercée par Agrippa dans ces provinces; mais, en 738 et les années suivantes, Agrippa fut constamment occupé des affaires de l'Asie et du Pont, et son autorité s'exerçait aussi sur une autre province du sénat, la Cyrénaïque. Outre le témoignage des auteurs nous avons les lettres relatives aux privilèges des Juifs (Joseph., *Ant. jud.*, XVI, 6), adressées par Agrippa aux gouverneurs d'Asie et de Cyrénaïque, et celle de Julius Antonius, proconsul d'Asie en 750, qui rappelle les décisions d'Auguste et d'Agrippa, et paraît les mettre ainsi sur le même rang. Je ferai remarquer que, dans sa lettre aux Éphésiens, Agrippa ne donne au gouverneur Silanus ou Silvanus que le titre de στρατηγός; de même dans sa lettre aux Cyrénéens, il donne le même titre à Flavius ou Fabius qui avait gouverné la Cyrénaïque un peu auparavant; tandis que dans les autres documents de la même époque conservés par Josèphe, les gouverneurs d'Asie prennent leur titre normal de proconsul. N'y a-t-il pas là une indication de la nature des pouvoirs exercés par Agrippa, et ne peut-on pas supposer que, lorsqu'il fut envoyé en 738 pour régler les affaires d'Orient, le

sénat lui confia le pouvoir proconsulaire dans les provinces qui dépendaient de lui, de sorte qu'Agrippa les aurait administrées par ses légats, ainsi qu'il le faisait pour la Syrie? En fait, de 738 à 741 on ne connaît pas d'autre gouverneur d'Asie que ce Silanus ou Silvanus appelé στρατηγός; voyez plus loin l'article relatif à ce personnage.

Zumpt, qui a traité en détail cette question de la nature des pouvoirs d'Agrippa (*Comment. epigraph.*, II, p. 79-82), est d'avis que lorsqu'Auguste fit décerner en 736 à Agrippa la puissance tribunicienne, il lui fit accorder également le pouvoir proconsulaire; c'est très-possible; dans tous les cas, pendant la seconde portion de la période décennale signalée par Josèphe, son pouvoir s'étendait à un titre quelconque sur les provinces du sénat, et c'est en confondant les deux portions de cette période que Josèphe a pu écrire μετὰ τὴν διοίκησιν τῶν ἐπὶ τῆς Ἀσίας δεκαετῆ γεγενημένην. Voyez sur cette question les observations de Mommsen (*Res Gestæ Augusti*, p. 113).

Plus tard, sous le règne de Tibère, des pouvoirs analogues à ceux d'Agrippa furent accordés à Germanicus, mais néanmoins chaque province avait toujours son légat ou son proconsul : *Decreto patrum permissæ Germanicæ provinciæ quæ mari dividuntur, majusque imperium, quoquo adisset, quam iis qui sorte aut missu principis obtinerent* (Tac., *Ann.*, II, 43). Sous Néron, des pouvoirs extraordinaires furent aussi confiés à Corbulon, en vue de la guerre contre les Parthes (*Ibid.*, XV, 25), et sous Marc-Aurèle, on fit de même pour Avidius Cassius (*Dio*, LXXI, 3.)

55.

M. JUNIUS M. F. SILANUS, cos. 729 = 25.

DENIER de Marc-Antoine, frappé en 719 ou 720 (Cohen, *Antonia*, n° 60) :

ANTON·AVG·IMP·III·COS·DES·III·III·V·R·P·C.

Ῥ·M·SILANVS AVG·Q·PRO·COS, en deux lignes dans le champ.

PLUT., *Anton.*, 59 : Πολλοὺς δὲ καὶ τῶν ἄλλων φίλων οἱ Κλεοπάτρας κόλακες ἐξέβαλον τὰς παροινίας καὶ βωμολοχίας οὐχ ὑπομένοντας, ὧν καὶ Μάρκος ἦν Σιλανὸς καὶ Δέλλιος ὁ ἱστορικός. — Ceci avait lieu peu de temps avant la bataille d'Actium.

SENATUS CONSULTUM de ludis sæcularibus. XIII K. Mart. 737 (*Gruter*, p. 328, 1) : Scribundo adfuere M. Junius M. f. Silanus, Sentius Saturninus, C. Asinius Cn. f. [Pollio].

JOSEPH., *Ant. jud.*, XVI, 6, 4 : Ἀγρίππας Ἐφεσίων ἀρχουσι βουλῇ δῆμῳ χαίρειν. Τῶν εἰς τὸ ἱερὸν τὸ ἐν Ἱεροσολύμοις ἀναφερομένων ἱερῶν χρημάτων τὴν ἐπιμέλειαν βούλομαι τοὺς ἐν Ἀσίᾳ Ἰουδαίους ποιέσθαι κατὰ τὰ πάτρια. Ἐγραψα δὲ καὶ Σιλανῷ τῷ στρατηγῷ, ἵνα σάββασι μηδεὶς ἀναγκάζῃ Ἰουδαίων ἐγγύας ὁμολογεῖν. — Quelques manuscrits donnent Σιλουανῷ.

Borghesi (V, p. 180) a réuni tout ce que l'on sait de la carrière de Silanus avant et après qu'il eut embrassé le parti d'Antoine. La monnaie décrite plus haut prouve que le triumvir lui confia l'administration d'une province avec le titre de *quæstor pro consule*, mais on ne sait pas quelle était cette province. Le sénatus-consulte montre qu'il était à Rome en février 737,

puisqu'il fut un des trois consulaires présents à la rédaction de la minute.

Grâce aux récits de Josèphe (*Ant. jud.*, XVI, 2) et de Nicolas de Damas (*fragm.* 3, éd. Muller) on peut déterminer exactement la date du gouvernement de Silanus. Agrippa alla en Judée vers la fin de 737, et revint en Asie pendant l'hiver; Hérode quitta son royaume au printemps de 738, et après un petit séjour à Chios il alla rejoindre Agrippa, qu'il trouva à Sinope, occupé à régler les affaires du Pont et du Bosphore (*Clinton, Fasti Hellen.*, A. U. C. 737, 38).

Hérode étant demeuré auprès d'Agrippa jusqu'à ce que les affaires du Bosphore fussent terminées, ils revinrent ensemble par terre à Éphèse et de là à Samos, où Agrippa consentit à écouter les Juifs asiatiques, et leur donna gain de cause; c'est alors que fut écrite la lettre à Silanus. Hérode retourna ensuite en Judée. Il paraît que les affaires du Bosphore et l'installation de Polémon comme roi de ce pays retinrent Agrippa pendant une partie de l'année 738, pendant toute l'année 739, et qu'il ne quitta le Pont qu'au printemps de 740; car c'est à cette année que Dion Cassius (LIV, 24) place la reconnaissance de Polémon par ses nouveaux sujets et la pacification du pays. Ainsi Silanus gouvernait l'Asie en 740.

Nous avons déjà signalé, en parlant des pouvoirs conférés à Agrippa, l'emploi du mot στρατηγός au lieu de ἀνθύπατος dans la lettre aux Éphésiens, et nous avons fait remarquer que le même mot est employé, à propos d'un gouverneur de Cyrénaïque, dans la lettre aux Cyrénéens. Borghesi, à qui cette particularité n'avait pas échappé, suppose que Josèphe n'a pas reproduit exactement le document original et qu'il a employé le mot στρατηγός dans le sens général de *præses*, et on ne peut nier que les auteurs du temps de l'empire ne se piquaient pas d'exactitude dans le choix des expressions de ce genre. Toutefois, comme on ne trouve le mot στρατηγός que dans les deux lettres d'Agrippa, tandis que dans les autres pièces de la même époque il y a ἀνθύπατος, il n'est pas impossible que Silanus ait été seulement légat d'Agrippa. Dans ce cas il s'agirait ici d'un légat prétorien et d'un autre Silanus que le consul de 729. Il ne faut pas oublier non plus que quelques manuscrits donnent Σιλουανός, qui est peut-être la vraie leçon, et alors le personnage s'appellerait Silvanus et non Silanus. En somme, la question est encore indécise et ne pourra être résolue qu'avec l'aide de nouveaux documents.

56.

P. CORNELIUS P. F. P. N. SCIPIO, cos. 738 = 16.

INDEX DIONIS, lib. LIV, anno 738 : Π. Κορνήλιος Π. υί Π. ἔγγ. Σκηπίων.

MÉDAILLE de Pitané en Mysie :

[CEBAC]TON ΠITANAIOI. Tête laurée d'Auguste à droite.

Ρ'. Π·CKIΠIΩNA. Tête nue de Scipion à droite; dans le champ, une tête d'Ammon de face et un pentagramme. — Æ. 5. (Collection de M. le général Fox, à Londres.) Je possède un exemplaire incomplet de cette

pièce, et il y en avait un autre dans la collection Millingen (Mionnet, tome VI, *Incertaines*, n° 401).

Il ne peut être question ici de Lentulus Scipio, consul suffect en 755 et proconsul d'Asie vers la fin du règne d'Auguste (voyez plus loin, § 66), parce que les portraits des proconsuls sur les monnaies sont plus faciles à admettre dans la première moitié du règne de ce prince, que dans la seconde. Voyez à ce sujet les observations de Mommsen (*Hermes*, III, p. 272), et mes *Mélanges de Numismatique* (2^e série, p. 133); lorsque j'ai publié ce dernier travail, je ne connaissais pas encore la monnaie de Pitané.

P. Scipio était fils par un premier mariage de Scribonia, qui en 714 épousa Auguste, devint la mère de Julie, et fut répudiée en 715 pour faire place à Livie. Sa sœur Cornelia avait épousé L. Æmilius Lepidus Paullus, censeur en 732, et mourut en 738 pendant le consulat de son frère (*Propert.*, IV, 11). On suppose que leur père était un autre P. Scipio, consul suffect en 716 (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 467). Dans tous les cas P. Scipio, comme tous les autres proconsuls du temps d'Auguste dont on voit les portraits sur les monnaies provinciales, tenait de près à la famille impériale, puisqu'il était frère utérin de Julie.

Selon Borghesi (V, p. 215), c'est ce même P. Scipio qui fut mis à mort ou exilé en 752 avec les autres amants de Julie (*Vell. Pat.*, II, 400; Cf. *Dio*, LV, 10); il aurait été le dernier de sa famille, et il aurait adopté P. Lentulus Scipio, qui fut consul en 755; ce dernier aurait relevé et continué le nom de Scipion. Mais il est bien difficile d'admettre que Scipion, l'amant de Julie, soit le consul de 738, qui était son propre frère, et qui en 752 avait au moins quarante-six ans; il est probable que Borghesi avait oublié la parenté de Scipion et de Julie. Quant à l'adoption de P. Lentulus, elle est plus que douteuse, ainsi que l'a démontré Mommsen (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 14). Toute la filiation des derniers Scipions et des Lentulus Scipions est assez obscure et aurait besoin d'être étudiée avec soin.

57.

P. Sulpicius P. F. Quirinius, cos. 742 = 12.

INSCRIPTION de Tibur (*Orelli-Henzen*, 5366, et *Addenda*, p. 496):

[bellum gessit cum gente Homonaden-]
[sium quæ interfecerat Amyntam]
r]egem, qua redacta in pot[estatem] dicionemque divi
Augusti populique Romani, senatu[s] dis immortalibus
supplicationes binas ob res prosp[er]e ab eo gestas et
ipsi ornamenta triumph[alia] decrevit.
Pro consul(e) Asiam provinciam op[er]tinuit, legatus pr. pr.
divi Augusti iterum Syriam et Ph[œnicen] optinuit.

Ce fragment a été attribué à Quirinius par Borghesi, par Henzen et par Mommsen, dont j'ai reproduit la restitution. Ce dernier en a fait l'objet d'une remarquable étude (*Res gestæ Augusti*, p. 111 sqq.), que nous analyserons et que nous examinerons dans le chapitre relatif à la Syrie, où les questions fort controversées qui se rattachent à Quirinius trouveront plus

naturellement leur place. Selon Mommsen, Quirinius gouverna l'Asie soit entre 747 et 750, soit entre 753 et 755; son proconsulat dépend uniquement de la restitution proposée pour l'inscription de Tibur. Nous verrons aux articles suivants que l'année proconsulaire 748-49 appartient à C. Asinius Gallus, et l'année 753-754 à Cn. Lentulus Augur.

58.

C. ASINIUS C. F. CN. N. GALLUS, *cos.* 746 = 8.

MONNAIES d'Auguste (Cohen, *Asinia*, 1 et 3):

1. CAESAR AVGVSTVS TRIBVNIC·POTEST. Tête nue d'Auguste.
- R^v. C·ASINIVS GALLVS III·VIR A·A·A·F·F. Dans le champ, S·C. — Æ.
2. OB CIVIS SERVATOS. Couronne de chêne entre deux branches de laurier.
- R^v. C·ASINIVS C·F·GALLVS III·VIR A·A·A·F·F. Dans le champ, S·C. — Æ.

INSCRIPTION d'Éphèse, découverte en 1869 par M. Wood :

Imp. Caesar divi f. Aug. cos. XII, tr. pot. XVIII, pontifex maxi | mus, ex redivi Dianæ fanum et Augusteum muro muniendum | curavit, C. Asinio [Gallo pro. cos.], curatore Sex. Lartidio leg.

Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ υἱὸς Σεβαστός, ἕπατος τὸ 18', δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ 17', | ἐκ τῶν ἱερῶν τῆς θεοῦ προσόδων τὸν νεῶ[ν] καὶ τὸ Σεβαστήριον τ[ι]σθῆναι προσηνέθη, | [ἐπὶ Γάλλου Ἀσινίου Γάλλου ἀνθυπάτου], ἐπιμελέη Σέξτου Λαρτιδίου πρεσβευτοῦ.

M. Wood a trouvé trois autres inscriptions portant la même date, et conçues en termes analogues; celle-ci est la seule où le nom du proconsul n'était pas entièrement martelé.

INSCRIPTION de l'île d'Astypalée (L. Ross, *Inscr. inedit.*, n° 312):

Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ υἱὸς Σεβαστός, [ἀρχ]ιερέ[υ]ς, ἕπατος τὸ δωδέκατον ἀπο[δε]δειγμένος, [δη]μαρχικῆς ἐ[ξ]ουσίας τὸ ὀκτώκι-
δέκατον, Κνιδίων ἀρχουσι βουλῆ δῆμο χαίρειν. Οἱ πρόβεις ὑμῶν — [ἐν]έτυχον ἐν Ῥώμῃ μοι καὶ τὸ ψήφισμα ἀποδόντες κατηγόρησαν Εὐθύλου μὲν τοῦ Ἀναξανδρίδα τεθνεῖτος ἤδη, Τροφέρας δὲ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ παρουσίας, περὶ τοῦ θανάτου τοῦ Εὐθύλου τοῦ Χρυσίππου· ἐγὼ δὲ ἐξετάσαι προστάξας Γάλλου Ἀσινίου τῷ ἐμῷ φίλῳ τῶν οἰκετῶν τοὺς ἐνφερομένους τῇ αἰτίᾳ διὰ βασιάνων, κ. τ. λ.

Cette inscription n'avait pas été copiée par Ross lui-même et la copie est pleine de fautes, mais elles sont toutes d'une correction facile et certaine et il n'était pas nécessaire de les répéter ici; les indications chronologiques et le nom du consul étaient copiés exactement.

MONNAIES de Temnus en Éolie :

1. ACINIOC ΓΑΛΛΟC ΑΓΝΟC. Tête nue de Gallus.
- R^v. ΑΠΟΛΛΑC ΦΑΙΝΙΟΥ ΤΑΜΝΙΤΑΝ. Tête de Dionysus ceinte de lierre. — Æ. 4 (Bibliothèque impériale, Musée britannique, collection de M. Six, à Amsterdam).

2. ΚΑΙCΑΡ CΕΒΑCΤΟC ΠΛΟΥCΙΑC ΥΠΑΤ[ΙΟΥ]
Tête nue d'Auguste.

R^v. ΑΠΟΛΛΑC ΦΑΙΝΙΟΥ ΤΑΜΝΙΤΑΝ. Pallas debout. — Æ. 4 (Musée britannique, et Banque d'Angleterre).

C. Asinius Gallus, fils d'Asinius Pollio, l'ami d'Auguste et le fondateur des bibliothèques publiques à Rome, est lui-même un personnage assez connu et souvent mentionné par Tacite et par d'autres auteurs. Il fut triumvir monétaire après 731, ainsi que le montrent les monnaies décrites ci-dessus; car Auguste ne reçut définitivement la puissance tribunitienne qu'en cette année. En 743 il épousa Vipsania Agrippina, fille d'Agrippa, qui était déjà mariée à Tibère, mais que ce prince avait été forcé de répudier pour épouser Julie. Tibère ne lui pardonna jamais ce mariage; mais aux yeux d'Auguste, qui l'avait sans doute ordonné, il fut un titre de faveur; aussi Gallus fut-il consul en 746, proconsul d'Asie deux ans après et qualifié d'ami par l'empereur dans un document officiel.

Les deux inscriptions ci-dessus donnent la date précise du proconsulat de Gallus; la dix-huitième puissance tribunitienne d'Auguste s'étend du 27 juin 748 au 26 juin 749; il fut consul pour la douzième fois en 749, et par conséquent en 748 il était *cos. des. XII*. Gallus gouverna donc l'Asie pendant l'année proconsulaire 748-49, c'est-à-dire deux ans seulement après son consulat; on voit que la règle de l'intervalle quinquennal établie par la constitution de 727 n'était pas toujours observée; je dois dire toutefois que je ne connais qu'un autre exemple certain de sa violation, celui de Domitius Ahenobarbus, consul en 738 et proconsul d'Afrique en 742.

Sur les marbres d'Éphèse le nom de Gallus a été martelé; c'est parce qu'il avait été condamné en 783 par le sénat et que sa mémoire avait été abolie. Borghesi a déjà signalé le même fait dans une inscription relative à Agrippine, épouse de Gallus (Orelli, 658), et l'exemple d'Éphèse confirme les observations du savant italien; il a réuni tous les passages relatifs à la mort de Gallus dans une lettre adressée à Labus (*Oeuvres*, VI, p. 210). Gallus mourut en 786.

La monnaie qui donne le portrait de Gallus est connue depuis longtemps, mais elle a toujours été décrite inexactement d'après des exemplaires incomplets ou mal conservés. Moi-même, lorsque j'en ai parlé, il y a trois ans (*Mélanges de numismatique*, 2^e série, p. 145), je n'avais pu en rencontrer un exemplaire, où le troisième mot de la légende fût bien lisible; depuis lors j'en ai trouvé deux sur lesquels on lit clairement ΑΓΝΟC, qui est la vraie leçon. Ἄγνός, ἀγνεία, sont des mots qu'on trouve souvent dans les inscriptions honorifiques appliqués aux magistrats romains, par exemple à Tlos, τὸν ἀγνὸν δικαιοδότην (*Corpus inser. gr.*, 2631, 4240); comme en latin, *integerrimo et sanctissimo praesidi*.

PAULLUS FABIVS Q. F. MAXIMVS, cos. 743 = 41.

INDEX Dionis, lib. LIV, anno 743 : Παῦλος Φάβιος Κ. υἱ. Μάξιμος.

INSCRIPTION de Lugo en Gallicie (*Corpus inscr. lat.*, II, 2581) :

[Imp.] Cæsari Paullus Fabius Maximus legat. Cæsaris.

INSCRIPTION d'Eumènia en Phrygie (*Corpus inscr. gr.*, 3902 b) :

... πρὸ ἐννέα Καλανδῶν τῶν Ὀκτωβρίων γενεθλίου ἡμέρας Καίσαρος· [ἐπεὶ] δὲ ἐψηφισμένον [ἔστιν εὐχαριστῆσαι τῷ τὰς μ]εγίστας εὐρόντι τειμάς ὑπὲρ Καίσαρος, δεδόσθαι Μαξίμου τῷ ἀνθυπάτῳ ὄν[ομαστ]εῖ ἀναγορεύεσθαι ἐν τῷ γυμνικῷ ἀγῶνι τῷ ἐν Περγὰμ τῶν Ῥωμαίων Σεβαστῶν, οἱ στεφανοὶ ἢ Ἀσία Παῦλον Φάβιον Μαξίμον εὐσεβέστατα παρευρόντα τὰς εἰς Καίσαρα τειμάς· ὡσαυτῶς δὲ ἀναγορεύεσθαι καὶ ἐν τοῖς ἀγομένοις κατὰ πόλιν ἀγῶσι τῶν Καισαρῶν· ἀνγραφῆναι δὲ τὸ δελτογράφημα τοῦ ἀνθυπάτου καὶ τὸ ψήφισμα τῆς Ἀσίας ἐν στήλῃ καὶ τεθῆναι ἐν τῷ τῆς Ῥώμης καὶ τοῦ Σεβαστοῦ τεμένει. — Cf. *Corpus inscr. gr.*, 3957.

MONNAIES d'Hierapolis en Phrygie :

1. ΦΑΒΙΟΣ [Μ]ΑΞΙΜ[Ο]Σ. Tête nue de Fabius.

Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΒΡΥΩΝ, en trois lignes dans le champ. — *Æ.* 3 (de ma collection).

2. ΦΑΒΙΟΣ. Mème tête.

Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΡΥΦΩΝ, en trois lignes. — *Æ.* 3 (de ma collection).

3. [Φ]ΑΒΙΟΣ ΜΑΞΙΜΟΣ. Mème tête.

Ῥ. ΖΩΣΙΜΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ [Χ]ΑΡΑΞ. Bipenne ornée de bandelettes. — *Æ.* 4 (Bibliothèque impériale).

4. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste.

Ῥ. ΖΩΣΙΜΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤ[Ω]Ν ΧΑΡΑΞ. Lyre. — *Æ.* 4 1/2 (de ma collection).

INSCRIPTION d'Athènes (*Corpus inscr. gr.*, 370 b, p. 911) : Ὁ δῆμος Παῦλλον Φάβιον Μάξιμον, ἀρετῆς ἕνεκεν τῆς εἰς ἑαυτόν.

INSCRIPTION de Paphos (*Corpus inscr. gr.*, 2629) : Μαρκία Φιλίππου θυγατρί, ἀνεψιᾶ Καίσαρος θεοῦ Σεβαστοῦ, γυναικὶ Παύλου Φαβίου Μαξίμου, Σεβαστῆς Πάφου ἢ βουλή καὶ ὁ δῆμος.

Fabius accompagna Auguste en Espagne comme légat, lorsqu'il y alla en 727; car, ainsi que le fait remarquer Mommsen, l'inscription de Lugo ne donne pas à l'empereur le titre d'Auguste, qu'il ne reçut en effet qu'en 727. On ne sait rien de la carrière de Fabius jusqu'à son consulat en 743. Si on observa pour lui la règle de l'intervalle quinquennal, son proconsulat d'Asie doit se placer en 749 et il aurait été le successeur d'Asinius Gallus; mais l'exemple de ce dernier montre qu'on violait quelquefois la règle en faveur des amis du prince, et, comme Fabius était plus ancien consulaire que Gallus, il est fort possible qu'il l'ait précédé en Asie. On ne peut non plus retarder le proconsulat de Fabius au-delà de 749, parce que celui de Julius Antonius, plus jeune consulaire que lui, doit se placer au plus tard en 750. J'ai déjà parlé ailleurs des monnaies d'Hierapolis, et j'ai montré que le portrait qui s'y trouve est bien celui de Fabius (*Mélanges de numismatique*, 2^e série, p. 139).

Bœckh a inféré de l'inscription de Paphos que Fabius avait été proconsul de Chypre; mais il est difficile d'admettre que dans ce cas le titre ἀνθυπάτου ait été omis; ce serait à peu près sans exem-

ple. L'inscription, qui est postérieure à l'année 729, époque à laquelle Paphos reçut le nom de Sébasté (*Dio*, LIV, 23), prouve seulement que Marcia avait rendu quelque service aux Paphiens, et ailleurs qu'en Asie, l'épithète de θεός, *divus*, donnée à Auguste montrerait qu'elle fut gravée après la mort de l'empereur et par conséquent après la mort de Fabius; mais dans les provinces asiatiques de l'empire on trouve d'assez nombreux exemples d'empereurs divinisés de leur vivant. Marcia était fille de Marcius Philippus et d'Attia, sœur de la mère d'Auguste, ainsi que le dit expressément Ovide, qui était un ami de la famille (*Fasti*, VI, 807; *Epist. ex Ponto*, I, 2, 139); elle était la confidente de l'impératrice Livie, comme Fabius était l'ami d'Auguste.

Cette amitié fut cause de sa mort. Lorsqu'à la fin de son règne l'empereur alla en secret voir son petit-fils Agrippa Postumus, qu'il avait relégué dans l'île de Planasia, il n'emmena avec lui que Fabius. L'entrevue aboutit à une réconciliation, ou du moins Auguste céda à sa tendresse naturelle pour le seul petit-fils qui lui restât, et il est probable qu'il méditait de le déclarer son héritier à l'exclusion de Tibère. Malheureusement Fabius ne sut pas garder le secret; il raconta le résultat du voyage à sa femme, qui le redit à Livie, la mère de Tibère et l'ennemie mortelle du jeune Agrippa. Auguste s'aperçut de l'indiscrétion de son ami et Fabius mourut peu de temps après; on crut généralement qu'il s'était donné la mort, et à ses funérailles on entendit Marcia se lamenter et s'accuser d'avoir causé la mort de son époux. Tel est le récit de Tacite (*Ann.*, I, 5); Pline fait allusion aux mêmes faits (*H. N.*, VII, § 150), et Plutarque les raconte un peu autrement; mais, dans son texte, le nom de Fulvius a été substitué à celui de Fabius, probablement par une erreur de copiste (*De Garrulitate*, 11). Fabius faisait partie du collège des Frères Arvales, et il est mentionné comme présent à leurs réunions au mois de mai 767; mais au mois de décembre de la même année, c'est-à-dire après la mort d'Auguste, il n'y figure plus; il était mort dans l'intervalle (Marini, *Arvali*, tab. I).

Le véritable *prænomen* de Fabius était Paullus, qu'il avait pris, selon l'usage des grandes familles romaines de son temps, en souvenir de son ancêtre L. Æmilius Paullus, le vainqueur de Persée; sur cet usage, voyez l'excellent article de Mommsen (*Römische Forschungen*, p. 34 sqq.). Sur tous les monuments où son consulat est mentionné, il est toujours appelé Paullus Fabius Maximus; outre ceux que j'ai déjà cités, voyez *Res gestæ divi Augusti*, texte grec, col. 3; Frontin. *de Aquæductibus*, p. 194; *Corpus inscr. lat.*, I, 799. Sur sa famille et ses ancêtres, voyez Borghesi, I, p. 250.

C. JULIUS ANTONIUS M. F. M. N., cos. 744 = 10.

JOSEPH., *Ant. jud.*, XVI, 6, 7 : Οὐδὲν ἦτον Ἰούλιος Ἀντώνιος ἀνθυπάτος ἔγραψεν Ἐφεσίων ἀρχουσι βουλήν δῆμον χαίρειν. Οἱ ἐν τῇ Ἀσίᾳ κατοικοῦντες Ἰουδαῖοι ἴδιοις Φεβρουαρίοις δικαιοδοῦντί μοι ἐν Ἐφέσῳ ὑπέδειξαν Καίσαρα τὸν Σεβαστὸν καὶ Ἀγρίππαν συγκεχωρηκέναι αὐτοῖς κ. τ. λ.

VELL. PAT., II, 100; anno 752 : Tum Julius Antonius, singulare

exemplum clementiæ Cæsaris, violator ejus domus, ipse sceleris a se commissi ultor fuit; quem victo ejus patre, non tantum incolumitate donaverat, sed sacerdotio, prætura, consulatu, provinciis, honoratum etiam matrimonio sororis suæ filiae in arcissimam adfinitatem receperat.

DIO, LV, 10; anno 752 : Exil de Julia, fille d'Auguste. Τῶν δὲ χρησαμένων αὐτῇ ὁ μὲν Ἰούλιος ὁ Ἀντώνιος, ὡς καὶ ἐπὶ τῇ μοναρχίᾳ τοῦτο πράξας, ἀπέθανε μετ' ἄλλων τινῶν ἐπιφανῶν ἀνδρῶν, οἱ δὲ λοιποὶ ἐς νήσους ὑπερωρίσθησαν. — Cf. Tac. *Ann.* IV, 44; Seneca, *de Brevit. vitæ*, 4.

MONNAIE de Carthagène (Mionnet, *Suppl. Tarragonaise*, n° 412) :
AVGVSTVS D·D·C·C·N·C. Tête nue d'Auguste.

R. M·PETRONIO C·IVLIO ANTONIO II·VIR.
Têtes de Caius et de Lucius César, avec les lettres
C·L.

C. Julius Antonius était fils de Marc-Antoine et de Fulvia; après la mort de son père, il fut recueilli et élevé par Octavie, qui lui donna sa fille en mariage; Auguste, dont il devint ainsi le neveu, le traita avec une grande faveur et le combla d'honneurs (*Dio*, LI, 45; *Plut. Anton.* 87), jusqu'au moment où éclata le scandale des amours licencieuses de Julie; Antonius, qui était un de ses amants, fut mis à mort et Julie fut exilée. Ceci se passa en 752. Antonius fut préteur en 741 (*Dio*, LIV, 26), consul en 744, et proconsul d'Asie, probablement en 750 à l'expiration des cinq années réglementaires; il retourna à Rome au plus tard vers le milieu de 751 et mourut l'année suivante. Une des odes d'Horace (IV, 2) lui est adressée. Son collègue dans le consulat, Africanus Fabius Maximus, fut proconsul d'Afrique.

Borghesi a montré dans une dissertation intéressante (I, p. 468) que plusieurs princes de la famille impériale acceptèrent le titre de *duumvirs* de Carthagène, *Colonia Cæsarea Nova Carthago*, et que Julius Antonius fut du nombre; la médaille nous apprend que son prénom était Caius, ce qui est d'accord avec le sénatus-consulte qui interdisait aux membres de la famille Antonia de prendre le nom de Marcus (*Dio*, LI, 49). Dans la plupart des éditions des auteurs qui ont fait mention de lui, il est appelé Iulus Antonius, mais Iulus est une correction arbitraire; les manuscrits portent Iulius, qui est son véritable nom; voyez Borghesi, I, p. 471, note.

61.

CN. CORNELIUS CN. F. LENTULUS AUGUR, cos. 740 = 14.

INDEX DIONIS, lib. LIV, anno 740 : Γν. Κορνήλιος Γν. υἱ. Λέντουλος.
INSCRIPTION de Nysa en Carie (*Corpus inscr. gr.* 2943) : Μηρός Γορπιαίου υἱ', πρὸ μιᾶς εἰδῶν Αὐγούστων, Κόσσω Κορνηλίῳ Λέντῳ καὶ Λευκίῳ Πείσωνι ὑπάτοις, — Ἄρτεμίδωρος ἀποκατέστησεν εἰς τὸ γραμματῆον τὰ ἱερὰ γράμματα περὶ τῶν θεῶν καὶ τῆς ἀσουλίας, — ἐμφανίσας Γναίῳ Λέντῳ Αὐγουρι τῷ ἀνθυπάτῳ καὶ ἀποδοὺς τὴν ὑπογεγραμμένην ἐπιστολήν· Γναίος Λέντλος Αὐγουρ ἀνθύπατος Νυσαίων ἀρχουσι, κ. τ. λ.

SENECA, *de Benef.* II, 27 : Cn. Lentulus Augur, divitiarum maximum exemplum, antequam illum libertini pauperem facerent, — ingenii fuit sterilis, tam pusilli quam animi. — Hic

EXPLICATION DES INSCRIPTIONS, T. III.

cum omnia incrementa sua divo Augusto deberet, ad quem paupertatem adtulerat sub onere nobilitatis laborantem, princeps jam civitatis et pecunia et gratia subinde de Augusto solebat queri, dicens a studiis se abductum; nihil tantum in se congestum esse, quantum perdidisset relicta eloquentia. At illi inter alia hoc quoque divus Augustus præstiterat, quod illum derisu et labore inuito liberaverat.

SURTON. *Tiber.* 49 : Satis constat, Cn. Lentulum Augurem, cui census maximus fuit, metu et angore ad fastidium vitæ ab eo actum, et ut ne quo nisi ipso (Tiberio) herede moreretur.

Les consuls mentionnés dans l'inscription de Nysa sont ceux de 753, et par conséquent Lentulus gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 753-54, c'est-à-dire treize ans après son consulat. Ce retard est le plus long que nous rencontrerons de longtemps, et il eut sans doute quelque cause particulière; car les consulaires n'étaient pas nombreux à cette époque, et dans l'ordre naturel Lentulus eût dû parvenir au tirage beaucoup plus tôt. Il était *magister* du collège des frères Arvales en 767, l'année de la mort d'Auguste (*Marini*, tab. I). Il vivait encore en 775 (*Tac. Ann.* III, 59) et mourut sous Tibère. Augur était l'*agnomen* de Lentulus, et dans les passages de Suétone et de Tacite il faut lire *Augur* et non *augur*.

62.

G. MARCIUS L. F. CENSORINUS, cos. 746 = 8.

INSCRIPTION de Brixia (Orelli, 1972) : C. Asinio Gallo, C. Marcio Censorino cos.

INSCRIPTION d'Aquinum (Mommsen, *J. N.* 4319) : C. Marcio L. f. Censorino cos. auguri, patrono, d. d.

JOSEPH. *Ant. jud.* XVI, 6, 2 : Καίσαρ Σεβαστός, ἀρχιερεὺς, δημαρχικῆς ἐξουσίας, λέγει· — Τό τε ψήφισμα τὸ δοθέν μοι ἐπ' αὐτῶν (sc. τῶν Ἰουδαίων), ὑπὲρ τῆς ἐμῆς εὐσεβείας, ἧς ἔχω πρὸς πάντας ἀνθρώπους, καὶ ὑπὲρ Γαίου Μαρκίου Κηνσορίνου, καὶ τοῦτο τὸ διάταγμα κελεύω ἀνατεθῆναι ἐν ἐπισημοτάτῳ τόπῳ γεννηθέντι μοι ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῆς Ἀσίας ἐν Περγάμῳ (mss. ἀργυρῆ).

VELL. PAT. II, 102 : Quo tempore M. Lollii, quem veluti moderatorem juventæ filii sui Augustus esse voluerat, perfida consilia, per Parthum indicata Cæsari, fama vulgavit; cujus mors intra paucos dies fortuita an voluntaria fuerit ignoro. Sed quam hunc decessisse lætati homines, tam paulo post obisse Censorinum in iisdem provinciis, graviter tulit civitas, virum demerendis hominibus genitum.

INSCRIPTION de Mylasa en Carie (*Corpus inscr. gr.* 2698 b) : Γαίῳ Μαρκίῳ Κηνσορίνῳ, σωτῆρι καὶ εὐεργέτῃ, καθιέρωσαν οἱ γεγονότες ἀγωνοθέται τῶν Κηνσορινῶν, Μελάντας Λέοντος καὶ Θεόμνηστος Ἰάσονος, τῷ θεῷ.

Lollius mourut en 755, et Censorinus dut mourir cette année ou l'année suivante. L'expression *in iisdem provinciis* fait supposer qu'il mourut en Asie et peut-être dans l'exercice de ses fonctions, et alors il aurait gouverné la province pendant l'année proconsulaire 755-56; mais il peut tout aussi bien avoir été proconsul plusieurs années avant. L'inscription de Mylasa, gravée après sa mort, montre qu'on avait institué dans cette

87

ville, et peut-être ailleurs, des jeux en son honneur, comme on l'avait fait autrefois pour Q. Mucius Scævola, pour L. Valerius Flaccus et pour Lucullus. Voilà tout ce que l'on sait de la carrière de Censorinus; nous avons vu que son collègue dans le consulat, C. Asinius Gallus, avait été proconsul d'Asie dès l'année 748.

63.

C. ANTISTIUS C. F. VETUS, COS. 748 = 6. A. C.

INDEX DIONIS, lib. LV, anno 748 : Γ. Ἀντίστιος Γ. υἱ. Ουδέτερος.

INSCRIPTION de Chios (*Corpus inscr. gr.* 2222) : . . . τῶν ἀντιδίκων] πρὸς τοὺς Χείων πρέσβεις ἀναγκαιωσκότων ἐπιστολὴν Ἀντιστίου Ουδέτερος τοῦ πρὸ ἐμοῦ ἀνθυπάτου, ἀνδρὸς ἐπιφανεστάτου, κατακολουθεῖν τῇ καθολικῇ μου προθέσει τοῦ ἐπαινεῖν τὰ ὑπὸ τῶν πρὸ ἐμοῦ ἀνθυπάτων γραφέντα, φυλάττειν καὶ τὴν ὑπὲρ τούτων φερομένην ἐπιστολὴν Ουδέτερος εὐλογον ἠγησάμην. Ὑστερον δὲ — κατὰ τὴν ἐμὴν συνθήειαν παρ' ἑκατέρου μέρους ἐπιμελέστερα γεγραμμένα ἤτησα ὑπομνήματα· ἃ λαβὼν, εἶρον τοῖς μὲν χρόνοις ἀρχαιοτάτου δόγματος συνκλήτου ἀντισφράγισμα, γεγονότος Λουκίου Σύλλα τὸ δεύτερον ὑπάτω, ἐν ᾧ κ. τ. λ. — Αὐτοκράτορος δέ, θεοῦ υἱοῦ, Σεβαστοῦ, τὸ ὄγδοον ὑπάτου, ἐπιστολὴν πρὸς Χείους γράφοντος

VELL. PAT. II, 43 : C. Cæsar quaestor fuit in Hispania sub Vetere Antistio, avo hujus Veteris consularis atque pontificis, duorum consularium et sacerdotum patris, viri in tantum boni, in quantum humana simplicitas intelligi potest.

Bœckh s'est trompé en identifiant le proconsul mentionné dans ce texte avec L. Antistius Vetus, qui gouverna l'Asie sous Néron; car l'inscription fut gravée du vivant d'Auguste, puisqu'il est appelé *divi filius* et non *divus*. On aurait pu hésiter entre les deux C. Antistius Vetus, consuls en 724 et 748; mais comme le proconsul de l'inscription n'exerça sa charge qu'assez longtemps après le huitième consulat d'Auguste (728), c'est évidemment du second C. Antistius Vetus qu'il s'agit. Si on suit l'ordre des consulats, il dut gouverner l'Asie après Censorinus, vers l'an 756 ou 757.

Le passage de Paterculus nous apprend que Vetus était membre du collège des pontifes, qu'il vivait encore au moment où l'historien écrivait (783), et qu'il fut le père du consul de 776 et de son frère, consul suffect vers 779. Voilà tout ce que l'on sait de lui.

64.

M. PLAUTIUS M. F. A. N. SILVANUS, COS. 752 = 2 A. C.

INDEX DIONIS, lib. LV, anno 752 : Μ. Πλαύτιος Μ. υἱ. Σιλουανός.

MONNAIES de Pergame :

1. ΣΕΒΑΣΤΟΝ ΔΗΜΟΦΩΝ. Auguste debout dans un temple tétrastyle.

Β'. ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ ΣΙΑΒΑΝΟΝ. Personnage debout, vêtu de la toge, couronné par une autre figure, vêtue d'un habit court. — Æ. 4 (Bibliothèque impériale).

2. Α·ΚΑΙΣΑΡΑ ΔΗΜΟΦΩΝ. Tête nue de L. César.
Β'. Γ·ΚΑΙΣΑΡΑ ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ. Tête nue de C. César. — Æ. 4 (Bibliothèque impériale). Ces monnaies ont été décrites inexactement par Mionnet (*Mysie*, nos 533, 536, 543; *Supplément*, nos 929, 936).

INSCRIPTION de Tibur (*Gruter*, p. 452, 6; *Orelli*, 622) : M. Plautius M. f. A. n. Silvanus cos. VII vir epulon. Huic senatus triumphalia ornamenta decrevit ob res in Ilyrico bene gestas. Lartia Cn. f. uxor. A. Plautius M. f. Urgulanius vix. ann. XI.

VELL. PAT. II, 112; anno 759 : (Pars Delmatarum et Pannoniorum) occupato monte Claudio, munitione se defendit. At ea pars, quæ obviam se effuderat exercitui, quem A. Cæcina et Silvanus Plautius consulares ex transmarinis adducebant provinciis, circumfusa quinque legionibus nostris auxiliariisque et equitatu regio (quippe magnam Thracum manum junctus prædictis ducibus Rhæmetalces Thraciæ rex in adiutorium ejus belli secum trahebat) pene exitiabilem omnibus cladem intulit. — Sed ex insperato victoriam legiones vindicaverunt. — Cf. *Dio*, LV, 30.

DIO, LV, 34; anno 761 : Ἐν τούτῳ Βάτων ὁ Βρεῦκος, ὁ τὸν τε Πίννην προδοῦς καὶ μισθὸν τούτου τὴν ἀρχὴν τῶν Βρεῦκων λαβὼν, ἐάλω τε ὑπὸ τοῦ ἐτέρου Βάτωνος καὶ διεφθάρη. — Γενομένου δὲ τούτου συγχοὶ τῶν Παννονίων ἐπανάστησαν, καὶ αὐτοῖς ὁ Σιλουανὸς ἐπιστρατεύσας τοὺς τε Βρεῦκος ἐνίκησε καὶ τῶν ἄλλων τινας ἀμαχί προσεποιήσατο. — Καὶ οὕτω καὶ οἱ λοιποὶ τῶν Παννονίων ἄλλως τε καὶ τῆς χώρας σφῶν ὑπὸ τοῦ Σιλουανοῦ κακουμένης, ἐμολόγησαν. — Cf. *Vell. Pat.* II, 114.

DIO, LVI, 12, anno 763 incunte : Τοῦ δὲ πολέμου μηχανομένου, τὸν Τιβέριον ὁ Αὐγουστος ἐς τὴν Δελματίαν αὐθὺς ἐπεμψεν. Καὶ ὅς — τριχῆ διείλεν τοὺς στρατιώτας, καὶ τοὺς μὲν τῷ Σιλουανῷ τοὺς δὲ Μάρκῳ Λεπίδῳ προστάξας ἐπὶ τὸν Βάτονα μετὰ τῶν λοιπῶν σὺν τῷ Γερμανικῷ ὤρμησεν. — Baton se rendit à Tibère et la guerre fut terminée cette année. — Cf. *Vell. Pat.* II, 115, 116; *Sueton. Tiber.* 20.

Les deux monnaies de Pergame, frappées par le même magistrat, sembleraient prouver que Silvanus fut proconsul d'Asie, soit pendant que les deux jeunes Césars, Caius et Lucius, étaient encore en vie, soit peu de temps après le décès de Lucius, qui mourut le premier des deux, en septembre 755. Mais comme on ne sait pas quelle était la magistrature exercée par Démophon, et comme rien n'indique qu'elle ait été une magistrature annuelle, on ne peut affirmer que Silvanus ait été proconsul l'année de la mort de L. César. D'après la règle de l'intervalle quinquennal, il ne pouvait être proconsul qu'en 757 ou 758, et à la même époque Lentulus Cossus, consul en 753, fut proconsul d'Afrique en 759. Il ne put non plus l'être après 758; car, en comparant le récit de Velleius Paterculus (II, 112) avec celui de Dion Cassius (LV, 30), on voit qu'en 759, de concert avec A. Cæcina Severus, légat de la Mésie, il amenait des troupes en Dalmatie, dont il venait d'être nommé légat, et qu'il y était encore en 763. Il gouverna donc l'Asie probablement pendant l'année proconsulaire 757-58, revint ensuite à Rome et alla au printemps de 759 prendre le commandement d'une portion des troupes qu'on faisait marcher vers la Pannonie *ex transmarinis provinciis*, c'est-à-dire de la Mésie et de la Thrace; car, en Asie, il n'y en avait pas. Il paraît que la ville de Per-

game lui avait décerné une couronne, comme la province d'Asie en avait voté une à Paullus Fabius Maximus.

L'inscription de Tibur n'est pas un *cursus honorum*; on s'est borné à y rappeler la plus haute charge civile du défunt, le consulat; sa plus haute fonction religieuse, le septemvirat, et sa plus grande gloire militaire, les insignes du triomphe. Silvanus était fils d'Urgulania, la favorite de l'impératrice Livie, mentionnée plusieurs fois dans Tacite (*Ann.* II, 34; IV, 21, 22); l'influence de sa mère, autant que ses propres services, en faisait un des hommes les plus considérables de son temps.

65.

P. VINICIUS M. F. P. N. cos. 2 P. C. = 755.

INSCRIPTION d'Andros, copiée par M. Foucart : Ὁ δῆμος Πόπλιον Οὐνίκιον τὸν ἀνθύπατον, τὸν πάτριον καὶ εὐεργέτην, πάσης ἀρετῆς ἔνεκεν.

VELL. PAT. II, 101 : Quod spectaculum stantis ex adverso line Romani, illic Parthorum exercitus, sub initia stipendiorum meorum, tribuno militum mihi visere contigit (anno 755). Quem militiæ gradum ante sub patre tuo, M. Vinici, et P. Silio auspicatus in Thracia Macedoniaque, mox Achaia Asiaque, et omnibus ad Orientem visis provinciis, et ore atque utroque maris Pontici latere, haud injucunda tot rerum recordatione perfruo. Prior Parthus apud Caium Cæsarem in nostra ripa, posterior hic apud regem in hostili epulatus est.

FASTI Anagnini (*Corpus Inscr. Lat.* I, p. 473), anno 755 : P. Vinicio, P. Varo cos.

TACIT. *Annal.* VI, 15 : M. Vinicio (cos. 783) oppidanum genus : Calibus ortus, patre atque avo consularibus, cetera equestri familia erat.

M. Vinicius, consul en 783, avait eu pour père P. Vinicius, consul en 755, et pour aïeul M. Vinicius, consul suffect en 735; le passage de Tacite montre que ses autres ancêtres n'étaient que de rang équestre, et que par conséquent le P. Vinicius de notre inscription est bien le consul de 755. Le passage de Paterculus, qui écrivait en 783, nous apprend que P. Vinicius commandait vers 752 une légion dans la Thrace, qui, à cette époque, n'était pas encore réduite en province romaine, et que la même année ou l'année suivante, P. Silius, consul suffect en 756, était proconsul de Macédoine ou plutôt légat d'une légion sur les frontières de cette province.

Nous avons vu plus haut (p. 662) que, sous l'empire, l'île de Syros dépendait de la province d'Asie; il est probable qu'il en était de même d'Andros, bien que cette île, située entre Syros et l'Eubée, et beaucoup plus rapprochée de la Grèce, ait pu faire partie, soit de l'Achaïe, soit de la Macédoine. Un décret des habitants d'Adramyttium, que nous avons cité plus haut (§ 6) fournit peut-être une indication dans le même sens; en effet, c'est aux Andriens que les Adramyttiens avaient demandé des juges, qui devaient juger selon les lois locales et les *décrets du proconsul d'Asie*, et il semble naturel que ces juges fussent pris dans une ville qui dépendait du même proconsul; Andros aurait donc fait partie, comme Syros, de la province

d'Asie. L'argument, je le reconnais, n'est pas concluant; néanmoins, jusqu'à preuve du contraire, j'incline à croire que les îles de la mer Égée dépendaient de l'Asie.

Si, comme je le pense, P. Vinicius fut proconsul d'Asie, son gouvernement doit se placer dans l'intervalle entre ceux de Plautius Silvanus et de Messalla Volesus. Sur la famille Vinicia, voyez *Borghesi*, II, p. 314; V, p. 126.

66.

P. CORNELIUS CN. F. LENTULUS SCIPIO, cos. suff. kal. Iul.
2 P. C. = 755.

FASTI GABINI (*Corpus inscr. lat.* I, p. 473), anno 755 : Suf. K. Iul. P. Lentulus, P. Qui[n]ctius.

INSCRIPTION de Rome (Marini, *Ann.* p. 15) : P. Lentulus Cn. f. Scipio, T. Quinctius Crispinus Valerianus cos. ex s. c. faciendum cœraverè eidemq. probavere.

INSCRIPTION de Smyrne (*Corpus inscr. gr.* 3186) : Ὁ δῆμος Πόπλιον Λέντουλον Σκιπίωνα τὸν ἀνθύπατον, εὐεργέτην ὄντα διὰ προγόνων τῆς πόλεως.

INSCRIPTION de Brescia (*Orelli*, 2075) : P. Cornelio P. f. Lentulo Scipioni cos. præf. ærari, leg. Ti. Cæsaris Aug., leg. leg. VIII Hispan., pontifici, fetiali.

Cette dernière inscription appartient au fils du consul de 755, qui fut consul suffect probablement sous Tibère.

Le proconsul de l'inscription de Smyrne doit être le consul de 755, car la simplicité de l'inscription convient bien au temps d'Auguste; mais il pourrait aussi être question de son fils, en supposant qu'il parvint au proconsulat après que l'inscription de Brescia fut gravée. Sur les Scipions de cette époque, voyez plus haut, § 56.

67.

L. VALERIUS POTITI F. MESSALLA VOLESUS,
cos. 5 P. C. = 758.

INDEX DIONIS, lib. LV; anno 758 : Λ. Οὐαλέριος Ποτίτου υἱ. Μεσσάλας Οὐάλαιος.

TACIT. *Ann.* III, 68 : Tiberius quæ in Silanum parabat, quo excusatus sub exemplo acciperentur, libellos divi Augusti de Voleso Messala ejusdem Asiæ proconsule factumque in eum senatus consultum recitari jubet.

SENECA, *de Ira*, II, 5 : Volesus nuper sub divo Augusto proconsul Asiæ, cum trecentos uno die securi percussisset, incedens inter cadavera vultu superbo, quasi magnificentum quiddam conspiciendumque fecisset, Græcæ proclamavit : O rem regiam ! Quis hæc rex fecisset ?

Le nom complet et la filiation de ce personnage ne sont connus que par la liste des consuls en tête du cinquante-cinquième livre de Dion Cassius. Son père, Messalla Potitus, avait été proconsul d'Asie avant lui (voyez § 52). Son pro-

consulat d'Asie tombe dans les dernières années du règne d'Auguste, en 764 ou 765. On ne sait rien d'autre de sa carrière.

Borghesi (I, p. 178) a attribué à ce proconsul une monnaie de Synnada de Phrygie publiée par Vaillant et par Sestini (Mionnet, *Phrygie*, n° 984; *Suppl.*, n° 591), et sur laquelle Vaillant avait cru lire ΟΥΑΛΕΡΙΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ. Voici la description exacte de cette pièce, d'après un bel exemplaire du Musée britannique :

CEBACTOC CYNNAΔΕΩΝ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Ῥ'. ΕΠΙ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟΥ. Zeus Nicéphore assis à gauche. — Æ. 4.

Il en existe aussi un exemplaire à la Bibliothèque impériale, qui est probablement celui que Vaillant a décrit; la pièce est fruste, et au revers on ne lit que la fin de la légende : ... ΛΕΡΙΑΝΟΥ.

68.

Q. POPPÆUS Q. F. Q. N. SECUNDUS, cos. suff. kal. Iul.
9 p. c. = 762.

FASTI CAPITOLINI, ANNO 762 : C. Poppæus Q. f. Q. n. Sabinus, Q. Sulpicius Q. f. Q. n. Camerinus. Ex K. Iul. M. Papius M. f. M. n. Mutilus, Q. Poppæus Q. f. Q. n. Secundus.

MÉDAILLE de Pergame :

ΣΕΒΑΣΤΟΙ ΕΠΙ ΠΟΠΠΑΙΟΥ. Têtes affrontées et laurées d'Auguste et de Tibère.

Ῥ'. ΜΗΝΟΓΕΝΗΣ ΣΕΒΑΣΤΗΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Livie assise, la main droite sur la haste et tenant dans la gauche des épis. — Æ. 4 (Bibliothèque impériale, trois exemplaires). Cette pièce a été mal décrite par Mionnet, *Mysie*, n° 544.

INSCRIPTION de Samos (*Bull. Instit. archeol.* 1866, p. 209) : Ὁ δῆμος Γάιον Ποππαίων Σεβίνον Ἔρη.

INSCRIPTION de Delphes, communiquée par M. Foucart :

Ἄ πόλις τῶν Δελφῶν Π[ο]ππαίων Σεβείνων, τὸν ἑαυτῆς πάτρω[να] καὶ εὐεργέταν, ὑπὲρ τῆς τῶν Ἑλ[λ]ήνων σωτηρί[ας], Ἀπόλλωνι Πυ[θ]ίῳ.

TACIT. *Annal.* I, 80; anno 15 exeunte : Prorogatur Poppæo Sabino provincia Mœsia, additis Achaia et Macedonia.

Ibid. IV, 46; anno 26 ineunte : Decreta triumphî insignia Poppæo Sabino contusis Thracum gentibus. — La campagne contre les Thraces, qui avait eu lieu en 25, est racontée par Tacite, IV, 46-51.

Ibid. V, 10; anno 31 : Poppæus Sabinus Macedoniae tum intentus Achaïam quoque curabat.

Ibid. VI, 39; anno 35 : Fine anni Poppæus Sabinus concessit vita, modicus originis, principum amicitia consulatum ac triumphale decus adeptus, maximisque provinciis per quatuor et viginti annos impositus, nullam ob eximiam artem, sed quod par negotiis neque supra erat.

DIO, LVIII, 25; anno 35 : Ποππαίος Σεβίνος τῆς τε Μυσίας ἑκατέρας καὶ προσέτι καὶ τῆς Μακεδονίας ἐς ἐκεῖνο τοῦ χρόνου παρά πᾶσαν ὡς εἰπεῖν τὴν τοῦ Τιβερίου ἀρχὴν ἡγεμονεύσας, ἥδιστα προσηλλάγη πρὶν τινα αἰτίαν λαβεῖν. Καὶ αὐτὸν ὁ Ῥήγουλος ἐπὶ τοῖς

αὐτοῖς διεδέξατο· καὶ γὰρ ἡ Μακεδονία, ὡς δὲ τινὲς φασι, καὶ ἡ Ἀχαΐα, ἀκλήρωτῃ προσετάσσοντο.

TACIT. *Annal.* XIII, 45; anno 58 : Erat in civitate Sabina Poppæa, T. Ollio patre genita, sed nomen avi materni sumpserat, illustri memoria Poppæi Sabini, consulari et triumphali decore præfulgentis; nam Ollium honoribus nondum functum amicitia Seiani pervertit.

On voit par les passages de Tacite que Poppæus Sabinus était légat de Mésie dès la fin du règne d'Auguste et qu'il fut nommé à ce poste en l'année 44 ou 45, c'est-à-dire deux ou trois ans après son consulat. Comme il le conserva jusqu'à sa mort, avec l'adjonction depuis l'an 45 de la Macédoine, de l'Achaïe et peut-être de la Thrace, on ne peut guère admettre qu'il quitta un si grand commandement pour aller participer au tirage des provinces consulaires du sénat; d'ailleurs on sait que Tibère n'aimait pas les changements et qu'il laissait volontiers les mêmes gouverneurs dans les provinces pendant de longues années. L'inscription de Samos, qui pourrait faire croire que Sabinus gouverna l'Asie, ne lui donne pas le titre de proconsul, et doit lui avoir été élevée à l'occasion de quelque service rendu aux Samiens.

Il faut donc que le Poppæus de la monnaie de Pergame soit le seul autre personnage du nom, qui ait vécu à cette époque, Q. Poppæus Secundus, sans doute le frère de Sabinus, et consul suffect la même année que lui. On ne sait absolument rien de lui, si ce n'est qu'il donna son nom, de concert avec son collègue Papius Mutilus, à la loi Papia-Poppæa, qui fut votée cette année; Dion fait remarquer que ni l'un ni l'autre n'avaient d'enfants, et qu'ils n'étaient même pas mariés (LVI, 40). En suivant l'ordre des consulats, Poppæus dut être proconsul vers 49, puisque C. Silanus, consul en 40, le fut en 20.

La monnaie de Pergame fut frappée après l'avènement de Tibère; car ce prince ne put porter le titre d'Auguste qu'après la mort de son prédécesseur, et Livie ne le reçut qu'en vertu de son testament; s'il ne s'agissait que de Livie, l'argument ne serait pas concluant, car sur les monnaies des villes d'Asie on lui donna souvent le titre de Σεβαστή du vivant d'Auguste.

69.

C. JUNIUS C. F. M. N. SILANUS, cos. 10 p. c. = 763.

FASTI CAPITOLINI, ANNO 763 : P. Cornelius P. f. P. n. Dolabella, C. Junius C. f. M. n. Silanus flam(en) Mart(i)alis.

TACIT. *Annal.* III, 66-69; anno 22 : C. Silanum proconsulem Asiae, repetundarum a sociis postulatum, Mamercus Scaurus e consularibus, Junius Otho prætor, Brutidius Niger ædilis simul corripiant, objectantque violatum Augusti numen, spretam Tiberii majestatem. — Auxere numerum accusatorum Gellius Publicola et M. Paconius, ille quæstor Silani, hic legatus. Nec dubium habebatur sævitiae captarumque pecuniarum teneri reum. — Il fut exilé à Cythnos.

Ibid. IV, 15; anno 23 : Procurator Asiae Lucilius Capito accusante provincia — damnatur; ob quam ultionem, et quia priore anno in C. Silanum vindicatum erat, decrevere Asiae urbes templum Tiberio matricæ ejus ac senatui.

On ne sait rien d'autre au sujet de Silanus; il gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 20-21. Voyez *Borghesi*, V, p. 184.

70.

M. ÆMILIUS L. F. LEPIDUS, COS. 6 P. C. = 759.

INDEX DIONIS, lib. LV; anno 6 : Μ. Αἰμίλιος Λ. υἱ. Λέπιδος.
FASTI GABINI ET PRENESTINI (*Corpus inscr. lat.* I, p. 473-74);
anno 6 : M. Aemilius Lepidus.

Pour les autres inscriptions où son consulat est mentionné, voyez *Borghesi*, V, p. 288.

VELL. PAT. II, 114; anno 9 : Guerre de Pannonie. — Autumno victor in hiberna reducitur exercitus, cujus omnibus copiis a Tiberio M. Lepidus praefectus est, vir nominis ac fortunae eorum proximus.

Ibid. II, 115; anno 10 : Guerre de Dalmatie. — Initio aestatis Lepidus, educto hibernis exercitu, tendens ad Tiberium imperatorem, et cum difficultate locorum et cum vi hostium luctatus — lætus victoria, prædaque onustus, pervenit ad Cæsarem; et ob ea ornamentis triumphalibus, consentiente cum iudicio principum voluntate senatus, donatus est.

DIO, LVI, 12; anno 10 : Τὸν Τιβέριον ὁ Αὔγουστος ἐς τὴν Δελματίαν αὐθις ἐπεμψεν καὶ ὁς — τριχῆ διέλεν τοὺς στρατιώτας, καὶ τοὺς μὲν τῷ Σιλουανῷ τοὺς δὲ Μάρκῳ Λεπίδῳ προστάξας ἐπὶ τὸν Βάτονα μετὰ τῶν λοιπῶν σὺν τῷ Γερμανικῷ ὤρμησεν.

TACIT. *Annal.* II, 48; anno 17 : Cæsar bona Æmiliae Musæ, locupletis intestata, petita in fiscum Æmilio Lepido, cujus e domo videbatur, tradidit — nobilitatem pecunia juvandam præfatus.

Ibid. III, 32; anno 21 ineunte : Sex. Pompeius Marcum Lepidum, ut socordem inopem et majoribus suis dedecorum, eo-que etiam Asiæ sorte depellendum incusavit, adverso senatu, qui Lepidum mitem magis quam ignavum, paternas ei angustias et nobilitatem sine probro actam honori quam ignominia habendam ducebat. Igitur missus in Asiam, et de Africa decretum ut Cæsar legeret cui mandanda foret.

MONNAIE de Cotiæum en Phrygie :

TΙΒΕΡΙΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête aurée de Tibère.

Ρ'. ΕΠΙ ΜΑΡΚ[ΟΥ] ΛΕΠΙΔΟΥ [ΚΟΤΙΑ]ΕΩΝ.
Zeus assis, tenant la foudre. — Æ. 5 (De ma collection). Cf. Mionnet, *Phrygie*, n° 441.

TACIT. *Annal.* III, 72; anno 22 : Isdem diebus Lepidus ab senatu petivit ut basilicam Pauli, Æmilia monumenta, propria pecunia firmaret ornaretque. Erat etiam tum in more publica munificentia; — quo exemplo Lepidus, quamquam pecunia modicus, avitum decus recoluit.

Borghesi (V, p. 287-293) a réuni et discuté avec sa science et sa sagacité habituelles tous les passages relatifs à Marcus Lepidus, et il les a soigneusement distingués de ceux qui ont rapport à son contemporain Manius Lepidus; je n'ai fait que les reproduire. M. Lepidus servit en Pannonie et en Dalmatie, sous les ordres de Tibère, et en même temps que Plautius Sil-

vanus, soit comme légat de la province, soit comme commandant un corps d'armée, et il reçut, comme Silvanus, les insignes du triomphe pour ses victoires en Dalmatie. Il gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 21-22, et il était de retour à Rome en 22; il obtint alors l'autorisation de réparer la basilique émilienne, bâtie par un de ses ancêtres; *Borghesi* a montré qu'il était bien le descendant direct et le représentant des deux Æmilius Paulus, consuls en 704 et en 720, qui avaient déjà réparé la basilique. Il n'est plus mentionné après l'année 22. Il est question de lui ou de Manius Lepidus dans un fragment d'inscription trouvé en Algérie (*Renier, Inscr. Alg.* 4063).

La monnaie de Cotiæum est nouvelle, ou du moins on n'en connaissait qu'un exemplaire incomplet, qui donnait le nom de la ville, mais sur laquelle le nom du proconsul était réduit aux lettres ΙΔΟΥ.

Enfin *Borghesi* (II, p. 327-333) a attribué à Lepidus une monnaie de l'île de Cos qui porte, d'un côté, la légende ΜΑΡΚΟΣ ΛΕΠΙΔΟΣ et une tête nue, et de l'autre, ΔΙΟΦΑΝΤΟΣ ΚΩΙΩΝ et la tête d'Esculape. Il existe à la Bibliothèque impériale une pièce intacte et indubitable, semblable, quant au revers, mais qui, de l'autre côté, porte la légende ΝΙΚΙΑΣ, et qui est de tout point semblable aux autres monnaies de ce tyran de Cos (*Mionnet, Iles de Carie*, n° 80 à 81; *Suppl.* n° 113 à 115); de plus, j'ai eu entre les mains une pièce pareille à celle que décrit *Borghesi*, sur laquelle la légende ΜΑΡΚΟΣ ΛΕΠΙΔΟΣ avait été entièrement refaite au burin à une époque déjà ancienne. Je suis donc convaincu qu'il en est de même de celle que *Borghesi* cite comme appartenant au professeur Aldini de Pavie, et qu'elle est aussi une pièce de Nicias, dont la légende a été altérée. Ces altérations doivent remonter au dix-septième siècle, et elles avaient pour but de fournir aux collectionneurs des grands bronzes à l'effigie du triumvir Lépide.

71.

SER. CORNELIUS CN. F. CN. N. LENTULUS MALUGINENSIS,
COS. SUFF. KAL. IUL. 40 P. C. = 763.

FASTI CAPITOLINI, ANNO 763 : EX K. Iul. Ser. Cornelius Cn. f. Cn. n. Lentul. Malug. flam. Dial.

TACIT. *Annal.* III, 58; anno 22 : Provincia Africa Junio Bleso prorogata, Servius Maluginensis flamen Dialis ut Asiam sorte haberet postulavit, frustra vulgatum dictitans non licere Diabibus egredi Italia, neque aliud jus suum quam Martialium Quirinaliumque flaminum.

Ibid. III, 71; eodem anno : Dilatum nuper responsum adversus Servium Maluginensem prompsit Cæsar. — Ita sors Asiæ in eum qui consularium Maluginensi proximus erat conlata.

Bien que Maluginensis n'ait pas gouverné l'Asie, son cas et quelques autres que nous rencontrerons plus loin sont d'une grande importance pour l'établissement de la série des proconsuls, parce qu'ils montrent où en était le roulement des consuls en telle ou telle année et combien de temps s'était écoulé entre leur consulat et le moment où ils arrivaient par droit d'ancienneté au tirage des deux provinces consulaires. La question

religieuse soulevée par les adversaires de Maluginensis est curieuse, et ce que Tacite en dit mérite d'être lu. C'est aussi à cette occasion que nous trouvons pour la première fois la règle de l'ancienneté, sinon reconnue en droit, du moins invoquée et appliquée en fait.

On ne sait rien d'autre de ce candidat malheureux au proconsulat, sauf qu'il mourut en 23 et que son fils lui succéda comme *flamen Dialis* (Tac. *Ann.* IV, 16).

72.

C. FONTEIUS C. F. C. N. CAPITO, cos. 12 P. C. = 765.

FASTI CAPITOLINI, anno 765 : C. Fonteius C. f. C. n. Capito.

TACIT. *Annal.* IV, 36; anno 25 : Fonteius Capito, qui proconsul Asiam curaverat, absolvitur, conperto ficta in eum crimina per Vibium Serenum.

Capito ne paraît pas être mentionné ailleurs. Comme son acquittement est relaté par Tacite parmi les événements de la première moitié de l'année, il devait être revenu d'Asie dès l'été de l'année précédente. Ainsi il gouverna l'Asie au plus tard pendant l'année proconsulaire 23-24; mais il peut l'avoir gouvernée une année plus tôt, et dans ce cas il aurait été le *consularium proximus* qui alla en Asie en place de Maluginensis.

Capito n'arriva au proconsulat qu'après plusieurs autres consulaires, tous moins anciens que lui, d'où il suit que l'expression *consularium proximus* ne s'applique pas d'une manière absolue au plus ancien consulaire sur la liste, mais au plus ancien, présent à Rome et n'ayant pas d'autre emploi.

73.

M'. ÆMILIUS Q. F. M. N. LEPIDUS, cos. 11 P. C. = 764.

FASTI CAPITOLINI, anno 764 : [M' Ai]milius Q. f. M. n. Lepidus.

FASTI ANTIATES (*Corpus inscr. lat.* I, p. 475) : M'. Æmilius Lepidus.

FASTI ARVALIUM (Henzen, *Scavi*, p. 99) : M'. Æmilio, [T. Statilio].

INSCRIPTION de Pergame (*Corpus inscr. lat.* III, 398) : M'. Aimilio M'. f. Pal. Proculo, præf(ecto) fabr(um) M'. Lepidi aug(uris) proc[os]. sacrum.

TACIT. *Annal.* III, 35; anno 21 : Tiberius per litteras M' (mss. M.) Lepidum et Junium Blæsum nominavit ex quis pro consule Africæ legeretur. Tum audita amborum verba, intentius excusante se Lepido, cum valitudinem corporis, atatem liberum, nubilem filiam obtenderet. — Blæsus fut envoyé en Afrique.

Ibid. IV, 55-56; anno 26 : Cæsar legatos Asiæ, ambigentes quam in civitate templum statueretur, plures per dies audivit. Undecim urbes certabant. — Patres Zmyrnæos prætulere; censuitque Vibius Marsus ut M' (mss. M.) Lepido, cui ea provincia obvenerat, super numerum legaretur, qui

templi curam susciperet, et quia Lepidus ipse deligere per modestiam abnuebat, Valerius Naso e prætoris sorte missus est.

Ibid. IV, 20; anno 24 : Hunc ego Lepidum temporibus illis gravem et sapientem virum fuisse comperior; nam pleraque ab sævis adulationibus aliorum in melius flexit. Neque tamen temperamenti egebat, cum æquabili auctoritate et gratia apud Tiberium vigerit.

Ibid. VI, 27; anno 33 : Obiit eodem anno M' (mss. M.) Lepidus, de cujus moderatione atque sapientia in prioribus libris satis conlocavi.

Borghesi (V, p. 289-295) a cité toutes les inscriptions qui mentionnent le consulat de Manius Lepidus, et il a distingué nettement les passages qui se rapportent à lui de ceux qui concernent son contemporain Marcus Lepidus; la confusion entre les deux est ancienne; car on la trouve déjà dans les Fastes d'Antium, bien que dans les autres monuments où son consulat est mentionné, il soit appelé Manius. Dans les manuscrits de Tacite il est toujours appelé M. Lepidus, excepté dans un seul passage (III, 22) où son prénom est écrit Manius en toutes lettres. Borghesi a montré qu'il est l'orateur mentionné par Sénèque, qu'il plaida devant le sénat en différentes occasions en 20, en 21 et en 24, et que c'est de lui que Tacite parle avec éloge dans les passages cités plus haut. Il a montré également que c'est lui qui fut recommandé en 21 avec Junius Blæsus par Tibère pour le proconsulat d'Afrique, lorsque M. Lepidus avait déjà été choisi pour le proconsulat d'Asie, et qu'en cette occasion Blæsus et lui furent tous les deux désignés par le prince *extra sortem*, et avant que leur tour de participer au tirage des provinces fût arrivé; et effectivement le tour de M'. Lepidus n'arriva qu'en 26. Il gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 26-27.

74.

SEX. APPULEIUS SEX. F. SEX. N. cos. 14 P. C. = 767.

INSCRIPTION d'Assos (*Corpus inscr. gr.* 3571; *Le Bas et Waddington*, 1034) : Ἐπὶ Σέξτου Ἀπ[π]ουλίου ἀνθυπα[α]του καὶ πάτριου τῆς πόλεως, ἐκ τῶν ἀποκατασταθισῶν ἐπ' αὐτοῦ τῆς πόλεως προσόδων . . .

INDEX DIONIS, lib. LVI; anno 14 : Σέξτος Πομπήιος Σέξτου υἱ(ός), καὶ Σέξτος Ἀπουλήιος Σέξτου υἱ(ός).

FASTI ANTIATES (*Corpus inscr. lat.* I, p. 475), anno 14 : Sex. Appuleius, Sex. Pompeius.

INSCRIPTION d'Æsernia (Mommsen, *I. N.* 5016) : Sex. Appuleio Sex. f. imp. cos. auguri, patrono.

INSCRIPTION de Sarzane (*Murator*, p. 1133, 9) : . . . Appuleio Sex. f. Gal. Sex. n. Sex. pron. Fabia Numantina nato, ultimo gentis suæ.

Il y eut du temps d'Auguste deux consuls qui portèrent le nom de Sextus Appuleius, celui de 725 et celui de 767. L'inscription d'Assos peut appartenir à l'un ou à l'autre; et je ne me suis déterminé en faveur du second, qu'à cause de la forme des lettres, qui se rencontre peut-être plus fréquemment dans

cette partie de l'Asie sous le règne de Tibère que sous celui d'Auguste (voyez mes notes sur l'inscription); cependant il n'y aurait aucune difficulté à admettre qu'il s'agit du consul de 725. Le proconsulat d'Appuleius tombe entre les années 27 et 30.

L'orthographe Ἀπολλήιος, au lieu de Ἀππουλήιος, indique aussi que l'inscription est d'une bonne époque. D'ailleurs l'inscription de Sarzane montre que la *gens Appuleia* s'éteignit avec le fils du consul de 767; Fabia Numantina, ainsi que Borghesi l'a fait remarquer (V, p. 309), avait épousé en premières noces Plautius Silvanus, avait été divorcée par ce dernier, et avait ensuite épousé le consul de 767.

75.

SEX. POMPEIUS SEX. F. CN. N. COS. 14 P. C. = 767.

VALER. MAX. II, 6, 8 : Quam consuetudinem — etiam in insula Ceo servari animadverti, quo tempore, Asiam cum Sex. Pompeio petens, Iulida oppidum intravi.

SENEC. *de Tranquill. Animi*, 11 : Locuples es : Numquid divitior Ptolemæo? cui cum Gaius, vetus cognatus, hospes novus, apernisset Cæsaris domum, ut suam cluderet, defuit panis, aqua; cum tot flumina possideret in suo orientia, in suo cadentia, mendicavit stillicidia; fame ac siti periit in palatio cognati, dum illi heres publicum funus esurienti locat.

Borghesi (V, p. 136-142) a réuni tous les témoignages relatifs à ce Pompée et à sa famille. Il était l'ami d'Ovide, qui de son exil lui adressa quatre lettres vers l'époque où il fut consul (*Epist. ex Ponto*, IV, 1, 4, 5, 15). Valère Maxime en fait un grand éloge (IV, 7, 2). Dion Cassius (LVI, 29, 45) dit qu'il était parent, συγγενής, d'Auguste, et Borghesi a discuté l'origine de cette parenté. En l'an 20 il était à Rome et refusa de défendre Cn. Piso, accusé d'avoir empoisonné Germanicus (Tac. *Annal.* III, 41). Son proconsulat d'Asie n'est mentionné que par Valère Maxime; il doit se placer entre les années 27 et 30.

Dans les anciennes éditions de Sénèque, on lisait *Pompeio* au lieu de *Ptolemæo* dans le passage rapporté plus haut; mais Haase, le dernier éditeur de Sénèque, a rétabli la leçon *Ptolemæo*, qui paraît être la vraie; il est certain en effet que les expressions de l'auteur s'appliquent bien mieux au royaume de Maurétanie, qu'aux possessions territoriales d'un grand seigneur romain, quelque vastes qu'elles fussent. Si on maintient la leçon *Pompeio*, on doit en conclure avec Borghesi que Caligula fit périr Pompée pour s'emparer de ses immenses biens.

76.

P. PETRONIUS P. F. COS. SUFF. 772 = 49.

ALBUM Collegii Augurum (Fea, *Frammenti di fasti*, n° 10), anno 760 : P. Petronius P. f. [cooptatus].

FASTI consularis Arvalium (Henzen, *Scavi*, p. 99), anno 19 : [M. Silanus, L. N]orbanus; suf. P. Petronius.

TACIT. *Annal.* III, 49; anno 21 : Carmen C. Lutorius in domo P. Petronii soerum ejus Vitellia coram multisque illustribus feminis, per vaniloquentiam legerat.

MÉDAILLE de Smyrne :

CEBACTH CYNCKAHTOC ZMYPNAIΩN IEPΩ-
NYMOC. Têtes affrontées de Livie et du Sénat.

R. ΕΠΙ ΠΕΤΡΩΝΙΟΥ CEBACTOC TIBEPIOC. Tibère vêtu de la toge, debout dans un temple tétrastyle. — Æ. 5 (Bibliothèque impériale et Musée britannique).

MÉDAILLE de Pergame :

CEBACTOI ΕΠΙ ΠΕΤΡΩΝΙΟΥ ΤΟ C. Têtes affrontées de Tibère et de Livie.

R. ΘΕΟΝ CEBACTON ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ. Auguste debout dans un temple tétrastyle. — Æ. 5 (Bibliothèque impériale et Musée britannique). — Sur tous les exemplaires de cette pièce, dont le flan est assez large, les lettres ΤΟ C se trouvent derrière la tête de Tibère.

TACIT. *Annal.* VI, 45; anno 36 : Idem annus gravi igne urbem adfecit. — Æstimando cujusque detrimento quattuor progeneri Cæsaris, Cn. Domitius, Cassius Longinus, M. Vinicius, Rubellius Blandus delecti, additusque nominatione consulum P. Petronius.

PHILO, *Legat. ad Caium*, 33 : Πετρόνιος εἶχε τινα καὶ αὐτὸς ἐνάυ-
σματα τῆς Ἰουδαϊκῆς φιλοσοφίας ἕμα καὶ εὐσεβείας, εἶχε καὶ πά-
λαι πρόμαθὸν ἕνεκα τῆς περὶ παιδείαν σπουδῆς, εἶτε καὶ ἀφ' οὗ
τῶν χωρῶν ἐπετρόπευσεν, ἐν οἷς Ἰουδαῖοι καθ' ἐκάστην πόλιν εἰσὶ
παμπληθεῖς, Ἀσίας τε καὶ Συρίας.

Ibid. 34 : Γαῖος Καῖσαρ εἶπεν· Εὖ, Πετρόνιε, οὐκ ἔμαθες ἀκούειν αὐ-
τοκράτορος· αἱ ἐπάλληλοι σε ἀρχαὶ περυσήκασιν.

DIO, LVIII, 23; anno 33 : Τοσοῦτο γὰρ πλῆθος τῶν τε ἄλλων καὶ
τῶν βουλευτῶν ἀπόλετο ὥστε τοὺς ἀρχοντας τοὺς κληρωτοὺς τοὺς
μὲν ἐστρατηγηκότας ἐπὶ τρία τοὺς δ' ὑπατευκότας ἐπὶ ἕξ ἔτη τὰς
ἡγεμονίας τῶν ἐθνῶν, ἀπορία τῶν διαδεχομένων αὐτοὺς, σχεῖν.

P. Petronius, qu'il ne faut pas confondre avec C. Petronius Umbrinus cos. suff. 25, ni avec Petronius Arbitrator, devint membre du collège des augures en l'an 7 et consul suffect en 19; il était à Rome en 21 et en 36, et il fut nommé légat de Syrie par Caligula en 39, ainsi que nous le verrons au chapitre relatif à cette province. Les passages de Philon, que j'ai rapportés, montrent qu'avant d'avoir gouverné la Syrie, il avait été proconsul d'Asie; c'est donc bien le même personnage qui est mentionné sur les monnaies de Smyrne et de Pergame.

Nous avons vu que M^r Lepidus gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 26-27, et qu'après son consulat il faut placer certainement celui de Sex. Pompeius et probablement celui de Sex. Appuleius, ce qui nous mène jusqu'au printemps de 29; d'autre part, Petronius était de retour à Rome en 36; c'est donc entre ces deux années 29 et 36 que doit se placer son proconsulat. La province d'Asie avait décrété la construction d'un temple dédié à Tibère, à Livie et au sénat, et en 26 il avait été décidé que le temple serait bâti à Smyrne (Tac. *Ann.* IV, 56); c'est sans doute à l'occasion de la dédicace de cet édifice que fut frappée la médaille de Smyrne, et au plus tard en 29, année de la mort de Livie. Ainsi Petronius arriva en Asie en 29 au plus tard, et peut-être en 28, si on reporte au commencement du règne d'Auguste le proconsulat de Sex. Appuleius.

La médaille de Pergame nous apprend que Petronius gouverna l'Asie pendant six ans; j'ai vu un assez grand nombre d'exemplaires de cette pièce, et sur toutes le chiffre n'est pas un Γ mais un C ou C, plus ou moins arrondi, c'est-à-dire le chiffre 5. L'on sait que M. Silanus, le collègue de Petronius dans le consulat, fut proconsul d'Afrique pendant six ans, de 32 à 37 (*Borghesi*, V, p. 217), et le passage de Dion Cassius cité plus haut montre que l'autre province consulaire du sénat vit aussi son proconsul rester au pouvoir pendant six années consécutives. La monnaie de Pergame confirme donc d'une façon remarquable l'assertion de l'historien; bien que Livie fût morte depuis plusieurs années, elle y est associée à son fils sous le titre commun de Σεβαστοί, de même qu'Auguste mort et Tibère régnant sont associés sous le même titre sur la monnaie frappée lors du proconsulat de Poppæus (voyez plus haut, § 68).

Ainsi Petronius gouverna l'Asie pendant six ans, probablement depuis le printemps de 29 jusqu'à celui de 35; mais il serait possible que les six années dussent être comptées de 28 à 34 ou de 30 à 36. Pour le reste de sa carrière, voyez à la Syrie, et pour sa famille, voyez *Borghesi*, III, p. 356.

77.

C. SULPICIUS GALBA, cos. 22 = 775.

FASTI Lunenses (*Corpus inscr. lat.* I, p. 476), anno 22 : D. Haterio Agrippa, C. Sul. Galb. cos.

SUETON. *Galba*, 3 : Pater (Galbæ imperatoris) ex Mummia Achaica liberos, Gaium et Servium, procreavit; quorum major Gaius attritis facultatibus urbe cessit, prohibitusque a Tiberio sortiri anno suo proconsulatum, voluntaria morte obiit.

TACIT. *Annal.* VI, 40; anno 36 : C. Galba consularis voluntario exitu cecidit, tristibus Cæsaris literis provinciam sortiri prohibitus.

On voit que Galba était arrivé au tirage des provinces consulaires quatorze ans après son consulat; mais son tour avait été retardé par la prolongation insolite du proconsulat de Petronius pendant six années consécutives. Sur la famille de Galba, voyez *Borghesi*, V, p. 142-147.

78.

C. ASINIUS C. F. C. N. POLLIO, cos. 23 = 776.

INDEX Dionis, lib. LVII; anno 23 : Γ. Ἀσίνιος Γ. υἱ. Πολλίων, καὶ Γ. Ἀντίστιος Γ. υἱ. Οὐδέτερ.

MÉDAILLES de Sardes :

1. ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ ΚΑΙΣΑΡΕΣ ΝΕΟΙ ΘΕΟΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ. Drusus et Germanicus assis.

℞. ΓΑΙΩ ΑΣΙΝΝΙΩ ΠΟΛΛΙΩΝΙ ΑΝΘΥΠΑΤΩ. Couronne de chêne et de laurier dans laquelle on lit les mots ΚΟΙΝΟΥ ΑΣΙΑΣ. — Æ. 7 (Bibliothèque impériale).

2. Même légende et même type.

℞. ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΚΛΕΩΝΟΣ ΣΑΡΔΙΑΝΟΥ. Couronne de chêne et de laurier, dans laquelle on lit les mots ΚΟΙΝΟΥ ΑΣΙΑΣ. — Æ. 7 (Bibliothèque impériale).

Germanicus mourut en l'an 19, et Drusus, fils de Tibère, en 23. Germanicus était fils adoptif de Tibère, de sorte que Drusus et lui, cousins germains par le sang, étaient frères par adoption. Pollio était fils d'Asinius Gallus, cos. 746, et de Vipsania Agrippina, qui avait été la première femme de Tibère (voyez plus haut, § 58), et la mère de Drusus; de sorte que Pollio et Drusus étaient frères utérins. Malgré la rivalité entre les partis de Drusus et de Germanicus, rivalité soigneusement entretenue par Tibère, ces deux princes restèrent fort unis, et, après la mort du second, Drusus se montra bon pour ses enfants (*Tac. Ann.* II, 43).

Il n'est guère probable que la médaille ait été frappée sous Tibère, qui avait fait périr Germanicus, ni que Pollio, dont il avait probablement aussi fait mourir le père en 33, ait obtenu le proconsulat d'Asie avant l'époque régulière du tirage, ni même pendant son règne. Au contraire, en plaçant le proconsulat de Pollio au début du règne de Caligula, fils de Germanicus, les légendes de la médaille s'expliquent tout naturellement. D'ailleurs, si le tour de C. Galba, consul en 22, était arrivé en 36, celui de Pollio, consul en 23, pouvait très-bien être arrivé en 37. Il gouverna donc l'Asie pendant l'année proconsulaire 37-38; Tibère était mort le 16 mars 37.

Sur la famille Asinia, voyez *Borghesi*, III, p. 346, sqq.

79.

C. CALPURNIUS AVIOLA, cos. suff. 24 = 777.

FASTI consulares Arvalium (*Henzen, Bullet. Instit. archeol.* 1860, p. 123), anno 24 : [Ser. Co]rnelius Cethegus, [L. Vis]ellius Varro. [Suf]. C. Calpurnius Aviola, L. Scipio.

MÉDAILLES de Smyrne :

1. ΓΑΙΩΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΝ ΕΠΙ ΑΟΥΙΟΛΑ. Tête laurée de Caligula.

℞. ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΝ ΑΓΡΙΠΠΕΙΝΑΝ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΜΗΝΟΦΑΝΗΣ. Têtes affrontées de Germanicus et d'Agrippine. — Æ. 5 (Bibliothèque impériale et Musée britannique).

2. Même légende et même tête.

℞. ΔΡΟΥΣΙΑΛΑΝ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΜΗΝΟΦΑΝΗΣ. Drusille assise avec les attributs de Cérès. — Æ. 4 (Mêmes collections). — Mionnet (*Mysie*, n° 550; *Suppl. Mysie*, n° 943) a attribué, d'après Gusseme et Sestini, une pièce semblable à Pergame; c'est une erreur, ainsi que le prouve le nom du magistrat local.

3. ΓΑΙΩΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΕΠΙ ΑΟΥΙΟΛΑ. Même tête.

℞. ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΜΗΝΟΦΑΝΗΣ. La Victoire debout. — Æ. 4 (Mêmes collections).

Drusille, sœur favorite de Caligula, mourut vers la fin de juillet 38, et fut divinisée immédiatement après sa mort (Philo, *in Flaccum*, 8; *Dio*, LIX, 10-11; *Borghesi*, II, p. 141; Henzen, *Scavi*, p. 14). Borghesi en conclut avec raison que la deuxième médaille citée plus haut fut frappée pendant le second semestre de 38, au moment où Caligula accumulait les honneurs sur la mémoire de sa sœur. Quant au proconsul Aviola, le savant italien l'identifiait avec Acilius Aviola, légat de la Lyonnaise en 21, et mentionné par Tacite (*Ann.* III, 41); mais les fastes consulaires des Frères Arvales, découverts récemment, montrent qu'il s'appelait C. Calpurnius Aviola. Il gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 38-39.

80.

C. CASSIUS LONGINUS, cos. suff. 30 = 783.

FASTI Nolani (Mommsen, *I. N.* 1968), anno 30 : L. Cassius Longinus, M. Vinicius cos. Suf. C. Cassius Longinus, L. Nævius Surdinus.

POMPONIUS, *Digest.* I, 2, 51 : Gaius Cassius Longinus natus est ex filia Tiberonis, quæ fuit neptis Servii Sulpicii, et ideo proavum suum Servium Sulpicium appellat. Hic consul fuit cum Quartino temporibus Tiberii, sed plurimum in civitate auctoritatis habuit eo usque, donec eum Cæsar civitate pelleret. Expulsus ab eo in Sardiniam, revocatus a Vespasiano diem suum obit. (Dans ce passage la leçon *Quartino*, donnée par tous les manuscrits, est une erreur évidente pour *Surdino*.)

DIO, LIX, 29 : Θεοπρόπιον δὲ τι τῷ Γαίῳ ὀλίγον ἔμπροσθεν ἐγεγόνει φυλάττεσθαι Κάσσιον· καὶ ὁ μὲν ἐς Γάϊον Κάσσιον τὸν τότε τῆς Ἀσίας ἀρχοντα, ἐπειδὴ τὸ γένος ἀπὸ τοῦ Κασσίου ἐκείνου τοῦ τὸν Καίσαρα ἀποκτείναντος εἶχεν, ὑποκτεύσας μετεπέμψατο αὐτὸν δεδεμένον, προσέλεγε δ' ἄρα αὐτῷ τὸ δαιμόνιον τὸν Κάσσιον τὸν Χαιρέαν.

SUETON. *Calig.* 57 : Futuræ cædis multa prodigia exstiterunt. — Monuerunt et Fortunæ Antiatinae ut a Cassio caveret. Qua causa ille Cassium Longinum, Asiæ proconsulem, occidendum delegaverat.

Les commentateurs ont souvent confondu les deux Cassius Longinus, qui furent consuls en 30. Le premier, Lucius, épousa en 33 Drusille, la fille de Germanicus; il était à Rome en 36, et il n'est plus question de lui après; sa femme l'abandonna pour vivre avec M. Lepidus d'abord, et ensuite avec son propre frère Caligula (*Tac. Ann.* VI, 15, 45; *Sueton. Calig.* 24; *Dio*, LIX, 11). Il paraît avoir vécu fort obscurément. On a généralement admis que c'est lui qui fut proconsul d'Asie; mais selon Dion le proconsul s'appelait Caius, et Suétone confirme indirectement son témoignage; car, s'il avait voulu parler de L. Cassius, il semble qu'il n'eût pas omis d'ajouter qu'il était beau-frère de Caligula.

C. Cassius est le célèbre jurisconsulte, souvent mentionné dans les auteurs. Comme plusieurs autres personnages de son temps, il fut successivement proconsul d'Asie et légat de Syrie; condamné à mort par Caligula, il fut sauvé par l'assassinat de

ce prince, qui eut lieu le 24 janvier 41; il avait été envoyé en Asie pour l'année proconsulaire 40-41. Pour le reste de sa carrière, voyez à la Syrie.

81.

PAULLUS FABIVS PERSICUS, cos. 34 = 787.

INSCRIPTION d'Éphèse, communiquée par M. Wood et maintenant au Musée britannique :

Paullus Fa]bius Persicus, pontif]ex,
sodalis Au]gustalis, frater Arval]is

DISCOURS de Claude *de Jure honorum Gallis dando* (Gruter, p. 502) : Tot ecce insignes juvenes quot intueor non magis sunt pænitendi senatores, quam pænitet Persicum nobilissimum virum amicum meum inter imagines majorum suorum Allobrogici nomen legere.

SENECA, *de Benef.* IV, 30 : Quid nuper Fabium Persicum, cujus osculum etiam impuri vitabant, sacerdotem non in uno collegio fecit, nisi Verrucosi et Allobrogici.

L'inscription d'Éphèse ne prouve pas que Fabius Persicus ait été proconsul d'Asie, mais on ne voit pas quelle raison il pouvait avoir pour faire une dédicace à Éphèse, s'il n'était pas là comme fonctionnaire romain. A l'époque où l'inscription fut gravée, Fabius était déjà investi de trois sacerdoces, distinction fort rare, et qu'il ne put guère obtenir qu'après son consulat; or, s'il était à Éphèse après son consulat, il est assez probable qu'il y était en qualité de proconsul.

D'après l'intervalle habituel à cette époque, Fabius dut arriver au tirage des provinces consulaires vers 44. Il y a dans la série des proconsuls une grande lacune qui embrasse tout le commencement du règne de Claude, depuis 41 jusqu'à 51; c'est vers le milieu de cette lacune qu'il faut placer le consulat de Fabius. Il est souvent mentionné dans les Actes des Frères Arvales, et il assistait à leurs réunions en 35, 36, 39 et 42; en mai et juin 40 il était absent (Marini, *Arvali*, tab. V, VI, VII, IX, XI; Henzen, *Scavi*, p. 7). Il était mort lorsque Sénèque écrivait.

Dans toutes les inscriptions où il est mentionné, le nom est écrit Paullus Fabius Persicus (*Marini*, p. 45; *Orelli-Henzen*, 7051).

82.

CN. DOMITIUS CN. F. CORBULO, cos. suff. 39 = 792.

TACIT. *Annal.* III, 31; anno 21 : Domitius Corbulo prætura functus — plurima per Italiam itinera fraude mancipum et incuria magistratum interrupta et impervia clamitando, executionem ejus negotii libens suscepit.

DIO, LIX, 15; anno 39 : Γνωίος Δομίτιος Κορβούλων βουλευτής, κακῶς ἐπὶ τοῦ Τιβερίου τὰς ὁδοὺς ἐχούσας δρῶν, τοῖς τε ἐπιμεληταῖς αὐτῶν αἰεὶ ποτε ἐνέκευτο, καὶ προσέτι καὶ τῇ γερουσίᾳ ὀχληρὸς

ὅπερ αὐτῶν ἐγένετο. Τοῦτον οὖν παραλαβὼν ὁ Γάιος ἐπέθετο δι' αὐτοῦ πᾶσιν οὐχ ὅτι τοῖς ζῶσιν ἀλλὰ καὶ τοῖς τεθνηκόσιν, ὅσοι ποτὲ ἐπιστάται τῶν ὁδῶν ἐγεγόνεσαν. — Ἐφ' οὗ δὲ ὁ Κορβούλων τότε μὲν ὑπάτευσεν, ὕστερον δὲ ἐπὶ Κλαυδίου αἰτίαν τε ἔσχε καὶ εὐθύνθη.

TACIT. *Annal.* XI, 18-20; anno 47 : Per idem tempus Chauci, morte Sanquini (legati Germaniæ inferioris) alacres, dum Corbulo adventat, inferiorem Germaniam incursavere. — At Corbulo provinciam ingressus magna cum cura, et mox gloria, cui principium illa militia fuit, triremes alveo Rheni adegit. — Igitur Claudius adeo novam in Germanias vim prohibuit ut referri præsidia cis Rhenum juberet, — insignia tamen triumphii indulsit quamvis bellum negavisset.

Ibid. XIII, 8; anno 54 exeunte : Senatores læti quod Domitium Corbulonem retinendæ Armeniæ Nero proposuerat, videbaturque locus virtutibus patefactus.

MÉDAILLES de Docimeon en Phrygie :

1. TI · ΚΛΑΥΔΙΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ. Tête aurée de Claude.

R^o. ΚΟΡΒΟΥΛΩΝΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Cybèle de face entre deux lions. — Æ. 4 (De ma collection et Bibliothèque impériale).

2. ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. Tête aurée de Claude.

R^o. ΕΠΙ ΚΟΡΒΟΥΛΩΝΟΣ ΑΝΘΥ · ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Même type. — Æ. 4 (Collection de M. Wigan, à Londres).

MÉDAILLES de Dioshieron en Lydie :

1. ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ. Tête aurée de Néron.

R^o. ΚΟΡΒΟΥΛΩΝ ΔΙΟΣΙΕΡΙΤΩΝ. Zeus debout; dans le champ, le monogramme ΠϜ. Æ. (Bibliothèque impériale et Musée britannique).

2. ΖΕΥΣ ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ. Têtes affrontées de Zeus et de Néron.

R^o. ΔΙΟΣΙΕΡΙΤΩΝ ΚΟΡΒΟΥΛΩΝΟΣ ΗΡΑ. Junon debout. — Æ. 6 (Pièce décrite par Eckhel, *D. N.* V, III, p. 100, d'après l'exemplaire du cabinet du prince de Waldeck).

On voit par ces différents passages que Corbulon fut près de vingt ans à passer de la préture au consulat, qu'il n'obtint qu'en 39. Sa carrière militaire, si brillante plus tard, ne commença qu'en 47, lorsqu'il succéda à Sanquinius Maximus, comme légat de la Germanie Inférieure; on ne sait pas combien de temps il conserva ces fonctions, dont la durée ordinaire était de trois ans; toujours est-il que, vers la fin de 54, il quittait Rome pour aller prendre le commandement des troupes destinées à agir en Arménie contre les Parthes. Depuis cette époque il fut constamment occupé en Orient jusqu'à sa mort.

C'est dans l'intervalle entre sa légation de Germanie, et son départ pour l'Arménie en 54, que doit se placer son proconsulat d'Asie. Il est postérieur à 50, l'année où Néron fut adopté par Claude et reçut le titre de César; d'autre part, l'année proconsulaire 54-55 appartient à M. Silanus, et l'année précédente probablement à Suillius Rufus; de sorte qu'il ne reste pour Corbulon que l'une des deux années 51 et 52. Pour le reste de sa carrière, voyez à la Syrie.

P. SUILLIUS RUFUS, cos. suff. Gaio vel Claudio imp.

TACIT. *Annal.* IV, 31; anno 24 : P. Suillum quæstorem quondam Germanici, cum Italia arceretur convictus pecuniam ob rem judicandam cepisse, amovendum in insulam censuit Tiberius, tanta contentione animi ut et jurando obstringeret e re publica id esse. Quod asperè acceptum ad præsens, mox in laudem vertit regresso Suillio; quem vidit sequens ætas præpotentem, venalem, et Claudii principis amicitia diu prospere, numquam bene usum.

Ibid. XIII, 42-43; anno 58 : Damnatur Publius Suillius, impetante Claudio terribilis ac venalis, et mutatione temporum non quantum cuperent inimici demissus. — Reperti accusatores directos socios, cum Suillius provinciam Asiam regeret, ac publicæ pecuniæ peculatum detulerunt. — Igitur adempta bonorum parte in insulas Baleares pellitur, non in ipso discrimine, non post damnationem fractus animo; ferebaturque copiosa et molli vita secretum illud toleravisse. Filium ejus Nerullinum aggressis accusatoribus, intercessit princeps tamquam satis expleta ultione.

INSCRIPTION de Samos (Stamatiadès, *Σαμιακά*, n^{os} 36, 66) : Ὁ δῆμος Πόπλιον [Σ]ουίλιον Ῥοῦφον τὸν ἀνθύπατον Ἡρῆ.

L'inscription est répétée deux fois dans le recueil de Stamatiadès, comme s'il s'agissait de deux textes différents; du reste les deux copies sont différentes; la première donne ΠΟΠΛΙΟΝ ΟΥΙΑΜΟΝ P.; la seconde ΠΟΠΛΙΟΝ ΙΟΥΛΙΟΥ ΡΟΥΦΟΝ.

Borghesi, dans ses fastes inédits, a placé le consulat de Suillius, qui fut certainement un consulat suffect, à l'année 46; mais je ne saurais dire les raisons qui l'ont déterminé; voyez, sur les consuls de cette année, la note de Mommsen (*Hermes*, IV, p. 105). Dans tous les cas il ne put obtenir le consulat et le proconsulat que sous Caligula ou Claude; car, avant et après les règnes de ces princes, il était en disgrâce. Il dut gouverner l'Asie vers la fin du règne de Claude, en 52 ou 53. Il existe des monnaies frappées à Hierapolis de Phrygie, à l'effigie de Claude et de Néron jeune, par le magistrat M. Σουίλιος Ἀντίοχος; il était sans doute devenu le client de M. Suillius Nerullinus, le fils du proconsul, qui probablement accompagnait son père, et qui lui-même gouverna plus tard l'Asie sous le règne de Vespasien (voyez § 95).

Suillius Rufus était fils de cette Vestilia, dont les nombreux mariages et les accouchements irréguliers sont signalés par Pline (*H. N.* VII, § 39); Corbulon et Cæsonia, la femme de Caligula, étaient aussi enfants de la même Vestilia. Suillius épousa la fille par un premier mariage de Fabia, la troisième femme d'Ovide; ce dernier lui adressa une lettre, dans laquelle il le prie d'intercéder pour lui auprès de Germanicus (*Epist. Pont.* 4, 8).

84.

M. JUNIUS AP. F. SILANUS, cos. 46 = 799.

TACIT. *Annal.* XIII, 1; anno 54 exeunte: Prima novo principatu mors Junii Silani proconsulis Asiae, ignaro Nerone, per dolum Agrippinae paratur, non quia ingenii violentia exitium irritaverat segnis et dominationibus aliis fastiditus, adeo ut G. Cæsar pecudem auream eum appellare solitus est. Verum Agrippina fratri ejus L. Silano necem molita ultorem metuebat: — quippe Silanus divi Augusti abnepos erat. Hæc causa necis. Ministri fuere P. Celer eques Romanus et Helius libertus, rei familiari principis in Asia impositi. Ab his proconsuli venenum inter epulas datum est apertius quam ut fallerent. — Cf. XIII, 33; *Dio*, LXI, 6.

PLIN. *Hist. nat.* VII, § 58: Divus Augustus neptis suæ nepotem vidit genitum, quo excessit anno, M. Silanum, qui cum Asiam teneret post consulatum, Neronis principis successione, veneno ejus sublatus est.

Borghesi (V, p. 189) a démontré que M. Silanus était fils d'Appius Silanus, consul en 28, et d'Æmilia Lepida, fille de L. Æmilius Paulus, consul en 734 = 1 P. C.; ce dernier avait épousé Julia minor, qui était issue du mariage d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste. C'est ainsi que M. Silanus avait Auguste pour trisaïeul maternel. Il faisait partie du collège des Frères Arvales, et il assistait aux réunions de l'année 40 (Marini, *Arvales*, tab. VIII); on le trouve encore aux réunions de l'année 42, ainsi que son frère L. Silanus (*ibid.* tab. IX). Il obtint le consulat en 46; n'ayant pas encore tout à fait les trente-deux ans exigés par la loi, puisqu'il était né en 14. Arrivé en Asie au printemps de 54, il fut mis à mort vers la fin de l'année, Claude étant mort le 13 octobre.

85.

TI. PLAUTIUS M. F. M. N. SILVANUS ÆLIANUS, cos. suff.
45 = 798; cos. suff. II, 74 = 827.

INSCRIPTION de Tibur (*Orelli*, 750): Ti. Plautio M. f. A[ni]. Silvano Æliano pontif., sodal. aug(ustali), III vir. a. a. a. f. f., q. Ti. Cæsaris, legat. leg. V in Germania, prætor(um) urb(ano), legat. et comiti Claud. Cæsaris in Britannia, consuli, procos. Asiae, legat. pro præt. Mæsiæ, in qua, etc. — Hunc legatum in Hispaniam ad præfectur. urbis remissum senatus in præfectura triumphalibus ornamentis honoravit, auctore Imp. Cæsare Augusto Vespasiano. — Hunc in eadem præfectura urbis Imp. Cæsar Aug. Vespasianus iterum cos. fecit.

INSCRIPTION de Pompeii (Mommsen, *I. N.* 2225): Tauro Statilio, Ti. Plautio Æliano cos.

TESSERA gladiatoria (*Bullet. Instit. archeol.* 1865, p. 101): Philetus Rutili sp. K. Apr. Ti. Plau(tio) et Cor(vino).

INSCRIPTION de Tralles en Lydie (*Le Bas et Waddington*, 600 a): Νέρωνα Κλαύδιον [Καίσαρα] Σεβαστόν Γερμανικόν Αυτοκράτορα θεόν [ὁ δὲ] μ[ο]ς ὁ Καίσαρέιον καθιέρωσεν, ἐπὶ ἀνθυπάτου [Τίβερ]ίου Πλαυτίου Σιλουανῶ [Αἰ]λιανῶ.

TESSERA gladiatoria (*Corpus inscr. lat.* I, 774): Maximus Valeri sp. Id. Jan. T. Cæs. Aug. f. III, Ælian. II.

Les consuls ordinaires de l'année 45 sont M. Vinicius II, T. Statilius Taurus Corvinus; l'inscription de Pompeii, où le lapicide a écrit par erreur *Platilio* pour *Plautio*, et la tessère de Philetus, montrent que Vinicius fut remplacé par Plautius Ælianus au 1^{er} avril au plus tard, tandis que Corvinus continua probablement jusqu'à la fin du premier semestre. Les consuls ordinaires de l'année 74 sont Vespasianus Aug. V, Titus Cæsar III; la tessère de Maximus prouve que dès les premiers jours de janvier Vespasien avait abdiqué en faveur de Plautius Ælianus, qui conserva le consulat jusqu'au 1^{er} mai; à cette époque d'autres consuls, Petilius Cerialis II et Eprius Marcellus II, entrèrent en fonctions (Renier, *Diplômes*, 26).

Ælianus commença sa carrière par le triumvirat monétaire; il fut ensuite questeur de l'empereur Tibère, légat de la légion V^e *Alaudæ*, en Germanie; puis il revint à Rome et exerça la préture urbaine; ensuite il accompagna Claude pendant l'expédition de Bretagne (43-44), et l'année suivante il fut nommé consul suffect, en récompense de ses services. Pendant l'intervalle de dix ans environ qui s'écoula depuis son consulat jusqu'au proconsulat d'Asie, il ne remplit aucune fonction nouvelle; l'inscription de Tralles nous apprend qu'il gouverna l'Asie sous Néron, et ce dut être vers l'année 56. Quant à sa légation de Mésie, elle se place entre l'année 58, où Flavius Sabinus quitta cette province pour prendre la préfecture de Rome (*Tac. Hist.* III, 75), et l'année 69, où elle était gouvernée par M. Aponius Saturninus (*ibid.* I, 79); ce dernier ne put aller en Mésie au plus tôt qu'en 67, car cette province était réservée aux consulaires, et il ne parvint au consulat que pendant le second semestre de 66 (Henzen, *Scavi*, p. 22). Il est possible qu'Ælianus ait été le successeur immédiat de Flavius Sabinus, mais ce n'est pas sûr, et tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il était légat de Mésie en 62, ainsi que Henzen l'a démontré. En 70 il était à Rome et prit part, en sa qualité de pontife, le 21 juin, à la cérémonie qui inaugura les travaux du nouveau Capitole (*Tac. Hist.* IV, 53). Cette même année ou l'année suivante, il alla en Espagne comme légat impérial, mais n'y resta pas longtemps, car en 73 il était certainement préfet de Rome. En 74 il fut consul suffect pour la deuxième fois, et mourut pendant le règne de Vespasien; car l'inscription de Tibur ne donne pas à l'empereur le titre de *divus*.

Voyez sur la vie d'Ælianus un excellent article de Henzen (*Annali Instit. archeol.* 1859, p. 5, sqq.).

86.

MARIUS CORDUS.

MÉDAILLE d'Apamée de Phrygie:

ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΑΓΡΙΠΠΙΝΑ
ΣΕΒΑΣΤΗ. Têtes affrontées de Néron et d'Agrippine.

Β'. ΕΠΙ ΜΑΡΙΟΥ ΚΟΡΔΟΥ ΚΟΙΝΟΝ ΦΡΥΓΙΑΣ
ΑΠΑΜΕΙΣ. Aigle éployé. — Æ. 6 (De ma collection et Musée britannique).

88.

On ne sait absolument rien de ce Marius Cordus, mais l'analogie des monnaies de Vettius Niger et de Plancius Varus (§ 99) montre qu'il fut aussi proconsul d'Asie. Il y a un P. Marius, consul en 62, qui appartenait sans doute à la même famille.

Agrippine, fille de Germanicus et mère de Néron, mourut en 59; le proconsulat appartient donc aux premières années du règne de Néron.

87.

M. VETTIUS NIGER.

MÉDAILLE d'Apamée :

ΝΕΡΩΝ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête de Néron.

Ῥ'. ΕΠΙ Μ·ΟΥΕΤΤΙΟΥ ΝΙΓΡΟΥ ΚΟΙΝΟΝ ΦΡΥΓΙΑΣ ΑΠΑΜΕΙΣ. Marsyas debout, jouant de la double flûte. — *Æ.* 4 (Bibliothèque impériale et Musée britannique).

TESSERA gladiatoria (*Corpus inscr. lat.*, I, 776; *Borghesi*, IV, p. 401) : Curtius Proculus sp. VIII K. Dec. M. Vettio, M. Ar...

Borghesi a montré que le consul suffect de la tessère doit être le même personnage que le M. Vettius Niger de la médaille; voyez cependant plus loin (§ 97) mes observations sur le consulat de Vettius Bolanus. On ne sait absolument rien de Vettius Niger.

Je place ce proconsulat, ainsi que le suivant, dans la première moitié du règne de Néron, parce que les proconsuls des cinq dernières années sont connus.

88.

M. ÆFULANUS.

INSCRIPTION de Smyrne (*Corpus inscr. gr.*, 3187) :

Ἐδόξεν τοῖς ἐπὶ τῆς Ἀσίας [Ἑλλησιν· γνώμη
Τιβερίου Κλαυδίου Ἡρώδου τοῦ ἀρχοντος
καὶ σεβαστοφάντου καὶ [Ιερέως διὰ βίου
θεῶς Ῥώμης καὶ θεοῦ [Νέρωνος Καίσαρος,
Διὸς πατρός, αὐτοκράτορος, ἀρχιερέως
μεγίστου, πατὴρ τῆς πατρίδος, σωτήρ
τοῦ σύμπαντος ἀνθρώπου γένους. Ἐπει
εἰ Μάρκος Αἰφουλανός [Μάρκου υἱός?
ὁ ἀνθύπατος ἀπὸ τῆς [τοῦ Αὐτοκράτορος
Νέρωνος Καίσαρος προνοίας καὶ τῆς περὶ τὴν
ἐπαρχείαν κηδεμονίας, κ. τ. λ.

Ma restitution de ce fragment diffère un peu de celle de Boeckh. Ce savant a cru qu'il s'agissait de Herodes Atticus, le célèbre orateur, contemporain d'Hadrien et d'Antonin; mais l'inscription est évidemment du temps de Néron, et il s'agit de quelque autre personnage appelé Herodes ou Herodianus ou Heron; d'ailleurs l'orateur s'appelait Herodes Atticus, et il n'y aurait guère de place pour le mot Ἀττικοῦ suivi d'un titre. Le commencement du décret doit être restitué

d'après un document analogue du temps d'Auguste trouvé à Apamée (*Corpus inscr. gr.*, 3957) : Ἐδόξεν τοῖς ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἑλλησιν· γνώμη τοῦ ἀρχοντος Ἀπολλωνίου τοῦ Μηνοφίλου Ἐξενίτου.

La flatterie des Grecs pour Néron n'avait pas de bornes, et sur les monnaies des villes asiatiques il est souvent assimilé à Zeus; voyez Mionnet, *Lydie*, n° 185; *Suppl. Lydie*, n° 278.

L'usage de placer le titre αὐτοκράτωρ après le nom de l'empereur se remarque souvent dans les inscriptions honorifiques relatives aux premiers Césars (voyez plus haut, § 85); plus tard on plaçait toujours en tête les titres Αὐτοκράτωρ Καίσαρ.

Le proconsul M. Æfulanus est complètement inconnu. Æfulanus n'est pas un *cognomen*, mais un *nomen gentilicium*, comme Norbanus, Funisulanus, Calpetanus, etc.; il est dérivé d'une ancienne localité du Latium, appelée Æfula ou Æfulum; voyez Hübner, *Hermes*, I, p. 426.

89.

BAREA SORANUS, cos. suff. 52 = 805.

TACIT. *Annal.* XVI, 21; anno 66 : Trucidatis tot insignibus viris, ad postremum Nero virtutem ipsam excindere concupivit interfecto Thræsea Pacto et Barea Sorano, olim utrisque infensus.

Ibid. XVI, 23 : At Barea Soranum jam sibi Ostorius Sabinus eques Romanus poposcerat reum ex proconsulatu Asiæ, in qua offensiones principis auxit justitia atque industria, et quia portui Ephesiorum aperiendo curam insumperat, vimque civitatis Pergamænæ, prohibentis Acratum Cæsaris libertum statuas et picturas evehere, inultam omiserat. Sed crimini dabatur amicitia Plauti et ambitio conciliandæ provinciæ ad spes novas.

Ibid. XVI, 30 : Atque interim Ostorius Sabinus Sorani accusator ingreditur, orditurque de amicitia Rubellii Plauti, quodque proconsulatum Asiæ Soranus pro claritate sibi potius accommodatum quam ex utilitate communi egisset, alendo seditiones civitatum. Vetera hæc : sed recens et quod discrimini patris filiam connectebat, quod pecuniam Magis dilargita esset.

Barea Soranus fut consul suffect en 52 (*Tac. Annal.* XII, 53). Lorsqu'il fut mis en accusation en 66, son proconsulat d'Asie et les griefs qui s'y rattachaient étaient déjà anciens, *vetera hæc*; Néron lui reprochait sa liaison avec Rubellius Plautus, exilé en Asie en 60, et mis à mort dans cette province dans les premiers mois de 62; on avait attribué à Plautus, qui avait de grands biens en Asie, le projet de se révolter contre Néron, et l'empereur soupçonnait peut-être Soranus d'avoir eu connaissance de cette velléité de résistance, qui du reste n'avait pas eu la moindre suite (*ibid.* XIV, 22, 58, 59). Il y a donc tout lieu de croire que Soranus gouvernait l'Asie à l'époque de la mort de Plautus, et qu'il fut le proconsul de l'année 61-62. Nous verrons plus loin que toutes les années suivantes jusqu'à 66 appartiennent forcément à d'autres proconsuls.

Il y a cependant une petite difficulté qu'il faut signaler, c'est

que la mission d'Acratus, l'affranchi de Néron, chargé d'enlever les tableaux et les statues de la Grèce et de l'Asie, n'est mentionnée par Tacite qu'à l'année 64 (*ibid.* XV, 45); mais l'historien ne dit pas qu'elle ait commencé à cette époque, il dit seulement qu'en 64 elle était en cours d'exécution, et on sait par Dion Chrysostome (*Rhodiac.* § 149) qu'elle dura fort longtemps.

La mort de Soranus est mentionnée par Dion Cassius (LXII, 26) et par Juvénal (III, 116), et fut vengée plus tard sous le règne de Vespasien (*Tac. Hist.* IV, 10, 40). Sa fille Servilia, qui avait épousé Annius Pollio, périt avec lui. On ne connaît pas son *nomen gentilicium*; le nom de sa fille ferait supposer qu'il s'appelait Servilius; le surnom de Barea ne se rencontre que dans la *gens Marcia*, et fut porté par Q. Marcius Barea, consul suffect en l'an 18.

90.

VOLASENNA.

MÉDAILLE d'Ancyre de Phrygie :

ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΠΟΠΠΑΙΑ ΣΕ-
ΒΑΣΤΗ. Têtes affrontées de Néron et de Poppée.
R. ΟΥΟΛΑΣΕΝΝΑ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΑΝ-
ΚΥΡΑΝΩΝ ΑΙΤΗΣΑΜΕΝΟΥ ΤΙ·ΒΑΣΣΙ-
ΛΛΑΟΥ ΕΦ. Neptune debout, tenant une ancre
et la haste. — Æ. 7 (Bibliothèque impériale).

INSCRIPTION d'Herculanum (Mommsen, *I. N.*, 2416) : Volasennia
C. f. Tertiae Balbi decuriones et pleps Herculanenses. — Cf.
2417, 2418, 2383.

Poppée reçut le titre d'Auguste en janvier 63 (*Tacit., Ann.*, XV, 23; *Marini, Arvali*, tab. XVII b et les notes), et mourut en 65 (*ibid.*, XVI, 6). Nous verrons aux articles suivants que pour les années 63 à 65 la série des proconsuls est complète; il ne reste donc pour Volasenna que l'année proconsulaire 62-63.

Ce personnage est parfaitement inconnu d'ailleurs. Le nom même est à peine mentionné dans quelques inscriptions d'Herculanum; celle que j'ai citée montre qu'une Volasennia était l'épouse de ce Nonius Balbus, proconsul de Crète et de Cyrénaïque, dont on voit la belle statue équestre au musée de Naples.

On sait maintenant que les noms propres en *ina, enna, erna*, ne sont pas des surnoms, mais des *nomina gentilicia*, d'origine étrusque, et passés sans changement dans la langue latine. Voyez à ce sujet Hübnér, *Quæstiones onomatologicæ latinæ*, p. 15; L. Renier, *Mém. Acad. Inscript.*, t. XXVI, 1^{re} partie, p. 281.

91.

L. SALVIUS L. F. M. N. OTHO TITIANUS, cos. 52 = 805,
cos. II suff. 69 = 822.

ACTA Fratrum Arvalium, anno 69 (Henzen, *Bullet. Instit. archeol.* 1869, p. 94) : Imp. M. Othone Cæsare Aug., L. Salvio Othone Titiano II cos. III K. Febr.

TACIT. *Agricola*, 6 : Agricolaë sors quaesturæ provinciam Asiam, proconsulem Salvium Titianum dedit. Quorum neutro corruptus est, quamquam et provincia dives ac parata peccantibus, et proconsul in omnem aviditatem pronus quantalibet facilitate redempturus esset mutuum dissimulationem mali. Auctus est ibi filia, in subsidium simul et solatium : nam filium ante sublatum brevi amisit.

TACIT. *Hist.* I, 75 : Vitellius litteras ad Titianum fratrem Othonis composuit, exitium ipsi filioque ejus minitans, ni incolumes sibi mater ac liberi servarentur. Et stetit domus utraque, sub Othone incertum an metu : Vitellius victor clementiæ gloriam tulit. — Cf. II, 60.

Salvius Titianus était le frère aîné de l'empereur Othon (*Sueton., Otho*, 1). Il faisait partie du collège des Frères Arvales, et assistait fréquemment à leurs réunions; il est signalé dans leurs Actes comme présent à Rome en 57 (*Bulletino Instit. archeol.*, 1869, p. 83), en 58 (Henzen, *Scavi*, p. 16; *Annal. Instit. archeol.*, 1867, p. 247), en 59 (*Marini*, tab. XVII, XIV; *Annali*, 1867, p. 247; *Bulletino*, 1869, p. 86), en 60 (*Marini*, tab. XV, XVI), en janvier 63 (*Marini*, tab. XVII b et les notes), en 66 (*Scavi*, p. 25), et en 69 (*Bulletino*, 1869, p. 92). Il fut *magister* du collège pendant l'année 58. Les Actes des autres années du règne de Néron n'ont pas été retrouvés.

D'autre part, Agricola, qui servait comme tribun militaire en Bretagne sous Suetonius Paulinus, revint à Rome après la révolte et la défaite de Boadicée, et probablement en même temps que son général en chef, c'est-à-dire vers l'automne de l'année 64 (*Tacit., Annal.* XIV, 29-39; *Agricol.* 5-6). Il se maria bientôt et eut un fils qu'il perdit peu de temps après sa naissance; ensuite il accompagna Titianus en Asie, où il eut une fille qui devint plus tard la femme de l'historien Tacite. Il résulte de ces rapprochements que Titianus ne put aller en Asie avant l'automne de 62, au plus tôt; mais, comme il était certainement à Rome en janvier 63, il ne peut être le proconsul de l'année 62-63. C'est donc au printemps de 63 qu'Agricola partit pour l'Asie avec Titianus, et ce dernier gouverna la province pendant l'année proconsulaire 63-64.

Après la mort de Galba et de Vinus Rufinus, les consuls ordinaires de l'année 69, tous les deux massacrés le 15 janvier, l'empereur Othon et son frère Titianus prirent le consulat et le conservèrent jusqu'au 1^{er} mars. Titianus était *promagister* des Frères Arvales pour cette année, et en remplit les fonctions aussi bien pendant les derniers jours du règne de Galba que pendant le commencement de celui d'Othon. Les Actes le signalent comme présent à Rome, pour la dernière fois, le 9 mars. Le 14, Othon partait pour la guerre contre Vitellius, laissant à son frère le soin de garder la capitale; mais, peu de temps après, il le fit venir sur le théâtre des opérations militaires, et Titianus assista à la bataille de Bedriacum, qui décida de l'empire (*Tacit., Hist.* I, 90; II, 23, 33, 39, 60). Il ne fut pas inquiété par les

vainqueurs et rentra dans la vie privée; à partir de ce moment, il n'est plus question de lui. Il laissa un fils appelé Salvius Cocceianus (Tacit., *Hist.*, II, 48; Plut., *Otho*, 16; Marini, *Arvali*, p. 99), qui fut mis à mort par Domitien (Suet., *Domit.* 10).

92.

L. ANTISTIUS L. F. C. N. VETUS, cos. 55 = 808.

INSCRIPTION trouvée près de Constantine (Hübner, *Monatsberichte Acad. Berlin*, 1861, p. 984) : Nerone Claudio Cæsare Aug. Germanico, L. Antistio Vetere cos. K. Augustis.

TACIT., *Annal.* XIII, 53, anno 58 : Quietæ ad id tempus res in Germania fuerant. Paulinus Pompeius et L. Vetus ea tempestate exercitui præerant.

Ibid. XVI, 10; anno 65 exeunte : Haud minus prompte L. Vetus socrusque ejus Sextia et Pollutia filia necem subiere, invisi principi tamquam vivendo exprobrarent interfectum esse Rubellium Plautum generum L. Veteris. Sed initium detegendæ sævitæ præbuit interservis patroni rebus ad accusandum transgrediens Fortunatus libertus, adscito Claudio Demiano, quem ob flagitia vinctum a Vetere Asiæ proconsule exsolvit Nero in præmium accusationis. Quod ubi cognitum reo, seque et libertum pari sorte componi, Formianos in agros digreditur.

L. Antistius Vetus avait probablement été nommé légat de la Germanie supérieure en sortant du consulat, et il eut pour successeur, en 58, T. Curtilius Mancina (Tacit., *Annal.* XIII, 56). Le récit de Tacite montre qu'il fut accusé par Fortunatus et Demianus peu de temps après son proconsulat d'Asie; il fut donc le successeur de Salvius Titianus, et gouverna la province pendant l'année proconsulaire 64-65. Sans attendre son jugement, il se donna la mort avec sa femme et sa fille.

Sur Rubellius Plautus, voyez Tacite, *Annal.* XV, 22, 58.

93.

M'. ACILIUS C. F. AVIOLA, cos. 54 = 807.

MÉDAILLES d'Éphèse :

1. ΝΕΡΩΝ ΠΟΠΠΑΙΑ. Têtes accolées de Néron et de Poppée.

R'. ΑΟΥΙΟΛΑ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΑΙΧΜΟΚΛΗΣ ΕΦΕ. Cerf debout. — Æ. 5 (Bibliothèque impériale et Musée britannique).

2. ΝΕΡΩΝ ΠΟΠΠΑΙΑ ΕΦΕ. Mêmes têtes affrontées.

R'. ΑΟΥΙΟΛΑ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΑΙΧΜΟΚΛΗΣ ΡΩΜΗ. Tête de Rome tourelée. — Æ. 6 (Mêmes collections).

3. ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ. Tête laurée de Néron.

R'. ΑΟΥΙΟΛΑ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΑΙΧΜΟΚΛΗΣ ΕΦ.

ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Temple. — Æ. 7 (Bibliothèque impériale).

4. ΜΕΣΣΑΛΙΝΑ ΣΕΒ. Tête de Messaline.

R'. ΕΦΕΚΙΩΝ ΡΩΜΗ. La déesse Rome debout, tenant la statue de Diane d'Éphèse. — Æ. 5 (Cabinet de M. Rollin, à Paris).

5. ΜΕΣΣΑΛΙΝΑ. Même tête.

R'. ΑΟΥΙΟΛΑ [ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΡΩ]ΜΗ ΑΙΧΜΟΚΛΗΣ ΕΦΕ. Même type. — Æ. 5 (Wise, *Catalog. num. Bodleian.* p. 71).

INSCRIPTION de Rome (Borghesi, II, p. 137) : M'. Acilio C. f. [Aviola cos]. quæstori divi Cl[audi, tr. pl. pr. leg.] provinciæ Astyr[ia] et Gallæciæ], sodali.

FRONTIN, *de Aquæd.* 102 : [Tampio] Flaviano curatori aquarum successit, Vespasiano V Tito III consulibus, Acilius Aviola; post quem, Imperatore Nerva III et Verginio Rufo III consulibus, ad nos cura translata est.

Borghesi (II, p. 135, sqq.) a montré que le proconsul des médailles d'Éphèse est bien le consul de 54, appelé Manius Acilius par Tacite (*Annal.* XII, 64), et Acilius Aviola par Suetone (*Claud.* 45) et par Sénèque (*Ludus*, 1). Il lui attribue probablement avec raison l'inscription mutilée que j'ai rapportée plus haut, et qui donne quelques indications sur les commencements de sa carrière.

Poppée mourut en 65 et Néron épousa Messaline peu de temps après, de sorte que le proconsulat d'Aviola appartient nécessairement à l'année 65-66. Je n'ai pas vu la deuxième médaille à l'effigie de Messaline, mais il n'y a pas lieu de douter de son authenticité; l'autre pièce prouve qu'on frappa à Éphèse des monnaies à son effigie et au même type, mais sans le nom du proconsul.

Aviola fut nommé *curator aquarum* en 74 et conserva cette charge jusqu'en 97.

94.

FONTEIUS AGRIPPA.

FRONTIN, *de Aquæd.* 102 : P. Mario curatori aquarum successit, Luccio Telesino et Suetonio Paulino consulibus, Fonteius Agrippa; Agrippæ, Silio et Galerio Trachalo consulibus, Vibius (Ms. Albius) Crispus.

INSCRIPTION d'Éphèse, découverte par M. Wood, et maintenant au Musée britannique : D. Publicius Fructus, lictor Fonteii Agrippæ pro cos., vixit annis XXX.

TACIT., *Hist.* III, 46; anno 69 vergente : Fonteius Agrippa ex Asia (pro consule eam provinciam annuo imperio tenuerat) Mœsiæ præpositus est, additis copiis e Vitelliano exercitu.

JOSEPH., *Bell. Jud.* VII, 4, 3 : En 70, après l'arrivée de Vespasien à Rome, οἱ Σαρματὰ ἀδελφοὶ μὲν τὸν Ἰστρὸν ἐπεραιώθησαν εἰς τὴν Μυσιάν — καὶ τὸν πρεσβευτὴν τὸν ὑπατικὸν Φοντήιον Ἀγρίππαν καρτερῶς μαχόμενον κτείνουσι.

Fonteius Agrippa dut être consul suffect vers le début du règne de Néron; mais aucun monument n'en a fait connaître jusqu'à présent la date précise. Il succéda à P. Marius comme

curator aquarum en 66, et céda cette charge en 68 à Vibius Crispus, pour aller prendre le proconsulat d'Asie. Il gouverna donc la province pendant l'année proconsulaire 68-69, c'est-à-dire pendant le règne de Galba et pendant la guerre civile. A l'expiration de son proconsulat, il fut nommé par Vespasien légat de Mésie, et fut tué l'année suivante dans un combat contre les Sarmates.

Un autre Fonteius Agrippa, probablement le père de celui-ci, est mentionné par Tacite en l'an 16 et en 19 (*Annal.* II, 30, 86).

95.

M. SUILLIUS P. F. NERULLINUS, cos. 50 = 803.

FASTI ANTIATES (*Corpus inscr. lat.* I, p. 327), anno 50: G. Antistius Vetus (*sic*), M. Suillio Nerullino cos.

TACIT. *Annal.* XIII, 43; anno 811: (Damnato et in exilium pulso P. Suillio Rufo), filium ejus Nerullinum aggressis accusatoribus per invidiam patris et crimine repetundarum, intercessit Nero, tamquam satis expleta ultione.

MÉDAILLE de Smyrne (Morell, *Fam. Suillia*; Mionnet, *Suppl. Ionie*, n° 1661):

ΑΥΤΟΚ·ΚΑΙΣ·ΣΕΒ·ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΟΣ. Tête laurée de Vespasien.

℞. ΕΠ·Μ·ΣΥΙΛΛΙΟΥ ΝΕΡΟΥΛΙΝΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΣΜΥΡ. Femme assise. Æ. 9.

Nous avons parlé plus haut (§ 83) de P. Suillius Rufus, proconsul d'Asie sous Claude; son fils, Nerullinus, qui fut consul en 50, n'est mentionné que par Tacite, et son proconsulat d'Asie dépend uniquement de la médaille décrite par Morell. Je n'ai rencontré cette pièce dans aucune des collections que j'ai examinées; mais, sauf l'orthographe ΣΜΥΡ au lieu de ΖΜΥΡ, erreur qu'on peut attribuer à Morell, elle ne soulève aucune objection, et il n'y a pas de raison pour douter de son authenticité.

Il est probable que Nerullinus, en disgrâce pendant le règne de Néron, fut écarté du tirage des provinces consulaires, et que son droit d'y prendre part ne fut reconu que sous Vespasien. Dans ce cas, il aurait succédé à Fonteius Agrippa et aurait gouverné l'Asie pendant l'année proconsulaire 69-70.

96.

T. CLODIUS M. F. EPRIUS MARCELLUS, cos. suff. 61 = 814? cos. II suff. kal. Mai. 74 = 827.

INSCRIPTION de Capoue (Mommsen, *I. N.* 3601; *Orelli*, 5425): T. Clodio M. f. Fal. Eprio Marcello cos. II, auguri, curioni maximo, sodali augustali, pr. per., procos. Asiæ III, provincia Cypros.

TACIT. *Annal.* XII, 4; anno 48 exeunte: Silanus adactus est eju-rare magistratum, et reliquis prætura: dies in Eprium Marcellum collatus est.

INSCRIPTION de Tlos en Lycie (*Corpus inscr. gr.* 4238 b): Τλωέων δ δῆμος Ἐπριον Μάρκελλον.

TACIT. *Annal.* XIII, 33; anno 57: Pro Eprio Marcello, a quo Lycii res repetebant, eo usque ambitus prævaluit ut quidam accusatorum ejus exsilio multarentur, tamquam insonti periculum fecissent.

MÉDAILLE de Laodicée de Phrygie:

ΔΗΜΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Tête laurée et barbue du peuple.

℞. ΟΜΟΝΟΙΑ ΕΠΙ ΜΑΡΚΕΛΛΟΥ ΑΝΘΥ. En cinq lignes dans une couronne de laurier. — Æ. 7 (Bibliothèque impériale). Cette pièce a été parfaitement décrite par Mionnet (*Phrygie*, n° 698), et je ne comprends pas pourquoi il l'a décrite autrement dans son *Supplément* (*Phrygie*, n° 427).

MÉDAILLE de Sardes:

ΕΠΙ ΤΙ·ΚΛΑ·ΦΙΛΙΝΟΥ ΣΤΡΑ. Buste de Pallas.

℞. ΕΠΙ ΜΑΡΚΕΛΛΟΥ ΤΟ Β·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Temple tétrastyle. — Æ. 4 (De ma collection). Conf. Mionnet, *Suppl. Lydie*, n° 449.

MÉDAILLES de Cymé en Éolie:

1. ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΚΑΙΣΑΡΑ ΟΥΕΣΤΑΙΑΝΟΝ. Tête laurée de Vespasien.

℞. ΑΝΘΥ·ΕΠΡΙΩ ΜΑΡΚΕΛΛΩ ΤΟ Γ·ΚΥ. Figure debout tenant un trident. — Æ. 4 (De ma collection et Bibliothèque impériale).

2. ΘΕΟΝ ΣΥΝΚΛΗΤΟΝ. Tête jeune nue du sénat.

℞. ΑΝΘΥ·ΕΠΡΙΩ ΜΑΡΚΕΛΛΩ Γ·ΚΥ. Même type. — Æ. 4 (Bibliothèque impériale et Musée britannique).

MÉDAILLE de Synaus en Phrygie:

ΘΕΑΝ [ΡΩΜΗΝ] ΕΠΙ ΜΑΡΚΕΛΛΟΥ ΤΟ Γ. Tête de femme diadémée et tourelée.

℞. ΣΥΝΑ[ΕΙ]ΤΩΝ ΑΠΟΛΟΦΑΝΟΥ ΑΡΧ. Apollon nu debout. — Æ. 4 (Collection de la banque d'Angleterre).

DIPLOME militaire (*Orelli*, 5418; Renier, *Diplômes*, 26): Imp. Cæsar Vespasianus Augustus, pontifex maximus, tribunus potestat. V, imp. XIII, p. p., cos. V, designat. VI, censor, equitibus et peditibus qui sunt in Germania sub Cn. Pinario Cornelio Clemente. — A. d. XII K. Junias, Q. Petillio Cerialis Cæcio Rufo II, T. Clodio Eprio Marcello II cos.

DIO, LXVI, 16; anno 79: Κάν τούτω ἐπεβουλεύθη ὁ Οὐεσπασιανὸς ὑπὸ Ἀλιηνοῦ καὶ Μαρκελλου, καίπερ φίλους τε αὐτοῦ ἐν τοῖς μάλιστα νομίζων καὶ πάση ἐς αὐτοῦ ἀφθονωτάτη τιμῇ χρώμενος· — Μάρκελλος δὲ κριθεὶς ἐν τῷ συνεδρίῳ καὶ καταδικασθεὶς ἀπέτεμε τὸν λαίμῳ αὐτὸς ἑαυτῷ ξυρῶ.

La vie d'Eprius Marcellus, orateur célèbre du temps de Néron et de Vespasien, a été l'objet d'une dissertation d'Avellino et d'un article de Borghesi (III, p. 285, sqq.); ces deux auteurs ont réuni et discuté tous les documents relatifs à Marcellus, qu'on connaissait en 1831; j'en ai ajouté plusieurs, découverts depuis.

D'origine obscure et natif de Capoue, Marcellus se consacra au barreau et y acquit de bonne heure la célébrité et la fortune. Sa nomination à la préture pour le dernier jour de l'année

48 lui ouvrit le chemin des grandes fonctions publiques; car ce seul jour de préture suffisait pour lui donner le droit de concourir au tirage des provinces prétoriennes du sénat, et le rendait apte à être légat d'une province prétorienne de l'empereur. Il obtint effectivement quelques années plus tard la province de Lycie et Pamphylie; de retour de sa légation en 57, et accusé de concussion par les Lyciens, il fut acquitté.

C'est vers cette époque qu'il dut concourir pour les provinces prétoriennes du sénat, et il est assez possible qu'il obtint le gouvernement de Cypré; ceci expliquerait pourquoi les Cypriotes lui élevèrent une statue plus tard, lors de son second consulat. Quelques années après, mais certainement avant 65, Columelle lui dédiait son traité *de Arboribus*, qu'on regarde comme faisant partie d'une première édition de son livre *de Re rustica*; le traité en douze livres, qui a été conservé, fut écrit avant 65, date de la mort de Sénèque; car ce philosophe y est mentionné comme vivant (III, 3). En 66, Marcellus partagea avec Cossutianus Capito la honte d'avoir accusé Thræsea Pætus et de l'avoir fait condamner par le sénat; il reçut à cette occasion de Néron une récompense de cinq millions de sesterces (Tac., *Annal.* XVI, 22-33). Après la mort de Néron, Helvidius Priscus, gendre de Thræsea, chercha à se venger de Marcellus, et l'attaqua devant le sénat comme étant l'auteur de la mort de Thræsea. Ces attaques se renouvelèrent plusieurs fois pendant les années 68 et 69, et surtout au mois de janvier 70; mais les exhortations de Domitien et de Mucianus empêchèrent les choses d'aller plus loin (Tac., *Hist.* IV, 43-44).

C'est sans doute pour mettre fin à ces querelles, qui passionnaient le sénat, que Vespasien fit donner à Marcellus le proconsulat d'Asie, et le lui fit proroger pendant deux autres années pour le tenir éloigné de Rome. En effet, Marcellus était à Rome au commencement de 74, puisqu'il fut consul pour la deuxième fois aux kalendes de mai de cette année. Il y était aussi en 75, selon toute probabilité, puisqu'il figure dans le dialogue *de Oratoribus*, que Tacite écrivit cette année, et en 79, ayant trempé dans une conjuration contre Vespasien et ayant été découvert, il se suicida; il serait donc difficile de placer son proconsulat de trois années après 75, sans compter que la plupart des dernières années de Vespasien appartiennent nécessairement à d'autres proconsuls, beaucoup plus jeunes consulaires que Marcellus.

Borghesi était d'avis qu'il n'obtint la province d'Asie qu'en 71, et qu'il n'acheva pas les trois années; sa principale raison est que la mort d'Helvidius Priscus eut lieu en 71, et que cette mort doit être attribuée à la vengeance de Marcellus; mais ceci n'est qu'une conjecture; la date de la condamnation d'Helvidius n'est pas connue d'une façon certaine, et peut se placer aussi bien à la fin qu'au commencement de 71; et d'ailleurs, un homme de son caractère devait facilement se créer de nombreux ennemis à la cour de Vespasien. En fait, Marcellus est mentionné pour la dernière fois en janvier 70. Je ne vois donc aucun motif sérieux pour lui refuser ses trois années complètes de proconsulat, et je crois qu'il gouverna l'Asie depuis l'été de 70 jusqu'à celui de 73. Voyez la lettre de Borghesi (*Bullet. Instit. archeol.*, 1846, p. 172).

Le premier consulat de Marcellus, qui fut, comme le second, un consulat suffect, n'est mentionné nulle part; il ne peut être antérieur à 57, et on connaît les consuls suffects de cette année et des trois suivantes; c'est donc probablement à l'année

61 qu'il faut le placer; car, si on descendait plus bas, l'intervalle entre le consulat et le proconsulat serait trop faible.

Marcellus est mentionné plusieurs fois par Tacite dans le dialogue *de Oratoribus*; l'historien parle de l'amitié que Vespasien avait pour lui (cap. 8).

97.

VETTIUS BOLANUS, cos. suff. 67 = 820?

TACIT. *Hist.* II, 65; anno 69, post pugnam Bedriacensem: Trebellius Maximus profugerat Britannia ob iracundiam militum: missus est (a Vitellio) in locum ejus Vettius Bolanus e presentibus.

TACIT. *Agric.* 8; anno 71 ineunte: Præerat tunc Britannia Vettius Bolanus, placidius quam feroci provincia dignum est. — Brevi deinde Britannia consularem Petilium Cerialem accepit. Cf. cap. 16; Joseph. *Bell. Jud.* VII, 4, 2.

MÉDAILLES de Smyrne :

1. ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΟΥΕΣΠΑΙΑΝΟΣ. Tête aurée de Vespasien.

R'. ΕΠΙ ΒΩΛΑΝΟΥ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΑΚΡΑΙΟΣ. Zeus Acræus assis. — Æ. 7 (Bibliothèque impériale et Musée britannique).

2. ΤΙΤΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. Têtes aurées et affrontées de Titus et de Domitien.

R'. ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΕΡΜΟΣ ΕΠΙ ΒΩΛΑΝΟΥ. L'Hermus couché. — Æ. 6 (Mêmes collections).

3. Mêmes légendes; mais les têtes de Titus et de Domitien sont accolées au lieu d'être affrontées. — Æ. 6 (Mêmes collections).

STATIUS, *Silvæ*, V, 2, 30-58 (ad Crispinum, Bolani filium) :

Sed enim tibi magna parabat

Ad titulos exempla pater : quippe ille juventam
Protinus ingrediens, pharetratum invasit Araxem
Belliger, indocilemque fero servire Neroni
Armeniam. Rigidi summam Mavortis agebat
Corbulo : sed comitem belli sociumque laborum
Ille quoque egregiis multum miratus in armis
Bolanium ; atque illi curarum asperrima suetus
Credere, partiri que metus : —

Ille secundus apex bellorum et proxima cassis, —

Aliis Decii reducesque Camilli

Monstrentur : tu discere patrem ; quantusque nigrantem
Fluctibus occiduis fessoque Hyperione Thulen
Intrarit mandata gerens ; quantusque potentis
Mille urbes Asiae sortito rexit anno,
Imperium mulcente toga.

Vettius Bolanus commandait une légion en Syrie sous Corbulon, en 62 (Tac. *Ann.* XV, 3); il était donc alors de rang prétorien seulement. En 69, il fut nommé par Vitellius légat de la Bretagne, province qui était toujours confiée à des consulaires; d'où il résulte que son consulat, qui fut un consulat suffect, doit se placer vers la fin du règne de Néron ou sous celui de Galba, c'est-à-dire en 67 ou 68. Il quitta la Bretagne vers le commencement de 71. Sa carrière est racontée dans

les vers de Stace, qui rappelle ses campagnes sous Corbulon, sa légation de Bretagne et son proconsulat d'Asie.

J'ai décrit plus haut les seules monnaies authentiques qui aient été frappées à Smyrne sous le proconsulat de Bolanus. Mionnet en donne deux autres qu'il importe de signaler, afin qu'elles n'induisent pas en erreur les savants qui n'ont pas étudié eux-mêmes la numismatique de l'Asie Mineure. L'une (Suppl. *Ionie*, n° 1674), décrite d'après Vaillant, porte d'un côté la tête de Domitien, et de l'autre la légende ΕΠΙ ΒΩΛΑΝΟΥ ΚΜΥΡΝΑΙΩΝ ΜΑΡΩΝΟC et le type du fleuve couché; elle est probablement mal décrite, et je ne l'ai rencontrée nulle part; mais il est possible qu'il existe des pièces frappées sous le proconsulat de Bolanus avec la tête de Domitien César.

L'autre (Suppl. *Ionie*, n° 1666) est empruntée à Sestini, qui l'a publiée d'abord d'après un exemplaire de la collection Ainslie (*Lettere*, t. IV, p. 114), et ensuite d'après un exemplaire fruste de la collection Arigoni (*Museum Arigon. castigatum*, p. 72); en voici la description :

Ῥ'. ΙΟΥΛΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ. Tête de Julie, fille de Titus.
ΕΠΙ ΒΑΛΑΝ·ΣΜΥΡ. Cybèle assise.

Les médailles recueillies par Ainslie avaient été acquises par lord Northwick et incorporées à sa collection, que j'ai pu examiner avant sa dispersion; cette pièce n'y existait pas. La collection Arigoni, après avoir passé par plusieurs mains, fut acquise par le roi Charles-Albert, et fait partie actuellement du cabinet royal de Turin, où je l'ai examinée à loisir; la pièce n'y existe pas non plus. Dans les deux cas, il s'agit sans aucun doute de quelque pièce fruste, que Sestini a décrite avec sa légèreté habituelle, pour ne pas me servir d'une expression plus sévère. J'insiste sur ce point, parce que j'ai étudié moi-même la plupart des collections décrites par Sestini, et que j'ai été souvent confondu de l'audace de ses descriptions; les quelques erreurs commises par Borghesi dans le domaine de la numismatique grecque ont presque toutes été causées par la confiance qu'il avait dans les ouvrages de Sestini.

Dans le cas qui nous occupe, Borghesi a conclu de la médaille de Julia que Bolanus était proconsul d'Asie à l'époque de la mort de Vespasien, parce que Julia ne reçut le titre d'Auguste qu'après l'avènement de son père à l'empire. Il fait observer que, d'après une constitution de Tibère (*Dio*, LVII, 14), les proconsuls devaient partir de Rome le 1^{er} juin, et qu'ils mettaient environ deux mois pour arriver en Asie; or, Vespasien étant mort le 24 juin 79, et le nouveau proconsul n'entrant en fonctions que vers le 1^{er} août, la ville de Smyrne aurait eu le temps de faire frapper avant son départ des monnaies à l'effigie de Julia. Tout ce raisonnement est un peu forcé, et d'ailleurs il pêche par la base; car, sous le règne de Claude, l'époque du départ des proconsuls avait été avancée et était restée fixée au 15 avril (*Dio*, LX, 17). Ce n'est donc pas au 1^{er} août, mais vers la fin de mai que les proconsuls entraient en fonctions sous Vespasien, car en général un mois devait suffire pour le voyage de Rome à Éphèse.

Ayant placé le proconsulat de Bolanus à la fin du règne de Vespasien, Borghesi (IV, p. 402) était conduit naturellement à le considérer comme moins ancien consulaire que Silius Italicus, consul ordinaire de l'année 68, et à lui donner une place parmi les consuls suffects de cette année, entre la mort de Néron, qui eut lieu le 9 juin, et les trois derniers mois de l'année, qui appartiennent à C. Bellicus Natalis et P. Cor-

nelius Scipio Asiaticus (*Orelli*, 737, 738; Renier, *Diplômes*, nos 19, 20). Il est certain que Bolanus dut être consul vers 67 ou 68; mais, du moment que son consulat n'est pas nécessairement postérieur à celui de Silius Italicus, il peut très-bien avoir été consul suffect en 67, année dont on ne connaît que les consuls ordinaires. Dans ce cas, la tessère de gladiateur, qui porte la date VIII K. Dec. M. Vettio, M. Ar..., pourrait avoir été gravée sous son consulat; Borghesi (IV, p. 402), par les motifs que je viens d'indiquer, l'attribuait à M. Vettius Niger, proconsul d'Asie sous Néron (voyez plus haut, § 87), à l'exclusion de Vettius Bolanus; mais il est clair maintenant que Bolanus reprend ses droits, et qu'il peut revendiquer la tessère aussi bien que Vettius Niger.

J'ajouterai que le prénom de Bolanus n'est indiqué nulle part; il s'appelait peut-être Marcus, comme le consul de 111, M. Vettius Bolanus, qui était probablement son fils. C'est à l'un des deux qu'appartient l'inscription suivante, publiée par Marini (*Arvali*, p. 543; *Borghesi*, VI, p. 151) : *Bonæ Deæ sacrum M. Vettius Bolanus restitui jussit*.

En résumé, il me semble que Bolanus fut le prédécesseur et non le successeur de Silius Italicus, et que son consulat doit se placer en 67 plutôt qu'en 68.

98.

TI. CATIUS C. SILIUS ITALICUS, cos. 68 = 821.

ALBUM collegii augurum (*Gruter*, p. 300, 1) : Rutilius G[all]licus cooptatus, [G]alerio Trach[al]o, Ti. Catio Silio Italico cos., p. R. c. an(no) DCCCXXI.

MÉDAILLES de Smyrne :

1. ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΚΑΙCΑΡ ΟΥΕCΤΑCΙΑΝΟC CΕΒΑCΤΟC. Tête laurée de Vespasien.
Ῥ'. ΑΝΘΥ·ΙΤΑΛΙΚΩ ΕΠΙ ΙΟΥΛΙΑC CΤΡΑ·ΑΓΡΩΝ ΕΥCΕΒΗC ΖΜΥΡ. Cybèle assise. — Æ. 9 (Bibliothèque nationale et Musée britannique).
2. ΤΙΤΟC ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΚΑΙCΑΡ. Tête laurée de Titus.
Ῥ'. ΙΤΑΛΙΚΩ ΑΝΘΥ·ΕΠΙ ΙΟΥΛΙΑC ΑΓ[ΡΩΝ] ΖΜΥΡ. Hercule Bibax. — Æ. 7 (Bibliothèque nationale).
3. ΤΙΤΟC ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΔΟΜΙΤΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ. Têtes affrontées de Titus et Domitien.
Ῥ'. ΕΠΙ ΙΤΑΛΙΚΟΥ ΖΜΥΡΝΑΙ·CΤΡΑ·ΑΓΡΩΝΟC. Fleuve couché. — Æ. 6 (Bibliothèque nationale et Musée britannique). La pièce attribuée à Domitien et Domitia par Mionnet (*Suppl. Ionie*, n° 1679), d'après Sanclemente, était certainement un exemplaire fruste de cette médaille.

MÉDAILLE de Dorylaeum en Phrygie :

- ΤΙΤΟC ΚΑΙCΑΡ. Tête laurée de Titus.
Ῥ'. ΙΤΑΛΙΚΩ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. — Æ. 4 (De ma collection, Bibliothèque nationale et Musée britannique).

MÉDAILLE de Blaundus en Lydie :

ΟΥΕΣΠΑΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête laurée de Vespasien.

R'. ΒΛΑΟΥΝΔΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΕΠΙ ΙΤΑΛΙΚΟΥ ΤΙ·ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΦΟΙΝΙΞ. Apollon debout. — Æ. 6 (De ma collection et Musée britannique).

PLIN., *Epist.*, III, 7 : Modo nuntiatum est Silius Italicus in Neapolitano suo inedia finisse vitam. — Usque ad supremum diem beatus et felix, nisi quod minorem ex liberis duobus amisit, sed majorem melioremque florentem atque etiam consularem reliquit. Læserat famam suam sub Nerone, credebatur sponte accusasse; sed in Vitellii amicitia sapienter se et comiter gesserat, ex proconsulatu Asiæ gloriam reportaverat, maculam veteris industriæ laudabili otio abluerat. — Annum quintum et septuagesimum excessit, utque novissimus a Nerone factus est consul, ita postremus ex omnibus quos Nero consules fecerat decessit.

Les noms complets de Silius Italicus ne se trouvent que dans le fragment de la liste des augures cité plus haut. Conformément à un usage qui s'introduisit pendant le premier siècle de l'empire, il ajoutait à ses noms et prénoms paternels non-seulement un nom, mais aussi un prénom, empruntés sans doute à sa famille maternelle; nous verrons plus loin d'autres exemples de cette coutume, qui devint assez générale dans les grandes familles romaines. Il est probable que son nom paternel était Ti. Catus, et que celui de C. Silius lui venait de sa mère, issue de la famille des C. Sili, dont l'un fut consul en l'an 13 et l'autre consul désigné pour l'an 48; ce dernier périt avec Messaline au commencement de cette année, et en lui s'éteignit peut-être la branche masculine de la famille.

Silius Italicus est mentionné par Tacite comme étant présent à l'entrevue qui eut lieu à Rome en 69 entre Vitellius et Sabinus, le frère de Vespasien (*Hist.*, III, 65). Quant à son proconsulat d'Asie, on ne peut en préciser la date. Il est postérieur à l'année 71, époque à laquelle Titus commence à prendre sur les monnaies le titre d'*imperator* (*Eckhel*, VI, p. 361), et à l'année 73, qui fut la dernière du proconsulat d'Eprius Marcellus. Selon les règles en usage à cette époque, il dut arriver au tirage des provinces consulaires vers 77. Il mourut en 101.

Silius Italicus est l'auteur des *Puniques*; il est mentionné plusieurs fois dans les épigrammes de Martial (VII, 63; VIII, 66; IX, 87; XI, 48); il possédait le tombeau de Virgile et la villa de Cicéron.

99.

M. PLACIUS VARUS.

TACIT., *Hist.*, II, 63; anno 69 : Dolabella audita morte Othonis urbem introierat. Id ei Placius Varus prætura functus, ex intimis Dolabellæ amicis, apud Flavium Sabinum præfectum urbis objecit, tamquam rupta custodia ducem se victis partibus ostentasset; nec ullis tantorum criminum probationibus, in pœnitentiam versus seram veniam post scelus quærebatur.

MÉDAILLE de Nicomédie :

ΑΥΤ·ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΣΤΩ ΟΥΕΣΠΑΙΑΝΩ ΝΕΙΚΟΜΗΔΕΙ[Σ]. Tête laurée de Vespasien.

R'. ΜΑΡΚΟΣ ΠΛΑΝΚΙΟΣ ΟΥΑΡΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ. En quatre lignes dans une couronne de chêne. — Æ. 9 (Bibliothèque nationale).

MÉDAILLE d'Apamée de Phrygie :

ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΟΥΕΣΠΑΙΑΝΟΣ. Tête laurée de Vespasien.

R'. ΕΠΙ ΠΛΑΝΚΙΟΥ ΟΥΑΡΟΥ ΚΟΙΝΟΝ ΦΡΥΓΙΑΣ ΑΠΑΜΕΙΣ. Gerbe d'épis. — Æ. 7 (De ma collection, Musée britannique et Musée de Florence).

Placius Varus, qui en 69 n'avait pas dépassé la préture, dut obtenir la province prétorienne de Bithynie dans les premières années du règne de Vespasien; outre la médaille de Nicomédie, citée plus haut, il existe d'autres monnaies semblables frappées sous son administration dans les autres villes de la province (voyez à la Bithynie). Il faut qu'il ait été promu au consulat dès le début du règne de Vespasien, pour qu'il ait pu concourir de son vivant au tirage des provinces consulaires. Son proconsulat d'Asie doit être le dernier de ce règne, et il dut précéder immédiatement celui d'Ulpius Trajanus.

100.

M. ULPIUS TRAIANUS, cos. suff. 70 = 823, vel 71 = 824.

MÉDAILLE d'Antioche de Syrie :

T. CAE[S]A[R IMP. PON]T. Tête laurée de Titus.

R'. ΕΠΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤ ΕΚΡ. En cinq lignes, dans le champ. — Æ. 8 (Musée britannique). — Sur l'exemplaire de la collection Pembroke, vendue en 1848, il y avait [T. CAESA]R. IMP. PONT. (*Catalogue*, n° 1236); les deux exemplaires se complètent mutuellement.

INSCRIPTION de Laodicée de Phrygie (*Corpus inscr. gr.*, 3935) : [Αὐτοκράτορι] Τίτῳ Καίσαρι Σεβαστῷ Οὐεσπασιανῷ, ἐπάτω τὸ ζ', Αὐτοκράτορος θεοῦ Οὐεσπασιανοῦ υἱῶ, καὶ τῷ δήμῳ Νεικόστρατος ἀνέθηκε· καθιερώσαντος Μάρκου Οὐλπίου Τραϊανοῦ τοῦ ἀνθυπάτου.

INSCRIPTION de Smyrne (*Corpus inscr. gr.*, 3146) : Ἐπὶ Οὐλπίου Τραϊανοῦ τοῦ ἀνθυπάτου, ἐν ταῖς στρατηγίαις τὰς Μάρκων Ἰουνίων υἱῶ καὶ πατρός...

PLIN., *Panegy.*, 9 : Credentne posteri patricio et consulari et triumphali patre genitum, cum fortissimum amplissimum amantissimum sui exercitum regeret, imperatorem non ab exercitu factum? — Cf. cap. 16.

Ibid., 14 : Non incunabula hæc tibi, Caesar, et rudimenta, cum puer admodum Parthica lauro gloriam patris augeres nomenque Germanici jam tum mererere, cum ferociam superbiamque barbarorum ex proximo auditis magno terrore cohiberes, Rhenumque et Euphratem admirationis tuæ societate conjungeres?

Eckhel (VI, p. 434) a réuni et discuté tous les passages des auteurs ainsi que les monuments relatifs à M. Ulpianus Trajanus, le père de l'empereur Trajan.

Trajanus était légat de la légion X^e Fretensis, sous le commandement en chef de Vespasien, pendant la première période de la guerre de Judée, et y servit avec distinction; il était à la prise de Japha, en Galilée, en juin 67 (Joseph., *Bell. Jud.*, III, 7, 34); à la prise de Taricheæ, en septembre de la même année (III, 10, 40), et, au mois de juin de l'année suivante, il vint avec sa légion rejoindre Vespasien au camp de Jéricho (IV, 8, 1); il n'est plus mentionné dans le récit de Josèphe. La dixième légion resta à Jéricho jusqu'à l'investissement de Jérusalem par Titus, et se fit battre par les Juifs dans les commencements du siège, d'où on peut conclure qu'elle avait perdu son légat, qui était un des meilleurs lieutenants de Vespasien; effectivement, au moment de l'assaut final, elle était commandée par Larcus Lepidus, qui avait été nommé après la proclamation de Vespasien comme empereur, c'est-à-dire après le 1^{er} juillet 69 (Renier, *Mém. Acad. Inscript.*, t. XXVI, 1^{re} partie, p. 275). Il est donc très-probable que Trajanus fut un des officiers qui accompagnèrent Vespasien lorsqu'il se rendit en Égypte, et de là à Rome. Il dut être nommé consul suffect peu de temps après, en récompense de ses services, probablement en 70 ou 71. Dans tous les cas, il était légat consulaire de Syrie pendant l'année césarienne d'Antioche 125, qui commence en septembre 76.

Pendant son gouvernement de Syrie, les hostilités éclatèrent entre les Romains et les Parthes, et elles furent suffisamment sérieuses pour amener un combat dans lequel son fils se distingua, et qui lui valut à lui-même les insignes du triomphe. La date de son proconsulat d'Asie est déterminée par l'inscription de Laodicée, qui fut gravée après la mort de Vespasien et pendant le septième consulat de Titus, c'est-à-dire pendant le second semestre de 79; il gouverna donc l'Asie pendant l'année proconsulaire 79-80. On ignore l'époque de sa mort; tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle avait déjà eu lieu quand Pline prononça son panégyrique de Trajan, c'est-à-dire en l'an 100. Son portrait figure au revers de quelques monnaies de Trajan.

101.

ARRIUS ANTONINUS cos. suff. kal. Jul. 69 = 822,
cos. II suff. anno incerto.

TACIT., *Hist.*, I, 77; anno 69 ineunte: Otho consul cum Titiano fratre in Kalendas Martias ipse; proximos menses Verginio Rufo destinatus, — cui jungitur Pompeius Vopiscus. — Cateri consulatus ex destinatione Neronis aut Galbæ mansere, Calpurnius ac Flavio Sabinis in Julias, Arrio Antonino et Mario Celso in Septembres; quorum honori ne Vitellius quidem victor intercessit.

PLIN., *Epist.*, IV, 3: C. Plinius Arrio Antonino suo S. — Quod semel atque iterum consul fuisti similis antiquis, quod proconsul Asiæ, qualis ante te, qualis post te vix unus aut alter, quod sanctitate, quod auctoritate, ætate quoque princeps ci-

vitatis, est quidem venerabile et pulchrum; ego tamen te vel magis in remissionibus miror. — Cf. IV, 18; V, 15.

CAPITOL., *Vita Pii*, 1: Antonini avus maternus Arrius Antoninus, bis consul, homo sanctus, et qui Nervam miseratus esset quod imperare cœpisset.

Ibid., 3: Proconsulatum Asiæ sic egit, ut solus avum vinceret.

AUR. VICTOR, *Epitome*, 12: Nerva, cum in curiam a senatu gratanter exceptus esset, solus ex omnibus Arrius Antoninus, vir acer eique amicissimus, conditionem imperantium prudenter exprimens, amplexus eum, gratulari se ait senatui et populo provincialisque, ipsi autem nequaquam.

INSCRIPTION de Constantine (Renier, *I. A.*, 1815): Antonia L. fil. Saturnina, conjugi C. Arri Pacati, matertera Arriorum Antonini, Maximi, Pacati, clarissimorum virorum, L. Antonius Cassianus lib. patronæ merenti.

Le premier consulat d'Arrius Antoninus appartient à l'année 69; quant au second, les fastographes le placent en 97 ou 98, parce que dans les fastes de Prosper et de Cassiodore on trouve entre les consuls de 97 et ceux de 98 deux consuls, Sabinus et Antoninus, qui ne sont pas mentionnés dans les autres listes; mais il est probable que ce passage est le résultat d'une interpolation; voyez Mommsen, *Hermes*, III, p. 46. La date du deuxième consulat d'Antoninus est donc incertaine. Il était à Rome à l'époque de la mort de Domitien, et il vivait encore dans un âge avancé vers l'an 105. S'il parvint au proconsulat d'Asie après l'intervalle ordinaire, il dut gouverner la province sous Titus ou au commencement du règne de Domitien.

Il est assez probable que c'est lui qui est mentionné dans l'inscription de Constantine. En effet, Antonia Saturnina, tante d'Arrius Antoninus, paraît être la fille de L. Antonius Saturninus, le légat de Dalmatie qui se révolta contre Domitien; si cette conjecture de Borghesi est fondée, Saturnina fut certainement contemporaine d'Arrius Antoninus; voyez, sur ce point, ainsi que sur la famille Arria à l'époque impériale, les observations de Borghesi (VIII, p. 369).

Il y eut sous l'empereur Commode un autre proconsul d'Asie du même nom; voyez § 157.

102.

L. MESTRIUS FLORUS.

MÉDAILLES de Smyrne :

1. ΔΟΜΙΤΙΑΝΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΚΤΩ ΖΜΥΡΝΑΙΟΙ
..HN... Buste de femme voilée et tenant des épis et une corne d'abondance.

℞. ΕΠΙ ΛΟΥΚΙΟΥ ΜΕΣΤΡΙΟΥ ΦΛΩΡΟΥ ΑΝΘΥ-
ΠΑΤΟΥ. Temple octostyle. — Æ. 8 (Pinder, *Beiträge*, 1831, p. 237).

2. ΔΟΜΙΤΙΑΝΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΚΤΩ ΖΜΥΡΝΑΙΟΙ
ΤΗΝ Même buste de femme.

℞. ΕΠΙ Λ' ΜΕΣΤΡΙΟΥ [ΦΛΩ]ΡΟΥ ΑΝΘΥΠΑ[ΤΟΥ].
Amazone assise. — Æ. 8 (Collection de M. le général Fox, à Londres).

3. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΚΤΟΣ ΓΕΡΜ. . . . Tête laurée de Domitien.

R'. ΕΠΙ Α · ΜΕΣΤΡΙΟΥ ΦΛΩΡΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΖΜΥΡ. Femme assise portant sur la main droite un petit temple hexastyle. — Æ. 9 (Bibliothèque nationale et Musée britannique).

4. ΙΟΥΛΙΑ ΣΕΒΑΚΤΗ. Tête de Julie, fille de Titus.

R'. ΕΠΙ ΦΛΩΡΟΥ ΑΝΘΥ · ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ. Cybèle assise. — Æ. 5 (Mêmes collections).

PLUT., *Otho*, 14 : Ἐμοὶ δὲ ὕστερον ὀδύονται διὰ τοῦ πεδίου (Βητριᾶκος) Μέστριος Φλώρος, ἀνὴρ ὑπατικός τῶν τότε μὴ κατὰ γνώμην ἀλλ' ἀνάγκη μετὰ τοῦ Ὀθωνος γενομένων, διηγείτο μετὰ τὴν μάχην ἐπαλθῶν ἰδαῖν νεκρῶν σωρὸν κ. τ. λ.

SUETON., *Vespas.*, 22 : Mestrium Florum consularem, admonitus ab eo plaustra potius quam plostra dicenda, die postero Flaurum salutavit.

Mestrius Florus était avec Othon à l'époque de la bataille de Bedriacum, et le récit de Plutarque ferait supposer qu'il demeurerait dans le voisinage. Il était du parti de Vitellius et déjà consulaire à l'époque de la guerre civile, c'est-à-dire en 69; du moins, c'est là le sens naturel des expressions de Plutarque, bien qu'on puisse les entendre autrement et lire : ἀνὴρ ὑπατικός, τῶν τότε κ. τ. λ. Je crois qu'il fut consul suffect vers la fin du règne de Néron, et que sa qualité de partisan de Vitellius fit retarder son arrivée au proconsulat jusqu'au commencement du règne de Domitien. Il avait un fils appelé Lucius et un gendre appelé C. Cæsernius (Plut., *Symposiaca*, V, 7; VII, 4; VII, 6).

Domitien prit le titre de Germanicus à la fin de 83 ou au commencement de 84 (*Eckhel*, VI, p. 398); les médailles de Smyrne montrent que Florus fut proconsul au moment où l'empereur prit ce titre, et qu'il gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 83-84. Julie, fille de Titus, vécut jusqu'en 88 ou 89 (*Henzen*, *Scavi*, p. 51).

103.

SEX. IULIUS FRONTINUS cos. suff. 73 = 826, cos. II suff. 98 = 851, cos. III 100 = 853.

MÉDAILLE de Smyrne :

1. ΑΝΘΥ · ΦΡΟΝΤΕΙΝΩ ΖΜΥΡ. Buste de femme tourelée.

R'. ΕΠΙ ΜΥΡΤΟΥ ΣΤΡΑ · ΡΗΓΕΙΝΟΣ. Amazone debout. — Æ. 5 (Bibliothèque nationale et Musée britannique).

2. ΑΝΘΥ · ΦΡΟΝΤΕΙΝΩ. Tête d'Hercule.

R'. ΕΠΙ ΜΥΡΤΟΥ ΡΗΓΕΙΝΟΣ ΖΜΥΡ. Fleuve couché. — Æ. 4 (Mêmes collections).

TACIT., *Hist.*, IV, 39; anno 70 ineunte : Kalendis Januariis in senatu, quem Julius Frontinus prætor urbanus vocaverat, legatis exercitibusque ac regibus laudes gratesque decretæ. — Mox ejurante Frontino Cæsar Domitianus præturam cepit.

TACIT., *Agric.*, 17 : Sed ubi cum cetero orbe Vespasianus et Britanniam recuperavit, magni duces, egregii exercitus, minuta hostium spes; et terrorem statim intulit Petilius Cerialis,

Brigantum civitatem adgressus. — Et Cerialis quidem alterius successoris curam famamque obruisset, [sed] sustinuit molem Julius Frontinus, vir magnus, quantum licebat, validamque et pugnacem Silurum gentem armis subegit. — Hunc Britannia statum, has bellorum vices media jam æstate transgressus Agricola invenit.

Ibid., 9 : Agricola consul filiam mihi despondit ac post consulatum collocavit, et statim Britannia præpositus est.

FRONTIN., *de Aquæd.*, 102 : Imperatore Nerva III et Verginio Rufo III consulibus, ad nos cura aquarum translata est.

DIPLOME militaire (*Bullet. Instit. Archéol.*, 1871, p. 145) : A. d. X K. Mart. Imp. Cæsare Traiano Aug. Ger. II, Sex. Iulio Frontino II cos.

INSCRIPTION de Rome (*Henzen*, 6545), anno 100 : Imp. Cæsare Nerva Traiano Aug. Ger. III, Sex. Iulio Frontino III cos., magistri anni CVII.

INSCRIPTION de Constantine (*Renier*, *I. A.*, 1816) : Sosia Falconilla, Q. Pompei Sosi Prisci cos. fil., Q. Pompei Falconis cos. nep., Q. Sosi Senecionis cos. II pron., Sex. Iuli Frontini cos. III abn(epti), etc.

La médaille de Smyrne décrite en tête de cet article n'ayant pas été frappée à l'effigie de l'empereur régnant, on ne peut en déterminer la date que par analogie; mais la composition des légendes, qui offrent une étroite ressemblance avec celles des monnaies émises sous le proconsulat de Silius Italicus (voyez § 98), montre qu'elle est de la même époque et qu'elle appartient au règne de l'un des Flaviens; en effet, ces pièces sont les seules sur lesquelles on lit à la fois le nom du proconsul, celui du stratège de la ville et celui d'une prêtresse éponyme. Je ferai remarquer aussi que l'orthographe ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ fut abandonnée sur les monnaies de Smyrne à la fin du règne de Trajan; plus tard le mot est toujours écrit CMYPNAIΩN. Il ne peut donc être question ici d'Emilius Frontinus, proconsul d'Asie vers le règne de Commode, ainsi que nous le verrons plus loin (§ 152); or le seul consulaire du nom de Frontinus, qui ait vécu du temps des Flaviens, est Sex. Julius Frontinus, l'auteur des Stratagèmes et du traité *de Aqueductibus urbis Romæ*.

Il est mentionné pour la première fois en 70; il était préteur urbain pour cette année, et en cette qualité il convoqua le sénat le 1^{er} janvier, les consuls étant absents de Rome; quelques jours après il se démit de sa charge pour faire place au César Domitien. On le trouve ensuite exerçant les fonctions de légat impérial en Bretagne, où il succéda à Petilius Cerialis; comme cette province n'était jamais confiée qu'à des consulaires, Frontin devait avoir passé par le consulat avant d'y être envoyé; tâchons d'établir la date de ce premier consulat, qui n'est pas mentionné dans les fastes, et qui fut un consulat suffect.

Petilius Cerialis était de retour à Rome au commencement de l'année 74; car il fut consul suffect pour la deuxième fois cette année, pendant les mois de mai et de juin (*Renier*, *Diplômes*, 26). Frontin, qui lui succéda, dut arriver en Bretagne au plus tard au commencement de 74 et probablement dès l'automne de 73, de sorte que son consulat doit se placer dans le courant de cette année; il peut même avoir été consul en 72, puisqu'il n'exerça la préture que pendant quelques jours au commencement de 70, et que d'après la constitution d'Au-

guste on pouvait être consul deux ans après avoir été préteur. Borghesi (VI, p. 477) place son consulat en 74, immédiatement après celui de Petilius Cerialis, à cause d'un fragment des fastes des *Feria Latina* (Marini, *Arvali*, p. 129), où à l'année 74 on lit les lettres . . ON COS; et comme les *Feria Latina* avaient lieu vers le milieu de l'année, généralement en juin ou juillet, Frontin aurait été consul suffect pour les mois de juillet et août. Pour concilier cette date avec la légation consulaire de Frontin, Borghesi suppose que ce dernier ne fut pas le successeur immédiat de Cerialis, et qu'il y eut entre les deux un autre légat, qui s'acquitta mal de ses fonctions et dont Tacite aura voulu taire le nom. Mais dans le passage de l'Agricola que j'ai transcrit plus haut, la correction *sed*, proposée par Orelli, donne un sens beaucoup plus naturel, et il résulte de l'expression *magni duces* et de tout le récit de Tacite qu'il a voulu donner une liste complète des légats de Bretagne qui précéderent Agricola (voyez les notes d'Orelli). Il me semble donc que l'explication suggérée par Borghesi doit être écartée, et qu'il faut considérer Frontin comme le successeur de Cerialis; il aurait donc été consul suffect en 72 ou 73, et les lettres ON des fastes doivent appartenir à quelque autre nom.

Tous les fastographes sont d'accord pour placer le consulat d'Agricola à l'automne de 77; il arriva donc en Bretagne au milieu de l'été de 78, pour remplacer Frontin. Ce dernier retourna alors à Rome; mais, d'après les règles en usage à cette époque, il ne pouvait arriver au tirage des provinces consulaires du sénat que dix ou douze ans après son consulat; nous n'avons pas d'autre indication pour fixer la date de son proconsulat, et il faut le placer en 83 ou l'une des années suivantes.

Son second consulat, qui fut aussi un consulat suffect, est mentionné par Martial (X, 48) et par Pline (*Paneg.*, 61), et le diplôme nouvellement découvert le fixe définitivement à l'année 98. Il avait été désigné par Nerva pour être consul suffect, et à la mort de ce prince, qui eut lieu à la fin de janvier, il le remplaça sur la chaise curule; il eut Trajan pour collègue dans son second comme dans son troisième consulat. En 97 il avait été nommé *curator aquarum*; c'était une charge importante, toujours confiée à des consulaires, souvent à des personnages considérables; Frontin la conserva probablement jusqu'à sa mort, qui eut lieu peu de temps après son troisième consulat, ainsi que nous l'apprend une lettre de Pline, qui le remplaça comme membre du collège des augures (IV, 8; cf. V, 1; IX, 19).

104.

SEX. VETTULENUS CIVICA CERIALIS cos. suff. circa 74 = 827.

JOSEPH., *Bell. jud.*, VI, 4, 3 : Avant l'assaut du temple de Jérusalem, Τίτος συνήγε τοὺς ἡγεμόνας· καὶ συνελθόντων τῶν κορυφαϊοτάτων, Τιβερίου τε Ἀλεξάνδρου τοῦ πάντων τῶν στρατευμάτων ἐπάρχοντος, καὶ Σέξτου Κερραλίου τὸ πέμπτον ἀγοντος τάγμα, κ. τ. λ.

Ibid., VII, 6, 1 : Εἰς δὲ τὴν Ἰουδαίαν πρεσβευτῆς Λουκίλιος Βάσσοσ

ἐκπεμφθεὶς καὶ τὴν στρατιὰν παρὰ Κερραλίου Οὐβητιλιανοῦ παραλαβών.

INSCRIPTION trouvée dans les ruines de Chersonesos, près de Sébastopol (Stephani, *Mélanges Gréco-Romains*, II, p. 236) : . . . Κερραλίην, αὐτοκράτορος Οὐ[ε]σ[τ]ασιανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον, ὁ δᾶμος.

TACIT., *Agric.*, 42 : Aderat annus, quo proconsulatum Asiae et Africae sortiretur Agricola, et occiso Civica nuper, etc.

SUETON., *Domit.*, 10 : Civicam Cerealem in ipso Asiae proconsulatu interemit.

INSCRIPTION de Venafrum (Mommsen, *I. N.*, 4636) : Lusia M. f. Paullina Sex. Vettuleni Cerialis, sibi et M. Vergilio M. f. Ter. Gallo Lusio patri, prim. pil. leg. XI, praef. cohort. Ubiorum peditum et equitum, donato hastis puris duabus et coronis aureis ab divo Aug. et Ti. Caesare Aug., praef. fabr. III, trib. mil. cohort. primae, idiologo ad Aegyptum, II vir. iterum, pontif(ici); A. Lusio [M]. f. Ter. Gallo fratri, trib. mil. leg. XXII [Deiotarianae, item trib. mil. leg. III] Cyrenaicae, praef. equit(um).

La carrière de Cerialis a été étudiée par M. Léon Renier (*Mém. Acad. Inscript.*, t. XXVI, 1^{re} partie, p. 302, sqq.); ce savant a montré qu'il fut successivement préfet, tribun et légat de la 5^e légion Macédonique pendant la guerre de Judée et le siège de Jérusalem; dans les passages où Josèphe le mentionne, il est appelé Σέξτος Κερραλίος. Après le départ de Titus, il resta chargé du commandement des troupes en Judée, et les transmit à Lucilius Bassus lorsque ce dernier fut nommé légat de la province; dans le passage où ce fait est rapporté, il est appelé Κερραλίος Οὐβητιλιανός, mais M. Renier a démontré que son véritable nom était Vettulenus, et que c'est probablement sa femme Lusia Paullina, qui a fait graver l'inscription de Venafrum.

Pour prouver l'identité du légat légionnaire Sex. Vettulenus Cerialis avec le proconsul Civica Cerialis, M. Renier fait remarquer que le nom de Civica est porté par un autre Sex. Vettulenus, qui fut consul en 136, et qui s'appelait Sex. Vettulenus Civica Pompeianus (*Orelli-Henzen*, 5, 6086). Comme le proconsul avait été condamné sur une accusation de lèse-majesté, et que par conséquent sa mémoire avait été abolie, Paullina n'aurait fait que le nommer dans l'inscription sans énumérer ses titres; il est singulier néanmoins qu'elle ait omis le nom de Civica, et on peut se demander si son mari n'était pas le père du proconsul, plutôt que le proconsul lui-même.

L'époque du proconsulat de Cerialis dépend de la chronologie de la vie d'Agricola. Ce dernier fut consul suffect en septembre 77, et entra en fonctions comme légat de Bretagne au milieu de l'été de l'année suivante; il y resta certainement six ans et peut-être une partie d'une septième année (*Agric.*, 25, 29, 40); le moment de son retour à Rome n'est pas indiqué d'une façon précise; mais il dut avoir lieu dans le courant de l'année 85. Selon les règles en usage à cette époque il devait arriver au tirage des provinces consulaires vers 89 ou 90, et il mourut en 93. C'est donc vers 88 qu'il faut placer le proconsulat de Cerialis, et il est probable qu'il avait reçu le consulat vers 73 ou 74 après son retour de Judée et en récompense de ses services pendant la guerre.

L'inscription de Sébastopol nous apprend un fait nouveau, c'est que Cerialis fut légat de Mésie. La première ligne de ce

texte est perdue, sauf le bas des trois premières lettres — L —, qui correspondent exactement au prénom ΣΕΞΤΟΝ; autrement on aurait pu penser à Q. Petilius Cerialis, légat de Bretagne de 71 à 73 et consul suffect pour la deuxième fois en 74. Sextus Cerialis fut probablement le successeur de Rubrius Gallus, qui fut envoyé en Mésie à la fin de 70 ou au commencement de 71 (Joseph., *Bell. jud.*, VII, 4, 3), et qui dut y rester au moins trois ans.

105.

C. MINICIUS C. F. ITALUS.

INSCRIPTION d'Aquilée (*Orelli*, 3651; *Corpus inscr. lat.*, IV, 875): C. Minicio C. fil. Vel. Italo, III viro i. d., præf. coh. V Gallor. equit., præf. coh. I Breucor. equit. c. R., præf. coh. II Varc. eq., trib. milit. leg. VI vict., præf. eq. alæ I Sing. c. R., donis donato a divo Vespasiano corona aurea hasta pura, proc. provinc. Hellespont., proc. provinciae Asiae quam mandatu principis vice defuncti procos. rexit, procurat. provinciarum Luguduniensis et Aquitaniae, item Lactoræ, præfecto annonæ, præfecto Ægypti, flammini divi Claudii. Dec(eto) dec(urionum), Ti. Iulio [Candido II, A. Iul]io Quadrato II cos. (anno 858 = 105).

Minicius Italus avait suivi la carrière des fonctions équestres, et par conséquent n'était pas sénateur; il ne pouvait donc gouverner l'Asie comme proconsul; mais, le proconsul étant mort dans l'exercice de sa charge, il fut chargé par l'empereur du gouvernement intérimaire de la province jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire. Nous verrons plus loin, sous le règne de Sévère Alexandre, un autre exemple du même fait; dans les temps antérieurs, l'intérim des provinces sénatoriales était généralement confié aux légats et au questeur. Italus paraît avoir gouverné l'Asie sous Domitien, et il est assez probable que le proconsul qu'il remplaça était Civica Cerialis, mis à mort par ordre de ce prince.

L'inscription d'Aquilée est le seul document qui fasse mention d'une province d'Hellespont sous le haut empire. Il ne faudrait pas en conclure que la province d'Asie ait été démembrée sous Vespasien; il ne s'agit ici que d'une province procuratorienne, c'est-à-dire d'une circonscription financière, et l'on sait par de nombreux exemples que les divisions financières étaient souvent complètement différentes des divisions administratives; on rencontre même dans les inscriptions des exemples de fractions de différentes provinces réunies sous un même procurateur. En ce qui touche l'Asie, je serais disposé à croire qu'elle comprenait au moins trois divisions financières, l'Asie proprement dite, l'Hellespont et la Phrygie, et que les îles en formaient une quatrième. On trouvera plus loin (§ 111, 135) la preuve que la ville de Cyzique, et par conséquent l'Hellespont, continuaient à faire partie intégrante de la province d'Asie sous les règnes de Trajan et d'Hadrien.

106.

P. CALVISIUS RUSO.

MÉDAILLES d'Éphèse :

1. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΚΤΟΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ. Tête laurée de Domitien.
- R^v. ΕΠΙ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΡΟΥΣΩΝΟΣ ΟΜΟΝΟΙΑ ΕΦΕ·ΖΜΥΡ. Diane d'Éphèse de face avec ses attributs; de chaque côté, une Némésis debout. — Æ. 9 (De ma collection).
2. Même légende et même tête.
- R^v. Même légende. Deux amazones debout. — Æ. 9 (Musée britannique).

INSCRIPTION de Rome (*Gruter*, 64, 9) : Imperio domini Silvani. C. Cossutius C. lib. Epaphroditus aram Silvano marmoravit, item simulacrum Herculis restituit, item ædiculam et aram ejusdem corrupta refecit. Dedicavit K. Martis, P. Calvisio Rusone, L. Cæsennio Pæto cos.

Bien que cette inscription ait été publiée par Gruter *ex Ursini schedis*, et que par conséquent elle ait été regardée comme suspecte par plusieurs auteurs, elle est néanmoins parfaitement authentique; car elle se trouve dans le manuscrit de Pighius à Berlin et dans celui de Winghe à Bruxelles. J'en ai donné le texte d'après ces deux manuscrits, texte qui m'a été communiqué par M. Mommsen avec les renseignements qu'on vient de lire.

ACTA fratrum Arvalium, anno 87 (*Henzen*, *Scavi*, p. 43) : Pu[er]i patrimi et matrimi] qui ad sacrificium deæ diæ præsto [erant] ilius Marcianus, Rusonis P. Calvisius Umbrini M. Petronius Cremutius.

On sait que les enfants qui assistaient aux sacrifices des frères Arvales devaient être fils de sénateur, et que leurs parents devaient être vivants; telle était l'ancienne coutume, qui est rappelée plusieurs fois dans les actes de ce collège sacerdotal. Il est évident que le jeune P. Calvisius était le fils de notre proconsul, et que par conséquent ce dernier vivait en l'an 87; le jeune M. Petronius était fils de M. Petronius Umbrinus, consul suffect en 81 (*Henzen*, *Scavi*, p. 37), et, comme les deux enfants devaient être à peu près du même âge, on obtient ainsi une date approximative pour le consulat de Ruso; il dut être consul suffect sous le règne de Vespasien.

Il y a un Ruso qui paraît avoir été légat de Cappadoce, et qui est peut-être le même personnage que le proconsul d'Asie; voyez à la Cappadoce.

107.

L. CÆSENNIUS PÆTUS.

MÉDAILLES d'Éphèse :

1. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΚΤΟΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ. Tête laurée de Domitien.
- R^v. ΕΠΙ ΑΝΘΥ·ΚΑΙΣΕΝΝΙΟΥ ΠΑΙΤΟΥ ΟΜΟ-

NOIA ΕΦΕ · ΖΜΥΡ. Deux amazones debout. — Æ. 8 (Bibliothèque nationale).

2. ΔΟΜΙΤΙΑ ΣΕΒΑΚΤΗ. Tête de Domitia.

Ῥ', ΑΝΘΥ · ΚΑΙΣΕΝ · ΠΑΙΤΟΥ ΟΜΟΝΟΙΑ ΕΦΕ · ΖΜΥΡ. Diane d'Éphèse. — Æ. 5 (Bibliothèque nationale).

INSCRIPTION de Mylasa en Carie (*Le Bas et Waddington*, 358):

Ἐπὶ ἀνθυπάτου Καίσηνιου Παίτου, κ. τ. λ.

L. Cæsennius Pætus fut consul suffect en même temps que P. Calvisius Ruso, sous le règne de Vespasien, et dut lui succéder dans le proconsulat d'Asie (voyez § 106). Il ne faut pas le confondre, comme je l'ai fait dans mes notes sur l'inscription de Mylasa, avec un autre personnage du même nom, probablement son père, qui fut légat de Cappadoce et d'Arménie sous Néron, et légat de Syrie sous Vespasien. Voyez aux légats de Syrie.

Borghesi (I, p. 177) mentionne un autre Cæsennius Pætus, qui aurait été proconsul d'Asie sous le règne d'Antonin; mais le savant italien a été induit en erreur, ainsi que cela lui est arrivé plusieurs fois, par les descriptions inexactes ou imaginaires que Sestini a si souvent données des médailles qui lui passaient sous les yeux. Il y a effectivement un Pætus qui a signé quelques monnaies frappées à Éphèse sous le règne d'Antonin, mais c'était un magistrat local, un secrétaire du sénat d'Éphèse, et non un proconsul; voici la légende d'une de ses monnaies, dont il existe plusieurs types :

Τ · ΑΙΛΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΣ. Tête laurée d'Antonin.

Ῥ'. ΕΠΙ ΠΑΙΤΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕΟΣ ΑΡΤΕΜΙΣ ΕΦΕ · ΚΙΩΝ. Diane d'Éphèse. — Æ. 8 (Bibliothèque nationale, etc.).

Je signalerai également ici une autre monnaie d'Éphèse, publiée par Pedruzi (*Mus. Farnes.*, t. IX, tab. IX, 13; Parma, 1724) :

ΔΟΜΙΤΙΑ ΣΕΒΑΚΤΗ. Tête de Domitien.

Ῥ'. ΕΦΕΚΙΩΝ ΑΝΘΥ · Μ · ΥΙΒ · ΠΑΝΣΑ. Diane d'Éphèse. — Æ. 6.

Cette pièce n'existe plus au musée de Naples, et je ne l'ai jamais rencontrée ailleurs; mais je suis disposé à croire que c'était un exemplaire de la monnaie du proconsul Pætus, décrite plus haut, dont la légende aura été mal lue ou refaite; ou bien peut-être s'agirait-il de M. Neratius Pansa, légat de Cappadoce sous Titus, qui peut avoir été proconsul d'Asie sous Domitien (voyez à la Cappadoce). La famille des Vibii Pansæ paraît s'être éteinte à la fin de la république, et on n'en trouve plus trace dans les fastes consulaires de l'empire.

408.

RUFUS.

MÉDAILLE d'Éphèse :

ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΚΤΟΣ ΓΕΡΜΑΝ. Tête laurée de Domitien.

Ῥ'. . . . ΡΟΥΦΟΥ ΙΟΥ; dans le champ, ΕΦΕ · ΚΙΩΝ. Diane d'Éphèse. — Æ. 8 (Pièce fruste de la collection Arigoni, maintenant au Musée royal de

Turin; elle a été mal décrite par Arigoni et plus mal par Sestini, *Lettere*, VIII, p. 74).

Cette médaille a beaucoup d'analogie avec les pièces de Pætus et de Ruso et doit avoir été frappée vers la même époque. Je n'en ai jamais rencontré d'autre exemplaire. Rufus doit être un proconsul et non un magistrat local; en effet, sur les monnaies impériales d'Éphèse, le nom du γραμματεὺς, qui figure sur les médailles des premiers empereurs, ne se rencontre plus après le règne de Néron. Il n'y a à cette règle qu'une seule exception, celle de Pætus sous Antonin, dont j'ai déjà parlé à l'article précédent. L'archonte Hestæus qui, sous le même règne, a signé plusieurs monnaies d'alliance entre Éphèse et Cyzique, était le magistrat de Cyzique et non d'Éphèse.

Il est difficile de choisir entre les nombreux sénateurs du nom de Rufus, qui vécurent sous les Flaviens. Parmi eux on peut citer en première ligne : 1° T. Atilius Rufus, qui mourut vers 85 pendant qu'il était légat de Syrie (voyez à la Syrie); 2° M. Mæcius Rufus, proconsul de Bithynie sous Vespasien (voyez à la Bithynie); 3° Q. Petilius Rufus, consul pour la deuxième fois en 83.

409.

Q. JULIUS BALBUS cos. suff. 85 = 838, vel 129 = 882.

INSCRIPTION de Branchides (*Corpus inscr. gr.*, 2870; Cf. *Le Bas et Waddington*, 232) : Ὁ δῆμος ἐνεγείρησεν, ἐτέλεσεν, καθιέρωσεν, διὰ Κοίντου Ἰουλίου Βάλβου ἀνθυπάτου, ἐπιμεληθέντος Λουκίου Πασσερίου Ῥωμύλου πρεσβευτοῦ καὶ ἀντιστρατήγου.

Cette inscription, qui dans le *Corpus* est réunie à un autre texte d'époque différente, est le seul monument qui fasse connaître le proconsulat de Julius Balbus. Il y a deux consuls suffects qui portent le nom de Q. Julius Balbus, l'un qui appartient à l'année 85 (Renier, *Diplômes*, 32), et l'autre qui exerça sa charge en 129 (*ibid.*, 9 et 40). S'il s'agit du premier, son proconsulat doit tomber sous le règne de Nerva ou au commencement de celui de Trajan; s'il s'agit du second, le proconsulat doit se placer dans les premières années du règne d'Antonin.

410.

P. METILIUS SECUNDUS cos. suff. 91 = 844.

MÉDAILLE d'Attæa en Phrygie :

ΑΥΤ · ΚΑΙΣ · ΝΕΡ · ΤΡΑ · ΣΕΒ. Tête laurée de Trajan.

Ῥ'. ΕΠΙ ΑΝΘ · ΣΕΚΟΥΝ · ΑΤΤΑΙΤΩΝ. Jupiter debout. — Æ. 4 1/2 (Bibliothèque impériale).

ACTA fratrum Arvalium, anno 91 (*Marini*, tab. XXIV) : Q. Valerio Vegeto, P. Met[ilio Secundo cos.] Non. Nov.

Il n'est pas certain que le Secundus de la médaille soit le même personnage que le consul suffect de l'an 91; car, d'un

côté, le proconsul appartenait peut-être à une autre famille que la *gens Metilia*, et, de l'autre, le consul s'appelait peut-être Mettius au lieu de Metilius. Il y a en effet plusieurs personnages de la *gens Mettia*, qui vécurent du temps de Domitien. Néanmoins, comme on trouve sous le règne d'Hadrien un P. Metilius P. f. Secundus, qui fut légat de Numidie en 123, membre du collège des Arvales et qui remplit d'autres fonctions importantes, il est assez probable que le proconsul d'Asie était son père. La date du consulat s'accorde bien avec un proconsulat qui se placerait dans le premier tiers du règne de Trajan. Ainsi qu'il arrive souvent sur les pièces de petit module, la médaille d'Attæa ne donne aucun des titres de Trajan, de sorte qu'on ne sait si le proconsulat de Secundus est antérieur ou postérieur à la fin de l'année 102, époque à laquelle commence sur les monuments le titre de *Dacicus*.

Sur Metilius Secundus, légat de Numidie, etc., sous Hadrien, voyez Marini, *Arvali*, p. 771; *Orelli*, 3564; Renier, *Inscr. Algér.*, 3, 1483; Henzen, *Scavi*, p. 66.

Je signalerai ici une erreur de Mionnet (*Suppl. Phrygie*, n° 280), qui pourrait faire croire à l'existence d'un proconsul d'Asie sous Vespasien, appelé Claudius Secundus. La médaille qu'il décrit existe à la Bibliothèque nationale, et au revers, au lieu de ΚΛΑΥΔ·ΣΕΚΟΥΝΔΟΥ·ΑΝΘ· elle porte ΕΠΙ·ΚΛΑΥΔ·ΣΕΚΟΥΝΔΟΥ. Il ne s'agit donc que d'un magistrat local.

111.

FUSCUS.

MÉDAILLE de Smyrne :

ΑΥ·ΝΕΡΟΥΑΝ ΤΡΑΙΑΝΟΝ. Tête laurée de Trajan.

Ῥ'. ΖΜ·ΑCΙ·ΦΟΥCΚΩ ΑΝΘΥ·CΤΡ·ΡΟΥ. Femme debout, tenant des épis et une corne d'abondance. — Æ. 7 (Bibliothèque nationale et Musée britannique).

MÉDAILLES de Thyatire en Lydie :

1. ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΝΕΡΒΑ ΤΡΑΙΑΝΟC C·ΓΕΡ. Tête laurée de Trajan.

Ῥ'. ΑΝΘΥ·ΦΟΥCΚΩ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Figure debout, vêtue de la toge, tenant une patère de la main droite, la gauche pendante. — Æ. 9 (Musée de Munich et Wise, *Catalog. numism. Bodlei*, tab. XCII, 2).

2. ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΝΕΡΒΑ [ΤΡΑΙΑΝΟC C·]ΓΕΡ. Même tête.

Ῥ'. ΑΝΘΥ·ΦΟΥCΚΩ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Éphèbe nu debout, tenant une patère de la main droite, une bipenne et le pallium de la gauche. — Æ. 8 (Musée britannique).

MÉDAILLES de Cyzique en Mysie :

1. ΑΥΤ·ΝΕΡ·ΤΡΑΙΑΝΟC ΚΑΙ·CΕΒ·ΓΕΡ. Tête laurée de Trajan.

Ῥ'. ΕΠΙ ΦΟΥCΚΟΥ ΚΥΖΙ. Cérès, tenant une torche

de chaque main, marchant à droite. — Æ. 4 (Musée britannique).

2. ΑΥΤ·ΝΕΡ·ΤΡΑΙΑΝΟC ΚΑΙ·C·ΓΕΡ. Même tête. Ῥ'. ΕΠΙ ΦΟΥCΚΟΥ ΚΥΖΙ. Éphèbe nu debout, tenant une haste de la main droite, et la gauche sur la hanche. — Æ. 5 (Bibliothèque nationale et ma collection).

PLIN. *Epist. ad Trajanum*, anno 111-113: Nymphidius Lupus, juvenis probus, præfectus cohortis plenissimum testimonium meruit Juli Ferocis et Fusci Salinatoris, clarissimorum virorum.

Aucune de ces médailles ne donne à Trajan le titre de *Dacicus*, d'où il résulte qu'elles ont toutes été frappées avant la fin de l'année 102. Fuscus fut donc proconsul d'Asie pendant une des premières années du règne de Trajan, et il avait dû être consul suffect sous Domitien. Borghesi (II, p. 241) est d'avis que le sénateur Fuscus Salinator, mentionné par Pline, est le même personnage; ce dernier fut le père de Cn. Pedanius Fuscus Salinator, consul en 148.

Il est possible toutefois que le proconsul Fuscus ait appartenu à une autre famille, et que les lettres ACI soient les initiales du mot *Ἀσινίω*; mais on ne connaît aucun personnage qui ait porté le nom d'Asinius Fuscus. Dans tous les cas, l'explication qu'on donne habituellement de ces lettres n'est pas admissible; on a voulu y voir une alliance entre Smyrne et une ville appelée Asia, qui n'existait certainement pas à cette époque, et qui est probablement entièrement imaginaire. Si les lettres ACI n'appartiennent pas au nom du proconsul, elles doivent être les initiales du mot *ἀσιάρχου*, et il faudrait lire στρατηγούτος *Ῥούφου ἀσιάρχου*.

112.

C. SALVIUS C. F. LIBERALIS.

INSCRIPTION d'Urbisaglia (*Orelli*, 1170; *Borghesi*, III, p. 178): C. Salvio C. f. Vel. Liberali Nonio Basso cos. procos. provincie Macedoniae, legato Augustorum provinc. Britann., legato leg. V Maced., fratri arvali, allecto ab divo Vespasiano et divo Tito inter tribunicios, ab isdem allecto inter prætorios, quinquennali IIII, p(atrono) c(olonie). Hic sorte procos. factus provincie Asiae se excusavit.

La carrière de l'orateur Salvius Liberalis, qui est mentionné par Suétone et par Pline, a été l'objet d'un excellent mémoire de Borghesi (III, p. 177, sqq.). Ce savant a cherché à établir qu'il fut probablement exilé par Domitien et rappelé par Nerva qui le nomma consul et légat de la Bretagne; les Augusti mentionnés dans l'inscription sont Nerva et Trajan, qui pendant quelques mois furent associés dans le gouvernement de l'empire. En 100 et 101 il était de retour à Rome et présent au sénat. S'il fut consul en 96 ou 97, il serait parvenu au tirage des provinces consulaires vers 109, et à cette époque il devait être assez âgé pour ne pas se soucier de faire le voyage d'Asie.

Les conclusions auxquelles arrive Borghesi, et que nous venons de résumer, sont assez probables, mais elles sont loin d'être certaines. Ainsi Salvius Liberalis peut très-bien avoir été

consul sous Domitien avant sa disgrâce. Les nouveaux fragments des Actes des Arvales, découverts récemment, montrent qu'il était à Rome à la fin de 81, en 86 et 87, qu'il était absent en 89, 90, 91, et qu'il était de nouveau à Rome en 101; il ne figure plus aux réunions de l'année 105, et il était peut-être mort à cette époque; s'il en est ainsi, il était arrivé au tirage des provinces consulaires avant l'an 105, et par conséquent son consulat devrait se placer sous Domitien.

113.

T. AQUILLIUS PROCULUS.

INSCRIPTION de Puteoli (Mommsen, *J. N.* 2501; Henzen, 6018):

D. M. Iuliae Proculinae uxori pudicissime et obsequentissime,
T. Aquilius Proculus consul, pro consul., XV vir, et sibi.

MÉDAILLE de Nacolea en Phrygie :

ΑΥ · ΝΕΡ · ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕ · ΓΕΡ ·
Δ ΑΚΙ. Tête laurée de Trajan.

R'. ΝΑΚΟΛΕΩΝ ΕΠΙ ΑΚ[ΥΛΛΟΥ]Υ ΠΡΟΚΛΟΥ.
Femme assise tenant une patère et une haste. —
Æ. 9 (Musée de Florence. La légende a été retouchée au burin, surtout les lettres que j'ai placées entre crochets; mais la pièce est authentique. Je n'en ai jamais rencontré d'autre exemplaire).

INSCRIPTION d'Éphèse, maintenant au Musée britannique. Cette inscription, qui est très-longue, contient deux fois les noms du proconsul et de son légat; les noms sont mutilés dans les deux passages, mais il est facile de les restituer :

1° κράτιστος ἀνὴρ καὶ εὐεργέτης Ἀκουίλλιος
Πρόκλος ὁ ἀνθύπατος καὶ Ἀφράνιος Φλαουϊανὸς ὁ
πρεσβευτὴς καὶ ἀντιστράτηγος

2° Ἀκουίλλιος Πρόκλος ὁ εὐεργέτης
καὶ ἀνθύπατος καὶ Ἀφράνιος Φλαουϊανὸς ὁ κράτιστος πρεσβευτὴς
καὶ ἀντιστράτηγος διὰ ἐπιστολῶν περὶ ταύτης τῆς διατάξε-
ως ἐπεκύρωσαν καὶ ὄρισαν τὸ προγεγραμμένον πρόσκειμον.

L'inscription d'Éphèse contient une série de documents relatifs à un legs important fait à la ville d'Éphèse par un certain C. Vibius Salutaris, et elle est datée du 8 des Kalendes de mars, sous les consuls Sex. Attius Suburanus II et M. Asinius Marcellus. Ces consuls sont les consuls ordinaires de l'an 104 = 857, selon toutes les anciennes listes, ou de l'année précédente, selon Borghesi et tous les fastographes modernes; mais Mommsen a démontré (*Hermes*, III, p. 126, sqq.) que l'ordre des anciennes listes est le véritable, et que le changement introduit par les modernes ne repose que sur un calcul erroné des puissances tribunicienes de Trajan. Il résulte aussi de cette correction dans les fastes consulaires, que la première guerre Dacique de Trajan fut terminée en 102, qu'il prit le titre de *Dacicus* à la fin de cette année, qu'il était de retour à Rome pour le 1^{er} janvier 103, et qu'il fut alors consul pour la cinquième fois.

Aquilius Proculus gouverna donc l'Asie pendant l'année proconsulaire 103-104, et l'inscription est d'accord avec la médaille de Nacolea qui donne à l'empereur le titre de *Dacicus*. Son consulat doit tomber sous le règne de Domitien. L'inscrip-

tion de Puteoli n'est pas un *cursus honorum*, ce qui explique pourquoi les fonctions remplies par Proculus sont indiquées aussi sommairement; il est singulier néanmoins et contraire aux usages de l'époque d'omettre le nom de la province qu'il avait gouvernée comme proconsul.

Proculus n'est pas mentionné ailleurs; quant à son légat P. Afranius Flavianus, il fut légat de la Pannonie Inférieure en 114 (Renier, *Diplômes*, 35).

114.

C. ANTIUS A. IULIUS A. F. QUADRATUS, cos. suff. 93 = 846;
cos. II, 105 = 858.

DIPLOME militaire (Renier, *Dipl.*, 29): Imp. Cæs. Domitianus Aug. Germ. pont. max. trib. pot. XII, imp. XXII, cos. XVI, censor perpetuus, p. p. — militibus qui sunt in Dalmatia sub Q. Pomponio Rufo, — III Id. Iulias, M. Lollio Paullino Valerio Asiatico Saturnino, C. Antio Iulio Quadrato cos. (846 = 93).

ACTA fratrum Arvalium, anno 105 (Henzen, *Scavi*, p. 62): Ti. Iulio Candido Mario Celso II, C. Antio A. Iulio Quadrato II cos. III Non. Januarias. — Cf. Orelli, 3651.

MÉDAILLE de Pergame :

ΑΥ · ΚΑ · ΝΕΡ · [ΤΡΑΙ]ΑΝΟΣ · ΓΕΡ · Δ. Tête laurée de Trajan.

R'. ΕΠ · ΑΝ · ΑΥ · ΚΟΥΑΔΡΑΤΟΥ ΚΑΙΚΟΣ. Le Caius couché tenant une corne d'abondance; dans le champ, un grand roseau. — Æ. 5 (Musée britannique).

MÉDAILLE d'Attæa en Phrygie :

ΑΥΤ · ΝΕΡΒΑΣ ΤΡΑΙΑΝΟΣ. Tête laurée de Trajan.

R'. ΕΠ · ΑΝΘ · ΚΟΔΡΑΤ · ΑΤΤΑΕΙΤΩΝ. Jupiter debout. — Æ. 4½ (De ma collection).

INSCRIPTION de Tlos en Lycie (*Corpus inscr. gr.*, 4238, d; je la donne ici d'après une copie de Fellows, faite en 1844, et beaucoup plus complète): Γάϊον Ἀντιον Αἴλων, Αἴλου υἱόν, Οὐ[ο]λτινία, Ἰούλιον Κουαδράτον, πρεσβευτὴν ἀντιστράτηγον Πόντου καὶ Βιθυνίας, πρεσβευτὴν στρατηγόν (sic) Ἀσίας δις, πρεσβ[ευ]τὴν τοῦ Σεβαστοῦ ἐπαρχίας [Καπ]παδοκικῆς

INSCRIPTION d'Elæa en Éolie (*Corpus inscr. gr.*, 3532; plus complète, *Borghesi*, II, p. 15): Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησεν Αἴλον Ἰούλιον Κουαδράτον, ὑπατον, ἀνθύπατον Κρήτης καὶ Κυρήνης, πρεσβευτὴν τοῦ Σεβαστοῦ ἐπαρχίας Καππαδοκικῆς, πρεσβευτὴν τοῦ Σεβαστοῦ καὶ ἀντιστράτηγον Λυκίας καὶ Παμφυλίας, πρεσβευτὴν Ἀσίας β', πρεσβευτὴν Πόντου καὶ Βιθυνίας, φράτρεμ ἀρουάλεμ, σεπτεμούϊρα ἐπουλώνουμ, εὐεργέτην καὶ κτίστην τῆς πόλεως.

INSCRIPTION de Pergame (Bailie, *Fascic. Inscript.*, I, p. 86; *Le Bas et Waddington*, 1722; je donne ici le texte restitué): Αἴλον Ἰούλιον Κουαδράτον, [δις?] ὑπατον, πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον Αὐτοκράτορος Νερούα Τραϊανού Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικῶ Δακικῶ Συρίας Φοινίκης Κομμαγηνῆς, σεπτεμούϊρα ἐπουλώνουμ, φράτρεμ ἀρουάλεμ, Ἀντιοχέων τῶν πρὸς τῷ Χρυσόροα τῶν πρότερον Γερασηνῶν ἢ βουλή καὶ ὁ δῆμος.

INSCRIPTION de Pergame (*Corpus inscr. gr.*, 3548; Cf. *Le Bas et Waddington*, 1722 a): Γάϊον Ἀντιον Αἴλων, Αἴλου υἱόν, Κουα-

δρατον, δις ὑπατον, ἀνθύπατον Ἀσίας, σεπτεμουίρουμ ἐπουλώων, φράτρεμ ἀρουάλεμ, πρεσβευτήν καὶ ἀντιστράτηγον [Πόντου καὶ] Βιθυνίας, πρεσβευτήν Ἀσίας [δὲς], πρεσβευτήν Σεβαστοῦ ἐπαρχίας Καππαδοκίας, ἀνθύπατον Κρήτης Κυ[ρήνης], πρεσβευτήν Σεβαστοῦ καὶ ἀντιστράτηγον Λυκίας καὶ Παμφυλίας, πρεσβευτήν καὶ ἀντιστράτηγον Αὐτοκράτορος Νεροῦα Τραϊανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ ἐπαρχίας Συρίας, ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος τῶν πρώτων νεωκόρων Περγαμηνῶν τὸν εὐεργέτην.

INSCRIPTION de Pergame (*Corpus inscr. gr.*, 3549) : . . . Κουαδρατον δις ὑπατον ἡ πατρις.

ARISTID., *Apellæ natalit.*, p. 116, éd. Dindorf : Ὁ δὲ Κοδρατος ὑπὸ τοῦ θεοῦ κληθεὶς ὡς ἀναληφόμενος τὴν πόλιν (Πέργαμον) ὑπὸ χρόνου κεκμηκυῖαν αὐτὸ τοῦτο ἔπειρ ἔστιν ἐποίησεν, ὥστ' εἶναι λοιπὸν τὰ μὲν ἄλλα γένη τῆς πόλεως φάσκειν, τοῦδε δὲ τοῦ γένους τὴν πόλιν· καίτοι τοῦτό γε οὐκ ἐμὸς ὁ λόγος, ἀλλ' ἡ πόλις αὐτὴ συνομολογεῖ καὶ κέχραγεν ἐν τοῖς βουλευτηρίαις, ἐν τοῖς θεάτροις, ἐν ταῖς ἐκκλησίαις, ἐν ᾧ μέρει καὶ φήσαις, ἐπεὶ καὶ πᾶν ὑπ' ἐκείνου κέσμηται.

Quadratus était originaire de Pergame, ainsi que le montrent la troisième inscription trouvée dans cette ville et le passage d'Aristide. Il eut un fils nommé Apellas, qui remplit aussi des fonctions importantes et gouverna des provinces (*Aristid.*, p. 117, 119); Fronto, le fils de ce dernier, était aussi un homme considérable (*ibid.*, p. 118), et fut le père d'un autre Apellas, dont le rhéteur Aristide a célébré le quatorzième anniversaire dans un discours, auquel nous avons emprunté ces détails. Les différentes inscriptions, où sont énumérées les fonctions remplies par Quadratus, n'en mentionnent aucune antérieure à celle de légat du proconsul de Bithynie; il est donc probable qu'il n'était pas fils de sénateur, et qu'il n'entra pas dans la carrière administrative par la voie habituelle du vigintivirat; il fut sans doute un de ces provinciaux que Vespasien fit entrer d'emblée au sénat, en leur conférant le rang de tribun et de préteur; la carrière de Salvius Liberalis (voyez plus haut, § 112) fournit un exemple semblable. C'est en l'an 74 que Vespasien et Titus exercèrent la censure et reconstituèrent le sénat en y faisant entrer beaucoup d'Italiens et de provinciaux, choisis parmi les plus illustres citoyens des villes importantes (Sueton., *Vespas.*, 9); il est donc probable que la carrière de Quadratus ne commença pas avant cette année.

Quadratus débuta dans l'administration par les fonctions de légat du proconsul de Bithynie; il fut ensuite légat du proconsul d'Asie deux fois, c'est-à-dire sous deux proconsuls différents. Il passa ensuite à la légation de Cappadoce, qu'il obtint avant le consulat. Dans l'inscription de Tlos, qui fut probablement gravée lorsque Quadratus quitta la province de Lycie, les fonctions qu'il remplit sont rangées dans leur ordre chronologique, et il en résulte clairement que la légation de Cappadoce précéda celle de Lycie et précéda le consulat; l'inscription est malheureusement incomplète, mais puisque le consulat n'est pas mentionné en tête des différentes fonctions, comme on le faisait habituellement, ou bien l'inscription fut gravée avant le consulat, ou bien le consulat n'était mentionné qu'à la fin à sa place chronologique; dans les deux cas, il est évident que Quadratus fut légat de Cappadoce avant d'être consul. Ce point est important, parce qu'il montre que sous Domitien il y eut quelque changement dans l'organisation de cette province, et c'est probablement pour cela qu'elle est appelée dans

la plupart des inscriptions de Quadratus ἐπαρχία Καππαδοκική et non Καππαδοκία; nous reviendrons sur ce fait plus loin, lorsque nous traiterons des gouverneurs de cette province. Les deux inscriptions de Pergame (*Corpus inscr. gr.*, 3528; *Le Bas et Waddington*, 1722 a) confirment l'ordre chronologique de l'inscription de Tlos; dans celle d'Elæa, au contraire, les fonctions sont rangées d'après leur importance et non d'après leur ordre chronologique.

Après la légation de Cappadoce, Quadratus dut retourner à Rome pour prendre part au tirage des provinces prétoriennes du sénat, et il obtint celle de Crète et de Cyrène. De là il passa en Lycie, qu'il gouverna comme légat prétorien, et il alla ensuite à Rome pour exercer la charge de consul suffect; ce premier consulat n'est connu que par le diplôme militaire cité plus haut, et se place au mois de juillet 93.

Toutes les fonctions de Quadratus mentionnées jusqu'à présent appartiennent au règne de Domitien. Entre son consulat et la mort de Nerva, il ne paraît avoir exercé aucune fonction; mais Trajan ne tarda pas à lui confier l'importante province de Syrie; il la gouvernait lorsque ce prince avait déjà reçu le titre de Dacicus, c'est-à-dire à la fin de 102, et la quitta sans doute dans le courant de 104, pour revenir à Rome où il occupa pour la seconde fois la chaise curule, cette fois comme consul ordinaire, le 1^{er} janvier 105. Il eut pour successeur en Syrie le fameux général Cornelius Palma, le conquérant de l'Arabie, qui obtint comme lui les honneurs d'un deuxième consulat en quittant sa province. C'est alors sans doute que les habitants de Gérasa lui firent élever une statue à Pergame, sa patrie.

Le proconsulat d'Asie dut suivre de près le second consulat de Quadratus; on peut le placer vers l'an 106, treize ans après son premier consulat; c'est à peu près à cette époque qu'il dut parvenir au tirage des provinces consulaires, et dans tous les cas sa légation de Syrie l'eût empêché d'y prendre part plus tôt.

Quadratus était membre de deux grands collèges sacerdotaux, celui des *septemviri epulonum*, et celui des *fratres arvales*. Dans les Actes de ces derniers on rencontre souvent le nom de A. Julius Quadratus; il est mentionné comme assistant aux réunions en 78, en 86, 87 et 89; dans les Actes des années 80, 81, 90, 91, 101, il ne figure pas; mais dans ceux de 105, l'année même de son deuxième consulat, on retrouve C. Antius A. Julius Quadratus. S'agit-il dans les deux cas du même personnage? Henzen (*Scavi*, p. 45) est d'avis que le second est fils adoptif du premier; mais la question est douteuse. En effet, dans les inscriptions de Quadratus les noms de C. Antius sont tantôt omis, tantôt maintenus, et il est évident qu'il était généralement connu sous le nom de A. Julius Quadratus (*Orelli*, 3651; *Murator*, 316, 4). Dans les Actes des Arvales on inscrivait habituellement, il est vrai, les noms des membres du collège tout au long; mais il y a des exceptions, celle de Salvius Liberalis, par exemple, auquel on ne donne pas toujours ses autres noms de Nonius Bassus. On remarquera aussi que les absences de Quadratus peuvent concorder assez bien avec les fonctions qu'il remplit et qui le retinrent souvent loin de Rome.

115.

FABIUS POSTUMINUS.

MÉDAILLE de Thyatire en Lydie :

ΑΥ · [ΚΑΙ · ΝΕΡ · ΤΡΑΙΑ] ΝΟΝ ΓΕΡ · ΔΑΚΙΚΟΝ.
Tête laurée de Trajan.

℞. ΑΝΘΥΠΟCΙΟ ΝΩ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Apollon nu, debout, tenant un serpent de la main droite, et la gauche appuyée sur un cippe. — Æ. 8 (Musée britannique).

INSCRIPTION d'Æzani, fragment (*Le Bas et Waddington*, 841) :

ΟΣΤΟΥΜΕΙΙ

ΣΙ ΒΟΥΛΗΙΔΗΜΩΙ ΧΑΙΡΕΙΝ

ΝΠΡΩΤΗΝΑΡΧΗΝΜΟΥΤΗΣΑΝΘΥΠΑΤΕΙΑΣΑΚΟ

Φάβιος Π]οστούμεϊνος

Αἰζανειτῶν ἀρχου]σι βουλῆ δῆμῳ χαίρειν·

. . . . κατὰ τῆν πρώτην ἀρχήν μου τῆς ἀνθυπατείας ἀπολούθως

PLIN., *Epist.*, IX, 13 : Procès de Publicius Certus, anno 97.— Jam censendi tempus; dicit Domitius Apollinaris, consul designatus, dicit Fabricius Veiento, Fabius Postuminus, Vettius Proculus, collega Certi de quo agebatur, post hos Ammius Flaccus.

Dans ce passage, le manuscrit Mediceus donne seul la leçon *Fabius Maximinus*, que Keil a adoptée dans son excellente édition de Pline; mais le manuscrit de Dresde et les deux plus anciennes éditions donnent *Fabius Postuminus*, et l'édition alpine porte *Fabius Posthuminus*, qui doit être la vraie leçon. En effet, le nom du proconsul dans le fragment d'Æzani et sur la médaille ne peut guère être que ΠΟΣΤΟΥΜΕΙΝΟΣ.

Lorsque j'ai publié mes notes sur cette inscription, je ne connaissais pas la leçon *Postuminus* du passage de Pline, et je n'avais pu en restituer le texte d'une façon satisfaisante; il me semble que maintenant la difficulté est résolue. J'ajouterai que *Fabius Maximinus* est un personnage parfaitement inconnu, et dont on ne trouve le nom nulle part ailleurs que dans le manuscrit de Médicis. On trouvera plus loin (§ 125) un autre exemple de l'altération d'un nom propre dans ce manuscrit.

On sait que dans le sénat il était d'usage que les consuls désignés opinassent les premiers, ensuite les consulaires, et après eux les prétoriens; *Fabricius Veiento* était un ancien consulaire (*Victor, Epitome*, 12), mais *Vettius Proculus* n'était que prétorien, de sorte que *Postuminus*, qui est nommé entre les deux, peut avoir été l'un ou l'autre. Son proconsulat d'Asie doit être antérieur à celui de *Vettius Proculus*, puisqu'il était plus ancien fonctionnaire que lui.

C'est peut-être au même *Postuminus* que se rapporte le fragment d'un *cursus honorum*, trouvé à Palestrina et publié par *Borghesi* (VII, p. 325; *Bullet. Inst. archéol.*, 1841, p. 54); le nom du personnage honoré commence par les lettres *POST*; il avait été proconsul d'Asie ou d'Afrique et préfet de Rome.

116.

PUBLICIUS vel PUBLILIUS TULLUS.

MÉDAILLE de Sardes :

ΑΥ · ΚΑΙ · ΝΕΡ · ΤΡΑΙΑΝΟC CEB · ΓΕΡ · ΔΑΚΙ-
ΚΟC. Tête laurée de Trajan.℞. ΕΠ. . . . ΒΒΑΙ · ΤΟΥΛΛΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ CΑΡ-
ΔΙΑΝΩΝ. Deux captifs au pied d'un trophée. — Æ. 7 (Bibliothèque nationale).

Borghesi (I, p. 457) a attribué cette médaille à *Bæbius Tullus*, qui fut probablement consul ordinaire en 109, et qui fut certainement proconsul d'Asie, ainsi que nous le verrons plus loin (§ 131). Mais un examen attentif de la pièce m'a convaincu qu'il s'agit ici d'un autre *Tullus*; en effet entre le Π et le Β il y a place pour quatre lettres, ce qui donne un *nomen gentilicium* de six lettres; avant le Β j'ai cru distinguer un Υ, et on peut lire ΒΑΙ tout aussi bien que ΒΑΙ. Il n'y a donc guère que les noms ΠΟΥΒΑΙ[ΛΙΟΥ] ou ΠΟΥΒΑΙ[ΚΙΟΥ] qui remplissent exactement la lacune, et, bien qu'on ne connaisse aucun personnage qui ait porté le nom de *Publicius* ou *Publius Tullus*, les familles *Publicia* et *Pubilia* sont toutes les deux représentées dans les fastes consulaires du second siècle. Je n'ai point encore rencontré d'autre exemplaire de cette médaille.

Le proconsulat de *Tullus* tombe entre les années 102 et 114, puisque *Trajan* a le titre de *Dacicus*, mais non celui d'*Optimus*.

117.

HADRIANUS.

MÉDAILLES de Thyatire en Lydie :

1. ΑΥ · Ν[ΕΡ · Τ]ΡΑΙΑΝΟΝ [Γ]ΕΡ · ΔΑΚΙΚΟΝ. Tête laurée de Trajan.

℞. [ΕΠΙ ΑΝΘΥΠ]ΑΤΟΥ ΑΔΡ[Ι · Θ]ΥΑΤΕΙ[Ρ]Η-
ΝΩΝ. Apollon nu et debout, appuyé sur un cippe et donnant à manger à un serpent. — Æ. 8½ (Musée de Munich; je donne cette médaille d'après la description et l'empreinte que *M. Henri Brunn* a bien voulu m'envoyer; elle est décrite inexactement dans *Mionnet, Lydie*, n° 899).

2. ΑΥ · ΝΕΡ · ΤΡΑΙΑΝΟΝ ΓΕΡ · ΔΑΚΙΚΟΝ. Même tête.

℞. ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΘΥΑΤΕΙ-
ΡΗΝΩΝ. Apollon nu, debout, appuyé sur une colonne et tenant de la main droite un serpent auquel il donne à manger. — Æ. 5 (*Mionnet, Suppl. Lydie*, n° 602, d'après *Sestini*).

MÉDAILLE d'une ville incertaine :

ΑΥ · ΝΕΡ · ΤΡΑ Tête laurée de Trajan.

℞. ΕΠΙ ΑΝΘΙ ΙΑΝΟΥ. *Bacchus* debout, tenant un thyrses et un canthare; à ses pieds, une panthère. — Æ. 6 (Musée de Munich. Je dois une

description exacte de cette pièce à l'obligeance de M. Henri Brunn, le savant conservateur des antiques de Munich; c'est la pièce citée par Sestini dans ses *Classes générales*, 2^e éd., p. 113, et sur laquelle il a cru lire $\epsilon\pi\iota$ $\alpha\eta\theta\upsilon$ · λ · $\pi\omicron\lambda\lambda\iota\alpha$ · $\nu\omicron\upsilon\gamma$.

La première de ces médailles, qui faisait partie de la collection Cousinéry, est conservée au Musée de Munich; quant à la seconde, j'ignore où elle se trouve, et je ne sais jusqu'à quel point on peut se fier à la description de Sestini.

On a admis généralement que le proconsul Hadrianus est le personnage qui devint plus tard empereur; mais cette opinion soulève de graves objections. L'empereur Hadrien, P. Ælius Hadrianus, fut consul suffect en juin 108; cette date est maintenant certaine, grâce à un diplôme militaire découvert il y a peu de temps et aux fastes des *Ferix Latinæ* (voyez § 128). Comme la première médaille de Thyatire, qui est de grand module, ne donne à Trajan ni le titre d'Optimus, ni celui de Parthicus, on peut conclure qu'elle a été frappée avant 114; or, sous le règne de Trajan, il fallait au moins une douzaine d'années pour arriver au tirage des provinces consulaires, et le consul de 108 n'aurait pu y prendre part avant l'an 120 au plus tôt, c'est-à-dire lorsqu'il était déjà empereur. En fait, Licinius Granianus et Minicius Fundanus, tous les deux plus anciens consulaires qu'Hadrien, n'arrivèrent au proconsulat d'Asie que sous son règne. Spartien, qui, dans sa vie d'Hadrien, énumère toutes les fonctions qu'il remplit avant d'arriver à l'empire, ne fait aucune allusion à un proconsulat d'Asie. Sur la carrière d'Hadrien avant son avènement au trône, voyez aux légats de Syrie.

Il s'agit donc ici d'un autre Hadrianus; ce ne peut être le père d'Hadrien qui mourut sous Domitien, mais il est possible que ce soit son oncle, un autre Hadrianus, mentionné par Spartien (*Hadrian.*, 2), ou bien quelque autre membre de sa famille. Le *cognomen* Hadrianus était usité aussi dans la *gens* Fabia.

418.

VETTIIUS PROCULUS cos. suff. 97 = 850 vel 98 = 851.

MÉDAILLE d'Hyrcanis en Lydie :

$\alpha\gamma$ · κ α ι ς · ν ϵ ρ · τ [ρ] α ι α ν δ α κ ι . Tête laurée de Trajan.

ρ · α η θ · β ϵ τ · π ρ \omicron κ [λ ω] γ ρ κ α ν ω (ν). Diane chasseresse debout. — \mathcal{A} . 6 (De ma collection).

INSCRIPTION de Rome (*Gruter*, p. 1071, 4) : Pro salute ita et reditu Butræ n. Silvano et diis omnibus h(u)jus l(oci). Niciphorus lib. aram ex voto pos(uit). Votum susceptum III Non. Decemb. Vettio Proclo, Iulio Lupo cos.

PLIN., *Epist.*, IX, 13 : Procès de Publicius Certus, præfectus ærarii. — Jam censendi tempus; dicit Domitius Apollinaris, consul designatus, dicit Fabricius Veiento, Fabius Postuminus, Vettius Proculus, collega Publici Certi de quo agebatur, uxoris meæ quam amiseram, vitricus, post hos Ammius Flaccus. —

Obtini tamen quod intenderam; nam collega Certi consulatum, successorem Certus accepit.

Publicius Certus avait accusé Helvidius Priscus sous Domitien et l'avait fait condamner à mort; après la mort de Domitien, Pline, pour venger la mort d'Helvidius, accuse à son tour Certus, qui occupait alors le poste de préfet du trésor; il ne put le faire condamner, mais l'empereur Nerva le destitua de ses fonctions et il mourut peu de temps après. La charge de préfet du trésor conduisait généralement au consulat; aussi Vettius Proculus, l'autre préfet du trésor, et le collègue de Certus, obtint-il bientôt cet honneur. Borghesi (*Bullet. Instit. archeol.*, 1842, p. 32) place le consulat de Proculus à la fin de l'année 97, l'année même du procès, mais Mommsen (*Hermes*, III, p. 38) est d'avis qu'il faut le retarder jusqu'à l'année suivante.

L'inscription de Rome montre qu'il eut pour collègue Julius Lupus, et qu'il fut consul pendant les derniers mois de l'année. Son proconsulat d'Asie n'est connu que par la médaille d'Hyrcanis; il est antérieur à l'année 116, dans laquelle Trajan reçut le titre de Parthicus; l'état de la monnaie ne permet pas de voir si la légende comprenait le titre Optimus, qui commence en 114; mais il m'a semblé qu'il n'y avait pas place pour ce titre, ce qui placerait le proconsulat de Proculus vers l'an 112.

419.

M. APPULEIUS L. F. TI. CÆPIO HISPO cos. suff. 98 = 851
ve l 99 = 852.

INSCRIPTION de Ravenne (*Orelli*, 3670) : M. Apuleio Proculo L. f. Claud. Ti. Cæpioni Hispani cos. pont. procos. provinc. Asiæ et Hispaniæ Baticæ, præfect. ærari militaris.

DIGEST., XL, 5, 26 : Senatus consultum, quod factum est temporibus divi Trajani, Rubrio Gallo et Cæpione (MSS. Cælio) Hispanie consulibus.

PLIN., *Epist.*, IV, 9 : Procès de Julius Bassus. — Censuit Bæbius Macer, consul designatus, lege repetundarum Bassum teneri, Cæpio Hispo, salva dignitate iudices dandos.

Le procès de Julius Bassus, proconsul de Bithynie, qui forme le sujet d'une des lettres de Pline, fut plaidé devant le sénat en 103 ou 104, ainsi que Mommsen l'a démontré (*Hermes*, III, p. 43). Après les plaidoiries, Bæbius Macer opina le premier en sa qualité de consul désigné; Cæpio Hispo opina ensuite, comme consulaire, ainsi que nous allons le démontrer.

Pour déterminer les dates du consulat et du proconsulat de Hispo, il faut en même temps examiner la carrière de son contemporain L. Dasumius, qui fut également consul suffect et proconsul d'Asie. Voici les éléments de la question : 1^o Pendant les deux dernières années de Trajan, 116 et 117, le proconsulat d'Asie fut confié à Julius Ferox et à Cornutus Tertullus, consuls suffects en 99 et 100; de plus, l'une des deux années 114 et 115 appartient au proconsul Scapula. Ces deux points seront établis dans les paragraphes suivants (121 à 123). 2^o Vettius Proculus, consul en 97 ou 98, fut proconsul d'Asie avant 114, ainsi que nous venons de le voir (§ 118). 3^o L. Dasumius gouverna l'Asie

sous le règne de Trajan, ainsi qu'il résulte de l'inscription de Milet, citée plus loin (§ 120), et la dernière année de ce règne qui soit libre est l'une des deux années 114 et 115. 4° Le consulat de Hispo, qui appartient certainement au règne de Trajan, est antérieur à celui de Dasumius, puisque le *senatusconsultum Dasumianum* est postérieur au *senatusconsultum Rubrianum*. Ce dernier point est clairement établi, de l'avis de tous les commentateurs, par deux passages du Digeste (XL, 5, 36; 5, 51).

Ainsi, pour se conformer à l'ordre d'ancienneté, qui était toujours suivi à cette époque, il faut placer le proconsulat de Hispo vers 113 et celui de Dasumius en 114 ou 115; le consulat de Hispo peut appartenir à l'année 98 ou 99 et celui de Dasumius dut le suivre de près.

J'ajouterai que les différentes lois sur les *fideicommissariae libertates* (*Digest.*, XL, 5), destinées à combler successivement les lacunes qui se faisaient sentir dans la législation, paraissent avoir été votées à des intervalles assez rapprochés. Aussi bien, après ce que nous venons de dire de la date du consulat de Dasumius, il n'est pas nécessaire de reporter le *senatusconsultum Articuleianum*, qui compléta les dispositions du *Dasumianum*, à l'année 123, ainsi que le propose M. Mommsen (*Hermes*, III, p. 45); il peut tout aussi bien se placer en 101, selon l'opinion presque unanime des commentateurs du Digeste.

120.

L. DASUMIUS cos. suff. 99 = 852.

INSCRIPTION de Milet (*Corpus Inscr. Gr.*, 2876) :

Αὐτοκράτορα Καίσαρα, θεοῦ Νεροῦα υἱόν, [Νεροῦαν
Τραϊανόν Ἀριστον Σεβαστόν Γερμανικόν [Δακικόν
ἢ βουλή καὶ ὁ δῆμος, κατὰ τὰ γ]ραφέντα ψηφίσματα
μηνί. . . . ἐπὶ ἀνθυπάτου Λ]ουκίου Δασουμίου,
ἐπιμεληθέντος τῆς τεμῆς Γ. Φλα]βίου Σολίδου,
ἀρχιερέως καὶ ἀρχιπρυτάν]ιδος τὸ β',
.....ωντος. . . .

La restitution de ce fragment est nécessairement incertaine dans les détails, mais il suffit pour prouver que L. Dasumius fut proconsul d'Asie sous Trajan. En effet, on savait depuis longtemps qu'il y avait eu, vers le début du règne de Trajan, un consul suffect Dasumius, qui avait donné son nom au *senatusconsultum Dasumianum de fideicommissariis libertatibus* (*Digest.*, XL, 5, 36; 5, 51); et la rareté du nom permet d'affirmer avec certitude que c'est bien le même personnage qui gouverna l'Asie vers la fin du même règne. Nous avons déjà parlé à l'article précédent de la date de son consulat et de son proconsulat.

On a retrouvé près de Rome des fragments considérables du testament de Dasumius; il est daté du consulat d'Ælius Hadrianus et Trebatius Priscus, c'est-à-dire de l'année 108, et il est suivi d'un codicille, dans lequel le testateur fait un legs à l'empereur Trajan. Borghesi (VI, p. 429) a montré que Dasumius ne laissa pas d'enfants, et que son nom passa par adoption à L. Dasumius Tullius Tuscus, personnage qui remplit des fonctions importantes sous les règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle.

Le testament de Dasumius a été publié et commenté par Am-

brosh (*Annal. Instit. Archeol.*, 1831, p. 387) et par Rudorff (*Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, t. XII, 1845, p. 301); ce dernier travail a été traduit par M. Édouard Laboulaye dans la *Revue de Législation et de Jurisprudence*, année 1845.

121.

SCAPULA ?

MÉDAILLE de Cotiæum en Phrygie :

ΑΥ·ΝΕΡ·ΤΡΑΙΑΝΟC ΑΡΙCΤ·Κ·CΕ·ΓΕΡ·ΔΑΚ.
Tête laurée de Trajan.

℞. ΕΠΙ ΚΛ·ΟΥΑΡΟΥ ΑΡΧ·ΚΟΤΙΑΕΩΝ . . . ΚΑ·
ΠΑΑ·ΑΝΘ. Hercule debout, tenant sa massue de la main droite, et portant sur son bras gauche Téléphè et la dépouille de lion. — Æ. 8 1/2 (Musée britannique).

Le nom du proconsul est endommagé sur cette pièce, qui est d'ailleurs assez belle; dans la lacune il n'y a place que pour deux ou trois lettres. Je crois qu'il faut lire . . . ΚΑΠΑΑ, *Scapula*; mais j'ai noté qu'on pouvait aussi lire ΚΛ·ΠΑΑ, et alors il s'agirait d'un nom comme Ti. Cl[audius] Pla[rianus]; mais il est assez rare de trouver sur les médailles de cette époque les trois noms d'un proconsul; on le désignait généralement par son *nomen gentilicium* et son *cognomen*, et souvent par son *cognomen* seulement.

Au surplus, qu'il se soit appelé Scapula ou non, ce proconsul est entièrement inconnu. Son gouvernement doit se placer entre l'année 114, dans laquelle Trajan reçut le titre d'Optimus, et l'année 116, où commence celui de Parthicus. Son consulat, comme son proconsulat, dut précéder de peu celui de Julius Ferox.

122.

TI. IULIUS FEROX, cos. suff. kal. Oct. vel Nov. 99 = 852.

MÉDAILLES d'Hierocæsarea de Lydie :

1. ΑΥ·ΚΑΙ·ΝΕΡ·ΤΡΑΙΑΝΟ·CΕΒ·ΑΡΙC·ΓΕΡ·
ΔΑΚ·ΠΑΡ. Tête laurée de Trajan.

℞. ΙΕΡΟΚΑΙCΑΡΕ[ΩΝ Α]ΝΘΥ·ΦΕΡΟΚΙ. Diane chasseresse dans un bige de cerfs. — Æ. 7 1/2 (Bibliothèque nationale).

2. ΙΕΡΟΚΑΙCΑΡΕΙΑ. Tête tourelée de femme, à droite.

℞. ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΦΕΡΟΚΙ. Diane chasseresse debout. Æ. 5 1/2 (Bibliothèque nationale).

3. Même légende et même tête.

℞. Même légende. Persée debout. — Æ. 5 1/2 (Bibliothèque nationale et Musée britannique).

PLIN. *Epist.* II, 11 : Procès de Marius Priscus, plaidé à la fin de l'année 99 et en janvier 100 : Consul designatus Julius Ferox, vir rectus et sanctus, Mario quidem iudices interim cen-

suit dandos, evocandos autem quibus diceretur innocentium poenas vendidisse.

INSCRIPTION de Rome (*Corpus inscr. lat.*, I, p. 180; *Gruter*, p. 198, 3 et 4) : Ex auctoritate Imp. Cæs. Nervæ Traiani Aug. Germanici, pont. max., trib. potest. V, cos. III, p. p., Ti. Iulius Ferox, curator alvei et riparum Tiberis et cloacarum urbis, terminavit ripam, r(ecta) r(egione) proximo cippo p(edes) CCCLXXXVIS.

PLIN., *Epist. ad Trajanum*, 87 : Nymphidius Lupus, præfectus cohortis, plenissimum testimonium meruit Juli Ferocis et Fusci Salinatoris, clarissimorum virorum.

La date précise du consulat de Julius Ferox dépend des incidents du procès de Marius Priscus; cette affaire commença vers la fin de l'année 99 et fut jugée en janvier 100, et elle est racontée tout au long par Pline dans une lettre écrite immédiatement après.

Julius Ferox est mentionné comme étant consul désigné pendant la première phase du procès, et les fastoglyphes l'ont toujours considéré comme un des consuls suffects de l'année 100; telle était aussi l'opinion de Borghesi. Mais Mommsen (*Hermes*, III, p. 92) suppose qu'il s'écoula plusieurs mois entre l'avis émis par Ferox, et les séances du mois de janvier, sans doute pour donner aux complices de Priscus, qu'on avait cités, le temps d'arriver d'Afrique; et il en conclut que Ferox était consul désigné pour les deux ou trois derniers mois de 99. De plus, il démontre qu'à cette époque les consuls suffects étaient désignés le 9 janvier de chaque année, sinon pour l'année entière, du moins pour les trois derniers trimestres. La carrière de Cæcilius Faustinus, que nous examinerons à la fin de cet article, et qui est parallèle à celle de Ferox, vient confirmer la conclusion du savant épigraphiste de Berlin.

Ferox fut curateur du Tibre et des égouts de Rome en 101; sur cette charge, qui était toujours confiée à un consulaire, voyez *Borghesi*, V, p. 62, et *Corpus inscr. lat.*, I, p. 180. Il gouverna ensuite quelque province où il y avait des troupes, ainsi qu'il résulte de la lettre de Pline à Trajan, écrite en 111 ou 112. Il fut enfin proconsul d'Asie pendant l'année proconsulaire 116-117; car, ainsi que Borghesi l'a démontré (*Bullet. Instit. archeol.*, 1859, p. 121), le titre de Parthicus ne fut décerné à Trajan qu'au mois de mai ou de juin 116 et il mourut au commencement d'août 117.

Ferox est le seul proconsul d'Asie du règne de Trajan, pour lequel on puisse déterminer avec certitude l'intervalle entre le consulat et le proconsulat; mais la série des proconsuls d'Afrique fournit un exemple exactement semblable, que nous allons citer, à cause de la rareté des données chronologiques précises à cette époque.

Un diplôme militaire trouvé, il y a quelques années, à Philippopolis (Renier, *Diplômes*, 44) fixe le consulat de A. Cæcilius Faustinus au mois d'août 99; il ne précéda donc que de quelques mois celui de Julius Ferox. Or ce même Faustinus, après avoir gouverné la Mésie Inférieure en 105 (Renier, *Diplômes*, 45), fut proconsul d'Afrique pour l'année 116-117, ainsi que le prouve l'inscription suivante, copiée par M. Guérin sur la frise d'un arc de triomphe à *Maktar*, l'ancien oppidum Mactaritanum (*Voyage dans la Régence de Tunis*, I, p. 408) :

Imp. Cæsari divi Nervæ f. Nervæ Traiano Optimo Aug.

Germanico Parthico p. m. trib. potest. XX, imp. XII, cos. VI, [A. Cæcilius Fa]ustin[us pro]cos. dedic. d. d. p. p.

Borghesi (*loc. cit.*) a montré que Trajan reçut le titre de Parthicus en même temps que la douzième salutation impériale, et que la treizième salutation lui fut décernée à l'occasion de la prise de Ctésiphon, au mois d'août 116. Il en résulte que Faustinus était proconsul d'Afrique pendant l'été de 116, et qu'il gouverna cette province pendant l'année proconsulaire 116-117; il arriva donc au tirage des provinces consulaires en même temps que Ferox, moins ancien consulaire de quelques mois. Dans les deux cas, l'intervalle entre le consulat et le proconsulat est de seize ans.

123.

C. IULIUS P. F. CORNUTUS TERTULLUS, cos. suff. kal. Jul. vel Sept. 100 = 853.

INSCRIPTION de Rome (Marini, *Arcuali*, p. 729; *Orelli*, 3659; restituée par Borghesi, IV, p. 117) : C. Iulio P. f. Hor. Cornuto Tertullo cos., proconsuli provinciæ Asiæ, proconsuli provinciæ Narbo[nensis], legato pro prætore divi Traiani [Parthici] provinciæ Ponti et Bith[yniæ], ejusdem legato pro prætore provinciæ Aquitaniæ censu[um] accipiendorum, curato[ri] viæ Æmiliæ, præfecto ærari Saturni, legato pro prætore Crætæ et Cyrenarum, adlecto inter prætorios a divis Ves[pasiano] et Tito censoribus, ædili ce[ri]ali, quæstori urbano, ex testamento C. Iulius P. f. Anicius Varus Cornutus [fratri].

PLIN., *Epist.*, V, 14 : Secesseram in municipium, cum mihi nuntiatum est Cornutum Tertullum accepisse Æmiliæ viæ curam. — Magis me delectat mandatum mihi officium (cura alvei Tiberis), postquam per Cornuto datum video. — Una diligimus, una dileximus omnes fere quos ætas nostra in utroque sexu æmulandos tulit; quæ societas amicitiarum artissima nos familiaritate conjunxit. Accessit vinculum necessitudinis publicæ. Idem enim mihi collega in præfectura ærarii fuit, fuit et in consulatu. Tum ego qui vir et quantus esset altissime inspexi, cum sequerer ut magistrum, ut parentem venerer; quod non tam ætatis maturitate quam vitæ merebatur. — Cf. Plin., *Panegy.*, 90-93.

Cornutus Tertullus est souvent mentionné dans les lettres de Pline, dont il était le contemporain et l'ami, et dont la carrière administrative ressembla beaucoup à la sienne. Il reçut le rang de prétorien lors de la censure de Vespasien et de Titus en 74, et fut ensuite légat du proconsul de Crète et de Cyrénaïque; pendant tout le règne de Domitien il ne remplit aucune fonction, si ce n'est le proconsulat de la Narbonaise, ainsi que nous le verrons plus loin. Nerva le nomma préfet du trésor, Trajan lui conféra le consulat à l'automne de l'année 100, et un peu plus tard il le nomma curateur de la voie Émilienne; dans ces trois charges il eut Pline pour collègue. Après une mission en Aquitaine, il fut nommé légat consulaire du Pont et de la Bithynie, où il succéda à son ami Pline; ceci

n'est établi par aucun témoignage direct, mais comme la province était certainement gouvernée par des proconsuls jusqu'à l'arrivée de Pline, comme Pline ne fait aucune allusion à Tertullus dans ses lettres à Trajan, et comme Tertullus obtint au tirage des provinces sénatoriales la province prétorienne de la Narbonaise, on peut considérer le fait comme certain, et placer sa nomination en 112 ou 113. En effet Pline arriva en Bithynie en septembre 110 ou 111 et y resta au moins dix-huit mois, de sorte que son successeur ne put arriver au plus tôt qu'au printemps de 112 et peut très-bien n'être arrivé qu'au printemps de l'année suivante; nous examinerons ce point en détail au chapitre de la Bithynie. Quoi qu'il en soit, si on attribue à la légation de Tertullus la durée ordinaire de trois ans, il dut quitter la province au printemps de 115 ou de 116 et retourner à Rome pour prendre part au tirage des provinces consulaires.

Ici se présente une petite difficulté. Tertullus était moins ancien consulaire que Julius Ferox; mais il n'y avait entre eux qu'une année d'intervalle au plus. Il est donc à peu près certain qu'il fut le successeur de Ferox en Asie, c'est-à-dire qu'il gouverna cette province pendant l'année proconsulaire 117-118. Cela étant, il est difficile d'admettre qu'entre sa légation de Bithynie et son proconsulat d'Asie, il soit allé remplir les fonctions de proconsul de la Narbonaise, comme le ferait supposer l'ordre des fonctions dans l'inscription. Dans les *cursus honorum* de cette époque il était d'usage de placer toujours en tête le consulat et proconsulat d'Asie ou d'Afrique, et d'énumérer ensuite les autres charges dans l'ordre chronologique direct ou inverse; mais, dans le cas qui nous occupe, il est évident que le rédacteur de l'inscription a placé ensemble les deux proconsulats, c'est-à-dire les deux fonctions qu'on tirait au sort, et ensuite la série des autres fonctions à la nomination de l'empereur. Au surplus, Tertullus, qui avait le rang de préteur déjà en 74, ne put attendre jusqu'à 115 pour tirer au sort les provinces prétoriennes du sénat, et il est probable qu'il gouverna la Narbonaise sous Domitien.

L. Roscius Aelianus, consul pendant les deux ou trois derniers mois de l'année 100 (*Orelli*, 782), et proconsul d'Afrique (*Orelli*, 4952), dut obtenir cette province en même temps que Tertullus obtint l'Asie, c'est-à-dire en 117.

124.

METTIUS MODESTUS.

INSCRIPTION de Caunus en Lycie, d'après une copie de Fellows :

ΕΤΤΙΟΝΜΟΔΕΣΤΟΝ
ΟΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ
ΒΑΣΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙ

Καυνίων ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Μ]έττιον Μόδεστον
πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον Αὐτοκράτορος
Καίσαρος Νερούα Τραϊανοῦ Σε]βαστοῦ Γερμανι-
κοῦ Δακικοῦ.

INSCRIPTION de Patara en Lycie (*Corpus inscr. gr.*, 4279) : Μέττιον Ροῦφρον, [τόν] πατέρα Μεττίου Μοδέστου ἡγεμόνος, Λυκίων τὸ κοινόν. — Cf. 4280.

PLIN., *Epist.*, I, 5, scripta anno 97 : (Imperante Domitiano) aderam Arrionilla, Timonis uxori; Regulus contra Nitebamur nos in parte causae sententia Metti Modesti, optimi viri : is tunc in exilio erat, a Domitiano relegatus.

Mettius Modestus est mentionné dans une inscription d'Éphèse, que nous donnerons plus loin (§ 125), comme un des prédécesseurs de Cornelius Priscus, proconsul de l'année 120-121; et dans une inscription d'Æzani (§ 130) il figure encore comme un des prédécesseurs d'Avidius Quietus, proconsul sous Hadrien, et probablement postérieur à Cornelius Priscus. Dans les deux textes, l'empereur Hadrien fait allusion à des décisions prises par Modestus relativement à des affaires encore pendantes, et la nature de ces affaires semble indiquer que les décisions de Modestus étaient assez récentes. Je crois donc que Modestus fut proconsul d'Asie, soit dans les dernières années de Trajan, avant Julius Ferox, soit dans les premières d'Hadrien, entre Tertullus et Priscus. Le passage de Pline montre qu'il était arrivé au moins à la préture sous Domitien, et qu'il vécut dans l'exil pendant les dernières années du règne de ce prince; sa carrière paraît avoir été analogue à celle de Cornutus Tertullus, qui reçut le rang de préteur dès l'année 74 et qui ne devint proconsul d'Asie qu'en 117.

Pour la restitution du fragment de Caunus, on peut hésiter entre Domitien et Trajan, qui tous les deux portèrent le titre de Germanicus; mais les noms de Trajan remplissent mieux la lacune. En effet, la pierre paraît avoir été brisée à gauche et non à droite, et le nombre des lettres qui manquent est indiqué par la seconde ligne, où la restitution *πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον* est forcée; à la troisième ligne les mots *Καίσαρος Δομετιανοῦ* sont trop courts, tandis que les mots *Καίσαρος Νερούα Τραϊανοῦ* donnent exactement le même nombre de lettres qu'à la deuxième ligne. D'ailleurs le mot *ἡγεμόνων*, appliqué à un légat de Lycie, convient mieux au règne de Trajan qu'à celui de Domitien.

125.

CORNELIUS PRISCUS cos. suff. circa 103 = 856.

INSCRIPTION d'Éphèse, découverte par M. Wood et maintenant au Musée britannique; elle a été publiée par M. Ch. Curtius (*Hermes*, IV, p. 178); la copie que je donne, et qui contient quelques lettres de plus, est faite d'après un estampage que M. Wood avait pris à Éphèse :

Αὐτοκράτωρ] Καίσαρ, θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱός,
θεοῦ Νερούα υἱ]ωνός, Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός,
ἀρχιερέυς] μέγιστος, δημοκρατικῆς ἐξουσίας τὸ δ',
ὑπάτος] τὸ γ', Ἐφεσίων τῇ γερουσίᾳ χαίρειν.
Μέττιος] Μόδεστος ὁ κράτιστος εὖ ἐποίησεν τὰ δί-
καια κατανείμας ἐν τῇ κρίσει. Ἐπεὶ δὲ πολλοὺς ἐδηλ[ώ]σατε
σφ[ετέρι]ζεσθαι γρήματα ὑμέτερα, οὐσίας τῶν δεδανισ[μέ-
νοι]ν κ]ατέχοντας, οὐ φάσκοντας δὲ κληρονομεῖν, τού[των] δὲ
καὶ [αὐ]τοὺς χρεώστας ὄντας, πέπομφα ὑμῶν τὸ ἀν[τί]γραφον
τοῦ ψηφίσματος Κορηλίω Πρείσκω τῷ κρατίστῳ
ἀνθυπάτῳ, ἵνα, εἴ τι τοιοῦτον εἴη, ἐπιλέξῃται τινα
δὲ κρίνει τε ἀμφισβητούμενα καὶ εἰσπράξει πάντα,

ἄσα ἀν' ὀφείληται τῇ γερούσια. Ὁ πρεσβεύων ἦν
Κασκέλλιος [Ἀτ]τικός, ὃ τὸ ἐφόδιον δοθήτω, εἴ γε μὴ
προϊκα ὑπέσ[χε]το πρεσβεύσειν. Εὐτυχεῖτε. Πρ. ε'. Κ. Ὀκτωβρίω[ν].
Γραμματεύοντος Πο[π]λλίου Ῥουτειλίου Βάσσου.

PLIN., *Epist.*, V, 20 : Procès de Rufus Varenus. — Cornelius Priscus consularis et accusatoribus quæ petebant et reo tribuit vicique numero.

L'inscription est datée du 27 septembre 120 = 873, d'où il résulte que Cornelius Priscus gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 120-121.

Le procès de Rufus Varenus fut plaidé devant le sénat en 105 ou 106, et Priscus était déjà consulaire à cette époque; or nous avons vu que Cornutus Tertullus, consul en l'an 100, fut proconsul d'Asie en 117; il y eut donc deux proconsuls entre lui et Priscus, et il est à peu près certain que le consulat de ce dernier doit se placer en 102 ou 103. Il y a une lettre de Pline, écrite en 101, qui lui est adressée (III, 21).

Il est bon de faire remarquer que, dans le passage de Pline que j'ai transcrit plus haut, le manuscrit Medicus donne la leçon Cornelius Sertorius au lieu de Cornelius Priscus. Nous avons déjà vu plus haut (§ 115) un exemple d'une erreur analogue dans un nom propre; il semblerait en résulter que ce manuscrit, qui remonte au dixième siècle, et qui sous d'autres rapports a une grande autorité, représente un texte déjà altéré ou interpolé à une époque ancienne en ce qui touche les noms propres; voyez sur ce point la préface de l'édition de Keil, p. XXIX-XXX.

Il ne faut pas confondre notre Cornelius Priscus avec le consul de l'an 93, appelé Priscus par tous les fastographes modernes. Les consuls de cette année sont appelés *Collega et Priscus* par Tacite (*Agricola*, 44), *Collega et Priscinus* par le Chronographe de 354 ou Anonymus Norisianus, *Pompeianus et Priscianus* par Idatius, Πουμπήιος καὶ Κρισπίνος dans le Chronicon Paschale, *Silvanus et Priscus* par Prosper et ceux qui l'ont copié. Une inscription trouvée à Rome, COLL · ET PRISCINO COS., montre que le nom du deuxième consul est certainement Priscinus et non Priscus (*Annal. Instit. archeol.*, 1843, p. 334); on ignore son *nomen gentilicium*; l'autre s'appelait Pompeius Collega.

126.

TI. CLAUDIUS ATTICUS cos. suff. circa 104 = 857.

INSCRIPTION de Mégares (*Corpus Inscr. Gr.*, 1077) : Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος Τιβ. Κλαύδιον Ἀττικὸν ὑπατον, ἐπὶ εὐεργεσίαις καὶ εὐνοίᾳ τῇ πρὸς τὴν πόλιν.

PHILOSTRATUS, *Vit. Soph.*, II, 1, 2 : Ἰππαρχος ὁ Ἡρώδου πάππος ἐδημεύθη τὴν οὐσίαν ἐπὶ τυραννικαῖς αἰτίαις, ἃς Ἀθηναῖοι μὲν οὐκ ἐπῆγον, ὁ δὲ αὐτοκράτωρ οὐκ ἠγνόησεν, Ἀττικὸν δὲ τὸν μὲν ἐκείνου παῖδα, Ἡρώδου δὲ πατέρα οὐ περιείδεν ἢ τύχη πένητα ἐκ πλουσίου γενόμενον, ἀλλ' ἐνέδειξεν αὐτῷ θησαυροῦ χρῆμα ἀμύθητον ἐν μιᾷ τῶν οἰκιῶν, ἃς πρὸς τῇ θεάτρῳ ἐκέκτητο. — Νερούας δὲ ἤρχε τότε. — Ἐντεῦθεν μέγας μὲν ὁ Ἀττικός, μείζων δὲ ὁ Ἡρώδης, πρὸς γὰρ τῷ πατρὶϊ πλούτῳ καὶ ὁ μητρῷος αὐτῷ πλοῦτος οὐ παρὰ πολὺ τούτου ἐπερρώη.

Ibidem, II, 1, 1 : Ὁ σοφιστὴς Ἡρώδης ἐτέλει μὲν ἐκ πατέρων ἐς τοὺς δις ὑπάτους. — Cf. I, 25, 6.

SUIDAS : Ἡρώδης, υἱὸς Ἀττικοῦ τοῦ Πλουτάρχου, γένος Αἰακίδης, Ἀθηναῖος, τὸν δῆμον Μαραθῶνιος. — Ἦρξε τῆς Ἀσίας ὁ αὐτοῦ πατὴρ καὶ τοῖς δις ὑπάτοις συγκαταλέχθη.

HEGESIPPUS, apud Euseb., H. E., III, 32 : Συμεὼν ὁ Κλωπᾶ μαρτυρεῖ ἐτῶν ὧν ἑκατὸν εἴκοσιν, ἐπὶ Τραϊανοῦ Καίσαρος καὶ ὑπατικοῦ Ἀττικοῦ.

CHRONICON Paschale, p. 471, éd. de Bonn : Τραϊανοῦ ἡ', ὑπατεία Κανδίδου καὶ Κουαδράτου. Τραϊανοῦ κατὰ Χριστιανῶν διωγμῶν κινήσαντος, Σίμων ὁ τοῦ Κλωπᾶ, τῆς ἐν Ἱεροσολύμοις ἐκκλησίας ἐπίσκοπος γενόμενος, ἐμαρτύρησεν γενόμενος ἐτῶν ρκ', ἐπὶ Ἀττικοῦ ὑπατικοῦ.

Hégésippe écrivait au milieu du second siècle, à une époque où on ne donnait le titre de ὑπατικός qu'aux légats impériaux qui avaient réellement passé par le consulat, de sorte qu'on ne peut supposer une inexactitude dans le langage de cet historien, et il en résulte qu'à l'époque du martyre de Siméon, Atticus gouvernait la Judée ou Syrie Palestine comme légat consulaire, et qu'il avait été consul peu de temps auparavant; car la Judée, ainsi que nous le verrons plus loin, était confiée tantôt à des prétoriens, tantôt à de jeunes consulaires. Le martyre de Siméon est placé à l'an 105 dans la Chronique Pascale et dans celle d'Eusèbe, à l'an 107 par saint Jérôme (*Schöne, Euseb. Chron.*, II, p. 162); et il ne peut avoir eu lieu après le milieu de cette dernière année, car il est à peu près certain que Pompeius Falco obtint en 107 la légation de Judée. Il est donc probable qu'Atticus gouverna la province de 105 à 107, et qu'il avait été consul en 104.

Borghesi le premier a fait remarquer (V, p. 534) que le légat de Palestine doit être le père du sophiste Hérode Atticus, et effectivement on ne connaît pas d'autre consulaire de ce nom sous le règne de Trajan. Il paraît avoir vécu obscurément à Athènes jusqu'à la découverte de son fameux trésor, qui eut lieu du temps de Nerva; il obtint alors une grande notoriété, fit un riche mariage, entra dans l'administration romaine et devint deux fois consul suffect; l'époque de son second consulat est inconnue. Il ne dut pas suivre la filière ordinaire des fonctions, mais il fut probablement admis d'emblée au sénat par Trajan et *adlectus inter prætorios*, comme tant d'autres provinciaux de distinction (voyez § 114). Puisque son premier consulat doit être de l'an 104, son proconsulat d'Asie doit se placer vers 121, sous le règne d'Hadrien.

Borghesi est d'avis que c'est à lui que s'applique le vers de Juvénal (XI, 4) : *Atticus eximie si cœnat lautus habetur*. Après son proconsulat et vers la fin de sa carrière, il paraît s'être retiré à Athènes et y avoir accepté la prêtrise des Augustes; dans ce cas les deux inscriptions suivantes feraient mention de lui :

INSCRIPTION d'Athènes (*Corpus inscr. gr.*, 336) : Αὐτοκράτορα Ἀδριανὸν Σεβαστὸν Ὀλύμπιον Θάσιοι διὰ πρεσβευτοῦ καὶ τεχνειτοῦ Ξενοφάντου τοῦ Χάρητος. Ἐπὶ ἱερέως Κλ. Ἀττικοῦ. — Cf. n° 335.

INSCRIPTION de Platées (*Annal. Inst. Arch.*, 1848, p. 52) : Τὸ κοινὸν συνέδριον τῶν Ἑλλήνων τῶν εἰς Πλατῆας συνιόντων Τι. Κλαύδιον Ἀττικὸν Μαραθῶνιον τὸν ἀρχιερέα τῶν Σεβαστῶν — ἀρετῆς ἕνεκεν.

On sait que des personnages considérables de Rome, surtout vers le règne d'Hadrien, ne dédaignèrent pas de remplir des

fonctions honorifiques à Athènes. Une inscription de la même époque (*Corpus inscr. gr.*, 337) nous montre Staius Quadratus, sans doute le consul de 142, exerçant la même prêtrise qu'Atticus. Une anecdote racontée par Philostrate (II, 4, 2; 4, 8) montre qu'Atticus vivait encore à la fin du règne d'Hadrien, lorsque son fils Hérode gouvernait les villes libres de l'Asie, et lorsqu'Antonin était proconsul de la province.

Le nom du père d'Atticus est Hipparchus, et non Plutarchus, ainsi que le dit Suidas. Les biens confisqués d'Hipparchus sont mentionnés dans un rescrit d'Hadrien, trouvé à Athènes (*Corpus inscr. gr.*, 335).

127.

VALERIUS ASIATICUS cos. suff. circa 105 = 858, cos. II, 125 = 878.

INSCRIPTION de Samos (*Stamatiades*, Σαμιακά, inser. n° 62; *Monatsberichte Acad. Berlin.*, 1862, p. 76, 78) : [Οὐαλερίω . . . υἱῶ, . . . υἱῶν, Δέχμου ἐκ[γύ]νω, Βουλτενία, Ταύρ[ω] Ἀσιατικῶ, Οὐαλερί[ω] Ἀσιατικῶ υἱῶ, ποντίφικος, σαλίου Κολλένου, ἐπάρχου Ῥώμης, τριῶν ἀνδρῶν χαλκοῦ ἀργύρου χρυσοῦ χαρακτηριάζαντος (sic), ταμῖα Ῥώμης, στρατηγῶ, ὑπάτου, ἀνθυπάτου Ἀσίας, Γ. Σαλλούστιος, Γαίου καὶ τοῦ Σαμίων δήμου ὄδς, Σκαπτία, Ἀττικός, φίλου καὶ εὐεργέτου υἱῶ.

INSCRIPTION de Gortyne (*Corpus inscr. gr.*, 2587) : [Ἡ πόλις . . . Ἀ]σια[τ]ικήν, Β[α]λερίου Ἀσιατικῶ γ[υ]ναῖκα, δις ὑπάτου καὶ ἐπάρχου τῆς πόλεως τῆς Ῥωμαίων, σωφροσύνης ἕνεκα καὶ φιλανδρίας, κ. τ. λ.

INSCRIPTION de Beneventum (Mommsen, *J. N.*, 1459) : C. Luccius Sabinus, Beneventi decurio, vivus sibi — fecit. Militavit in cohortibus urb(anis) adjunct(or) tribun(i) Orfit(i), secutor, optio valetudinarii, optio arcari, singularis, beneficiarius tribun(i), a questionibus factus per Annium Verum praefectum urbis, et tesserarius, optio signiferi, fisci curat(or), optio ab act(is), cornicularius trib(uni), beneficiarius Val[er]i Asiatic[i] praefecti urbis. Missus ab imp. Hadriano Aug., Serviano III et Vibio Varo cos. (anno 134), etc.

INSCRIPTION de Tibur (Viola, *Monum. Tiburt.*, p. 10; Marini, *Arvali*, p. 346) : [Poly]bio Valeri Asia[tici] praef. urbis s[ervo] mens[ori] aedificiorum [Vale]rius Polybius pater.

INSCRIPTION d'Hierapytna (*Corpus inscr. gr.*, 2562; plus complète, Naber, *Mnemosyne*, II, p. 37) : Ἐπράχθη ἐν Ἱεραπύτνῃ πρὸς . . . Οὐαλερίω [Ἀ]σιατικῶ τὸ [β], Λουκίω Ἐπιδῶ Τίτιω Ἀκυλείω ὑπάτοις.

ESTAMPILLE d'une tuile (Marini, *Arvali*, p. 346) : Val. Asiat. II et Tit. Aquil. cos. ex praediis Ulp. Ulpiani.

INSCRIPTION de Lambèse (Renier, *I. A.*, 19) : Asiatico II et Aquilino cos.

Les trois dernières inscriptions sont les seuls monuments authentiques qui donnent les noms des consuls ordinaires de l'an 125; dans celle d'Hierapytna leurs noms sont complets, sauf le *praenomen* de Valerius Asiaticus. L'inscription de Gortyne montre que c'est bien le même personnage qui fut préfet de Rome; celle de Beneventum prouve qu'il succéda dans cette charge à Anniius Verus, et qu'il la conserva probablement jusqu'en 134;

celle de Samos donne toute sa carrière jusqu'à sa préfecture urbaine et montre qu'à l'époque où elle fut gravée il n'avait pas encore obtenu son second consulat.

M. Anniius Verus fut consul pour la seconde fois en 121; or l'on sait par de nombreux exemples que généralement les préfets de Rome obtenaient un second consulat, soit en entrant en fonctions, soit pendant leur préfecture; il est donc probable que Valerius Asiaticus succéda à Verus vers 124. D'autre part, comme le dernier emploi rempli par le soldat Luccius Sabinus fut celui de *beneficiarius* d'Asiaticus, et qu'il reçut son congé du service en 134, il est fort probable qu'Asiaticus était encore préfet de Rome à cette époque. Il eut probablement pour successeur L. Catilius Severus (voyez plus loin, § 134). L'inscription de Samos montre qu'il fut proconsul d'Asie avant son deuxième consulat et par conséquent avant sa préfecture urbaine; mais nous verrons plus loin que les années 123-125 appartiennent probablement aux proconsuls Granianus et Fundanus; il faut donc placer le proconsulat d'Asiaticus en 121 ou 122.

La tribu *Voltinia*, à laquelle appartenait Asiaticus, est celle dans laquelle était rangée la ville de Vienne en Dauphiné (Grotesfend, *Imperium Romanum tributim descriptum*, p. 121), d'où il résulte qu'il descendait probablement de ce Valerius Asiaticus, également originaire de Vienne, qui fut consul pour la seconde fois en 46 et qui fut mis à mort par Claude l'année suivante (Tac., *Annal.*, XI, 4-4; *Dio*, LX, 27-29, etc.). En 69 on trouve un autre Valerius Asiaticus, légat de la Belgique, qui épousa la même année la fille de l'empereur Vitellius, et qui était consul désigné pour l'an 70 (Tac., *Hist.*, I, 59; IV, 4); il fut sans doute écarté du consulat et peut-être mis à mort en même temps que le fils de Vitellius (*ibid.*, IV, 80). Selon Marini (*Arvali*, p. 345), son *praenomen* était Decimus, et alors il pourrait bien être le père de notre proconsul; en effet, puisqu'il s'était marié en 69, il peut avoir laissé un fils, né en 70, date qui conviendrait parfaitement pour un homme qui fut consul pour la seconde fois en 125, et qui l'avait probablement été pour la première fois une vingtaine d'années auparavant.

128.

Q. LICINIUS SILVANUS GRANIANUS, cos. suff. kal. Mai. vel iul. 106 = 859.

INSCRIPTION de Barcelone (*C. I. L.*, II, 4609) : Q. Licinio Q. f. Silvano Graniano Quadronio Proculo, IIIviro ad monetam, trib. mil. leg. VI vic. f. f. ex d(creto) d(ecurionum).

INSCRIPTION de Sora (Mommsen, *J. N.*, 4496) : Q. Licinio Graniano, L. Minicio Nata[le] cos., Sorae in basilica scrib(undo) adf(uerunt), etc.

FASTI feriarum Latinarum (Marini, *Arvali*, p. 129; Borghesi, VIII, p. 56) :

L. Mi[ni]ci[o] [Natale] cos.
Q.] Licinio Silvano Graniano
Lat. fuer. pr. I[dus] Iul.
C. Minicio Fundano cos.
C. Vettennio Severo

Lat. fuer. pr. Idus Aug.
 P. Ælio Hadriano
 M. Trebatio Prisco cos.
 Lat. fuer. . . k. Iul.
 P. Calvisio Tullo
 L. Annio Largo cos.
 Lat. fuer.

DIPLOME militaire (Renier, *Diplômes*, 49) : Imp. Cæs. Nerva Traianus Aug. Germ. Dac. pont. max., tr. pot. XI, imp. VI, cos. V, p. p., militibus qui sunt in Rætia sub Ti. Iulio Aquilino — pr. K. Iul. C. Minicio Fundano, C. Vettennio Severo cos.

INSCRIPTION de Rome (Orelli, 1588) : Dedicavit K. Augustis, C. Minicio Fundano et C. Vettennio Severo cos.

JUSTIN, Martyr, *Apolog.*, I, 68; Euseb., *Hist. eccl.*, IV, 8-9; cf. IV, 26 : Exemplum epistolæ Imperatoris Hadriani ad Minucium Fundanum proconsulem Asiæ. Accepi litteras ad me scriptas a decessore tuo Serennio Graniano clarissimo viro.

Je donne ce dernier texte d'après Rufin, le traducteur d'Eusèbe, qui a peut-être reproduit l'original latin. Voyez la note d'Otto sur le passage de Justin Martyr.

Les fastes des *Feriæ Latinæ* montrent que Granianus fut consul suffect l'année avant Minicius Fundanus, et le diplôme militaire, qui est daté de la onzième puissance tribunicienne de Trajan, fixe le consulat de Fundanus à l'année 107; Granianus fut donc consul en 106. L'inscription de Barcelone, dont il était probablement originaire, donne le commencement de sa carrière, à moins qu'elle ne se rapporte à son fils.

Dans les manuscrits d'Eusèbe, de Justin et de Rufin, le nom est toujours écrit Σερήνιος ou Σερένιος, *Serenius* ou *Serennius*; mais l'inscription de Sora prouve que son véritable nom était Licinius.

La carrière de L. Minicius Natalis, son collègue dans le consulat, est beaucoup mieux connue, grâce à une inscription de Barcelone (*Corpus inscr. lat.*, II, 4509; Borghesi, VIII, p. 50); il fut légat de la Pannonie Inférieure à la fin du règne de Trajan et au commencement de celui d'Hadrien, et plus tard proconsul d'Afrique; mais on ne connaît pas exactement l'année de son proconsulat. Granianus dut parvenir au tirage des provinces consulaires la même année que Natalis; or nous avons vu que Cornelius Priscus, plus ancien consulaire qu'eux, gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 120-121; les proconsulats de Granianus et de Natalis doivent donc se placer environ deux ans après celui de Priscus, c'est-à-dire en 123 ou 124.

129.

C. MINICIUS FUNDANUS, cos. suff. k. Mai. 107 = 860.

Nous avons réuni dans le paragraphe précédent les documents relatifs au consulat de Fundanus; comme il exerçait cette charge en juin et en août, il est probable qu'il avait été nommé pour les quatre mois qui s'écoulèrent du 1^{er} mai au 1^{er} septembre; car sous le règne d'Hadrien les consulats étaient tantôt de deux, tantôt de quatre mois. Il succéda comme proconsul d'Asie à Granianus, et gouverna la province en 124 ou 125.

Plusieurs lettres de Pline lui sont adressées; dans l'une d'elles, l'auteur parle de la prochaine désignation de Fundanus pour le consulat, et lui recommande comme questeur le jeune Asinius Bassus; dans une autre, il le prie de venir à Rome pour favoriser la candidature de Julius Naso; dans une troisième, adressée à Marcellinus, il raconte la mort de la fille de Fundanus (I, 9; IV, 15; V, 16; VI, 6).

Fundanus était un des amis de Plutarque, qui le mentionne dans son traité *de Tranquillitate animi* (cap. 4), et qui le fait figurer dans le dialogue *de Cohibenda ira*. Les lettres de Pline montrent que c'était un homme instruit et cultivé.

130.

AVIDIUS QUIETUS.

MÉDAILLE d'HYRCANIS en Lydie :

ΑΔΡΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. Tête aurée d'Hadrien.

R^v. ΑΝΘΥ·ΚΥΙΗΤΩ ΥΡΚΑΝΩΝ. Bacchus debout. —
 Æ. 6 (Pièce du musée de Vienne, citée par Borghesi, I, p. 500).

INSCRIPTIONS d'Æzani en Phrygie (*Corpus inscr. gr.*, 3835; *Le Bas et Waddington*, 860, 861) : Ἀουίδιος Κοιήτος Αἰζανειῶν ἀρχουσι, βουλῆ, δήμῳ χάριεν, κ. τ. λ.

Exemplar epistolæ Caesaris scriptæ ad Quietum. Si in quantas particulas, quos clericos appellat, ager Æzanensi Jovi dicatus a regibus divisus sit, non apparet, optimum est, sicut tu quoque existimas, modum qui in vicinis civitatibus clericorum nec maximus nec minimus est observari. Et si, cum Mettius Modestus constitueret ut vectigal pro is penderetur, constitit qui essent [leruc]hici agri, æquom est ex hoc tempore vectigal pendi, etc.

Avidius Quietus n'est mentionné que dans ces deux documents, et on ne peut préciser à quel moment du règne d'Hadrien il gouverna l'Asie. Tout ce que l'on sait, c'est que le proconsulat de Mettius Modestus est antérieur à l'année 120, et appartient probablement aux dernières années du règne de Trajan. La dernière phrase de l'inscription latine d'Æzani montre que l'intervalle entre les deux proconsulats ne fut pas très-considérable, puisque l'empereur exige le paiement du tribut arriéré depuis l'année de la décision de Mettius Modestus; si l'intervalle avait dépassé une quinzaine d'années, le tribut arriéré aurait probablement dépassé la valeur du fonds.

Quietus est sans doute le fils d'Avidius Quietus, l'ami de Thrasea Pætus et de Pline, qui opina dans le sénat comme consulaire ou comme prétorien en 97, et qui était déjà mort en 106 ou 107 (Plin., *Epist.*, VI, 29; IX, 43).

Borghesi (I, p. 501), avant de connaître l'inscription d'Æzani, avait attribué la monnaie d'Hyrcanis à Lusius Quietus, général célèbre sous Trajan, et consul suffect vers 115; mais Hadrien le fit mettre à mort dès le début de son règne, et par conséquent longtemps avant qu'il pût arriver au tirage des provinces consulaires du sénat (*Dio*, LXIX, 2).

131.

BÆBIUS TULLUS, cos. 109 = 862.

INSCRIPTION de Smyrne (*Corpus inscr. gr.*, 3147) : Τραϊανῶν ὕδατος ἀποκατασταθέντος ὑπὸ Βαβίου Τούλλου ἀνθυπάτου.

Selon Borghesi (I, p. 459), Bæbius Tullus est le consul de 109, qui dans les fastes n'est désigné que par le nom de Tullus, et qui eut pour collègue Cornelius Palma, consul pour la seconde fois. Bien que la conclusion du savant italien me paraisse juste, les arguments qu'il apportait à l'appui de sa thèse doivent être écartés ou modifiés par les découvertes postérieures. Ainsi, nous avons vu plus haut (§ 116) que la médaille de Sardes, qu'il attribuait à Bæbius Tullus, appartient à un autre Tullus. D'un autre côté, il est certain maintenant que P. Calvisius Tullus fut consul suffect en 109 et non en 110, ainsi qu'il résulte des documents cités plus haut (§ 128). Il en résulte qu'il y eut en 109 un consul ordinaire appelé probablement Bæbius Tullus, et un consul suffect appelé certainement P. Calvisius Tullus; car il est sans exemple à cette époque qu'un consul, qui n'appartenait pas à la famille impériale, ait conservé les faisceaux consulaires pendant plus de quatre mois. Au surplus, on n'a encore retrouvé aucun monument qui donne les noms complets des consuls ordinaires de 109, et, tout en admettant avec Borghesi que l'un d'eux était Bæbius Tullus, on ne peut considérer la question comme résolue.

La restauration de l'aqueduc de Smyrne appelé Τραϊανὸν ὕδωρ, *aqua Trajana*, peut avoir eu lieu sous Hadrien, ou même sous un règne postérieur. Si Bæbius Tullus est bien le consul de 109, son proconsulat doit se placer sous le règne d'Hadrien, entre ceux de Minicius Fundanus et de Peducæus Priscinus.

132.

M. PEDUCÆUS PRISCINUS, cos. 110 = 863.

DIPLOME militaire (Renier, *Diplômes*, 39) : Imp. Cæs. Nerva Traianus Aug. Germ. Dac., pont. max., tr. pot. XIII, imp. VI, cos. V, p. p., militibus qui sunt in Dacia sub D. Terentio Scauriano — XIII K. Mart. Ser. Scipione Salvidieno Orfito, M. Peducæo Priscino cos.

INSCRIPTION d'Éphèse (*Corpus inscr. gr.*, 2966; *Le Bas et Waddington*, 147) : [Σαβσίαν Σεβαστήν, γυναίκα] Αὐτοκράτορος Καίσαρος, θεοῦ Τραϊανῶν Παρθικοῦ υἱοῦ, θεοῦ Νερῶα υἱωνοῦ, Τραϊανῶν Ἀδριανῶν Σεβαστοῦ, ἡ φιλοσέβαστος Ἐφεσίων βουλή καὶ ὁ νεωκέρως δῆμος καθιέρωσαν ἐπὶ ἀνθυπάτου Πεδουκαίου Πρεισκείνου, ψηφισαμένου Τιβ. Κλ. Ἰταλικοῦ, τοῦ γραμματέως τοῦ δήμου, ἐργεπιστατήσαντος Τιβ. Κλ. Πεισωνείνου.

Le diplôme militaire donne pour la première fois les noms complets des consuls ordinaires de l'an 110, qui avaient été contestés par Marini (*Arvali*, p. 115). On ne sait rien de Priscinus; son proconsulat doit se placer vers l'an 127.

133.

Q. ROSCIUS SEX. F. POMPEIUS FALCO, cos. suff. circa 112 = 865.

INSCRIPTION de Gabii (*Orelli-Henzen*, 5451) : Q. Roscio Sex. f. Quir. Coelio Murenæ Silio Deciano Vibullo Pio Iulio Eurycli Herclano Pompeio Falconi cos., XV vir. s. l., pro cos. provinc. Asiæ, leg. pr. pr. Imp. Cæs. Traiani Hadriani Aug. provinc. Britannia, leg. pr. pr. Imp. Cæs. Nervæ Traiani Aug. Germanici Dacici provinc. Mæsiæ Inferior., curator [vi]æ Traianæ et leg. Aug. pr. pr. provinc. [Judææ] et leg. X Fret., leg. pr. pr. prov. Lyciæ [et Pamphylia], leg. leg. V Macedonic. [in bello Dacico donis] militaribus donato . . .

INSCRIPTION mutilée d'Éphèse en l'honneur d'Hadrien (*Corpus inscr. gr.*, 2963 c) : . . . ἐπὶ ἀνθυπάτου Πομπηίου Φάλκων[ος].

INSCRIPTION de Cirta (Renier, *I. A.*, 1816) : Sosia Falconillæ, Q. Pompei Sosi Prisci cos. (anno 169) fil(iæ), Q. Pompei Falconis cos. nep(ti), Q. Sosi Senecionis cos. II (anno 107) pron(epti), Sex. Iuli Frontini cos. III (anno 100) abu(epti).

ULPIANUS, *Digest.*, XXVIII, 3, 6 : Quam distinctionem in militibus quoque testamento divus Hadrianus dedit epistula ad Pompeium (mss. Pomponium) Falconem.

EPISTOLA M. Aurelii ad Frontonem (II, 11, ed. Naber) : Amplissimo consuli magistro suo M. Caesar salutem, Anno abhinc tertio me commemini cum patre meo a vindemia redeunte in agrum Pompei Falconis devertere.

Il existe plusieurs lettres de Pline adressées à Pompeius Falco; la première (I, 23), écrite en 97, nous apprend que Falco était tribun du peuple désigné pour l'année suivante; dans une autre (VII, 22), écrite en 107, Pline lui demande d'accorder le poste de tribun militaire au jeune Cornelius Minicianus; les deux autres lettres (IV, 27; IX, 15) n'apprennent rien sur la vie de notre proconsul.

Borghesi (IV, p. 126) a démontré que Pompeius Falco commandait la légion V^e Macédonique et obtint les décorations militaires pendant l'une des deux guerres Daciques de Trajan, c'est-à-dire soit en 101-102, soit en 105-107; puisqu'il fut tribun du peuple en 98, il ne lui restait que la préture à obtenir pour pouvoir commander une légion; il peut donc très-bien l'avoir commandée en 102 et cette année convient mieux; car, si on reportait ses décorations militaires à la seconde guerre Dacique, on resserrerait par trop la durée des autres fonctions qu'il remplit sous le règne de Trajan. Si on admet l'année 102 pour le commandement de Falco en Dacie, on peut placer sa légation de Lycie, qui dura probablement trois ans, entre les années 103 et 106; il passa ensuite au gouvernement de la Judée, auquel était joint le commandement de la X^e légion Fretensis; c'est alors que Pline lui demande un emploi de tribun militaire pour le jeune Cornelius Minicianus, par une lettre qui fut écrite en 107 (Mommsen, *Hermes*, III, p. 51); car, en Lycie, Falco n'avait pas de troupes sous ses ordres et n'avait pas de tribuns militaires à nommer. A l'expiration de son gouvernement de Judée, c'est-à-dire vers 109, Falco revint à Rome et fut nommé curateur de la voie Trajane, qui ne fut terminée qu'en 109, ainsi que le prouvent les bornes milliaires de cette voie (Mommsen, *I. N.*, 6289); l'administration des routes de l'Italie était toujours confiée à des prétoriens (*Borghesi*, IV,

p. 130 sqq.), mais on ne sait pas quelle était la durée de leurs fonctions. Ce n'est qu'après cette carrière déjà longue, que Falco parvint au consulat; on n'en connaît pas l'année, mais ce dut être vers 112. Après son consulat, Trajan lui confia le gouvernement de la Mésie Inférieure, province toujours réservée aux consulaires, et généralement à ceux qui avaient de l'expérience militaire.

L'époque de sa légation de Mésie peut être fixée avec assez de précision; en effet l'on sait par une inscription trouvée dans cette province (*Corpus inscr. lat.*, III, 777) que P. Calpurnius Macer la gouvernait en 112; Falco fut probablement son successeur, et, comme d'autre part dans son *cursus honorum* il est appelé *leg. pr. pr. Imp. Cæs. Nervæ Traiani Aug. Germanici Dacici*, sa légation est certainement antérieure à l'année 116 où commence le titre *Parthicus*, et probablement à 114 où commence celui d'*Optimus*. Hadrien l'envoya en Bretagne, probablement vers le commencement de son règne; car en 124 le poste était occupé par A. Platorius Nepos (Renier, *Diplômes*, 25). Falco parvint enfin au proconsulat d'Asie; s'il fut consul vers l'an 112, il dut arriver au tirage des provinces consulaires vers 128. La lettre de Marc-Aurèle à Fronto, qui fut consul suffect en 143, montre que Falco vivait encore en 140. Sur sa famille, voyez Borghesi, VIII, p. 365.

134.

L. CATILIUS SEVERUS, cos. suff. Traiano imp., cos. II, 120 = 873.

ACTA fratrum Arvalium, anno 120 (Henzen, *Scavi*, p. 70) : L. Catilio Severo II, T. Aurelio Fulvo cos., III Non. Jan. et VII Id. Febr. — Cf. *Orelli*, 2946.

INSCRIPTION de Thyatire (*Corpus inscr. gr.*, 3509) : Ἐγένετο ἐν τῇ λαμπροτάτῃ Θουακτεργινῶν πόλει, ἀνθυπάτῳ Κατιλίῳ Σεβήρῳ, μητρός Αὐδοναίου γ'.
 SPARTIANUS, *Hadrian.*, 5 : Reliquiis Trajani exceptis et navi Romanam dimissis, Hadrianus Antiochiam regressus, præpositoque Syriæ Catilio Severo, per Illyricum Romam venit.

Ibid., 24 : Antonini adoptionem plurimi tunc factam esse doluerunt, speciatim Catilius Severus præfectus urbis, qui sibi præparabat imperium. Qua re prodita, successore accepto, dignitate privatus est.

Ibid., 15 : Catilium Severum graviter insecutus est Hadrianus.

CAPITOLIN., *Marcus Anton.*, 1 : Marco proavus maternus Catilius Severus, bis consul et præfectus urbi; mater Domitia Lucilla, Calvisii Tulli bis consulis filia.

Il existe deux lettres de Pline (I, 22; III, 12) adressées à Catilius Severus, mais elles ne jettent aucun jour sur sa carrière politique. Il y a aussi une lettre écrite en 106 ou 107 (VI, 27), et adressée à un Severus, qui était alors consul désigné; il est possible que ce soit Catilius Severus, mais il est plus probable qu'il s'agit de Vettennius Severus, qui fut précisément consul suffect au mois de juillet 107 (voyez plus haut, § 128). Le premier consulat de Catilius Severus n'est mentionné dans aucun document contemporain, que je sache, et tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il doit se placer sous le règne de Trajan. Dans tous les cas, Severus devait déjà être consulaire depuis

quelques années, lorsqu'Hadrien lui confia, au début de son règne, l'importante province de Syrie; il la gouverna depuis l'automne de 117 jusqu'à celui de 119, et retourna ensuite à Rome pour son second consulat.

Quant à son proconsulat d'Asie, il est probable qu'il précéda ou suivit celui de Pompeius Falco; car les dernières années de Trajan et les premières d'Hadrien sont déjà remplies par d'autres proconsuls. Il succéda probablement à Valerius Asiaticus dans la charge de préfet de Rome (voyez plus haut, § 127), et il espérait remplacer Hadrien, dont il était l'ami, sur le trône impérial; mais ses visées furent découvertes et il fut destitué en 138, peu de temps après l'adoption d'Antonin.

Severus était le bisaïeul maternel de l'empereur Marc-Aurèle; il est probable que sa fille avait épousé Calvisius Tullus, l'aïeul maternel du prince.

135.

T. AURELIUS FULVUS ANTONINUS, cos. 120 = 873.

ACTA fratrum Arvalium, anno 120 (Henzen, *Scavi*, p. 70) : L. Catilio Severo II, T. Aurelio Fulvo cos., III Non. Jan. et VII Id. Febr. — Cf. *Orelli*, 2946.

INSCRIPTION d'Éphèse (*Corpus inscr. gr.*, 2965; *Le Bas et Waddington*, 146) : [Σαβείαν Σεβαστήν, γυναῖκα μὲν] Αὐτοκράτ[ορος] Καίσαρος, θεοῦ Τρ[α]ϊανοῦ Παρθικ[οῦ υἱοῦ, θεοῦ [Νε]ρούα υἱοῦ[σ], Τρ[α]ϊανοῦ Ἀδριανοῦ Σεβ[αστοῦ], θυγατέρα δὲ Ματιδίας [Σεβ]αστήσ, ἡ φιλοσέβαστος [Ἐφ]εσίων βουλή καὶ ὁ νεω[κό]ρος δις δῆμος καθιέρωσαν ἐπὶ ἀνθυπάτου Τ. Αἰρηλίου Φούλβου Ἀντωνείνου, ψηφισαμένου Τιβερίου Κλαυδίου, τοῦ Ἐνδιανοῦ, Μάγνου Χαριδήμου, τοῦ γραμματέως τοῦ δήμου, κ. τ. λ.

CAPITOLIN., *Anton. Pius*, 3 : Proconsulatum Asiæ sic egit, ut solus avum (Arrium Antoninum) vinceret. In proconsulatu etiam sic imperii omen accepit. Nam quum sacerdos fœmina Trallis ex more proconsules semper hoc nomine salutaret, non dixit, Ave proconsul, sed Ave imperator. Cyzici etiam de simulacro dei ad statuam ejus corona translata est. — Post proconsulatum, in consiliis Hadriani Romæ frequens vixit, de omnibus quibus Hadrianus consulebat mitiorem sententiam semper ostendens.

MARCIANUS, *Digest.*, XLVIII, 3, 6 : Caput mandatorum exstat, quod divus Pius, quum provinciæ Asiæ præerat, sub edicto proposuit, ut irenarchæ quum apprehenderent latrones, interrogent eos de sociis et receptatoribus.

Antoninus dut arriver au proconsulat vers l'an 135; au commencement de 138, après la mort d'Ælius Cæsar, il fut adopté par Hadrien et lui succéda la même année sous le nom de T. Ælius Hadrianus Antoninus. Le nom de son père était Aurelius Fulvus, et lui-même portait encore ce nom lorsqu'il fut consul; mais dans l'intervalle entre son consulat et son proconsulat il y ajouta celui d'Antoninus qui lui venait de son aïeul maternel Arrius Antoninus. Capitolin lui attribue aussi le nom de Boionius, emprunté à la famille de son aïeule maternelle; mais on ne l'a pas trouvé sur les monuments.

Philostrate (*Vita Sophist.*, I, 25) raconte une anecdote d'Antonin et du célèbre sophiste Polémon, qui se passa à Smyrne pendant son proconsulat, ainsi qu'une rencontre du rhéteur

Herodes Atticus dans le mont Ida avec le proconsul (*Ibid.*, II, 4, 8).

136.

L. VENULEIUS APRONIANUS, cos. 123 = 876.

INSCRIPTION de Rome (*Orelli*, 5018) : L. Venuleio Aproniano, Q. Articuleio Patino cos. — Cf. Marini, *Arvali*, p. 195.

MÉDAILLE de Smyrne :

ΑΥ·ΚΑΙ·ΤΙ·ΑΙΛΙΟΣ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΣ. Tête laurée d'Antonin.

ἘΠΙ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΑΠΡΟΝΙΑΝΟΥ ΣΜΥΡ. Cybèle assise. — Æ. 8 (Bibliothèque nationale).

Marini a déterminé le premier (*Arvali*, p. 195) les véritables noms des consuls ordinaires de 123, et l'inscription de Rome, découverte depuis, a ajouté une preuve de plus à sa démonstration. Il y a un autre Apronianus, qui fut consul en 117, et dont nous parlerons tout à l'heure; mais il ne peut être question de lui ici; en effet, puisque Antoninus, consul en 120, parvint au proconsulat deux ou trois ans avant la mort d'Hadrien, il est évident qu'Apronianus, proconsul sous Antonin, était moins ancien consulaire que lui, et il s'agit par conséquent du consul de 123.

Il gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 138-139. Il semble au premier abord que l'absence du titre d'Auguste sur la médaille de Smyrne indique plutôt l'année précédente; en effet, lorsqu'Antonin fut adopté par Hadrien le 25 février 138, il ne reçut pas le titre d'Auguste, mais seulement celui de César avec la puissance tribunitienne. Mais sur les monnaies de Smyrne, par une bizarrerie que je ne m'explique pas, à partir du règne d'Hadrien, le titre d'Auguste est presque toujours omis; la tête de l'empereur régnant est toujours laurée, tandis que celles des Césars sont nues, et la couronne de laurier remplace le titre d'Auguste sous-entendu; au contraire, sur les monnaies frappées à l'effigie d'une impératrice le titre de Σεβαστη est toujours ajouté, parce qu'aucun symbole ne le remplaçait. Ainsi, malgré l'absence du titre d'Auguste, la monnaie d'Apronianus fut frappée après l'avènement d'Antonin au trône, puisque la tête de l'empereur est laurée.

Eckhel (VII, p. 2) a fort bien établi l'ordre des différentes légendes employées sur les monnaies d'Antonin pendant l'année 138. Depuis son adoption, jusqu'à la mort d'Hadrien, qui eut lieu le 10 juillet, la légende est :

IMP·T·AELIVS CAESAR ANTONINVS TPIB·POT·COS.

Depuis la mort d'Hadrien jusqu'à la fin de l'année, on trouve successivement :

IMP·T·AEL·CAES·ANTONINVS AVG·PONT·MAX·
[TR·POT·COS.

IMP·CAES·AELIVS ANTONINVS AVG·P·M·TR·POT·
[COS·DES·II.

IMP·T·AEL·CAES·HADRI·ANTONINVS AVG·PIVS
[P·M·TR·POT·COS·DES II.

On voit que lors de son adoption et pendant les premiers mois après son avènement, Antonin s'appelait T. Ælius Antoninus, et que c'est seulement vers la fin de l'année 138 qu'il prit définitivement les noms de T. Ælius Hadrianus Antoninus, qu'il conserva pendant tout son règne. La médaille de Smyrne fut donc frappée peu de temps après la mort d'Hadrien et avant la fin de 138, et il en résulte qu'Apronianus est le proconsul de l'année 138-139.

On ne sait rien de lui, bien que sa famille fût illustre et qu'elle ait fourni plusieurs consuls pendant le second siècle de l'empire. Il était probablement fils d'un autre L. Venuleius Apronianus, consul suffect en 92 (*Orelli*, 6446; Marini, *Arvali*, tab. XXIV), et membre du collège des frères Arvales, aux réunions desquels il assistait en 80 (*Marini*, tab. XXIII), en 86 (*Bull. Instit. archeol.*, 1869, p. 104), en 87 et en 90 (*Henzen*, *Scavi*, p. 43, 53).

A la même époque, on trouve un autre personnage appelé L. Venuleius Montanus Apronianus, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, qui était Arvale comme lui, et qui assistait aux réunions des années 89 (*Bulletino*, 1869, p. 108) et 91 (*Marini*, tab. XXIV); il était probablement le frère du consul de 92, ainsi que le prouve l'inscription suivante, gravée sur un tuyau en plomb, provenant du territoire de Lucques : *Luciorum Venuleior(um) Mont(ani) et Apron(iani)*; il est probable, comme le fait remarquer Cavedoni (*Bulletino*, 1861, p. 153), que ce tuyau provient d'une villa, ou d'un domaine, appartenant aux Venuleii dans les environs de Lucques. Enfin il y a un autre L. Venuleius Apronianus, qui fut consul pour la seconde fois en 168 avec L. Sergius Paullus, également pour la seconde fois (*Orelli*, 1368, 6123); il était probablement le fils du consul de 123.

Nous avons vu plus haut que l'un des consuls de 117 s'appelait aussi Apronianus, mais il n'appartenait probablement pas à la famille Venuleia; et ce sera ici le lieu de dire quelques mots sur les consuls de cette année, dont les véritables noms n'ont pas encore été retrouvés. Une inscription publiée par Orelli (794) porte la date *Nigro et Aproniano cos.*, ce qui est d'accord avec les fastes manuscrits. Le seul monument qui donne leurs noms complets est l'estampille mutilée d'une tuile, aujourd'hui perdue, mais dont une copie a été conservée dans les manuscrits de Pighius à la bibliothèque de Berlin; en voici le texte, tel qu'il a été publié par Kiessling dans le *Bulletino Instit. archeol.*, 1862, p. 38 : MRI... AOV... NOROMREB \ LOA-PRONIANOCOSBRV. En comparant cette estampille avec d'autres de la même époque, on voit qu'elle appartient à une tuile provenant des *figlinae Bruttianae*, exploitées entre les années 110 et 122 par un certain M. R. Lupus. Dans une autre inscription du temps d'Hadrien, malheureusement fort mutilée, on trouve le nom du second consul seulement : ... EBILIO APRONIANOCOS (*Murator*, 325, 3; Marini, *Arvali*, p. 196, 242). En comparant les deux inscriptions on voit que le consul s'appelait M. Rebilus Apronianus, et qu'il reste encore à découvrir son *nomen gentilicium*; Rebilus est un *cognomen* bien connu de la *gens Caninia*. Quant à son collègue, il devait s'appeler Aquilius Niger, et il était peut-être le père de Cn. Cornelius Aquilius Niger, légat de la légion I^{re} Minervia, proconsul de la Narbonaise et *sodalis Hadrianalis*, qui est connu par une inscription de Bonn (*Orelli*, 2021 = *Brambach*, 463).

137.

TI. IULIUS CANDIDUS CELSUS.

MÉDAILLES d'Harpasa en Carie :

1. Μ·ΑΥΡΗΑΙΟΣ ΟΥΗΡΟΣ ΚΑΙCΑΡ. Tête nue et imberbe de Marc-Aurèle.
- R'. ΕΠΙ ΚΑΝΔΙΔΟΥ ΚΕΛCΟΥ ΑΡΤΑΧΗΝΩΝ. Fleuve couché. — Æ. 6 (Musée britannique). C'est à tort que Mionnet (*Carie*, n° 181) a attribué cette monnaie à Bargasa.
2. ΔΗΜΟΣ ΑΡΤΑΧΗΝΩΝ. Tête jeune imberbe.
- R'. ΕΠΙ ΚΑΝΔΙΔΟΥ ΚΕΛCΟΥ. Pallas combattant, tenant un javelot de la main droite, et un bouclier de la gauche. Æ. 6 (Musée britannique).

Bien que le mot *ἀνύπατος* ne se trouve pas dans les légendes de ces monnaies, il est très-probable que Candidus Celsus était proconsul d'Asie; car les noms appartiennent à une famille consulaire qui tint un rang considérable pendant le second siècle de l'empire, et il est peu probable qu'ils aient été portés à la même époque par un magistrat local dans une petite et obscure ville de la Carie.

Celsus doit être le fils de Ti. Julius Candidus Marius Celsus, *cos. suff.* en 86, *cos. II.* en 105 et légat de la Galatie (voyez à cette province); je n'ai trouvé aucune mention de lui ailleurs.

Il ne faut pas confondre notre Celsus avec Ti. Julius Candidus, proconsul d'Achaïe sous Hadrien (*Corpus inscr. gr.*, 1072) et *frater arvalis*. Ce dernier est nommé dans les actes du collège pour les années 118 et 120, en même temps que Ti. Julius Candidus Cæcilius Simplex, et, s'il avait porté le nom de Celsus, on n'aurait pas manqué de l'ajouter, selon l'usage presque invariable suivi dans la rédaction de ces actes (Henzen, *Scavi nel bosco*, pp. 63, 70). C'est au même Julius Candidus qu'est adressé un rescrit d'Antonin (*Digest.*, XLVIII, 2, 7), duquel on peut induire avec quelque probabilité qu'après avoir été proconsul d'Achaïe sous Hadrien, il gouverna l'Asie ou l'Afrique sous Antonin.

138.

CLAUDIUS IULIANUS.

INSCRIPTION d'Éphèse, découverte par M. Wood, et maintenant au Musée britannique (Waddington, *Mémoires Acad. Inscript.*, t. XXVI, 1^{re} partie, p. 210) : Lettre mutilée d'Antonin aux magistrats d'Éphèse, datée de sa huitième puissance tribunicienne; à la fin : [Τὰ γράμματα ἐπεμψεν Ἰουλιανὸς ὁ κράτιστος ἀνύπατος.

MÉDAILLE d'Éphèse :

ΟΥΗΡΟΣ ΚΑΙCΑΡ [Φ]ΑΥCΤΕΙ[N]Α CΕ. Têtes affrontées de Marc-Aurèle et de Faustine; celle de Marc-Aurèle est légèrement barbue.

R'. ΕΠΙ [Κ]Α·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΕΦΕCΙΩΝ. Fleuve couché. — Æ. 5 (Bibliothèque nationale).

ARISTID. p. 532, ed. Dindorf : Ἦχον εἰς τὸ ἱερὸν (τοῦ Ἀσκληπείου ἐν

Περγάμῳ) οὕτως ἔπικε τ' ἦν· καὶ μου διατρίβοντας ἔτι αὐτοῦ ὁ ἡγεμὼν Ἰουλιανὸς ἐπέρχεται.

L'inscription d'Éphèse montre que Julianus était proconsul d'Asie en 145, et la médaille prouve qu'il gouverna la province pendant l'année proconsulaire 145-146, à l'époque du mariage de Marc-Aurèle et de Faustine.

En effet, ce fut après la naissance de son premier enfant que Marc-Aurèle reçut la puissance tribunicienne (*Capitol.*, *M. Aurel.*, 6); mais puisque sa trente-quatrième puissance tribunicienne courait à l'époque de sa mort, le 17 mars 180, la deuxième avait commencé le 1^{er} janvier 148, et il est probable qu'il la reçut pour la première fois le 1^{er} janvier de l'année précédente, en même temps qu'Antonin entra dans sa dixième puissance. Dans tous les cas, la première puissance tribunicienne de Marc-Aurèle avait commencé avant le 28 mars 147; car il existe une lettre de lui portant cette date et adressée à une corporation de Smyrne, qui lui avait fait parvenir ses félicitations à l'occasion de la naissance d'un fils, mort presque aussitôt; et dans cette lettre, les titres du jeune César sont : *tribunicia potestate, cos. II* (voyez plus loin, § 139). Par conséquent son mariage avec Faustine eut lieu en 146, et le Julianus de la médaille était proconsul cette année; mais, comme il était en fonctions en 145, il est clair qu'il gouverna la province pendant l'année proconsulaire 145-146.

À propos de cette médaille, nous rappellerons le fait que nous avons déjà signalé plus haut (§ 108), à savoir que sur les monnaies d'Éphèse le magistrat local éponyme est toujours le *γραμματεὺς* ou l'*ἀρχιμερὺς*, jamais le *στρατηγός*. Après le règne de Néron le seul magistrat local qu'on rencontre sur les monnaies est Πάϊος, qui fut *γραμματεὺς* sous Antonin (Mionnet, *Ionie*, n° 296); les pièces qui portent la légende *ἐπι ἀρχ. Ἑστιαίου* (Mionnet, *Ionie*, n° 293; *Suppl. Mysie*, n° 243) ont été frappées à Cyzique et non à Éphèse. Nous faisons cette remarque, parce que Vaillant a publié une monnaie d'Éphèse, de tous points semblable à la notre, sauf qu'il a lu au revers ΕΠΙ CΤΡΑ·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ (Mionnet, *Suppl. Ionie*, n° 449); c'est certainement une erreur, car la pièce de la Bibliothèque nationale est la même que Vaillant a eue sous les yeux. Je n'en ai jamais rencontré d'autre exemplaire.

Le *nomen gentilicium* de Julianus manque sur le marbre d'Éphèse, brisé en cet endroit; sur la médaille, il est indiqué par deux lettres, dont la seconde est certainement un Λ; mais la première est entièrement effacée; le nom pouvait donc être Claudius, ou Flavius, ou Plotius. Je n'ai pas rencontré de Flavius Julianus sur les monuments du temps d'Hadrien et d'Antonin. Il y a un Plotius Julianus, qui fut légat de la légion V^e Macédonique en 134 (Renier, *Inscr. de Troësmis*, n° 10); mais il ne pouvait pas être parvenu au proconsulat d'Asie en 145. Quant aux Salvii Juliani, qui florissaient sous le règne d'Antonin, ils sont exclus par la légende de la médaille. Notre Julianus appartenait donc probablement à la gens Claudia, et effectivement il y eut plusieurs Claudii Juliani qui remplirent des fonctions importantes sous le haut empire. Tacite (*Hist.*, III, 57, 76, 77) mentionne un personnage de ce nom qui, après avoir commandé la flotte de Misène, et servi sous Vitellius, quitta le parti de ce dernier pour embrasser celui de Vespasien, et fut mis à mort peu de temps après. C'est sans doute un de ses descendants qui fut préfet de l'annonne sous Hadrien (*Fragm. juris*

antejustin., § 235), et qui était contemporain et probablement parent de notre proconsul. Ti. Claudius Sacerdos Julianus, consul suffect en l'an 100 (*Orelli*, 782) et *magister* des frères Arvales en 101 (*Henzen, Scavi*, p. 59), et Ti. Claudius Julianus Naucelius, consul suffect vers 158 (*Renier, Diplômes*, 42; *Borghesi*, III, p. 128, 378), appartenaient à la même famille, dont une branche paraît avoir suivi la carrière des fonctions équestres, tandis que l'autre préférait les charges sénatoriales.

Le proconsul Julianus gouvernait l'Asie pendant la seconde année de la longue maladie du rhéteur Aristide, maladie dont il a raconté tout au long les différents incidents dans ses Discours Sacrés; l'inscription d'Éphèse en fixant l'année du proconsulat de Julianus a permis de déterminer exactement la date de la plupart des événements de la vie d'Aristide; voyez le Mémoire cité plus haut.

139.

T. ATILIUS MAXIMUS.

INSCRIPTION de Smyrne (*Corpus inscr. gr.*, 3176) : Μάρκος Αὐρήλιος Καίσαρ, — δημαρχικῆς ἐξουσίας, ὑπατος τὸ β', συνόδῳ τῶν περὶ τὸν Βρεισέα Διόνυσον χαίρειν. Εὐνοία ὑμῶν, ἣν ἐνεδείξασθε συνησθέντες μοι γεννηθέντος υἱοῦ, εἰ καὶ ἐτέρως τοῦτο ἀπέβη, οὐδὲν ἧττον φανερὰ ἐγένετο. Τὸ ψήφισμα ἐπέγραψεν Τ. Ἀτίλιος Μάξιμος ὁ κράτιστος ἀνθύπατος καὶ φίλος ἡμῶν. Ἐρρῶσθαι ὑμᾶς βούλομαι. Πρὸς ε' Καλ. Ἀπριλ. ἀπὸ Λαυρίου.

La première puissance tribunicienne de Marc-Aurèle commence en 147, probablement au 1^{er} janvier, et certainement, ainsi que le prouve cette inscription, avant le 28 mars. Maximus gouverna donc l'Asie pendant l'année proconsulaire 146-147, et fut le successeur de Julianus.

T. Atilius Maximus n'est mentionné, à ma connaissance du moins, que dans l'inscription de Smyrne; mais sa famille est connue et florissait au second siècle de l'empire. T. Atilius Rufus fut légat de Syrie sous Domitien (voyez à la Syrie), et T. Atilius Rufus Titianus, sans doute son fils, fut consul ordinaire en 127 (*Le Bas et Waddington*, 1619).

140.

GLABRIO.

ARISTIDES, p. 530, ed. Dindorf: Καὶ πάλιν ἦσαν ὑποσχέσεις, ὡς Γλαβρίωνος τοῦ πάνυ συγκαταστήσαντος τὸ πᾶν ὁ δ' ἔτυχεν, οἶμαι, τότε ἐπιδημῶν.

Ibid., p. 531 : Φέρε δὴ καθάπερ κλίμακος αἰεὶ τῶ ἀνωτέρῳ προϊόντες ἐτέρου τῶν ὑπὲρ ταῦτα μνημονεύσωμεν. Ὁ σοφιστής, οὗ μικρῶν πρόσθεν ἐμνήσθην, ἤρχεν.

Dans mon *Mémoire sur la Chronologie de la vie d'Aristide* (p. 246), j'ai montré que le Glabrio mentionné dans le passage ci-dessus était probablement un proconsul d'Asie. En effet, Aristide se sert habituellement du mot ἄρχειν en parlant du gouvernement des proconsuls (p. 497, 521, 523, 529); et d'autre

part, dans les dix pages qui précèdent, Glabrio est le seul personnage auquel l'expression οὗ μικρῶν πρόσθεν ἐμνήσθην peut s'appliquer. L'intervention de Glabrio, à laquelle Aristide fait allusion, eut lieu sous le proconsulat de Pollio (voyez plus loin, § 143), et par conséquent Glabrio dut gouverner l'Asie avant lui.

On ne sait rien de ce personnage; mais il y a un M^r Acilius Glabrio, consul en 152, qui appartenait peut-être à la même famille.

141.

L. ANTONIUS ALBUS.

ARISTIDES, p. 497 : Καὶ χρόνῳ ὕστερον οἱ πολλοὶ καὶ πυκνοὶ σεισμοὶ γίνονται ἐπὶ Ἄλβου ἀρχοντος τῆς Ἀσίας, καὶ τοῦτο μὲν δὴ Μυτιλήνη κατηνέχθη μικροῦ πᾶσα, τοῦτο δὲ ἐν πολλαῖς τῶν ἄλλων πόλεων πολλὰ ἐκινήθη, κῶμαι δὲ ἄρδην ἀπώλοντο, Ἐφέσιοι δὲ καὶ Σμυρναῖοι παρ' ἀλλήλους ἔθειον θορυβοῦμενοι, ἣ δὲ συνέχεια θαυμαστὴ καὶ τῶν σεισμῶν καὶ τῶν φόβων.

Il faut distinguer trois grands tremblements de terre qui eurent lieu du vivant d'Aristide; le premier, qui détruisit Rhodes, est antérieur à sa maladie; le second, qui causa la ruine de Mytilène, arriva pendant sa maladie; et le troisième, qui renversa Smyrne, eut lieu après son rétablissement et vers la fin du règne de Marc-Aurèle. Dans une lettre adressée par Antonin en 152 au κοινὸν Ἀσίας et conservée par Justin Martyr (*Ad calcem Apologix* II) et Eusèbe (*H. E.*, IV, 43), il est fait allusion aux tremblements de terre qui avaient lieu en ce moment : τῶν σεισμῶν τῶν γενομένων καὶ τῶν γινομένων. Bien que ce document soit apocryphe, et n'ait aucune valeur pour l'histoire du christianisme, néanmoins celui qui l'a inventé a dû trouver dans les annales du temps le récit des phénomènes auxquels il fait allusion, et rien n'empêche d'admettre son témoignage sur un point aussi secondaire. Dans ce cas, Albus aurait été le proconsul de l'année 151-152, et le prédécesseur de Pollio. Ceci est d'accord avec les incidents de la maladie d'Aristide, qui prouvent que le proconsulat d'Albus est antérieur à celui de Quadratus (voyez plus loin, § 144). J'ai traité toute la question en détail dans mon *Mémoire sur Aristide*, p. 242 sqq., auquel je renvoie le lecteur.

Dans les Actes des frères Arvales on trouve un L. Antonius Albus, qui assistait aux réunions des années 116 ou 117, 118, 120 et 139 (*Marini*, tab. 27, 28; *Henzen, Scavi*, p. 65, 70), et qui doit être notre proconsul, ou peut-être son père; car on ne connaît aucun autre personnage de cette époque qui ait porté le surnom d'Albus.

142.

T. VITRASIUS POLLIO, cos. suff. circa, 138 = 891;
cos. II, 176 = 929.

INSCRIPTION de Puteoli (*Mommsen, I. N.*, 2537) : Dedicata VI Idus Aug. T. Vitrasio Pollione II, M. Flavio Apro II cos.

INSCRIPTION de Gréoux, département des Basses-Alpes (*Orelli*, 3421; plus exactement dans *Borghesi*, III, p. 245, note de M. Léon Renier) : [Annia L.] fil. Faustina, T. Vitrasio Pollionis cos. II, præf. pr. com[it]. imp., pontif., [proc]os. Asiae, uxor, nymphis Griselicis.

INSCRIPTION de Varna (*Orelli*, 5290) : Imp. Cæsare T. Aelio Hadriano Antoni[no Aug. Pio, pont. max.] p. p. civitas Odessitanorum aquam novo [alveo indu]xit, curante T. Vitrasio Pollione, leg. A[ug. pr. pr.]. — Ἀγαθῆ Τύχη. Αὐτοκράτορι Καίσαρι Τίτῳ Αἰλίῳ Ἀδριανῶ Ἀντων[είνῳ Σεβαστῶ] Εὐσεβεῖ, ἀρχιερεῖ μεγίστῳ, πατρὶ πατρίδος, ἡ πόλις Ὀδησι[τῶν] καινῶ δλακῶ τὸ ὕδωρ εἰσήγαγεν, προνοουμέ[νου Τίτου Οὐί]τρασίου Πωλλίωνος, πρεσβευτοῦ καὶ ἀντιστρα[τήγου].

INSCRIPTION de la Mésie, communiquée par M. Mommsen : Herculi, pro salute T. Vitrasio Pollionis leg. Aug. pr. pr. L. Messius Primus 7 leg. I Ital.

INSCRIPTION mutilée trouvée à Rome en deux fragments, restituée par *Borghesi* (VIII, p. 415); voyez aussi *Henzen*, n° 5477 :

A [præfecto]
præt. Aug[ustorum], comit[um] M. Antonini
et divi Ver[ri] Augg. expedi[tionis] Marcoman-
nicæ Germ[anicæ], item comiti [M. Anto-
nini et Com]modi Augg. expedi[tionis] Marco-
mannicæ Sar[maticæ], bis donis m[ilitaribus]
donato cor[onis] muralib[us] II vallaribus
II aureis II] has[is] puris VIII totidemque

B vexillis, s[odali] Antonin[iano], cur. operum
publico[rum], prætori, qu[æ]st. III viro
monetal[i] a. a. f. f., marito An[niæ]
. Faustinae Imp. Cæsaris M. [Antoni-
ni Aug. et div]æ Faustinae Pia[æ] pa[tr]uelis,
adfini] Aug.

Huic senatu[s] auctoribus Imp[er]atoribus
Antonino e[st] Commodo Augg. G[ermani-
cis Sarmati]cis statuas duas u[na]m ha-
bitu milita[ri] in foro divi Trai[ani] al-
teram habi[tu] civili in prona[oa]edis
divi Pii pon[endas] censuit.

EPISTOLA spuria M. Antonini ad senatum Romanum, ad calcem
Apologiae II Justini Martyris : Φροντίσει ὁ πραιφεκτος Βιτράσιος
Πολλίων εἰς τὰς πέριξ ἐπαρχίας πεμφθῆναι.

ARISTIDES, p. 529 : Ὅλον δ' αὖ καὶ τὸ πρόσθεν τούτων (τῶν κατὰ Σε-
βῆρον) ἐνιαυτῶ σχεδὸν γενομένων ἐπὶ Πολλίωνος ἀρχοντος τῆς
Ἀσίας.

Borghesi (VIII, *loc. cit.*) a montré que l'inscription mutilée de Rome se rapportait à Vitrasius Pollio, le mari d'Annia Faustina, fille de L. Annius Libo, consul en 128 et oncle de Marc-Aurèle. C'est elle qui fit graver l'inscription de Gréoux, sans doute pendant un séjour qu'elle y fit pour prendre les eaux; car, lorsque le monument fut élevé, son mari était déjà consul pour la seconde fois, et par conséquent il avait dépassé depuis longtemps le moment de sa carrière où il aurait pu avoir un commandement dans les Gaules.

Vitrasius Pollio, après avoir rempli diverses fonctions secondaires, fut consul suffect, légat de la Mésie Inférieure, qui était une province consulaire, et proconsul d'Asie, sous Antonin; il prit ensuite une part active aux longues guerres germaniques

qui éclatèrent à deux reprises sous le règne de Marc-Aurèle, et fut consul pour la seconde fois en 176, l'année qui précéda l'association de Commode à l'empire. Il avait succédé comme préfet du prétoire à Macrinus Vindex, tué dans une bataille contre les Marcomans (*Dio*, LXXI, 3); son collègue dans cette charge fut Bassæus Rufus, dont le *cursus honorum* a été conservé (*Kellermann*, *Vigiles*, 42), et à qui Marc-Aurèle et Commode firent aussi élever des statues. Pollio vivait encore au commencement du règne de Commode; car son nom se trouve dans une liste de sénateurs qui appartient certainement à cette époque (*Gruter*, p. 302, 2; *Borghesi*, V, 37). T. Fundanius Vitrasius Pollio, qui fut nommé Salien Palatin en 170, était probablement son fils (*Marini*, *Arvali*, p. 166).

Puisqu'il fut le prédécesseur de Severus, il gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 152-153, ainsi que nous le verrons à l'article suivant; et par conséquent son premier consulat doit se placer vers l'an 138, à la fin du règne d'Hadrien ou au début de celui d'Antonin.

Vitrasius Pollio, légat de la Lyonnaise sous Hadrien (*Digest.*, XXVII, 1, 15), ne peut être le même personnage; car notre proconsul était devenu *sodalis Antoninianus* avant d'avoir gouverné aucune province. C'est probablement le même légat de la Lyonnaise qui est mentionné dans l'inscription suivante, trouvée à Nîmes : *D. M. Umidii Aviti, milit. leg. VII Gemin(x) Felicis, beneficiarii Junii Omulli consular(is), cura T. Vitrasii Pollion(is) legati Aug. Voy. Borghesi*, VIII, p. 416, et les notes.

143.

TI. [IULIUS] SEVERUS cos. suff. circa, 140 = 893.

INSCRIPTIONS d'Ancyre de Galatie (*Corpus inscr. gr.*, 4033, 4034) :

Τι. Σεουῆρον, βασιλέων καὶ τετραρχῶν ἀπόγονον, μετὰ πάσας τὰς ἐν τῷ ἔθνει φιλοτιμίας καταταγέντα ὑπὸ θεοῦ Ἀδριανοῦ εἰς τοὺς δημαρχικούς, πρεσβεύσαντα ἐν Ἀσίᾳ ἐξ ἐπιστολῆς καὶ κωδικίλλων θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἡγεμόνα λεγιῶνος τετάρτης Σκυθικῆς καὶ διοικήσαντα τὰ ἐν Συρίᾳ πράγματα, ἤνικα Πουβλίκιος Μάρκελλος διὰ τὴν κίνησιν τὴν Ἰουδαϊκὴν μεταβέβηκει ἀπὸ Συρίας, ἀνθύπατον Ἀχαΐας, πρὸς πέντε ῥάβδους πεμφθέντα εἰς Βιθυνίαν διορθωτὴν καὶ λογιστὴν ὑπὸ θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἐπαρχον αἰραρίου τοῦ Κρόνου, ὑπατον, ποντίφικα, ἐπιμελητὴν ἔργων δημοσίων τῶν ἐν Ῥώμῃ, ἡγεμόνα πρεσβευτὴν Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνεινοῦ Σεβαστοῦ Εὐσεβεῶς Γερμανίας τῆς κάτω, Μ. Ἰούλιος Εὐσχήμων τὸν αὐτοῦ εὐεργέτην. — La seconde inscription est pareille à la première, sauf qu'au commencement elle omet la clause βασιλέων — φιλοτιμίας, et qu'à la fin, après le mot κάτω, elle ajoute : ἀνθύπατον Ἀσίας, Τάντυλος Ταντάλου καὶ Σῶκος υἱὸς αὐτοῦ Σαουατρεις, τὸν ἐαυτῶν εὐεργέτην καὶ φίλον.

ARISTIDES, p. 505 : Τοιαῦτα μὲν κατὰ τὴν πορείαν τὴν ἐπ' Αἰσηπον καὶ τὴν ἐκεῖθεν ἀθις ἀναστροφὴν. Ἦν δὲ ἡγεμὼν τῆς Ἀσίας τότε ἀνὴρ καὶ μάλα τῶν γνωρίμων Σεβῆρος τῶν ἀπὸ τῆς ἀνωθεν Φρυγίας.

Ibid., p. 523 : Ὁ Σεβῆρος ὁ τῆς Ἀσίας ἡγεμὼν ἤρξεν, οἶμαι, ἐνιαυτῶ πρότερον τοῦ ἡμετέρου ἐταίρου· ἦν δὲ ἀνὴρ ὑψηλὸς τοὺς τρόπους, καὶ ὅ τι γνώη καὶ προέλοιτο οὐκ ἂν ὑφεῖτο οὐδενί. — Cf. p. 525, 527, 528, 529.

Dio, LXIX, 14 : Τὸν δὲ Σεουῆρον ἐς Βιθυνίαν ἐπεμψεν Ἀδριανός,

ὄπλων μὲν οὐδέν, ἀρχοντας δὲ καὶ ἐπιστάτου καὶ δικαίου καὶ φρονίμου καὶ ἀξίωμα ἔχοντος δεομένην· ἃ ἅπαντα ἐν ἐκείνῳ ἦν. Καὶ ὁ μὲν διήγαγε καὶ διώκησε καὶ τὰ ἴδια καὶ τὰ κοινὰ αὐτῶν οὕτως ὥσθ' ἡμᾶς καὶ ἐς δεῦρο ἀεὶ αὐτοῦ μνημονεύειν.

Dans mon *Mémoire sur la Chronologie de la vie d'Aristide* (p. 214-230), j'ai examiné en détail la carrière de Severus et les questions qu'elle soulève; je me bornerai ici à résumer les conclusions auxquelles je suis arrivé.

Aristide (p. 502-505) raconte une excursion qu'il fit aux bords de l'Æsepus, pendant la dixième année de sa maladie, un peu après le solstice d'hiver, et lorsque Severus était proconsul d'Asie. Puisque la deuxième année de la maladie correspond au proconsulat de Julianus (145-146), la dixième année de la maladie et le gouvernement de Severus tombent nécessairement en 153-154 (voyez plus haut, § 138). Les différentes indications chronologiques contenues dans le récit d'Aristide, et notamment la réception des lettres écrites par Avidius Heliodorus, l'ancien préfet d'Égypte, s'accordent parfaitement avec cette date.

Il en est de même du *cursus honorum* de Severus, conservé dans les inscriptions d'Ancyre. On y lit, en effet, que Severus descendait des anciens rois et tétrarques de la Galatie, qu'il commandait une légion en Syrie à l'époque de la révolte des Juifs en 132, qu'il fut ensuite proconsul d'Achaïe et chargé par l'empereur Hadrien d'une mission extraordinaire en Bithynie; la fin de cette mission dut coïncider à peu près avec l'avènement d'Antonin. J'ai montré que la mission de Severus en Bithynie est celle dont parle Dion Cassius (LXIX, 14), et que son abrégiateur Xiphilin a confondu notre Severus avec Sex. Julius Severus, le vainqueur des Juifs, qui fut légat de Syrie à la fin du règne d'Hadrien (voyez à la Syrie). Ti. Severus fut ensuite préfet du trésor de Saturne; ces fonctions duraient ordinairement deux ans, et conduisaient directement au consulat, de sorte que Severus dut être consul suffect en 140 ou 141. Il reçut ensuite la *cura operum locorumque publicorum*, charge qu'on confiait généralement à de jeunes consulaires; il alla ensuite comme légat impérial dans la Germanie Inférieure; et s'il n'y resta que le terme ordinaire de trois ans, il dut s'écouler un intervalle de quelques années, pendant lesquelles il n'eut pas de fonctions publiques, jusqu'à ce qu'il pût prendre part au tirage des provinces consulaires du sénat. Il gouverna l'Asie pendant l'année 153-154, c'est-à-dire douze ou treize ans après son consulat, ce qui est d'accord avec les errements de cette époque.

Par une omission assez singulière, le *nomen gentilicium* de Severus n'est pas indiqué dans l'inscription; mais il est assez probable qu'il s'appelait Julius, parce que le prénom Tiberius n'était guère usité que dans les familles Julia et Claudia, et parce que la plupart des rois et tétrarques vassaux de Rome, comme ceux dont descendait Severus, étaient entrés dans la *gens Julia*.

144.

T. STATIUS QUADRATUS, COS. 142 = 895.

INSCRIPTION d'Ostie (*Annal. Instit. archeol.*, 1868, p. 373): Dedicat. XIII K. Mai. L. Cuspio Rufino, T. Statio Quadrato cos.

INSCRIPTION de Lisbonne (*Corpus inscr. lat.*, II, 189): ...tius Quadratus leg. Aug. pr. pr.

INSCRIPTION de Magnesia ad Sipylum (*Corpus inscr. gr.*, 3410): Στατίῳ Κοδράτῳ ἀνθυπάτῳ, Ἀλέξανδρος Διογνήτου ἐπισκεύασε τὸ μνημεῖον· — ἐὰν δέ τις ἀπαλλοτριώσῃ, ὑπεύθυνος ἔστω εἰς τὸν Καίσαρος φίσκον ἀγνάρικ φ'.

EPISTOLA ecclesiae Smyrnae de martyrio sancti Polycarpi (Dressel, *Patres apostolici*, p. 406): Μαρτυρεῖ δὲ ὁ μακάριος Πολύκαρπος μὲνός Ξανθικοῦ δευτέρῃ ἰσταμένου, πρὸ ἑπτὰ καλανδῶν Μαΐων, σαββάτῳ μεγάλῳ, ὥρα ἄγδόη. Συνελήφθη δὲ ὑπὸ Ἡρώδου, ἐπὶ ἀρχιερέως Φιλίππου Τραλλιανοῦ, ἀνθυπατεύοντος Στατίου Κοδράτου.

ARISTIDES, p. 523: Ὁ Σεβῆρος ὁ τῆς Ἀσίας ἡγεμὸν ἤρξεν, οἶμαι, ἐνιαυτῷ πρότερον τοῦ ἡμετέρου ἐταίρου.

Ibid., p. 521: Ἀφικόμενου Κοδράτου τοῦ ῥήτορος ἐπὶ τὴν τῆς Ἀσίας ἀρχήν. — Cf. p. 451.

PHILOSTRATUS, *Vita Sophist.*, II, 6: Οὐδάρῳ πατὴρ μὲν Καλλικλῆς ἐγένετο ἀνὴρ ἐν τοῖς δυνατωτάτοις τῶν Περγαίων, διδάσκαλος δὲ Κοδρατίων ὁ ὑπατος ἀποσχεδιάζων τὰς θετικὰς ὑποθέσεις καὶ τὸν Φαβωρίνου τρόπον σοφιστεύων.

INSCRIPTION d'Athènes (*Corpus Inscr. gr.*, 337): Θεὸν Ἀδριανὸν τὸν ἴδιον εὐεργέτην Κερραμητηῶν ἢ βουλή καὶ ὁ δῆμος, — ἐπὶ ἱερέως Στ. Κοδράτου.

L'inscription d'Ostie est le seul monument existant qui donne les noms complets des consuls de 142; l'inscription de Gruter (p. 1082, 18) est de source suspecte, et celle de Muratori (p. 327, 5) a été mal copiée; le prénom du consul n'était pas Lucius, comme on l'a cru jusqu'à présent, mais Titus. C'est peut-être à lui que se rapporte l'inscription mutilée de Lisbonne, et dans ce cas il aurait été légat de la province de Lusitanie; mais on pourrait aussi attribuer ce texte à un Veratius Quadratus (Marini, *Arvali*, p. 158); quant à A. Julius Quadratus, qui fut proconsul d'Asie sous Trajan, il ne peut être question de lui, toute sa carrière étant parfaitement connue (voyez plus haut, § 114). L'inscription d'Athènes montre que Staius Quadratus avait probablement accepté, comme d'autres Romains de distinction, les fonctions de prêtre des Augustes à Athènes (voyez plus haut, § 126). Un affranchi de sa famille est mentionné dans une inscription grecque de Rome (*Corpus inscr. gr.*, 5996).

Les commentateurs sont d'accord pour identifier le Quadratus d'Aristide avec le consul Quadratus de Philostrate, et j'ai montré ailleurs (*Mémoire sur Aristide*, p. 234) que Quadratus est l'ami d'Aristide qui gouverna l'Asie l'année après Severus. En effet, Aristide et lui étaient contemporains et voués aux mêmes études; le passage où se trouvent les mots τοῦ ἡμετέρου ἐταίρου suit immédiatement le récit des relations de l'auteur avec Quadratus, et il n'y a aucune autre personne mentionnée dans les Discours Sacrés à qui cette désignation puisse s'appliquer. Il gouverna donc l'Asie pendant l'année proconsulaire 154-155, ce qui s'accorde parfaitement avec un consulat en 142.

Dans l'inscription de Magnésie les mots *Καίσαρος φίλος* semblent indiquer que lors du proconsulat de Quadratus il n'y avait qu'un seul empereur; et cet argument a été souvent invoqué pour prouver que le gouvernement de Quadratus et le martyre de Polycarpe ne peuvent être placés sous le règne de Marc-Aurèle et L. Verus. J'étais aussi de cet avis lorsque j'écrivais mon Mémoire sur Aristide, mais M. Mommsen m'a fait observer avec raison que *Καίσαρος φίλος* peut parfaitement être considéré comme une expression officielle, signifiant *fisc imperial*, et peut être usité aussi bien sous le règne simultané de deux empereurs, que sous celui d'un seul.

Quant à la date du martyre de Polycarpe, j'ai traité la question en détail dans le Mémoire déjà cité (p. 235 sqq.), auquel je renvoie le lecteur, et je suis arrivé à la conclusion qu'il eut lieu le 23 février 155.

145.

M. CORNELIUS T. F. FRONTO, cos. suff. kal. Jul. 143 = 896.

INSCRIPTION de Calama (Renier, *I. A.*, 2717) : M. Cornelio T. f. Quir. Frontoni, III vir. capital., q. provinc. Sicil., edil. pl., prætori, municipes Calamensium patrono.

EPISTOLA Frontonis ad Antoninum Pium, 8 : Omnem operam me dedisse, sanctissime imp(erator), et inpenso studio cupisse fungi proconsulari munere, res ipsa testis est. Nam et de jure sortiendi, quoad incertum fuit, disceptavi et postquam jure liberorum prior alius apparuit, eam quæ mihi remansit splendidissimam provinciam pro electa habui. Post illa quæcumque] ad instruendam provinciam adtinerent, quo facilius a me tanta negotia per amicorum copias obirentur, sedulo præparavi. Propinquos et amicos meos, quorum fidem et integritatem cognoveram, domo accivi. Alexandriam ad familiares meos scripsi, ut Athenas festinarent, ibique me opperirentur, iisque græcarum epistularum curam doctissimis viris detuli. Ex Cilicia etiam splendidos viros, quod magna mihi in ea provincia amicorum copia est, cum publice privatimque semper negotia Cilicum apud te defenderim, ut venirent hortatus sum. Ex Mauretania quoque virum amantissimum mihi et mutuo carum Julium Senem ad me vocavi, cujus non modo fide et diligentia, sed etiam militari industria circa quærendos et continendos latrones adjuvarer. Hæc omnia feci spe fretus, posse me victu tenui et aqua potanda malam valetudinem, qua impediior, si non omnino sedare, [cer]te ad m[ajus] intervallum [ejus] impetus mitigare. Ita evenit, ut solito diutius bene valerem et fortis vigerem : adeo ut etiam duas amicorum causas non minimi laboris apud te tutatus sim. Ingruit deinde tanta vis valetudinis, quæ mihi ostenderet, omnem spem illam [inritam fuisse . . .

EPISTOLA M. Aurelii Cæsaris ad Frontonem (V, 36) : Si te in provincia, mi magister, adierit Themistocles quidem, — ei tu velim quod possis bene facias, bene suadeas. Nam jus et æquom omnibus Asiæ erit apud te paratissimum : sed consilium, comitatem, quæque amicis — inpertire fides ac religio proconsulis permittit, peto Themistocli libens in-pertias.

J'ai transcrit en entier ce qui reste de la lettre de Fronto à Antonin, parce qu'elle contient d'intéressants détails sur les préparatifs de tout genre qu'un proconsul d'Asie avait à faire, s'il voulait bien remplir son mandat, et parce qu'elle montre que le droit de tirage au sort s'exerçait librement sous le règne d'Antonin. Fronto, qui était originaire de Cirta, aurait préféré aller comme proconsul en Afrique; mais son compétiteur avait plus d'enfants que lui, ce qui lui donnait le droit au premier choix, et il opta pour l'Afrique. Fronto dut se contenter de l'Asie, et il se préparait à partir, lorsqu'il fut forcé d'y renoncer à cause du mauvais état de sa santé.

On ne peut préciser l'année dans laquelle il parvint au tirage des provinces consulaires; mais il est probable que c'était en 155, et qu'il devait succéder à Quadratus, puisqu'il avait été consul un an après lui. Dans tous les cas, c'était du vivant d'Antonin, et ce fait est un argument de plus pour montrer que Quadratus, plus ancien consulaire que Fronto, fut proconsul d'Asie sous Antonin, et non sous Marc-Aurèle.

L'inscription de Calama fait connaître les différentes fonctions remplies par Fronto jusqu'à la préture. La date de son consulat est établie par sa correspondance avec Marc-Aurèle. Tous les passages des auteurs anciens, relatifs à Fronto, ont été réunis par Naber dans son excellente édition (Lipsiæ, 1867), mais il a omis l'inscription de Calama, ainsi qu'une autre inscription de Pesaro (Orelli, 1476), où il est question de Fronto, de son genre, de son petit-fils et de son arrière-petit-fils.

146.

M. POSTUMIUS FESTUS.

INSCRIPTION de Rome (Orelli, 1194) : T. Fl. Postumio Titiano v. c. cos. procos. prov. Africae, cur(atori) aquarum et Miniciae, corr(ectori) Campaniae, corr. Italiae Transpadanae, cognoscenti vice sacra, p(rætori) k(andidato), q(uæstori) k(andidato), pontifici dei Solis, auguri, oratori, pronepoti et sectatori M. Postumi Festi orat(oris), etc.

INSCRIPTION de Rome (Orelli, 1195) : [M. Postumium Festum] oratore(m) mira(que) facund(ia) maximum, procos. Asiae destinatum, VII virum, flam(inem), venerabilis memorie virum, T. Fl. Postumius Varus cos. pronepos, sectator ejus.

AULUS GELLIUS, XIX, 13 : Stabant forte una in vestibulo Palatii fabulantes Fronto Cornelius et Festus Postumius et Apollinaris Sulpicius, atque ego ibi adstans cum quibusdam aliis sermones eorum, quos de literarum disciplinis habebant, curiosius captabam.

FRONTO, ad amicos, II, 10 : III viris et decurionibus (Cirtæ). Suadeo vobis patronos creare et decreta in eam rem mittere ad eos qui nunc fori principem locum occupant, Aufidium Victorinum, quem in numero municipum habe[bitis], si di consilia mea juverint; nam filiam meam despondi ei. — Servilium quoque Silanum optimum et facundissimum virum — patronum habe[bitis]. — Postumium Festum et morum et eloquentiæ nomine recte patronum vobis feceritis, et ipsum nostræ provinciæ et civitatis non longinquæ.

Postumius Varus fut préfet de Rome en 271, d'après la liste du chronographe anonyme, et son inscription funéraire, qui a été conservée (*Orelli-Henzen*, 6017). Postumius Titianus était son frère, et fut consul pour la deuxième fois en 301. En comparant les deux inscriptions citées plus haut, on reconnaît que dans la seconde le nom qui manque est évidemment celui de Postumius Festus. Ce dernier, l'un des principaux orateurs du temps d'Antonin, était l'ami et le contemporain de Cornelius Fronto; comme lui, lorsqu'il arriva au tirage des provinces consulaires, il s'excusa. On ne peut préciser l'année du consulat de Festus; mais il est probable qu'il doit se placer vers la même époque que celui de Fronto. Les deux autres personnages mentionnés dans la lettre aux magistrats de Cirta obtinrent tous les deux un second consulat, Victorinus en 183, Silanus en 188.

147.

C. POPILIUS C. F. CARUS PEDO, cos. suff. 148 = 901.

INSCRIPTION de Rome (Marini, *Arvali*, p. 220) : Locus adsignatus a Salvio Iuliano et Popilio Pedone cur. aedium sacrarum locorumque publicorum, dedic. XIII K. Oct. Gallicano et Vextere cos. (150 = 903).

INSCRIPTION de Tibur (*Henzen*, 6501) : C. Popilio C. f. Quir. Caro Pedoni cos., VII viro epulon., sodali Hadriani, legato Imp. Caesaris Antonini Aug. Pii pro pr. Germaniae Super. et exercitus in ea tendentis, curator oper. publicor., praef. arari Satur., curator viar. Aureliae Veteris et Novae Corneliae et Triumphalis, legato legionis X Fretensis a cuius cura se excusavit, praetori, tribuno plebis, q. divi Hadriani Aug., in omnibus honoribus candidato imperator(is), trib. laticlavio leg. III Cyrenicae, donato donis militaribus a divo Hadriano ob Iudaicam expeditionem, Xviro stlitibus judicandis, patrono municipii, curator maximi exempli, senatus p. q. Tiburs optime de re publica merito.

INSCRIPTION d'Éphèse découverte par M. Wood et maintenant au Musée britannique; ce fragment est le commencement d'une inscription dont la partie inférieure a déjà été publiée (*Le Bas et Waddington*, 138); sur la même pierre se trouvent aussi les commencements des nos 137 et 139.

Γ. Ποπίλλιος Κάρου Πέδου
ἀνθύπατος λέγει·

Ἐμαθον ἐκ τοῦ πεμφθέντος πρὸς
με ψήφισματος ὑπὸ τῆς λαμπροτάτης
Ἐφεσίων βουλῆς τοὺς πρὸ ἐμοῦ
κρατίστους ἀνθυπάτους ἰεράς
νομίσαι τὰς ἡμέρας τῆς [ἐορτῆς
θε]ῶν Ἀρτέμιδι ἀν
ω καὶ τοῦτο διατά-
γματι δεδηλωμένοι, κ. τ. λ.

INSCRIPTION d'Éphèse, maintenant au Musée britannique; fragments d'une lettre d'Antonin aux Éphésiens gravée sur la même plaque de marbre à la suite de celles que j'ai publiées dans mon Mémoire sur Aristide (p. 210), et qui sont datées de la huitième et de la treizième puissance tribunicienne de l'empereur; dans l'intitulé de la troisième, l'indication de la puissance tribunicienne manque, et il ne reste que le chiffre

du consulat, qui est le quatrième d'Antonin (145 = 898). A la fin de la lettre on lit :

[τὰ γράμματα ἐπεμψε]ν Ποπίλλιος Πέδου
[ὁ κρατίστος ἀνθύπα]τος.

Il existe une grande analogie entre le *cursus honorum* de Popilius Pedit et celui de son contemporain Ti. Severus (voyez § 143); l'un et l'autre passèrent successivement par la préfecture du trésor de Saturne, la direction des édifices publics, une légation en Germanie et le proconsulat d'Asie. Severus parvint au consulat en quittant la préfecture du trésor, et il est à peu près certain qu'il en fut de même pour Popilius Pedit; car à cette époque la *cura operum publicorum* était généralement confiée à de jeunes consulaires; ainsi Lollianus Avitus et Statilius Maximus, consuls ordinaires en 144 (*Bullet. Instit. archeol.*, 1867, p. 123), l'exercèrent en 146 (*Orelli*, 2456). Puisque Salvius Julianus, qui l'exerçait en 150, fut consul ordinaire en 148, son collègue Pedit dut être consul suffect la même année que lui. En effet Pedit n'est mentionné qu'au second rang, ce qui implique qu'il était moins ancien consulaire que Julianus; d'un autre côté, on ne peut faire descendre son consulat jusqu'en 149; car il parvint au proconsulat d'Asie du vivant d'Antonin, tandis que Ser. Cornelius Scipio Orfitus, consul ordinaire en 149, n'obtint le proconsulat d'Afrique qu'en 163 (*Borghesi*, III, p. 60); par conséquent Pedit était plus ancien consulaire qu'Orfitus, et son consulat est nécessairement antérieur à 149. Il dut gouverner l'Asie pendant la dernière année du règne d'Antonin, en 160-161.

148.

L. SERGIUS PAULLUS cos. suff. circa 150 = 903, cos. II
168 = 921.

MELITO, initium libri de Pascha (Euseb., *H. E.*, IV, 26) : Ἐπὶ Σερουλλίου Παύλου ἀνθυπάτου τῆς Ἀσίας, ᾧ Σάγαρις καιρῶ ἐμαρτύρησεν, ἐγένετο ζήτησις πολλή ἐν Λαοδικείᾳ περὶ τοῦ πάσχα, ἐμπεσόντος κατὰ καιρὸν ἐν ἐκείναις ταῖς ἡμέραις, καὶ ἐγράφη ταῦτα. — Dans le texte de Rufin, le traducteur d'Eusèbe, il y a Servius au lieu de Servilius.

GALENUS, *de Anatomicis administrationibus*, I, 1 (ed. Kühn, t. II, p. 215-218) : Ἀνατομικὰς ἐγχειρήσεις ἐγράψα μὲν καὶ πρόσθεν, ἤνικα τὸ πρῶτον ἀνῆλθον ἑναγχος εἰς Ῥώμην, ἄρχειν ἡργμένου τοῦ καὶ νῦν ἡμῖν ἀρχοντος Ἀντωνίνου, γράφειν δ' αὖθις ἄλλας ἕοικα ταύτας διὰ διττὴν αἰτίαν· ἑτέραν μὲν, ὅτι Φλάβιος Βοηθὸς ἀνὴρ ὑπάτος, ἐξίων ἐκ Ῥώμης εἰς τὴν ἑαυτοῦ πατρίδα Πτολεμαίδα, παρεκάλεσέ με τὰς ἐγχειρήσεις ἐκείνας αὐτῷ γράφειν. — Ἐπεὶ δ' ἐκεῖνος μὲν ἤδη τέθνηκεν, — ἔδοξεν ἄμεινον εἶναι γράφειν ἕτερα. — Ἐν Ῥώμῃ τῷ Βοηθῷ καμπόλλας ἐποισάμην ἀνατομὰς, παρόντος αὐτῷ αἰ μὲν Εὐδόμου τε τοῦ περιπατητικοῦ καὶ Ἀλεξάνδρου τοῦ Δαμασκηνοῦ, — πολλάκις δὲ καὶ ἄλλων ἀνδρῶν ἐν τέλει, καθάπερ καὶ τοῦδε τοῦ νῦν ἐπάρχου τῆς Ῥωμαίων πόλεως, ἀνδρὸς τὰ πάντα πρωτεύοντος ἔργου τε καὶ λόγου τοῖς ἐν φιλοσοφίᾳ, Σεργίου Παύλου ὑπάτου.

GALENUS, *de Praenotione*, 2 (ed. Kühn, t. XIV, p. 612) : Récit de la maladie d'Eudemus, κατὰ τὴν προτέραν ἐπιδημίαν μου ἐν

Ῥώμη. Ἐπισκεψόμενοι τὸν Εὐδῆμον ἀφίκοντο Σέργιός τε καὶ ὁ Παῦλος, ὃς οὐ μετὰ πολλὸν χρόνον ὑπαρχος ἐγένετο τῆς πόλεως, καὶ Φλάβιος ὑπατικός μὲν ὢν ἤδη καὶ αὐτός, ἐσπευκῶς δὲ περὶ τὴν Ἀριστοτέλους φιλοσοφίαν, ὥσπερ καὶ ὁ Παῦλος. — Ἦσαν δὲ οἱ ἐπισκοπούμενοι τὸν Εὐδῆμον σχεδὸν ἅπαντες οἱ κατὰ τὴν Ῥωμαίων πόλιν ἀξιωματὶ τε καὶ παιδείᾳ προὔχοντες. — Ὁμοίως δὲ καὶ Βάρβαρος, ὁ θεῖος τοῦ βασιλεύοντος Λευκίου κατὰ τὴν Μεσοποταμίαν ὀνομαζομένην ὄντιος ὑπάρχου, ἔδειτο τοῦ μαθήματος καὶ αὐτός, ὥσπερ ὁ Παῦλος· ὕστερον δὲ καὶ Σεβῆρος ὑπάτος μὲν ὢν, ἐσπουδακῶς δὲ καὶ περὶ τὴν Ἀριστοτέλους φιλοσοφίαν.

INSCRIPTION de Rome (*Muratori*, p. 314, 3) : [Cultores] domus divinae Aug. — [adem cum p]orticu sua pec(unia) reficienda curaverunt, idemque [ob dedicati]onem ejus panem, vinum, sportulas dederunt, VIII k. octob. Torquato Asprenate, L. Sergio Paulo cos.

INSCRIPTION de Constantine (*Renier*, *I. A.*, 1822; *Henzen*, 6123) : Dedic. L. Venuleio Aproniano II, L. Sergio Paulo II cos. V kal. Mart. qui dies post bis VI kal. fuit. — Cf. *Renier*, *Mélanges d'épigraphie*, p. 252.

INSCRIPTION de Gabii (*Orelli*, 1368) : Dedicata Idibus Mais L. Venuleio Aproniano II, L. Sergio Paulo II cos. — Cf. *Orelli*, 1694.

INSCRIPTION de Rome (*Marini*, *Arvali*, p. 197) : Hic consecrata est Sex. Aeli Terti conjux Sergia Syntyche, Sergi Pauli quondam praef. urb. alumni Chryssippi alumna.

Marini d'abord (*Arvali*, p. 196-98), et après lui Borghesi (VIII, p. 504), ont réuni tous les documents relatifs à Sergius Paullus, et Borghesi a en outre démontré que le proconsul d'Asie mentionné par Eusèbe est bien le même personnage. En effet, il y a souvent dans les manuscrits une confusion entre les noms Σέργιος et Σερούϊος ou Σερούϊλλιος, et d'ailleurs la leçon *Servius* a été conservée dans la version latine de Rufin.

Le premier séjour de Galien à Rome eut lieu au commencement du règne de Marc-Aurèle, et dura trois ou quatre ans; il quitta la ville au début de la grande peste, et avant que L. Verus fût revenu d'Orient, retourna à Smyrne, et ne revint à Rome qu'après la mort de L. Verus (*de Libris propriis*, 1, Kühn, t. XIX, p. 15, *de Praenotione*, 9; Kühn, t. XIV, p. 649-50). L'époque de la maladie d'Eudemus est déterminée à l'année 162 ou 163 par la présence de Civica Barbarus, qui, l'année suivante, alla en Orient amener à L. Verus sa fiancée Lucille (Capitolin., *M. Aurel.*, 9; *Borghesi*, V, p. 431). Lorsque Galien fit à Rome la connaissance de Sergius Paullus, ce dernier était déjà consulaire, ainsi que Flavius Boëthus, mais il n'était pas encore préfet de la ville; à l'époque où fut composé le livre *de Anatomicis administrationibus*, il était déjà en fonctions, et il résulte clairement du récit de l'auteur et des termes qu'il emploie (τοῦδε τοῦ νῦν ἐπάρχου), que cet ouvrage fut écrit lors de son second séjour à Rome, après la mort de L. Verus. D'un autre côté, le second consulat était au deuxième siècle l'accompagnement presque obligé de la préfecture urbaine, ainsi que le prouvent de nombreux exemples. On peut donc conclure avec Borghesi que Paullus fut nommé préfet vers l'an 167 ou 168. A l'époque des Antonins, la préfecture urbaine était généralement conférée à vie, et on ne connaît pas d'exemple de préfets qui aient été revêtus plus tard d'un gouvernement provincial; aussi faut-il placer le proconsulat de Paullus avant son deuxième consulat, et probablement à l'une des années 164 à 166.

Son deuxième consulat, qui fut un consulat ordinaire, appartient à l'année 168; quant au premier, qui fut un consulat suffect, et où il eut pour collègue Torquatus Asprenas, il n'est mentionné que dans l'inscription citée plus haut. L'emploi du mot *Aug.* au lieu de *Augg.* prouve qu'il doit se placer sous le règne d'Antonin, et en tenant compte de l'intervalle habituel entre le consulat et le proconsulat, on arrive à le fixer approximativement à l'année 150. Si, comme il est probable, le collègue de Paullus est le fils de Torquatus Asprenas, consul pour la deuxième fois en 128, l'année 150 lui conviendrait également.

Il y avait une association de personnes de condition servile, qui se réunissait dans la maison qui appartenait à Paullus, et ensuite à sa fille Paullina, *collegium Sergi Paulli, collegium quod est in domu Sergiae L. f. Paullinae*. Les inscriptions qui en font mention ont été réunies par Borghesi (VII, p. 498); il en tire aussi cette conclusion, que Paullus ne laissa pas de fils.

Le principal ouvrage de Méliton, évêque de Sardes, son Apologie, fut adressé à Marc-Aurèle dans la dixième année de son règne, d'après la chronique de saint Jérôme. Mais l'opuscule sur la Pâque, qui est cité par Eusèbe (IV, 26) en tête de la liste de ses ouvrages, peut avoir été écrit plusieurs années auparavant; de sorte que, de ce côté-là, rien ne s'oppose à la date que nous proposons pour le proconsulat de Paullus.

149.

SEX. QUINTILIUS MAXIMUS cos. 151 = 904.

INSCRIPTION d'Oba, en Bétique (*Corpus inscr. lat.*, II, 1332) : Nonis Martis, Sex. Quintilio Condiano, Sex. Quintilio Maximo cos. ULPIAN., *Digest.*, XXXVIII, 2, 16 : Divi Fratres Quintilius rescripserunt.

INSCRIPTION d'Ézani (*Le Bas et Waddington*, 992) : Τὸν δεῖνα] χρ[εο]φ[υ]λακ[ή]σαν]τα, δόντα [ἀργύριον] εἰς τὸ γυμνάσιον, ἑμοίως καὶ εἰς τὰ σιτωνικά, ἐργεπιστατήσαντα πολλάκις, παρασχόντα τῷ κυρίῳ Καίσαρι σύμμηχον διωγμείτην παρ' ἑαυτοῦ κατὰ ἀνθύπατον Κυϊντίλιον Μάξιμον, ἀναθέντα καὶ τὰ ἱερά τὰ ἐν τῇ ἐξέδρᾳ τῆς βασιλικῆς.

CAPITOL., *M. Aurel.*, 21 : Instante adhuc pestilentia — servos ad militiam paravit, quos voluntarios exemplo volonum appellavit. Armavit etiam gladiatores, quos obsequentes appellavit. Latrones etiam Dalmatiae atque Dardaniae milites fecit; armavit et diogmitas (Mss. Diocmitas).

INSCRIPTION de Falerii en Étrurie (*Muratori*, 739, 1) : Sex. Quintilio Sex. f. Ani(ensi) Valerio Maximo, leg. prov. Achaiae, praetori, tr. [plebis], quaestori provinciae Achaiae, tr. mil. leg. I Italicæ et XIII Geminæ, III vir(o) viar(um) cur(anda-rum).

La famille Quintilia, qui joua un rôle considérable sous le règne de Marc-Aurèle, était originaire d'Alexandria Troas, ainsi que le rapporte Philostrate (*Vita Soph.*, II, 1, 11). Le premier de ses membres qui arriva aux fonctions de l'État paraît être ce *Sex. Quintilius Sex. f. Ani(ensi) Valerius Maximus*, qui fut nommé sénateur par Nerva, et qui fut questeur de la province de Bithynie, après avoir exercé différentes magistratures dans sa ville natale; l'inscription en son honneur a été

trouvée à Alexandria Troas (*Orelli*, 5970; *Le Bas et Waddington*, 1037).

Les deux frères Condius et Maximus, consuls en 151, doivent être ses petits-fils. Célèbres par leur instruction, leurs richesses, et par l'étroite affection qui les unissait, ils remplirent plusieurs fonctions ensemble, et l'un des frères servait de légat à l'autre (*Dio*, LXXII, 5); aussi sont-ils toujours mentionnés sous la désignation des « frères Quintilii » ou des « Quintilii. » Marc-Aurèle les tenait en haute estime, et pendant tout son règne ils comptèrent parmi les plus puissants personnages de l'empire. Cette prospérité ne dura pas longtemps; dans les premières années de son règne, Commodus fit exterminer la famille tout entière (*Lamprid.*, *Commod.*, 4; *Dio*, LXXII, 5-7).

Philostrate (II, 1, 11) raconte les querelles d'Hérode Atticus avec les Quintilii, lorsque ces derniers gouvernaient la Grèce (*ὅποτε ἀμφω τῆς Ἑλλάδος ἡρχέτην*), le voyage du sophiste auprès de Marc-Aurèle, qui était alors à Sirmium en Pannonie, et le jugement de l'empereur. Mais le récit du biographe est confus et ne permet pas de déterminer l'intervalle qui s'écoula entre le gouvernement des Quintilii en Grèce et le voyage d'Hérode à Sirmium. Marc-Aurèle n'alla en Pannonie se mettre à la tête des armées romaines qu'en 169, après avoir ramené à Rome le corps de L. Verus; par conséquent, l'affaire d'Hérode ne put guère être plaidée devant lui à Sirmium qu'en 170 au plus tôt. Cela étant, on se demande comment les Quintilii, consuls en 151, pouvaient-ils être chargés quinze ou dix-huit ans plus tard du gouvernement d'une simple province prétorienne comme l'Achaïe. Ce fait peut s'expliquer de deux manières. Ou bien il s'agit ici, non des consuls de 151, mais de leurs fils, Quintilius Maximus, consul en 172, et Condius, consul en 180, qui ont pu parfaitement gouverner l'Achaïe vers 168, l'un comme proconsul, l'autre comme légat. Ou bien, il faut admettre qu'à cause de la gravité des circonstances, l'empereur avait réuni sous un seul chef l'Achaïe, la Macédoine et peut-être d'autres provinces limitrophes, comme Tibère l'avait fait autrefois (voyez § 68); et effectivement, selon Capitolin, *provincias ex proconsularibus consulares aut ex consularibus proconsulares aut prætorias pro belli necessitate fecit* (M. Aurél., 22). Il résulte de ces remarques que l'inscription de Falerii peut appartenir aussi bien au consul de 172 qu'à celui de 151; si elle appartient à ce dernier, la légation prétorienne d'Achaïe n'a rien de commun avec le gouvernement d'Achaïe, mentionné par Philostrate.

Quoi qu'il en soit, on retrouve les deux Quintilii accompagnant l'empereur dans le voyage qu'il fit en Orient après la révolte d'Avidius Cassius, et présents à Smyrne lorsque le rhéteur Aristide parla devant Marc-Aurèle (*Philostrat.*, II, 9). Ils furent ensuite chargés du gouvernement de la Pannonie et de la défense des frontières romaines contre les barbares du Nord; mais ils ne purent résister à leurs attaques, et l'empereur fut obligé, en 178, de retourner en personne sur le Danube (*Dio*, LXXI, 33). Après la mort de Marc-Aurèle, en 180, les Quintilii rentrèrent sans doute dans la vie privée, et peu de temps après ils furent mis à mort avec toute leur famille par ordre de Commodus. Ils avaient composé un ouvrage sur l'agriculture, qui est souvent cité dans les *Geoponica* (voyez les prolégomènes de l'édition de Nicias, p. LXVII); les ruines de leur magnifique villa sur la voie Appienne existent encore (*Canina*, *Via Appia*, I, p. 133).

Quintilius Maximus dut arriver au tirage des provinces con-

sulaires vers 165 ou 166; en effet, pour le règne de Marc-Aurèle, je ne connais que deux cas où l'intervalle entre le consulat et le proconsulat puisse être déterminé exactement, celui de Scipio Orfitus, consul en 149, et proconsul d'Afrique en 163 (*Muratori*, p. 454, 6), et celui de Serius Augurinus, consul en 156, et proconsul de l'année 169-170 (*God. Just.*, III, 31, 1); pour l'un il s'écoula quatorze ans, et pour l'autre treize ans, entre les deux charges. Or, c'est précisément en 166 que Marc-Aurèle et Verus, après avoir terminé la guerre contre les Parthes, allaient entreprendre celle contre les Marcomans; la peste rapportée d'Orient par les soldats de Verus ravageait l'empire et arrêta presque les préparatifs de la guerre. C'est en ces graves circonstances que, d'après le récit, d'ailleurs peu précis, de Capitolin, l'empereur enrôla les brigands et les *diogmitæ*. Il est probable qu'il fit un appel aux villes de l'empire, et qu'il leur demanda un certain nombre d'hommes tout équipés; c'est alors sans doute que le citoyen d'Æzani fournit un homme à ses frais. Sur les *diogmitæ*, voyez ma note sur l'inscription d'Æzani. Quant au consul de 172, il ne put arriver au tirage des provinces consulaires avant la destruction de sa famille.

450.

Q. CORNELIUS PROCULUS cos. suff. imperante Antonino Pio.

INSCRIPTION de Rome, maintenant au Musée du Vatican (*Gruter*, p. 397, 6) : D. M. Cornelia Procule et Placida fecer(unt) L. Stertinio Quintiliano Acilio Straboni Q. Cornelio Rustico Apronio Senecioni Procule, proconsuli provincie Asiae, patri bene merenti.

INSCRIPTION de Rome, maintenant au Musée de Naples, sur un cippe pareil au précédent (*Gruter*, p. 398, 1; Mommsen, *I. N.*, 6795) : D. M. Cornelia Procule et Placida fecer(unt) Q. Cornelio Senecioni Procule, prætoricio legato provincie Asiae, fratri bene merenti.

INSCRIPTION d'Albingaunum en Ligurie (*Muratori*, p. 1155, 7) : M. Vibullio P. f. Pub. Procule Cornelia Q. f. Procule mater filio optimo, qui vixit ann(is) XVII.

ULPIANUS, libro XIV ad edictum (*Digest.*, II, 8, 7) : Divus Pius Cornelio Procule rescripsit.

PAULUS, libro IX responsionum (*Digest.*, XXVI, 5, 24) : Divi Marcus et Verus Cornelio Procule. Si quando desint in civitate, ex qua pupilli oriundi sunt, qui idonei videantur esse tutores, officium sit magistratum inquirere ex vicinis civitatibus honestissimum quemque, et nomina præsidi provincie mittere, non ipsos arbitrium dandi sibi vindicare.

ULPIANUS, libro VIII de officio proconsulis (*Digest.*, XLVIII, 18, 1, § 4) : Divi Fratres Cornelio Procule rescripserunt, non utique in servi unius questione fidem rei constituendam, sed argumentis causam examinandam.

Les deux monuments funéraires de Cornelius Proculus et de son fils paraissent avoir été élevés en même temps, et il semblerait qu'ils moururent tous les deux à la même époque, le père étant proconsul d'Asie et son fils lui servant de légat. La troisième inscription, rapprochée des passages du Digeste, montre que le proconsul était connu sous le nom de Q. Cornelius Pro-

culus. Le passage de Paulus semble indiquer que Proculus gouverna une province impériale sous Marcus et Verus, et celui d'Ulpien montre qu'il fut proconsul d'Asie sous les mêmes empereurs. Il dut précéder ou suivre Quintilius Maximus.

Il ne faut pas confondre notre proconsul avec Cn. Arrius Cornelius Proculus, légat de Lycie sous Antonin (*Corpus inscr. gr.*, t. III, p. 1440), et auquel se rapporte peut-être le premier passage du Digeste que nous avons cité plus haut.

151.

M. IUNIUS RUFINUS SABINIANUS cos. 155 = 908.

ACTA fratrum arvalium; anno 155 (Henzen, *Scavi*, p. 74): C. Iulio Severo, [M. Iunio] Rufino cos. III Non. Januar.

INSCRIPTION d'Abella en Campanie (Mommsen, *I. N.*, 1951; Henzen, 7167): C. Iulio Severo, M. Iunio Rufino Sabiniano cos. III Nonas Decembres.

INSCRIPTION de Rusicade (Renier, *I. A.*, 2162): Pollic(itus) III Non. Ianuarias, Sabiniano et Severo cos., dedic(avit) III Non. Mart. isdem cos. — Cf. Orelli, 4370; Kellermann, *Vigiles*, 102, 102 a.

INSCRIPTION d'Éphèse, d'après un estampage communiqué par M. Wood: Τῆς πρώτης καὶ μεγίστης μητροπόλεως τῆς Ἀσίας, καὶ δις νεοκίρου τῶν Σεβαστῶν, Ἐφεσίων πόλεως ἢ βουλῆ καὶ ὁ δῆμος ἐτέμησεν Πομπωνίαν Τριαρίαν, γυναῖκα [Ἐρο]υκίου Κλάρου ὑπάτου, [ἦγ]εμόνος Ἰουδ[αίας] ἀντιστρατ[ήγο]υ τοῦ κυρίου αὐτοκράτορος Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνεῖνου, θυγατέρα [Ἰο]υνίου Ρουφίνου ἀνθυ[π]άτου Ἀσίας, ἀναστήσαντος τὰς τιμὰς Στατειλίου [Α]ῦρηλίου Μητροδώρου τοῦ γραμματέως τῆς βουλῆς.

C. Erucius Clarus fut consul en 170, ce qui fixe la date de l'inscription d'Éphèse et du proconsulat de Rufinus. Nous avons déjà vu (§ 149) que Serius Augurinus, consul en 156, fut proconsul d'Afrique pour l'année 169-170; Rufinus, plus ancien consulaire que lui, gouverna l'Asie la même année ou l'année précédente; car la statue de Pomponia dut être élevée pendant le proconsulat de son père ou très-peu de temps après. Rufinus est généralement désigné dans les dates consulaires par son *agnomen* Sabinianus, sans doute pour le distinguer de A. Junius Rufinus, consul en 153. On ne sait rien de leur famille; il y a un Junius Rufinus qui fut proconsul de Macédoine sous Hadrien (*Digest.*, XXII, 5, 3), et qui était sans doute le père, soit du consul de 153, soit de celui de 155, peut-être de tous les deux. Voyez aussi Borghesi, VIII, p. 278.

Pour Erucius Clarus, voyez aux légats de Palestine.

152.

CORNELIUS CETHEGUS cos. suff. circa 156 = 909.

LUCIANUS, *Demonactis vita*, 30: Κεθήγου δὲ τοῦ ὑπατικοῦ, ὅποτε διὰ τῆς Ἑλλάδος εἰς τὴν Ἀσίαν ἀπῆει πρεσβεύσων τῷ πατρὶ, πολλὰ καταγέλαστα καὶ λέγοντος καὶ ποιούντος, ἐπειδὴ τῶν ἐταίρων τις ὄρων ταῦτα ἔλεγεν αὐτὸν μέγα κάθαρμα εἶναι, μὰ τὸν Δι', ἔφη ὁ Δημῶναξ, οὐδὲν μέγα.

Ainsi que l'a fait remarquer Fritzsch (*Lucian.*, *Demonact.*, 1, note), la vie de Démonax fut écrite après la mort d'Hérode Atticus, c'est-à-dire au plus tôt en 177, et probablement peu de temps après l'avènement de Commode en 180; cela résulte des sections 24, 25 et 33, qui se rapportent à des incidents de la vie d'Hérode, et de l'ensemble de l'opuscule, où on ne rencontre aucune allusion au règne de Commode; on voit aussi, par une anecdote racontée à la section 31, que Démonax vivait encore sous Marc-Aurèle. Ainsi, le consulaire Cethegus, dont Démonax se moquait, doit être M. Cornelius Cethegus, consul ordinaire en 170.

On trouve, il est vrai, un autre Cornelius Cethegus, sans doute le fils du précédent, qui était Salien Palatin, et qui sortit de ce collège sacerdotal en 180 (Marini, *Arvali*, p. 166). Les Saliens Palatins étaient de jeunes patriciens, *patrimi et matrimi*, c'est-à-dire dont les parents étaient encore vivants; on entra donc dans ce collège assez jeune, et on en sortait, ainsi que le prouve la liste des admissions, lorsqu'on était nommé membre de quelque autre collège sacerdotal, ou lorsqu'on arrivait au consulat (*Borghesi*, IV, p. 511). Le jeune Cethegus ne put donc pas être consul avant 181, et, comme Démonax était mort à cette époque, il ne peut être question de lui dans le passage de Lucien.

Je hasarderai ici une conjecture. Dans la liste des Saliens, on rencontre les noms de plusieurs membres qui sont remplacés, sans qu'aucune raison soit indiquée; il est assez probable que ceux-là sortaient par suite de la mort d'un de leurs parents. Dans ce cas, le consul Cethegus pourrait bien être mort en 180, et ce serait à la suite de son décès que son fils aurait été remplacé. La manière dont Lucien parle de lui fait supposer qu'il ne vivait plus lorsque l'opuscule fut écrit, et, si ma conjecture est fondée, la date de la rédaction de la vie de Démonax serait définitivement fixée aux premières années du règne de Commode.

Les légats des proconsuls d'Asie étaient quelquefois des consulaires, plus souvent des prétoriens. Cethegus paraît avoir été légat de son père en sortant du consulat, c'est-à-dire en 170, et dans ce cas le proconsulat serait celui de l'année 170-171. Cethegus le père dut être consul suffect vers 156.

153.

P. MUMMIUS SISENNA RUTILIANUS, cos. suff. circa 157 = 910.

INSCRIPTION de Tibur (*Henzen*, 6499): P. Mummio P. f. Gal. Sisenæ Rutiliano cos., auguri, procos. provinc. Asiæ, legato Aug. pr. pr. Mæsiæ Superioris, præf. aliment. per Æmiliam, præf. ær. Saturni, leg. leg. VI Victric., prætori, tr. pl., quæst., trib. leg. V Maced., X viro stlitib. judic., patrono municipi, cur. fani H(erculis) V(ictoris), salio, Herculani Augustales. L(ocus) d(atu)s s(enatu)s c(onsulto). Dedicata Kal. Iun. Maximo et Orfito cos. (anno 172).

LUCIANUS, *Pseudomantis*, 30: Ὄς δὲ εἰς τὴν Ἰταλίαν διεφοίτησε τοῦ

μαντείου τὸ κλέος, καὶ εἰς τὴν Ῥωμαίων πόλιν ἐνέπεσον, οὐδεὶς ὅστις οὐκ ἄλλος πρὸ ἄλλου ἠπειγέτο· οἱ μὲν αὐτοὶ ἰόντες, οἱ δὲ πέμποντες, καὶ μάλιστα οἱ δυνατώτατοι, καὶ μέγιστον ἀξίωμα ἐν τῇ πόλει· ἔχοντες· ὧν πρῶτος καὶ κορυφαῖος ἐγένετο Ῥουτιλιανός, ἀνὴρ τὰ μὲν ἄλλα καλὸς καὶ ἀγαθός, καὶ ἐν πολλαῖς τάξεσι Ῥωμαϊκαῖς ἐξετασμένος, τὰ δὲ περὶ τοὺς θεοὺς πάνυ νοσῶν. — Οὗτος τοίνυν ἀκούσας τὰ περὶ τοῦ χρηστηρίου μικροῦ μὲν ἐδέησεν ἀφείκει τὴν ἐγχευρισμένην τάξιν, εἰς τὸ τοῦ Ἀθῶνου τεῖχος ἀναπτῆναι.

Ibidem, 48 : Ἐν δὲ τοῖς ἄλλοις ἐν τι καὶ μέγιστον τόλμημα τοῦ μικροῦ ἀνδρὸς (Ἀλεξάνδρου) ἀκούσων· ἔχων γὰρ οὐ μικρὰν ἐπίθεσιν ἐπὶ τὰ βασίλεια καὶ τὴν αὐτὴν τὸν Ῥουτιλιανὸν εὐδοκίμοῦντα, διαπέμπεται χρησμὸν τοῦ ἐν Γερμανίᾳ πολέμου ἀκμαζόντος, ὅτε ὁ θεὸς Μάρκος ἤδη τοῖς Μαρκουμάνοις καὶ Κουάδοις συνεπέλεκετο. Ἡζίου δὲ ὁ χρησμὸς δύο λέοντας ἐμβληθῆναι ζῶντας ἐς τὸν Ἴστρον μετὰ πολλῶν ἀρωμάτων καὶ θυσιῶν μεγαλοπρεπῶν. Γενομένων δὲ τούτων, ὡς προσέταξε, τοὺς μὲν λέοντας διανηξαμένους ἐς τὴν πολέμιαν οἱ βάρβαροι ξύλοις καταιργάσαντο, ὡς τινὰς κύνας ἢ λύκους ξενικούς. Αὐτίκα δὲ τὸ μέγιστον τραῦμα τοῖς ἡμετέροις ἐγένετο δισημυρίων που σχεδὸν ἀθρόων ἀπολομένων. Εἶτ' ἐπηκολούθησε τὰ περὶ Ἀκυλῆϊαν γενόμενα καὶ ἡ παρὰ μικρὸν ἐκείνης τῆς πόλεως ἄλωσις.

Il est souvent question de Rutilianus dans le traité de Lucien, dont nous avons transcrit deux passages, et qui contient l'histoire fort curieuse du faux prophète Alexandre, d'Abonotichos en Paphlagonie. Rutilianus, qui tomba complètement sous l'influence de l'imposteur, finit par épouser, à l'âge de soixante ans, la fille d'Alexandre, et mourut septuagénaire (*Pseudom.*, 34, 35); il avait survécu à son beau-père (*ibid.*, 60). L'opuscule de Lucien fut écrit après la mort de Marc-Aurèle, ainsi que le prouve l'expression θεὸς Μάρκος.

La chronologie du règne de Marc-Aurèle, après la mort de L. Verus, est si embrouillée, qu'il est difficile de fixer l'année de la grande défaite des Romains et de l'incursion des barbares jusque devant les murs d'Aquilée. On admet généralement que les événements auxquels Lucien fait allusion sont les mêmes qui sont indiqués d'une façon beaucoup plus vague par Dion Cassius (LXXI, 3), par Eutrope (VIII, 42), et par Capitolin (*M. Aurel.*, 14); ce dernier mentionne la défaite et la mort de Furius Victorinus, le préfet du prétoire. C'est donc probablement entre 167 et 169 qu'il faut placer ce désastre. Il semble, d'après le récit de Lucien, que Rutilianus était auprès de l'empereur, sur le théâtre de la guerre; si cette conjecture est fondée, il ne pouvait y être que comme légat consulaire de la Mésie supérieure et commandant des légions de cette province; car son *cursus honorum* ne lui donne pas le titre de *comes imperatoris*, attribué aux officiers supérieurs qui étaient attachés à l'état-major impérial, sans avoir un commandement territorial. Quoi qu'il en soit, il est clair que Rutilianus était un personnage considérable pendant la première moitié du règne de Marc-Aurèle, et que déjà à cette époque il avait rempli des fonctions importantes. Dans son *cursus honorum*, rédigé en 172, la dernière charge est celle de proconsul d'Asie, et il est assez probable que c'est à l'occasion de cette distinction que la statue lui fut élevée; dans ce cas, il aurait été le proconsul de l'année 171-172. Il dut être consul suffect vers 157, et il est sans doute le fils de P. Mummius Sisenna, consul ordinaire en 133.

154.

GRATUS.

APOLLINARIS, apud Eusebium (*H. E.*, V, 16) : Κώμη τις εἶναι λέγεται ἐν τῇ κατὰ Φρυγίαν Μυσίᾳ, καλουμένη Ἀρδαβαῦ τοῦνομα· ἐνθα φασὶ τινὰ τῶν νεοπίστων πρώτως, Μοντανὸν τοῦνομα, κατὰ Γράτον Ἀσίας ἀνθυπάτον, — ἀρξασθαι λαλεῖν καὶ ξενοφωνεῖν.

HIERONYM., Chronicon, anno Abraham 2187 (ab Octob. 171) : Pseudopropheta quæ Cataphrygas nominatur accepit exordium auctore Montano et Priscilla Maximillaque insanis vaticibus.

EUSEB., Chronicon, anno Abraham 2188 : Phrygum pseudopropheta orta est.

Il résulte de ces passages que le proconsulat de Gratus doit se placer vers l'année 172. Il n'est mentionné nulle part ailleurs, que je sache. Gratus appartenait peut-être à la *gens Valeria*, car il y eut sous l'empire plusieurs personnages appelés Valerius Gratus (voyez Borghesi, III, p. 426).

155.

ÆMILIUS FRONTINUS.

APOLLONIUS, apud Eusebium (*H. E.*, V, 18) : Ἴνα δὲ μὴ περὶ πλείων λέγωμεν, ἢ προφήτης (τῆς κατὰ Φρύγας καλουμένης αἰρέσεως) ἡμῖν εἰπάτω τὰ κατὰ Ἀλεξάνδρον τὸν λέγοντα ἑαυτὸν μάρτυρα, ᾧ συνεστιᾶται, κ. τ. λ. — Ἴνα δὲ τοῖς βουλομένοις τὰ κατὰ Ἀλεξάνδρον ἢ γνώριμα, κέκριται ὑπὸ Ἀιμιλλίου Φροντίνου ἀνθυπάτου ἐν Ἐφέσῳ, οὐ διὰ τὸ ὄνομα, ἀλλὰ δι' ἃς ἐτόλμησε ληστείας.

Apollonius dit lui-même (V, 18, 12) qu'il écrivait contre les Montanistes quarante ans après que Montanus eût commencé à prophétiser, c'est-à-dire en 211 ou 212 (voyez § 154); mais il n'y a rien, dans les extraits qu'Eusèbe donne de son livre, qui permette de fixer l'époque de la condamnation d'Alexandre par le proconsul d'Asie; néanmoins le fait était déjà ancien (ὅν ὁ προφήτης συνόντα πολλοῖς ἔτισιν ἀγνοεῖ), et devait remonter aux premiers temps de l'hérésie montaniste. On peut donc placer le proconsulat d'Æmilius Frontinus à la fin du règne de Marc-Aurèle ou dans les premières années de Commode. On ne sait rien de lui; Borghesi (VIII, p. 370) a émis la conjecture qu'il était fils d'un Æmilius Fronto, mentionné dans une inscription de l'Étrurie.

156.

Q. POMPEIUS Q. F. SENECIO SOSIUS PRISCUS
cos. 169 = 922.

INSCRIPTION de Tibur (*Orelli*, 2761; *Henzen*, *Annali Inst. archeol.*, 1844, p. 47) : Q. Pompeio Q. f. Quir. Senecioni Roscio Murenæ Cœlio Sex. Iulio Frontino Silio Deciano C. Iulio Eurycli Herculaneo L. Vibullio Pio Augustano Alpino Bellicio Sollerti Iulio Apro Ducenio Proculo Rutiliano Rufino Silio Valenti Valerio Nigro Cl. Fusco Saxæ Uryntiano Sosio Prisco, pontifici, sodali Hadriani, sodali Antoniniano Veriano, salio collino, quæstori candidato Augg., legato pr. pr. Asiæ, prætori, consuli, proconsuli Asiæ sortito, præfecto alimenter(um), XXviro monetali, seviro, præf. feriarum latinarum, q(uin)q(uennali), patrono municipii, salio, curatori fani H(erculis) V(ictoris), s(enatus) p(opulus) q(ue) T(iburs).

INSCRIPTION de Terracine (*Orelli*, 2245) : Q. Pompeio Q. f. Quir. [Seneci]oni Sosio Prisco, salio collin(o), Tarracinen(ses) decreto decurionu(m) patron(o).

ALBUM sacerdotum (*Gruter*, p. 300, 1) : C. Licinius Licinianus cooptatus Q. Sosio Prisco, P. Cœlio Apollinare cos., p. R. c. an(no) DCCCCXXII.

INSCRIPTION de Rimini (Tonini, *Rimini*, t. I, p. 339; *Murator*, 336, 6) : Dedicat. Idib. Ian. Q. Sosio Prisco Senecione, P. Cœlio Apollinare cos.

INSCRIPTION de Marino (*Gruter*, 1089, 6; *Orelli*, 2625) : Dedic. III Idus Aug. Sossio Prisco et Cœlio Apollinari cos.

Sosius Priscus était fils de Q. Pompeius Falco, proconsul d'Asie sous Hadrien, ainsi que le prouve une inscription de Constantine, que nous avons rapportée plus haut (§ 133); sur sa famille, voyez Borghesi, VIII, p. 365.

Dans l'inscription de Tibur, l'ordre chronologique des fonctions n'est pas observé, et elles sont groupées d'une façon singulière et inusitée; on remarquera aussi la formule *proconsul Asiæ sortitus*, le proconsulat d'Asie ayant été la seule fonction que Priscus ne devait pas à la faveur du prince. Il dut gouverner l'Asie vers 183 ou 184.

157.

C. ARRIUS ANTONINUS cos. suff. circa 170 = 923.

INSCRIPTION de Concordia (*Borghesi*, V, p. 422; *Henzen*, 6485) : C. Arrio[.f. Q]uir. Antonino, præf. ærari Saturni, iuridico per Italiam regionis Transpadanæ p[ri]mo, fratri arvali, prætori, cui primo iurisdictione pupillaribus sanctissimis imp. mandata est, ædil. curul., ab actis senatus, seviro equestrium turmar., tribuno laticlavio leg. III Scythicæ, III viro viarum curandar(um), qui providentia maximorum imperat(orum) missus urgentis annonæ difficultates iuvit et cosuluit securitati fundatis reip. opibus, ordo Concordiensium patrono opt. ob innocentiam et labori (sic).

INSCRIPTION de Thamugas (Renier, *I. A.*, 1495) : Calpu[r]nia Quadratillæ, conjugi C. Arri An[ton]ini, de(creto) d(ecurionum).

CAPITOL., *Pertinax*, 3 : Tunc (in legatione Britannica, post mortem

Perennis) Pertinax malivolentiæ notam subiit, quod dictus est insimulasse apud Commodum adfectati imperii Antistium Burrum et Arrium Antoninum.

LAMPRIID., *Commodus*, 7 : Sed et Cleandro dignus tandem vitæ finis impositus. Nam cum insidiis illius Arrius Antoninus, factis criminibus in Attali gratiam quem in proconsulatu Asiæ damnaverat, esset occisus, nec eam tum invidiam populo sæviante Commodus ferre potuisset, plebi ad pœnam donatus est.

TERTULLIANUS, *ad Scapulam*, 5 : Arrius Antoninus in Asia cum persequeretur instanter, omnes illius civitatis Christiani ante tribunalia ejus se manu facta obtulerunt. Tum ille paucis duci iussis, reliquis ait : ὁ δειλοί, εἰ θέλετε ἀποθνήσκειν, κρημνὸς ἢ βρόχους ἔχετε.

Dans un remarquable mémoire auquel je renvoie le lecteur, Borghesi (V, p. 383-422) a étudié en détail toute la première partie de la carrière d'Antoninus, et il a montré qu'il fut *juridicus Transpadanæ* entre les années 162 et 168. Il eut ensuite la préfecture du trésor de Saturne, charge qui conduisait directement au consulat; on ne connaît pas l'année pendant laquelle il exerça cette magistrature, puisqu'il ne fut que consul suffect; mais ce dut être vers 170. Il gouverna ensuite la Bithynie, ainsi que l'atteste une inscription mutilée d'Amasia (*Corpus inscr. gr.*, 4168), et peut-être la Cappadoce, si c'est à lui que se rapporte un fragment d'inscription copié par Hamilton à Tyana (*ibid.*, 4193); son gouvernement de Bithynie est postérieur à l'année 175, celle où Marc-Aurèle prit le titre de Sarmaticus.

Le proconsulat d'Antoninus en Asie est antérieur à la mort de Cléandre, qui doit se placer au commencement de 190 (*Dio*, LXXII, 12-13; *Herodian.*, I, 12-13). Or un fragment des Actes des frères Arvales (*Henzen*, 7419 a), qui nous apprend que son prénom était Caius, prouve qu'il était présent aux réunions du collège en 186 ou l'une des années suivantes. D'autre part, sa mort eut lieu pendant que Pertinax gouvernait la Bretagne, c'est-à-dire un an ou deux après la chute de Perennis, qui est fixée par Eckhel (VII, p. 136) à l'année 185: c'est donc probablement vers 188 qu'il périt. Ainsi Antoninus dut gouverner l'Asie vers 184 ou 185, c'est-à-dire quatorze ou quinze ans après son consulat. Sur sa famille, voyez les observations de Borghesi, VIII, p. 369 et la lettre du 4 janvier 1837.

Il est probable que c'est de lui que parle Tertullien; mais il est possible que, dans le passage que nous avons cité, l'apologiste fasse allusion à son homonyme, proconsul d'Asie sous Titus ou Domitien (voyez § 101).

158.

P. IULIUS P. F. GEMINIUS MARCIANUS cos. suff. 170 = 923,
vel 171 = 924.

INSCRIPTION de Constantine (Renier, *I. A.*, 1818) : [P. I]ulio P. fil. Quir. [G]eminio Marciano, [cos.], sodali Titio, procos. provinciæ Macedoniæ, leg. Augg. pro pr. provinciæ Arabiæ, leg. Augg. super vexillationes in Cappadocia, leg. Aug. leg. X Geminae, leg. pro pr. provinc. Africae, prætori, trib. pleb., quæstori, tribuno laticlavio leg. X Fretensis et leg. III Scy-

thica, IIIviro kapitali, optimo, constantissimo, [M. D]urmius Felix primipilaris leg. III Cyreneicae, [str]ator in Arabia maioris temporis legationis eius, hon(or)is causa.

INSCRIPTION de Bostra (*Le Bas et Waddington*, 1945) : P. Iulio Gemin[i]o Marciano leg. Aug. pr. pr., cos. des., C. Iul. Germanus 7 leg. III Cyr(eneicae).

INSCRIPTION de Constantine (Renier, *I. A.*, 1819; *Corpus inscr. gr.*, 5366, b) : Π. Ἰουλίῳ Γ[ε]μίνιῳ Μαρκ[ι]ανόν, πρεσβευτὴν Σεβαστῶν ἀντιστρατήγον, ὑπατον, ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Ἀδ[ρι]αίνῶν Πετραίων μητροπόλεως τῆς Ἀραβίας, διὰ [Κλ]αυδίου Αἰνέου πρεσβευτοῦ, εὐεργετηθέντες ὑπ' αὐτοῦ ἀνέθεσαν.

INSCRIPTION de Constantine (Renier, *I. A.*, 1820; *Corpus inscr. gr.*, 5366) : Π. Ἰουλίῳ Γεμίνιῳ Μαρκιανῶ, πρεσβευτῆ Σεβαστῶν ἀντιστρατήγῳ, ὑπάτῳ, Ἀδρ[α]νῶν πόλις ἡ τῆς Ἀραβίας, διὰ Δαμασέους Κοαίφου πρεσβευτῆ (sic) Ἀδρανηῶν ἐπαρχείας Ἀραβίας. Translata ab Urbe, secundum voluntatem Marciani testamento significat(am).

INSCRIPTION d'Aphrodisias (*Corpus inscr. gr.*, 2742) : [Ἡρῶ... Καλ]ανδῶν Ἰουνίων, Αὐτοκράτορι Μάρκῳ Αὐρηλίῳ Κομμόδῳ Ἀντ[ωνεῖν]ῳ Σεβαστῶ τὸ ε' καὶ Ἀχιλίῳ Γλαβρίωνι τὸ β' ὑπάτοις. Διὰ Γεμίνιῳ Μαρκιανοῦ, τοῦ εὐεργέτου ἡμῶν, ἀνθυπάτου, ἀντ[ι]γραφοῦ τῆς ἐπιστολῆς ἐπέμφθη εἰς Ῥώμην].

La carrière de Marcianus a été l'objet d'un excellent travail de M. Léon Renier (*Mélanges d'épigraphie*, p. 97-128); ce savant a établi qu'il était légat de la dixième légion Gemina en Pannonie à la fin du règne d'Antonin, qu'au début du règne de Marc-Aurèle et L. Verus, il fut envoyé avec des détachements en Cappadoce pour la guerre contre les Parthes, qu'il fut ensuite légat d'Arabie, province qu'il quitta en 169, l'année de la mort de Verus. L'inscription de Bostra, que M. Renier n'avait pas connue, confirme son opinion et prouve que Marcianus gouvernait encore l'Arabie après la mort de Verus, puisqu'il y est appelé *legatus Augusti* et non *legatus Augustorum*; à la même époque il était consul désigné, et par conséquent il dut arriver au consulat en 170, si sa désignation avait eu lieu le 9 janvier 169, ou en 171, si elle n'avait eu lieu que l'année suivante (voyez plus haut, § 122). Il n'obtint le proconsulat de Macédoine qu'après son consulat, et cet exemple est peut-être, ainsi que le fait observer M. Renier, le plus concluant qu'on ait encore cité en faveur de l'opinion émise par Borghesi (IV, p. 146), à savoir, que les anciens prêteurs qui arrivaient au consulat avant d'avoir pris part au tirage des provinces prétoiriennes n'étaient pas pour cela déchu du droit de concourir à ce tirage.

L'inscription d'Aphrodisias est le seul monument qui fasse connaître le proconsulat d'Asie de Marcianus; mais ce texte, dont les lignes étaient fort longues, ne me paraît pas avoir été restitué par Böeckh d'une façon satisfaisante. En effet, l'avant-dernière ligne contenait évidemment la date consulaire, ainsi que le dénotent les mots Καλανδῶν Ἰουνίων et le nom de l'empereur au datif, qui dans les inscriptions grecques correspond à l'ablatif des dates latines. Il en résulte que l'inscription a été gravée sous un des consulats de Commode; or, comme Marcianus fut consul en 170 ou 171, il ne put parvenir au tirage des provinces consulaires avant douze ou quinze ans; on peut donc hésiter entre le quatrième consulat de Commode en 183, et le cinquième en 186; j'ai préféré celui de 186, parce que les exemples contemporains indiquent un intervalle plutôt de

quinze que de douze ans entre le consulat et le proconsulat. L'inscription étant datée de la fin de mai, Marcianus est le proconsul qui était entré en fonctions l'année précédente; il gouverna donc l'Asie pendant l'année proconsulaire 185-186.

Marcianus était originaire de Cirta; c'est sans doute lui que Fronto, son compatriote, appelle *Marcianus noster* (*Epist. ad Cæsarem*, III, 4).

159.

SULPICIUS CRASSUS cos. suff. extremis M. Aurelii temporibus.

LAMPRID. *Commodus*, 7 : Commodus interemit Servilium et Duilium Silanos cum suis, mox Antium Lupum et Petronios Martinum et Suram — et post eos — in Asia Sulpicium Crassum pro consule — et alios infinitos. Destinaverat et alios quattuordecim occidere, cum sumptus ejus vires Romani imperii sustinere non possent.

Il résulte de ce passage que Sulpicius Crassus fut mis à mort pendant son proconsulat d'Asie, et vers la fin du règne de Commode. Les deux Silani furent consuls en 189, et Petronius Sura en 190, de sorte que le proconsulat de Crassus appartient à l'année 191 ou 192. Il gouverna donc l'Asie pendant l'une des deux années proconsulaires 190-191 ou 191-192. Commode mourut le 31 décembre 192. Je n'ai trouvé aucune autre mention de ce Crassus.

160.

AELLIUS ÆMILIANUS cos. suff. extremis M. Aurelii temporibus.

INSCRIPTION de Nela dans la Batanée (*Le Bas et Waddington*, 2213) : Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης κυρίου Κα[ίσα]ρος Κομμοδου, ἐπὶ Ἀσελλίου Αἰμιλιαν[οῦ] ὑπατικοῦ, ἐφεστῶτος Ἀγικίου Ῥωμανοῦ (ἐκατοντάρχου?), τὸ κοινὸν Μαγνητῶν ἔκτισεν τὸ ὑπερφῶν — ἔτους ι'. HERODIAN., III, 2 : Ὁ δὲ τῆς Ἀσίας ἡγούμενος Αἰμιλιανός, ᾧ τὴν πρόνοιαν καὶ στρατηγίαν ὁ Νίγρος ἐγκχειρίζει, μαθὼν ἐπιόντα τὸν τοῦ Σεουήρου στρατὸν τὴν ἐπὶ Κύζικον καὶ αὐτὸς ἐτάπητο, ἄγων τε στρατιᾶν πᾶσαν, ἣν αὐτὸς συνειλεχτο καὶ ἣν ὁ Νίγρος ἐπετόμφει. Ὡς δὲ συνέβαλεν ἐκατέρωθεν τὰ στρατεύματα, μάχαι καρτεραὶ γίνονται κατ' ἐκεῖνα τὰ χωρία, καὶ κρατεῖ τὸ Σεουήρου στρατεύμα. — Φασὶ δὲ τινες προδοθέντα τὰ τοῦ Νίγρου πράγματα ὑπὸ Αἰμιλιανοῦ εὐθὺς ἐν ἀρχῇ διαφθαρῆναι. Διττὴν δὲ λέγουσι τῆς τοιαύτης προαιρέσεως τοῦ Αἰμιλιανοῦ τὴν αἰτίαν· οἱ μὲν γὰρ φθονοῦντα τῷ Νίγρῳ ἐπιβουλεύσαι, ἀγανακτοῦντα ὅτι δὴ διάδοχος αὐτοῦ γενόμενος τῆς ἐν Συρίᾳ ἀρχῆς ἐμελλεν εἶσθαι κρείττων ἅτε βασιλεὺς καὶ δεσπότης, οἱ δὲ φασιν αὐτὸν ἀναπεισθῆναι ὑπὸ τῶν παίδων ἐπιστειλάντων καὶ δεηθέντων ὑπὲρ τῆς ἐαυτῶν σωτηρίας, οὓς ἐν τῇ Ῥώμῃ εὐρῶν ὁ Σεουήρος συλλαβὼν εἶχεν ἐν φρουρᾷ.

SPARTIAN., *Severus*, 8 : Perinthum etiam Niger volens occupare plurimos de exercitu interfecit atque ideo hostis cum Æmiliano est appellatus, cumque Severum ad participatum vocaret contemptus est. Promisit sane Nigro tutum exilium, si vellet; Æmiliano autem non ignovit. Æmilianus dehinc victus in Hellesponto a Severi ducibus Cyzicum primum con-

fugit atque inde in aliam civitatem in qua eorum jussu occisus est. — Cf. Spartian., *Niger*, 5.

DIO, LXXIV, 6 : Ἐχρῆτο δὲ Νίγρος ὑποστρατήγῳ μετὰ καὶ τῶν ἄλλων τῶν Αἰμιλιανῶν, ὅτι τε μεσεύων καὶ ἐφεδρεύων τοῖς πράγμασι πάντων τῶν τότε βουλευόντων καὶ συνέσει καὶ ἐμπειρίᾳ πραγμάτων προφέρειν ἐδόκει (ἐπὶ πολλῶν γὰρ ἔθνων ἐξήταστο, ὅφ' ὄνπερ καὶ ἐξώγκωτο), ὅτι τε τοῦ Ἀλβίνου προσήκων ἦν. — Ὁ Αἰμιλιανὸς δὲ περὶ Κύζικον συμβαλὼν τισι τῶν στρατηγῶν τῶν τοῦ Σεουήρου ἠττήθη πρὸς αὐτῶν καὶ ἐσφάγη.

La dixième année effective du règne de Commode commence le 17 mars 189; mais il est possible que, selon l'usage assez général des Orientaux, elle ait été comptée en Syrie à partir de l'automne de 188. Dans tous les cas, *Æmilianus* gouvernait encore la Syrie au commencement de 189, et c'est sans doute au printemps de cette année que Pescennius Niger lui succéda dans le gouvernement de la province.

Niger ne fut proclamé empereur par les légions de Syrie qu'après la mort de Didius Julianus, qui eut lieu à Rome le 1^{er} ou le 2 juin 193, et dont la nouvelle ne put parvenir en Syrie que vers la fin du mois. C'est postérieurement à ces événements qu'*Æmilianus* embrassa le parti de Niger et prit le commandement de son armée sur l'Hellespont; il était donc proconsul d'Asie pour l'année 193-194, à moins qu'on ne suppose qu'il ait été le proconsul de l'année précédente et qu'il ait continué ces fonctions pendant une seconde année. Il dut être consul suffect une quinzaine d'années avant son proconsulat, c'est-à-dire à la fin du règne de Marc-Aurèle, et peu d'années avant Pescennius Niger, qui était plus jeune consulaire que lui, et qui avait reçu le consulat sous Commode (Spartian., *Niger*, 4).

La famille Asellia est fort peu connue; Asellius Claudianus, mis à mort par Septime Sévère (Spartian., *Severus*, 13), était sans doute un parent d'*Æmilianus*.

C'est notre proconsul, je crois, qui est nommé dans le fragment suivant trouvé à Smyrne, et qui doit être restitué un peu autrement que ne l'a fait Boeckh (*Corpus inscr. gr.*, 3211) :

Ἄνθυπατεύοντος Αἰμιλι[ανοῦ,
ἐ]ρατευούσης διὰ βίου κα[τὰ γέ-
νος] τῆς μεγάλης πρὸ πόλεως θε[ῆς
θεσμοφόρου Δήμητρ[ος
Ἀδρηλίας Μελίτης, ἱερέας καὶ ἀρχ[ιερέας
τῆς Ἀσίας ναῶν τῶν ἐν Ζυμύρην,
ἀγωνοθετοῦντος Κρητ[αρίου].....

J'avais pensé d'abord que le proconsul était *Æmilius Frontinus* (voyez § 155), parce que dans les inscriptions les proconsuls sont désignés par le *nomen gentilicium* et le *cognomen*, plutôt que par le *cognomen* seulement. Mais une autre inscription de Smyrne (*Corpus inscr. gr.*, 3151) montre que la prêtresse Mélitie était contemporaine du stratège Charidemus, qui exerça ses fonctions sous le règne de Caracalla ou à la fin de celui de Septime Sévère (Mionnet, *Ionie*, n° 1364, 1380); et il m'a semblé que le proconsulat d'*Æmilius Frontinus* s'éloignait trop de cette époque. Cretarius, dont le nom doit être restitué dans la dernière ligne de l'inscription, fut stratège de Smyrne sous Caracalla (Mionnet, *Ionie*, n° 1362, et médaille inédite de la Bibliothèque nationale).

M. ATILIUS BRADUA cos. 185 = 938.

INSCRIPTION d'Urbino (Kellermann, *Figiles*, 104) : Materno et Bradua cos. Cf. *Orelli*, 3627.

INSCRIPTION de Smyrne (*Corpus inscr. gr.*, 3189) : [Ἡ βουλή καὶ δ...] νεωκόρος Σμυρναίων δῆμος ἐτέμνησεν Μάρκον Ἀττίλιον Βραδούα τὸν ἀνθύπατον, ἐπιμεληθέντος Μάρκου Ἀδρηλίου Περπέρου τοῦ ἐπὶ τῶν ὅπλων στρατηγοῦ.

Le nom du stratège montre que l'inscription est postérieure au règne de Marc-Aurèle. Dans une autre inscription de Smyrne (*Corpus inscr. gr.*, 3195) figure un personnage appelé M. Ἀδρηλῖος Περπέρης Χαριδημιανός, qui était probablement fils du stratège M. Ἀδρ. Περπέρης et fils adoptif d'un Χαριδημιανός, ou bien qui avait pour mère la fille d'un Χαριδημιανός. Or il y a précisément un Ἀδρ. Χαριδημιανός qui fut stratège sous Sévère et Caracalla (Mionnet, *Ionie*, 1364). Il résulte de ce rapprochement que notre inscription doit appartenir au règne de Septime Sévère.

Il n'y a dans les fastes consulaires de cette époque que trois personnages du nom de Bradua : 1^o Appius Annius Atilius Bradua, consul en 160 (*Orelli*, 2322); 2^o M. Valerius Bradua Mauricus, consul en 191, et proconsul d'Afrique vers 204 (Marini, *Arcali*, p. 167; voyez § 163); 3^o Bradua, consul en 185. C'est ce dernier qui fut proconsul d'Asie, et l'inscription de Smyrne nous apprend qu'il s'appelait M. Atilius, comme le consul de 108; car on n'a pas encore découvert, à ma connaissance du moins, d'inscription consulaire qui donne les noms complets des consuls de 185.

Bradua dut gouverner l'Asie vers l'an 198.

TATIUS TITIANUS.

INSCRIPTION de Lacina (*Corpus inscr. gr.*, 3956 b, et *Addenda*, p. 1106; *Le Bas et Waddington*, 1700) : Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης καὶ αἰωνίου διαμονῆς τῶν δεσποτῶν καὶ ἀνικητῶν Ἀυτοκρατόρων Λουκίου Σεπτιμίου Σεουήρου καὶ Μάρκου Ἀδρηλίου Ἀντωνείνου καὶ Ποπλίου Σεπτιμίου Γέτα Καίσαρος καὶ νέας Ἡρας Ῥωμαϊκῆς καὶ σύνπαντος οἴκου τῶν Σεβαστῶν καὶ ἱερᾶς συνκλήτου καὶ δήμου τῶν Ῥωμαίων, ἐπὶ ἀνθυπάτου λαμπροτάτου Τατίου Τιτιανοῦ, τῆς γλυκυτάτης πατρίδι, τῆς Λακινέων δήμου, μετὰ πάσας ἀρχάς τε καὶ λειτουργίας καὶ διαποντίους πρεσβείας ἃς ἤνυσεν ἐπὶ θεοῦ Κομμόδου, Τρύφων Ἀπολλωνίδου — τὸ βαλανεῖον παρέδωκεν.

Bien que Plautille, femme de Caracalla, soit quelquefois appelée νέα Ἡρα, ainsi que le prouve une monnaie d'Alinda (Mionnet, *Carie*, 51), c'est probablement de Julia Donna qu'il s'agit ici. Le proconsulat de Titianus doit donc se placer entre l'année 198, où Caracalla fut nommé Auguste, et 209, où Géta reçut le même titre.

Il n'est pas mentionné ailleurs, que je sache. On a cru qu'un consul Titianus était mentionné dans une inscription de la Styrie; mais ce texte a été mal copié, et il faut probablement y lire : H Silanis cos. (*Borghesi*, III, p. 534, et la note de Mommsen). Il ne faut pas confondre notre Titianus avec T. Flavius

Titianus, qui fut proconsul d'Afrique vers la même époque (*Corpus inscr. lat.*, II, 4118).

163.

PEDO APRONIANUS cos. 191 = 944.

ALBUM Saliorum Palatinorum (Marini, *Arvali*, p. 167; cf. *Borghesi*, IV, p. 511); anno 191: ...io Pedone Aproniano, M. Valerio Bradua [Maurico cos.].

DIO, LXXVI, 8: Καὶ μετὰ τοῦτο τὰ περὶ τὸν Ἀπρονιανὸν ἐτελέσθη, παράδοξα ὄντα καὶ ἀκουσθῆναι. Ἔσχε γὰρ αἰτίαν ὅτι ποτὲ ἢ τήθη αὐτοῦ ὄναρ ἐωρακέναι ἐλέγχθη ὡς βασιλεύσει, καὶ ὅτι μαγεία τινὲ ἐπὶ τούτῳ χρῆσασθαι ἔδοξεν· καὶ ἀπὼν ἐν τῇ ἀρχῇ τῆς Ἀσίας κατεψηφίσθη.

L'inscription citée plus haut est la seule qui donne les noms des consuls de 191; dans toutes les autres inscriptions à dates consulaires, on ne trouve que *Aproniano et Bradua cos.* On ne sait rien d'autre de cet Apronianus; Marini (*Arvali*, p. 180) est d'avis qu'il appartenait à la *gens Popilia*, ce qui est assez probable.

D'après le récit de Dion Cassius, la condamnation d'Apronianus eut lieu peu de temps après la chute de Plautianus; or cet événement doit se placer à la fin de 203 ou au commencement de 204; en effet, une inscription de Lambèse (Renier, *I. A.*, 70) montre qu'il est certainement postérieur au 22 août 203 (*Borghesi, Annali Inst. arch.*, 1859, p. 292). Il en résulte qu'Apronianus gouverna l'Asie très-probablement pendant l'année proconsulaire 204-205, ou au plus tard en 205-206.

Son collègue dans le consulat, Bradua Mauricus, fut proconsul d'Afrique à la même époque, ainsi que le prouve un rescrit qui lui fut adressé par les empereurs Septime Sévère et Caracalla (*Dig.*, I, 21, 4; XXVI, 10, 1). Morcelli (*Africa christiana*, II, p. 65) place le proconsulat de Mauricus en 204, mais sans en donner de preuves. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il gouverna l'Afrique probablement la même année qu'Apronianus gouverna l'Asie.

164.

Q. TINEIUS Q. F. SACERDOS cos. suff. extremis Commodi temporibus; cos. II, 219 = 972.

ALBUM Saliorum Palatinorum (Marini, *Arvali*, p. 166); anno 170; Q. Tineius Rufus loco T. Hoeni Severi cos. — Q. Tineius Sacerdos loco L. Anni Largi flaminis.

INSCRIPTION de Synnada (Henzen, *Annali Inst. arch.*, 1852, p. 147; *Le Bas et Waddington*, 1707): Ἰουλιανὸν Δόμναν Σεβ. μη[τέ]ρα χάστρων, ἐπὶ ἀνθ. Τινεῖ[του] Σακέροδ[ω]τος, πρεσβευτοῦ δὲ Δομιτίου Ἀριστα[ίου] Ἀραβιανοῦ.

INSCRIPTION d'Éphèse, communiquée par M. Wood: [Ἡ πρώτη καὶ μεγίστη μητρόπολις τῆς Ἀσίας κα] αὶ δις νεω[χόρος τῶν Σεβαστῶν κατὰ τὰ δόγματα τῆ[ς] συ[γκλήτου] καὶ νεω[χόρος τῆ[ς] Ἀρτέμιδος καὶ φιλοσόβαστος Ἐφεσίων πολίς, τὸν πέτασον τοῦ θεάτρου διαφο-

ρηθέντα ὅλον ἐπεσκεύασεν καὶ ἀπή[ρ]τισεν ἐκ τῶν ἄλλων πόρ[ω]ν καὶ [ῶ]ν εὔρεν ὁ λαμπρότατος ἀνθύπατος... Τινεῖος Σακέροδος.

INSCRIPTION d'Éphèse; fragment communiqué par M. Wood:

Ὁ δεῖνα Ἐπαγ[άθου] τοῦ

. ἀ]γορανομ[ή]σας.

. ος φιλότειμος. [ἐπὶ

ἀνθυπάτου Κ]ρίντου Τινεῖ[του] Σακέροδος.

Le troisième néocorat n'apparaît sur les médailles d'Éphèse que vers la fin du règne de Septime Sévère, ainsi qu'il résulte d'une pièce qui a été décrite par Mionnet (Ionie, *Suppl.*, n° 562), et que j'ai vue à la Bibliothèque nationale et au Musée britannique; il en est de même dans les inscriptions (voyez *Le Bas et Waddington*, 147 b); le proconsulat de Sacerdos est donc antérieur à la mort de Septime Sévère. Borghesi (VIII, p. 190), après avoir passé en revue les différents membres connus de la *gens Tineia*, a montré que notre proconsul est ce Tineius Sacerdos qui fut admis en 170, avec son frère Rufus, parmi les Saliens Palatins. Ce collège sacerdotal était composé de jeunes gens *patrimi*, c'est-à-dire dont les pères étaient encore vivants; on y entrait donc assez jeune, et on en sortait, ainsi que le prouve la liste des admissions, lorsqu'on était nommé membre de quelque autre collège ou lorsqu'on arrivait au consulat (*Borghesi*, IV, p. 511). Ainsi, en supposant que Sacerdos ait eu une quinzaine d'années en 170, il peut être arrivé au consulat vers la fin du règne de Commode, et au proconsulat d'Asie dans les dernières années de Septime Sévère; il dut précéder ou suivre Apronianus. Il fut consul pour la seconde fois en 219, époque à laquelle il devait avoir environ soixante-cinq ans. Sur ce second consulat, ainsi que sur la famille Tineia en général, voyez Marini (*Arvali*, p. 653) et Borghesi (VIII, p. 190); on trouvera dans le *Corpus inscr. lat.*, II, 742, une meilleure copie de l'inscription de Muratori (160, 6) citée par Marini.

Une inscription de Sidé en Pamphylie (*Corpus inscr. gr.*, 4351) montre que Sacerdos et son frère Rufus étaient fils d'un autre Q. Tineius Sacerdos, consul en 158, et il résulte d'un autre texte de Prusias en Bithynie (*Le Bas et Waddington*, 1177) que ce dernier remplit probablement quelque fonction en Bithynie.

165.

Q. HEDIUS L. F. RUFUS LOLLIANUS GENTIANUS cos. suff. extremis Commodi temporibus.

INSCRIPTION de Tarragone (*Corpus inscr. lat.*, II, 4121): Q. Hedio L. f. Pol. Rufo Lolliano Gentiano, auguri, cos., procos. Asiae, censori prov. Lugd(unensis), item Lugdunensium, comiti Severi et Antonini Augg. ter, leg. Augg. prov. H(ispaniae) c(iterioris), item censit(ori) H(ispaniae) c(iterioris), cur(ator) c(ivitatum) splend(idissimarum) Puteolanor(um) et Veliternor(um), quest(ori) cand(idato), praet(ori) cand(idato), leg. leg. XXII primig(eniae), trib. leg. VII g(eminiae) p(i)ae l(elicis), IIIviro a. a. a. f. f., Fabius Marcellus. — Cf. 4122.

INSCRIPTION d'une borne milliaire, près de Smyrne (*Le Bas et Waddington*, 8; *Corpus inscr. gr.*, 3179): Ἡ λαμπροτάτη καὶ πρώτη τῆς Ἀσίας καὶ δις νεω[χόρος τῶν Σεβαστῶν Σμυρναίων

93.

πόλις ἀνέστησεν ἐπὶ ἀνθυπάτου] Λολλιανοῦ Γεντιανοῦ. — Cf. n° 9; *Corpus inscr. gr.*, 3180.

ALBUM Saliorum Palatinorum (*Marini*, p. 166; *Borghesi*, IV, p. 510); anno 170 : L. Hedi Rufus Lollianus Avitus, loco M. Acili Vibi Faustini flaminis. — Anno 171 : Q. Hedi Rufus Lollianus Gentianus, loco Ponti Falconis.

AUR. VICTOR, *Epitome*, 18 : Pertinax libertino genitus patre apud Ligures in agro squalido Lolliani Gentiani, cujus, in praefectura quoque, clientem se esse libentissime fatebatur.

CAPITOLIN., *Pertinax*, 1 : Pertinax per Lollianum Avitum consularem virum patris patronum ducendi ordinis dignitatem petiit.

Ibidem, 7 : AErarii penuria coactus est ea exigere quae Commodus indixerat, contra quam professus fuerat. Denique adgressus eum Lollianus Gentianus consularis quod contra promissum faceret, necessitatis rationem accepit.

Les médailles de Smyrne qui ont été décrites exactement montrent que le troisième néocorat de cette ville commence vers la fin du règne de Septime Sévère, à la même époque que celui d'Éphèse; d'où il résulte que le proconsulat de Gentianus est antérieur à la mort de ce prince. Sur la même borne milliaire, et au-dessus de l'inscription grecque, il y a une inscription latine qui est datée du règne des Augustes Septime Sévère et Caracalla et du César Géta, et dans laquelle Sévère a le titre de *imp. XI*; le chiffre de la puissance tribunicienne manque, de sorte que l'inscription peut avoir été gravée entre les derniers mois de l'année 198 et le commencement de 209. Le texte grec peut donc être plus ancien que le texte latin, ou contemporain.

Borghesi (IV, p. 512) a démontré que les deux Saliens Palatins, Avitus et Gentianus, étaient fils de Lollianus Avitus, consul en 144, et une inscription découverte depuis (*Bullet. Inst. Archeol.*, 1867, p. 123) a prouvé définitivement que le prénom de ce dernier était Lucius; le consul de 144 était fils d'un autre L. Lollianus Avitus, consul suffect en 144, dont l'existence a été révélée par un diplôme militaire découvert il y a quelques années (Renier, *Diplômes*, 35). Ainsi, Lollianus Avitus, patron du père de Pertinax, est le père de Lollianus Gentianus, patron de l'empereur lui-même, et déjà consulaire lors de la mort de Commode. Tout concorde donc à prouver que l'inscription de Tarragone appartient à notre proconsul, bien que le titre de Salien Palatin y ait été omis; car il paraît avoir été le premier de sa famille qui ait porté le surnom de Gentianus.

Puisque Gentianus était un jeune homme en 171, il dut arriver au consulat dans les dernières années de Commode et gouverner la province d'Asie à la fin du règne de Septime Sévère, vers la même époque que Tineius Sacerdos, dont il fut peut-être le successeur. On remarquera que l'inscription de Tarragone ne donne pas à Sévère le titre de *divus*, et que par conséquent elle a été gravée avant la mort de ce prince. Il y a un autre Gentianus, consul en 211, qui était peut-être le fils de notre proconsul.

IULIUS AVITUS, cos. suff. primis Severi annis.

DIO, LXXVIII, 30 : Ἡ Μαῖσα, ἡ τῆς Ἰουλίας τῆς Αὐγούστης ἀδελφή, δύο τε θυγατέρας, Σοαιμίδα καὶ Μαμαίαν, ἐξ Ἰουλίου τοῦ ἀνδρὸς ὑπατευκότος, καὶ δύο ἐγγόνους ἀρσένας, ἐκ μὲν Σοαιμίδος Οὐαρίου τε Μαρκέλλου—Ἰουίτον, ἐκ δὲ τῆς Μαμαίας Γεσσίου τε Μαρκιανού—Βασσιανὸν ἔχουσα, [αὐτὴ μὲν] οὖν οἴκοι ἐν τῇ Ἐμέσῃ τὴν διαίταν [ἐποίει], τῆς ἀδελφῆς [Ἰουλίας], ἣ παρὰ πάντα [τὸν τῆς βα]σιλείας αὐτῆ[ς χρόνον] συνεγεγόνει[ε, διολομέ]νης. Ὁ γὰρ Ἰουίτος [παρὰ] μὲν τοῦ Καρ[ακάλ]λου ἐς Κύπρον ἐκ τῆς Μεσοπο[ταμίας] μετ[ὰ] τὴν τῆς Ἀσίας ἀρχὴν [πεμψθεὶς κλη]ρωτῶ τινὶ σ[ύ]νεδροσ; ὑπὸ τε] γῆρας κ[αὶ] ὑπ' ἀρ[ρο]στ[ί]ας ὤφθη [συναϊρούμενος].

Il résulte de ce passage, ainsi que d'un autre du même auteur (LXXIX, 46), que l'aïeul de l'empereur Elagabale, l'époux de Julia Mæsa, se nommait Julius Avitus, et qu'il mourut à un âge avancé, pendant le règne de Caracalla. Elagabale, avant son avènement au trône, porta le même nom que son aïeul.

Le consulat d'Avitus doit se placer vers le commencement du règne de Septime Sévère; car il est évident qu'il ne dut cet honneur qu'à son alliance avec la famille impériale. Il fut proconsul d'Asie sous Caracalla, et ensuite chargé du gouvernement de la Mésopotamie; de là il fut envoyé à Cypre avec une mission dont la nature est fort obscure, et il y mourut. Telle fut la carrière d'Avitus, si on accepte pour le texte de Dion la restitution généralement admise, et qui paraît assez satisfaisante, sauf pour le mot *σύνεδρος*; en effet, on ne saurait admettre qu'après avoir gouverné l'Asie, un consulaire déjà ancien et oncle de l'empereur régnant ait accepté les fonctions d'assesseur du proconsul de Cypre, qui était la moindre des provinces préto-riennes du sénat.

L. MARIUS L. F. MAXIMUS PERPETUUS AURELIANUS, cos. suff. 197=950 vel 198=951; cos. II, 223=976.

INSCRIPTION de Rome (*Henzen*, 5502; plus exacte, *Borghesi*, V, p. 457) : L. Mario L. f. Quir. Maximo Perpetuo Aureliano, cos., sacerdoti fetiali, leg. Augg. pr. pr. provinc. Syriae Cæle, leg. Augg. pr. pr. provinc. Germaniæ inferioris, item provinc. Belgicæ, duci exerciti (sic) Mysiaci apud Byzantium et apud Lugudunum, leg. leg. I Italic., cur. viæ Latinæ, item reip. Faventinorum, allecto inter prætorios, trib. pleb. candidato, quæstori urbano, trib. laticl. leg. XXII primig., item III Italicæ, III (viro) viarum curandarum, M. Iulius Artemidorus 7 leg. III Cyrenaicæ.

INSCRIPTION de Rome (*Kellermann*, *Vigiles*, 285) : L. Mario Maximo Perpetuo Aureliano c. v., præsidi provinc. Germaniæ infer., ex testamento A. Pompei Alexandri p. p. qui sub eo militaver(at), A. Pompeius Sacerdos, filius et heres, ponendum curavit.

INSCRIPTION de Rome (*Muratori*, p. 2023, 5) : L. Mario Maximo Perpetuo Aureliano c. v., præf. urbis, proconsuli provinc.

Asiae iterum, proconsuli provinc. Africae, M. Iulius Cerealis Maternus ex civitat. Foro Iuliensium, patrono optimo.

INSCRIPTION d'Ardea (Borghesi, V, p. 480) : L. Mario Maximo Perpetuo Aureliano c. v., praef. urbi, pro cos. provinciae Asiae iterum, pro cos. prov. Africae, cos. II, fetiali, patrono et curator coloniae... Ardeatium dignissimo....

INSCRIPTION de Canusium (Orelli, 3721; Mommsen, I. N. 635) : L. Mario Maximo II, L. Roscio Aeliano cos.

DIO, LXXVIII, 14; anno 217 : Τῷ Μαξιμῷ τῷ Μαρίῳ τὴν τῆς πόλεως προστασίαν ἀντὶ τοῦ Ἀδουέντου προσέταξε Μακρίνος.

Borghesi, dans un de ses meilleurs mémoires (V, p. 455-481), a réuni tous les documents relatifs à Marius Maximus et à sa famille, et a prouvé définitivement qu'il est bien l'historien des empereurs, si souvent cité par Capitolin, Vopiscus et d'autres écrivains. Nous n'aurons qu'à résumer ses conclusions et à nous y associer, sauf quelques réserves. Outre les inscriptions que nous avons reproduites, Borghesi en donne deux autres, l'une d'après Muratori (p. 354, 4), qui est fautive, et une autre, trouvée à Velletri, qui a été mal copiée, et dont la restitution est incertaine (voyez Borghesi, V, p. 553, 554, les notes de Mommsen).

Après avoir suivi régulièrement la filière des fonctions administratives sous Commode, Marius Maximus était en 193 à la tête de la 1^{re} légion Italique, qui faisait partie de l'armée de la Mésie inférieure, et fut chargé par Septime Sévère de prendre Byzance, qui tenait pour Pescennius Niger. Le siège fut long et difficile; commencé vers la fin de 193, il ne fut terminé qu'au printemps de 196. Peu de temps après, Marius fut envoyé dans les Gaules avec ses troupes pour la guerre contre Albin, et prit part à la bataille de Lyon, qui fut livrée le 19 février 197, et qui rendit Sévère seul maître de l'empire. Le commandant de l'armée de Mésie ne tarda pas à recevoir le consulat, en récompense de ses services; ce fut un consulat suffect, et il peut se placer en 197 ou en 198. L'empereur lui confia ensuite la Germanie inférieure, l'une des plus importantes provinces consulaires, en y joignant la Belgique, province habituellement gouvernée par un prétorien, mais qui, dans les circonstances graves, fut souvent placée sous le commandement supérieur du légat consulaire le plus rapproché. De là Marius passa en Syrie; mais cette province n'avait plus l'importance capitale qu'elle avait quelques années auparavant; Septime Sévère venait de la diviser en deux parties, *Syria Major* ou *Syria Coele*, et *Syria Phœnicia*; toutefois la première était de beaucoup la plus importante des deux, parce qu'elle contenait Antioche, la seconde ville de l'empire, et parce qu'elle commandait les grandes routes vers l'Asie centrale.

On ne peut préciser l'époque à laquelle Marius gouverna la Germanie et la Syrie; mais il est probable que sa première légation suivit de près son consulat, et qu'il passa presque directement à la seconde, puisqu'il n'exerça aucune charge civile dans l'intervalle; dans tous les cas, les deux légations sont postérieures à 198, année dans laquelle Caracalla fut associé à l'empire, et antérieures à 209, époque à laquelle Géta reçut le titre d'Auguste. Jusqu'à présent nous avons eu pour guide la première inscription de Rome, qui relate tous les titres de Marius jusqu'à sa légation de Syrie, dans leur ordre chronologique; pour ses autres fonctions, mentionnées seulement dans la troisième et dans la quatrième inscription, qui ne sont pas

des *cursus honorum*, l'ordre n'est pas aussi certain. Toutefois nous avons deux points fixes, la préfecture urbaine, fixée à l'année 217 par le passage de Dion Cassius, et le deuxième consulat, qui appartient sans aucun doute à l'année 223. Il ne s'agit donc plus que de placer les deux proconsulats.

Nous verrons aux articles suivants que Q. Anicius Faustus, consul suffect à la fin de 198, était arrivé au tirage des provinces consulaires avant 217, et que M. Aufidius Fronto, consul en 199, y arriva en 217. Or Marius Maximus, qui fut consul suffect en 197, ou au plus tard en 198, était plus ancien consulaire qu'eux, et dut parvenir au tirage avant Anicius Faustus, c'est-à-dire en 214 ou 215. Grâce à la faveur dont il jouissait à la cour, son proconsulat fut prorogé pour une deuxième année; il gouverna l'Asie au plus tard pendant les années 215-217, mais comme il était certainement à Rome dans les premiers mois du règne de Macrin, je placerais plutôt son proconsulat aux années 214-216. Nommé préfet de Rome en 217 par Macrin, en remplacement d'Oclatinius Adventus, il conserva cette charge pendant un an environ, et céda sa place à Valerius Comazon, le favori d'Elagabale (*Dio*, LXXIX, 4 et 21). Borghesi, s'appuyant sur l'inscription de Velletri, place le proconsulat d'Asie après la préfecture urbaine; mais la restitution de cette inscription est fort incertaine, et d'ailleurs elle n'est pas un *cursus honorum*. Il n'y a donc aucune raison pour s'écarter de l'ordre d'ancienneté, résultant des consulats, surtout lorsqu'il s'agit d'un personnage qui était en faveur auprès de Septime Sévère et de sa famille.

Reste le proconsulat d'Afrique. Borghesi fait observer avec raison que Sévère Alexandre abandonna au sénat la nomination des proconsuls; il ajoute que Marius Maximus fut probablement nommé de cette façon, et non parce que son deuxième consulat lui avait donné le droit de prendre part une seconde fois au tirage des provinces consulaires, et il en conclut qu'il fut proconsul d'Afrique vers 229, avant Gordien. Il y a cependant une grave objection, qui paraît avoir échappé au savant italien, c'est que la troisième inscription de Rome ne mentionne pas le deuxième consulat de Maximus. Or il est bien difficile d'admettre qu'un honneur aussi considérable que le second consulat ait été omis dans une inscription gravée par un client en l'honneur de son patron. J'en conclusais que le proconsulat d'Afrique précéda le deuxième consulat; mais on ne saurait en préciser l'année. Maximus est mentionné dans un fragment d'inscription découvert dans la régence de Tunis, et paraissant se rapporter à son proconsulat (Guérin, *Voyage en Tunisie*, I, p. 426). Quant au Maximus, proconsul d'Afrique pour la seconde fois en 217 (*ibidem*, p. 114), c'est un autre personnage.

C'est ici le lieu de dire quelques mots de Scapula Tertullus, contemporain de Marius Maximus, et pour lequel on peut définir assez exactement l'intervalle entre le consulat et le proconsulat. C'est à lui, et pendant qu'il gouvernait l'Afrique, que Tertullien adressa un de ses écrits en faveur des chrétiens; or ce traité fut rédigé sous le règne de Caracalla, ainsi qu'il résulte du passage où Septime Sévère est appelé *pater Antonini*, et où il est parlé de lui au passé (*ad Scapulam*, 4; voyez les notes de Le Nourry, dans l'édition d'Oehler, t. III, p. 147). Scapula Tertullus avait été consul ordinaire en 195, et dut par conséquent arriver au tirage des provinces consulaires deux ou trois ans avant Marius Maximus, c'est-à-dire vers le début du règne de Caracalla, ce qui est d'accord avec les conclusions de Le

Nourry, et confirme indirectement la date que nous avons assignée au proconsulat de Maximus.

168.

C. IULIUS ASPER, cos. suff. sub Commodus; cos. II, 212 = 965.

DIO, LXXVIII, 22; anno 217: Ὁ Φαῦστος ὁ Ἀνίκιος εἰς τὴν Ἀσίαν ἀντὶ τοῦ Ἀσπρου ἀρξῶν ἐπέμφθη. Ἐκεῖνος γὰρ τὸ μὲν πρῶτον καὶ πάνυ πολλῆς παρὰ τοῦ Μακρίνου τιμῆς, ὡς καὶ καταστῆσαι τὰ ἐν τῇ Ἀσίᾳ δυνησόμενος, ἔτυχεν· ἔπειτ' ἐν ὁδοῖσι ὄντα αὐτὸν ἤδη καὶ πλησιάζοντα τῷ θῆναι (τὴν γὰρ παραίτησιν, ἣ παρὰ τοῦ Καρακάλλου παρήτητο, ἐς αὐτὸν ἐλθοῦσαν οὐκ ἐδέξατο) δεινῶς περιύβρισεν ἀπωσάμενος (καὶ γὰρ τινα καὶ διηγέλλετο αὐτῷ λελαληκῶς οὐκ ἐπιτήδεια), καὶ δῆτα, ὡς καὶ αὐθις αὐτοῦ παρεμμένου διὰ τε γῆρας καὶ νόσον, τῷ Φαῦστῳ τὴν Ἀσίαν, καίπερ παροφθέντι τὴν τοῦ κλήρου τάξιν ὑπὸ τοῦ Σεουήρου, ἐνεχείρισεν.

ALBUM Sacerdotium (*Muratori*, 350, 2): C. Iulio Aspro II, C. Iulio Aspro [cos], p. R. c. a[nn]o DCCCCLX., L. Iulius Faustianus cooptatus.

INSCRIPTION d'Ostie (*Annal. Inst. archeol.*, 1868, p. 391): Imp. Cæs. M. Aurelio Anton. Pio Fel., Severi fil., Aug. — ded[ic]ata pr. n. Apr. Aspris II cos.

INSCRIPTION de Grottaferrata (*Muratori*, 353, 1 et 2):

Asper, bis consul, præfectus urbi.

Iuliae Iulianæ, sorori Aspri.

DIO, LXXVII, 5; anno 212 vel 213: Ὅτι τὸν Ἀσπρον τὸν Ἰούλιον (MS. Ἰουλιανόν) οὐδ' ἄλλως εὐκαταφρόνητον καὶ διὰ παιδείαν καὶ διὰ φρόνημα ὄντα ἐξάρας ὁμοίως καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ, καὶ ἐν πολλαῖς τοσαύταις βράβδοις ὁμοῦ ἐμπομπέυσαντα, προσηλάμισε παραχρῆμα δεινῶς καὶ ἐς τὴν πατρίδα μεθ' ὕβρεως καὶ μετὰ δόους ἰσχυροῦ ἀπέπεμψεν.

DIO, LXXIX, 4; anno 219: Τρικλιανὸν οὖν ἀπέκτεινεν (Ἐλαγάβαλος), καίτοι τῇ γερούσιᾳ περὶ αὐτοῦ γράψας ἔτι αὐτὸν εἰρχθέντα τῆς Πώμης, ὡσπερ καὶ τὸν Ἀσπρον τὸν Ἰούλιον, ὑπὸ τοῦ Μακρίνου ἀποκατέστησεν.

TERULLIANUS, ad *Scapulam*, 4: Asper, qui modice vexatum hominem et statim dejectum nec sacrificium compulit facere, ante professus inter advocatos et adessores dolere se incidisse in hanc causam.

Julius Asper fut consul pour la seconde fois en 212, et tomba en disgrâce peu de temps après; c'est sans doute à la même époque qu'il eut la préfecture de Rome, charge qui apportait presque toujours avec elle l'honneur d'un deuxième consulat. Il devait son élévation à la faveur de Caracalla, et cette faveur s'étendait à ses fils, dont l'un fut son collègue dans le consulat. Le passage de Dion, bien qu'il ne soit pas clair, fait certainement allusion aux charges si importantes dont le père et le fils étaient revêtus en 212.

En 217, et malgré sa disgrâce, Asper avait été désigné pour le proconsulat d'Asie, pendant que Caracalla vivait encore (car ce prince fut assassiné par Macrin en Mésopotamie au mois d'avril 217), et il était en route pour son poste et près d'y arriver lorsqu'il fut remplacé par ordre de Macrin; ceci se passait vers la fin de mai 217, puisque les proconsuls abordaient en Asie vers le 1^{er} juin. Asper avait demandé à Caracalla de l'excuser de

remplir les fonctions de proconsul, probablement parce qu'il craignait d'attirer sur lui l'attention du prince; mais la pétition, adressée à Caracalla, était tombée entre les mains de Macrin, qui d'abord n'en avait pas tenu compte. Le nouvel empereur, en lui retirant ensuite le proconsulat, donna pour motifs qu'Asper avait été laissé de côté de nouveau à cause de son âge et de l'état de sa santé; mais ce n'était qu'un prétexte, puisque Macrin l'avait d'abord jugé parfaitement capable d'administrer l'Asie dans ces temps difficiles.

Avant d'être préfet de Rome, Asper paraît avoir été proconsul d'Afrique; du moins, on ne connaît aucun autre consulaire de ce nom sous les règnes de Commodus et de Septime Sévère, et comme il était déjà âgé en 217, il est probable que son premier consulat remontait à vingt ou vingt-cinq ans. Le passage de Tertullien ne prouve qu'une chose, c'est qu'Asper était un des prédécesseurs de Scapula, et par conséquent que son proconsulat est antérieur au règne de Caracalla, ainsi que nous l'avons vu plus haut (§ 167); mais la carrière de son fils peut nous aider à en fixer la date. En effet, ce dernier débuta par la questure de la province d'Afrique (Marini, *Arvali*, p. 784), et l'on sait par de nombreux exemples que les proconsuls prenaient souvent leurs propres fils comme questeurs ou comme légats. Le jeune Asper fit toute sa carrière dans les fonctions civiles et par la faveur du prince, de sorte qu'on peut supposer qu'il obtint ses différentes charges dès qu'il eut atteint l'âge légal, c'est-à-dire vingt-cinq ans pour la questure, trente-deux ans pour le consulat. Il dut donc être questeur au plus tard en 205, et on peut admettre que son père fut proconsul d'Afrique vers la même époque, ce qui mettrait son premier consulat dans les dernières années de Commodus. Si, comme nous le pensons c'est le même Asper qui fut successivement proconsul d'Afrique et d'Asie, la seconde nomination ne fut pas une nomination régulière, mais le résultat d'un caprice de Caracalla.

Borghesi (VII, p. 96) a réuni tous les documents relatifs aux deux Asper, et il a démontré que le second était le fils aîné du premier, qu'il s'appelait C. Julius Galerius Asper, et que c'est à lui qu'appartiennent les inscriptions, toutes gravées à la même époque, qui ont été trouvées à Tusculum, et qui ont été publiées par Marini (*Arvali*, p. 784). Borghesi a également fait remarquer que les fragments VI et VII des fastes des Saliens Palatins (*Marini*, p. 167) se relient l'un à l'autre, et qu'il y eut un Julius Asper qui en 201 sortit du collège des Saliens pour devenir *flamen*. Ce dernier ne peut être que le fils cadet d'Asper, car son frère aîné avait été admis dans un autre collège sacerdotal, celui des *sodales augustales*, mais il n'avait été ni salien ni flamine.

169.

Q. ANICIUS FAUSTUS, cos. suff. 198 = 951.

INSCRIPTION de Thamugas (Renier, *I. A.*, 1575): Imp. Cæs. L. Septimio Severo Pertinaci Aug. Pio Arabico Adiabenco, dedicante [Q. An]icio Fausto, [leg.] Aug. pr. pr. [design.] cos. c. v. — Laterano [et Rufino cos].

INSCRIPTION de Lambæsa (*ibid.*, 56): Imp. Cæs. L. Septimio Severo Pio Pertinaci Aug. Arabico Adiabenco Parthico, p. m. trib. potestat. VI, imp. XI, cos II, patri patriæ, procos., et Imp. Cæs. M. Aurelio Antonino Aug. — dedicante Q. Anicio

Fausto, leg. Augg. pr. pr. c. v. cos. desig., eq(uites) leg(io-
nis) III Aug(ustæ) P(ia) V(indicis). — Cf. 57, 61, 62, et
Bull. Inst. archeol., 1862, p. 138.

INSCRIPTION de Lambæsa (*ibid.*, 63) : Imp. Cæs. L. Septimio
[Severo Pio Pertinaci Aug. et M.] Aurelio Antonino P[ro] Aug.
— dedicante Q. Anicio] Fausto cos. ampl(issimo), etc.

INSCRIPTIONS de la Mésie Supérieure (*Corpus inscr. lat.*, III, 1685,
1686; *Muratori*, 249, 2) : Imp. Cæs. — L. Septimio Severo
Pertinaci Aug. Arabico Adiabenico Parthico maximo, pont.
max. trib. pot., imp. XI, cos. III, p. p., procos., r(es) p(ubli-
ca) sua Ulp(iana), curante Q. Anicio Fausto, leg. Augusto-
rum pr. pr.

Iulia Domnæ Augustæ, matri castrorum, r. p. sua Ulp. cu-
rante Q. Anicio Fausto, leg. Augustorum pr. pr.

DIO, LXXVIII, 22; anno 217 : Ὁ Φαῦστος ὁ Ἀνίκιος ἐς τὴν Ἀσίαν
ἀντὶ τοῦ Ἄσπρου ἀρξίων ἐπέμφθη, — καίπερ παρόφθεις τὴν τοῦ
κλήρου τάξιν ὑπὸ τοῦ Σεουήρου. Καὶ ἐπειδὴ γε βραχὺς ὁ χρόνος τῆς
ἡγεμονίας αὐτοῦ ἐγένετο, καὶ ἐς τὸ ἐπιὸν ἔτος ἀρξαι αὐτὸν ἀντ' Αὐ-
φιδίου Φρόντωνος ἐκέλευσε (Μακρίνος). — (Dans ce chapitre, le
manuscrit porte une fois Φῆστος et une fois Φαῦστος.)

Dans l'inscription de Thamugas, il faut restituer le mot
design. dans la lacune de la dixième ligne; car on disait *desig-
natus consul* aussi bien que *consul designatus*; pour ne citer
qu'un seul exemple, on trouvera les deux formules appliquées
au même personnage dans les Actes des Frères Arvaies de l'ann-
née 57 (*Bull. Inst. archeol.*, 1869). Ainsi Anicius Faustus était
consul désigné dès l'année 197, *Laterano et Rufino cos.* Il l'était
encore vers le milieu de l'année suivante, ainsi que le prouve
la première inscription de Lambæsa, gravée dans le courant
de 198, lorsque Septime Sévère avait déjà reçu la onzième salu-
tation impériale, et lorsque Caracalla était déjà Auguste. Il est
donc probable qu'il fut consul suffect pendant la seconde moi-
tié de l'année 198, et la deuxième inscription de Lambæsa mon-
tre qu'au lieu de revenir à Rome pour son consulat, il fut main-
tenu dans son commandement au moins jusqu'au commence-
ment de 199; on connaît d'autres exemples de personnages,
qui consulatum absentes gesserunt, comme l'empereur Pertinax
(Capitol., *Pert.*, 3) et Pactumeius Clemens (Renier, *I. A.*, 1812).
Après avoir été légat de Numidie, Faustus devint, vers 203,
légat de la Mésie supérieure, province qui était toujours réservée
aux consulaires. En 217, dans le courant de l'été ou au commen-
cement de l'automne, il fut nommé par Macrin au proconsulat
d'Asie, en remplacement d'Asper, qui était déjà en route et
presque arrivé à son poste. Comme une partie de l'année pro-
consulaire était déjà écoulée lorsque Faustus arriva en Asie,
Macrin lui prorogea son gouvernement pour une autre année.
Ainsi Faustus gouverna l'Asie pendant la plus grande partie de
l'année proconsulaire 217-218, et devait continuer en fonctions
pendant l'année suivante; mais il est assez probable qu'Elagaba-
le ne sanctionna pas cet arrangement.

Selon Dion Cassius, Faustus était déjà arrivé au tirage des
provinces consulaires sous Septime Sévère, et il en avait été
écarté par ce prince; mais il y a peut-être une erreur dans le
passage de l'historien, car c'est plutôt sous Caracalla que le fait
dut avoir lieu.

Sur la descendance d'Anicius Faustus, voyez Borghesi, V,
p. 451.

170.

M. AUFIDIUS C. F. FRONTO, cos. 199 = 952.

INSCRIPTION de Rome (*Gruter*, p. 313, 5) : Dedic. K. Ian. P. Cor-
nelio Anullino II et M. Aufidio Frontone cos. — Cf. *Gruter*,
p. 171, 7; *Orelli*, 24; *Marini*, *Arvali*, p. 167; *Henzen*, 6752.

INSCRIPTION de Pisaurum (*Orelli*, 1176) : M. Aufidio Frontoni,
pronepoti M. Corneli Frontonis oratoris, cos. (143), ma-
gistri imperatorum Luci et Antonini, nepoti Aufidi Victorini,
præfecti urbi, bis consulis (183), Fronto consul (199) filio
dulcissimo.

DIO, LXXVIII, 22; anno 217 : Ἀνίκιω Φαῦστῳ τὴν Ἀσίαν ἐνεχείρισεν
(ὁ Μακρίνος)· καὶ ἐπειδὴ γε βραχὺς ὁ χρόνος τῆς ἡγεμονίας αὐτοῦ
ἐγένετο, καὶ ἐς τὸ ἐπιὸν ἔτος ἀρξαι αὐτὸν ἀντ' Αὐφιδίου Φρόντωνος
ἐκέλευσε. Τοῦτω γὰρ οὔτε τὴν Ἀφρικὴν κατακληρωταμένῳ ἐπέτρεψε,
τῶν Ἄφρων αὐτὸν παραιτησαμένων, οὔτε τὴν Ἀσίαν, καίτοι μετα-
θεις αὐτὸν ἐκείσε πρότερον. Τό γε μὴν ἰκνούμενον γέρας καὶ οἰκοί
μείναντι αὐτοῦ, τὰς πέντε καὶ εἰκοσι μυριάδας, δοθῆναι ἐσηγήσατο·
οὐ μέντοι καὶ ἐκείνος αὐτὰς ἔλαβεν, εἰπὼν οὐκ ἀργυρίου ἀλλ' ἡγε-
μονίας δεῖσθαι, καὶ διὰ τοῦθ' ὕστερον [παρὰ τοῦ Σαρ]δαναπάλλου
[τὸ ἔθνος ἀ]πέλαβεν.

Dans le tirage des provinces, celle d'Afrique était échue à
Aufidius Fronto pour l'année 218-219; mais les habitants de
cette province ayant fait connaître à Macrin leur aversion pour
ce choix, l'empereur, Africain lui-même, assigna la province
d'Asie à Fronto. Il changea ensuite d'avis, et au lieu du pro-
consulat il lui offrit l'indemnité qu'il était d'usage d'accorder
aux consulaires, exclus du tirage des provinces. Fronto refusa,
et fut dédommagé peu de temps après par Elagabale, qui l'en-
voya gouverner l'Asie. Comme Elagabale fut proclamé le 16 mai
218, et que Macrin ne fut tué que vers la fin de juin, il est as-
sez probable que les proconsuls déjà en fonctions à cette épo-
que terminèrent leur année d'exercice. Dans ce cas, Fronto
aurait succédé à Faustus, et aurait gouverné l'Asie pendant
l'année 219-220; mais il est fort possible qu'Elagabale ait ré-
voqué les nominations faites par Macrin, et alors Fronto aurait
pris la place de Faustus dès l'été de 218.

Fronto était fils de C. Aufidius Victorinus, gendre de l'ora-
teur Cornelius Fronto, et consul pour la seconde fois en 183.

171.

D. CÆLIUS BALBINUS, cos. suff. circa 210 = 963; cos. II,
213 = 966; imperator, 238 = 991.

CAPITOLIN., *Max. et Balb.*, 7 : Balbinus nobilissimus et iterum
consul, rector provinciarum infinitarum. Nam et Asiam et
Africam et Bithyniam et Galatiam et Pontum et Thracias et
Gallias civilibus administrationibus rexerat, ducto non nun-
quam exercitu; sed rebus bellicis minor fuerat quam in civi-
libus.

ZONARAS, *Annal.*, XII, 17; anno 238 : Ὁ μὲν Μάξιμος (ἰπέθανεν)
ἐτῶν ἐβδομήκοντα καὶ τεσσαράων, ὃ δὲ [B]αλβίνος ἐξήκοντα.

L'empereur Balbin est un de ceux sur la carrière desquels, avant leur avènement à l'empire, on possède le moins de renseignements. En dehors de ce qui est contenu dans la phrase de Capitolin que j'ai transcrite, on ne sait rien, sinon qu'il fut dans sa jeunesse membre du collège des Saliens Palatins, ainsi que le prouve un fragment de leur liste de cooptation, dont la date est malheureusement perdue (Marini, *Arvali*, p. 167, fragment V), mais qui appartient presque certainement aux trois ou quatre dernières années du second siècle; en effet, la même année que Balbin fut admis dans le collège, Cornelius Scipio Orfitus en sortait; or ce dernier avait été admis en 189, et comme on ne restait pas longtemps dans ce collège, composé entièrement de jeunes gens qui avaient encore leurs pères vivants (voyez plus haut, § 152), il est très-probable qu'Orfitus en sortit vers 197 ou 198, et que le fragment V appartient à l'une de ces deux années; c'est ainsi que M. Petronius Sura Septimianus, admis en 179, en sortit en 189, pour devenir consul l'année suivante. Ceci s'accorde parfaitement avec l'âge de Balbin, qui mourut en 238, âgé de soixante ans, et qui, à l'époque de sa cooptation parmi les Saliens Palatins, devait avoir de dix-huit à vingt ans.

Son deuxième consulat, dans lequel il fut le collègue de l'empereur Caracalla, consul pour la quatrième fois, est attesté par une foule de monuments (voy. notamment *Henzen*, 6046; *Bullet. Inst. Archeol.*, 1868, p. 168), et se place, de l'accord de tous les fastographes, à l'année 213. Mais la date de son premier consulat, qui fut un consulat suffect, n'a pas encore été déterminée; nous allons essayer de le faire.

Puisque Balbin avait soixante ans en 238, il n'en avait que trente-cinq en 213, l'année de son deuxième consulat. Or il est notoire qu'on ne pouvait arriver au consulat avant l'âge de trente-deux ans révolus, à moins d'une dispense spéciale, dont on ne connaît point d'exemples en dehors de la famille des empereurs régnants; par conséquent, Balbin ne put être nommé consul avant 210, année pendant laquelle il accomplit sa trente-deuxième année, et, comme il était certainement bien vu de la famille impériale, il est probable qu'il obtint le consulat aussitôt qu'il eut atteint l'âge requis par la loi. C'est donc en 210 ou 211 qu'il fut consul pour la première fois.

L'intervalle entre le consulat et le tirage des provinces consulaires étant à cette époque d'environ seize ans, Balbin ne pouvait exercer son droit que vers 226 ou 227, c'est-à-dire sous le règne de Sévère Alexandre. Mais nous avons vu que ce prince abandonna le choix des proconsuls au sénat, ainsi que Lampride le dit expressément, *proconsulares provincias ex senatus voluntate ordinavit* (*Sev. Alexand.*, 24), et, comme il est certain que le sénat ne nomma plus d'après l'ancienneté seulement, nous n'avons plus de données précises pour déterminer la succession des proconsuls. Il est probable néanmoins qu'un corps composé comme le sénat devait toujours être disposé à suivre ses anciens errements, et rien ne prouve qu'il ne l'ait pas fait, si ce n'est l'exemple de Gordien qui fut nommé au proconsulat d'Afrique en sortant du consulat. En somme, l'histoire de cette époque est si obscure qu'on ne peut arriver à aucune conclusion certaine, et nous renvoyons sur ce sujet à ce que nous avons dit dans le premier chapitre de ce Mémoire (p. 658).

Balbin est le premier personnage que nous ayons rencontré, dont es deux consulats furent atteints d'assez bonne heure

dans sa carrière, et assez rapprochés l'un de l'autre pour qu'il pût prendre part deux fois, en temps utile et pendant qu'il était dans la force de l'âge, au tirage des provinces consulaires. On ne sait s'il alla d'abord en Asie ou en Afrique.

Sur la date précise de l'élévation de Balbin et de Pupien à l'empire, et sur la durée de leur gouvernement, voy. *Borghesi*, V, p. 486 sqq.

172.

C. FURIUS SABINIUS AQUILA TIMESITHEUS.

INSCRIPTION de Lyon (*Henzen*, 5530; plus exacte, *Antiquités de Lyon*, 2^e éd., p. 163) : C. Furio Sabinio Aquilæ Timesitheo, proc. prov. Lugud. et Aquit., proc. prov. Asiæ, ibi vice XX et XXXX itemque vice procos., proc. prov. Bithyniæ Ponti Paphlagon. tam patrimonii quam rat(ionis) privatiæ, ibi vice proc. XXXX, item vice proc. patrimon(i) prov. Belgic. et duarum Germaniar(um), ibi vice præsid(is) prov. German. Inferior., proc. prov. Syriæ Palæstinæ, ibi exactori reliquor(um) annon(æ) sacræ expeditionis, proc. in urbe magistro XX, ibi logistæ thymelæ, proc. prov. Arabiæ, ibi vice præsid(is) bis, proc. ration(is) privat(æ) per Belgic. et duas Germ(anias), præf. coh. I Gallic. in Hispan(i)â, C. Atilius Marullus Arvern(us) et C. Sacconius Adnatus Mediomatr(ix) patrono optimo.

Timesitheus, dont le nom, estropié de différentes façons par les auteurs, a été restitué à l'histoire par l'inscription de Lyon (*Eckhel*, VII, p. 319), fut préfet du prétoire et principal ministre de Gordien, qui épousa bientôt sa fille Furia Sabinia Tranquillina. Il mourut vers 243, après avoir dirigé avec autant de bonheur que de sagesse les conseils de Gordien.

Le grand nombre des fonctions qu'il avait remplies avant d'être procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, montre que le texte de Lyon dut être gravé peu de temps avant l'avènement de Gordien; on peut donc supposer qu'il remplit les fonctions de gouverneur intérimaire en Asie vers le milieu du règne de Sévère Alexandre. Nous avons déjà rencontré plus haut (§ 103) un autre exemple d'un procureur d'Asie remplaçant temporairement le proconsul.

173.

L. EGNATIUS VICTOR LOLLIANUS.

INSCRIPTION de Thyatire (*Corpus inscr. gr.*, 3516) : Τῆς ἐπιγραφῆς ἀντίγραφον ἐτέθη ἐς τὸ ἀρχεῖον, ἀνθυ(πάτω) Ἐγνατίω Λολλιανῷ, μη(νός) Ἀπελλαίου λ'.

INSCRIPTION de Branchides (*Corpus inscr. gr.*, 2870; *Le Bas et Waddington*, 232, et la note) : ... του τοῦ λαμπροτάτου ὑπατικοῦ Ἰουλίου Κωνστταντοῦ, ἐκ φιλοδοξίας τοῦ Σεβ(αστοῦ), ἐπὶ ἀνθυπάτου τὸ β' Ἐγνατίου Λολλιανοῦ.

INSCRIPTION de Thyatire (*Corpus inscr. gr.*, 3517) : Ὁς δ' ἂν ἕτερον ἐπενθάλη, τῷ θεῖω οἴκῳ τοῦ Σεβαστοῦ ὑπεύθυνος ἔστω. Αὕτη [πρέ-

